



**HAL**  
open science

# L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)

Célia Keren

## ► To cite this version:

Célia Keren. L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940). Histoire. Ecole des hautes études en sciences sociales, 2014. Français. NNT: . tel-03829255

**HAL Id: tel-03829255**

**<https://theses.hal.science/tel-03829255>**

Submitted on 25 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)  
ED-EHESS**

Thèse pour l'obtention du doctorat en histoire présentée et soutenue  
publiquement par Célia KEREN  
le 8 décembre 2014 à l'EHESS, Paris

---

L'évacuation et l'accueil des enfants  
espagnols en France :  
cartographie d'une mobilisation  
transnationale (1936-1940)

---

**Directrice de thèse :**

Mme Laura Lee DOWNS (EHESS / IUE)

**Membres du jury :**

M. Jean-François CHANET (Sciences-Po)

M. Abdón MATEOS (UNED)

M. Frédéric MONIER (Avignon)

Mme Isabelle RENAUDET (Aix-Marseille)

M. Paul-André ROSENTAL (Sciences-Po)



# Remerciements

Ma gratitude va d'abord à ma directrice de thèse, Laura Lee Downs. La pertinence de ses conseils, sa sollicitude et l'acuité de ses remarques ne se sont jamais démenties. Je lui suis également reconnaissante de la grande liberté qu'elle m'a accordée pendant ma recherche et de la confiance dont elle m'a témoigné. Je remercie également Jean-François Chanet, Abdón Mateos, Frédéric Monier, Isabelle Renaudet et Paul-André Rosental d'avoir accepté de faire partie du jury devant lequel je soutiendrai cette thèse.

De nombreux collègues et amis ont contribué à ce travail. Samuel Hayat mériterait à lui seul une page de remerciements. Ses relectures précises, ses idées géniales, sa disponibilité et son amitié ont été d'une aide irremplaçable. Elles m'ont portée, motivée, réconfortée jusque dans les tout derniers moments. Les échanges avec Victor Demiaux, au cours de diverses déambulations romaines, parisiennes et téléphoniques, ont été cruciaux pour l'élaboration de ma réflexion et de ma problématique. La pensée en termes de cartographie d'acteurs lui revient et, tel César, il mérite qu'on la lui rende. Un merci tout particulier à Stéphanie Demange pour son écoute, ses secours en espagnol, et sa solidarité dans l'épreuve partagée de la rédaction. Enfin, je remercie Franziska Heimbürger, collègue idéale et secouriste informatique, Émilien Ruiz, Elsa Devienne, Emmanuelle Perez, Dimitri Manassis, Charlotte Deweerdt et tous les enseignants avec lesquels j'ai eu la chance de collaborer au cours de ces années.

Outre Samuel Hayat et Victor Demiaux, plusieurs collègues ont relu des chapitres de cette thèse. Bernard Vincent, Claire Lemercier, Claire Marynower, Stéphane Michonneau, Laura Nattiez et Morgan Poggioli ont permis bien des améliorations par leurs remarques pointues et riches.

Au cours de ces dernières années, j'ai eu le bonheur de nouer une collaboration fructueuse et d'excellentes relations professionnelles, personnelles et intellectuelles avec les membres de l'ANR « Enfance Violence Exil – EVE », en particulier avec Catherine Milkovitch-Rioux, Manon Pignot, Danielle Corrado et Didier Corderot. Leurs travaux, leurs remarques, nos échanges ont nourri ma réflexion. Ma rencontre avec Rose Duroux, qui m'a d'emblée accordé sa confiance, a été un événement important. Par ses travaux, par nos

dialogues et nos articles écrits à quatre mains, et par son très grand cœur, elle m'a apporté plus que je ne saurai dire.

Plusieurs collègues m'ont inspirée à divers moments de cette thèse par leurs travaux, leurs remarques et leurs conseils, ou m'ont aidée en partageant leurs résultats de recherche ou leurs documents d'archives. Je me dois de citer tout particulièrement Tara Zahra, Marie-Emmanuelle Chessel et Magali della Sudda, ainsi que Jesús Alonso Carballés, Stéphane Audoin-Rouzeau, Matthieu Brejon de Lavergnée, Sophie Cœuré, Christian Birebent, Iñaki Goigogana, Rosa Cal Martinez, François Godicheau, Frédéric Le Moigne, Marie Levant, Gérard Malgat, Christophe Prochasson, Philippe Rocher, Ingrid Söderlind, Marie Terris, Rubén Vega.

Les groupes de recherches de l'EHESS dont j'ai successivement fait partie au long de cette thèse, Approches historiques du monde contemporain (AHMOC) puis Études sociales et politiques des populations, de la protection sociale et de la santé (ESOPP) ont accompagné et, souvent, aiguillé ma réflexion. Les commentaires et travaux de leurs membres m'ont beaucoup inspirée. En outre, ce travail n'aurait pas été le même sans la stimulation intellectuelle de l'atelier « L'historien-ne face au quantitatif » organisé par Claire Lemercier et Claire Zalc, ni sans leurs remarques et celles des divers participants au cours de ces années.

Cette recherche a pris du temps et nécessité de nombreux déplacements. Elle n'aurait pu être menée à bien sans l'aide de nombreuses institutions. Je tiens d'abord à remercier l'EHESS, qui m'a fait confiance en m'attribuant un poste d'allocataire-moniteur ainsi qu'une bourse Aire culturelle pour un séjour en Espagne. J'ai également bénéficié de deux séjours d'un mois à l'École française de Rome qui se sont avérés cruciaux pour l'ouverture géographique et problématique de ma thèse. Enfin, je suis profondément reconnaissante envers l'École des hautes études hispaniques et ibériques de la Casa de Velázquez de m'avoir d'abord attribué une bourse d'étude d'un mois, puis de m'avoir recrutée comme membre-chercheur. Sans ces deux années passées dans les fonds d'archives espagnols, cette thèse n'aurait pas été la même.

Je suis également redevable au personnel des centres d'archives et bibliothèques dans lesquels ma recherche m'a conduite. J'ai trouvé un accueil particulièrement chaleureux aux Archives secrètes du Vatican à Rome, à celles de l'*American Friends Service Committee* à Philadelphie, à l'Institut d'histoire sociale de la Confédération générale du travail à Montreuil, aux archives départementales de la Gironde, aux archives municipales d'Ivry-sur-Seine et aux Archives historiques de l'archevêché de Paris. Émilie Hanak, Mathieu Roeges et Denise Olhagaray m'ont aidée pour les traductions de l'allemand, du suédois, du néerlandais et du basque.

Cette étude m'a amenée à rencontrer de nombreuses personnes évacuées à l'étranger dans leur enfance, leurs descendants ou ceux des responsables qui s'étaient mobilisés en leur faveur, ainsi que des militants associatifs qui ont partagé avec moi leurs histoires et, souvent, leurs documents. Je tiens à remercier particulièrement Juan José Gutiérrez, Christian de Monbrison, Pierre Marqués, Juan et Pankika Muñoz, Denise Olhagaray et Edith Romieux.

Les activités développées avec mes camarades d'« Adelante », Association internationale et pluridisciplinaire de jeunes chercheurs travaillant autour de la Guerre d'Espagne et de ses répercussions, ainsi que les relations de solidarité et d'amitié entre nous m'ont à de nombreuses reprises aidée à poursuivre ma recherche. Je souhaite remercier tout particulièrement Eva Léger, Federica Luzi, Maëlle Maugendre et Laura Nattiez.

À divers titres, nombre de mes amis et collègues ont contribué, plus qu'ils ne le savent, à ma réflexion et à ma persévérance par leurs encouragements. Outre Samuel Hayat, Victor Demiaux, Stéphanie Demange, Claire Marynower et Laura Nattiez déjà cités, je dois remercier Olivier Allard, Clara Biermann, Annick Brabant, Marie Frétigny, Marie Gallet, Rubén Pallol, Anne-Laure Rebreyend et Sara Skandrani.

À ma famille extraordinaire, pour son aide inestimable, dans cette thèse et dans ma vie, je dis merci : Maggie, Joseph, Boris et Nyashan.



À mes grands-mères  
Ibolya Benelbaz  
Dina Zuckerman





# Sommaire

<b>Remerciements .....</b>	<b>1</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>7</b>
<b>Liste des principales abréviations utilisées (hors centres d'archives) .....</b>	<b>9</b>
<b>Note sur l'écriture des patronymes espagnols et sur l'anonymisation .....</b>	<b>11</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>13</b>
<b>Prologue.....</b>	<b>41</b>
<b>Chapitre 1 : Le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE) : cartographie d'une cause humanitaire et antifasciste dans la France du Front populaire .....</b>	<b>71</b>
<b>Chapitre 2 : Concurrences et débats autour d'une politique publique de l'enfance évacuée à l'étranger dans la République espagnole en guerre.....</b>	<b>159</b>
<b>Chapitre 3 : Le gouvernement espagnol et les comités d'aide : théories et pratiques de la collaboration transnationale.....</b>	<b>247</b>
<b>Chapitre 4 : Une politique et ses bénéficiaires : mobilisation et participation sociales à l'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France .....</b>	<b>315</b>
<b>Chapitre 5 : Charité et politique : la difficile mobilisation des catholiques français pour l'accueil des enfants catholiques basques.....</b>	<b>415</b>
<b>Chapitre 6 : Le rapatriement des enfants dans leur patrie et leurs foyers : mobilisation et contre-mobilisation .....</b>	<b>509</b>
<b>Chapitre 7 : La fin d'une mobilisation .....</b>	<b>593</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>659</b>
<b>Annexe méthodologique : constitution d'une base de données sur les enfants espagnols évacués en France.....</b>	<b>671</b>
<b>Annexes documentaires .....</b>	<b>687</b>
<b>Sources d'archives.....</b>	<b>733</b>
<b>Sources imprimées.....</b>	<b>747</b>

<b>Bibliographie.....</b>	<b>751</b>
<b>Index des personnes et des organisations.....</b>	<b>771</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>785</b>
<b>Table des tableaux et graphiques.....</b>	<b>793</b>

## Liste des principales abréviations utilisées (hors centres d'archives)

ANSE	Association nationale du soutien de l'enfance
CAEE	Comité d'accueil aux enfants d'Espagne
CFSE	Comité français de secours aux enfants
CICIAER	Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNCAB	Comité national catholique d'accueil aux Basques
CGT	Confédération générale du travail
CNT	Confédération nationale du travail
CNIE	Conseil national de l'enfance évacuée
CNTM	Conseil national de tutelle des mineurs
CSPM	Conseil supérieur de protection des mineurs
DEEE	Délégation espagnole à l'enfance évacuée
DEPM	Délégation extraordinaire pour la protection des mineurs
DERM	Délégation extraordinaire pour le rapatriement des mineurs
DGSN	Direction générale de la sûreté nationale, Ministère de l'Intérieur, France
FAI	Fédération anarchiste ibérique
FETE	Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement
FSI	Fédération syndicale internationale
ERC	Gauche républicaine de Catalogne
ITE	Internationale des Travailleurs de l'Enseignement
LEDH	Ligue espagnole des droits de l'Homme et du citoyen
LDH	Ligue française des droits de l'Homme et du citoyen
OCEAR	Office central à l'évacuation et à l'assistance des réfugiés
OIE	Office international pour l'enfance
PCE	Parti communiste d'Espagne

PCF	Parti communiste français
PNV	Parti nationaliste basque
POB	Parti ouvrier belge
SIFERE	Secours international aux femmes et aux enfants des républicains espagnols
SRF	Secours rouge français
SPF	Secours rouge français
SRI	Secours rouge international
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière
SDN	Société des nations
SNI	Syndicat national des instituteurs
SPIE	Syndicat professionnel international de l'enseignement
UGT	Union générale des travailleurs
UISE	Union internationale de secours aux enfants
UD	Union départementale de la CGT
UL	Union locale de la CGT

# Note sur l'écriture des patronymes espagnols et sur l'anonymisation

L'orthographe des patronymes espagnols est parfois variable, notamment (mais pas uniquement) selon que l'on adopte les graphies basques, castillanes ou catalanes. Nous avons choisi de conserver les orthographes utilisés par les acteurs eux-mêmes dans les contextes dans lesquels nous les rencontrons. Ainsi, le ministre du Travail et de l'Assistance sociale espagnol entre mai 1937 et août 1938 sera ici Jaime Aguadé Miró, et non Jaime Ayguadé y Miró ni Jaume Aiguader i Miró.

En outre, en règle générale, nous ne citons les deux *apellido* qu'à la première mention d'un nom de famille. Ainsi, dès sa deuxième occurrence, nous écrivons simplement « Jaime Aguadé ». En revanche, comme il est d'usage en Espagne, nous maintenons le double *apellido* lorsque le premier est trop courant pour permettre une identification sûre. Ainsi, le président de la Ligue espagnole des droits de l'homme Luis Rodríguez Guerra reste-t-il Luis Rodríguez Guerra à chacune de ses apparitions.

Enfin, nous avons choisi d'escamoter les identités des enfants espagnols évacués nommément cités en supprimant leur deuxième *apellido*. Cette anonymisation partielle est surtout une mesure de discrétion et de précaution – mais elle permettrait aux personnes concernées, le cas échéant, de se reconnaître, tout en facilitant la lecture. Une anonymisation complète ne nous a pas semblé nécessaire. En effet, de nombreux travaux publiés citent non seulement des noms complets, mais en publient de longues listes mises en annexe, notamment Jesús Alonso Carballés dans sa thèse. Dans notre expérience, les anciens protagonistes de cette histoire et leurs descendants en sont heureux et s'en servent comme d'un outil de récupération de leur histoire familiale.



# Introduction

Au cours de la guerre civile espagnole, environ 10 000 enfants sont déplacés de la zone républicaine de l'Espagne et hébergés en France. Cette expatriation s'inscrit dans le cadre d'évacuations enfantines planifiées dirigées vers plusieurs pays étrangers : entre 1936 et 1939, plus de 5 000 enfants espagnols sont envoyés vers la Belgique, près de 4 000 en Grande-Bretagne, 3 000 en URSS, environ 450 au Mexique, une centaine au Danemark et 42 en Suisse<sup>1</sup>. Filles et garçons de cinq à quinze ans environ, ils sont généralement inscrits par leurs parents depuis l'Espagne pour être placés à l'étranger dans des familles d'accueil volontaires ou dans des colonies collectives. Leur trajectoire est ainsi très différente de celle des nombreux réfugiés de guerre qui foulent le sol français à la même époque : le déplacement de ces enfants d'un côté à l'autre des Pyrénées et leur vie en France sont prévus à l'avance, pris en charge financièrement – en un mot, organisés. Pourtant, la conduite de cette opération, coûteuse et complexe, est tout sauf centralisée. Elle engage une constellation d'acteurs publics et privés dont la première caractéristique est l'hétérogénéité de nature, d'obédience religieuse et d'orientation politique. On trouve ainsi, parmi les organisateurs de l'hébergement des enfants espagnols en France, la Confédération générale du travail (CGT) et certains de ses syndicats, comme celui des instituteurs, mais aussi l'évêché de Dax et l'archevêché de Bordeaux, un jésuite militant d'Action catholique, la mairie d'Ivry-sur-Seine, des fédérations de coopérateurs, un comité de socialistes suédois, des communistes tchèques, le Grand Orient de France, le pédagogue Célestin Freinet, des grandes bourgeoises insérées dans les réseaux pacifistes genevois de la Société des nations (SDN), de modestes professeuses de lycée qui, pour la première fois, s'engagent sur la scène publique et, par ailleurs, des intellectuels catholiques de renom comme Jacques Maritain ou François Mauriac. Si, en Espagne, l'organisation des expéditions d'enfants vers l'étranger est, en théorie, une politique publique relevant du domaine de l'État, ceci n'empêche nullement un éclatement comparable au sein même de ce dernier, différents ministères (l'Assistance sociale, l'Instruction publique, la Justice, les Affaires étrangères) rivalisant entre eux et avec les institutions et les forces politiques des régions autonomes, notamment celles du Pays basque où, à nouveau, la politique d'évacuation est loin

---

<sup>1</sup> Les chiffres concernant ces différents pays sont tirés de Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN, *El exilio de los niños*, Madrid, Fundación Francisco Largo Caballero / Fundación Pablo Iglesias, 2003, 319 p.



d'être aux mains d'un seul parti ou département ministériel. Cet inventaire à la Prévert est à l'origine de notre questionnement : pourquoi ces différents acteurs cherchent-ils tous à faire évacuer et héberger des enfants en France ? Comment réussissent-ils à faire advenir leurs projets en ce sens et y parviennent-ils toujours, d'ailleurs ? Inversement, pourquoi cette opération est-elle conduite par eux et non par d'autres : pourquoi trouve-t-on dans notre liste la CGT et pas le Parti communiste, l'archevêché de Bordeaux et pas celui de Toulouse ? Enfin, quelles sont les relations entre ces entités si différentes et qui ne se retrouvent pas mobilisées d'ordinaire autour d'une même cause ?

### **Dénaturaliser l'objet : le point de vue de l'ignorance**

En questionnant la nature des acteurs à l'origine des évacuations d'enfants espagnols vers la France, les motifs de leur engagement ou encore le degré et les raisons de leur succès, nous avons considéré que cette opération est d'abord le résultat des décisions politiques, des efforts et des interactions réciproques des institutions, des groupes et des individus qui cherchent à la réaliser. Cette perspective s'oppose nettement à une autre, qui prévaut très souvent dans les études sur notre thème de recherche, et qui présente l'expatriation d'enfants espagnols au cours de la guerre civile comme le résultat logique de la situation sur le terrain : les évacuations d'enfants auraient eu lieu parce qu'elles étaient *nécessaires*. Le récit déroule dès lors déclenchement de la guerre, évolution des fronts, bombardements des villes, difficultés de la vie quotidienne, désorganisation scolaire et pénurie pour aboutir naturellement à la mise en place des évacuations d'enfants à l'étranger comme une solution à ces maux. Bien entendu, les chercheurs savent bien que les évacuations ont été décidées par certains acteurs à un moment donné, mais ce choix n'est pas problématisé en tant que tel. Il n'est pas au centre de leur récit.

Au contraire, notre postulat de départ nous a conduit à considérer que rien, dans l'histoire que nous allons raconter, n'allait de soi. Il n'était pas dit que l'envoi d'enfants espagnols en France apparaisse comme une mesure opportune ou désirable. Il n'était pas joué d'avance que certains acteurs plutôt que d'autres en prennent la responsabilité et que, par exemple, la CGT devienne l'un de ses principaux responsables en France. D'ailleurs, s'il n'en avait pas été ainsi et que les autorités publiques françaises avaient décidé, comme ce fut le cas en URSS, de prendre en charge l'hébergement de ces enfants, la morphologie du programme, sa chronologie, la manière dont les enfants sont accueillis : tous ces éléments auraient été différents. Nous n'avons pas mis en œuvre ici un protocole de recherche contrefactuelle,

construisant des scénarios alternatifs, soupesant le poids de tel ou tel facteur ou de tel ou tel acteur à un moment donné dans le déroulement de cette histoire<sup>2</sup>. Mais notre approche en est largement tributaire. En partant du principe que les événements ne découlent pas les uns des autres mais qu'à chaque étape, les évacuations et l'accueil des enfants espagnols en France auraient pu se passer autrement, nous avons choisi de nous replacer dans le présent des acteurs eux-mêmes et de reconstituer l'espace des possibles tel qu'il se présentait à eux – avec ses limites, ses contraintes mais aussi son ouverture. Ainsi et pour conserver le même exemple que précédemment, dans le contexte de la guerre d'Espagne et de la réaction à cette dernière de la gauche française, la CGT aurait pu préférer un autre terrain d'engagement que celui de l'accueil en France d'enfants espagnols évacués. Mais si elle choisit celui-ci, ce n'est pas un hasard. Tout notre effort, à chaque instant de notre récit, a été de chercher à montrer pourquoi et comment les différents acteurs impliqués dans l'évacuation et l'accueil d'enfants espagnols en France ont fait les choix qui furent les leurs. Ce faisant, nous revenons tout simplement aux fondements de la démarche historique.

Dénaturaliser un objet de recherche comme nous nous proposons de le faire est d'autant plus facile que ce dernier ne nous a jamais paru, précisément, naturel. En ce sens, notre extériorité au sujet, en tant que Française n'ayant guère de liens particuliers avec l'histoire de la guerre d'Espagne, a constitué un avantage, de même que, paradoxalement, notre ignorance totale de l'existence de ces évacuations enfantines avant de les choisir comme sujet de recherche, sur une indication de notre directrice de thèse. Nous n'avons pas baigné dans une société où le fait que des expatriations d'enfants espagnols aient eu lieu à ce moment-là est de notoriété publique, de telle sorte qu'elles acquièrent facilement un statut d'évidence. En effet, en France, cette histoire est très peu connue, si ce n'est des hispanistes ou des historiens qui travaillent sur la guerre civile espagnole. En revanche, en Espagne, ce thème soulève l'intérêt non seulement des chercheurs depuis de nombreuses années, mais aussi du grand public. Aujourd'hui, les évacuations d'enfants vers l'étranger pendant la guerre civile ont acquis, dans la société espagnole, le statut de lieu de mémoire ou, du moins, de lieu d'une certaine mémoire de la guerre civile. Tout l'enjeu est d'ailleurs là, car il est impossible de séparer l'émergence historiographique de notre objet d'étude des débats et revendications mémorielles portées par un certain nombre d'acteurs collectifs espagnols depuis le milieu des années 1990. Ce contexte

---

<sup>2</sup> Sur cette démarche, voir notamment Quentin DELUERMOZ et Pierre SINGARAVÉLOU, « Des causes historiques aux possibles du passé ? Imputation causale et raisonnement contrefactuel en histoire », *Labyrinthe*, vol. 2, n° 39, 2012, « “Et si... ?” La cause du contrefactuel », pp. 55-79, ainsi que l'ensemble du numéro spécial dont cet article est issu.

académique et social permet dans une grande mesure de comprendre les approches choisies par les chercheurs qui se sont penchés sur les enfants espagnols évacués à l'étranger entre 1936 et 1939, les pistes qu'ils ont développées et celles, au contraire, qui n'ont pas retenu leur intérêt.

Les premières recherches sur les enfants espagnols envoyés à l'étranger pendant la guerre d'Espagne datent des années 1980. Elles s'inscrivent d'emblée dans une perspective d'exhumation d'une histoire qui aurait été injustement oubliée<sup>3</sup>. Leurs auteurs sont des historiens non professionnels que leurs origines ou leurs propres expériences rattachent aux événements qu'ils retracent. Ainsi, Dorothy Legaretta explique-t-elle son travail sur les évacuations d'enfants basques, publié en 1984 sous le titre *The Guernica Generation*, par le fait d'avoir entendu tout au long de son enfance le mot « Guernica » dans la bouche de ses parents, d'anciens immigrés du pays basque aux États-Unis<sup>4</sup>. Enrique Zafra, co-auteur de la première étude consacrée spécifiquement aux enfants envoyés en URSS, était éducateur dans les maisons où ces derniers étaient hébergés à l'époque des faits<sup>5</sup>. Enfin, Pierre Marqués Posty, que nous avons eu la chance de rencontrer, faisait lui-même partie de ces enfants espagnols évacués vers la France dont il a défriché l'histoire collective<sup>6</sup>. C'est aussi le cas d'Emilia Labajos Pérez, auteure des premiers travaux sur les enfants accueillis en Belgique<sup>7</sup>.

Ces premières recherches menées par d'anciens acteurs, témoins ou héritiers, s'inscrivent dans l'émergence du collectif des anciens enfants espagnols évacués à l'étranger, qui se sont fait connaître sur la scène publique espagnole sous le nom des « *niños de la guerra*<sup>8</sup> ». Jesús Alonso Carballés a retracé l'émergence de ce groupe, depuis les célébrations, en 1987, du cinquantenaire des grandes expéditions d'enfants depuis Bilbao en 1937, à la

---

<sup>3</sup> Plusieurs spécialistes de la question ont proposé des bilans historiographiques sur les évacuations d'enfants à l'étranger. Voir notamment Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, « Los niños del exilio : ¿signatura aprobada? », in Anne DUBET et Stéphanie URDICIAN (dirs.), *Exils, passages et transitions : chemins d'une recherche sur les marges : hommage à Rose Duroux*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2008, pp. 43-51 ; et la présentation d'Alicia Alted Vigil du travail de Immaculada COLOMINA LIMONERO, *Dos patrias, tres mil destinos : Vida y exilio de los niños de la guerra de España refugiados en la Unión Soviética*, Madrid, Cinca, 2010, p. 11-15.

<sup>4</sup> Comme il est expliqué dans l'encart « About the author » du revers de la couverture de Dorothy LEGARRETA, *The Guernica Generation : Basque Refugee Children of the Spanish Civil War*, Reno, University of Nevada Press, 1984, XIV-396 p.

<sup>5</sup> Enrique ZAFRA, Rosalia CREGO et Carmen HEREDIA, *Los niños españoles evacuados a la URSS (1937)*, Madrid, Ediciones de la Torre, 1989, 221 p.

<sup>6</sup> Pierre MARQUÉS POSTY, *Les enfants espagnols réfugiés en France : 1936-1939*, Paris, autoédition, 1993, 258 p.

<sup>7</sup> Emilia LABAJOS-PÉREZ et Fernando VITORIA-GARCIA, *Los Niños : histoire d'enfants de la Guerre civile espagnole réfugiés en Belgique : 1936-1939*, Erpent, Belgique, Association « Los Niños de la Guerra », 1994, 112 p.

<sup>8</sup> Sur ce point, voir Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, « Las organizaciones de memoria de “los niños del exilio” : de la memoria a la historia », *Annis. Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques*, n° 2, 27 octobre 2011 : <http://annis.revues.org/1501?lang=en>, consulté le 15 octobre 2014.

création, en 1992, de l'*Asociación Los Niños de la Guerra*. Les objectifs officiels de cette association sont alors de renforcer l'unité et la solidarité des anciens enfants évacués à l'étranger au moyen de rencontres régulières, d'activités en commun et de visites sur les lieux de leur expatriation, tout en encourageant chacun de ses membres à se faire les « témoins alertes des événements qui marquèrent leur enfance afin de sauvegarder la mémoire collective<sup>9</sup> ». Cette association et ses nombreuses héritières ont d'ailleurs directement promu un certain nombre de travaux historiques, dont celui d'Emilia Labajos, publié par l'*Asociación Los Niños de la Guerra*, et la thèse de doctorat de Jesús Alonso Carballés, financée et publiée par l'*Asociación de Niños Evacuados el 37*, qui a également fourni à l'étude de ce dernier son vivier d'enquêtés<sup>10</sup>.

Les récits sur le passé que produisent ces associations sont également liés à une demande de réparation. Il s'agit, pour elles, de faire reconnaître le préjudice qu'auraient subi ceux dont elles se font les porte-parole, et d'obtenir qu'il soit réparé socialement et matériellement. Cette revendication a été particulièrement le fait des personnes évacuées vers l'URSS dans leur enfance et dont beaucoup ne sont retournées dans leur pays d'origine que dans les années 1980, à l'âge de la retraite, au moment où la démocratie s'affirmait peu à peu dans la péninsule et où l'URSS était en pleine crise politique et économique. Frappées par la pauvreté, ne pouvant toucher leur retraite, n'ayant plus guère de soutien familial en Espagne, ces personnes âgées se constituent en collectif de victimes afin d'obtenir, d'une part, la négociation d'un accord hispano-russe sur le versement de leurs retraites et des logements sociaux du gouvernement espagnol et, d'autre part, une reconnaissance sociale de leur préjudice<sup>11</sup>. Leur mouvement rencontre alors celui de la « Récupération de la mémoire historique », que Mercedes Yusta définit fort justement comme « un processus de réécriture de la guerre civile dans l'espace public[,] une nouvelle mise en récit qui prendrait notamment en compte la parole des vaincus de la guerre et des victimes de la répression franquiste<sup>12</sup> ». À partir de la fin des années 1990,

---

<sup>9</sup> « testigos alertas de los acontecimientos que marcaron su infancia con el objetivo de salvaguardar la memoria colectiva. » *Ibid.*, p. 3.

<sup>10</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, *1937 : Los niños vascos evacuados a Francia y Bélgica : historia y memoria de un éxodo infantil, 1936-1940*, Bilbao, Asociación de Niños Evacuados el 37, 1998.

<sup>11</sup> Sur la mobilisation des associations d'anciens enfants espagnols évacués en URSS, voir Marie José DEVILLARD, Álvaro PAZOS, Susana CASTILLO et Nuria MEDINA, *Los niños españoles en la URSS (1937-1997) : narración y memoria*, Barcelone, Ariel, 2001, 261 p. Nous nous permettons également de renvoyer à Célia KEREN, « Niños víctimas con el puño en alto. Los niños españoles evacuados a Francia durante la Guerra de España », in Gérôme TRUC (dir.), *Luchas de víctimas. El caso español en perspectivas comparadas*, Madrid, Éditions de la Casa de Velázquez, à paraître en 2015.

<sup>12</sup> Mercedes YUSTA, « Témoins, historiens et mouvement pour la "recuperación de la memoria histórica" : une nouvelle mise en récit de la guerre d'Espagne », in Danielle CORRADO et Viviane ALARY (dirs.), *La guerre d'Espagne en héritage : entre mémoire et oubli (de 1975 à nos jours)*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 1997, pp. 57-68.

la mobilisation des associations militant pour la « récupération de la mémoire historique » offre une caisse de résonance inespérée à celle des « *niños de la guerra* » qui l'a précédée et qui participe sans doute de sa préhistoire : ce n'est pas un hasard si la première association, créée en 1997, se revendiquant officiellement du mouvement de la « récupération de la mémoire historique » s'intitule l'*Asociación para la Creación del Archivo de la Guerra Civil, las Brigadas Internacionales, los Niños de la Guerra, la Resistencia y el Exilio Español*<sup>13</sup>. Ainsi sont réunis les groupes et les causes qui demeurent jusqu'à aujourd'hui les protagonistes principaux des histoires centrées sur les vaincus de la guerre et du franquisme.

Ce mouvement social a largement déterminé le développement et les principales caractéristiques de l'historiographie concernant notre sujet. Il explique la domination quantitative des travaux portant sur les enfants évacués vers l'URSS et sur les expéditions au départ de Bilbao, les associations de « *niños de la guerra* » du Pays basque étant particulièrement dynamiques. L'émergence de ce thème dans l'espace public a permis l'écriture et la publication de nombreux travaux de qualité, abordant des aspects toujours plus précis et plus novateurs au fur et à mesure que les grandes lignes de la chronologie et des faits principaux semblaient acquis. Ainsi, Verónica Sierra Blas propose une lecture des lettres envoyées par des enfants évacués en URSS à leurs familles à partir d'une anthropologie des écritures populaires inspirée des travaux de Roger Chartier<sup>14</sup>. Immaculada Colomina Limonero étudie, quant à elle, les trajectoires de vie des enfants évacués en URSS de 1936 jusqu'à la Perestroïka, à partir de recherches archivistiques et d'un important travail d'enquête orale<sup>15</sup>. Ces ouvrages ne sont que des exemples d'un champ historiographique désormais si riche que les ouvrages se comptent par dizaines et les articles, par centaines.

Dans tous ces travaux cependant, la question des initiateurs des évacuations, des raisons de leur action et des moyens qu'ils mettent en œuvre pour la réaliser est généralement évacuée en quelques pages, voire en quelques lignes : elle fait partie d'un moment contextuel, qui présente globalement les évacuations avant d'entrer dans le détail du sujet choisi par l'auteur. Ainsi, Verónica Sierra Blas se contente de lister en deux pages, d'une manière relativement désordonnée, l'ensemble des comités engagés dans l'accueil d'enfants espagnols à l'étranger<sup>16</sup>. Jesús Alonso Carballés, dont le travail, antérieur de dix ans, visait en partie à retracer des

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>14</sup> Verónica SIERRA BLAS, *Palabras huérfanas : los niños y la Guerra Civil*, Madrid, Taurus, 2009.

<sup>15</sup> Immaculada COLOMINA LIMONERO, *Dos patrias, tres mil destinos*, *op. cit.*

<sup>16</sup> Il s'agit bel et bien d'une très longue énumération de noms de comités, séparés par des points-virgules. Verónica SIERRA BLAS, *Palabras huérfanas : los niños y la Guerra Civil*, *op. cit.*, p. 85-87.

événements encore mal connus à l'époque, y consacre davantage de place, mais sans thématiser l'engagement de ces acteurs et leurs mobilisations. Il repère ainsi que la CGT est, à travers son Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE), la principale organisation d'hébergement d'enfants espagnols en France, mais ne propose pas d'explication à ce sujet<sup>17</sup>. S'il traite, ailleurs et avec beaucoup de finesse, du rôle du gouvernement de la République et des différents départements ministériels du gouvernement autonome basque dans l'organisation des évacuations<sup>18</sup>, il ne s'interroge pas sur la manière dont la cause de l'évacuation et de l'hébergement des enfants en France est construite par ces différents acteurs à travers les frontières.

Vue d'Espagne, la réponse à cette question va de soi : les évacuations d'enfants sont une conséquence directe de la guerre civile. Reproduisant, dans un mouvement compassionnel, les discours à tonalité humanitaire de l'époque, les historiens expliquent généralement l'émergence des programmes d'évacuation par l'existence d'une *nécessité* matérielle et morale née d'un *contexte historique* qui apparaît comme une donnée externe, un déjà-là. Ainsi, Immaculada Colomina ouvre et ferme l'épilogue de son livre par les deux extraits d'entretien suivants : « La guerre civile nous ravit notre enfance, la Seconde Guerre mondiale notre adolescence, la Perestroïka et ses conséquences sont en train de nous ravir notre vieillesse » ; « Nous fûmes les victimes des circonstances et de l'Histoire<sup>19</sup>. » L'historienne reprend à son compte ces récits et confirme que ces personnes « furent les victimes de leur temps<sup>20</sup> ». Ainsi, un lien direct de cause à effet est-il tracé entre la situation créée par la guerre civile et l'envoi d'enfants espagnols à l'étranger. L'ouvrage de Jesús Alonso Carballés commence par ces phrases :

Les enfants sont toujours les victimes innocentes de toutes les guerres. L'avancée des fronts, la dureté des combats et le danger de succomber sous l'horreur des bombardements provoquent la fuite des populations. *Dès lors*, les gouvernements tournent leur regard vers les plus faibles et initient une action salvatrice : l'évacuation des enfants ; une odysée dont le point d'arrivée est une question toujours résolue par la propre évolution du conflit<sup>21</sup>.

---

<sup>17</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 224-225.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 191-196 et 213-217.

<sup>19</sup> « La guerra civil nos quitó la infancia, la Segunda Guerra Mundial la adolescencia, la Perestroika y sus consecuencias nos está quitando la vejez » ; « Fuimos víctimas de las circunstancias y de la Historia ». Immaculada COLOMINA LIMONERO, *Dos patrias, tres mil destinos*, *op. cit.*, p. 269 et 272.

<sup>20</sup> « Fueron víctimas de su tiempo. » *Ibid.*, p. 270.

<sup>21</sup> « Los niños son siempre las víctimas inocentes de todas las guerras. El avance de los frentes, la dureza de los combates y el peligro de sucumbir bajo el horror de los bombardeos provocan la huida de las poblaciones. Entonces los gobiernos vuelven la mirada hacia los más débiles e inician una acción salvadora : la evacuación de los niños ; una odisea cuyo final es una interrogante siempre despejada por la propia evolución del conflicto. » Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 27. C'est nous qui soulignons.

La boucle est bouclée dans l'histoire des évacuations d'enfants espagnols vers la France : tout commence et finit avec la guerre d'Espagne.

Le mouvement de la « récupération de la mémoire historique » ayant fermement ancré l'histoire des évacuations d'enfants dans ce récit victimaire et dans l'exigence d'exhumation d'un passé oublié, l'immense majorité des travaux sur les enfants espagnols évacués à l'étranger vise à retracer l'expérience vécue par ces personnes et à la réintégrer dans le récit national de la guerre civile. En choisissant, au contraire, de problématiser le fait même que ces évacuations aient eu lieu et de les considérer comme le résultat de décisions qui auraient pu être autres, d'une mobilisation qui aurait pu échouer, nous nous situons, pour ainsi dire, en deçà de l'historiographie existante. Ce que nous avons choisi pour objet d'étude, ce sont ces premières pages, ces passages obligés, ces chapitres introductifs contextuels qui expliquent la mise en place des politiques d'évacuations enfantines en prologue d'une recherche dont le véritable objet est ailleurs.

## **L'objet et ses limites : une mobilisation**

L'histoire que nous nous proposons d'écrire est moins celle des enfants espagnols eux-mêmes, de leur départ et de leur arrivée en France, voire de leur retour en Espagne, que celle des mobilisations qui accompagnent et déterminent chacune des étapes de cette trajectoire. Par *mobilisation*, nous entendons, au sens large, le processus qui conduit un ensemble de personnes ou de groupes à s'organiser pour la promotion d'une cause<sup>22</sup>. En Espagne, certes, les évacuations d'enfants sont moins le résultat de mobilisations collectives au sens propre que de politiques publiques. Mais, comme nous le verrons, le même questionnaire peut être, *mutatis mutandis*, appliqué à l'un et l'autre cas. Tout au long de notre travail, nous étudierons ainsi la naissance des projets d'évacuation et d'hébergement d'enfants espagnols en France, les acteurs qui en sont à l'origine, la manière dont ils présentent la cause qui les anime, les ressources dont ils disposent, leurs réalisations et leurs relations les uns avec les autres. Ceci nous amènera,

---

<sup>22</sup> Une vaste littérature sociologique et politiste traite la question des mobilisations collectives. Nous nous contentons ici de renvoyer à des outils de travail et à quelques ouvrages qui nous ont directement servi : Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PÉCHU, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2009, 651 p ; Érik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996, 122 p ; Florence PASSY, *L'action altruiste : contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux*, Genève, Librairie Droz, 1998, XXII-270 p ; Éric AGRIKOLIANSKY, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002, 387 p ; Olivier FILLIEULE et Patricia ROUX, *Le sexe du militantisme*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009, 361 p ; Christophe TRAÏNI (dir.), *Émotions... mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2009, 300 p.

certes, à aborder les procédures d'inscription et d'évacuation, les principes régissant l'accueil des enfants et la construction progressive d'un dispositif d'hébergement privé, à la fois familial et collectif, qui essaime sur l'ensemble du territoire français, de Lille à Oran. Mais ces éléments concernant les parcours des enfants et leurs lieux de vie en France s'insèrent à l'intérieur d'un récit centré sur les mobilisations et les politiques publiques qui rendent possibles ces évacuations enfantines vers la France.

Du choix de l'objet découlent les bornes chronologiques et géographiques de l'étude. Nous commençons, sans surprise, en 1936. Mais notre point de départ n'est pas le coup d'État du 18 juillet 1936, ni le début des évacuations d'enfants, à la toute fin du mois de décembre de la même année<sup>23</sup>. Notre histoire commence avec l'émergence, dans les premiers jours du mois d'août 1936, de la première mobilisation, en France, en faveur d'un transfert organisé d'enfants espagnols. Sa fin est moins précisément marquée, mais elle obéit à la même logique : il s'agit de dater la fin des mobilisations étudiées. Or, quand bien même l'hébergement d'enfants espagnols en France, y compris par des organismes *ad hoc*, se poursuit bien au-delà de la fin de la guerre d'Espagne, du début de la Seconde Guerre mondiale et de la défaite de la France, nous nous arrêtons au début de l'année 1940, lorsque les acteurs à l'origine des programmes spécifiques d'évacuation se démobilisent ou disparaissent définitivement. En effet, à ce moment-là, la cause qu'ils portent depuis 1936 s'évanouit au profit de celle de l'aide à tous les enfants réfugiés et victimes de la Seconde Guerre mondiale.

L'histoire que nous écrivons est centrée sur l'Espagne et la France mais elle ne s'y limite pas. Elle aurait pu nous emmener jusqu'en Suède, en Tchécoslovaquie, aux Pays-Bas ou en Argentine, partout où des comités se mobilisent et financent des colonies pour les enfants espagnols évacués en France. Mais des contraintes temporelles aussi bien que linguistiques nous l'ont interdit. Nous avons néanmoins réservé une place importante à la Cité du Vatican, lieu d'origine d'une importante campagne en faveur du rapatriement des enfants basques envoyés à l'étranger au cours de la guerre civile.

---

<sup>23</sup> La majorité des ouvrages et articles sur notre sujet date de manière erronée le début des évacuations d'enfants espagnols à l'étranger du printemps 1937. Ceci s'explique par la domination des études portant spécifiquement sur les expéditions au départ de Bilbao qui ont effectivement lieu entre les mois de mars et de juin 1937. L'un des mérites du livre pionnier de Pierre Marqués était bien, pourtant, de préciser que les premiers groupes d'enfants espagnols évacués exprès de Madrid et d'Andalousie arrivent en France au tout début du mois de janvier 1937. Pierre MARQUÉS POSTY, *Les enfants espagnols réfugiés en France*, op. cit., p. 77-78.



## Identifier et compter les enfants évacués ?

*A priori*, circonscrire le groupe des enfants espagnols évacués en France n'est pas chose facile. L'historiographie sur les âges de la vie, depuis les travaux pionniers de Philippe Ariès, a bien montré que la limite entre l'enfance et l'âge adulte est tout sauf figée<sup>24</sup>. Cette frontière poreuse dépend des époques et des lieux, mais aussi des classes sociales et du sexe. À l'époque qui nous intéresse, on reste un enfant plus longtemps lorsque l'on vient d'une famille aisée que des milieux populaires, où l'on commence en général à travailler dès l'âge de 13 ans, en France comme en Espagne. Dès lors, certaines catégories d'âge ne valent que dans certains secteurs de la société. Ainsi, Agnès Thiercé étudie la lente émergence de l'adolescence en France entre 1850 et 1914. Cette période de la vie, explique-t-elle, est d'abord réservée aux garçons de la classe bourgeoise avant de toucher les jeunes filles puis les jeunes gens des classes populaires<sup>25</sup>. L'appartenance subjective à l'enfance est également liée aux circonstances. Comme l'a montré Manon Pignot, les petites filles vivant en zone occupée pendant la Première Guerre mondiale se perçoivent de plus en plus comme appartenant au groupe des femmes et se dissocient de celui des enfants, dans un contexte spécifique où le genre en vient à primer sur l'âge face à l'occupant<sup>26</sup>.

Le choix de notre objet – la mobilisation pour l'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France – commande cependant une autre approche. Dans le cadre de cette étude, l'appartenance au groupe des enfants espagnols évacués en France ne sera déterminée ni par des représentations sociales, ni par un sentiment subjectif. Il suffit de faire partie d'un convoi d'évacuation ou d'être hébergé par l'entremise d'un comité d'accueil quelconque – en somme, de bénéficier de la mobilisation étudiée. Les critères pour entrer dans ce système de prise en charge sont d'ailleurs changeants : les expéditions sont, selon les moments et les lieux de départ, ouvertes à différentes tranches d'âge. Il faut parfois avoir entre 5 et 14 ans, d'autres fois entre 5 et 12 ans ou encore entre 6 et 13 ans. D'ailleurs, bien des familles parviennent à inscrire leurs enfants même lorsqu'ils n'ont plus ou pas encore l'âge réglementaire. En ce qui nous concerne, dès lors qu'un individu est évacué vers la France et/ou hébergé au sein du réseau de familles d'accueil ou de colonies collectives mis en place à cet effet, il est pour nous un « enfant espagnol

---

<sup>24</sup> Philippe ARIÈS, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Plon, 1960, 503 p.

<sup>25</sup> Agnès THIERCÉ, *Histoire de l'adolescence : 1850-1914*, Paris, Belin, 1999, 329 p.

<sup>26</sup> Manon PIGNOT, « Petites filles dans la Grande Guerre. Un problème de genre ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 89, mars 2006, « Enfances en guerre », p. 16 ; et *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2012, p. 252-268.

évacué et/ou accueilli en France » même si, comme il arrive parfois, il atteint et dépasse les 18 ans au cours de la période considérée. C'est à cette définition pragmatique que nous nous tiendrons dans l'ensemble de ce travail.

Si les limites du groupe des enfants évacués sont néanmoins perméables, c'est moins en raison des limites d'âge que de la complexité de nombreuses trajectoires individuelles et de la relative ouverture du dispositif d'hébergement théoriquement destiné aux seuls enfants espagnols évacués exprès depuis l'Espagne. Entre 1936 et 1939, le territoire français, frontalier de l'Espagne, est traversé de nombreux aller-retour de réfugiés. Or, il n'est pas rare que certains enfants, arrivés en France avec leurs parents ou même, parfois, sans eux mais en tant que réfugiés, intègrent après coup le réseau d'hébergement familial et collectif destiné aux enfants évacués exprès. C'est le cas, par exemple, d'une dizaine de réfugiés logés dans le centre préfectoral de Chantegrillet dans la Loire en juin 1937, qui sont ensuite placés par le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE) départemental dans des familles de Saint-Étienne<sup>27</sup>. De même, au long de l'été 1937, de nombreux enfants se trouvant au centre de Talence sont récupérés par le consul d'Espagne à Bordeaux et distribués dans diverses colonies supervisées par les autorités espagnoles ou basques en France, théoriquement destinées aux groupes spécifiquement expédiés d'Espagne à cet effet<sup>28</sup>. Enfin, certains enfants ont également été envoyés en France de manière particulière par leurs parents et il arrive que ces derniers cherchent, après coup, à leur faire intégrer le dispositif d'hébergement des enfants évacués. C'est le cas de Pierre Marqués Posty. En mars 1937, son père l'envoie avec sa sœur chez leur oncle maternel, un immigré résidant à Lyon. Mais ce dernier est un simple ouvrier qui n'a bientôt plus les moyens de subvenir aux besoins de ses deux neveux. Susana Posty fait alors des démarches, tant auprès du gouvernement espagnol que du CAEE de Lyon, pour placer ses deux enfants dans une colonie ; en désespoir de cause, elle contacte la dirigeante anarchiste Federica Montseny pour lui demander de l'aide<sup>29</sup>. Elle finit par obtenir gain de cause. Comme Pierre Marqués le précise lui-même dans son livre, il est hébergé pendant un temps à la colonie

---

<sup>27</sup> Cette trajectoire nous est apparue grâce à la constitution de notre base de données, sur laquelle nous reviendrons brièvement dans cette introduction. Pour le retracer, il faut croiser la liste « Colonie espagnole de Chantegrillet (Refugiés) », 8 juin 1937, Archivo General de la Administración (ci-après AGA), (9) 17.12 51/21124, avec une demi-douzaine d'autres documents portant particulièrement sur certains enfants et qu'il serait trop long d'énumérer ici.

<sup>28</sup> Voir par exemple la lettre de José Castello G. Trevijano, consul d'Espagne à Bordeaux, au préfet de la Gironde, Bordeaux, 14 octobre 1937, au sujet du placement de l'enfant Manuel Fraile. Archives départementales de la Gironde (ci-après ADG), 4 M 530, dossier « Enfants - rapatriements en groupes - II - 1937 ».

<sup>29</sup> Lettre de Susana Posty à Federica Montseny, membre du comité national de la CNT, sans date [vers septembre 1938 semble-t-il]. *Centro Documental de la Memoria Histórica* (ci-après CDMH), PS-Barcelona, 629/4.

« Iberia » à Lyon<sup>30</sup>, créée le 16 août 1938 et supervisée par un organisme officiel espagnol, la Délégation espagnole à l'enfance évacuée (DEEE<sup>31</sup>). À partir de cette date (mais pas lorsqu'il est hébergé chez son oncle), il entre dans le champ d'études de cette thèse.

La porosité de la limite entre les enfants *réfugiés* et *évacués* en France n'est que l'une des difficultés qui se présente au chercheur qui souhaiterait fixer une fois pour toutes le nombre des enfants évacués en France entre 1936 et 1939. Outre le caractère souvent partiel des listes d'enfants expédiés depuis l'Espagne ou hébergés dans telle ou telle colonie ou par tel ou tel comité, la population en question est mouvante. Certains enfants sont renvoyés en Espagne, soit parce qu'ils sont réclamés par leurs parents, soit par mesure de punition. D'autres passent d'un pays à l'autre : ainsi, sur les 450 enfants arrivés de Bilbao le 21 mars 1937 à la Maison heureuse sur l'Île d'Oléron, 200 partent un mois plus tard en direction de la Belgique où des familles d'accueil les attendent : faut-il, ou non, les intégrer dans notre population<sup>32</sup> ? Ces difficultés ne se présentent pas pour les pays plus lointains, qui ne reçoivent pas de réfugiés sur leur sol et où les enfants évacués arrivent dans des convois bien identifiés. Ainsi, en Grande-Bretagne, ce groupe est nettement borné : le 22 mai, les 3 826 enfants qui le composent arrivent en une fois à Southampton depuis Bilbao<sup>33</sup>. En URSS, il en est de même : 2 895 enfants y sont envoyés en quatre expéditions, de mars 1937 à octobre 1938<sup>34</sup>. Si un doute existe à quelques unités près, c'est en raison du flou des sources sur le nombre d'enfants exact de certains convois, non du caractère mouvant de la population en question.

Certes, des chiffres d'enfants espagnols évacués en France circulent dans la littérature sur notre sujet. Mais les sources sur lesquelles ils se fondent ne correspondent pas vraiment à l'usage qui en est fait. Ainsi, on considère souvent que les enfants envoyés à l'étranger entre 1936 et 1939 furent plus de 30 000, dont 17 000 vers la France, sur la foi d'un rapport de 1949 de la Délégation extraordinaire au rapatriement des mineurs (DERM), organisme qui dépend alors de la Phalange. Mais Alicia Alted Vigil, qui cite ces chiffres, souligne elle-même qu'ils sont inexacts (et gonflés) pour l'URSS<sup>35</sup>. Ceux qui apparaissent à divers endroits dans le travail

---

<sup>30</sup> Pierre MARQUÉS POSTY, *Les enfants espagnols réfugiés en France*, *op. cit.*, p. 91.

<sup>31</sup> Lettre de J. Puig Pujades, consul d'Espagne à Lyon, à Marcelino Pascua, ambassadeur d'Espagne à Paris. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>32</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 80.

<sup>33</sup> Adrian BELL, *Only for Three Months. The Basque Children in Exile*, Norwich, Mousehold Press, 1996, p. 37.

<sup>34</sup> Verónica SIERRA BLAS, *Palabras huérfanas : los niños y la Guerra Civil*, *op. cit.*, p. 155-164.

<sup>35</sup> Alicia ALTED VIGIL, « Le retour en Espagne des enfants évacués pendant la guerre civile espagnole : la Délégation extraordinaire au rapatriement des mineurs », in Pierre MILZA (dir.), *Enfants de la guerre civile espagnole : vécus et représentations de la génération née entre 1925 et 1940*, Paris / Montréal, L'Harmattan, coll. « Recherches et documents », 1999, pp. 47-59.

de Jesús Alonso Carballés – qui ne concerne, rappelons-le, que les enfants évacués depuis le Pays basque – présentent également des difficultés. Le chiffre total de 15 383 qu’il donne pour la France est construit à partir de listes d’embarquement qui mêlent des enfants isolés et des enfants partis avec leurs parents, comme le révèle une lecture attentive de sa thèse<sup>36</sup>. Il en est de même, d’ailleurs, des chiffres concernant les rapatriements, construits à partir de documents qui ne permettent pas de distinguer les enfants partis du Pays basque vers la France en 1937 et ceux qui, réfugiés en Catalogne jusqu’au début de l’année 1939, passent ensuite en France avec le grand exode catalan du début du mois de février<sup>37</sup>.

C’est donc intentionnellement que dans la première phrase de cette introduction, nous restons évasive, chiffrant autour de dix mille le nombre d’enfants qui passent, à un moment donné, dans le dispositif d’hébergement élaboré par des comités français et étrangers et par les autorités espagnoles en France (sachant que plusieurs milliers d’enfants transitent quelques semaines par la France avant de repartir pour la Belgique, la Suisse ou le Danemark). Notre estimation, prudente et beaucoup plus basse que celles qui circulent habituellement dans l’historiographie, se fonde sur les chiffres des acteurs eux-mêmes. Dans son rapport de novembre 1937, la Délégation espagnole à l’enfance évacuée (DEEE), qui dépend du ministère de l’Instruction publique et de la Santé espagnol, rend compte de 2 683 enfants en colonies et de 4 143 placés dans des familles, soit en tout 6 826 enfants espagnols en France<sup>38</sup>. Selon la délégation de l’Assistance sociale – dont le réseau d’hébergement ne coïncide qu’en partie avec celui de la DEEE –, le Comité d’accueil de la CGT et elle hébergeraient environ 7 000 enfants en mars 1938<sup>39</sup>. Vers la même date, le consul de France à Bilbao indique au chargé d’affaires du Saint-Siège en Espagne que « 8.216 enfants espagnols se trouv[ent] [...] sur le territoire français où leur hébergement est assuré par des comités d’assistance privée<sup>40</sup> » : il est fort probable que ce chiffre a été obtenu soit de la CGT, soit des autorités espagnoles républicaines en France. En octobre 1938 enfin, le rapport sur « l’Accueil aux enfants d’Espagne<sup>41</sup> » préparé

---

<sup>36</sup> Nous commentons ici les deux tableaux figurant dans Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, *1937, op. cit.*, p. 129-130.

<sup>37</sup> Nous commentons ici le tableau figurant dans *Ibid.*, p. 414.

<sup>38</sup> *Rapport de la Délégation Espagnole à l’Enfance Évacuée (DEEE) à la conférence organisée par le Comité International de Coordination et d’Aide à l’Espagne républicaine (CICAER) à Paris, les 20 et 21 novembre 1937*. Centre des Archives contemporaines (ci-après CAC), 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 48-76.

<sup>39</sup> « Une conversation avec Georges Buisson, secrétaire-adjoint de la CGT » : entretien entre Georges Buisson et Fernando de la Milla, mars 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 65-74.

<sup>40</sup> Lettre du consul de France à Bilbao à Ildebrando Antoniutti, chargé d’affaires du Saint-Siège, 16 mars 1938. *Archivio Segreto Vaticano* (ci-après ASV), fonds de la nonciature de Madrid (ci-après Arch. Nunz. Madrid), b. 976, fasc. 1, f. 135.

<sup>41</sup> « Accueil aux enfants d’Espagne » [Rapport pour le XXVe Congrès confédéral de la CGT. Nantes, 14 au 17 novembre 1938], *Le Peuple. Organe officiel de la Confédération Générale du Travail* (ci-après *Le Peuple*), n° 6468, 6 octobre 1938, p. 4.

pour le Congrès de la CGT évalué à « environ dix mille le nombre des enfants » sous sa protection – il inclut d’ailleurs de nombreux groupes d’enfants qui semblent n’avoir eu qu’un rapport fort lointain, en réalité, avec le Comité d’accueil aux enfants d’Espagne mis en place par la CGT. Mais d’autres lui échappent de toute façon : ainsi des 500 enfants recueillis dans la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port par un comité catholique. Ce qui nous importe, en tout état de cause, c’est moins de chiffrer une population totale telle qu’elle aurait existé à un moment donné que de connaître la taille des groupes dont s’occupe tel ou tel acteur à tel ou tel moment. Ces chiffres-là, construits non par nous mais par les contemporains, interviennent dans notre récit lorsqu’ils éclairent l’argumentation. Si nous avons, nous aussi, construit une base de données (présentée en annexe) et produit, à divers moments, des chiffres, ce n’était à aucun moment pour mesurer une fois pour toutes le nombre total d’enfants évacués en France – quitte à proposer plusieurs chiffres, selon les périodes – mais bien à appréhender divers sous-groupes, en nous replaçant dans la perspective des acteurs qui en ont la responsabilité dans un contexte et à un moment donnés.

## **Cartographier les acteurs d’une mobilisation transnationale**

### Une cause, des engagements, trois « nébuleuses »

Afin de comprendre pourquoi tant de partis, de syndicats, de comités, de personnalités et d’institutions apparemment si différents s’intéressent à l’évacuation et l’accueil d’enfants espagnols en France, nous sommes partie de l’hypothèse que cette cause se situe à la rencontre de deux logiques de mobilisation distinctes. La première ressortit du mouvement de solidarité envers l’Espagne républicaine et, la seconde, d’une aide à l’enfance qui s’incarne à la fois dans des politiques publiques nationales et dans l’action humanitaire privée internationale. En ce sens, notre étude vise à croiser deux histoires : celle des réactions françaises à la guerre d’Espagne et celle de l’histoire de la protection de l’enfance<sup>42</sup>. Afin d’appréhender l’interaction entre ces deux fils directeurs, nous avons prêté une attention soutenue à la formulation par les

---

<sup>42</sup> Plusieurs travaux récents sur la protection de l’enfance ont été cruciaux dans notre réflexion en ce sens. Voir, entre autres, Viviana A. ZELIZER, *Pricing the Priceless Child : The Changing Social Value of Children*, Princeton, Princeton University Press, 1994, XVI-277 p ; Tara ZAHRA, *Kidnapped Souls : National Indifference and the Battle for Children in the Bohemian Lands, 1900-1948*, Ithaca / Londres, Cornell University Press, 2008, XII-279 p ; Tara ZAHRA, *The Lost Children : Reconstructing Europe’s Families After World War II*, Cambridge / Londres, Harvard University Press, 2011, 308 p ; Laura Lee DOWNS, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2009, 433 p ; Laura Lee DOWNS, « Les évacuations d’enfants en France et en Grande-Bretagne (1939-1940) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 2, 2011, pp. 413-448.

différents groupes étudiés de la cause qu'ils promeuvent, à ses transformations successives et à son caractère souvent ambivalent, à la jonction de ces deux logiques.

Mais nous avons également postulé que l'investissement en faveur de l'évacuation et de l'accueil d'enfants espagnols en France ne s'envisage pas seulement en fonction du rapport d'un acteur donné à cette cause spécifique, quel que soit le sens qu'il lui donne (soutien à la République espagnole, aide à l'enfance). Son engagement se comprend également en considérant l'ensemble des choix qui s'offrent à lui. Par exemple, dans le domaine de la solidarité à l'Espagne républicaine, d'autres actions que l'hébergement d'enfants espagnols sont disponibles et effectivement réalisées par de nombreux partis politiques, syndicats et associations. Une organisation qui décide de soutenir la lutte républicaine peut acheminer des convois de vivres et de vêtements, ouvrir une souscription, envoyer des ambulances, recruter des brigadistes. L'aide aux enfants peut elle aussi se concrétiser de bien des manières : en finançant des colonies en Espagne, en ouvrant des cantines scolaires, des dispensaires. En France même, l'aide se dirige bien souvent vers les réfugiés au sens strict plutôt que vers les enfants évacués. La question devient désormais non plus : pourquoi, par exemple, certains catholiques français décident de créer un réseau d'hébergement pour des enfants évacués en France, mais pourquoi choisissent-ils de s'investir dans cette cause spécifique plutôt que dans une autre ? Quel est l'éventail de leurs options ?

Réciproquement, l'évacuation et l'accueil d'enfants espagnols en France sont susceptibles d'intéresser de nombreux acteurs. La responsabilité de ce programme, en France et en Espagne, suscite d'ailleurs des rivalités. Dans un article programmatique publié l'année même où nous commençons cette recherche, Frédéric Monier s'interroge « sur l'importance des choix politiques ou des affiliations partisans dans les mécanismes d'aide aux Espagnols<sup>43</sup> ». Il remarque que :

Les logiques politiques ont [...] eu des incidences lourdes. Les mésententes entre partis, syndicats et associations groupés dans le Rassemblement populaire en France, rendent compte de la dispersion des efforts de solidarité, et de la mise sur pied d'organismes à vocation humanitaire distincts, sinon concurrents<sup>44</sup>.

Il appelle ainsi à « éclaircir les relations entre membres de différents groupes<sup>45</sup> ». Suivant cette proposition, nous avons cherché à comprendre pourquoi, parmi l'ensemble des organisations de gauche solidaires de l'Espagne républicaine, certaines s'approprient l'accueil

---

<sup>43</sup> Frédéric MONIER, « Deux regards sur une histoire : les soutiens à l'Espagne républicaine en France (1936-1939) », *Études Jean-Richard Bloch*, n° 13, 2007, « Nouveaux regards sur la guerre d'Espagne », p. 28-29.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 31.

d'enfants espagnols, et d'autres non ; ou encore pourquoi, au sein du monde catholique français, certains s'engagent dans cette cause, et d'autres non. La même question s'applique d'ailleurs, *mutatis mutandis*, aux acteurs espagnols, à cette différence près qu'il s'agit non plus d'étudier les relations entre des organisations privées au sein d'un champ associatif ou religieux, mais entre des ministères au sein d'un ou de plusieurs gouvernements.

Pour répondre à ces interrogations, nous avons cherché à reconstituer, d'une part, « l'espace des possibles<sup>46</sup> » pour les acteurs que nous étudions et, d'autre part, « le contexte organisationnel<sup>47</sup> » dans lequel chacun d'entre eux s'insère. Cette réflexion s'est appuyée sur une historiographie française en plein essor et qui, sous l'inspiration de la sociologie politique, traite les engagements associatifs, non plus par des monographies d'organisations, mais en étudiant comment ces organisations interagissent avec d'autres dans des champs traversés par des rapports de complémentarité, de distinction, de collaboration et de rivalités<sup>48</sup>. Ainsi, dans son travail sur la Ligue sociale d'acheteurs (LSA), Marie Chessel situe les femmes qui animent cette association dans plusieurs sous-ensembles : celui des catholiques sociaux, celui des organisations féminines et celui de la réforme sociale. Elle montre que les fondatrices de la LSA, que leur catholicisme empêche de collaborer avec les féministes, mais qui ne se reconnaissent pas dans leurs coreligionnaires intransigeantes, trouvent dans la cause de la consommation un engagement acceptable pour leur milieu social et qui leur permet d'affirmer leur position spécifique au sein des différents univers dans lesquels elles évoluent – celui des associations féminines, celui des catholiques, celui des réformateurs. Ceci amène Marie Chessel à distinguer la cause ouvertement défendue (celle d'une consommation responsable) et des « “raisons d'engagement” qui ne sont pas nécessairement liées à l'objet de l'association<sup>49</sup> » : en l'occurrence, pour les femmes catholiques de la LSA, il s'agit d'abord de « prendre place dans la III<sup>e</sup> République, *par le biais* de l'action sociale et plus spécifiquement de la

---

<sup>46</sup> Marie Emmanuelle CHESSEL, *Consommateurs engagés à la Belle Époque. La Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, p. 76.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>48</sup> Voir, entre autres, Christian TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, EHESS, coll. « Civilisations et sociétés », 1999, 574 p ; Claire ANDRIEU, Gilles LE BÉGUEC et Danielle TARTAKOWSKY (dirs.), *Associations et champ politique : la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 723 p ; Danielle TARTAKOWSKY et Françoise TÉTARD (dirs.), *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2006, 481 p ; Olivier DARD et Nathalie SÉVILLA (dirs.), *Le phénomène ligueur sous la III<sup>e</sup> République*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2008, 321 p ; Olivier DARD et Nathalie SÉVILLA (dirs.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2011, 439 p.

<sup>49</sup> Christophe CAPUANO et Marie-Emmanuelle CHESSEL, « Qu'est-ce qu'une association catholique “efficace” ? », *Entreprises et histoire*, n° 3, 2010, « La gestion des associations à but non lucratif », p. 32.

consommation<sup>50</sup> ». Dans un domaine fort différent et tout aussi éloigné, en apparence, de notre sujet, les analyses de Michel Dobry sur les ligues d'extrême-droite en France dans les années 1930 mettent l'accent sur une étude, non de chaque mouvement en lui-même, mais de ses relations avec les autres et de la manière dont chacun d'entre eux se définit et se positionne selon des stratégies « de distinction et [des] luttes de classement<sup>51</sup> ». Michel Dobry invite ainsi à mettre en œuvre « un point de vue relationnel », c'est-à-dire à analyser « les *constructions identitaires* des mouvements, leurs prises de position, leurs programmes, leurs tactiques, leurs alliances, et jusqu'à maints aspects de leurs formulations idéologiques » non pas en eux-mêmes, mais en les réintégrant dans les « espaces ou univers de compétition dans lesquels [ils] agissent et se définissent, dans leurs relations aux autres mouvements qui y “opèrent” mais aussi aux contraintes et structures de concurrence propres à ces univers<sup>52</sup> ». Pour prendre un dernier exemple, le travail d'Axelle Brodiez sur le Secours populaire français (SPF) vise, certes, à retracer l'histoire de cet organisme entre 1945 et 2000, mais aussi à lier son évolution idéologique et celle de ses modes d'action aux deux champs organisationnels auxquels il appartient. Son étude vise dès lors à éclairer comment le SPF en vient à abandonner « ce qui était un “conglomérat” communiste au profit d'un glissement vers le champ en structuration des associations de solidarité<sup>53</sup>. » C'est donc en observant les relations du SPF, d'une part avec le parti communiste et la CGT, d'autre part avec le Secours catholique, la Croix-Rouge ou encore l'Armée du salut<sup>54</sup>, que ses prises de position et les campagnes qu'il choisit de mener prennent tout leur sens.

Certes, nous n'avons pas fait ce travail pour chacun des acteurs que nous avons énumérés en ouverture de cette introduction. Ceci serait fastidieux et, par ailleurs, inutile. En effet, la plupart des acteurs cités s'intègrent eux-mêmes, pour réutiliser l'image utilisée par Christian Topalov, dans un certain nombre de « nébuleuses<sup>55</sup> ». Nous en avons distingué trois : celle des organisations de la gauche française de Rassemblement populaire, celle formée par le monde catholique français, et celle que constituent les ministères et organismes publics espagnols (et basques). Ceci nous a amené à écrire, certes, une histoire des mobilisations pour l'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France mais aussi, dans une large mesure,

---

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 33. C'est nous qui soulignons.

<sup>51</sup> Michel DOBRY, « La thèse immunitaire face aux fascismes. Pour une critique de la logique classificatoire », in Michel DOBRY (dir.), *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 46.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>53</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000 : du communisme à l'humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 13.

<sup>54</sup> Voir par exemple *Ibid.*, p. 155-156.

<sup>55</sup> Christian TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle*, op. cit.



celle de la gauche française entre 1936 et 1939, celle des déchirements des catholiques à la même époque et, enfin, celle de l'État espagnol républicain. Car c'est en plongeant dans ces différents univers que les choix de ces personnes, de ces groupes ou de ces institutions s'éclaircissent. En effet, l'engagement de la CGT n'a pas le même sens que celui de Jacques Maritain et de ses amis, ou encore que la politique publique mise en place par le ministère de l'Instruction publique et de la Santé espagnol. D'une part, l'espace des possibles de chacun de ces acteurs est différent et, d'autre part, chacun d'eux évolue dans un contexte organisationnel distinct. Si tous se retrouvent, à un moment donné, autour d'une même cause (quand bien même ils la formulent de manière très différente), leurs engagements ne peuvent s'analyser à la même aune.

### Un espace de mobilisation transnational

Notre objectif n'est pas, cependant, de décrire de manière séparée ces nébuleuses, mais bien de comprendre comment les différents groupes impliqués dans l'évacuation et l'accueil d'enfants espagnols en France *interagissent* les uns avec les autres. Nous avons ainsi cherché à définir leurs relations, qu'elles soient de collaboration, de rivalité ou d'opposition. L'absence de liens apparents est, en soi, significative, mais elle ne signifie pas que la cloison entre les univers décrits soit étanche. Ainsi, si les catholiques du Secrétariat social du Sud-Ouest n'ont aucun contact avec la CGT – et pour cause, car l'un de leurs objectifs est, précisément, de rivaliser avec elle sur le terrain de l'hébergement des enfants – ceci n'empêche pas des phénomènes d'imitation et, de ce fait, des circulations de savoir-faire et de pratiques d'un monde à l'autre.

Dans la cartographie organisationnelle que nous avons voulu tracer, l'étude des liens transnationaux entre l'Espagne et la France occupe une place importante. La mise en place des évacuations d'enfants s'appuie en effet sur des réseaux politiques, syndicaux ou religieux en partie préexistants et qu'elle vient renforcer. En ce sens, la frontière nationale peut avoir une épaisseur très variable car pendant l'entre-deux-guerres, l'idéologie internationaliste de la gauche ou l'universalisme de l'Église romaine sont très prégnants. Les clivages politiques sont souvent plus rigides que les différences nationales. Les programmes de transferts d'enfants nous invitent dès lors à tenter une histoire véritablement transnationale des répercussions de la guerre civile en France et, inversement, de l'engagement français dans les affaires d'Espagne. Un tel projet implique de ne pas se limiter à l'étude des relations entre États et au problème de la non-intervention. Mais il exige aussi de ne pas réduire les actions de la société française face à la

guerre d'Espagne à des logiques purement franco-françaises et à chercher à saisir comment elles interagissent, répondent et se coordonnent avec des initiatives venues d'outre-Pyrénées.

En effet, l'interprétation de Pierre Laborie dans son article fondateur sur les « Espagnes imaginaires » des Français des années 1930 irrigue l'historiographie sur les échos de la guerre d'Espagne en France<sup>56</sup>. Cette analyse des mécanismes opérant dans l'opinion française montre combien le regard sur l'Espagne se caractérise par une « myopie hexagonale et [d]es prismes réducteurs<sup>57</sup> » qui ramènent systématiquement les événements espagnols à ce qui se déroule en France au même moment. Le *Frente popular* est analysé à l'aune du Front populaire français et les généraux rebelles deviennent les épigones des manifestants parisiens du 6 février 1934. Cette « logique hexagonale » finit par transfigurer la guerre civile pour la redimensionner au gabarit français à mesure que la gauche et la droite française projettent, qui leurs peurs, qui leurs espoirs sur la révolution en cours outre-Pyrénées. Or, comme le remarque Frédéric Monier, cette analyse brillante a eu pour effet secondaire de confiner « l'étude des élans de solidarité et des engagements [...] dans une histoire interne », à l'encontre d'« une histoire faite aussi de regards croisés par-dessus la frontière<sup>58</sup> ».

Au tournant des années 1990, deux colloques jumeaux organisés l'un en France, l'autre en Espagne, visaient pourtant à fonder une histoire à deux voix de l'émigration et de l'exil espagnol en France<sup>59</sup>. En pratique néanmoins, les interventions à ces deux rencontres, d'un côté et de l'autre des Pyrénées, s'en sont tenues à leur cadre national et l'expérience n'a pas permis les croisements espérés. Les thématiques développées depuis lors par les chercheurs français qui s'intéressent aux retombées de la guerre d'Espagne en France se prêtent d'ailleurs fort bien à une perspective franco-centrée. La question qui a sans doute suscité le plus d'intérêt et permis les renouvellements les plus suggestifs est celle de l'accueil des réfugiés espagnols en France<sup>60</sup>. Qu'ils adoptent une focale départementale ou nationale, catégorielle ou générale, ces travaux posent des questions qui concernent essentiellement l'histoire de France : l'évolution de la politique des étrangers et des conceptions de l'ordre public à la fin des années 1930, la montée

---

<sup>56</sup> Pierre LABORIE, « Espagnes imaginaires et dérives prévischystes de l'opinion française (1936-1939) », in Sylvie CAUCANAS et Jean SAGNES (dirs.), *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1990, pp. 89-99.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>58</sup> Frédéric MONIER, « Deux regards sur une histoire », *op. cit.*, p. 20.

<sup>59</sup> Sylvie CAUCANAS et Jean SAGNES, *Les Français et la guerre d'Espagne*, *op. cit.* ; Josefina Cuesta BUSTILLO et Benito BERMEJO, *Emigración y exilio : Españoles en Francia, 1936-1946*, Madrid, Eudema, 1996, 390 p.

<sup>60</sup> Voir en particulier la thèse récente de Maëlle MAUGENDRE, *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942) : des femmes entre assujettissements et résistances*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Sylvie Chaperon et François Godicheau, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, Toulouse, 2013, 721 p.

de la xénophobie dans la société, la genèse de la France des camps, l'intégration des immigrés, autant de problématiques importantes mais qui, en dernière instance, ne se rattachent guère à l'histoire de l'Espagne<sup>61</sup>. De la même manière, la plupart des travaux, anciens ou récents, sur les actions de solidarité à l'Espagne républicaine s'inscrivent dans des histoires internes de la gauche française<sup>62</sup> – à l'exception, sans doute, du travail de Rémi Skoutelsky sur les Brigades internationales<sup>63</sup>. De la même manière, les rares études abordant la réaction des catholiques français au conflit espagnol s'inscrivent, elles aussi, dans une histoire des crises du catholicisme français dans les années 1930<sup>64</sup>.

Parallèlement et pour d'autres raisons, l'historiographie espagnole de la guerre civile et, en particulier, celle des « *niños de la guerra* », souffre d'un rétrécissement national similaire. Comme nous l'avons signalé, celle-ci s'est développée de manière spectaculaire depuis le milieu des années 1990, dans le sillage des débats intenses autour de la mémoire de la guerre civile, de ses vaincus et de ses victimes. Ce contexte très favorable à la recherche historique a cependant renforcé le maintien de la guerre civile à l'état d'isolat, son statut d'événement exceptionnel fondant un destin national tragique. Ceci a eu pour effet de confirmer une tendance historiographique ancienne portant les chercheurs à s'interroger sur le « problème<sup>65</sup> » ou « l'anomalie<sup>66</sup> » de la trajectoire historique espagnole, qui serait différente de celle du reste du

---

<sup>61</sup> Dans une historiographie en expansion constante, on peut citer Geneviève DREYFUS-ARMAND et Émile TEMIME (dirs.), *Les camps sur la plage : un exil espagnol*, Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici », 1995, 141 p ; Geneviève DREYFUS-ARMAND, *L'exil des républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, 475 p ; Denis PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002 ; Maëlle MAUGENDRE, *De l'exode à l'exil : l'internement des républicains espagnols au camp du Vernet d'Ariège, de février à septembre 1939*, Paris, Sudel / Unsa éducation, 2008, 173 p ; Andrée BACHOUD et Bernard SICOT (dirs.), *Sables d'exil les républicains espagnols dans les camps d'internement au Maghreb, 1939-1945*, n° spécial de : *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n° 3 (nouvelle série), Perpignan, Mare nostrum, 2009, 316 p.

<sup>62</sup> Voir par exemple Jean-Pierre BARTHONNAT, « Le parti communiste français et les réfugiés d'Espagne en 1939 », *Le Mouvement social*, 1978, pp. 122-140 ; Carlos SERRANO, *L'enjeu espagnol : PCF et guerre d'Espagne*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1987, 292 p ; *Guerre d'Espagne et immigration espagnole : rencontre organisée par l'Institut CGT d'histoire sociale, l'Institut régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées, le Comité régional CGT Midi-Pyrénées*, Montreuil-sous-Bois, VO éditions, 1999, 154 p ; Morgan POGGIOLI, « La CGT et la guerre d'Espagne », *Les cahiers de l'institut CGT d'histoire sociale*, n° 102, 2007, pp. 6-11. On pourrait faire le même commentaire en ce qui concerne l'étude, excellente par ailleurs, de Tom BUCHANAN, *The Spanish Civil War and the British Labour Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, 250 p.

<sup>63</sup> Rémi SKOUTELSKY, *L'espoir guidait leurs pas. Les volontaires français dans les brigades internationales*, Paris, Grasset, 1998, 410 p. Un travail récent cherche également à réinsérer l'histoire de la guerre d'Espagne dans celle du socialisme international (y compris espagnol) : Nicolas LÉPINE, *Le socialisme international et la guerre civile espagnole*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Laval, Laval, Québec, 2013, 332 p.

<sup>64</sup> René RÉMOND, *Les crises du catholicisme en France dans les années trente*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1996, 227 p.

<sup>65</sup> Mathieu BERNIER, « Soutenir ou détruire », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 1, 2007, p. 129.

<sup>66</sup> Francisco CAMPUZANO, « L'identité européenne de l'Espagne : de l'exception à la normalisation », in Anne PAOLI et Sophie DEGENNE-FERNANDEZ (dirs.), *Ruptures, fractures, blessures : L'identité en question dans le monde hispanique*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 106.

continent européen depuis la fin du Siècle d'or. Les historiens étrangers de la guerre civile ont eux-mêmes alimenté cette image d'exception et d'étrangeté<sup>67</sup>. Dans ce cadre, les travaux sur les évacuations d'enfants espagnols ont visé, d'une part, à retracer des parcours et des expériences espagnoles d'exil et, d'autre part, à mettre en valeur l'action positive du gouvernement républicain ou du pouvoir autonome basque, soucieux de la protection de l'enfance, en somme, à pallier un déficit historiographique conçu comme essentiellement national<sup>68</sup>.

Une historiographie récente cherche cependant à réinscrire la guerre civile, les mouvements de réfugiés et les engagements solidaires dans une perspective transnationale faite d'archives et de regards croisés. En ce sens, l'article de Rose Duroux sur l'aide des pays scandinaves à l'accueil d'enfants espagnols en France ouvrait la voie que nous avons voulu suivre<sup>69</sup>. Plus récemment, l'étude de Laura Branciforte sur le Secours rouge espagnol inscrit l'histoire de cet organisme dans ses relations avec la direction moscovite et la politique kominternienne, mais aussi avec le Secours rouge de France et le Bureau latin de coordination installé à Paris<sup>70</sup>. Enfin, dans sa nouvelle histoire des organismes officiels républicains d'aide aux réfugiés, le *Servicio de Evacuación de Republicanos Españoles* (SERE) et la *Junta de Auxilio a los Republicanos Españoles* (JARE), Abdón Mateos interroge les dimensions politiques de l'action de ces deux comités de secours, tout en la réinscrivant dans une histoire croisée entre la France, l'Espagne et le Mexique où acteurs privés et diplomatiques sont en constante interaction<sup>71</sup>. En analysant les mobilisations suscitées par l'évacuation et l'accueil d'enfants espagnols en France, nous espérons, quant à nous, enrichir les histoires françaises et espagnoles de la guerre civile, mais aussi montrer en quoi ces évacuations enfantines vers l'étranger créent un espace transnational d'engagements, de collaborations et de débats.

---

<sup>67</sup> Est emblématique de cette tendance le livre classique de Gerald BRENAN, *Le labyrinthe espagnol : origines sociales et politiques de la guerre civile*, Paris, Ruedo ibérico, 1962, p. IX.

<sup>68</sup> Voir, dans la première perspective, Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN, *El exilio de los niños*, op. cit. ; et, dans la seconde, Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, op. cit., p. 258.

<sup>69</sup> Rose DUROUX, « La ayuda de Noruega y Suecia », in Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN, *El exilio de los niños*, op. cit., pp. 126-145.

<sup>70</sup> Laura BRANCIFORTE, *El Socorro Rojo internacional en España (1923-1939) : relatos de la solidaridad antifascista*, Madrid, Biblio, 2011, 322 p.

<sup>71</sup> Abdón MATEOS, *La batalla de México : final de la guerra civil y ayuda a los refugiados, 1939-1945*, Madrid, Alianza, 2009, 320 p.

## Les sources d'une enquête transnationale

La recherche des sources d'archives est généralement contrainte par le principe de provenance : pour trouver des informations sur un thème, il faut en passer par les acteurs qui s'y sont intéressés. Dans notre cas, cette approche coïncidait parfaitement avec notre objet, puisque les producteurs de documentation correspondaient, précisément, aux groupes, aux institutions et aux individus que nous voulions identifier et dont nous voulions faire apparaître les relations. De ce fait, à l'image de la cartographie des mobilisations autour des enfants espagnols évacués en France, nos sources se caractérisent par leur diversité et par leur dispersion géographique. Nous n'avons pas de fonds principal – celui d'une hypothétique autorité qui aurait centralisé la gestion et le contrôle des évacuations d'enfants espagnols vers la France. En revanche, une multiplicité de fonds, aux volumes variables, compose un vaste corpus archivistique.

Notre enquête sur *les organisations de solidarité émanant de la gauche française* a bénéficié d'une véritable « fortune d'archives<sup>72</sup> » : le retour des « Archives de Moscou », et en particulier des fonds d'associations privées, restitués seulement au début des années 2000 et que, par conséquent, aucun de nos prédécesseurs n'avait pu consulter<sup>73</sup>. La documentation du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE) s'est révélée cruciale. Une partie se trouve, logiquement, à l'Institut d'histoire sociale de la CGT et, sans doute par erreur, une autre se trouve dans les cartons de la Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France déposés au Centre des Archives Contemporaines de Fontainebleau – signe, sans doute, que les archivistes comme les contemporains se perdent dans le « maquis des comités<sup>74</sup> » à travers lequel nous chercherons à guider notre lecteur. Même répartis sur ces deux centres, la documentation du CAEE en notre possession est très lacunaire : elle est constituée, en tout, d'une demi-douzaine de dossiers. L'intégralité des fiches d'enfants évacués et des informations nominatives a été perdue. Les correspondances conservées sont très aléatoires : le tiers du volume archivistique conservé à l'Institut d'histoire sociale concerne un conflit ponctuel survenu dans une seule des colonies d'enfants du CAEE, celle de Lamothe dans le Lot-et-Garonne. Afin de resituer l'action du CAEE au sein de son contexte organisationnel, nous avons

---

<sup>72</sup> Emmanuel NAQUET, *La Ligue des droits de l'homme : une association en politique (1898-1940)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, Paris, 2005, p. 18.

<sup>73</sup> Sophie CŒURÉ, *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique (de 1940 à nos jours)*, Paris, Payot, 2006, 270 p.

<sup>74</sup> Frédéric MONIER, « Deux regards sur une histoire », *op. cit.*, p. 28.

dépouillé les archives de la Ligue des droits de l'homme, également rapatriées récemment de Moscou, ainsi que les quelques fonds de la Section français de l'internationale communiste et du Secours rouge international (SRI) actuellement accessibles à la Maison de sciences de l'homme de Dijon, et qui se trouvent autrement aux Archives d'État russes pour l'histoire sociale et politique (RGASPI). Enfin, la presse militante et les bulletins internes de ces différentes organisations ont été d'une importance cruciale, parfois pour pallier les silences des archives, d'autres fois pour étudier les politiques de propagande et les stratégies d'autoreprésentation.

Les fonds sur les *catholiques français* sont nombreux et de nature diverse. Les centres diocésains (Paris, Dax et Malines en Belgique) permettent d'étudier l'action de la hiérarchie épiscopale française et ses liens avec le comité belge pour l'accueil d'enfants basques mis en place au même moment. Ces fonds ont été complétés par la documentation de Stanislas Courbe, alors président de l'Action catholique française et collaborateur direct de l'archevêque de Paris, Jean Verdier : celle-ci se trouve au Centre national des Archives de l'Église de France à Issy-les-Moulineaux. Les Archives jésuites de la province de France ont constitué un apport fondamental : le fonds personnel d'Antoine Dieuzayde (lui aussi en partie rapatrié de Moscou) et la correspondance de son père supérieur à Bordeaux nous ont permis d'éclairer la trajectoire d'engagement de ce jésuite hors du commun et ses liens avec le monde des intellectuels catholiques parisiens. Certaines lacunes étaient cependant irrémédiables : la destruction des papiers des archevêques de Paris et Bordeaux, celles du Secrétariat social du Sud-Ouest. La grande presse catholique a permis dans une certaine mesure de combler ces manques mais, malheureusement, les quelques clercs et laïques qui se sont engagés dans l'accueil des enfants basques ne disposaient pas d'une publication militante attitrée. Enfin, nous avons dépouillé les fonds des nonciatures de Paris et Madrid et de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires aux Archives secrètes du Vatican (ce deuxième fonds ayant, depuis, été déplacé au siège de la Secrétairerie d'État). Ce travail nous a permis de compléter les sources citées précédemment concernant les engagements catholiques français, mais aussi d'étudier la politique du Saint-Siège qui s'oppose bien vite aux expatriations d'enfants et promeut le retour dans leur patrie et leurs foyers de ceux qui sont partis. Une fois encore, le calendrier de nos recherches s'est révélé heureux, puisque le fonds Pie XI a été ouvert à la consultation en 2006.

Pour étudier *les politiques publiques espagnoles* concernant les enfants évacués à l'étranger, nous avons porté l'essentiel de notre attention sur les archives d'organismes publics. Ceci ne signifie pas, loin de là, un moindre éclatement des acteurs impliqués et de leur documentation. En outre, la guerre civile a eu de lourdes séquelles sur la documentation

historique espagnole : bien des fonds ont été déplacés, perdus, détruits. En ce sens, l'excellent état de conservation et le classement parfait des fonds diplomatiques constituent une exception. Ceux-ci sont répartis entre la section 10 de l'*Archivo General de la Administración* (AGA) d'Alcalá de Henares, où se trouve la documentation de l'ambassade d'Espagne à Paris et des consulats, et les archives centrales du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération qui fermaient, à l'été 2013, alors même que nous y terminions notre travail<sup>75</sup>. Nous avons également cherché à retrouver les fonds des ministères directement impliqués dans les expéditions et le contrôle des enfants évacués à l'étranger. Seuls ceux du Conseil supérieur de protection des mineurs (CSPM) attaché au ministère de la Justice sont relativement fournis. Ils présentent également l'avantage, comme les archives diplomatiques d'ailleurs, de concerner à la fois la zone républicaine et la zone franquiste. Localisés très récemment par Amélie Nuq<sup>76</sup>, ils se trouvent pour une raison inconnue aux Archives centrales du ministère du Travail et de l'Immigration<sup>77</sup>. En dehors de ces importants massifs archivistiques, quelques dossiers du premier ministère de l'Instruction publique de Jesús Hernández, datant des mois de février et mars 1937, se trouvent à l'AGA. Enfin, l'impossibilité de trouver les archives de l'éphémère ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, qui n'existe qu'entre novembre 1936 et mai 1937, et de son successeur, celui du Travail et de l'Assistance sociale, a été en partie compensée par la découverte des papiers d'Amós Sabrás Gurrea. Ce personnage-clé était délégué à Paris de ces deux ministères successivement, mais aussi membre du CAEE au titre de vice-président de la Ligue espagnole des droits de l'Homme. Appartenant, en outre, au parti socialiste espagnol, il a versé sa correspondance de l'année 1937 avec les autorités de Valence à la Fundación Pablo Iglesias qui conserve les fonds de ce parti. Ces archives privées (qui ne le sont pas vraiment) sont donc malheureusement incomplètes puisqu'elles s'arrêtent à l'automne 1937 et ne contiennent que la correspondance d'Amós Sabrás avec sa hiérarchie ministérielle, et non les lettres échangées avec ses collaborateurs espagnols et français également basés à Paris.

Deux fonds espagnols ont un statut particulier parmi ceux sur lesquels nous avons travaillé, au sens où ils regroupent eux-mêmes une documentation de provenance diverse. Le

---

<sup>75</sup> À l'heure où nous écrivons, seuls les fonds diplomatiques antérieurs à 1931 et transférés à l'*Archivo Histórico Nacional* sont à nouveau accessibles aux chercheurs. Les fonds contemporains, désormais déposés à l'AGA, ont été en partie re-classifiés pour des raisons peu explicites et sont pour l'instant fermés à la consultation.

<sup>76</sup> Amélie NUQ, « Des juridictions d'exception pour « protéger » et « redresser » la jeunesse ? Les tribunaux pour mineurs sous la dictature franquiste (1939-1975) », *Tracés*, n° 20, 2011, pp. 31-48 ; et *La rééducation des jeunes déviants dans les maisons de redressement de l'Espagne franquiste (1939-1975)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Gérard Chastagnaret, Université Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2012, 772 p.

<sup>77</sup> Depuis plusieurs années, ces fonds sont censés être transférés à l'AGA pour réintégrer ceux du ministère de la Justice, auxquels ils appartiennent.

premier est celui de la Délégation extraordinaire pour le rapatriement des mineurs (DERM), qui se trouve dans la section 9 de l'AGA, c'est-à-dire dans les fonds du Mouvement national. Cette documentation est la plus évidente (et la plus consultée) sur notre sujet, au point qu'un inventaire spécial « *Niños de la guerra. Desplazados, evacuados y repatriados. Fuentes documentales en el Archivo General de la Administración* » a été dressé en 2006. Ce fonds contient quelques listes et correspondances de la DERM, mais surtout des documents issus du dernier ministère de l'Instruction publique et de la Santé républicain dirigé entre avril 1938 et mars 1939 par Segundo Blanco González. En effet, ici comme ailleurs, les autorités franquistes ont conservé la documentation républicaine pouvant leur servir directement. Les correspondances concernant la gestion des évacuations, de peu d'intérêt pour elles, n'ont malheureusement pas été préservées. En revanche, afin de localiser les enfants évacués qu'elle cherche à faire rapatrier, la DERM a conservé des centaines de listes dressées à diverses étapes du processus d'évacuation : enfants inscrits, expédiés, placés, réclamés, rapatriés. C'est ainsi que nous avons pu commencer la base de données nominative que nous présentons dans l'Annexe méthodologique. Outre les informations sur les états civils et les lieux d'accueil, la récurrence des mêmes enfants d'une liste à l'autre permet d'ébaucher des parcours d'évacuation du lieu de départ en Espagne aux différents hébergements en France, à travers leurs dimensions évidemment géographiques, mais aussi pédagogiques (par exemple de colonies collectives en familles d'accueil) et organisationnelles, un même enfant pouvant être pris en charge successivement par de nombreux acteurs. Les réseaux que nous cherchons à analyser sont donc tissés non seulement de relations entre organisations (correspondances, collaborations, rivalités, oppositions) mais aussi de « flux » d'enfants qui passent d'une tutelle à une autre.

Les Archives de la guerre civile conservées au *Centro Documental de la Memoria Histórica* (CDMH) ont également un statut particulier. Les conditions de la genèse de ce centre expliquent l'extrême diversité de ses fonds : ceux-ci correspondent en effet à la documentation saisie par l'armée franquiste au fur et à mesure de sa conquête du territoire espagnol. S'y mêlent fonds publics et privés, parfois dans les mêmes cartons, voire dans les mêmes dossiers, ce qui explique que l'inventaire du CDMH n'ait jamais été réellement terminé : ce centre, d'approche difficile, recèle donc bien des trésors inexplorés. Les sections qui le composent n'obéissent pas au principe du producteur, mais aux villes (Barcelone, Madrid, etc.) où la documentation a été saisie, ce qui ne signifie nullement que ces cotes correspondent au lieu où elle a été produite : ainsi, une grande partie des archives du gouvernement basque sont déplacées à Santander en juin 1937 et saisies sur place par l'armée franquiste lors de sa conquête de cette ville : elles se



trouvent donc, non pas sous la cote « PS-Bilbao », mais « PS-Santander<sup>78</sup> ». Les fonds du CDMH fonctionnent comme une sorte d'échantillon archivistique global, offrant des fragments documentaires qui demandent à être complétés par d'autres fonds, lorsqu'ils existent. Nous ont particulièrement intéressée les fonds de la CNT, qui offre un regard de biais sur l'expérience ministérielle de Segundo Blanco au ministère de l'Instruction publique et de la Santé entre avril 1938 et mars 1939, la correspondance particulière de Federica Montseny, qui pallie en partie le vide documentaire concernant son ministère, et les fonds du gouvernement autonome basque d'Euzkadi.

Concernant cet acteur important des évacuations enfantines, nous nous sommes largement appuyée sur la thèse de Jesús Alonso Carballés<sup>79</sup>, qui cite abondamment et précisément les archives historiques du gouvernement basque, incommunicables pendant notre propre recherche. En effet, le fonds du gouvernement d'Euzkadi a été transféré à partir de 2009 du centre d'archives du nationalisme basque de la Fondation Sabino Arana, à Artea, au nouvel *Archivo Histórico de Euzkadi* ouvert à Bilbao en janvier 2014. Quelques documents numérisés sont accessibles en ligne, que nous avons exceptionnellement pu utiliser. En revanche, nous avons eu la chance d'avoir accès aux papiers personnels du chanoine Alberto Onaindia Zuloaga, déposés à l'institut Labayru dépendant du diocèse de Vitoria, et théoriquement fermés au public. Ceux-ci permettent de suivre ce personnage important dont le travail est précisément de faire le lien entre les nationalistes basques, les catholiques étrangers et l'évêque de Vitoria : c'est cette jonction qui permet l'émergence, à l'été 1937, d'une mobilisation spécifiquement catholique en faveur d'une évacuation d'enfants catholiques basques. Nous sommes donc particulièrement reconnaissante à Iñaki Goiogana, qui prépare actuellement une édition annotée de cette correspondance, de nous l'avoir généreusement communiquée.

Enfin, nous avons consulté de nombreux fonds publics français qui se sont révélés très riches, faisant apparaître *le rôle de l'administration et du gouvernement français* dans notre histoire. Au Centre des archives contemporaines (CAC) et au Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN) où se trouvaient encore les documents consultés lors de nos recherches<sup>80</sup>, nous avons essentiellement consulté les fonds du ministère de l'Intérieur, complétés aux Archives de la préfecture de police de Paris. Ces documents permettent d'étudier la manière dont les autorités publiques françaises interviennent ou non dans l'accueil des

---

<sup>78</sup> Borja de RIQUER I PERMANYER et Joan B. CULLA I CLARÀ, « Sobre el Archivo de Salamanca : algunas precisiones y reflexiones », *Ayer*, n° 45, 2002, « Los exilios en la España contemporánea », pp. 279-294.

<sup>79</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, *1937, op. cit.*

<sup>80</sup> Nombre d'entre eux ont depuis été transférés au site de Pierrefitte-sur-Seine.

enfants espagnols en France, mais ils contiennent aussi de nombreux rapports relatifs à la surveillance des organisations politiques et des étrangers qui ont souvent pallié les lacunes des fonds de la CGT, de la LDH ou du Secours rouge. Un travail similaire a été mené dans trois fonds d'archives départementales : dans les Pyrénées-Atlantiques, en Gironde et en Charente-Maritime. Enfin, cette documentation a été complétée par celle de l'ambassade de France à Madrid, aux Archives du ministère des Affaires étrangères.

Si notre démarche a consisté, de manière classique, à nous fier au principe de provenance et à chercher les archives des acteurs engagés dans les évacuations d'enfants espagnols vers la France, ceci ne signifie pas qu'un fonds donné éclaire l'engagement d'une entité donnée. À l'image de notre objet de recherche, ces différentes archives forment elles-mêmes un réseau documentaire transnational, fait de correspondances et de renseignements collectés par les acteurs les uns sur les autres. On trouve ainsi des informations sur le ministère de l'Instruction publique et de la Santé espagnol dans les archives du CAEE, sur l'activisme des catholiques français dans celles d'Amós Sabrás Gurrea, sur le Syndicat national des Instituteurs français dans celles de la CNT, au CDMH.

## **Les étapes d'élaboration d'une cartographie**

Comme toutes les histoires, celle des mobilisations autour de l'évacuation et de l'accueil d'enfants espagnols en France a ses dates-clés : l'émergence, au début du mois d'août 1936, des premiers projets de transferts d'enfants ; le début effectif des évacuations, à la fin du mois de décembre de la même année ; l'été 1937, qui voit à la fois les expéditions enfantines massives depuis Bilbao et des changements politiques fondamentaux au sein du gouvernement espagnol ; l'arrêt des départs d'enfants vers la France, au mois d'octobre 1937, et leur reprise, au mois de juin suivant ; le début du démantèlement du dispositif d'hébergement du CAEE, en janvier 1939 et, enfin, la fin de la guerre civile le 1<sup>er</sup> avril 1939 et l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne, le 3 septembre 1939.

Ces charnières sont importantes et elles apparaissent comme telles à plusieurs reprises dans cette thèse. Mais le plan choisi n'obéit pas à cette logique strictement chronologique. Il cherche à saisir l'émergence et accompagner le développement de « moments » de la mobilisation autour des évacuations enfantines vers la France selon les lieux (en France, en Espagne, ailleurs ou au milieu) où ils se déroulent. Ainsi, nous cherchons à retracer, chapitre après chapitre, l'organisation progressive de la cartographie des acteurs impliqués dans

l'évacuation et l'accueil en France d'enfants espagnols venus de la zone républicaine de l'Espagne, ses évolutions, les crises qu'elle traverse et, enfin, son délitement.

Un bref prologue, en guise d'ouverture, revient sur les premiers projets d'« exode des enfants espagnols » au cours de l'été et du début de l'automne 1936, projets qui n'aboutissent pas. Les trois premiers chapitres dessinent ensuite la mise en place d'un programme efficace d'évacuation et d'accueil en France d'enfants espagnols dans un esprit de solidarité de la gauche française envers l'Espagne républicaine. Pour cela, nous nous tournons d'abord vers la France pour observer la naissance et l'affirmation du CAEE au sein du mouvement d'aide à la République espagnole (chapitre 1) avant d'étudier les luttes de pouvoir suscitées au sein du gouvernement espagnol par cette action que différents ministères revendiquent comme devant leur revenir (chapitre 2). La jonction de ces récits parallèles permet d'étudier les différentes formes prises par la collaboration entre acteurs français et espagnols au sein de ce premier dispositif, de l'automne 1936 au printemps 1938 (chapitre 3).

Nous nous arrêtons ensuite, au mitan de cette thèse, sur les interactions entre ces différents organismes et leur public, en Espagne comme en France : ceci nous permet de réintégrer les parents d'origine, les familles d'accueil et les enfants eux-mêmes à la cartographie des acteurs du programme d'évacuation, en prolongeant l'analyse jusqu'à la fin de l'année 1938 (chapitre 4).

Les trois derniers chapitres sont consacrés aux excroissances, aux transformations et au délitement de l'espace transnational de collaboration créé par le programme d'évacuations enfantines. Nous revenons d'abord au printemps 1937, lorsque des catholiques du Pays basque espagnol et de France s'allient pour mettre en place un réseau d'hébergement concurrent de celui des organisations de la gauche française et du gouvernement central de la République espagnole (chapitre 5). Nous étudions ensuite les raisons et les conséquences de la politique de rapatriement d'enfants promue par le Saint-Siège, à partir du mois d'août de la même année (chapitre 6). Le dernier temps de ce récit noue ensemble la relance des évacuations enfantines vers la France, à partir de l'été 1938, et la démobilisation, dès les premiers jours de l'année 1939, de ses principaux promoteurs, conduisant au démantèlement rapide du dispositif d'hébergement d'enfants espagnols en France construit au long des années précédentes (chapitre 7).

# Prologue

## 1. Été 1936 : un faux départ

Les premiers projets de transfert organisé d'enfants espagnols vers la France sont presque contemporains de l'éclatement de la guerre d'Espagne. Exactement deux semaines et deux jours après le coup d'État du 18 juillet 1936, une première initiative naît en ce sens. Elle s'inscrit dans le mouvement de solidarité de la gauche française envers la République espagnole, alors en voie de construction et d'institutionnalisation. Le 31 juillet 1936, le Comité national du Rassemblement populaire<sup>1</sup>, sur proposition du Secours Rouge de France (SRF), fonde une Commission de solidarité dont le but est « l'unification de l'aide et de la solidarité envers le Peuple Espagnol<sup>2</sup> ». Il s'agit de coordonner l'aide sanitaire et médicale, les envois de vivres et la collectes de dons ; une souscription générale est ouverte. Trois jours plus tard, cette Commission de solidarité à peine créée est pourvue d'une nouvelle mission : faire venir des enfants espagnols pour les loger dans des familles françaises. Le 3 août 1936 en effet, l'Association nationale du soutien de l'enfance (ANSE) « attir[e] l'attention de la Commission de Solidarité du Comité National du Rassemblement populaire sur l'urgence [...] de secourir les enfants espagnols, victimes de la guerre civile *et d'organiser en France [...] leur hébergement*<sup>3</sup>. » À l'issue de la réunion du 18 août 1936 de la Commission de solidarité, « l'organisation de l'hébergement des petits enfants espagnols dans les familles françaises<sup>4</sup> » est signalée comme l'une de ses quatre priorités pour l'avenir.

---

<sup>1</sup> Le Comité national du Rassemblement populaire est l'expression institutionnalisée de l'union des gauches permise par la réorientation stratégique de l'Internationale communiste (IC) en faveur des Fronts populaires. Il est l'héritier direct du comité d'organisation de la manifestation du 14 juillet 1935. Sa mission initiale est d'organiser l'alliance des gauches en vue des élections d'avril 1936. Après la victoire électorale, il reste le forum de concertation entre les dix partis, syndicats et associations fondateurs du mouvement : la Ligue des droits de l'homme (LDH), la confédération générale du travail (CGT) et la confédération générale du travail (CGTU), les partis communiste, socialiste, radical, et l'Union socialiste républicaine, le mouvement Amsterdam-Pleyel ou Comité mondial contre la guerre et le fascisme, le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes et le mouvement d'Action combattante. Voir Frédéric MONIER, *Le Front populaire*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n° 342, 2002, p. 86.

<sup>2</sup> « Appel pour l'aide au peuple espagnol. Il faut un million avant le 15 août », *L'Humanité. Organe central du Parti Communiste (SFIC)* (ci-après *L'Humanité*), n° 13746, 5 août 1936, p. 3.

<sup>3</sup> Michel ONOF, « Mes impressions de délégation », *Tribune de l'enfance. Organe mensuel de l'Association nationale de soutien de l'enfance* (ci-après *Tribune de l'enfance*), n° 8, 15 octobre 1936, p. 4. C'est nous qui soulignons.

<sup>4</sup> « Vite le deuxième million ! », *L'Humanité*, n° 13761, 20 août 1936, p. 7.

Le travail commence immédiatement. Deux actions concomitantes sont menées. Dès le 14 août 1936, une délégation française part en Espagne pour concerter avec le gouvernement républicain et les forces du Front populaire espagnol l'organisation de « l'exode des enfants<sup>5</sup> ». La mission française composée de cinq membres est dirigée par Michel Onof, de l'ANSE. Sûre de faire aboutir rapidement le projet, elle « arrêt[e] les dispositions nécessaires à l'hébergement de 500 enfants<sup>6</sup> » à son passage à Perpignan, s'assurant l'usage de la colonie de vacances des Jeunesses laïques et républicaines. La délégation traverse ensuite la frontière et s'arrête à Port-Bou, Barcelone, Valence et Madrid pour prendre « contact avec toutes les autorités locales et politiques, la municipalité et le gouvernement ». Au bout d'une semaine, la délégation « télégraphi[e] [à Paris] qu'elle esp[ère] pouvoir aboutir et [...] informer rapidement sur les dispositions à prendre<sup>7</sup> », sans toutefois préciser encore « le nombre des enfants du premier convoi et le jour et l'heure d'arrivée de celui-ci ».

Afin que tout soit prêt à temps, un Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne est constitué à Paris. Sa création est annoncée dans *L'Humanité* le 22 août 1936<sup>8</sup>. Le nom de ses dirigeants n'est pas précisé mais son siège social, 131 rue Lafayette, semble correspondre à celui de l'ANSE, dont on a vu qu'elle est à l'origine du projet<sup>9</sup>. Le recrutement de familles françaises a déjà commencé. La Commission de solidarité du Rassemblement populaire aurait déjà reçu de nombreux courriers « des familles réclamant un petit enfant espagnol » :

De telles lettres se multiplient chaque jour [...]. C'est une jeune maman de Saint-Cloud qui nous demande un petit orphelin espagnol ; c'est un chauffeur de taxi du 15e disant : « Modeste chauffeur, ayant une fille de douze ans, qui a passé plusieurs années à Madrid, ma femme et moi nous désirons avoir une petite orpheline espagnole<sup>10</sup>. »

Le Comité central de Paris appelle à « constitu[e] partout des comités locaux d'hébergement<sup>11</sup> ». Aux familles d'accueil déjà recrutées ou qui comptent s'inscrire, il fera « savoir par lettre individuelle ou par voie de la presse [...] où, à quelle heure et quel jour elles devront se présenter pour recevoir les enfants qui seront à leur charge<sup>12</sup> ». Le Comité central

---

<sup>5</sup> Michel ONOF, « Mes impressions de délégation », *Tribune de l'enfance*, n° 8, 15 octobre 1936, p. 4.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> « Il faut assurer le gîte et la nourriture aux petits enfants d'Espagne ! Constituez partout des comités locaux d'hébergement ! », *L'Humanité*, n° 13763, 22 août 1936, p. 7.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Du moins, une réunion de l'ANSE pour l'hébergement des enfants d'Espagne se tient à cette adresse selon « Il faut aider à la protection des enfants d'Espagne », *Le Populaire. Organe central du parti socialiste (SFIO)* (ci-après *Le Populaire*), n° 4966, 16 septembre 1936, p. 4.

<sup>10</sup> Jean CHAUVET, secrétaire de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire, « À l'aide de l'Espagne républicaine. Du plus petit hameau à la plus grande ville... », *L'Humanité*, n° 13761, 20 août 1936, p. 7.

<sup>11</sup> « Il faut assurer le gîte et la nourriture aux petits enfants d'Espagne ! Constituez partout des comités locaux d'hébergement ! », *L'Humanité*, n° 13763, 22 août 1936, p. 7.

<sup>12</sup> *Ibid.*

d'hébergement des enfants d'Espagne bénéficie en outre du soutien du Comité français de secours aux enfants (CFSE), section française de l'Union internationale de secours aux enfants (UISE), organisation humanitaire internationale dont le siège est à Genève. Dès le 26 août, le CFSE publie une annonce dans le journal catholique *La Croix* : « *Des mesures ayant été prises pour assurer l'exode des enfants d'Espagne en France*, le Comité de secours aux enfants [...] lance un vibrant appel en faveur des Innocentes victimes de la guerre civile en Espagne<sup>13</sup>. » Parmi les propositions parvenues au cours du mois d'août au Comité central d'hébergement de la rue Lafayette, plusieurs lui ont été transmises par le CFSE, par exemple celle de l'abbé de Saint-Amand par Moissac, ou encore celle d'un particulier de Tourcoing qui, ayant lu l'annonce du CFSE dans le *Journal*, pense pouvoir « placer au moins cent de ces pauvres gosses<sup>14</sup> ».

Mais contre toute attente, le projet n'aboutit pas. Le 5 septembre 1936, la délégation de retour de son voyage annonce par communiqué que « l'exode des enfants d'Espagne [est] impossible immédiatement<sup>15</sup> ». En effet, le gouvernement espagnol, les municipalités et les divers partis de gauche sollicités refusent d'envoyer des enfants en France. *L'Humanité* présente cette décision sous un jour favorable, louant le « travail magnifique accompli par les républicains d'Espagne pour les enfants des héroïques combattants antifascistes, qui n'auront pas besoin d'être arrachés à leur pays<sup>16</sup> ». Michel Onof, qui a dirigé la délégation partie en Espagne, explique lui aussi dans la revue de l'ANSE qu'« il fallut se rendre à l'évidence et renoncer pour le moment à nos projets » car « le problème de [la] protection [des enfants en Espagne même] ne soulevait en vérité aucune difficulté insurmontable<sup>17</sup> ». Mais un rapport des Renseignements généraux sur un meeting de l'ANSE, le 16 septembre 1936, laisse transparaître l'amertume des militants français et, surtout, leur désaccord quant à l'absence de « besoin<sup>18</sup> » de faire venir des enfants en France :

Le but de la délégation, dit [Michel Onof], était d'organiser l'exode des enfants vers la France, mais je regrette que le peuple espagnol n'ait pas cru devoir *comprendre*

---

<sup>13</sup> « Au secours des enfants espagnols victimes de la guerre civile », *La Croix*, n° 16419, 26 août 1936, p. 5. C'est nous qui soulignons.

<sup>14</sup> Michel ONOF, « À l'appel du Comité Central d'hébergement des Enfants d'Espagne, des milliers d'offres sont parvenues », *Tribune de l'Enfance*, n° 8, 15 octobre 1936, p. 5.

<sup>15</sup> « En faveur des enfants d'Espagne. Un communiqué du Comité central d'hébergement », *L'Humanité*, n° 13777, 5 septembre 1936, p. 5.

<sup>16</sup> « Belle et émouvante soirée de solidarité pour les enfants d'Espagne », *L'Humanité*, n° 13789, 17 septembre 1936, p. 2. C'est nous qui soulignons.

<sup>17</sup> Michel ONOF, « Mes impressions de délégation », *Tribune de l'Enfance*, n° 8, 15 octobre 1936, p. 4.

<sup>18</sup> « Belle et émouvante soirée de solidarité pour les enfants d'Espagne », *L'Humanité*, n° 13789, 17 septembre 1936, p. 2.

*la nécessité* de répondre à cette proposition humanitaire. J'espère que la République Espagnole triomphera, malgré les nombreuses difficultés qu'elle aura à surmonter<sup>19</sup>.

Malgré ce premier échec, l'ANSE et la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol ne s'avouent pas vaincues. Elles restent persuadées que l'« exode des enfants vers la France » est nécessaire. En septembre, une « sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne<sup>20</sup> » est créée au sein de la Commission de solidarité. Quoique l'organigramme de cette dernière, de ses « comités » et autre « sous-commission » ne soit jamais éclairci, il semble que ce nouvel organisme soit désormais aux commandes du projet de transfert d'enfants espagnols vers la France, qui n'a jamais été abandonné. Le 22 septembre, lors de ce qui semble être sa toute première réunion, la sous-commission invite Michel Onof de l'ANSE. On apprend alors que les préparatifs sont toujours en cours :

Michel Onof déclare que son association peut mettre sa colonie de vacances de l'île de Ré à la disposition de 2 ou 300 enfants. D'autre part, les Jeunesses Laïques et Républicaines mettent également leur colonie de Port-Vendres à notre disposition. Ceci peut parer aux besoins immédiats mais il faut également organiser l'hébergement dans les familles françaises<sup>21</sup>.

Quelques semaines plus tard, de nouvelles perspectives semblent s'ouvrir. Dans le numéro d'octobre 1936 de sa revue, *Tribune de l'enfance*, l'ANSE explique à ses lecteurs que « la situation [en Espagne], depuis deux mois, s'est malheureusement aggravée, et [qu']il est possible que les autorités républicaines espagnoles consentent aujourd'hui, ainsi que les familles, à nous confier leurs enfants<sup>22</sup> ». Il faut donc les convaincre. Michel Onof est chargé par la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne :

[d']établir le projet de lettre au gouvernement de Madrid avec force détails concernant les conditions dans lesquelles nous pourrions recevoir un premier convoi de 500 enfants qui pourraient être de suite hébergés dans les familles françaises sous le contrôle du comité central d'hébergement qui a déjà pris toutes les mesures d'organisation nécessaires<sup>23</sup>.

Mais à nouveau, la proposition française reste lettre morte.

---

<sup>19</sup> Blanc des Renseignements Généraux (Rapport non signé) sur le « Meeting de Solidarité en faveur des Enfants d'Espagne organisé par l'« Association Nationale de Soutien de l'Enfance » - Palais de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, le 16 septembre », 17 septembre 1936. Archives de la Préfecture de police de Paris (ci-après APP), BA 1665/15. C'est nous qui soulignons.

<sup>20</sup> « De la méthode dans la solidarité. L'accueil aux réfugiés d'Espagne sera l'œuvre d'une sous-commission », *La Défense*, n° 372, 9 octobre 1936 – Les cahiers mensuels d'information, n° 8, p. 11.

<sup>21</sup> Sous-Commission de solidarité aux réfugiés d'Espagne. Procès-verbal de la séance du Mardi 22 septembre 1936. Archives d'État russes pour l'histoire sociale et politique (RGASPI), fonds du Secours rouge international (ci-après fonds du SRI), 539-3-1235, f. 31-32.

<sup>22</sup> Michel ONOF, « À l'appel du Comité Central d'hébergement des Enfants d'Espagne, des milliers d'offres sont parvenues », *Tribune de l'enfance*, n° 8, 15 octobre 1936, p. 5.

<sup>23</sup> Sous-commission de solidarité aux réfugiés d'Espagne. Procès-verbal de la séance du vendredi 16 octobre 1936. RGASPI, fonds du SRI, 539-3-1235, f. 36.

Le décalage entre la détermination française à accueillir des enfants espagnols et l'absence d'intérêt pour ce projet en Espagne est problématique. Comment expliquer l'obstination de l'ANSE et l'émergence de son projet, en dehors de toute demande espagnole ? D'après l'historiographie des « *niños de la guerra* », non seulement les évacuations d'enfants répondent à un besoin aigu, lié aux bombardements massifs et à la pénurie alimentaire en zone républicaine, mais l'idée même d'envoyer des enfants à l'étranger serait venue aux contemporains en cherchant à remédier à cette situation critique. Ils auraient alors imaginé une solution inédite et décidé d'organiser des expéditions d'enfants vers la France, la Belgique ou encore l'URSS, pour les sauver des bombes ennemies. Ainsi, en introduction de l'un des principaux ouvrages généraux sur ce thème, les auteurs expliquent : « Pendant la Guerre civile espagnole eut lieu, pour la première fois et en conséquence de l'effet terrifiant des bombardements aériens sur les villes, le phénomène des évacuations d'enfants vers des zones plus sûres du pays ou vers l'étranger<sup>24</sup>. » Le titre du premier travail de recherche, *The Guernica Generation*, illustre bien ce paradigme. Selon son auteure, les évacuations d'enfants depuis le pays basque naissent du désespoir créé par les bombardements massifs de Durango et Guernica et préfigurent les programmes ultérieurs similaires, comme les *Kindertransport* ou l'opération *Pied Piper* : « Il y a une importance spéciale et même quelque chose d'unique dans cette modeste évacuation d'enfants basques : ils étaient *les premiers* à être déplacés par les bombes de la guerre moderne<sup>25</sup>. » En présentant les évacuations d'enfants vers l'étranger comme une mesure inédite, née du constat d'un besoin de protection des enfants en danger, la littérature historiographique reprend d'ailleurs le discours des contemporains. À la Conférence internationale d'aide à l'enfance espagnole organisée à Paris les 21 et 22 juillet 1938, la directrice de l'Enseignement primaire du ministère de l'Instruction publique espagnole explique que les « agressions répétées qui ont abattu tant de vies enfantines, ont porté à l'esprit de notre peuple la conviction de la nécessité d'éloigner [...] nos enfants [du] théâtre de cette guerre<sup>26</sup> ».

---

<sup>24</sup> « En la Guerra Civil se dio, por primera vez, y como consecuencia del efecto aterrador de los bombardeos aéreos sobre las ciudades, el fenómeno de las evacuaciones de niños a zonas más seguras del país o al extranjero. » Alicia ALTED, Roger GONZÁLEZ et María José MILLÁN, « Introducción », in Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN, *El exilio de los niños*, op. cit., p. 15. C'est nous qui soulignons.

<sup>25</sup> « They were the first to be displaced by the bombs of modern warfare ». Dorothy LEGARRETA, *The Guernica Generation*, op. cit., p. IX. C'est nous qui soulignons. Trente ans plus tard, on trouve exactement la même affirmation dans les premiers mots de la quatrième de couverture du livre de Immaculada COLOMINA LIMONERO, *Dos patrias, tres mil destinos*, op. cit.

<sup>26</sup> Rapport de Madame Esther Antich, directrice de l'Enseignement primaire, Ministre de l'Instruction Publique, déléguée à la conférence internationale d'aide à l'Enfance des 21 et 22 juillet 1938, Centre des Archives Contemporaines (ci-après CAC), 20020221/8, inventaire 1, dossier 305, f. 8-14. C'est nous qui soulignons.



Les tentatives manquées de l'été 1936 ont pour premier intérêt de montrer que la nécessité ou non d'envoyer des enfants espagnols à l'étranger est loin d'être un fait en soi : elle dépend de l'appréciation que portent les acteurs à son sujet. Ainsi, dès le mois d'août 1936, l'ANSE est persuadée que son projet répond effectivement à une nécessité urgente, mais le gouvernement espagnol n'est pas du même avis. Inversement, sans offre française, un tel programme serait également impossible : un consensus sur l'existence d'un problème et sur sa solution est nécessaire. Or, si dès les premiers jours de la guerre civile, une mobilisation émerge, en France, pour faire venir de manière organisée des enfants espagnols « victimes de la guerre civile<sup>27</sup> », c'est qu'une telle opération correspond à un horizon d'attente et à des pratiques déjà ancrées dans le répertoire d'action<sup>28</sup> de nombreuses organisations, parmi lesquelles l'ANSE. En effet, ce qu'elle propose est loin d'être inédit. Non seulement de nombreux précédents existent, mais ils informent directement son projet. Afin de comprendre l'émergence des politiques d'évacuations d'enfants espagnols vers la France au cours de la guerre civile, il faut dès lors tourner le regard, non vers l'évolution des conditions objectives sur le front de la guerre, vers l'intensité des bombardements ou la gravité de la pénurie alimentaire, mais vers les généalogies de ces pratiques de déplacements d'enfants.

Avant de poursuivre, dans les chapitres de cette thèse, le récit des mobilisations autour de l'évacuation d'enfants espagnols vers la France et d'entrer de plein pied dans des projets qui, eux, aboutissent, la suite de ce prologue sera consacrée à retracer ces généalogies. Celles-ci sont au nombre de deux. La première renvoie aux nombreuses évacuations d'enfants organisées en temps de guerre et d'après-guerre depuis les dernières années du premier conflit mondial, et qui ont donné lieu à un certain nombre d'études récentes. La seconde tradition est moins connue et plus lointaine : il s'agit des « exodes des enfants » organisés en Europe, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre de la solidarité ouvrière pendant les grèves particulièrement dures et prolongées. C'est par elle que nous commencerons.

---

<sup>27</sup> Michel ONOF, « Mes impressions de délégation », *Tribune de l'enfance*, n° 8, 15 octobre 1936, p. 4. C'est nous qui soulignons.

<sup>28</sup> La notion de « répertoire d'action », développée par Charles Tilly est en général utilisée dans le cadre de l'action collective contestataire, comme outil d'analyse de l'évolution des formes du mouvement social. Elle désigne l'éventail des moyens de l'action collective dont disposent à une période donnée les membres d'une société (Charles TILLY, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1984, vol. 4, n° 1, pp. 89-108.). Nous reprenons ici, de manière plus large, la métaphore du « répertoire d'action » au sens des moyens d'action qui forment le « répertoire » ordinaire d'un type d'acteur collectif – de même qu'une troupe, un orchestre ou un corps de ballet possède un répertoire donné qu'il reprend de représentation en représentation.

## 2. L'« exode des enfants », une coutume ouvrière (1870-1914)

L'usage systématique par Michel Onof ou dans les articles de *L'Humanité*, et même dans le communiqué de presse du CFSE, de l'expression d'« exode des enfants », que l'on retrouve dans toutes les citations qui apparaissent ci-dessus, n'est pas anodin. Cette expression est à l'époque clairement identifiée et elle renvoie à une pratique bien précise : celle des déplacements d'enfants d'une communauté ouvrière à l'autre en temps de grève. Nous retracerons ici brièvement l'émergence de cette pratique et ces caractéristiques principales entre 1870 et 1914, afin de comprendre en quoi elle a pu informer l'initiative de l'ANSE et du mouvement de solidarité à l'Espagne républicaine en France à l'été 1936. Le récapitulatif que nous proposons se fonde sur des monographies portant sur quelques conflits sociaux précis et sur des sources de l'époque car à notre connaissance, la pratique de « l'exode des enfants » n'a pas donné lieu à ce jour à une étude globale.

### 2.1. Naissance et institutionnalisation d'une pratique de solidarité en temps de grève

Dans son ouvrage publié à la veille de la Première Guerre mondiale, *La coutume ouvrière*, Maxime Leroy définit « l'exode des enfants » comme l'« usage [...] dans les grèves un peu longues [...] de conduire les enfants dans d'autres villes ou régions, où ils sont hébergés par des camarades de bonne volonté<sup>29</sup> ». D'après James Guillaume, acteur et historien de la fondation de la première Internationale, la première mention de tels déplacements d'enfants date de 1870. Alors que le mouvement ouvrier international est en pleine construction, le syndicaliste suisse Charles Perron décide de venir en aide aux grévistes français du Creusot, dont vingt-six ont été condamnés par le tribunal d'Autun. Dans une lettre envoyée au journal parisien d'Henri Rochefort, *La Marseillaise*, Charles Perron propose de déplacer les enfants du Creusot en Suisse pour les héberger dans des familles :

Il s'agit de venir en aide aux familles des condamnés d'Autun, de les soustraire à la révoltante charité de M. Schneider qui menace de les atteindre tôt ou tard. Je désire obtenir de la femme d'un des prisonniers de me confier, de confier à ma mère, à ma sœur, un de ses enfants dont nous nous chargerions entièrement pendant l'absence du père. Peut-être ne serait-il pas difficile de trouver trente ou quarante ouvriers qui soient en mesure d'en faire autant. Quand il y en a pour quatre, il y en a pour cinq, c'est connu... Cette adoption temporaire, faite sous les auspices de la *Marseillaise*, n'inspirerait aucune crainte aux femmes du Creusot, qui accepteraient sans doute cette manière de

---

<sup>29</sup> Maxime LEROY, *La coutume ouvrière : syndicats, bourses du travail, fédérations professionnelles, coopératives, doctrines et institutions*, Paris, M. Giard & E. Brière, 1913, p. 680.

soustraire leurs enfants à la faim et à la misère, et elles, l'aumône dégoûtante de leur tyran.

La Marseillaise publia la lettre, en ajoutant : De pareils actes n'ont pas besoin de commentaire. Ils prouvent que l'union se fait entre les travailleurs de toute profession et de tous pays, sans distinction de localités ni de nationalités, et que, par conséquent, l'avènement de la révolution sociale est proche<sup>30</sup>.

Cette toute première proposition réunit plusieurs caractéristiques-clés des exodes d'enfants, dont la pratique se généralise au tournant du siècle et se prolonge, comme nous le verrons, jusqu'aux années 1930. Tout d'abord, elle n'est pas formulée par les condamnés eux-mêmes. Elle est promue par un professionnel syndical extérieur à la communauté des grévistes, qui pressent d'ailleurs les réticences que risque de soulever son offre de secours (la « crainte » des « femmes du Creusot »). Ensuite, l'accueil des enfants exprime la solidarité ouvrière au-delà des frontières, elle « prouv[e] [...] l'union [...] entre les travailleurs ». Or, cette « union » ouvre la voie à la « révolution sociale ». Au-delà du secours concret, l'exode des enfants est l'un des moyens de la lutte des classes et du changement social. Il est d'ailleurs une arme contre le paternalisme patronal (« la révoltante charité de M. Schneider »). Pour les syndicalistes comme Charles Perron, la lutte des classes ne se joue pas qu'à l'usine, mais aussi au sein de la famille et des foyers.

James Guillaume ne précise pas si cette offre d'« adoption temporaire » fut menée à bien ou non. En revanche, à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, la pratique de l'exode des enfants est bien renseignée dans les sources ; elle est désormais entrée au répertoire classique des organisations ouvrières en situation de conflit social. Pendant la grande grève des chaussonniers de Fougères en Bretagne, à l'hiver 1906-1907, environ 500 enfants de grévistes lock-outés sont envoyés à Rennes, Paris, Laval, Flers, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, Nantes et Rouen<sup>31</sup>. De même en 1909, lors de la grève des délainiers et délainières de Mazamet dans le Tarn, au moins une centaine d'enfants sont « exodés » dans les communes environnantes de Castres, Albi, Sète et Graulhet et même jusqu'à Toulouse ; ils y restent du début du mois de mars jusqu'au 30 mai 1909<sup>32</sup>. L'année suivante, retour de solidarité, les enfants des mégissiers grévistes de la commune voisine de Graulhet partent chez les délainiers de Mazamet<sup>33</sup>.

---

<sup>30</sup> James GUILLAUME, *L'Internationale : Documents et souvenirs. (1864-1878)*, Paris, Editions Gérard Lebovici, 1985 [1905-1910], p. 27.

<sup>31</sup> Claude GESLIN, « La grève des chaussonniers fougérais de l'hiver 1906-1907 », *Cahiers Jean Jaurès, Grèves et réformisme social chez Jean Jaurès*, vol. 199, n° 1, 2011, p. 48.

<sup>32</sup> Rémy CAZALS, *Avec les ouvriers de Mazamet : dans la grève et l'action quotidienne, 1900-1914*, Paris, François Maspero, coll. du Centre d'histoire du syndicalisme, 1978, p. 187.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 264.

Dès 1908, la pratique de l'exode des enfants est entrée officiellement dans la coutume ouvrière française. Au Congrès de Marseille, la CGT émet des recommandations à suivre par les organisations syndicales en cas de grève et, surtout, de lock-out patronal. Outre les versements aux caisses de résistance, l'élection d'un comité de grève et l'organisation de la propagande, le Congrès de Marseille :

Recommande l'exode des enfants qui, en diminuant les charges du Comité de grève, enlève aux parents toute cause de défaillance si préjudiciable aux conflits ;

Décide que les Bourses ou Unions régionales doivent dès à présent prendre les mesures nécessaires en prévision des lock-outs futurs et pour pouvoir immédiatement, après la déclaration d'un lock-out dans une ville ou une région les avoisinant, recevoir les enfants des lock-outs ; elles se mettront en relations directes avec la Fédération en cause<sup>34</sup>.

Cette pratique n'est pas propre au cas français ; il semble qu'elle soit avérée dans une bonne partie de l'Europe occidentale au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Par exemple, en 1910 au Pays basque, lors de la grève des mineurs de Biscaye, un exode des enfants de grévistes est organisé : à cette date au plus tard, ce mode d'action est donc mis en œuvre dans la péninsule<sup>35</sup>. Il traverse même l'Atlantique dans le bagage culturel des émigrés italiens. En 1912, les ouvriers du textile de Lawrence dans le Massachusetts se mettent en grève. Ce conflit social très dur, qui mobilise plus de 20 000 ouvriers émigrés de nombreuses nationalités, est mené en tandem par le syndicat américain Industrial Workers of the World (IWW) et les émigrés de la Fédération socialiste italienne (FSI). Ces derniers puisent dans leur culture syndicale européenne pour trouver des solutions originales à la résistance des autorités locales et des patrons des filatures. Ils proposent, notamment, un « exode des enfants », pratique établie dans l'Italie du début du siècle : lors de la grève de Parme, en 1908, les enfants des grévistes ont été accueillis par des sympathisants en Toscane, en Ligurie et en Lombardie. Suivant cet exemple, en février 1912, les enfants de Lawrence sont envoyés dans des familles du Connecticut, du Vermont, de Pennsylvanie et de New York<sup>36</sup>. Cet événement très médiatisé sur le plan national est, selon Michael Miller Topp, l'une des clés d'explication de la victoire triomphale des grévistes dans ce conflit mythique de l'histoire sociale américaine. Ce succès pousse d'ailleurs les syndicalistes de l'IWW et de la FSI à reproduire l'expérience de « l'exode des enfants » lors de

---

<sup>34</sup> Maxime LEROY, *La coutume ouvrière, op. cit.*, p. 683.

<sup>35</sup> Alvaro SOTO CARMONA, *El Trabajo industrial en la España contemporánea, 1874-1936*, Barcelone, Anthropos, 1989, p. 472. Nous remercions Rubén Vega García, professeur à l'Université d'Oviedo, de nous avoir fourni cette indication.

<sup>36</sup> Michael MILLER TOPP, *Those Without a Country : The Political Culture of Italian American Syndicalists*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2001, p. 101-102.

conflits du travail ultérieurs, à Paterson dans le New Jersey en 1913, puis à nouveau à Lawrence en 1919<sup>37</sup>.

## 2.2. Conscience de classe, sentiment de l'enfance et propagande syndicale

Le placement des enfants de grévistes est donc répandu en Europe à la Belle Époque. Il intervient dans des cas de conflits sociaux durs, prolongés, avec un patronat agressif (lock-out, recours aux forces policières ou armées), décrits par les acteurs et commentateurs de l'époque comme des guerres sociales. Lors du conflit de Fougères en 1906, les ouvrières en grève déclarent au député socialiste de l'Hérault venu les soutenir : « Nos exploiters nous ont déclaré la guerre, et puisque nous sommes obligés de la subir, nous irons jusqu'à la victoire<sup>38</sup>. » Se remémorant les mêmes événements, le syndicaliste Georges Yvetot écrit en 1934 : « Les patrons savent toujours choisir la saison [l'hiver] pour entrer en guerre contre ceux qui les entretiennent et les enrichissent<sup>39</sup>. » À Lawrence en 1912, les socialistes italiens parlent de « guerre de classe<sup>40</sup> ». Ces conflits sont en effet d'une grande violence. À Lawrence, les propriétaires de filatures n'hésitent pas à faire appel aux milices, publiques et privées, qui transforment la ville en « camp militaire<sup>41</sup> » selon Michael Miller Topp. Les grévistes sont arrêtés par centaines, frappés en cas de résistance. Deux ouvrières enceintes perdent leurs enfants après avoir reçu des coups ; une gréviste italienne meurt sous les balles d'un policier ; un gréviste syrien sous la baïonnette d'un milicien. Les ouvriers sont comme assiégés. Pendant les quatre mois hivernaux de la grève de Mazamet, et malgré le recours aux produits « du jardin et du cochon<sup>42</sup> », les grévistes souffrent de la faim et de la misère ; « le cas le plus critique [étant] celui des couples de grévistes conséquents, ayant plusieurs jeunes enfants et habitant en ville, avec peu de réserves et pas de jardin<sup>43</sup> ».

Dès lors, dans ces conflits où il faut « tenir et vaincre<sup>44</sup> », la solidarité est l'un des moyens de la résistance physique, économique et morale des grévistes. Dans la plupart des récits, cette solidarité se manifeste par trois types d'action : versements à la caisse de résistance par les autres syndicats de la Fédération, mise en place de « soupes communistes » et exode des

---

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 140, 209.

<sup>38</sup> Jean-Baptiste BÉNÉZECH, « Chez les grévistes de Fougères », *L'Humanité*, 18 décembre 1906, n° 975, p. 1.

<sup>39</sup> Georges YVETOT, « Solidarité », in Sébastien FAURE (dir.), *Encyclopédie anarchiste*, Paris, La Librairie internationale, coll. « Œuvre internationale des éditions anarchistes », 1934, vol. 4/4, pp. 2624-2631.

<sup>40</sup> Michael MILLER TOPP, *Those Without a Country*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>41</sup> « armed camp », *Ibid.*, p. 99.

<sup>42</sup> Rémy CAZALS, *Avec les ouvriers de Mazamet*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 165.

enfants. La première proposition homologuée de Charles Perron, en 1870, situe d'emblée cette pratique dans le cadre d'une solidarité internationale et même, internationaliste. Y compris dans le cas de migrations au sein d'un même État-nation, le dépaysement ne doit pas être sous-estimé : en 1909, pour les enfants de Mazamet qui parlent occitan, Toulouse est comme un pays étranger. Une femme « exodée » dans son enfance explique : « Enfin, ils [les parents d'accueil] me parlaient français, ils me parlaient patois, on se comprenait quand même<sup>45</sup>. » Le sentiment d'étrangeté est d'ailleurs réciproque : « On nous appelait les *refugiados*. »

La proposition de Charles Perron aux grévistes du Creusot en 1870 est encore exemplaire en ce que l'exode des enfants est toujours proposé par un syndicaliste professionnel extérieur à la communauté des grévistes eux-mêmes. C'est très clair lors du conflit de Lawrence, où l'idée est suggérée par des leaders syndicaux italiens appelés à la rescousse par l'IWW pour mener la grève. À Mazamet, c'est Victor Dubreuil, syndicaliste de Castres, qui propose la mise en place de soupes populaires et l'exode des enfants à des travailleurs locaux moins au fait de ces techniques de grève. Non seulement ces initiatives ne viennent pas des grévistes, mais elles se heurtent à leurs réticences<sup>46</sup>. Il faut donc faire leur éducation syndicale, comme le signale dans son récit Victor Griffuelhes, alors secrétaire général de la CGT :

De Castres, d'Albi, de Cette, de Toulouse, on demanda des gamins. Le plus difficile était de les obtenir, les parents ne voulant pas s'en séparer. [...] Comme pour les soupes, il fallut que les militants moins besogneux prêchassent d'exemple en inscrivant leurs enfants les premiers<sup>47</sup>.

Ce commentaire de Victor Griffuelhes signale que le véritable objectif des « exodes des enfants » est politique : il s'agit de construire la solidarité ouvrière, de socialiser les travailleurs aux pratiques syndicales, d'inspirer confiance en l'organisation. À Mazamet, selon Rémy Cazals,

incontestablement, l'exode des enfants permit à la CGT de consolider ses positions [...] ; incontestablement, faire partir ses enfants, c'était cautionner l'action syndicale. [...] L'exode des enfants, pratique syndicale, ouvrière, avait pour but de resserrer les liens de la classe ouvrière, de ville à ville<sup>48</sup>.

Ce resserrement est d'ailleurs mis en scène, l'année suivante, lorsque les enfants des grévistes de Graulhet sont à leur tour accueillis à Mazamet. Sur une photographie d'époque, les

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 183-184.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 177-181.

<sup>47</sup> Victor GRIFFUELHES, *Un grand conflit social : La grève des délainiers de Mazamet (du 9 janvier à 7 mai 1909)*, Paris, Maison des Fédérations, 1909 ; cité dans Rémy CAZALS, *Avec les ouvriers de Mazamet*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>48</sup> Rémy CAZALS, *Avec les ouvriers de Mazamet*, *op. cit.*, p. 183.

deux groupes d'enfants sont réunis derrière une pancarte portant les mots : « Les enfants Mazamet-Graulhet sont tous frères. Grèves inoubliables<sup>49</sup>. »

En effet, ces exodes ont une forte portée symbolique : puissants outils qui frappent les imaginaires, ils ont souvent un rôle-clé dans la médiatisation des grèves et la propagande<sup>50</sup> en faveur des grévistes. Ils permettent la mise en place d'une interprétation morale de la grève, dans laquelle les patrons sont les méchants et les enfants des grévistes, obligés de quitter leurs familles, leurs victimes innocentes. En 1906, le départ des enfants de Fougères fait la une de *l'Humanité*. La description qu'en fait le député socialiste Jean-Baptiste Bénézech est exemplaire de ce recours à l'émotion, qui conduit sans transition à un appel à la mobilisation ouvrière :

J'ai assisté au départ. Je n'ai rien vu de ma vie de plus attristant. Les enfants portaient à la boutonnière leur procès-verbal d'identité et enlaçaient le cou des parents en larmes. La séparation fut déchirante, dans cette soirée pleine de brouillard et de pluie, où la mélancolie désolée des choses semblait s'harmoniser avec la tristesse des cœurs. Je comprends bien maintenant que la haine puisse entrer dans le cœur. Je ne l'excuse pas cependant ; mais pourquoi les riches font-ils pleurer les enfants dont ils exploitent si durement les parents ?

Il faut que tout le prolétariat vienne en aide à nos camarades de Fougères<sup>51</sup>.

L'arrivée des enfants de Fougères à Paris est l'occasion d'une mise en scène élaborée, racontée par le futur ministre socialiste Albert Thomas :

Sur le quai inondé de lumière par les lampes électriques, les personnes qui les avaient amenés, de grands camarades parisiens qu'ils avaient vus déjà les jours passés à Fougères, les firent ranger en cortège. « Allons, les petits, dit l'un ! Tous ensemble l'Internationale. » Et ils se mirent en marche en entonnant le chant qu'ils savaient tous. La petite Jeanne était bien un peu émue, et serrait la main de son frère. Pierre était fier ; il chantait fort, comme les manifestants dans les rues. Mais quand ils arrivèrent dans la cour, une immense acclamation s'éleva, étourdissante : « Vive Fougères ! Vive la grève ! ». Il y avait bien là 4 à 5.000 ouvriers de Paris qui étaient venus les chercher<sup>52</sup>.

De même, à Mazamet, à Lawrence, les départs d'enfants sont des événements entourés de manifestations, de photographies et de reportages. Ils donnent aux conflits un écho national et sont un facteur important dans la victoire finale des grévistes.

Cette dimension médiatique et émotionnelle signale que le développement de la pratique de « l'exode des enfants », s'il est contemporain de la construction du mouvement syndical international et, sans nul doute, lié à l'émergence d'une expertise dans la conduite des grèves,

---

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>50</sup> Nous utilisons ici et dans la suite du texte le terme « propagande » au sens qu'il avait à l'époque, proche de ce qu'on nomme aujourd'hui « politique de communication », et sans connotation péjorative.

<sup>51</sup> Jean-Baptiste BÉNÉZECH, « Chez les grévistes de Fougères », *op. cit.*

<sup>52</sup> Albert THOMAS, *Histoire anecdotique du travail. Lectures historiques*, Paris, Bibliothèque d'éducation, 1930, 303 p, 33e lecture ; cité dans Georges YVETOT, « Solidarité », *op. cit.*, p. 2629.

appartient également à l'histoire des représentations de l'enfance. Les images d'enfants « exodés » sont efficaces parce qu'elles émeuvent. Les travaux pionniers de Philippe Ariès ont révélé que l'enfance et l'enfant ne sont pas des catégories hors de l'histoire : au contraire, tant les représentations que la place des enfants dans la société et l'économie sont sujets au changement<sup>53</sup>. S'appuyant sur ces premiers jalons, la sociologue Viviana Zelizer montre à partir du cas américain que les valeurs économiques et sentimentales accordées à l'enfant évoluent profondément entre les années 1870 et 1930 : d'objet d'utilité, l'enfant devient progressivement objet de sentiment<sup>54</sup>. En effet, non seulement il quitte la sphère productive et perd toute valeur sur le marché du travail mais, de plus, il implique un coût économique toujours plus important à mesure que sont adoptées des politiques de scolarisation, de lutte contre la mortalité infantile et d'hygiénisme. Même si d'autres facteurs jouent certainement, l'acceptation de ce coût croissant par les familles et la société s'explique également par un processus culturel de sacralisation des enfants, « au sens d'objets investis d'une signification sentimentale ou religieuse<sup>55</sup> ». Cette évolution donne aux souffrances enfantines une gravité particulière et, réciproquement, accorde prestige et légitimité à ceux qui cherchent à les soulager. Ainsi, Pascale Quincy-Lefebvre date justement des années 1880 le début de « la floraison d'un discours sociojuridique sur l'enfant, objet à protéger<sup>56</sup> » en France. Elle retrace la généalogie de ce discours, véhiculé au tournant du siècle par « la culture du fait divers » à travers « des histoires sordides d'enfants battus » par des « parents tortionnaires ». Le même « régime émotionnel<sup>57</sup> » est à l'œuvre lors des grèves : l'attitude vis-à-vis des enfants devient la pierre de touche de la moralité des parties en conflit.

L'efficacité économique, politique et surtout, symbolique des « exodes des enfants » est d'ailleurs bien comprise par les adversaires des grévistes. À Mazamet, les autorités religieuses, le patronat et les milieux proches du baron Amédée Reille, député du Tarn et industriel local, tentent de s'opposer aux départs. À défaut d'y parvenir, ils cherchent à discréditer l'opération

---

<sup>53</sup> Philippe ARIÈS, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, op. cit.

<sup>54</sup> Viviana A. ZELIZER, *Pricing the Priceless Child : The Changing Social Value of Children*, op. cit. Si l'enquête empirique porte particulièrement sur les États-Unis, la thèse globale nous semble, dans une large mesure, applicable à l'ensemble du monde occidental *mutatis mutandis*.

<sup>55</sup> « The term sacralization is used in the sense of objects being invested with sentimental or religious meaning », *Ibid.*, p. 11. Les facteurs non-culturels pouvant expliquer la nouvelle valeur émotionnelle de l'enfant incluent l'évolution des structures économiques (la révolution industrielle exigeant une qualification accrue des travailleurs, et donc l'éducation des enfants), familiales (la relégation des femmes dans la sphère privée s'accompagnant de leur spécialisation fonctionnelle dans la fonction maternelle) ou démographiques (la baisse des taux de mortalité infantile permettant l'investissement affectif accru des parents).

<sup>56</sup> Pascale QUINCY-LEFEBVRE, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile (1880-fin des années trente)*, Paris, Economica, 1997, p. 2.

<sup>57</sup> Emmanuel FUREIX, *La France des larmes : Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, 2009, p. 169.



du point de vue moral. Le journal conservateur *L'Union libérale du Tarn*, propriété de la famille Reille, présente l'exode comme une instrumentalisation des enfants à des fins partisans, « un tréteau favorable à la déclamation de boniments plus ou moins électoraux », motivé par le seul « souci [...] de la réclame à un parti<sup>58</sup> ». Alors que le projet d'exode se précise, le curé de la paroisse installe des cantines pour les enfants de grévistes. Déçu par la fréquentation de cette œuvre, « il se laissa aller, dans *L'Union libérale* du 4 avril, à des propos peu charitables sur une famille qui avait préféré, pour ses enfants, l'exode à la cantine<sup>59</sup>. » L'opposition au départ des enfants peut prendre une tournure plus violente. À Lawrence en 1912, après l'écho médiatique de la première expédition, les autorités veulent empêcher les suivantes. Le 24 février, la police est présente à la gare ferroviaire. Elle frappe les mères à coups de matraques. Les accusant de négligence parentale en envoyant leurs enfants au loin, elle cherche à les leur retirer de force. À Mazamet comme à Lawrence, l'attitude et le sentiment vis-à-vis des enfants deviennent le terrain d'un combat pour la légitimité des deux camps en présence. Leurs arguments sont symétriques et renvoient à l'évolution des sentiments moraux vis-à-vis de l'enfance depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme le montre Viviana Zelizer, les campagnes des réformateurs contre le travail des enfants se fondent sur le principe que l'amour pour les enfants est, par principe, gratuit. Dès lors, « si les enfants étaient utiles et produisaient de l'argent, ils n'étaient pas convenablement aimés<sup>60</sup> » par leurs parents. Mais cette antinomie de principe vaut aussi dans le domaine politique. Elle fonde les accusations des notables de Mazamet, selon lesquelles, d'une part, les syndicalistes exploitent les souffrances des enfants aux fins de leur propagande et, d'autre part, les parents eux-mêmes révèlent leur indignité en préférant se défaire de leurs enfants que de cesser la grève ou de les amener à la cantine organisée par le curé. Pour le baron Reille et le patronat local, le fait même que les exodes des enfants soient efficaces politiquement prouve que leurs organisateurs ne vouent pas aux enfants le respect et l'affection qui leur sont dus. Réciproquement, les militants syndicaux peignent les patrons sous les traits de bourreaux d'enfants. Ces arguments, opposés mais symétriques, montrent que le langage de la valeur sentimentale de l'enfance, de l'importance de son bien-être, et le cloisonnement entre politique et sentiments d'humanité est partagé par les deux camps. À Lawrence, ce sont les grévistes qui gagnent cette bataille symbolique. Les récits et photographies journalistiques de la scène du 24 février 1912 provoquent un choc dans l'opinion publique américaine et un mouvement de

---

<sup>58</sup> *L'Union libérale du Tarn* du 14 et 21 mars 1906, *L'Union libérale du Tarn* du 14 et 21 mars 1906, cité dans Rémy CAZALS, *Avec les ouvriers de Mazamet*, op. cit., p. 182.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> « If children were useful and produced money, they were not being properly loved. » Viviana A. ZELIZER, *Pricing the Priceless Child : The Changing Social Value of Children*, op. cit., p. 72.

sympathie envers les grévistes, conduisant à la victoire complète de ces derniers sur les propriétaires de filatures<sup>61</sup>.

L'efficacité des exodes d'enfants va donc bien au-delà du soulagement économique que cette pratique apporte aux familles. Bien médiatisée, elle peut permettre de gagner une grève. Plus profondément, elle contribue à la construction du mouvement ouvrier, à travers une solidarité en acte qui dépasse la seule entraide économique entre travailleurs pour engager la vie des familles elles-mêmes. Cette solidarité n'est pas seulement un moyen (l'entraide) pour arriver à une fin (la victoire des grévistes sur les patrons), elle constitue en elle-même l'objectif central du mouvement syndical : la construction d'une classe ouvrière pour soi. Maxime Leroy rappelle que la première Internationale « a été fondée, aux termes mêmes des considérants du préambule de ses statuts, en vue d'établir la “solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays<sup>62” » ». Il montre aussi que l'objectif véritable d'une grève est moins l'obtention de meilleures conditions de travail que la construction de cette solidarité<sup>63</sup>. Ainsi Maxime Leroy conclut-il son chapitre sur la « théorie syndicale de la grève » par ces mots :</sup>

L'expérience a montré que la grève, en l'obligeant à une très étroite solidarité, fait acquérir à l'ouvrier sa plus haute capacité morale et économique, car c'est sur le champ de grève, et là seulement, qu'il est, comme l'a écrit Griffuelhes, « sur son terrain<sup>64</sup> ».

Au cours de ces mouvements de grève, les enfants « exodés » viennent tisser des liens entre communautés ouvrières qui dépassent les intérêts objectifs des travailleurs pour impliquer leur vie privée et familiale. Loin de ne concerner que des travailleurs ou des travailleuses, cette solidarité englobe parents et enfants. Elle vise à construire non seulement une classe mais une « grande famille ouvrière », selon les mots de Georges Yvetot. Celui qui est alors secrétaire de la Fédération des bourses du travail commence ainsi la notice « Solidarité » de *l'Encyclopédie anarchiste* par le récit de l'exode des enfants de Fougères :

Ah! ces départs d'enfants de grévistes! Ces pauvres petits partant pour l'inconnu, *quittant leur famille pour se fondre en d'autres familles de la grande famille ouvrière* ; pleurant et riant à la fois, chagrins de quitter momentanément le papa, la maman, mais heureux, au fond, de voir *d'autres pères et mères et d'autres frères et sœurs, dans d'autres villes éloignées*<sup>65</sup>.

---

<sup>61</sup> Michael MILLER TOPP, *Those Without a Country*, *op. cit.*, p. 102.

<sup>62</sup> Maxime LEROY, *La coutume ouvrière*, *op. cit.*, p. 638.

<sup>63</sup> Maxime Leroy retrace en effet les nombreux débats au sein du mouvement ouvrier international autour des avantages et des inconvénients autour de la pratique de la grève. Il montre que : « les grèves ont été longtemps combattues par des arguments d'ordre économique : les syndicalistes contemporains [de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle] les justifient surtout par des motifs d'éducation ouvrière, de solidarité et de révolution ». *Ibid.*, p. 651.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 684.

<sup>65</sup> Georges YVETOT, « Solidarité », *op. cit.* C'est nous qui soulignons.

La classe ouvrière n’advient pas seulement par la prise de conscience d’intérêts partagés par tous les travailleurs. Elle se construit également au travers de l’émotion et du sentiment, des pleurs « chagrins » et des rires « heureux<sup>66</sup> ». C’est, du moins, la stratégie des syndicalistes qui popularisent la pratique de l’exode des enfants.

### **3. Du champ de grève au champ de guerre, de la solidarité ouvrière à l’humanitaire (1917-1936)**

Entre la Belle Époque et 1936, le déplacement de groupes d’enfants sans leurs parents en temps de crise devient habituel dans d’autres contextes que les grèves. Il est utilisé par d’autres acteurs que les syndicats, et dans des logiques distinctes de celle de la solidarité ouvrière. Ainsi, pendant la Première Guerre mondiale, les États européens organisent des évacuations d’enfants au sein de leur territoire, notamment pour résoudre les problèmes du ravitaillement alimentaire ou protéger les enfants des bombardements. Cette pratique est reprise, au niveau international, par les organisations d’aide à l’enfance nées du premier conflit mondial, qui l’intègrent à leur propre répertoire d’action. Ces évolutions influencent à leur tour la tradition des exodes des enfants et contribuent à élargir son usage dans le monde ouvrier au-delà du contexte de la grève pour en faire, en particulier, l’un des moyens de la solidarité antifasciste. C’est par ce détour que nous pourrions désormais comprendre la proposition de l’ANSE, en août 1936, de faire héberger des enfants espagnols en France.

#### 3.1. Les évacuations d’enfants en temps de guerre

Dans les dernières années de la Grande Guerre, plusieurs gouvernements mettent en place des programmes de déplacements d’enfants, généralement à l’intérieur de leur territoire national mais aussi, parfois, vers des pays neutres comme les Pays-Bas ou la Suisse<sup>67</sup>. La plupart de ces transferts d’enfants se déroulent dans les pays de la Triple Alliance où le blocus entraîne une situation alimentaire critique, surtout dans les villes. Ainsi, en 1917 et 1918, le gouvernement allemand envoie plusieurs milliers d’enfants souffrant de malnutrition vers les campagnes. La société civile est invitée à contribuer : par exemple, le comité d’aide des femmes

---

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> Ainsi, le programme d’évacuations enfantines austro-hongrois semble commencer, en 1917, par des envois vers la Suisse, qui perdurent jusqu’en 1918. Friederike KIND-KOVÁCS, « The “Other” Child Transports : World War I and the Temporary Displacement of Needy Children from Central Europe », *Revue d’histoire de l’enfance « irrégulière »*, n° 15, octobre 2013, « Enfances déplacées en temps de guerre », p. 88-89.

westphaliennes place 5 000 enfants de Westphalie dans des familles de Poméranie<sup>68</sup>. De même, en Autriche-Hongrie en 1918, le ministre de l'Intérieur de l'Empire décide l'évacuation de 900 enfants vers la fertile campagne hongroise<sup>69</sup>. En Bohême, la Commission provinciale pour la protection de l'enfance, une organisation nationaliste de la communauté allemande, envoie environ 30 000 enfants germanophones sous-alimentés à la campagne<sup>70</sup>. Une évacuation d'enfants a également lieu en France pendant l'été 1918, mais dans un contexte différent : il s'agit moins de pallier les effets de la pénurie que d'une mesure d'urgence provoquée par les bombardements de la Grosse Bertha. Pour organiser le transfert de milliers d'enfants parisiens à la campagne, la Ville de Paris fait appel à l'entrepreneur maire suppléant de Puteaux, Henri Sellier. En effet, celui-ci a mis en place un partenariat efficace depuis 1915 avec les services de l'Assistance publique, afin de placer des enfants de soldats dans des familles du Cher et de la Nièvre à chaque vacance d'été<sup>71</sup>. 75 000 enfants parisiens sont évacués par ce biais en 1918<sup>72</sup>, mais d'autres partent jusqu'aux Pays-Bas<sup>73</sup>.

Ces différentes opérations sont une réponse aux difficultés accrues de la population civile en temps de guerre, et notamment au développement de la malnutrition et des maladies chez les enfants. En ce sens, elles participent pleinement de ce phénomène de « sacralisation » décrit par Viviana Zelizer, qui permet de comprendre pourquoi les sociétés européennes investissent des ressources pour sauvegarder les vies enfantines en danger. Mais le développement de la protection de l'enfance, y compris en temps de paix (et plus encore en temps de guerre), ressortit aussi d'une volonté nationaliste de garantir la puissance future. Ainsi, dans la France du tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les politiques sociales et scolaires sont orientées vers l'accroissement et l'amélioration du patrimoine humain de la nation, dans le cadre de la rivalité avec l'Allemagne. L'obsession démographique française conduit à des mesures contre la dénatalité. La santé et l'alimentation des enfants deviennent des problèmes publics. Les améliorer est l'un des objectifs principaux des premières colonies de vacances, pendant lesquelles les enfants des classes populaires urbaines sont placés dans des familles à la campagne<sup>74</sup>. En Autriche-Hongrie, de même, l'État investit le terrain de l'assistance au début du XX<sup>e</sup> siècle : la lutte contre la mortalité infantile vise, ici aussi, à renforcer l'Empire<sup>75</sup>. Les

---

<sup>68</sup> Conan FISCHER, *The Ruhr Crisis, 1923-1924*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 127.

<sup>69</sup> Tara ZAHRA, *The Lost Children*, *op. cit.*, p. 36-37.

<sup>70</sup> Tara ZAHRA, *Kidnapped Souls*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>71</sup> Laura Lee DOWNS, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, *op. cit.*, p. 153.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>73</sup> Tara ZAHRA, *The Lost Children*, *op. cit.*, p. 37.

<sup>74</sup> Laura Lee DOWNS, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>75</sup> Friederike KIND-KOVÁCS, « The "Other" Child Transports », *op. cit.*, p. 77.

évacuations d'enfants des années 1917-1918 reprennent directement une partie des infrastructures créées pour ces politiques de temps de paix : ainsi, les enfants parisiens évacués de 1918 empruntent les mêmes chemins que les petits vacanciers de la colonie municipale par placement familial de Puteaux.

Les évacuations en temps de guerre ont cependant d'autres significations que les colonies de vacances du temps de paix. En soustrayant des enfants par dizaine de milliers aux effets meurtriers du blocus ou des bombardements, les différentes parties en conflit signifient la barbarie de l'ennemi. Ainsi, le gouvernement allemand accuse les Alliés de mener une « guerre contre les femmes et les enfants<sup>76</sup> ». En France et en Belgique, la figure de l'enfant victime témoigne de la brutalité de l'envahisseur. Dès les premières semaines de l'automne 1914, l'invasion de la Belgique et du Nord de la France donne lieu à la légende des « mains coupées » qui met en scène un petit enfant, le plus souvent une petite fille, aux mains emmaillotées après qu'un soldat allemand les lui a coupées<sup>77</sup>. John Horne a montré que, si de telles mutilations ont certainement eu lieu, la « disproportion évidente entre l'incidence probablement restreinte de celles-ci et la dimension prise par la légende des “mains coupées” » signale qu'on est en présence d'un phénomène de « peur collective ». Ce n'est pas un hasard si cette peur de l'ennemi trouve son expression figurée dans la souffrance de l'enfant mutilé<sup>78</sup>. Comme dans la grève, l'attitude vis-à-vis de l'enfance sert de pierre de touche à la moralité des parties en présence.

Autre point commun avec les exodes des enfants en temps de grève, les évacuations d'enfants en temps de guerre ont pour objectif de ressouder l'unité d'une communauté politique. Significativement, en Autriche-Hongrie, l'Œuvre de charité du Kaiser (*Kaiser Karl Wohlfahrtswerk*) favorise les déplacements d'enfants d'une monarchie à l'autre : pendant l'été 1918, les enfants hongrois sont envoyés de préférence sur la côte autrichienne tandis que les enfants de Vienne partent dans la campagne hongroise<sup>79</sup>. Ce choix correspond à la volonté de promouvoir les « relations cordiales entre les populations autrichiennes et hongroises<sup>80</sup> » dans

---

<sup>76</sup> Werner SCHAEFFER, *Guerre contre les femmes et les enfants ; blocus décrété par l'Angleterre pour affamer l'Allemagne, 1914-1920*, Bruxelles, Maison internationale d'édition, 1940, 40 p.

<sup>77</sup> John HORNE, « Les mains coupées : “atrocités allemandes” et opinion française en 1914 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 171, « Représenter la guerre de 14-18 », juillet 1993, pp. 29-45.

<sup>78</sup> Dans son article, John Horne signale que l'apparition spontanée de cette légende à l'automne 1914 prouve qu'elle s'inscrit dans des sensibilités et des imaginaires préexistants. Or, s'il questionne les significations de la mutilation dans les mentalités populaires du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, il ne s'interroge pas sur les raisons pour lesquelles la peur de 1914 s'exprime, certes par une mutilation, mais visant spécifiquement un enfant (et non un soldat, une femme, ou un vieillard).

<sup>79</sup> Friederike KIND-KOVÁCS, « The “Other” Child Transports », *op. cit.*, p. 89.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 96. La citation originale en allemand n'est pas reproduite dans l'article.

un contexte de tensions centrifuges au sein de l'Empire. Le rôle des déplacements d'enfants dans la construction des identités collectives apparaît également lors de l'invasion de la Ruhr par la France en 1923. L'accueil des enfants sous-alimentés de la Ruhr dans le reste de l'Allemagne est d'emblée présenté par ses promoteurs comme un devoir national face à l'envahisseur. D'ailleurs, l'ensemble de la société allemande est mobilisé. Grâce à la collaboration des partis politiques, des syndicats, d'organisations de secours diverses, des églises protestantes et catholique, des entreprises privées et des familles d'accueil volontaires, 100 000 enfants sont évacués dès le 30 mai 1923. En octobre, ils sont au moins 300 000 : à cette date, plus de 10% de la population infantine de la Ruhr occupée a quitté ses foyers<sup>81</sup>. En faisant de cette action une partie intégrante de la résistance à l'occupant, les dirigeants allemands retrouvent de manière frappante la logique de l'exode des enfants en temps de grève, qui doit permettre aux grévistes de tenir. Ainsi, lors du lancement du programme allemand en février 1923, quelques semaines à peine après le début de l'invasion, le Président de la chambre d'agriculture du pays de Bade déclare :

Nous avons tous un devoir de libérer les familles des territoires occupés de leur pire cause d'inquiétude, celle de subvenir aux besoins de leurs enfants et, par ce moyen, *faire en sorte qu'il leur soit plus facile de tenir le coup*. À cette fin, autant d'enfants que possible de la zone occupée doivent être hébergés dans la zone non occupée<sup>82</sup>.

À ce titre, le programme de 1923-1924 s'inscrit dans la continuité des premières évacuations d'enfants allemands en 1917-1918. Dans un cas comme dans l'autre, la faim est l'un des terrains où se joue le combat. Pendant la Première Guerre mondiale, le blocus naval de l'Allemagne poursuivi par la Grande-Bretagne a pour objectif de miner la résistance allemande par la pénurie<sup>83</sup> : l'évacuation des enfants vers les campagnes où la nourriture est abondante est donc bel et bien une manière de parer cette attaque. En 1923 à nouveau, pendant l'occupation de la Ruhr, l'endurance de la population allemande face à la famine est au cœur du rapport de forces. D'ailleurs, le gouvernement Poincaré ne s'y trompe pas. Il interdit la collecte de fonds dans les territoires occupés pour le programme d'aide à la Ruhr, qu'il accuse de faciliter la résistance passive<sup>84</sup>.

Si le transfert des enfants de la Ruhr est inspiré par une idéologie nationaliste, cela n'empêche pas d'autres acteurs animés, sans doute, par d'autres motifs, d'y trouver également

---

<sup>81</sup> Sur l'évacuation des enfants de la Ruhr, voir Conan FISCHER, *The Ruhr Crisis, op. cit.*, p. 117-135 : section « The Evacuation of the Children of the Ruhr ».

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 130. La citation originale en allemand n'est pas reproduite dans l'article. C'est nous qui soulignons.

<sup>83</sup> Charles p. VINCENT, *The Politics of Hunger : The Allied Blockade of Germany, 1915-1919*, Athens, Ohio University Press, 1985, 191 p.

<sup>84</sup> Conan FISCHER, *The Ruhr Crisis, op. cit.*, p. 120.

leur place. Ainsi, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) organise de son côté des expéditions à l'étranger : en mars 1923, 110 enfants de la Ruhr sont envoyés au Danemark<sup>85</sup>. La solidarité ouvrière n'est pas en reste, d'autant que les enfants à secourir sont, pour la plupart, les enfants des grévistes qui appliquent le mot d'ordre de résistance passive. Faisant fi de cette dimension proprement patriotique de la grève, le Secours ouvrier international (SOI), nouvelle organisation de secours du monde ouvrier communiste fondée en 1921, transfère à lui seul 10 000 enfants de grévistes allemands dans des familles ouvrières des Pays-Bas, de Suisse, de Tchécoslovaquie et d'Autriche, si l'on en croit son dirigeant fondateur, Willi Münzenberg<sup>86</sup>. En France cependant, son initiative se heurte à l'opposition du président du Conseil, Raymond Poincaré. L'autorisation d'entrée des enfants allemands sur le territoire français est refusée, précisément parce qu'en soulageant les grévistes, l'initiative du SOI prolonge la résistance allemande à la France<sup>87</sup>. Ce n'est qu'après l'élection du Cartel des Gauches en mai 1924 et le changement de politique extérieure française que le SOI est autorisé à placer 800 enfants de la Ruhr « dans des familles de révolutionnaires français<sup>88</sup> ».

### 3.2. Le projet humanitaire et pacifiste des professionnels de l'aide à l'enfance

Si le CICR participe à l'évacuation des enfants de la Ruhr en 1923-1924, c'est que l'envoi temporaire d'enfants sous-alimentés à l'étranger est devenu l'un des modes d'action privilégiés des organisations humanitaires depuis la fin du premier conflit mondial. D'ailleurs, l'aide à l'enfance en général occupe désormais une place centrale dans l'idéologie et la pratique humanitaires, ce qui n'a pas toujours été le cas. Au XIX<sup>e</sup> et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, celles-ci se vouaient essentiellement à la réglementation des violences sur le champ de bataille et aux secours aux blessés et prisonniers de guerre. Cette première forme de la pensée humanitaire s'institutionnalise dans le CICR et dans les Conventions de Genève et La Haye de 1906-1907<sup>89</sup>. La Grande Guerre et ses lendemains voient l'émergence d'un « humanitarisme moderne<sup>90</sup> »,

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>86</sup> Willi MÜNZENBERG, *Fünf Jahre Internationale Arbeiterhilfe*, Berlin, Neuer Deutscher Verlag, 1926, p. 135.

<sup>87</sup> Lucien MERCIER, « Le Secours ouvrier international en France », in José GOTOVITCH et Anne MORELLI (dirs.), *Les solidarités internationales : histoire et perspectives*, Bruxelles, Labor, 2003, p. 51.

<sup>88</sup> L. Gibarti, « Le Secours Ouvrier international. L'importance de son action », *L'Humanité*, n° 7547, mercredi 27 août 1924, p. 2

<sup>89</sup> Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre, 1914-1918 : populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Hachette Littérature, 2003, p. 155-157.

<sup>90</sup> Keith David WATENPAUGH, « The League of Nations' Rescue of Armenian Genocide Survivors and the Making of Modern Humanitarianism, 1920-1927 », *The American Historical Review*, vol. 115, n° 5, 2010, pp. 1315-1339.

qui prend acte des effets de la guerre totale et s'intéresse aux civils – mais pas à n'importe lesquels<sup>91</sup>. Un membre du CICR résume cette évolution après une entrevue en 1920 avec Eglantyne Jebb, fondatrice de la première organisation humanitaire d'aide aux enfants : « Il faut enfin que nous puissions proclamer que la guerre qui s'arrête devant le combattant blessé doit encore bien davantage respecter l'enfant innocent<sup>92</sup>. »

L'intérêt nouveau des organisations humanitaires pour les enfants en détresse manifeste de manière très explicite le phénomène de « sacralisation » de l'enfant. Celui-ci est même consacré dans l'ordre juridique international en 1924, lorsque l'Assemblée générale de la Société des nations (SDN) vote à l'unanimité une Déclaration des droits de l'enfant. Ce texte officialise la valeur supérieure de l'enfant – croyance particulièrement forte pendant l'entre-deux-guerres. Les Droits de l'enfant de 1924 se fondent en effet sur l'idée que « les hommes et les femmes de toutes les nations reconnais[sent] que l'Humanité entière doit à l'Enfant ce qu'elle a de meilleur<sup>93</sup> ».

La place éminente de l'aide à l'enfance dans l'humanitaire d'après-guerre s'explique aussi par les caractéristiques propres à cette idéologie depuis ses origines. Celle-ci se fonde, en effet, sur une double revendication : s'intéresser aux seules victimes pour elles-mêmes, et se situer en dehors et au-dessus des partis (qu'il s'agisse de partis politiques ou des parties d'un conflit donné). Ceci fait de l'enfant un objet privilégié de l'aide humanitaire. Tout d'abord, sa vulnérabilité physique et psychique en fait la victime par excellence aux yeux des hommes et des femmes de l'entre-deux-guerres. Un commentateur allemand de la Déclaration des droits de l'enfant de 1924 explique :

La misère de l'enfant dépasse celle de l'adulte. Celui-ci a en lui des forces pour résister [...], tandis que souvent l'enfant est emporté par la première vague d'épouvante et de souffrance qui déferle sur lui ; ou, s'il en réchappe, c'est avec des blessures dont tout son développement ultérieur gardera les cicatrices<sup>94</sup>.

En outre, l'enfant serait caractérisé par son innocence intrinsèque. De ce fait, sa neutralité en cas de conflit politique ou militaire est garantie par principe. Ainsi, la militante de

---

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> Dominique MARSHALL, « The Construction of Children as an Object of International Relations : The Declaration of Children's Rights and the Child Welfare Committee of League of Nations, 1900-1924 », *International Journal of Children's Rights*, vol. 7, 1999, p. 134.

<sup>93</sup> « Men and women of all nations, recognizing that all Mankind owes to the Child the best that it has to give », *Ibid.*, p. 129. C'est nous qui soulignons. Comme le remarque Dominique Marshall, la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 abandonne le principe des « enfants d'abord ». Elle se fonde désormais sur « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits ». Voir le site Internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm> (consulté le 11 octobre 2012).

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 133. La citation est en français dans le texte.



la protection de l'enfance, Mme Philip Snowden, déclare : « Le *Save the Children Fund* ne s'intéresse qu'aux enfants, victimes les plus innocentes et les plus méritantes des erreurs de l'humanité<sup>95</sup>. » L'enfant remplit donc les deux exigences d'aide aux seules victimes et de neutralité qui sont au fondement de l'idéologie humanitaire depuis la fondation de la Croix-Rouge par Henri Dunant<sup>96</sup>.

Ainsi « l'humanitarisme moderne<sup>97</sup> » d'après-guerre se consacre-t-il en priorité à remédier aux effets du conflit sur les enfants. En 1919, le secrétaire au Commerce des États-Unis, Herbert Hoover, lance l'*American Relief Administration* (ARA) dont le but est de nourrir des millions d'enfants est-européens. Pour le seul mois de mars 1919, l'ARA sert un repas quotidien à au moins 400 000 enfants en Autriche, 1 500 000 en Pologne, 600 000 en Tchécoslovaquie, 400 000 en Serbie, 500 000 en Roumanie et 200 000 en Arménie russe<sup>98</sup>. Au même moment, à Londres, Eglantyne Jebb fonde avec le concours de personnalités Quakers, féministes, pacifistes et philanthropes, le *Save the Children Fund* (SCF) afin de secourir les enfants affamés par le blocus allié, maintenu jusqu'à la signature des Traités de Versailles<sup>99</sup>. Plus tard, en 1920, le SCF et le Comité neutre suisse de secours aux enfants s'allient pour créer l'UISE, l'organisation qui propose à la SDN, en 1924, la Déclaration des droits de l'enfant. L'UISE siège à Genève sous le patronage du CICR. Son objectif officiel est « d'unir les efforts des associations de divers pays qui cherch[ent] à porter secours aux enfants victimes de la guerre et de ses conséquences<sup>100</sup> ». Lors de la famine en Russie et en Ukraine en 1921, les enfants sont à nouveau au cœur des campagnes de secours. L'accord signé entre l'ARA et le gouvernement russe prévoit l'alimentation d'un million d'enfants. La sacralisation de l'enfant est à la fois l'une des causes du développement de cet humanitarisme centré sur l'enfance et l'une de ses plus puissantes ressources. Ainsi, le Comité international de secours à la Russie dirigé par Fridtjof Nansen, qui regroupe diverses organisations européennes, utilise des photos de cadavres d'enfants morts de faim pour frapper les opinions publiques et collecter des fonds<sup>101</sup>.

---

<sup>95</sup> « "The concern of the Save the Children Fund is solely with the children, the most innocent and deserving sufferers from the mistakes of mankind" ». Tara ZAHRA, *The Lost Children*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>96</sup> Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre*, *op. cit.*, p. 151.

<sup>97</sup> Keith David WATENPAUGH, « The League of Nations' Rescue of Armenian Genocide Survivors and the Making of Modern Humanitarianism, 1920-1927 », *op. cit.*

<sup>98</sup> Tara ZAHRA, *The Lost Children*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>99</sup> Joëlle DROUX, « L'internationalisation de la protection de l'enfance : acteurs, concurrences et projets transnationaux (1900-1925) », *Critique internationale*, n° 3, 2011, « Une autre approche de la globalisation : socio-histoire des organisations internationales (1900-1940) », p. 22.

<sup>100</sup> « Union Internationale de Secours aux Enfants. Genève. Historique », 20 décembre 1939, Introduction à l'inventaire des Archives de l'UISE, Archives d'État de Genève, AP92.

<sup>101</sup> Carl-Emil VOGT, « Fridtjof Nansen et l'aide alimentaire européenne à la Russie et à l'Ukraine bolcheviques en 1921-1923 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 95, septembre 2009, p. 7 et 10.

Parallèlement à ces programmes d'aide alimentaire, les mêmes organisations contribuent au financement ou à l'organisation de déplacements collectifs d'enfants. D'une certaine manière, il s'agit de deux solutions différentes à un même problème : on peut répondre à la sous-alimentation et à la misère en acheminant de la nourriture vers les enfants ou en acheminant les enfants vers la nourriture. Certains des programmes de ces organisations spécialisées sont directement hérités des politiques d'évacuations du temps de guerre : ainsi, à partir de 1920, c'est le SCF qui finance le programme de séjours à la campagne des organisations hongroises héritières des institutions de l'ancien empire<sup>102</sup>. Mais le SCF ne se contente pas de reprendre leur action telle quelle : en passant dans le giron des humanitaires modernes, l'ancien programme impérial subit une transformation de fond.

En effet, l'objectif des militants humanitaires de l'entre-deux-guerres n'est pas seulement, en soi, de sauver des enfants. Ils veulent créer un monde de paix fondé sur l'entente entre les nations. Or, les programmes d'évacuation d'enfants, s'ils sont réalisés à l'échelle non plus nationale comme pendant la guerre, mais internationale, peuvent devenir de puissants outils pour construire ce monde pacifié. Ainsi, lors de la Conférence sur la protection de l'enfance réunie à Vienne en 1921, l'une des participantes souligne que :

L'intérêt de chaque mère pour son propre enfant doit développer un intérêt de la mère pour la mère et l'enfant de tous les autres pays et, de cette manière, nous pourrons nous associer pour bâtir le bien-être du monde entier [...] Il y a un grand avenir pour l'internationalisme s'il est enraciné dans *ce sentiment d'humanité commune*, de l'importance des enfants du monde entier au-dessus et pour toutes les nations du monde<sup>103</sup>.

De ce fait, les évacuations d'enfants parrainées par les organisations spécialisées dans l'aide humanitaire se font systématiquement au niveau international et très souvent entre anciens pays ennemis : l'objectif est explicitement de promouvoir la réconciliation. Ainsi, lorsque le SCF commence à subventionner la Ligue nationale de protection de l'enfance de Hongrie, les enfants de Budapest cessent de partir vers la campagne hongroise voire, vers l'Autriche voisine. Au long des années 1920, ils partent par dizaine de milliers (60 000 en tout)

---

<sup>102</sup> Friederike KIND-KOVÁCS, « The "Other" Child Transports », *op. cit.*, p. 100-101.

<sup>103</sup> « ...the interest of each mother in her own child [from which] must be built up an interest of the mother in the mother and child of all other countries, and in this way, we can join together to build up the welfare of the whole world. [...] There is a great future for internationalism if it is rooted in this feeling of common humanity; of the importance of the children of all the world over and for all the nations of the world. » Dominique MARSHALL, « The Construction of Children as an Object of International Relations », *op. cit.*, p. 135-136. C'est nous qui soulignons.

aux Pays-Bas, en Belgique, en Suisse, en Angleterre et, dans une moindre mesure, en Suède<sup>104</sup>. En Belgique, ancien pays ennemi, un train acheminant 4 à 5 000 enfants hongrois arrive chaque mois entre 1924 et 1927. Les enfants sont accueillis par l'Œuvre des enfants hongrois créée par l'archevêque de Malines, Désiré-Joseph Mercier, et répartis dans des familles catholiques recrutées par des comités paroissiaux. Quoique la migration soit conçue au départ comme temporaire, de nombreux enfants hongrois restent finalement dans leur famille d'accueil et leur nouveau pays<sup>105</sup>. Lorsque le programme d'évacuation des enfants autrichiens est discuté au Congrès international des organisations d'aide à l'enfance réuni à Genève en février 1920, un membre du Comité danois pour l'aide aux enfants viennois voit en ces derniers de potentiels ambassadeurs de la paix, contribuant par leur dispersion dans toute l'Europe au développement de l'entente entre nations<sup>106</sup>. Une fois de plus, le déplacement d'enfants est perçu comme un moyen de créer une solidarité qui englobe, cette fois, l'ensemble de l'humanité. Les enfants sont à la fois les moyens et les cibles de cette politique : eux-mêmes deviendront moins enclins aux aventures guerrières et nationalistes après avoir fait l'expérience de la générosité née de l'entente entre les nations. Lors de la conférence générale de l'UISE à Vienne en 1920, la délégation suisse explique : « Ces millions d'enfants sauvés de la mort et de la privation se rappelleront, quand ils deviendront des hommes, la dette contractée envers la Société des Nations à ses débuts, et ils œuvreront à la consolidation de la fraternité universelle<sup>107</sup>. » Quand bien même l'idéologie humanitaire se dit neutre de manière intrinsèque, c'est-à-dire au-dessus des partis, elle n'en est pas moins profondément politique, au sens où l'objectif final est de transformer la société internationale, les mœurs politiques et la sensibilité humaine.

### 3.3. Les « exodes d'enfants » dans l'entre-deux-guerres : solidarité ouvrière, humanitarisme et antifascisme

La pratique ouvrière de l'exode des enfants ne disparaît pas avec la Première Guerre mondiale. En Belgique, lors de la longue grève d'Ougrée-Marihaye en 1921, le syndicaliste métallurgiste Julien Lahaut confie des enfants de grévistes à des familles d'accueil

---

<sup>104</sup> Vera HAJTÓ, « The “Wanted” Children. Experiences of Hungarian Children Living with Belgian Foster Families During the Interwar Period », *The History of the Family*, vol. 14, n° 2, 2009, « Families, Foreignness, Migration. Now and Then », p. 204.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>106</sup> Tara ZAHRA, *The Lost Children : Reconstructing Europe's Families After World War II*, Cambridge / Londres, Harvard University Press, 2011, p. 37.

<sup>107</sup> « These millions of children rescued from death and deprivation will remember, when they become men, the debt they have contracted towards the League of Nations when it [was] just beginning, and they will work to cement this construction [...] of universal brotherhood. » *Ibid.*, p. 139.

flamandes<sup>108</sup>. L'opération a une connotation morale tout à fait typique de ce type d'opération depuis la grève de Fougères : leur départ « se déroul[e] sous un calicot resté célèbre : “les patrons sont des méchants<sup>109</sup>” ». C'est à nouveau en tant que professionnel du militantisme syndical, désormais affilié au Profintern, que Julien Lahaut organise en 1924 des exodes des enfants du Borinage, et une fois encore en 1932 : dans ce dernier cas, les enfants des mineurs sont envoyés dans des familles de Belgique flamande, du Nord de la France et même d'Allemagne<sup>110</sup>. En Espagne également, les évacuations d'enfants continuent. En 1917, des enfants de mineurs de Sabero dans le León sont envoyés par leur syndicat chez des familles des villages voisins. Puis, en 1920, lors de l'une des grèves les plus dures de l'histoire espagnole, 3 000 enfants des mineurs de Riotinto dans la province de Huelva sont envoyés jusqu'à Madrid, Barcelone, Séville, Cordoue, Peñarroya et Salamanque<sup>111</sup>.

Cette pratique subit cependant un certain nombre de transformations, en particulier dans le monde communiste où elle n'est plus seulement l'apanage des syndicats, mais de nouvelles organisations spécialisées dans les actions de secours et dont la naissance tient en partie au développement de l'humanitarisme moderne de l'après-guerre. En 1921, le militant communiste allemand Willi Münzenberg crée le Secours ouvrier international (SOI) à Berlin. Son objectif avoué est de concurrencer les organisations, toutes non communistes (l'ARA, les Quakers, le SCF, etc.), qui sont présentes pour aider la Russie et l'Ukraine en proie à la famine<sup>112</sup>. Au gré de son histoire et des revirements stratégiques de l'IC, le discours du SOI insiste alternativement sur l'impératif humanitaire du secours « au-dessus des partis » aux « victimes innocentes<sup>113</sup> » ou sur le devoir prolétarien de « lutte entre le Capital et le Travail<sup>114</sup> ». La succession des stratégies de front unique, de classe contre classe, puis de Front

---

<sup>108</sup> Imelda HAESSENDONCK, « Julien Lahaut, syndicaliste communiste au cœur des grandes luttes ouvrières », *Études marxistes*, n° 48, novembre 1999.

<sup>109</sup> Jules PIRLOT, notice « LAHAUT Julien Victor » in *Maitron en ligne : Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier.

<sup>110</sup> Imelda HAESSENDONCK, « Julien Lahaut, syndicaliste communiste au cœur des grandes luttes ouvrières », *op. cit.*

<sup>111</sup> Antonio RIOJA BOLAÑOS, « Historia de las luchas sociales en Nerva y Riotinto », *Nervae : revista trimestral de información local, comarcal y regional*, n° 7, 1985. Nous remercions Rubén Vega García, professeur à l'Université d'Oviedo, de nous avoir fourni ces informations.

<sup>112</sup> Claudio NATOLI, « Pour une histoire comparée des organisations communistes de solidarité : le Secours ouvrier international et le Secours rouge international », in José GOTOVITCH et Anne MORELLI (dirs.), *Les solidarités internationales. Histoire et perspectives*, Paris, Éditions Labor, 2003, pp. 17-42.

<sup>113</sup> « Le Secours ouvrier. Ce qu'est le S.O.I. Son but », *L'Humanité*, n° 10009, 7 mai 1926, p. 5.

<sup>114</sup> « Quelques mots sur le Congrès d'Erfurt. Le Secours Ouvrier International en marche », *Le Secours ouvrier international. Organe mensuel de la Section française du S.O.I.*, (ci-après *Le Secours Ouvrier*), n° 1, mai-juin 1927, p. 2. Comme le montre bien Axelle Brodiez pour le Secours populaire Français après 1945, les organisations de secours de la nébuleuse communiste sont extrêmement dépendantes des revirements stratégiques de l'IC,

populaire se traduisent par d'importantes oscillations de sa rhétorique. Ainsi, dans un article de propagande publié dans *l'Humanité* en 1926, en pleine stratégie de front unique, le SOI se dit « la Croix Rouge prolétarienne ». L'adjectif « humanitaire » revient à trois reprises<sup>115</sup>. Dans les années suivantes, le mot disparaît complètement du vocabulaire du SOI, remplacé par la notion de solidarité prolétarienne<sup>116</sup>.

S'il s'agit dans tous les cas de venir spécifiquement en aide à des ouvriers, la concurrence entre le SOI et le Secours rouge international (SRI), créé en 1922 à Moscou par l'Internationale communiste, oblige à de constantes mises au point sur les vocations respectives des deux organismes : tandis que le SRI se dédie spécifiquement à l'aide matérielle aux militants communistes persécutés pour des raisons politiques, la vocation du SOI est plus large, englobant, notamment, le secours aux ouvriers victimes de catastrophes naturelles. On voit bien les effets de cette division du travail lorsqu'en mars 1934, le SOI et le SRI se partagent les 25 enfants hébergés dans la maison du Comité International d'aide aux victimes du fascisme : le SRI accepte de reprendre l'œuvre, à condition que le SOI place dans sa propre maison les enfants « dont les parents ne sont pas des camarades tombés dans la lutte antifasciste<sup>117</sup> ».

Cet esprit guide Willi Münzenberg, lorsqu'après la campagne d'aide alimentaire à la Russie entre 1921 et 1923, il décide de développer l'action de son organisation dans deux directions. Dès 1924, il déclare que « le secours aux enfants doit être le département le plus actif<sup>118</sup> » du SOI et il annonce « une semaine des enfants pour la Noël ». Mais il ne s'agit pas seulement d'aider des enfants dans le besoin : pour Willi Münzenberg, ce type d'action « fait partie intégrante de la lutte des classes du prolétariat<sup>119</sup> ». Parallèlement, il décide d'intéresser le SOI au soutien des travailleurs en grève. Il s'inspire, pour ce faire, « des traditions anciennes profondément enracinées dans le mouvement ouvrier, comme les campagnes nationales et internationales de récoltes de fonds, ainsi que l'hospitalité réciproque des enfants des familles ouvrières<sup>120</sup> ».

---

alternant phases d'ouverture, notamment à la gauche non communiste et bourgeoise, puis de fermeture ; Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000*, *op. cit.*

<sup>115</sup> « Le Secours ouvrier. Ce qu'est le S.O.I. Son but », *L'Humanité*, n° 10009, 7 mai 1926, p. 5,

<sup>116</sup> Voir la collection (incomplète) du *Secours ouvrier* de la Bibliothèque nationale de France (BNF) pour les années 1927-1931.

<sup>117</sup> Copie de la lettre de Jean [Chauvet ?] [sans doute au SRI à Moscou], Paris, 10 mars 1934. RGASPI, fonds du SRI, 539-3-1223, f. 43-45.

<sup>118</sup> Lucien MERCIER, « Le SOI en France », *op. cit.*, p. 50.

<sup>119</sup> Willi MÜNZENBERG, *Solidarität, zehn Jahre Internationale Arbeiterhilfe, 1921-1931*, Berlin, Neuer Deutscher Verlag, 1931, p. 137.

<sup>120</sup> Claudio NATOLI, « Pour une histoire comparée des organisations communistes de solidarité », *op. cit.*, p. 21.

Dès lors, tout au long des années 1920, la section française du SOI organise de nombreux exodes des enfants, en collaboration avec la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) issue de la scission de la CGT en 1921. L'expression elle-même et la logique qui la sous-tend n'ont pas changé. Un article de *L'Humanité* sur la grève du textile de la Ferté-Macé en avril 1926 explique : « c'est une bataille d'endurance qui commence [...] les parents seront plus ardents à la lutte lorsqu'ils sentiront que les petits ne souffrent plus<sup>121</sup> ». En revanche, ce n'est plus le syndicat, mais le SOI qui mène les « pourparlers pour l'exode des enfants, organisait les souscriptions, alertait ses sections et ses fédérations<sup>122</sup> ». Il en est de même dans les semaines suivantes lors des grèves de Laroque-d'Olmès et de Sainte-Marie-aux-Mines et encore, en juillet de la même année, lors du lock-out des patrons de Dunkerque<sup>123</sup>. Le SOI est aussi aux avant-postes de la solidarité ouvrière internationale. En mai 1926 lors de la grève des mineurs britanniques, tandis que la CGTU « organis[e] le boycott des marchandises et journaux à destination d'Angleterre<sup>124</sup> » grâce à ses fédérations des dockers et des cheminots, la section française du SOI lance un appel pour l'accueil des enfants des grévistes britanniques dans des familles ouvrières françaises<sup>125</sup>.

Le SOI, qui n'est pas une organisation syndicale, étend également cette pratique à de nouvelles situations. Les exodes des enfants sont employés pour venir en aide aux « enfants d'antifascistes », le SOI organisant l'hébergement en France d'enfants italiens, puis sarrois en 1935<sup>126</sup>. Quelques mois avant, le 30 octobre 1934, suite à la grande grève générale insurrectionnelle organisée dans toute l'Espagne (mais qui n'est suivie que dans les Asturies), le SOI annonce qu'il « demandera aux familles ouvrières d'héberger les enfants des insurgés, ceux dont le papa ou la maman sont tombés dans la bataille contre la réaction<sup>127</sup> », sans que nous sachions si cette initiative aboutit. À sa dissolution quelques mois plus tard, décidée à la fin de l'année 1935 par l'IC qui préfère promouvoir le SRI, le SOI décide de se convertir en association spécifiquement dédiée à l'enfance : il devient l'Association nationale du soutien de l'enfance, ou ANSE. L'une des toutes premières initiatives de cette nouvelle organisation est

---

<sup>121</sup> « Les grèves de la Ferté-Macé. À la septième semaine de grève, pas de défection ! », *L'Humanité*, n° 9980, 7 avril 1926, p. 1.

<sup>122</sup> « Le Secours ouvrier. Le S.O.I. et la grève anglaise », *L'Humanité*, n° 10013, 16 mai 1926, p. 1.

<sup>123</sup> « Les patrons dunkerquois renforcent le lock-out. La municipalité fait appel au gouvernement », *Ibid.*, n° 10081, 18 juillet 1926, p. 1.

<sup>124</sup> « La grève anglaise continue. Le front de combat va s'étendre. bientôt le gaz, l'électricité, les services publics », *Ibid.*, n° 10010, 8 mai 1926, p. 1

<sup>125</sup> « Le Secours ouvrier. Le S.O.I. et la grève anglaise », *Ibid.*, n° 10013, 16 mai 1926, p. 1.

<sup>126</sup> « Penchons-nous sur l'Enfance ouvrière », *La Solidarité ouvrière. Organe mensuel du Secours ouvrier international*, n° 9, 15 août 1935, p. 3.

<sup>127</sup> « Solidarité avec les combattants révolutionnaires d'Espagne! », *L'Humanité*, n° 13101, 30 octobre 1934, p. 3.

de proposer, en août 1936, quelques mois après sa fondation, un exode des enfants victimes de la guerre d'Espagne. Il ne s'agit pas d'une simple action d'aide à l'enfance mais, dans la tradition d'une pratique syndicale repeinte aux couleurs de la lutte du prolétariat contre le fascisme, de secourir les « enfants du peuple d'Espagne engagé dans une lutte meurtrière, pour la liberté et la République<sup>128</sup> ». Nous revenons ainsi à notre point de départ.

Ceci ne signifie pas que l'ANSE et les organisations communistes sont les seules héritières, dans l'entre-deux-guerres, de la pratique d'exode des enfants. En France, celle-ci n'a sans doute pas totalement disparu de l'univers syndical confédéré, même si nous avons davantage de mal à en trouver la trace. En 1932, le Syndicat national des instituteurs (SNI) contribue ainsi à « l'hébergement de trois cents enfants de chômeurs allemands<sup>129</sup> », mais c'est dans le cadre du « Comité d'action pour la paix » et dans un esprit, là encore, tant politique que syndical. Il s'agissait en effet d'un « geste symbolique à une heure où l'Allemagne républicaine connaissait les pires détresses », explique la secrétaire de la Commission des Relations Internationales du SNI.

En Espagne, il semble que tant la centrale syndicale liée au parti socialiste, l'Union générale des travailleurs (UGT), que l'organisation anarchiste, la Confédération nationale du travail (CNT), font largement usage de la pratique d'exode des enfants pendant les grèves des années 1930. En avril 1934, lors de la grande grève générale de Saragosse, les deux centrales unies dans la lutte décident d'envoyer les enfants des grévistes dans des familles de militants ouvriers madrilènes et barcelonais<sup>130</sup>. Le 8 mai 1934, plusieurs enfants partent, les uns en bus, les autres en train. Comme lors des exodes des enfants du début du siècle, l'opération est fortement médiatisée et, une fois encore, elle provoque la victoire des grévistes : le lendemain, le gouverneur de Saragosse prend sur lui de déclarer au nom du patronat la réintégration des travailleurs licenciés au début de la grève, mettant ainsi fin au conflit. Quelques mois plus tard, comme nous l'avons vu, la répression du mouvement insurrectionnel des Asturies donne lieu à des projets d'exodes des enfants, non seulement vers la France, mais aussi au sein même de l'Espagne. À cette occasion, la section espagnole du SRI suscite la création d'une association

---

<sup>128</sup> Le Comité exécutif de l'ANSE, « Il faut épargner aux enfants d'Espagne les conséquences de la Guerre civile », *Tribune de l'enfance*, n° 7, juillet-août 1936, p. 1

<sup>129</sup> Marie-Louise CAVALIER, « En face de nouveaux devoirs de solidarité », *L'École Libératrice. Organe hebdomadaire du Syndicat National des Institutrices et Instituteurs Publics de France et des Colonies* (ci-après *L'École Libératrice*), n°15, 14 janvier 1939.

<sup>130</sup> Régine ILLION, *Mujer, política y sindicalismo : Zaragoza , 1931-1936*, Saragosse, Institución Fernando el Católico / Diputación de Zaragoza, 2002, p. 195.

spécialisée, *Pro-Infancia Obrera*, dont l'objectif officiel est de « recueillir les enfants orphelins des Asturies et de leur offrir un foyer où ils puissent recevoir la même éducation que celle que leurs parents prolétaires leur auraient donnée<sup>131</sup> ». Enfin, lors d'une nouvelle grève générale à Saragosse en mai 1936, des enfants de grévistes sont à nouveau confiés à des familles ouvrières barcelonaises<sup>132</sup>. Les militantes libertaires du *Grupo cultural femenino*, noyau du célèbre groupe *Mujeres libres* créé pendant la guerre civile, participent activement au recrutement de familles d'accueil<sup>133</sup>.

Ainsi, lorsque, deux mois plus tard, la guerre civile éclate, la pratique de l'exode des enfants n'a rien d'inouï en Europe, et encore moins en France et en Espagne. La proposition de l'ANSE, le ralliement du CFSE et l'engouement des familles d'accueil s'expliquent à la lumière de ces précédents récents et d'une tradition qui remonte à la création de la première Internationale. Si l'ANSE échoue à mettre en œuvre son grand projet d'exode des enfants organisé, des initiatives locales qui s'y apparentent sont réalisées. Lors de la bataille d'Irun à la fin du mois d'août et de la défaite des forces républicaines, un délégué du Secours rouge de France, Roger Pradines, est envoyé de l'autre côté des Pyrénées pour préparer l'hébergement en France des réfugiés<sup>134</sup>. Il semble que ce soit par son entremise que, le 31 août, 87 enfants du Guipuzcoa précédemment recueillis par l'association espagnole *Pro-Infancia Obrera* sont placés à la Fondation Mendelssohn, à Ilbarritz près de Biarritz, « qui normalement recueille chaque été de petits Parisiens, enfants de chômeurs et d'assurés sociaux<sup>135</sup> ». Leur séjour est financé à hauteur de « 4,50 [francs] de l'Administration et une subvention de 7,50 [francs] de la part de la Commission de Rassemblement populaire ». Au même moment, un autre groupe d'enfants précédemment hébergés par *Pro-Infancia Obrera* est également évacué, mais sans accord préalable avec une organisation française pour les accueillir. À leur arrivée, par bateau,

---

<sup>131</sup> « recoger a los niños huérfanos de Asturias y proporcionarles un hogar donde reciban la misma educación que sus padres proletarios les hubieran dado ». Rapport du Secrétariat du Comité exécutif national du Secours rouge d'Espagne, « Informe general de la situación de la sección española del Socorro Rojo Internacional después del movimiento insurreccional de octubre », Madrid, 16 mars 1935, cité par Laura BRANCIFORTE, *El Socorro Rojo internacional en España (1923-1939)*, op. cit., p. 161.

<sup>132</sup> Sara BERENGUER, *Entre el sol y la tormenta : revolución, guerra y exilio de una mujer libre*, Valence, L'Eixam, 2004 [1988], p. 218.

<sup>133</sup> *Ibid.* Sur *Mujeres libres*, l'ouvrage classique reste Mary NASH, *Mujeres libres : España 1936-1939*, Barcelone, Tusquets, coll. « Los Libertarios / Acracia », 1975, 236 p.

<sup>134</sup> Roger PRADINES, « Entre les peuples d'Espagne et de France il n'y a jamais eu de Pyrénées. Avec les femmes et les enfants d'Irun », *La Défense. Organe de la solidarité, de la justice et de la liberté* (ci-après *La Défense*), n° 370, 25 septembre 1936, p. 2.

<sup>135</sup> Rapport « Basses-Pyrénées. Réfugiés d'Espagne » de l'inspecteur général des services administratifs, R. Petit, à l'attention de Pierre Moitessier, directeur général de la sûreté nationale, Paris, 29 septembre 1936, 15 pages. Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN), F/7/14730.



en Gironde, ils sont transférés par ordre préfectoral dans le Maine-et-Loire<sup>136</sup>. Un mois plus tard, le 11 septembre 1936, les dirigeants des Unions départementales de la région pyrénéenne de la CGT se réunissent à Toulouse pour coordonner l'aide aux réfugiés. Ils décident, quant à eux, que « des dispositions doivent être prises pour que les orphelins puissent être recueillis dans des familles françaises<sup>137</sup> ». S'il ne s'agit pas d'un « exode des enfants » au sens propre, la volonté d'héberger les enfants chez des particuliers en est largement tributaire.

Il est commun de lire la guerre d'Espagne à travers le prisme des premières fois. L'Espagne de 1936-1939 est analysée comme laboratoire, préfiguration, répétition générale de la Seconde Guerre mondiale : elle constituerait une anticipation des événements des années à venir<sup>138</sup>. Or, comme nous avons tenté de le démontrer, les évacuations d'enfants espagnols appartiennent à une longue généalogie occidentale à laquelle l'Espagne participe pleinement. Le cas des évacuations d'enfants espagnols permet de réinscrire fermement la guerre civile dans l'histoire culturelle, sociale et politique de l'Europe contemporaine.

Ce n'est pas un hasard si, au début du mois d'août 1936, l'ANSE est à l'avant-poste d'un projet d'exode des enfants espagnols vers la France : ce type d'action est, précisément, la raison d'être de cette petite association qui cherche à survivre à la disparition du prédécesseur éminent qu'était le SOI depuis le début des années 1920. La proposition de l'ANSE n'est cependant pas la seule possible. Au milieu des années 1930, les pratiques de déplacement d'enfants en temps de crise peuvent servir des objectifs différents – de la solidarité ouvrière et antifasciste à l'utopie humanitaire d'un monde pacifié, en passant par des politiques nationalistes de protection des enfants qui forment l'avenir de la nation. L'ensemble de ces traditions et de ces significations sont susceptibles d'être mobilisées, à un moment ou à un autre, par les divers promoteurs d'une évacuation d'enfants espagnols vers la France.

---

<sup>136</sup> Yves DENÉCHÈRE, « Les enfants espagnols réfugiés en Maine et Loire pendant la guerre civile d'Espagne (1936-1939) », *Archives d'Anjou*, n° 5, 2001, pp. 147-163.

<sup>137</sup> « Les événements d'Espagne », *La Voix du peuple. Bulletin officiel de la Confédération générale du travail* (ci-après *La Voix du peuple*), septembre 1936.

<sup>138</sup> Ainsi, Sebastián Farré et Charo Alonso parlent de « laboratoire de l'action humanitaire ». Sebastian FARRÉ et Charo ALONSO, « El Comité internacional de la Cruz Roja y la repatriación de los refugiados españoles tras la Retirada », in Anne DUBET et Stéphanie URDICIAN (dirs.), *Exils, passages et transitions : chemins d'une recherche sur les marges : hommage à Rose Duroux*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2008, p. 85. Nous succombons nous aussi à cette facilité dans les premiers mots de notre travail de Master 2 sur ce sujet : Célia KEREN, *Sauver les enfants d'Espagne : l'accueil en France des « enfants de la guerre » (1936-1940)*, Mémoire de Master 2 en sciences sociales sous la direction de Laura Lee Downs, EHESS, Paris, 2008.

# Chapitre 1 : Le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE) : cartographie d'une cause humanitaire et antifasciste dans la France du Front populaire

## **Introduction**

Le prologue de cette étude a esquissé les contours d'une histoire des évacuations d'enfants espagnols vers la France telle qu'elle ne s'est pas produite. Il revient sur le début du mois d'août 1936, lorsque plusieurs groupes militent pour le lancement d'une opération internationale de transfert d'enfants espagnols. À la pointe de ce mouvement se trouvent alors deux organisations de secours spécialisées liées au mouvement communiste, l'Association nationale du soutien de l'enfance (ANSE), héritière du Secours ouvrier international (SOI), et le Secours rouge de France (SRF). Toutes deux puisent dans une longue tradition ouvrière d'« exode des enfants » en temps de grève qu'elles ont transformé, dans l'entre-deux-guerres, en moyen d'action ordinaire de l'aide aux familles communistes persécutées ou réprimées. Depuis le début des années 1920, elles mènent l'une et l'autre en différents points du continent – y compris entre l'Espagne et la France – des opérations du type de celle qu'elles envisagent en 1936, lorsque commence la guerre d'Espagne. Pourtant, malgré leurs efforts, elles échouent à plusieurs reprises à obtenir l'accord de leurs interlocuteurs espagnols. Le sujet est bloqué pendant plusieurs mois jusqu'à ce que, à la mi-novembre 1936, la CGT fasse une entrée retentissante sur ce terrain en créant de toutes pièces un nouveau Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE). Ce dernier parvient, lui, à convaincre le gouvernement républicain d'envoyer des enfants en France et, en à peine quelques semaines, toute l'organisation de leur accueil tombe dans son escarcelle. Dès lors, il prendra bien garde à en tenir éloignés ses devanciers et à se réserver le monopole de l'accueil des enfants espagnols en France. Ce rapide retournement de situation soulève plusieurs interrogations : pourquoi la CGT s'intéresse-t-elle à l'accueil des enfants espagnols en France et comment parvient-elle à s'en faire l'unique maître d'œuvre à travers le CAEE ? Comment l'ANSE et le SRF réagissent-ils à cette manœuvre ? Et en quoi, finalement, l'histoire de l'évacuation des enfants espagnols en a-t-elle été changée ?

Ces questions renvoient au fait que les formes de la solidarité envers l'Espagne républicaine sont devenues, à l'automne 1936, un enjeu de concurrence entre organisations (ici, la CGT, le SRF et l'ANSE). Comme le soupçonnait Frédéric Monier dans un article programmatique publié l'année où commençait cette recherche, la cause de l'accueil des enfants espagnols en France est « fichée dans les rivalités politiques<sup>1</sup> » qui agitent la gauche de Front populaire face à la guerre d'Espagne. Pierre Laborie l'a montré dans son article fondateur : la politique de non-intervention pose des « questions dérangeantes<sup>2</sup> », voire insolubles à l'opinion française, notamment à la gauche non communiste écartelée entre ses principes antifascistes et son pacifisme viscéral. La guerre d'Espagne rend intenable « les contradictions déjà fortes qui minaient une synthèse antifasciste fragile, dans ses liens avec le pacifisme<sup>3</sup> ». Elle conduit à de nombreuses divisions et reclassements selon les positions adoptées face à la non-intervention, c'est-à-dire selon la priorité donnée soit à l'antifascisme, soit au pacifisme.

C'est précisément sur ce point que la question des enfants constitue un objet original par rapport aux autres causes et formes de l'aide à l'Espagne républicaine. En effet, en raison de sa double généalogie, ouvrière et humanitaire, le déplacement d'enfants en temps de crise se situe potentiellement d'un côté ou de l'autre de cette alternative impossible entre antifascisme et pacifisme qui déchire la gauche française. D'un côté, la tradition ouvrière des exodes des enfants, repeinte aux couleurs d'un antifascisme de combat pendant l'entre-deux-guerres, fournit les outils rhétoriques d'une solidarité agissante qui doit peser sur l'issue du conflit. Dans cette logique, il s'agit de participer directement à l'effort de guerre espagnol en ôtant momentanément aux parents (et à l'État) la charge de leurs enfants. De plus, à travers l'échange d'enfants, la solidarité entre antifascistes de tous les pays sera rendue sensible et même charnelle, renforçant de part et d'autre le sentiment de participer à une lutte commune. Enfin, en fondant un récit moral qui partage les deux parties du conflit entre bourreaux et sauveurs d'enfants, la pratique de l'exode des enfants peut s'avérer cruciale à l'heure de la communication de masse. Mais d'un autre côté, depuis la Première Guerre mondiale, les déplacements d'enfants d'un pays à l'autre sont entrés dans le répertoire de l'action humanitaire internationale. L'aide aux enfants est une fin en soi, un impératif moral en dehors de toute préoccupation politique, clament les humanitaires modernes. Les déplacements d'enfants apparaissent néanmoins comme l'un des outils les plus puissants de l'idéologie pacifiste qui se

---

<sup>1</sup> Frédéric MONIER, « Deux regards sur une histoire », *op. cit.*, p. 32.

<sup>2</sup> Pierre LABORIE, « Espagnes imaginaires et dérives prévischystes de l'opinion française (1936-1939) », *op. cit.*, p. 93.

<sup>3</sup> Frédéric MONIER, « Deux regards sur une histoire », *op. cit.*, p. 33.

cristallise dans les années 1920 autour des idées de société et d'amitié entre les nations. Les enfants victimes, voyageant d'un pays à l'autre, seraient dès lors les outils de cette entente entre les peuples qui préluderait à l'avènement d'une paix universelle et d'une nouvelle société mondiale.

Certes, les rivalités entre organisations pour le contrôle de l'accueil des enfants d'Espagne peuvent être lues comme l'un des effets du dilemme entre antifascisme et pacifisme, ce qu'elles sont. Mais elles constituent aussi un conflit autour de la qualification même de cette action : soit politique, soit humanitaire. Ce point gagne à être abordé à la lumière des apports du travail d'Axelle Brodriez sur le Secours populaire français (SPF<sup>4</sup>). Son étude mesure l'évolution du degré de dépendance du SPF vis-à-vis du PCF et montre comment les objectifs et les mots d'ordre spécifiquement humanitaires s'autonomisent peu à peu des stratégies partisans<sup>5</sup> ou, en d'autres termes, à quel moment et par quel processus l'humanitaire cesse d'être une pure « façade<sup>6</sup> » pour devenir une fin en soi. Certes, ce schéma ne peut être appliqué tel quel à notre cas d'espèce puisque nous n'étudions pas ici une organisation dans ses rapports à un parti politique, mais des interactions entre plusieurs organismes non partisans dont certains sont, en effet, inféodés à un parti, comme le SPF et l'ANSE, et d'autres non, comme la CGT. Le travail d'Axelle Brodriez, au-delà de son cas d'étude particulier, signale cependant deux pistes de réflexion cruciales pour nous. D'une part, elle montre que les oscillations idéologiques et pratiques du SPF entre politique et humanitaire sont indissociablement liées à sa position dans différents champs organisationnels : celui, fortement structuré, du conglomerat communiste<sup>7</sup> et celui, en construction progressive, des associations de secours et de charité. En ce qui nous concerne, c'est donc en nous aventurant « dans le maquis des comités<sup>8</sup> » d'aide à l'Espagne républicaine et en essayant d'en restituer les logiques que nous pourrions comprendre comment le nouveau comité créé par la CGT s'inscrit dans ce champ organisationnel et comment, du même coup, il le modifie. D'autre part, le travail d'Axelle Brodriez signale le caractère très flou dans l'entre-deux-guerres de la frontière entre deux domaines d'action (l'humanitaire et la politique partisane) qui apparaissent aujourd'hui nettement distincts. La question reste néanmoins de comprendre pourquoi la CGT, organisme qui n'est ni humanitaire,

---

<sup>4</sup> Axelle BRODRIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000*, *op. cit.*

<sup>5</sup> Axelle Brodriez précise bien que, dans le cadre de son étude, le terme politique doit s'entendre dans son acception partisane étroite. *Ibid.*, p. 132, n. 4.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>7</sup> « Une agglomération compacte et cimentée, fortement structurée » autour d'un centre – le PCF – entouré de ses organisations de masse dotées d'une spécialisation fonctionnelle. *Ibid.*, p. 184.

<sup>8</sup> Frédéric MONIER, « Deux regards sur une histoire », *op. cit.*, p. 28.

ni partisan, s'empare d'une cause *a priori* en dehors de sa sphère de compétence habituelle et sous quel jour elle la présente.

Pour répondre à ces questions, nous avons principalement utilisé les archives du CAEE, malheureusement fort lacunaires, et celles de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), qui participe à sa fondation. Mais notre objectif n'est pas seulement de faire la monographie d'un comité. La naissance du CAEE prend place dans un espace organisationnel où la LDH et la CGT ne sont pas isolées ; elles interagissent, notamment, avec les membres du conglomérat communiste, très présents sur le terrain de l'aide à l'Espagne. L'attitude de ces derniers nous est en partie connue grâce à l'acquisition d'une partie des fonds du PCF et du SRI par la Maison des sciences de l'homme de Dijon, ce qui nous a permis de retracer les oppositions et les luttes de pouvoir suscitées par la création du CAEE au sein du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine. Les sources imprimées, et notamment la presse périodique de l'ensemble de ces organismes, se sont également révélées d'un grand secours.

Le récit de l'émergence et de l'affirmation du CAEE parmi les acteurs de l'aide à l'Espagne républicaine en France commence à la veille de la création formelle de ce comité, lorsque l'idée à son origine naît de la rencontre à Paris entre des militants de la Ligue espagnole des droits de l'homme (LEDH), de la ligue française (LDH) et de la CGT. Nous partirons ensuite en Espagne afin de montrer comment et pourquoi leur proposition est acceptée par le nouveau gouvernement dirigé par Francisco Largo Caballero, alors que les organisations communistes qui cherchaient dans les mois précédents à organiser un exode des enfants ont échoué à obtenir cet accord. Ce premier succès permet la concrétisation institutionnelle du CAEE qui, comme nous le verrons, s'identifie fortement à la CGT et, plus spécifiquement, à son secteur ex-confédéré. Nous chercherons enfin à comprendre comment le CAEE parvient à faire accepter son autonomie au sein du mouvement d'aide à l'Espagne républicaine, notamment vis-à-vis du conglomérat communiste, et la physionomie du réseau de collaboration qu'il parvient à se créer.

## **1. De la Ligue espagnole des droits de l'homme à la CGT : les circulations complexes à l'origine du CAEE (16 octobre - 7 novembre 1936)**

La genèse du CAEE se produit presque par hasard, entre le 16 octobre et le 7 novembre 1936 à Paris. Elle émerge de discussions entre les militants espagnols et français de trois organisations : la Ligue espagnole des droits de l'homme (LEDH), la ligue française des droits de l'homme (LDH) et la CGT. Au cours de ces quelque trois semaines, l'idée d'accueillir en

France des enfants évacués d'Espagne est proposée par la première, accueillie par la seconde et soumise à la troisième, qui accepte de s'en faire le maître d'œuvre. L'histoire de la naissance du CAEE n'est donc pas linéaire : ce dernier ne sort pas tout armé de la volonté, des intérêts bien compris ou du répertoire d'action éprouvé d'une organisation clairement identifiée. Comprendre comment s'opèrent ces passages de relais successifs, d'une organisation à l'autre, permet d'éclairer une question fondamentale : comment la CGT devient, à partir de l'automne 1936, l'acteur majeur, en France, de l'accueil d'enfants espagnols, alors que rien ne le laissait présager quelques semaines auparavant.

Pour ce faire, les archives des trois organisations-clé de ce processus ne sont pas d'une grande aide. Il s'est révélé impossible de localiser les archives de la LEDH en Espagne<sup>9</sup> ; quant à celles de la LDH et de la CGT, elles sont entièrement muettes avant la mise en route effective du Comité, à partir du 7 novembre 1936. Grâce aux récits postérieurs, quelques rapports de police, aux sources imprimées et à l'historiographie, très riche, sur les organisations de Front populaire à cette époque, une histoire des origines du CAEE est néanmoins possible. Pour cela, nous avons cherché à interroger le champ organisationnel dans lequel elle prend place : quels sont les acteurs en présence dans le mouvement d'aide à l'Espagne républicaine en octobre 1936, et pourquoi le besoin de créer un nouveau comité se fait-il sentir ? Quel en est l'intérêt pour la LDH et la CGT, au vu de leurs positions respectives dans ce champ ? Par quel processus la CGT en vient à se faire le promoteur principal du projet ?

### 1.1. À l'origine du CAEE : une solution de repli

Le 13 octobre 1936, une délégation de la Ligue espagnole débarque au port de Marseille en provenance de Valence, sur la côte levantine espagnole. Elle est composée de Luis Rodríguez Guerra, d'Amós Sabrás Gurrea et d'Alberto Lumbreras y Gasel, respectivement président, vice-président et secrétaire général de l'organisation. Les trois hommes prévoient de passer un mois

---

<sup>9</sup> Il n'existe que quelques maigres dossiers au *Centro Documental de la Memoria Histórica* (CDMH) de Salamanque et les fonds d'une seule section, celle de Valladolid. En toute logique, des archives de cette nature (extrêmement compromettantes dans l'Espagne franquiste, d'autant que la ligue espagnole est presque une filiale de la franc-maçonnerie) peuvent se trouver au CDMH, avoir été détruites par leurs producteurs pour éviter les représailles, ou avoir été emmenées dans l'exil. Il n'est donc pas impossible qu'elles refassent un jour surface (y compris au CDMH dont les fonds sont loin d'être entièrement inventoriés). Voir sur la LEDH et les sources pour faire son histoire, Luis Pedro MARTÍN, « "En defensa de la República". Masonería y derechos humanos en Castilla y León (1912-1936) », *Investigaciones Históricas*, n° 18, 1998, pp. 249-271 ; et José Antonio AYALA, « Revolución, derechos humanos y masonería : las ligas españolas de derechos del hombre (1913-1936) », in José Antonio FERRER BENIMELI (dir.), *Masonería, revolución y reacción. Actas del IV Symposium Internacional de Historia de la Masonería Española. Alicante, 27-30 septiembre 1989*, Alicante, Instituto de Cultura Juan Gil Albert, 1990, vol. 2/1, pp. 123-143.

à Paris et à Londres pour rencontrer leurs collègues ligueurs français et anglais. C'est au cours de l'étape parisienne de leur voyage, entre le 16 octobre et le 4 novembre 1936<sup>10</sup>, qu'ils proposent à la LDH d'organiser l'accueil en France d'enfants évacués de la zone républicaine de l'Espagne et que la ligue française choisit, à son tour, d'en proposer la responsabilité à la CGT. Quoique nous n'ayons aucune trace concrète de toutes ces discussions, il est néanmoins possible de deviner certaines des logiques qui animent les décisions qui en résultent.

Les récits postérieurs présentent la proposition des ligueurs espagnols à la LDH comme le but principal de leur voyage. Ainsi, selon la version officielle présentée par le bulletin interne de la LDH, le 2 décembre 1936, « le bureau de la LEDH, venu spécialement en France à cet effet, a saisi la Ligue française et la CGT de la question de l'hébergement des orphelins dont les parents sont tombés en Espagne sous les coups des rebelles<sup>11</sup>. » Le récit proposé deux ans plus tard à un journaliste confirme et élabore cette version : l'accueil d'enfants espagnols en France aurait été dès l'origine à l'agenda officiel de la délégation de la LEDH<sup>12</sup>. Celle-ci aurait même reçu des instructions en ce sens avant son départ pour Marseille, lors d'une réunion de la LEDH à Valence, en Espagne<sup>13</sup>. Arrivés à Paris, les trois ligueurs espagnols auraient, en conformité avec leur ordre de mission, exposé cette proposition à la fin du mois d'octobre devant l'assemblée de la LIDH, qui l'aurait approuvée.

La lecture attentive des sources relatives à ce voyage suggère cependant une tout autre histoire. Selon leur déclaration au commissaire spécial à leur arrivée à Marseille, les trois ligueurs espagnols :

viennent en France en mission officielle pour assister à une réunion internationale de la Ligue des Droits de l'Homme, demander l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme Française [sic] en leur faveur, ainsi que l'envoi en Espagne d'une délégation qui serait chargée d'enquêter dans les deux camps adverses<sup>14</sup>.

À cette date, divers projets concernant le conflit espagnol circulent au sein de la Ligue

---

<sup>10</sup> La délégation de la LEDH part alors à Londres. Copie du rapport de la préfecture de police de Paris au sujet des trois délégués espagnols de la LEDH, novembre 1936. CAC, 19940492/193, dossier 17392 « RODRIGUEZ, Luis ».

<sup>11</sup> « Aux Fédérations de la Ligue », *La Ligue-Informations. Feuille quotidienne d'informations de la LDH* (ci-après *La Ligue-Informations*), n° 62, 2 décembre 1936.

<sup>12</sup> « Une conversation avec Georges Buisson, secrétaire-adjoint de la CGT » : entretien entre Georges Buisson et Fernando de la Milla, mars 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 65-74.

<sup>13</sup> Le caractère de construction rétrospective de ce récit apparaît clairement dans ce dernier détail : il est peu probable que le siège de la LEDH ait été déplacé de Madrid à Valence dès le début du mois d'octobre, soit antérieurement au début du siège de Madrid et au repli, le 7 novembre 1936, du gouvernement espagnol dans cette ville de la côte levantine éloignée du front.

<sup>14</sup> Lettre du commissaire de police spéciale Doucet au commissaire divisionnaire de Marseille, 13 octobre 1936. Centre des Archives Contemporaines (CAC), 19940492/193, dossier 17392 « RODRIGUEZ, Luis ».

internationale des droits de l'homme (LIDH) dont le siège se trouve à Paris<sup>15</sup>. Aucun ne concerne une évacuation d'enfants. À la mi-septembre 1936, la ligue suisse a proposé une médiation internationale ; la ligue allemande, une enquête sur les atrocités « qui auraient été commises par les troupes loyales<sup>16</sup> » visant à récuser les « nouvelles répandues par les journaux de droite ». La vingtaine de ligues nationales qui composent la LIDH doivent prendre une décision. Le point de vue de la ligue espagnole est bien entendu essentiel. Celle-ci pourrait se contenter d'envoyer un « avis motivé<sup>17</sup> » par courrier, comme l'y engage le secrétaire général de la ligue française, Émile Kahn. Mais Alberto Lumbreras, secrétaire général de la ligue espagnole, insiste depuis la fin septembre pour exposer en personne la position de son organisation<sup>18</sup>. Arrivé à Paris accompagné de ses deux collègues le 16 octobre 1936, il se rend avec eux à la réunion du Comité central de la LDH qui a lieu deux jours plus tard, le 18. Au nom de la LEDH, Alberto Lumbreras entreprend alors, devant ses homologues français, le procès en règle de la politique de non-intervention :

Les républicains, insuffisamment armés de fusils de chasse et de revolvers, sont massacrés, tandis que les rebelles reçoivent en abondance des armes et des munitions qui sont envoyées par l'Italie, l'Allemagne et introduites en Espagne par la voie du Portugal. [...] La prétendue neutralité, qui assimile les rebelles aux gouvernementaux, est une duperie<sup>19</sup>.

Alberto Lumbreras est dans une situation délicate car, malgré des réserves naissantes, la majorité des ligueurs français soutient à cette date la position du gouvernement français. Sans doute prévenu que tout appel à l'abandon pur et simple de la non-intervention serait mal reçu, l'orateur conclut son énergique réquisitoire par de prudentes circonlocutions :

M. Lumbreras ne veut faire aucun reproche à qui que ce soit, mais il tient à dire à la Ligue française que la mort de la démocratie en Espagne sonnera le glas de la démocratie en Europe. [...] La Ligue espagnole ne veut faire à personne aucun reproche, mais elle tient à attirer l'attention de la Ligue française sur les dangers que présente la guerre civile en Espagne<sup>20</sup>.

Après ce discours, le texte de résolution proposé par Victor Basch donne lieu à un débat houleux entre ceux qui soutiennent à tout prix la politique de non-intervention et ceux qui

---

<sup>15</sup> Sur la constitution de la LIDH, voir Emmanuel NAQUET, « L'action de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) entre les deux guerres », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 95, n° 3, 2009, pp. 53-64.

<sup>16</sup> Lettre de Milly Zirker pour Jules Prudhommeaux, secrétaire général de la LIDH, à la LEDH, Paris, 17 septembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1.

<sup>17</sup> Lettre d'Émile Kahn, secrétaire général de la LDH, à Alberto Lumbreras, secrétaire général de la LEDH, Paris, 26 septembre 1936. *Ibid.*

<sup>18</sup> Télégramme de la LEDH à Émile Kahn, secrétaire général de la LDH, Madrid, 26 septembre 1936. *Ibid.*

<sup>19</sup> « Comité Central. Extraits. Séance plénière du 18 octobre 1936 (1) », *Cahiers des droits de l'homme* (ci-après *CDH*), n° 32, 30 novembre 1936, p. 780.

<sup>20</sup> *Ibid.*



commencent à s'y opposer<sup>21</sup>. Si une position de compromis est finalement votée après plusieurs heures de discussion, aucune action concrète n'est arrêtée. Le 30 octobre a lieu une réunion de la LIDH. Nous en ignorons la teneur des débats mais sa résolution officielle va beaucoup plus loin que celle du Comité central français. Elle inclut un appel clair et net au rétablissement de la liberté commerciale de l'Espagne républicaine et une dénonciation des « traitements inhumains dont [des populations sans défense] sont frappées ou menacées par le fascisme espagnol<sup>22</sup>. » Cette réunion internationale a cependant peu d'écho. Elle n'est même pas mentionnée dans l'organe de presse de la LDH, les *Cahiers des droits de l'homme*, probablement en raison de son caractère trop polémique. Aucune des actions résolues n'est mise en œuvre par la LDH.

Selon toute vraisemblance, c'est dans ce contexte difficile et sans doute décevant pour les ligueurs espagnols qu'ils proposent à leurs homologues français, en guise de solution de repli, une autre idée, *a priori* moins polémique : organiser en France une œuvre d'hébergement pour les enfants orphelins de combattants républicains<sup>23</sup>. D'emblée, la genèse du CAEE apparaît comme une réponse aux déchirements internes provoqués, au sein de la gauche française, par le conflit espagnol et la politique de non-intervention.

La proposition des ligueurs espagnols ne reste pas très longtemps dans le giron du mouvement de défense des droits de l'homme. La LDH l'« encourag[e]<sup>24</sup> », est-il expliqué lors d'une réunion de son bureau à la fin du mois de décembre, mais elle a décidé de ne pas l'endosser. Au lieu de cela, elle la transmet à la CGT, ce qui peut sembler étonnant. D'une part, le projet peut être utile à la ligue : le thème de l'aide aux enfants est mobilisateur. Une action d'une telle envergure redynamiserait sa fédération internationale, qui bat de l'aile<sup>25</sup>. D'autre part, la LDH dispose *a priori* de très nombreux atouts pour assumer la responsabilité de l'entreprise. L'accès à un réseau international dans le cadre de la LIDH est un avantage indéniable pour mener à bien une action à la dimension transfrontalière évidente. De plus, la LDH se situe au centre névralgique du dispositif du Rassemblement populaire et de soutien à l'Espagne républicaine. Victor Basch cumule les présidences de la LDH, du Comité national

---

<sup>21</sup> Le texte de résolution proposé par Victor Basch appelle le gouvernement français à « empêcher que la politique de non-intervention ne soit une duperie et n'aboutisse à de véritables sanctions contre le gouvernement légal de l'Espagne en lutte contre des rebelles ». *Ibid.*

<sup>22</sup> « Les événements d'Espagne, une résolution de la LIDH », *La Ligue-Informations*, n° 56, 1<sup>er</sup> novembre 1936.

<sup>23</sup> Le projet initial du CAEE, dans sa phase de gestation, est en effet d'accueillir spécifiquement des enfants orphelins de combattants républicains, avant d'être rapidement reconfiguré pour s'adresser à l'ensemble des enfants de la zone républicaine. Voir le chapitre 4.

<sup>24</sup> « Séance du 21 décembre 1936. Bureau », *CDH*, n° 1, 1<sup>er</sup> janvier 1937, p. 21.

<sup>25</sup> Emmanuel NAQUET, « L'action de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) entre les deux guerres », *op. cit.*

de Rassemblement populaire et de sa Commission de solidarité pour l'aide au peuple espagnol. Il est également co-président, avec Paul Langevin, du Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine (CICIAER) créé le 13 août 1936 dans le but d'organiser, au niveau international, le mouvement de solidarité naissant envers la République espagnole. Le siège de plusieurs de ces organismes (le Comité national de Rassemblement populaire, le CICIAER<sup>26</sup>) se trouve, de plus, au 13 rue Jean Dolent à la LDH ; ils lui sont donc d'autant plus étroitement associés. En outre, la ligue dispose de la légitimité et des entrées nécessaires pour obtenir l'accord, indispensable, des autorités françaises pour faire venir en masse des enfants étrangers sur le territoire. Enfin, son inscription idéologique humaniste, ses engagements en faveur de la protection de l'enfance et, surtout, sa défense des réfugiés politiques au long de l'entre-deux-guerres font du sauvetage des enfants de la République espagnole une cause adaptée à sa raison d'être<sup>27</sup>.

Mais, aux dires mêmes de son président, la LDH est « né[e] d'une erreur juridique et [n'est] pas une association charitable<sup>28</sup> ». Elle est apte à mener des campagnes d'opinion, à intervenir auprès des pouvoirs publics, à dénoncer les injustices ou à en défendre les victimes, mais pas à agir concrètement sur le terrain social. Elle peut bien militer, par exemple, pour le développement des loisirs enfantins et des colonies de vacances, mais elle ne crée pas elle-même d'infrastructures à cette fin, comme le font dans ces années plusieurs partis politiques, la CGT ou encore le Secours rouge. Elle n'est pas davantage équipée pour collecter l'argent nécessaire au financement de l'œuvre envisagée par la LDH. À plusieurs reprises, au cours des années 1936-1937, elle est amenée à rappeler les limites de son répertoire d'action, dont l'action sociale et humanitaire est résolument exclue<sup>29</sup>. Ainsi, lorsque le Rassemblement universel pour la paix (RUP), auquel elle a adhéré, demande en février 1936 « à publier dans les *Cahiers [des droits de l'homme]* un appel à la souscription nationale en faveur de la coordination des forces de paix<sup>30</sup> », elle rappelle que : « Conformément à des décisions précédentes maintes fois rappelées, [elle] ne peut publier de souscriptions pour d'autres

---

<sup>26</sup> Ce n'est pas le cas de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol, qui se trouve au siège du SRF, nous y reviendrons.

<sup>27</sup> Emmanuel NAQUET, *La LDH : une association en politique (1898-1940)*, op. cit., p. 706-726. : « La défense de l'« Autre » ».

<sup>28</sup> « L'ardent et jeune discours du président Victor Basch », *La Défense. Organe de la solidarité, de la justice et de la liberté* (ci-après *La Défense*), n° 376, 13 novembre 1936, p. 2.

<sup>29</sup> Pour une analyse fine et passionnante des modes d'action spécifiques de la LDH, voir Éric AGRIKOLIANSKY, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, op. cit. ; Éric AGRIKOLIANSKY, « Usages choisis du droit : le service juridique de la Ligue des droits de l'homme (1970-1990) : entre politique et raison humanitaire », *Sociétés contemporaines*, n° 52, 2003, pp. 61-84.

<sup>30</sup> « Comité Central. Extraits. Séance du 27 février 1936 », *CDH*, n° 17-18, 10 juin 1936, p. 419-420.

organisations. » Sollicité l'année suivante pour « secourir les victimes de la catastrophe de Saint-Chamas<sup>31</sup> », le bureau répond de même « que la Ligue n'est pas faite pour accorder des secours, et qu'au surplus ses ressources ne le lui permettent pas ». En janvier 1937, quelques semaines à peine après le lancement du projet d'hébergement d'enfants espagnols en France, la LDH répond à l'« appel d'argent de la Généralité de Catalogne pour les enfants espagnols martyrs<sup>32</sup> », campagne qu'elle relaie pourtant, qu'elle « n'a malheureusement pas les ressources nécessaires pour envoyer des fonds ». Au sein du mouvement de solidarité à l'Espagne républicaine, la LDH a un rôle de patronage ou de prise de décision mais pas d'organisateur. Elle occupe les présidences, jamais le secrétariat général. Tout porte à croire que c'est pour ces mêmes raisons qu'elle décide de ne pas assumer la responsabilité de l'hébergement en France d'enfants évacués de l'Espagne républicaine.

Ceci n'explique pas, en revanche, pourquoi elle démarche la CGT pour le faire à sa place. Ce choix est à première vue étonnant car, en novembre 1936, l'aide à l'Espagne républicaine est déjà bien structurée. Aux niveaux international et national, le CICAER et la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol ont le même objectif : coordonner les initiatives et éviter la dispersion et le dédoublement des activités menées en faveur de l'Espagne. Au sein de la Commission de solidarité existe, qui plus est, un Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne qui s'efforce précisément d'organiser un exode des enfants vers la France depuis les premiers jours d'août 1936 (voir le prologue). Lorsque la délégation de la LEDH formule sa proposition à la LDH, la structure nécessaire à sa réalisation est donc *a priori* déjà en place. Pourquoi la LDH décide-t-elle donc de la contourner et d'adresser la LEDH à la CGT, provoquant ainsi la création de toutes pièces d'un nouvel organisme ? Commet-elle une simple faute d'inattention (hypothèse peu crédible) ou bien l'offre organisationnelle existante lui semble-t-elle inadéquate – et dans ce cas, pourquoi ?

### 1.2. Plutôt la CGT que le SRF : les affinités électives de la LDH

Au moment où la LDH sonde la CGT sur le projet d'évacuation d'enfants espagnols vers la France, le mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine est de plus en plus dominé par le conglomérat communiste. Tout porte à croire que c'est précisément pour contrebalancer cette influence que les ligueurs français approchent la CGT et, plus spécifiquement, ses dirigeants ex-confédérés. Pour comprendre la logique qui anime leur choix,

---

<sup>31</sup> « Séance du 30 novembre 1936. Bureau », *Ibid.*, n°1, 1<sup>er</sup> janvier 1937, p.17-19.

<sup>32</sup> « Séance du 11 janvier 1937. Bureau », *Ibid.*, n° 3, 30 janvier 1937, p. 90.

il importe de revenir sur le processus de construction du mouvement institutionnalisé de soutien à l'Espagne républicaine en France depuis le coup d'État du 18 juillet 1936.

L'importance des modes d'action humanitaires dans la solidarité avec la République espagnole ouvre de nouvelles opportunités pour le Secours rouge de France (SRF), qui est la seule organisation de la gauche française spécialisée dans le domaine de l'aide matérielle. Section française du Secours rouge international (SRI) fondé en 1922 à Moscou, étroitement dépendant de l'IC, le SRF n'a longtemps été qu'une toute petite organisation du conglomérat communiste à l'existence assez fragile<sup>33</sup>. Mais il est dynamisé à partir de 1934 suite à l'abandon de la ligne « classe contre classe » et à la promotion des Fronts populaires<sup>34</sup>. Deux ans plus tard, « lors de l'extraordinaire mouvement international de solidarité avec la République espagnole [...] le projet [de l'IC] de transformer le Secours rouge international (SRI) en un mouvement antifasciste de masse indépendant des partis sembl[e] se réaliser<sup>35</sup> ».

En France, le SRF cherche immédiatement à se positionner à l'avant-garde de l'aide matérielle à l'Espagne républicaine, prétendant de la sorte à un prestige et à une puissance décuplés tant sur la scène nationale que parmi les organisations de gauche. Dès les tout premiers jours du conflit, il envoie 20 000 francs de matériel sanitaire en Espagne et ouvre une souscription parmi ses membres<sup>36</sup>. Son activisme se traduit en particulier par une volonté d'action commune avec la LDH qui occupe précisément la position de « pôle de rassemblement<sup>37</sup> » de la gauche non partisane qu'il convoite. Alors que, jusqu'en 1934, la ligne « classe contre classe » interdit aux membres du conglomérat communiste d'adhérer à la ligue, interdiction valable *a fortiori* pour le SRF qui est son concurrent déclaré<sup>38</sup>, la collaboration est désormais fortement encouragée par l'organe de presse du SRF, *La Défense* :

Membres du Secours Rouge, dans toute la France, au travail, pour aider les défenseurs de la Liberté et de la République Espagnole. Entendez-vous avec nos amis des Sections de la Ligue des Droits de l'Homme pour organiser cet appui en commun<sup>39</sup>.

Au départ, la LDH est réceptive à cet appel. Alors qu'elle n'a pas l'habitude de ce type d'action, elle accepte de s'allier au SRF pour la préparation en commun d'un envoi de matériel pharmaceutique en Catalogne au début du mois d'août 1936<sup>40</sup>.

---

<sup>33</sup> Claudio NATOLI, « Pour une histoire comparée des organisations communistes de solidarité », *op. cit.*, p. 25.

<sup>34</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000*, *op. cit.*, p. 27-39.

<sup>35</sup> Claudio NATOLI, « Pour une histoire comparée des organisations communistes de solidarité », *op. cit.*, p. 39.

<sup>36</sup> Jean CHAUVET, « Au secours du peuple d'Espagne. À la frontière espagnole et catalane », *La Défense*, n° 362, 31 juillet 1936, p. 1.

<sup>37</sup> Emmanuel NAQUET, *La LDH : une association en politique (1898-1940)*, *op. cit.*, p. 536.

<sup>38</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>39</sup> Jean CHAUVET, « Au secours du peuple d'Espagne... », *op. cit.*

<sup>40</sup> Luigi CAMPOLONGHI, « Une mission à Barcelone », *CDH*, n° 26, 20 août 1936, p. 611-619.

Au même moment, une nouvelle étape dans la montée en puissance du Secours rouge est franchie avec la création de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol. À première vue, cette dernière institutionnalise la position du couple LDH-SRF à la tête du mouvement d'aide à l'Espagne, les deux organisations se partageant la quasi-totalité des places au bureau. Mais le partage est inégal entre fonctions symboliques et responsabilités réelles : la LDH détient la présidence et la co-trésorerie tandis que le secrétariat et le siège de la Commission reviennent au SRF. Un deuxième trésorier est également nommé en la personne de Gaston Guiraud, délégué de l'UD CGT de la Seine.

Surtout, le SRF domine rapidement les activités de la Commission de solidarité dans le domaine qui nous intéresse, c'est-à-dire l'accueil d'enfants espagnols en France. On s'en souvient, ce projet est porté depuis le début du mois d'août 1936 par l'ANSE qui inspire la création d'un Comité central d'hébergement des enfants espagnols (qu'elle dirige dans les faits, même si ce point n'est jamais précisément établi dans les articles de presse concernant ce Comité). Mais le mois suivant, une « sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne » est constituée, largement dominée par le SRF et, plus généralement, par le conglomérat communiste. Certes, cette sous-commission compte officiellement quatre membres : deux représentants du Bureau international du droit d'asile, Henri Lévin et Émile Bureau, un représentant pour la CGT, Eugène Hénaff, et un seul également pour le SRF, Roger Pradines<sup>41</sup>. Ce décompte est toutefois purement artificiel. Tout d'abord, Émile Bureau n'est pas seulement membre du Bureau international du droit d'asile, il est surtout l'un des principaux dirigeants du SRF. Par ailleurs, Eugène Hénaff, outre son appartenance à la CGT réunifiée, est membre du comité central du PCF (il entre même à celui du SRF en juin 1938<sup>42</sup>). Enfin, Henri Lévin, quoiqu'il ne soit pas adhérent du parti, en est proche et il a déjà milité avec le SRF dans le passé<sup>43</sup>. En somme, la sous-commission est presque intégralement communiste et s'apparente nettement à une filiale du Secours rouge. Trois documents issus des archives du SRF et exceptionnellement accessibles à la Maison des sciences de l'homme de Dijon montrent que c'est ce dernier qui décide des dates de réunion de la sous-commission, de l'ordre du jour et des personnes invitées<sup>44</sup>. Dans les deux procès-verbaux de réunion de la sous-commission que nous

---

<sup>41</sup> « De la méthode dans la solidarité. L'accueil aux réfugiés d'Espagne sera l'œuvre d'une sous-commission », *La Défense*, n° 372, 9 octobre 1936 – Les cahiers mensuels d'information, n° 8, p. 11.

<sup>42</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000*, op. cit., p. 38.

<sup>43</sup> Notice « LÉVIN Henri » in *Maitron en ligne*, op. cit.

<sup>44</sup> Procès-verbal de la réunion du secrétariat du SRF, 21 septembre 1936. RGASPI, fonds du SRI, 539-3-1235.

possédons, c'est toujours Émile Bureau qui anime la séance et rend compte du travail effectué<sup>45</sup>. Surtout, c'est à l'initiative du SRF que la sous-commission prend sous son égide le projet d'exode des enfants (voir le prologue). À la réunion du 16 octobre où le SRF a « convoqué<sup>46</sup> » Michel Onof en tant que représentant de l'ANSE, c'est Émile Bureau qui rend compte de l'avancement du projet. Michel Onof est simplement « désigné pour établir le projet de lettre au gouvernement de Madrid [...] concernant [...] un premier convoi de 500 enfants qui pourraient être de suite hébergés dans les familles françaises sous le contrôle du comité central d'hébergement<sup>47</sup> ». En somme, à partir de septembre-octobre 1936, le SRF est devenu le véritable chef d'orchestre des activités de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour tout ce qui concerne l'accueil des réfugiés espagnols en France, petits et grands.

Le SRF se présente également comme l'incarnation de tout l'effort du Rassemblement populaire en faveur de l'Espagne républicaine, en général. Dans sa « propagande », terme sans connotation péjorative à l'époque<sup>48</sup>, il s'identifie quasiment à la Commission de solidarité qui est censée en émaner. Le produit de la souscription ouverte par la Commission est publié chaque semaine en exclusivité dans l'organe de presse du SRF, *La Défense*<sup>49</sup>. La frontière entre les deux entités est systématiquement brouillée. Ainsi, s'agissant des 80 enfants du Guipuzcoa hébergés à la Fondation Mendelssohn à Ilbaritz (nous y faisons référence dans le prologue), *La Défense* écrit d'abord que c'est le SRF qui les y placés<sup>50</sup>. Puis, selon un autre article paru deux semaines plus tard, « la colonie [a été] organisée par la Commission de Solidarité du Rassemblement populaire<sup>51</sup> ». Certes, ce flou correspond à une réalité (y compris sur le terrain local puisque c'est le même homme, René Mammonat, qui dirige à la fois le SRF et la Commission de solidarité dans les Basses-Pyrénées). Mais au niveau symbolique, il a pour conséquence d'accroître significativement la légitimité et la puissance du Secours rouge, en positionnant cette organisation jusque-là plutôt marginale et satellite du PCF au centre de la solidarité de la gauche française envers l'Espagne. Le pouvoir du SRF au sein de la Commission

---

<sup>45</sup> Procès-verbaux des réunions de la sous-commission de solidarité aux réfugiés d'Espagne, 22 septembre et 16 octobre 1936. *Ibid.*

<sup>46</sup> Procès-verbal de la réunion du secrétariat du SRF, 21 septembre 1936. *Ibid.*

<sup>47</sup> Procès-verbal de la réunion de la sous-commission de solidarité aux réfugiés d'Espagne, 16 octobre 1936. *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>48</sup> Nous utilisons ici et dans la suite du texte le terme « propagande » au sens qu'il avait à l'époque, proche de ce qu'on nomme aujourd'hui « politique de communication » (qui sonnerait trop évidemment anachronique pour parler des années 1930).

<sup>49</sup> Alors que la LDH, par exemple, ne publie que le produit de sa propre souscription (ensuite reversée à la Commission de solidarité).

<sup>50</sup> Henri LÉVIN, « Accueil du peuple de France aux enfants d'Espagne. I. », *La Défense*, n° 383, 8 janvier 1937, p. 4. Le Secours populaire de France est le nouveau nom du SRF, voir *infra*.

<sup>51</sup> « L'Arbre de Noël du 10 janvier à la colonie d'enfants d'Ilbaritz », *Ibid.*, 29 janvier 1937, p. 6.

de solidarité, alors qu'il ne fait même pas partie des neuf organisations siégeant au Comité national du Rassemblement populaire, consacre son entrée dans le club des grandes associations de l'alliance des gauches. Dans son hebdomadaire, *La Défense*, il a beau jeu et s'en réjouit :

Le Secours Rouge de France, par sa force d'organisation, par son bilan d'activité féconde [...] a eu la place qui lui revenait dans [...] la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide à l'Espagne. [...] Hardiment, [il] se place partout à la tête du mouvement de solidarité envers les combattants républicains d'Espagne<sup>52</sup>.

### Deux visualisations graphiques du mouvement de solidarité à l'Espagne républicaine

La stratégie poursuivie par le SRF et, plus généralement, par le conglomérat communiste, peut également être montrée graphiquement, en comparant deux schémas d'analyse de réseau<sup>271</sup>. Le premier expose la structuration du mouvement de solidarité français et international avec l'Espagne républicaine, selon les documents officiels. Il représente la composition des quatre organismes de coordination du mouvement (le CICIAER, la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide espagnol et, à une échelle inférieure, la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne et le Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne) telle que cette composition figure dans les communiqués de presse ou les en-têtes de papier à lettre<sup>272</sup>. En réalité, d'ailleurs, celle du Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne ne figure officiellement nulle part, même si nous savons qu'il est principalement animé par Michel Onof et Alice Duchêne (voir le prologue). Quant aux trois autres organismes de coordination, ils sont formés selon une logique fédérative : chacun de leur membre individuel n'y figure qu'en tant qu'il représente un parti, un syndicat, une ligue, une association ou un autre comité. Ce sont ces connexions entre organisations primaires et fédératives que nous exposons dans le premier graphique ci-dessous. Par exemple, Jean Chauvet représente le SRF à la Commission de solidarité, ce qui explique le trait qui relie les points représentant ces deux organisations. Jean Chauvet figure également sur l'en-tête officiel du CICIAER, mais cette fois comme représentant de la Commission de solidarité : ces deux organismes fédératifs sont donc liés entre eux. En revanche, le SRF n'est officiellement pas

---

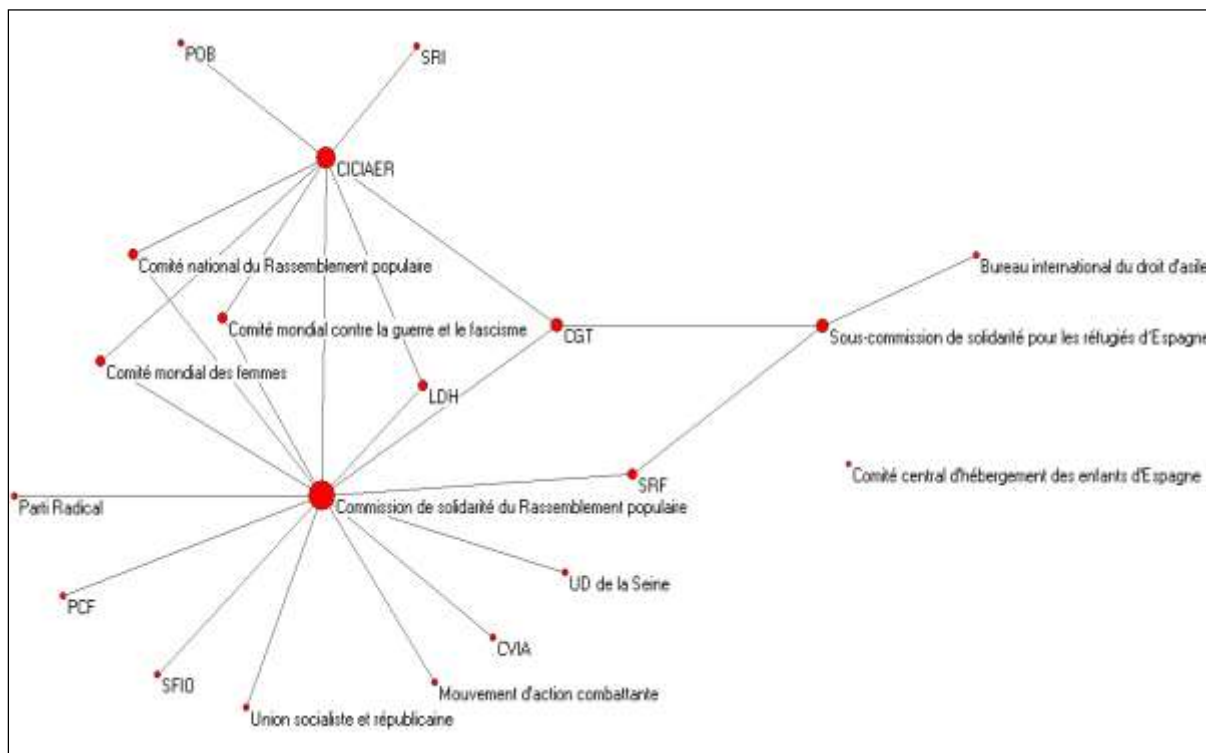
<sup>52</sup> Samy CARASSO, « Pour une solidarité plus large et plus efficace en faveur des républicains d'Espagne. Une conférence de quelques sections nationales du Secours Rouge International », *Ibid.*, n° 366, 28 août 1936, p. 2.

<sup>271</sup> Ces schémas ont été construits en utilisant le logiciel libre Pajek.

<sup>272</sup> Les sources utilisées pour ces graphiques sont : « Comité National du Rassemblement populaire. Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol. Aidez-nous à sauver les enfants espagnols lance Georges Buisson, secrétaire de la CGT », *La Défense*, n° 393, 19 mars 1937, p. 6 ; « De la méthode dans la solidarité. L'accueil aux réfugiés d'Espagne sera l'œuvre d'une sous-commission », *Ibid.*, n° 372, 9 octobre 1936 – Les cahiers mensuels d'information, n° 8, p. 11 ; lettre circulaire de Madeleine Braun, secrétaire du CICIAER, Paris 29 juin 1937. APP, 77W72/92732. Nous avons utilisé les sources les plus proches possible du mois d'octobre 1936. Malheureusement, pour le CICIAER, nous n'avons pu trouver d'organigramme avant le mois de juin 1937.

partie prenante du CICIAER (quand bien même Jean Chauvet, à titre individuel, est membre des deux) : en conséquence, aucun trait ne relie le SRF et le CICIAER. L'étrange isolement du Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne signale le caractère très évasif de la propagande le concernant quant à l'identité de ses membres. Si le communiqué de presse annonçant sa création précise qu'il s'« est constitué en collaboration étroite avec la Commission de solidarité du Rassemblement populaire<sup>273</sup> », ni ses membres, ni les organisations qu'ils représentent ne sont cités. Ces informations n'apparaissent jamais clairement dans aucun article de presse. Le seul exemplaire de lettre sur papier à en-tête que nous avons trouvé n'affiche aucun nom ; il est seulement signé d'Alice Duchêne<sup>274</sup>. Nous avons choisi de faire figurer ce Comité néanmoins, précisément parce que ce flou sur ses membres et leurs affiliations constitue une information en tant que telle.

Enfin, la taille du cercle figurant chaque organisme est fonction de son degré de centralité dans le réseau – c'est-à-dire, du nombre de liens qu'il entretient avec les autres<sup>275</sup>. En toute logique, les deux grandes fédérations que sont le CICIAER et la Commission de solidarité apparaissent comme les deux organisations centrales, puisque la logique même de construction de ce premier graphique consiste à montrer qui sont les membres de ces fédérations.



<sup>273</sup> « Il faut assurer le gîte et la nourriture aux petits enfants d'Espagne ! Constituez partout des comités locaux d'hébergement ! », *L'Humanité*, n° 13763, 22 août 1936, p. 8.

<sup>274</sup> Lettre d'Alice Duchêne, Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne, à la LDH, Paris, 2 septembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 2, f. 244

<sup>275</sup> Nous avons utilisé ici la fonction « degré de centralité » de Pajek.



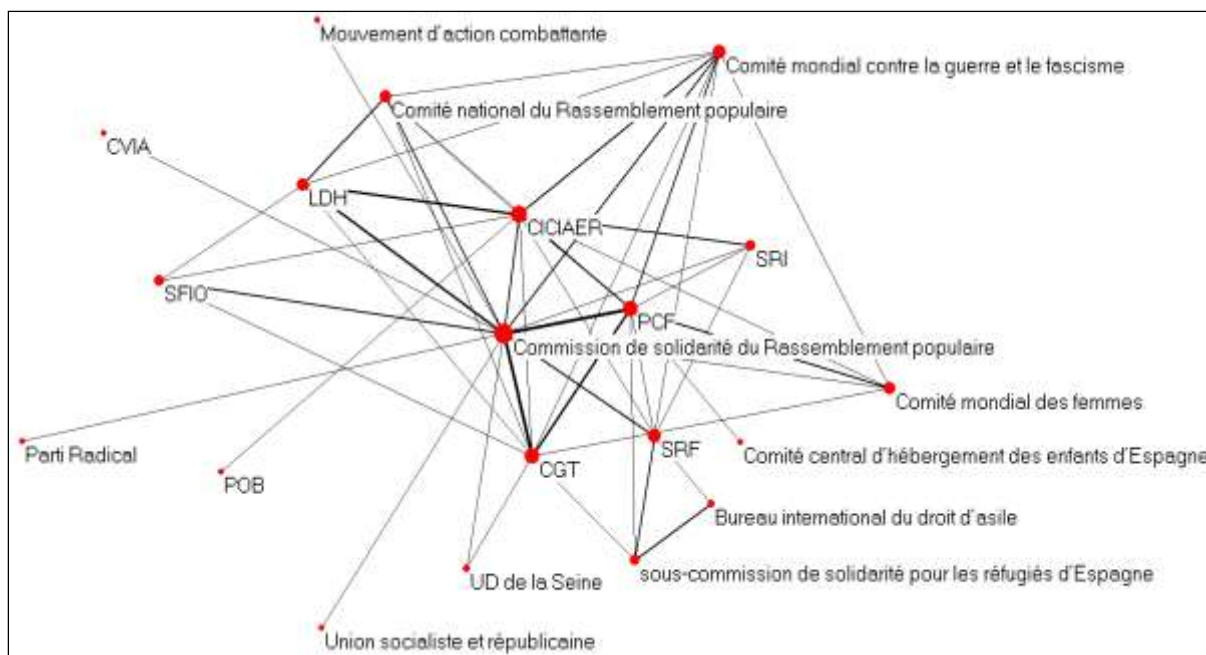
### Graphique 1 : Structuration officielle du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine

Comme le montre ce graphique, officiellement, le champ de l'aide à l'Espagne a pour acteurs-clé des organisations non partisans de Front populaire. La LDH, la CGT, le Comité mondial contre la guerre et le fascisme (ou Amsterdam-Pleyel), le comité mondial des femmes et, bien entendu, le Comité national du Rassemblement populaire, irriguent le CICAER et la Commission de solidarité. Hormis ces deux organismes de coordination, ce sont ces comités, ligues et syndicats qui sont les éléments les plus centraux du graphique. Les partis politiques français sont tous sur le même plan, tout en bas, et leur importance est secondaire. Le SRF a une position particulière : sa position nodale au sein de la Commission de solidarité et de la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne est visible, mais il semble néanmoins être un acteur plus périphérique que la LDH ou la CGT. La sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne apparaît comme émanant principalement du SRF et de la CGT. Peu d'organisations non françaises apparaissent : seuls le SRI et le Parti ouvrier belge (POB) sont présents, ce qui est lié à la localisation géographique à Paris de la Commission exécutive du CICAER, quand bien même cet organisme international coordonne le travail de tous les comités nationaux d'aide à l'Espagne.

Le second graphique représente le même univers, mais en faisant apparaître les multi-affiliations individuelles des représentants de chacun des quatre organismes fédératifs<sup>276</sup>. Par exemple, cette fois, le CICAER et le SRF sont bel et bien liés, puisque Jean Chauvet appartient aux deux organisations (d'autant qu'il est le secrétaire général de la seconde). L'épaisseur du trait est fonction du nombre de multi-affiliations : ainsi, si deux organismes partagent quatre membres, le lien entre eux apparaît plus visible que s'ils n'en partagent qu'un. À nouveau, la grosseur des points est liée au nombre de membres de chaque organisation. Ce schéma est, sans doute, beaucoup plus proche de la manière dont les contemporains perçoivent la composition du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine. En effet, lorsque Jean Chauvet intervient à la tribune d'une conférence du CICAER, tout le monde sait qu'il est le secrétaire général du SRF – mais aussi, notamment, qu'il est membre du PCF.

---

<sup>276</sup> L'assignation des affiliations s'appuie tout simplement sur les notices individuelles du *Maitron en ligne*, *op. cit.*, qui nous sont apparues un critère valable et cohérent



**Graphique 2 :** Multi-affiliations au sein du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine

L'image du mouvement d'aide à la République espagnole qui ressort de ce second graphique est tout à fait différente de celle proposée par le graphique précédent. Hormis sa plus grande complexité, qui montre l'importance des liens de multi-affiliations au sein de la gauche française, il révèle le poids du conglomérat. Le PCF est désormais au cœur du réseau, ce qui est absolument invisible si l'on s'en tient aux en-têtes et à l'affichage officiel. Sa centralité égale celle de la CGT et elle est supérieure à celle de la LDH<sup>277</sup>. L'IC, à travers le SRI, est également très présente.

L'analyse de réseau fait clairement apparaître la structuration en deux pôles, communiste et non communiste, du mouvement de soutien à l'Espagne républicaine. Le haut et toute la droite du graphique montrent la proximité entre les organisations du conglomérat et, aussi, leur profusion : le maillage du réseau est beaucoup plus serré en haut à droite qu'en bas à gauche. Ceci est dû au fait que tous ces éléments sont essentiellement liés entre eux et, dans une moindre mesure, avec la CGT réunifiée. Leurs liens avec la LDH sont très faibles (participation commune au Comité mondial contre la guerre et le fascisme). Le caractère purement satellitaire de la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne et du Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne apparaît aussi nettement : comme on le voit, leurs membres sont tous ou presque adhérents du PCF et du SRF. Surtout, ils n'ont aucune

<sup>277</sup> D'après les données du calcul de centralité de Pajek, le PCF et la CGT ont une valeur de 10, la LDH, de 6, un point en-dessous du SRF (7).

relation avec l'autre moitié du graphique qui, elle, représente la gauche non communiste. Certes, Eugène Hénaff constitue le lien entre la sous-commission de solidarité et la CGT, mais il est l'un des principaux dirigeants de sa tendance ex-unitaire.

Le cœur du pôle non communiste est principalement occupé par la LDH, qui permet d'équilibrer quelque peu l'ensemble du schéma – sans elle, le CICIAER et la Commission de solidarité seraient au centre du conglomérat, avec le PCF. Élément qui apparaît peu si l'on s'en tient aux en-têtes officiels, la SFIO est très présente dans cette partie non communiste du réseau, alors que le parti radical reste isolé et peu important. La position relativement excentrée du Comité national de Rassemblement populaire, en haut à gauche, est tout à fait caractéristique. Elle montre la translation qui s'est opérée depuis sa formation en 1935 en faveur du conglomérat. Celle-ci rejette, par contrecoup, le Comité national du côté de la gauche non communiste, alors qu'il est censé incarner le Front populaire. En revanche, le CICIAER et la Commission de solidarité représentent le nouveau point d'équilibre du rapport de forces entre les différentes gauches, à l'automne 1936.

Bien entendu, ces schémas ne montrent pas tout. Les fonctions plus ou moins importantes des individus au sein de chaque organisme et la localisation de leur siège ne sont pas figurées, par exemple<sup>278</sup>. Victor Basch n'a pas le même rôle à la LDH qu'à la SFIO. L'influence de la CGT apparaît largement surestimée car, comme nous le verrons, elle occupe essentiellement des fonctions secondaires dans le CICIAER ou dans la Commission de solidarité. Mais nombre des organisations représentées ont un membre syndicaliste, ce qui explique sa centralité dans l'analyse de réseau (centralité en termes de nombre de lien, non de position dans le graphique).

Les deux figurations proposées permettent de porter l'attention sur un certain nombre d'éléments-clé du mouvement de solidarité républicaine tel qu'il apparaît à l'automne 1936 : la place centrale du PCF et de ses organisations satellites, leur stratégie de dissimulation dans les en-têtes officiels, et la présence nette de deux pôles distincts au sein de la gauche de Front populaire, l'un communiste et l'autre non communiste. Ceci permet d'apprécier l'ampleur de la reconfiguration proposée par le SRF, lorsqu'il suggère un rapprochement organique avec la LDH, comme nous allons le voir. Pour peu que son projet aboutisse, il se trouverait désormais en plein cœur du réseau et il en serait sans conteste l'organisation la plus importante.

---

<sup>278</sup> Nous l'avions d'ailleurs envisagé, mais cela créait des intensités de lien non cohérents, qui auraient figuré différents critères (nombre de personnes partagées entre organisations et rôle officiel de ces personnes en leur sein).

À l'automne 1936, l'IC donne à la stratégie d'ascension du SRF un tour très ambitieux. À la fin du mois de septembre, une délégation du SRI entretient Victor Basch de la possibilité d'une fusion organique entre leurs deux organisations au niveau international, SRI et LIDH. Le président de la ligue répond d'emblée que cette proposition « lui para[ît] devoir être *a priori* écarté[e]<sup>279</sup> ». Ce refus est acté par la suite lors d'une discussion du Conseil international de la LIDH<sup>280</sup>. Le Secours rouge ne désarme pas pour autant. Lors de son Comité central, les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1936, il donne à la LDH une place de choix. Victor Basch et Jean-Marie Caillaud, qui est président de la fédération de la Seine de la ligue, sont invités à parler<sup>281</sup>. Selon les comptes rendus publiés dans *La Défense*, leurs discours débordent d'éloge, d'affection mais aussi d'une étonnante déférence envers le Secours rouge. Victor Basch aurait ainsi déclaré :

Et c'est ainsi que nous avons travaillé ensemble, le Secours Rouge et nous [...] ; que j'ai appris à travailler avec Chauvet qui est là, au fond [...] c'est lui qui a travaillé le plus, le mieux et le plus intelligemment. La LDH, les fédérations de la Ligue, les sections de la Ligue sont tout entières avec vous<sup>282</sup>.

L'intervention de Jean-Marie Caillaud, président de la fédération de la Seine de la LDH, aurait eu des airs de quasi-serment de vassalité envers les dirigeants du SRF, selon *La Défense* :

Depuis longtemps je crois pouvoir revendiquer avec Chauvet et Bureau, mes complices, pour ne pas dire mes chefs de file, au risque de me diminuer, le projet d'amener la collaboration entre nos deux formations. [...]

J'ai encore un autre projet, mais celui-ci m'est plus cher que les autres ; je préfère ne pas vous le dire au risque de diminuer mon intervention : dans ce genre d'opération, il vaut mieux ne pas parler, mais agir.

*Cette allusion à une fusion de la Ligue des Droits de l'Homme et de notre organisation soulève la salle, qui éclate en applaudissements*<sup>283</sup>.

Ce type de discours emphatique est commun lors des grands congrès d'organisation<sup>284</sup>. Mais le SRF fait mine de les prendre au pied de la lettre. Le lendemain, à la séance de clôture, il fait de l'allusion de Jean-Marie Caillaud une résolution officielle. Il l'inscrit d'ailleurs dans un projet encore plus ambitieux : l'intégration, sous son égide, de l'ensemble du champ associatif de gauche intervenant dans les domaines de la justice et de l'entraide. Menant en effet à son terme la logique selon laquelle « hors l'union la solidarité est vouée à suivre des chemins

---

<sup>279</sup> « Comité Central. Extraits. Séance du 21 décembre 1936 », *CDH*, n° 5, 1<sup>er</sup> mars 1937, p. 155.

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> Le SRF avait même invité Victor Basch à présider l'une des sessions, ce que ce dernier décline. « Bureau, séance du 28 octobre 1936 », *Ibid.*, n° 33, 15 décembre 1936, p. 803.

<sup>282</sup> « L'ardent et jeune discours du président Victor Basch », *La Défense*, n° 376, 13 novembre 1936, p. 15.

<sup>283</sup> « Le Président de la Fédération de la Seine de la Ligue des Droits de l'Homme », *Ibid.*, p. 4. Italiques dans le texte.

<sup>284</sup> Nous remercions Morgan Poggioli, ingénieur d'études à l'Université de Bourgogne, d'avoir attiré notre attention sur ce point.

difficiles », le Comité central du Secours rouge appelle à former « une seule association de solidarité, représentant une seule opinion, celle du peuple généreux et empreint de bonté de notre pays<sup>285</sup> ». Pour cela, la réunion de son Comité central se constitue le 1<sup>er</sup> novembre 1936 en « Conférence Nationale Extraordinaire du *Secours Populaire de France*<sup>286</sup> ». Cette nouvelle organisation est conçue comme une fédération de toutes les organisations d'aide « matérielle, juridique et morale » en France :

*La Conférence estime en effet que dans le 20<sup>e</sup> arrondissement il peut y avoir la section du Secours Rouge de Belleville, tout comme à Lille, il peut y avoir la section de l'Entr'aide Populaire de Vazemmes, comme il peut y avoir aussi le Secours républicain de Draguignan, l'essentiel étant d'unir, départementalement et nationalement, tous ces groupements à appellations multiples pour la solidarité aux victimes du fascisme, aux défenseurs de la liberté et aux persécutés par la réaction<sup>287</sup>.*

Cette conférence nationale représente l'aboutissement de la stratégie d'ouverture et d'alliance antifasciste du conglomérat communiste, symbolisée par « le passage sémantique du « Secours rouge » au « Secours populaire de France<sup>288</sup> ». Elle marque aussi l'acmé d'une tentative de conquête du monde associatif de gauche qui commence par celle de la LDH. Or, si cette dernière, attachée à son indépendance, rejette sans surprise l'offre du Secours rouge/populaire le projet de fusion n'est pas sans trouver un réel écho à la base. Le 31 décembre 1936, Victor Basch s'inquiète de ce qu'« une importante fédération, comme celle de la Haute-Garonne, [ait] été amenée à envisager la fusion avec les organisations locales du Secours Populaire et que deux sections, à notre connaissance, ont décidé cette fusion<sup>289</sup> ». La LDH publie une mise au point, rappelée à plusieurs reprises au cours de l'année 1937 au fur et à mesure que les relations s'enveniment entre les deux organisations, suite aux tentatives réitérées du Secours populaire de créer l'amalgame entre elles<sup>290</sup>. Le 8 juillet 1937, même après qu'Émile Kahn « informe le Comité Central [de la LDH] que le Secours Populaire a renoncé

---

<sup>285</sup> « La résolution adoptée à la Conférence Nationale extraordinaire par 150 mandats, 10 avec réserves, 3 contre », *La Défense*, n° 376, 13 novembre 1936, p. 8.

<sup>286</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>287</sup> *Ibid.* En italiques dans le texte.

<sup>288</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000, op. cit.*, p. 33.

<sup>289</sup> « Comité Central. Extraits. Séance du 21 décembre 1936 », *CDH*, n° 5, 1<sup>er</sup> mars 1937, p. 155.

<sup>290</sup> « Pas de fusion avec le secours populaire ! (21 décembre 1936) », *CDH*, n° 34, 25 décembre 1936, p. 818. Le sujet est à nouveau abordé par le bureau de la ligue le 25 janvier 1937 (*Ibid.*, n° 7, 1<sup>er</sup> avril 1937, p. 215), le 11 février 1937 (*Ibid.*, n° 8, 15 avril 1937, p. 248), le 5 mars 1937 (*Ibid.*, n° 9, 1<sup>er</sup> mai 1937, p. 278). Il fait ensuite l'objet d'un échange de lettres assez conflictuel entre Jean Chauvet et Émile Kahn le 30 avril 1937 (« La Ligue et le Secours Populaire », *Ibid.*, n° 14, 15 juillet 1937, p. 437-438). Enfin, la LDH publie une brochure sur la question de ses relations avec le SRI, confirmant que « le comité central de la LDH tient à faire savoir que le bruit d'une fusion éventuelle entre la LDH et le Secours populaire de France (ancien Secours rouge) est dénué de tout fondement ». Sharon ELBAZ et Liora ISRAËL, « L'invention du droit comme arme politique dans le communisme français. L'association juridique internationale (1929-1939) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 1, n° 85, 2005, pp. 31-43.

définitivement au projet de fusion avec la Ligue », Georges Pioch dit « considère[r] le Secours populaire comme un allié dangereux<sup>291</sup> », ajoutant qu'« il se méfie du jésuitisme rouge ».

La gestation du projet proposé par la LEDH d'accueillir en France des orphelins espagnols, au tournant des mois d'octobre et novembre 1936, est exactement contemporaine de cette Conférence nationale du SPF et du lancement de sa tentative d'absorption de la LDH. Lorsqu'ils décident de ne pas orienter leurs homologues de la LEDH vers la Commission de solidarité, sa sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne ou son Comité central d'hébergement pour les enfants d'Espagne, les dirigeants de la LDH veulent sans doute éviter de renforcer encore la position du SPF et, plus globalement, celle du conglomérat communiste dans le champ de l'aide à l'Espagne républicaine. Certes, en novembre 1936, l'esprit du Front populaire est bien vivant. Le conglomérat n'est pas un ennemi pour la LDH, mais il est en train de devenir un rival de plus en plus suspect, d'autant que les antagonismes d'avant 1934 ont laissé des stigmates. La collaboration (plus ou moins) sincère n'exclut pas la conscience d'être en compétition pour la légitimité, les responsabilités, le pouvoir et, en dernière instance, l'adhésion et les cotisations populaires. Les dynamiques du Front populaire et de la solidarité envers l'Espagne républicaine ont beaucoup profité au conglomérat communiste. Dans un contexte où la LDH peut se sentir menacée par cette croissance dans son existence même, on peut faire l'hypothèse qu'elle cherche un rééquilibrage des forces au sein de l'alliance des gauches et qu'elle désire se libérer du tête-à-tête avec le SPF.

Elle se tourne alors vers la CGT, de même qu'elle s'était déjà adressée à elle au lendemain du 6 février 1934 pour organiser la réponse de la gauche à la menace fasciste. Dans la « Commission du 6 février » qui est alors créée, ancêtre du futur Comité national du Rassemblement populaire, Georges Buisson représentait la CGT<sup>292</sup>. Il entra au même moment, avec Léon Jouhaux, au Comité central de la LDH. Ces deux hommes, qui arborent depuis ce moment la double appartenance au bureau de la CGT et au Comité central de la ligue, font donc office de jonction entre les deux organisations. Leur participation réelle aux activités de la LDH ne semble pas très importante mais elle n'est pas nulle non plus. Ainsi, lors de la réunion du 18 octobre 1936 où la question espagnole est discutée en présence d'Alberto Lumbreras, Georges Buisson et Léon Jouhaux sont « excusés » mais ils ont fait connaître leur position<sup>293</sup>. La rencontre entre les deux dirigeants syndicaux et les ligueurs espagnols ne s'est donc pas faite

---

<sup>291</sup> « Séance du 8 juillet 1937. Comité central », *CDH*, n° 16, 15 août 1937, p. 540.

<sup>292</sup> Il est accompagné par André Delmas, secrétaire général du SNI. Emmanuel NAQUET, *La LDH : une association en politique (1898-1940)*, *op. cit.*, p. 778-779.

<sup>293</sup> « Comité Central. Extraits. Séance plénière du 18 octobre 1936 (1) », *op. cit.*

fortuitement ce jour-là, elle a certainement été organisée sciemment par la LDH. En se tournant vers la CGT, et plus spécifiquement vers Léon Jouhaux et Georges Buisson, celle-ci fait le choix de s'adresser à des collaborateurs habituels et de longue date, à des partenaires de confiance.

### 1.3. Les dilemmes de la CGT face à la non-intervention et l'accueil d'orphelins espagnols

Entre le 16 octobre et les premiers jours de novembre 1936, la création d'un comité pour organiser l'accueil d'enfants espagnols en France est donc formulée par la LEDH, agréée par la LDH et proposée à la CGT. Il n'était pas dit, cependant, que cette dernière en accepterait la responsabilité. Il est impossible, faute d'archives, de reconstituer le processus et d'identifier les acteurs de la prise de cette décision. Mais l'examen attentif de la situation de la CGT à ce moment précis, de son attitude face à la guerre d'Espagne et de sa position au sein du mouvement de solidarité avec la République permet d'en reconstituer les rationalités.

Lorsque le conflit espagnol éclate, la CGT prend fait et cause – sans surprise – pour le gouvernement de *Frente popular* et contre les militaires insurgés. Dès le 20 août 1936, avant même que le pacte de non-intervention ne soit ratifié par toutes les puissances européennes, le bureau de la centrale y voit déjà une « duperie<sup>294</sup> ». Le lendemain, sa Commission administrative<sup>295</sup> vote une résolution qui « réclame pour le gouvernement constitutionnel de l'Espagne les garanties de droit international lui permettant de se ravitailler librement<sup>296</sup> ». Outre cette campagne d'opinion et de pression sur le pouvoir, la CGT lance, dès le 29 juillet 1936, une souscription pour aider « le peuple espagnol [qui] animé par ses organisations ouvrières soutient une lutte héroïque pour la défense de ses libertés et la sauvegarde de la

---

<sup>294</sup> « Déclaration du Bureau de la CGT », *Ibid.*, n° 5691, 20 août 1936.

<sup>295</sup> La CGT de 1936 est administrée par trois organes, le Comité confédéral national (CCN), la Commission administrative (CA) et le bureau. Le CCN est constitué d'un délégué de chaque fédération d'industrie et de chaque union départementale des syndicats (UD). Il se réunit chaque année, fixe la politique et les projets de la confédération, vote son budget et élit les 35 membres de la Commission administrative (CA) ainsi que le bureau. La CA est composée de militants de la région parisienne proposés à l'élection du CCN par les fédérations et les UD. Elle se réunit au moins une fois par mois au siège de la CGT. Dans l'intervalle, cette dernière est gouvernée par un bureau qui, suite à la réunification de 1936, compte huit membres : Léon Jouhaux, Georges Buisson, Félix Dupont, René Belin, Robert Bothereau et Raymond Bouyer, issus du bureau de l'ancienne centrale confédérée, auxquels s'ajoutent Benoît Frachon et Julien Racamond de l'ex-CGTU. Léon Jouhaux est secrétaire général de la CGT, Félix Dupont, trésorier, et les six autres membres du bureau (dont Georges Buisson, futur secrétaire général du CAEE) ont la fonction de secrétaires adjoints. *Statuts adoptés par le Congrès d'unité de Toulouse en mars 1936*, Versailles, impr. La Gutenberg, 1936.

<sup>296</sup> Résolution de la CA de la CGT, 21 août 1936. Institut d'histoire sociale de la CGT (ci-après IHS-CGT), 97 CFD 45/4.

démocratie<sup>297</sup> ». Cette aide ne vise pas seulement à secourir les victimes, elle doit contribuer à la victoire : « La solidarité doit être agissante et efficace. Des fonds sont indispensables pour assurer le ravitaillement de la population, secourir les blessés, panser les plaies de la guerre civile. » En moins d'un mois, plus d'un million de francs sont recueillis. Entretemps, la solidarité matérielle a pris une importance accrue en raison de l'adoption de la non-intervention (en pratique, de l'embargo sur le commerce des armes). La « solidarité effective » devient la seule contribution française possible « au triomphe de la démocratie et de la classe ouvrière espagnole ». La CGT ne se contente donc pas de chercher à peser sur la décision gouvernementale, elle entreprend aussi d'en pallier les effets, participant à sa mesure à l'effort de guerre espagnol. D'ailleurs, l'historiographie analyse généralement la politique de non-intervention des États et le mouvement d'aide à l'Espagne comme les deux faces d'une même médaille : faute d'apporter à la République espagnole ce dont elle a vraiment besoin et que seuls les États possèdent – c'est-à-dire, des armes –, les organisations de la société civile prennent le relais avec les modes d'action qui sont à leur portée. En ce sens, il n'y aurait pas de solution de continuité mais une simple gradation entre la campagne contre la non-intervention, l'engagement dans les Brigades internationales, l'envoi de matériel, les collectes de vivres et de vêtements et, pour ce qui nous concerne, l'hébergement d'enfants<sup>298</sup>.

Rien n'est moins sûr. La mise en place de la non-intervention puis la formation des Brigades internationales posent avec acuité la question du type d'aide que la gauche française peut et doit fournir à l'Espagne républicaine. Comme l'a montré Pierre Laborie dans un article pionnier, la guerre d'Espagne a « une fonction de révélateur » des conflits qui agitent l'opinion française, entre droite et gauche certes, mais aussi à l'intérieur de la gauche. En effet, la non-intervention confronte cette dernière à ses « contradictions entre le double attachement à l'antifascisme et au pacifisme<sup>299</sup> ». Seul le parti communiste, qui réclame sans complexes « des avions et des canons pour l'Espagne<sup>300</sup> » puis organise le recrutement des Brigades internationales, est à l'abri de ces polémiques.

---

<sup>297</sup> « Au secours du peuple espagnol », *Le Peuple*, n° 5669, 29 juillet 1936.

<sup>298</sup> Par exemple, Danielle Sindic conclut de son étude que « l'efficacité de l'aide humanitaire [est] étroitement liée à la conscience de la nécessité de combattre résolument la politique de non-intervention ». Danielle SINDIC, « L'aide à l'Espagne républicaine des fédérations des mineurs britanniques et français et de l'U.D. C.G.T. des Hautes-Pyrénées étudiée à partir d'une action spécifique en Bigorre », in Sylvie CAUCANAS et Jean SAGNES (dirs.), *Les Français et la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, pp. 237-250.

<sup>299</sup> Pierre LABORIE, « Espagnes imaginaires et dérives prévischystes de l'opinion française (1936-1939) », *op. cit.*, p. 93.

<sup>300</sup> À partir de la réunion de son Comité central le 17 octobre 1936 cependant, le PCF infléchit sa rhétorique : « Non pas : en avant des avions, des canons ; mais en avant le droit, la paix, le respect des accords internationaux, de la sécurité collective, etc. » Intervention de Maurice Thorez au Comité Central du PCF, Ivry-sur-Seine, 17



La CGT n'est pas en marge de tous ces débats. Certes, sa position est « proche de celle du parti communiste<sup>301</sup> » en ce que, contrairement aux socialistes et aux radicaux, elle demeure officiellement opposée à la non-intervention du début à la fin du conflit. Contrairement au parti communiste cependant, la CGT n'est pas une organisation monolithique. Comme l'explique Morgan Poggioli dans sa thèse, la « structure fédéraliste [...] laisse une large autonomie aux fédérations d'industrie qui peuvent ainsi se démarquer de la politique générale de la CGT et exprimer d'autres points de vue que ceux de la direction confédérale ou de ses organes décisionnels<sup>302</sup> ». De fait, les premières dissensions apparaissent au cours de l'automne 1936, pour éclater au grand jour lors du Comité confédéral national (CCN) des 8 et 9 décembre. Depuis la précédente réunion de cette assemblée, qui a eu lieu peu avant, le 25 septembre 1936<sup>303</sup>, une ligne de fracture est apparue au sein de la confédération au sujet de la guerre d'Espagne et de la non-intervention. Cette ligne sépare les anciens membres de la CGTU (les ex-unitaires) et de la CGT (les ex-confédérés) mais aussi et surtout les ex-confédérés entre eux. Lors des débats du CCN de décembre 1936, André Delmas, secrétaire général du SNI (ex-confédéré), s'oppose frontalement à la position officielle présentée par Léon Jouhaux, secrétaire général de la centrale réunifiée (ex-confédéré lui aussi). Pour André Delmas, « seule, l'application de la formule de non-intervention peut maintenir la paix<sup>304</sup> ». Il critique ceux qui réclament « des avions, des canons pour l'Espagne », précisant que « la CGT ne peut pas servir de caution à telle ou telle action d'un groupement extérieur au syndicalisme ». À mots (relativement) couverts, il se démarque donc du type d'action (militaire) promu par le PCF et accuse les ex-unitaires d'en relayer les mots d'ordre au sein des instances syndicales. Pour sa part, s'il assure que les combattants républicains ont toute sa « sympathie », la priorité est d'éviter que la France ne soit entraînée dans la guerre. Cherchant une position de compromis, Georges Dumoulin, secrétaire de l'UD du Nord et lui aussi ex-confédéré, soutient la motion Jouhaux contre la non-intervention tout en précisant qu'il ne peut être question de proposer une

---

octobre 1936. RGASPI, fonds de la section française de l'Internationale Communiste (ci-après, fonds de la SFIC), 571-1-1790.

<sup>301</sup> Morgan POGGIOLI, « La CGT et la guerre d'Espagne », *op. cit.*, p. 7.

<sup>302</sup> Morgan POGGIOLI, *La CGT du Front populaire à l'État français (1934-1940). De la réunification à la scission, de la scission à la dissolution*, thèse d'histoire sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne, Dijon, 2005, 612 p. + 348 p.

<sup>303</sup> Entre les congrès de la CGT, le CCN représente la plus haute instance de décision collective de la CGT. Il réunit les représentants des UD, des fédérations et des syndicats nationaux. Le CCN du 25 septembre 1936 reprend intégralement les déclarations de la CA du 20 août citées plus haut. Rolande TREMPÉ, « La non-intervention : l'attitude des diverses composantes du Front populaire », in *Guerre d'Espagne et immigration espagnole*, Montreuil, Éditions de la vie ouvrière, 1999, p. 22. Sur la structuration des instances de pouvoir de la CGT en 1936, voir note 284 dans le présent chapitre.

<sup>304</sup> « La première journée du CCN. Le matin, Jouhaux a prononcé un important discours », *Le Peuple*, n° 5801, 8 décembre 1936, p. 3.

« union sacrée des gauches » pour « l'entrée du prolétariat dans une guerre ». Le dilemme du CCN de décembre 1936 est bien celui de la priorité à donner à l'antifascisme ou au pacifisme. Comme le souligne Rolande Treppe à ce propos, « la CGT est unanime pour condamner le coup de force franquiste [...] ; *ce qui la divise, c'est la nature et la manière [sic] d'aider ceux qui se battent*<sup>305</sup> ».

La souscription autonome de la CGT remporte un immense succès : début septembre 1936, deux millions ont été récoltés, cinq millions en janvier 1937<sup>306</sup>. La centrale syndicale peut également se prévaloir d'envois de matériel sanitaire « en nombre et en importance considérables<sup>307</sup> ». De leur côté, les syndicats, les fédérations et les UD multiplient eux aussi les démonstrations de solidarité de tous types, parfois spectaculaires. Celles des UD et des fédérations dont les membres sont majoritairement issus de l'ancienne CGTU s'investissent dans des actions s'opposant toujours plus frontalement à la non-intervention ou contribuant directement à la conduite du conflit. Ainsi, plus de la moitié des brigadistes cégétistes sont recrutés à travers les réseaux de la métallurgie et du bâtiment – « deux fédérations dominées par les anciens unitaires<sup>308</sup> ». Le 7 septembre 1936, les métallurgistes de la région parisienne lancent une grève d'une heure contre la « politique de neutralité<sup>309</sup> », suivie à 80%. En ce qui concerne les actions de soutien que l'on pourrait qualifier de péri-militaire, parmi les responsables cités par Morgan Poggioli, tous sans exception sont d'anciens unitaires et des militants communistes : le docteur Pierre Rouquès, qui organise l'aide sanitaire aux milices républicaines et aux Brigades internationales, Jean Grandel, qui aide à la mise en place d'un service postal militaire, Marcel Paul, qui œuvre au raccordement électrique « entre le réseau électrique français et le réseau espagnol afin d'alimenter les usines d'armement restées aux mains des républicains<sup>310</sup> ». Or, ces actions sont susceptibles de diviser les milieux syndicaux et ne peuvent de ce fait être endossées en tant que telles par la confédération.

La CGT est donc agitée en interne par la question de la solidarité concrète à la République espagnole. Elle semble, de plus, se tenir quelque peu à l'écart du mouvement

---

<sup>305</sup> Rolande TREMPÉ, « La non-intervention : l'attitude des diverses composantes du Front populaire », *op. cit.*, p. 23. C'est nous qui soulignons.

<sup>306</sup> Morgan POGGIOLI, « La CGT et la guerre d'Espagne », *op. cit.*, p. 8.

<sup>307</sup> « Plus de six millions de francs ont été recueillis en quelques mois par la CGT. C'est ce qui a permis de parer au plus pressé, mais l'effort le plus considérable reste encore à réaliser », *Le Peuple*, n° 5882, 27 février 1937, p. 4.

<sup>308</sup> Morgan POGGIOLI, « La CGT et la guerre d'Espagne », *op. cit.*, p. 10.

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>310</sup> *Ibid.*, p. 10.

national d'aide à l'Espagne républicaine<sup>311</sup>. À la différence du SRF et de la LDH, elle ne rejoint pas la souscription de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol<sup>312</sup>. En choisissant de maintenir l'autonomie de sa propre souscription, lancée dans le cadre du fonds international de solidarité organisé par la Fédération syndicale internationale, elle contrevient dès le départ au mot d'ordre d'unification de l'aide. Le refus de la CGT de jouer le jeu de la Commission de solidarité est, nous semble-t-il, lié à sa faible présence dans les organes de pouvoir de cet organisme. Un seul responsable syndical, Gaston Guiraud, figure dans son bureau, mais c'est au nom de l'UD de la Seine. La CGT en tant que telle ne dispose que d'un siège de simple membre à la Commission de solidarité alors qu'elle est de très loin l'organisation la plus puissante du Rassemblement populaire. Ce siège est détenu par Georges Buisson, futur secrétaire général du CAEE : ce dernier est donc aux premières loges pour évaluer les rapports de force qui se jouent dans cette Commission et la sous-représentation de son organisation. La CGT de l'automne 1936 est donc confrontée d'une part à des divisions naissantes en son sein, d'autre part à une certaine difficulté à se faire une place à sa mesure dans le complexe organisationnel de l'aide à l'Espagne.

C'est dans ce double contexte que prend tout son sens la décision d'accepter la proposition des Ligues des droits de l'homme française et espagnole. D'une part, l'hébergement des enfants originaires de la zone républicaine fournit une réponse au dilemme de la gauche française tel que le formulait Pierre Laborie : « comment, *concrètement*, accorder antifascisme et pacifisme<sup>313</sup> ? » Précisément, selon la manière dont on la conçoit, cette initiative peut soit satisfaire aux exigences de l'antifascisme (il s'agit d'aider les combattants espagnols en prenant en charge leurs enfants), soit apparaître comme une simple action de secours, dans la lignée de l'humanitarisme pacifiste de l'entre-deux-guerres. Le CAEE ne solutionne pas le dilemme en tant que tel, mais il offre une échappatoire, un engagement qui puisse être, d'une certaine manière, immunisé contre ses effets délétères en mettant tout le monde d'accord sur une action concrète. D'autre part, le CAEE offre à la CGT une cause au fort potentiel mobilisateur et médiatique, qui frappe davantage l'imagination qu'une simple souscription, et qui donne ainsi davantage de relief à son action autonome en faveur de l'Espagne républicaine.

---

<sup>311</sup> Ce point n'est pas apparent dans les schémas d'analyse de réseaux montrés précédemment, qui se fondent sur d'autres critères pour apprécier la centralité de tel ou tel organisme au sein du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine.

<sup>312</sup> « La souscription en faveur des combattants républicains d'Espagne », *La Défense*, n° 364, 14 août 1936, p. 6-8.

<sup>313</sup> Pierre LABORIE, « Espagnes imaginaires et dérives prévischystes de l'opinion française (1936-1939) », *op. cit.*, p. 93. C'est nous qui soulignons.

Enfin, loin de constituer un obstacle comme dans le cas de la LDH, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, le répertoire d'action de la CGT se révèle adapté aux tâches requises par l'accueil d'enfants espagnols en France. C'est le cas tant des usages syndicaux traditionnels que de ceux développés plus récemment dans le contexte du Front populaire.

Tout d'abord, l'accueil des enfants devra être financé, en France, par des dons. Or, les appels à la solidarité entre travailleurs appartiennent aux modes d'action ordinaires et même à la culture syndicale, depuis les sociétés de secours mutuel jusqu'aux collectes de Noël « pour les étrennes des gosses » lancées annuellement par le quotidien de la CGT, *Le Peuple*. Dans les années 1930, la CGT lance souscription après souscription, que ce soit en faveur de camarades chômeurs, grévistes ou des divers réfugiés antifascistes européens. En outre, dans les années 1930, la CGT développe une stratégie nouvelle de « syndicalisme de service » qui l'amène à élargir son champ d'action<sup>314</sup>. De la défense des travailleurs sur le marché du travail, celui-ci s'étend progressivement à la prise en charge de leurs besoins sociaux et culturels et de ceux de leur famille. Au début des années 1930 sont ainsi créés, entre autres, les Caisses d'assurances sociales « Le Travail » et le Centre confédéral d'éducation ouvrière. À l'été 1936, la dynamique de Front populaire, la réunification syndicale, l'afflux de nouveaux adhérents et l'augmentation des moyens financiers sont autant de facteurs conduisant à une accélération de cette modification du répertoire d'action cégétiste. « Il faudra que l'organisation syndicale devienne utile aux syndiqués dans tous les instants de leur vie<sup>315</sup> » explique alors Benoît Frachon. Les initiatives confédérales et surtout fédérales s'accumulent : création de mutuelles ouvrières, ouverture de cliniques, d'orphelinats, de maisons de repos, de centres de loisirs et même de plusieurs colonies de vacances pour enfants. Plusieurs de ces structures sont mises par la suite au service du réseau d'hébergement d'enfants espagnols du CAEE : la colonie du syndicat des métallurgistes de Vouzeron dans le Cher, celle de Baillet en Seine-et-Oise, l'orphelinat du syndicat des cheminots à Aavernes dans le même département et celui des Tabacs à Charny en Seine-et-Marne, la maison de repos de la caisse d'assurances sociales « Le Travail » à Petite-Synthe dans le Nord. Réciproquement, les maisons d'enfants nouvellement ouvertes par le CAEE pourront, plus tard, revenir dans le giron cégétiste selon nombre de leurs initiateurs. L'accueil d'enfants espagnols en France s'inscrit donc à plein dans ce moment Front populaire de la CGT. Il est non seulement rendu possible par les savoir-faire et les infrastructures

---

<sup>314</sup> Nous suivons ici l'argumentation de Morgan POGGIOLI, *La CGT du Front populaire à l'État français (1934-1940)*, op. cit., chapitres V et VI.

<sup>315</sup> Benoît FRACHON, « Tâches nouvelles », *La Vie ouvrière*, 26 juin 1936, cité dans *Ibid.*

développés par cette dernière à ce moment-là, mais il est susceptible d'en favoriser encore le développement.

Jusqu'à la première semaine de novembre 1936, le futur CAEE existe à l'état conceptuel, circulant d'une organisation à l'autre entre la rue Jean Dolent et la rue Lafayette. Le mutisme des sources sur cette genèse constitue d'ailleurs un indice, d'une part du caractère informel des discussions entre LEDH, LDH et CGT, d'autre part de l'importance relativement secondaire de ce projet. Celui-ci émerge alors comme une solution de repli, un thème mineur face à la question majeure qu'est la non-intervention. Mais c'est là tout son intérêt, car il permet en effet à la LDH et à la CGT de s'investir dans une cause consensuelle qui ne soulèvera pas les mêmes polémiques que d'autres formes d'aide à la République espagnole.

## **2. La concrétisation du projet : l'accord du gouvernement espagnol et ses raisons (18 novembre 1936)**

Pour concrétiser le projet, une démarche est prioritaire : obtenir l'assentiment du gouvernement espagnol. En effet, c'est faute d'y être parvenu que l'ANSE, le SRF et leurs comités écrans ont échoué au milieu du mois d'août 1936, puis à nouveau à la mi-octobre à faire venir des enfants espagnols en France (voir le prologue). Mais là où ses prédécesseurs ont achoppé à un obstacle infranchissable, le CAEE réussit très rapidement et apparemment sans grande peine. La question est dès lors de comprendre les motivations du retournement des dirigeants républicains.

Une fois encore, les sources sont rares pour répondre directement à cette question. Nous commencerons par faire état des quelques récits des acteurs, qui ont le mérite de la simplicité : l'évacuation des enfants vers l'étranger serait consentie, à la mi-novembre 1936, parce qu'elle est devenue objectivement nécessaire en raison de l'évolution de la situation militaire républicaine. Or, si cette dernière joue bel et bien un rôle dans la décision du gouvernement espagnol, comme nous le verrons, il s'avère impossible d'établir un lien de cause à effet direct et, pour ainsi dire, mécanique entre l'une et l'autre. D'autres interprétations sont néanmoins possibles en raisonnant *a contrario*, c'est-à-dire en comparant le contexte de la proposition de l'ANSE à celui de la proposition du CAEE un mois plus tard. Qu'est-ce qui a changé dans la situation espagnole entre les mois d'octobre et novembre 1936 et qui puisse expliquer l'intérêt nouveau du gouvernement espagnol pour une évacuation d'enfants vers la France ? En quoi l'offre du CAEE diffère-t-elle de celle de l'ANSE et de son Comité central d'hébergement ?

## 2.1. Les lois de la nécessité ? Les récits des acteurs et leurs limites

Dès la deuxième semaine de novembre 1936, l'offre du Comité d'accueil alors encore en voie de constitution arrive en Espagne dans les valises de son plus digne émissaire. Victor Basch, président de la LDH, du Comité national du Rassemblement populaire et de sa Commission de solidarité pour l'aide au peuple espagnol a été invité à faire une tournée en zone républicaine par le ministre espagnol des Affaires étrangères, Julio Álvarez del Vayo<sup>316</sup>. Il profite de ce séjour pour sonder les dirigeants républicains sur la faisabilité d'une évacuation d'enfants vers la France. À Valence, où il dit avoir passé la plus longue partie de son séjour, il « s'est entretenu longuement avec les ministres, et d'autant plus facilement qu'il logeait dans le même hôtel<sup>317</sup> ». C'est certainement à ce moment-là que l'adhésion du gouvernement est emportée.

À défaut de connaître la teneur des échanges entre Victor Basch et Francisco Largo Caballero, le nouveau président du Conseil, nous pouvons identifier la date de la décision de ce dernier. Dès le 12 novembre 1936, un communiqué de presse de Valence annonce l'offre du « Comité d'aide pour les enfants espagnols<sup>318</sup> » d'accueillir 30 000 enfants en France. Le 18 novembre, d'après les *Cahiers des droits de l'homme*, Victor Basch annonce dans un discours à la radio « qui, reproduit sur disques, a été diffusé dans toute l'Espagne » que « toutes [I]es provinces [de France] attendent impatiemment 40.000 [...] enfants pour veiller sur eux et les choyer<sup>319</sup> ».

Deux documents légèrement postérieurs proposent des explications, non concordantes par ailleurs, à la décision du gouvernement espagnol. Lors de la réunion du 7 janvier 1937 du Comité national du Rassemblement populaire, Victor Basch donne à ses collègues une interprétation sommaire, retranscrite en une simple phrase dans le procès-verbal de la séance : « On peut recevoir des enfants Espagnols [sic] en France. Caballero n'a pas pensé qu'il n'y aurait pas d'organisation qui pourrait s'occuper des enfants ni les nourrir à Barcelone<sup>320</sup>. » Ce

---

<sup>316</sup> « Séance du 7 décembre. Comité », *CDH*, n° 4, 15 février 1937, p. 124.

<sup>317</sup> « Séance du 30 novembre 1936. Comité », *Ibid.*, p. 121-124. Nous disposons de peu de détails sur ce voyage qui semble durer environ dix jours, autour des 10-20 novembre ; le 23, Victor Basch se trouve à Londres. Il revient en France le 30 novembre, jour où il fait le compte rendu de son voyage devant le comité central de la LDH. Les ministres espagnols résident à l'hôtel car ils viennent tout juste d'arriver à Valence, après avoir quitté Madrid le 6 novembre 1936.

<sup>318</sup> « Comité de ayuda para niños españoles ». Febus, « Francia se propone recoger a treinta mil niños españoles », *ABC. Diario republicano de izquierdas* (ci-après *ABC de Madrid*), 13 novembre 1936, p. 12.

<sup>319</sup> « Au peuple espagnol. Allocution prononcée, enregistrée et diffusée en Espagne par M. Victor Basch (18 novembre 1936) », *CDH*, n° 33, 15 décembre 1936, p. 792.

<sup>320</sup> Procès-verbal de la séance du 7 janvier 1937 du Comité national du Rassemblement populaire. CAC, 20010225/1, f. 1-7. Malheureusement, aucun procès-verbal antérieur à cette date ne figure dans les archives du Comité national du Rassemblement populaire versées au CAC à leur retour de Moscou, au début des années 2000.

commentaire elliptique fait référence à la situation nouvelle provoquée par l'arrivée de l'armée franquiste aux portes de Madrid. Suite à cette attaque a été décidée une évacuation massive de la population civile madrilène et spécifiquement des enfants, entre autres vers la région de Barcelone. Mais d'après le compte rendu de Victor Basch, la Catalogne ne serait pas prête à un tel afflux.

Une seconde explication est mise en avant par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale dans un communiqué de presse du 1<sup>er</sup> décembre 1936. Pour expliquer la mise en route des évacuations d'enfants vers l'étranger, il invoque alors non pas la saturation des lieux d'accueil catalans, mais l'exposition aux bombardements ennemis de la côte orientale :

*Le Levant*, dans un élan de générosité, a recueilli avec affection les enfants évacués de Madrid, mais il semble que la sécurité qu'il leur offrait est en péril en raison de la menace d'attaques aériennes de l'armée fasciste qui, impuissante à vaincre, bombarde les villes dans une ultime tentative désespérée, uniquement dans le but cruel de causer des victimes innocentes<sup>321</sup>.

Ces deux explications semblent au moins en partie contradictoires, tant en ce qui concerne les lieux que les conditions d'hébergement des enfants madrilènes évacués. En réalité, ces derniers sont à la fois envoyés vers Barcelone et sa région, mais aussi et en plus grand nombre vers celles de Valence et Alicante<sup>322</sup>. De plus et surtout, aucune de ces deux explications ne résiste vraiment à l'épreuve des faits.

En ce qui concerne la première, l'une des raisons pour lesquelles la Catalogne et le Levant sont choisies comme destination pour les évacuations d'enfants est, précisément, l'existence préalable d'un réseau d'infrastructures de « colonies dites "d'hiver"<sup>323</sup> » le long de la côte méditerranéenne. Celles-ci se trouveront effectivement proches de la saturation, mais pas avant le mois de février 1937<sup>324</sup>. Dans leur étude attentive des travaux et des délibérations au jour le jour du Conseil de défense de Madrid, responsable de l'évacuation de la population civile de la capitale, à aucun moment Julio Aróstegui Sánchez et Jesús A. Martínez ne suggèrent pas que l'impréparation ou la saturation des lieux d'accueil auraient constitué des freins à la continuation des expéditions des enfants madrilènes vers le Levant et la Catalogne<sup>325</sup>. Sans

---

<sup>321</sup> « Levante, con generoso impulso, ha acogido cariñosamente a los niños evacuados de Madrid, pero la seguridad que les brindaba parece que pelagra debido a la amenaza de ataques aéreos del Ejército fascista que, impotente para vencer, en desesperados coletazos, bombardea ciudades, sólo con el cruel designo de causar víctimas inocentes. » *CNT*, vol. 5, n° 476, 1<sup>er</sup> décembre 1936, p. 1. C'est nous qui soulignons.

<sup>322</sup> Rosalía CREGO NAVARRO, « Las colonias escolares durante la Guerra Civil (1936-1939) », *Espacio, tiempo y forma. Serie V, Historia contemporánea*, n° 2, 1989, p. 310.

<sup>323</sup> « Colonias llamadas "de invierno" ». *Ibid.*, p. 304-305.

<sup>324</sup> *Ibid.*, p. 330-332.

<sup>325</sup> Ces auteurs développent longuement, en revanche, les deux principales difficultés auxquelles se heurte le Conseil de défense dans la mise en œuvre de cette évacuation : le manque de moyens de transport et la réticence

doute les conditions d'hébergement des évacués laissent à désirer, mais les évacuations vers la France ne permettent pas de régler le problème : il est bien évident que le gouvernement espagnol ne pourra pas transférer en quelques semaines plus de 50 000 enfants vers la France, comme il l'a imposé, dans un contexte de guerre, à sa propre population.

La justification mise en avant par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, c'est-à-dire le risque de bombardements ennemis sur les colonies d'enfants du Levant, tient encore moins. En effet, une autre raison expliquant le choix du Levant et de la Catalogne comme destinations préférentielles pour les réfugiés, outre l'existence préalable d'infrastructures d'accueil, est précisément que ces régions sont éloignées du front et semblent les plus à l'abri des violences de la guerre. Même lorsque, à partir du 23 novembre 1936, les bombardements aériens sur Madrid s'interrompent<sup>326</sup>, la politique d'évacuation enfantine vers Valence et Barcelone se poursuit, et ce quasiment jusqu'en 1939. Le gouvernement lui-même se trouve à Valence et s'y maintient jusqu'en octobre 1937<sup>327</sup>. On peut donc douter qu'il ait réellement perçu cette zone comme dangereuse. Force est de chercher des explications ailleurs.

## 2.2. Évacuer « ces gens qui gênent<sup>328</sup> » : la place de la politique de l'enfance dans la guerre et la révolution

Une piste de travail consiste à réexaminer les raisons pour lesquelles le Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne créé par l'ANSE s'est, lui, heurté à une fin de non-recevoir et à tenter d'en déduire *a contrario* les raisons de l'accord donné au CAEE. Nous n'avons pu retrouver la trace des entretiens entre ce premier comité et les divers dirigeants républicains qu'il dit avoir approchés. Mais Michel Onof, qui dirige la délégation partie en Espagne au milieu du mois d'août 1936 pour proposer la mise en place d'un exode des enfants, explique le refus espagnol du fait qu'à Madrid,

les enfants orphelins, enfants de miliciens [sont] l'objet d'une telle sollicitude, il y [a] tellement d'initiatives, de dévouements à leur égard [...] que le problème de leur protection ne soul[ève] en vérité aucune difficulté insurmontable [...] Il ne se passe pas de jour [...] qui ne voit s'ouvrir une œuvre pour l'enfance<sup>329</sup>.

---

de la population. Julio ARÓSTEGUI SÁNCHEZ et Jesús A. MARTÍNEZ, *La Junta de defensa de Madrid : noviembre 1936-abril 1937*, Madrid, Comunidad de Madrid, 1984, p. 174.

<sup>326</sup> Robert A. STRADLING, *Your Children Will Be Next : Bombing and Propaganda in the Spanish Civil War, 1936-1939*, Cardiff, University of Wales Press, 2008, p. 57.

<sup>327</sup> Il se déplace alors à Barcelone.

<sup>328</sup> « esa gente que estorba. » Julio ARÓSTEGUI SÁNCHEZ et Jesús A. MARTÍNEZ, *La Junta de defensa de Madrid*, *op. cit.*, p. 325.

<sup>329</sup> Michel ONOF, « Mes impressions de délégation », *Tribune de l'Enfance*, n° 8, 15 octobre 1936, p. 4.



Ce seraient donc, si l'on en croit Michel Onof, les réalisations républicaines dans le domaine de l'éducation et de la protection de l'enfance qui justifient la négative initiale à envoyer des enfants espagnols en France. Or, depuis le début du mois de novembre, Madrid est devenue une ville assiégée et la position de la République s'est fortement dégradée ; elle semble même proche de la défaite dans les premiers jours de novembre. Ceci provoque une évacuation massive, comme nous l'avons dit, de la population civile, mais aussi le démantèlement de ces belles « œuvre[s] pour l'enfance » présentées à Michel Onof, qui justifiaient jusque-là le refus d'expatriation des enfants. Si l'on suit cette hypothèse, l'expatriation des enfants espagnols serait moins un projet positif, la conséquence d'une volonté d'évacuer des enfants outre-Pyrénées, que la conséquence d'un renoncement : celui d'une politique ambitieuse en matière d'éducation et de protection de l'enfance en Espagne républicaine.

Pendant l'été 1936, la politique de l'enfance est une priorité du gouvernement en guerre, et plus encore des nombreuses organisations politiques et syndicales qui s'efforcent de faire advenir une nouvelle société depuis le 18 juillet 1936. L'éclatement de la guerre civile a provoqué une soudaine et profonde redistribution des cartes dans les domaines scolaire et assistantiel. L'offre en direction de l'enfance est complètement reconfigurée par l'élimination des congrégations de ce champ, alors qu'elles y tenaient jusque-là un rôle très important<sup>330</sup>. Dès le 27 juillet 1936, soit moins de dix jours après le coup d'État, le ministère de l'Instruction publique décrète la saisie immédiate de tous les édifices dédiés à l'enseignement appartenant à des religieux<sup>331</sup>. En théorie, ce décret ne vise qu'à faire appliquer la loi du 2 juin 1933 et se situe dans la continuité du programme modernisateur des républicains modérés de 1931 : gouverner l'Espagne « par la raison » et la transformer, sur le modèle de la France, en « société laïque, gouvernée par les lois de la démocratie bourgeoise<sup>332</sup> ». En réalité, l'éviction des congrégations revêt en juillet 1936 une signification bien plus radicale que dans les années précédentes. Dans un contexte de persécution violente des clercs et d'occupation des églises par les organisations ouvrières, elle vient renforcer et légaliser le nouvel ordre révolutionnaire

---

<sup>330</sup> Les statistiques de la scolarisation privée dans les années 1930 ne sont malheureusement pas disponibles. En 1908, celle-ci correspondrait à au moins 15% de la scolarisation totale et, en 1952, à au moins 20%. Ces chiffres sont officiellement inférieurs à la réalité car, encore en 1952, ils ne prennent en compte que les écoles privées qui communiquent leurs données à l'administration publique. Narciso A. DE GABRIEL FERNÁNDEZ, « Alfabetización y escolarización en España (1887-1950) », *Revista de educación*, n° 314, 1997, p. 228 et 232.

<sup>331</sup> Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Decreto disponiendo que en el plazo de cinco días los Alcaldes, como Delegados de los Gobernadores civiles, procedan en nombre del Estado a la ocupación de todos aquellos edificios, con el material científico y pedagógico, que las Congregaciones religiosas tenían dedicados a la enseñanza en 14 de Abril de 1931, y los que, aun no dedicados a ella, estuviesen actualmente desocupados » [décret du 27 juillet], *Gaceta de Madrid : Diario Oficial de la República* (ci-après *Gaceta de Madrid*), n° 210, 28 juillet 1936, p. 879-880.

<sup>332</sup> Bartolomé BENNASSAR, *La Guerre d'Espagne et ses lendemains*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2004, p. 41.

madrilène. Le domaine de la protection sociale de l'enfance subit une transformation identique. Le décret du 13 août 1936 du ministère de la Justice, en fermant de manière « préventive<sup>333</sup> » tous les établissements appartenant à des congrégations ou à des ordres religieux qui « d'une manière ou d'une autre sont intervenus dans le mouvement insurrectionnel actuel », permet de réquisitionner la majorité des asiles et orphelinats.

Ces deux décrets créent un important appel d'air dans les domaines scolaire et assistantiel en diminuant de manière significative l'offre disponible, au moment même où arrivent au pouvoir des hommes et des femmes politiques pour lesquels la scolarisation et la protection de tous les enfants sont des priorités. Dans un contexte idéologique où les républicains associent la rébellion militaire à l'obscurantisme et où ils s'identifient eux-mêmes aux Lumières et à la modernité, la lutte contre l'illettrisme, la création d'écoles et d'œuvres pour enfants, notamment ceux des classes populaires, sont considérés comme partie intégrante du projet révolutionnaire. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, le début de la guerre civile ouvre donc les possibles pour l'avènement d'une révolution qui, outre les domaines de l'économie, du gouvernement et des mœurs, transformerait également l'éducation, l'enfance et donc, l'avenir.

De nombreux acteurs s'engouffrent alors dans la brèche ouverte par le coup d'État. En collaboration avec les institutions gouvernementales, les organisations politiques et syndicales se chargent d'organiser garderies, écoles, clubs, cantines scolaires et foyers pour enfants orphelins ou de combattants. La Confédération nationale du travail (CNT), la Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement (FETE), le Secours rouge d'Espagne, mais aussi chaque section de parti, chaque syndicat local semble vouloir créer son foyer pour enfants de miliciens<sup>334</sup>. Des associations ouvrent clubs, bibliothèques et garderies<sup>335</sup>.

L'arrivée progressive de l'armée franquiste aux portes de Madrid à partir de la seconde moitié du mois d'octobre, puis le début du siège, donnent un coup d'arrêt brutal à cette dynamique révolutionnaire créatrice. Le 6 novembre, le gouvernement fuit à Valence ; un

---

<sup>333</sup> Selon le propre intitulé du décret. Ministère de la Justice, « Decreto declarando clausurados, como medida preventiva, todos los establecimientos de las Ordenes y Congregaciones religiosas existentes en España que de algún modo hubieran intervenido en el presente movimiento insurreccional »[décret du 27 juillet], *Ibid.*, n° 226, 13 août 1936, p. 1226.

<sup>334</sup> Pour la FETE, voir l'excellente étude de Francisco DE LUIS MARTÍN, *La FETE en la Guerra Civil española, 1936-1939*, Barcelone, Ariel, 2002, p. 63-64. Pour un point de vue différent, on peut consulter le bulletin de propagande du SRI sur son foyer pour orphelins de combattants, Margarita NELKEN, *Niños de hoy, hombres de mañana*, Madrid, Ediciones del Socorro Rojo Internacional, 1937. Même le Cercle socialiste de l'ouest de Madrid ouvre sa propre garderie pour enfants de miliciens, « Donativos y suscripciones », *CNT*, n° 396, 5 septembre 1936, p. 2.

<sup>335</sup> « La asociación auxiliar del niño », *CNT*, n° 382, 20 août 1936, p. 2.

Conseil de défense gouverne désormais la ville avec pour seul horizon la conduite efficace des opérations. Son président, le général José Miaja, a pour but de gagner la bataille de Madrid. Pour cela, le Conseil de défense compte un certain nombre de « délégués » dont les fonctions sont toutes liées à l'organisation de la lutte (transport, ravitaillement, etc.). Or, comme le signale Antonio Mitje, délégué à la guerre, lors de la réunion du 23 novembre 1936 :

À Madrid il y a une masse de plus de 200 000 personnes qui, sujettes à la panique, doivent être évacuées rapidement [...] parce que s'il se produit un mouvement de panique parmi elles et que celui-ci en arrive à se propager jusque dans les tranchées, il sera impossible de tenir. [...] L'une des mesures qui contribueront à améliorer la défense de Madrid, c'est l'évacuation de tous ces gens qui gênent<sup>336</sup>.

Dès lors, l'évacuation des enfants est prioritaire. Cette priorité n'est pas humanitaire, elle est avant tout militaire. Non seulement les familles sont invitées à inscrire leurs enfants individuellement, mais sont également concernées toutes les infrastructures (orphelinats, foyers, garderies, clubs, etc.) qui se sont multipliées à Madrid depuis le début du conflit. Par milliers, tous ces enfants sont envoyés dans le Levant et la Catalogne : le 28 décembre 1936, ils sont 50 000 à avoir quitté la capitale<sup>337</sup>.

Si l'on revient aux explications données par l'ANSE à son échec, on peut faire l'hypothèse que le démantèlement de l'infrastructure madrilène révolutionnaire en matière d'éducation et de protection de l'enfance à partir de la fin du mois d'octobre 1936 abolit au moins en partie les obstacles qui s'opposaient jusque-là à l'expatriation d'enfants espagnols. Paradoxalement, c'est au moment où, à Madrid, la politique de l'enfance devient secondaire par rapport aux impératifs militaires que l'évacuation des enfants devient possible. L'un des éléments-clés de la décision de Francisco Largo Caballero n'est donc pas les dangers objectivement encourus par les enfants de la capitale ni la saturation des infrastructures d'hébergement dans les zones d'accueil mais la réévaluation, dans un contexte réel d'urgence militaire, des priorités de l'État. En dernière instance, la levée de l'interdiction sur les évacuations à l'étranger renvoie aux débats sur ce que doit être le nouvel ordre républicain né du conflit et aux tensions qui se jouent, dans le domaine de la protection de l'enfance comme dans bien d'autres, entre logiques révolutionnaire et militaire, entre guerre et révolution<sup>338</sup>.

---

<sup>336</sup> « En Madrid hay una masa de más de 200.000 personas que, propensas al pánico, deben ser evacuadas rápidamente [...] porque si se llega a producir el pánico entre ellas y llega a propagarse hasta las trincheras, será imposible sostenerse. [...] Una de las medidas que contribuirán a la mejor defensa de Madrid es la evacuación de toda esa gente que estorba. » Julio ARÓSTEGUI SÁNCHEZ et Jesús A. MARTÍNEZ, *La Junta de defensa de Madrid*, *op. cit.*, p. 325.

<sup>337</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>338</sup> Cette tension entre guerre et révolution est l'une des problématiques principales de l'évolution politique de la zone républicaine au cours du conflit. Voir sur ce point, entre autres, François GODICHEAU, *La guerre d'Espagne : République et révolution en Catalogne, 1936-1939*, Paris, Odile Jacob, coll. « Histoire », 2004, 459 p.

### 2.3. Non-intervention et internationalisation de la question de l'enfance

Sans doute, la mise en sourdine de la politique de l'enfance à Madrid annule au moins en partie les raisons de ne pas envoyer d'enfants espagnols à l'étranger. Mais il existe aussi des avantages positifs pour le gouvernement de l'Espagne républicaine à mener une telle politique, avantages qui n'existaient pas auparavant ou, du moins, qu'il ne percevait pas comme tels. En effet, le siège de Madrid n'a pas seulement provoqué un glissement des priorités républicaines vers des impératifs de défense militaire. Il déclenche également une importante campagne de propagande internationale contre la non-intervention, au sein de laquelle la thématique des souffrances de l'enfance espagnole soumise aux bombardements ennemis et la nécessité de l'en protéger devient du jour au lendemain un élément-clé. Dans ce cadre, une opération internationale de sauvetage de l'enfance madrilène présente de nombreux bénéfices pour le pouvoir républicain.

Robert Stradling date très précisément du 31 octobre 1936 l'avènement dans la presse internationale du motif des enfants madrilènes victimes des bombes fascistes. Ce tournant est signalé par la construction médiatique du bombardement de Getafe dans la banlieue de Madrid et au cours duquel soixante enfants auraient trouvé la mort alors qu'ils se trouvaient, selon les versions, dans une école ou dans une garderie<sup>339</sup>. Jusque-là, les attaques ennemies et les dommages causés par l'aviation franquiste étaient systématiquement censurés dans la presse républicaine et les morts militaires et civiles, escamotées. Seuls des communiqués triomphalistes – et tout à fait extravagants au vu de l'évolution réelle des fronts – avaient droit de cité<sup>340</sup>. Cette censure se répercutait sur la presse étrangère favorable à la République<sup>341</sup>. Mais au tournant des mois d'octobre et novembre 1936, le discours officiel républicain, notamment celui destiné aux opinions publiques des pays démocratiques, amorce un virage à 180 degrés. Du jour au lendemain, la presse étrangère se met à dénoncer le caractère cruel et, surtout, meurtrier des bombardements franquistes sur Madrid – reconnaissant, du même coup, la réalité du danger encouru par la République. On détecte très facilement ce retournement dans les journaux français pro-républicains. Ainsi, le 30 octobre, alors que l'armée franquiste s'approche dangereusement de la capitale, *L'Humanité* consacre sa une aux soi-disant victoires républicaines<sup>342</sup>. Le lendemain cependant, Gabriel Péri insère, dans un article qui reste

---

<sup>339</sup> Robert A. STRADLING, *Your Children Will Be Next*, *op. cit.*

<sup>340</sup> *Ibid.*, p. 46-47 et 94-95.

<sup>341</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>342</sup> Gabriel PÉRI, « Ils ne passeront pas ! Vigoureuse contre-offensive des forces républicaine », *L'Humanité*, n° 13832, 30 octobre 1936, p. 1.

globalement triomphaliste, un sous-titre sur la « Barbarie fasciste » : « Des avions rebelles détruisent l'école de Getafe. À Madrid, des bombes auraient fait plusieurs centaines de victimes dans la foule<sup>343</sup>. » Le jour suivant, 1<sup>er</sup> novembre 1936, l'événement est confirmé. Il est immédiatement présenté comme la conséquence de la non-intervention :

Pour justifier la détestable pratique de la neutralité à sens unique, on a dit encore qu'une autre politique eût rendu la guerre plus meurtrière. [...]

Après le bombardement de Madrid, après les gosses dont la chair est déchiquetée par les éclats d'obus, nous prions les Tartufes de se taire. La plus effroyable atrocité de la guerre espagnole, c'est celle qui a condamné les républicains à n'opposer que des barricades de poitrines aux chars d'assaut de l'armée fasciste. Mais de cette atrocité-là, le gouvernement de la France républicaine est grandement responsable<sup>344</sup>.

Le même jour, le thème des atrocités franquistes apparaît également, pour la première fois, dans les pages du *Peuple*. Un communiqué envoyé de Madrid le 31 octobre est publié sous le titre : « Une église et une crèche bombardées par les amis de Franco<sup>345</sup>. » Dans le même numéro est retranscrit le compte rendu d'une « conférence d'information sur les atrocités en Espagne<sup>346</sup> » tenue à Paris dès le 30 octobre 1936. Tout au long du mois de novembre, comme le montre Robert Stradling, une campagne de propagande massive est lancée au Royaume-Uni, mais aussi en France, autour de cette thématique. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, dans l'éventail des mesures d'urgence prises au début du siège de Madrid par le gouvernement de Largo Caballero, figure la création d'un ministère de la propagande attribué à Carlos Esplá Rizo, avec pour mission première de promouvoir l'image de l'Espagne républicaine dans le monde<sup>347</sup>. L'une des toutes premières initiatives de ce nouveau ministère est de constituer un dossier photographique montrant les visages d'une douzaine d'enfants morts âgés d'environ six ans, marqués des trous faits par des éclats d'obus. Le 10 novembre 1936, ces images impressionnantes sont publiées dans *L'Œuvre*. Elles font la une de *L'Humanité* et du *Peuple* le lendemain, puis celle de *La Défense* le 27 novembre. Elles apparaissent encore dans l'organe mensuel de l'ANSE, *Tribune de l'Enfance*, le 9 décembre 1936, puis font l'objet d'une brochure préfacée par la journaliste Andrée Viollis et éditée par le Secours international aux femmes et

---

<sup>343</sup> Gabriel PÉRI, « La contre-attaque républicaine se poursuit », *Ibid.*, n° 13833, 31 octobre 1936, p. 1.

<sup>344</sup> Gabriel PÉRI, « De Madrid aux Asturies. Échec au fascisme ! », *Ibid.*, 1<sup>er</sup> novembre 1936, p. 1.

<sup>345</sup> « La guerre civile en Espagne. Une église et une crèche bombardées par les amis de Franco », *Le Peuple*, n° 5764, 1<sup>er</sup> novembre 1936, p. 3.

<sup>346</sup> « Une conférence d'information sur les atrocités en Espagne », *Ibid.*, p. 2.

<sup>347</sup> Sur l'action de Carlos Esplá dans ce ministère, voir Pedro Luis ANGOSTO, *Sueño y pesadilla del republicanismo español : Carlos Esplá : una biografía política*, Madrid, Biblioteca Nueva, 2001, p. 284ss. Cet ouvrage ne permet malheureusement pas d'en dire davantage sur la stratégie républicaine concernant le bombardement de Getafe et la mise en avant des souffrances enfantines au sein de cette propagande.

aux enfants des républicains espagnols (SIFERE<sup>348</sup>). Elles apparaissent également sur une petite affichette éditée en quatre langues par le ministère espagnol de la Propagande en décembre 1936 et montrant les photographies de 13 enfants morts avec un titre explicite : « Les enfants morts à Madrid<sup>349</sup> ». Cinq de ces photographies sont reprises sur des affiches murales éditées par le Comité pour l'Espagne libre et apposée dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le 18 décembre 1936<sup>350</sup>.

Robert Stradling montre que cette campagne de presse internationale s'inscrit dans un contexte politique précis. Lorsqu'elle est lancée, au tournant des mois d'octobre et novembre 1936, les autorités républicaines sont à peu près convaincues que Madrid est perdu<sup>351</sup>. Il ne leur reste qu'un espoir : que la France et l'Angleterre changent d'avis, suivent la voie tracée par l'URSS et dénoncent la non-intervention, modifiant par là le cours de la bataille de Madrid et de la guerre en général<sup>352</sup>. Les canaux de la diplomatie ordinaire s'avérant peu efficaces, tant au niveau bilatéral qu'à la SDN, le gouvernement républicain décide de miser sur la pression populaire des opinions publiques qui, en théorie, peut modifier les politiques des régimes démocratiques. À cette fin, le thème des atrocités, qui rappelle aux sociétés européennes leur propre expérience de la violence de guerre pendant le premier conflit mondial, est particulièrement mis à profit<sup>353</sup>. Ces images et ce vocabulaire s'insèrent dans un argumentaire précis : en refusant d'aider la République espagnole, les démocraties se rendent complices des crimes commis contre les enfants espagnols. Il leur incombe donc, en rectifiant leur politique extérieure et en soutenant la lutte de la République, de les sauver.

Cette nouvelle orientation de la politique étrangère et de propagande républicaine explique qu'au cœur de l'urgence militaire de la mi-novembre 1936, Victor Basch soit invité en Espagne. En effet, quoiqu'il n'ait aucun rôle en soi dans le gouvernement français, Victor Basch n'est pas un citoyen ordinaire. D'une part, il se situe au centre de gravité des mouvements

---

<sup>348</sup> *La grande pitié des femmes et des enfants d'Espagne*, Secours international aux femmes et aux enfants des républicains espagnols (SIFERE), sans date. CAC, 20010221/8, inventaire 1, dossier 304, feuillets 1-10.

<sup>349</sup> « Niños muertos en Madrid/Les enfants morts à Madrid/Ermordetekinder in Madrid/ Children dead in Madrid ». Affichette éditée par le ministère de la propagande espagnol, décembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/61, dossier 1. Annexe 1.

<sup>350</sup> Rapport du Commissaire principal de la police municipale du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris au directeur général de la police municipale, Paris, 18 décembre 1936. APP, BA 2160, dossier « Comité pour l'Espagne libre dit Comité National de Solidarité Internationale. Rapports 1936-1939 ».

<sup>351</sup> Julio ARÓSTEGUI SÁNCHEZ et Jesús A. MARTÍNEZ, *La Junta de defensa de Madrid*, op. cit., p. 25.

<sup>352</sup> L'URSS dénonce le pacte de non-intervention le 23 octobre 1936. Bartolomé BENASSAR, *La Guerre d'Espagne et ses lendemains*, op. cit., p. 157.

<sup>353</sup> Robert A. STRADLING, *Your Children Will Be Next*, op. cit., p. 117-118. Sur les atrocités pendant la Grande Guerre, voir John N. HORNE et Alan KRAMER, *German Atrocities, 1914 : A History of Denial*, New Haven, Yale University Press, 2001.

sociaux de Front populaire et d'aide à l'Espagne ; d'autre part, il est personnellement critique vis-à-vis de la non-intervention. Cette position en fait un potentiel prescripteur d'opinion. En l'invitant en Espagne à ce moment-clé du conflit, Julio Álvarez del Vayo et Francisco Largo Caballero semblent faire le pari que le président de la LDH représente un canal, à côté de la diplomatie classique, pour peser sur le gouvernement français *via* l'opinion publique. C'est ce même contexte qui explique, il nous semble, leur adhésion immédiate à sa proposition de faire venir des enfants espagnols en France. En effet, l'évacuation hors d'Espagne d'enfants innocents et menacés par les bombes fascistes est un moyen puissant de diffuser internationalement cette idée de manière concrète et même, charnelle. En ce sens, le fait que cette proposition émane, cette fois, de Victor Basch et non de Michel Onof joue sans doute un rôle important. Il importe en effet de présenter le sauvetage des enfants espagnols comme une question humanitaire qui puisse toucher le plus largement possible l'opinion publique française. Le président de la LDH, organisation respectable identifiée à la République et à la démocratie, peut diriger une large mobilisation sans être suspecté d'intérêts partisans. Au contraire, si Michel Onof est intervenu, dans les mois précédents, en tant que représentant d'un comité affilié au Rassemblement populaire, il est avant tout un militant du PCF et le secrétaire général d'une organisation qui lui est inféodée. Lui confier l'entreprise ferait courir le risque de la faire apparaître comme une initiative communiste. Ceci serait contre-productif étant donné que la peur du bolchevisme et l'assimilation du Front populaire espagnol à un gouvernement de type soviétique aux ordres de Moscou sont les principaux moteurs des réticences envers la République espagnole, dans l'opinion publique de France et d'ailleurs.

En outre, il est frappant que le gouvernement espagnol cherche rapidement à étendre l'organisation des évacuations d'enfants à l'échelle de l'ensemble des démocraties. Le 6 décembre 1936, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale annonce avoir accepté « l'offre généreuse du peuple français<sup>354</sup> » ; quatre jours après, cette dernière s'est multipliée en « offres » – au pluriel – « des camarades antifascistes de France, de Belgique, de Suisse et d'Angleterre<sup>355</sup> ». Or, cette génération spontanée semble moins correspondre à des propositions réelles (sinon dans le cas de la France et, comme nous le verrons, de la Belgique) qu'aux désirs et aux initiatives du gouvernement espagnol. S'il existe bien une trace, en Suisse, qu'une demande pour l'accueil d'enfants espagnols est effectivement adressée au gouvernement

---

<sup>354</sup> « Subsecretaria de Sanidad y Asistencia social. El ofrecimiento francés para los niños va a ser llevado a la práctica », *CNT*, n° 481, 6 décembre 1936, p. 2

<sup>355</sup> « los ofrecimientos de los camaradas antifascistas de Francia, Bélgica, Suiza e Inglaterra ». FEBUS, « Organización de expediciones de niños para el extranjero », *CNT*, n° 485, 10 décembre 1936, p. 2.

fédéral à la fin du mois de décembre 1936, celle-ci vient non pas des « camarades antifascistes de Suisse » mais d'un intermédiaire catalan. Elle est, de plus, rejetée par le gouvernement fédéral<sup>356</sup>. Quant au mouvement d'aide à la République espagnol en Grande Bretagne, il semble qu'il n'ait jamais envisagé de faire traverser la Manche à des enfants espagnols avant la fin du mois de février 1937<sup>357</sup>. En revanche, alors qu'une proposition en ce sens est réellement adressée, depuis l'URSS, par le secrétaire général du SRI dès le 22 novembre 1936 (et que des enfants espagnols y sont effectivement envoyés à partir du printemps 1937), le gouvernement républicain n'y fait pas allusion dans son communiqué de presse du 10 décembre 1936 et ne lui donne aucune suite (dans l'immédiat<sup>358</sup>). L'évacuation des enfants espagnols est l'outil d'une politique de l'émotion à destination exclusive des opinions publiques des pays démocratiques dont on espère qu'ils se désolidarisent du pacte de non-intervention. Consciemment ou non, les dirigeants républicains réinvestissent la logique de « l'exode des enfants ». Ils cherchent en effet à peser sur le rapport de force avec le camp adverse, certes au point de vue matériel (en externalisant la protection de l'enfance) mais aussi et surtout moral, l'attitude vis-à-vis des enfants permettant de départager les bons des méchants dans les récits du conflit. En un sens, c'est donc moins la cruauté des bombardements franquistes qui provoque le transfert des enfants espagnols à l'étranger, que ce transfert qui permet d'attester cette cruauté.

L'évolution de la situation militaire sur le front de Madrid joue un rôle-clé dans le consentement du gouvernement espagnol à l'évacuation d'enfants vers la France, mais ce rôle est indirect et aucune explication mécanique ne permet d'en rendre compte. Deux facteurs nous semblent importants. D'un côté, la priorité donnée aux impératifs de défense militaire relègue, au moins temporairement, les ambitions révolutionnaires de création d'une enfance nouvelle à un rang secondaire, faisant tomber l'objection principale à leur éducation hors de l'Espagne républicaine. De l'autre, le déclenchement d'une campagne internationale contre la non-intervention mettant l'accent sur les risques encourus par l'enfance madrilène victime des bombardements franquistes ouvre une fenêtre d'opportunité pour mener à bien une action de

---

<sup>356</sup> Sebastian FARRÉ, « Política y propaganda : niños refugiados en Suiza durante la Guerra Civil », in Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN, *El exilio de los niños*, op. cit., p. 116.

<sup>357</sup> L'idée d'accueillir des enfants espagnols au Royaume-Uni, sur le modèle de ce qui se fait alors en France, est abordée à la réunion du 25 février du *National Joint Committee for Spanish Relief*, mais elle n'est alors pas retenue. C'est le bombardement de Guernica qui déclenche en même temps la mobilisation sociale pour l'accueil d'enfants et le consentement gouvernemental britannique. Dorothy LEGARRETA, *The Guernica Generation*, op. cit., p. 100-101. Nous y reviendrons dans le chapitre 5.

<sup>358</sup> Lettre de D. Z. Manuilsky, secrétaire général du SRI, au comité central du parti communiste espagnol, 22 novembre 1936, citée dans Immaculada COLOMINA LIMONERO, *Dos patrias, tres mil destinos*, op. cit., p. 19.



type humanitaire, susceptible de mobiliser largement les sociétés des pays européens démocratiques.

### **3. La mise en place du CAEE : une œuvre humanitaire dirigée par une organisation ouvrière (novembre 1936-fin 1937)**

L'accord du gouvernement espagnol obtenu, la voie est libre pour constituer l'organisme qui sera chargé d'accueillir en France les enfants envoyés d'Espagne. C'est chose faite dès le 19 novembre 1936, lorsqu'est officiellement créé le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE). Dans la logique des conditions de sa genèse en France et des intérêts de la propagande de la République espagnole, ce Comité est un lieu de rassemblement pluraliste et non partisan. Au bout d'à peine un mois cependant, il devient virtuellement une activité annexe de la seule CGT ou, plus exactement, de trois de ses responsables confédéraux. Néanmoins, au moment même où le CAEE acquiert clairement, du point de vue organisationnel, cette identité syndicale, ses dirigeants élaborent un discours public profondément humanitaire qu'ils opposent explicitement à la solidarité de classe ou politique.

Ce paradoxe apparent soulève une question-clé pour cette étude : est-ce qu'une organisation syndicale de lutte des classes, clairement située politiquement, peut *faire* de l'humanitaire ? On le voit, cette question s'inspire, *mutatis mutandis*, de celle que pose Axelle Brodriez dans sa thèse, à savoir : est-ce qu'une organisation communiste peut *être* humanitaire<sup>359</sup> ? Si son étude du SPF et de ses liens avec le PCF n'est pas directement transposable au cas qui nous occupe, il s'agit également ici de mettre en rapport, d'une part, une position au sein d'un champ organisationnel et politique, d'autre part, la revendication d'une posture humanitaire apolitique. Ceci est d'autant plus épineux que le CAEE oppose lui-même, dans ses discours de propagande, ce qui relève d'un côté de « l'humanité », et ce qui a trait, de l'autre, aux identités de classe, aux affiliations partisans et même aux simples sympathies idéologiques. La CGT parvient pourtant à faire la quadrature du cercle. Comment s'y prend-elle ?

#### 3.1. L'organigramme du CAEE : le choix de l'entre soi (7-19 novembre 1936)

Le 7 novembre 1936, le CAEE en construction surgit pour la première fois des archives. Ce jour-là, Félix Dupont, trésorier de la CGT, écrit à un certain nombre d'organisations de la

---

<sup>359</sup> Axelle BRODRIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000, op. cit.*, p. 13.

gauche française et les invite à participer à l'accueil en France des « orphelins dont les parents sont tombés sous les balles des rebelles<sup>360</sup> » en Espagne. À cette date au plus tard, la CGT a donc accepté de piloter l'œuvre imaginée par les trois dirigeants de la LEDH. Il n'est pas anodin, cependant, que la première trace archivistique de son action soit une invitation collective à la collaboration, au sein d'un organisme dont les contours apparaissent alors assez flous :

En accord avec nos camarades [de la LEDH] nous avons pensé qu'un Comité de surveillance et de contrôle devait être organisé auquel devaient s'associer les grandes forces morales [sic] de notre pays : Ligue des Droits de l'Homme, Fédération des Anciens Combattants, Ligue de l'Enseignement, Fédération des Coopératives de Consommation, Fédération des Coopératives de Production, Fédération des Mutuelles Agricoles, Enfance Coopérative, etc...

Nous sommes persuadés que les concours de ces organisations ne nous feront pas défaut, et qu'avec elles pourront s'organiser efficacement les secours nécessaires.

Nous vous serions très obligés de nous aviser de votre acquiescement à nos suggestions et de désigner éventuellement votre délégué afin de constituer notre Comité dans le plus bref délai<sup>361</sup>.

Il s'agit donc, dans un esprit de Front populaire, de placer l'action envisagée sous le signe du rassemblement et de la collégialité. La liste des destinataires paraît large à première vue mais elle est extrêmement cohérente (tableau 1 et graphiques 3 et 4). Tout d'abord, contrairement à la Commission de solidarité du Rassemblement populaire, elle est strictement non partisane. Non seulement aucun parti politique n'est invité à collaborer mais sont également écartées les organisations catégorielles ou spécialisées qui pourraient, *a priori*, trouver leur place au sein du Comité mais qui sont liées à des partis. C'est le cas, par exemple, des Faucons rouges, association des enfants socialistes, et surtout du SPF, qui est la principale organisation de secours de la gauche française. Amsterdam-Pleyel et même le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA), qui sont au cœur de la dynamique du Rassemblement populaire et qui appartiennent à son Comité national, sont également absents. D'emblée, la CGT se positionne sur un terrain radicalement non partisan, fuyant toute logique de répartition proportionnelle des sièges entre affiliations ou même sensibilités politiques.

Ceci étant dit, parmi le très grand nombre d'associations et de groupes qui forment l'univers infra-politique et associatif de la gauche française, des choix très nets ont été opérés. Plus qu'aux « grandes forces morales du pays » comme l'annonce Félix Dupont, la CGT s'adresse aux différents secteurs de la sphère organisationnelle du travail et des travailleurs –

---

<sup>360</sup> Lettre de Félix Dupont, trésorier de la CGT, à la LDH, Paris, 7 novembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1. Annexe 2.

<sup>361</sup> *Ibid.* Le même courrier est envoyé aux organisations énumérées dans la lettre.

syndical, coopératif et mutualiste. Parmi les trois organisations spécialisées dans le domaine de l'enfance qui ont été sollicitées, deux, le SNI et l'Enfance coopérative, y appartiennent. Une seule n'en fait pas partie : la Ligue de l'enseignement. Hormis l'enfance coopérative qui est une organisation relativement secondaire, aucune n'est spécialisée dans la protection de l'enfance ou dans les loisirs enfantins. Globalement, la CGT préfère la proximité de champ et l'entre soi à l'expertise : le comité entrevu s'identifie davantage à une organisation de travailleurs que d'aide à l'enfance.

Au cours des jours suivants l'invitation de Félix Dupont le 7 novembre 1936, tous les organismes sollicités donnent leur adhésion et le nom de leurs délégués à la CGT<sup>362</sup>. Le 18 novembre, jour où est acquis l'accord de son gouvernement, l'ambassadeur d'Espagne Luis Araquistáin accrédite le vice-président de la LEDH, Amós Sabrás Gurrea, comme son représentant au « Comité National Français de l'exode des Enfants Espagnols en France<sup>363</sup> ». Une réunion générale a lieu le lendemain, jeudi 19 novembre au matin, à la CGT<sup>364</sup>. Les premiers contours de l'organisation se dessinent.

Cette dernière est baptisée « Comité d'accueil aux enfants d'Espagne<sup>365</sup> » (CAEE) – appellation officielle définitive même si, dans ces premières semaines, d'autres désignations apparaissent également<sup>366</sup>. C'est donc un comité en bonne et due forme, et non une commission « de surveillance et de contrôle », qui est créé. Cependant, celui-ci n'est à aucun moment déclaré comme association selon la loi de 1901 à la préfecture de police<sup>367</sup>. Le choix d'une faible institutionnalisation a d'importantes conséquences pratiques : ne jouissant pas de la personnalité morale, le CAEE ne pourra pas signer de contrats en son nom propre (pour payer du personnel, louer ou acheter des propriétés, etc.) Il est donc à l'origine un simple lieu de rencontre entre les différentes organisations participantes, qui seront appelées à agir en leur nom propre, sous la houlette générale de la CGT.

---

<sup>362</sup> Les réponses de la Chambre consultative des associations ouvrières de production, de la Ligue française de l'enseignement, de l'Enfance coopérative, de la Fédération nationale des coopératives de consommation et de la LDH se trouvent à l'Institut d'histoire sociale de la CGT (IHS-CGT), 97 CFD 45/6, f. 2-7.

<sup>363</sup> Accréditation de Luis Araquistáin pour l'Ambassade d'Espagne, Paris, 18 novembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 1.

<sup>364</sup> Félix DUPONT, « Circulaire H. 69 aux UD. Faite à Paris le 19 novembre 1936 », *La voix du peuple*, novembre 1936, p. 709-710.

<sup>365</sup> Ce nom apparaît dès le 19 novembre 1936 dans *Ibid.*

<sup>366</sup> On trouve le nom « Comité d'accueil aux enfants espagnols » dans la lettre de Suzanne Collette à Marcelle Templier, Paris, 27 novembre 1936 (IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 24-25), dans celle d'Émile Kahn, secrétaire général de la LDH, à Suzanne Collette, Paris, 2 décembre 1936 (BDIC, Archives LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1 – l'objet du courrier étant d'ailleurs le « Comité d'aide aux orphelins espagnols ») ainsi que dans la circulaire de la LDH « Aux Fédérations de la Ligue » publiée dans *La Ligue-Informations*, n° 62, 2 décembre 1936.

<sup>367</sup> Nous avons épluché tous les numéros du *Bulletin officiel* entre le 19 novembre 1936 et le 31 décembre 1938. Aucune déclaration de constitution du CAEE n'a été publiée.

Le comité reproduit néanmoins la forme associative classique. Dès la réunion du 19 novembre, un premier bureau est ébauché, dont la composition est annoncée officiellement le 2 décembre dans le bulletin interne de la LDH<sup>368</sup>. Il compte trois dirigeants de la CGT : Léon Jouhaux (président), Georges Buisson (secrétaire général) et Félix Dupont (trésorier), auxquels sont adjointes deux secrétaires, Suzanne Collette, membre du Comité central de la LDH, et Marcelle Templier, du SNI. Le 4 décembre, *Le Peuple* publie un communiqué annonçant officiellement la création du CAEE et la liste de ses membres (voir le tableau 1). Celui-ci compte désormais deux présidents, Léon Jouhaux pour la CGT et Victor Basch pour la LDH, ce qui permet d'équilibrer en partie le poids de la CGT à la tête du comité<sup>369</sup>. Marcelle Templier et Suzanne Collette sont maintenues au secrétariat au poste d'adjointes de Georges Buisson.

Tous les membres du Comité ne sont pas appelés à s'investir également en son sein. Nombreuses sont les organisations qui y nomment leur secrétaire général – par exemple, Joseph Dyard pour la Ligue de l'enseignement, Auguste Fauconnet pour l'Enfance coopérative – ou l'un de leurs plus hauts responsables – comme Georges Lapierre pour la Fédération de l'enseignement qui s'est ajoutée à la liste initiale des partenaires. Ces choix expriment à la fois l'importance symbolique accordée au projet et les limites de la contribution concrète de ses membres. En effet, ces personnalités ont déjà beaucoup de responsabilités dans leurs propres organisations. La circulaire rédigée par Félix Dupont à l'issue de la réunion du 19 novembre signale aussi que « le Comité d'hébergement des Enfants d'Espagne a donné son adhésion [au CAEE]. » Sa secrétaire Alice Duchêne figure ensuite comme membre du Comité dans l'organigramme publié dans *Le Peuple* du 27 février 1937<sup>370</sup>. Rien ne dit pourtant que cette dernière a été invitée à la réunion du 19 novembre ni qu'elle y a assisté. Au contraire, tout laisse supposer que l'apposition de son nom sur l'organigramme est purement symbolique et sert surtout, comme nous le verrons plus loin, à officialiser la disparition virtuelle du Comité d'hébergement.

En revanche, les deux sous-secrétaires, Suzanne Collette et Marcelle Templier, sont choisies pour travailler concrètement à l'œuvre du Comité. Toutes deux sont des militantes de longue date figurant dans le premier cercle de direction de leurs organisations, sans y avoir néanmoins de responsabilités spécifiques. Suzanne Collette est simple membre du Comité central de la LDH de même que Marcelle Templier au bureau de la section de la Seine du

---

<sup>368</sup> *La Ligue-Informations*, n° 62, 2 décembre 1936.

<sup>369</sup> « Communiqué "Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE)" », *Le Peuple*, n° 5797, 4 décembre 1936, p. 2.

<sup>370</sup> « Composition du Comité », *Le Peuple*, n° 5882, 27 février 1937, p. 4.

SNI<sup>371</sup>. Toutes deux présentent des compétences et des caractéristiques qui peuvent expliquer leur désignation par leurs organisations respectives. À la LDH, Suzanne Collette s'investit particulièrement dans la lutte contre le fascisme et la défense de la paix. Proche de Victor Basch et du secrétaire général Émile Kahn (qu'elle épouse à la fin de l'année 1937), elle est le héraut du maintien de « l'indépendance de la Ligue à l'égard des partis et des gouvernements, de façon à garder intacte l'autorité morale qui lui permet de coordonner les forces démocratiques et, le cas échéant, de leur servir d'arbitre<sup>372</sup>. » Au SNI, Marcelle Templier semble posséder une expertise spécifique en matière d'organisation des loisirs enfantins et de colonies de vacances. Le 6 mai 1931, elle obtient son diplôme de maîtresse de gymnastique<sup>373</sup>. En 1932, elle demande un congé en raison de sa participation à l'œuvre des caravanes scolaires<sup>374</sup>. Elle a également ses entrées au ministère de l'Éducation nationale qui la nomme, en mai 1937, responsable de « la réception et [de] l'hébergement des caravanes scolaires<sup>375</sup> » à l'Exposition universelle de mai 1937. Depuis le 26 avril, elle est même détachée au ministère pour s'occuper des « Colonies de vacances et des groupes post-scolaires<sup>376</sup> », poste qu'elle conserve jusqu'au 18 juillet 1940 dans les cabinets successifs de Jean Zay, Yvon Delbos, Albert Sarraut puis à nouveau Yvon Delbos.

Enfin, la CGT est représentée au CAEE par Léon Jouhaux à la présidence, Georges Buisson au secrétariat général et Félix Dupont à la trésorerie. Ce sont eux qui coordonnent la création et le lancement du Comité. Ces trois hommes présentent plusieurs caractéristiques communes. Membres du bureau et donc hauts dirigeants de la confédération, permanents syndicaux, ils sont tous les trois d'anciens responsables confédérés. Dans la CGT réunifiée de l'été 1936, de plus, Georges Buisson et Félix Dupont sont parmi les collaborateurs les plus proches de Léon Jouhaux selon le témoignage postérieur d'André Delmas, autre membre du bureau qui, lui, s'éloigne peu à peu de ses anciens camarades ex-confédérés<sup>377</sup>. D'emblée, le secrétaire général de la CGT fait le choix de confier la direction du projet à des fidèles. Georges

---

<sup>371</sup> Cette information apparaît dans *L'École du grand Paris. Organe de la section de la seine du Syndicat national des instituteurs et des institutrices*.

<sup>372</sup> Notice de candidature de Suzanne Collette aux élections au Comité central de la LDH en 1936, « Notices », *CDH*, n° 13, 10 mai 1936, p. 294ss.

<sup>373</sup> Copie du diplôme de maîtresse de gymnastique de Marcelle Templier, Paris, 6 mai 1931. Archives de Paris, 1708W 341 : « TEMPLIER née GONORD, Marcelle Aimée. »

<sup>374</sup> Note de service signée par M. Leroy, inspecteur d'académie, directeur de l'Enseignement primaire de la Seine, 26 juillet 1932. *Ibid.*

<sup>375</sup> Lettre de M. Masbou, directeur de l'enseignement primaire de la Seine à Marcelle Templier, copie à M. Ricommand, Inspecteur primaire de la Seine, Paris, 8 mai 1937. *Ibid.*

<sup>376</sup> Minute de la lettre de l'Inspecteur général de l'Instruction publique, directeur de l'Enseignement de la Seine, à Georges Ripert, secrétaire d'État à l'Instruction publique et à la Jeunesse, Paris, sans date [août 1940]. *Ibid.*

<sup>377</sup> André DELMAS, *À gauche de la barricade : chronique syndicale de l'avant-guerre*, Paris, Hexagone, 1950, p. 107.

Buisson présente en outre deux caractéristiques qui peuvent expliquer l'attribution du secrétariat général. D'une part, comme on l'a déjà mentionné, il fait office depuis 1934 d'agent de liaison de la confédération dans le cadre du Rassemblement populaire et au Comité central de la LDH. D'autre part, il est l'adjoint officieux de Léon Jouhaux pour les questions relatives à l'Espagne. C'est lui qui l'accompagne lors de son voyage à Madrid et à Barcelone à la mi-août 1936, en réponse à l'invitation de l'Union générale des travailleurs (UGT) et de son chef, le dirigeant socialiste Francisco Largo Caballero<sup>378</sup>. Il a donc déjà rencontré celui qui devient le 4 septembre 1936 président du Conseil espagnol. À nouveau, des considérations d'ordre politique et personnel sont manifestement jugées plus importantes par Léon Jouhaux qu'une expertise dans le domaine de l'enfance – qui aurait pu être incarnée, notamment, par André Delmas, lui aussi membre du bureau confédéral et secrétaire général du SNI.

Les noms qui figurent sur l'organigramme du CAEE remplissent donc, comme il est de coutume, des fonctions diverses : le patronage symbolique d'une organisation ou d'une personnalité éminente (c'est traditionnellement le rôle du président), l'investissement actif dans le fonctionnement (secrétariat et trésorerie) et l'adhésion de principe au projet, à laquelle peut se joindre une participation ponctuelle (pour les membres simples). La troïka CGT-LDH-SNI semble logique à première vue : les deux premières organisations sont les fondatrices du Comité tandis que le SNI possède une expertise et des ressources humaines dans le domaine de l'éducation.

---

<sup>378</sup> Blanc des RG « A.S. du voyage accompli en Espagne par MM. Jouhaux et Buisson », 20 août 1936. APP, BA 1665/16

<b>Organisations membres de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol</b>	<b>Organisations membres du CAEE</b>	<b>Fonction attribuée à chaque organisation membre du CAEE</b>	<b>Délégués des Organisations membres du CAEE<sup>379</sup></b>
LDH	LDH	1. Co-présidence 2. Secrétariat adjoint	1. Victor Basch 2. Suzanne Collette
SRF			
Union des syndicats de la Seine			
CGT	CGT	1. Co-présidence 2. Secrétariat général 3. Trésorerie	1. Léon Jouhaux 2. Georges Buisson 3. Félix Dupont
Comité mondial contre la guerre et le fascisme			
Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA)			
Mouvement d'action combattante			
Parti communiste			
Parti radical			
Parti socialiste SFIO			
Union socialiste républicaine			
	SNI	Secrétariat adjoint	Marcelle Templier
	Chambre consultative des associations ouvrières de production	Trésorerie adjointe	Jules Cabut
	Fédération des coopératives de consommation	Membre	Maurice Camin
	Ligue française de l'enseignement	Membre	Joseph Dyard
	Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne	Membre	Alice Duchêne
	Enfance coopérative	Membre	Auguste Fauconnet
	Fédération générale de l'enseignement	Membre	Georges Lapierre
	Gouvernement espagnol	Membre	Amós Sabrás
	LEDH	Membre	Luis Rodríguez Guerra
	LEDH	Membre	Alberto Lumbreras

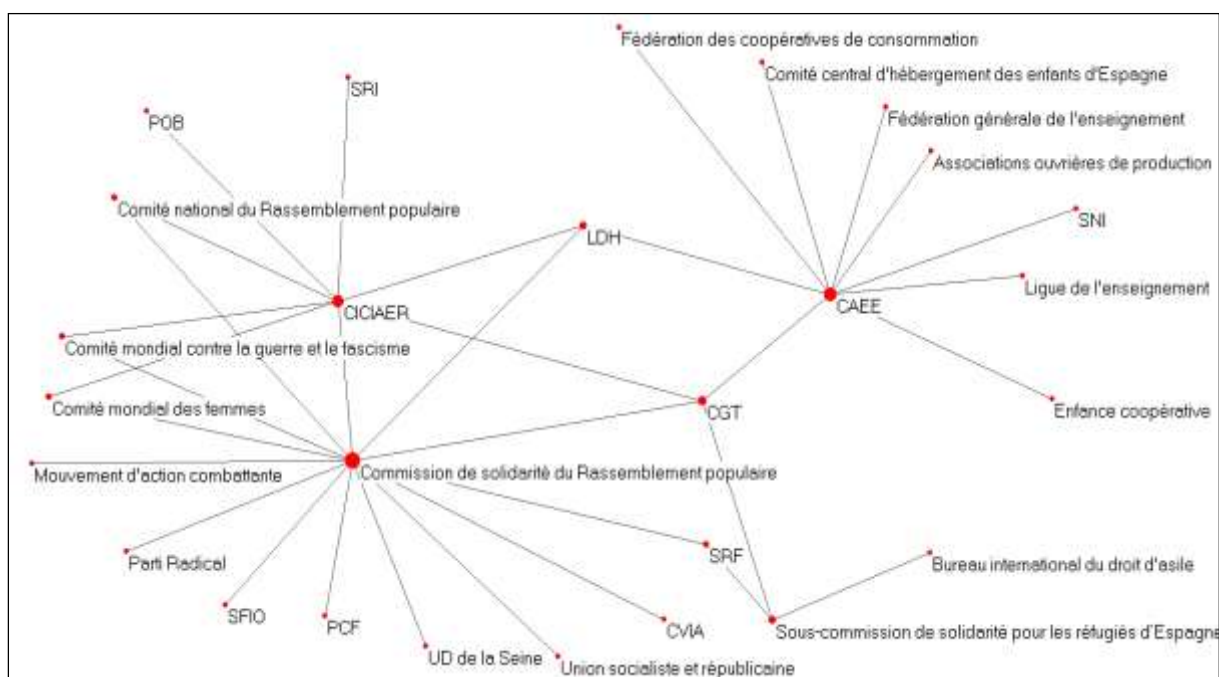
<sup>379</sup> Liste établie à partir de « Composition du Comité », *Le Peuple*, n° 5882, 27 février 1937, p. 4.

Tableau 1 : Comparaison des organigrammes de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide à l'Espagne républicaine et du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE)



### Deux visualisations graphiques de la place du CAEE au sein du mouvement de solidarité à l'Espagne républicaine

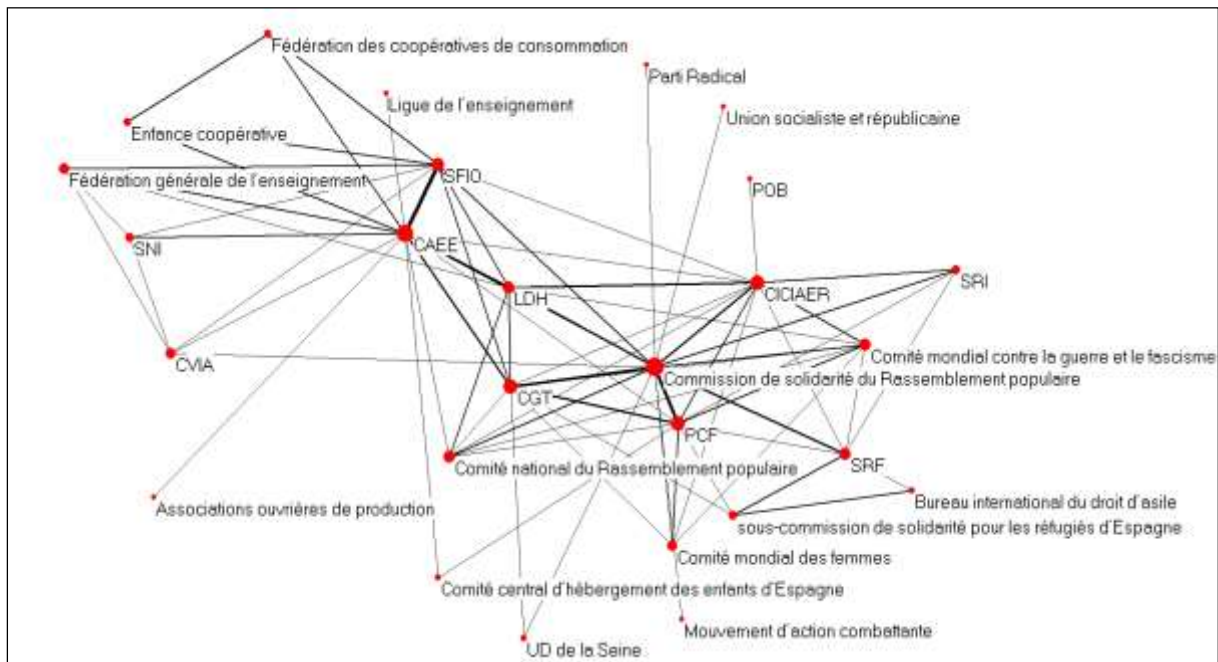
La stratégie de partenariat de Léon Jouhaux, Georges Buisson et Félix Dupont peut être visualisée graphiquement, à l'instar de la stratégie du SRF au sein du mouvement d'aide à l'Espagne républicaine, comme nous l'avons montré précédemment. Le premier graphique proposé ci-dessous reprend la logique et les données du graphique 1 : il y ajoute simplement le CAEE, d'après les informations contenues dans son premier organigramme officiel (voir le tableau 1). Symétriquement, le graphique 4 est le prolongement du graphique 2 : il montre les affiliations des individus qui font partie du CAEE dans tous les autres organismes parties prenantes du mouvement de solidarité à l'Espagne républicaine.



**Graphique 3 : Structuration officielle du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine (CAEE compris)**

Cette représentation graphique met en évidence de manière éclatante la volonté de la LDH et de la CGT que leur nouveau comité soit nettement séparé du reste du mouvement de solidarité à l'Espagne républicaine. Dans le graphique 1, LDH et CGT apparaissaient au centre du système structuré par le CICAER et la Commission de solidarité. Ce n'est pas le cas ici : elles font plutôt le lien entre deux mondes autrement étanches. En apparence, la CGT participe, au même moment, à deux initiatives concurrentes : la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne d'une part (tout en bas), le CAEE, d'autre part. Ce dédoublement signale la double identité de la CGT à cette époque : tandis que l'un de ses dirigeants ex-unitaire, Eugène

Hénaff, participe à la première, ce sont trois ex-confédérés, membres du bureau confédéral, qui ont créé le second.



**Graphique 4 : Multi-affiliations au sein du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine (CAEE compris)**

Ce second graphique est, par définition, plus riche et plus complexe que le précédent. Cette fois, le CAEE apparaît moins isolé, mais il est loin d'être au centre du réseau. Le schéma peut se lire selon une diagonale qui va du coin supérieur gauche au coin inférieur droit : de la gauche non communiste à la gauche communiste (le monde radical apparaissant toujours à la périphérie). Le CAEE se déploie vers l'extrémité du pôle non communiste, à l'opposé du SRF et de la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne. Ceci est dû au fait que les partenaires choisis par la CGT le 7 novembre 1936 n'ont aucun lien de multi-affiliation (du moins, dans cette analyse de réseau) avec le conglomérat communiste. Ils sont liés entre eux et, une fois encore, à la SFIO qui apparaît très proche de la nébuleuse du CAEE. Mais ils ne sont pas membres des organisations fédératives d'aide à l'Espagne, et encore moins du PCF, ou même d'organisations plus ouvertes comme le Comité mondial contre la guerre et le fascisme. En un sens, le CAEE comble l'espace relativement vide du soutien à l'Espagne républicaine au sein de la gauche non communiste, et qui était figuré par le maillage assez lâche du réseau représentée en bas à gauche du graphique 2 (p. 92).

### 3.2. La marginalisation de la LDH et du SNI : un processus genré (novembre-décembre 1936)

À la sortie de la réunion du 19 novembre, c'est donc aux quatre membres du bureau qu'il incombe d'organiser le travail. Ce bureau compte deux hommes et deux femmes, représentant la CGT, la LDH et la SNI. Mais très rapidement, ces deux dernières organisations sont marginalisées. Ceci n'est pas la conséquence d'une dissension politique ou d'un coup stratégique de la CGT, mais de la place différente accordée aux hommes et aux femmes au sein du monde militant de la gauche française.

La mise en route du comité se fait de façon parfaitement collégiale. Le 27 novembre, Georges Buisson, Félix Dupont, Marcelle Templier et Suzanne Collette s'échangent plusieurs coups de téléphone et courriers pneumatiques pour décider de la localisation du siège du CAEE<sup>380</sup>. Les bureaux du SNI ou de la fédération des fonctionnaires sont pressentis. Les besoins immédiats sont évalués par Suzanne Collette comme suit :

Je crois qu'il faut prévoir une installation d'une certaine durée et disposant éventuellement de plusieurs pièces (chauffées) avec un téléphone, un mobilier au moins succinct, avec une dactylo facile à atteindre [...] M. Dupont a déjà prévu que si cet « accueil aux enfants » se réalise comme nous le souhaitons, il faudra avoir nécessairement un ou une secrétaire en permanence<sup>381</sup>.

Dans le même courrier, Suzanne Collette s'interroge sur la manière dont Marcelle Templier et elle « [se] partag[eront] la besogne et les heures de présence au Secrétariat, [l'une et l'autre], selon [leurs] possibilités respectives ». Quoique la CGT soit à la tête de l'organisation, sa gestion quotidienne semble donc devoir échoir aux deux secrétaires adjointes. De fait, dans les jours suivants, le siège du CAEE est fixé dans les locaux du SNI, 94 rue de l'Université à Paris<sup>382</sup> – un lieu commode pour elles deux car Suzanne Collette « n'habite pas très loin<sup>383</sup> ». Cette information est rendue publique dans les premiers entrefilets publiés par le CAEE, notamment pour commencer à recruter des familles d'accueil<sup>384</sup>. Pourtant, cette localisation est immédiatement remise en cause. En effet, Marcelle Templier informe ses collègues qu'elle ne pourra pas se charger du secrétariat du CAEE et que ce dernier ne pourra

---

<sup>380</sup> Lettre de Suzanne Collette à Marcelle Templier, Paris, 27 novembre 1936 ; lettres de Marcelle Templier à Félix Dupont et à Georges Buisson, Paris, 27 novembre 1936 ; lettre de Marcelle Templier à Suzanne Collette, Paris, 27 novembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 24-28.

<sup>381</sup> Lettre de Suzanne Collette à Marcelle Templier, Paris, 27 novembre 1936. *Ibid.*, f. 24.

<sup>382</sup> « Aux Fédérations de la Ligue », *La Ligue-Informations*, n° 62, 2 décembre 1936.

<sup>383</sup> Lettre de Suzanne Collette à Marcelle Templier, Paris, 27 novembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 24.

<sup>384</sup> « Un Comité d'accueil des enfants d'Espagne », *Le Populaire. Organe central du parti socialiste SFIO* (ci-après *Le Populaire*), n° 5045, p. 4.

être hébergé au SNI<sup>385</sup>. Le 14 décembre, Félix Dupont déclare pourtant au quotidien *L'Œuvre* que le « Comité [...] est désormais constitué de façon définitive<sup>386</sup> ». Son siège est fixé à la LDH, rue Jean-Dolent à Paris, ajoute-t-il. Mais cette décision a été prise de manière unilatérale et Suzanne Collette la dénonce dès le lendemain. À la mi-décembre 1936, donc, rien n'est encore réglé.

Or, à cette date, les relations ont déjà commencé à se gâter entre les membres du bureau et son fonctionnement collégial, à se gripper. Le 15 décembre, Suzanne Collette reproche à Georges Buisson de faire cavalier seul et de traiter la LDH avec légèreté :

Cher collègue et camarade,

J'attendais vivement depuis le 7 décembre, date à laquelle je vous avais rencontré à la LDH, la convocation que vous deviez nous envoyer en principe pour le jeudi 10, en vue de réunir le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne. Dès la semaine dernière il apparaissait extrêmement urgent que nous organisions enfin le travail du secrétariat et que nous arrêtions en commun la réponse à faire aux nombreuses demandes d'adoptions d'enfants qui nous arrivent de divers côtés. [...]

Non seulement je n'ai rien reçu mais j'ai eu hier l'extrême surprise de trouver dans *L'Œuvre*, un article qui s'il faut « en croire » ce journal, aurait été inspiré par la CGT et où – sans même que j'aie été consultée – il est indiqué que toute correspondance concernant le Comité d'Accueil doit être adressée à mon nom au siège de la Ligue.

J'apprends aujourd'hui que depuis que cet article a paru le Secrétariat de la Ligue est envahi de visites et de coups de téléphone (etc.) Le pire, c'est que moi-même je serais, si j'étais présente, dans l'impossibilité de donner des renseignements précis, attendu que vous me laissez dans l'ignorance complète de ce qui a été fait et de ce qui va pouvoir se faire dans un avenir proche [...]

J'ai déjà pour ma part entendu des réflexions fort désagréables sur ce « gâchis » et ces « lenteurs ». Personnellement je ne trouve pas cela drôle et je trouve désolant que nous mettions tant de temps à sauver des enfants qui souffrent. En tant que représentant officiel de la Ligue, je ne puis accepter la responsabilité de laisser amoindrir son autorité dans une action qui s'engagerait mal ou mourrait dans l'œuf. [...]

En tout état de cause je vous prie mon Cher Collègue et Camarade de me fixer un rendez-vous dans la journée d'après-demain jeudi<sup>387</sup>.

Une réunion du CAEE a bel et bien lieu le jeudi suivant, 17 décembre 1936, au cours de laquelle le siège et la gestion ordinaire du comité sont finalement transférés à la CGT. Le 22 décembre, avant son départ en vacances pour deux semaines et au moment précis où le travail concret commence (lancement d'une campagne de propagande, organisation de la première expédition d'enfants depuis l'Espagne, aménagement des lieux d'accueil), Suzanne Collette

---

<sup>385</sup> Lettre de Suzanne Collette à Georges Buisson, Paris, 15 décembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 14-15. Annexe 3.

<sup>386</sup> « Échappés du massacre... Comment va être organisé en France et à l'étranger l'hébergement des petits réfugiés espagnols », *L'Œuvre*, n° 7745, 14 décembre 1936, p. 2.

<sup>387</sup> Lettre de Suzanne Collette à Georges Buisson, Paris, 15 décembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 14-15. Annexe 3.

abandonne à Georges Buisson la direction des opérations : « je vous fais confiance entièrement pour décider au mieux, puisqu'en somme nous nous étions mis d'accord sur une doctrine d'ensemble<sup>388</sup>. » Elle laisse une note au secrétariat de la LDH prévenant « que le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne, a définitivement fixé son siège social à la CGT<sup>389</sup> » et que « les lettres (ou visites) qui [lui] seraient adressées doivent être renvoyées à M. Georges Buisson à la CGT ».

Un facteur très concret semble jouer dans la rapide marginalisation de Marcelle Templier et Suzanne Collette au sein des instances de pouvoir du CAEE : toutes deux travaillent à plein temps en sus de leurs activités militantes tandis que Georges Buisson et Félix Dupont sont des permanents de la CGT. Suzanne Collette est professeur agrégée au lycée Jules Ferry à Paris et conférencière à l'École normale supérieure de Sèvres<sup>390</sup>. Elle est, de plus, vice-présidente de la Société des agrégées<sup>391</sup>. Dans ses courriers, elle fait souvent mention des contraintes que son travail impose à ses activités militantes : « le temps dont je dispose est nettement limité par ma profession et mes autres obligations antérieures<sup>392</sup> » ; « naturellement, [...] je suis prise par ma profession, et [...] il m'est impossible d'être en permanence à la Ligue<sup>393</sup>. » Marcelle Templier est, quant à elle, directrice d'école primaire. Elle est par ailleurs officier de la franc-maçonnerie et militante à la Société de pédagogie<sup>394</sup>.

Marcelle Templier et Suzanne Collette partagent deux caractéristiques typiques des femmes militant dans la gauche associative non communiste des années 1930. Elles sont toutes les deux instruites, diplômées et membres de l'Éducation nationale (l'une est agrégée et, l'autre, parvenue au sommet de la carrière d'institutrice). Les enseignantes représentent, dans l'entre-deux-guerres, le groupe professionnel féminin le plus important numériquement en France, et elles sont à l'avant-garde du combat féministe. Elles fournissent généralement le gros des troupes du militantisme féminin<sup>395</sup>. Suzanne Collette et Marcelle Templier ont donc toutes les deux les compétences et le profil pour s'engager politiquement. D'autre part, ces deux femmes

---

<sup>388</sup> Lettre de Suzanne Collette à Georges Buisson, Paris, 22 décembre 1936. *Ibid.*, f. 18.

<sup>389</sup> Note manuscrite de Suzanne Collette, sans date. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1.

<sup>390</sup> Voir son dossier professionnel : CARAN, F/17/25137, dossier personnel « KAHN COLLETTE (née), Suzanne, Adèle, Sophie, professeur d'allemand. »

<sup>391</sup> Notice de candidature de Suzanne Collette aux élections au Comité central de la LDH en 1936, *op. cit.*

<sup>392</sup> Lettre de Suzanne Collette à Marcelle Templier, Paris, 27 novembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 24.

<sup>393</sup> Lettre de Suzanne Collette à Georges Buisson, Paris, 15 décembre 1936. *Ibid.*, f. 14-15.

<sup>394</sup> Voir son dossier d'institutrice aux Archives de Paris, 1708W 341, dossier personnel « TEMPLIER née GONORD, Marcelle Aimée. »

<sup>395</sup> Mona SIEGEL, « "To the Unknown Mother of the Unknown Soldier" : Pacifism, Feminism, and the Politics of Sexual Difference among French Institutrices between the Wars », *French Historical Studies*, vol. 22, n° 3, 1999, p. 422-424 ; Christine BARD, *Les filles de Marianne : histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, p. 180-181.

sont libres des charges de la vie de famille. Suzanne Collette épouse le secrétaire général de la LDH, Émile Kahn, fin 1937, alors qu'elle vient d'avoir 53 ans<sup>396</sup>. Marcelle Templier, quant à elle, est veuve de guerre. Cette indépendance et cette liberté sont, sans doute, les conditions *sine qua non* d'un engagement politique pour des femmes qui ne sont ni des aristocrates ni des grandes bourgeoises philanthropes, mais qui doivent travailler pour vivre. Elles en marquent cependant les limites. Quoique jouissant de responsabilités importantes au sein de leurs organisations, elles sont toutes les deux juste en deçà des fonctions qui leur permettraient de devenir permanentes et de se donner à temps plein à leurs activités militantes. Elles ne peuvent y consacrer que quelques heures par semaine, à des horaires bien précis.

Or, les dirigeants cégétistes du CAEE apparaissent modérément attentifs à ces contraintes. En particulier, Suzanne Collette et Marcelle Templier insistent régulièrement pour que les séances du Comité soient organisées le jeudi, jour sans classe. C'est le cas de la réunion de constitution du CAEE, le jeudi 19 novembre. Mais Marcelle Templier manque l'audience organisée le mercredi 25 novembre à la présidence du Conseil car, lui explique Suzanne Collette, « en vertu d'une erreur matérielle dont il devait s'excuser auprès de vous, le Camarade Dupont ne vous avait pas, paraît-il convoquée...<sup>397</sup> » Deux jours plus tard, Suzanne Collette s'inquiète auprès de sa collègue de ne pas avoir reçu confirmation de la prochaine réunion initialement prévue le jeudi suivant, 3 décembre 1936 :

Voudriez-vous donc en tout état de cause vous mettre en rapport avec Dupont (à qui vous pouvez sans doute téléphoner facilement du syndicat) pour savoir s'il est toujours question de convoquer pour jeudi prochain (le matin) le Comité d'accueil – ou tout au moins le bureau de ce Comité –. En ce cas, à quelle heure, en quel lieu (R. de l'Université ou à la CGT ?) Est-ce lui qui se charge jusqu'à nouvel ordre des convocations<sup>398</sup> ?

Mais à ces demandes empressées, Georges Buisson « dit – d'une manière assez vague que le Bureau du Comité d'accueil aux enfants espagnols se réunira au début de la semaine<sup>399</sup> ». Suzanne Collette semble pourtant obtenir gain de cause puisque la réunion a bien lieu le jeudi 3 décembre, et non en début de semaine<sup>400</sup>. Pourtant, la scène se rejoue pour la rencontre suivante. Dans sa lettre de mise au point du 15 décembre, Suzanne Collette se plaint que Georges Buisson ait omis de lui en confirmer la tenue : « J'attendais vainement depuis le 7

---

<sup>396</sup> Lettre manuscrite de Suzanne Collette-Kahn à Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, 6 janvier 1938. AN, F/17/25137, dossier personnel « KAHN COLLETTE (née), Suzanne, Adèle, Sophie, professeur d'allemand. »

<sup>397</sup> Lettre de Suzanne Collette à Marcelle Templier, Paris, 27 novembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 24.

<sup>398</sup> *Ibid.*

<sup>399</sup> Lettre de Marcelle Templier à Suzanne Collette, Paris, 27 novembre 1936. *Ibid.* f. 26.

<sup>400</sup> « Communiqué "Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE)" », *Le Peuple*, n° 5797, 4 décembre 1936, p. 2.

décembre [...] la convocation que vous deviez nous envoyer, en principe pour le jeudi 10 ...<sup>401</sup> » Elle exige donc un rendez-vous pour le jeudi 17. Celui-ci a effectivement lieu, prévu à la dernière minute – les invitations sont envoyées aux membres de tout le CAEE, et pas seulement du bureau, le jour même par pneumatique<sup>402</sup>. Mais la semaine suivante, une fois encore, Suzanne Collette, partie en vacances pour les congés scolaires, manque la réunion du CAEE<sup>403</sup>.

Aucune trace de l'investissement de Marcelle Templier ni de Suzanne Collette dans le CAEE n'apparaît plus dans les archives ni de la CGT, ni de la LDH après cette date. Ces dernières ne sont jamais mentionnées non plus dans les courriers envoyés par Amós Sabrás à son ministre de tutelle<sup>404</sup>. Un mois plus tard, le 21 janvier 1937, le secrétaire général de la LDH, Émile Kahn, signale à Georges Buisson que :

La Ligue des Droits de l'Homme qui, dès le début, a été appelée à participer à l'organisation du Comité d'accueil, serait heureuse d'être tenue au courant des travaux et décisions du Comité. Nous nous permettons à cet égard de vous signaler qu'une abondante correspondance vous a été transmise et que de nombreuses démarches faites auprès de la Ligue ont été signalées au Comité d'accueil, sans que jamais un accusé de réception ne nous ait été adressé<sup>405</sup>.

Toutes les réunions ultérieures du CAEE dont nous avons connaissance ont lieu le mercredi. La présence de Suzanne Collette n'y est jamais mentionnée<sup>406</sup>. La LDH apparaît comme la grande perdante de cette histoire : alors qu'elle est à l'origine du Comité, qu'elle en a gracieusement offert la direction à la CGT et que c'est son président qui a obtenu l'accord indispensable du gouvernement espagnol, elle est très rapidement mise à l'écart. Dès lors, le CAEE est géré quotidiennement par Georges Buisson et, en son absence, par Félix Dupont ; les affaires courantes sont expédiées par des secrétaires spécialement appointés à cet effet<sup>407</sup>. Il

---

<sup>401</sup> Lettre de Suzanne Collette à Georges Buisson, Paris, 15 décembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 14-15

<sup>402</sup> Lettre envoyée par pneumatique de J. Lecomte, secrétaire de la société coopérative « Union et Travail », à Georges Buisson, Paris, 17 décembre 1936. *Ibid.*, f. 29.

<sup>403</sup> Lettre de Suzanne Collette à Georges Buisson, Paris, 22 décembre 1936. *Ibid.*, f. 18.

<sup>404</sup> Fundación Pablo Iglesias (ci-après FPI), fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81. Ce fonds contient des correspondances datées du 13 décembre 1936 au 26 septembre 1937.

<sup>405</sup> Lettre d'Émile Kahn à Georges Buisson, Paris, 21 janvier 1937. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1.

<sup>406</sup> Nous avons identifié des réunions du CAEE le mercredi 10 février 1937 (Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 70.), le mercredi 23 juin 1937 (copie de la lettre d'Amós Sabrás à Pedro Ferrer Batlle, sous-secrétaire à l'Assistance Sociale au ministère espagnol du Travail et de l'Assistance sociale, Paris, le 24 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-8, f. 8), le 8 et le 15 septembre 1937 (copie de la lettre de Georges Buisson à Juan Comas, Paris, 6 septembre 1937 et lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 17 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 123-124 et f. 116-119).

<sup>407</sup> On connaît le nom des secrétaires et inspecteurs du CAEE par quelques documents d'archives et surtout par les reçus de leurs appointements, qui se trouvent dans IHS-CGT, 97 CFD 45/5.

semble manifeste que ni Suzanne Collette ni Marcelle Templier ne se rendent jamais au siège du CAEE (c'est-à-dire à la CGT) pour s'en occuper.

Le CAEE est né d'une rencontre entre plusieurs organisations (LEDH, LDH et CGT) et il est constitué, à l'origine, comme une instance collégiale. Mais cette collégialité, d'emblée strictement circonscrite, se réduit peu à peu au cours des premières semaines d'existence du Comité, jusqu'à ce que le fonctionnement de ce dernier soit quasi intégralement assuré par Georges Buisson et Félix Dupont. Ces rétrécissements successifs ressortissent cependant de logiques différentes. L'exclusion initiale des organisations partisans, du SPF ou encore des responsables ex-unitaires de la CGT est un choix stratégique délibéré de la part de Victor Basch et de Léon Jouhaux. En revanche, la marginalisation de la LDH et du SNI ne résulte pas en tant que telle d'une décision. Certes, la CGT détient dès le départ une place prédominante au CAEE mais il ne semble pas que les dirigeants syndicaux aient initialement envisagé d'y détenir tous les pouvoirs ni d'y faire toute la besogne. Leurs atermoiements concernant la localisation du siège du CAEE en constituent une bonne illustration. À l'origine, la CGT ne propose pas de l'accueillir et, lorsque le SNI annonce ne pas le souhaiter non plus, Félix Dupont en déduit qu'il sera transféré à la LDH, ce qu'il annonce publiquement dans *L'Œuvre*. Ce n'est qu'en dernier recours que la CGT décide d'héberger le siège du CAEE.

Les archives dont nous disposons sur ce processus ne nous permettent pas d'en connaître tous les mécanismes – puisqu'il s'agit essentiellement des courriers de Suzanne Collette et non des réponses de Georges Buisson ni, malheureusement, des procès-verbaux des réunions du CAEE. Ces lettres révèlent néanmoins qu'un facteur a joué de manière concrète : le fait que les dirigeants cégétistes, qui sont des permanents de l'organisation et peuvent travailler et se réunir à des horaires flexibles, ne font pas d'effort pour organiser leur travail en fonction des contraintes de leurs deux collaboratrices. Au-delà de l'attitude peut-être désinvolte de Georges Buisson et de Félix Dupont, ce problème apparemment trivial renvoie à la manière dont le militantisme associatif est traversé par des rapports sociaux de sexe. Il ne s'agit donc pas d'accuser (sans preuve, voire contre toute évidence) Georges Buisson et Félix Dupont de sexisme mais de reconnaître que, même pour des femmes qui accumulent de nombreuses ressources intellectuelles et politiques, les opportunités d'engagement sont *structurellement* limitées par rapport à celles des hommes<sup>408</sup>. Reste que la marginalisation des deux secrétaires adjointes aboutit à la prise en charge quasi-totale du CAEE par la CGT.

---

<sup>408</sup> Sur ce point, voir plus généralement Olivier FILLIEULE et Patricia ROUX, *Le sexe du militantisme*, op. cit. Nous insistons d'autant plus sur la dimension structurelle – et non liée à la simple attitude individuelle – de ces rapports de pouvoir que Georges Buisson est alors, depuis dix ans, l'époux de l'une des militantes féministes les



### 3.3. La formule idéologique du CAEE : beaucoup d'humanitarisme et un peu de solidarité (novembre 1936 - fin 1937)

Dès sa création, le Comité est donc fermement ancré dans le champ organisationnel du monde du travail. Cette inscription se renforce encore dans le mois suivant, au fur et à mesure que la CGT en devient non plus la principale animatrice, mais l'unique administratrice. Pourtant, cette identité ouvrière et syndicale n'est jamais revendiquée dans la propagande autour du CAEE<sup>409</sup>. Georges Buisson et Félix Dupont font le choix systématique de faire de ce dernier une initiative humanitaire, apolitique et interclassiste consistant uniquement à secourir des victimes innocentes. Or, cette posture est intrinsèquement ambiguë. Dès le courrier du 7 novembre 1936 adressé aux futurs collaborateurs du Comité, alors même qu'il est explicitement question de venir en aide aux « orphelins *dont les parents sont tombés sous les balles des rebelles*<sup>410</sup> », Félix Dupont présente ce travail comme un « devoir humain ». Il ne fait à aucun moment appel aux convictions antifascistes de ses interlocuteurs. Ce choix trouve d'ailleurs d'emblée un écho chez ces derniers qui répondent en soulignant, l'un, le caractère « émouvant<sup>411</sup> » de l'appel de la CGT, l'autre, la dimension « si humaine<sup>412</sup> » de « l'œuvre » envisagée, le troisième, qu'il y adhère « de tout cœur<sup>413</sup> ».

Présente dès le départ en interne, cette rhétorique humanitariste et émotionnelle sature les discours publics du CAEE lors du lancement de sa campagne officielle de propagande, quelques jours avant Noël 1936<sup>414</sup>. La longue allocution de Georges Buisson sur le poste radiophonique de Paris-PTT, le 22 décembre 1936, en est un exemple paradigmatique<sup>415</sup>. Les enfants à secourir y sont d'« innocentes victimes » caractérisées par leur vulnérabilité (« frêle vie », « délicates victimes ») et leur souffrance (« un long et dur calvaire », « douloureux de misère et d'angoisse », « détresses », « que de larmes, que de misères, que de deuils, que de

---

plus importantes de son époque, la dirigeante socialiste Suzanne Buisson – dont la renommée, hier comme aujourd'hui, dépasse d'ailleurs celle de son mari. Ceci engage tout au moins à la prudence.

<sup>409</sup> Rappelons que nous utilisons le terme de « propagande » dans son sens de l'époque, équivalent de « politique de communication ».

<sup>410</sup> Lettre de Félix Dupont, trésorier de la CGT, à la LDH, Paris, 7 novembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1. C'est nous qui soulignons.

<sup>411</sup> Lettre de Joseph Dyard, secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement, à la CGT, Paris, 12 novembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6. f. 6.

<sup>412</sup> Lettre de Boudin, pour Auguste Fauconnet, secrétaire général de l'Enfance coopérative, à Félix Dupont, trésorier de la CGT, le 9 novembre 1936. *Ibid.*, f. 5.

<sup>413</sup> Lettre de Jules Cabut, secrétaire général de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production, à Léon Jouhaux, Paris, 10 novembre 1936. *Ibid.*, f. 7.

<sup>414</sup> La constitution du CAEE est annoncée dans plusieurs articles et communiqués publiés dans la presse de gauche au début du mois de décembre 1936. Mais il s'agit de textes courts qui donnent des informations essentiellement pratiques sur la composition du comité et l'avancement de son projet.

<sup>415</sup> « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5816, 23 décembre 1936, p. 2.

sang ! »). En conséquence, le ressort principal de la mobilisation est l'émotion : à l'« émouvant appel [...] en faveur des enfants d'Espagne », le « peuple de France, dont la sentimentalité roule en si large fleuve, répondr[a] ». L'accueil des enfants espagnols reposera sur les « générosités » (un terme qui revient à trois reprises) et les « bonnes volontés » de tous les « braves gens pressés de faire le bien ». À aucun moment, les convictions antifascistes ou la solidarité ouvrière ne sont mentionnées comme des raisons de se mobiliser.

De fait, le discours du 22 décembre 1936 escamote systématiquement la dimension politique de la guerre civile. La cause de la souffrance des enfants n'est jamais attribuée à un acteur identifiable : ce sont le « terrible conflit », « le grand drame », « la grande tourmente », « les horreurs du temps présent », « la bombe aveugle » et « le gaz empoisonneur » qui en sont responsables. Le slogan du CAEE est révélateur de ce tour de passe-passe stylistique : il s'agit d'accueillir des enfants « que la guerre civile a privés d'asile ou rendus orphelins » – non le coup d'État, les rebelles ou le fascisme. C'est au prix de cette désincarnation que l'accueil des enfants d'Espagne peut apparaître comme une « question [...] de pure humanité », c'est-à-dire non partisane. L'« inquiétude » pour les enfants victimes de la guerre est ainsi « commune à tous », « quelles que soient les sympathies ». En théorie, donc, il est possible d'adhérer à la mission du CAEE tout en étant pro-franquiste. D'ailleurs, nulle part n'est-il dit clairement qu'il s'agit de venir spécifiquement en aide à des enfants de la zone républicaine : seules de légères allusions comme le rappel des pères morts pour « la liberté » ou la référence à la thématique de la lutte entre la civilisation et la barbarie peuvent le laisser deviner. De même, le CAEE n'a rien à voir avec une quelconque solidarité de classe, la capacité de s'émouvoir et de « chérir » les enfants étant partagée par des « milieux sociaux bien différents : ouvriers, artisans, fonctionnaires, paysans, commerçants, petits propriétaires ». Argument central de la raison humanitaire, la motivation « humaine » (un adjectif qui revient sous quatre formes différentes au long du discours) est décrite comme supérieure à la raison politique : « *Au-dessus* des partis et des différences idéologiques, il y a, ont dit [les femmes et les mères espagnoles], un sentiment qui doit nous unir toutes : celui du sentiment humain de la vie<sup>416</sup>. »

On le voit, l'opposition entre ce qui est partisan et ce qui est humain reproduit le partage entre hommes et femmes. Tout au long de son discours, Georges Buisson décrit le CAEE comme une cause féminine et même maternelle (alors même qu'elle est, précisément depuis le 22 décembre, exclusivement dirigée par des hommes, comme nous l'avons vu). Il se fait le porte-parole des « femmes d'Espagne » pour s'adresser « aux femmes de France » dont il

---

<sup>416</sup> C'est nous qui soulignons.

suppose qu'elles sont « troublées au fond d'[elles-]mêmes » par le message du CAEE. Appel à l'émotion, escamotage du politique et féminisation du discours s'articulent ainsi pour fonder l'argumentaire de base de la mobilisation en faveur de l'accueil en France d'enfants espagnols.

On ne saurait assez insister sur la rupture que constitue ce discours par rapport à la rhétorique utilisée jusque-là par la CGT. Le lancement de la « souscription au secours du peuple espagnol », le 29 juillet 1936, s'inscrivait clairement dans la « solidarité<sup>417</sup> » des « travailleurs de France » et des « organisations ouvrières » envers « l'UGT et [...] la classe ouvrière d'Espagne ». D'ailleurs, il ne s'agissait que de la tranche française de la souscription internationale de la Fédération syndicale internationale (FSI). La dimension politique et de classe de l'action de la CGT était alors assumée, la cause républicaine étant « celle des prolétaires de tous les pays qui veulent vivre libres ». Le gouffre entre une telle phrase et la rhétorique utilisée par Georges Buisson dans son discours du 22 décembre 1936 est révélateur de la stratégie délibérément choisie par la CGT lorsqu'elle lance le CAEE. Or, un autre choix était possible : l'accueil d'enfants en temps de crise, comme nous l'avons montré dans le prologue, fait partie du répertoire de l'action syndicale ouvrière depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. En théorie, la CGT aurait parfaitement pu s'en réclamer. Certes, cette pratique s'est sans doute un peu perdue au sein de la centrale confédérée après la Première Guerre mondiale (voir le prologue). Mais de nombreux dirigeants, à commencer par Léon Jouhaux, militent depuis le début du siècle et ont connu les grandes grèves de la Belle Époque (Fougères, Mazamet) qui ont donné lieu à des exodes d'enfants. Certains d'entre eux ont même assisté au congrès de Marseille de 1908 qui a institutionnalisé cette pratique. Cet héritage syndical au sein duquel l'exode des enfants est l'un des moyens d'emporter la victoire dans un contexte de guerre sociale n'est jamais revendiqué par le CAEE. À l'inverse de l'ANSE lorsqu'elle lance le Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne à l'été 1936, le CAEE n'utilise d'ailleurs jamais l'expression d'« exode des enfants ».

S'il ne le fait pas, c'est parce que le discours humanitaire s'inscrit dans une stratégie autre. La dimension interclassiste du CAEE participe d'une logique de Front populaire d'appel aux classes moyennes et de rassemblement des gauches. Il n'est pas anodin que le premier article de quelque ampleur qui mentionne le CAEE soit publié dans *L'Œuvre*, quotidien de sensibilité radicale-socialiste qui réalise le plus gros tirage de la gauche non communiste à

---

<sup>417</sup> « Au secours du peuple espagnol », *Ibid.*, n° 5669, 29 juillet 1936.

l'époque<sup>418</sup>. En ce sens, la CGT est clairement consciente du « rendement politique<sup>419</sup> » du langage humanitaire. Ce choix est principal et permet, en accord avec la volonté du gouvernement espagnol, de mobiliser le plus largement possible l'opinion publique en faveur de la cause des enfants d'Espagne.

Le langage de la solidarité ouvrière n'est pourtant pas toujours entièrement absent des discours cégétistes sur le CAEE. Le 15 janvier 1937, dans le premier article paru dans *Le Peuple* sur le CAEE après le discours du 22 décembre, Georges Buisson utilise le mot « solidarité<sup>420</sup> » trois fois, et pas une seule ceux d'« humanité » ou d'« humain ». Les enfants sont toujours d'« innocentes victimes » « qui ne sont pour rien dans le grand drame que traverse leur pays » ; en revanche, ce « drame » a désormais une cause bien identifiable : la « barbarie » des « brutes de Franco ». Il est à nouveau fait appel aux « personnes généreuses » « émanant de tous les milieux » ; cependant, on s'adresse plus spécifiquement aux « camarades » que sont les « travailleurs de France ».

Ces oscillations dépendent en fait des contextes d'énonciation. Plus l'auditoire est large, plus le discours se fait univoque, gommant les arguments ouvriéristes et antifascistes au profit d'une rhétorique exclusivement humanitaire. Les allocutions radiodiffusées illustrent ce phénomène de manière exemplaire. S'exprimant à nouveau à la radio le 2 mars 1937, Georges Buisson s'exclame :

Catholiques, penseurs libres, communistes, socialistes ou républicains : hommes de cœur, qui que vous soyez, unissons-nous pour sauver ces gosses ! Nos pauvres querelles, nos divisions, nos désaccords, tout cela peut se fondre et s'harmoniser dans l'œuvre salvatrice à entreprendre<sup>421</sup>.

L'allusion à la politique de la main tendue est ici transparente et il n'est sans doute pas anodin que ce second discours radiodiffusé soit prononcé à l'occasion d'une Journée nationale de l'enfance espagnole organisée en tandem avec la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol – c'est-à-dire, avec le SPF. Le

---

<sup>418</sup> Selon Marc Martin, *L'Œuvre* tire à 270 000 exemplaires quotidiens en 1939 et, selon Claude Bellanger, à 236 045, d'après les prises des messageries. Marc MARTIN, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob, coll. « Histoire, hommes, entreprises », 1997, p. 270 ; Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et Fernand TERROU (dirs.), *Histoire générale de la presse française, 3: de 1871 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, p. 511.

<sup>419</sup> Cette notion est tirée de Didier FASSIN, *La raison humanitaire : une histoire morale du temps présent*, Paris, Gallimard, coll. « Hautes études », 2010, p. 10. Nous développons plus longuement ce point, pour le cas qui nous concerne, dans l'article « Niños víctimas con el puño en alto », *op. cit.*

<sup>420</sup> Georges BUISSON, « Pour sauver les enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5839, 15 janvier 1937, p. 1.

<sup>421</sup> « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne. Causerie faite par Georges BUISSON au poste de la Tour Eiffel », *Ibid.*, n° 5886, 3 mars 1937, p. 3.

discours est néanmoins signé et assumé par Georges Buisson et cet appel est répété dans tout le matériel de propagande (articles, affiches) préparé en vue de cette journée de mobilisation, prévue pour le 4 avril 1937<sup>422</sup>. L'article publié ce jour-là dans *Le Peuple* par Georges Buisson expose de manière limpide l'esprit dans lequel cet événement au profit du CAEE a été organisé :

On peut penser ce qu'on voudra du drame qui ensanglante l'Espagne. C'est le droit de chacun !

Mais les enfants ?

Ces pauvres gosses, qu'on a sauvés, comme on a pu, de l'effroi des bombardements, ne sont en rien responsables des divisions qui ravagent leur malheureux pays. Mais ils auront été les premiers à en souffrir<sup>423</sup>.

En revanche, le langage utilisé en interne, à la seule attention des responsables syndicaux, est assez différent. Dans la circulaire envoyée aux UD après la réunion de constitution du Comité, le 19 novembre 1936, le trésorier Félix Dupont explique : « Ainsi que son titre l'indique, ce Comité a pour mission d'accueillir les enfants dont les rebelles ont assassiné les soutiens, et de les soustraire au massacre des bouchers de Franco<sup>424</sup>. » Cette circulaire explicite d'ailleurs très bien la stratégie de communication externe envisagée par la CGT : « Il faut [...] que dans les milieux qui nous sont favorables, nous puissions découvrir et utiliser les interventions généreuses qui peuvent se manifester. » Le thème de l'aide aux enfants permet donc, d'un côté, d'en appeler à la solidarité ouvrière et antifasciste des syndiqués et, de l'autre, aux bons sentiments des classes moyennes. Dans une seconde circulaire aux UD, en date du 29 décembre 1936, le CAEE est encore plus explicitement lié au soutien aux Républicains puisqu'il « aidera puissamment nos camarades d'Espagne à mener plus allègrement leur lutte libératrice<sup>425</sup>. » S'il n'est pas fait référence à la pratique ouvrière de l'exode des enfants, sa logique est bel et bien reprise : il s'agit, en hébergeant des enfants, d'aider leurs parents en guerre à tenir face à l'ennemi. Il faut attendre près d'un an pour que cet argument, exposé si clairement en interne dès le lancement du CAEE, apparaisse dans *Le Peuple*. En septembre 1937, un article envoyé par le syndicat du livre parisien souligne que l'accueil des enfants espagnols en France permet de soutenir « le moral de ceux qui, n'ayant plus à craindre pour l'innocente et faible chair de leurs petits, mais seulement pour eux-mêmes,

---

<sup>422</sup> Par exemple dans l'affiche « Sauver les enfants avenir de la Nation espagnole » de 60x80 cm, tirée à 3 000 exemplaires pour le CAEE et la Commission de solidarité du Rassemblement populaire (APP, BA 2159/400084), ainsi que dans « Dimanche 4 avril. Journée nationale pour l'enfance espagnole. Un million pour sauver les enfants », *La Défense*, n° 395, 2 avril 1937, p. 1.

<sup>423</sup> Georges BUISSON, « Notre appel doit être entendu », *Le Peuple*, n° 5918, 4 avril 1937, p. 1.

<sup>424</sup> Félix DUPONT, « Circulaire H. 69 aux UD. Faite à Paris le 19 novembre 1936 », *La voix du peuple*, novembre 1936, p. 709-710.

<sup>425</sup> Georges BUISSON, « "Pour Aider l'Espagne !" Circulaire H. 76 destinée aux Fédérations nationales et aux Unions départementales faite à Paris le 29 décembre 1936 », *Ibid.*, décembre 1936, p. 791-792.

seront plus facilement et invinciblement les héros de la libération ouvrière espagnole<sup>426</sup> ». Ce texte n'est cependant pas l'œuvre du CAEE mais de l'intersyndicale du livre. La propagande officielle du Comité reste, quant à elle, fermement ancrée dans un argumentaire humanitaire selon lequel le secours à des enfants en danger – quelle que soit la cause du danger – est une fin en soi.

Il serait pourtant simpliste de ne voir dans ces ambivalences qu'une stratégie machiavélique servant à séduire des classes moyennes naïves et bien intentionnées. La pensée humanitaire trouve aussi un écho chez les ouvriers syndicalistes et ce discours leur est également destiné. Ainsi Félix Dupont conclut-il la circulaire du 19 novembre 1936 par un appel au « dévouement pour [...] aider à la réalisation de cette œuvre éminemment humanitaire<sup>427</sup> ». Si la circulaire suivante précise, comme nous l'avons dit, que l'hébergement des enfants « aidera puissamment nos camarades d'Espagne à mener plus allègrement leur lutte libératrice », il s'agit également, en soi, d'« une bonne œuvre<sup>428</sup> ». La correspondance interne des responsables syndicaux investis dans le CAEE montre qu'ils intègrent facilement ce double discours. Ils identifient en effet leur action au quotidien à la fois à une forme de solidarité ouvrière ou antifasciste et à un « beau geste humanitaire<sup>429</sup> », selon les mots de Rémy Duclaut, membre du bureau de l'UD de la Drôme et responsable du CAEE départemental. De même, Antonin Albert, secrétaire général du CAEE de l'Isère, en parle comme de « [s]on œuvre humanitaire<sup>430</sup> ». En interne, le CAEE remplit donc efficacement l'objectif premier de la CGT lorsqu'elle accepte d'en prendre la direction : fournir un terrain d'entente concret face aux déchirements provoqués par la guerre d'Espagne et la non-intervention. L'alternative, impossible pour bien des militants syndicaux, entre antifascisme et pacifisme est ainsi déplacée et résolue dans une action concrète, où se mêlent solidarité et humanitaire dans des proportions variables selon la position de chacun face à la non-intervention, au fascisme, à la guerre et à la paix.

---

<sup>426</sup> « Dans le livre parisien. Une lettre d'un petit réfugié espagnol du Centre d'accueil de Chantilly. Une souscription hebdomadaire », *Le Peuple*, n° 6086, 19 septembre 1937, p. 2.

<sup>427</sup> Félix DUPONT, « Circulaire H. 69 aux UD... », *op. cit.*

<sup>428</sup> Georges BUISSON, « “Pour Aider l'Espagne !” Circulaire H. 76... », *op. cit.* De même, la LDH mêle les deux argumentaires en enjoignant ses fédérations à participer à l'effort du CAEE : « Le Secrétariat général de la Ligue compte sur les *sentiments d'humanité et de solidarité républicaine* des bureaux fédéraux pour s'employer de tout leur dévouement à la constitution de Comités d'Accueil... ». « Aux Fédérations de la Ligue », *La Ligue-Informations*, n° 62, 2 décembre 1936. C'est nous qui soulignons.

<sup>429</sup> Lettre de Rémy Duclaut, secrétaire général du CAEE Drôme-Ardèche, à Félix Dupont, trésorier du CAEE national, Valence, 18 avril 1938. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 40.

<sup>430</sup> Lettre d'Antonin Albert, secrétaire général du CAEE de l'Isère, à Georges Buisson, secrétaire général du CAEE national, Grenoble, 24 mai 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 26-27.

Ainsi, pour être syndicaliste et antifasciste, on n'en est pas moins homme, et les militants cégétistes sont eux aussi imprégnés de discours et d'images qui font de l'aide à l'enfance un impératif moral. Quoique l'idéologie humanitaire soit fondée sur une revendication de neutralité, bien présente dans les discours de propagande les plus élaborés du CAEE, humanitarisme et antifascisme ne s'opposent pas sous les plumes des militants cégétistes lorsqu'ils écrivent dans des contextes moins officiels. L'artifice stratégique ne consiste pas, dans la rhétorique d'auto-présentation du CAEE, à se dire humanitaire, mais à prétendre qu'humanitarisme et politique (et notamment, politique antifasciste) s'excluent mutuellement. Caractériser le CAEE une fois pour toutes comme humanitaire ou non revient à rigidifier une cause dont la spécificité est, précisément, son polymorphisme. Sur un tout autre sujet, et dans le cadre du débat sur l'existence d'un fascisme français, Michel Dobry montre le caractère réducteur des entreprises classificatoires des ligues d'extrême-droite dans l'entre-deux-guerres<sup>431</sup>. Il propose de remplacer l'approche typologique (telle ligue est-elle fasciste ?) par une perspective relationnelle (par rapport à qui telle ligue se dit-elle ou non fasciste ?) et une attention aux contextes d'utilisation des labels politiques (à quelles conditions et dans quels contextes un groupe se revendique-t-il fasciste ?)

Cette approche est heuristique pour le cas qui nous occupe car, laissant là la question de savoir si le CAEE est authentiquement humanitaire ou non, elle déplace l'enquête vers les usages que les contemporains eux-mêmes font de ces étiquettes : pourquoi, dans une configuration précise de l'espace des associations de gauche et dans certains lieux et contextes spécifiques, la CGT déclare-t-elle que le CAEE est une œuvre humanitaire ? Dès lors que l'on pose le problème de cette manière, il apparaît clairement qu'elle le fait d'abord par contraste implicite avec d'autres initiatives comparables mais ouvertement politisées. L'affichage humanitaire va de pair avec la constitution du CAEE comme espace totalement séparé des partis et plus particulièrement du PCF qui contrôle les deux organismes, ANSE et SPF, qui cherchent à faire la même chose (accueillir des enfants espagnols en France) au même moment. En outre, comme on l'a montré, le discours d'auto-présentation du Comité est différent selon les contextes d'énonciation, se faisant exclusivement humanitaire lorsqu'il est destiné à l'ensemble de la population française et plus ouvertement ouvrier et antifasciste à l'attention des militants syndicalistes. Le déplacement de la question de l'« être » humanitaire au « faire » de l'humanitaire permet ainsi d'observer comment, selon les moments et les publics, la CGT peut

---

<sup>431</sup> Michel DOBRY, « La thèse immunitaire face aux fascismes. Pour une critique de la logique classificatoire », *op. cit.*, p. 44ss.

mener des activités éloignées de sa sphère d'intervention ordinaire tout en maintenant l'unité globale de son action et de sa stratégie.

#### **4. L'espace relationnel du CAEE : une cartographie à la fois exclusive et inclusive (1936-1938)**

La CGT cherche donc à dégager un espace spécifique et autonome pour le CAEE dans le champ structuré des initiatives de gauche pro-républicaines. Elle s'efforce notamment d'en faire une cause, certes pas anticomuniste, mais tout simplement non communiste, dans une configuration précise où le conglomérat paraît trop omniprésent. Mais cette décision pose au moins trois problèmes à trois niveaux différents, que nous étudierons dans cette section l'un après l'autre. Tout d'abord, du point de vue des états-majors des organisations, il est difficile d'imaginer que l'ANSE et le SPF se laissent faire face à ce qui constitue rien moins que l'appropriation d'une cause dans laquelle ils sont déjà engagés. Ensuite, depuis la réunification syndicale, la CGT est elle-même une entité qui compte de très nombreux communistes. À partir du moment où elle met en marche le travail concret du CAEE, notamment au niveau local, il devient problématique d'exclure toutes les participations des membres de l'ex-CGTU, qui sont désormais des camarades. Enfin, le CAEE, quoiqu'il soit fermement dirigé par la CGT, reste un comité théoriquement ouvert à des collaborations multiples, venues de toutes les personnes généreuses, quelles que soient leurs opinions ou leurs origines sociales. Si l'on part du postulat que les organisations communistes sont *persona non grata* dans le Comité, quelles relations établit-il, et avec qui ?

##### 4.1. Le CAEE face au conglomérat communiste

On s'en souvient : au moment où s'enclenche le processus de constitution du CAEE, les organisations de secours du conglomérat communiste, ANSE et SRF/SPF<sup>432</sup>, paraissent tout près d'atteindre enfin leur but et de faire venir en France leur premier convoi d'enfants, dans le cadre du Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne (voir le prologue). Dans le numéro du 15 octobre 1936, le mensuel de l'ANSE l'annonce déjà : « Nous sommes en mesure d'informer les milliers de généreuses personnes qui nous ont offert d'héberger ou adopter un

---

<sup>432</sup> Rappelons que le Secours rouge de France est transformé en Secours populaire de France le 1<sup>er</sup> novembre 1936. Nous utilisons donc le premier nom pour les événements ayant lieu avant cette date, le deuxième pour ceux qui lui sont postérieurs.



enfant, qu'un fort convoi est en préparation et que son arrivée se fera très prochainement<sup>433</sup>. » À la réunion de la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne du lendemain, 16 octobre, le secrétaire du SRF Émile Bureau rend compte d'une réunion ayant eu lieu à Barcelone avec « les représentants de toutes les organisations antifascistes de Catalogne ». Celles-ci ont accepté de re-transférer depuis Barcelone vers la France les enfants évacués de Madrid, « à condition que nous nous mettions préalablement d'accord avec le gouvernement de Madrid<sup>434</sup> » explique Émile Bureau. Michel Onof est chargé d'effectuer cette demande officielle. L'heure est à l'optimisme. Tout est prêt pour accueillir les enfants : l'ANSE a sa propre colonie de vacances à La Couarde-sur-Mer, sur l'Île de Ré, et les Jeunesses laïques et républicaines ont accepté de prêter leur camp de La Mauresque à Port-Vendres, sur la côte des Pyrénées-Orientales.

Nous ignorons si le gouvernement espagnol a répondu au courrier de Michel Onof. Toujours est-il qu'à peine quelques semaines plus tard, la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne, le SRF et l'ANSE se sont littéralement fait doubler par le CAEE. Le 19 novembre, celui-ci obtient pour lui, grâce à l'entremise de Victor Basch, l'accord de Francisco Largo Caballero. Comble de l'humiliation, le CAEE récupère même la colonie de La Mauresque des Jeunesses laïques et républicaines et dès le 4 décembre, deux de ses membres (dont Georges Buisson) partent dans les Pyrénées-Orientales pour tout organiser. Ils reçoivent même le concours de la municipalité de Perpignan qui décide de prêter sa propre colonie de vacances située à Prats-de-Mollo, à quelques kilomètres de la frontière<sup>435</sup>.

Face à ce succès fulgurant, il semble que l'ANSE jette immédiatement l'éponge. Dès le 19 novembre, Félix Dupont peut annoncer que le Comité central d'hébergement des enfants espagnols créé par cette dernière « a donné son adhésion<sup>436</sup> » au CAEE, comme nous le mentionnions précédemment. Alice Duchêne figure ensuite sur son organigramme. Mais ni l'ANSE ni le Comité d'hébergement ne sont jamais cités dans la liste des organisations « sous le patronage » desquelles le CAEE est placé, et qui est constamment rappelée dans sa propagande : CGT, LDH, SNI, Ligue française de l'enseignement, Fédération nationale des coopératives, Chambre consultative des Associations ouvrières de production, Enfance coopérative – en somme, toutes les organisations figurant sur l'organigramme (tableau 1), sauf le Comité central d'hébergement. Le CAEE n'utilisera jamais non plus la colonie de La

---

<sup>433</sup> « Appel à plus d'humanité ! », *Tribune de l'enfance*, p. 4.

<sup>434</sup> Procès-verbal de la réunion de la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne, 16 octobre 1936. RGASPI, fonds du SRI, 539-3-1235.

<sup>435</sup> « Communiqué "Comité d'accueil aux Enfants d'Espagne" », *Le Peuple*, n° 5797, 4 décembre 1936, p. 2.

<sup>436</sup> Félix DUPONT, « Circulaire H. 69 aux UD. Faite à Paris le 19 novembre 1936 », *op. cit.*

Couarde-sur-mer de l'ANSE. Dans les faits, l'« adhésion » du Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne conduit à sa disparition pure et simple : nous ne trouvons plus aucune mention de ce dernier dans les sources, ni d'archives ni imprimées.

Dans l'étonnante rapidité de cette capitulation joue sans aucun doute la faiblesse de l'ANSE en tant qu'organisation. Celle-ci est née en janvier 1936 sur les décombres de l'ancien SOI à un moment où, à l'inverse, le SRI est en plein mouvement ascensionnel. L'ANSE semble peiner à se tailler une sphère d'action propre. À la réunion du secrétariat du parti communiste le 14 septembre 1936, il est décidé de « revoir plus en détail [s]a situation et [son] travail<sup>437</sup> ». Le 23 novembre 1936, le secrétariat semble envisager de muter Michel Onof, de l'ANSE au mouvement Amsterdam-Pleyel<sup>438</sup>. Après le mois d'avril 1937, nous perdons la trace de la publication mensuelle *Tribune de l'enfance*, même si l'ANSE ne disparaît pas complètement. Elle est toujours responsable, sans doute, de sa colonie de La Couarde-sur-mer et de l'orphelinat « L'Avenir social » qui appartenait auparavant au SOI, à la Villette-aux-Aulnes<sup>439</sup>. Elle semble néanmoins connaître une crise structurelle. Le 2 novembre 1937, le secrétariat du PCF aborde à nouveau son travail et décide pour ce faire de « convoquer la camarade DUCHÊNE, un camarade de l'Union des Municipalités et de l'Union des Jeunes Filles<sup>440</sup> ». Le coup de force du CAEE intervient à un moment où se déroule le dernier acte de la lutte interne entre les deux organisations historiques de secours du conglomérat communiste, le SOI et le SRI, et qui aboutit à la marginalisation de l'ANSE face au Secours rouge.

C'est ce dernier qui, en réalité, a déjà repris le flambeau du projet d'exode des enfants et c'est lui qui mène la résistance au CAEE. Malheureusement, nous ne disposons pas des procès-verbaux de réunions du SPF et de la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne postérieurs à la mi-octobre 1936. Mais nous pouvons suivre le fil de sa stratégie à travers sa propagande.

Au départ, le SPF nie toute simplement l'existence du CAEE. Alors que la campagne de presse autour de cette nouvelle création est très rapidement relayée dans les périodiques de gauche non communistes (par exemple, *L'École libératrice*, *Les Cahiers des droits de l'homme*,

---

<sup>437</sup> Décisions du secrétariat du PCF du 14 septembre 1936. RGASPI, fonds de la Section française de l'internationale communiste (ci-après fonds de la SFIC), 517-1-1797.

<sup>438</sup> Décisions du secrétariat du PCF du 23 novembre 1936. *Ibid.*

<sup>439</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000, op. cit.*, p. 51, note 14.

<sup>440</sup> Décisions du secrétariat du PCF du 2 novembre 1937. RGASPI, fonds de la SFIC, 517-1-1854.

*le Populaire*<sup>441</sup>), elle est complètement boycottée par *La Défense*. Celle-ci lance en revanche une campagne parallèle sur l'action efficace, non pas de la CGT, mais du SPF dans l'accueil en France des enfants évacués d'Espagne. Pour cela, elle donne soudainement un très grand écho à la colonie d'enfants de Saint-Sébastien hébergée à la Fondation Mendelssohn d'Ilbaritz – alors qu'elle l'avait à peine mentionnée depuis sa création, en août 1936<sup>442</sup>. À partir du début du mois de janvier 1937, elle consacre chaque semaine un long reportage, organisé en épisodes, à cette colonie de 80 enfants<sup>443</sup>. La plupart des articles sont signés d'Henri Lévin qui représente, on s'en souvient, le Bureau international du droit d'asile à la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne. Mais c'est l'œuvre du SPF qu'il met en avant. Au fil de ce reportage émouvant et enthousiasmant, l'activisme du Secours populaire de France dans le domaine de l'hébergement d'enfants espagnols se trouve démultiplié, sinon dans la réalité, du moins sur le papier.

C'est au sein de l'arène institutionnalisée du mouvement international d'aide à l'Espagne que se joue l'acte suivant de la bataille pour la responsabilité, en France, de l'accueil d'enfants espagnols, et il se termine sur une défaite pour le SPF. Les 16 et 17 janvier 1937, le CICAER, dont le rôle est de coordonner au niveau international les différentes actions de solidarité en faveur de l'Espagne républicaine (voir *supra*) réunit une conférence à Paris. Toutes les organisations d'aide françaises et les délégués des comités nationaux de 19 pays sont là. Le CICAER lui-même compte, parmi les membres de sa Commission exécutive, Jean Chauvet pour la Commission de solidarité du Rassemblement populaire, Georges Buisson pour la CGT et Victor Basch pour la LDH, qui partage une fois encore la présidence, cette fois avec Paul Langevin<sup>444</sup>. Nous ne disposons pas des procès-verbaux des discussions qui ont lieu lors de cette conférence. Mais le discours de Jean Chauvet montre assez que, d'une façon ou d'une autre, celui-ci s'est vu obligé de reconnaître l'autonomie d'action du CAEE vis-à-vis de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire :

*Il faut ajouter pour la France [à la Commission de solidarité] le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne, qui, constitué tout dernièrement sous le patronage de*

---

<sup>441</sup> Les premiers articles sur le CAEE paraissent dans ces journaux, respectivement, le 12 décembre 1936, le 1<sup>er</sup> janvier 1937 et, pour le dernier, dès le 4 décembre 1936 dans un entrefilet.

<sup>442</sup> Une seule phrase est consacrée aux « 80 bambins de Saint Sébastien » dans Roger PRADINES, « Entre les peuples d'Espagne et de France il n'y a jamais eu de Pyrénées. Avec les femmes et les enfants d'Irun », *La Défense*, n° 370, 25 septembre 1936, p. 2. Aucune autre référence à ces enfants n'apparaît dans *La Défense* avant janvier 1937.

<sup>443</sup> Henri LÉVIN, « Accueil du peuple de France aux enfants d'Espagne. I. », *Ibid.*, n° 383, 8 janvier 1937, p. 4 ; Henri LÉVIN, « Accueil du peuple de France aux enfants d'Espagne (suite) », *Ibid.*, n° 384, 15 janvier 1937, p. 4 ; « L'Arbre de Noël du 10 janvier à la colonie d'enfants d'Ilbaritz », *Ibid.*, n° 386, 29 janvier 1937, p. 6.

<sup>444</sup> L'organigramme du CICAER est mis en avant dans l'en-tête de ses courriers. Voir par exemple la lettre circulaire de Madeleine Braun, secrétaire du CICAER, Paris 29 juin 1937. APP, 77W72/92732.

la CGT et de la LDH, vient d'accueillir 150 petits enfants espagnols qui furent installés à Port-Vendres dans une colonie des Jeunesses laïques et républicaines<sup>445</sup>.

Le lendemain, lors d'une réunion en petit comité au siège du CICIAER (c'est-à-dire, à la LDH), les principaux dirigeants de ce dernier tirent les conclusions pratiques de la conférence. Ils rédigent alors une résolution finale dont le point sur « l'hébergement des enfants » est sans ambiguïté : celui-ci « doit se faire en accord avec le Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne [...] qui centralise toutes les demandes concernant les enfants espagnols<sup>446</sup> ». C'est donc lui et lui seul que doivent contacter les organisations et les comités nationaux qui souhaiteraient y contribuer, comme l'explique la circulaire officielle que leur envoie la secrétaire générale du CICIAER, Madeleine Braun<sup>447</sup>.

Le SPF semble accepter cette décision et, le 19 février 1937, trois mois exactement après sa création, il fait publier pour la première fois un article sur le CAEE dans *La Défense*, signé nominativement par Georges Buisson<sup>448</sup>. Le SPF n'a pourtant pas baissé les armes ; il a simplement changé son fusil d'épaule. À partir de cette date en effet, la ligne éditoriale de son hebdomadaire opère un virage à 180 degrés : du silence total, on passe à un véritable déluge médiatique en faveur du Comité et de son travail. Mais à chaque fois, le rôle spécifique de la CGT est presque entièrement dissimulé. De même se trouve systématiquement escamotée l'autonomie du CAEE vis-à-vis du SPF, de la Commission de solidarité et du mouvement institutionnalisé d'aide à l'Espagne en général. Par exemple, si le CAEE fait la une du 19 février, le fait qu'il a été fondé par la CGT est reporté dans la tourne en troisième page et n'est mentionné qu'une seule fois. *La Défense* n'hésite pas non plus à tordre la vérité. Dans le même article, théoriquement signé de Georges Buisson, des colonies auraient été ouvertes dans le Sud-Ouest « par les soins du Comité de coordination pour l'aide à l'Espagne républicaine<sup>449</sup> », c'est-à-dire le CICIAER. En réalité, celui-ci n'y a aucunement contribué : les deux camps de Prats-de-Mollo et de la Mauresque sont l'œuvre du seul CAEE. Le surtitre de l'article du 19 mars 1937 est encore plus mystifiant : « Comité National du Rassemblement populaire. Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol. Aidez-nous à sauver

---

<sup>445</sup> Compte rendu de la Conférence internationale pour l'aide aux blessés, aux veuves, aux orphelins, aux réfugiés de l'Espagne républicaine, publié par le service d'information du CICIAER, sans date. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/61, dossier 3, f. 26-54. C'est nous qui soulignons.

<sup>446</sup> Circulaire du CICIAER aux Comités nationaux et aux organisations d'aide à l'Espagne, signée par la secrétaire générale Madeleine Braun, sans date [janvier-février 1937]. *Ibid.*, f. 17.

<sup>447</sup> On peut consulter sa notice individuelle dans le *Maitron en ligne*, *op. cit.*

<sup>448</sup> Georges Buisson, « Des milliers d'enfants espagnols à sauver d'urgence », *La Défense*, n° 389, 19 février 1937, p. 1-3.

<sup>449</sup> *Ibid.*, p. 1. Cette fausse information, elle, figure bien en première page du numéro, et non dans la tourne de troisième page.

les enfants espagnols lance Georges Buisson, secrétaire de la CGT<sup>450</sup>. » Tout est fait pour donner l'impression que le CAEE n'est qu'une nouvelle branche spécialisée de la Commission de solidarité.

Le SPF n'ayant pu faire concurrence au CAEE, il a décidé de devenir son plus proche collaborateur ; peut-être même cherche-t-il à y entrer. L'objectif reste le même : empêcher que l'accueil en France des enfants d'Espagne (et tout le prestige moral qui s'y associe) ne lui échappe complètement. Cette nouvelle approche porte ses fruits. À la réunion de la Commission exécutive élargie du CICAER à Londres, le 12 mars 1937, il est décidé d'organiser une « Journée » de collecte le 4 avril en faveur de l'accueil des enfants espagnols<sup>451</sup>. Celle-ci sera co-organisée par le CAEE et la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol. Georges Buisson et Jean Chauvet sont les deux directeurs de cette grande campagne de propagande, la plus importante de toute la période d'existence du CAEE. Incontestablement, celui-ci bénéficie du savoir-faire en la matière du SPF et, généralement, du PCF alors qu'en comparaison, la CGT apparaît fort peu au fait des techniques de communication de masse les plus modernes.

Pourtant, l'expérience ne sera pas renouvelée. Certes, le 5 avril, *Le Peuple* titre sur son « vif succès<sup>452</sup> ». De même, le 9 avril, *La Défense* y consacre la quasi-intégralité de son numéro. La une, signée de Georges Buisson, déclare que « le 4 avril marquera les Annales de la solidarité du peuple de France<sup>453</sup> ». Les deux périodiques publient les premiers résultats de la collecte pour plusieurs arrondissements et municipalités de la région parisienne, promettant de publier bientôt le produit total de la journée. Mais ce bilan définitif restera inconnu. En fait, la Journée nationale pour l'enfance espagnole disparaît subitement, dès le 6 avril 1937 dans le quotidien de la CGT, dès le 16 dans l'hebdomadaire du SPF. C'est comme si elle n'avait jamais eu lieu, et elle ne sera plus jamais rappelée. Sans qu'on puisse en connaître les raisons précises, il semble que les relations se soient définitivement gâtées entre les deux organismes aux lendemains de cet événement. Après cette date, le SPF paraît abandonner la partie et se tourne vers d'autres types d'actions de solidarité, y compris d'aide à l'enfance mais, dans ce cas, en Espagne même. La bataille pour la responsabilité sur l'hébergement en France des enfants espagnols est globalement terminée, à l'avantage du CAEE et de la CGT.

---

<sup>450</sup> *La Défense*, n° 393, 19 mars, p. 6.

<sup>451</sup> Résolution de la réunion de la Commission exécutive élargie du CICAER le 12 mars 1937, à Londres. Circulaire envoyée de Paris le 22 mars 1937. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 5, f. 36.

<sup>452</sup> « La grande journée de solidarité en faveur des petits enfants espagnols a obtenu, hier, un vif succès », *Le Peuple*, n° 5919, 5 avril 1937, p. 1.

<sup>453</sup> *La Défense*, n° 396, 9 avril, p. 1.

Reste à comprendre quelle est l'attitude du PCF dans ces différents rebondissements. En effet, en théorie, c'est lui qui dicte à l'ANSE et au SPF leur ligne générale et leur priorité<sup>454</sup>. En parcourant *L'Humanité*, on constate sans surprise qu'il soutient avec chaleur le Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne auquel il est donné une couverture médiatique extensive, bien au-delà des simples communiqués de presse publiés dans la presse de gauche non communiste<sup>455</sup>. En revanche, un boycott médiatique strict pèse sur le CAEE dont l'existence n'est tout simplement jamais mentionnée jusqu'à la publication d'un bref entrefilet, le 21 novembre 1937, soit un an après sa création<sup>456</sup>.

Rien de tout cela n'apparaît très étonnant. On peut cependant se demander si le PCF s'intéresse vraiment à la question de l'accueil des enfants. À lire les procès-verbaux des réunions de son secrétariat et de son bureau, il ne le semble pas. La question de l'Espagne y est certes abordée chaque semaine, y compris dans son versant de solidarité matérielle – recrutement des Brigades internationales, envoi de caravanes de vivres et de médicaments, aide aux réfugiés en général. Mais, de juillet 1936 à avril 1938 (date après laquelle nous n'avons plus d'archives), l'hébergement d'enfants qui seraient acheminés exprès depuis l'Espagne n'est mentionné que deux fois, en mai et juin 1937<sup>457</sup>. L'intérêt du PCF pour cette question est quasiment nul. La dénonciation de la non-intervention et le recrutement des Brigades internationales restent ses deux actions-phare. Contrairement à la CGT, le PCF n'a pas besoin d'une cause consensuelle comme l'aide à l'enfance, car il ne connaît pas les mêmes affres face à la non-intervention. Il est impossible de connaître avec certitude la part du PCF dans les décisions successives de l'ANSE et du SPF vis-à-vis du CAEE au cours de l'automne et de l'hiver 1936. Nous pouvons cependant faire l'hypothèse qu'il ne les encourage pas à une résistance acharnée contre la CGT.

C'est dans un tout autre contexte et six mois plus tard que le PCF commence à s'intéresser réellement à la question des enfants évacués, dans le cadre du Comité de Bilbao. Celui-ci a été créé par décision du secrétariat du PCF, le 10 mai 1937. Selon Carlos Serrano, il

---

<sup>454</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000, op. cit.*, p. 27-28.

<sup>455</sup> « Il faut assurer le gîte et la nourriture aux petits enfants d'Espagne ! Constituez partout des comités locaux d'hébergement ! », *L'Humanité*, n° 13763, 22 août 1936, p. 8 ; « En faveur des enfants d'Espagne. Un communiqué du Comité central d'hébergement », *Ibid.*, n° 13777, 5 septembre 1936, p. 5 ; « Belle et émouvante soirée de solidarité pour les enfants d'Espagne », *Ibid.*, n° 13789, 17 septembre 1936, p. 2, etc.

<sup>456</sup> Cet entrefilet est publié à l'occasion de la très grande conférence que le CAEE organise en tandem avec le ministère espagnol de l'Instruction publique dans le cadre du CICAER, les 20 et 21 novembre 1937 à Paris. « Pour l'aide aux enfants et aux réfugiés espagnols », *Ibid.*, n° 14217, 21 novembre 1937, p. 2.

<sup>457</sup> Décisions du secrétariat du 10 mai et du 8 juin 1937. RGASPI, fonds de la SFIC, 517-1-1854, f. 33 et 40.

concrétise l'orientation donnée lors de la conférence européenne des partis communistes réunie par l'IC le 21 avril 1937 à Paris : la relance d'une vaste alliance en vue du soutien à la République espagnole mais qui, fait nouveau, doit désormais inclure les « catholiques basques<sup>458</sup> ». C'est alors que le Comité de Bilbao est créé en France dans le but explicite de prouver la réalité de la main tendue aux catholiques français<sup>459</sup>. Le Ploubazlanec, bateau appartenant à la compagnie maritime du PCF, France-Navigation, est alors envoyé à Bilbao avec des vivres. Au retour, le 12 juin 1937, il embarque 315 enfants pour les ramener en France<sup>460</sup>. Peu avant, le secrétariat du PCF a décidé que Paul Vaillant-Couturier, secrétaire du Comité de Bilbao, « demandera une entrevue avec Buisson au sujet de l'hébergement des enfants espagnols<sup>461</sup> ». Il suffit au PCF de les avoir acheminés depuis Bilbao. Lorsque, le 15 juin 1937, ces enfants sont réceptionnés par Roger Pradines, ce dernier écrit immédiatement à Émile Bureau de « faire vite auprès du camarade Buisson pour qu' [ils] soient répartis dans des familles<sup>462</sup> ». Il n'est donc plus question que l'ANSE, la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne (si tant est qu'elle existe encore) ou le SPF s'engagent sur ce terrain. Étape ultime de ce désengagement, en août 1937, la Commission de solidarité de Bayonne se défait discrètement de la responsabilité financière des 80 enfants du Guipuzcoa qui avaient été hébergés à la Fondation Mendelssohn d'Ibarriz<sup>463</sup>.

#### 4.2. Un maillage local traversé par la frontière entre ex-confédérés et ex-unitaires

Léon Jouhaux, Georges Buisson et Félix Dupont parviennent à faire du CAEE une entité strictement séparée de la sphère partisane et, tout particulièrement, du conglomerat communiste. Au niveau des états-majors des organisations, le problème de l'ANSE, de la sous-commission de solidarité pour les réfugiés d'Espagne et du SPF est liquidé au début de l'année 1937. Sur le terrain cependant, il reste entier.

---

<sup>458</sup> *Les Cahiers du bolchevisme*, n°4-5, 20 mai 1937, p. 117. Cité par Carlos SERRANO, *L'enjeu espagnol*, op. cit., p. 112.

<sup>459</sup> Discours de Jacques Duclos à la réunion du Comité central du PCF, séance du 22 juillet 1937. RGASPI, fonds de la SFIC, 517-1-1850, f. 50.

<sup>460</sup> « Relación por orden numérico de los niños de ambos sexos que forman parte de la expedición a Francia ». ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 977, fasc. 5, f. 577-582.

<sup>461</sup> Décision du secrétariat du 8 juin 1937. RGASPI, fonds de la SFIC, 517-1-1854, f. 33 et 40.

<sup>462</sup> Copie de la lettre de Roger Pradines, délégué du SPF, à Émile Bureau, secrétaire du SPF, Auch, 15 juin 1937, f. 171, en pièce jointe de la lettre d'Émile Bureau à Georges Buisson à la CGT, Paris, 17 juin 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 170.

<sup>463</sup> Lettre n° 106 de Pedro Lecuona, consul à Bayonne, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Bayonne, 5 août 1937. AGA (10) 96 54/11049, dossier 6283. Ces enfants ont entretemps été transférés à Bidart.

En effet, les militants syndicaux collaborent régulièrement avec les organisations communistes : c'est le principe même du Rassemblement populaire. Surtout, depuis la réunification de 1936, la CGT compte elle-même des communistes dans ses rangs, dont le nombre et la puissance s'accroissent rapidement au cours de la période<sup>464</sup>. Le concept même du CAEE est donc profondément paradoxal et cette tension intrinsèque est susceptible de ressurgir au niveau local. À sa réunion constitutive, le 19 novembre 1936, le Comité décide « de former, en province, des comités régionaux constitués à l'image du Comité National<sup>465</sup> ». Immédiatement, la CGT, la LDH, la Ligue de l'enseignement, etc., envoient des circulaires en ce sens à leurs fédérations<sup>466</sup>. Les différents comités qui naissent alors reproduisent-ils strictement la composition du Comité parisien ? Les rares organigrammes de comités départementaux et locaux que nous connaissons apportent une réponse nuancée à cette question. Celui du Maroc, qui se constitue tardivement, en 1938, compte dans son bureau :

Président :	HIVERNAUD, Secrétaire général de l'Union des Syndicats Confédérés du Maroc
Secrétaire :	HUMBERT, Secrétariat adjoint de l'U.D.S
Secrétaires adjoints :	CAMILLIERI, Ligue des Droits de l'Homme Mme MADEUT, S. N. des Instituteurs
Trésorier :	CARREAU, Trésorier Général de l'U.D.S.
Trésorier adjoint :	CAZELLES, Ligue des Droits de l'Homme <sup>467</sup>

Ce bureau est bien le calque quasi exact du bureau national, d'autant plus que tous les syndicalistes y sont d'anciens confédérés<sup>468</sup>. Mais la liste des membres ordinaires respecte moins le gabarit parisien : on y trouve, outre la Ligue de l'enseignement, des délégués de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire, du SPF, de l'Association républicaine des anciens combattants (très proche du PCF) et de l'Union pour le suffrage des femmes. Autre exemple, à la réunion de dissolution du comité local de Rouen en février 1940, sont présents le secrétaire général de l'UL, Louis Defruit, ex-confédéré<sup>469</sup>, et des représentants du SNI, de la LDH et de la Ligue Internationale des Femmes<sup>470</sup>. Mais cette liste n'est pas représentative de

<sup>464</sup> Morgan POGGIOLI, « La CGT et la guerre d'Espagne », *op. cit.*, p. 188.

<sup>465</sup> Lettre de Suzanne Collette à Émile Kahn, secrétaire général de la LDH, Paris, 28 novembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1. C'est nous qui soulignons.

<sup>466</sup> Félix DUPONT, « Circulaire H. 69 aux UD... », *op. cit.* ; Circulaire de Joseph Dyard, secrétaire général administratif, aux fédérations de la Ligue de l'enseignement, Paris, 25 novembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1 ; « Aux Fédérations de la Ligue », *La Ligue-Informations*, *op. cit.*

<sup>467</sup> Dépêche n° 302 de Ramón González Sicilia de la Corte, consul d'Espagne à Casablanca, à Julio Álvarez del Vayo, ministre des Affaires étrangères espagnol, Casablanca, 23 septembre 1938. *Archivo General del Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación* (ci-après AMAEC), R. 633/65, f. 54-55.

<sup>468</sup> Jacques GIRAULT, « HIVERNAUD Albert, Jean, Baptiste » et Albert AYACHE, « HUMBERT Charles » in *Maitron en ligne*, *op. cit.*

<sup>469</sup> Gilles MORIN, « DEFRUIT Louis » in *Ibid.*

<sup>470</sup> Copie carbone du procès-verbal de dissolution du Comité d'accueil aux Enfants espagnols de Rouen, 18 février 1940. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 4-5.



la composition initiale du comité. Avant que la CGT n'exclue de son sein tous ses dirigeants communistes en septembre 1939, le comité rouennais était présidé par Jean Creignou, de tendance ex-unitaire, qui était alors secrétaire général de l'UL<sup>471</sup> . .

Ces deux exemples suggèrent que la qualification du CAEE comme organisation non communiste ne tient plus dès que l'on sort de Paris. Même lorsque, comme au Maroc, la direction confédérale est profondément anticommuniste, il est sans doute difficile dans un petit milieu militant de tourner le dos purement et simplement au conglomérat. Partout en revanche, il semble que la CGT tient fermement les rênes du CAEE. Une étude quantitative relativement simple permet de mettre ces deux hypothèses à l'épreuve.

En recoupant un certain nombre de sources d'archives et imprimées, nous avons identifié 32 noms de dirigeants pour 28 comités locaux, départementaux et régionaux (voir le tableau 2<sup>472</sup>). Nous utilisons ici à dessein le vocable vague de « dirigeants » car, dans la plupart des cas, nous ignorons leur titre exact dans le comité – président, secrétaire général, secrétaire ou trésorier. Souvent, nous savons seulement qu'ils s'occupent des enfants espagnols dans leur région. Ces 32 dirigeants sont des hommes. 27 au moins ont d'importantes responsabilités syndicales et 23 font l'objet d'une notice dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*. 11 d'entre eux sont tout simplement les secrétaires généraux de leur UD. Cinq autres sont secrétaires généraux d'UL. Si l'on ajoute enfin les secrétaires et les trésoriers d'UD, globalement, 24 dirigeants de CAEE sur 33 ont de hautes responsabilités dans leur UD ou leur UL. Les trois restants (sur les 27 militants syndicalistes comptabilisés) font partie du bureau de leur section du SNI.

Les correspondances entre ces hommes et le Comité national confirment la proximité entre la CGT et le CAEE. Dans leur matérialité, d'abord : 14 sur 22 dirigeants (pour lesquels nous possédons cette information) utilisent du papier à en-tête de leur UD ou de leur UL tandis que cinq seulement en ont créé un exprès pour le Comité d'accueil (dans la Loire, Claudius Buard utilise l'en-tête de l'UD et un tampon du CAEE départemental). Trois responsables utilisent encore un autre en-tête (celui du journal *Le Populaire du Centre*, de la section de Roubaix de la caisse d'assurances sociales « Le Travail » et celui de l'Orphelinat Francisco Ferrer du Havre). Le contenu de certaines lettres révèle également l'imbrication étroite entre

---

<sup>471</sup> Lettre de Jean Creignou, président du Comité rouennais d'accueil aux enfants espagnols, au CAEE à Paris, Rouen, 5 octobre 1938. *Ibid.*, f. 41. Voir la notice « CREIGNOU Jean » in *Maitron en ligne, op. cit.*

<sup>472</sup> Ce calcul a été fait à partir des sources de l'IHS-CGT, 97 CFD 45 et 46 et du CAC, 20010221/9, dossiers 2 et 3. Des informations supplémentaires ont été ensuite recherchées pour chaque personne à l'aide du *Maitron en ligne, op. cit.*

structure syndicale et comité local. Ainsi Élie Sermet, secrétaire général de l'UD de l'Aude, explique-t-il à Georges Buisson : « J'ai voulu que le Comité [local] du Faou-Petit soit une chose et le Comité d'Accueil [départemental] une autre, malgré que tout soit sous le contrôle de mon UD donc de la CGT<sup>473</sup>. » De même, le trésorier général de l'UD du Rhône, Jean-Claude Villard, précise-t-il que « le Comité d'Accueil du Rhône ou *plus exactement, l'Union départementale du Rhône*, pourvoit complètement à la nourriture et à l'entretien des 56 enfants<sup>474</sup> ». Globalement (mais globalement seulement), les comités locaux reproduisent l'identité entre CAEE et CGT observée au niveau national.

Nom du dirigeant du comité	Département ou localité du comité	En-tête utilisé dans les courriers	Tendance syndicale du dirigeant	Nombre de lettres au/du Comité de Paris	Tendance syndicale du secrétaire général de l'UD
Pierre Morelou	Alpes-Maritimes	pas d'en-tête	Unitaire	0	unitaire
Elie Sermet	Aude	CGT	confédéré	plus d'1	confédéré
Jules Libourel	Aveyron	CGT	confédéré	1	confédéré
Frédéric Roux-Zola	Bouches-du-Rhône	CAEE	unitaire	1	unitaire
Maxime Couhier	Côte-d'Or	sans objet	unitaire	0	confédéré
Marcel Petit	Côte-d'Or	CGT	confédéré	1	confédéré
Théo Hamon	Côtes-du-Nord	CGT	confédéré	plus d'1	confédéré
Rémy Duclaut	Drôme-Ardèche	CAEE	confédéré	plus d'1	unitaire
Gaston Vala	Drôme-Ardèche	CAEE	inconnue	plus d'1	unitaire
Louis Perrier	Gard	CGT	confédéré	1	confédéré/unitaire
Julien Forgues	Haute-Garonne	CGT	confédéré	plus d'1	confédéré
Pierre Raymond <sup>475</sup>	Haute-Savoie	sans objet	sans doute pas syndicaliste	0	unitaire
Antonin Albert	Isère	CAEE	confédéré	plus d'1	unitaire
F. Thos	Le Havre	AUTRE	sans doute pas syndicaliste	plus d'1	unitaire
Jean Equilbecq	Le Havre	sans objet	sans doute pas syndicaliste	1	unitaire
Claudius Buard	Loire	CGT	unitaire	plus d'1	unitaire
Ch. Rivet	Limoges	AUTRE	sans doute pas syndicaliste	0	autonome
Louis Aurin	Lot-et-Garonne	CGT	unitaire	1	unitaire
P. Lavandier	Marne	CGT	inconnue	plus d'1	unitaire
Albert Hivernaud	Maroc	sans objet	confédéré	0	confédéré

<sup>473</sup> Lettre d'Élie Sermet, secrétaire de l'UD de l'Aude et du CAEE départemental, à Georges Buisson, secrétaire général du CAEE, 18 septembre 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 104.

<sup>474</sup> Lettre de Jean-Claude Villard, trésorier général de l'UD du Rhône, à Georges Buisson, CAEE, Lyon, 10 novembre 1937. *Ibid.*, f. 22. C'est nous qui soulignons.

<sup>475</sup> Pierre Raymond est président de la LDH et du Rassemblement populaire en Haute-Savoie selon la lettre d'Antonin Albert, Comité d'accueil de l'Isère, à Georges Buisson, Grenoble, 21 juin 1937. *Ibid.*, f. 162

Lucien Dérangère	Montchanin	CGT	unitaire	1	confédéré
Georges d'Hondt	Nord	AUTRE	confédéré	plus d'1	confédéré
Clotaire Chopin	Pas-de-Calais	sans objet	confédéré	0	confédéré
René Bardenet	pays de Montbéliard	CAEE	sans doute pas syndicaliste	plus d'1	confédéré
Joseph Berta	Pyrénées-Orientales	sans objet	confédéré	0	confédéré
Jean-Claude Villard	Rhône	CGT	confédéré	plus d'1	confédéré
Louis Defruit	Rouen	CGT	confédéré	1	confédéré (fév. 1940)
Jean Creignou	Rouen	CAEE	unitaire	1	unitaire (oct. 1938)
Lau... [signature illisible]	St-Nazaire	CGT	tendance inconnue	plus d'1	confédéré
Jules Allamelle	Tarn-et-Garonne	CGT	confédéré	plus d'1	confédéré
Émile Baynac	Villeneuve-sur-Lot	CAEE	confédéré	plus d'1	unitaire
Paul Fourré	Yonne	CGT	unitaire	1	unitaire

Tableau 2 : Caractéristiques principales des 32 dirigeants de CAEE locaux, départementaux et régionaux identifiés dans diverses sources d'archives et imprimées

En revanche, alors que le contrôle du CAEE par des hommes de tendance ex-confédérée est si manifeste à Paris, ce n'est pas le cas en province. Au moins huit dirigeants de comités sont d'anciens unitaires et souvent, de hauts responsables du PCF. Deux d'entre eux, Paul Fourré dans l'Yonne et Louis Aurin dans le Lot-et-Garonne, sont secrétaires généraux de leur UD. Félix Dupont et Georges Buisson n'ont pas cherché à empêcher cela à tout prix puisque la circulaire du 19 novembre 1936 a été envoyée à toutes les UD ; sans doute aurait-il été difficile de faire autrement. D'ailleurs, leurs correspondances avec les responsables des comités signalent que la nomination de ces derniers se fait au niveau local et n'est pas le fait de Paris. Ainsi, en juin 1937, le responsable du comité Drôme-Ardèche, Gaston Vala, explique à Georges Buisson : « L'UD m'a transmis vos lettres [...]. Pour tout ce qui concerne les réfugiés espagnols il est préférable de nous en saisir directement, car c'est à titre de membre du bureau de l'UD que j'ai été chargé du Comité d'accueil<sup>476</sup>. » Le fait qu'en juin 1937, Georges Buisson ignore qui est en charge du Comité Drôme-Ardèche n'est cependant pas un hasard : en effet, il s'agit d'une UD dirigée par un ex-unitaire. En effet, les dirigeants du CAEE parisien n'ont presque aucun contact avec les comités départementaux animés par des anciens membres de la CGTU. Sur les quinze responsables avec lesquels Georges Buisson et Félix Dupont échangent au moins deux courriers sur l'ensemble de la période d'existence du CAEE, un seul est un ex-unitaire, Claudius Buard, dans la Loire (tableau 2). Le cas de la Côte-d'Or est paradigmatique de cette distance entre les dirigeants parisiens du CAEE et les UD dirigées par des militants

<sup>476</sup> Lettre de Gaston Vala à Georges Buisson, Valence, 18 juin 1937. *Ibid.*, f. 165.

communistes : alors que le secrétaire en titre du CAEE à Dijon est l'ex-unitaire Maxime Couhier, Georges Buisson ne correspond qu'avec Marcel Petit, secrétaire général de l'UD confédéré.

Surtout, le CAEE parisien s'abstient de soutenir financièrement les comités dirigés par des ex-unitaires. Au cours des années 1937-1938, il envoie 1 870 000 francs à l'ensemble des 28 comités de l'échantillon à titre de subvention directe, sur une dépense totale de 3 500 000 francs pour cette période<sup>477</sup>. Mais ces aides sont loin d'être réparties également, comme le fait apparaître le tableau 3 ci-dessous.

<b>Tendance de l'UD →</b>	Confédéré (14)	confédéré/unitaire (1)	Unitaire (12)	Total général (26)
<b>Tendance du comité ↓</b>				
Confédéré (14)	1 004 239,90 (11)	2 853 (1)	691 712,35 (2)	1 698 805,25
sans doute pas syndicaliste (4)	19 000 (1)		101 063,40 (2)	120 063,40
Inconnue (3)	0 (1)		32 000 (2)	32 000
Unitaire (7)	0 (1)		18 619,40 (6)	18 619,40
<b>Total général (28 comités)</b>	<b>1 023 239,90</b>	<b>2 853</b>	<b>843 395,15</b>	<b>1 869 488,5</b>

**Tableau 3** : Subventions envoyées aux CAEE locaux et départementaux par le Comité national, selon la tendance syndicale du dirigeant du comité et du secrétaire général de l'UD correspondante (nombre de comités concernés entre parenthèses) (sur 28 comités<sup>478</sup>)

Les comités dirigés par des ex-unitaires sont, certes, moitié moins nombreux que ceux dirigés par des ex-confédérés, mais ils reçoivent en tout cent fois moins d'argent (deuxième et quatrième lignes du tableau). Encore les deux tiers des fonds reçus par les 7 comités dirigés par des syndicalistes unitaires sont-ils dus aux 12 500 francs reçus par l'UD de la Loire dont on a vu que le président, Claudius Buard, est le seul de ce groupe à entretenir des rapports réguliers (et amicaux) avec le Comité de Paris<sup>479</sup>. La préférence générale accordée aux comités dirigés par des non-communistes est patente. Mais tout aussi important apparaît le soutien spécifique réservé à ces quelques comités non communistes situés en terre ex-unitaire (quatrième colonne). Ces six comités reçoivent, en tout, 825 000 francs, soit près de 45% du total des subventions envoyées à notre échantillon de 28 comités<sup>480</sup>. Cette disproportion flagrante trahit les rivalités

<sup>477</sup> Les chiffres exacts sont 1 869 488,50 francs et 3 545 651,45 francs. Informations extraites de l'état des dépenses du CAEE. IHS-CGT, 97 CFD 46/1, f. 104-121.

<sup>478</sup> Nous avons retiré de ce tableau le comité de Limoges, se trouvant dans une UD dirigée par un syndicaliste autonome, Armand Masbastin, et qui ne reçoit aucune subvention du CAEE.

<sup>479</sup> Exactement 12 619,40 francs.

<sup>480</sup> Exactement 824 775,75 francs. Nous incluons ici les comités dirigés par des hommes dont l'affiliation syndicale est inconnue (lignes 2 et 3). Autrement, le total strict est de 691 712,35 francs.

et les inimitiés entre ex-confédérés et ex-unitaires au niveau local. Coupés de leur base syndicale qui refuse de les soutenir, ces six comités ne peuvent compter sur les UD pour organiser des collectes en leur faveur. Ils sont donc extrêmement dépendants du Comité national, qui les subventionne parfois intégralement. Le cas du Lot-et-Garonne est particulièrement délicat car deux comités y coexistent : l'un dirigé par le secrétaire général de l'UD Louis Aurin, militant communiste, l'autre par l'instituteur Émile Baynac. Les deux hommes se vouent une haine mutuelle dans laquelle les considérations politiques (et anticommunistes de la part d'Émile Baynac) jouent une part importante<sup>481</sup>. Pendant deux ans, la colonie des enfants espagnols installée à Agen, qui compte 140 enfants, est intégralement financée par les subventions de l'UD et les collectes qu'elle organise. Elle est complètement indépendante du Comité national et, de fait, nous n'avons trouvé aucune information la concernant dans ses archives. Le soutien des 120 enfants de la colonie du château de Lamothe, en revanche, repose complètement sur Paris. Le conflit entre Émile Baynac et Louis Aurin est loin d'être anecdotique dans l'histoire du CAEE. En effet, le comité de Villeneuve-sur-Lot absorbe le tiers des dépenses du Comité national au deuxième semestre 1937, proportion qui atteint presque la moitié (46%) au semestre suivant pour redescendre légèrement à 40% au dernier semestre 1938. En somme, le CAEE national sert en grande partie, au niveau économique, à financer les colonies tenues par des militants non communistes.

Le maillage départemental et local du CAEE constitue donc un réseau à géométrie variable, dans lequel tous les comités ne sont pas équidistants du centre. À la différence du Comité national, il n'est pas séparé du monde communiste par une cloison étanche. Il est, au contraire, traversé par la ligne de fracture qui divise les ex-confédérés et les ex-unitaires. Ceci se traduit directement dans le caractère institutionnalisé ou non des comités locaux. En effet, là où l'UD et le comité appartiennent à la même tendance, les deux se confondent généralement. L'accueil des enfants d'Espagne est souvent pris en charge par le secrétaire général et le comité n'a guère d'épaisseur institutionnelle : il n'a d'ordinaire ni siège connu, ni papier à en-tête ni, même, de nom. La signature des courriers ne mentionne que les fonctions syndicales. En revanche, lorsque l'UD est unitaire et le comité, ex-confédéré, les responsables de ces derniers ont besoin d'une structure institutionnelle clairement identifiable. Par exemple, ils utilisent du papier à lettres à en-tête du CAEE dans une proportion plus de trois fois supérieure aux autres

---

<sup>481</sup> Par exemple, le 21 octobre 1939, Émile Baynac écrit : « Je viens de lire que tes ex-collègues staliniens R. et f. [Julien Racamond et Benoît Frachon] goûtaient aux plaisirs de la Santé. Priez pour eux ! Qui sait ce que fait mon ami Aurin ? ». Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, 21 octobre 1939. IHS-CGT, 97CFD 45/6, f. 45.

(tableau 2). Nous connaissons la localisation du siège de la moitié d'entre eux, alors que c'est le cas de seulement 7 sur les 26 comités de l'échantillon, et dans deux cas sur trois, ce siège ne se trouve pas à l'UD. Ils sont encore moitié plus nombreux à arborer une fonction précise et officielle (secrétaire ou président du comité). Le CAEE apparaît comme un label plus ou moins utile (et donc revendiqué) selon des configurations politiques précises et dans le cadre d'interactions avec d'autres acteurs.

#### 4.3. La « nébuleuse » CAEE : une géométrie organisationnelle, sexuelle et idéologique variable

Les paragraphes précédents peuvent donner l'impression que le CAEE est une structure fermée et exclusive. Pourtant, il n'en est rien. Certes, ses dirigeants cherchent à s'assurer une autonomie maximale dans le champ de l'aide à l'Espagne. Et au sein du Comité lui-même, ils limitent tant qu'ils peuvent l'emprise des ex-unitaires sur une action qu'ils ont voulue non communiste. Mais tout cela ne les empêche nullement, sur le terrain concret de l'hébergement des enfants, de développer des collaborations nombreuses et diverses.

En effet, le réseau du CAEE ne se limite pas au comité parisien et à son maillage territorial. Il comprend un certain nombre de partenaires qui, s'ils n'ont aucune responsabilité dans les décisions du Comité, participent à son travail en prenant en charge une ou plusieurs colonies d'enfants espagnols. Certains sont des organismes officiellement membres du CAEE et qui figurent à son organigramme. Par exemple, l'Enfance coopérative gère trois colonies en région parisienne : « Notre Maison » à Chantilly, « Val profond » à Bièvres puis « le Castel-Lys » à Lys-Chantilly, lorsque la précédente ferme au printemps 1938<sup>482</sup>. Mais la plupart des partenaires du CAEE sont des entités extérieures au Comité, qui peuvent être de nature extrêmement différente. Ainsi, le Grand Orient de France héberge une quinzaine d'enfants dans son orphelinat à Paris. Mais figurent également dans cette liste des fédérations d'industrie (Tabacs, Métallurgistes), la section locale du SPF de Lille et des organisations explicitement politiques comme la fédération socialiste de la Seine ou encore la municipalité communiste d'Ivry-sur-Seine. Des organisations partisans, y compris communistes, peuvent ainsi très bien participer aux activités du CAEE, tant qu'elles n'entrent pas dans sa structure de décision et qu'elles se maintiennent à la périphérie du réseau.

---

<sup>482</sup> Lettre circulaire d'Auguste Fauconnet aux parrains des enfants de Chantilly et de Val-Profond, Paris, 2 avril 1938. IHS-CGT, Archives de la Fédération des Métaux et similaires, 73.1.592, f. 300-304.

On trouve donc sur les marges du CAEE – mais dans son champ d’attraction – des groupes qui ne se ressemblent pas, et qui ne ressemblent pas non plus à la CGT. Contrairement aux comités locaux et départementaux, dont la création est sollicitée par le CAEE et qui sont censés être ses agents sur le terrain (même s’ils sont souvent très autonomes), ces partenaires décident de s’engager dans l’hébergement d’enfants espagnols de leur propre chef, selon un processus et pour des raisons intrinsèques. Souvent leur désir d’engagement est contemporain ou même antérieur à celui du CAEE. L’admission dans son giron leur permet d’en faire une réalité, en même temps qu’elle les oblige à agir, dans une certaine mesure, sous sa houlette. En soi, la naissance de l’engagement de chacun de ces organismes périphériques, des acteurs qui les animent, de leurs motivations, de leurs ressources et de leur position dans leurs champs organisationnels respectifs, pourrait faire l’objet d’une analyse similaire à celle que nous avons proposée pour le CAEE. Mais un tel catalogue serait fastidieux et, par ailleurs, les archives manquent dans la plupart des cas. L’étude d’un seul d’entre eux suffira, nous l’espérons, à donner un aperçu de la diversité d’acteurs (et d’actrices), de stratégies de mobilisation et de cultures sociales et politiques qui, contre toute attente, coexistent au sein de la nébuleuse du CAEE.

En plein siège de Madrid et précisément au moment où se constitue le CAEE, un certain nombre de femmes politiques européennes décident de lancer « une vaste action féminine internationale de secours aux femmes et aux enfants des républicains espagnols<sup>483</sup> ». Selon un communiqué de presse publié dans *L’Œuvre* le 18 novembre 1936, elles prévoient de se réunir deux semaines plus tard, « à Londres ou à Paris », et créent lors de cette conférence le Secours international aux femmes et aux enfants des républicains espagnols (SIFERE). Celui-ci vient ainsi s’ajouter à la multitude des comités d’aide en train de naître dans toute l’Europe pour venir en aide à l’Espagne républicaine. Son originalité tient alors moins à ses objectifs (apporter une « aide purement humanitaire ») qu’aux acteurs ou, plutôt, aux actrices qui l’animent et à sa stratégie ouvertement sexuée de mobilisation.

Les femmes à l’origine du SIFERE et que l’on trouve, plus tard, sur son organigramme<sup>484</sup> sont des personnalités féminines connues et reconnues par leurs contemporains. Par-delà leur diversité, elles présentent un certain nombre de points communs

---

<sup>483</sup> « Des secours aux femmes et aux enfants des républicains espagnols », *L’Œuvre*, n° 7719, 18 novembre 1936, p. 3.

<sup>484</sup> Son organigramme pour 1938 apparaît dans la brochure du SIFERE - Section française, sans date [février 1938]. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 5, f. 227-232.

qui en font un groupe cohérent qui n'a pas grand-chose à voir avec leurs futurs collaborateurs cégétistes. Quelques-unes mènent d'authentiques carrières politiques dans leur pays, comme la duchesse d'Atholl, députée britannique conservatrice franc-tireur, à la pointe du soutien à la République espagnole au grand dam de son parti<sup>485</sup>. Mais la plupart d'entre elles sont des figures de proue du militantisme associatif féminin. Elles multiplient et combinent engagements réformateurs, pacifistes et parfois féministes, aux niveaux national et international. Elles appartiennent toutes au mouvement pacifiste transnational féminin si actif dans l'entre-deux-guerres et se connaissent au travers de cette sociabilité genevoise dans laquelle les femmes « jouent un rôle de premier plan<sup>486</sup> ». Ce sont des bourgeoises ou des aristocrates qui ont les moyens de financer leurs activités militantes et leurs nombreux voyages. Enfin, plusieurs d'entre elles lient foi catholique ou protestante, progressisme politique et pacifisme. Ainsi, la vicomtesse Dorothy Mary Gladstone et la française Germaine Malaterre-Sellier sont toutes les deux parmi les rares femmes à intégrer les exécutifs de leurs Associations nationales pour la SDN respectives et, en 1931, la seconde succède à la première à la vice-présidence de l'Union internationale des associations pour la SDN. Germaine Malaterre-Sellier est également l'une des plus importantes militantes féministes de son époque, alternant au long de l'entre-deux-guerres les postes de vice-présidente et de secrétaire générale de l'Union française pour le suffrage des femmes avec Cécile Brunschvicg. Catholique de gauche selon ses propres termes, elle est personnellement proche de Marc Sangnier et milite à la Jeune République<sup>487</sup>. Elle est aussi la première et seule femme à appartenir à la délégation française officielle à la SDN, à partir de 1932. La Suisseuse Clara Ragaz, épouse du pasteur Leonhard Ragaz, est quant à elle plutôt engagée, au niveau national, dans la réforme sociale et l'amélioration des conditions de travail des ouvrières, mais elle est aussi vice-présidente de la Ligue internationale pour la paix et la liberté et présidente-fondatrice de sa section suisse<sup>488</sup>. Certaines des membres du SIFERE, quoique militantes, sont avant tout les épouses d'hommes politiques de premier plan et elles portent le nom de grandes dynasties politiques nationales. C'est le cas bien sûr de Lady

---

<sup>485</sup> Stuart BALL, « The Politics of Appeasement : the Fall of the Duchess of Atholl and the Kinross and West Perth By-Election, December 1938 », *The Scottish Historical Review*, vol. 69, n° 187, 1990, pp. 49-83.

<sup>486</sup> Christian BIREBENT, « Militantes pro-SDN en France et au Royaume-Uni dans les années 1920 : quelle influence ? », in Yves DENÉCHÈRE et Jean-Marx DELAUNAY (dirs.), *Femmes et relations internationales au XXe siècle*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2007, p. 255.

<sup>487</sup> Voir sur cette femme au profil passionnant : Sandrine WIERZBICKI, *Germaine Malaterre-Sellier : un destin aux croisées du féminisme et du pacifisme (1889-1967)*, Maîtrise d'histoire sous la direction de Christophe Charles, Université de Paris 1, Paris, 2001, 294 p.

<sup>488</sup> Marco JORIO (dir.), « Ragaz [-Nadig], Clara », in Marco JORIO (dir.), *Dictionnaire historique de la Suisse*, Basel, Suisse, Schwabe, 2011, ; Mitchell f. DUCEY, *Women's International League for Peace and Freedom Papers, 1915-1978*, Anna Arbor, University of Michigan, 1983.



Gladstone, épouse de feu Herbert Gladstone, député libéral, ancien ministre de l'Intérieur, lui-même fils d'un chancelier de l'échiquier, William Ewart Gladstone<sup>489</sup>. Dans un registre différent, la socialiste Sonja Branting, engagée dans les milieux associatifs antifascistes et antiracistes<sup>490</sup>, est elle aussi avant tout l'épouse du député social-démocrate Georg Branting, président du comité suédois d'aide à l'Espagne<sup>491</sup>, fils de Hjalmar Branting, le père fondateur de la social-démocratie suédoise. Quant à Renée de Monbrison, elle n'a aucune affiliation ni engagement politiques connus, mais elle est mariée à Hubert de Monbrison, grand aristocrate protestant progressiste<sup>492</sup>. Actif dans les milieux œcuméniques et pacifistes, il est président du groupe de la Seine de l'Union Chrétienne des Jeunes gens en 1934<sup>493</sup>. Il appartient au Rassemblement universel pour la paix (RUP) et il est le principal maître d'œuvre du Pavillon de la Paix édifié par ce dernier lors de l'Exposition internationale de 1937<sup>494</sup>. Surtout, il appartient à l'Union internationale des associations pour la SDN et il fait partie, avec Germaine Malaterre-Sellier, de sa délégation française aux Conseils généraux de l'Union qui se tiennent à Londres dans les années 1930<sup>495</sup> : c'est peut-être dans ce cadre que son épouse fait la connaissance de cette dernière.

Parmi la liste des grandes personnalités féminines du SIFERE publiée dans *L'Œuvre* du 18 novembre 1936, un nom détonne cependant : « Mlle L. Brunel, membre du conseil supérieur de l'Instruction publique<sup>496</sup> ». C'est elle qui devient la principale animatrice de la section française du SIFERE. Léonie Brunel n'est pas une militante connue internationalement. Elle est professeur agrégée d'anglais en classes préparatoires au lycée Fénelon, de 1912 à 1940<sup>497</sup>. Ambitieuse sur le plan professionnel (elle passe l'agrégation à quatre reprises), toujours bien notée par son inspecteur, elle est très investie dans sa corporation. Elle préside l'Amicale de

---

<sup>489</sup> Henry Colin Gray MATTHEW (dir.), « Gladstone, Herbert John, Viscount Gladstone (1854–1930) », in Henry Colin Gray MATTHEW (dir.), *The Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, édition en ligne : <http://www.oxforddnb.com/view/printable/33417>, consulté le 15 octobre 2014.

<sup>490</sup> Elle est notamment en contact avec la Ligue internationale contre l'antisémitisme française au début de 1936. Emmanuel DEBONO, « Exporter la lutte contre l'antisémitisme en Europe : la Ligue internationale contre l'antisémitisme et ses sections étrangères dans les années 1930 », in Olivier DARD et Nathalie SÉVILLA (dirs.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Metz, Presses universitaires de Metz, 2011, p. 60.

<sup>491</sup> Compte rendu de la Conférence internationale pour l'aide aux blessés, aux veuves, aux orphelins, aux réfugiés de l'Espagne républicaine, publié par le service d'information du CICAER, sans date. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/61, dossier 3, f. 26-54.

<sup>492</sup> Je me dois de remercier M. Christian de Monbrison pour les longues heures passées, entre 2010 et 2011, à parler de ses parents, et la professeure Sarah Gensburger de nous avoir mis en contact.

<sup>493</sup> Note sur M. de Monbrison, Edouard, Président de l'association « Demain », septembre 1934. APP, 77W312/154749 » MONBRISON de Edouard Henri Couquère [sic] dit Hubert de Monbrison, né le 26/11/1887. »

<sup>494</sup> Lettre circulaire signée Hubert de Monbrison et Louis Dolivet pour le Comité d'organisation du Pavillon de la Paix, le 7 juin 1937. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/69, dossier 17, f. 39-40.

<sup>495</sup> Sandrine WIERZBICKI, *Germaine Malaterre-Sellier, op. cit.* : partie III, chapitre 1.

<sup>496</sup> « Des secours aux femmes et aux enfants des républicains espagnols », *L'Œuvre, op. cit.*

<sup>497</sup> CARAN, F/17/24783, dossier personnel « Mlle BRUNEL, Marie Françoise Léonie. »

Fénelon<sup>498</sup> et elle remporte l'élection au Conseil supérieur de l'Instruction publique en 1934, année où les femmes sont admises pour la première fois à y siéger<sup>499</sup>. Quoiqu'on ne lui connaisse pas d'affiliation politique ou syndicale, elle est signataire du manifeste du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA<sup>500</sup>) et participe à la grève du 30 novembre 1938<sup>501</sup>. En janvier 1939, elle signe le « Manifeste d'intellectuels français pour le ravitaillement de l'Espagne républicaine » aux côtés de Victor Basch et de Suzanne Collette-Kahn<sup>502</sup>. Mais il semble que son tout premier engagement public de quelque relief soit, précisément, au sein du SIFERE, à partir de l'automne 1936.

Nous n'avons pu retracer les liens entre Léonie Brunel et des femmes comme Germaine Malaterre-Sellier ou Renée de Monbrison, qui évoluent dans des cercles sociaux *a priori* séparés. Mais son entrée dans cet aréopage de femmes du monde détermine une rencontre improbable entre deux milieux féminins bien distincts : celui du militantisme pacifiste international aristocrate ou grand bourgeois et celui des intellectuelles. En effet, Léonie Brunel recrute plusieurs femmes de son milieu, qui deviennent les animatrices, en France, du SIFERE dans les années suivantes. Devenue présidente de la section française, elle nomme à la trésorerie Mme Raymond Marquis, épouse d'un professeur d'Université<sup>503</sup>. Son inspecteur général, Germain d'Hangest, est l'un des seuls hommes à figurer dans le Comité d'honneur de l'organisation. Mais surtout, elle donne l'un des deux postes de secrétaire (l'autre revient à Renée de Monbrison) à sa collègue, Thérèse Robert, professeur agrégée de sciences qui enseigne dans les classes préparatoires scientifiques du Lycée Fénelon à partir de 1917<sup>504</sup>. La section française du SIFERE se construit ainsi dans un milieu distinct de l'organisme international, par l'entremise de proximités professionnelles et, aussi, affectives. Léonie Brunel et Thérèse Robert, respectivement nées en 1882 et 1883, sont toutes les deux des célibataires sans enfants. À Paris, elles habitent à environ 150 mètres l'une de l'autre et, à partir de 1925,

---

<sup>498</sup> Ministère de l'Éducation Nationale, 5<sup>ème</sup> Bureau, second degré, Notice individuelle, année 1927, lycée Fénelon. *Ibid.*

<sup>499</sup> Élections pour le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Commission de dépouillement et de recensement des votes en vue de l'élection d'un représentant des professeurs agrégées (femmes) des langues vivantes. Procès-verbal de la séance du 21 juin 1938. *Ibid.*, F/17/13626.

<sup>500</sup> Tract original de l'appel du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, Paris, 1934. Collection d'archives en ligne d'André Breton (<http://www.andrebretton.fr/fr/item/?GCOI=56600100576110>, consulté le 29 septembre 2014).

<sup>501</sup> Note manuscrite, sans date, sur papier à carreaux. CARAN, AJ/16/5897, dossier personnel « BRUNEL, Léonie ; Marie ; Françoise, professeur agrégé d'anglais. »

<sup>502</sup> Blanc des Renseignements généraux « Information – Manifeste d'intellectuels français pour le ravitaillement de l'Espagne républicaine, contre l'octroi des droits de belligérance à Franco », 17 janvier 1939. APP, BA 1665/4.

<sup>503</sup> CARAN, AJ/16/5743, dossier personnel « MARQUIS, Raymond ».

<sup>504</sup> CARAN, F/17/24828, dossier personnel « ROBERT ; Marie ; Thérèse ; Eugénie, professeur de sciences ».

elles passent leurs étés ensemble à Dieulefit, dans la Drôme. En 1940, elles y prennent toutes les deux leur retraite et y finissent sans doute leur vie ensemble<sup>505</sup>.

Un mois après la création du SIFERE, Léonie Brunel assiste à la conférence internationale du CICAER des 16 et 17 janvier 1937 où elle déclare que le but de son organisation est « surtout de créer des foyers pour recueillir les enfants<sup>506</sup> ». C'est sans doute à ce moment-là qu'elle entre en contact avec Georges Buisson du CAEE puisque, conformément aux décisions prises lors de cette conférence, c'est ce dernier qui « centralise toutes les demandes concernant les enfants espagnols<sup>507</sup> » (voir *supra*). Le 25 avril 1937, la section française du SIFERE ouvre, sous la houlette du CAEE, une première colonie d'enfants espagnols au Château Saint-Hilaire près de Château-Chinon dans la Nièvre puis, en juillet 1937, elle fait entrer quinze petites filles espagnols dans la propriété personnelle des de Monbrison, au château de Quincy-sous-Sénart. En outre, au début de l'année 1938, elle « rattach[e] 20 de ses garçons<sup>508</sup> » à la colonie du château de Lamothe du comité local de Villeneuve-sur-Lot. Elle ouvre enfin, « grâce à des dons et aux cotisations versées régulièrement par un groupe d'Universitaires français », le « Home universitaire » de Can Toni Gros dans la province de Barcelone.

Quoiqu'il collabore avec le CAEE (y compris, parfois, dans les mêmes lieux comme à Lamothe), le SIFERE est une organisation indépendante qui développe sa propre stratégie de mobilisation. Au sein du champ déjà pléthorique des organisations d'aide à l'Espagne, sa stratégie est simple : il s'agit de mobiliser à son profit les « femmes du monde entier<sup>509</sup> » – *a priori*, le potentiel de soutien est donc très vaste. Cherchant à trouver cette « formule [...] propre à rallier toutes les bonnes volontés féminines », le SIFERE fait le choix d'un usage systématique et explicite de la rhétorique de la différence sexuelle, reposant sur une série d'associations simples entre féminité, émotion maternelle et engagement pour l'aide aux enfants. On l'a vu, cette logique est aussi utilisée à l'occasion par Georges Buisson mais le SIFERE la pousse à

---

<sup>505</sup> Ces informations sont déduites de leurs deux dossiers personnels au CARAN, F/17/24783 et F/17/24828. Selon le témoignage de Pierre Vidal-Naquet, qui aurait connu ces « deux vieilles demoiselles » dans sa jeunesse lors de ses séjours à Dieulefit en 1943-1944, Léonie Brunel et Thérèse Robert militent contre la torture pendant la guerre d'Algérie. Elles habitent toujours la même ferme que celle où elles passaient ensemble leurs vacances dans les années 1920 et 1930. Anne VALLAEYS, *Dieulefit ou le miracle du silence*, Paris, Fayard, 2008, p. 240.

<sup>506</sup> « Intervention de « Mlle Brunel, du Comité d'aide aux femmes et aux enfants de l'Espagne », Compte rendu de la Conférence internationale des 16 et 17 janvier 1937, à Paris, pour l'Aide aux Blessés, aux Veuves, aux Orphelins, aux Réfugiés de l'Espagne républicaine », *Service d'information publié par le CICAER*, sans date, p. 8-9. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés798/62, dossier 3.

<sup>507</sup> Circulaire du CICAER aux Comités nationaux et aux organisations d'aide à l'Espagne, signée par la secrétaire générale Madeleine Braun, sans date [janvier-février 1937]. *Ibid.*, F Δ Rés. 798/61, dossier 3, f. 17.

<sup>508</sup> Brochure du SIFERE - Section française, sans date [février 1938], *op. cit.*

<sup>509</sup> « Aide aux femmes et aux enfants d'Espagne », *L'Aube*, n° 1427, 24 février 1937, p. 3.

son degré le plus extrême. Ce sont en effet des femmes qui parlent à d'autres femmes, les invitant à devenir des « marraines<sup>510</sup> » : « nous serions heureuses d'accueillir des marrainages pour ces enfants » peut-on lire dans une brochure publiée au début de l'année 1938. Le SIFERE cherche à créer une complicité de sexe en mettant en valeur des expériences et des savoirs spécifiquement féminins : « Mamans ! Vous seules savez combien vite s'usent les vêtements d'enfants ! / Aidez-nous à vêtir nos garçons ! » Il prend soin, d'ailleurs, de différencier les besoins des garçons du château de Lamothe (que l'on voit jouer au football dans une photographie) et les « fillettes exécutant une danse basque » du château de Quincy, auxquelles leurs marraines sont invitées à rendre visite.

Cet argumentaire n'a sans doute rien de très original. Il constitue le miroir humanitaire du discours féministe français de l'entre-deux-guerres : c'est en valorisant leur altérité féminine que les féministes françaises cherchent à convaincre les hommes de l'intérêt à faire entrer leur douceur et leur sensibilité naturelles dans la cité<sup>511</sup>. La féminisation de l'aide humanitaire à laquelle procède le SIFERE répond à la féminisation de la politique que les féministes appellent de leurs vœux. Dans un cas comme dans l'autre, ces dernières s'appuient sur le rôle traditionnel de la femme bourgeoise pour revendiquer un accès à la place publique.

Ce qui est plus original en revanche dans la démarche du SIFERE, c'est la manière dont son maternalisme fonde une revendication d'aide « purement humanitaire<sup>512</sup> » poussée, à l'occasion, beaucoup plus loin que ne le fait le CAEE. En effet, en février 1937 dans *L'Aube*, le SIFERE déclare :

Ces enfants sont-ils de familles anarchistes, communistes ou fascistes ? SIFERE ne veut pas le savoir.

Dans tous les cas, ce sont des souffrances d'enfants qu'il s'agit de soulager et des jeunes vies menacées qu'il faut mettre à l'abri.

Femmes de tous les pays, de tous les milieux sociaux, de toutes convictions religieuses ou philosophiques, aidez-nous à sauver les petits enfants d'Espagne<sup>513</sup>.

Le SIFERE affirme donc vouloir aider les enfants de républicains ou de « fascistes » sans discrimination. Certes, cette déclaration est pleine d'ambigüités. Le SIFERE s'intitule, après tout, le Secours international aux femmes et aux enfants des Républicains espagnols et il précise bien, y compris dans cet article, recevoir « ses protégés des mains du gouvernement

---

<sup>510</sup> Brochure du SIFERE - Section française, sans date [février 1938], *op. cit.* Ce terme semble par ailleurs renvoyer aux « marraines de guerre » de la Première Guerre mondiale, même s'il n'y est pas fait allusion directement. Nous remercions Victor Demiaux d'avoir attiré notre attention sur ce point.

<sup>511</sup> Christine BARD, *Les filles de Marianne*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>512</sup> Cette expression revient dans chacune des interventions ou des publications du SIFERE que nous avons consultées et qui sont citées dans ce paragraphe.

<sup>513</sup> « Aide aux femmes et aux enfants d'Espagne », *L'Aube*, n° 1427, 24 février 1937, p. 3.

espagnol » – le seul qui soit, à l’époque, reconnu par la France. Pour être purement rhétorique, l’affirmation n’en est pas moins significative – on ne trouve jamais d’assertions similaires signées du CAEE, du SNI ou de la LDH. Tout aussi important est le fait qu’elle soit publiée dans *L’Aube* en février 1937. Quotidien d’information des chrétiens démocrates dont Georges Bidault rédige les éditoriaux, *L’Aube* cherche, depuis le début du conflit, une position mesurée face au conflit espagnol, soulignant que les violences et les atrocités sont partagées entre les deux camps<sup>514</sup>. Germaine Malaterre-Sellier, l’une des membres fondatrices du SIFERE, appartient à ce milieu restreint de catholiques de gauche qui proposent, depuis le début du conflit, une troisième voie. Le SIFERE peut donc, grâce aux femmes qui l’animent et à la rhétorique qu’elles développent, toucher un public que le CAEE ne peut pas viser. Mais dans une stratégie finalement comparable à celle de Georges Buisson et de Félix Dupont à la CGT – quoiqu’avec un résultat très différent –, il propose à son audience une résolution humanitaire à une situation apparemment insoluble.

## Conclusion

En retraçant la naissance et l’affirmation du Comité d’accueil aux enfants d’Espagne, le CAEE, nous avons cherché à expliquer, d’une part, son succès là où ses prédécesseurs, l’ANSE et le SRF/SPF, ont échoué et, d’autre part, l’impact en retour de cette réussite sur le champ associatif de l’aide à l’Espagne républicaine. La réponse à ces deux questions est liée à ce qui constitue, selon nous, l’originalité du CAEE et sa richesse en tant qu’objet d’étude : la combinaison souple et variable entre antifascisme et humanitarisme.

Le CAEE apparaît dans un contexte particulier où deux chronologies indépendantes, l’une française et l’autre espagnole, se croisent. À l’origine, il constitue une solution de repli pour des hommes comme Victor Basch, Léon Jouhaux et Georges Buisson qui, quoique personnellement critiques envers la non-intervention, doivent prendre acte des divisions de leur organisation sur ce point et cherchent à les contourner. En ce sens, l’enfance apparaît d’abord comme une « cause refuge » pour ces hommes qui veulent s’engager dans la question espagnole et assurer la présence de leur organisation sur ce terrain mais qui peinent à le faire. Ils ne proposent pas cependant une hypothétique formule unique autour de laquelle ceux qui donnent

---

<sup>514</sup> Voir par exemple Georges BIDAULT, « Les horreurs de la guerre civile », n° 1295, 14 août 1936, p. 1. Nous reviendrons sur ce positionnement spécifique de certains catholiques vis-à-vis de la guerre d’Espagne dans le chapitre 5.

la priorité à l'antifascisme et ceux qui refusent de sacrifier la paix sur l'autel de la guerre d'Espagne pourraient se retrouver. Le caractère consensuel de l'accueil aux enfants espagnols réside au contraire dans son adaptabilité aux exigences des deux positions. Le CAEE ne dissout pas l'antifascisme dans l'humanitaire. Il les combine, dans ses discours, selon un dosage variable au gré des circonstances et des publics auxquels il s'adresse. La cause de l'accueil des enfants espagnols en France se distingue ainsi par son caractère intrinsèquement polymorphe. En cela, elle diffère nettement d'entreprises plus univoques comme le recrutement de combattants volontaires mais aussi l'envoi de vivres ou de matériel médical en Espagne républicaine. Selon les besoins, le CAEE propose, tel un kaléidoscope que l'on tourne à l'envi, une infinité de combinaisons entre l'action de soutien aux combattants républicains et l'œuvre de secours à des victimes innocentes.

En Espagne également, l'évacuation des enfants vers l'étranger est liée à des enjeux politiques d'envergure. Cherchant à mettre fin à la politique de non-intervention et constatant l'échec de ses actions diplomatiques, le gouvernement républicain décide de contourner la sphère des discussions entre États et d'en appeler directement aux opinions publiques des pays démocratiques. L'un des vecteurs de cette nouvelle politique internationale est l'image de l'enfant républicain victime des atrocités fascistes. Désormais, celle-ci sera transmise non seulement par des photographies mais par des enfants réels, amenés de l'autre côté de la frontière. La réussite du CAEE, là où l'ANSE et le SRF ont échoué, réside en partie dans le fait qu'il est créé précisément au moment où cette fenêtre d'opportunité s'ouvre en Espagne. Toutefois, cette rencontre entre une histoire française et une histoire espagnole n'est pas purement fortuite. La formule de rassemblement non partisan et humanitaire proposée par le CAEE répond au besoin espagnol d'un mode de sensibilisation consensuel, susceptible de toucher le plus largement possible les sociétés démocratiques. Or, l'ANSE et le SRF sont trop étroitement associés au mouvement communiste pour offrir une telle garantie.

La création du CAEE provoque dès lors des remous au sein du monde infra-politique des associations, des ligues et des syndicats de gauche. Elle révèle, autant qu'elle fait évoluer, les lignes de fracture et de collaboration au sein du mouvement d'aide à l'Espagne et de la gauche. Dès le départ, LDH et CGT sont d'accord pour préserver leur initiative de l'emprise de l'ANSE, du SPF, des anciens unitaires et, globalement, du PCF. Aux niveaux national, international et local, la CGT déploie ses efforts pour faire du CAEE une initiative autonome et sous sa direction exclusive. Ce choix apparaît nettement lié à l'emprise croissante des organisations du conglomérat, et notamment du SPF, sur le champ de l'aide à la République

espagnole en cours de structuration. L'accueil des enfants d'Espagne s'inscrit ainsi dans les luttes de pouvoir qui agitent un espace infra-politique complexe et, d'une certaine façon, encore mal connu. On connaît bien la chronologie des éloignements réciproques entre partis communiste, socialiste et radicaux entre 1936 et 1938. Les monographies sur les associations de gauche ont également montré que la question espagnole traverse et ébranle ces dernières, provoquant souvent des scissions, par exemple à la LDH ou au CVIA<sup>515</sup>. Mais il ne semble pas que beaucoup d'attention ait été consacrée à l'espace relationnel infra-politique de gauche pendant ses années. Or, de la réunification syndicale aux déchirements ultérieurs, celui-ci subit des reconfigurations successives profondes et rapides, il voit de nombreuses créations et disparitions d'organisations et comités *ad hoc*, autant de phénomènes qui ne touchent pas l'espace des partis, finalement beaucoup plus stable. Le cas du CAEE apparaît comme un bon observatoire, non seulement des dynamiques internes à la CGT, mais des tensions qui parcourent les relations entre l'ensemble des organisations de gauche non partisans.

En ce sens, la revendication du contrôle sur l'accueil des enfants espagnols par les dirigeants ex-confédérés de la CGT ne relève pas tant de positions personnelles anticommunistes, que du refus d'entrer dans la logique organisationnelle du conglomérat. Celle-ci se caractérise en effet par une complémentarité entre spécialisations fonctionnelles, réparties entre les organisations : à la CGT, la lutte syndicale, au SPF, l'action de secours. Cette logique émerge progressivement au sein du monde communiste dans l'entre-deux-guerres et elle atteint un point d'aboutissement après la Deuxième Guerre mondiale : lors des grèves d'octobre-novembre 1948, la CGT confie au SPF l'ensemble des tâches de soutien matériel aux grévistes – y compris, d'ailleurs, l'envoi de 1 600 enfants de mineurs en région parisienne<sup>516</sup>. À cette date, bien sûr, la centrale historique du syndicalisme français fait partie intégrante du conglomérat. En 1936, le SPF est animé par la même logique de spécialisation fonctionnelle, mais il essaye de l'étendre à toute la gauche de Rassemblement populaire. Or, si les anciens dirigeants confédérés ont accepté la réunification syndicale, ils ne sont pas prêts à déléguer l'ensemble de leurs activités non revendicatives aux organisations spécialisées du conglomérat.

---

<sup>515</sup> Emmanuel NAQUET, *La LDH : une association en politique (1898-1940)*, *op. cit.*, p. 832-855 ; Nicole RACINE-FURLAUD, « Le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (1934-1939). Antifascisme et pacifisme », *Le mouvement social*, n° 101, octobre 1977, pp. 87-113.

<sup>516</sup> Axelle BRODIEZ, « Les relations entre CGT et Secours populaire français au prisme de l'éclatement du conglomérat communiste », in Danielle TARTAKOWSKY et Françoise TÉTARD (dirs.), *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 2.

L'histoire du CAEE s'inscrit dans une période où la division fonctionnelle entre domaines politiques, syndicaux, sociaux et humanitaires est instable. Dans son étude sur les colonies de vacances, Laura Lee Downs a bien montré que, dans les années 1930, de nombreux acteurs politiques de gauche, mais aussi de droite, investissent le champ de la protection sociale de l'enfance et des loisirs enfantins, rendant très mobile la frontière qui sépare actions sociale et politique<sup>517</sup>. La CGT participe elle-même de cette tendance en développant une offre croissante de services sociaux et culturels à destination de ses adhérents. En créant le CAEE, la CGT ne cherche pas à devenir une organisation de secours. Elle ajoute tout simplement, dans un contexte donné, une activité à connotation fortement humanitaire à ses divers modes d'action. Ce faisant, elle crée aussi un nouvel espace organisationnel qui répond à l'exigence d'autonomie vis-à-vis du conglomérat tout en renforçant sa propre position au sein du mouvement d'aide à la République espagnole. Ceci l'amène à nouer des collaborations, sinon contre-nature, du moins inédites. Nous avons cherché à en montrer un aperçu en prenant l'exemple du SIFERE, organisation féminine née de la rencontre entre des femmes militantes célèbres, aristocrates ou bourgeoises évoluant dans une sphère pacifiste internationale, et des professeurs agrégées parisiennes se positionnant comme des intellectuelles. Ainsi le prisme de l'enfance permet-il d'écrire une autre histoire des échos de la guerre d'Espagne en France, qui inclut des acteurs (et des actrices) qui n'occupent pas le devant de la scène mais qui sont révélateurs de la multitude et de la complexité des reconfigurations politiques auxquelles le conflit espagnol a donné lieu dans l'espace des engagements publics en France.

Même si les conditions de possibilité d'existence du CAEE n'avaient pas été réunies, au même moment, de part et d'autre des Pyrénées, il est probable qu'une initiative plus ou moins similaire aurait fini par se concrétiser, tant est grande la popularité de l'idée de faire venir des enfants espagnols en France. Mais ce projet imaginaire aurait été porté par d'autres acteurs et aurait fonctionné d'une manière différente. En cela, se seraient trouvées modifiées non seulement l'histoire de l'évacuation des enfants espagnols en France, mais aussi, dans une mesure difficile à estimer, les histoires politiques espagnoles et françaises.

---

<sup>517</sup> Laura Lee DOWNS, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, op. cit.





# Chapitre 2 : Concurrences et débats autour d'une politique publique de l'enfance évacuée à l'étranger dans la République espagnole en guerre

## Introduction

Le premier chapitre de cette thèse portait sur les rivalités suscitées, en France, par la cause de l'hébergement d'enfants espagnols, dont différents groupes cherchent à se faire le principal promoteur. À l'issue de leurs luttes et de leurs négociations, un espace de mobilisation original apparaît autour du CAEE. Autonome vis-à-vis du conglomérat communiste, cet espace permet des collaborations nouvelles, nouées entre des acteurs politiques et sociaux qui se rencontrent rarement autour d'une même cause. En Espagne, la question se présente *a priori* de manière différente. En effet, dès le départ, les expéditions d'enfants sont une politique d'État, qui a été autorisée par le président du Conseil lui-même : il n'est jamais question d'en confier la responsabilité première à des organisations politiques ou syndicales privées. Pourtant, cette cause suscite à nouveau des concurrences, non plus entre syndicats, partis et associations de secours, mais au sein même du pouvoir. Elle fait ainsi l'objet d'une compétition de plus en plus acharnée, notamment entre les ministères de l'Assistance sociale et de l'Instruction publique, mais aussi de la Justice et des Affaires étrangères, à quoi s'ajoute une querelle transversale entre gouvernements central et régionaux – basque en particulier. Ces différents conflits aboutissent à une importante fragmentation des responsabilités autour des enfants espagnols évacués et à un véritable chaos organisationnel, dénoncé de toutes parts mais jamais résolu, du moins jusqu'au changement de gouvernement d'avril 1938. Comment expliquer l'intérêt démontré par tous ces acteurs publics pour le programme d'évacuation d'enfants à l'étranger ? Quels sont les ressorts de leur concurrence et pourquoi ne parviennent-ils pas à la réguler ? Dans quelle mesure la politique publique concernant les enfants évacués en France est-elle influencée en retour par ces incessantes discordes ?

Les luttes intestines au sein du Front populaire espagnol ont beaucoup retenu l'attention, tant à l'époque des faits que dans l'historiographie : elles sont omniprésentes dans tout récit de la guerre civile. Le représentant du Komintern auprès du parti communiste espagnol (PCE),

Palmiro Togliatti, a qualifié ce phénomène de « lutte au coude à coude<sup>1</sup> », expression renvoyant à la fois à la manière dont chaque parti ou syndicat s'ouvre des espaces d'influence et de contrôle (politique, économique, social, etc.) et au recours éventuel à la force pour garantir ces conquêtes. Il est tentant de lire la compétition autour des enfants espagnols évacués à travers ce prisme, notamment lorsque l'on situe, derrière les principaux ministères impliqués, les noms de leurs titulaires, qui sont tous d'éminents représentants de leurs organisations respectives. Ainsi, aux commandes du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, c'est la célèbre publiciste anarchiste de la CNT, Federica Montseny Mañé qui, la première, cherche à asseoir son autorité sur la politique d'évacuation d'enfants à l'étranger. Puis, à partir du mois de février 1937, son concurrent principal est Jesús Hernández Tomás, ministre de l'Instruction publique et numéro deux du PCE<sup>2</sup>. D'ailleurs, celui-ci profite de l'exclusion de la CNT du gouvernement, en mai 1937, pour revendiquer un monopole sur les enfants espagnols expatriés. Mais cette victoire lui est contestée à son tour par le nouveau ministre du Travail et de l'Assistance sociale, le chef de la Gauche républicaine de Catalogne (Esquerra Republicana de Catalunya, ERC), Jaime Agudé Miró<sup>3</sup>. Dans cette optique, les conflits autour des enfants évacués ne feraient que reproduire, dans un domaine spécifique et somme toute secondaire, les rivalités partisans qui déchirent la République. L'historiographie récente est toutefois attentive à distinguer les septeafrontements, souvent violents, entre les bases militantes, voire les organisations locales et provinciales, des stratégies nationales de ces différents groupes : les appels au calme des ministres cénétistes (dont Federica Montseny) lors des événements barcelonais de mai 1937 en sont le parfait exemple<sup>4</sup>. François Godicheau nous met ainsi en garde contre une vision trop simpliste des luttes de pouvoir au sein du monde républicain, signalant que « l'histoire de la Guerre civile est traditionnellement le royaume des étiquettes politiques, des sigles qui sont censés expliquer comment pensaient et agissaient les acteurs du drame<sup>5</sup> ». Lorsque l'historien

---

<sup>1</sup> « tacto de codos ». L'expression apparaît dans l'entrée du 15 décembre 1937 du journal de Palmiro Togliatti et est reprise et analysée par Fernando HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, *Guerra o revolución : el Partido Comunista de España en la Guerra Civil*, Barcelone, Crítica, coll. « Contrastes », 2010, p. 149-182.

<sup>2</sup> Fernando HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, *Comunistas sin partido : Jesús Hernández, ministro en la Guerra Civil, disidente en el exilio*, Las Rozas (Madrid), Raíces, 2007, p. 53.

<sup>3</sup> L'orthographe du nom du ministre du Travail varie considérablement selon les sources (Jaime Agudé Miró, Ayguadé y Miró, Jaume Aiguader i Miró, etc.). Nous avons choisi l'orthographe qu'il utilise lui-même dans les documents d'archives à notre disposition, par exemple : lettre de Jaime Agudé Miró à Federica Montseny, Barcelone, 30 juin 1938. CDMH, PS-Barcelona, 831/2 ; ainsi que dans les décrets signés par lui qui paraissent dans la *Gaceta de la República*.

<sup>4</sup> François GODICHEAU, *Les mots de la guerre d'Espagne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 73-74 ; *République et révolution en Catalogne*, op. cit., p. 174-180.

<sup>5</sup> François GODICHEAU, *République et révolution en Catalogne*, op. cit., p. 17.

tombe dans ce piège, explique-t-il, le récit de la guerre civile n'est plus qu'un simple théâtre d'acronymes.

En nous invitant à ne pas réduire « l'identité des individus [...] à des caricatures [partisanes] désincarnées », François Godicheau nous met sur la piste d'une seconde hypothèse – non exclusive, d'ailleurs, de la première. En effet, au-delà de leurs luttes purement stratégistes, les hommes et les femmes qui conçoivent les politiques d'évacuations enfantines et s'affrontent à leur sujet sont également des militants de la protection de l'enfance ou de l'éducation, dont les options idéologiques globales, les conceptions du bien-être de l'enfant et les réalisations dans ce domaine sont rarement séparables. En Espagne comme ailleurs, les enfants, militants et citoyens de demain, sont un objet d'attention et de réflexion de la part des groupes politiques, notamment de gauche<sup>6</sup>. Tous les historiens de l'éducation sous la Seconde République espagnole soulignent les débats théoriques et pratiques entre pédagogues communistes et anarchistes : tandis que les premiers sont partisans d'une éducation politique des enfants, les seconds dénoncent tout endoctrinement et promeuvent une vision idyllique d'une enfance innocente et en liberté<sup>7</sup>. Ces discussions ne sont, d'ailleurs, pas déliées des luttes de pouvoir partisanes : comme l'a montré Javier Navarro, l'opportunité d'inculquer ou non les principes libertaires et antiautoritaires aux enfants fait également débat au sein des milieux anarchistes<sup>8</sup>. Si le « neutralisme pédagogique » finit par l'emporter, notamment sous la Seconde République, c'est aussi, sans doute, pour mieux se démarquer des options pédagogiques promues au même moment par les mouvements communistes qui proposent une solide formation idéologique. En outre, d'un ministère à l'autre, on ne trouve pas seulement les acronymes (CNT, PCE, PSOE, ERC, etc.) du Front populaire espagnol, mais aussi différentes cultures administratives et professionnelles : l'approche de l'aide à l'enfance n'est pas la même

---

<sup>6</sup> Voir, entre autres, Lisa A. KIRSCHENBAUM, *Small Comrades : Revolutionizing Childhood in Soviet Russia, 1917-1932*, New York / London, RoutledgeFalmer, coll. « Studies in the History of Education », 2001, 232 p ; Anita CHAN, *Children of Mao : Personality Development and Political Activism in the Red Guard Generation*, Seattle, University of Washington press, 1985, VIII-254 p ; Dorena CAROLI, *L'enfance abandonnée et délinquante dans la Russie soviétique : 1917-1937*, Paris, L'Harmattan, 2004, 366 p.. Pour l'Espagne, entre autres : Juan Manuel FERNÁNDEZ SORIA, « Revolución versus reforma educativa en la segunda república española : elementos de ruptura », *Historia de la educación : Revista interuniversitaria*, n° 4, 1985, pp. 337-354 ; Juan Manuel FERNÁNDEZ SORIA et Alejandro MAYORDOMO PEREZ, *Educación, guerra y revolución : Valencia, 1936-1939*, Valencia, Publicacions de la Universitat de València, coll. « Valencia capital cultural de la República, 1937-2007 », 2007, 267 p.

<sup>7</sup> Voir la récente synthèse et mise au point de Karine LAPEYRE, *De niño republicano a niño antifascista : vers une mobilisation politique des enfants pendant la IIe République espagnole (1931-1939)*, thèse de doctorat de civilisation espagnole sous la direction de Serge Buj, Université de Rouen, Rouen, 2013, p. 212-251.

<sup>8</sup> Javier NAVARRO NAVARRO, « Los educadores del pueblo y la "revolución interior". La cultura anarquista en España », in Julián CASANOVA (dir.), *Tierra y libertad : cien años anarquismo en España*, Barcelone, Crítica, coll. « Contrastes », 2010, p. 199.

selon qu'on est pédagogue, juge pour enfants ou pédiatre. La mise en garde contre une lecture trop univoque des conflits politiques internes à la République invite ainsi à s'interroger sur les différentes dimensions des conflits interministériels autour des enfants espagnols évacués en France : ceux-ci reflètent-ils uniquement des luttes de pouvoir partisans, ou bien des conceptions différentes de l'enfance et des évacuations enfantines sont-elles en jeu ?

Pour répondre à cette question, les fonds documentaires sont inégaux. Il s'est révélé impossible de localiser le moindre procès-verbal de Conseil des ministres pour toute la période de la guerre civile<sup>9</sup>. En outre, nous n'avons retrouvé les archives d'aucun des acteurs principaux de cette histoire – ni celles de l'éphémère ministère de la Santé et de l'Assistance sociale entre novembre 1936 et mai 1937, ni celles de son successeur, le ministère du Travail et de l'Assistance sociale entre mai 1937 et avril 1938, ni celles du ministère de l'Instruction publique et de la Santé à la même période. Pour ces trois acteurs, nous nous sommes donc reposée, d'une part, sur le fonds particulier du délégué de l'Assistance sociale, Amós Sabrás, qui représente successivement les deux premiers ministères à Paris, et d'autre part, sur les quelques documents conservés par la Délégation centrale des colonies scolaires, un organisme dépendant du ministère de l'Instruction publique entre février et août 1937<sup>10</sup>. L'excellent état de conservation et de classement des archives diplomatiques et du fonds du CSPM, repéré par Amélie Nuq aux Archives centrales du ministère du Travail, permet dans une certaine mesure de pallier ces manques, notamment parce que, par principe, tous ces acteurs sont pris dans des relations de collaboration, de rivalité et d'opposition qui les amènent à échanger et à s'observer mutuellement. Enfin, deux sources imprimées ont été d'un apport crucial : tout d'abord, le témoignage immédiat de Federica Montseny livré dans un discours fait en juin 1937<sup>11</sup>, ensuite, le bulletin officiel qui consigne les décisions ministérielles et permet parfois, comme nous le verrons, d'entendre les échos des débats des Conseils des ministres.

---

<sup>9</sup> Les procès-verbaux des réunions du Conseil des ministres pour la période de la guerre civile sont manquants aux Archives centrales de la présidence du Conseil des ministres et nous n'avons pu en trouver la trace nulle part ailleurs. Il ne semble pas non plus que d'autres historiens aient pu les utiliser : tous les échos que nous avons de ces sessions viennent, semble-t-il, des déclarations et souvenirs des ministres eux-mêmes. Ceux-ci ne portent jamais sur la politique de l'enfance.

<sup>10</sup> La Délégation centrale des colonies scolaires est ensuite remplacée par le Conseil national de l'enfance évacuée (CNIE). Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden creando un Consejo Nacional de la Infancia Evacuada, dependiente de la Dirección general de Primera Enseñanza, con las facultades que se establecen y a los fines que se determinan » [ordre du 24 août 1937], *Gaceta de la República : diario oficial* (ci-après *Gaceta de la República*), n° 240, 28 août 1937, p. 827.

<sup>11</sup> Federica MONTSENY, *Mi experiencia en el Ministerio de Sanidad y Asistencia Social. Conferencia pronunciada el 6 de junio de 1937 en el Teatro Apolo de Valencia*, Valence, Ediciones de la Comisión de Propaganda y prensa del Comité nacional de la C.N.T., 1937, 32 p.

Le récit qui suit saisit les évolutions des politiques publiques espagnoles d'évacuations enfantines vers la France à travers les conflits qu'elles suscitent. Il commence en novembre 1936, lorsque le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale s'empare de cette question et en revendique la direction, supplantant ainsi d'autres acteurs déjà impliqués depuis plusieurs semaines dans l'organisation des convois d'enfants d'un bout à l'autre de l'Espagne républicaine. Dans une deuxième section, nous nous intéresserons à la naissance de la proposition alternative de politique d'évacuation du ministère de l'Instruction publique et à la manière dont cet acteur parvient, à son tour, à couper l'herbe sous le pied de son prédécesseur. Nous examinerons ensuite en quoi la disparition du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale dans la crise gouvernementale du mois de mai 1937 conduit, certes, à une victoire des pédagogues communistes du ministère de l'Instruction publique, mais à une victoire en trompe-l'œil. En effet, comme nous le montrerons dans une quatrième et dernière section, leur volonté de centralisation à outrance conduit, paradoxalement, à des conflits insolubles et sans fin, qui finissent par mettre en danger l'objet même de toutes les convoitises – c'est-à-dire, le programme d'évacuations enfantines.

### **1. L'affirmation du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale (novembre 1936 – février 1937)**

Lorsque Francisco Largo Caballero décide de confier des enfants espagnols au CAEE, cela fait déjà plusieurs semaines que des déplacements d'enfants depuis l'Andalousie et Madrid vers les zones plus sûres du Levant et de la Catalogne se déroulent presque quotidiennement. L'architecture institutionnelle pour mener à bien ces transferts est en place et plusieurs organismes y collaborent. Mais paradoxalement, ce n'est pas à eux qu'échoie la responsabilité des envois d'enfants à l'étranger. Elle revient, malgré des contestations, au tout nouveau ministère de la Santé et de l'Assistance sociale dirigé par l'écrivaine anarchiste Federica Montseny. Comment cette dernière parvient-elle à affirmer l'autorité de son ministère sur le programme des évacuations d'enfants à l'étranger ? Quels sont ses motifs pour le faire ? Et quels sont les objectifs de la politique publique qu'elle met en place avec son équipe ?

Pour répondre à ces trois questions, les sources directes sur l'action de Federica Montseny et ses collaborateurs en matière d'évacuation d'enfants sont malheureusement fort peu nombreuses. Nous n'avons trouvé qu'un ou deux courriers s'y référant dans la

correspondance particulière de Federica Montseny<sup>12</sup> ainsi que quelques documents de travail, récupérés par des fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique et qui se trouvent dans les fonds de ce dernier. Des articles de presse écrits à l'époque, les décrets parus au bulletin officiel, des témoignages et la littérature secondaire complètent nos informations. Il est cependant possible d'approcher la politique menée par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale à travers les archives, plus fournies, de ses concurrents et collaborateurs, le CSPM et la délégation à l'évacuation du Conseil de défense de Madrid<sup>13</sup>. Non seulement leur documentation, par le jeu des lettres échangées, offre un accès détourné à celle du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, mais elle permet aussi de replacer cet acteur dans son environnement, c'est-à-dire dans ses relations avec les autres organismes impliqués (ou qui souhaiteraient l'être) dans les évacuations d'enfants à l'étranger.

### 1.1. Federica Montseny, une challengeuse inattendue

Dans les jours et les semaines qui suivent l'acceptation par Francisco Largo Caballero de la proposition de Victor Basch, une partie de chaises musicales se joue entre les différents candidats espagnols à la supervision des évacuations enfantines vers la France. Malgré la multiplication, depuis le coup d'État, des acteurs du champ de la protection de l'enfance, trois organismes se partagent globalement le premier rôle dans l'organisation des convois d'enfants qui, depuis octobre 1936, parcourent le territoire espagnol du sud vers le nord, et de l'ouest vers l'est.

Le premier est le Comité national des réfugiés. Créé par ordre circulaire le 5 octobre 1936 pour la seule ville de Madrid, il acquiert des fonctions et une extension territoriale de plus en plus étendues au fur et à mesure que le nombre de personnes déplacées grandit et que leurs lieux d'accueil se multiplient<sup>14</sup>. Son objet est d'organiser le transport, le ravitaillement et surtout, de trouver un hébergement pour tous les habitants « des villages de zones occupées par

---

<sup>12</sup> Cette correspondance particulière se trouve éparse dans plusieurs cartons à Salamanque : CDMH, PS-Barcelona, 629/4, 805/1, 832/1 et 831/2.

<sup>13</sup> Les cotes des dossiers de la délégation à l'évacuation du Conseil de défense de Madrid ne figurent pas dans la base de données PARES utilisées généralement pour faire des recherches au CDMH. Ils figurent en revanche sur les anciens inventaires papiers qui se trouvent en salle de lecture, à Salamanque. Il importe donc d'utiliser les deux instruments de recherche, contrairement à ce que conseillent les archivistes du centre.

<sup>14</sup> Présidence du Conseil des ministres, « Orden circular disponiendo se constituya en Madrid un Comité de Refugiados » [ordre du 5 octobre 1936], *Gaceta de Madrid*, n° 280, 6 octobre 1936, p. 194 ; « Orden relativa a la acción y funcionamiento del Comité de Refugiados y ampliando la constitución del mismo con un representante de la Dirección general de Administración local, otro del Comité de Explotación de Ferrocarriles y otro del Comité Nacional de Autotransporte. » [ordre du 12 octobre], *Ibid.*, n° 288, 14 octobre 1936, p. 328.

les rebelles<sup>15</sup> ». D'une certaine manière, le Comité national des réfugiés s'apparente à toute une série d'organismes surgis à la faveur de la révolution de l'été 1936 et qui se situent dans un espace nouveau entre le public et le privé, l'étatique et le politique. En effet, suite à l'effondrement de l'État républicain après le 18 juillet 1936, les partis et syndicats de gauche s'emparent du pouvoir et assument au niveau local les tâches de défense et de gouvernement en formant une myriade de « comités aux noms divers – populaires, révolutionnaires, de guerre, de salut public, de défense, antifasciste, etc.<sup>16</sup> ». Contrairement à ces formations politiques spontanées cependant, le Comité national des réfugiés est créé par un ordre du président du Conseil Francisco Largo Caballero paru au bulletin officiel, et il représente un effort d'institutionnalisation et de coordination de l'aide aux réfugiés. Mais son statut est ambigu, comme le signale le terme de « comité », qui ne renvoie pas en théorie à une institution étatique. Quand bien même il est présidé par José Giral, ministre sans portefeuille, et financé sur fonds publics, il est composé de représentants du Secours rouge, des partis de Front populaire et des deux grandes centrales syndicales, l'UGT et la CNT. Il est censé utiliser « les services des entités représentées en son sein, qui subordonneront toutes leurs activités en matière de refuge et d'évacuation au Comité en question<sup>17</sup> ». Ce type d'organismes montre la compénétration entre le domaine de l'État et le domaine syndical et politique dans les premiers mois de la République en guerre, mais aussi les efforts du président du Conseil pour coordonner et canaliser l'action des partis et des syndicats et, à partir d'eux, reconstruire peu à peu un État républicain qui n'a plus tout à fait la même physionomie que celui d'avant-guerre.

Dans le domaine spécifique de l'enfance cependant, le Comité national des réfugiés n'est pas le seul à agir. Une institution existant de longue date, le Conseil supérieur de protection des mineurs (CSPM), attaché au ministère de la Justice, mène lui aussi des évacuations enfantines. Théoriquement en charge des enfants orphelins, abandonnés et délinquants, le CSPM voit son champ d'intervention s'élargir progressivement depuis le 18 juillet 1936. « Ses fonctions de simple protection transitoire<sup>18</sup> » prennent de plus en plus d'importance au fur et à

---

<sup>15</sup> « de los pueblos de zonas ocupadas por los rebeldes ». Présidence du Conseil des ministres, « Orden circular disponiendo se constituya en Madrid un Comité de Refugiados » [ordre du 5 octobre 1936], *Gaceta de Madrid*, n° 280, 6 octobre 1936, p. 194

<sup>16</sup> Notice « Comités » in François GODICHEAU, *Les mots de la guerre d'Espagne*, op. cit., p. 30.

<sup>17</sup> « los servicios de las entidades representadas en él, las cuales subordinarán todas sus actuaciones de refugio y evacuación al citado Comité ». Présidence du Conseil des ministres, « Orden circular disponiendo se constituya en Madrid un Comité de Refugiados » [ordre du 5 octobre 1936], *Gaceta de Madrid*, n° 280, 6 octobre 1936, p. 194.

<sup>18</sup> « sus funciones de mera protección transitoria ». Lettre de Manuel Irujo Olló, ministre de la Justice, à Mariano Granados Aguirre, vice-président du Conseil national de tutelle des Mineurs (CNTM, ex-CSPM), Valence, 24 juin 1937. *Archivo Central del Ministerio de Trabajo e Inmigración* (ci-après AMTIN), fonds du CSPM, 790/1.



mesure qu'il accepte des enfants qui ne relèvent pas théoriquement de son autorité, mais dont les pères sont mobilisés ou les familles, déplacées. Lorsque l'armée franquiste s'approche de Madrid, le CSPM décide de « prendre en charge tous les enfants que leurs familles lui rem[ettent] pour les mettre à l'abri des cruautés de la guerre, sans examiner, étant donné l'urgence de la situation et l'objectif poursuivi, les conditions économiques de leurs parents ou de leurs protecteurs<sup>19</sup> ». Tous ces enfants sont évacués de Madrid par son entremise, quel que soit leur statut. Au début de l'année 1937, au moins 2 000 d'entre eux sont hébergés dans une quarantaine de colonies en régime familial et collectif gérées par le CSPM en Catalogne et dans la province d'Alicante<sup>20</sup>.

Enfin, depuis la mi-novembre 1936, le Conseil de défense de Madrid, qui gouverne la ville depuis le départ des ministères à Valence, s'occupe des inscriptions pour les convois de civils qui quittent régulièrement la capitale. Une délégation à l'évacuation est même spécifiquement créée à cet effet, travaillant étroitement avec le Comité national des réfugiés. Pour les enfants, le Conseil de défense crée un *Comité de Auxilio al Niño* (Comité d'aide à l'enfant) le 13 novembre 1936, afin de superviser et coordonner toutes les activités des institutions publiques et privées d'assistance à l'enfance, du CSPM au Secours rouge. La priorité est toutefois d'organiser des expéditions vers le Levant et la Catalogne<sup>21</sup>. Ainsi, le *Comité de Auxilio al Niño* déploie une importante propagande demandant aux mères d'inscrire leurs enfants, tandis que le Comité national des réfugiés est en charge du transport, du ravitaillement et de la répartition des enfants entre les municipalités levantines et catalanes désignées ou candidates pour leur accueil. Les dizaines de milliers de fiches réalisées lors de l'inscription des enfants témoignent de l'ampleur du travail abattu par le *Comité de Auxilio al Niño*<sup>22</sup>.

Lorsque, le 12 novembre 1936, un premier communiqué de presse annonce l'offre française d'accueillir 30 000 enfants<sup>23</sup>, ce sont les organismes qui seront chargés des expéditions

---

<sup>19</sup> « [...] hacerse cargo de todos los niños que sus familiares le entregaron para ponerlos a salvo de las crueldades de la guerra sin examinar, dada la urgencia del caso y la finalidad perseguida, las condiciones económicas de sus padres o guardadores ». *Ibid.*

<sup>20</sup> En février 1937, le CSPM gère ainsi, en Catalogne, un total de 1 244 enfants accueillis soit chez l'habitant, soit dans des colonies en régime de vie collectif, dans les municipalités de Ripoll, Vilajuhiça, Caldas de Montbuy, Ametlla de Vallès, Granollers, Martorell, Hospitalet, Vilafranca del Penedès, Sitges, Castellar del Vallès, Sabadell, Olot, Tortosa, Sarrià et Barcelone ainsi qu'un nombre inconnu d'enfants à Sallent, Vilobí del Penedès et Calaf. « Relación del personal que presta sus servicios en Cataluña dependiendo del CSPM », 19 février 1937. De même, dans la province d'Alicante, le CSPM contrôle 487 enfants hébergés à Bañeres, Benejama, Benidorm, Biar, Cocentaina, Ibi et San Juan. « Relación del personal existente en las colonias que este CNTM tiene establecidas en Alicante ». AMTIN, fonds du CSPM, 813/2.

<sup>21</sup> « Consejería de evacuación », *CNT*, n° 459, 14 novembre 1936, p. 1.

<sup>22</sup> Voir les cartons AGA (9) 17.12 51/21108 à 51/21113.

<sup>23</sup> Febus, « Francia se propone recoger a treinta mil niños españoles », *ABC de Madrid*, 13 novembre 1936, p. 12.

ne sont pas mentionnés. Dans une nouvelle note de presse parue le 1<sup>er</sup> décembre 1936 cependant, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, tout récemment constitué sous la direction de Federica Montseny, annonce qu'il est en train d'« étudier<sup>24</sup> » la proposition française. Dix jours plus tard, il indique aux parents intéressés qu'ils doivent inscrire leurs enfants auprès de son Conseil national de l'assistance sociale, tout juste créé par un décret du 21 novembre 1936<sup>25</sup>. Le travail et une organisation sommaire démarrent immédiatement. Dès l'offre de Victor Basch connue, les préparatifs pour le transfert en France des enfants de l'Orphelinat national du Pardo commencent<sup>26</sup>. Puis, le 13 décembre 1936, date du premier courrier figurant dans le fonds d'Amós Sabrás Gurrea, celui-ci est chargé par Federica Montseny de concrétiser une offre en vue de l'accueil à Nice de 50 enfants de Madrid<sup>27</sup>. Entretemps, il est devenu son délégué à Paris auprès du CAEE. L'entrée du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale sur un terrain déjà fort occupé ne va pas de soi. De fait, elle donne lieu à un certain nombre de mises au point, voire de contestations. Mais finalement, Federica Montseny obtient gain de cause.

La résistance du Conseil de défense de Madrid est somme toute modérée. Vers le 20 décembre 1936, son délégué à l'évacuation, Enrique Jiménez González, adresse une réclamation par téléphone à ce sujet au ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. La réponse de la sous-secrétaire à la Santé, Mercedes Maestre Martí, est catégorique :

Ce ministère accepte avec joie toute collaboration des entités responsables [...] Mais [...] il faut qu'il y ait une organisation unique et ce ministère revendique pour lui-même cette responsabilité et par conséquent la direction et l'organisation des expéditions<sup>28</sup>.

Enrique Jiménez répond en prendre bonne note et promet sa « collaboration la plus décidée<sup>29</sup> » au ministère. Le débat ne semble pourtant pas clos puisque, trois semaines plus tard,

---

<sup>24</sup> « estudia ». FEBUS, « Una excelente medida : alejar a los niños de la guerra », *CNT*, n° 476, 1<sup>er</sup> décembre 1936, p. 1.

<sup>25</sup> FEBUS, « Organización de expediciones de niños para el extranjero », *CNT*, n° 485, 10 décembre 1936, p. 2; et « Decreto organizando el funcionamiento del Ministerio de Sanidad y Asistencia Social en la forma que se indica » [décret du 23 novembre 1936], *Gaceta de la República*, n° 330, 25 novembre 1936, p. 786-787.

<sup>26</sup> FEBUS, « Francia se propone recoger a treinta mil niños españoles », *ABC de Madrid*, 13 novembre 1936, p. 12.

<sup>27</sup> Télégramme de Federica Montseny, ministre de la Santé et de l'Assistance sociale, à Amós Sabrás, délégué de l'Assistance sociale à Paris, Valence, 13 décembre 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 1.

<sup>28</sup> « Este Ministerio acepta con gusto toda colaboración de las entidades responsables [...] Pero [...] ha de haber una organización única y este Ministerio recaba para sí esta responsabilidad y por lo tanto la dirección y organización de las expediciones ». Lettre de Mercedes Maestre Martí, sous-secrétaire à la Santé et à l'assistance sociale, à Enrique Jiménez, président du Comité d'évacuation du Conseil de défense de Madrid, Valence, 23 décembre 1936. CDMH, PS-Madrid, 1508/4218.

<sup>29</sup> « [...] más decidida colaboración ». Copie de la lettre d'Enrique Jiménez à Mercedes Maestre Martí, 28 décembre 1936, Madrid. *Ibid.*

le 15 janvier 1937, la conseillère à l'Assistance sociale Amparo Poch, devenue première collaboratrice de la ministre depuis le départ de Mercedes Maestre Martí<sup>30</sup>, rappelle à Enrique Jiménez par télégramme que « ce Conseil national de l'Assistance sociale est le seul habilité, de manière exclusive, à organiser ces expéditions [en France]<sup>31</sup> ». Le 19 janvier, Federica Montseny prend elle-même la plume pour confirmer à Enrique Jiménez qu'Amparo Poch, « est la seule autorisée par ce ministère pour organiser dans tous leurs aspects les expéditions d'enfants à l'étranger<sup>32</sup> ». Le *Comité de Auxilio al niño* est simplement invité à sélectionner, à Madrid, les enfants candidats et à les acheminer jusqu'à Valence. Deux jours plus tard, il envoie en effet, en collaboration avec le *Frente popular de izquierdas* (front populaire des gauches) de la capitale, un premier groupe de 321 enfants à Albacete en direction de Valence, d'où ils sont pris en charge par les services du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale<sup>33</sup>. La question de l'autorité de ce dernier, vis-à-vis du Conseil de défense, est *a priori* réglée.

Au Comité national des réfugiés, ce qui est considéré comme une immixtion du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale dans son domaine réservé suscite également un certain nombre de froissements. Un rapport interne de sa commission exécutive du 28 janvier 1937 relève en effet que :

La responsabilité de l'évacuation à l'étranger ne dépend pas de nous. Nous n'avons pas été impliqués, bien qu'il semble clair à la commission exécutive que le seul Organisme qui devrait affronter cette mission, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Espagne, est le Comité créé à cet effet par ordre ministériel, puisqu'il est composé de représentants de tous les partis du front populaire, des centrales syndicales, [etc.]<sup>34</sup>

Mais le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale rencontre surtout des difficultés à faire accepter sa prédominance au CSPM. Il est même pris de vitesse par ce dernier. En effet, c'est le CSPM qui organise les premières expéditions d'enfants espagnols à l'étranger, non vers

---

<sup>30</sup> Ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, « Decreto admitiendo la dimisión del cargo de Subsecretario de este Ministerio a doña Mercedes Maestre Martí » [décret du 2 janvier 1937], *Gaceta de la República*, n° 3, 3 janvier 1937, p. 45.

<sup>31</sup> « Exclusivamente este Consejo Nacional de Asistencia Social esté facultado para organizar estas expediciones. » Copie de télégramme signé Amparo Poch par délégation de signature de Félix Martí Ibáñez, sous-secrétaire à la Santé, du Conseil de défense de Madrid, 15 janvier 1937. CDMH, PS-Madrid, 1508 /4218.

<sup>32</sup> « La Consejera de Asistencia social, que es la única autorizada por este Ministerio para organizar en todos sus aspectos las expediciones de niños al extranjero ». Lettre de Federica Montseny, ministre de la Santé et de l'Assistance sociale, à Enrique Jiménez, délégué à l'évacuation du Conseil de défense Madrid, Valence, 19 janvier 1937. *Ibid.*

<sup>33</sup> Copie de télégramme signé Amparo Poch par délégation de signature de Félix Martí Ibáñez, sous-secrétaire à la Santé, à la délégation à l'évacuation du Conseil de défense de Madrid, [15-18 janvier 1937]. *Ibid.* ; et « Las expediciones de niños llegan sin novedad », *CNT*, vol. 6, n° 526, 25 janvier 1937, p. 2.

<sup>34</sup> « La responsabilidad de la evacuación al Extranjero no nos corresponde. Hemos sido ajenos a ella, aunque entienda la Ejecutiva que el único Organismo que debiera afrontarla dentro y fuera de España es el Comité creado para tal fin por Orden Ministerial, ya que está integrado con representantes de los partidos del Frente Popular, centrales sindicales[, etc.] » Rapport de la Commission exécutive au plenum du Comité national des réfugiés de guerre Valence, 28 janvier 1937, p. 14-15. CDMH, PS-Barcelona, 226/2.

la France mais vers la Belgique. Doublant littéralement le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, il organise deux convois en direction de Bruxelles, le premier dès le 25 novembre 1936, le second exactement un mois plus tard<sup>35</sup>. Les enfants qui les composent proviennent d'institutions de bienfaisance madrilénes et ils ont été évacués par le CSPM au cours de l'automne au Levant et en Catalogne<sup>36</sup>. Une fois arrivés à destination, ils sont pris en charge par le Groupe de défense de la République espagnole présidé par Marcos Boldú qui collabore étroitement avec l'ambassade, puis placés dans des familles volontaires de la ville. Le CSPM ne s'arrête pas là. Le 1<sup>er</sup> décembre 1936, alors que le ministère dirigé par Federica Montseny annonce par voie de presse qu'il « étudie<sup>37</sup> » la proposition de Victor Basch, le CSPM a déjà chargé la professeure Juana Moreno de Sosa, évacuée à Barcelone avec ses élèves du prestigieux Institut-École de Madrid, d'écrire à un certain nombre de parents pour savoir s'ils consentent au transfert de leur progéniture en France<sup>38</sup>.

Si le CSPM parvient à trouver des débouchés aussi rapidement, c'est en grande partie grâce aux réseaux politiques et sociaux de ses membres, et notamment de l'une d'entre eux, Matilde Huici Navaz<sup>39</sup>. Selon toute apparence, c'est elle qui organise les expéditions vers la Belgique, grâce à la collaboration de l'ambassadeur en poste à Bruxelles, Ángel Ossorio y Gallardo, éminent avocat qu'elle connaît de longue date, peut-être depuis ses études de droit à Madrid<sup>40</sup>, et avec lequel elle collabore, en 1931, au sein de la Commission juridique (*Comisión Jurídica Asesora*) qu'il préside et qui est chargée d'établir la nouvelle armature constitutionnelle et juridique de la Seconde République<sup>41</sup>. En 1935, témoin des bonnes relations entre les deux juristes, Matilde Huici offre à Ángel Ossorio y Gallardo la présidence de l'*Asociación Auxiliar del Niño* dont elle est l'animatrice principale, et qui organise des clubs

---

<sup>35</sup> La date de la première expédition est spécifiée dans la copie de la lettre d'Antonio Montesinos Llamosi, secrétaire général du CNTM, à Victoria Alvarez à Madrid, Valence, 30 janvier 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 674/1, intercalaire « M ». La seconde date est repérée à partir des fiches d'inscription à l'évacuation consultables dans le carton : AGA (9) 17.12 51/21116.

<sup>36</sup> Par exemple : Luis Arcos Vallejo, orphelin de père, vivait à la Fundación del Amo à Madrid. Il arrive à Barcelone le 27 novembre 1936, avant d'être envoyé à Bruxelles au cours du mois de décembre 1936. *Ibid.*

<sup>37</sup> « estudia ». FEBUS, « Una excelente medida : alejar a los niños de la guerra », *CNT*, n° 476, 1<sup>er</sup> décembre 1936, p. 1.

<sup>38</sup> Nous ne possédons pas la lettre circulaire de Juana Moreno mais les réponses de trois parents qui font référence à un courrier du 1<sup>er</sup> décembre 1936. Nous ignorons à combien de parents il a été adressé. AMTIN, fonds du CSPM, 797/5. Nous revenons dans le chapitre 4 sur la spécificité de la démarche du CSPM vis-à-vis des élèves de l'Institut-École évacués sous sa responsabilité de Madrid au château de Pedralbes à Barcelone.

<sup>39</sup> Sur cette figure pendant longtemps peu connue, voir María Nieves SAN MARTÍN MONTILLA, *Matilde Huici Navaz. La tercera mujer*, Madrid, Narcea Ediciones, coll. « Mujeres », 2009, 221 p.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>41</sup> Manuel J. PELÁEZ ALBENDEA, « Juristas democristianos, conservadores y republicanos de centroizquierda en 1931 ante la Comisión Jurídica Asesora durante la Presidencia de Ángel Ossorio y Gallardo », *Contribuciones a las Ciencias Sociales*, janvier 2010, <http://www.eumed.net/rev/cccs/07/mjpa.htm>, consulté le 8 octobre 2014.

pour enfants dans les quartiers populaires de Madrid<sup>42</sup>. Un an plus tard, elle met cette connexion à profit pour mettre en place les premières expéditions d'enfants espagnols vers l'étranger.

De même, il semble que ce soient les liens entre Matilde Huici et Trudy Graa, l'épouse du dirigeant socialiste Luis Araquistáin Quevedo qui est ambassadeur à Paris depuis le début de la guerre civile, qui permettent de trouver un lieu d'accueil pour un troisième groupe d'enfants du CSPM, en France cette fois-ci. Ces deux femmes se sont rencontrées dans les années 1920 au sein du prestigieux cénacle féminin du Lyceum Club qui réunit toute l'intelligentsia féminine madrilène, et dont Matilde Huici est vice-présidente en 1931<sup>43</sup>. En outre, Matilde Huici et la sœur de Trudy Graa, Luisa, également membre du Lyceum Club et épouse d'un autre socialiste célèbre, Julio Alvarez del Vayo, collaborent au sein du bureau de l'*Asociación Auxiliar del Niño*, celle qui est présidée, justement, par Ángel Ossorio y Gallardo<sup>44</sup>. Ces éminentes intellectuelles et militantes socialistes<sup>45</sup> sont donc liées par d'étroits réseaux de sociabilité depuis l'avant-guerre, qui sont réactivés en 1936. En effet, c'est très certainement grâce à l'entremise de Trudy Graa que le CSPM entre en contact avec l'intellectuelle suédoise Siri Aschberg, épouse du banquier et militant pacifiste Olof Aschberg, qui réside à Paris depuis le début des années 1930 et dont le salon réunit fréquemment des personnalités politiques de gauche<sup>46</sup>. Grâce à ces liens, le CSPM amorce une collaboration avec le Comité des femmes suédoises pour les enfants d'Espagne (*Kvinnokommittén för Spaniens*

---

<sup>42</sup> María Nieves SAN MARTÍN MONTILLA, *Matilde Huici Navaz. La tercera mujer, op. cit.*, p. 110. Sur la collaboration entre Matilde Huici et Ángel Ossorio y Gallardo dans le cadre de cette association, on peut consulter le fonds personnel de ce dernier dans CDMH, PS-Madrid, 734/3.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 85. La figure de Trudy Graa Araquistáin a été quelque peu effacée par celle de son célèbre époux. Un temps journaliste à *El Sol*, amie proche d'Isabel Oyarzábal de Palencia, elle est membre fondatrice du Lyceum Club et fait partie de son comité exécutif à partir de 1928. Elle quitte l'Espagne à partir de 1932 pour suivre son époux, nommé ambassadeur à Berlin. Rosa María BALLESTEROS GARCÍA, « Isabel Oyarzábal : una malagueña en la Corte del Rey Gustavo », *Jábega*, n° 92, 2002, p. 118 ; Concha FAGOAGA, « El Lyceum Club de Madrid, elite latente », in Danièle BUSSY-GENEVOIS et Marie-Aline BARRACHINA (dirs.), *Les Espagnoles dans l'histoire. Une sociabilité démocratique (XIXe-XXe siècles)*, Saint Denis, Presse Universitaire de Vincennes, 2002, pp. 145-168.

<sup>44</sup> « Acta de Constitución de la Asociación Auxiliar del Niño », Madrid, 23 février 1935. CDMH, PS-Madrid, 734/3 (fonds Ángel Ossorio y Gallardo).

<sup>45</sup> Sur le militantisme féministe et socialiste de Matilde Huici, voir María Nieves SAN MARTÍN MONTILLA, *Matilde Huici Navaz. La tercera mujer, op. cit.*, p. 52-88.

<sup>46</sup> Olof Aschberg, banquier et social-démocrate suédois, crée en 1912 la première banque suédoise pour les coopératives et les syndicats. Il contribue ensuite à financer la révolution bolchévique. Il s'installe en France avec son épouse dans les années 1930. Militant pacifiste, il prête son hôtel particulier, 21, rue Casimir Perier, pour la réunion de constitution du Rassemblement universel pour la paix en 1935. Il y reçoit également pour des dîners des personnalités importantes de la gauche française, comme Pierre Cot ou Léon Jouhaux. Lettre de Guy Menant, président du Rassemblement universel pour la paix, à Léon Jouhaux, Paris, 12 janvier 1938. IHS-CGT, 97 CFD 45/3, f. 42. C'est sans doute dans ce cadre que les Aschberg sont amenés à rencontrer les Araquistáin à Paris en 1936.

barn), auquel le couple Aschberg prête sa résidence personnelle, le château de la Brévière, et où sont destinés des enfants hébergés par le CSPM<sup>47</sup>.

Comme on peut s'y attendre, ces agissements provoquent cependant de vives récriminations de la part du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Ce dernier met la question à l'ordre du jour en Conseil des ministres, et obtient gain de cause. Le 4 janvier 1937, un décret de la présidence du Conseil redéfinit les attributions respectives du Conseil national de l'Assistance sociale (dépendant du ministère de Federica Montseny) et celles du CSPM (dépendant du ministère de la Justice), au net avantage du premier. Celui-ci se voit en effet attribuer l'intégralité des fonctions de bienfaisance et de protection de l'enfance, ne laissant au CSPM que des missions spécifiquement juridiques, liées à la tutelle des orphelins et à la répression de la délinquance<sup>48</sup>. Cette réduction drastique du champ d'intervention du CSPM se traduit par une nouvelle dénomination : de Conseil supérieur de *protection* des mineurs, il devient Conseil national de *tutelle* des mineurs (CNTM). Le décret du 4 janvier 1937 signe l'arrêt des activités du CSPM en matière d'évacuations d'enfants, comme le reconnaît rétrospectivement, près d'un an plus tard, son secrétaire général, Antonio Montesinos Llamosi :

Jusqu'au 7 janvier dernier [1937], jour où un décret ministériel a disposé que ce Conseil national [de tutelle des mineurs] ne doit s'occuper que des mineurs jugés par les tribunaux des tutelles ou des orphelins de père et de mère, nous organisons quelques colonies à l'étranger, mais à partir de cette date, cette mission est passée à l'Assistance sociale, au sein du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale qui existait alors<sup>49</sup>.

Dans l'immédiat cependant, le CNTM ne dépose pas encore les armes. Le 15 janvier 1937, Luis San Martín Adeva, juge pour enfants, membre du CNTM et époux de Matilde Huici,

---

<sup>47</sup> Lucy VIEDMA, « The Spanish Civil War 1936-1939. « Everything You Have Done for Us Spanish children Will Live in our Memories Forever » », in Martin GRASS (dir.), *The World in the Basement : International Material in Archives and Collections*, Stockholm, Arbetarrörelsens Arkiv och Bibliotek, 2002, pp. 35-40.

<sup>48</sup> Présidence du Conseil des ministres, « Decreto disponiendo que el Consejo Superior de Protección de Menores se denominará en lo sucesivo Consejo Nacional de Tutela de Menores, conservando su actual estructura, con las modificaciones que se introducen por el presente Decreto » [décret du 4 janvier 1937], *Gaceta de la República*, n° 7, 7 janvier 1937, p. 107. Notons que cette tentative (de courte durée) de réorganisation administrative est particulièrement ambitieuse et novatrice, puisqu'elle sépare les fonctions de correction de l'enfance coupable et de protection de l'enfance victime, dont la combinaison est à l'origine même du « paradigme protecteur » des politiques occidentales à destination de l'enfance depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT et Éric PIERRE (dirs.), *Enfance et justice au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire comparée de la protection de l'enfance. Belgique, France, Pays-Bas, Canada (1820-1914)*, Paris, PUF, 2001, 444 p, partie 2 : « Enfance délinquante, enfance en danger, États tutélaires ».

<sup>49</sup> « Hasta el día 7 de Enero ppdo. en que por Decreto Ministerial este Consejo nacional sólo se ha de ocupar de los menores enjuiciados por los Tribunales Tutelares, o de los huérfanos de padre y madre, veníamos organizando algunas colonias en el extranjero [sic], pero a partir de esa fecha, este cometido pasó a Asistencia Social, en el entonces Ministerio de Sanidad y Asistencia Social. » Copie de la lettre d'Antonio Montesinos, secrétaire général du CNTM, à Antonio Eulogio Diez, secrétaire provincial de la Gauche républicaine d'Alicante, 11 novembre 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 673. Le décret auquel il est fait allusion date bien du 4 janvier 1937, mais il est publié au bulletin officiel du 7.

propose encore à l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, Ángel Ossorio y Gallardo, d'y envoyer 50 enfants. Mais le ministère de Federica Montseny veille. Le 3 février 1937, dans un courrier privé, l'ambassadeur à Bruxelles relate sans fard les complications issues de la concurrence entre les deux ministères :

En réponse à votre aimable courrier du 15 janvier [1937] j'avais demandé à ce qu'évidemment, on nous envoyât une autre excursion de 50 enfants, mais je découvre que le Conseil national de l'Assistance sociale a adressé une lettre à M. Marcos Boldú lui disant que l'évacuation d'enfants s'effectuera toujours par l'intermédiaire dudit Conseil national. Nous avons déjà parlé vous et moi des divergences existant entre les deux ministères et entre les deux Conseils, mais j'avais l'espoir que ceci fût réglé. Et nous voici désormais, moi-même et ces excellents amis du Comité [de Marcos Boldú], sans savoir que faire puisque nous craignons, en nous adressant à l'une des entités, de fâcher l'autre et que tout ce gâchis [...] finisse par nous mêler à une dispute avec laquelle nous n'avons rien à voir<sup>50</sup>.

Le grippage de la connexion belge n'est pas sans effets. Entre le 31 janvier et le 15 février 1937, le CNTM a évacué plusieurs dizaines d'enfants de Madrid vers une colonie de Vilajuiga, au Nord de la Catalogne, dans l'attente d'un transfert rapide vers Bruxelles<sup>51</sup>. Selon toute vraisemblance, le courrier d'Ángel Ossorio y Gallardo met un terme à ce projet et, pendant plusieurs semaines, la destination finale de ces enfants change à plusieurs reprises<sup>52</sup>.

Finalement, le CNTM et le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale parviennent à un accord : le premier continue d'organiser ses propres expéditions, mais sous la houlette du second. C'est ainsi que, le 5 février, il envoie 38 enfants au château de la Brévière du couple Aschberg. L'expédition est placée, significativement, sous le contrôle de Trudy Araquistáin, l'épouse de l'ambassadeur et comparse de Matilde Huici depuis leurs années au Lyceum Club<sup>53</sup>. Mais tout est désormais sous la supervision de l'administration de Federica Montseny, comme

---

<sup>50</sup> « En contestación a su amable carta de 15 de Enero había yo pedido que nos enviasen desde luego otra excursión de 50 niños, pero me encuentro con que el Consejo Nacional de Asistencia social ha dirigido a D. Marcos Boldú una carta diciéndole que la evacuación de niños se efectuará siempre por conducto de dicho Consejo Nacional. Ya habíamos hablado V. y yo de las divergencias existentes entre los dos Ministerios y entre los dos Consejos, pero yo tenía la esperanza de que esto se hubiera arreglado. Y aquí me tiene V. y tiene V. a estos excelentes amigos del Comité [de Marcos Boldú], sin saber qué hacer porque tememos que dirigiéndonos a una de las entidades se nos enfade la otra y que todo este derroche [...] acabe envolviéndonos en una pelotera en la que nada tenemos que ver. » Lettre particulière d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, à Luis San Martín Adeva, membre du CNTM, Bruxelles, 3 février 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 791/3. Annexe 4.

<sup>51</sup> Nous en repérons 21 dans notre base de données à partir de divers courriers d'Antonio Montesinos. Voir par exemple la copie de la lettre d'Antonio Montesinos à Rufino Cangas, Valence, 17 février 1937. *Ibid.*, 674/1, intercalaire « C ».

<sup>52</sup> Au début du mois de mars, ces enfants sont censés partir pour Perpignan, mais ce projet n'aboutit pas non plus. Copie de la lettre d'Antonio Montesinos, secrétaire général du CNTM, à Jorge Heyens, délégué du CNTM à Barcelone, Valence, 8 mars 1937. *Ibid.*, 791/3.

<sup>53</sup> Selon les fiches d'évacuation du CNTM, Trudy Graa Araquistáin est « visiteuse » (« visitadora ») responsable de l'expédition, avec l'institutrice Inés Casasempere et le médecin Federico Carsi. AGA (9) 17.12 51/21116.

le montrent les fiches individuelles d'évacuation de ces enfants, qui portent l'en-tête du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale<sup>54</sup>. Il en est de même pour les expéditions suivantes. Ainsi, vers le mois de janvier 1937, le CNTM est contacté par le consul d'Espagne à Sète qui, afin de fournir une « aide immédiate à l'œuvre humanitaire du Conseil national de protection des mineurs [...] a sollicité et obtenu qu'une colonie composée de vingt enfants orphelins de cinq à huit ans, vienne s'établir à Sète de toute urgence<sup>55</sup> ». Mais avant de procéder à l'envoi des enfants en question, le CNTM demande l'autorisation du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, et l'obtient<sup>56</sup>. C'est donc sous le contrôle de ce dernier que, le 4 mars 1937, vingt enfants venus d'Espagne (19 garçons et une fille) sont accueillis dans un camp de vacances prêté à cet effet par les Jeunesses laïques républicaines sur « la Corniche » de Sète. La colonie est gérée par le consul et financée par les très nombreux (plus de deux cents) comités d'aide à la République formés par les immigrés espagnols de sa démarcation depuis le début du conflit<sup>57</sup>. Puis, au cours des mois de mars et avril 1937, le CNTM envoie au moins une partie des enfants en attente à Vilajuiga vers Saint-Étienne. Ces derniers sont reçus par le CAEE départemental de la Loire dirigé par Claudius Buard, trésorier adjoint de l'UD de la CGT. Dans ce cas comme dans celui de Sète et de la Brévière, les expéditions d'enfants se font sous le contrôle du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, même si ce dernier n'intervient pas concrètement dans leur départ et leur accueil<sup>58</sup>.

Ainsi, après avoir faire reconnaître son autorité de tous, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale met en place une organisation sinon décentralisée, du moins multipolaire, où différentes institutions opèrent de manière autonome pour recruter des enfants, organiser

---

<sup>54</sup> Nous en avons retrouvés six dans *Ibid.*, dossiers « C », « P », « T » et « V », mentionnant spécifiquement « La Brévière » pour destination.

<sup>55</sup> « ...una ayuda inmediata a la labor humanitaria del Consejo Nacional de Protección de Menores [...] ha solicitado y obtenido que una Colonia compuesta de 20 niños huérfanos de 5 a 8 años, venga a establecerse en Sete con toda urgencia. » Lettre circulaire de José de Benito Mompel, consul d'Espagne à Sète, aux Espagnols immigrés de la démarcation consulaire, Sète, sans date [janvier-février 1937]. AMAEC, Archivo de Barcelona, RE 13/54, f. 686.

<sup>56</sup> Télégramme de José Mestre Puig, sous-secrétaire à la Santé, à Amós Sabrás, délégué de l'Assistance sociale à Paris, Valence, 26 février 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-5, f. 4.

<sup>57</sup> Lettre circulaire de José de Benito, consul d'Espagne à Sète, aux Espagnols immigrés de la démarcation consulaire, Sète, 4 mars 1937. AMAEC, Archivo de Barcelona, RE 13/54, f. 683-684.

<sup>58</sup> Les enfants évacués à Sète et à Saint-Etienne, comme ceux expédiés vers la Brévière, sont fichés à la fois par le CNTM et par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, ce qui atteste sa supervision ; voir AGA (9) 17.12 51/21116. Mais la délégation de l'Assistance sociale de Paris, dépendante du ministère de Federica Montseny, ne les comptabilise pas au nombre des expéditions d'enfants dont elle a organisé la réception. Elle enregistre bien, néanmoins, la présence de 19 (et non plus 20) enfants à la colonie de la Corniche à Sète. Lettre de Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale à Paris, à Federica Montseny, ministre de la Santé et de l'Assistance sociale, Paris, 8 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 24-25. Annexe 5. Aucun de ces convois ne transite par les centres de triage mis en place par le CAEE à l'intention des enfants qui lui sont adressés par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, ce qui atteste la relative séparation des deux réseaux. Nous revenons plus en détail sur ce point dans le chapitre 4.



leur envoi en France et trouver leur lieu d'accueil. Il suffit que le ministère soit consulté en amont, et informé en aval. Il en est de même pour les premières expéditions organisées par le gouvernement autonome basque – un point presque complètement passé sous silence dans l'abondante bibliographie sur les évacuations enfantines basques<sup>59</sup>. Ainsi, la première d'entre elles, que commence à organiser dès le 4 janvier 1937 le département de l'Assistance sociale basque, est dûment autorisée par Federica Montseny le 3 mars, la sortie effective de Bilbao se réalisant le 20 du même mois<sup>60</sup>. L'accueil temporaire de ces 350 enfants à la « Maison Heureuse », sur l'île d'Oléron en Charente-Inférieure, puis leur répartition un mois plus tard dans des familles belges et françaises, se font également sous sa supervision. Le délégué du ministère à Paris, Amós Sabrás, fait office d'agent de liaison entre le CAEE et le gouvernement basque<sup>61</sup>. À nouveau le 16 avril, en vue d'une deuxième expédition, les autorités basques « attendent [...] l'accord de ce ministère [de la Santé et de l'Assistance sociale] au sujet de la date de départ des enfants. Il sera très important que les deux organismes s'entendent bien sur ce point<sup>62</sup> », fait-on remarquer depuis Paris à Federica Montseny.

## 1.2. Les raisons de la détermination : ambitions ministérielles et légitimité anarchiste

Ainsi, Federica Montseny revendique de manière constante le monopole sur la supervision des évacuations d'enfants à l'étranger – et elle l'obtient. Reste à comprendre les raisons de cette volonté, qui ne fait aucun doute. Si sa politique est manifeste, à travers les courriers échangés avec la délégation du Conseil de défense de Madrid et le CSPM, les raisons qui l'animent n'y apparaissent pas. Quelques hypothèses peuvent cependant être ébauchées en

---

<sup>59</sup> À l'exception notable de Pierre MARQUÉS POSTY, *Les enfants espagnols réfugiés en France, op. cit.*, toute l'historiographie sur le sujet fait du gouvernement autonome basque le premier et principal organisateur des évacuations d'enfants à l'étranger, et date en conséquence le premier départ du mois de mars 1937. De ce fait, elle ignore totalement le rôle du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et du CNTM, les évacuations organisées depuis Madrid et Valence à partir du mois de novembre 1936, de même que le fait que les deux premières expéditions d'enfants sont, en fait, dirigées vers la Belgique, et non la France.

<sup>60</sup> Copie du télégramme de Federica Montseny à Joaquín Bustos Apoita secrétaire général de l'Assistance sociale du gouvernement autonome basque, Valence, 3 mars 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 6. Pour un récit détaillé de l'organisation de cette première expédition depuis la Biscaye, voir Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, *1937, op. cit.*, p. 69-75.

<sup>61</sup> Brouillon de télégramme d'Amós Sabrás à Juan Gracia Colás, conseiller (*consejero*) de la Santé et de l'Assistance sociale du gouvernement autonome basque, sans date [19 avril 1937]. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-12, f. 1.

<sup>62</sup> « Siguen esperando el visto buenos [sic] de ese Ministerio para cuando hayan de salir los niños. Será muy importante que ambos organismos estén bien compenetrados sobre este asunto. ». Lettre de Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale à Paris, à la ministre Federica Montseny, Paris, 16 avril 1937. AH-81-4, f. 28. L'évacuation massive des enfants du pays basque se fait donc, au départ du moins, sous la tutelle et dans le cadre du dispositif instauré par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, point qui n'apparaît jamais dans l'historiographie abondante sur les évacuations d'enfants basques.

resituant le programme d'évacuations enfantines dans l'ensemble de son action à la tête de son ministère. En effet, celle-ci se caractérise par des efforts constants pour accroître l'autorité et le domaine de compétence de l'administration qu'elle dirige et, de ce fait, augmenter le pouvoir et la légitimité de son organisation syndicale et politique.

*a) La construction d'un domaine d'intervention ministérielle pour la CNT*

Au moment où la proposition du CAEE en cours de constitution parvient en Espagne, à la mi-novembre 1936, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale vient juste d'être créé. Il surgit du remaniement du 4 novembre 1936 qui voit entrer au gouvernement, pour la première fois de l'histoire espagnole, quatre dirigeants anarchistes de la Confédération nationale du travail (CNT) dont une femme, Federica Montseny<sup>63</sup>. Taillé sur mesure à cette occasion, le portefeuille de la Santé qui lui est initialement attribué est détaché du ministère du Travail, de la Santé et de la Prévision dirigé, dans le gouvernement précédent, par José Tomas y Piera. Selon ses propres dires, Federica Montseny se retrouve le 4 novembre à la tête d'une administration de bric et de broc, d'« un ministère qui n'existait pas, on l'a donc fait de pièces et de morceaux ; un bout du Travail, encore un autre de l'Intérieur...<sup>64</sup> » Même en ajoutant à ce ministère miniature ceux de la Justice, de l'Industrie et du Commerce également attribués à la CNT, on est loin des cinq portefeuilles revendiqués le 30 octobre 1936 par la centrale anarcho-syndicaliste (Guerre, Finances, Travail, Travaux publics et Commerce ou Agriculture) afin d'équilibrer la représentation de l'Union générale des travailleurs (UGT), l'autre grande centrale syndicale espagnole, au gouvernement<sup>65</sup>. Comme l'explique Federica Montseny après coup, la création *ad hoc* de son ministère « se fit probablement pour que la CNT pût entrer au gouvernement et qu'au sein du gouvernement elle pût en faire le moins possible<sup>66</sup> ».

Or, depuis le début du conflit civil, Federica Montseny fait partie des dirigeants anarchistes qui ont décidé d'avaliser l'existence de l'État républicain et d'y participer, plutôt

---

<sup>63</sup> Les autres ministres de la CNT sont Juan García Oliver (Justice), Juan Peiró Belis (Industrie) et Juan López Sánchez (Commerce).

<sup>64</sup> « Un Ministerio que no existía, pues fué hecho de retazos ; un trozo de Trabajo, otro poco de Gobernación... » Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>65</sup> Julio ARÓSTEGUI SÁNCHEZ et Jesús A. MARTÍNEZ, *La Junta de defensa de Madrid*, *op. cit.*, p. 58. Officiellement, l'UGT détient trois ministères régaliens dans le gouvernement formé par Francisco Largo Caballero le 4 septembre 1936 : les Affaires étrangères avec Julio Álvarez del Vayo, l'Intérieur avec Ángel Galarza, la Guerre avec Francisco Largo Caballero ainsi que la propre présidence du Conseil que ce dernier détient également. Pere GABRIEL, *Historia de la UGT. Vol. 4 : Un sindicalismo de guerra, 1936-1939*, Siglo XXI, 2011, p. 26. C'est donc par erreur que la plupart des manuels attribue ces portefeuilles au PSOE représenté, quant à lui, par Juan Negrín aux Finances, Indalecio Prieto à la Marine et à l'Aviation et Anastasio de Gracia à l'Industrie et au Commerce.

<sup>66</sup> « Se hizo probablemente para que la C.N.T. pudiera entrar en el Gobierno y dentro del Gobierno pudiera hacer la menor labor posible. » Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, *op. cit.*, p. 8.

que de profiter de sa faiblesse momentanée pour le détruire et lancer la révolution. Ce choix constitue un virage à 180 degrés pour une idéologue qui représentait jusque-là la tendance la plus radicale de l'antiétatisme anarchiste, virage qui n'a pas laissé d'interroger les historiens depuis lors<sup>67</sup>. Dès le mois d'août 1936, Federica Montseny se fait l'avocate de l'entrée de la CNT dans les nouvelles instances de pouvoir républicaines, d'abord en Catalogne, puis au niveau central<sup>68</sup>. Contrairement à l'image que ces dirigeants anarchistes qui collaborent au pouvoir légal ont livrée à la postérité et qui les voit, torturés par un « dilemme déchirant<sup>69</sup> », sacrifier à regret leurs convictions intimes sur l'autel de l'antifascisme, Federica Montseny pousse depuis plusieurs mois son organisation dans le sens de la collaboration<sup>70</sup>. Lorsqu'elle entre au gouvernement de Francisco Largo Caballero le 4 novembre 1936, tout semble indiquer qu'elle ne se satisfait pas du domaine limité qui lui est attribué. Au cours des six mois suivants, elle parvient à l'étendre progressivement. Un premier pas est franchi dès le 17 novembre 1936. Sans que les attributions du ministère de la Santé soient réellement modifiées, sa dénomination se voit prolongée de « l'Assistance sociale, signifiant par là l'importance que le pouvoir public accorde aux avancées sociales en matière d'assistance publique<sup>71</sup> ».

Quelques jours plus tard, cet accroissement nominal devient réel. Le décret du 21 novembre 1936 crée, au sein du ministère, les Conseils nationaux de la Santé et de l'Assistance sociale, dont les compétences se voient singulièrement accrues par rapport aux anciennes directions générales qu'ils remplacent. En particulier et pour ce qui nous intéresse, le Conseil national de l'Assistance sociale reçoit pour mission de « coordonner tout ce qui constituait auparavant l'objet et les fins de la bienfaisance officielle, privée et publique<sup>72</sup> ». Ceci revient, d'une part, à nationaliser toutes les œuvres religieuses qui dominaient jusque-là ce secteur et,

---

<sup>67</sup> Miguel IÑIGUEZ, « Montseny Mañé, Federica », in *Enciclopedia histórica del anarquismo español*, Vitoria, Asociación Isaac Puente, 2008, vol. 3/2, pp. 1154-1155 ; José Luis LEDESMA, « 20 personajes clave de la historia del anarquismo español », in Julián CASANOVA (dir.), *Tierra y libertad : cien años de anarquismo en España*, Barcelone, Crítica, 2010, p. 281-283 ; Susana TAVERA, *Federica Montseny, la indomable (1905-1994)*, Madrid, Temas de Hoy, 2005, p. 18.

<sup>68</sup> François GODICHEAU, *République et révolution en Catalogne*, op. cit., p. 130-132.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>70</sup> Federica Montseny est la première à présenter son consentement à entrer au gouvernement comme un sacrifice dicté par son « sens des responsabilités ». Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, op. cit., p. 5-6.

<sup>71</sup> « [...] Asistencia Social, significando con ello la importancia que el Poder Público concede a los avances sociales en orden a la asistencia pública ». « Decreto disponiendo que el Ministerio de Sanidad se denomine Ministerio de Sanidad y Asistencia Social » [décret du 17 novembre 1936], *Gaceta de la República*, n° 324, 19 novembre 1936, p. 721.

<sup>72</sup> « Coordinar todo cuanto antes constituya el objeto y fines de la beneficencia oficial, particular y pública ». Présidence du Conseil, « Decreto organizando el funcionamiento del Ministerio de Sanidad y Asistencia Social en la forma que se indica » [décret du 23 novembre 1936], *Ibid.*, n° 330, 25 novembre 1936, p. 786-787.

d'autre part, à « réclamer pour [le Conseil national de l'Assistance sociale] les activités d'assistance sociale que réalisent actuellement d'autres ministères<sup>73</sup> » – ce qui concerne clairement le CSPM dépendant du ministère de la Justice. Cette absorption partielle se voit d'ailleurs confirmée, comme nous l'avons vu, par le décret du 4 janvier 1937 qui précise les limites entre les compétences du Conseil national de l'Assistance sociale et celles du CSPM, transférant au premier environ la moitié des missions – et des structures administratives – du second.

Mais l'élargissement des compétences du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale ne s'arrête pas là puisque, par décret du 31 janvier 1937, celui-ci se voit encore attribuer la gestion de l'évacuation et de l'accueil des réfugiés dans toute l'Espagne républicaine : de ce fait, le Comité national des réfugiés que nous avons présenté précédemment est dissous<sup>74</sup>. Pour le remplacer (quand bien même, en pratique, une grande partie du personnel et de l'organisation reste en place), le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale crée le Comité d'évacuation et d'assistance aux réfugiés, bientôt renommé Officine centrale d'évacuation et d'assistance aux réfugiés (OCEAR) afin de bien marquer la nature étatique du nouvel organisme<sup>75</sup>. Ces changements d'intitulé institutionnel (du « comité » à « l'officine ») et de rattachement (d'un comité relativement autonome dépendant directement de la Présidence du Conseil à un service ministériel) sont tout à fait représentatifs de la normalisation étatique progressive menée par Francisco Largo Caballero (et son successeur après lui). Mais ils montrent aussi que la CNT, ou du moins certains de ses dirigeants au niveau national, sont loin d'être étrangers à cette reconstruction d'un État somme toute classique et qu'ils en profitent, d'ailleurs. On mesure l'évolution parcouru, depuis le mois d'août 1936, lorsque la CNT réclamait que le gouvernement de la Généralité de Catalogne soit renommé le « Conseil de défense de la Généralité<sup>76</sup> » et, de même, jusqu'à l'entrée des quatre ministres anarchistes au gouvernement de Francisco Largo Caballero, que celui-ci soit rebaptisé « Conseil de défense national<sup>77</sup> ». Le 23 février 1937, c'est José Mestre Puig, sous-secrétaire à la Santé de Federica Montseny, qui

---

<sup>73</sup> « Recabar para sí las actividades de asistencia social que actualmente realizan otros Ministerios ». *Ibid.*

<sup>74</sup> Présidence du Conseil des ministres, « Decreto disolviendo el Comité Nacional de Refugiados y encomendando sus funciones al Ministerio de Sanidad y Asistencia social » [décret du 30 janvier 1937], *Ibid.*, n° 33, 2 février 1937, p. 589-590.

<sup>75</sup> Ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, « Orden estableciendo en este Ministerio un Comité de Evacuación y Asistencia a Refugiados, con la organización y servicios que se expresan » [ordre du 17 février 1937], *Ibid.*, n° 49, 18 février 1937, p. 871 ; et « Orden modificando la denominación del Comité de Evacuación y Asistencia a Refugiados, por la de Oficina Central de Evacuación y Asistencia a Refugiados (O. C. E. A. R.). » [ordre du 23 février 1937], *Ibid.*, n° 57, 26 février 1937, p. 982-983.

<sup>76</sup> François GODICHEAU, *République et révolution en Catalogne*, op. cit., p. 132.

<sup>77</sup> Julio ARÓSTEGUI SÁNCHEZ et Jesús A. MARTÍNEZ, *La Junta de defensa de Madrid*, op. cit., p. 58.

signe l'ordre qui transforme le *Comité* d'évacuation et d'assistance aux réfugiés en *Officine centrale*, car « l'emploi de la dénomination "Comité" prête à confusion avec l'ancien Comité national de réfugiés, et sa constitution au sein de ce ministère semble inopportune<sup>78</sup> ». Selon toute vraisemblance, c'est dans cette dynamique de reconstruction étatique et d'élargissement progressif de la sphère d'action du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale que s'inscrit la détermination de Federica Montseny à obtenir la responsabilité des évacuations enfantines à l'étranger.

*b) Les dividendes symboliques de l'action humanitaire pour le mouvement anarchiste*

Cet accroissement de l'autorité ministérielle de Federica Montseny sert aussi le mouvement anarchiste, y compris par ses effets secondaires positifs pour la CNT et la Fédération anarchiste ibérique (FAI<sup>79</sup>). Certes, lorsqu'elle rend les comptes de son mandat aux militants cénétistes barcelonais, en juin 1937, Federica Montseny se défend d'avoir fait preuve de favoritisme partisan et s'honore de ce que, seuls au gouvernement, ses compagnons et elle « ne travail[laient] ni pour la CNT ni pour l'anarchisme, mais pour l'Espagne, pour le peuple espagnol<sup>80</sup> ». Elle devance également tout éventuel soupçon de népotisme, soulignant en particulier qu'aucun des délégués nommés à Paris pour l'organisation des évacuations d'enfants n'appartenait à la CNT, preuve selon elle du désintéressement et de la vertu anarchistes<sup>81</sup>.

Cette affirmation est *presque vraie*. À sa création, la délégation de l'Assistance sociale compte cinq responsables<sup>82</sup>. Les trois premiers sont les ligueurs espagnols que nous connaissons déjà : Amós Sabrás Gurrea, Alberto Lumbreras y Gasel et Luis Rodríguez Guerra. Leur est adjoint un quatrième membre, Francisco Alcalá Llorente, posté à Perpignan. Aucun de ces hommes n'est anarchiste, ni même militant ouvrier. Amós Sabrás est député socialiste de Logroño puis de Huelva pendant la Seconde République, et l'affiliation politique de ses trois collègues nous est inconnue. En revanche, tous quatre appartiennent à la bourgeoisie

---

<sup>78</sup> « El empleo de la denominación "Comité" se presta a confusionismo con el disuelto Comité Nacional de Refugiados, y parece poco indicada su constitución en el seno de este Ministerio. » Ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, « Orden modificando la denominación del Comité de Evacuación y Asistencia a Refugiados, por la de Oficina Central de Evacuación y Asistencia a Refugiados (O. C. E. A. R.). » [ordre du 23 février 1937], *Gaceta de la República*, n° 57, 26 février 1937, p. 982-983.

<sup>79</sup> Federica Montseny entre à la FAI au déclenchement de la guerre civile, puis devient membre de son secrétariat permanent et sa représentante auprès du Comité régional catalan de la CNT. Miguel INIGUEZ, « Montseny Mañé, Federica », *op. cit.*

<sup>80</sup> « No trabajábamos ni para la CNT ni para el anarquismo, sino que trabajábamos para España, para el pueblo español. » Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>82</sup> « Distribución de sueldos destinados al personal encargado del cuidado de los niños trasladados a Francia por este ministerio », Valence, 8 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 26.

intellectuelle et éclairée : Amós Sabrás est docteur en sciences et professeur de mathématiques dans un lycée de Barcelone ; Alberto Lumbreras est journaliste et dessinateur ; Luis Rodríguez Guerra, avocat<sup>83</sup> ; quant à Francisco Alcalá, il est poète et son épouse, également recrutée par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, est institutrice<sup>84</sup>. Le secrétaire et cinquième membre de la délégation, Facundo Roca, présente cependant un profil et un parcours radicalement différents. Militant ouvrier depuis son plus jeune âge, membre actif de la CNT et de la FAI, son adjonction à la délégation de l'Assistance sociale éclaire une partie des enjeux que recèle le maintien d'une présence à Paris pour le ministère de Federica Montseny.

Ouvrier cimentier-maçon, fils de journaliers, Facundo Roca émigre en 1916, à 17 ans, dans la région de Lyon où il milite d'abord dans le syndicat autonome des maçons, puis au sein de la CGTU<sup>85</sup>. À partir de 1928, il est assidûment surveillé par la préfecture du Rhône qui l'identifie comme un « fervent propagandiste des théories anarchistes<sup>86</sup> ». Son expulsion du territoire est recommandée au ministère de l'Intérieur à de nombreuses reprises et elle est finalement prononcée le 17 juillet 1931. Mais entre-temps, Facundo Roca est déjà retourné en Espagne où la République vient d'être proclamée<sup>87</sup>. Quand il revient en France cinq ans plus tard, c'est avec une mission très précise : il a été nommé par les comités régionaux de la CNT et de la FAI de Catalogne pour former, avec Germinal Esgleas et Manuel Mascarell Calvet, une commission chargée d'acquérir des armes à Paris pour les milices anarchistes barcelonaises<sup>88</sup>. Cette commission relève d'une initiative propre à l'organisation et n'a pas d'aval diplomatique : lorsque les trois délégués passent la frontière le 30 août 1936, « leur attitude a paru suspecte aux agents qui ont contrôlé leur passage ; ils ont déclaré en effet qu'ils étaient venus en France

---

<sup>83</sup> Lettre du commissaire spécial de police Doucet au commissaire divisionnaire de Marseille, 13 octobre 1936. Centre des Archives Contemporaines (CAC), 19940492/193, dossier 17392 « RODRIGUEZ, Luis ». Selon ce document, Amós Sabrás Gurrea déclare, à son arrivée au port de Marseille, être professeur à l'Université centrale de Madrid, mais il est en réalité professeur de mathématiques dans le secondaire, nommé au lycée « Balmes » de Barcelone depuis le mois de mars 1936, comme le prouve son dossier professionnel déposé dans le fonds d'archives du ministère de l'Instruction publique. Lettre de Ricardo Perrades, directeur du lycée « La Rábida », au sous-secrétaire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Huelva, 13 mars 1936. AGA (5) 001.020 32/16800.

<sup>84</sup> Juan B. CLIMENT BELTRÁN, « Encuentro sobre el exilio valenciano en América », in Albert Girona i ALBUIXEC et María Fernanda MANCEBO (dirs.), *El exilio valenciano en América. Obra y memoria*, Valence, Universitat de València, 1995, p. 237.

<sup>85</sup> Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur (direction de la sûreté générale, 2<sup>e</sup> Bureau), Lyon, 3 janvier 1929 et rapport n° 3729 du commissaire spécial de la préfecture du Rhône au sujet d'un nommé ROCA Facundo, anarchiste, à Lyon, 13 décembre 1928. CAC, 19940472/183, dossier 16387 : « ROCA, FACUNDO ».

<sup>86</sup> Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, direction de la sûreté générale, 2<sup>e</sup> Bureau, Lyon, 18 juin 1931. *Ibid.*

<sup>87</sup> Note de Marceau Pivert, attaché au cabinet du président du Conseil, à Roger Verlomme, directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur, 3 septembre 1936. *Ibid.*

<sup>88</sup> Francisco OLAYA MORALES, *El oro de Negrín*, Madrid, Nossra y Jara, 1998, p. 83. Soulignons que Germinal Esgleas est, par ailleurs, le compagnon de Federica Montseny.

pour se “promener<sup>89</sup>” ». Les trois hommes entrent ensuite dans la *Comisión de compras de armamento* formée officiellement, le 9 octobre 1936, par le nouvel ambassadeur Luis Araquistáin<sup>90</sup>. Mais cette deuxième commission, aussi inefficace que la précédente, est dissoute dès le 18 décembre 1936.

Or, depuis son retour en France, Facundo Roca est sous la menace constante d’une expulsion, l’arrêté de 1931 étant toujours en vigueur. Même l’intervention en sa faveur du dirigeant socialiste Marceau Pivert, pourtant attaché à la présidence du Conseil, ne permet pas d’obtenir un sursis à l’exécution de cet arrêté<sup>91</sup>. La prolongation du séjour en France de Facundo Roca est d’autant plus compromise que sa mission auprès de l’ambassade, officieuse et illégale, prend fin. Or, juste à ce moment-là, Facundo Roca rejoint la délégation de l’Assistance sociale chargée de recevoir les enfants espagnols évacués en France. Sa fonction dans le cadre d’un projet humanitaire au-dessus de tout soupçon et une recommandation de la LDH lui obtiennent immédiatement un premier sursis, puis le retrait pour une durée indéterminée de l’arrêté d’expulsion à son encontre. Cette « mesure de bienveillance<sup>92</sup> » reste cependant soumise à son maintien au poste de « Délégué adjoint de son Gouvernement auprès du Comité d’Accueil aux Enfants d’Espagne ». Le directeur de la police des étrangers au ministère de l’Intérieur précise en effet que :

si cet étranger venait à être privé de la fonction qu’il occupe au Consulat Général d’Espagne et si ses agissements donnaient lieu alors à des remarques défavorables, il y aurait lieu de m’en informer en m’adressant, à ce sujet, toutes propositions utiles<sup>93</sup>.

Facundo Roca passe donc, sans solution de continuité, du trafic d’armes à la protection de l’enfance – deux postes qu’il occupe à chaque fois en lien avec son affiliation anarchiste. Or, malgré la valse des ministères et des délégations en France que nous décrivons bientôt, Facundo Roca conserve son poste. Il devient même, en mai 1938, délégué à Paris du ministère de

---

<sup>89</sup> Lettre de Panavayre, Commissaire central de Police, au Préfet des Pyrénées-Orientales, Perpignan, 31 août 1936. CAC, 19940472/183, dossier 16387 : « ROCA, FACUNDO ».

<sup>90</sup> Francisco OLAYA MORALES, *El oro de Negrín*, *op. cit.*, p. 85 ; Ricardo MIRALLES, « El duro forcejeo de la diplomacia republicana en París », in Angel VIÑAS (dir.), *Al Servicio de la República : diplomáticos y guerra civil*, Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores y Cooperación / Marcial Pons Historia, 2010, p. 127-128.

<sup>91</sup> Lettre de Roger Verlomme, directeur de cabinet de Roger Salengro, à Marceau Pivert, attaché à la présidence du Conseil, Paris, 21 septembre 1936. CAC, 19940472/183, dossier 16387 : « ROCA, FACUNDO ». Dirigeant important du parti socialiste SFIO, Marceau Pivert est, en 1936, le dirigeant et fondateur du courant de la « Gauche révolutionnaire », très proche des partis d’inspiration anarchiste et révolutionnaire européens. Il est chargé de mission auprès de la presse, de la radio et du cinéma à la présidence du Conseil dans le premier cabinet de Léon Blum. Justinien RAYMOND, « PIVERT Marceau, Souverain » in *Maitron en ligne*, *op. cit.*

<sup>92</sup> Lettre de Combes, directeur de la police du territoire et des étrangers, pour le ministre de l’Intérieur, au préfet de police de Paris, service des affaires de sûreté générale, Paris, 13 janvier 1938. CAC, 19940472/183, dossier 16387 : « ROCA, FACUNDO ».

<sup>93</sup> *Ibid.*

l'Instruction publique, une fois celui-ci passé sous une direction anarchiste<sup>94</sup>. Cette présence parisienne est mise à profit pour les affaires propres de la CNT que Facundo Roca continue de servir en parallèle à ses activités pour le programme d'évacuation enfantine. Il est en effet, au long du conflit, représentant du Comité péninsulaire de la FAI à l'extérieur et délégué de la CNT lors du Congrès de l'Association internationale des travailleurs (AIT) à Paris en juin 1937<sup>95</sup>.

Il est bien entendu que le but des évacuations enfantines n'est pas de garantir le permis de séjour de Facundo Roca. Son adjonction à la délégation de l'Assistance sociale parisienne révèle simplement combien l'existence de ce programme participe ou, du moins, profite à une stratégie plus large de présence internationale du mouvement anarchiste – présence devenue cruciale dans le contexte de l'internationalisation de la guerre civile, qu'il s'agisse d'acheter des armes ou d'accueillir des enfants<sup>96</sup>. D'un point de vue concret, la supervision des évacuations d'enfants vers la France constitue une manière de pérenniser une représentation à l'étranger et notamment à Paris, capitale mondiale du mouvement de solidarité envers l'Espagne républicaine, mais aussi passage obligé de toute livraison à l'Espagne par voie terrestre. D'un point de vue symbolique, en outre, l'inscription à l'actif de la CNT d'une initiative d'aide à l'enfance aux connotations clairement humanitaires renforce la stature morale de l'organisation. Comme nous l'avons montré en prologue, l'attitude vis-à-vis de l'enfance, notamment en temps de guerre mais pas seulement (par exemple, en temps de grève) permet de fonder un récit normatif qui distingue les bons des méchants de l'histoire. C'est ce que le secrétaire de la commission d'achats d'armements parisienne et militant anarchiste, Manuel Mascarell, comprend immédiatement. Il s'en félicite dans une lettre adressée le 30 décembre 1936 à Federica Montseny :

L'ami Roca [...] m'a mis au courant de tous vos projets et plus particulièrement des tiens, en lien avec la situation des enfants. [...] Te rends-tu compte de ce que représenterait pour nous et de ce que signifierait pour eux, pour les enfants, que nous

---

<sup>94</sup> Lettre de Facundo Roca, délégué espagnol à l'enfance évacuée, à Georges Buisson, secrétaire général du CAEE, Paris, 3 mai 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 40. Cette promotion est sans aucun doute liée à l'arrivée d'un ministre anarchiste, Segundo Blanco González, au ministère de l'Instruction publique, en remplacement du communiste Jesús Hernández.

<sup>95</sup> Miguel IÑIGUEZ, « Roca Gascó, Facundo », in *Enciclopedia histórica del anarquismo español*, Vitoria, Asociación Isaac Puente, 2008, vol. 3/2, p. 1460.

<sup>96</sup> La volonté d'assurer au mouvement anarchiste une présence internationale est aussi l'un des buts qui préside à la création, en juin 1937 (juste après la sortie de la CNT du gouvernement, donc), de la Solidarité internationale antifasciste (SIA), équivalent anarchiste du SRI. Valentin CIONINI, *Solidarité Internationale Antifasciste. Une organisation « proto-humanitaire » dans la guerre d'Espagne. 1937-1939*, mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Isabelle Renaudet, Université de Provence, Aix-Marseille, 2008, p. 14. Voir aussi Andrés IMBERNON, *La « Solidaridad Internacional Antifascista » (SIA) et l'identité anarchiste de la guerre d'Espagne à l'exil*, thèse de doctorat en cours sous la direction de François Godicheau, Bordeaux 3, Bordeaux, sous la direction de François Godicheau.



les sortions de l'ambiance de la guerre, de la terreur, de la haine et de la cruauté dans lesquelles nous vivons ? Pour nous cela représenterait la preuve de la plus haute valeur spirituelle que nous possédons en tant qu'êtres humains d'abord, et en tant qu'anarchistes ensuite<sup>97</sup>.

Une fois encore, l'attention portée aux enfants fonctionne donc comme une pierre de touche morale ou, selon les mots de Manuel Mascarell, « spirituelle ». On aurait toutefois tort de n'y voir qu'un prétexte pour servir la CNT et dorer son blason car, selon les propres mots du secrétaire de la Commission d'achats d'armements, ces évacuations sont d'abord organisées « pour les enfants » dont « la tranquillité » est un objectif encore « supérieur qui est au-dessus, en dehors de nous-mêmes<sup>98</sup> ». Comme nombre de ses contemporains, Manuel Mascarell attribue à l'enfant une valeur sacrée<sup>99</sup>.

### 1.3. Un projet d'assistance sanitaire pour l'enfance populaire

Comme le montre la réaction spontanée de Manuel Mascarell lorsqu'il apprend le projet de Federica Montseny, on ne peut interpréter l'action de cette dernière sous un angle uniquement stratégeste. La pensée anarchiste s'intéresse depuis fort longtemps à l'enfance, et les militants libertaires espagnols développent de longue date des savoir-faire et des infrastructures qui lui sont destinées. L'importance de l'éducation dans le mouvement anarchiste espagnol et l'influence de l'École moderne de Francisco Ferrer y Guardia et de l'école rationaliste sont bien connues<sup>100</sup>. Mais l'enfant n'est pas seulement une affaire de pédagogues : il est également au centre de l'attention de tous ceux qui veulent œuvrer en faveur des classes populaires et lutter contre l'inégalité et ses effets, physiques et sociaux. Les organisations politiques et ouvrières, qu'elles soient socialistes ou anarchistes, sont présentes sur ce terrain : elles donnent aux œuvres pour les enfants une dimension idéologique propre,

---

<sup>97</sup> « El amigo Roca [...] me ha puesto al corriente de todos vuestros proyectos y muy particularmente de los tuyos, relacionados con la situación de los niños. [...] ¿Te das cuenta lo que representaría para nosotros y lo que significaría para ellos, para los niños, el que los sacáramos del ambiente de guerra, del terror, del odio y de la crueldad en que vivimos? Para nosotros representaría la acusación del más alto valor espiritual que poseemos como humanos primero, y como anarquistas después. » Lettre de Manuel Mascarell Calvet, ancien secrétaire de la Commission d'achat d'armes, à Federica Montseny, ministre de la Santé et de l'assistance sociale, Paris, 30 décembre 1936. CDMH, PS-Barcelona, 629/4, f. 464.

<sup>98</sup> « Lograríamos algo superior que está por encima, al margen de nosotros mismos : La tranquilidad espiritual de los propios niños. » *Ibid.*

<sup>99</sup> Viviana A. ZELIZER, *Pricing the Priceless Child : The Changing Social Value of Children*, *op. cit.*

<sup>100</sup> L'étude classique sur ce point reste José ÁLVAREZ JUNCO, *La ideología política del anarquismo español (1868-1910)*, Madrid, Siglo XXI, coll. « Historia », 1976, p. 527-540. Des précisions intéressantes pour la période de la Seconde République dans José Vicente Martí BOSCA et Antonio Rey GONZÁLEZ, « Emilio Navarro Beltrán y Mercedes Mestre Martí: universidad, guerra y exilio », in *Facultades y grados. X Congreso Internacional de Historia de las Universidades Hispánicas, Valencia, noviembre 2007*, Valence, Publicacions de la Universitat de València, 2010, vol. 2/2, pp. 59-72.

qui se démarque volontairement de la morale chrétienne et bourgeoise. Une initiative typique en ce sens est celle de Margarita Nelken, la future députée socialiste, qui ouvre en 191 une *Casa de los Niños* qui accueille 86 enfants légitimes et illégitimes dont les mères travaillent<sup>101</sup>.

Lorsqu'elle quitte le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale en mai 1937, Federica Montseny explique que toute son action a été tendue vers l'objectif d'« organiser l'Assistance sociale en lui donnant un caractère solidaire et humain qui transforme tout ce que la charité comportait d'humiliant<sup>102</sup> » :

on a banni pour toujours le vieil asile honteux où, au son de la cloche, les miséreux avaient le droit misérable de se coucher sans dîner, sur des planches et couverts de misère. La République a mis en place ces institutions avec la plus grande dignité [...] On y trouve des salles de douche et de désinfection, des services médicaux et sanitaires et une alimentation adéquate<sup>103</sup>.

En somme, Federica Montseny cherche à abolir la charité religieuse au profit d'une politique publique étatique, inspirée de l'idéologie et des pratiques ouvrières. Il s'agit de « transform[er] totalement [la bienfaisance privée] et de la convertir en organisation de la protection fournie par la Société elle-même aux victimes que la Société a créée<sup>104</sup> ». Selon Federica Montseny, ce projet n'est pas spécifiquement anarchiste, mais simplement « humain » et « solidaire<sup>105</sup> » : elle se propose de « faire une œuvre réformatrice qui s'insère dans [s]a ligne révolutionnaire<sup>106</sup> ».

Son action n'en comporte pas moins des aspects extrêmement ambitieux et novateurs et, de fait, révolutionnaires. En effet, le décret du 4 janvier 1937 de la présidence du Conseil des ministres ne fait pas qu'accroître la sphère d'intervention du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, au détriment de celle du ministère de la Justice et du CSPM<sup>107</sup>. En séparant,

---

<sup>101</sup> Karine LAPEYRE, *De niño republicano a niño antifascista : vers une mobilisation politique des enfants pendant la IIe République espagnole (1931-1939)*, op. cit., p. 122.

<sup>102</sup> « organizar la Asistencia Social con el carácter solidario, humano y transformador de todo cuanto de humillante tenía la caridad ». Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, op. cit., p. 13.

<sup>103</sup> « Se ha desterrado para siempre el antiguo y bochornoso asilo, donde a toque de campana los necesitados tenían el pobre derecho de acostarse sin cenar, sobre unas tablas y cubiertos de miseria. La República ha montado estas instituciones con el máximo decoro [...] Hay en ellas salas de duchas y desinfección, servicio médico y sanitario y alimentación adecuada. » MINISTERIO DE TRABAJO Y ASISTENCIA SOCIAL, *Trabajo y porvenir asegurados. La obra del Gobierno de la República en trabajo y asistencia social*, Barcelone, Ediciones Españolas, coll. « Charlas Populares. Lo que significa la Guerra », 1938, p. 11.

<sup>104</sup> « La beneficencia privada se ha transformado totalmente y se ha convertido en organización de la protección de la propia Sociedad a las víctimas que la Sociedad ha hecho. » Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, op. cit., p. 13.

<sup>105</sup> « Una labor [...] que no se necesitaba ser anarquista para hacerla, que bastaba y sobraba con tener sentimientos humanos, sentimientos solidarios y una gran fe. » *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>106</sup> « hacer una obra reformatrice dentro de mi sentido revolucionario ». *Ibid.*, p. 13.

<sup>107</sup> Présidence du Conseil des ministres, « Decreto disponiendo que el Consejo Superior de Protección de Menores se denominará en lo sucesivo Consejo Nacional de Tutela de Menores, conservando su actual estructura,

au niveau institutionnel, les fonctions qui relèvent, d'une part, de l'assistance aux enfants et, d'autre part, de la gestion de la délinquance, il délie les fonctions de correction de l'enfance coupable et de protection de l'enfance victime, dont la combinaison est à l'origine même du « paradigme protecteur<sup>108</sup> » de toutes les politiques occidentales à destination de l'enfance depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les enfants des classes populaires cessent donc d'être dangereux, pour être simplement en danger : du point de vue institutionnel tout du moins, la bienfaisance est entièrement coupée de sa dimension de stigmatisation et de contrôle social.

C'est dans ce cadre que les évacuations d'enfants à l'étranger sont pensées à l'automne 1936 : elles participent en effet d'une politique avant tout assistancielle à destination de l'enfance malheureuse. Nous possédons une seule trace archivistique sur ce programme, tel que l'envisage du moins le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale vers le mois de décembre 1936<sup>109</sup>. Il s'agit manifestement d'un document de travail du Conseil national de l'Assistance sociale, peut-être préparé en vue de la réunion de la fin du mois de décembre 1936 avec le CAEE, sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre 3. Les préoccupations assistancielles et égalitaristes du projet d'évacuations enfantines sont explicites :

On aspire à envoyer le plus grand nombre possible d'enfants, en donnant la *préférence aux orphelins et à ceux qui sont accueillis dans les centres dépendant de l'Assistance sociale*. [...] L'installation définitive se fera en régime familial, car c'est la manière la moins onéreuse et qui permettra d'évacuer *le plus grand nombre d'enfants*. L'expérience des colonies organisées à Valence en raison de l'évacuation de Madrid nous fait voir le manque d'opportunité d'en établir en France, si l'on calcule que le coût minimum est de dix francs par jour par enfant, ce qui est insoutenable pour n'importe quel organisme si on prend en compte qu'*il ne doit pas y avoir de différence entre évacués* et qu'on aspire à un nombre minimum de 30 000 enfants<sup>110</sup>.

Outre sa vocation d'aide à l'enfance démunie et la volonté de traiter tous les enfants évacués sur un pied d'égalité, ce texte fait apparaître une troisième dimension fondamentale de la politique publique d'évacuation d'enfants telle que la pense l'équipe dirigeante du ministère

---

con las modificaciones que se introducen por el presente Decreto » [décret du 4 janvier 1937], *Gaceta de la República*, n° 7, 7 janvier 1937, p. 107.

<sup>108</sup> Voir Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT et Éric PIERRE (dirs.), *Enfance et justice au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire comparée de la protection de l'enfance. Belgique, France, Pays-Bas, Canada (1820-1914)*, op. cit., partie 2 : « Enfance délinquante, enfance en danger, États tutélares ».

<sup>109</sup> Ce document a été conservé par les services du ministère de l'Instruction publique et de la Santé. Nous y reviendrons.

<sup>110</sup> « Se aspira a mandar el mayor número posible de niños, dando preferencia a los huérfanos y acogidos en los centros dependientes de Asistencia social. [...] La instalación definitiva se hará en régimen familiar, por ser la forma menos gravosa y que permitirá evacuar mayor número de niños. [...] La experiencia de las colonias organizadas en Valencia con motivo de la evacuación de Madrid nos hace ver la impropiedad de establecerlas en Francia, cuando se calcula un gasto mínimo de 10 francos diarios por niño, imposible de sostener por ningún organismo si se tiene en cuenta que no debe haber diferencia entre los evacuados y que se aspira a una cantidad mínima de 30.000 niños. » Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347. C'est nous qui soulignons. Annexe 6.

de la Santé et de l'Assistance sociale : la préoccupation sanitaire. Les risques et la protection sanitaires semblent même une véritable obsession : le terme « sanitario » est en effet répété à six reprises dans ce document, qui comporte à peine deux pages.

Cette attention à la santé et au corps des enfants des classes populaires est le reflet de la formation et de l'expertise professionnelles des conceptrices du programme. Les deux bras droit de la ministre, successivement en charge des évacuations d'enfants vers l'étranger, sont Mercedes Maestre Martí et Amparo Poch. Elles sont toutes les deux médecins et spécialisées dans la médecine maternelle et la pédiatrie<sup>111</sup>. La première, sous-secrétaire d'État jusqu'à sa démission, le 2 janvier 1937<sup>112</sup>, a 32 ans lorsqu'elle accède à ce poste<sup>113</sup>. Issue d'une famille républicaine et libérale, elle fait ses études de médecine à Valence puis passe son doctorat à Madrid. Revenue dans sa ville natale de Valence, elle devient, outre ses activités professionnelles de médecin, présidente provinciale de la Ligue pour la réforme sexuelle de Gregorio Marañón<sup>114</sup>. Dans ce cadre, au début des années 1930, elle multiplie les conférences sur « l'eugénisme<sup>115</sup> », les méthodes de contraception et l'éducation sexuelle « dans tous les centres culturels de la région : *ateneos* libertaires, *ateneos* scientifiques, [...] *ateneos* de quartiers<sup>116</sup> » : c'est par ce biais qu'elle se fait connaître du monde ouvrier et syndical valencien. Elle devient ensuite médecin de la mutuelle du syndicat des transports de Grao<sup>117</sup> et, lorsque se crée un syndicat des médecins pendant les années de la République, elle en devient vice-présidente<sup>118</sup>. C'est alors qu'elle entre à l'UGT, puis au Parti socialiste espagnol. Lorsque Federica Montseny décide de former son ministère sur une base syndicale strictement paritaire<sup>119</sup>, Mercedes Maestre est choisie pour faire office de sous-secrétaire à la Santé. De fait, elle est loin d'être une idéologue de l'UGT, encore moins une ennemie des anarchistes : son mari, Emilio Navarro Beltrán, fait partie de la CNT et elle décrit, dans un entretien ultérieur,

---

<sup>111</sup> Antonina RODRIGO, *Una mujer libre : Amparo Poch y Gascón, médica anarquista*, Barcelone, Flor del Viento Ediciones, coll. « Tramontana », 2002, p. 150.

<sup>112</sup> Ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, « Decreto admitiendo la dimisión del cargo de Subsecretario de este Ministerio a doña Mercedes Maestre Martí » [décret du 2 janvier 1937], *Gaceta de la República*, n° 3, 3 janvier 1937, p. 45.

<sup>113</sup> « Entrevista a la profesora Mercedes Maestre, realizada en su domicilio particular de valencia, por Marisol Alonso, el día 10 de mayo de 1979. » CDMH, PHO/10/28, « Archivo de la palabra », p. 1.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>115</sup> « la eugenesia ». *Ibid.*

<sup>116</sup> « en todos los centros culturales de la región : ateneos libertarios, ateneos científicos, esto, ateneos de barriada ». *Ibid.* Un *ateneo* est un cercle social et culturel, tourné notamment vers l'éducation populaire et généralement lié à un syndicat.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>118</sup> « Entrevista para el anexo realizado a Mercedes Maestre, en su domicilio de ciscar 23, por Elena Aub, el día 6 de diciembre de 1981, en Valencia ». *Ibid.*, p. 130.

<sup>119</sup> Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, *op. cit.*, p. 10.

son environnement valencien comme un lieu de rencontre amical et pacifié entre UGT et CNT<sup>120</sup>.

Celle qui devient présidente du Conseil national de l'Assistance sociale et lui succède à la direction de la politique d'évacuation d'enfants, Amparo Poch, a un parcours relativement similaire. Elle appartient à la même génération (elle est de deux ans son aînée) et elle est médecin, elle aussi. Originaire de Saragosse, elle se dédie, comme Mercedes Maestre, à l'éducation sanitaire et sexuelle des femmes ouvrières et à la lutte contre la mortalité infantile dans les classes populaires. Médecin des pauvres, elle ne fait pas payer ses consultations aux familles nécessiteuses<sup>121</sup>. Active publiciste depuis la fin des années 1920, proche des milieux anarchistes puis militante à part entière, elle fait le lien dans ses articles et conférences entre la médecine, la puériculture et la révolution sociale. Dans un dialogue mis en scène, elle explique aux femmes qui se rendent à sa consultation médicale pour les mères et les enfants :

— Pourquoi me fais-tu perdre mon temps ? Sans la santé, tu ne pourras pas faire la révolution, tu seras réduite en esclavage par la maladie.

— Quel enfant vas-tu avoir si tu ne fais pas attention à toi ?, disais-je aux femmes enceintes, ou bien : avec un enfant sain, tu rends un service à la société<sup>122</sup>.

Loin d'être neutres, la santé et l'assistance revêtent donc des enjeux politiques dans l'Espagne des années 1930. La formation et les activités antérieures des professionnelles qui arrivent aux commandes du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale en 1936 se traduisent directement dans la physionomie du programme d'évacuations d'enfants qu'elles conçoivent. Mercedes Maestre et Amparo Poch ne sont pas des spécialistes de la protection de l'enfance en tant que telle, et Federica Montseny, dont l'activité principale est d'écrire des romans et des articles politiques, l'est encore moins. Dès lors, leur action n'est pas informée par les savoirs pédagogiques ou de gestion de l'enfance difficile que détiennent Matilde Huici, Luis San Martín Adeva et tous leurs collègues du CSPM/CNTM, mais par leur pratique de médecin.

L'appropriation par Federica Montseny des évacuations d'enfants à l'étranger à l'automne 1936 a donc des conséquences importantes sur la physionomie du programme : elle lui donne un tour nettement assistanciel et sanitaire. Ce projet est aussi profondément de gauche, réformiste voire révolutionnaire – au-delà d'étiquettes politiques, anarchistes ou socialistes, que

---

<sup>120</sup> « Entrevista a la profesora Mercedes Maestre, realizada en su domicilio particular de Valencia, por Marisol Alonso, el día 10 de mayo de 1979. » CDMH, PHO/10/28, « Archivo de la palabra », p. 51.

<sup>121</sup> Antonina RODRIGO, *Una mujer libre*, op. cit., p. 59.

<sup>122</sup> « — ¿Para qué me haces perder el tiempo? Sin salud no podrás hacer la revolución, serás un ser esclavizado por la enfermedad. / — ¿Qué niño vas a tener si no te cuidas? — decía a las embarazadas — o con tu hijo sano prestas un servicio a la sociedad. » *Ibid.*, p. 79.

l'on aurait sans doute tort de réifier. Telles que les envisagent Federica Montseny, Mercedes Maestre et Amparo Poch, les expéditions d'enfants à l'étranger visent à sauver l'enfance populaire et démunie de ses conditions de vie délétères et à lui rendre la santé et la joie, loin des horribles asiles pour orphelins de la charité catholique<sup>123</sup>. Comme nous le verrons, cette incarnation n'est que la première d'une série d'avatars.

## **2. De l'Assistance sociale à l'Instruction publique : concurrences ministérielles et nouveaux projets**

Les trois mois qui s'écourent entre la mi-février et la mi-mai 1937 constituent une période ambiguë dans l'histoire des politiques espagnoles d'évacuations enfantines à l'étranger. Le ministère de l'Instruction publique, qui s'est jusque-là fort peu intéressé à cette question, commence à cette date à organiser à son tour des expéditions vers l'étranger – tout comme le font, au même moment, le CNTM et le gouvernement basque, sous la houlette des services de Federica Montseny. Mais toutes ces situations ne sont pas similaires, car le ministre de l'Instruction publique, Jesús Hernández, cherche de façon répétée à provoquer une nouvelle redéfinition des périmètres d'action ministériels : comme l'a fait Federica Montseny peu avant, il tente de se faire attribuer la pleine responsabilité sur le programme d'évacuation d'enfants vers l'étranger. Dans quelle mesure y parvient-il ? Comment peut-on rendre compte de l'intérêt des dirigeants du ministère de l'Instruction publique pour le programme du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale ? Le conçoivent-ils de la même manière, ou cherchent-ils à le transformer ?

Cette enquête a dû composer avec des archives fort rares et avec une historiographie des évacuations d'enfants relativement aveugle aux luttes de pouvoir qu'elles suscitent et, réciproquement, une littérature abondante sur les luttes de pouvoir au sein du monde républicain qui ne s'intéresse guère aux politiques de l'enfance. Quelques documents d'archives de la Délégation centrale des colonies scolaires du ministère de l'Instruction publique constituent l'essentiel de notre documentation, ainsi que le fonds particulier d'Amós Sabrás. Une fois encore, le bulletin officiel espagnol s'est révélé précieux, non seulement pour suivre le fil des politiques ministérielles mais aussi pour percevoir un écho des débats qui se déroulent en Conseil des ministres.

---

<sup>123</sup> Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, *op. cit.*, p. 17.

## 2.1. Naissance de la politique d'évacuations enfantines du ministère de l'Instruction publique : d'un projet syndical à une politique publique

### *a) La création de la Délégation centrale des colonies scolaires*

L'autorité durement gagnée du ministère de Federica Montseny sur les évacuations enfantines à l'étranger est rapidement remise en jeu. Dès le mois de février 1937 surgit un nouveau compétiteur en la personne du ministre de l'Instruction publique, Jesús Hernández. Jusque-là, ce dernier s'est peu intéressé à la problématique des évacuations. Mais le 25 février 1937, il crée une « Délégation centrale des colonies scolaires » dépendant de sa Direction générale de l'enseignement primaire<sup>124</sup>. La lettre du texte signale que cet ordre ministériel procède de la responsabilité du ministère de l'Instruction publique en matière de scolarisation primaire universelle : en effet, il est bien précisé que la nouvelle Délégation centrale des colonies scolaires concerne spécifiquement « les enfants évacués et *d'âge scolaire*<sup>125</sup> », c'est-à-dire de six à quatorze ans<sup>126</sup>. Mais la création de cet organisme introduit un certain flou dans la répartition des pouvoirs entre les ministères chargés des enfants évacués. En effet, la Délégation centrale des colonies scolaires ne sera pas seulement chargée de l'éducation des enfants mais, plus généralement, d'« organiser des Résidences infantiles de tout type – colonies, placement en régime familial, cantines, etc., etc. – afin que, à court terme, les enfants évacués et d'âge scolaire reçoivent *les soins* adéquats<sup>127</sup> ». Or, cette mission recoupe manifestement des tâches de protection qui ont été attribuées au ministère de la Santé et de l'Assistance sociale par le décret de la présidence du Conseil du 7 janvier 1937 (qui les retirait du même coup au CSPM, comme on s'en souvient).

---

<sup>124</sup> Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Orden creando una Delegación central de colonias escolares, para los fines que se determinan, integrada por los señores que es indican » [ordre du 25 février 1937], *Gaceta de la República*, n° 60, 1<sup>er</sup> mars 1937, p. 1021. L'ordre date du 25 février mais il ne devient légalement applicable qu'à partir de la date de publication à la *Gaceta de la República*, le 1<sup>er</sup> mars 1937. La nuance nous importe peu ici, d'autant que, comme nous le verrons, cet organisme a commencé à travailler dès le milieu du mois de février 1937.

<sup>125</sup> « los niños evacuados y comprendidos en la edad escolar ». Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Orden creando una Delegación central de colonias escolares, para los fines que se determinan, integrada por los señores que es indican » [ordre du 25 février 1937], *Gaceta de la República*, n° 60, 1<sup>er</sup> mars 1937, p. 1021. C'est nous qui soulignons.

<sup>126</sup> Les âges scolaires dont définis par le Statut général de l'enseignement primaire de 1923: Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Real decreto aprobando el Estatuto general del Magisterio de Primera enseñanza, que se inserta » [décret royal du 18 mai 1923], *Gaceta de Madrid*, n° 139, 19 mai 1923, p. 680-690.

<sup>127</sup> « organizar Residencias infantiles de tipo distinto – colonias, colocación en régimen familiar, cantinas, etc., etc. – para que, en breve plazo, *los niños evacuados y comprendidos en la edad escolar* puedan ser atendidos debidamente ». Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Orden creando una Delegación central de colonias escolares, para los fines que se determinan, integrada por los señores que es indican » [ordre du 25 février 1937], *Gaceta de la República*, n° 60, 1<sup>er</sup> mars 1937, p. 1021. C'est nous qui soulignons.

Ce flou est, en réalité, le signe d'une ambition contrariée. Selon toute vraisemblance, le ministre Jesús Hernández souhaitait créer la Délégation centrale des colonies scolaires non par un ordre ministériel, mais par un décret présidentiel. La différence est de taille : en effet, un ordre ministériel ne peut que développer une action ou créer un nouvel organisme au sein d'un périmètre ministériel donné. Seule une décision de la présidence du Conseil des ministres peut, comme ce fut le cas le 7 janvier 1937, redéfinir ces périmètres eux-mêmes. Or, on peut connaître les objectifs de Jesús Hernández grâce à une lettre qu'il envoie à Federica Montseny le 17 février 1937 (exactement une semaine avant la création de la Délégation centrale des colonies scolaires). Dans ce courrier, il lui fait part d'un « projet de décret sur la délimitation des fonctions qui incombent respectivement aux ministères de l'Instruction publique et de la Santé, qu'[il] pense présenter au prochain Conseil [des ministres]<sup>128</sup> ». Comme il arrive souvent, la pièce jointe a disparu du dossier d'archives. Mais la chronologie suggère fortement que ce projet concerne effectivement, la question des enfants évacués, et il est certain qu'il n'est pas à l'avantage de la ministre de la Santé. Federica Montseny rapporte en effet, une fois sa mandature achevée, combien elle fut continuellement en proie à la « guérilla sourde et permanente du Ministère de l'Instruction publique », à des « gens qui se mêlaient de [s]es affaires [...] qui faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour [l]'ennuyer ou pour [lui] faire obstacle<sup>129</sup> », au véritable harcèlement du ministre de « l'Instruction publique [qui], de manière permanente, prétendait intervenir sur [s]on terrain, [lui] refuser le droit de faire telle chose ou telle autre<sup>130</sup> ». Dans l'immédiat, entre le 17 et le 25 février 1937, Federica Montseny parvient à faire échec à la tentative de son collègue : aucun décret de la présidence du Conseil sur le partage des compétences entre leurs ministères respectifs n'est publié au journal officiel, ni dans les jours, ni dans les semaines suivantes<sup>131</sup>. La Délégation centrale des colonies scolaires, créée par un simple ordre ministériel, ne peut donc empiéter sur son domaine. De plus, elle « op[ère] dans les zones loyales<sup>132</sup> », selon la lettre de l'ordre du 25 février 1937. *A priori*, elle

---

<sup>128</sup> « [...] proyecto de Decreto sobre la delimitación de las funciones que competen respetivamente a los Ministerios de Instrucción Pública y Sanidad, que piensa llevar al próximo Consejo ». Lettre de Jesús Hernández Tomás, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Federica Montseny, Valence, 17 février 1937. CDMH, PS-Barcelona, 805/1, f. 501.

<sup>129</sup> « una guerrilla sorda y permanente del Ministerio de Instrucción Pública, [...] gente metida en el mío [...] que hacía todo cuanto podía para fastidiarme o para obstaculizarme ». Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, op. cit., p. 12.

<sup>130</sup> « Instrucción Pública, de manera permanente, pretendía intervenir en mi terreno, negarme el derecho a hacer esto, a hacer lo otro. » *Ibid.*, p. 19.

<sup>131</sup> Ceci est aisément vérifiable grâce au moteur de recherche « Gazeta : colección histórica » du portail Internet de l'Agencia Estatal Boletín Oficial del Estado.

<sup>132</sup> « actuando en zonas leales ». Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Orden creando una Delegación central de colonias escolares, para los fines que se determinan, integrada por los señores que es



ne concerne donc pas les enfants évacués à l'étranger. Les attributions du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale sont théoriquement intouchées.

Mais ceci ne se vérifie pas dans la pratique. Le lendemain de sa création, 26 février 1937, la Délégation centrale des colonies scolaires tient sa première réunion au ministère de l'Instruction publique. Elle envisage immédiatement l'envoi de groupes d'enfants à l'étranger et « il est décidé de rédiger une circulaire pour que les parents des enfants autorisent leur départ<sup>133</sup> ». Cette rapidité peut surprendre, mais elle est le signe que le travail avait déjà commencé de manière informelle – avant l'ordre du 25 février, et avant même que Jesús Hernández n'ait sondé Federica Montseny au sujet de leur éventuel conflit de compétences, le 17.

Le premier document conservé dans le dossier d'archives de la Délégation centrale des colonies scolaires date en effet du 16 février 1937. Ce jour-là, Dionisio Prieto Fernández, au nom de la « *delegación de colonias* » qu'il ne dirige pas encore (puisqu'elle est officiellement créée dix jours plus tard) écrit à Georges Lapierre, secrétaire adjoint du SNI<sup>134</sup>. Il l'informe de l'avancement de leur projet conjoint de faire héberger des enfants d'instituteurs espagnols chez des instituteurs français : « aujourd'hui », lui explique-t-il, « on fait *un nouvel effort*<sup>135</sup> » en ce sens. On apprend ainsi que la Délégation centrale des colonies scolaires s'inscrit dans la continuité d'une initiative antérieure qui, depuis quatre mois déjà, est alors en suspens. Revenons donc brièvement en arrière.

*b) Aux origines de la Délégation des colonies : le projet des syndicats d'instituteurs français et espagnols*

Dès le mois de novembre 1936, Georges Lapierre entreprend de créer une filière d'évacuation parallèle au CAEE et qui soit spécifiquement destinée aux enfants d'instituteurs espagnols. Dans une lettre du 17 novembre 1936, il expose ce souhait à Georgette Boyé, correspondante à Madrid de l'hebdomadaire du SNI, *L'École libératrice*, dont il est lui-même rédacteur en chef :

---

indican » [ordre du 25 février 1937], *Gaceta de la República*, n° 60, 1<sup>er</sup> mars 1937, p. 1021. C'est nous qui soulignons.

<sup>133</sup> « Se acuerda redactar una circular para que los padres de los niños autoricen la salida ». Procès-verbal de réunion de la délégation centrale des colonies scolaires, Valence, 26 février 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « Actas de la Delegación de colonias ». Également reproduit dans Cristina ESCRIVÁ et Rafael MAESTRE MARÍN, *De las negras bombas a las doradas naranjas : colonias escolares, 1936-1939*, Tavernes Blanques, Eixam, 2011, p. 314 : Annexe III « Actas de la Delegación de colonias : 1937 ».

<sup>134</sup> Copie de la lettre de Dionisio Prieto Fernández, délégué aux colonies scolaires, à Georges Lapierre (« École de Garçons, Paris), secrétaire adjoint du SNI, Valence, 16 février 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « expediciones al extranjero ».

<sup>135</sup> « Hoy [...] se hace un nuevo esfuerzo. » *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

Je rencontrerai ce soir M. Lumbreras, délégué de la Ligue des Droits de l'Homme qui négocie avec nous l'envoi en France de milliers d'enfants d'Espagne.

Nous [le SNI] pensons à des efforts de deux sortes :

1) à l'égard des enfants espagnols *dont le sort intéresse directement les instituteurs français,*

2) aux autres enfants auxquels nous nous intéressons à un même degré, mais en liaison avec la C.G.T. et la Ligue des Droits de l'Homme.

Pour que nous puissions agir *d'urgence* il nous faut une réponse par retour. Veuillez donc nous dire :

1) combien d'enfants d'instituteurs ont besoin actuellement d'être secourus et pourraient être reçus en France dans des familles d'instituteurs ;

2) Combien d'enfants de Madrid ou d'ailleurs, pourraient être transportés dans des colonies de vacances en France sous la direction d'instituteurs espagnols et d'infirmières espagnoles également<sup>136</sup>.

Il s'agit donc, outre le CAEE à la création duquel Georges Lapierre participe activement, de mettre en place une initiative propre aux syndicats d'instituteurs des deux pays. S'il s'adresse pour ce faire à Georgette Boyé, ce n'est pas seulement parce qu'elle est son interlocutrice habituelle pour les nouvelles sur l'Espagne dans *L'École libératrice*. Georgette Boyé est aussi la compagne de Rodolfo Llopis Ferrándiz, dirigeant historique du syndicalisme enseignant espagnol et qui occupe alors le sous-secrétariat de la présidence du Conseil des ministres, auprès de Francisco Largo Caballero<sup>137</sup>. Cette double position en fait le relais idéal, tant pour le CAEE qui collabore directement avec le gouvernement espagnol, que pour le SNI qui cherche à mettre en place une action de solidarité professionnelle spécifique aux instituteurs.

Ce n'est pas un hasard si Georges Lapierre apparaît à la tête de cette initiative. Pédagogue pacifiste « particulièrement sensible à l'idée de coopération internationale pour la paix<sup>138</sup> », il est à l'origine en 1926 de la principale internationale enseignante de l'époque, la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI), dont le siège est à Paris. Il en

---

<sup>136</sup> Lettre de George Lapierre, rédacteur en chef de *L'École libératrice* et secrétaire adjoint du SNI, à Georgette Boyé (« aux bons soins de M. Llopis à la présidence du Conseil à Valence »), Paris, 17 novembre 1936. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « expediciones al extranjero ». C'est nous qui soulignons.

<sup>137</sup> Sur la figure intéressante et méconnue de Georgette Llopis-Boyé, voir Bruno VARGAS, « Georgette Boyé, viuda de Rodolfo Llopis. Una gran señora se nos ha ido », *Información*, 1996, que son auteur a eu l'obligeance de nous communiquer. Rodolfo Llopis est, pour ce qui nous intéresse ici et entre autres fonctions syndicales et politiques, l'un des fondateurs du premier syndicat d'instituteurs espagnols, l'Association générale des maîtres, qui devient la Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement (FETE) en 1932, où il représente la tendance socialiste largocaballeriste et dont il est le premier président. En 1931, il devient Directeur général de l'enseignement primaire, poste qu'il occupe jusqu'à l'arrivée de la droite au pouvoir en 1933. En juin 1936, il est à nouveau élu à la présidence de la FETE, poste qu'il abandonne en devenant le sous-secrétaire de Francisco Largo Caballero quelques mois plus tard. Voir la notice qui lui est consacrée dans le *Diccionario Biográfico del Socialismo Español* de la Fondation Pablo Iglesias, en ligne à l'adresse Internet suivante : [http://www.fpabloiglesias.es/archivo-y-biblioteca/diccionario-biografico/biografias/11603\\_llopis-ferrandiz-rodolfo](http://www.fpabloiglesias.es/archivo-y-biblioteca/diccionario-biografico/biografias/11603_llopis-ferrandiz-rodolfo) (consulté le 4/4/2013) ainsi que la biographie que lui consacre Bruno VARGAS, *Rodolfo Llopis (1895-1983). Una biografía política*, Barcelone, Planeta, 1999, 428 p.

<sup>138</sup> Jacques GIRAULT, Claude PENNETIER et Guy PUTFIN, « LAPIERRE Georges, Anatole [SNI] », in *Maitron en ligne : Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier.

tient en outre et les rênes et la bourse, puisqu'il est à la fois son secrétaire adjoint et son trésorier. À ce titre, c'est lui qui gère son fonds de secours international, utilisé notamment pour venir en aide aux instituteurs réfugiés ou persécutés des dictatures. De plus, il connaît bien les dirigeants syndicaux de tous les pays, qui viennent régulièrement à Paris où se tiennent les réunions de la Fédération et de son bureau exécutif. Les Espagnols de l'Association nationale des maîtres (*Asociación nacional del magisterio primario*, ANMP<sup>139</sup>) y participent régulièrement. Outre l'intervention auprès de Rodolfo Llopis, ancien président de la Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement (FETE), George Lapierre demande d'ailleurs à Georgette Boyé de contacter ses interlocuteurs de longue date, Alberto López Casero et Dionisio Prieto, respectivement nouveau et ancien président de l'ANMP. Il ajoute ainsi en *post-scriptum* à sa lettre du 17 novembre 1936 :

Insistez, je vous en prie, auprès de Prieto pour qu'il m'envoie des enfants, et auprès de Casero.

Excusez-moi de ne pas leur écrire directement parce que je ne sais pas où il est [sic], mais veuillez leur communiquer cette lettre [...] et ne manquez pas de m'écrire *d'urgence*. Vous pouvez me télégraphier par l'intermédiaire de l'Ambassade d'Espagne en France, si vous avez une communication *urgente* à me faire<sup>140</sup>.

Pour Georges Lapierre, l'évacuation des enfants est donc une question « urgente ». Mais malgré son insistance pressante, rien ne se passe. Les priorités des instituteurs espagnols, en effet, sont ailleurs<sup>141</sup>. Comme dans le cas de l'ANSE relaté en prologue à cette histoire, une fois encore, le « besoin » de secourir les enfants est davantage imaginé par les organisations de

---

<sup>139</sup> Le mouvement enseignant espagnol est très fragmenté lorsque commence la guerre civile. Cette fragmentation s'explique en partie par la variété de statut des enseignants (reflet de l'absence de monopole étatique sur l'école primaire en pratique), en partie par leurs idées différentes en matière politique et pédagogique. Le coup d'État provoque d'importantes transformations dans le champ associatif enseignant, et notamment la rapide montée en puissance de la Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement (FETE). Celle-ci absorbe l'ensemble des anciens syndicats et associations d'instituteurs en septembre 1936, du moins en théorie : la disparition des anciennes associations d'instituteurs, notamment l'ANMP, n'aurait lieu qu'en mars 1937. La FETE devient par ailleurs de plus en plus radicale et identifiée au PCE, ce qui modifie profondément l'orientation idéologique du mouvement enseignant par rapport à sa physionomie antérieure à la guerre civile. Voir Aida TERRÓN BAÑUELOS, « Associations professionnelles et syndicats dans l'enseignement », *Histoire de l'éducation*, n° 78, mai 1998, « L'enseignement en Espagne XVI-XXe siècles », pp. 167-197 ; et Francisco DE LUIS MARTÍN, *La FETE en la Guerra*, *op. cit.*, p. 47-63.

<sup>140</sup> Lettre de George Lapierre à Georgette Boyé (« aux bons soins de M. Llopis à la présidence du Conseil à Valence »), Paris, 17 novembre 1936. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « expediciones al extranjero ». C'est nous qui soulignons.

<sup>141</sup> Dans de nombreux domaines – fusion des organisations d'instituteurs, organisation du travail syndical, activités pédagogiques etc. – les activités de la FETE sont virtuellement interrompues dans les derniers mois de 1936 lorsque priorité est donnée à la défense de Madrid. C'est aussi le cas dans le domaine des relations internationales et notamment de celles avec les organisations enseignantes étrangères. Francisco DE LUIS MARTÍN, *La FETE en la Guerra*, *op. cit.*, p. 156.

secours françaises que ressenti par leurs interlocuteurs espagnols – alors même que la lettre de Georges Buisson parvient en Espagne en plein siège de Madrid.

Deux mois plus tard cependant, le projet est relancé, cette fois depuis l'Espagne et dans un nouveau contexte. Au début du mois de janvier 1937, la FETE, qui regroupe désormais toutes les associations et syndicats d'enseignants espagnols dont l'ANMP<sup>142</sup>, décide de mettre en place une politique internationale. Ramón Ramírez, son nouveau président depuis la nomination de Rodolfo Llopis au secrétariat de la présidence du Conseil, explique alors devant le comité exécutif de l'internationale communiste des syndicats d'enseignants, l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (ITE<sup>143</sup>) : « Nous avons une [...] préoccupation : la propagande à l'étranger. À cet effet nous avons envoyé en Angleterre, en France, etc., deux de nos meilleurs camarades<sup>144</sup>. »

Comme on le découvre en parcourant les pages des publications du SNI et de la FIAI, ces deux camarades ne sont autres qu'Alberto López Casero et Dionisio Prieto, qui se trouvent en effet à Paris à cette date, et la « propagande à l'étranger » de la FETE se concrétise par la relance du projet de Georges Lapierre, c'est-à-dire par l'organisation d'un transfert d'enfants d'instituteurs espagnols chez des instituteurs étrangers. Ce n'est pas un hasard si les dirigeants communistes de la FETE choisissent les anciens chefs de file de l'associationnisme enseignant de l'ANMP, Alberto López Casero et Dionisio Prieto, pour faire office de commis-voyageurs des instituteurs de la République espagnole. Comme nous l'avons dit, ces deux hommes représentent depuis le début des années 1930 les instituteurs espagnols à la FIAI, organisation apolitique qui rassemble beaucoup plus d'associations d'instituteurs que l'ITE affiliée à l'internationale communiste (IC), ou le Syndicat professionnel international de l'enseignement (SPIE), affilié à la Fédération syndicale internationale (FSI)<sup>145</sup>. En janvier 1937, la remise au goût du jour de l'ancienne proposition de Georges Lapierre sert ainsi de point d'ancrage à la

---

<sup>142</sup> Du moins la fusion est-elle alors en cours. Voir note 139.

<sup>143</sup> Sur l'histoire de l'ITE, voir Laurent FRAJERMAN, « Le rôle de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement dans l'émergence de l'identité communiste enseignante en France (1919-1932) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 85, 1 octobre 2001, pp. 111-126.

<sup>144</sup> « Tenemos otra preocupación : la propaganda en el extranjero. Por esto mandamos a Inglaterra, a Francia, etcétera, dos de nuestros mejores camaradas. » FRANCISCO DE LUIS MARTÍN, *La FETE en la Guerra, op. cit.*, p. 156-157.

<sup>145</sup> Il existe depuis 1926 trois internationales enseignantes : l'Internationale des travailleurs de l'enseignement (ITE), créée en 1920 et rapidement contrôlée par l'IC ; son concurrent, le Syndicat professionnel international de l'enseignement (SPIE), créé en 1926 et membre de la FSI ; et la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI), créée en 1926 par le SNI afin de rassembler toutes les organisations professionnelles enseignantes, en dehors de toute affiliation politique. FRANCISCO DE LUIS MARTÍN, « La formación del obrero en la Europa de entreguerras (1919-1939) : las principales instituciones socialistas y las Internacionales obreras de la enseñanza », *Studia historica. Historia contemporánea*, n° 9, 1991, pp. 23-58.

nouvelle politique de propagande à l'étranger de la FETE. Le 14 janvier 1937, Alberto López Casero et Dionisio Prieto proposent ainsi au SNI « un plan d'assistance et d'accueil pour les enfants des instituteurs espagnols, au nombre d'une centaine environ, qui seront acheminés vers la France au début de février<sup>146</sup> ». Ils obtiennent bien sûr gain de cause, Georges Lapière étant lui-même à l'origine de cette idée. Les deux délégués espagnols poursuivent alors leur route à travers l'Europe, à la rencontre des autres syndicats d'instituteurs, comme l'explique le bulletin de la FIAI :

Nos collègues [sic] CASERO et PRIETO [...] se sont rendus en Belgique, puis en Hollande où ils ont reçu le meilleur et le plus fraternel accueil de nos collègues des diverses associations. [...] Entre temps, nos collègues de la National Union of Teachers [...] prévenaient télégraphiquement qu'une somme de 2 000 livres sterling serait versée au fonds de secours à l'effet de pourvoir à l'hébergement des enfants de collègues espagnols<sup>147</sup>.

En effet, ce projet a été endossé non seulement par le SNI, mais par la FIAI dont les deux dirigeants-fondateurs, Louis Dumas et Georges Lapière, adressent un message à la trentaine de syndicats d'instituteurs que rassemble la Fédération<sup>148</sup> :

Il était dans le dessin [sic] de nos collègues CASERO et PRIETO d'aller dans votre pays exposer la position de ces enfants. Mais la situation présente les a amenés à réintégrer Madrid où l'on craint que des épidémies ne déciment la population civile réfugiée.

Le Secrétariat [de la FIAI] fait appel à toutes les Associations d'Instituteurs de manifester [sic] par une contribution à notre fonds de secours, sa solidarité envers de malheureux enfants, innocents [sic] victimes de la guerre civile en Espagne<sup>149</sup>.

Malgré l'activisme des syndicats d'instituteurs, les enfants qui devaient être « acheminés vers la France au début de février<sup>150</sup> » 1937 n'arrivent toujours pas. Pendant quatre mois, le projet des instituteurs européens a été pensé, oublié, repensé, transféré à travers les frontières, mais il n'a pas beaucoup progressé.

Son étape suivante nous ramène à notre point de départ, c'est-à-dire au 16 février 1937, lorsque le dirigeant syndical et bientôt délégué aux colonies scolaires, Dionisio Prieto, écrit à son homologue français Georges Lapière. Comme il lui explique alors, leur dessein se heurte

---

<sup>146</sup> « Le Bureau du SN. Jeudi 14 Janvier 1937 », *L'École libératrice, Organe hebdomadaire du Syndicat national des institutrices et instituteurs publics de France et des colonies* (ci-après *L'École libératrice*), n° 16, 23 janvier 1937, p. 360.

<sup>147</sup> Louis DUMAS et Georges LAPIÈRE, « Les enfants des instituteurs espagnols », *Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs. Feuille mensuelle d'information*, n° 60/61, janvier/février 1937, p. 2.

<sup>148</sup> En février 1937, la FIAI affiche 35 associations membres, mais celles d'Autriche, de Bulgarie, de Grèce et de Lettonie ont été « dissoutes » dans l'année. Elle compte 583 790 membres au 1<sup>er</sup> janvier 1936. Deuxième de couverture de son *Bulletin trimestriel*, n° 26, février 1937.

<sup>149</sup> Louis DUMAS et Georges LAPIÈRE, « Les enfants des instituteurs espagnols », *Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs. Feuille mensuelle d'information*, n° 60/61, janvier/février 1937, p. 2.

<sup>150</sup> « Le Bureau du SN. Jeudi 14 Janvier 1937 », *L'École libératrice*, n° 16, 23 janvier 1937, p. 360.

toujours à des « difficultés de tout ordre », et notamment à des « résistances de type politique<sup>151</sup> » qui, on le devine aisément, émanent du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. À ce stade, Dionisio Prieto s'excuse de ne pouvoir garantir à son collègue le résultat de ses démarches. Sa prudence semble pourtant excessive car, dès le lendemain, la situation se débloque et le recrutement des enfants candidats à l'évacuation commence. Car de fait, l'importation, en 24 heures, du projet des syndicats d'instituteurs espagnols et français au sein du ministère de l'Instruction publique, change radicalement la donne.

*c) Du syndicat au ministère : le transfert du projet des syndicats d'instituteurs*

Le passage d'un acteur privé à la puissance publique, du syndicat à l'administration ministérielle, donne une impulsion et des moyens nouveaux. Le 17 février 1937, le Directeur général de l'enseignement primaire, César García Lombardía, envoie un télégramme aux deux principaux syndicats enseignants espagnols, l'ANMP et la FETE<sup>152</sup>, pour leur communiquer l'urgence de « l'envoi des enfants d'instituteurs de Madrid qui ont été promis aux camarades français », dont il « attend des nouvelles<sup>153</sup> ». Trois semaines plus tard, le 9 mars, vingt enfants d'instituteurs madrilènes arrivent à Valence en vue de leur passage en France<sup>154</sup>. Enfin, le 21 mars 1937, « 55 enfants des deux sexes, venant des provinces de Madrid, Valence et Murcie<sup>155</sup> » traversent la frontière française.

Cette évacuation ne s'opère pas à l'insu de la ministre Federica Montseny : en effet, nous disposons de 18 fiches nominatives pour les 55 enfants de cette expédition, toutes faites sur le modèle du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et portant son en-tête<sup>156</sup>. En revanche, elle s'organise tout à fait indépendamment de ses services. C'est en lisant le quotidien de la CGT, *Le Peuple*, que Facundo Roca, l'homme de confiance de Federica Montseny à Paris,

---

<sup>151</sup> « Dificultades de todo orden », « resistencias de tipo político ». Copie de la lettre de Dionisio Prieto Fernández, délégué aux colonies scolaires, à Georges Lapiere (« École de Garçons, Paris »), Valence, 16 février 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « expediciones al extranjero ».

<sup>152</sup> Ce doublé destinataire montre d'ailleurs que l'absorption de l'ANMP par la FETE n'est pas encore achevée à cette date. Voir la note 142.

<sup>153</sup> « Urge envío hijos maestros Madrid prometidos camaradas franceses. Espero noticias. » Copie de télégramme de César García Lombardía, Directeur général de l'enseignement primaire au président de l'ANMP [Alberto López Casero] et au secrétaire général de la FETE, Valence, 17 février 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « expediciones al extranjero ». Remarquons que César García Lombardía étant, outre le Directeur général de l'enseignement primaire, le secrétaire général de la FETE, il s'envoie théoriquement ce télégramme à lui-même (en pratique, la direction de la FETE est prise en charge, après sa nomination au ministère, par Domingo Amo Novella et Ramón Ramírez). FRANCISCO DE LUIS MARTÍN, *La FETE en la Guerra*, op. cit., p. 61.

<sup>154</sup> Télégramme du délégué à l'évacuation de [la Conseil de défense de] Madrid à la délégation des colonies scolaires, Madrid, [9] mars 1937 et copie de la réponse de César García Lombardía, Directeur général de l'enseignement primaire, Valence, 9 mars 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « expediciones al extranjero ».

<sup>155</sup> Dionisio PRIETO, « Les enfants d'instituteurs espagnols chez les instituteurs français », *L'École libératrice*, n° 27, 17 avril 1937, p. 648-649.

<sup>156</sup> CDMH, PS-Madrid, 609 (2)/45.

apprend incidemment que, le 30 mars 1937, « après avoir passé quelques jours dans le camp de la Mauresque, 55 enfants qui viennent des Instituteurs de Madrid sont passés par Toulouse<sup>157</sup> », avant d'être répartis entre diverses familles d'instituteurs et d'institutrices<sup>158</sup>.

Le transfert du projet d'évacuation des enfants d'instituteurs, du monde syndical aux bureaux ministériels, n'est pas un événement fortuit, attribuable à la bonne surprise de la nomination de Dionisio Prieto au poste de délégué aux colonies scolaires. La causalité doit ici être inversée. C'est justement parce qu'il est un responsable syndical d'envergure, et parce qu'il s'intéresse, depuis plusieurs mois, au thème des évacuations d'enfants, qu'il est nommé à cette fonction. Comme le souligne l'historien de la FETE Francisco de Luis Martín, il se produit au cours de la mandature de Jesús Hernández une véritable « symbiose<sup>159</sup> » entre le mouvement syndical enseignant, englobé dans une FETE de plus en plus dominée par sa tendance communiste, et l'administration ministérielle.

Cette pénétration est d'abord manifeste au niveau des personnes, le triumvirat communiste à la tête du ministère, composé de Jesús Hernández, de son sous-secrétaire Wenceslao Rocas Suárez et de son Directeur général de l'enseignement primaire César García Lombardía, appartenant tout entier à la FETE – le dernier en est d'ailleurs secrétaire général<sup>160</sup>. Il en est de même au niveau opérationnel et, pour ce qui nous intéresse, à la Délégation centrale des colonies scolaires, dont les quatre responsables semblent représenter les diverses tendances pédagogiques et idéologiques du mouvement enseignant espagnol. Son directeur, Dionisio Prieto est, comme nous l'avons vu, l'ancien président de l'ANMP. Francisco Blanco Mateos, qui gère la « réception et le transit des enfants », est un instituteur communiste, militant dans les courants les plus radicaux de la FETE<sup>161</sup>. Regina Lago García, en charge de la section pédagogique, milite depuis 1921 à l'Association générale des maîtres, ancêtre de la FETE<sup>162</sup>.

---

<sup>157</sup> « Después de pasar unos días en el Campo de la Mauresque, han pasado por Toulouse 55 niños que provienen de los Institutores de Madrid. » Lettre de Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale à Paris, à la ministre Federica Montseny, Paris, 8 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 24-25. Annexe 5.

<sup>158</sup> Juan GIL GUARDIOLA, « Le voyage en autocar de Port-Vendres à Dabeaux (Haute-Garonne) », *L'École libératrice*, n° 27, 17 avril 1937, p. 649.

<sup>159</sup> Francisco DE LUIS MARTÍN, *La FETE en la Guerra*, op. cit., p. 226. Les relations entre la FETE et le ministère de l'Instruction publique sont encore un exemple des rapports étroits entre État et organisations syndicales dans la zone républicaine au cours de la guerre civile que nous avons déjà mentionné précédemment, voir p. 6 et suivantes.

<sup>160</sup> Sur l'harmonie entre la FETE et le ministère de l'Instruction publique au cours de la mandature de Jesús Hernández, voir *Ibid.*, p. 189-205.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>162</sup> Carmen GARCIA COLMENARES, « Regina Lago : una psicóloga comprometida con la infancia durante la guerra civil española », *Participación Educativa. Revista cuatrimestrial del Consejo escolar del Estado*, n° 14, juillet 2010, pp. 211-220.

Nous n'avons pu trouver d'informations biographiques sur la quatrième membre de l'équipe, María Candelas Pascual Monje, mais il serait étonnant qu'elle ne soit pas, elle aussi, une militante syndicale aguerrie. L'harmonie entre les mondes syndical et ministériel se manifeste aussi – et en conséquence – au niveau de la ligne politique, nombreuses étant les initiatives successivement ou simultanément portées, au cours de la période, par l'un et l'autre.

La signification de la frontière entre public et privé ne doit donc pas être surestimée : d'organisation révolutionnaire de lutte des classes, interdite en 1934, la FETE devient en septembre 1936, à l'entrée au ministère de Jesús Hernández, un organisme à « caractère public ou de service public<sup>163</sup> », dont le premier rôle est de fournir du personnel administratif. Il y a donc une continuité entre l'activisme de Dionisio Prieto comme porte-parole de la FETE en janvier 1937, et son action comme délégué aux colonies scolaires le mois suivant.

## 2.2. Concurrences et imbroglios ministériels

Dans l'élan de ce premier ballon d'essai, le ministre de l'Instruction publique poursuit ses incursions sur les terres du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Vers la mi-mars 1937, il semble qu'il revienne à la charge en Conseil des ministres, un mois après sa première velléité de redéfinition des limites entre ses fonctions et celles de sa collègue. Une fois encore, nous ignorons la teneur des débats et des arguments présentés, mais nous pouvons en observer les résultats : le 19 mars 1937, Federica Montseny informe subitement par télégramme son délégué à Paris qu'il a été « décidé de *ne pas autoriser le régime familial* pour les enfants évacués » et qu'il « convient d'activer tout ce qui se réfère à *leur installation en colonies*<sup>164</sup> ». Dans les semaines suivantes, elle confirme cet ordre à plusieurs reprises, quoiqu'elle ne le justifie jamais – sans doute parce qu'elle ne le cautionne pas. En revanche, elle précise bien à ses différents interlocuteurs qu'il émane de « l'avis du Gouvernement<sup>165</sup> » et de « résolutions du Conseil des ministres<sup>166</sup> » – jamais de son ministère. De fait, comme nous l'avons vu, le Conseil national de l'Assistance sociale rejette « l'expérience des colonies<sup>167</sup> » pour des raisons pratiques et politiques précises : leur coût limite le nombre d'enfants pouvant prétendre à

---

<sup>163</sup> Francisco DE LUIS MARTÍN, *La FETE en la Guerra*, op. cit., p. 113.

<sup>164</sup> « Acordado no autorizar régimen familiar para niños evacuados conviene activar cuanto se refiera su instalación en colonias. Salud – Ministro Sanidad. » Télégramme de Federica Montseny à Amós Sabras, 19 mars 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 17. C'est nous qui soulignons.

<sup>165</sup> « [RI] criterio del Gobierno ». Lettre de Federica Montseny au CAEE, Valence, 8 avril 1937. CAC, 2001 221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 179.

<sup>166</sup> « Resoluciones consejo ministros. » Télégramme de Federica Montseny à Amós Sabras, 15 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 33.

<sup>167</sup> « La experiencia de las colonias ». Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », sans date [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347. Annexe 6.



l'évacuation et introduit une inégalité dans l'investissement financier de l'État, selon la manière dont les enfants évacués sont hébergés (voir p. 182 et suivantes). Or, comme nous le verrons, la préférence du ministère de l'Instruction publique et de la Santé pour le placement d'enfants en colonie est une constante tout au long du mandat de Jesús Hernández, car le régime de vie collectif permet de dispenser aux enfants une éducation espagnole et d'éviter qu'ils aillent à l'école primaire française – ce qui est le cas lorsqu'ils sont logés dans des familles<sup>168</sup>.

Selon toute vraisemblance, le changement de politique de la mi-mars 1937 a été promu par le ministre de l'Instruction publique, une fois encore en faisant valoir sa responsabilité sur la poursuite de l'éducation des enfants espagnols évacués à l'étranger. Il est difficile de savoir dans quelle mesure tel était l'objectif (ou l'un des objectifs) poursuivi par Jesús Hernández, mais il est clair que l'interdiction du placement en familles a des conséquences graves pour le programme du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale car, selon ses instructions et en accord avec lui, le CAEE s'est essentiellement consacré au recrutement de familles d'accueil et non à la création de colonies collectives. Toute l'infrastructure mise en place en France devient donc obsolète et il faut tout reprendre à zéro, comme nous le verrons dans le chapitre 3. Le temps de s'adapter aux nouvelles normes imposées par son rival de l'Instruction publique, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale se voit donc contraint de ralentir ses envois d'enfants en France et en Belgique.

En revanche, Jesús Hernández ne perd pas de temps. Une fois encore, d'ailleurs, politique publique et action syndicale sont difficiles à séparer : le 13 mars 1937, c'est la Commission exécutive de la FETE (la centrale syndicale des enseignants) que le Directeur général de l'enseignement primaire, César García Lombardía (qui en fait partie), contacte par télégramme. Il l'informe qu'« *il est urgent* qu'[elle] organis[e] un groupe de cinquante enfants pour leur évacuation *vers la Russie ou vers la France*, avec autorisation écrite des parents obligatoire<sup>169</sup> ». Pour trouver ces enfants, le délégué aux colonies scolaires et dirigeant syndical Dionisio Prieto a recours à la délégation à l'évacuation du Conseil de défense de Madrid, comme Amparo Poch et Mercedes Maestre l'avaient fait avant lui, et demande à Enrique Jiménez, toujours responsable des convois d'enfants quittant la capitale, qu'il lui « dise *de*

---

<sup>168</sup> Nous revenons sur ce point dans le chapitre 3 (« 2.3. La nationalisation de la politique d'évacuation d'enfants à l'étranger »).

<sup>169</sup> « *Urge* organizéis grupo cincuenta niños para su evacuación Rusia o Francia, preciso autorización escrita padres. » Copie du télégramme de César García Lombardía, Directeur général de l'enseignement primaire, à la Commission exécutive de la FETE à Madrid (« Recoletos n° 23 »), Valence, 13 mars 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier : « Rusia ». C'est nous qui soulignons.

*manière urgente* s'il a 50 enfants à envoyer *en Union soviétique* avec l'autorisation correspondante de leurs parents<sup>170</sup> ».

Comme on le voit, le ministère de l'Instruction publique est impatient de concrétiser son projet et l'affaire est rondement menée : à peine six jours plus tard, le 21 mars, un groupe d'environ 80 enfants originaires de Madrid, de Valence, d'Alicante et d'Andalousie embarque à Valence vers Yalta où ils sont immédiatement pris en charge par le gouvernement soviétique<sup>171</sup>. Dans le même temps commence à s'organiser une expédition plus importante vers le Mexique. Le 20 mai, 454 enfants (291 garçons et 163 filles<sup>172</sup>) prennent le train de Barcelone à Bordeaux où ils embarquent pour le port de Veracruz. Ils y sont, également, accueillis par les autorités mexicaines<sup>173</sup>. Dans un pays comme dans l'autre et en accord avec les nouvelles normes en la matière, les enfants ne sont pas distribués dans des familles mais hébergés dans des maisons d'enfants où ils vivent réunis, sous la direction de professeurs espagnols et russes dans un cas, espagnols et mexicains dans l'autre.

Il semble néanmoins que le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale conserve une forme de responsabilité dans la supervision des expéditions et que le ministère de l'Instruction publique soit obligé d'obtenir sa coopération. Or, comme on peut l'imaginer, leurs relations sont pour le moins tendues. La Direction générale de l'enseignement primaire marche sur des œufs. Dans une note « urgente », sans doute destinée à la Délégation centrale des colonies scolaires, elle indique :

Au sujet des expéditions vers le Mexique et l'Union soviétique, parler au Directeur [César García Lombardía] pour voir s'il lui semble judicieux d'approcher la Santé et l'Assistance sociale afin de recueillir concrètement les conditions dans lesquelles se feront les expéditions (régime familial – collectif, etc.) et donc les conditions pour les instituteurs. *Faire attention*<sup>174</sup> !

---

<sup>170</sup> « Díganos *urgente* si tiene cincuenta niños enviarles Unión Soviética correspondiente autorización padres. » Copie du télégramme de la délégation centrale des colonies scolaires, visé par César García Lombardía, Directeur général de l'enseignement primaire, à Enrique Jiménez, délégué à l'évacuation du Conseil de défense de Madrid, Valence, 15 mars 1937. *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>171</sup> Verónica SIERRA BLAS, *Palabras huérfanas : los niños y la Guerra Civil*, *op. cit.*, p. 158.

<sup>172</sup> Nous reviendrons dans le chapitre 4 sur l'important déséquilibre entre garçons et filles que l'on observe pour toutes les expéditions d'enfants à l'étranger.

<sup>173</sup> Dolores PLA BRUGAT, « Los niños del exilio español en México », in Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN, *El exilio de los niños*, *op. cit.*, p. 168.

<sup>174</sup> « Sobre expediciones a Méjico y Unión Soviética hablar al Director para ver si encuentra acertado, acercarse a Sanidad y Asistencia social en el sentido de recoger de modo concreto las condiciones en que se harán las expediciones (régimen familiar – colectivo etc.) y por tanto condiciones para los maestros. ¡cuidado! ». Note dactylographiée interne de la Direction générale de l'enseignement primaire - délégation centrale des colonies scolaires, sans date [fin mars-début avril 1937]. AGA (5) 001.003 31/1347. C'est nous qui soulignons. Il est possible que cette note soit antérieure puisqu'il y est encore question de la possibilité de placer les enfants à l'étranger en régime familial – une option qui est écartée, comme nous l'avons vu, le 19 mars 1937 au plus tard.

Une réponse manuscrite répond qu'en effet, « on prendra des précautions<sup>175</sup> ». Cette invitation à la prudence est confirmée lors de la réunion du 4 avril 1937 de la Délégation centrale des colonies scolaires, au cours de laquelle il est bien précisé que :

Au sujet des évacuations au Mexique et en Russie, étant donné que divers instituteurs approchent cette délégation pour savoir dans quelles conditions ils devront faire le voyage [...] il a été décidé de demander personnellement au ministère de la Santé et de l'Assistance sociale des détails concrets sur ce point mais de ne pas le faire sans en parler auparavant avec le Directeur [général de l'enseignement primaire] afin de connaître son opinion<sup>176</sup>.

Les archives (incomplètes) dont nous disposons pour cette période ne disent pas si les services de Federica Montseny essayent d'entraver l'action du ministère de l'Instruction publique. En tout état de cause, s'ils le tentent, c'est en vain, car ces évacuations sont menées à bien sans retard apparent.

Les évacuations du ministère de l'Instruction publique vers l'URSS et le Mexique sont des initiatives propres qui se déroulent, du moins géographiquement, en dehors du périmètre d'action du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Mais les ambitions du ministère de l'Instruction publique couvrent également la France. Le 15 mars 1937 en effet, le Directeur général de l'enseignement primaire, César García Lombardía, a donné l'ordre officiel à Dionisio Prieto d'y activer la création de colonies d'enfants :

Ce ministère estimant nécessaire l'installation du plus grand nombre possible de colonies scolaires, a jugé bon de prendre la disposition suivante :

Qu'en votre qualité de Délégué aux colonies, *vous fassiez des démarches en France* pour l'installation de celles qui seront envoyées hors d'Espagne et que vous vous occupiez également de l'installation du plus grand nombre possible de colonies scolaires dans la zone loyale<sup>177</sup>.

Nous n'avons pas trace des éventuelles démarches de Dionisio Prieto en France mais, le 14 avril 1937, la Délégation centrale des colonies scolaires est informée d'une nouvelle possibilité d'hébergement d'enfants espagnols à la « Maison des Petits » de l'Amélie dans la commune de Soulac-sur-Mer, en Gironde. En effet, un Comité néerlandais d'aide à l'enfant

---

<sup>175</sup> « Ya se tomarán precauciones. » *Ibid.*

<sup>176</sup> « Sobre expediciones a Méjico y Rusia, toda vez que se acercan a esta Delegación diferentes maestros para saber en qué condiciones han de hacer el viaje y su estancia o regreso, se acuerda pedir personalmente al Ministerio de Asistencia social y Sanidad detalles concretos sobre el particular pero no hacerlo sin previamente hablar con el Director para conocer su opinión. » Procès-verbal de réunion de la délégation centrale des colonies scolaires, Valence, 4 avril 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « Actas de la Delegación de colonias ». Reproduit dans Cristina ESCRIVÁ et Rafael MAESTRE MARÍN, *De las negras bombas a las doradas naranjas*, *op. cit.*, p. 314 : Annexe III « Actas de la Delegación de colonias : 1937 ».

<sup>177</sup> « Estimando preciso este Ministerio la instalación del mayor número posible de Colonias escolares, ha tenido a bien disponer. – Que en su calidad de Delegado de Colonias gestione en Francia la instalación de las que sean dirigidas fuera de España y en la zona leal la del mayor número posible de éstas. » Copie de la lettre de César García Lombardía, Directeur général de l'enseignement primaire, à Dionisio Prieto, délégué aux colonies scolaires, Valence, 15 mars 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « Expediciones extranjero ».

espagnol se propose d'y entretenir 50 enfants espagnols<sup>178</sup>. J. Th. Peereboom, militante pacifiste néerlandaise, vient en parler en personne à Trudy Graa Araquistáin, la dynamique épouse de l'ambassadeur à Paris, à laquelle des réseaux d'interconnaissance la relie sans doute<sup>179</sup>.

Pour mener à bien le projet du comité néerlandais, Trudy Graa contacte immédiatement Georges Buisson, secrétaire général du CAEE, à qui elle demande de lui « faire parvenir le plus tôt possible ces enfants, par l'intermédiaire du Comité d'Accueil<sup>180</sup> ». Mais elle s'adresse simultanément à la Délégation centrale des colonies scolaires. En effet, l'attaché du ministère de l'Instruction publique auprès de l'ambassade, Ramón Martínez López, l'a informée de l'« existence [de la Délégation centrale des colonies scolaires] comme organisme de possible évacuation d'enfants en France<sup>181</sup> ». Pendant les deux semaines suivantes, Trudy Araquistáin négocie simultanément avec les deux organismes – sans être, peut-être, tout à fait consciente qu'ils ne collaborent pas eux-mêmes entre eux.

Avec le CAEE, l'organisation semble aller bon train. Le seul point encore en discussion, le 26 avril, est la possibilité, « étant donné que la maison de Soulac est complètement libre<sup>182</sup> », que les enfants qui y sont destinés puissent « s'y rendre directement sans avoir été au préalable sous surveillance médicale à La Mauresque, surveillance qui pourra être faite aussi bien à Soulac ». De même, la Délégation centrale des colonies scolaires se met en branle immédiatement. Dès le 17 avril, elle accepte l'offre néerlandaise, avec l'accord du Directeur général de l'enseignement primaire<sup>183</sup> et, le 20 avril, elle informe Trudy Araquistáin que « les enfants en question sont déjà demandés au Conseil d'évacuation de Madrid<sup>184</sup> ». Le 29 avril,

---

<sup>178</sup> Télégramme de Trudy Graa Araquistáin à Regina Lago, Paris, 14 avril 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « Francia ».

<sup>179</sup> Lettre (en allemand) d'Arnold Clerx à Trudy Graa Araquistáin à l'ambassade d'Espagne, Paris, 14 avril 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109. Sur Trudy Graa Araquistáin, voir note 43. J. Th. Peereboom est, en 1936, secrétaire de la section hollandaise de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté avant de devenir, en 1937, présidente du Comité néerlandais d'aide à l'enfant espagnol. Sur ce point et sur le Comité néerlandais d'aide à l'enfant espagnol, voir Jaap Jan FLINTERMAN, « De CPN en de solidariteitsbeweging met de Spaanse Republiek in Nederlands (1936-1939) », *Cahiers over de Geschiedenis van de CPN*, n° 10, mai 1985, pp. 9-54.

<sup>180</sup> Lettre de Trudy Graa Araquistáin à Georges Buisson, secrétaire de la CGT, Paris, 15 avril 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 176.

<sup>181</sup> « [...] de quien [...] ha partido en principio la indicación de nuestra existencia como organismo de posible evacuación de niños a Francia ». Copie de la lettre de Regina Lago à Trudy Graa Araquistáin, Valence, 20 avril 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « Francia ».

<sup>182</sup> Lettre de Trudy Graa Araquistáin à Georges Buisson, secrétaire de la CGT, Paris, 26 avril 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 178.

<sup>183</sup> Copie du télégramme de Regina Lago, visé par César García Lombardía, Directeur général de l'enseignement primaire, à Trudy Araquistáin, Valence, 17 avril 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « Francia ».

<sup>184</sup> « Dichos niños están ya pedidos a la Junta de Evacuación de Madrid ». Copie de la lettre de Regina Lago à Trudy Araquistáin, Valence, 20 avril 1937. *Ibid.*

quarante enfants de six à douze ans de la garderie « Rosario Acuña » de Madrid sont attendus à Valence « à destination d'une colonie collective en France, déjà prête<sup>185</sup> » à les recevoir.

Mais au dernier moment, les deux projets avortent. Le 12 mai 1937, le Directeur général de l'enseignement primaire apprend par télégramme « que l'hôtel offert pour une colonie d'enfants à Soulac fut occupé par des enfants basques » et qu'il faut donc « suspendre l'envoi des enfants demandés pour ladite colonie<sup>186</sup> ». Il demande des informations à ce sujet au ministère de la Santé et de l'Assistance sociale qui, dans l'ignorance de toute l'affaire, s'enquiert auprès de la délégation de l'Assistance sociale à Paris. Or, le CAEE lui-même semble avoir été doublé : selon Facundo Roca, « la colonie de Soulac [...] n'a pas été occupée par des enfants que contrôle le Comité de Paris<sup>187</sup> ».

Le lendemain de ce courrier, le gouvernement de Francisco Largo Caballero tombe, et le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale disparaît. Le ministère de l'Instruction publique s'engage alors dans une politique décidée de centralisation (à son profit) de l'autorité sur les enfants évacués à l'étranger. Il s'agit notamment d'éviter que ce type d'imbroglios ne se reproduise. Comme nous verrons, tous ses efforts en ce sens se solderont par un échec.

### 2.3. Les évacuations d'enfants : ébauche d'une nouvelle formule à visée éducative

Jesús Hernández parvient donc en quelque mois à remettre en question le dispositif établi quelques temps plus tôt par Federica Montseny. En mettant en avant l'obligation de scolarité des enfants espagnols à l'étranger, il opère deux actions simultanées. D'une part, il revendique et obtient une part de responsabilité sur ces enfants, au détriment du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. D'autre part, il transforme les évacuations enfantines en une question avant tout éducative et non plus assistancielle : en d'autres termes, il ébauche une politique alternative d'évacuation d'enfants à l'étranger.

Des logiques d'ordre partisans jouent sans doute dans ce processus. En ce sens, les motivations de Jesús Hernández sont probablement en partie les mêmes que celles qui ont poussé Federica Montseny à démontrer une obstination comparable, quelques mois auparavant. Comme elle, il cherche à accroître l'importance de son ministère d'une manière générale. Et

---

<sup>185</sup> Copie du télégramme de la délégation centrale des colonies scolaires, visé par César García Lombardía, Directeur général de l'enseignement primaire, au délégué d'évacuation du Conseil de défense de Madrid, Valence, 29 avril 1937. *Ibid.*, dossier « Madrid. Guarderia Infantil "Rosario Acuña" ».

<sup>186</sup> « [...] que hotel ofrecido colonia niños Soulac fue ocupado niños vascos indicando suspendan envío niños solicitados para dicha colonia ». Télégramme de José Mestre Puig, sous-secrétaire à la Santé, à Amós Sabrás, 12 mai 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-5, f. 7.

<sup>187</sup> « Sobre la colonia de Soulac, podemos decirle que no ha sido ocupada por niños de los que controla el Cté. de Paris ». Copie de la lettre de Facundo Roca à José Mestre Puig, Paris, 16 mai 1937. *Ibid.*, f. 8-9

comme nous le verrons, après la chute du gouvernement de Francisco Largo Caballero en mai 1937, il récupère officiellement le portefeuille de la Santé, désormais attaché à l'Instruction publique. Le témoignage de Federica Montseny que nous avons cité précédemment concernant la « guérilla sourde<sup>188</sup> » que lui aurait livrée Jesús Hernández avec constance de novembre 1936 à mai 1937 atteste la rivalité entre les deux ministres. Mais étrangement, c'en est l'unique indication explicite que nous ayons trouvée. Certes, l'impossibilité de localiser l'essentiel des archives des deux acteurs principaux en présence n'aide pas à l'analyse. Mais, de façon plus étonnante, ni Jesús Hernández dans ses mémoires, qui concernent essentiellement ses rapports avec le Komintern et le parti communiste d'Union soviétique<sup>189</sup>, ni l'historiographie ne se sont penchés sur les rapports entre les ministres communistes et cénétistes au sein du gouvernement de Francisco Largo Caballero (y compris, d'ailleurs, par manque de documentation<sup>190</sup>). La plupart des références à la concurrence que se livrent la CNT et le PCE ou l'UGT concernent des épisodes, souvent sanglants, mais presque toujours localisés et dans lesquels les dirigeants nationaux comme Jesús Hernández ou Federica Montseny n'apparaissent pas, sinon pour apaiser les tensions et appeler à l'union antifasciste<sup>191</sup>. Quant aux travaux qui abordent en détail les divisions politiques entre les partis et au sein des gouvernements républicains successifs, ils se concentrent sur les questions concernant la politique de défense, non sur la politique de l'enfance. La manière de conduire la guerre est le problème principal du pouvoir républicain et le déterminant majeur des alignements successifs du PCE avec les diverses branches du parti socialiste espagnol, dont la crise interne entre prietistes et largocaballeristes est au centre d'une importante littérature<sup>192</sup>. Quant aux dissensions entre ministères au sujet des évacuations d'enfants, leur insertion dans des stratégies partisans de conquête plus larges, notamment du côté du PCE, reste à l'état d'hypothèse en l'état de nos recherches<sup>193</sup>.

---

<sup>188</sup> « una guerrilla sorda ». Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>189</sup> Jesús HERNÁNDEZ TOMÁS, *Yo fui ministro de Stalin*, México, América, 1953, 365 p.

<sup>190</sup> Dans son autobiographie sur Federica Montseny, Susana Tavera avoue avoir été contrainte d'utiliser le bulletin officiel comme unique source pour retracer son action à la tête du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Susana TAVERA, *Federica Montseny, la indomable (1905-1994)*, *op. cit.*, p. 308, n. 58.

<sup>191</sup> Voir par exemple, Fernando HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, *Guerra o revolución*, *op. cit.*, p. 150-160 et p. 175-176.

<sup>192</sup> Par exemple, Santos JULIÁ, *Socialismo y Guerra Civil*, Madrid, Fundación Pablo Iglesias, 1987, 395 p. ; Helen GRAHAM, *Socialism and War : The Spanish Socialist Party in Power and Crisis, 1936-1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, XII-327 p ; Enrique MORADIELLOS, *Don Juan Negrín*, Barcelone, Península, coll. « Atalaya », 2006, p. 231ss.

<sup>193</sup> C'est d'autant plus vrai que, comme l'a montré Fernando Hernández, la participation du PCE au gouvernement espagnol est une initiative propre venue d'Espagne qui n'avait ni les faveurs du Komintern, ni celles du Parti communiste d'Union soviétique. Fernando HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, *Guerra o revolución*, *op. cit.*, p. 107-109 et p. 369-379.

En revanche, il est clair que l'argument de l'obligation scolaire n'est pas qu'un pur prétexte pour déshabiller le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale : les discours internes de la Délégation centrale des colonies scolaires tout comme sa pratique démontrent l'attention extrême portée à l'éducation des enfants évacués, que ce soit en Espagne ou à l'étranger, d'ailleurs. De même que la nature assistancielle et sanitaire du programme conçu par Mercedes Maestre et Amparo Poch était directement liée à leur formation professionnelle, de même, la présence de pédagogues réformateurs et progressistes dans les bureaux du ministère de l'Instruction publique et de la Santé détermine dans une large mesure la théorie et la pratique nouvelles des évacuations d'enfants à l'étranger. Cette expertise pédagogique est sensible tant dans les normes extrêmement précises adoptées par la Délégation centrale des colonies scolaires lorsqu'elle dresse des projets de colonies idéales que dans les rapports de tournées d'inspection concernant les colonies déjà installées au Levant et en Catalogne<sup>194</sup>. Ainsi, au sujet de l'organisation catalane « Ajut infantil de reraguarda », la responsable de la section pédagogique de la Délégation, Regina Lago García, explique à ses collègues que :

Les colonies de type collectif qu'elle a visitées sont très bien *sous certains aspects comme l'installation, la nourriture, etc.* Cependant, du point de vue *pédagogique*, elles peuvent plutôt être considérées comme déficientes par rapport au rythme que nous souhaitons imprimer à nos Colonies dans lesquelles un aspect fondamental doit être *l'instruction de l'enfant*<sup>195</sup>.

De fait, l'auteur de ce jugement est une éminente pédagogue<sup>196</sup>. Reçue première au concours des professeurs d'École normale en section scientifique, Regina Lago García enseigne pendant dix ans, de 1924 à 1934. En parallèle, elle suit les cours de psychologie expérimentale de l'Université de Madrid en 1924 puis, en 1927, elle part comme boursière de la *Junta de Ampliación de Estudios* à l'Institut Jean-Jacques Rousseau de Genève, fondé par Édouard Claparède et alors dirigé par Jean Piaget. Ses compétences sont mises à profit lorsqu'elle

---

<sup>194</sup> « Colonia Colectiva de 50 niños (Escuela en la colonia) », Valence, 18 février 1937. AGA (5) 001.003 31/1347.

<sup>195</sup> « Las [colonias] de tipo colectivo visitadas por ella, están muy bien en ciertos aspectos como el de instalación, manutención, etc. Sin embargo en sentido pedagógico, más bien pueden considerarse deficientes dentro del ritmo que queremos imprimir a nuestras Colonias en las que un aspecto fundamental debe ser la instrucción del niño. » Procès-verbal de réunion de la délégation centrale des colonies scolaires, Valence, 4 avril 1937. AGA (5) 001.003 31/1347, dossier « Actas de la Delegación de colonias ». C'est nous qui soulignons. Ce texte est intégralement reproduit dans Cristina ESCRIVÁ et Rafael MAESTRE MARÍN, *De las negras bombas a las doradas naranjas*, *op. cit.*, p. 314 : Annexe III « Actas de la Delegación de colonias : 1937 ». De nombreux auteurs ont souligné le caractère d'expérimentation pédagogique donné, du moins en théorie, aux colonies d'enfants installées à partir de l'évacuation de Madrid, notamment dans le Levant. Voir, entre autres, Cristina ESCRIVÁ et Rafael MAESTRE MARÍN, *De las negras bombas a las doradas naranjas*, *op. cit.* ; Karine LAPEYRE, *De niño republicano a niño antifascista : vers une mobilisation politique des enfants pendant la IIe République espagnole (1931-1939)*, *op. cit.* ; María del Mar del POZO ANDRÉS, *Justa Freire, o, La pasión de educar : biografía de una maestra atrapada en la historia de España (1896-1965)*, Barcelone, Octaedro, 2013, 346 p.

<sup>196</sup> Carmen GARCIA COLMENARES, « Regina Lago », *op. cit.*

devient professeur de pédagogie à l'École normale de Ségovie en 1932 puis, en 1934, chef de la section « matériel d'enseignement » au Musée pédagogique national. Cette institution est alors le fer de lance de la rénovation éducative et de la formation des maîtres en Espagne depuis sa création à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le sillage de la célèbre *Institución Libre de Enseñanza* (ILE)<sup>197</sup>. Enfin, Regina Lago publie de nombreux travaux au long des années 1930 et contribue régulièrement à la *Revista de pedagogía*. Cette expérience et cette expertise sont immédiatement réinvesties pendant la guerre, lorsqu'elle commence à s'occuper de colonies d'enfants évacués.

Mais les pédagogues du ministère de l'Instruction publique et de la Santé dirigé par Jesús Hernández ne sont pas seulement des éducateurs professionnels. Ce sont aussi des militants de gauche, souvent communistes comme Regina Lago, qui cherchent à faire profiter les enfants espagnols – ou, du moins, certains d'entre eux – des méthodes d'éducation les plus avancées, certes au point de vue pédagogique, mais aussi politique. Ces deux aspects sont, d'ailleurs, pour ces réformateurs, indissociablement liés. Ceci se traduit notamment par deux orientations nouvelles, qui transforment profondément le programme mis en place par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale en décembre 1936.

Le premier changement concerne les pays d'accueil, l'URSS constituant la destination privilégiée des évacuations d'enfants organisées par le ministère de l'Instruction publique. Cette préférence n'est pas un hasard. Les pédagogues espagnols qui dirigent alors le ministère s'intéressent tout particulièrement aux systèmes scolaires soviétique et, dans une moindre mesure, mexicain, suite aux réformes profondes menées sous le président Lázaro Cárdenas. Ainsi, le 15 mars 1937, le Directeur général de l'enseignement primaire communique aux enseignants des Écoles normales d'instituteurs que « parmi les peuples devront être étudiés avec la plus grande attention l'URSS et le Mexique<sup>198</sup> ». De nombreux articles de presse de la FETE rivalisent de dithyrambe sur les pédagogies mises en œuvre dans ces deux pays. Alors que la France, qui dispense une éducation bourgeoise, ne séduit guère, l'URSS et le Mexique engagés

---

<sup>197</sup> Voir le dossier personnel de Regina Lago García dans AGA (5) 001.018, 32/21906 : « Museo pedagógico nacional : expediente de ceses ». L'ILE est fondée à Madrid en 1876 par un groupe de professeurs de l'Université centrale de Madrid, notamment Francisco Giner de los Ríos, comme lieu d'éducation alternatif, éclairé et libre de tout dogmatisme catholique. Jointe à la nébuleuse d'institutions qui lui sont associées (la *Residencia de Estudiantes*, la *Junta de Ampliación de Estudios*, l'*Instituto-Escuela*), l'ILE a eu un impact crucial sur trois ou quatre générations d'intellectuels espagnols formés sous la Restauration, la dictature de Primo de Rivera et la Seconde République.

<sup>198</sup> « Entre los pueblos deberán ser estudiados con la máxima atención la URSS y México ». Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Dirección general de primera enseñanza. Circular a los Profesores de las Escuelas Normales dando instrucciones para la nueva formación antifascista de los alumnos de la Normal » [Circulaire du Directeur général de l'enseignement primaire César García Lombardía du 10 mars 1937], *Gaceta de la República*, n° 74, 15 mars 1937, p. 1216-1217.



dans des processus révolutionnaires montrent le chemin vers l'école socialiste, celle qui devra voir le jour en Espagne après la victoire de la République et de la révolution<sup>199</sup>. En envoyant là-bas des enfants qui seront hébergés non dans de simples familles, mais dans des colonies dirigées selon les principes pédagogiques (socialistes) les plus novateurs, le ministère de l'Instruction publique leur offre donc des conditions de formation tout à fait privilégiées.

On aurait tort d'associer de manière unilatérale cet intérêt pour les systèmes éducatifs soviétiques et mexicains aux affiliations partisans des nouveaux dirigeants du ministère de l'Instruction publique et de la Santé. Tout d'abord, ceux-ci ne sont pas tous communistes – ce n'est pas le cas, par exemple, de Dionisio Prieto, président de l'ANMP et chef de la Délégation centrale des colonies scolaires. De plus, de nombreux spécialistes espagnols vantent à cette époque les mérites de l'éducation en URSS. Ainsi, l'avocate Matilde Huici, responsable du CNTM et déléguée espagnole à la Commission de protection de l'enfance de la SDN, fait des déclarations élogieuses à ce sujet en mars 1937. Selon elle, le système éducatif soviétique est alors le seul au monde à « respecter la personnalité de l'enfant<sup>200</sup> ». Ces mots, sous la plume d'une adhérente au parti socialiste, montrent le rayonnement de l'URSS dans l'ensemble des milieux pédagogiques réformateurs de la gauche espagnole.

En outre, la seconde conséquence des nouveaux attendus pédagogiques des évacuations d'enfants concerne le mode de placement choisi : alors que le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale favorise le placement en famille, le ministère de l'Instruction publique promeut obstinément le régime de vie collectif<sup>201</sup>. La préférence du premier pour le placement en famille est longuement justifiée, comme on l'a vu, dans les « normes générales » rédigées par le Conseil national de l'Assistance sociale en décembre 1936 : elle est liée à la volonté de mettre en œuvre un programme d'évacuation massif, à portée assistancielle, et au souci d'égalité entre tous les enfants évacués<sup>202</sup>. Or, il n'est pas anodin qu'en l'absence des archives du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, nous ayons découvert ce document dans les fonds du ministère de l'Instruction publique. Entre les 18 et 20 février 1937 en effet, les quatre futurs responsables de la Délégation centrale des colonies scolaires se mettent d'accord sur son

---

<sup>199</sup> Francisco DE LUIS MARTÍN, *La FETE en la Guerra*, *op. cit.*, p. 184 ; et surtout « La formación del obrero », *op. cit.*

<sup>200</sup> « la personalidad del niño se ha de respetar siempre ». TANISCHK, «Parlant amb Matilde Huici con comprenen els infants els pobles nous», *Companya*, 11 mars 1937, cité dans Antonina RODRIGO, *Una mujer libre*, *op. cit.*, p. 158.

<sup>201</sup> Quand bien même le premier groupe dont le ministère de l'Instruction publique et de la Santé sponsorise l'évacuation à l'étranger, celui des enfants d'instituteurs, est distribué dans des familles françaises (dans des familles de pédagogues, cependant).

<sup>202</sup> Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », sans date [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347. Annexe 6.

futur organigramme et sur les normes administratives et pédagogiques à appliquer aux colonies créées dans ce nouveau cadre. Ces projets sont extrêmement précis, du salaire des différents types de personnel nécessaires selon le nombre d'enfants hébergés jusqu'aux menus servis à chaque repas<sup>203</sup>. Épars dans ce dossier, des copies de documents émanant du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et datant probablement de décembre 1936 prouvent que l'équipe du ministère de l'Instruction publique s'intéresse au dispositif mis en place trois mois auparavant par Federica Montseny. Mais si ce dernier est étudié par l'équipe de la Délégation centrale des colonies scolaires, il n'est pas adopté.

En effet, le ministère de l'Instruction publique poursuit des objectifs différents. Du point de vue géopolitique, il ne conçoit pas les évacuations d'enfants à l'étranger comme une manière d'émouvoir les sociétés démocratiques européennes et de créer un lien entre les familles françaises, belges et autres d'une part, et les familles espagnoles d'autre part. Le lien entre évacuations d'enfants à l'étranger et mise en tension de la non-intervention est relâché, dans un contexte international de rapprochement constant entre la République espagnole et l'URSS, mais aussi de proximité idéologique et de subordination politique entre le ministre espagnol Jesús Hernández et le gouvernement soviétique<sup>204</sup>. Du point de vue pratique, les évacuations ne visent plus à assurer la sauvegarde du plus grand nombre d'enfants possible, mais une éducation en pointe pour un nombre nécessairement limité d'enfants<sup>205</sup>. Il n'est donc plus question de les évacuer vers la France par dizaines de milliers, comme se voit contrainte de s'en expliquer Federica Montseny au CAEE le 8 avril 1937 : « En ce moment nous *preferimos disminuir le nombre* d'expéditions que de placer [les enfants] en régime familial<sup>206</sup>. » Entre février et mai 1937, le sens, le but et la pratique des évacuations d'enfants à l'étranger sont donc entièrement transformés par le ministère de l'Instruction publique et les hommes et les femmes qui le dirigent.

En mai 1937, le ministère de l'Instruction publique et de la Santé n'a pas pris officiellement le contrôle de la politique espagnole d'évacuation d'enfants à l'étranger. Mais

---

<sup>203</sup> Entre autres documents préparatoires, citons : « Régimen de alimentación », Valence, 20 février 1937 ; « Organización Régimen Administrativo de Colonias », Valence, 20 février 1937 ; « Colonia Colectiva de 50 niños (Escuela en la colonia) », Valence, 18 février 1937. AGA (5) 001.003 31/1347.

<sup>204</sup> Des travaux récents montrent cependant qu'il faut nuancer toute interprétation « mécaniste » des liens de subordination entre le PCE et l'URSS. Fernando HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, *Guerra o revolución, op. cit.*

<sup>205</sup> Nous reviendrons sur la dimension spécifiquement patriotique, voire nationaliste des colonies collectives prônées par le ministère de l'Instruction publique à partir du mois d'août 1937 dans le chapitre 3

<sup>206</sup> « En este momento preferimos disminuir el número de envios que no [sic] colocarlos en régimen familiar. » Lettre de Federica Montseny au CAEE, Valence, 8 avril 1937. CAC, 2001 221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 179. C'est nous qui soulignons.

en obligeant le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale à mettre fin aux placements d'enfants dans des familles françaises, il lui porte un coup très dur, au moment où il développe rapidement son propre programme alternatif. Dans cette bataille, il est difficile d'estimer la part des rivalités partisans entre CNT et PCE et celle des opinions distinctes concernant l'intérêt des enfants espagnols évacués à l'étranger entre les deux équipes ministérielles. Mais, cause ou conséquence de l'activisme du ministère de l'Instruction publique, il est clair que celui-ci propose une formule tout à fait différente, inspirée de considérations pédagogiques, là où les femmes du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale portaient un projet d'ordre essentiellement assistanciel et sanitaire.

### **3. L'été 1937 : la victoire en trompe l'œil du ministère de l'Instruction publique et de la Santé**

À la mi-mai 1937, la chute du gouvernement de Francisco Largo Caballero, le départ de Federica Montseny et la disparition de son ministère laissent à l'abandon son programme d'évacuations enfantines vers la France. Son seul vestige est la délégation de l'Assistance sociale de Paris, qui passe à un nouveau ministère du Travail et de l'Assistance sociale. Dès lors, son chef Amós Sabrás se trouve dans la situation paradoxale d'avoir pour fonction officielle de relayer à Paris les orientations d'un ministère qui n'en a guère. Ceci ouvre une fenêtre d'opportunité pour le ministère de l'Instruction publique et de la Santé. Entre la fin du mois de juin et le début du mois d'août 1937, Jesús Hernández fait adopter un certain nombre de dispositions réglementaires tendant à transférer le contrôle des enfants évacués à son ministère. Le point d'aboutissement en est la création, le 10 août 1937, de la Délégation espagnole à l'enfance évacuée, la DEEE. Pourtant, au lieu d'une centralisation à son profit, la tentative d'accaparement de Jesús Hernández débouche sur une situation de dualité et de discorde ministérielle durable. Comment expliquer ce semi-échec ? Quelles oppositions empêchent Jesús Hernández de poursuivre ses objectifs ? Et quelles en sont les conséquences pour le programme d'évacuation d'enfants à l'étranger ?

La crise de la politique espagnole d'évacuations d'enfants qui s'ouvre à partir du mois de mai 1937 est relativement bien documentée, notamment grâce à la proximité des archives d'Amós Sabrás à ce sujet, mais aussi aux archives diplomatiques de l'ambassade espagnole à Paris qui devient, à l'arrivée d'Ángel Ossorio y Gallardo, un excellent poste d'observation des conflits suscités par les enfants espagnols évacués en France. En un sens, cette abondance documentaire est, à elle seule, la preuve de l'importance que prend peu à peu cette question au

sein du petit monde des représentants de la République espagnole qui évoluent dans la capitale parisienne.

### 3.1. Un ministère sans politique à Valence, un délégué sans boussole à Paris (mai - juillet 1937)

Le 17 mai 1937 prend fin l'expérience de vaste union républicaine allant de la gauche modérée à la CNT, initiée par Francisco Largo Caballero au début du mois de novembre 1936. Les violents affrontements de rue survenus à Barcelone du 3 au 8 mai 1937 débouchent sur la démission forcée du président du Conseil, victime d'une coalition d'opposants qui doutent chaque jour davantage de sa capacité à diriger le pays et l'effort de guerre<sup>207</sup>. Le leader syndical, chef de file de la tendance radicale du PSOE, est remplacé par son ministre des Finances, le socialiste modéré Juan Negrín López. Celui-ci, homme politique plutôt de second plan jusque-là, est l'un des plus proches collaborateurs et amis d'Indalecio Prieto Tuero, rival de longue date de Francisco Largo Caballero et figure de proue des socialistes réformistes<sup>208</sup>. L'équipe qu'il forme le 17 mai 1937 reflète la recomposition du paysage politique après la crise barcelonaise. Le gouvernement est désormais structuré autour d'une alliance entre le PCE et le courant modéré du PSOE animé par Indalecio Prieto. Celui-ci devient ministre de la Guerre et numéro deux de l'exécutif. Les proches de l'ancien président du Conseil (Julio Álvarez del Vayo, Ángel Galarza) quittent le pouvoir. De même, la CNT entre dans l'opposition<sup>209</sup>.

Une conséquence apparemment toute bureaucratique de ces événements est le démantèlement de l'éphémère ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Celui-ci, on s'en souvient, avait été constitué exprès à l'occasion de l'entrée au gouvernement de Federica Montseny, sept mois auparavant. Avant cela, il était rattaché à celui du Travail. Après le limogeage de la ministre anarchiste, c'est encore une autre solution qui est adoptée : le portefeuille de la Santé vient grossir les attributions du rival de cette dernière, Jesús Hernández

---

<sup>207</sup> Sur les affrontements entre la CNT et le Parti ouvrier d'unification marxiste (POUM) partisans de la révolution, d'un côté, et les forces de police locales soutenues par les militants communistes et une partie des nationalistes catalans, de l'autre, voir la notice sur les « Journées de Mai 1937 » dans François GODICHEAU, *Les mots de la guerre d'Espagne*, op. cit., p. 73-74 ; ainsi que *République et révolution en Catalogne*, op. cit., p. 174-180 ; pour aller plus loin sur cet événement célèbre de la guerre civile, voir Helen GRAHAM, « “Against the State” : A Genealogy of the Barcelona May Days (1937) », *European History Quarterly*, vol. 29, n° 4, 1999, pp. 485-542.

<sup>208</sup> Sur les graves fractures internes au PSOE depuis le début des années 1930, voir Helen GRAHAM, *Socialism and War*, op. cit. Sur la figure de Juan Negrín, voir Enrique MORADIELLOS, *Don Juan Negrín*, op. cit.

<sup>209</sup> Ceci bien malgré ses dirigeants, qui n'auront pas de cesse qu'ils ne puissent revenir aux affaires. François GODICHEAU, *République et révolution en Catalogne*, op. cit., p. 295-297.

à la tête d'un nouveau ministère de l'Instruction publique et de la Santé, tandis que l'Assistance sociale est reversée à son ministère d'origine, celui du Travail, attribué à Jaime Agudé Miró<sup>210</sup> de la Gauche républicaine de Catalogne (Esquerra Republicana de Catalunya, ERC). Symboliquement, les vainqueurs du mai barcelonais se partagent les dépouilles de l'ancien ministère de la Santé et de l'Assistance sociale<sup>211</sup>.

La redistribution des cartes politiques à Valence ne se fait sentir que graduellement au niveau opérationnel. On peut en mesurer les effets progressifs, pour ce qui nous intéresse, depuis Paris, grâce aux archives déposées par Amós Sabrás dont nous pouvons suivre le travail presque jour par jour, au cours de ces importants mois d'été 1937.

Au départ, la continuité semble prévaloir à l'administration de l'Assistance sociale, où l'on n'observe pas les avalanches de démissions qui accompagnent souvent les changements d'étiquette politique des ministères au cours de la guerre civile. Depuis le mois de février 1937, Amós Sabrás dépend de l'OCEAR, créé pour remplacer le Comité national des réfugiés de guerre (voir supra, p. 175ss). À la mi-mai 1937, cette officine est transférée avec armes et bagages au nouveau ministère du Travail et de l'Assistance sociale. Les proches collaborateurs de Federica Montseny cherchent plutôt à rester en place, et y parviennent pour certains. De ce fait, la communication entre la délégation parisienne et Valence, de même que le travail concernant l'accueil des enfants espagnols évacués en France, se poursuivent sans réelle solution de continuité. Voyons cela de près : le 16 mai 1937, le secrétaire de la délégation, Facundo Roca, envoie un courrier au sous-secrétaire à la Santé, José Mestre Puig<sup>212</sup>. Le lendemain, Federica Montseny est contrainte à démissionner. Malgré cela, le 24 mai, le courrier de Facundo Roca est traité par l'ancien secrétaire particulier de cette dernière, Mateo Baruta Vilá, toujours secrétaire général de l'OCEAR, attaché désormais au ministère du Travail et de

---

<sup>210</sup> L'orthographe du nom du ministre du Travail varie considérablement selon les sources (Jaime Agudé Miró, Ayguadé y Miró, Jaume Aiguader i Miró, etc.). Nous avons choisi l'orthographe qu'il utilise lui-même dans les documents d'archives à notre disposition, par exemple : lettre de Jaime Agudé Miró à Federica Montseny, Barcelone, 30 juin 1938. CDMH, PS-Barcelona, 831/2 ; ainsi que dans les décrets signés par lui qui paraissent dans la *Gaceta de la República*.

<sup>211</sup> La représentation communiste dans le gouvernement Negrín se maintient à deux ministres, même si leurs attributions grossissent, comme on le voit pour le ministère de l'Instruction publique, du fait de la réduction importante du nombre de ministres dans le nouveau cabinet. Cette présence ministérielle est loin de refléter la puissance réelle du PCE dans le pays et au gouvernement – ceci, en grande partie, en raison des réticences de Joseph Staline lui-même à laisser le PCE participer au gouvernement. Fernando HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, *Guerra o revolución, op. cit.*, p. 107-109 et p. 369-379 notamment.

<sup>212</sup> Lettre de Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale, à José Mestre Puig, sous-secrétaire à la Santé du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, Paris, 16 mai 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-5, f. 8-9.

l'Assistance sociale<sup>213</sup>. Suite à l'éviction de ce dernier, le 7 juin 1937<sup>214</sup>, l'échange de lettres avec Facundo Roca est repris sans autre formalité par son destinataire originel, José Mestre Puig, devenu entretemps Directeur général de l'Assistance sociale au ministère du Travail et de l'Assistance sociale<sup>215</sup>. Pendant trois semaines environ, le changement de ministère du 17 mai 1937 est quasi invisible du point de vue des archives de la délégation de Paris. Par ailleurs, le maintien de cette dernière est d'autant plus facilité que les relations entre Amós Sabrás et le nouveau ministre sont d'emblée extrêmement chaleureuses. Tandis qu'il vouvoyait son ancienne tutelle et la saluait d'un « chère camarade<sup>216</sup> » prolétarien, mais courtois, il tutoie « [s]on cher ami<sup>217</sup> » Jaime Aguadé, auquel il s'adresse « bien affectueusement<sup>218</sup> ». Le délégué et son nouveau ministre semblent liés, sinon par leurs appartenances partisans (Amós Sabrás est socialiste, membre du courant prietiste<sup>219</sup> tandis que Jaime Aguadé est le fondateur du parti catalaniste ERC), du moins par une certaine amitié, nouée peut-être à la Chambre des députés où ils siègent tous deux lors de la première législature républicaine, entre 1931 et 1933, ou bien à Barcelone où ils résident l'un et l'autre lorsque le conflit civil éclate.

Au début du mois de juin 1937, Jaime Aguadé décide néanmoins de réévaluer la pertinence et le fonctionnement du dispositif de gestion des évacuations enfantines. Il fait demander à Amós Sabrás des renseignements précis sur le « nombre total d'enfants réfugiés en France et contrôlés par l'OCEAR », leur ventilation par type d'hébergement (familial ou collectif), leur localisation, etc., afin d'« étudier l'opportunité d'*intensifier, de restreindre ou*

---

<sup>213</sup> Lettre de Mateo Baruta Vilá, secrétaire général de l'OCEAR au ministère du Travail et de l'Assistance sociale, à Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale, Valence, 24 mai 1937. *Ibid.*, AH-81-6, f. 28.

<sup>214</sup> Ministère du Travail et de l'Assistance sociale, « Orden creando una Secretaría general de Evacuación y Asistencia a Refugiados en la Dirección general de Asistencia social y nombrando para el desempeño de la referida Secretaría general a D.<sup>a</sup> Eladia Farando Puigdollers, la que percibirá el haber anual de 15.000 pesetas » [ordre non daté], *Gaceta de la República*, n° 158, 7 juin 1937, p. 1104.

<sup>215</sup> Lettre de José Mestre Puig, Directeur général de l'assistance sociale du ministère du Travail et de l'Assistance sociale, à Amós Sabrás, délégué à l'évacuation à Paris, Valence, 3 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-9, f. 1-2. À son arrivée au ministère, Jaime Aguadé restaure l'ancienne structure administrative des directions générales et dissout le Conseil national de l'assistance social créé par Federica Montseny, ce qui explique l'intitulé du poste (« Directeur général ») de José Mestre Puig. En pratique, celui-ci remplace donc l'ancienne « conseillère » à l'Assistance sociale, Amparo Poch.

<sup>216</sup> « Estimada compañera », voir le dossier de correspondance d'Amós Sabrás avec Federica Montseny. *Ibid.*, AH-81-4, f. 3. Federica Montseny, en revanche, tutoie d'emblée son délégué, mais il semble que cet usage soit davantage lié aux normes de communication du monde anarchiste qu'à une réelle complicité. Amós Sabrás la vouvoie toujours en retour.

<sup>217</sup> « Mi querido amigo », voir le dossier de correspondance d'Amós Sabrás avec Jaime Aguadé. *Ibid.*, AH-81-7.

<sup>218</sup> Les courriers d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé se concluent d'un « Bien à toi. Ton ami Amós Sabrás » (« Tuyo buen amigo. Amós Sabrás ») ou d'un « Bien affectueusement » (« Con el mayor afecto »). *Ibid.*

<sup>219</sup> Leandro ÁLVAREZ REY, « Sabrás Gurrea, Amós Tomas », in *Los Diputados por Andalucía de la Segunda República, 1931-1939 : diccionario biográfico. Tomo III, N-Z y addenda*, Séville, Centro de Estudios Andaluces, 2011, vol. 3/3, pp. 360-368.

*de modifier* le régime d'hébergement des enfants à l'étranger<sup>220</sup> ». Il n'est donc pas question de supprimer la délégation de l'Assistance sociale, d'autant qu'elle gère également la réception et le transit des réfugiés adultes en France depuis la création de l'OCEAR. L'avenir de ses activités relatives aux enfants évacués est toutefois incertain.

À partir du début du mois de juin et pendant six semaines, l'heure est à la réflexion à Valence. Or, la temporalité ministérielle n'est pas la même que celle du terrain parisien. Dans ce court laps de temps, l'autorité, quoique relative, de l'ancien ministère de la Santé et de l'Assistance sociale en matière d'évacuation d'enfants vers la France vole en éclat. Plusieurs éléments se combinent pour expliquer l'extrême rapidité de ce complet délitement.

Tout d'abord, alors que le ministère du Travail et de l'Assistance sociale se donne le temps de la réflexion, l'heure est à l'urgence. Avec l'accélération de l'offensive franquiste du Nord, le département de l'Assistance sociale du gouvernement autonome basque affrète précipitamment des bateaux transportant des milliers de familles réfugiées et d'enfants isolés vers la France. En ces jours d'incertitude, Amós Sabrás ne sait ni quand, ni combien d'enfants il devra prendre en charge. Ce n'est que le 8 juin 1937 qu'il lui est annoncé le départ, prévu le 11 du même mois, de 4 500 enfants depuis Bilbao, dont 3 000 resteront en France et 1500 repartiront vers Leningrad<sup>221</sup>. Il a trois jours pour se préparer alors que, depuis six mois, les groupes d'enfants arrivent en France à un rythme réduit et contrôlé qui fait l'objet de négociations entre les services ministériels à Valence et la capacité de réception en France<sup>222</sup>. Cette fois, c'est « une avalanche<sup>223</sup> » d'enfants basques qui déferle sur le port de Pauillac et dont il faut organiser le débarquement, le transfert et l'hébergement provisoire.

Face à ce travail « écrasant<sup>224</sup> », la délégation de l'Assistance sociale manque de soutien de la part de sa nouvelle tutelle. De la fin mai à la mi-août 1937, les courriers d'Amós Sabrás lancent au ministère du Travail et de l'Assistance sociale des appels à l'aide financière au ton de plus en plus dramatique : « la solution du problème économique est urgente » ; « je ne me

---

<sup>220</sup> « Número total de niños refugiados en Francia y controlados por la OCEAR ; Número de niños colocados en régimen familiar ; Número de niños colocados en régimen de colonias ; Localidades donde hay niños en régimen familiar [...] para estudiar la conveniencia de *intensificar, restringir o modificar* el régimen de alojamiento de niños en el extranjero ». Lettre de José Mestre Puig, Directeur général de l'assistance sociale au ministère du Travail et de l'Assistance sociale, à Amós Sabrás, Valence, 3 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-9, f. 1-2. C'est nous qui soulignons.

<sup>221</sup> Télégramme d'Amós Sabrás à José Mestre Puig, Directeur général de l'assistance sociale, Paris, 8 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-9, f. 10.

<sup>222</sup> Voir les nombreux télégrammes échangés sur ce point entre Amós Sabrás et José Mestre Puig, alors sous-secrétaire à l'Assistance sociale, dans *Ibid.*, AH-81-5.

<sup>223</sup> « una avalancha de 3.000 niños vascos ». Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 24 juillet 1937. *Ibid.*, AH-81-7, f. 27.

<sup>224</sup> « abrumador ». Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Pere Ferrer Batlle, sous-secrétaire à l'Assistance Sociale du ministère du Travail et de l'Assistance sociale, Paris, 22 juin 1937. *Ibid.*, AH-81-8, f. 7.

lasserai pas de te supplier » ; « je te supplie d'autoriser par télégramme l'ambassade d'Espagne à nous avancer 50 000 francs » ; « je suis sans ressources économiques » ; « le personnel de la délégation pour l'enfance n'a pas touché les salaires du mois de juin » ; « pardonne-moi d'insister » ; « cela fait deux mois que l'ensemble du personnel ne touche aucune rémunération » ; « il nous faut des fonds que je te supplie de demander urgemment en Conseil des ministres<sup>225</sup>. » Le désengagement du ministère du Travail et de l'Assistance sociale n'est pas seulement pécuniaire, il est aussi politique. Dès le 25 juin 1937, Amós Sabrás réclame à Jaime Aguadé une prise de position ferme sur la question des évacuations d'enfants :

J'ai prévenu en temps voulu de l'opportunité d'évacuer des enfants de Bilbao. Ce qu'on a pu bien faire, et de façon contrôlée, se fait aujourd'hui d'une manière qui ne peut nous satisfaire [...] Ordonner ce qui est opportun à ce sujet t'incombe pleinement<sup>226</sup>.

Le 12 juillet, le délégué rappelle encore son ministre à ses responsabilités : « Je crois remplir un devoir élémentaire en portant à ta connaissance que le problème de l'évacuation de la zone Nord requiert tes ordres<sup>227</sup>. » Mais rien n'y fait : la détermination du délégué ne semble pas déteindre sur Jaime Aguadé, sans doute occupé par d'autres impératifs politiques à Valence.

L'urgence de la situation et le manque de direction et de moyens de la délégation facilitent l'émergence d'instances concurrentes qui se multiplient soudainement au cours de ces quelques semaines. Tout d'abord, l'ambassadeur décide de nommer, le 21 juin 1937, la célèbre députée Victoria Kent au poste de secrétaire d'ambassade en charge des questions d'assistance sociale<sup>228</sup> – des attributions *a priori* identiques à celles qu'affiche Amós Sabrás. Celui-ci proteste et, dans les jours suivants, il obtient un compromis qui ne lui est pas trop défavorable, sous la supervision du nouvel ambassadeur, Ángel Ossorio y Gallardo. Au prix d'un abandon

---

<sup>225</sup> « Urge solución problema económico » ; « no me cansaré de suplicarte que des fin enérgicamente a lo que no puede continuar por decoro de España, o sea que el personal no cobre » ; « suplico autorice telegráficamente Embajada Paris adelante 50 000 francos » ; « estoy sin elemento económicos [sic] » ; « el personal de la Delegación para la Infancia está sin cobrar el mes de Junio » ; « el personal de la Delegación para la Infancia está sin cobrar el mes de Junio » ; « hace dos meses y medio que está todo el personal sin percibir sus haberes » ; « se necesitan unos fondos que yo te suplico que urgentemente plantees en Consejo de Ministros. » Citations extraites des copies de courriers d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé en date des 31 mai, 3 juin 11 juin, 17 juillet, 28 juillet, 31 juillet, 11 et 12 août 1937 respectivement. *Ibid.*, AH-81-7, f. 2, f. 3, f. 9, f. 19-20, f. 29, f. 34, f. 40, f. 44-45.

<sup>226</sup> « Advertí a su tiempo de la conveniencia de evacuar de niños [sic] de Bilbao. Lo que se pudo hacer bien y controlado, ahora de [sic] hace de manera que no puede satisfacernos [...] Disponer lo que sea oportuno en este aspecto te corresponde plenamente. » Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 25 juin 1937. *Ibid.*, f. 14.

<sup>227</sup> « Creo cumplir un elemental deber al poner en tu conocimiento que el problema de la evacuación de la zona norte requiere tur [sic] órdenes. » Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 12 juillet 1937. *Ibid.*, f. 16.

<sup>228</sup> Copie de la dépêche d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, à José Giral, ministre des Affaires Étrangères espagnoles, Paris, 24 juin 1937. AGA (10) 98 54/11675, dossier personnel, section diplomates « Doña Victoria Kent, 2ª Secretaria de la Embajada en Paris ».



de la juridiction qu'il exerce normalement, au nom de l'OCEAR, sur les réfugiés adultes et familiaux, Amós Sabrás parvient à conserver la partie la plus importante de sa mission à ses yeux : « Ángel Ossorio m'a octroyé toute sa confiance quant au problème des enfants et il a confié à Victoria Kent les démarches concernant l'évacuation des adultes<sup>229</sup> », explique-t-il à son ministre. Mais la députée socialiste est loin d'être la concurrente la plus sérieuse d'Amós Sabrás. Les délégués du gouvernement basque organisent des placements d'enfants arrivés de Bilbao sans même l'en notifier. Au début du mois de juin, le département de l'Assistance sociale du Conseil interprovincial de Santander, Palencia et Burgos envoie à Paris son propre délégué, du nom de Resines, pour organiser la réception d'un transport d'enfants qui doit être réexpédié vers la Scandinavie<sup>230</sup>. Celui-ci agit en toute indépendance d'Amós Sabrás qui n'est prévenu qu'« officieusement<sup>231</sup> », le 22 juin 1937, qu'un bateau de 950 enfants de Santander devrait arriver à Saint-Jean-de-Luz le lendemain (ce qui ne sera pas le cas, d'ailleurs<sup>232</sup>). Un mois plus tard seulement, Resines prend acte de l'existence d'Amós Sabrás et informe son département de tutelle que les départs de bateaux de réfugiés depuis Santander doivent être communiqués à ce dernier<sup>233</sup>. À cette date, il ne reste rien de la centralisation réalisée si patiemment par l'ancienne ministre de la Santé et de l'Assistance sociale. Amós Sabrás ne peut que se lamenter de l'état « incontrôlé » de la situation des réfugiés en France :

La délégation basque agit avec le crédit de 10 millions de francs dont j'ai déjà rendu compte et secourt ses évacués.

Le délégué de Santander, M. Resines [...] travaille à préparer des bateaux français et anglais qui transportent des évacués.

Les autorités françaises préfèrent désormais agir pour leur propre compte plutôt que d'écouter les multiples voix qui s'adressent à elles en arborant la représentation de l'Espagne. Elles transportent des enfants et des adultes sans nous en rendre compte<sup>234</sup>.

---

<sup>229</sup> « D. Ángel Ossorio me tiene otorgada toda su confianza en el problema de niño y a Victoria Kent le tiene confiadas las gestiones sobre evacuación de adultos. » Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 25 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 14.

<sup>230</sup> Voir les télégrammes que ce délégué, du nom de Resines, envoie au conseiller de l'Assistance sociale du Conseil interprovincial de Santander, Palencia et Burgos au long des mois de juin et juillet 1937 via la délégation provinciale maritime. CDMH, PS-Santander, O\_60, 24.

<sup>231</sup> « extraoficialmente ». Télégramme d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, 22 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 13.

<sup>232</sup> Nous développons brièvement les difficultés de la politique d'évacuation du Conseil interprovincial de Santander, Palencia et Burgos dans le chapitre 4.

<sup>233</sup> Dépêche de R. Valdor, délégation provinciale maritime, au conseiller de l'Assistance sociale du Conseil interprovincial de Santander, Palencia et Burgos, Santander, 24 juillet 1937. CDMH, PS-Santander, O, 60/24, f. 6.

<sup>234</sup> « La Delegación Vasca actúa con el crédito de 10 millones de francos de que ya he dado cuenta atendiendo a sus evacuados. El dlegado [sic] de Santander Sr. Resines [...] trabaja en preparar barcos Franceses é Yngleses [sic] que transporten evacuados. Las autoridades Francesas prefieren yà actuar por cuenta propia a escuchar a varias voces que se elevan cerca de ellos abroyando [sic] le [sic] representación de España. Transportan adultos y niños sin darnos relación de ellos. » Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Pere Ferrer Batlle, sous-secrétaire à l'Assistance sociale, Paris, 29 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-8, f. 13-14. Les nombreuses

Le 15 juillet 1937, Amos Sabrás rend au ministère du Travail et de l'Assistance sociale « le rapport sur la réorganisation [du service de] protection des enfants à l'étranger<sup>235</sup> » qui lui a été demandé au début du mois de juin. Jaime Aguadé est convaincu et, trois jours plus tard, il confirme Amós Sabrás au poste de délégué à l'évacuation de son ministère<sup>236</sup>. Ce dernier peut espérer recevoir rapidement les ordres et l'argent tant attendus afin de reprendre les choses en main à Paris. Mais la caution ministérielle arrive trop tard. Dès la semaine suivante, le 24 juillet 1937, Amós Sabrás apprend une information troublante : « Le Directeur général de l'enseignement primaire [...] a promulgué un décret pour que les colonies d'enfants passent sous le contrôle de l'Instruction publique<sup>237</sup>. » Le ministère du Travail et de l'Assistance sociale a été pris de vitesse.

### 3.2. La politique du nouveau ministère de l'Instruction publique et de la Santé et l'échec du rêve d'unité (août –septembre 1937)

#### *a) Le fantasme de « l'unité de commandement »*

Le décret dont Amós Sabrás apprend l'existence le 24 juillet 1937 est en vigueur depuis près d'un mois. Adopté le 28 juin 1937 et promulgué le 29, il émane de la présidence du Conseil et non, comme le croit Amós Sabrás<sup>238</sup>, du ministère de l'Instruction publique et de la Santé. Mais il est clairement inspiré par ce dernier ministère et rédigé à son avantage. Il s'agit en effet d'un nouveau décret de délimitation entre les attributions relevant du portefeuille de l'Assistance sociale, dont a hérité le ministère du Travail, et de celles du ministère de l'Instruction publique. Plus de quatre mois après sa première tentative en ce sens, à la mi-février 1937, Jesús Hernández semble enfin obtenir gain de cause.

D'après les considérants du décret du 28 juin 1937, la « confusion<sup>239</sup> » règne en la matière et il convient d'« établir, de manière concrète et précise, quelles fonctions relèvent de

---

fautes de frappe s'expliquent du fait que la délégation de l'Assistance sociale a une sténodactylographe française, Jacqueline Victor.

<sup>235</sup> « El informe sobre la reorganización de nuestro [servicio de] protección a los niños en el extranjero. » Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Pere Ferrer Batlle, sous-secrétaire à l'Assistance sociale, Paris, 15 juillet 1937. *Ibid.*, AH-81-8, f. 16. Malheureusement, la copie de ce rapport n'est pas incluse dans le dossier d'archives.

<sup>236</sup> Copie de la dépêche d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, à José Giral, ministre des Affaires étrangères espagnoles, Paris, 19 juillet 1937. AGA (10) 96 54/11061, dossier 6315.

<sup>237</sup> « El Director General de 1º Enseñanza [...] ha dictado un Decreto para que las Colonias de niños pasen al control de Instrucción Pública. » Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 24 juillet 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 27.

<sup>238</sup> C'est peut-être d'ailleurs ce que le Directeur général de l'enseignement primaire, César García Lombardía suggère lui-même dans son courrier à Amós Sabrás, que ce dernier n'a pas conservé.

<sup>239</sup> « Confusión ». Présidence du Conseil des ministres, « Decreto disponiendo pasen a ser de la exclusiva competencia del Ministerio de Instrucción pública y Sanidad los servicios y funciones que enumeran, tanto en

chaque ministère<sup>240</sup> ». Pour ce faire, ce texte dicte une solution radicale : en transférer la totalité au ministère de l'Instruction publique et de la Santé. Celui-ci obtient ainsi « la compétence exclusive<sup>241</sup> » sur tout ce qui concerne les enfants anormaux et handicapés, la petite enfance et, pour ce qui nous intéresse plus spécifiquement,

l'organisation, la direction et le soutien, *tant en Espagne qu'à l'étranger*, des colonies, garderies, résidences, jardins d'enfants, vestiaires scolaires et de tout autre institution périscolaire<sup>242</sup>.

Sont « abolies toutes les dispositions s'opposant à ce décret<sup>243</sup> », ce qui concerne notamment le décret de la présidence du Conseil du 4 janvier 1937 qui a, on s'en souvient, attribué en partie les mêmes compétences au portefeuille de l'Assistance sociale du temps de Federica Montseny. À nouveau, Jesús Hernández utilise l'argument de l'obligation scolaire pour que des lieux considérés avant le 4 janvier 1937 comme assurant des missions de protection de l'enfance sous la direction du ministère de la Justice, puis du 4 janvier au 28 juin 1937, d'assistance sociale sous celle du ministère du même nom, deviennent après cette date des institutions « périscolaires » sous le contrôle de son propre ministère. Plus que par l'accroissement du pouvoir du PCE et de la stature de Jesús Hernández au sein du gouvernement<sup>244</sup>, les archives suggèrent que cette victoire s'explique par le relatif manque de combattivité de Jaime Aguadé sur cette question, par rapport à sa prédécesseure anarchiste<sup>245</sup>.

La communication qu'envoie le Directeur général de l'enseignement primaire, César García Lombardía, à Amós Sabrás à la fin du mois de juillet 1937, prépare le terrain pour la suite des opérations. Au début du mois d'août 1937, deux nouvelles dispositions réglementaires, de portée fondamentale, sont adoptées à Valence pour concrétiser le nouveau partage des tâches entre les deux ministères. Consacrant l'apparent monopole de celui de l'Instruction publique, elles révisent complètement le dispositif d'évacuation d'enfants à l'étranger, ses acteurs et son

---

España como en el extranjero, relativos a colonias, guarderías y cuantas instituciones circum-escolares constituyan una prolongación de la escuela o acción educativa » [décret du 28 juin 1937], *Gaceta de la República*, n° 180, 29 juin 1937, p. 1405-1406.

<sup>240</sup> « Fijar, de manera concreta y precisa, cuáles son las funciones que corresponden a cada Ministerio ». *Ibid.*

<sup>241</sup> « La exclusiva competencia ». *Ibid.*

<sup>242</sup> « La organización, dirección y sostenimiento, *tanto en España como en el extranjero*, de colonias, guarderías, residencias, parques infantiles, roperos escolares y cuantas instituciones circum-escolares. » *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>243</sup> « Quedan derogadas cuantas disposiciones se opongan a lo que se preceptúa en el presente Decreto. » *Ibid.*

<sup>244</sup> L'été 1937 correspond au faite de la puissance du PCE en Espagne. Fernando HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, *Guerra o revolución, op. cit.*, p. 237-255.

<sup>245</sup> Il n'est certes pas impossible que des conflits entre Jaime Aguadé et Jesús Hernández aient entouré l'adoption de ce décret car nous n'avons pas les comptes rendus des Conseils des ministres, ni les archives du ministère de Jaime Aguadé, tandis que celles du ministère de l'Instruction publique et de la Santé sont extrêmement lacunaires. Notre unique certitude est que Jaime Aguadé ne juge pas nécessaire d'informer Amós Sabrás de l'adoption de ce nouveau décret, que ce dernier apprend un mois plus tard, par le Directeur général de l'enseignement primaire.

esprit. La première disposition est un nouveau décret de la Présidence du Conseil en date du 6 août 1937, qui dispose que :

Dépendront du ministère de l'Instruction publique et de la Santé, avec les fonds, les consignations et les édifices correspondants, *tous les organismes et les délégations* créés pour diriger ou assister l'entretien, l'éducation et l'enseignement des enfants espagnols, résidents en Espagne ou évacués à l'étranger<sup>246</sup>.

Cette disposition porte moins sur les enfants eux-mêmes que sur les « organismes et les délégations » créés par le passé pour s'en occuper. On le voit : la délégation de l'Assistance sociale dirigée, à Paris, par Amós Sabrás est particulièrement en ligne de mire<sup>247</sup>. Selon le texte du décret du 6 août 1937, Jesús Hernández pourrait en réclamer le transfert pur et simple vers son ministère – quitte à en renouveler les membres les moins soumis. Mais il choisit plutôt de faire table rase du passé et de créer une nouvelle délégation pour remplacer l'ancienne. Le 10 août 1937, il ordonne ainsi :

la création à Paris d'une Délégation espagnole pour l'enfance évacuée, comme *unique entité responsable de tout* ce qui se réfère à l'installation, à l'organisation, à l'éducation et à l'inspection des groupes d'enfants espagnols résidant à l'étranger, quels que soient les organismes qui sont intervenus dans leur évacuation, ou qui ont contribué à leur soutien<sup>248</sup>.

Les dispositions du 28 juin, du 6 et du 10 août 1937 ne font pas qu'affirmer l'autorité du ministère de l'Instruction publique et de la Santé ni créer un nouvel acteur sur la scène parisienne de la gestion des enfants évacués. Elles insistent aussi, de manière quasi obsessionnelle, sur « la nécessité [...] d'une direction unique<sup>249</sup> », sur l'opportunité que le ministère de l'Instruction publique et de la Santé adopte « toutes les mesures opportunes pour *unifier sous sa direction tout* ce qui se réfère aux colonies scolaires d'enfants espagnols à

---

<sup>246</sup> Présidence du Conseil des ministres, « Decreto disponiendo pasen a depender, con sus fondos, consignaciones y edificios correspondientes, del Ministerio de Instrucción pública y Sanidad, *todos los organismos y delegaciones* creados para dirigir o ayudar al sostenimiento, educación y enseñanza de los niños españoles, residentes en España o evacuados al extranjero, ateniéndose a las instrucciones que se inserta » [décret du 6 août 1937], *Gaceta de la República*, n° 219, 7 août 1937, p. 510-511. C'est nous qui soulignons.

<sup>247</sup> Cette disposition concerne aussi, d'ailleurs, le CAEE, comme nous le verrons dans le chapitre 3.

<sup>248</sup> « La creación en París de una Delegación española para la Infancia evacuada, como *única entidad responsable de cuanto* se refiera a instalación, organización, educación e inspección de los grupos de niños españoles residentes en el extranjero, cualesquiera que sean los organismos que intervinieran en su evacuación o que contribuyan a su sostenimiento. » Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden creando en París una Delegación española para la Infancia Evacuada, con las facultades y misión a cumplir que se establecen en el articulado y apartados del mismo que se inserta » [ordre du 10 août 1937], *Gaceta de la República*, n° 228, 16 août 1937, p. 671-672. C'est nous qui soulignons.

<sup>249</sup> « La necesidad de [...] una dirección única ». Présidence du Conseil des ministres, « Decreto disponiendo pasen a depender, con sus fondos, consignaciones y edificios correspondientes, del Ministerio de Instrucción pública y Sanidad, *todos los organismos y delegaciones* creados para dirigir o ayudar al sostenimiento, educación y enseñanza de los niños españoles, residentes en España o evacuados al extranjero, ateniéndose a las instrucciones que se inserta » [décret du 6 août 1937], *Ibid.*, n° 219, 7 août 1937, p. 510-511.

l'étranger<sup>250</sup> », antienne déclinée à presque chaque paragraphe. Or, cette idée est également de plus en plus présente, et même pressante, sous la plume d'Amós Sabrás au cours de l'été 1937 : le 17 juillet 1937, il réclame même de son ministre l'instauration de l'« unité de commandement<sup>251</sup> » en matière d'évacuations d'enfants.

La métaphore guerrière n'est pas anodine. La centralisation du pouvoir est le principe directeur du programme politique, économique et surtout militaire du nouveau gouvernement Negrín<sup>252</sup>. Suite à la relégation, en mai 1937 à Barcelone, de la dimension révolutionnaire de la guerre, l'unification de l'autorité, la rationalisation de l'exercice du pouvoir, le respect de la hiérarchie et la discipline deviennent les solutions consensuelles aux défaillances du camp républicain. Il faut donc couper court définitivement à l'autonomie des milices sur le front, prendre le contrôle de l'appareil productif, réprimer les révolutionnaires « incontrôlés<sup>253</sup> » et mettre au pas les pouvoirs régionaux autonomes. L'appel à l'unité, qui prend l'apparence d'une véritable « incantation<sup>254</sup> », imprègne alors l'ensemble des discours politiques et juridiques. Ainsi, quelques jours après son arrivée à la présidence du Conseil, Juan Negrín déclare son intention d'« implant[er] le commandement *unique* et l'*union* des états-majors de terre, d'air et de mer sous *une seule direction* », ainsi que de « regroup[er] sous *une direction unique*<sup>255</sup> » les industries de guerre. Remplaçons « états-majors » et « industries de guerre » par « services d'aide aux enfants espagnols » : on croirait que le nouveau président du Conseil consacre sa première conférence de presse aux enfants espagnols évacués. Le 10 août 1937, jour de la création de la délégation espagnole à l'enfance évacuée (DEEE), la présidence du Conseil décrète par ailleurs la dissolution du Conseil d'Aragon, invoquant la nécessité « impérieuse de *concentrer* l'autorité de l'État, de sorte qu'elle puisse être exercée avec une *unité* de vues et d'objectifs » et de mettre fin à « la *dispersion* de l'autorité<sup>256</sup> ». À nouveau, les mêmes mots sont utilisés au sujet de la réduction de l'autonomie politique et révolutionnaire en Aragon et de l'« état de *dispersion* dans lequel se trouvent, dans la plupart des pays, les services d'aide

---

<sup>250</sup> « [...] adoptará las medidas oportunas para *unificar bajo su dirección* todo lo referente a las Colonias escolares de niños españoles en el extranjero. » *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>251</sup> « La unidad de mando ». Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 17 juillet 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 19-20.

<sup>252</sup> Enrique MORADIELLOS, *Don Juan Negrín, op. cit.*, p. 257-289.

<sup>253</sup> Notice « Incontrôlés » dans François GODICHEAU, *Les mots de la guerre d'Espagne, op. cit.*, p. 68.

<sup>254</sup> Notice « Unité » dans *Ibid.*, p. 119-120.

<sup>255</sup> « Implantación del mando *único* y la *unión* de los Estados Mayores de tierra, aire y mar bajo *una sola dirección* » ; « *agrupando* [las industrias de guerra] bajo *una dirección única* ». Enrique MORADIELLOS, *Don Juan Negrín, op. cit.*, p. 258. C'est nous qui soulignons.

<sup>256</sup> « [...] de manera imperiosa ir *concentrando* la autoridad del Estado, de suerte que pueda ser ejercida con *unidad* de criterio y de propósito » ; « la *dispersión* de la autoridad ». Cité dans *Ibid.*, p. 281. C'est nous qui soulignons.

aux enfants espagnols<sup>257</sup> ». Dans le domaine des évacuations d'enfants comme dans tous les autres, l'heure est venue de mettre un terme à la multiplicité des pouvoirs.

On a pu voir dans l'hégémonie du discours de l'unité et de la discipline la preuve du contrôle en sous-main du PCE sur la politique et l'appareil d'État républicains. L'historiographie a montré cependant qu'il s'agissait bien du programme de Juan Negrín lui-même qui, dès avant son accession aux plus hautes responsabilités politiques, tenait l'affirmation de l'autorité de l'État pour un impératif absolu<sup>258</sup>. Ce projet est soutenu qui plus est par l'ensemble des états-majors partisans<sup>259</sup> : tout au plus peut-on affirmer que les habitudes communistes en la matière rend le PCE plus adapté à la nouvelle donne politique, et qu'il sait en profiter<sup>260</sup>. En revanche, comme le souligne François Godicheau, l'exhortation à s'unir peut également devenir une arme de guerre lorsqu'elle est habilement utilisée par certains acteurs pour exclure ou soumettre leurs rivaux. En effet, tout l'enjeu est de savoir « *quelle* unité [va] se réaliser<sup>261</sup> » : c'est-à-dire, au profit de qui. C'est bien la question qui se pose au sujet de la gestion des évacuations enfantines, à l'été 1937. Or, en ce sens, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la « confusion » à laquelle le décret du 28 juin 1937 et les deux dispositions qui en découlent entreprennent de mettre un terme, a été en grande partie produite par le ministère de l'Instruction publique lui-même : en effet, le premier, il a remis en cause l'autorité de Federica Montseny en février 1937. Or, si celle-ci est d'ores et déjà éliminée, le ministère de l'Instruction publique et de la Santé a encore bien d'autres obstacles à surmonter pour faire prévaloir *son* unité.

---

<sup>257</sup> « El estado de *dispersión* en que se hallan actualmente, en la mayoría de países, los servicios de ayuda a los niños españoles. » Présidence du Conseil des ministres, « Decreto disponiendo pasen a depender, con sus fondos, consignaciones y edificios correspondientes, del Ministerio de Instrucción pública y Sanidad, *todos los organismos y delegaciones* creados para dirigir o ayudar al sostenimiento, educación y enseñanza de los niños españoles, residentes en España o evacuados al extranjero, ateniéndose a las instrucciones que se inserta » [décret du 6 août 1937], *Gaceta de la República*, n° 219, 7 août 1937, p. 510-511. C'est nous qui soulignons.

<sup>258</sup> Helen GRAHAM, « Guerra, modernidad y reforma : Juan Negrín en la jefatura del gobierno (1937-1939) », *Historia contemporánea*, dossier « *El Estado en España* », n° 17, 1998, pp. 423-454.

<sup>259</sup> C'est également le cas de la CNT, pour laquelle François Godicheau parle même de « bolchevisation ». François GODICHEAU, *République et révolution en Catalogne*, *op. cit.*, p. 329-365 : chapitre 8 : « La transformation du mouvement libertaire ».

<sup>260</sup> Notice « Gouvernements » dans François GODICHEAU, *Les mots de la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, p. 62-63. À ce sujet, Helen Graham a également montré que Negrín s'est trouvé contraint de s'appuyer sur le PCE en raison de l'incapacité de son propre parti à incarner et soutenir son projet politique de légitimation de l'État : Helen GRAHAM, « Guerra, modernidad y reforma », *op. cit.*, p. 443-444.

<sup>261</sup> Notice « Unité ». François GODICHEAU, *Les mots de la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, p. 119-120. Italiques dans le texte.

b) *Juan Comas, l'homme de la situation*

Le 14 août 1937 est choisi l'homme qui devra faire de ce désir d'unité une réalité. Il s'agit de Juan Comas Camps, époux de la responsable pédagogique de la Délégation centrale des colonies scolaires, Regina Lago García, que nous avons déjà présentée. Comme sa compagne, Juan Comas représente de manière exemplaire ces « innovateurs de l'éducation espagnole<sup>262</sup> » qui depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la lignée de l'ILE, parient sur l'école pour régénérer la société – et dont certains, via un passage par le communisme, peuplent à partir de 1936 les bureaux du ministère de l'Instruction publique<sup>263</sup>. Outre son *curriculum vitae* de pédagogue émérite, plusieurs fois boursier de la *Junta de ampliación de estudios*, étudiant en psychologie avec Jean Piaget en Suisse, initié au socialisme par le plus célèbre promoteur en Espagne de l'éducation active, Ángel Llorca<sup>264</sup>, trois éléments en font véritablement, en août 1937, le candidat idéal pour le poste qui vient d'être créé à Paris. Tout d'abord, Juan Comas a adhéré au PCE dans les premiers jours de la bataille de Madrid, décision prise depuis le propre ministère de l'Instruction publique où il se trouve, la nuit où commence le siège. Plus encore qu'au parti en tant que tel, qu'il a peu pratiqué, il est lié personnellement et politiquement à la petite équipe d'intellectuels et de pédagogues communistes qui administre le ministère : Wenceslao Roces, César García Lombardía, José Renau, Luis Alaminos et Antonio Ballesteros<sup>265</sup>. Du point de vue professionnel ensuite, il n'est pas anodin que Juan Comas soit inspecteur de l'enseignement primaire plutôt qu'intellectuel, professeur d'université ou d'École normale comme ses collègues du ministère : le futur délégué à l'enfance évacué doit être un organisateur et un chef, capable de diriger une politique éducative, de contrôler son exécution et de corriger les erreurs des enseignants qui l'appliquent. Or, Juan Comas excelle dans ces tâches puisqu'en à peine dix ans, il atteint les sommets de la carrière en passant avec succès, en

---

<sup>262</sup> Teresa MARÍN ECED, *Innovadores de la educación en España : (becarios de la Junta para Ampliación de Estudios)*, Ciudad Real, Servicio de Publicaciones de la Universidad de Castilla-La Mancha, 1991, p. 11-15.

<sup>263</sup> Nous renvoyons à l'intéressante biographie que lui consacre Josep PORTELLA COLL, *Llibre d'exilis (2): Jordi Benejam Català, Francesc Carreras Reura, Joan Comas Camps*, Col·lectiu Folkloric de Ciutadella, 2011, p. 122-163 : « Joan Comas Camps (Alaior, 1900 - Mèxic DF 1979). L'antropòleg comunista » ; ainsi qu'aux retranscriptions des entretiens réalisés avec lui en 1978 dans Matilde MANTECÓN et Pere ALZINA SEGUÍ, *Juan Comas Camps, de pedagog a antropòleg. Entrevista concedida a Matilde Mantecón (Mèxic, 1978)*, Maó, Institut Menorquí d'Estudis, coll. « Col·lecció Cova de Pala ; 16 », 2001, p. 141-269.

<sup>264</sup> Voir notamment Ángel LLORCA GARCÍA et María del Mar del POZO ANDRÉS, *Desde la escuela y para la escuela : escritos pedagógicos y diarios escolares*, Madrid, Biblioteca Nueva, coll. « Memoria y crítica de la educación. Serie Clásicos de la educación », 2008, 326 p. Juan Comas rencontre Ángel Llorca à la *Residencia de Estudiantes* où il loge au cours de ses études à Madrid, et où il rencontre également, entre autres, Federica García Lorca et Luis Buñuel.

<sup>265</sup> Matilde MANTECÓN et Pere ALZINA SEGUÍ, *Juan Comas Camps, de pedagog a antropòleg, op. cit.*, p. 162-165.

1931, le concours pour le poste d'inspecteur primaire à Madrid. Enfin, depuis 1932, il travaille également au Bureau des Relations culturelles (*Junta de Relaciones Culturales*) attaché au ministère des Affaires étrangères, où il est inspecteur des écoles et des classes espagnoles qui fonctionnent à l'étranger pour les enfants d'immigrés<sup>266</sup>. Confirmé dans cette fonction au début de la guerre civile<sup>267</sup>, il devient en mai 1937 le secrétaire de ce Bureau qui a été, entre-temps intégré au ministère de l'Instruction publique et de la Santé. Dans ce cadre, il a pour mandat d'« effectuer des tournées de visites dans les écoles, les classes et les colonies espagnoles<sup>268</sup> » en France. Il est donc sur place depuis le début du mois de juin 1937. Il aide même Amós Sabrás à recruter des enseignants espagnols pour les affecter aux nouvelles colonies d'enfants du CAEE<sup>269</sup>. Mais sa nomination à la tête de la DEEE gêne rapidement les relations entre les deux hommes.

*c) Rapports de forces, jeux sur les mots et conflit d'interprétation juridique*

Le jour même de sa prise de fonctions comme délégué à l'enfance évacuée, Juan Comas tombe dans un véritable panier de crabes. En effet, il doit faire face à la résistance d'Amós Sabrás dont il menace directement le poste. De fait : dès le 16 août 1937 – jour de la publication au journal officiel de la création de la DEEE et du nom de son directeur – Wenceslao Roces fait savoir au chef de la délégation de l'Assistance sociale à Paris qu'il est relevé de sa charge, « ces compétences étant passées à l'Instruction publique en conformité avec le décret du journal officiel du 7 août<sup>270</sup> ». Amós Sabrás, qui est toujours professeur de lycée titulaire, est invité fermement à réintégrer son ministère d'origine et à reprendre son service d'enseignement en Espagne. Mais il se refuse à obtempérer et contre-attaque, faisant appel à ses soutiens à Valence. Or, ceux-ci sont puissants. Le ministre de la Défense et homme fort du nouveau gouvernement, Indalecio Prieto, prend fait et cause pour l'ancien député socialiste. Le 20 août, il lui fait savoir

---

<sup>266</sup> Sur cette très intéressante institution, sur laquelle nous reviendrons longuement dans le chapitre suivant, voir Lorenzo DELGADO GÓMEZ-ESCALONILLA, « La enseñanza de los emigrantes. Entre la defensa de la identidad española y la política de asimilación francesa », *Hispania*, vol. 62, n° 211, 2002, pp. 521-559.

<sup>267</sup> Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Orden confirmando en el cargo de Inspector de las Escuelas y Clases españolas en el extranjero y Asesor Técnico de Relaciones culturales a D. Juan Comas Camps » [ordre du 27 janvier 1937], *Gaceta de la República*, n° 30, 30 janvier 1937, p. 568.

<sup>268</sup> « [...] para girar visitas escuelas clases y colonias españolas en Francia ». Copie du télégramme n° 697 de José Giral, ministre des Affaires étrangères espagnol, à Angel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne en France, Valence, 30 mai 1937. AGA (10) 96 54/11050, dossier 6271.

<sup>269</sup> Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Pere Ferrer Batlle, sous-secrétaire à l'Assistance sociale au ministère du Travail et de l'Assistance sociale, Paris, le 29 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-8, f. 13-14.

<sup>270</sup> « [...] por pasar estas facultades a Instrucción Pública segun decreto gaceta 7 de Agosto ». Copie de la dépêche d'Angel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, à Amós Sabrás, Paris, 16 août 1937. AGA (10) 96 54/11063, dossier 6355.



que « son problème a été réglé de manière satisfaisante<sup>271</sup> ». Puis, après trois mois d'apparent désintérêt pour la question, c'est au tour de son propre ministre de tutelle de s'engager en faveur de son délégué. Jaime Aguadé confirme donc à l'ambassadeur le maintien d'Amós Sabrás, avec une mission à peine réduite. En effet, le ministre du Travail et de l'Assistance sociale a une interprétation restreinte des nouvelles attributions accordées à son collègue de l'Instruction publique en matière de gestion des enfants évacués :

Le professeur Sabrás continue comme délégué de l'Assistance sociale pour l'évacuation et les réfugiés. Ce service appartient exclusivement au ministère de l'Assistance sociale par décision du gouvernement et seuls les enfants évacués *qui sont installés en régime de colonie scolaire* relèvent du ministère de l'Instruction publique<sup>272</sup>.

En insistant sur le fait que la DEEE n'est responsable que des enfants en « colonies scolaires », Jaime Aguadé s'appuie en réalité sur un angle mort des décrets de la présidence du Conseil des 28 juin et du 6 août 1937. Leur esprit, amplement présenté dans leurs exposés des motifs respectifs, est clair : il s'agit de mettre fin à des partages de compétence ministériels dénoncés comme peu clairs et peu praticables. Mais la lettre de ces textes n'affirme jamais en tant que telle que tous les enfants espagnols évacués dépendent désormais du ministère de l'Instruction publique et de la Santé : son contrôle porte sur les « colonies » d'enfants. Or, à l'époque, le mot et la chose ont deux sens. Ils désignent parfois les seules maisons d'enfants où des groupes résident ensemble et mènent un mode de vie collectif, les « colonies scolaires ». Mais s'il est délié de cet adjectif (qui n'apparaît pas dans les décrets), le terme de « colonie » peut tout aussi bien englober les colonies en placement familial qui sont alors nombreuses, y compris dans le cadre des évacuations d'enfants espagnols liées à la guerre, que ce soit en Espagne ou en France. Comme nous l'avons vu, depuis le milieu du mois de mars 1937, le gouvernement espagnol préconise officiellement l'hébergement des enfants espagnols en France dans des colonies collectives. L'ordre du 10 août 1937 confirme cette orientation : la DEEE devra « faire en sorte par tous les moyens d'augmenter le nombre de colonies collectives » afin de diminuer « le total des enfants qui sont actuellement placés en régime familial<sup>273</sup> ». Mais cette disposition prouve en elle-même que des centaines d'entre eux vivent

---

<sup>271</sup> « Su asunto satisfactoriamente arreglado. » Lettre d'Amós Sabrás à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 20 août 1937. *Ibid.*

<sup>272</sup> « El profesor Sabrás continuando delegado de Asistencia Social para evacuación y refugiados este servicio pertenece exclusivamente a Asistencia Social por acuerdo gobierno e instrucción pública corresponde únicamente los niños evacuados *en cuanto están establecidos en régimen de colonia escolarun [sic]*. » Télégramme de Jaime Aguadé à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Valence, 22 août 1937. *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>273</sup> « Procurar por todos los medios aumentar el número de Colonias colectivas [...] Con ello se disminuirá, por tanto, el total de niños que actualmente están colocados en régimen familiar. » Ministère de l'Instruction publique

toujours dans les familles qui les ont accueillis pendant les mois précédents, sans compter les milliers d'enfants arrivés au mois de juin 1937 et dont le placement en famille a été autorisé par le gouvernement autonome basque. Ces enfants dépendent-ils du ministère de l'Instruction publique et de la Santé ? La formulation du décret de la présidence du Conseil du 28 juin 1937, qui lui attribue la responsabilité des « colonies, garderies, résidences, jardins d'enfants, vestiaires scolaires et de tout autre *institución pèriscolaire* » permet une interprétation stricte de l'expression « colonies », qui en exclut les enfants accueillis par des particuliers : c'est sur ce point que l'argumentation de Jaime Aguadé se fonde. Certes, l'ordre du 10 août 1937 cherche à élargir le sens de ce terme en désignant la DEEE comme l'« unique entité responsable de tout ce qui se réfère à l'installation, à l'organisation, à l'éducation et à l'inspection des *grupos d'enfants* espagnols résidant à l'étranger<sup>274</sup>. » Mais ce texte n'est qu'un ordre ministériel, qui ne peut en tant que tel amplifier le périmètre d'intervention du ministère en transformant les « colonies » en « groupes d'enfants », expression plus large. D'après une lecture restrictive du texte des deux décrets de la présidence du Conseil, les enfants espagnols placés dans des familles étrangères se trouvent dans un vide juridique. Jaime Aguadé et son délégué à Paris en profitent.

Évidemment, le ministère de l'Instruction publique et de la Santé ne lâche pas prise. Son ton se fait même comminatoire, menaçant « le professeur de lycée Amós Sabrás » d'être considéré comme déserteur par « abandon de poste » s'il ne se rend pas à Valence « avant le 20 septembre<sup>275</sup> ». Mais le délégué Amós Sabrás n'obtempère pas. Il presse même le ministre du Travail et de l'Assistance sociale de venir à Paris pour faire valoir son autorité en matière d'enfants évacués, devant les instances parisiennes. Le 29 août 1937, Jaime Aguadé arrive à la gare d'Orsay pour un séjour d'une semaine. Il rencontre l'ambassadeur et le CAEE et leur confirme le maintien dans ses fonctions de son délégué, tout du moins pour les enfants hébergés en familles<sup>276</sup>.

Les textes réglementaires du 28 juin, du 6 et du 10 août 1937 n'ont donc rien réglé ; pire, ils ont encore aggravé les antagonismes. L'un des objectifs du droit est pourtant de pacifier

---

et de la Santé, « Orden creando en París una Delegación española para la Infancia Evacuada, con las facultades y misión a cumplir que se establecen en el articulado y apartados del mismo que se inserta » [ordre du 10 août 1937], *Gaceta de la República*, n° 228, 16 août 1937, p. 671-672.

<sup>274</sup> « única entidad responsable de cuanto se refiera a instalación, organización, educación e inspección de *los grupos de niños* españoles residentes en el extranjero. » *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>275</sup> « Profesor Instituto Amós Sabrás debe trasladarse inmediatamente a Valencia. [...] De no presentarse antes 20 Septiembre se le considerará incurso en abandono destino. » Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo à Amós Sabrás, Paris, 9 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11063, dossier 6355.

<sup>276</sup> Télégramme de Jaime Aguadé à Amós Sabrás, 28 août 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 55.

le conflit politique en institutionnalisant, dans un texte de loi, l'état d'un rapport de forces à un moment donné. C'est d'autant plus clair, dans le cas qui nous intéresse, que les décrets de la présidence du Conseil sont adoptés après discussion en Conseil des ministres et figent le compromis politique théoriquement trouvé par les différents ministres à l'issue de la séance. Pourtant, cette fois-ci, le droit ne met pas fin au débat. En même temps, comme la République reste un État de droit, y compris dans l'esprit des hommes qui la gouvernent, il n'est pas non plus possible de passer tout simplement outre la lettre des textes : le conflit s'incarne dès lors dans des querelles de mots et d'interprétation. Sur la base de lectures divergentes des textes adoptés, la négociation sur la limite entre les compétences respectives des deux ministères, qui ont maintenant chacun un délégué à Paris, peut (re-)commencer.

Certes, l'autorité sur les enfants installés en colonie collective ne peut plus prêter à discussion et revient désormais à l'Instruction publique : les textes sont trop clairs pour être contestés sur ce point. La dispute ne peut désormais porter que sur « le problème de la juridiction sur les enfants en famille, [qui va] être présenté au ministre pendant le Conseil » vers la mi-septembre 1937. Selon Amós Sabrás, voilà une discussion qui « promet de ne pas être ennuyeuse<sup>277</sup> ». Le délégué de Jaime Aguadé est certain d'y obtenir gain de cause : « Quand tu recevras cette lettre je suppose que mon cas aura été définitivement réglé avec [Wenceslao] Roces. Voilà qui commence à faire beaucoup d'agitation<sup>278</sup> », estime-t-il le 14 septembre 1937. Pendant ce temps, à Paris, il fourbit ses armes contre celui qu'il appelle « [s]on ennemi<sup>279</sup> », c'est-à-dire Juan Comas. Tout d'abord, il assure ses arrières vis-à-vis des organisations françaises. Dès le 3 septembre 1937, quoiqu'il concède ne plus être « délégué de l'enfance évacuée en régime de colonies<sup>280</sup> », il demande à tous les directeurs de colonies de continuer à l'informer néanmoins de la statistique des enfants qui y résident. Puis, il dénonce à Valence les méthodes (plus ou moins avérées) de son rival :

Ce délégué a pour consigne de séparer par tous les moyens, y compris la violence, les enfants de leurs mères [dans les refuges] et de les envoyer en Russie. Il est

---

<sup>277</sup> « Sé que el problema sobre jurisdicción de niños en familia se lo van a presentar al Ministro en Consejo y que se las prometen muy felices. » Lettre d'Amós Sabrás à Eladia Farando Puigdollers, secrétaire générale de l'OCEAR au ministère du Travail et de l'Assistance sociale, Paris, 9 septembre 1937. *Ibid.*, AH-81-10, f. 72.

<sup>278</sup> « Cuando recibas esta carta supongo estará definitivamente arreglado con Roces mi asunto. Ya es mucha manía. » Lettre d'Amós Sabrás à Eladia Farando Puigdollers Paris, 14 septembre 1937. *Ibid.*, f. 77.

<sup>279</sup> « Mi enemigo ». *Ibid.*

<sup>280</sup> « Habiendo cesado el 15 de agosto 1937 en el cargo de Delegado de la infancia evacuada en régimen de colonias [...] ». Lettre circulaire d'Amós Sabrás aux directeurs des colonies d'enfants, Paris, 3 septembre 1937, AGA (10) 96 54/11063, dossier 6355.

clair que le propre mandataire de M. Comas ne veut pas le faire et que le consul s'est opposé à ce que soient employés ces procédés<sup>281</sup>.

Cette dénonciation s'appuie sur des stéréotypes typiquement anticomunistes, même si là n'est sans doute pas le fond du conflit entre les deux hommes<sup>282</sup>. Elle montre en tout état de cause l'âpreté de leur dispute et l'inimitié qui les sépare.

Finalement, à l'issue des discussions qui ont lieu simultanément à Paris et à Valence au long du mois de septembre, Amós Sabrás parvient dans une large mesure à rétablir une situation qui paraissait, six semaines auparavant, fort compromise. Il est définitivement maintenu au poste de délégué à l'évacuation du ministère du Travail et de l'Assistance sociale, malgré l'opposition de Jesús Hernández. Force est de constater que celui-ci a échoué à faire table rase des organisations passées : les deux délégations doivent donc cohabiter. Ceci est dû, en grande partie, à l'activisme d'Amós Sabrás et au soutien qu'il reçoit de son ministre et d'Indalecio Prieto, mais aussi à une faille dans des dispositions juridiques pensées, sans doute sous l'inspiration de Jesús Hernández, pour assurer à son ministère un monopole qu'il échoue finalement à obtenir. En conséquence, les limites entre les sphères d'attribution respectives des délégations à l'enfance évacuée, d'une part, et de l'Assistance sociale, d'autre part, restent imprécises. Certes, certains points font consensus. Juan Comas est responsable des colonies collectives, et chargé d'en créer le plus possible. Amós Sabrás, quant à lui, a tout pouvoir sur les enfants qui ne sont *pas* compris dans l'âge scolaire, c'est-à-dire, les enfants de moins de six et de plus de quatorze ans. De plus, s'installe progressivement une tolérance officieuse quant au fait qu'il conservera la charge des enfants qu'il a lui-même, en collaboration avec le CAEE, placés en famille<sup>283</sup>. Mais Juan Comas a-t-il le droit de les en retirer, pour les mettre dans des colonies ? Et qui sera responsable des enfants qui continuent d'aborder sur les côtes françaises, depuis Santander et Gijón, jusqu'au milieu de l'automne 1937 ? Sur ces divers points, rien n'est

---

<sup>281</sup> « Este delegado tiene la consigna de por todos los medios, incluso la violencia, separar estos niños, de sus madres y enviarlos a Rusia. Claro está que el mismo comisionado del Sr. Comas no quiera cumplirlo y el Cónsul se ha opuesto a que estos procedimientos se empleen. ». Lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, le 22 septembre 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 57. N'a été conservée que la troisième page de ce courrier.

<sup>282</sup> L'accusation portée par Amós Sabrás ne semble pas mensongère pour autant, quoique peut-être exagérée quant à l'usage éventuel de la « violence ». En effet, dans un courrier datant de la semaine précédente, Juan Comas rapporte à l'ambassadeur d'Espagne ses difficultés pour obtenir que des mères réfugiées en France avec leurs enfants acceptent d'inscrire ces derniers pour une expédition vers l'URSS. Il déclare à cette occasion « estimer inadmissible à tous points de vue que qui que ce soit, et *a fortiori* leurs propres mères, oppose des difficultés à placer les enfants dans d'admirables conditions matérielles et éducatives » (« estima inadmissible de todo punto que nadie ponga dificultades, y menos las propias madres, a colocar los niños en admirables condiciones materiales y educativas »). Lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris 15 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>283</sup> Cette règle officieuse est négociée au niveau local, entre le CAEE et Juan Comas, à Paris, fin octobre 1937. Voir chapitre 3.

clair, et le terrain complexe de la gestion des enfants réfugiés en France à l'été 1937 fait immédiatement surgir des conflits de compétences entre les deux délégués.

#### **4. « El perro del hortelano, que no come ni deja comer<sup>284</sup> » (septembre 1937 – avril 1938)**

Le compromis trouvé à Valence en septembre 1937 ne règle rien : au contraire, il ouvre une longue période de turbulences pendant laquelle les deux délégations ministérielles continuent de s'affronter, sur fonds de fragmentation croissante des responsabilités sur les enfants espagnols évacués en France. Selon une dépêche de l'ambassadeur, en décembre 1937, « l'occupation préférée des deux délégués est de se disputer entre eux et de se causer des difficultés réciproques<sup>285</sup> ». L'antagonisme a atteint des proportions telles que, « dans l'éventualité où l'on ne trouverait pas le moyen d'établir une autorité unique et efficace, il serait préférable de ramener tous les enfants en Espagne<sup>286</sup> ». Comment expliquer le pourrissement de la situation parisienne ? Et quelles en sont les conséquences pour la politique publique républicaine concernant les enfants espagnols évacués en France ?

À nouveau, ces conflits parisiens sont bien documentés, d'une part grâce au fonds d'Amós Sabrás Gurrea, d'autre part grâce à celui de l'ambassade. Ces sources permettent dans une certaine mesure de pallier l'absence d'archives pour le ministère de l'Instruction publique et de la Santé tout au long du gouvernement de Negrín (y compris pour la DEEE dont nous n'avons pas retrouvé le moindre document interne). Les fonds diplomatiques prennent de plus en plus d'importance croissante, à la mesure de l'implication de plus en plus importante de l'ambassadeur : de ce fait, les archives centrales du ministère des Affaires étrangères, bien conservées, peuvent également être mises à profit. Elles nous permettent d'apercevoir les échos

---

<sup>284</sup> Ce proverbe espagnol populaire a un équivalent français moins courant, attesté au XVIII<sup>e</sup> siècle : « il est comme le chien du jardinier, il ne mange point de choux et ne veut pas que les autres en mangent ». Alain REY, Sophie CHANTREAU et Gilles FIRMIN, *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris, Robert, coll. « Les usuels du Robert », 1979. Il est utilisé par le consul d'Espagne à Perpignan pour qualifier la rivalité entre les délégués à Paris des ministères de l'Instruction publique et de l'Assistance sociale qui cherchent mutuellement à se nuire. Dépêche n° 21 de Tomas Bilbao Hospitalet, consul d'Espagne à Perpignan, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Perpignan, 18 février 1938. AGA (10) 96 54/11080, dossier 6793. Nous y reviendrons à la fin de cette section.

<sup>285</sup> « La ocupación preferente de ambos Delegados es disputar entre sí y ponerse dificultades recíprocas ». Copie de la dépêche d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, à José Giral, ministre des Affaires étrangères espagnol, Paris, 16 décembre 1937. *Ibid.* 54/11239, dossier 6109.

<sup>286</sup> « Caso de no encontrarse el medio de establecer una autoridad única y eficaz, sería preferible llevarse todos los niños a España. » Dépêche d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, à José Giral, ministre des Affaires étrangères espagnol, Paris, 23 décembre 1937. AMAEC, R. 631/182.

créés de la guerre des délégations parisienne à Barcelone, au siège du gouvernement central de la République espagnole.

#### 4.1. L'ambassadeur d'Espagne à Paris, juge et partie

La dispute entre Amós Sabrás et Juan Comas ne cesse pas avec le compromis trouvé à Valence vers la mi-septembre 1937. La limite de leurs fonctions ne pouvant être résolue pour chaque cas d'espèce par une discussion en Conseil des ministres (qui a fort à faire par ailleurs avec l'évolution militaire catastrophique sur le front Nord), ils en appellent au quotidien à l'ambassadeur à Paris, Ángel Ossorio y Gallardo<sup>287</sup>. Or, si ce dernier ne marque guère de préférence pour l'un ou l'autre prétendant, il n'est pas non plus désintéressé devant leur querelle. Loin de se contenter d'arbitrer entre eux, il devient rapidement partie prenante du conflit qui les agite.

Depuis sa nomination à Paris le 27 mai 1937, le nouvel ambassadeur Ángel Ossorio y Gallardo s'évertue à exercer, lui aussi, son autorité sur les enfants espagnols. En cela, il ne fait sans doute que réitérer le rôle qu'il s'était donné dans son poste précédent, à Bruxelles, où ne se trouve pas de délégation ministérielle spécialement chargée du contrôle des enfants évacués et où il en était donc responsable<sup>288</sup>. Ainsi, le 29 juin 1937, il ordonne au consul de Lille de passer une annonce afin de recruter des familles d'accueil volontaires, sans en informer Amós Sabrás<sup>289</sup>. Mais il échoue à envoyer au consul les enfants en question. Or, quelques semaines plus tard, 306 enfants espagnols arrivent à Lille sous la houlette du CAEE et de la délégation de l'Assistance sociale, et sont placés dans des familles d'adhérents de la CGT, alors que les familles qui s'étaient adressées au consul n'ont pas reçu d'enfants. La velléité d'action autonome de l'ambassadeur a des conséquences malheureuses pour le consul, car « l'arrivée par une autre voie d'enfants réfugiés [...] [l']a fait tomber dans un ridicule qui ne peut être réparé que par l'envoi d'un petit contingent d'évacués qui seraient immédiatement distribués<sup>290</sup> ». À la demande d'explication que l'ambassadeur lui adresse quant à l'affaire de Lille, Amós Sabrás souligne qu'il ne peut lui-même que déplorer la mésaventure survenue au consul. Il fait toutefois remarquer que cette « situation gênante » n'a été produite que parce que

---

<sup>287</sup> Par exemple, lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 2 octobre 1937. AGA (10) 96 54/11049, dossier 6283.

<sup>288</sup> On se souvient, en outre, de son rôle pionnier dans l'accueil des tout premiers groupes d'enfants espagnols évacués en novembre et en décembre 1936, par l'entremise du CSPM. Voir p. 6ss.

<sup>289</sup> Dépêche n° 10 de Juan March Lieutaud, consul à Lille, à Ángel Ossorio y Gallardo, Lille, 3 septembre 1937, *Ibid.* 54/11239, dossier 6109.

<sup>290</sup> « La llegada por otro conducto de niños refugiados nos ha hecho caer en un ridículo que solo puede ser reparado con el envío de algún pequeño contingente de evacuados que serían repartidos inmediatamente. » *Ibid.*

« des ordres [...] ont été émis par cette Ambassade entièrement à [son] insu<sup>291</sup> » ; lui n'a fait que son travail ordinaire. Dès le départ (et avant même que Juan Comas n'entre dans la danse), un conflit de prééminence couve donc entre Amós Sabrás et le nouvel ambassadeur. Et dès le départ, aucun des deux ne s'incline : malgré la déconvenue du consul et l'impossibilité de lui envoyer d'autres enfants pour réparer le dommage fait à son image, l'ambassadeur lui confirme que :

Le consul de chaque démarcation est la plus haute autorité du Gouvernement de la République, tant en ce qui concerne nos réfugiés que tout autre question se rapportant à nos compatriotes, c'est pourquoi il devra surveiller discrètement, mais assidûment, la vie de nos enfants soumis au régime familial<sup>292</sup>.

Outre sa conscience du potentiel mobilisateur de cette action pour la cause républicaine et sa volonté (comme on le verra) de défendre les prérogatives de sa charge, les scrupules d'Ángel Ossorio y Gallardo sont aussi dictés par un véritable souci de la protection de l'enfance. On s'en souvient, dès le mois de décembre 1936 et alors qu'il est en poste à Bruxelles, il organise en collaboration avec le CNTM la toute première expédition d'enfants espagnols à l'étranger. Mais son intérêt pour ces questions remonte en fait à son engagement avant la guerre au sein de l'*Asociación Auxiliar del Niño*, où l'on trouve également l'avocate du CNTM Matilde Huici, que nous avons déjà croisée et avec qui il organise les évacuations vers la Belgique, ainsi que Luisa Graa del Vayo, sœur de Trudy Graa Araquistáin. Cette association d'aide à l'enfant à laquelle nous avons fait allusion précédemment (voir p. 164ss) se propose de mettre en œuvre un agenda progressiste d'assistance et de prévention de la délinquance des enfants de milieux populaires, à travers les bienfaits des méthodes d'éducation active<sup>293</sup>. Lorsque la fonction de président de l'association lui est proposée au début de l'année 1935, l'avocat Ángel Ossorio y Gallardo avoue n'avoir « ni autorité ni compétence<sup>294</sup> » en la matière. Deux ans et demi plus tard cependant, il revendique l'expertise pédagogique acquise dans ce cadre. Et paradoxalement, le conflit entre les deux délégués, en le mettant en position d'arbitre,

---

<sup>291</sup> « [...] órdenes que el Sr. Consul de Lille indica que han salido de esa Embajada absolutamente desconocidas por mi Delegación hayan producido una situación desairada para ese Consulado ». Note d'Amós Sabrás à Ángel Ossorio y Gallardo, 10 septembre 1937. *Ibid.*

<sup>292</sup> « El Cónsul de cada demarcación es la autoridad máxima del Gobierno de la República, tanto en el orden de nuestros refugiados como en cualquier otro que a nuestros compatriotas se refiera, por lo que deberá vigilar discreta, pero asiduamente, la vida de nuestros niños sometidos al régimen familiar. » Copie de la dépêche n° 965 de Victoria Kent, deuxième secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, à Juan March Lieutaud, consul d'Espagne à Lille, Paris, 14 septembre 1937. *Ibid.*

<sup>293</sup> Lettre de l'avocate Matilde Huici à Ángel Ossorio y Gallardo, Madrid, 6 février 1935. CDMH, PS-Madrid, 734/3 (fonds Ángel Ossorio y Gallardo).

<sup>294</sup> « Una empresa para la que no tengo autoridad ni competencia ». Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo à Matilde Huici, Madrid, 12 mars 1935. *Ibid.*

lui permet de la mettre en pratique et de s'engager, à son tour, dans la compétition pour l'autorité sur les enfants espagnols évacués.

La rivalité potentielle entre Amós Sabrás, Juan Comas et Ángel Ossorio y Gallardo se cristallise au cours des mois d'octobre et novembre 1937. En quelques semaines se développe une grave crise autour du cas de 300 enfants évacués du port asturien de Gijón et hébergés provisoirement sur le vapeur « Habana », au large de Bordeaux<sup>295</sup>. Chacun des deux délégués ministériels revendique la responsabilité de placer ces enfants par le biais de son dispositif de prédilection. Ainsi, tandis qu'Amós Sabrás désire les confier à des familles, Juan Comas active la création de colonies collectives avec le soutien financier du Comité suédois d'aide aux enfants espagnols. Bien entendu, les deux délégués ne peuvent se mettre d'accord ; d'ailleurs, nous n'avons trouvé absolument aucune trace de la moindre correspondance entre eux. Ils s'en remettent donc à l'ambassadeur – sans se douter que la faveur de ce dernier va à une troisième filière d'hébergement d'enfants, qu'il a lui-même mise en place lors de son mandat bruxellois. Le 23 octobre 1937, Ángel Ossorio y Gallardo autorise donc le placement en famille d'un premier groupe de 100 enfants en Belgique<sup>296</sup>, qui part effectivement le 25<sup>297</sup>. Le délégué du ministère de l'Instruction publique proteste d'abord, puis s'incline devant l'ambassadeur. En échange, il obtient néanmoins que 190 enfants résidant toujours sur le Habana soient destinés à deux colonies, l'une à Bayonne et l'autre à Berck-Plage<sup>298</sup>. Or, trois jours plus tard, l'ambassadeur change d'avis et, sans l'en avertir, choisit le placement en familles pour 180 de ces enfants, dont « 165 seront dirigés sur la Belgique et 15 sur Paris<sup>299</sup> ». Cette fois, Juan Comas s'insurge et en réfère à son ministre de tutelle. L'expédition est interrompue temporairement.

Les esprits s'échauffent. Le 6 novembre 1937, le sous-secrétaire à l'Instruction publique Wenceslao Roces écrit à l'ambassadeur pour lui faire savoir que « Juan Comas [...] se plaint amèrement de ne pas trouver les soutiens nécessaires » à l'accomplissement de sa mission et de ce qu'il n'est pas normal que « le Décret adopté par le gouvernement [...] dans lequel est établi comme norme fondamentale [...] le régime de vie en colonies, continue à ne pas être appliqué

---

<sup>295</sup> Les 300 enfants hébergés sur le vapeur Habana au long de l'automne 1937 sont constitués de plusieurs groupes, dont le premier, de 22 enfants, arrive à Pauillac le 27 septembre 1937. Lettre du médecin-inspecteur Bernardino Valle Gracia à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 28 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>296</sup> Copie de l'autorisation d'Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 23 octobre 1937. *Ibid.* 54/11061, dossier 6317.

<sup>297</sup> Lettre du médecin-inspecteur Bernardino Valle Gracia à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 10 novembre 1937. *Ibid.* 54/11073, dossier 6592.

<sup>298</sup> Lettre de Juan Comas, délégué pour l'enfance évacuée, à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 2 novembre 1937. *Ibid.* 54/11056, dossier 6446.

<sup>299</sup> Copie de l'autorisation d'Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 30 octobre 1937. *Ibid.* 54/11239, dossier 6109.



et soit constamment violé<sup>300</sup> ». Il exprime vivement son irritation vis-à-vis de la considération dont continueraient à bénéficier les demandes d'Amós Sabrás :

Je ne vous cache pas que nous souffrons à la vue des facilités excessives que l'on donne à M. Amós Sabrás pour continuer à maintenir et appliquer sans restriction le régime de vie [en familles] que le gouvernement a voulu abolir – ceci, au prix de la mise à l'écart fréquente d'un délégué qui est l'organe officiel du Département auquel le gouvernement de la République a confié la haute tutelle de cette question – et ce, au profit d'un homme dont la personnalité juridique pour intervenir dans ces affaires ne nous a jamais été expliquée, malgré la persévérance de nos démarches pour la connaître, et qui s'est positionné en rébellion ouverte vis-à-vis de l'unique Département – celui de l'Instruction publique – auquel l'unissait un lien de dépendance en tant que fonctionnaire<sup>301</sup>.

Wenceslao Rocés n'est pas le seul à montrer des signes d'irritation et d'impatience. Au même moment, Ángel Ossorio y Gallardo reçoit, de la part du médecin-inspecteur des réfugiés à Bordeaux, Bernardino Valle Gracia, des nouvelles inquiétantes sur « la façon d'agir incompréhensible de Sabrás<sup>302</sup> ». En effet, ce dernier ne supporte pas que ce médecin, qui lui est subordonné, envoie des rapports à l'ambassadeur et reçoive des émoluments de la délégation des Asturies :

L'irritation d'Amós a atteint de telles extrémités dans la violence que, selon un témoin présent, il « a jeté dans la corbeille à papier les copies de mes écrits à l'ambassade, très fâché parce qu'“il ne jouait pas les seconds couteaux”[ »]. [...] Est-il possible qu'un délégué, plus ou moins général, prétende s'offenser parce que l'on donne à l'ambassadeur le premier rang<sup>303</sup> ?

Face à ces « preuves manifestes du plus insupportable désir de caciquat de l'évacuation<sup>304</sup> », une seule solution est possible selon Bernardino Valle : que l'ambassade soit désormais « l'unique représentation du ministre de l'Assistance sociale et de tous les autres

---

<sup>300</sup> « Se nos queja amargamente de no encontrar las asistencias necesarias »; « el Decreto dado por el Gobierno [...] en el que se establece como norma fundamental [...] el régimen de Colonias, sigue viéndose incumplido y constantemente violado ». Lettre de Wenceslao Rocés à Ángel Ossorio y Gallardo, Barcelone, 6 novembre 1937. *Ibid.*

<sup>301</sup> « No le oculto que nos duele [...] ver cómo – con postergación muchas veces de un Delegado que es órgano oficial del Departamento en cuyas manos ha puesto el Gobierno de la República la alta tutela de este asunto – se dan excesivas facilidades para seguir manteniendo y aplicando con cortapisa el régimen que el Gobierno ha querido abolir, a D. Amós Sabrás, cuya personalidad para intervenir en estos negocios no hemos conseguido todavía, a pesar del tesón con que lo hemos intentado, que se nos diga en qué nombramiento documentado se basa y que se ha colocado en franca rebeldía frente al único Departamento – el de Instrucción Pública – con el que le unía un vínculo de dependencia como funcionario. » *Ibid.*

<sup>302</sup> « El proceder incomprendible de Sabrás ». Lettre de Bernardino Valle à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 3 novembre 1937. *Ibid.* 54/11073, dossier 6592.

<sup>303</sup> « La irritación de Amós ha llegado a tales extremos de violencia que, me consta por un testigo presencial, que “ha tirado al cesto de los papeles las copias de mis escritos a la Embajada, muy enfadado porque “no era plato de segunda mesa”. [...] ¿Cabe que un delegado, más o menos general, pretenda agravarse porque se tome al Embajador por primera persona? » *Ibid.*

<sup>304</sup> « [...] concluyentes manifestaciones del más insoportable afán de cacicazgo de la evacuación ». *Ibid.*

ministres<sup>305</sup> ». En d'autres termes, il propose qu'Ángel Ossorio y Gallardo remplace à la fois Amós Sabrás et Juan Comas et prenne sous sa direction l'évacuation et le placement des enfants espagnols en France. Cette suggestion ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd. Le 10 novembre 1937, l'ambassadeur tranche la question des enfants du Habana en ces termes :

Considérant que cette Ambassade se croit dans l'obligation de faire attention à ce que les enfants espagnols évacués soient parfois internés dans des colonies scolaires et d'autres fois accueillis par les familles qui manifestent le désir de les recevoir, en procédant [...] sans préjugés politiques et sans négliger les organismes français et belges qui démontrent leur désir de réaliser cette œuvre de bienfaisance avec une si généreuse ardeur, [...]

Je décrète :

1° Que [...] le délégué du ministère de l'Instruction publique retire du vapeur Habana tous les enfants de plus de huit ans et les distribue dans des colonies scolaires [...]

2° Que [...] le délégué du ministère de l'Assistance sociale retire du vapeur Habana tous les enfants de moins de huit ans et les confie aux familles d'accueil<sup>306</sup>.

À première vue, cette décision semble être une solution de compromis. Mais en inventant encore une nouvelle norme pour le placement des enfants espagnols à l'étranger, l'ambassadeur marque clairement son indépendance vis-à-vis des critères des deux ministères adverses. D'ailleurs, son « décret<sup>307</sup> » ne contente personne. Pire, il provoque une véritable levée de boucliers, non seulement des deux délégués, mais aussi chez ses propres alliés, le médecin-inspecteur Bernardino Valle et le consul à Bordeaux, José Castello Gómez Trevijano. Tous soulèvent la question pratique des fratries qui comprennent à la fois des enfants de plus et de moins de huit ans<sup>308</sup>. Bernardino Valle, qui s'occupe d'eux sur le terrain, adresse à l'ambassadeur un plaidoyer au ton dramatique, le suppliant de ne pas

forcer la volonté de ces petites mamans d'occasion pleines d'abnégation, en les arrachant à la compagnie de ceux qui, parce qu'ils sont plus petits, sont l'objet privilégié

---

<sup>305</sup> « [...] única representación del Ministro de Asistencia Social y de todos los ministros ». *Ibid.*

<sup>306</sup> « Considerando que esta Embajada se cree obligada a cuidar de que los niños evacuados españoles sean unas veces internados en colonias escolares y otras acogidos por las familias que manifiesten deseos de recibirlos, procediendo [...] sin perjuicios políticos y sin desatender a los organismos franceses ni a los belgas que con tan generoso empeño nuestran [sic] su deseo de realizar esta obra benéfica, [...] vengo en disponer : 1° 1° Que [...el] Sr. Delegado del Ministerio de Instrucción pública [...] retire del vapor Habana todos los niños mayores de ocho años y los distribuya en colonias escolares[...] 2° Que [...el] Sr. Delegado del Ministerio de Asistencia social [...] retire del vapor HABANA los niños menores de ocho años y los entregue a las familias acogedoras. » Décret d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, le 10 novembre 1937. *Ibid.* 54/11239, dossier 6109.

<sup>307</sup> Ángel Ossorio y Gallardo est un éminent juriste, avocat et constitutionnaliste, ce qui transparait dans sa manière de s'exprimer comme ambassadeur – une fonction pour laquelle, en revanche, il n'a reçu aucune formation spécifique.

<sup>308</sup> Lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 13 novembre 1937. AGA (10) 96 54/11061, dossier 6317 ; dépêche n° 223 de José Castello Gómez Trevijano, consul à Bordeaux, à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 15 novembre 1937. *Ibid.* 54/11239, dossier 6109 ; lettre de Bernardino Valle à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 15 novembre 1937. *Ibid.* 54/11073, dossier 6592.

de ces soins et de ces tendres caresses qui furent, sans aucun doute, l'ultime recommandation de leur mère au moment de la séparation<sup>309</sup>.

Quant à Juan Comas, il s'interroge sur la ligne de partage des huit ans alors que tous les enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire de six à quatorze ans, dépendent du ministère de l'Instruction publique et de la Santé, donc de sa délégation<sup>310</sup>. Prévoyant sans doute une nouvelle salve de récriminations indignées du sous-secrétaire à l'Instruction publique Wenceslao Roces (la dernière en date, citée ci-dessus, a alors moins de dix jours), Ángel Ossorio y Gallardo prend les devants. Le 15 novembre, il décide d'expliquer directement au ministre Jesús Hernández les raisons de son étrange choix. Certes, il fallait contenter les familles volontaires et les organisations dont elles font partie, qui sont de puissantes alliées de la cause républicaine. Mais il s'agit aussi de protéger l'intérêt des enfants :

Je me crois dans l'obligation de me méfier systématiquement de tous ceux qui demandent des enfants de plus de huit ans : les familles d'accueil cherchent d'ordinaire un enfant comme jouet et il est naturel qu'elles traitent les petits avec affection. Mais les enfants à partir de leurs huit ans représentent une somme de préoccupations et de conflits qu'il ne paraît pas naturel que quiconque affronte volontairement et avec plaisir<sup>311</sup>.

C'est donc pour éviter tout « risque d'exploitation<sup>312</sup> » que cette limite est fixée. Malgré les évidentes bonnes intentions et l'intérêt des justifications avancées par l'ambassadeur<sup>313</sup>, rien n'y fait. Il s'incline donc et, sans revenir sur le principe de son décret, il convient que :

Lorsqu'il y a des enfants de plus de huit ans qui doivent aller en colonie, et d'autres de moins de huit ans qui sont les frères ou les sœurs des premiers, ils doivent tous être envoyés en colonies, la relation fraternelle constituant un avantage pour le petit qui ne pourra être substitué par aucun autre système<sup>314</sup>.

---

<sup>309</sup> « [...] forzar la voluntad de esas pequeñas y abnegadas madres de ocasión, arrancándoles de la compañía de los que, por más pequeños, son el preferente objeto de unos cuidados y ternuras que fueron, seguramente, la última recomendación de sus madres en el momento de la despedida. ». Lettre de Bernardino Valle à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 15 novembre 1937. *Ibid.*

<sup>310</sup> Lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 13 novembre 1937. *Ibid.* 54/11061, dossier 6317.

<sup>311</sup> « Yo me creo en la obligación de desconfiar sistemáticamente de cuantos piden muchachos mayores de ocho años : las familias acogedoras suelen buscar un niño como un juguete y es natural que traten muy cariñosamente a los pequeños. Pero de ocho años para arriba los niños significan una suma de preocupaciones y conflictos que no parece natural afronte nadie voluntaria y gustosamente. » Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo à Jesús Hernández, Paris, 15 novembre 1937. *Ibid.* 54/11239, dossier 6109.

<sup>312</sup> « Riesgo de explotación ». *Ibid.*

<sup>313</sup> Ses remarques sur la valeur de l'enfant, différente selon son âge (« jouet » et objet d'affection quand il est petit, source de problème ou de profit économique quand il est grand) sont, de fait, assez avisées. Elles saisissent bien les évolutions de la sensibilité envers l'enfance, comme nous l'observerons dans le chapitre 4 et comme l'analyse Viviana A. ZELIZER, *Pricing the Priceless Child : The Changing Social Value of Children*, op. cit., p. 192-193 notamment.

<sup>314</sup> « Cuando haya unos niños mayores de ocho años que deben ir a colonias y otros menores hermanos de los primeros, deben ser todos enviados a las colonias, por constituir la relación fraternal una ventaja para el menor que no podrá ser substituida con ningún otro sistema. » Copie de la lettre de Victoria Kent, deuxième secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, à Juan Comas, Paris, 15 novembre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

Or, finalement, seuls 18 enfants de moins de huit ans résidant sur le Habana n'ont aucun frère et sœur plus âgé et sont donc concernés par cette disposition<sup>315</sup>. La démonstration d'autorité de l'ambassadeur a fait beaucoup de bruit pour un piètre résultat. Il jette alors l'éponge et prend une décision hétérodoxe. Plutôt que de faire un rapport à sa propre hiérarchie, il en appelle directement aux ministres de tutelle des deux délégués<sup>316</sup> :

Dès les premiers moments, il s'est produit une incompatibilité entre Comas et Sabrás. [...] Je me trouve sans possibilité d'adopter des résolutions pour mon compte car, comme ceux qui se battent ne sont pas deux fonctionnaires sur lesquels j'aurais moi-même juridiction, mais deux ministères qui l'ont sur moi, il n'y a aucun moyen que je fasse un pas sans risque de me heurter à l'un d'entre eux. Par conséquent, il faut prendre les problèmes à la racine et les résoudre de votre côté pour qu'ici, elles puissent être accomplies<sup>317</sup>.

#### 4.2. La délégation basque, entre autonomie et sécession

Quand bien même lesdits problèmes se résoudraient à Valence, la centralisation tant désirée ne serait encore pas réalisée. En effet, à ces disputes internes au pouvoir central espagnol se surimpose encore un autre conflit de compétences : celui qui oppose le gouvernement autonome basque au gouvernement de la République et, pour ce qui nous concerne, ses trois représentations : la délégation de l'Assistance sociale d'abord, l'ambassade ensuite, la DEEE enfin.

Amós Sabrás et le conseiller (*consejero*) de l'Assistance sociale basque<sup>318</sup>, Juan Gracia Colás, travaillent ensemble lors de l'organisation de la première expédition d'enfants depuis Bilbao, en mars 1937, et leurs relations semblent bonnes au départ. Elles deviennent quasi quotidiennes lorsque, à la mi-mai, le conseiller basque se déplace à Paris pour mieux organiser

---

<sup>315</sup> Lettre de Bernardino Valle à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 15 novembre 1937. *Ibid.* 54/11073, dossier 6592.

<sup>316</sup> On peut s'étonner de ce procédé, mais Ángel Ossorio y Gallardo n'est pas un diplomate professionnel. Comme de nombreux intellectuels, il a été recruté comme ambassadeur après le coup d'État, suite au passage à l'ennemi de 90% du personnel diplomatique espagnol. Soit qu'il n'en a pas connaissance, soit qu'il estime que sa propre stature et ses relations personnelles avec les ministres en question l'y autorisent, il enfreint les règles de la fonction publique d'État. Ángel VIÑAS, « Una carrera diplomática y un Ministerio de Estado desconocidos », in Ángel VIÑAS (dir.), *Al Servicio de la República : diplomáticos y guerra civil*, Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores y Cooperación / Marcial Pons Historia, 2010, pp. 267-424.

<sup>317</sup> « Desde el primer momento se produjo una incompatibilidad entre Comas y Sabrás. [...] Yo me encuentro sin posibilidad de adoptar resoluciones por mi cuenta pues como los que contienen no son dos funcionarios sobre los cuales siempre tendría yo una jurisdicción, sino dos Ministerios que la tienen sobre mí, no hay manera de que yo de un paso sin riesgo de chocar con alguno de ellos. Por consiguiente, hay que atacar las cosas en su raíz y resolverlas ahí para que aquí puedan ser obedecidas. » Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo à Wenceslao Roces, Paris, 19 novembre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>318</sup> La terminologie ministérielle n'est pas utilisée par le gouvernement autonome basque, certainement par souci d'euphémisme. Ses membres sont donc des « conseillers » (*consejeros*), qui dirigent des « départements » (*departamentos* ou *consejerías*).

la réception des réfugiés. Il devient alors membre du CAEE, au même titre qu'Amós Sabrás. Le 25 juin, ce dernier se réjouit de sa bonne entente avec « mon bon ami Gracia que j'ai aidé avec tous les moyens à ma disposition pour cette œuvre qui nous est commune d'assistance sociale à nos victimes de cette guerre criminelle<sup>319</sup> ». Au même moment, cependant, « l'ami Gracia » donne à entendre un autre son de cloche au président du gouvernement basque, José Antonio Aguirre Lecube, auquel il se plaint de ne pas rencontrer le soutien qu'il espérait de la part des autorités espagnoles en France<sup>320</sup>. Deux mois plus tard, Amós Sabrás remarque avec dépit que Juan Gracia ne collabore plus de bon gré et fait de la rétention d'information sur les enfants qu'il supervise : la délégation basque est « plus jalouse que jamais de ses droits<sup>321</sup> ». Symétriquement, cette dernière énumère, en décembre 1937, les négations répétées et systématiques de ces mêmes droits :

La partie espagnole du [CAEE] (Sabras, Guerra et Lumbreras) s'installèrent [sic] au Consulat d'Espagne, commencèrent à accaparer les listes, dirent au Comité d'Accueil que le gouvernement basque n'avait rien à faire là, que tous les enfants étaient espagnols et que les représentants du Gouvernement de la République, c'étaient eux et eux seuls, ils nous isolèrent, exigèrent que les copies des listes d'enfants placés leur soient envoyées à eux, et rien à nous naturellement, et à la fin ils nous mirent complètement à l'écart encore que M. Gracia demeurât au sein du Comité d'Accueil ; lorsqu'à plusieurs réunions du Comité, des fonctionnaires de notre département mirent en avant le droit de veiller aux intérêts des enfants basques, les Français étaient d'accord mais M. Sabrás, systématiquement et d'une manière excessive et violente, opposa sa thèse qu'il était le seul qui détenait le droit de veiller aux réfugiés espagnols et il montra toutes les fois que ce fut nécessaire sa nomination faite en Conseil des ministres<sup>322</sup>.

Ces rapports tumultueux entre délégués espagnols et basques en charge de l'assistance sociale s'insèrent dans un deuxième conflit, de nature proprement diplomatique, autour du

---

<sup>319</sup> « mi buen amigo Gracia que le he [sic] auxiliado con todos mis elementos en la obra que nos es común de asistencia social a nuestras víctimas de esta criminal guerra. » Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 25 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 14.

<sup>320</sup> Lettre de Juan García, conseiller de l'Assistance sociale basque, à José Antonio de Aguirre, président du gouvernement autonome basque, Paris, 17 juin 1937. *Centro de Documentación de Historia Contemporánea del País Vasco*, fonds Aznar, carton 2, cité dans Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 194, note 38.

<sup>321</sup> « La Delegación Vasca, que se muestra más celosa que nunca, en sus derechos ». Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 21 août 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 50-51.

<sup>322</sup> « La parte española del Comité (Sabras, Guerra y Lumbreras) se instalaron en el Consulado de España, empezaron a acaparar las listas, dijeron al Comité d'Accueil que allí el Gobierno Vasco no tenía nada que hacer, que todos los niños eran españoles y que los representantes del Gobierno de la República eran ellos solos, nos dejaron aislados, exigieron que de las listas de niños colocados se les enviara copia a ellos, naturalmente a nosotros nada, y en fin nos apartaron completamente aunque quedando el Sr. Gracia dentro del Comité d'Accueil; cuando en varias reuniones del Comité se planteó por funcionarios de este departamento el derecho a velar por los intereses de los niños vascos, los franceses estaban de acuerdo pero el Sr. Sabrás de una manera sistemática y en forma descompasada y violenta opuso su tesis de que él era el único que tenía derecho a velar por los refugiados españoles y exhibió cuantas veces fue necesario su nombramiento hecho en Consejo de Ministros. » Rapport du département de l'Assistance sociale du gouvernement basque, décembre 1937. *Archivo Histórico del Nacionalismo Vasco*, Fundación Sabino Arana, S.K.338 C.7 (fonds transféré à l'*Archivo Histórico de Euskadi*), cité dans Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 194, note 40.

sécessionnisme de certains représentants du gouvernement basque en France. Le 9 juillet 1937, le consul à Bordeaux, José Castello Gómez Trevijano, envoie un dossier fourni à l'ambassadeur.

Il y documente :

la manière plus qu'isolée, indépendante [...] dont agit la sous-délégation d'Euzkadi dans cette ville [...] et dont les dernières manifestations sont trop graves pour qu'elles puissent être passées sous silence [...]; point culminant d'une série d'intolérables intromissions qu'il n'est plus possible de continuer à tolérer sans préjudice à la dignité de la charge que j'exerce<sup>323</sup>.

Le consul égrène les méfaits de la sous-délégation basque de Bordeaux. Le délégué Juan de Zubiaga y Aldecoa a publié une annonce au nom du « consulat d'Euzkadi à Bordeaux<sup>324</sup> », puis s'est entretenu avec le consul britannique, le ministère de l'Intérieur français et l'Œuvre des enfants basques du diocèse belge de Malines pour organiser la distribution des enfants évacués de Bilbao, tout cela sans en tenir informé le consul d'Espagne. Aux protestations de ce dernier, il répond même avec « colère » qu'il « n'[est] pas disposé à admettre que [le consul] [s'imisce] dans les affaires de la délégation<sup>325</sup> ». Pour José Castello Gómez Trevijano, c'est le monde à l'envers. En sortent fragilisées la stature et l'image de sérieux diplomatique de la République espagnole puisque que :

on laisse entendre qu'il existe au sein de l'État espagnol, qui est officiellement reconnu, diverses représentations à l'étranger, lesquelles, en agissant avec des divergences flagrantes, donnent lieu à ce que l'on croie [...] que dans notre pays, il n'existe pas une autorité unique et que ces différences à l'étranger sont le reflet d'une situation interne chaotique<sup>326</sup>.

À l'ambassade à Paris, on ne pense pas différemment : « c'est que des torts irréparables peuvent se produire avec la dualité de commandement<sup>327</sup> », s'alarme Victoria Kent quelques semaines plus tard. En effet, l'ambassade et le gouvernement central ont frôlé le discrédit et le ridicule diplomatiques. L'incident évité de justesse porte sur le projet d'expédition au départ de

---

<sup>323</sup> « La forma más que aislada, independiente en que [...] viene actuando la Sub-delegación de Euzkadi en esta ciudad [...] ha tenido últimamente exteriorizaciones bastante graves para que pueda silenciarse [...] culminación de una serie de intolerables intromisiones que ya no es posible, sin menoscabo de la dignidad del cargo que ejerzo, seguir sufriendo. » Dépêche n° 55 de José Castello Gómez Trevijano, consul à Bordeaux, à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 9 juillet 1937. AGA (10) 96 54/11243, dossier 5941.

<sup>324</sup> Coupure de presse de *La Petite Gironde* du 23 juin 1937. Annexe n° 1 de la dépêche n° 55 précitée. *Ibid.*

<sup>325</sup> « Montó en cólera y me dijo por teléfono que no estaba dispuesto a admitir que yo me inmisciera [sic] en los asuntos de la delegación ». Dépêche n° 55 de José Castello Gómez Trevijano, consul à Bordeaux, à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 9 juillet 1937. *Ibid.*

<sup>326</sup> « Se da a entender que existen dentro del Estado español, oficialmente reconocido, varias representaciones en el extranjero que actuando con divergencias descaradas dan lugar a que se crea [...] que en nuestro país no existe una autoridad única y que estas diferencias en el extranjero son el reflejo de una caótica situación interna ». *Ibid.* Dans son courrier, José Castello Gómez Trevijano donne plusieurs exemples concrets de la mauvaise impression donnée aux interlocuteurs français et étrangers du fait de l'apparente multiplicité des « consulats » espagnols à Bordeaux, et des remarques désobligeantes qui lui sont faites.

<sup>327</sup> « Es que se pueden producir con la dualidad de mandos, males irreparables ». Note de Victoria Kent à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, 20 août 1937. *Ibid.* 54/11061, dossier 6317.

Bordeaux de 1 000 enfants basques vers la Suède. Or, ce départ étant sans cesse retardé pour des raisons diverses, la légation de Suède informe l'ambassade d'Espagne que le comité suédois d'aide aux enfants espagnols retire son offre et qu'il propose, à la place, de financer des colonies en territoire français<sup>328</sup>. Pourtant, trois semaines plus tard, Juan Gracia et Amós Sabrás sont toujours en train de régler les détails concrets du « possible voyage du vapeur "Habana" pour transporter des enfants espagnols vers les pays scandinaves<sup>329</sup> ». Victoria Kent « laisse le soin à M. l'Ambassadeur de considérer la magnitude du problème et la situation de l'Ambassade, si après [la communication de la Légation], nos enfants se présentaient en Suède<sup>330</sup> ».

L'entrée en fonction du délégué à l'enfance évacuée, Juan Comas, ajoute une troisième couche à la dispute basco-espagnole. Mais dans son cas, le problème surgit moins de ses relations conflictuelles avec son homologue en charge de la politique scolaire, Jesús María Leizaola Sánchez, que de l'absence pure et simple de telles relations. Dès le départ en effet, Juan Comas trouve porte close à la délégation basque de Paris. Lorsqu'il demande, le 17 septembre 1937, la liste du personnel enseignant dans les colonies d'enfants supervisées par cette dernière, il se voit répondre que :

Son Excellence Monsieur le Conseiller de la Culture [Jesús María Leizaola] [...] n'est pas d'accord avec le Décret par lequel il vous est donné la faculté de solliciter ce que vous sollicitez, car il le considère comme une diminution des pouvoirs que le Statut [d'autonomie] concède au Pays basque<sup>331</sup>.

Les conséquences prévisibles de cette absence totale de compromis ne se font pas attendre. À peine deux semaines plus tard à Chinon en Indre-et-Loire, une colonie d'enfants espagnols doit fermer, conformément à la circulaire du 29 septembre 1937 sur le refoulement des réfugiés espagnols et à l'épuisement des crédits français pour leur maintien en France, car elle était financée jusque-là par la préfecture<sup>332</sup>. Juan Comas trouve une solution pour éviter le

---

<sup>328</sup> « Informe sobre el Val d'Or », rapport joint à la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 12 août 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 44-45.

<sup>329</sup> « Un posible viaje del vapor "HABANA" para transportar niños españoles hacia los Países escandinavos ». Dépêche de José Castello Gómez Trevijano, consul à Bordeaux, à Angel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 13 août 1937. AGA (10) 96 54/11061, dossier 6317.

<sup>330</sup> « Dejo al criterio del Sr. Embajador considerar la magnitud del problema y situación de esta Embajada, si después de todo esto, nuestros niños se presentaran en Suecia. » Note de Victoria Kent à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, 20 août 1937. *Ibid.*

<sup>331</sup> « El Excmo. Sr. Consejero de Cultura [...] no se halla conforme con el Decreto en el cual se le da a V. facultad para solicitar lo que solicita, pues lo considera como una merma de facultades que el Estatuto concede al País vasco. » Lettre de Juan Comas à Angel Ossorio y Gallardo, Paris, 17 septembre 1937. *Ibid.* 54/11056, dossier 6446. Le Statut d'Autonomie d'octobre 1936 (article 4) accorde au pays basque les compétences en matière d'éducation. Présidence du Conseil des ministres, « Ley relativa al Estatuto Vasco » [loi du 6 octobre 1936], *Gaceta de Madrid*, n° 281, 7 octobre 1936, p. 211-214.

<sup>332</sup> Circulaire n° 141 de Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, aux préfets, 29 septembre 1937. CARAN, F/7/15172, dossier 5.

rapatriement des enfants grâce à l'ouverture, avec des fonds suédois, d'une nouvelle colonie en région parisienne. Mais au dernier moment, la délégation basque envoie à Chinon un télégramme « interdisant le départ des enfants et disant que ladite Délégation paiera leur entretien<sup>333</sup> » sur place. Juan Comas dénonce cette « soif d'interventionnisme<sup>334</sup> » basque à l'ambassadeur d'Espagne. Celui-ci, échaudé par l'affaire des 300 enfants des Asturies hébergés sur le Habana qu'il est alors en train d'essayer de régler, recommande à Victoria Kent d'envoyer à la délégation basque à Paris « une communication [...] rédigée avec habileté pour que les choses soient mises au clair *sans nous amener une complication de plus*<sup>335</sup> ».

Comme on l'a remarqué, Juan Comas et Amós Sabrás ne reçoivent pas le même traitement de la part de leurs homologues basques respectifs : le premier se heurte au refus pur et simple de communiquer de Jesús María Leizaola tandis que le second entretient une relation, certes conflictuelle, mais une relation tout de même avec Juan Gracia. Ces différences d'attitude renvoient à l'absence de coordination qui existe également au sein du gouvernement basque. En effet, comme le souligne Jesús J. Alonso Carballés dans sa thèse,

L'une des premières caractéristiques définissant le travail entrepris par le gouvernement basque est la dualité [...] [entre] deux départements distincts qui menèrent une politique différenciée en matière d'enfants réfugiés<sup>336</sup>.

#### 4.3. Une organisation devenue illisible pour ses propres concepteurs

La situation parisienne – et l'ambassade – semblent être au bord de l'implosion. Pourtant, l'étincelle ne part pas de Paris, mais de Valence. Le 14 octobre 1937, Jesús Hernández envoie une communication officielle au ministre des Affaires étrangères espagnol, José Giral Pereira. Il lui demande le soutien de son ministère dans les efforts de centralisation que mène à Paris le « Département des relations extérieures » (*Consejería de Relaciones exteriores*) de l'Instruction publique. L'objectif de cet organisme, explique Jesús Hernández à son collègue, est de « canaliser l'aide internationale en faveur des enfants victimes de la barbarie fasciste »

---

<sup>333</sup> « Un telegrama de la Delegación del País Vasco de Paris prohibiendo la salida de los niños y diciendo que dicha Delegación pagará su sostenimiento ». Lettre de Juan Comas à Ángel Gallardo y Ossorio, Paris, 29 octobre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>334</sup> « Un afán de intervencionismo ». *Ibid.*

<sup>335</sup> « Ponga V. una comunicación a Aldasoro, redactada con habilidad para que las cosas queden en claro *sin traernos una complicación más*. » Commentaire manuscrit d'Ángel Ossorio y Gallardo pour Victoria Kent, noté au bas de la lettre précitée. *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>336</sup> « Una de las primeras características que definen la labor emprendida por el Gobierno Vasco es la dualidad [...] [entre] dos departamentos distintos que llevaron adelante una política diferenciada en relación a los niños refugiados. » Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 191. Nous n'insistons pas sur ce point qui est bien développé dans le travail cité.



depuis Paris, afin d'éviter l'«ingérence de certains Comités étrangers<sup>337</sup> » qui viennent s'installer sur le territoire de l'Espagne républicaine pour y distribuer de l'aide de manière autonome. Ce courrier, et la mention de ce « Département des relations extérieures », déclenchent une véritable réaction en chaîne au sein de l'appareil d'État républicain.

En effet, José Giral, ignorant tout de l'affaire, demande l'avis de la consultation juridique de son ministère<sup>338</sup>. Suivant les conseils de cette dernière, il adresse une demande d'explications à Jesús Hernández et transmet également la communication du 14 octobre à son ambassadeur à Paris, pour information<sup>339</sup>. C'est à ce moment que la machine s'emballle. Outré, comme il l'expliquera à la fin de l'affaire, « d'apprendre qu'il existe à Paris rien moins qu'un Département des relations extérieures, chose grave dont [il] n'[a] aucune connaissance et qu[il] ne peu[t] même pas accepter comme étant seulement vraisemblable<sup>340</sup> », Ángel Ossorio y Gallardo transmet la communication de Jesús Hernández, assortie d'une demande d'éclaircissements, non seulement à Juan Comas, mais aussi à Amós Sabrás<sup>341</sup>. Ce dernier, surpris comme on peut l'imaginer par ce qui paraît le tout dernier coup de force du ministère de l'Instruction publique contre lui, en réfère à son propre ministre, Jaime Aguadé. Celui-ci, non moins pris de court, écrit à son tour à Ángel Ossorio y Gallardo pour lui communiquer son « étonnement<sup>342</sup> » à la lecture de la communication de Jesús Hernández, qu'il lui retransmet pour information – à ce stade, cette dernière a fait une demi-douzaine de voyages entre Valence, Paris et Barcelone, où le gouvernement espagnol s'est installé entre temps. Ángel Ossorio y Gallardo, en guise de réponse à la demande d'information de son ministre, lui transmet la dépêche du ministre du Travail et de l'Assistance sociale. José Giral, qui n'y comprend plus rien, se tourne à nouveau vers la consultation juridique du ministère. Confuse, celle-ci se contente de lui conseiller, une nouvelle fois, d'« adresser un ordre à l'ambassade d'Espagne à

---

<sup>337</sup> « Establecida en París una Consejería de Relaciones Exteriores, que como fin principal tiende a canalizar la ayuda Internacional en favor de los niños víctimas de la barbarie fascista [...] » ; « la ingerencia [sic] de algunos Comités Extranjeros ». Communication officielle de Jesús Hernández à José Giral, Valence, 14 octobre 1937. AMAEC, R. 631/182, f. 15.

<sup>338</sup> Rapport de la consultation juridique (*Asesoría jurídica*) du ministère des Affaires étrangères espagnol, signé M. A Marín, Valence, 23 octobre 1937. *Ibid.*, f. 13-14.

<sup>339</sup> Copie de la dépêche n° 419 de José Giral, ministère des Affaires étrangères espagnol, à Jesús Hernández, Valence, 26 octobre 1937. *Ibid.*, f. 17 ; et copie de la dépêche n° 315 de Carlos Esplá Rizo, sous-secrétaire aux Affaires étrangères, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Valence, 26 octobre 1937. *Ibid.*, f. 16.

<sup>340</sup> « [...] al enterarme de que en París existe nada menos que una Consejería de relaciones exteriores, cosa grave que yo ignoro en absoluto y que no puedo aceptar ni siquiera como verosímil ». Copie de la dépêche d'Angel Ossorio y Gallardo à Jaime Aguadé, Paris, 23 décembre 1937. *Ibid.*, f. 8-11.

<sup>341</sup> Copie des deux dépêches similaires de Victoria Kent à Amós Sabrás et à Juan Comas, Paris, 4 novembre 1937. AGA (10) 96 54/11080, dossier 6793.

<sup>342</sup> « Extrañeza ». Lettre de Jaime Aguadé à Ángel Ossorio y Gallardo, Barcelone, 20 novembre 1937. *Ibid.*

Paris lui rendant compte de ce qui s'est passé et lui indiquant de nous informer sur la question<sup>343</sup> » Or, c'est ce qu'elle vient juste de faire – la consultation juridique étant censée donner un avis, précisément, sur les informations qui viennent d'être transmises depuis Paris. Le ministère des Affaires étrangères semble être pris dans un cercle infernal. Entretemps, personne ni à Paris, ni à Barcelone, ne semble connaître l'introuvable « Département des relations extérieures » du ministère de l'Instruction publique.

#### 4.4. L'interruption des expéditions : le délitement d'une politique victime de son succès ?

Cet imbroglio n'est pas seulement le signe du degré de complexité et d'inefficacité qu'a atteint l'administration espagnole des évacuations d'enfants à l'étranger en à peine quelques mois – au point que son organisation est devenue illisible pour ses propres concepteurs. L'affaire annonce aussi le changement de cap du ministère de l'Instruction publique. En effet, celui-ci décide, vers le début de l'automne 1937, d'interrompre les expéditions d'enfants espagnols vers l'étranger, en commençant par la France<sup>344</sup>.

Significativement, en septembre 1937, un convoi de 25 enfants organisé par María Lacrampe Iglesias, secrétaire du groupe des femmes socialistes, et le ministère du Travail et de l'Assistance sociale, doit être envoyé de Madrid à Paris. L'accord sur place d'Amós Sabrás est obtenu<sup>345</sup> et, au début du mois d'octobre, le départ est toujours d'actualité (pour 50 enfants désormais<sup>346</sup>). Mais quand les 52 enfants finalement choisis quittent Madrid à la fin du mois de novembre 1937, leur destination a changé ; ils sont désormais destinés à être accueillis dans des familles « totalement antifascistes<sup>347</sup> » du Parti ouvrier belge (POB).

Le CNTM, le 14 octobre 1937, annonce à une mère qui cherche à faire partir son enfant dans l'une des prochaines expéditions que les évacuations d'enfants vers l'étranger sont

---

<sup>343</sup> « Dirigir una Orden a la Embajada de España en París dándole cuenta de lo sucedido e indicándole que informe sobre la cuestión. » Rapport de la consultation juridique (*Asesoría jurídica*) du ministère des Affaires étrangères espagnol, signé M. A Marín, Barcelone, 29 décembre 1937. AMAEC, R. 631/182, f. 2-3.

<sup>344</sup> Rappelons que nous ne disposons d'aucun document d'archives pour le ministère de l'Instruction publique et de la Santé sous le gouvernement Negrín.

<sup>345</sup> Copie du télégramme d'Amos Sabrás à Maria Lacrampe, Madrid, 16 septembre 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-10, f. 93.

<sup>346</sup> « Se prepara una expedición a Francia de cincuenta niños. Estarán bajo la vigilancia inmediata de personal español », *El Heraldo de Madrid*, 4 octobre 1937, p. 3.

<sup>347</sup> « Gobierno de la República. Los departamentos ministeriales. En el de Trabajo. Evacuación de niños españoles a Bélgica », *La Vanguardia*, 28 novembre 1937, p. 4.

entièrement ininterrompues<sup>348</sup>. L'information est confirmée officiellement dans un bulletin d'informations en date du 15 janvier 1938 du CICAER, devenu le porte-parole à l'étranger de la politique d'aide à l'enfance du ministère de l'Instruction publique : « Actuellement, les enfants réfugiés ne sont plus dirigés vers les pays étrangers. La dernière évacuation de Teruel s'est faite en direction de Barcelone<sup>349</sup>. »

Le ministère de l'Instruction publique opte donc désormais pour le déplacement des enfants espagnols au sein même du territoire républicain et il appelle en conséquence les comités d'aide étrangers à soutenir cette nouvelle politique : c'est à cela précisément que doit servir ce que Jesús Hernández appelle du nom impropre, mais fort révélateur, de « Département des relations extérieures » du ministère de l'Instruction publique. En réalité, celui-ci ne correspond pas à la DEEE comme on pourrait le croire, mais à la « Commission des enfants » du Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine (CICAER). Il s'agit donc d'un organisme privé international, mais qui vise à recevoir et à centraliser les dons en nature et en espèces des différents comités d'aide étranger afin de les expédier directement au ministère de l'Instruction publique espagnol (nous y reviendrons dans le chapitre suivant).

Les expéditions cessent, certes, mais des milliers d'enfants espagnols sont déjà en France et les conflits de compétence qu'ils suscitent ne sont pas réglés. Le 18 février 1938, le consul d'Espagne à Perpignan envoie un long rapport à l'ambassadeur. Il y documente les dysfonctionnements qu'il observe dans sa démarcation depuis sa prise de fonctions trois mois auparavant<sup>350</sup>, en raison de la guerre que s'y livrent les délégations des ministères de l'Assistance sociale et de l'Instruction publique et « qui fait tant penser à ce que l'adage populaire de notre pays attribue au chien du jardinier<sup>351</sup> » (qui ne mange point de choux et ne veut pas que les autres en mangent). Ce proverbe résume en effet parfaitement la situation : les différents prétendants à l'autorité exclusive sur les enfants évacués n'ont cessé de s'opposer des obstacles réciproques, tant et si bien que le butin tant convoité finit par disparaître, avec l'arrêt des expéditions d'enfants à l'étranger. Reste à gérer les enfants qui sont déjà sur place, car le

---

<sup>348</sup> Copie de la lettre de la délégation de Catalogne du CNTM à Josefina Paredes à Sitges, Barcelone, 14 octobre 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 800/12.

<sup>349</sup> CICAER, *Bulletin d'Information*, 15 janvier 1938. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 3, f. 95-107.

<sup>350</sup> Ángel VIÑAS, « Una carrera diplomática y un Ministerio de Estado desconocidos », *op. cit.*, p. 473-504 : « Anexo 14. Diplomáticos de la República durante la guerra civil. Movimientos y destinos ».

<sup>351</sup> « [...] que tanto recuerda a lo que el adajio popular en nuestra tierra atribuye al perro del hortelano ». Dépêche n° 21 de Tomas Bilbao Hospitalet, consul à Perpignan, à Ángel Ossorio y Gallardo, Perpignan, 18 février 1938. AGA (10) 96 54/11080, dossier 6793.

gouvernement espagnol ne va pas jusqu'à prendre au mot l'ambassadeur, qui suggère, comme nous le disions en introduction, de les renvoyer purement et simplement en Espagne<sup>352</sup>.

On observe à partir de là une sorte de débandade généralisée. Écœuré par son impuissance et, peut-être, par la réduction des ambitions de sa charge, Juan Comas décide, dès la mi-novembre 1937, de présenter sa démission<sup>353</sup>. Il est remplacé à son poste par son épouse, Regina Lago García, le 22 décembre 1937<sup>354</sup>. Le 22 février 1938, Ángel Ossorio y Gallardo transfère à Barcelone l'ensemble des dons assignés à l'aide aux enfants reçus à l'ambassade, et il annonce se désintéresser officiellement de la question désormais<sup>355</sup>. Dix jours auparavant, pourtant, José Giral a pris les choses en main. Il soumet l'affaire à la présidence du Conseil, proposant

que tout ce qui concerne la situation à l'étranger de l'enfance évacuée *se centralise* au ministère des Affaires étrangères. À cette fin pourrait être établie dans ce département une section qui aurait la compétence *exclusive* sur ce problème<sup>356</sup>.

Le rêve d'unité a la vie dure. Le 15 mars 1938, le ministre des Affaires étrangères renouvelle sa proposition à Juan Negrín<sup>357</sup>. Mais ce même jour, le gouvernement entre dans une grave crise politique suite à la défaite de Teruel. Trois semaines plus tard a lieu un profond remaniement ministériel qui voit le départ de José Giral du ministère des Affaires étrangères, de Jesús Hernández du ministère de l'Instruction publique et, subsidiairement, d'Ángel Ossorio y Gallardo de l'ambassade de Paris<sup>358</sup>. À la faveur de son retour aux affaires, la CNT obtient le ministère de l'Instruction publique et de la Santé, où est nommé Segundo Blanco González<sup>359</sup>. L'ensemble du personnel du ministère est remplacé. Le nouveau chef de la DEEE, nommé le 25 avril 1938, n'est autre que le militant anarchiste Facundo Roca, resté tout ce temps secrétaire

---

<sup>352</sup> Dépêche d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, à José Giral, ministre des Affaires étrangères espagnol, Paris, 23 décembre 1937. AMAEC, R. 631/182.

<sup>353</sup> Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo à Wenceslao Rocas, Paris, 19 novembre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>354</sup> Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden nombrando Delegado de este Departamento, para la infancia evacuadas en París, a doña Regina Lago García » [ordre du 22 décembre 1937], *Gaceta de la República*, n° 359, 25 décembre 1937, p. 1413-1414.

<sup>355</sup> Copie de la dépêche n° 208 d'Ángel Ossorio y Gallardo à José Giral, Paris, 22 février 1938. AGA (10) 96 54/11080, dossier 6793.

<sup>356</sup> « Que *se centralice* en el Ministerio de Estado todo lo concerniente a la situación en el extranjero de la infancia evacuada, a cuyo fin podría establecerse en este Departamento una Sección dedicada a entender *exclusivamente* en tal problema ». Copie de la lettre de José Giral à Juan Negrín, Barcelone, 16 février 1938. AMAEC, R. 893/67, f. 45-46. C'est nous qui soulignons.

<sup>357</sup> Copie de la lettre de José Giral à Juan Negrín, Barcelone, 15 mars 1938. *Ibid.*, f. 40-41.

<sup>358</sup> Enrique MORADIELLOS, *Don Juan Negrín, op. cit.*, p. 329-347.

<sup>359</sup> Présidence du Conseil des ministres, « Decreto nombrando Ministro de Instrucción Pública y Sanidad a don Segundo Blanco González » [décret du 5 avril 1938], *Gaceta de la República*, n° 96, 6 avril 1938, p. 111.

de la délégation de l'Assistance sociale dirigée par Amós Sabrás<sup>360</sup>. Dès lors, les relations entre les deux ministères et leurs deux délégués sont pacifiées. La guerre des délégations s'éteint d'elle-même<sup>361</sup>.

Ainsi, l'histoire des politiques publiques d'évacuations d'enfants est-elle pleine de paradoxe. Alors que toute l'action du ministère de l'Instruction publique et de la Santé vise à obtenir, enfin, une centralisation des responsabilités, celles-ci ne font que se fragmenter toujours davantage avec le temps. Le rôle des individus – Amós Sabrás, Juan Comas mais aussi l'ambassadeur lui-même – n'y est manifestement pas étranger. Mais le gouvernement de Barcelone a également laissé pourrir la situation : déchiré par des divisions de plus en plus graves sur les questions majeures que constituent la conduite de la guerre ou l'organisation de l'économie de guerre, il ne tranche pas sur le problème, somme toute mineure, du contrôle sur les enfants évacués à l'étranger. Les causes de l'arrêt des expéditions, à l'automne 1937, ne sont explicitées dans aucun des documents en notre possession. Mais tout indique que la guerre entre les délégations et les ministères, qui semble à cette époque atteindre des dimensions inouïes, n'y est pas étrangère. Le conflit est d'autant plus grave que, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, il a des conséquences sur les relations entre les organismes espagnols et les organisations d'accueil, remettant en cause l'accord conclu entre le CAEE et le gouvernement espagnol en novembre 1936. Le proverbe sur le « chien du jardinier » auquel fait référence le consul à Perpignan semble bien trouvé pour décrire la situation. Paradoxalement, il semble que le programme d'évacuation disparaît, victime de son propre succès et des convoitises qu'il a suscitées.

## Conclusion

En Espagne comme en France, les évacuations enfantines suscitent un fort engouement de la part de nombreux acteurs. Mais leur compétition ne se déroule pas de la même manière. En France, les luttes de positions entre organisations du Rassemblement populaire se règlent à l'intérieur d'un champ qui apparaît, en comparaison de l'ampleur des conflits espagnols, relativement régulé. Le CAEE, en obtenant l'accord de Francisco Largo Caballero, puis en

---

<sup>360</sup> Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden nombrando Delegado español para la Infancia evacuada en París, a D. Facundo Roca Cánovas » [ordre du 25 avril 1938], *Gaceta de la República*, n° 118, 28 avril 1938, p. 574.

<sup>361</sup> Nous reprenons le fil de la politique du nouveau ministère de l'Instruction publique et de la Santé, sous la direction de Segundo Blanco, dans le chapitre 7.

affirmant son autonomie lors de la conférence de janvier 1937 du CICAER, réussit assez facilement à s'imposer. Les incursions sporadiques d'autres acteurs dans son domaine, comme le SPF par exemple, ne mettent pas son autorité en danger. Son contrôle sur l'hébergement des enfants espagnols en France est durable et il s'accommode et profite de nombreuses collaborations, qui ne le remettent pas en cause. En Espagne en revanche, la discorde concernant la politique publique d'évacuations d'enfants ne fait que s'approfondir avec le temps. Plus les différents ministères impliqués cherchent à en centraliser la direction à leur profit, plus celle-ci semble leur échapper. Les modes de régulation institutionnels semblent inopérants. Les débats en Conseil des ministres, les décrets parus au bulletin officiel déplacent le débat, mais ne le règlent pas. La multiplication d'organismes et de délégations responsables des enfants espagnols expatriés devient telle qu'à certains moments, les acteurs eux-mêmes ne s'y retrouvent plus.

Les ressorts de cette compétition sont difficiles à identifier et ne sont certainement pas univoques. La dimension partisane purement stratégique apparaît rarement dans les archives – et pour cause, car elle est peu avouable, surtout lorsqu'il s'agit de sauver des enfants. Mais il est difficile d'abstraire l'offensive que mène Jesús Hernández contre le ministère de Federica Montseny de la rivalité générale qui oppose, au même moment, le PCE et la CNT. En revanche, en ce qui concerne les conflits de souveraineté nationale qui agitent la République, le lien entre la dispute pour le contrôle des enfants évacués et le projet autonomiste basque est déclaré : le responsable de l'éducation au gouvernement basque, Jesús María Leizaola, lie explicitement son refus de se soumettre au ministère de l'Instruction publique et de la Santé espagnol à la défense du Statut d'autonomie. Mais le décalque entre les conflits internes à Valence, Barcelone, Bilbao et Paris n'est pas parfait. Par exemple, le socialiste prietiste Amós Sabrás est aussi à l'aise sous la direction de l'anarchiste Federica Montseny que sous celle du catalaniste Jaime Agudé. Ses relations avec Facundo Roca sont par ailleurs excellentes au sein de la délégation de l'Assistance sociale. Il en sera de même lorsque Facundo Roca prendra la tête de la DEEE en avril 1938. Le consul d'Espagne à Bordeaux, José Castello Gómez Trevijano, unique communiste entré dans la carrière diplomatique à la faveur des recrutements massifs qui suivent le coup d'État<sup>362</sup>, prend fait et cause pour l'ambassadeur, et contre son coreligionnaire Juan Comas. Les luttes de pouvoir partisans n'expliquent pas tout.

En effet, le conflit autour de la politique d'évacuation n'est pas seulement le reflet d'enjeux qui la dépassent. Le poids des identités professionnelles et des conceptions ayant trait

---

<sup>362</sup> Ángel VIÑAS, « Una carrera diplomática y un Ministerio de Estado desconocidos », *op. cit.*, p. 301, note 69.

à l'enfance est crucial. Il est difficile de dire dans quelle mesure cette dimension est l'une des *causes* des disputes suscitées par l'évacuation des enfants espagnols à l'étranger. Mais une chose est sûre : elle conduit les uns et les autres à mettre en œuvre des politiques publiques différentes. En effet, les hommes et les femmes qui travaillent au sein de chacun des ministères impliqués ont leurs propres idées sur l'intérêt des enfants et sur les objectifs à donner au programme d'évacuation à l'étranger. Tandis que les médecins Mercedes Maestre et Amparo Poch conçoivent, au sein du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, une politique à forte tonalité sanitaire et assistancielle, les experts du ministère de l'Instruction publique envisagent avant tout le profit éducatif que les enfants évacués pourront tirer de leur expérience d'expatriation. Dès lors, les convictions en matière pédagogique et un certain autoritarisme, hérité de son passé d'inspecteur de l'enseignement primaire, jouent sans doute un rôle tout aussi important, sinon plus, que l'affiliation communiste, lorsque Juan Comas refuse tout compromis avec Amós Sabrás. De même, Ángel Ossorio y Gallardo ne s'engage pas dans leur querelle uniquement pour faire entendre l'autorité de l'ambassade, mais aussi parce qu'il a ses propres notions en matière de protection de l'enfance. Le sens à donner au programme d'évacuation d'enfants espagnols à l'étranger est un enjeu en lui-même.

L'apparente incapacité du gouvernement républicain à réguler et à trancher les conflits qui le déchirent interroge. Dans un article célèbre, Borja de Riquer a souligné la faiblesse structurelle de l'État espagnol depuis le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>363</sup>. Mais toute une partie du programme de la Seconde République en guerre est, précisément, d'en finir avec la « faiblesse historique de l'État espagnol<sup>364</sup> ». Le programme d'évacuations enfantines participe dès ses origines de cette volonté d'affirmation étatique. Il est significatif qu'à aucun moment il ne soit envisagé d'attribuer la responsabilité du dispositif d'évacuation à un acteur privé, comme le SRI, ni à un comité *ad hoc*, y compris lorsque l'idéologue anarchiste Federica Montseny est aux commandes. Amós Sabrás, qui suggère l'idée de faire héberger des enfants espagnols en France en tant que vice-président de la LEDH, est immédiatement nommé délégué ministériel et dépend désormais, non plus de son organisation, mais du gouvernement. En outre, comme nous l'avons vu, l'exercice du pouvoir de Juan Negrín se caractérise par une volonté constante d'unité, de centralisation et d'efficacité. Le contraste avec le chaos institutionnel des politiques

---

<sup>363</sup> Borja DE RIQUER I PERMANYER, « La faiblesse du processus de construction nationale en Espagne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 41, n° 2, 1994, pp. 353-366. Cet article a été publié dans de nombreuses versions en catalan, en espagnol et en français. Malgré des nuances, l'essentiel de l'argument reste inchangé.

<sup>364</sup> Helen GRAHAM, « Guerra, modernidad y reforma », *op. cit.*, p. 454.

publiques autour des enfants évacués n'en est que plus frappant. À cela, il y a sans doute des causes d'ordre personnel, à commencer par l'inexpérience de l'ambassadeur improvisé qu'est l'avocat Ángel Ossorio y Gallardo. Dès les premières semaines de son ambassade à Paris, celui-ci ne donne pas satisfaction à ses supérieurs ; même le président de la République s'en plaint<sup>365</sup>. Selon Ángel Viñas, il semble de plus que le ministre des Affaires étrangères José Giral ait été responsable d'une déficience globale de l'appareil diplomatique espagnol, faillant trop souvent à donner suite aux réclamations de ses ambassadeurs – c'est-à-dire à répercuter efficacement les messages de la base auprès du pouvoir central<sup>366</sup>. Mais généralement, force est de constater la difficulté de régler les conflits au sein du gouvernement républicain. Le droit et le dispositif de discussion en Conseil des ministres échouent à stabiliser des compromis opératoires. En outre, l'attitude du président du Conseil Juan Negrín est ambivalente. D'un côté, toute son action est tournée vers l'affirmation de l'autorité de l'État et le rétablissement de la discipline. Mais face à la toute première confrontation, en Conseil des ministres, entre les responsables communistes et ses coreligionnaires socialistes, il « adopt[e] [...] et maintiendra jusqu'à la fin de son mandat » une attitude de temporisation et d'« évitement des frictions<sup>367</sup> », explique l'historien Enrique Moradiellos. Nous ignorons à quel point il est fait appel à son autorité dans la question du contrôle des enfants évacués. En tout état de cause, Juan Negrín, sans doute le seul à même de trancher, est le grand absent de cette histoire et de nos sources.

Si les politiques publiques concernant les enfants espagnols évacués à l'étranger donnent lieu à une telle confusion institutionnelle, c'est sans doute parce qu'elles relèvent de domaines dont l'État était, de fait, relativement absent avant la guerre civile : tant dans l'éducation que dans la protection de l'enfance, les acteurs privés, et notamment l'Église, tenaient un rôle majeur. En outre, la politique d'évacuation est totalement inédite : c'est pourquoi son attribution à tel ou tel ministère n'est pas donnée d'avance et donne lieu à débats. Enfin, la centralisation de cette politique publique n'est pas vitale pour le maintien de la République, comme peut l'être, par exemple, la politique de guerre. En ce sens, la question des enfants évacués apparaît comme un observatoire privilégié de la crise d'un État républicain

---

<sup>365</sup> Ángel VIÑAS, *El honor de la República : entre el acoso fascista, la hostilidad británica y la política de Stalin*, Barcelone, Crítica, 2009, p. 244 et 399-400.

<sup>366</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>367</sup> « Negrín adoptó en esa crisis, y mantendría hasta el final de su mandato, esa [...] búsqueda de la [...] evitación de las fricciones entre el PCE y los restantes partidos y fuerzas políticas republicanas ». Enrique MORADIELLOS, *Don Juan Negrín, op. cit.*, p. 273. Ce premier conflit entre communistes et socialistes porte sur la disparition d'Andrés Nin suite aux événements de Barcelone.



dont l'histoire reste encore à faire, au-delà des dissensions partisans et personnelles entre ses principaux dirigeants.

Les conséquences des conflits incessants que nous avons retracés sont importantes dans notre histoire. Non seulement la politique publique espagnole manque de continuité, ce qui, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, a des effets sur les relations entre le gouvernement espagnol et ses partenaires français, mais la pérennité du programme lui-même est mise en danger. Quoiqu'aucune source ne rende compte explicitement des raisons de cette décision, le fait est que les expéditions d'enfants vers l'étranger sont interrompues à l'automne 1937, au plus fort de la guerre des différentes délégations parisiennes. Il est probable que leurs discordes n'y sont pas étrangères.

# Chapitre 3 : Le gouvernement espagnol et les comités d'aide : théories et pratiques de la collaboration transnationale<sup>1</sup>

## Introduction

Les deux chapitres précédents ont été consacrés à étudier, de façon relativement séparée, la cause de l'évacuation des enfants espagnols telle qu'elle s'est construite d'abord en France, puis en Espagne. Nous nous sommes intéressés aux acteurs qui s'en emparent, aux raisons de leur engagement, aux conflits de compétence qu'ils se livrent et à leurs conceptions, souvent différentes, du sens de leur action : ainsi, la cause elle-même et la manière d'y répondre se sont transformées au cours même de la guerre civile. Ces analyses nous ont amenée à dessiner, dans chacun des deux pays, la cartographie changeante, entre novembre 1936 et avril 1938, des mobilisations autour de l'évacuation des enfants espagnols vers la France. Mais qu'en est-il des relations, au-dessus de la frontière, entre les deux partenaires au long de cette même période ? Comment les qualifier, et comment se transforment-elles ? La réponse à ces questions est centrale pour parachever le tracé de la cartographie étudiée, et pour comprendre la nature exacte de la dimension – indubitablement – internationale du programme d'évacuations d'enfants espagnols vers la France.

Comme nous le verrons, cette réponse n'est pas univoque. En effet, trois modèles de relation internationale sont successivement, et parfois simultanément, convoqués par les acteurs : d'abord le modèle de la solidarité ouvrière internationaliste, qui s'institutionnalise dans la pratique de la négociation et du contrat entre le CAEE et le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, entre novembre 1936 et mai 1937 ; puis, le modèle de la politique publique nationale exportée à l'étranger, que le ministère de l'Instruction publique et de la Santé cherche à mettre en œuvre à partir de l'été 1937 ; enfin, le modèle de l'aide humanitaire dispensée par

---

<sup>1</sup> Une ébauche de l'argument général de ce chapitre a été publiée sous le titre Célia KEREN, « Négocier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols vers la France pendant la guerre civile (1936-1939) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 15, octobre 2013, « Enfances déplacées en temps de guerre », pp. 167-183.

un donateur-bienfaiteur à un obligé dépendant – modèle jamais institutionnalisé en tant que tel, mais qui apparaît comme le pendant négatif des modèles précédents et que tous cherchent à conjurer. Il ne suffit donc pas de dire que le programme d'évacuations d'enfants espagnols à l'étranger comporte une dimension internationale et/ou transnationale (nous y reviendrons), qu'il participe d'une histoire connectée et qu'il actualise des relations et des circulations de personnes et de pratiques à travers les frontières. Encore faut-il qualifier précisément le *contenu* de cette dimension transfrontalière. Or, les trois figures convoquées plus haut – solidarité ouvrière, politique publique à l'étranger, aide humanitaire – impliquent chacune une conception de la relation, des pratiques de dialogue et des rapports de force entre acteurs extrêmement différents, voire diamétralement opposés. Ainsi, tandis que le premier modèle suppose un échange entre semblables et égaux, le second repose en revanche sur la primauté de l'acteur espagnol, tandis que le troisième, à l'inverse, met le bénéficiaire de l'aide en position de faiblesse structurelle face à son bienfaiteur.

La question des rapports de pouvoir a été particulièrement traitée par l'historiographie récente de l'humanitaire, laquelle fournit ici un point d'ancrage à notre réflexion. Les travaux des historiens ont signalé, en effet, les liens ambigus entretenus par « l'humanitarisme moderne<sup>2</sup> » né de la Première Guerre mondiale, et qui s'intéresse prioritairement aux populations civiles, avec les derniers feux du colonialisme. Ces études ont ainsi décrit comment se logent, au cœur des premières actions internationales d'aide à l'enfance, des rapports de force géopolitiques inégaux ainsi que des conceptions culturelles ethno-centrées fort éloignées de la pensée humaniste d'équivalence entre toutes les vies humaines. Keith Watenpaugh montre, par exemple, combien le sauvetage par la SDN des enfants arméniens déportés et séquestrés pendant le génocide n'a été possible que grâce à une situation de quasi-occupation de l'ancien Empire ottoman<sup>3</sup>. L'humanitarisme, en cela, dépend autant qu'il accentue des relations structurellement asymétriques, concrétisées ici par la perte de souveraineté presque totale du pays bénéficiaire de l'aide. D'autre part, le contenu même des projets internationaux de protection de l'enfance porte souvent sur la modification des normes et des comportements des populations et des familles secourues, jugés inadéquats. Au début des années 1920, certains professionnels américains de l'humanitaire n'hésitent pas à décrire les Européens de l'Est qu'ils secourent comme « des idiots et des crétins<sup>4</sup> » et les mœurs des familles françaises de

---

<sup>2</sup> Keith David WATENPAUGH, « The League of Nations' Rescue of Armenian Genocide Survivors and the Making of Modern Humanitarianism, 1920-1927 », *op. cit.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> « Idiots and cretins abound. » Tara ZAHRA, *The Lost Children*, *op. cit.*, p. 40.

« barbares<sup>5</sup> ». En ce sens, les politiques humanitaires de l'entre-deux-guerres héritent d'une partie du langage, des pratiques et des rapports de force internationaux associés à la mission civilisatrice des puissances coloniales – y compris lorsque ces politiques sont destinées, par une étrange ironie du sort, à ces puissances elles-mêmes. Mais en-dehors même de ce type d'attitude, selon l'anthropologue Didier Fassin, l'inégalité qualifie structurellement, et donc inévitablement, la relation créée par l'aide humanitaire en ce que celle-ci constitue un « don n'appelant pas de contre-don<sup>6</sup> » :

Le problème n'est [...] pas psychologique, ni même éthique [...] : il est strictement sociologique. Ce n'est pas la condescendance éventuelle de l'aidant qui est en cause, pas plus que la signification de son acte d'aider, ce sont les conditions du rapport social liant les deux parties qui, au-delà de toute intention des agents, font de la compassion un sentiment moral sans réciprocité possible<sup>7</sup>.

L'humanitaire fonde donc une relation d'inégalité entre le donateur et son obligé. En revanche, à partir du moment où l'on conceptualise l'évacuation des enfants espagnols vers la France non plus comme un programme d'aide, mais comme une politique nationale de protection de l'enfance appliquée en dehors des frontières, on voit que le rapport de forces franco-espagnol est complètement transformé. Poussée à son extrême, d'ailleurs, cette configuration tendrait à faire disparaître complètement le rôle de l'interlocuteur français et la dimension internationale du programme. Enfin, la logique solidaire établirait quant à elle une relation non plus « dirigée de haut en bas<sup>8</sup> », mais horizontale, précisément parce qu'elle est fondée sur une entraide entre pairs ou entre semblables qui partagent, outre une identité commune, une même condition face à un problème donné (par exemple, la solidarité féminine devant la domination masculine, ou la solidarité ouvrière face à l'exploitation capitaliste<sup>9</sup>). De ce fait, si dans la relation solidaire, l'assistance n'est pas mutuelle à chaque instant, la

---

<sup>5</sup> Selon les mots de la Quaker britannique Francesca Wilson au sujet des familles françaises auprès desquelles elle travaille. *Ibid.*, p. 28.

<sup>6</sup> Didier FASSIN, *La raison humanitaire*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>9</sup> Face à un usage de plus en plus extensif du mot « solidarité » – précisément en raison de la connotation condescendante du mot « humanitaire » –, il nous semble qu'il faut séparer fermement les deux concepts, dont l'un est fondé sur une appartenance indistincte à l'humanité tout entière, tandis que l'autre repose sur le partage d'une identité ou d'une condition ou d'un état bien précis. Dans l'acception étroite que nous proposons dans le cadre de cette réflexion, on ne peut être solidaire d'une condition (sociale, politique, personnelle) qu'on ne connaît pas soi-même. À cet égard, étant donné que l'identité nationale n'est pas la seule appartenance pouvant fonder une relation de solidarité, nous n'adoptons pas le critère géographico-national proposé par Axelle Brodiez, qui distingue les « associations de solidarité (menant des actions en France) [...] des organisations humanitaires (menant des actions apolitiques et centrées sur l'étranger) ». Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000*, *op. cit.*, p. 20. Il nous semble au contraire que la solidarité peut exister au niveau transnational (au sens propre de « au-delà du national »), précisément dans des cadres où l'État-nation est considéré comme une réalité secondaire. Ce fut le cas du mouvement ouvrier pendant une grande partie de son histoire.

réciprocité du don est susceptible à tout moment d’advenir. Ce sont précisément la permanence de cette réciprocité à l’état de potentialité, et la possibilité qu’à tout moment, les positions de dispensateur et de récipiendaire de l’aide s’inversent, qui fondent l’égalité, permettant grâce à l’action du temps d’équilibrer la relation de pouvoir induite par le don. Le cas, décrit dans le prologue du présent travail, des exodes d’enfants croisés de Mazamet et de Graulhet en 1909 et 1910 en est l’illustration paradigmatique, chaque communauté accueillant à tour de rôle les enfants de l’autre en temps de grève. Ce n’est pas un hasard si le caractère réciproque de l’aide entre familles ouvrières des deux villes fut, à l’époque, mis en scène photographiquement et dans l’espace public : il donnait à voir de manière concrète l’avènement d’une classe ouvrière pour soi, liée par les liens de la solidarité de classe<sup>10</sup>.

Dans le cas qui nous occupe, non seulement la nature de la relation entre acteurs espagnols et français n’est jamais univoque ni stable dans le temps, mais elle est surtout le résultat d’une négociation entre eux : elle dépend ainsi non seulement des conceptions des acteurs concernés, mais aussi de l’état du rapport de forces entre eux à un moment donné. En effet, la définition même de la relation peut donner lieu à des conflits parfois très graves – comme lorsque, en septembre 1937, le ministère de l’Instruction publique et de la Santé cherche à requalifier les évacuations comme outils d’une politique d’éducation nationale, au détriment de sa dimension de programme de solidarité internationale *ad hoc*. C’est pourquoi, dans le déroulé de ce chapitre, nous n’étudierons pas de façon uniforme dans le temps les interactions entre acteurs français et espagnols, préférant jeter des coups de projecteurs sur deux moments – novembre-décembre 1936 et août-octobre 1937 – où les règles régissant ces interactions sont discutées, négociées et établies, définissant et redéfinissant du même coup le contenu de la dimension internationale ou transnationale des évacuations d’enfants espagnol vers la France.

## **1. La solidarité en acte : un équilibre fragile (novembre 1936 – août 1937)**

### 1.1. Le ministère de la Santé et de l’Assistance sociale et le CAEE : un contrat de partenariat exclusif

On l’a dit : les évacuations d’enfants espagnols vers la France sont rendues possibles en novembre 1936 et après des semaines d’impasse, lorsqu’un accord de principe est acté entre

---

<sup>10</sup> Rémy CAZALS, *Avec les ouvriers de Mazamet*, op. cit.

Victor Basch, représentant le mouvement social pro-républicain en France, et Francisco Largo Caballero, chef du gouvernement espagnol (voir le chapitre 1). L'annonce de ce projet suscite immédiatement des appétits contradictoires, tant en France qu'en Espagne mais, dans les deux pays, un seul acteur finit par obtenir une position de prééminence, du moins dans l'immédiat : la CGT en France, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale dirigé par Federica Montseny en Espagne. Tout en s'entourant, chacun de leur côté, d'organisations partenaires, ils établissent un monopole sur cette action dans leur champ propre – celui du soutien à la République espagnole en France, celui de la protection de l'enfance en Espagne. Vers le 20 décembre 1936, les deux gagnants de cette compétition se rencontrent pour déterminer les modalités de leur partenariat.

Une réunion est organisée le 19 décembre 1936 dans les bureaux de la CGT entre le CAEE et Mercedes Maestre Martí, sous-secrétaire à la Santé et bras droit de Federica Montseny, venue exprès à Paris<sup>11</sup>. En sort un texte qui fait figure de contrat entre les deux parties, les neuf « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne ». Il n'existe malheureusement pas de procès-verbal permettant de retracer la discussion et les positions des uns et des autres, mais nous savons que la sous-secrétaire d'État n'arrive pas dépourvue de toute idée : le Conseil national à l'assistance sociale, attaché au ministère, a préparé un document de travail qui définit les « normes générales » qu'on envisage à Valence pour les expéditions d'enfants à l'étranger<sup>12</sup>. Nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent de ce document et du dispositif assistanciel qu'il promet. Or il est frappant de constater, si l'on compare ce pré-projet à l'accord final adopté après discussion, que très peu de points ont donné lieu à modification<sup>13</sup>. Les deux textes sont extrêmement proches, jusque dans des détails très précis. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple : le Conseil national de l'Assistance sociale envisage que « [les enfants] partiront en groupes de 100 approximativement. Chaque groupe comportera un médecin, une infirmière et deux instituteurs<sup>14</sup>. » Il est finalement décidé que « les convois d'enfants auront lieu par groupes

---

<sup>11</sup> FEBUS, « La evacuación de niños a Francia », *ABC*, 19 décembre 1936, p. 6.

<sup>12</sup> Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », sans date [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347. Annexe 6.

<sup>13</sup> « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne », annexe de la « Circulaire H. 76 de Georges Buisson destinée aux Fédérations nationales et aux Unions départementales : "Pour Aider l'Espagne !" Paris, 29 décembre 1936 », *La Voix du Peuple. Bulletin officiel de la Confédération générale du travail* (ci-après *LVP*), décembre 1936, p. 793. Un brouillon de ce texte, dans un bon français mais ponctué d'hispanismes, est déposé à l'IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 15. L'écriture d'Amós Sabrás, dont nous avons trouvé de nombreux exemples dans les archives consultées et notamment dans son fonds particulier (FPI, AH-81), est parfaitement reconnaissable et l'identifie sans aucun doute possible comme le rédacteur de cet accord.

<sup>14</sup> « Saldrán en grupos de 100 niños aproximadamente. Cada grupo llevará un médico, una enfermera y dos maestros. » Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347.

de 100 qui seront accompagnés de 2 professeurs et de cuisinières. Pendant le trajet, une surveillante (ou infirmière) les accompagnera également<sup>15</sup>. »

On pourrait facilement déduire de cette similitude que la sous-secrétaire à la Santé impose son point de vue au CAEE lors de leur réunion et qu'elle lui dicte les termes d'un accord selon ses vœux. Le Comité français serait ainsi soumis aux directives du ministère espagnol : loin du rapport de forces humanitaire classique au sein duquel le dispensateur de l'aide serait en position de supériorité structurelle, nous nous trouverions donc plutôt dans le cas d'une délégation de service public où l'État espagnol serait le donneur d'ordre et le CAEE, son agent. Il semble cependant, à y regarder de plus près, que cette similitude découle d'une harmonisation préalable des vues respectives des deux interlocuteurs, sans que l'on puisse réellement dire qui inspire ou impose quelle idée à qui. En effet, depuis le début, le dialogue est constant, de part et d'autre des Pyrénées. Il est entamé lors du voyage à Valence de Victor Basch qui expose le projet à grands traits à Francisco Largo Caballero et peut-être, déjà, à Federica Montseny. Il est ensuite maintenu par le truchement du vice-président de la LEDH Amós Sabrás qui, de commis-voyageur de son organisation, devient le représentant officiel du gouvernement espagnol auprès du CAEE dès sa réunion de constitution<sup>16</sup>. La présence de cet intermédiaire permet dans les semaines suivantes d'harmoniser les conceptions que l'on se fait du projet, de part et d'autre des Pyrénées. Le dispositif s'élabore ainsi en parallèle et simultanément à Paris et à Valence, pendant le mois qui précède la rencontre au sommet entre le CAEE et Mercedes Maestre. Par exemple, de même que le Conseil national de l'Assistance sociale « aspire à envoyer *le plus grand nombre possible d'enfants*<sup>17</sup> » ; de même, le CAEE « se propose d'accueillir et d'héberger [...] *le plus grand nombre possible d'enfants*<sup>18</sup> ». On parle de 50 000 enfants d'un côté, de 40 000 de l'autre<sup>19</sup>. Des dispositifs d'hébergement singulièrement proches sont

---

<sup>15</sup> « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne », annexe de la « Circulaire H. 76 de Georges Buisson destinée aux Fédérations nationales et aux Unions départementales : "Pour Aider l'Espagne !" » Paris, 29 décembre 1936 », *LVP*, décembre 1936, p. 793.

<sup>16</sup> Accréditation de Luis Araquistáin pour l'ambassade d'Espagne, Paris, 18 novembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 1. Le premier courrier déposé dans le fonds particulier d'Amós Sabrás entre celui-ci et la ministre de la Santé et de l'Assistance sociale date du 13 décembre 1936, mais il ne fait que donner suite à une correspondance antérieure, qui n'a malheureusement pas été conservée. Télégramme de Federica Montseny à Amós Sabrás, 13 décembre 1936. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 1.

<sup>17</sup> « Se aspira a mandar el mayor número posible de niños. » Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », sans date [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347. Annexe 6.

<sup>18</sup> « Communiqué "Comité d'accueil aux Enfants d'Espagne" », *Le Peuple*, n° 5797, 4 décembre 1936, p. 2. C'est nous qui soulignons.

<sup>19</sup> FEBUS, « Una excelente medida : alejar a los niños de la guerra », *CNT*, n° 476, 1<sup>er</sup> décembre 1936, p. 1 ; « Au peuple espagnol. Allocution prononcée, enregistrée et diffusée en Espagne par M. Victor Basch (18 novembre 1936) », *CDH*, 36<sup>e</sup> année (nouvelle série), n° 33, 15 décembre 1936, p. 792.

annoncés simultanément. D'un côté, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale envisage que « dans le Sud de la France on préparera plusieurs résidences où les expéditions marqueront un arrêt », puis que « l'installation définitive se fera en régime familial<sup>20</sup> ». De l'autre, les organisations-membres du CAEE commencent à chercher « des bâtiments (casernes désaffectées, etc...) qui pourraient être aménagés » et « des familles qui [...] accepteraient d'adopter ou d'héberger un ou plusieurs enfants<sup>21</sup> ». C'est donc sans surprise que, quelques semaines plus tard, on retrouve ces divers éléments dans les neuf « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne » adoptées lors de la rencontre entre le CAEE et Mercedes Maestre. Il n'est d'ailleurs pas anodin que celles-ci soient rédigées de la main de leur intermédiaire désigné, Amós Sabrás<sup>22</sup>.

Autant qu'on puisse le discerner en l'absence du procès-verbal des discussions, les positions respectives de la CGT et du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale ne diffèrent que sur deux points, qui sont tous les deux redéfinis à l'issue de la réunion. Le premier porte sur le contenu du programme lui-même et, plus spécifiquement, sur la population enfantine visée. On s'en souvient, l'idée qui donne naissance au CAEE, dans les premiers jours de novembre 1936 à Paris, est d'héberger les « orphelins dont les parents sont tombés sous les balles des rebelles<sup>23</sup> ». Cette formulation est reprise dans la plupart des documents du Comité et de ses membres dans les semaines suivantes<sup>24</sup>. Début décembre 1936, l'objectif officiel du CAEE, constamment répété dans tous les articles de presse, les documents de propagande, et sur son papier à en-tête, devient d'« accueillir et [d']héberger le plus grand nombre possible d'enfants espagnols que la guerre civile a privés d'asile ou rendus orphelins<sup>25</sup>. » Or, sur ce point, le CAEE est contraint de changer son fusil d'épaule suite à l'entrevue avec Mercedes Maestre. En effet, lorsqu'il en rend compte quelques jours plus tard aux fédérations et aux UD de la

---

<sup>20</sup> « En el Sur de Francia se prepararán varias residencias donde las expediciones harán un descanso [...] La instalación definitiva se hará en régimen familiar, por ser la forma menos gravosa y que permitirá evacuar mayor número de niños. » Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347.

<sup>21</sup> Ces demandes sont adressées d'abord par la Ligue française de l'enseignement à ses fédérations ; circulaire de Joseph Dyard, secrétaire général administratif, aux fédérations de la Ligue de l'enseignement, Paris, 25 novembre 1936. La LDH prend modèle sur la circulaire précitée et la recopie presque terme à terme à l'attention de ses propres fédérations ; lettre de Suzanne Collette, secrétaire adjointe du CAEE et membre du Comité central de la LDH à Émile Kahn, secrétaire général de la LDH, Paris, 28 novembre 1936 ; et circulaire de la LDH « Aux Fédérations de la Ligue », *La Ligue-Informations*, 7<sup>e</sup> année, n° 62, 2 décembre 1936. BDIC, Archives LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1.

<sup>22</sup> Voir note 13.

<sup>23</sup> Lettre de Félix Dupont, trésorier de la CGT, à la LDH, Paris, 7 novembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1. Annexe 2.

<sup>24</sup> Par exemple : « Aux Fédérations de la Ligue », *La Ligue-Informations*, n° 62, 2 décembre 1936.

<sup>25</sup> « Communiqué “Comité d'accueil aux Enfants d'Espagne” », *Le Peuple*, n° 5797, vendredi 4 décembre 1936, p. 2.



CGT, Georges Buisson tient à préciser que les enfants à héberger ne seront pas des orphelins, et ce pour des raisons explicites :

La plupart des orphelins sont fils ou filles de miliciens ou de miliciennes qui ont sacrifié leur vie en défendant la liberté. Le Gouvernement espagnol, ainsi que les organisations ouvrières de ce pays, considèrent avoir vis-à-vis de ces petites victimes une dette d'honneur dont ils désirent s'acquitter. Nous n'entendons aucunement aller à l'encontre de ce sentiment qui les honore<sup>26</sup>.

L'exclusion des orphelins de guerre du dispositif est confirmée quelques jours plus tard, lors de la grande conférence des 16 et 17 janvier 1937 organisée à Paris par le CICIAER (voir chapitre 1) :

Il est exact que le Gouvernement espagnol a le désir de conserver en Espagne les orphelins des miliciens ; il considère qu'il a vis-à-vis d'eux un devoir sacré de sollicitude.

Mais il y a aussi les enfants de 6 à 13 ans qui peuvent être gardés dans différents pays ; ceux-là le Gouvernement espagnol est décidé à les envoyer<sup>27</sup>.

Il ne semble pas que la décision d'exclure ces orphelins des évacuations émane du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale lui-même. Tout porte à croire qu'elle lui est plutôt imposée par son rival, le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui revendique pour lui la responsabilité de ces enfants. En effet, on reconnaît, dans la rhétorique du « devoir sacré » et de la « dette », le texte de son décret du 4 août 1936, portant création d'un « Conseil de protection des orphelins des défenseurs de la République » sous sa houlette :

Par un geste de gratitude que lui impose le sentiment du devoir, le Gouvernement s'empresse dès aujourd'hui de recueillir et de veiller sur ces orphelins, payant ainsi auprès des fils la dette qu'il a contractée envers leurs pères, lorsque ceux-ci ont donné héroïquement leur vie en défense de la République. Les orphelins de nos miliciens méritent le titre de fils de prédilection de la République<sup>28</sup>.

Dans le contexte des luttes de pouvoir et des conflits de compétence entre Federica Montseny et Jesús Hernández (voir chapitre 2), on imagine aisément que ce dernier se soit élevé contre l'appropriation d'une population dont il détient la tutelle et ait pesé pour que les orphelins de guerre soient écartés des expéditions vers la France. En tout état de cause, rien ne nous

---

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Compte rendu de la Conférence internationale des 16 et 17 janvier 1937, à Paris, pour l'Aide aux Blessés, aux Veuves, aux Orphelins, aux Réfugiés de l'Espagne républicaine. Service d'information publié par le CICIAER. BDIC, Archives de la LDH, F Δ RES. 798/61, dossier 3, f. 26-54.

<sup>28</sup> « Por gratitud que impone un deber, el Gobierno acude desde este momento a recoger y tutelar a esos huérfanos, pagando así en los hijos la deuda que ha contraído con los padres al dar su vida heroicamente en defensa de la República. Los huérfanos de nuestros milicianos merecen el título de hijos predilectos de la República. » Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, « Decreto creando la Junta de Protección de Huérfanos de los Defensores de la República » [décret du 4 août 1936], *Gaceta de Madrid*, n° 218, 5 août 1936, p. 1054-1055.

permet de dire que les responsables français aient cherché, lors de leur entrevue avec Mercedes Maestre, à négocier sur ce point, au contraire.

Si trace de désaccord, et donc de négociation, il y a, elle ne touche pas aux solutions pratiques ou à la définition des bénéficiaires de l'évacuation. Elle concerne la délimitation des responsabilités respectives des deux partenaires et le degré d'autonomie du comité français vis-à-vis du gouvernement espagnol. En effet, dans son idée initiale, le Conseil national de l'Assistance sociale collaborerait avec un « Comité d'aide à l'enfant espagnol » composé, en vrac, de :

la CGT, la Ligue française des droits de l'homme, la franc-maçonnerie, la Croix-Rouge internationale française, les syndicats de professeurs et d'instituteurs, les Comités d'aide au peuple espagnol, les syndicats ouvriers, les coopératives de France et les organisations pacifistes et humanitaires. La présidence d'honneur de ce Comité est occupée par Gertrudis de Araquistáin<sup>29</sup>.

Or, ce Comité-là ne verra jamais le jour. Premièrement, du patronage, même purement honorifique, de l'épouse de l'ambassadeur, on n'entendra plus jamais parler. Deuxièmement, le CAEE reste un organisme clairement ancré dans le monde associatif et surtout syndical de gauche : s'il collabore parfois avec des « organisations pacifistes et humanitaires », aucune ne figure à son organigramme (sans parler de la Croix-Rouge française, avec laquelle il n'a aucun rapport). La rencontre permet ainsi au CAEE de réaffirmer avec force son identité et son autonomie vis-à-vis du pouvoir espagnol. Les responsabilités respectives des deux acteurs sont finalement définies comme suit :

7° Le Comité d'Accueil prend à sa charge tout ce qui concerne les enfants dès leur arrivée en territoire français.

8° A la frontière espagnole, un contrôle sera exercé, de façon que seuls les enfants accompagnés de fiches les concernant et émises par le Ministère de l'Hygiène et Assistance sociale puissent bénéficier des avantages et de l'aide apportée par le Comité d'Accueil<sup>30</sup>.

Ces deux points sont cruciaux. D'une part, ils consacrent le double monopole des deux partenaires sur l'opération : seul le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale est habilité à évacuer des enfants et seul le CAEE l'est à les recevoir. La collaboration entre eux est

---

<sup>29</sup> « En Francia se ha constituido un "Comité de Ayuda al Niño Español" integrado por : C.G.T., Liga Francesa de los Derechos del Hombre, Masonería, Cruz Roja Internacional Francesa, Sindicatos de Profesores y Maestros, Comités de Ayuda al Pueblo Español, Sindicatos Obreros, Cooperativas de Francia y Organizaciones Pacifistas y Humanitarias. La presidencia de Honor de éste Comité la ocupa Gertrudis de Araquistáin. ». Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347.

<sup>30</sup> « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne », annexe de la « Circulaire H. 76 de Georges Buisson destinée aux Fédérations nationales et aux Unions départementales : "Pour Aider l'Espagne !" Paris, 29 décembre 1936 », *LVP*, décembre 1936, p. 793.

exclusive. D'autre part, les articles 7 et 8 de l'accord délimitent clairement les responsabilités respectives des contractants, la frontière géographique entre la France et l'Espagne faisant office de limite entre leurs sphères de compétence financières et organisationnelles. De part et d'autre des Pyrénées, l'opération est centralisée et chacun est maître en son royaume. Le dispositif mis en place à la fin de l'année 1936 semble consacrer une relation d'égal à égal, tant en raison des modalités de sa négociation qu'en raison de son contenu.

### 1.2. Un accord respecté en bonne entente

Dans les jours suivants la réunion avec Mercedes Maestre<sup>31</sup>, les neuf « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne » font l'objet d'une circulaire confédérale à toutes les fédérations d'industrie et aux UD de la CGT. Elles ont donc valeur règlementaire au sein du mouvement syndical. En effet, la CGT accorde une très grande importance à l'« accord » avec le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, au double sens du contrat conclu et de l'harmonie de vues. Dans les articles publiés dans son quotidien, *Le Peuple*, elle rappelle ainsi inlassablement l'« accord entre le gouvernement espagnol et le Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne<sup>32</sup> », le « parfait accord avec la sous-secrétaire d'État à la Santé<sup>33</sup> », le « plein accord avec le gouvernement républicain de l'Espagne<sup>34</sup> ». Cet affichage garantit la légitimité de l'action de la CGT en la protégeant de toute accusation d'ingérence ou d'accaparement illicite des enfants. Il rappelle surtout l'intégration du CAEE dans le mouvement de solidarité à la République espagnole : puisqu'elle ne fait que suivre les désirs du gouvernement républicain, la CGT accomplit strictement son devoir antifasciste.

Et de fait, elle s'en tient scrupuleusement à sa part du contrat, respectant notamment la clause n° 8 citée ci-dessus, qui garantit le monopole du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale sur les expéditions. Ainsi, à deux reprises au moins, en décembre 1936 et en janvier 1937, des demandes individuelles d'envoi d'enfants espagnols en France parviennent au CAEE, hors du canal ministériel et de l'entremise d'Amós Sabrás. La première émane d'un membre du SRI de Carcagente, dans la province de Valence. Celui-ci adresse au Comité antifasciste et de Rassemblement populaire de l'Hérault une requête pour évacuer vers Montpellier une

---

<sup>31</sup> Celle-ci démissionne de son poste au ministère de la Santé et de l'Assistance sociale à peine quelques jours après son retour à Valence pour des raisons non éclaircies par la bibliographie disponible. Irene LOZANO, *Federica Montseny : una anarquista en el poder*, Madrid, Espasa Calpe, coll. « Biografías y Memorias », 2004, p. 226.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5816, 23 décembre 1936, p. 2.

<sup>34</sup> « L'effort de solidarité doit continuer pour les petits orphelins espagnols. Sous l'égide de la CGT, le Comité d'Accueil adresse à tous un pressant appel », *Le Peuple*, n° 5882, 27 février 1937, p. 4.

cinquante d'enfants réfugiés de Madrid. Le secrétaire général du comité montpelliérain, Robert Caillens, trésorier de la LDH et du Secours populaire de la ville, transfère ce courrier à Julien Forgues, de l'UD de la Haute-Garonne, qui le fait remonter à son tour à Georges Buisson à Paris<sup>35</sup>. Mais ce dernier y oppose une fin de non-recevoir : « nous ne prenons que les enfants qui nous sont envoyés directement par le Gouvernement de Madrid, ainsi qu'il résulte des conventions que nous avons avec ce dernier<sup>36</sup> », explique-t-il. Une seconde sollicitation est adressée à titre purement individuel et pour ses propres enfants par un père, soldat républicain, au Comité d'aide au peuple espagnol de la rue Mathurin-Moreau (chargé notamment des Brigades internationales), qui la retransmet lui aussi au CAEE (preuve, soit dit en passant, que le monopole de ce dernier sur l'accueil des enfants espagnols est bel et bien respecté au sein de la gauche française, y compris par les organisations du conglomérat communiste). À nouveau, Georges Buisson refuse : « Par suite des accords que nous avons passés avec le gouvernement espagnol, notre comité doit assurer seulement l'hébergement des enfants venus d'Espagne et à nous adressés par le gouvernement<sup>37</sup>. »

Le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, de son côté, n'agit pas autrement. Ainsi, lorsque le consulat de Marseille, puis le délégué de la direction générale de la marine marchande espagnole dans cette ville proposent chacun leur tour d'y faire venir des enfants espagnols, Federica Montseny les renvoie, à chaque fois, à sa délégation de l'Assistance sociale à Paris<sup>38</sup>. Et il est encore plus significatif que le secrétaire de la délégation, Facundo Roca, conseille alors aux « camarades » espagnols de Marseille de former, avec les « organisations similaires à celles qui composent le Comité central<sup>39</sup> », un sous-Comité d'accueil local « qui soit responsable devant le Comité de Paris<sup>40</sup> ». À Paris comme à Valence, il y a consensus pour intégrer toutes les initiatives locales spontanées dans le cadre exclusif du contrat entre le CAEE et le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale.

---

<sup>35</sup> Lettre de Robert Caillens, secrétaire général du Comité antifasciste et de Rassemblement populaire de l'Hérault, à Julien Forgues, secrétaire de l'UD de Haute-Garonne, Montpellier, 24 décembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 11. Voir la notice d'Olivier DEDIEU, « CAILLENS Robert, Camille », in *Maitron en ligne : Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier.

<sup>36</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson, secrétaire-adjoint de la CGT, à Julien Forgues, secrétaire de l'UD des syndicats de Haute-Garonne, Paris, 5 janvier 1937. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 9.

<sup>37</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson au Comité d'aide au peuple espagnol, Paris, 24 décembre 1936. *Ibid.*, f. 21.

<sup>38</sup> Lettre de Federica Montseny à Amós Sabrás, Valence, 30 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 37.

<sup>39</sup> « Organizaciones similares a las que integra [sic] el Comité Central. » Lettre de Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale, à Vicente Leybas Gómez, délégué de la direction générale de la marine marchande, Paris, 6 mai 1937. *Ibid.*, f. 39

<sup>40</sup> « ...que asuma la responsabilidad ante el Comité de Paris ». *Ibid.*

L'accord mutuel entre les deux parties ne se matérialise pas seulement dans cette observation sourcilleuse de la lettre du contrat. Elle s'incarne également dans une relation de collaboration étroite et même amicale entre les responsables français et les hommes de la délégation de l'Assistance sociale. Le pré-projet initial du Conseil national de l'Assistance sociale prévoyait qu'« Amós Sabrás et Facundo Roca à Paris et Francisco Alcalá à Port Bou feront office de délégués de ce ministère et de moyen de communication avec le Comité<sup>41</sup> ». Mais c'est une formule différente qui est finalement adoptée. D'une part, Amós Sabrás n'est pas seulement le représentant du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale ; il devient membre à part entière du CAEE. Il y côtoie ses collègues ligueurs Alberto Lumbreras et Luis Rodriguez Guerra, qui y représentent la LEDH (voir chapitre 1, tableau 1, p. 121). Ainsi, les trois hommes deviennent solidaires des choix et du travail quotidiens du Comité français (auquel ils collaborent depuis les premiers jours et dont ils ont même inspiré l'idée). En revanche, et ce détail est révélateur, l'homme de Federica Montseny, Facundo Roca, qui ne s'agrège qu'après coup au projet et est encore, à la fin de l'année 1936, inconnu de la CGT, ne se voit alors reconnaître aucune charge officielle au sein du Comité.

Quoiqu'ils disposent d'un bureau au Consulat d'Espagne à Paris, les membres de la délégation de l'Assistance sociale « vivent au quotidien avec le Comité français<sup>42</sup> » explique en février 1937 Amós Sabrás : ils n'y sont pas seulement les représentants du gouvernement espagnol, mais de véritables collègues. De fait, ils se comportent bien plus comme des intermédiaires, situés à mi-chemin entre les deux parties, que comme la courroie de transmission des ordres et *desiderata* du gouvernement espagnol. Tout d'abord, leurs compétences linguistiques en font des médiateurs indispensables car ni les membres du CAEE ne semblent parler l'espagnol<sup>43</sup> ni, réciproquement, les fonctionnaires du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale à Valence, le français<sup>44</sup>. Dans le cas d'Amós Sabrás, sa connaissance des langues étrangères et ses compétences en traduction sont attestées par son parcours

---

<sup>41</sup> « Como Delegados de éste Ministerio y medio de relación con el Comité actuarán Amós Sabrás y Facundo Roca en Paris y Francisco Alcalá en Port-Bou. » Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347.

<sup>42</sup> « Los que no viven a diario con el Cté. francés, solo podrán satisfacer informaciones responsables a través de los que estamos en contacto permanente con dicho organismo. » Lettre d'Amós Sabrás à Federica Montseny, Paris, 17 mars 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 18.

<sup>43</sup> On trouve de nombreuses occurrences des traductions en français des lettres en espagnol reçues par le CAEE dans CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2. Ces traductions étant dactylographiées, il est impossible de savoir qui les a effectuées – ce pourrait aussi bien être l'un des délégués espagnols qu'un ou une secrétaire de la CGT.

<sup>44</sup> Les courriers du CAEE sont ordinairement traduits par les services du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Par exemple, lettre de Joseph Berta, pour le CAEE de Perpignan, à Federica Montseny, 16 mars 1937. CDMH, PS-Barcelona, 832/1.

académique<sup>45</sup> ; quant à Facundo Roca, les quinze années passées comme ouvrier-maçon à Lyon ont suffi à lui enseigner la langue de Voltaire<sup>46</sup>. L'importance de ces questions de langue ne leur échappe d'ailleurs point puisque, craignant les risques d'« interprétations erronées<sup>47</sup> » qu'implique toute traduction, ils s'abstiennent d'ordinaire de traduire depuis Paris les courriers adressés par le CAEE directement à Valence. En pratique, ces derniers sont rares : l'essentiel de la communication et des ajustements entre les deux côtés des Pyrénées se font à travers Amós Sabrás et ses collègues.

De plus, comme nous l'avons dit, les hommes de la délégation de l'Assistance sociale, et notamment les trois ligueurs qui en sont le noyau originel, occupent en fait une position intermédiaire, presque à équidistance entre le CAEE et le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. D'un côté, certes, ils rendent compte de leurs actions et prennent leurs ordres à Valence. Amós Sabrás assure ainsi la ministre qu'il « n'[a] fait ni ne fera autre chose que se soumettre à ses instructions<sup>48</sup> ». Mais d'un autre côté, le « nous » collectif au nom duquel il rédige ses courriers fait plus souvent référence au CAEE qu'à la délégation de l'Assistance sociale. Ainsi, dans une lettre du 17 mars 1937 à Federica Montseny, il évoque le « travail de chacun d'entre nous qui composons le Comité de Paris<sup>49</sup> ». Loin de se contenter de répercuter les messages de Valence à Paris, il se fait souvent le porte-parole du CAEE et en transmet les doléances. Et lorsque celles-ci portent justement sur le défaut de communication et de transparence du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale vis-à-vis du partenaire parisien, Amós Sabrás s'inclut dans la protestation : « Nous rappelons notre désir de ce que les personnes désignées par le Ministère pour conduire les relations avec ce Comité [...] s'appliquent à bien nous tenir informés de l'état de chaque dossier<sup>50</sup>. » Les liens entre le CAEE et la délégation de l'Assistance sociale semblent presque plus étroits qu'entre cette dernière et son ministère de tutelle.

---

<sup>45</sup> Amós Sabrás a suivi des cours de traduction du français et de l'anglais au cours de ses études en Espagne ; voir sa notice biographique dans Leandro ÁLVAREZ REY, « Los Diputados por Andalucía », *op. cit.*, p. 360-368. Alberto Lumbreras et Luis Rodríguez Guerra écrivent eux aussi le français, malgré de fréquents hispanismes.

<sup>46</sup> Voir le bref parcours biographique de Facundo Roca proposé au chapitre précédent.

<sup>47</sup> « torcidas interpretaciones. » Lettre de Facundo Roca au ministère de la Santé et de l'assistance sociale, Paris, 4 mars 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 7.

<sup>48</sup> « Ni he hecho ni haré otra cosa que sujetarme a sus instrucciones. » Lettre d'Amos Sabrás à Federica Montseny, Paris, 8 janvier 1937. *Ibid.*, f. 3.

<sup>49</sup> « La labor de cada uno de los que componemos el Cté. de Paris. » Lettre non signée à Federica Montseny, Paris, 17 mars 1937. *Ibid.*, f. 18.

<sup>50</sup> « Reiteramos nuestro deseo de que las personas designadas por el Ministerio para llevar la relación con este Cté. [...] se esfuercen por que todos los asuntos los tengamos al día. » *Ibid.*

Cette collaboration est tout aussi symbiotique au niveau local. À la frontière catalane, où se fait la jointure entre les sphères de compétence du ministère de la Santé et de l'assistance sociale et du CAEE, le syndicaliste Joseph Berta et le délégué espagnol Francisco Alcalá, responsables locaux respectifs des deux organismes, gèrent ensemble le transfert et la réception des enfants. Comme ses homologues parisiens, Francisco Alcalá est membre du CAEE des Pyrénées-Orientales, et son bureau se trouve non pas au consulat, mais à la Bourse du Travail de Perpignan, qui héberge le Comité<sup>51</sup>. La bonne entente entre les deux organismes et leurs deux dirigeants est telle qu'à la rumeur d'un possible rappel en Espagne de son collaborateur, Joseph Berta écrit directement à Federica Montseny. Sa supplique décrit le fonctionnement ordinaire de leur équipe :

Ce camarade nous est de toute utilité. Il est jeune, actif, causant admirablement le français, autant de qualités indispensables pour le travail qu'il doit fournir. [...]

Nous vous demandons au nom du Comité de Perpignan de l'obliger de pouvoir continuer son travail en collaboration avec nous.

L'effort qu'il fournit est très grand. Que ce soit pour l'arrivée des enfants qui sont annoncés de Valencia, et qu'il doit aller chercher la plupart du temps à Port-Bou, à Llansa et des fois plus loin en Espagne [sic].

Il active ainsi notre travail à Cerbère, car une fois à la frontière, les enfants ne sont pas encore arrivés. Ils doivent faire 100 km pour se rendre à Prats de Mollo et une trentaine pour le Camp de la Mauresque.

De toutes façons le rôle du camarade Alcalá est très grand et il le remplit admirablement bien. Nous comptons donc qu'il pourra le continuer<sup>52</sup>.

En cas de problèmes, les deux hommes œuvrent en commun à les résoudre. Ainsi, en mai 1937, un incident a lieu à la colonie d'enfants du château de Lamothe à Villeneuve-sur-Lot, dans le Lot-et-Garonne. Un groupe d'une dizaine d'adolescents volent des couteaux de cuisine pour s'en prendre au directeur, Monsieur Barbotin, auquel ils reprochent son autoritarisme et sa brutalité envers les petits de la colonie. Dès le lendemain, Joseph Berta et Francisco Alcalá se rendent sur les lieux ; ils gèrent ensemble auprès du préfet la régularisation de la situation et la nomination d'une nouvelle direction, attribuée à l'instituteur syndicaliste Émile Baynac<sup>53</sup>. Au même moment, un conflit très grave survient entre le personnel enseignant et administratif du centre de transit de Prats-de-Mollo dans les Pyrénées-Orientales, « mettant en danger la réouverture du camp pour l'expédition des enfants de Bilbao<sup>54</sup> », attendue incessamment (les enfants sont finalement dirigés vers l'île d'Oléron). Mais heureusement,

---

<sup>51</sup> Antonina RODRIGO, *Una mujer libre*, op. cit., p. 164.

<sup>52</sup> Lettre de Joseph Berta, pour le CAEE de Perpignan, à Federica Montseny, 16 mars 1937. CDMH, PS-Barcelona, 832/1.

<sup>53</sup> Lettre de Francisco Alcalá Llorente, délégué à Perpignan, à la délégation de l'Assistance sociale de Paris, Perpignan, 6 mai 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-1, f. 1-2.

<sup>54</sup> « Poniendo en peligro la reapertura del Campo para la expedición de los niños bilbaínos. » *Ibid.*

comme l'explique Francisco Alcalá, « entre le camarade Berta et moi, nous avons pu trouver une solution<sup>55</sup> ».

Le dispositif de relation entre le CAEE et le ministère de la Santé et de l'assistance sociale repose ainsi sur trois piliers : séparation de leurs domaines d'intervention, reconnaissance du monopole de chaque acteur au sein de ces domaines respectifs, et collaboration étroite, quotidienne et cordiale *via* la délégation du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale en France.

### 1.3. L'importance d'être constant

Cette bonne entente est cependant mise à l'épreuve au bout d'à peine quelques mois. En effet, le 19 mars 1937, la ministre Federica Montseny amende unilatéralement certains termes du contrat, spécifiquement le point n° 3 des neuf « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne », qui prévoit le « placement définitif des enfants dans des familles<sup>56</sup> ». Elle en notifie Amós Sabrás en urgence, par télégramme : « Décidé ne pas autoriser le régime familial pour enfants évacués convient activer tout ce qui se réfère leur installation colonies<sup>57</sup>. » Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ce revirement n'émane pas de la volonté de Federica Montseny elle-même. Il lui est imposé en Conseil des ministres par son rival, le ministre de l'Instruction publique Jesús Hernández, qui cherche sciemment à la saboter. Mais d'où que vienne la décision, les résultats sur le terrain sont les mêmes. Or, ils sont loin d'être cosmétiques.

Georges Buisson alerte Federica Montseny à ce sujet, dans une longue lettre de six pages qu'il lui adresse directement – fait exceptionnel, la communication entre eux transitant d'ordinaire par la délégation de l'Assistance sociale<sup>58</sup>. Revenant sur l'historique de la mise en place des évacuations enfantines, il rappelle qu'elles ont été conçues « sur la base des indications établies d'un commun accord », dont il cite intégralement les neuf articles pour mémoire, et qui établissent une « méthode » en tout point « excellente ». Et pourtant :

Des indications qui nous sont parvenues, il résulterait que le gouvernement espagnol ne se montrerait plus favorable au placement dans les familles effectué dans

---

<sup>55</sup> « Entre el camarada Berta y yo, pudimos encontrar una solución ». *Ibid.*

<sup>56</sup> « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne », annexe de la « Circulaire H. 76 de Georges Buisson destinée aux Fédérations nationales et aux Unions départementales : "Pour Aider l'Espagne !" Paris, 29 décembre 1936 », *LVP*, décembre 1936, p. 793.

<sup>57</sup> « Acordado no autorizar régimen familiar para niños evacuados conviene activar cuanto se refiera su instalación en colonias. » Télégramme de Federica Montseny à Amós Sabrás, 19 mars 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 17.

<sup>58</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson, secrétaire du CAEE, au ministère de la Santé et de l'assistance sociale à Valence, sans date [Paris, 31 mars 1937]. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 181-186. Annexe 7.



les conditions que nous avons envisagées en commun, et marquerait sa préférence pour le placement des enfants en colonies<sup>59</sup>.

Il avertit la ministre que la difficulté de trouver des lieux d'hébergement adéquats et les « dépenses considérablement plus élevées » qu'impose le régime de vie collectif fragilisent toute l'opération. La conséquence la plus immédiatement prévisible est « une réduction très importante du nombre des enfants que [le CAEE] esp[ère] pouvoir héberger ».

Contre toute attente cependant, Georges Buisson ne regimbe ni ne proteste à proprement parler. Au contraire, il multiplie les assurances de la loyauté du CAEE :

Notre Comité est nettement résolu à continuer et à développer [son action], et il considère comme de son devoir de le faire en accord absolu avec le gouvernement espagnol, auquel il désire ardemment continuer son affectueuse collaboration. [...]

Nous le répétons. Notre intention est de n'agir qu'en accord absolu avec vous.

Mais [...] Notre Comité ne pourra poursuivre efficacement sa tâche [sic] que s'il est très exactement fixé sur vos intentions<sup>60</sup>.

Le CAEE souhaite donc connaître, « pour le bon ordre et pour la méthode, [...] certaines précisions [...] indispensables » sur la position actuelle du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et sur la marche à suivre à l'avenir. Cette simple demande de renseignements est adressée sur un ton d'extrême déférence, presque de contrition :

Pour toutes ces raisons, *nous nous excusons* de poser les questions suivantes au sujet desquelles *nous vous serions reconnaissants* de nous faire connaître votre réponse [...] 1°- Le CAEE *peut-il* continuer son action sur les bases préalablement établies ? 2°- Le Comité d'Accueil *peut-il* [...] ? 3°- Le Comité d'Accueil *peut-il* [...] <sup>61</sup> ?

Il n'est donc question ni d'argumenter avec les autorités espagnoles, ni d'arrêter de recevoir de nouveaux enfants, mais seulement de s'enquérir de ce que le CAEE est *autorisé* à faire. Une semaine après l'envoi de cette longue missive, Federica Montseny confirme, à son corps défendant, le changement de la norme en vigueur à Valence :

Nous sommes convaincus des difficultés qui surgiront et des entraves économiques qui existent, mais en ce moment nous préférons diminuer le nombre d'expéditions que de placer [les enfants] en régime familial [...] Me désolant que nous nous trouvions en désaccord, et dans l'espoir que nous nous comprenions, je vous salue cordialement. Votre camarade et amie<sup>62</sup>.

Les mots choisis par la ministre ont pour but évident d'amortir le choc du revirement espagnol et de tout faire pour préserver la bonne volonté du CAEE. En outre, il est possible que

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>62</sup> « Estamos convencidos de las dificultades que surgirán y las trabas económicas que hay, pero en este momento preferimos disminuir el número de envíos que no [sic] colocarlos en régimen familiar. [...] Sintiendo mucho no coincidir y en la esperanza de una comprensión os saludo cordialmente vuestra camarada y amiga. » Lettre de Federica Montseny au CAEE, Valence, 8 avril 1937. *Ibid.*, f. 179.

les intermédiaires habituels, Amós Sabrás et Facundo Roca, tenus au courant par Federica Montseny de ses déboires à Valence, fassent part officieusement à Georges Buisson des dessous de cette nouvelle politique. Ceci contribue peut-être à atténuer le caractère unilatéral et autoritaire de la rectification du contrat. La mise à l'épreuve de l'accord du 20 décembre 1936 donne néanmoins à voir un rapport de forces jusque-là invisible. Elle révèle la position de donneur d'ordres du gouvernement espagnol, et l'attitude de déférence du CAEE envers lui. La nouvelle ligne de conduite espagnole ayant été confirmée, le CAEE se le tient pour dit, et s'adapte.

Il lui faut alors répercuter la double consigne d'interruption du placement familial et de création de colonies à tous ses comités locaux, ses organisations-membres et ses partenaires. À leur tour, ces derniers se mettent au travail. Dès le mois d'avril, les quatre premières colonies de la nébuleuse du CAEE voient le jour : à Chaptelat en Haute-Vienne, au Havre en Seine-Inférieure, au Château de Lamothe à Villeneuve-sur-Lot dans le Lot-et-Garonne et à Château-Chinon dans la Nièvre. Les trois premières structures sont créées sous la houlette directe du CAEE<sup>63</sup> ; la quatrième, du Secours international aux femmes et aux enfants de la République espagnole (SIFERE<sup>64</sup>), une organisation indépendante mais qui collabore avec lui (voir chapitre 1). Le mois suivant, une nouvelle fournée de deux colonies s'y ajoute, l'une à Valence sous la direction de l'UD de la Drôme, l'autre à Bièvres en Seine-et-Oise, sous celle de l'Enfance coopérative, organisation-membre du CAEE. En juin à nouveau, résultat des démarches des mois passés mais aussi de l'impulsion créée par l'arrivée massive des enfants de Bilbao, sept colonies ouvrent encore dans le giron du CAEE : à Petite-Synthe dans le Nord dans la maison de repos de la caisse d'assurances sociales « Le Travail » de la CGT ; à Avernès en Seine-et-Oise dans les locaux de l'orphelinat du syndicat des cheminots ; à Charny en Seine-et-Marne, à l'orphelinat du syndicat des tabacs ; à Ivry-sur-Seine sous le patronage de la mairie communiste ; à Bois-Guillaume près de Rouen, sous la direction de l'UD ; à Tourrette-Levens dans les Alpes-Maritimes grâce à la mobilisation de l'Union des femmes socialistes ; enfin, à Orly-sur-Seine sous la responsabilité de la Fédération socialiste de la Seine<sup>65</sup>. Au total, le CAEE

---

<sup>63</sup> Les colonies du Havre et de Château-Lamothe sont même financées directement par le CAEE national, tandis que le Mas-Eloi dépend du sous-comité local. « État des dépenses du Comité d'Accueil aux enfants d'Espagne 1937 ». IHS-CGT, 97 CFD 46/1, f. 105-121.

<sup>64</sup> DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». Annexe III : Liste des colonies ou groupes d'enfants espagnols en régime collectif à l'étranger. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 66-71.

<sup>65</sup> *Ibid.*

parvient à monter en trois mois et presque sans préavis treize colonies<sup>66</sup> hébergeant, à la fin juin 1937, environ 575 enfants<sup>67</sup>. Ce résultat est loin d'être négligeable.

Cette réussite relative sur le terrain ne doit pas laisser croire que le changement de ligne en matière d'hébergement se fait sans autres difficultés ni sans dommages pour le CAEE. En réalité, la complication du travail concret de placement des enfants est loin d'être la conséquence la plus inquiétante du revirement espagnol. Au pire, s'il n'arrive pas à créer des colonies assez vite, le CAEE peut toujours jouer sur le rythme et le volume des expéditions d'enfants depuis l'Espagne. Il conserve donc une soupape de sûreté de ce côté-là. Plus délicate s'avère en revanche la gestion de la situation en termes de relations publiques vis-à-vis des familles candidates à l'accueil d'un enfant espagnol. Nombreuses sont celles dont la demande n'a pas encore été satisfaite alors qu'elles l'ont émise, parfois, trois ou quatre mois auparavant déjà : en effet, alors que la propagande en faveur du CAEE a commencé au début du mois de décembre 1936, les premiers placements n'interviennent qu'à la mi-février 1937 et se font département par département (c'est-à-dire, comité départemental par comité départemental<sup>68</sup>). Or, le mécontentement de ces familles est d'autant plus ennuyeux que celles-ci sont constituées, pour la plupart, de militants et de militantes syndicaux, c'est-à-dire de la propre base adhérente de la CGT. Le télégramme fatidique de Federica Montseny arrive à Paris, le 19 mars 1937, juste au moment où ces réclamations commencent à se faire entendre. En effet, le 22 mars 1937 apparaissent dans *Le Peuple* les premiers appels publics à la patience : « Nous avons des demandes continuelles mais les familles doivent patienter, car il y a des formalités indispensables à remplir<sup>69</sup> » explique le secrétaire général de l'UD des Pyrénées-Orientales,

---

<sup>66</sup> Il existe déjà, à cette date, une demi-douzaine d'autres colonies d'enfants espagnols en France (hors centres de transit), créées précédemment (par exemple, le « château des Halles » à Lyon) et/ou en dehors de la nébuleuse du CAEE (comme la colonie suédoise de la Brévière ou la Casa de España à Paris). Dans ce développement, nous nous intéressons spécifiquement aux treize colonies créées par le CAEE, entre avril et juin 1937, en conséquence directe des nouvelles consignes du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale.

<sup>67</sup> Les données issues de deux sources produites à des dates différentes interviennent dans ce calcul. Pour les effectifs des douze premières colonies citées, nous avons pu nous référer à la « Relación de la situación de los niños españoles con fecha 12 de Junio de 1937 y controlados por la OCEAR », Paris, 12 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-9, f. 3-9. Pour ceux de la dernière (celle d'Orly-sur-Seine, qui ne figure pas sur le document précédent puisqu'elle n'ouvre que le 28 juin 1937), nous avons utilisé un document assez postérieur : DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». Annexe III : Liste des colonies ou groupes d'enfants espagnols en régime collectif à l'étranger. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 66-71.

<sup>68</sup> Le premier groupe d'enfants arrive en France le 14 janvier 1937, mais il faut encore attendre la fin d'un « stage de transition » d'au moins un mois, souvent plus, dans les camps de transit des Pyrénées-Orientales avant la distribution définitive dans les familles. À la fin du mois de mars 1937, dans bien des départements français, notamment septentrionaux (nous y reviendrons dans le chapitre suivant), aucune famille n'a encore reçu d'enfants espagnols, quelle que soit la date de la demande.

<sup>69</sup> Joseph BERTA, « L'exode des enfants espagnols vers la France », *Le Peuple*, n° 5905, 22 mars 1937.

Joseph Berta, qui gère les centres de transit de la Mauresque et de Prats-de-Mollo. Mais les plaintes des familles se font de plus en plus vives alors même que le CAEE se voit priver d'enfants disponibles pour ce type de placements. Et comble de l'embarras, il vient juste de lancer la préparation, pour le 4 avril, de sa plus grosse opération de propagande réalisée jusque-là, la « Journée nationale de solidarité pour les enfants d'Espagne », qui visait précisément, en théorie, à recruter encore de nouvelles familles d'accueil.

Entre sa base et son partenaire espagnol, le CAEE se trouve donc entre le marteau et l'enclume. Le problème ne se situe pas tant, en définitive, au niveau de la gestion de l'*offre* d'enfants à placer (le comité s'arrangeant pour ouvrir les colonies qui lui sont demandées, bon an mal an) que de celle de la *demande* d'enfants espagnols par les familles françaises, problème qui s'annonce insoluble. Or, il est frappant que même dans cette conjoncture délicate, Georges Buisson n'adresse aucune réclamation ni plainte à Federica Montseny. En ce qui concerne les familles, il cherche à temporiser :

Dans leur hâte de voir arriver les bambins attendus, les familles s'impatientent. Elles veulent tout de suite, pour le chérir, le petit Espagnol. Un de nos camarades se demande même si le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne ne ressemble pas au Comité de non-intervention, actif en discours et en promesses, *nul en réalisation*. Invitons encore à la patience<sup>70</sup>.

L'ironie n'efface pas la gravité de l'accusation de « nullité ». Si aucune de ces familles ne devait voir son souhait exaucé – c'est-à-dire si, après quatre mois d'intense propagande, le CAEE accouchait d'une initiative mort-née –, la CGT serait entraînée dans sa déconfiture. L'enjeu n'est donc pas anecdotique pour le secrétaire général du CAEE, qui est également secrétaire adjoint de la CGT. Il importe d'éviter à la confédération de perdre la face.

Une heureuse coïncidence arrive à point nommé pour permettre au CAEE de se tirer d'affaire sans trop de frais : le début, précisément à ce moment-là, des évacuations enfantines massives depuis le pays basque. Le 20 mars 1937, 450 enfants arrivent de Bilbao. D'autres sont attendus prochainement car dès ce moment, et avant même le bombardement de Guernica le 26 avril 1937, le gouvernement autonome basque envisage l'évacuation de la population civile comme une tâche d'urgence et prépare le départ prochain de 1 200 enfants<sup>71</sup>. Or, il ne voit aucun inconvénient à ce qu'ils soient distribués dans des familles. D'ailleurs, seul ce système permet

---

<sup>70</sup> Georges BUISSON, « Dimanche 4 avril. Journée nationale de solidarité pour les enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5907, 24 mars 1937.

<sup>71</sup> Lettre d'Amós Sabrás à Federica Montseny, Paris, 13 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 30.

de placer d'un coup un tel nombre d'enfants. Mais les expéditions depuis Bilbao sont toujours sous la houlette du gouvernement central et en particulier du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, qui réitère son veto sur le placement familial. La question du mode d'hébergement conduit alors, paradoxalement, à l'autonomisation *forcée* de l'action des autorités basques en matière d'évacuation et d'hébergement d'enfants à l'étranger. En effet, explique Federica Montseny à ses délégués à Paris :

En ce qui concerne le gouvernement basque, il lui a été indiqué que le gouvernement [central] a décidé de ne pas consentir à l'hébergement des enfants en régime familial et que, dans le cas où eux l'accepteraient [sic], ils auraient à assumer toute la responsabilité de l'expédition<sup>72</sup>.

La priorité du gouvernement basque étant, à cette date, d'évacuer vers l'étranger le plus d'enfants possible, il choisit de rompre avec le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. À partir de la deuxième expédition d'enfants au départ de Bilbao, qui est retardée jusqu'au 6 mai 1937, et pour celles qui suivent jusqu'à la chute de la ville le 19 juin 1937<sup>73</sup>, le département de l'Assistance sociale basque agit en toute indépendance, notamment financière, vis-à-vis du gouvernement central et des services de Federica Montseny. Néanmoins, avec l'accord implicite de cette dernière, la délégation dirigée par Amós Sabrás et le CAEE décident de collaborer avec le conseiller basque Juan Gracia<sup>74</sup>. Ce dernier s'installe à Paris dès le mois de mai, intègre le CAEE et met à profit, pour les enfants de Bilbao, le réseau de familles d'accueil en cours de constitution depuis quatre mois, et originellement destiné aux enfants évacués depuis Madrid, Valence ou Barcelone par le gouvernement central.

Cet arrangement avec la délégation basque doit permettre au CAEE de solutionner son problème de familles demandeuses d'enfants. Dès le 21 avril 1937, suite à leur mois de transition passé sur l'Île d'Oléron, les 450 premiers enfants basques sont disponibles à la distribution. Mais un arbitrage doit être fait entre les familles candidates qui, certes, s'impatientent, et les comités locaux qui travaillent activement depuis un mois à la création de lieux d'hébergement collectifs et qui doivent être récompensés de leurs efforts. En outre, 200

---

<sup>72</sup> « Por lo que respecta al Gobierno Vasco, se le ha indicado que es acuerdo del Gobierno no consentir el alojamiento de niños en régimen familiar y que en el caso de aceptar ellos, tendrían que asumir toda la responsabilidad de la expedición. » Lettre de Federica Montseny à Amós Sabrás et à Facundo Roca, Valence, 21 avril 1937. *Ibid.*, f. 35.

<sup>73</sup> Sur les expéditions d'enfants depuis la côte basque, voir Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 69-131.

<sup>74</sup> Lettre d'Amós Sabrás à Federica Montseny, Paris, 13 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 30.

ont été promis au comité d'hébergement belge<sup>75</sup>. Finalement, explique *Le Peuple* le 23 avril 1937,

[une] centaine de petits réfugiés [...] ont été placés dans des familles de la région parisienne qui s'apprêtent à les choyer de leur mieux pour leur faire oublier les douloureux moments qu'ils ont passés. Le comité d'accueil s'excuse auprès des nombreuses familles dont il n'a pu, cette fois, satisfaire les demandes. Ce sera pour le prochain convoi<sup>76</sup>.

Mais la situation est loin de se régler rapidement et, deux semaines plus tard,

Le Comité d'accueil s'excuse auprès des nombreuses familles qui, depuis longtemps, se sont offertes pour accueillir un petit Espagnol et qu'il n'a pas pu satisfaire. La plupart des enfants qui nous ont été confiés jusqu'ici venaient de Tolède ou de Madrid, et le gouvernement républicain de Valence nous demandait de les placer seulement dans des colonies. Que les demandeurs patientent encore un peu : nous leur enverrons des petits de Bilbao<sup>77</sup>.

À la fin du mois de juin 1937 encore, l'UD du Nord s'excuse de ces retards auprès de ses adhérents, pour mieux se défaire ensuite sur le CAEE national, c'est-à-dire sur la CGT :

En ce qui concerne l'hébergement des enfants de Bilbao chez les camarades qui en ont fait la demande, la Commission exécutive [de l'UD] regrette que cette répartition n'ait pu encore être assurée pour des raisons indépendantes de sa volonté. Elle assure les camarades qui se sont offerts pour accueillir un enfant de Bilbao que l'impossible sera fait auprès du comité national d'hébergement pour que satisfaction leur soit donnée le plus rapidement possible<sup>78</sup>.

Les familles candidates du Nord doivent pourtant prendre leur mal en patience : ce n'est que deux mois plus tard, le 28 août 1937, que 306 enfants de Bilbao arrivent enfin à Lille, où ils sont répartis dans les familles ouvrières syndiquées de la région (tournant ainsi en ridicule, si l'on s'en souvient, le consul d'Espagne en poste à Lille – voir le chapitre précédent<sup>79</sup>). Or, si les éclaircissements du CAEE publiés dans *Le Peuple* échouent à apaiser les familles, ils sèment le trouble chez les comités locaux (c'est-à-dire, dans les UD et les UL) qui ont commencé à monter des colonies. Ainsi, dans la Marne, alors que 25 000 francs ont déjà été versés pour l'installation d'une maison d'enfants à Chenay, le secrétaire du comité départemental s'étonne de lire « sur les journaux ouvriers que des placements sont faits dans les familles ce qui infirme

---

<sup>75</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 80.

<sup>76</sup> « 300 enfants basques évacués de Bilbao sont arrivés à Paris », *Le Peuple*, n° 5937, 23 avril 1937.

<sup>77</sup> Georges BUISSON, « Qui veut accueillir un enfant de Bilbao ? », *Ibid.*, n° 5952, 9 mai 1937, p. 1.

<sup>78</sup> « Dans le Nord. Une importante réunion de la Commission administrative de l'Union départementale des syndicats », *Le Peuple*, n° 6003, 29 juin 1937, p. 6.

<sup>79</sup> Dépêche n° 10 de Juan March Lieutaud, consul à Lille, à Ángel Ossorio y Gallardo, Lille, 3 septembre 1937, AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

les renseignements que vous m'aviez jusqu'ici fournis. Où en est actuellement la question<sup>80</sup> ? », s'enquiert-il auprès de Georges Buisson.

À l'automne 1936, l'accord entre le CAEE et le gouvernement espagnol a toutes les apparences d'une relation de collaboration symétrique, reflet institutionnel d'une idéologie de la solidarité ouvrière. Certes, les deux parties sont de statuts formellement différents – un comité *ad hoc* piloté par une centrale syndicale d'un côté, un ministère de l'autre – mais cet écart peut sembler réduit du fait que le projet de gouvernement de Federica Montseny est précisément d'infuser l'administration étatique des pratiques syndicales, c'est-à-dire de « transformer la structure bureaucratique du ministère et [de] lui donner le caractère de représentation syndicale et d'action des fonctionnaires en tant que travailleurs qui sont aux côtés d'un travailleur de plus, qui était avec eux et qui était le ministre<sup>81</sup>. » La révision unilatérale du contrat qui intervient au printemps 1937 a cependant un effet de dévoilement. Elle révèle le rapport de forces sous-jacent à l'apparente égalité entre camarades syndicalistes. Non seulement le CAEE est prêt à se soumettre, mais il fait preuve d'une étonnante déférence envers un partenaire qui prend subitement l'allure d'un donneur d'ordres. Or, tout cela se fait au prix d'une fragilisation interne de la CGT vis-à-vis de sa base (adhérente, mais aussi locale) et vis-à-vis de ses partenaires ordinaires – par exemple, le mouvement coopératif.

Cependant, et ce point est moins visible, la pratique de la collaboration entre le CAEE et le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale a pour effet de déplacer progressivement le centre névralgique de l'organisation des évacuations d'enfants à l'étranger de Valence vers Paris. En effet, en renvoyant systématiquement toutes les demandes liées aux évacuations d'enfants à la délégation de l'Assistance sociale, Federica Montseny donne, en pratique, au CAEE le rôle central dans la gestion, l'organisation et la distribution des enfants espagnols, y compris à l'international<sup>82</sup>. Si elle a le pouvoir de donner des « indications » au comité, celui-

---

<sup>80</sup> Lettre de P. Lavandier, secrétaire du CAEE départemental de la Marne, à Georges Buisson, secrétaire du CAEE national, Reims, sans date [début mai 1937]. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 20. La colonie de Chenay ouvre ses portes trois mois plus tard, le 27 août 1937, selon : DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». Annexe III : Liste des colonies ou groupes d'enfants espagnols en régime collectif à l'étranger. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 66-71.

<sup>81</sup> « Transformar la estructura burocrática del Ministerio y darle el carácter de representación sindical y de actuación de los funcionarios como trabajadores al lado de un trabajador más que estaba con ellos y que era el Ministro ». Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>82</sup> « J'ai répondu que pour tout ce qui concerne l'envoi d'enfants en France on s'adresse à toi, en tant que délégué dans cette ville [Paris] de ce ministère. » (« He contestado que para todo lo referente al envío de niños a Francia se dirija a tí, como Delegado en esa de este Ministerio. ») Lettre de Federica Montseny à Amós Sabrás, Valence, 30 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 37.

ci a, en pratique, toute latitude pour les appliquer sur le terrain. Dès le mois de mars, c'est depuis le 213 de la rue Lafayette que se gère, depuis Paris, l'« envo[i] des enfants pour placement familial ou collectif, vers les pays qui actuellement en réclament », c'est-à-dire :

- a- En Belgique (où on peut placer 3.000 enfants)[ ;]
- b- En Hollande, où 500 sont réclamés [ ;]
- c- en Suisse, où 300 sont demandés<sup>83</sup>.

De plus, si le CAEE accepte le revirement du gouvernement espagnol, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale fait lui aussi un compromis. En effet, il accepte de déroger à son monopole en matière d'expéditions d'enfants et au caractère exclusif de sa collaboration avec le CAEE au profit d'un troisième acteur, la délégation basque. En revanche, le Comité français maintient fermement sa mainmise sur le placement des enfants espagnols en France (et ailleurs). Il s'empresse de reproduire, dès l'arrivée à Paris du conseiller à l'Assistance sociale basque, le fonctionnement déjà éprouvé jusque-là avec le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Il établit ainsi avec la délégation basque une relation exclusive et une collaboration de travail quotidienne, le conseiller Juan Gracia entrant dans le CAEE et y jouant le même rôle qu'Amós Sabrás (ce qui ne manque pas de créer entre eux des tensions que nous avons décrites au précédent chapitre).

Le CAEE apparaît dès lors comme le véritable maître d'œuvre de l'évacuation et de l'accueil, dans toute l'Europe, des enfants venus d'Espagne républicaine. Cette position est d'ailleurs unanimement reconnue. Ainsi, au début du mois de juin 1937, Suzanne Blum, secrétaire du comité neutre suisse de secours aux enfants (*Arbeitsgemeinschaft für Spanienkinder*), cherche à organiser l'hébergement en Suisse de « 100 enfants de Bilbao<sup>84</sup> ». Elle doit, pour cela, les y acheminer depuis la France. Elle s'adresse alors, non pas au gouvernement espagnol à Valence, ou à l'ambassade à Paris, mais à Georges Buisson, afin de se « conformer à la demande du gouvernement français exigeant que tout placement d'enfants espagnols s'effectue par l'intermédiaire du Comité d'accueil français ». Apparemment, ce système ne pose aucun problème à Suzanne Blum puisque, s'agissant d'une autre « demande [...] de recueillir également 300 enfants de Santander en Suisse », transmise par l'Union internationale de secours aux enfants, elle « t[ient] absolument à les accueillir par [l']intermédiaire [du CAEE] ». Et c'est tout naturellement que Georges Buisson accuse bonne réception de cette requête car, explique-t-il,

---

<sup>83</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson, secrétaire du CAEE, au ministère de la Santé et de l'assistance sociale à Valence, sans date [Paris, 31 mars 1937]. CAC, 2001 221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 181-186. Annexe 7.

<sup>84</sup> Lettre de Suzanne Blum, secrétaire de l'*Arbeitsgemeinschaft für Spanienkinder*, au Comité d'Accueil français, à l'attention de Georges Buisson, Berne, 12 juin 1937. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 15-16.



nous avons la bonne fortune d'avoir auprès de nous M. Gracia, Ministre de la Santé dans le Gouvernement d'Euzkadi, seul responsable pour les questions d'évacuation qui est en liaison quotidienne avec nous. Nous allons essayer de régler d'un commun accord toutes ces choses<sup>85</sup>.

Après le flottement du printemps 1937, la situation semble être rentrée dans l'ordre et la position du CAEE en sort finalement renforcée. À peine quelques semaines plus tard cependant, cette dernière est à nouveau mise à l'épreuve, subissant les contrecoups des changements politiques survenus à Valence.

## **2. D'une entreprise de solidarité ouvrière à un élément de politique publique**

### 2.1. La DEEE et la tentative de soumission du CAEE

Comme on l'a vu au chapitre précédent, suite à la chute du gouvernement de Francisco Largo Caballero et son remplacement par un cabinet dirigé par Juan Negrín, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale est démantelé. La responsabilité du programme d'évacuations enfantines est transférée au ministère de l'Instruction publique et de la Santé, malgré les contestations du ministre du Travail et de l'Assistance sociale Jaime Aguadé. Cette passation de pouvoir ministérielle affecte profondément le dispositif autour des enfants envoyés à l'étranger. Aux commandes des opérations, le ministre Jesús Hernández et ses services (la Délégation centrale des colonies scolaires, qui devient bientôt le Conseil national de l'enfance évacuée, le CNIE<sup>86</sup>) impulsent un véritable tournant pédagogique, mais aussi un nouveau style de direction centralisé, voire autoritaire. Celle-ci implique une transformation complète des relations du gouvernement espagnol avec les comités étrangers et du rôle de ces derniers dans l'accueil des enfants. En effet, rappelons que, par ordre du 10 août 1937, le ministère de l'Instruction publique et de la Santé décrète :

1) la création à Paris d'une délégation espagnole pour l'enfance évacuée, comme *unique entité responsable de tout* ce qui se réfère à l'installation, organisation, éducation et inspection des groupes d'enfants espagnols résidant à l'étranger, *quels que soient les organismes* qui soient intervenus dans leur évacuation, ou qui aient contribué à leur soutien.

2) La délégation espagnole de l'Enfance évacuée sera l'organe de liaison indispensable pour *unir et harmoniser les efforts que, jusqu'à cette date, réalisent*

---

<sup>85</sup> Copie de la lettre de George Buisson à Suzanne Blum, Paris, 15 juin 1937. *Ibid.*, f. 14

<sup>86</sup> Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden creando un Consejo Nacional de la Infancia Evacuada, dependiente de la Dirección general de Primera Enseñanza, con las facultades que se establecen y a los fines que se determinan » [ordre du 24 août 1937], *Gaceta de la República*, n° 240, 28 août 1937, p. 827.

*sporadiquement différents Comités et Organisations étrangers pour l'Aide aux enfants espagnols.* À cette fin, la délégation précitée adoptera les mesures qu'elle jugera pertinentes pour obtenir le plus grand rendement et la meilleure efficacité dans l'utilisation des apports faits en espèces ou en nature, aussi bien quand ils sont destinés aux enfants espagnols résidant à l'étranger que pour le soutien des colonies établies en territoire espagnol<sup>87</sup>.

On mesure la portée de la reconfiguration induite. Il ne s'agit plus d'amender, comme en mars 1937, l'un des termes du contrat, mais de créer un cadre de collaboration et un rapport de forces entièrement nouveaux. Dans ce cadre, le gouvernement espagnol détient désormais un pouvoir « unique » non seulement sur l'envoi des enfants mais aussi sur leur « installation, organisation, éducation et inspection ». Or, ces tâches incombaient jusque-là au seul CAEE, qui avait toute latitude pour agir du moment qu'il respectait les indications, somme toute très générales, du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale.

La révision générale des rapports entre les « différents Comités et Organisations étrangers pour l'Aide aux enfants espagnols » et le gouvernement espagnol, désormais placés sous le signe de la sujétion, se manifeste dans le processus même d'adoption de ces nouvelles règles. En effet, contrairement à ce qui s'est passé à l'automne 1936, ces dernières sont définies de manière unilatérale dans l'enceinte du Conseil des ministres, à Valence. À aucun moment, le CAEE, initiateur du programme d'évacuations à l'étranger, n'est convié ni même informé des discussions qui s'y déroulent. Toute la question est donc de savoir comment il réagit à la nouvelle politique du gouvernement républicain espagnol et s'il accepte, ou non, les nouvelles conditions de travail qui lui sont imposées.

Le 30 août 1937, deux semaines après sa prise de fonctions officielle, Juan Comas se fait connaître du CAEE comme délégué à l'enfance évacuée, supplantant définitivement l'ancienne délégation de l'Assistance sociale d'Amós Sabras. Il informe le comité du nouveau cours politique à Valence et lui transmet un petit livret imprimé contenant une traduction en français des deux dispositions-clés en matière d'enfants évacués : le décret du 6 août 1937 fondant le pouvoir du ministère de l'Instruction publique et de la Santé et l'ordre du 10 août 1937 créant la délégation qu'il dirige, la DEEE<sup>88</sup>. Néanmoins, sur la base d'un « Rapport rédigé [sic] par ce Comité d'Accueil concernant ses activités », le nouveau délégué estime qu'*a priori*,

---

<sup>87</sup> République espagnole, Ministère de l'Instruction Publique, DEEE, *Décret de la Présidence du Conseil des Ministres du 6 Août 1937. Ordre du Ministère de l'Instruction Publique du 10 Août 1937*, imprimerie Rodel, Paris, 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 88-89. C'est nous qui soulignons.

<sup>88</sup> République espagnole, Ministère de l'Instruction Publique, DEEE, *Décret de la Présidence du Conseil des Ministres du 6 Août 1937. Ordre du Ministère de l'Instruction Publique du 10 Août 1937*, imprimerie Rodel, Paris, 1937. *Ibid.*, f. 88-89.

seules de « légères modifications<sup>89</sup> » seront nécessaires pour mettre la méthode du CAEE en pleine conformité avec cette nouvelle ligne. Le CAEE n'a pas de quoi s'inquiéter. Rendez-vous est pris entre Georges Buisson et Juan Comas pour le matin du 3 septembre 1937 afin d'en discuter de vive voix.

Cette importante rencontre remet en jeu l'accord conclu en décembre 1936 avec Mercedes Maestre et ouvre le deuxième cycle des négociations entre le CAEE et le gouvernement espagnol. Elle mérite donc un examen attentif. Deux points sont à l'ordre du jour. Outre les normes générales de leur collaboration, les deux parties ont un premier différend à régler. Celui-ci concerne les nombreux enfants évacués de Bilbao en attente d'un placement définitif, qui sont provisoirement logés depuis le mois de juillet 1937 dans l'ancienne usine du Val d'Or à Saint-Cloud, en banlieue parisienne. Ils sont début septembre 1937 environ 300. Juan Comas nourrit le projet de les envoyer en URSS et en Belgique, où des colonies sont prêtes à les accueillir. À cette fin, il a décidé *motu proprio*, et « en utilisant les attributions que le Décret et l'Ordre de création confèrent à [sa] Délégation<sup>90</sup> », de faire « retirer quelques enfants du Val d'Or ». Il y envoie donc, le 29 août 1937, « quelques fonctionnaires à [s]es ordres [chargés de faire] la sélection des enfants pour en fixer le nombre, l'âge, et le sexe. » Mais son initiative se heurte à l'absence d'entente préalable avec le CAEE et le directeur du Val d'Or, M. Lacroix, refuse l'entrée du centre à ses mandataires. Après cette première déconvenue, Juan Comas se rend lui-même au Val d'Or, le 1<sup>er</sup> septembre 1937, muni d'une accréditation officielle de l'ambassade. Mais à nouveau, « M. Lacroix s'est nié à accomplir l'ordre de l'Ambassadeur », ce que Juan Comas, « en tant que Délégué de [s]on Gouvernement, estime *inadmissible* chez une colonie d'enfants espagnols, n'importe l'organisation qui la soutienne<sup>91</sup> ».

Dès leur toute première prise de contact, les relations entre la DEEE et le CAEE sont donc placées sous le signe du conflit – mais aussi du malentendu. Cet incident en apparence mineure est en réalité doublement révélateur des conceptions de Juan Comas. Tout d'abord, avant même que le CAEE soit informé des nouvelles dispositions légales espagnoles, il estime que le pouvoir de sa délégation comme « unique entité responsable de tout ce qui se réfère à l'installation, organisation, éducation et inspection des groupes d'enfants espagnols résidant à

---

<sup>89</sup> Lettre de Juan Comas au CAEE, Paris, 30 août 1937. *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>90</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, 1<sup>er</sup> septembre 1937. *Ibid.*, f. 101-102.

<sup>91</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

l'étranger<sup>92</sup> » s'applique déjà. Reconnaisant ensuite « que peut-être M. LACROIX n'acceptait pas de reconnaître l'authenticité et les attributions de cette Délégation vue sa récente création<sup>93</sup> », il croit qu'un ordre de l'ambassadeur d'Espagne sera absolument incontestable, c'est-à-dire que, sur le principe, l'autorité du gouvernement espagnol sur les enfants espagnols va de soi. C'est faire fi du fonctionnement réel du dispositif monté par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et le CAEE, au sein duquel le second a reçu toute délégation de pouvoir sur le terrain pour appliquer les « indications » exprimées de loin par le premier. Le malentendu sur le partage des responsabilités entre le comité et la délégation espagnole est donc profond. Mais sur le coup, Juan Comas choisit néanmoins de n'y voir qu'un dysfonctionnement localisé, « un trop de zèle », un « excès [sic] dont [il] ne croi[t] responsable autre personne [sic] que M. Lacroix<sup>94</sup> ».

Lors de leur entretien du 3 septembre 1937 au matin, le délégué espagnol s'en explique directement avec le secrétaire général du CAEE. La discussion n'a pas laissé de procès-verbal mais tant sur le particulier que le général, et comme en mars 1937, le CAEE s'incline devant les désirs du gouvernement espagnol qui obtient gain de cause sur toute la ligne. Dès l'après-midi même, Juan Comas « prie [Georges Buisson] de bien vouloir disposer la suspension des départs des enfants du Val d'Or pour être placés en familles, pour la bonne raison que l'on a ordonné le départ de 120 enfants en Belgique et le reste en Russie ». Quant aux nouvelles règles générales de leur collaboration, il lui envoie les douze « Points fondamentaux d'accord préalable<sup>95</sup> » qu'il a rédigés en sortant de l'entrevue. Ce texte, qui remplace les neuf « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne<sup>96</sup> », organise une véritable prise de pouvoir de la DEEE sur l'ensemble du dispositif d'accueil des enfants espagnols en France, et la relégation corollaire du CAEE à un rôle purement subordonné. Il établit en effet les points suivants :

[1°] Reconnaissance de la Délégation Espagnole pour les Enfants Évacués comme unique organisme officiel responsable.

---

<sup>92</sup> République espagnole, Ministère de l'Instruction Publique, DEEE, *Décret de la Présidence du Conseil des Ministres du 6 Août 1937. Ordre du Ministère de l'Instruction Publique du 10 Août 1937*, imprimerie Rodel, Paris, 1937. *Ibid.*, f. 88-89.

<sup>93</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, 1<sup>er</sup> septembre 1937. *Ibid.*, f. 101-102.

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> « Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937. *Ibid.*, f. 105-106.

<sup>96</sup> « Indications pour la venue en France des enfants d'Espagne », annexe de la « Circulaire H. 76 de Georges Buisson destinée aux Fédérations nationales et aux Unions départementales : "Pour Aider l'Espagne !" Paris, 29 décembre 1936 », *LVP*, décembre 1936, p. 793.

[2°] Liberté d'action de la Délégation ou de ses représentants pour visiter, à n'importe quel moment et sans ordre concret pour chaque cas, toutes les Colonies collectives en France, quelles qu'elles soient [sic] les organisations qui les soutiennent.

[3°] Reconnaissance du droit de la Délégation à intervenir dans le contrôle du régime des enfants en Colonie. Dans les cas où les Colonies soient [sic] soutenues par des Organisations françaises, la Délégation devra approuver le plan de travail, l'horaire et le régime de vie, et pourra faire les suggestions qu'elle croit opportunes en vue d'obtenir une plus grande efficacité.

[4°] Il y aura, dans toutes les Colonies, du personnel enseignant et auxiliaire espagnol, dépendant exclusivement de la Délégation, étant donnée leur condition de fonctionnaire de l'État espagnol.

[5°] Aucune nouvelle Colonie ne sera pas [sic] établie sans accord préalable avec cette Délégation. [...]

[12°] Le Comité d'Accueil facilitera à la Délégation son fichier d'enfants pour en obtenir une copie<sup>97</sup>.

En réalité, ces nouvelles dispositions ne font que traduire les attributions officielles de la DEEE sur le plan de ses relations avec le CAEE. Celui-ci n'est pas devenu pour autant un organisme entièrement obsolète. Mais il n'est appelé à agir que dans certains cas spécifiques, à la demande expresse de la DEEE et selon des modalités définies par elle seule. En somme, il est à son service :

[6°] La Délégation *demandera* l'intervention du Comité d'Accueil à l'occasion de l'installation de Colonies que le Ministère de l'Instruction Publique mènera à terme avec ou sans aide des Comités étrangers. La limite de cette intervention sera fixée à chaque cas suivant les modalités de la Colonie.

[7°] La Délégation *solicitera* aussi l'intervention du Comité d'Accueil quand il s'agira d'organiser des cours d'espagnols [sic] dans les villages comptant plus de 40 enfants distribués en familles. [...]

[11°] La Délégation *solicitera* l'intervention et l'aide du Comité d'Accueil en ce qui concerne les relations à soutenir avec les autorités françaises à l'occasion du changement d'enfants, organisation de cours, etc.<sup>98</sup>

Enfin, lorsque le partenaire français veut intervenir de son propre chef, ce ne peut être qu'à titre consultatif :

[10°] La Délégation maintient son droit à placer des enfants en familles espagnoles, directement, sous son exclusive responsabilité, tout en acceptant n'importe quelle *suggestion ou renseignement* de la part du Comité d'Accueil [...].

Les « Points fondamentaux d'accord préalable » semblent donc officialiser l'assujettissement du CAEE à la DEEE dans tous les ordres – ou presque. Il est en effet un domaine dans lequel le délégué à l'enfance évacuée accepte une dérogation au pouvoir absolu qu'il pourrait théoriquement revendiquer selon ses attributions officielles :

---

<sup>97</sup> « Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 105-106.

<sup>98</sup> « Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937. *Ibid.*, f. 105-106.

[8°] Le Comité d'Accueil est toujours le responsable unique des enfants qu'il a distribués en familles jusqu'à la date, ainsi que de ceux qu'il puisse [sic] distribuer dorénavant au cas où des grandes et éventuelles expéditions d'enfants arrivent en France sans pouvoir les placer dans les Colonies.

Comme nous l'avons dit, l'échange entre Juan Comas et Georges Buisson n'a pas laissé de procès-verbal mais tout porte à croire que le maintien de cette dernière parcelle de responsabilité a été négocié et obtenu par le secrétaire général du CAEE, le matin du 3 septembre 1937, contre l'idée primitive du délégué espagnol. En effet, 72 heures auparavant, celui-ci suggérait, entre autres « *légères modifications*<sup>99</sup> » à apporter à la méthode de travail du CAEE, de « réduire le nombre [des enfants] qui habitent déjà en régime familial [sic] en créant à son [sic] intention de nouvelles colonies ». Étant donné qu'à cette date, rares sont les familles d'accueil qui veulent se défaire de leur pupille (nous y reviendrons), il faudrait, pour réaliser l'objectif du délégué à l'enfance évacuée, enlever des enfants de chez les gens qui les hébergent et le faire peut-être contre le gré des premiers comme des seconds. Ceci sèmerait un grand trouble, voire une véritable contestation dans la base du mouvement de solidarité à la République espagnole en France. Il deviendrait extrêmement compliqué pour la CGT de continuer à participer à l'œuvre d'hébergement des enfants espagnols en France après cela. Juan Comas renonce à son projet de redistribution en colonies des enfants hébergés en familles. Cette concession ne lui coûte pas cher : alors que la campagne du Nord n'est pas terminée, il semble prévoir de nouvelles arrivées d'enfants par milliers, qu'il serait en pratique difficile d'héberger rapidement en colonies. Plus que par le sens du compromis (qui n'est pas la qualité la plus saillante du délégué), sa décision est sans doute dictée par un certain pragmatisme.

Une illustration concrète de ce que signifient l'accord conclu le 3 septembre et les douze points de Juan Comas est fournie par le cas du CAEE départemental de l'Isère, dont l'instituteur et dirigeant syndical Antonin Albert<sup>100</sup> est le responsable. Ce dernier travaille depuis les premières arrivées d'enfants dans le département, six mois auparavant, avec Francisco Alcalá. Or, l'ancien délégué de l'Assistance sociale pour la France méridionale, passé à la DEEE, s'empresse de mettre en application la ligne politique de son nouveau ministère de tutelle<sup>101</sup>. Antonin Albert obtempère. Le 15 septembre 1937, il envoie aux familles accueillantes de son

---

<sup>99</sup> Lettre de Juan Comas au CAEE, Paris, 30 août 1937. *Ibid.*, f. 93-96. C'est nous qui soulignons.

<sup>100</sup> Antonin Albert est même brièvement secrétaire général de l'UD de l'Isère, du 22 septembre au 10 octobre 1939. « ALBERT Antonin, Marcel, Alexandre », in *Maitron en ligne : Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier.

<sup>101</sup> Début septembre 1937, Francisco Alcalá passe du poste de sous-délégué à l'assistance sociale à celui de sous-délégué à l'enfance évacuée, toujours basé à Perpignan. Reçu de salaire de Francisco Alcalá, sous-délégué à l'enfance évacuée à Perpignan, Perpignan, 30 septembre 1937. AGA (5) 001.003 31/1347.

département un questionnaire « afin de prendre [...] les dispositions indispensables en accord avec les nouvelles instructions du Gouvernement Espagnol. » Les questions posées aux familles correspondent à ce que « le Délégué Espagnol désire et demande d'une façon très pressante » de ce que « le Délégué espagnol exige » et, encore, des « renseignements qu'il exige à l'avenir de tous les Comités d'Accueil<sup>102</sup> ». Significativement, cette circulaire est signée du responsable du CAEE de l'Isère « pour le Délégué du Gouvernement Espagnol et *par ordre*<sup>103</sup> », comme s'il était son secrétaire ou son subordonné. De même, il demande à ses collègues instituteurs syndiqués de l'Isère d'effectuer sur les enfants et les familles d'accueil de leur localité une « enquête [...] prescrite par le Gouvernement Espagnol<sup>104</sup> », signant à nouveau en tant que « responsable pour le département de l'Isère, agissant comme délégué du Comité d'Accueil de Paris et *par ordre* du représentant Espagnol<sup>105</sup> ». On ne saurait mieux dire le rôle de simple exécutant que la DEEE attribuée au CAEE, aux niveaux local et national.

## 2.2. L'échec de Juan Comas et la rébellion du CAEE : les absents ont toujours tort

La victoire de Juan Comas du 3 septembre 1937 est cependant de courte durée. Elle est presque instantanément remise en cause par les manœuvres de sape de son prédécesseur et rival, Amós Sabrás. Celui-ci, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, refuse de quitter son poste, malgré la nomination du délégué du ministère de l'Instruction publique et de la Santé censé le remplacer. À la fin du mois d'août 1937, il fait même venir à Paris son nouveau ministre de tutelle, Jaime Aguadé, pour mieux asseoir son autorité en matière d'enfants évacués devant les instances légitimes parisiennes : l'ambassade, certes, mais aussi le CAEE<sup>106</sup>. Et dans la campagne qu'il mène contre Juan Comas, Amós Sabrás a beau jeu de tirer profit des rapports de confiance qu'il entretient depuis presque un an avec la CGT, la LDH et la nébuleuse d'organisations qui compose le Comité. Il arrange donc une entrevue, le 6 septembre 1937, entre Georges Buisson et Jaime Aguadé. Or, selon ce dernier, on s'en souvient :

Le professeur Sabrás continue comme délégué de l'assistance sociale pour l'évacuation et les réfugiés. Ce service appartient *exclusivement* au ministère de

---

<sup>102</sup> Lettre circulaire n° 1 d'Antonin Albert, responsable du CAEE de l'Isère, aux familles d'accueil, Grenoble, 15 septembre 1937. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 10. Souligné dans le texte.

<sup>103</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>104</sup> Lettre circulaire d'Antonin Albert, responsable du Comité d'accueil de l'Isère, aux instituteurs syndiqués résidant dans une commune où est hébergé un enfant espagnol, Grenoble, 6 octobre 1937. *Ibid.*, f. 13.

<sup>105</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>106</sup> Télégramme de Jaime Aguadé, ministre du Travail et de l'Assistance sociale, à Amós Sabrás, 28 août 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 55.

l'Assistance sociale par décision du gouvernement et *seuls* les enfants évacués qui sont installés en régime de colonie scolaire relèvent du ministère de l'Instruction publique<sup>107</sup>.

On comprend que de tels propos, tenus par un ministre de la République espagnole venu exprès s'entretenir avec lui, produisent une forte impression sur le secrétaire général du CAEE. Ils invalident les prémisses de sa discussion du 3 septembre avec Juan Comas et des douze « Points fondamentaux d'accord préalable ». À peine sorti de son rendez-vous avec le ministre du Travail et de l'Assistance sociale espagnol, Georges Buisson informe donc le délégué à l'enfance évacuée de ce qu'il souhaite renégocier leur accord :

À la suite d'une entrevue [...] avec le Dr Ayguadé, Ministre d'Assistance sociale, il sembl[e] résulter que la délimitation de l'autorité des deux Ministères (assistance et instruction publique) sur les enfants soit encore mal délimitée. [...] Il nous paraît indispensable que le rôle [sic] et la responsabilité de chacun soit nettement délimitée si nous voulons que notre commun effort soit ordonné et efficace<sup>108</sup>.

En conséquence, Georges Buisson invite Juan Comas à se rendre à la réunion suivante du CAEE, prévue pour le mercredi 8 septembre 1937, au cours de laquelle il « pense qu'[ils] auron[t] tout loisir de discuter ces questions<sup>109</sup> ».

Mais cette discussion n'aura pas lieu. En effet, pendant deux semaines d'affilée, Juan Comas manque les sessions du comité : la première fois parce qu'il se trouve en « tournée d'Inspection<sup>110</sup> » dans les colonies d'enfants de Seine-Inférieure ; la seconde fois car, explique-t-il, « la convocation [ne lui] est pas arrivée<sup>111</sup> ». Cette absence répétée joue clairement en sa défaveur. Lors de la réunion du 8 septembre, le CAEE décide de ne rien faire sans avoir entendu le délégué espagnol et d'attendre la semaine suivante<sup>112</sup>. Mais le 15 septembre 1937, il prend position contre lui et « rejet[te] [s]a pétition [...], relative au placement de 26 enfants chez des familles espagnoles à Marseille<sup>113</sup> ». Il ne s'agit pas d'un refus ponctuel : désormais (ou plutôt,

---

<sup>107</sup> « El profesor Sabrás continuando delegado de Asistencia Social para evacuación y refugiados este servicio pertenece exclusivamente a Asistencia Social por acuerdo gobierno e instrucción pública corresponde únicamente los niños evacuados en cuanto están establecidos en régimen de colonia escolarun [sic]. » Télégramme de Jaime Aguadé à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Valence, 22 août 1937. AGA (10) 96 54/11063, dossier 6355. C'est nous qui soulignons.

<sup>108</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson à Juan Comas, Paris, 6 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 123-124.

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> Lettre d'Alejandro Tarragó à Georges Buisson, Paris, 7 septembre 1937. *Ibid.*, f. 125.

<sup>111</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 17 septembre 1937. *Ibid.*, f. 116-119.

<sup>112</sup> Nous ignorons complètement quelles sont, à cette date, les personnes qui participent à ces réunions hormis les syndicalistes Georges Buisson et Félix Dupont d'une part, Amós Sabrás et, sans doute, Juan Gracia pour la délégation basque d'autre part. Puisqu'elles ont lieu le mercredi et non le jeudi, on peut cependant imaginer que les membres théoriques du CAEE qui travaillent dans l'enseignement (Suzanne Colette, Marcelle Templier mais aussi Georges Lapière) ne peuvent s'y rendre.

<sup>113</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 17 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 116-119.



à nouveau), « le Comité d'Accueil prend en *exclusivité* le contrôle du placement des enfants espagnols en familles<sup>114</sup> », ce qui s'oppose directement au « droit [de] placer des enfants en familles espagnoles, directement, sous son *exclusive* responsabilité<sup>115</sup> », revendiqué par Juan Comas pour la DEEE le 3 septembre. Ce dernier est complètement pris de court, comme il l'avoue lui-même :

Je suis perplexe devant cet accord parce que *je n'en comprends pas* clairement sa [sic] portée. Je crus d'ailleurs que nous avions arrêté [sic] la solution de ce cas après nos entrevues [du 3 septembre], dans lesquelles je vous avais parlé et j'avais raisonné minutieusement<sup>116</sup>.

L'étonnement du délégué à l'enfance évacuée découle d'une double erreur d'appréciation de sa part. Tout d'abord, quoiqu'informé, il n'a pas pris la mesure de l'impact des discussions entre Georges Buisson et Jaime Aguadé ni, sans doute, des torts que lui cause la rivalité d'Amós Sabrás, lequel bénéficie toujours de la confiance des dirigeants du comité et collabore avec eux au jour le jour. Ensuite et surtout, il n'a pas compris l'importance symbolique que revêt, pour les responsables français, le fait de discuter et de négocier tous ensemble, autour de la même table, les termes de la collaboration entre le CAEE et le gouvernement espagnol. L'examen attentif de la chronologie montre clairement que l'élément *vraiment* déclencheur du coup d'éclat du 15 septembre, c'est l'absence répétée de Juan Comas à toutes les réunions du CAEE depuis son arrivée à Paris : le 2 septembre parce qu'il a déjà un engagement avec « plusieurs représentations de Comités étrangers d'aide à l'enfance espagnole qu'il [lui] est impossible de renvoyer<sup>117</sup> », puis le 8 et le 15 septembre, comme nous l'avons dit. Le délégué est d'ailleurs informé de l'agacement du CAEE à ce sujet puisqu'il se sent obligé de s'en justifier :

Je fus tout l'après-midi [du 15] dans mon bureau ; si j'avais reçu votre lettre et j'avais décidé délibérément de ne pas assister à votre réunion, je vous en aurais dit la raison ou, du moins – et par courtoisie –, le prétexte plausible<sup>118</sup>.

Pour lui cependant, il s'agit d'un point de détail purement formel qu'il referme sans transition : « Ceci dit et mis au jour, *quoique la chose n'a pas d'importance*, passons au *problème de fond*<sup>119</sup>. » Or, pour le CAEE, la « chose », justement, a beaucoup d'importance. Tout se passe comme si le processus de la négociation orale et collective importait plus que son

---

<sup>114</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>115</sup> « Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937. *Ibid.*, f. 105-106. C'est nous qui soulignons.

<sup>116</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 17 septembre 1937. *Ibid.*, f. 116-119. C'est nous qui soulignons.

<sup>117</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 2 septembre 1937. *Ibid.*, f. 103

<sup>118</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 17 septembre 1937. *Ibid.*, f. 116-119.

<sup>119</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

contenu : c'est le fait de dialoguer, et non les termes précis de l'accord final qui, en dernière instance, fonde et garantit le caractère collaboratif (et non purement hiérarchique) de la relation avec le gouvernement espagnol. Pour le délégué à l'enfance évacuée, en revanche, la communication par écrit et les tête-à-tête avec Georges Buisson y suffisent. D'ailleurs, tandis que Juan Comas écrit beaucoup et souvent (le 1<sup>er</sup>, le 2, le 3, le 14, le 17, le 25 et le 28 septembre), le secrétaire général du CAEE écrit peu et rarement (le 6 septembre, puis le 30), puisqu'il attend toujours de discuter avant de trancher. En somme, ce que Juan Comas aurait peut-être obtenu en venant négocier de vive voix, il le perd simplement parce qu'il n'est pas là. Les absents ont bel et bien toujours tort, non pas seulement parce qu'ils perdent l'opportunité de (mieux) défendre leur point de vue, mais parce que cette absence, en soi, constitue une rupture du contrat implicite qui fonde la relation d'égal à égal entre le gouvernement espagnol et le CAEE. Pour ce dernier, en somme, collaborer, c'est discuter.

Or, pour Juan Comas, arc-bouté sur les pouvoirs de papier que lui confèrent les décrets et les ordres publiés au Bulletin officiel à Valence, l'attitude du CAEE est (à nouveau) « inadmissible<sup>120</sup> » et s'apparente à une véritable rébellion. Au lieu de s'inquiéter de la dégradation rapide de sa relation avec ses collaborateurs naturels, il semble se crisper toujours davantage sur sa position et se fermer de plus en plus à l'éventualité d'un compromis. Or, le mécontentement suscité par son style de direction autoritaire et bureaucratique s'étend bien au-delà de la rue Lafayette. Lorsqu'il part, du 7 au 9 septembre, en tournée d'inspection en Seine-Inférieure pour visiter les colonies du Havre, de Bois-Guillaume près de Rouen, et d'Elbeuf, il y « rencontre des difficultés et même l'interdiction d'avoir accès aux colonies<sup>121</sup> », dans le cas notamment de celle de Rouen<sup>122</sup>. Puis, dès son retour de Normandie, il reçoit encore une fin de non-recevoir, cette fois de l'Enfance coopérative, provoquée par les mêmes raisons : Auguste Fauconnet, secrétaire général de cette organisation-membre du CAEE, a accueilli avec humeur « la lettre que [Juan Comas lui a] adressée, le 4 septembre, accompagnée d'un décret et d'un ordre<sup>123</sup> ». Il lui répond fraîchement que les colonies « Notre Maison » à Chantilly et « Val

---

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> « Han encontrado dificultades e incluso la prohibición de tener acceso en las Colonias ». Lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 8 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109. Ces colonies ont été ouvertes entre les mois d'avril et juin 1937 par les sous-comités locaux du CAEE, dans le sillage de la nouvelle politique d'hébergement collectif imposée au/par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale.

<sup>122</sup> Lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 2 octobre 1937. AGA (10) 96 54/11056, dossier 6446.

<sup>123</sup> Copie de la lettre d'Auguste Fauconnet à Juan Comas, le 8 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 112.

Profond » à Bièvres étant, pour la première, « une maison du Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne » et pour la seconde,

réalisé[e] en complet accord avec ledit Comité d'Accueil [...] c'est à celui-ci que [Juan Comas doit] adresser toutes les communications se rapportant à ces deux établissements, les personnes placées à leur tête étant responsable uniquement devant ce Comité<sup>124</sup>.

Ces incidents, qui surviennent une semaine après la mésaventure en tout point pareille du Val d'Or avec M. Lacroix, pourraient convaincre le délégué à l'enfance évacuée de la nécessité urgente de se mettre d'accord avec le CAEE et de lâcher du lest au besoin.

Or, il n'en est rien. Au contraire : avec le soutien de son ministère contacté en urgence par téléphone, il maintient sa position et les douze « Points fondamentaux d'accord préalable ». En outre, il commet une erreur fatale en demandant au CAEE de « bien [vouloir] étudier, décider et répondre à [s]a lettre et [s]on projet sans qu'['il] soit convoqué à la réunion<sup>125</sup> ». Le comité se réunit quelques jours après, le 29 septembre sans doute. Il décide d'aller à l'affrontement et refuse toutes les demandes de Juan Comas. Il lui oppose un contre-projet que ce dernier trouvera à coup sûr « inadmissible ». Or, dans ce choix de provoquer la rupture avec le gouvernement espagnol, le refus apparemment systématique de Juan Comas à participer aux travaux du CAEE a pesé lourd :

Notre Comité a pris connaissance de vos différentes lettres ainsi que de l'intention que vous lui avez marquée de ne pas répondre à la cordiale invitation qu'il vous a renouvelée d'assister à sa réunion.

Il m'a chargé de vous exprimer son regret de votre absence, regret d'autant plus vif qu'il lui paraît difficile de se prononcer sur les différentes propositions que vous lui avez transmises *sans en discuter les détails avec vous* [...]

Aussi n'est-ce pas sans surprise attristée qu'il a pris connaissance de vos lettres, dont quelques-unes rédigées en des termes qu'il accepterait difficilement du gouvernement français lui-même, ont un caractère de reproches qui le surprend et l'affecte<sup>126</sup>.

Le CAEE décide de reprendre à son compte la direction de l'ensemble du dispositif d'accueil des enfants espagnols en France – c'est-à-dire de revenir purement et simplement aux termes de l'accord de décembre 1936 avec le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale.

---

<sup>124</sup> *Ibid.* Selon Amós Sabrás, qui entend parler de cette affaire et s'en réjouit, Auguste Fauconnet est « très blessé » (« muy dolido ») du courrier de Comas et prévient Georges Buisson de « sa ferme intention de ne pas prêter son concours » à Juan Comas (« su decidido propósito de no prestar su concurso »). Lettre d'Amós Sabrás à Eladia Farando Puigdollers, secrétaire générale de l'OCEAR au ministère du Travail et de l'Assistance sociale, Paris, 9 septembre 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-10, f. 72.

<sup>125</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, le 25 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 129. Souligné dans le texte.

<sup>126</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson, pour le CAEE, à Juan Comas, Paris, 30 septembre 1937. *Ibid.*, f. 131. C'est nous qui soulignons.

Avec une habileté et une ironie peut-être involontaires, le secrétaire général du CAEE retourne contre Wenceslao Roces et le gouvernement espagnol leurs propres armes, justifiant sa position par un argument imparable : la nécessité de l'unité et de la centralisation (voir chapitre 2). Mais ce pouvoir unique et centralisé, c'est le CAEE qui doit (continuer à) le détenir :

L'esprit de solidarité des travailleurs français a permis [au Comité d'Accueil] de réussir. Mais il n'a obtenu des résultats appréciables qu'en maintenant dans toutes ses actions une *unité de direction*, qui lui a été reconnue jusqu'ici par le gouvernement espagnol, et sans laquelle on ne peut qu'aboutir à un *désordre* préjudiciable aux enfants que nous désirons, par-dessus tout, soigner de notre mieux.

Le Comité d'Accueil a été considéré comme l'organisme chargé *de coordonner et de diriger* les efforts tendant à l'hébergement des enfants espagnols en France.

Il a satisfaction de la collaboration qui lui a été accordée par le gouvernement français, lequel a constaté *l'ordre et la méthode* que le Comité a employé dans sa mission ; il a eu la joie d'accomplir sa tâche en parfait accord avec le gouvernement espagnol dont il n'a cessé de considérer les avis et qu'il a consulté dans les cas difficiles<sup>127</sup>.

Le contre-projet que le CAEE adresse à Juan Comas, en réponse à ses douze « Points fondamentaux d'accord préalable », renverse purement et simplement l'ordre hiérarchique entre les deux organismes. C'est le comité qui détient l'exclusivité de la « direction en ce qui concerne les enfants qu'il a jusqu'à ce jour accueillis<sup>128</sup> », tant ceux qui sont en famille que ceux, plus d'un millier, qui résident dans la vingtaine de colonies supervisées ou directement gérées par ses sous-comités locaux ou ses organisations-membres<sup>129</sup>. En revanche, la « représentation du gouvernement espagnol<sup>130</sup> » est cantonnée à un rôle purement consultatif de formulation d'« avis et suggestions » que le CAEE s'engage seulement à « considérer ». Pour comble, le texte nie à la DEEE le monopole de cette représentation : « pour les enfants placés dans les familles en territoire français » et ceux « atteignant l'âge de 14 ans », celle-ci est attribuée à « la délégation accréditée par le Ministère de l'Assistance Sociale ». La

---

<sup>127</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson, pour le CAEE, à Juan Comas, Paris, 30 septembre 1937. *Ibid.*, f. 131. C'est nous qui soulignons.

<sup>128</sup> Notes du CAEE adressées à Juan Comas, sans date [fin septembre –début octobre 1937]. *Ibid.*, f. 107-110. Annexe 8.

<sup>129</sup> Il s'agit des colonies situées à Tourrette-Levens, Vence (Alpes-Maritimes), Valence (Drôme), Soulac-sur-Mer (Gironde), Le Mas Eloi (Haute-Vienne), Agen, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), Château-Chinon (Nièvre), Petite-Synthe (Nord), Bièvres, Chantilly (Oise), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Lyon (Rhône), Ivry, Orly, Casa de España à Paris (Seine), Le Havre, Boisguillaume, Elbeuf (Seine-Inférieure), Chenay, Charny (Seine-et-Marne), Aavernes, Château de Baillet, Quincy-sous-Sénart (Seine-et-Oise). Ces colonies totalisent, à l'automne 1937, 1 159 enfants selon DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». Annexe III : Liste des colonies ou groupes d'enfants espagnols en régime collectif à l'étranger. *Ibid.*, f. 66-71. Nous ne comptons pas la colonie de la Brévière, créée indépendamment du CAEE à notre connaissance.

<sup>130</sup> Notes du CAEE adressées à Juan Comas, sans date [fin septembre –début octobre 1937]. *Ibid.*, f. 107-110. Annexe 8.

compétence – consultative – du délégué à l'enfance évacuée se limite donc « aux enfants actuellement placés dans des colonies ». Quant aux enfants susceptibles d'arriver encore à l'avenir, le CAEE laisse son implication éventuelle en suspens :

À l'heure où les présentes notes sont écrites tous les enfants espagnols confiés au Comité d'Accueil sont placés [...] Au cas où de nouveaux convois d'enfants arriveraient en territoire français, le Comité d'accueil se déclare prêt à faciliter dans toute la force de ses moyens la tâche accueillante du gouvernement français et l'activité des services d'évacuation du gouvernement espagnol.

Son activité dans ce cas, ainsi que sa responsabilité, seront limités [sic] par les accords qu'il aura, pour chaque cas particulier, contractés avec le gouvernement espagnol ou ses représentants<sup>131</sup>.

La collaboration à durée indéterminée entre le CAEE et le gouvernement espagnol est donc terminée, remplacée le cas échéant par des coopérations ponctuelles et à géométrie variable. Dans les cas où une entente ne pourrait être trouvée, le Comité se laisse ainsi la possibilité de suspendre entièrement sa participation au dispositif d'hébergement des enfants espagnols en France et d'abandonner la DEEE à ses propres moyens. Mais, comme toujours pour le CAEE, tout cela doit se discuter :

Vous penserez comme [le Comité d'Accueil] qu'une entente sur cela est indispensable et je me permets d'espérer comme lui, que vous nous ferez le plaisir d'assister à une de ses prochaines réunions<sup>132</sup>.

Or, au lieu de cela, Juan Comas fuit à nouveau le dialogue et part à Valence une semaine, autour des 10-15 octobre 1937, afin de consulter ses supérieurs<sup>133</sup>. Six semaines après sa nomination à Paris, les efforts de Juan Comas pour établir de bonnes relations avec le CAEE se soldent par un échec total.

Ce qui fait le paradoxe de cette crise, c'est que, tout du long, chacune des deux parties en conflit ne cesse de réitérer à l'autre l'assurance de son désir de collaboration :

Le bon désir et le même but qui sont à la base de ce Comité d'Accueil et de cette Délégation nous laissent espérer que tous ensemble [sic] – animés d'un esprit de collaboration de plus étroit [sic] – nous pourrions réaliser les points indiqués<sup>134</sup>.

Je profite l'occasion [sic] pour vous réitérer l'expression de mon fervent désir d'établir un contact immédiat [sic] avec ce Comité d'Accueil et d'obtenir sa collaboration si nécessaire dans la tâche commune d'améliorer la situation des enfants espagnols<sup>135</sup>.

---

<sup>131</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> Traduction de la Communication officielle du Ministre de l'Instruction Publique, Jesús Hernández, à Juan Comas, délégué à l'enfance évacuée, 15 octobre 1937. *Ibid.*, f. 145-146.

<sup>134</sup> Lettre de Juan Comas au CAEE, Paris, 30 août 1937. *Ibid.*, f. 93-96.

<sup>135</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, 1<sup>er</sup> septembre 1937. *Ibid.*, f. 101-102.

Nous sommes désireux de faciliter votre tâche, comme nous avons aidé et facilité la tâche des délégués du Ministère d'Assistance Sociale en espérant que notre collaboration sera aussi amicale et confiante qu'avec ces derniers<sup>136</sup>.

Ce sera pour moi un honneur que de figurer comme membre de ce Comité d'Accueil en y collaborant pour tout ce qui soit [sic] au bénéfice de nos enfants réfugiés en France<sup>137</sup>.

On aurait tort de ne voir dans ces souhaits répétés qu'une série de vœux pieux sous le prétexte, rétrospectif, qu'ils ne se réaliseront pas. À l'origine, personne n'anticipe qu'il puisse y avoir tant de difficultés à l'établissement d'une relation cordiale et fructueuse, similaire à celle qui lie le Comité d'accueil et la délégation de l'Assistance sociale. Si par la suite, malgré l'émergence et l'aggravation rapide des tensions, la DEEE et le CAEE maintiennent leur désir de collaborer, c'est tout simplement qu'ils prennent acte de leur dépendance mutuelle. Car *a priori*, aucun ne peut fonctionner sans l'autre. Certes, le délégué espagnol cherche à réduire le rôle du CAEE à la portion congrue, mais il ne peut pas l'écarter d'un simple revers de la main. Car deux faits sont incontournables : d'une part, le Comité contrôle les milliers d'enfants espagnols déjà répartis sur le territoire français et, d'autre part, il est le seul à même d'exploiter et d'orienter le potentiel de mobilisation médiatique, politique et financière d'une large part de la gauche française à travers la masse d'adhérents de ses organisations-membres (CGT, LDH, mouvement coopératif, syndicats et Ligue de l'enseignement). Il est donc un partenaire indispensable. Quant à lui, son besoin d'un partenaire espagnol est encore plus évident que la réciproque – rappelons-nous, *a contrario*, l'échec de l'Association nationale du soutien de l'enfance (ANSE), ex-Secours ouvrier international (SOI), à organiser l'exode des enfants de Madrid entre août et octobre 1936 suite à son incapacité à convaincre le gouvernement républicain du bien-fondé de cette opération. Le désir de collaborer est donc, au minimum, démonstration d'un certain réalisme et c'est pourquoi, malgré tout, le CAEE et la DEEE s'efforcent de trouver un terrain d'entente. En cela, le conflit qui les oppose diffère radicalement de la guerre des délégations que nous avons décrite dans le chapitre précédent, malgré leur ressemblance apparente et les effets d'influence réciproque entre les deux. En effet, dès le départ, Amós Sabrás et Juan Comas sont des ennemis déclarés, et ils cherchent à s'éliminer mutuellement (sans y parvenir). Jamais il n'est question, ni par euphémisme, ni par courtoisie, de « collaboration » entre eux : les deux hommes ne s'écrivent pas et en arrivent même, parfois, à refuser tout simplement de reconnaître l'existence de l'autre, comme on le verra. En revanche, l'établissement d'une collaboration efficace et cordiale est l'un des objectifs prioritaires du

---

<sup>136</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson à Juan Comas, le 6 septembre 1937. *Ibid.*, f. 123-124.

<sup>137</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 17 septembre 1937. *Ibid.*, f. 116-119.

CAEE et de la DEEE car ils *doivent* travailler ensemble (*col-laborare*), d'une manière ou d'une autre – et c'est là que le bât blesse. Car s'ils y échouent, c'est qu'ils n'envisagent pas ce travail en commun de la même façon. En ce sens, la tension qui grandit entre eux au long du mois de septembre 1937 révèle un désaccord profond et jamais vraiment explicité sur cet objet que tous appellent de leurs vœux sans lui donner le même sens : la « collaboration » entre le gouvernement espagnol et les comités étrangers intéressés aux enfants évacués.

### 2.3. La nationalisation de la politique d'évacuation d'enfants à l'étranger

#### *a) La philosophie paradoxale des évacuations : l'enfance, propriété collective de la nation*

Pour Juan Comas, la collaboration n'est pas une action réciproque : il ne s'agit pas que le CAEE collabore *avec* la DEEE à une tâche commune, mais qu'il collabore *à* son œuvre. C'est pourquoi tant les initiatives autonomes que les marques de désaccord du CAEE lui apparaissent systématiquement comme « inadmissibles », terme révélateur du pouvoir normatif dont il s'estime investi : en effet, celui qui trace la limite entre l'admissible et l'inadmissible est celui qui définit la norme qui doit régir les comportements des uns et des autres. Là se situe le nœud du malentendu entre le CAEE et la DEEE : tandis que, pour Georges Buisson et ses collègues, cette norme est de nature conventionnelle et doit être discutée pour entrer en vigueur, pour Juan Comas, elle existe en soi, procédant d'un principe supérieur qui précède toute discussion et qui préexiste même aux dispositions légales qui fondent le pouvoir de la DEEE, comme on l'a vu lors de l'incident avec M. Lacroix le 1<sup>er</sup> septembre aux portes du Val d'Or.

Ce principe supérieur, c'est le droit de l'Espagne à veiller sur ses enfants. Une conception nationaliste de l'enfance comme propriété collective de la nation transparaît à plusieurs reprises dans les courriers de Juan Comas. Ainsi, l'attitude de M. Lacroix lui semble « *inadmissible* chez une colonie d'enfants *espagnols*, n'importe l'organisation qui la soutienne<sup>138</sup> ». Il en est de même du coup d'éclat du CAEE le 15 septembre :

[La DEEE] considère *inadmissible* qu'on dénie au représentant de *l'Espagne* la possibilité de placer des enfants en familles *espagnoles* dûment avalisées par le représentant diplomatique de *l'Espagne* à Marseille. Il est bien entendu que le Comité d'Accueil est responsable des enfants qu'il ait placé par soi-même en familles, mais en aucune façon il ne peut pas [sic] prohiber qu'il y ait des enfants *espagnols* placés directement par cette Délégation dans des familles *espagnoles* ; la responsabilité en de tels cas tombera sur le sous-signé et sur Mr. le Consul. Et je n'oublie pas que vous m'avez parlé, camarade Buisson, des milliers d'enfants placés en familles par les Préfets

---

<sup>138</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, 1<sup>er</sup> septembre 1937. *Ibid.*, f. 101-102.

de divers départements, sans aucun contrôle de ce Comité. S'agirait-il d'établir des différences qui permettraient d'une part des cas comme celui-ci et qui refuseraient par contre à l'Espagne le *droit* de disposer de *ses enfants* pour les placer, j'insiste, dans des familles *espagnoles*<sup>139</sup> ?

Significativement, les mêmes termes reviennent sous la plume du délégué lorsqu'il rapporte ce scandale à l'ambassadeur :

Le Comité d'Accueil en session du mercredi 15 a décidé de refuser à cette Délégation tout *droit* à placer 26 enfants dans des familles espagnoles de Marseille, contrôlées et avalisées par le consulat. Position *inadmissible* s'agissant d'enfants *espagnoles*, pour des familles *espagnoles* ; s'il en était autrement, cela signifierait la création d'un *monopole* en faveur du comité d'Accueil, ce que le gouvernement de l'Espagne ne peut *admettre*<sup>140</sup>.

La frontière entre l'admissible et l'inadmissible ne découle donc pas du droit *positif* mais du droit *naturel* de la nation espagnole à décider du sort de *ses enfants*. Au-delà des décrets qu'il arbore ou de son expertise professionnelle, c'est donc la qualité de fonctionnaire mandaté par le gouvernement espagnol qui fonde le pouvoir de Juan Comas sur des enfants qui doivent rester, où qu'ils soient, sous la protection de leur État. Ce pouvoir découle d'un principe anhistorique et universel *indiscutable* qu'aucune négociation ni accord conventionnel ne peuvent dès lors tronquer. Ainsi, le « monopole » dont jouit, effectivement, le CAEE en matière de placement des enfants espagnols est rejeté non seulement comme inadmissible, mais comme impensable (le conditionnel « *significaría* » exprimant ici l'irréel du présent). La réalité de l'un est le cauchemar de l'autre. Un abîme d'incompréhension sépare Juan Comas de Georges Buisson.

L'appréhension nationaliste de l'enfance n'est pas spécifique à l'Espagne républicaine. Dans le sillage de l'émergence des idéologies nationalistes en Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puis des conséquences de la Première Guerre mondiale, les politiques de protection de l'enfance se développent précisément sur les prémisses que les enfants constituent un capital humain crucial pour la puissance démographique, politique et militaire des États-nations : c'est d'ailleurs le fondement des politiques natalistes françaises, mais le constat vaut *mutatis mutandis* pour l'ensemble du monde non colonisé. Par exemple, Tara Zahra a bien montré, dans

---

<sup>139</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 17 septembre 1937. *Ibid.*, f. 116-119. C'est nous qui soulignons.

<sup>140</sup> « El Comité d'Accueil en sesión del miércoles 15 ha acordado negar a esta Delegación todo derecho a colocar 26 niños en familias españolas de Marsella, controladas y avaladas por el Consulado. Posición inadmisibile tratándose de niños españoles, para familias españolas ; otra cosa significaría crear un monopolio a favor del comité d'Accueil que el Gobierno de España no puede admitir. » Lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 17 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11056, dossier 6446. C'est nous qui soulignons.



le cas de la Bohême, combien les nationalistes allemands et tchèques ont, dans leur rivalité, développé « une conception particulière des enfants comme propriété collective<sup>141</sup> » de la nation. Ainsi, la « bataille pour les enfants » a représenté, pendant plus d'un demi-siècle, l'un des enjeux et des outils principaux de la lutte pour l'assignation nationale du territoire et des populations de cette région-frontière. L'enfant n'appartient donc pas, ou plus, à sa seule famille, mais également à sa nation. En Espagne, cette évolution prend la forme spécifique du lien, incarné dans l'*Institución Libre de Enseñanza* (ILE), entre éducation et régénération nationale, la première étant l'outil privilégié de la seconde. Cette idéologie particulière, à la fois séculière, progressiste et patriote, fait partie du bagage culturel de tous les responsables successifs des évacuations enfantines ; elle infuse profondément le républicanisme des années 1930.

Dès le départ, cette sensibilité nationaliste à l'enfance met en tension le programme d'évacuations d'enfants à l'étranger. En effet, l'éloignement géographique risque de distendre les liens entre l'État-nation espagnol et *ses* enfants. Mais Federica Montseny s'inquiète moins du spectre de leur dénationalisation que de celui de leur dépolitisation :

Il y avait au Conseil des Ministres et en moi-même une opposition à faire sortir des enfants d'Espagne. Nous croyions que ces enfants, *nos enfants*, fils de la révolution et du moment que vivait l'Espagne, ne pouvaient pas, ne devaient pas être remis à des mains, à des consciences, à des pensées qui pouvaient être éloignés des nôtres<sup>142</sup>.

Pour la dirigeante anarchiste, c'est donc la séparation d'avec l'Espagne comme berceau de la révolution, plus que comme nation au sens culturel, qui apparaît nuisible. Mais le caractère fortement ouvrier et antifasciste du dispositif d'évacuation mis en place avec la CGT permet d'évacuer, ou du moins de mitiger ce risque. À l'origine, on peut ainsi conceptualiser l'évacuation et l'accueil des enfants espagnols comme une forme transnationale de protection sociale, au sens où cette opération ne s'organise pas selon les lignes de la solidarité nationale (comme dans le modèle de l'État-providence), mais selon des allégeances et des critères d'appartenance autres – en l'occurrence, sociaux et politiques. À partir de juin 1937 en revanche, un nouvel arbitrage entre inquiétude nationale et expatriations enfantines se dessine : il faut que les enfants restent autant que possible dans une ambiance espagnole et sous le contrôle de leur État. En ce sens, la nouvelle philosophie qui guide le programme d'évacuation peut apparaître paradoxale : car en même temps qu'il s'agit de sauvegarder le capital humain

---

<sup>141</sup> Tara ZAHRA, *Kidnapped Souls*, *op. cit.*, p. X.

<sup>142</sup> « Había en el Consejo de Ministros y en mí misma una oposición a sacar criaturas de España. Creíamos que *estos hijos nuestros*, hijos de la revolución y del momento que España vivía, no podían, no debían ser entregados a manos, conciencias y pensamientos que podían estar divorciados de nosotros. » Federica MONTSENY, *Mi experiencia*, *op. cit.*, p. 20. C'est nous qui soulignons.

que représente l'enfance en l'éloignant des dangers de la guerre, cet éloignement même fait surgir le spectre de leur dénationalisation et donc, de leur perte pour la nation.

Pour les dirigeants du ministère de l'Instruction publique, la première solution à ce paradoxe est d'ordre pédagogique. Significativement, dans le cadre de l'accord conclu entre la CGT et le ministère de la Santé et de l'assistance sociale en décembre 1936, aucune des « neuf indications » ne porte sur l'éducation des enfants espagnols en France. Puisqu'ils doivent être placés en famille, ils suivront l'école primaire française. En revanche, le décret de création de la DEEE, qui signe la reprise en main par le ministère de l'Instruction publique des enfants évacués à l'étranger, fait de l'éducation un souci majeur. La nouvelle priorité est de donner aux enfants espagnols une éducation espagnole, en espagnol, par des Espagnols, pour s'assurer qu'ils restent bien des Espagnols. Ces enfants ne doivent donc plus être confiés à des familles françaises, mais vivre en collectivité dans des colonies d'enfants car :

Le ferme critère [est] que les enfants évacués à l'étranger à cause des nécessités de la lutte reçoivent tous, dans la mesure du possible, l'éducation et l'enseignement sous la direction de maîtres espagnols afin que [...] ils ne perdent pas ce qui les unit avec la culture espagnole ni surtout, la connaissance de leur langue maternelle<sup>143</sup>.

Ce tournant pédagogique et nationaliste est indissociablement lié à la volonté de reprise en main et de contrôle du gouvernement espagnol. Comme le précise le nouveau délégué au CAEE, « le Gouvernement d'Espagne désireux de maintenir des rapports ininterrompus avec tous les enfants espagnols évacués à l'Étranger, considère – pour accomplir son devoir de tutelle et de contrôle – que ses colonies doivent être dirigées par du personnel enseignant espagnol<sup>144</sup> ».

Ce tournant pédagogique s'accompagne d'une réorientation institutionnelle du programme d'évacuation : celui-ci peut continuer si et seulement s'il cesse d'être une initiative *ad hoc* et s'intègre fermement dans le système global des politiques publiques de protection et d'éducation de l'enfance, que le ministère de l'Instruction publique et de la Santé est parvenu à regrouper sous sa houlette. Alors que les évacuations enfantines étaient au départ, selon les mots d'Amós Sabrás, une « grande œuvre de solidarité<sup>145</sup> » internationale, elles deviennent ainsi une politique sociale ordinaire, à la différence près qu'elles se déploient en dehors des frontières de l'État-nation espagnol.

---

<sup>143</sup> République espagnole, Ministère de l'Instruction Publique, DEEE, *Décret de la Présidence du Conseil des Ministres du 6 Août 1937. Ordre du Ministère de l'Instruction Publique du 10 Août 1937*, imprimerie Rodel, Paris, 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 88-89,

<sup>144</sup> Ibidem, f. 93-96, Copie de la lettre de Juan Comas, délégué espagnol à l'enfance évacuée, au CAEE, Paris, 30 août 1937.

<sup>145</sup> Lettre d'Amós Sabrás à Georges Buisson, le 28 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 130

Dès lors, il s'agit de gommer le plus possible la frontière géographique mais aussi, politique, entre la France et l'Espagne, en étendant au sol de la première le pouvoir souverain de la seconde sur ses sujets expatriés. On s'en souvient, selon l'accord conclu initialement entre le CAEE et le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, la frontière géographique entre les deux pays servait de limite à leurs sphères de compétence respectives. Or, pour Juan Comas et, plus généralement, pour les dirigeants du ministère de l'Instruction publique et de la Santé, cette frontière symbolique entre les domaines espagnol et français se situe à l'intérieur même de l'hexagone. Ainsi, selon les douze « Points fondamentaux d'accord préalable » du délégué à l'enfance évacuée, le CAEE se voit reconnaître un rôle, d'ailleurs toujours subordonné, dans les seules missions qui ont trait à la gestion *française* de l'accueil des enfants : par exemple, l'organisation de cours d'espagnols dans les localités où habitent les enfants, la localisation de nouvelles colonies et, plus généralement, les relations avec les autorités officielles locales et nationales. En revanche, pour tout le reste, c'est-à-dire, pour tout ce qui concerne les enfants, les familles et le personnel *espagnols*, ainsi que les relations avec des comités étrangers *non français*, la DEEE seule est fondée à agir. Selon le texte rédigé par Juan Comas, elle n'a même pas besoin de demander au CAEE un avis consultatif sur ces sujets-là<sup>146</sup>.

La transformation que subit le programme d'évacuations enfantines, lorsqu'il est pris en main par le ministère de l'Instruction publique et de la Santé, ne concerne donc pas seulement le tournant pédagogique de ses objectifs, ni son nouveau style de direction. Elle touche également au contenu de sa dimension internationale et à la manière dont son extraterritorialité est comprise. L'idée de collaboration dans le cadre de la solidarité internationale antifasciste tend à s'effacer derrière les logiques de politiques publiques et de souveraineté nationales. Dans ce cadre, la DEEE a la mission d'assurer la cohérence de ces dernières et la continuité du contrôle de l'État sur les sujets mineurs espagnols, y compris (ou d'autant plus) s'ils se trouvent en dehors des frontières nationales. Dans la définition nouvelle que lui donne le ministère de l'Instruction publique et de la Santé, le programme d'évacuations enfantines à l'étranger s'inscrit donc dans une tentative originale de projection transnationale du proto-État-providence espagnol sur le sol français.

---

<sup>146</sup> « Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937. *Ibid.*, f. 105-106. Annexe 9.

*b) Les origines institutionnelles de la DEEE : le Bureau des Relations culturelles*

Originale, mais pas inédite : en effet, cette politique de projection transnationale des fonctions souveraines de l'État en matière d'éducation compte un précédent. Dès les années 1920, en effet, le gouvernement espagnol nourrit des ambitions éducatives pour les enfants d'émigrés espagnols, notamment ceux qui se trouvent en France<sup>147</sup>. Dans l'idée que leur départ n'est pas forcément définitif, il s'agit d'éviter qu'ils ne perdent leur bagage culturel et linguistique d'origine en étant contraints d'être scolarisés dans un cadre exclusivement français, faute de solution alternative. Au cours de sa première décennie, cette politique est animée par le Bureau des Relations culturelles (*Junta de Relaciones culturales*) créé en 1926 au sein du ministère des Affaires étrangères espagnol sous l'inspiration de l'intellectuel Américo Castro. Mais elle donne peu de résultats concrets, notamment en raison des obstacles opposés par la politique assimilationniste française et de l'efficacité de ses régulations scolaires<sup>148</sup>. L'installation de la Seconde République débloque la situation et permet la création d'un réseau scolaire espagnol à l'étranger, dans la lignée de l'activisme général du nouveau régime en matière d'éducation : de même que les républicains ouvrent de nouvelles écoles en Espagne même, ils en fondent à l'étranger pour les enfants émigrés. Ainsi, le Bureau des Relations culturelles parvient à ouvrir à partir de 1932 neuf écoles espagnoles en Andorre et au Portugal ainsi que 21 classes en France et en Algérie – la réglementation scolaire française ne permettant pas l'ouverture d'écoles à part entière, mais autorisant des classes annexes, en dehors des heures de cours ordinaires<sup>149</sup>. En 1932 également est recrutée la première promotion d'instituteurs fonctionnaires expatriés, sélectionnés sur concours, nommés et financés sur les deniers publics espagnols. En France, ils enseignent la langue, la littérature et l'histoire espagnoles aux enfants immigrés qui assistent par ailleurs à l'école communale<sup>150</sup>. Malgré les limites de son action, le Bureau des Relations culturelles réussit partiellement à étendre à l'étranger le nouveau système d'éducation nationale espagnole républicaine.

Les dispositifs du Bureau des Relations culturelles et de la DEEE présentent de nombreuses similitudes : dans leur philosophie, qui repose sur la continuation de la scolarisation espagnole normale des enfants se trouvant hors du territoire national ; dans leur fonctionnement concret, fondé sur l'expatriation d'instituteurs fonctionnaires ; dans leurs relations avec les

---

<sup>147</sup> Lorenzo DELGADO GÓMEZ-ESCALONILLA, « La enseñanza de los emigrantes », *op. cit.*, p. 524.

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> Lorenzo DELGADO GÓMEZ-ESCALONILLA, « Las relaciones culturales de España en tiempo de crisis : de la II República a la Guerra Mundial », *Espacio, tiempo y forma. Serie V, Historia contemporánea*, n° 7, 1994, p. 260.

<sup>150</sup> Lorenzo DELGADO GÓMEZ-ESCALONILLA, « La enseñanza de los emigrantes », *op. cit.*, p. 526.

instances du pays d'accueil, caractérisées par une certaine méfiance entre souverainetés rivales. Ces ressemblances ne découlent pas d'un simple effet d'influence ou d'imitation, mais d'un lien de filiation direct entre les deux institutions. En effet, au début de la guerre civile, le Bureau des Relations culturelles est transféré du ministère des Affaires étrangères à celui de l'Instruction publique<sup>151</sup>. Or, lorsque, quelques mois plus tard, ce dernier prend en charge la gestion des évacuations enfantines, il utilise le Bureau des Relations culturelles non seulement comme un modèle, mais aussi comme un vivier d'infrastructures et de professionnels dans lequel puiser jusqu'à extinction. En effet, le Bureau des Relations culturelles est dissous peu après la création de la DEEE<sup>152</sup> et une grande partie de son personnel enseignant lui est reversée sans solution de continuité. Par exemple, Remigio Saez, instituteur espagnol à Sète avant 1936, devient sous-délégué à l'enfance évacuée pour les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, de l'Aveyron et du Gard<sup>153</sup>. De même à Paris, comme l'explique la nouvelle déléguée à l'enfance évacuée Regina Lago de Comas en avril 1938, « les six instituteurs en service aux ordres directs de la Délégation dans [le] bureau central, sont issus du Bureau des Relations culturelles et ils résidaient tous en France, en poste dans des écoles à l'étranger depuis 1932<sup>154</sup> ». Ils s'occupent désormais de l'administration de la DEEE et de « l'inspection générale des colonies [...] dans des zones précises assignées à chacun d'entre eux<sup>155</sup> ». Par exemple, Alejandro Tarragó, de la promotion 1932 du Bureau des relations culturelles, envoyé à Aubervilliers puis à Paris, devient secrétaire général et numéro deux de la DEEE dès la nomination de Juan Comas<sup>156</sup> ; Vicente Mengod, qui le remplace à Aubervilliers en 1933, devient en 1937 responsable de l'installation matérielle des colonies et de l'inspection

---

<sup>151</sup> Présidence du Conseil des Ministres, « Decreto disponiendo que los servicios relativos a la expansión cultural de España en el extranjero, que dependan del Ministerio de Estado, pasen con su dotación presupuestaria a depender del de Instrucción Pública y Bellas Artes, y que las incidencias sean resueltas por Orden ministerial » [décret du 29 novembre 1936], *Gaceta de la República*, n° 337, 2 décembre 1936, p. 850.

<sup>152</sup> Lettre de Wenceslao Roces, sous-secrétaire à l'Instruction publique, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Barcelone, 2 décembre 1937. AGA (10) 98 54/11675, dossier personnel, section diplomates « Don José Bergamin, Agregado español ».

<sup>153</sup> Dépêche n° 18 de José de Benito, consul à Sète, à Luis Araquistáin, ambassadeur d'Espagne à Paris, Sète, 16 février 1937. AGA (10) 96 54/11253, dossier 6080. Dépêche n° 136 de José de Benito, consul à Sète, au ministre des Affaires étrangères espagnol, Sète, 4 mai 1938. AMAEC, R. 547/13, f. 6.

<sup>154</sup> « Los seis maestros que prestan servicios directamente a las órdenes de la Delegación en nuestra oficina central, son procedentes de la Junta de Relaciones Culturales y todos ellos residían en Francia, sirviendo escuelas en el extranjero desde el año 1932. » Lettre de Regina Lagos de Comas, déléguée à l'enfance évacuée, au Conseil national de l'enfance évacuée, section des relations extérieures, ministère de l'Instruction publique et de la Santé, Paris, 23 avril 1938. AGA (9) 17.12 51/21120.

<sup>155</sup> « La inspección general de las colonias [...] en determinadas zonas que tiene cada uno asignadas ». *Ibid.*

<sup>156</sup> Les informations sur les postes occupés précédemment par les membres de la DEEE sont tirés de MINISTERIO DE ESTADO. JUNTA DE RELACIONES CULTURALES, *Memoria correspondiente a los años 1931 a 1933*, Madrid, Imprenta del Ministerio de Estado, 1934, 38 p ; et MINISTERIO DE ESTADO. JUNTA DE RELACIONES CULTURALES, *Memoria correspondiente al año 1934*, Madrid, Imprenta del Ministerio de Estado, 1935, 102 p.

du réseau financé par le Comité suédois ; Agustín Sala, instituteur du Bureau des relations culturelles à Perpignan, prend la direction du service de recouvrement des dons de la DEEE ; Juan Alonso Coll, nommé instituteur à Pau en 1933, s'occupe du fichier statistique des enfants et du personnel de la DEEE, etc. Comme l'explique Regina Lago, tous ces fonctionnaires émargent au budget du Bureau des Relations culturelles jusqu'à la fin de l'année 1937 (c'est-à-dire jusqu'à sa dissolution), quoiqu'ils travaillent pour la DEEE depuis le mois d'août : d'un point de vue institutionnel et financier, il y a donc substitution d'une entité par l'autre<sup>157</sup>. Enfin, le meilleur indicateur de cette continuité est certainement Juan Comas lui-même, puisque celui-ci passe sans transition du poste d'inspecteur des écoles dépendant du Bureau des relations culturelles, poste qu'il occupe depuis 1933, à celui de délégué à l'enfance évacuée, en août 1937<sup>158</sup>.

Contrairement aux apparences, la DEEE n'est donc pas la successeuse de la délégation de l'Assistance sociale, avec laquelle elle a fort peu en commun. En revanche, elle est bien l'héritière en ligne directe du Bureau des Relations culturelles, de son fonctionnement, de son personnel, de son budget, mais aussi de son objectif premier : maintenir le lien entre les enfants espagnols vivant à l'étranger et la nation, à travers une exportation pure et simple du système d'instruction publique espagnole. D'ailleurs, la DEEE reprend à son compte l'objectif vers lequel tous les gouvernements espagnols ont tendu en vain, depuis 1926 et la création du Bureau des Relations culturelles par Américo Castro : la fondation, en France, d'écoles espagnoles à part entière, et non de simples classes annexes aux écoles primaires françaises. Lorsqu'elle en fait la demande officielle, le ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, souligne d'abord à l'instar de ses prédécesseurs que la loi Goblet l'interdit *a priori*. Mais par un artifice purement bureaucratique<sup>159</sup>, il décide néanmoins de passer outre et d'accorder que « des moniteurs espagnols s[oi]ent autorisés à titre exceptionnel à [...] donner provisoirement leur enseignement dans les locaux de la colonie et pendant les heures de scolarité normale<sup>160</sup> ». Ainsi, la DEEE

---

<sup>157</sup> Lettre de Regina Lagos de Comas, déléguée à l'enfance évacuée, au Conseil national de l'enfance évacuée, section des relations extérieures, ministère de l'Instruction publique et de la Santé, Paris, 23 avril 1938. AGA (9) 17.12 51/21120.

<sup>158</sup> Dans le cadre de ce poste d'inspecteur, Juan Comas réalise une visite annuelle des écoles et des classes espagnoles à l'étranger de 1933 à 1937. Il est également le destinataire des rapports trimestriels des instituteurs qui y sont nommés. *Memoria correspondiente a los años 1931 a 1933, op. cit.*, p. 14.

<sup>159</sup> « Les enfants espagnols groupés dans des internats seraient inscrits sur les registres matricules des écoles publiques des communes où se trouvent des internats. » Copie de la lettre du ministère des Affaires Étrangères français, direction politique, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, 27 octobre 1937. IHS-CGT, 97 CFD 46/3, f. 120-121.

<sup>160</sup> *Ibid.* La Loi Goblet du 30 octobre 1886 dispose, entre autres, que l'éducation primaire obligatoire soit dispensée dans des écoles primaires et que les instituteurs soient diplômés d'une école normale. Elle précise dans son article 4 que « nul ne peut être directeur ou adjoint chargé de classe dans une école primaire publique ou privée,

semble sur le point de réaliser, en temps de guerre, ce que le Bureau des relations culturelles n'a pu accomplir en temps de paix : la souveraineté éducative totale du gouvernement sur les nombreux enfants espagnols résidant en France.

### **3. Aide humanitaire et souveraineté nationale**

#### 3.1. La transnationalisation au service du national

Le transfert des objectifs et des procédés du Bureau des Relations culturelles vers la DEEE crée cependant un paradoxe. D'un côté, à partir de l'été 1937, le gouvernement espagnol (plus spécifiquement le ministère de l'Instruction publique et de la Santé) cherche à renforcer son contrôle sur les enfants espagnols résidant à l'étranger et à normaliser le programme d'évacuations enfantines en l'intégrant à sa politique nationale d'éducation. Mais de l'autre, il dépend toujours pour ce faire de la collaboration, et surtout des contributions financières d'entités privées étrangères. De plus, loin de chercher à s'en défaire, la DEEE s'efforce de diversifier et de potentialiser les ressources venues des divers comités d'aide à la République espagnole (car l'hébergement en colonies est beaucoup plus coûteux que le placement familial). Comment transformer un programme d'aide internationale en politique publique nationale tout en conservant un financement étranger ? Comment la DEEE peut-elle résoudre cette contradiction, et conjurer l'asymétrie de la relation humanitaire entre le donateur et son obligé ?

Comme on l'a vu, le nouveau délégué à l'enfance évacuée met fin au « monopole<sup>161</sup> » du CAEE, c'est-à-dire à son statut privilégié et exclusif comme centre névralgique des évacuations d'enfants et comme interlocuteur unique du gouvernement espagnol. Parallèlement il cherche de nouveaux partenaires qu'il traite d'ailleurs avec plus d'égards, estimant peut-être que leur potentiel de mobilisation, encore peu utilisé, est supérieur à celui du CAEE dont les ressources seraient presque épuisées après un an de fonctionnement. Ainsi, alors qu'il manque l'une après l'autre les séances du comité français, il ne voit pas tant d'inconvénients ni n'a tant d'empêchements lorsqu'il s'agit de s'entretenir avec les représentants d'autres comités d'aide. Au cours du mois de septembre 1937, il organise au moins deux réunions avec eux. Le 2 septembre 1937, comme nous l'avons mentionné, il a rendez-vous avec « plusieurs

---

s'il n'est français ». Voir l'intégralité du texte publié au journal officiel sur le portail Internet du Sénat : <http://www.senat.fr/evenement/archives/D42/oct1886.pdf>, consulté le 13/07/2013.

<sup>161</sup> « Monopolio. » Lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 17 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11056, dossier 6446.

représentations de Comités étrangers d'aide à l'enfance espagnole<sup>162</sup> » (ce qui l'empêche d'assister à la session du CAEE). Un premier accord est conclu avec le comité suédois dès le 21 septembre. Il prévoit l'installation de :

trois colonies avec 90, 50 et 30 enfants respectivement (total de 170 enfants d'âge scolaire) dans des chalets aménagés à cet effet qui existent à Asnières, La Garenne-Colombes et Bois-Colombes, tous à trois kilomètres de Paris<sup>163</sup>.

Ces maisons sont effectivement inaugurées entre le 20 octobre et le 15 novembre 1937, ainsi qu'une quatrième à Colombes dans la Seine, pour un total de 173 enfants<sup>164</sup>. En avril 1938, après l'addition de plusieurs autres maisons d'enfants à l'actif suédois, la successeure de Juan Comas, son épouse Regina Lago García, constate que « les colonies soutenues par le Comité suédois [forment] le groupe le plus important parmi tous ceux que cette Délégation contrôle<sup>165</sup> » : l'organisation suédoise a donc remplacé le CAEE dans le rôle de partenaire privilégié du gouvernement républicain pour le placement d'enfants espagnols en France.

Les pourparlers engagés avec des comités hollandais et tchécoslovaques sont fructueux eux aussi. Au cours de ce même mois de septembre 1937, le premier prend en charge le financement de la colonie ouverte, le 6 juin précédent, dans la maison de repos des Assurances sociales « Le Travail » de la CGT à Petite-Synthe, dans le Nord<sup>166</sup>. Sur ces entrefaites commence la négociation, toujours avec le comité hollandais, d'un contrat concernant l'Aérium de Berck-Plage, dans le même département ; le 15 novembre 1937, 90 enfants espagnols y font leur entrée. Parallèlement, début octobre, le comité tchécoslovaque formule le désir « de

---

<sup>162</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 2 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 103.

<sup>163</sup> « Tres colonias con 90, 50 y 30 niños respectivamente (total 170 niños de edad escolar) en chalets debidamente acondicionados existentes en Asnieres, La Garenne-Colombes y Bois-Colombes, todos ellos a 3 kms. de Paris. » Lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 21 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11056, dossier 6446.

<sup>164</sup> DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». Annexe III : Liste des colonies ou groupes d'enfants espagnols en régime collectif à l'étranger. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 66-71.

<sup>165</sup> « ...las colonias sostenidas por el Comité Sueco que es [sic] el grupo más importante de los que esta Delegación controla ». Lettre de Regina Lagos de Comas, déléguée à l'enfance évacuée, au Conseil national de l'enfance évacuée, section des relations extérieures, ministère de l'Instruction publique et de la Santé, Paris, 23 avril 1938. AGA (9) 17.12 51/21120.

<sup>166</sup> DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». Annexe III : Liste des colonies ou groupes d'enfants espagnols en régime collectif à l'étranger. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 66-71.



soutenir une colonie déjà existante d'enfants espagnols<sup>167</sup> ». Il lui est proposé celle du château de Lamothe, à Villeneuve-sur-Lot, qu'il commence à subventionner le 20 du même mois<sup>168</sup>.

Enfin, le 21 septembre 1937, Juan Comas rencontre à Paris le Comité exécutif du Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine (CICIAER) organisme créé le 13 août 1936 à Paris afin de fédérer le mouvement de solidarité envers la République à l'échelle internationale (voir chapitre 1). Ensemble, la DEEE et le CICIAER décident d'organiser une grande Conférence internationale pour l'aide aux enfants et aux réfugiés espagnols<sup>169</sup>. Celle-ci se tient à Paris, les 20 et 21 novembre 1937, et rassemble 236 délégués de comités basés dans 22 pays<sup>170</sup>. L'objectif de la DEEE y est d'encourager ces organisations, d'où qu'elles viennent, à financer des colonies pour enfants de préférence en Espagne ou en France, à l'image des Comité suédois, hollandais et tchécoslovaque<sup>171</sup>. Juan Comas apparaît ainsi comme le chef d'orchestre d'une transnationalisation accélérée de l'aide aux enfants espagnols évacués en France. Alors que jusqu'au mois d'août 1937, le dispositif reposait pour l'essentiel sur une collaboration bilatérale franco-espagnole, il implique à partir de cette date de plus en plus de comités de divers pays qui, à défaut de pouvoir ou vouloir faire venir des enfants espagnols chez eux, décident de financer leur séjour en France en colonies, via la DEEE.

La diversification des sources de financement peut, en théorie, accroître l'indépendance globale de la DEEE en empêchant que son action ne soit soumise au bon vouloir d'un seul partenaire – comme cela menace en effet de se produire lorsque le CAEE s'oppose aux décisions souveraines de Juan Comas. Mais cette transnationalisation accélérée du dispositif d'évacuation et d'accueil des enfants espagnols à l'étranger n'est conciliable avec les objectifs et la pratique nationalistes de la DEEE qu'au prix de l'affirmation catégorique d'une hiérarchie stricte entre cette dernière et les comités étrangers. À partir du moment où l'évacuation des

---

<sup>167</sup> Lettre de Georges Buisson à Bohumir Smeral, sénateur de Tchécoslovaquie, Paris, 11 octobre 1937. IHS-CGT, 97 CFD 46/3.

<sup>168</sup> DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». Annexe III : Liste des colonies ou groupes d'enfants espagnols en régime collectif à l'étranger. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 66-71.

<sup>169</sup> Lettre de Juan Comas à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 22 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11056, dossier 6446.

<sup>170</sup> « Conférence internationale pour l'Aide aux enfants et aux réfugiés espagnols, 20-21 novembre 1937. Rapport de la Commission des Mandats ». CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 1-4.

<sup>171</sup> DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». *Ibid.*, f. 48-61.

enfants espagnols n'est plus, avant tout, la manifestation de la solidarité ouvrière et antifasciste entre camarades de tous les pays, mais une politique publique nationale, la « collaboration » avec les comités d'aide n'est plus qu'un moyen, c'est-à-dire une concession, pour parvenir à une fin autre : le financement de colonies d'enfants. En d'autres termes : collaborer, c'est payer. C'est ce que le délégué expose, de manière bien sûr édulcorée, aux 236 délégués venus à la conférence des 20 et 21 novembre 1937 à Paris :

Il faut organiser de nouvelles colonies. Le gouvernement de la République ne peut les soutenir intégralement à lui tout seul. Il compte sur vous, sur l'appui décidé de la solidarité collective, pour résoudre le problème dans une *collaboration fraternelle*<sup>172</sup>.

Or, pour concilier cet « appui » nécessaire avec sa volonté de contrôle sur les enfants espagnols, le ministère de l'Instruction publique et de la Santé conçoit une solution simple, et radicale : intégrer les donations venues du monde entier dans son budget ordinaire. Ainsi, il peut financer avec de l'argent suédois, anglais ou uruguayen<sup>173</sup>, les politiques publiques conçues par lui seul, au sein de son Conseil national de l'enfance évacuée (CNIE)<sup>174</sup>.

Une fois encore (voir chapitre précédent), cette appropriation se fait au nom de l'efficacité qui implique la « nécessité de centraliser [...] toutes les aides de tout genre que les organisations étrangères désirent apporter à l'Espagne pour améliorer la situation des enfants réfugiés<sup>175</sup> ». L'instrument désigné pour mener à bien cette centralisation est la Commission des enfants du CICIAER à Paris – qui devient, lors de la conférence organisée par le CICIAER et la DEEE les 20 et 21 novembre 1937 à Paris, l'Office international pour l'enfance (OIE). Dès le mois de juin 1937, son équipe dirigeante, menée par Madeleine Braun pour le CICIAER et Ione Boulenger pour la Commission des enfants/OIE, se rend à Valence pour mettre au point cette nouvelle politique de centralisation avec le ministère de l'Instruction publique et de la Santé<sup>176</sup>. Le dispositif imaginé est très simple. Tous les comités d'aide à la République espagnole d'Europe, d'Amérique et d'ailleurs doivent envoyer leurs dons en nature et en espèces à Paris, à la Commission des enfants du CICIAER. De là, celle-ci les transfère directement vers l'Espagne – plus spécifiquement, à « Regina Lago, Delegación de

---

<sup>172</sup> *Ibid.*

<sup>173</sup> Voir par exemple le rapport du « Comité pour des colonies d'enfants en Espagne républicaine d'Uruguay » à la Conférence internationale de l'OIE organisée à Paris les 21 et 22 juillet 1938. *Ibid.*, dossier 1, f. 44.

<sup>174</sup> Rappelons que ce dernier remplace la Délégation centrale des colonies scolaires le 24 août 1937. Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden creando un Consejo Nacional de la Infancia Evacuada, dependiente de la Dirección general de Primera Enseñanza, con las facultades que se establecen y a los fines que se determinan » [ordre du 24 août 1937], *Gaceta de la República*, n° 240, 28 août 1937, p. 827.

<sup>175</sup> DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 48-61.

<sup>176</sup> *Ibid.*

Colonias<sup>177</sup> » à Valence car « il s'agit de l'adresse centrale des colonies d'enfants en Espagne et tout le matériel général sera distribué par cette *organisation*, là où les besoins sont les plus grands<sup>178</sup> », explique la documentation envoyée aux comités d'aide du monde entier. Or, comme on sait, la Délégation centrale des colonies scolaires n'est pas exactement une « organisation », mais le service du ministère de l'Instruction publique et de la Santé en charge du réseau de colonies scolaires en Espagne et à l'étranger. En somme, le ministère organise donc, sans tout à fait le dire, une vaste entreprise de nationalisation des dons privés étrangers issus du mouvement populaire international de soutien à l'Espagne républicaine. La solidarité internationale se substitue au contribuable pour financer le proto-État-providence espagnol.

Sous couvert d'efficacité et de méthode, ce système vise à tuer dans l'œuf toute velléité d'intervention et d'interaction autonome des comités étrangers avec des enfants espagnols. Ceci transparaît d'ailleurs dans les mots de conclusion de Juan Comas à la conférence internationale de novembre 1937 :

Cette centralisation – que nous estimons, non seulement nécessaire, mais absolument indispensable – n'empêche pas chaque Comité, lorsqu'il le juge opportun, d'envoyer en Espagne un représentant dûment autorisé afin de voir *directement* sa Colonie et de pouvoir à son retour, rendre compte de ce qu'il aura personnellement observé. Mais *en prenant toujours contact avec le Ministère de l'Instruction Publique, à travers le délégué du Comité International de Coordination (Commission d'Enfants)*<sup>179</sup>.

Il s'agit donc bien de placer systématiquement le double filtre du CICIAER et du ministère de l'Instruction publique et de la Santé entre tout rapport « direct » entre les comités et les enfants espagnols qu'ils secourent. Heureusement, se réjouit le délégué à l'enfance évacuée, presque tous se sont d'ores et déjà rangés à cette manière de voir et de faire :

Au début, chaque organisme ou comité étranger désireux de parrainer une Colonie, le faisait *directement*. (Aujourd'hui encore quelques-uns, comme le Comité suisse et les Quaquers [sic], continuent à agir ainsi, mais ils sont en très petit nombre). Il est inutile d'insister sur les difficultés, les retards, les efforts et les dépenses stériles occasionnés par ce système. Actuellement, la majorité des Comités étrangers ont accepté les suggestions et la méthode de travail de la Commission d'enfants du Comité

---

<sup>177</sup> CICIAER, Commission des enfants, secrétaire générale Ione Boulenger, « Detailed instructions for the shipment of food, clothing and material to Spain », Paris, août 1937. Archives de l'*American Friends Service Committee* (AFSC), General Files, 1937. Foreign Service, Spain/1, dossier 17 : Coms & Orgs : Comité international de Coordination et d'Information.

<sup>178</sup> « This is the central address of the children's colonies in Spain and all general material will be distributed by this organisation wherever the need is greatest. » *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>179</sup> DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 48-61. C'est nous qui soulignons.

International de Coordination, et c'est à *travers* celle-ci qu'arrive à chaque Colonie l'aide de ceux qui la soutiennent<sup>180</sup>.

Il importe toutefois de mettre au pas les comités récalcitrants, afin d'éviter qu'ils puissent interagir « directement » et sans le moindre contrôle avec les enfants espagnols, menaçant ainsi la souveraineté nationale. C'est d'ailleurs l'objet de la fameuse communication officielle du 14 octobre 1937 de Jesús Hernández à José Giral qui, comme nous l'avons dit au chapitre précédent, déclenche la phase finale de la guerre des ministères, à Valence. Or, que dit cette fameuse communication ?

Certains Comités d'aide internationale ont envoyé du personnel étranger dans des villes qui nous sont loyales. Ils y ont établi des bureaux, des magasins, etc. et dans quelques cas pour nous fournir des vivres, par exemple, ils *imposent* certaines conditions, qui ne sont pas compatibles avec l'indépendance dont doivent être entourés les organismes officiels. Pour donner les vivres en question ils *exigent*, parfois, que l'on établisse des réfectoires dans les groupes scolaires d'une ville précise. Pour doter des fermes-écoles du matériel nécessaire, ils *exigent* qu'elles soient situées dans un lieu précis. Enfin, *l'ingérence* de quelques Comités étrangers est telle qu'ils provoquent des situations d'angoisses, étant donné que, sans nous méfier de personne, nous devons toujours nous tenir prêts pour toute contingence désagréable<sup>181</sup>.

Pour éviter ces dangereuses « ingérences », il s'agit, en somme, de bénéficier de l'aide étrangère tout en faisant abstraction des étrangers qui la fournissent, non seulement en Espagne, mais aussi à l'étranger. Telle est la quadrature du cercle qu'est chargé de réaliser Juan Comas à son arrivée à Paris, ce qui explique l'apparente schizophrénie entre son désir de « collaborer » avec le CAEE et sa manière d'agir autoritaire et unilatérale.

### 3.2. Les accommodements raisonnables

Nous avons laissé le délégué à l'enfance évacuée, au début du mois d'octobre 1937, perplexe et outré de l'attitude du CAEE, parti sur le chemin de Valence afin d'envisager quelle devait être sa ligne de conduite avec ses supérieurs. Il est temps d'achever le récit de ses déboires parisiens.

---

<sup>180</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>181</sup> « Determinados Comités de Ayuda Internacional, han destacado personal extranjero a capitales que nos son leales. Han establecido en ellas sus Oficinas, Almacenes, etc. y en algunos casos para facilitarnos víveres, por ejemplo, *imponen* determinadas condiciones, que no son compatibles con la independencia de que tiene que estar rodeados los organismos oficiales. Para dar los aludidos víveres *exigen*, en ocasiones, que se establezcan comedores en los Grupos escolares de determinada capital. Para dotar del material necesario a Granjas, *exijen* emplazarlas en determinado lugar. En fin, es tal la *ingerencia* de algunos Comités Extranjeros, que originan estados de zozobras, puesto que, sin dudarse de nadie debemos de estar siempre apercebidos para cualquier contingencia desagradable. » Communication officielle de Jesús Hernández à José Giral, Valence, 14 octobre 1937. AMAEC, R. 631/182, f. 15. C'est nous qui soulignons. Ces éventuelles « contingences désagréables » sont, comme l'explique Jesús Hernández dans la suite de ce courrier, les fuites de renseignements organisées par des espions étrangers au service de Franco.

*A priori*, Juan Comas sort conforté de cette consultation. Il revient en effet d'Espagne avec une communication officielle signée par Jesús Hernández lui-même, qu'il transmet à Georges Buisson le 20 octobre 1937. Ce document avalise toute son action. Le ministre de l'Instruction publique confirme ainsi que les « lettres envoyées au Comité d'Accueil le 30 Août, et le 1<sup>er</sup> et le 17 septembre [...] exprime[nt] [...] le point de vue gouvernemental quant'à [sic] nos enfants évacués à l'étranger<sup>182</sup> » et précise qu'en son temps,

il approuva télégraphiquement [I]es douze points, et il est heureux de ratifier son approbation dans cette Note. Il estime que ces douze points supposent le maximum de concessions que le Gouvernement de l'Espagne peut faire quant à *l'intervention* dans le contrôle, éducation et surveillance des petits Espagnols qui résident à l'étranger. S'il n'en était pas ainsi, il serait porté atteinte au Décret du 6 août dernier et à l'Ordre Ministériel du 10 du même mois et la DEEE n'aurait aucune raison d'être<sup>183</sup>.

La conception à la fois hiérarchique et restrictive de la collaboration entre la DEEE et le CAEE, telle que promue par Juan Comas, est confirmée :

[Les camarades du Comité d'Accueil] ne peuvent manquer de reconnaître la droiture de notre ligne de conduite ainsi que la modération avec laquelle le Gouvernement Espagnol sollicite d'*intervenir*, ou plutôt de *collaborer*, au contrôle, éducation et surveillance des petits enfants espagnols réfugiés à l'étranger<sup>184</sup>.

Une fois encore, le choix des mots est révélateur : pour Jesús Hernández, la frontière entre « collaboration » et « intervention » est floue : la menace pour la souveraineté espagnole est constante. Il est donc hors de question de donner davantage de pouvoir et de latitude au CAEE. À ce stade, ce dernier est donc face à une alternative : se soumettre, ou se démettre. Pourtant, sans même que le comité ait le temps de répondre à cet ultimatum, Juan Comas change son fusil d'épaule, et décide de céder, lui. Cinq jours après avoir envoyé la communication de Jesús Hernández, il prend sur lui, « dans le désir, tant personnel qu'officiel, d'arriver à un complet accord<sup>185</sup> », de présenter à Georges Buisson de nouvelles « bases de collaboration [...] *légèrement modifiés* [sic] sans en enlever rien de ce qui a été approuvé par le Gouvernement espagnol ». Or, loin d'être légère, cette modification constitue une volte-face aussi totale qu'inattendue. Le nouveau texte proposé par Juan Comas le 25 octobre reconnaît purement et simplement le partage égal du pouvoir entre la DEEE et le CAEE sur les enfants espagnols évacués en France, et la nécessité qui en découle de négocier pour chaque aspect du travail à

---

<sup>182</sup> Traduction de la Communication officielle de Jesús Hernández, ministre de l'Instruction publique, à Juan Comas, délégué espagnol à l'enfance évacuée, 15 octobre 1937, transmise au CAEE le 20 octobre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 145-146.

<sup>183</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>184</sup> Traduction de la Communication officielle de Jesús Hernández, ministre de l'Instruction publique, à Juan Comas, délégué espagnol à l'enfance évacuée, 15 octobre 1937, transmise au CAEE le 20 octobre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 145-146. C'est nous qui soulignons.

<sup>185</sup> *Ibid.*

mener. Le préambule est symptomatique de l'esprit qui anime désormais le délégué à l'enfance évacuée. Alors que, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, l'ordre du 10 août 1937 désigne en toutes lettres la DEEE comme l'« unique entité *responsable de tout* ce qui se réfère à l'installation, organisation, éducation et inspection des groupes d'enfants espagnols résidant à l'étranger<sup>186</sup> », l'interprétation de cette disposition proposée par Juan Comas le 25 octobre 1937 en fait désormais l'« unique organisme qualifié pour *collaborer avec les organisations françaises qui s'assignent la même tâche*<sup>187</sup> » : le changement est de taille.

De fait, alors que Jesús Hernández se refusait à toute « concession<sup>188</sup> », son délégué organise, au moyen de la proposition d'accord du 25 octobre 1937, une véritable capitulation. Pour chaque question concrète, la revendication, si ferme le 3 septembre 1937, de la « liberté d'action de la Délégation<sup>189</sup> », de la « reconnaissance du droit de la Délégation à intervenir » et de « son exclusive responsabilité » laisse la place moins de deux mois plus tard au principe général que toutes « les décisions prises devront marquer l'accord des représentants du Comité d'Accueil et des représentants de la Délégation Espagnole<sup>190</sup> » (voir encadré 2 ci-dessous : « La “collaboration” selon Juan Comas, du 3 septembre au 25 octobre 1937 »). Il n'est plus question que le CAEE collabore à l'œuvre de la DEEE, mais bien que les deux organismes collaborent l'un *avec* l'autre. Cinq jours après avoir reçu l'approbation et l'appui intégraux de son ministre, et alors qu'il se trouve plus que jamais en position de force, le délégué à l'enfance évacuée décide donc, du jour au lendemain, de céder sur tout. Pourquoi ?

Ce revirement aussi inattendu que paradoxal a en fait une cause on ne peut plus prosaïque : le manque d'argent. En effet, la confirmation de l'autorité politique sans partage de Juan Comas devait s'accompagner des moyens économiques correspondants : une subvention d'urgence de 200 000 francs, puis un crédit extraordinaire de quatre millions avant la fin de l'année 1937, qui lui sont promis lors de son séjour à Valence. Or, ces sommes n'arrivent pas. Le 23 octobre 1937, à peine une semaine après son retour et trois jours après avoir envoyé au CAEE l'ordre de Jesús Hernández qui aurait dû signer sa victoire totale, Juan Comas prend acte

---

<sup>186</sup> République espagnole, Ministère de l'Instruction Publique, DEEE, *Décret de la Présidence du Conseil des Ministres du 6 Août 1937. Ordre du Ministère de l'Instruction Publique du 10 Août 1937*, imprimerie Rodel, Paris, 1937. *Ibid.*, f. 88-89. C'est nous qui soulignons.

<sup>187</sup> Note de la DEEE à l'intention du CAEE, Paris, 25 octobre 1937. *Ibid.*, f. 148-149. C'est nous qui soulignons.

<sup>188</sup> Traduction de la communication officielle de Jesús Hernández, ministre de l'Instruction publique, à Juan Comas, délégué espagnol à l'enfance évacuée, 15 octobre 1937, transmise au CAEE le 20 octobre 1937. *Ibid.*, f. 145-146.

<sup>189</sup> « Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937. *Ibid.*, f. 105-106.

<sup>190</sup> Note de la DEEE à l'intention du CAEE, Paris, 25 octobre 1937. *Ibid.*, f. 148-149.

de ce changement de donne. Le télégramme qu'il envoie à sa tutelle dresse une peinture sans fard de ses conséquences :

Situation délégitimation insoutenable car manque absolu fonds pour entretenir personnel enseignant et engagements contractés officiellement. Demande instructions concrètes pour acquitter arriérés et ligne de conduite future évitant spectacle lamentable manque de sérieux des paiements devant étranger. Impossible continuer dignement tête délégitimation sans arrivée immédiate deux cents mille francs promis 15 octobre et garantie concession crédit extraordinaire quatre millions sollicités jusque fin année. On doit penser aussi effet produit nous voir obliger rapatrier Catalogne milliers enfants<sup>191</sup>.

Soudainement, la fragilité de la politique de force de la DEEE éclate en plein jour : celle-ci n'a tout simplement pas les moyens de réaliser ses désirs. Alors que le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale a obtenu, le 13 mars 1937, un crédit extraordinaire de cinq millions de pesetas pour le programme d'évacuation, et que le ministère de l'Instruction publique anarchiste dirigé par Segundo Blanco en recevra un de près de trois millions le 23 août 1938, aucun financement spécifique n'est accordé par le ministère des Finances pendant l'année où Jesús Hernández est aux commandes des évacuations, entre le 17 mai 1937 et le 4 avril 1938<sup>192</sup>.

Certes, Juan Comas ne se voit pas contraint, comme il le craint (et comme y pense au même moment l'ambassadeur à Paris, comme nous le disions au chapitre précédent), de rapatrier tous les enfants en Espagne. Mais il est obligé de réduire drastiquement la voilure des projets pédagogiques mirifiques du CNIE. Ainsi, le jour même où il envoie à Georges Buisson sa nouvelle proposition d'accord, le 25 octobre, il repousse *sine die* l'examen des propositions d'ouverture de nouvelles colonies que lui adresse le CAEE départemental des Alpes-Maritimes<sup>193</sup>. On les envisagera plus tard, « pourvu que nous ayons des fonds pour cela<sup>194</sup> ». Deux semaines plus tard, le directeur français de la colonie du château de Lamothe à Villeneuve-sur-Lot révèle à Georges Buisson que le roi est nu :

Comas n'a pas le sou (il n'a pu payer la mensualité promise à l'infirmière qu'il m'a envoyée. Il n'a pu payer le port d'une cinquantaine de bouquins qu'il m'a envoyé

---

<sup>191</sup> « Para Ministro Instrucción Pública : Situación delegación por carencia absoluta fondos para sostenimiento personal docente y compromisos adquiridos oficialmente mantenimiento centenares niños en colonias es insostenible. Solicito instrucciones concretas para saldar atrasos y actuación porvenir evitando lamentable espectáculo falta seriedad pago ante extranjero. Dignamente imposible continuar frente delegación sin llegada inmediata doscientos mil francos prometidos día quince y seguridad concesión crédito extraordinario cuatro millones solicitados hasta fin año. Debe pensarse además efecto produciría vernos obligados repatriar Cataluña miles niños. » Copie du télégramme n° 1658 d'Ángel Ossorio y Gallardo à José Giral, Paris, 23 octobre 1937. AMAEC, R. 631/182.

<sup>192</sup> Cristina ESCRIVÁ et Rafael MAESTRE MARÍN, *De las negras bombas a las doradas naranjas*, op. cit., p. 20-21.

<sup>193</sup> Copie de la lettre de Pierre Morelou, président du CAEE à Nice, au chancelier du consulat d'Espagne à Nice, Nice, le 14 octobre 1937, transmise à Juan Comas le 18 octobre 1937. AGA (10) 96 54/11239.

<sup>194</sup> « Siempre que tengamos fondos para ello. » Copie de la dépêche n° 1165 d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, au Consul à Nice, Paris, 25 octobre 1937. *Ibid.*

[sic] pour les gosses.) Ces jours-ci je suis allé à Perpignan chercher 3 gosses, des renseignements que j'ai eus il résulte que Comas n'a qu'un rôle administratif et qu'il n'a pas de crédits ni de mission d'achat<sup>195</sup>.

De l'aveu même du délégué, les renoncements succèdent aux renoncements :

À ce moment-là (24 Novembre), cette Délégation se vit contrainte de limiter ses activités créatrices en raison de l'excès même d'activité qu'elle avait eu jusqu'alors : et c'est ainsi que nous nous sommes vus dans l'obligation de communiquer à nos camarades de Dijon que, étant données nos difficultés économiques, nous ne pouvions plus nous charger de la Colonie de Dijon<sup>196</sup>.

Ce n'est donc pas un improbable sens du compromis qui pousse Juan Comas à mettre de l'eau dans son vin, mais le réalisme imposé par le terrain : car sa légitimité politique suit la pente descendante de ses crédits économiques. Sa reddition devant le CAEE est peut-être également dictée par une bonne dose de découragement : « parce qu'il n'a pas reçu<sup>197</sup> » l'argent demandé, il décide d'ailleurs de démissionner. Le texte du 25 octobre 1937 établit néanmoins les bases d'un *modus vivendi* pour l'avenir et le découpage des responsabilités entre la DEEE, le CAEE et la délégation de l'Assistance sociale, devient enfin opérationnel sous Regina Lago García, la nouvelle déléguée à l'enfance évacuée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1938<sup>198</sup>.

Pour autant, jusqu'au bout, les représentants du ministre Jesús Hernández conservent une vision de la « collaboration » bien distincte de celle qui est prônée par le CAEE et appliquée par Amós Sabrás et ses collègues de la délégation de l'Assistance sociale. L'absence d'habitude de la concertation, de la part de Regina Lago comme de son époux Juan Comas, crée souvent des dysfonctionnements qui, s'ils n'atteignent jamais la gravité des conflits du mois de septembre 1937, restent révélateurs de leur style de direction. En témoigne l'embarras du directeur de l'orphelinat Francisco Ferrer du Havre, lorsqu'en janvier 1938, il organise la venue de dix nouveaux enfants espagnols dans son centre :

J'ai passé tout l'après-midi avec notre camarade Sabrás et, *en parfaite communauté d'idées*, nous avons pu nous *mettre d'accord* pour l'avenir.

[...] Malheureusement, nous recevons une lettre de la Camarade Régina Lago de Comas qui nous avise qu'elle nous envoie 10 petits enfants. Bien entendu, je ne

---

<sup>195</sup> Lettre d'Émile Baynac, directeur de la colonie du château de Lamothe, à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 13 novembre 1937. IHS-CGT, 97 CFD 46/3.

<sup>196</sup> Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 16 décembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 259-260.

<sup>197</sup> « ... Por no recibir ». Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo à Wenceslao Rocés, Paris, 19 novembre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>198</sup> Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden nombrando Delegado de este Departamento, para la infancia evacuadas en París, a doña Regina Lago García » [ordre du 22 décembre 1937], Gaceta de la República, n° 359, 25 décembre 1937, p. 1413-1414.



savais comment faire et je demande au Camarade Sabrás par ce même courrier, qu'il veuille bien me *conseiller*<sup>199</sup>.

La différence entre les manières de faire des deux délégués et le type de relation qu'ils entretiennent, chacun de leur côté, avec les responsables du CAEE, ne saurait être plus clairement formulée. Tandis que Regina Lago agit unilatéralement, Amós Sabrás pratique tant et si bien le dialogue qu'à la fin, c'est à lui qu'on s'adresse pour régler les problèmes de communication que l'on rencontre, précisément, avec sa rivale.

---

<sup>199</sup> Lettre de f. Thos, président de l'orphelinat Francisco Ferrer, à Georges Buisson, Le Havre, 12 janvier 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 254. C'est nous qui soulignons.

*Encadré 1 : La « collaboration » selon Juan Comas, du 3 septembre 1937 au 25 octobre 1937*

À deux reprises, le 3 septembre et le 25 octobre 1937, le chef de la DEEE Juan Comas envoie au secrétaire général du CAEE, Georges Buisson, un texte censé réguler les relations entre les deux organismes. La comparaison terme à terme de ces deux documents éclaire le revirement radical du délégué à l'enfance évacuée, au bout de sept semaines de bras de fer avec son interlocuteur français. Quel que soit le point abordé et à chaque paragraphe, la volonté de trouver une solution d'un commun accord vient remplacer l'affirmation unilatérale du pouvoir exclusif de la DEEE.

Document/ Point abordé	« Points fondamentaux d'accord préalable », 3 septembre 1937	Note de la DEEE à l'intention du CAEE, 25 octobre 1937
Principes généraux		<p>La Délégation espagnole pour les enfants évacués a l'avantage d'adresser à tous les membres du Comité d'Accueil la présente note fixant les bases d'une collaboration permanente.</p> <p>Le Gouvernement Espagnol a, par arrêté [sic] du Président du Conseil, en date du 6 août 1937 accrédité la Délégation Espagnole pour les Enfants Évacués comme unique organisme qualifié pour collaborer avec les organisations françaises qui s'assignent la même tâche.</p> <p>La Délégation Espagnole tient d'abord à exprimer la vive gratitude du Gouvernement Espagnol au Comité d'Accueil pour l'œuvre généreuse accomplie jusqu'à ce jour.</p> <p>Elle exprime d'autre part son désir de collaborer avec le Comité d'Accueil dans un esprit de mutuelle confiance et de cordiale sympathie.</p> <p>Elle demande que cette collaboration s'établisse sur les bases suivantes :</p>
Prise de décision	1. Reconnaissance de la Délégation Espagnole pour les Enfants Évacués comme unique organisme officiel responsable.	a) Les représentants de la Délégation espagnole assisteront avec voix délibérative aux réunions du Comité d'Accueil et les décisions prises devront marquer l'accord des représentants du Comité d'Accueil et des représentants de la Délégation Espagnole.
Droit de visite	2. Liberté d'action de la Délégation ou de ses représentants pour visiter, à n'importe quel moment et sans ordre concret pour chaque cas, toutes les Colonies collectives en France, quelles qu'elles soient [sic] les organisations qui les soutiennent.	b) Dans toutes les colonies d'enfants existant actuellement sur le territoire français ou pouvant être créés [sic] ultérieurement, les représentants de la Délégation auront le droit d'entrée et de contrôle de la gestion.
Règlement intérieur des colonies d'enfants	3. Reconnaissance du droit de la Délégation à intervenir dans le contrôle du régime des enfants en Colonie. Dans les cas où les Colonies soient soutenues par des Organisations françaises, la Délégation devra approuver le plan de travail, l'horaire et le	c) La Délégation participera à l'élaboration du règlement intérieur des colonies, traitant de l'installation matérielles [sic], des conditions sanitaires, du régime alimentaire, de la discipline générale, des occupations scolaires et de l'emploi des loisirs.

	régime de vie, et pourra faire les suggestions qu'elle croit opportunes en vue d'obtenir une plus grande efficacité.	
Personnel des colonies	4. Il y aura, dans toutes les Colonies, du personnel enseignant et auxiliaire espagnol, dépendant exclusivement de la Délégation, étant donnés leur condition de fonctionnaire de l'État espagnol.	d) un représentant du Gouvernement espagnol, instituteur ou personnalité qualifiée, sera attaché en permanence à chaque colonie. Il relèvera de la Délégation. Il sera chargé spécialement de l'enseignement. Il collaborera dans les questions de discipline et de vie intérieure avec le personnel français de la direction. Si la colonie dépasse un effectif de 50 enfants, il serait opportun d'adjoindre au représentant du Gouvernement espagnol des délégués supplémentaires à raison d'une personne par groupe de 50.
Création de colonies	5. Aucune nouvelle Colonie ne sera pas [sic] établie sans accord préalable avec cette Délégation. 6. La délégation demandera l'intervention du Comité d'Accueil à l'occasion de l'installation de Colonies que le Ministère de l'Instruction Publique mènera à terme avec ou sans aide des Comités étrangers. La limite de cette intervention sera fixée à chaque cas suivant les modalités de la Colonie.	e) Toute création de colonie nouvelle sera faite en plein accord entre le Comité d'Accueil et la Délégation.
Placement en familles	8. Le Comité d'Accueil est toujours le responsable unique des enfants qu'il a distribués en familles jusqu'à la date, ainsi que de ceux qu'il puisse distribuer dorénavant au cas où des grandes et éventuelles expéditions d'enfants arrivent en France sans pouvoir les placer dans les Colonies 9. Le Comité d'Accueil facilitera à la Délégation tous les changements de résidence des enfants placés en famille. 10. La Délégation maintient son droit à placer des enfants en familles espagnoles, directement, sous son exclusive responsabilité, tout en acceptant n'importe quelle suggestion ou renseignement de la part du Comité d'Accueil pouvant nous conseiller, à certains cas, et par cause des conditions économiques ou morales, de ne pas accéder aux demandes [sic] d'enfants faites par ces familles.	f) Le Comité d'Accueil assurera seul la responsabilité des enfants placés dans des familles françaises. La Délégation assumera seule la responsabilité des enfants placés dans les familles espagnoles.
Direction des colonies étrangères		g) La Délégation aura seule qualité pour intervenir dans la gestion des colonies relevant d'organisations autres que le Comité d'Accueil (Comités étrangers ; organisations espagnoles etc.).
Enseignement des enfants	7. La Délégation sollicitera aussi l'intervention du Comité d'Accueil quand il	h) Dans toutes les localités où le nombre d'enfants placés dans des familles atteindra trente, le Comité

placés en familles	s'agira d'organiser des cours d'espagnols [sic] dans les villages comptant plus de 40 enfants distribués en familles. 11. La Délégation sollicitera l'intervention et l'aide du Comité d'Accueil en ce qui concerne les relations à soutenir avec les autorités françaises à l'occasion du changement d'enfants, organisation de cours, etc. ;	d'Accueil interviendra auprès du Ministère de l'Éducation Nationale pour qu'une classe spéciale reçoive ses enfants, et la Délégation désignera un instituteur pour en assurer l'enseignement.
Statistique	12. Le Comité d'Accueil facilitera à la Délégation son fichier d'enfants pour en obtenir une copie.	i) le Comité d'Accueil et la Délégation établiront en collaboration le fichier de tous les enfants placés sous leur responsabilité.

Tableau 4 : Comparaison raisonnée des « Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937 (CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 105-106), et de la Note de la DEEE à l'intention du CAEE, Paris, 25 octobre 1937. (*Ibid.*, f. 148-149).

### 3.3. « Quien paga manda<sup>1</sup> » : celui qui paie les violons choisit la musique

Le mandat de Jesús Hernández au ministère de l'Instruction publique et de la Santé présente un caractère paradoxal. D'un côté, il est le cadre de hautes ambitions et de nombreux discours publics destinés à l'Espagne et au monde (brochures<sup>2</sup>, affiches, articles de presse, causeries radiophoniques<sup>3</sup>, etc.). L'illusion discursive fonctionne d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui, puisque l'historiographie classique sur notre thème considère ce ministère comme l'acteur principal, voire comme l'initiateur des expéditions d'enfants à l'étranger, ignorant le plus souvent le rôle fondateur d'un ministère de la Santé et de l'Assistance sociale beaucoup moins bavard<sup>4</sup>. Mais de l'autre côté, du point de vue des moyens consacrés et de l'action réellement menée, cette période apparaît comme la moins ambitieuse et la moins productive : d'une part parce que, comme nous l'avons dit, le ministère se paie essentiellement de mots, et non d'argent ; d'autre part, parce que les évacuations organisées par le gouvernement central diminuent drastiquement dès le mois de mai 1937, puis, s'arrêtent complètement à l'automne (voir chapitre 2), alors qu'elles reprennent, comme on le verra, à partir de juin 1938, une fois le ministère de l'Instruction publique et de la Santé passé sous le contrôle de l'anarchiste Segundo Blanco<sup>5</sup>. Il convient donc de ne pas se laisser abuser par les discours et les faux-semblants produits par les institutions, notamment en matière de politique publique<sup>6</sup>.

Le décalage entre les ambitions et les réalités a cependant un effet bien concret : il soumet le programme d'évacuations enfantines à une tension jamais résolue entre un gouvernement espagnol jaloux de sa souveraineté nationale et des comités étrangers maîtres des cordons de la bourse humanitaire. Au cours de la période de gestion de Federica Montseny, où les évacuations d'enfants sont conceptualisées comme un programme transnational de

---

<sup>1</sup> Rapport n° 88 de José de Benito Mompel, consul à Sète, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Sète, 15 mars 1938. AGA (10) 96 54/11074, dossier 6871.

<sup>2</sup> Par exemple, SPANISH REPUBLIC. MINISTRY OF PUBLIC EDUCATION. NATIONAL COUNCIL FOR EVACUATED CHILDREN., « Children's colonies » ; MINISTERIO DE INSTRUCCIÓN PÚBLICA Y BELLAS ARTES. DIRECCIÓN GENERAL DE PRIMERA ENSEÑANZA. DELEGACIÓN DE COLONIAS, « Colonias en Régimen familiar. Instrucciones » ; Fred BRAUNIER et TURAÍ, *Los niños españoles y las Brigadas internacionales*, Barcelone, Comité pro-niños españoles de las Brigadas internacionales. Brochure en cinq langues (espagnol, français, anglais, allemand, tchèque), 1938, 126 p.

<sup>3</sup> Voir par exemple Verónica SIERRA BLAS, « En el país del proletariado. Cultura escrita y exilio infantil en la URSS », *Historia social, dossier « Niños de la guerra »*, n° 76, 2013, pp. 107-124.

<sup>4</sup> Par exemple, Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ et María José MILLÁN, « Dibujos infantiles en tiempos de guerra. La colección de la Biblioteca Nacional », in Alicia ALTED, Roger GONZÁLEZ et Gabriel JACKSON (dirs.), *A pesar de todo dibujan... La Guerra Civil vista por los niños*, Madrid, Biblioteca Nacional, 2006, p. 29.

<sup>5</sup> Nous abordons cette nouvelle étape des politiques d'évacuation dans le chapitre 7.

<sup>6</sup> C'est ce que montre bien par exemple Christophe CAPUANO, *Vichy et la famille. Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 354 p.

protection de l'enfance fondé sur des solidarités sociales et politiques, cette tension n'a pas lieu d'être. Mais à partir de l'été 1937, elle se manifeste régulièrement et avec plus ou moins de violence, tant au niveau des tractations au sommet entre le CAEE et la DEEE, comme nous l'avons montré, que sur le terrain des colonies d'enfants, dans les interactions entre sous-comités, représentants locaux de la DEEE et consuls – la mission officielle de ces derniers étant, précisément, de représenter et de défendre les intérêts et la souveraineté espagnols à l'étranger.

Un exemple éclatant de cette nouvelle contradiction entre indépendance nationale et acceptation de l'aide humanitaire est fourni par le cas des enfants espagnols accueillis à la colonie de la Corniche à Sète, sous l'égide du consul. À la tête d'une démarcation forte de plus de 40 000 immigrés espagnols, José de Benito Mompel se montre très vite extrêmement dynamique dans le domaine de l'aide aux combattants républicains et il comprend la dynamique consensuelle que peut créer le thème de l'aide aux enfants au sein de la communauté espagnole politiquement divisée qu'il administre<sup>7</sup>. Nous avons raconté, au chapitre précédent, comment il conçoit dès le mois de janvier 1937 le projet de créer à Sète une colonie pour des orphelins de Madrid. C'est chose faite dès le mois de mars suivant, avec l'arrivée d'une vingtaine d'enfants dans un camp de vacances prêté provisoirement par les Jeunesses laïques républicaines<sup>8</sup>. Mais la collaboration que lui offre le Comité d'accueil local lui occasionne bien des déboires : en effet, un mois après l'ouverture, le secrétaire de la CGT et le directeur du centre d'hébergement y font transférer 117 enfants venus de Prats-de-Mollo malgré l'avis contraire du consul, et à son insu<sup>9</sup>. Or, ces enfants arrivent à la colonie « dans des conditions hygiéniques véritablement lamentables », et ils y produisent des « désordres [...] assez ennuyeux<sup>10</sup> », qui ne se résolvent qu'à leur retour quelques semaines plus tard à Prats-de-Mollo.

José de Benito tire les leçons de l'incident. Dans son rapport d'activités pour l'année 1937, il explique avec une grande lucidité les enjeux de pouvoir et d'argent que recèle l'accueil des enfants espagnols en France. À la question « comment transformer un programme d'aide internationale en politique publique nationale tout en conservant un financement étranger ? », il botte en touche et choisit une solution radicale : se passer entièrement de toute aide étrangère, et faire de l'accueil en France des enfants espagnols une action purement espagnole, gérée

---

<sup>7</sup> Lettre circulaire du consul d'Espagne à Sète, José de Benito Mompel, aux comités d'aide formés par les Espagnols immigrés de la démarcation consulaire, Sète, sans date [février 1937]. AMAEC, Archivo de Barcelona, RE 13/54, f. 687-689.

<sup>8</sup> Lettre circulaire du consul d'Espagne à Sète, José de Benito, aux Espagnols immigrés de la démarcation consulaire, Sète, 4 mars 1937. *Ibid.*, f. 683-684.

<sup>9</sup> Rapport d'inspection du consulat de Sète, 5 juillet 1937. *Ibid.*, f. 664-676.

<sup>10</sup> « ...en condiciones higiénicas verdaderamente lamentables » ; « disturbios [...] bastante enojosos ». *Ibid.*

depuis le consulat espagnol grâce au seul soutien économique des familles espagnoles immigrées :

Plus délicat a été le problème que posait l'évacuation des enfants de Bilbao et de Santander, donnant même lieu à ce qu'à certains moments on en arrivât à des frictions avec les autorités françaises et avec certaines organisations ouvrières sympathisantes à notre cause dont l'enthousiasme et la soif d'aider leur firent croire à certains moments qu'elles pouvaient disposer librement des enfants espagnols comme d'un bien propre.

Le consul soussigné a toujours été d'avis que l'autorité consulaire, quoiqu'il fût peut-être plus commode pour elle d'être reconnaissante de l'attention et de se désintéresser des problèmes que d'autres proposaient de résoudre, n'a jamais pu permettre que le contrôle des petits réfugiés dans sa démarcation ne fût pas constamment entre ses mains, jusqu'à conditionner [sic] à cette fin la remise des enfants aux familles espagnoles qui en faisaient la demande, renonçant à tout secours que le gouvernement français ou n'importe quelle organisation pût attribuer aux petits réfugiés – unique moyen pour qu'à aucun moment l'autorité française ne pût disposer de nos petits compatriotes – en faisant valoir ce principe, que celui qui paie les violons choisit la musique<sup>11</sup>.

Cette indépendance totale s'avère cependant illusoire car, comme Juan Comas avant lui, le consul se heurte rapidement aux contraintes du terrain et, plus spécifiquement, au réalisme du porte-monnaie. Ainsi, à peine trois mois après avoir rédigé ce rapport, il est confronté à des besoins financiers pour « supporter tous les frais induits » par les transferts d'enfants entre familles d'accueil (ils sont 600 dans sa démarcation), « que ce soit pour leur entretien, les voyages, ou encore pour la création d'une garderie provisoire<sup>12</sup> ». Fidèle à sa ligne de conduite, José de Benito s'adresse à l'ambassade d'Espagne à laquelle il demande un « crédit extraordinaire de 15.000 francs<sup>13</sup> ». Mais la réponse de Paris le rappelle à la dure réalité des faits économiques :

---

<sup>11</sup> « Más delicado, ha sido el problema que planteaba la evacuación de niños de Bilbao y Santander, dando lugar a que incluso en algunos momentos se llegase a fricciones con las autoridades francesas y con algunas organizaciones obreras simpatizantes de nuestra causa, a quienes su entusiasmo y afán de ayudar, hizo creer el [sic] algunos momentos que podían libremente disponer de los niños españoles como de cosa propia. / El Cónsul que suscribe entendió siempre que la autoridad consular, aunque fuera quizás más cómodo para ella agradecer la atención y desentenderse de problemas que otros se ofrecían a resolver, no podía nunca permitir que el control de los chiquillos refugiados en su demarcación no estuviese constantemente en sus manos, llegando para ello a condicionar la entrega de los niños a las familias españolas que lo solicitaban, a la renuncia de todo socorro que el Gobierno francés o cualquier organización pudiese asignar a los pequeños refugiados como único medio de que en ningún momento la autoridad francesa pudiese disponer de nuestros pequeños compatriotas acogidos a aquello de que quien paga manda. » Rapport n° 88 de José de Benito Mompel, consul à Sète, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Sète, 15 mars 1938. AGA (10) 96 54/11074, dossier 6871. C'est nous qui soulignons.

<sup>12</sup> « Sufragar todos los gastos que se ocasionen, sea para manutención, viajes, o sea para la creación de una guardería provisional ». Copie de la dépêche n° 102 de M. Mogica, vice-consul à Nîmes, à José de Benito, consul à Sète, Nîmes, 18 juin 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>13</sup> « Crédito extraordinario de 15.000 francos ». Dépêche n° 99 de José de Benito, consul à Sète, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur à Paris, Sète, 24 juin 1938. *Ibid.*

Notre désir serait de garder sous notre garde directe tous ces petits et qu'ils fussent tous à la charge de nos propres institutions, mais cela n'est pas possible par manque de crédits<sup>14</sup>.

La seule solution consiste à faire appel aux nombreuses colonies qui, dans la région, sont gérées par des comités étrangers – suédois ou français. Or, sur ce point, José de Benito n'est pas au bout de ses désillusions. Le jour même où il reçoit ce courrier de l'ambassade s'installe à Sète une colonie de 100 enfants évacués depuis Madrid par le CNIE et le comité suisse des femmes socialistes qui la finance<sup>15</sup>. Or, les enfants sont hébergés, nourris et vêtus de manière déplorable et des cas à la limite de la maltraitance de la part du personnel recruté par l'administratrice suisse sont dénoncés par l'enseignante espagnole attachée à la colonie par le CNIE, la pédagogue rationaliste et militante anarchiste Pilar Grangel<sup>16</sup>. Or, lorsque celle-ci signale en particulier les agissements douteux et les mains baladeuses de la cuisinière, demandant à ce qu'elle soit renvoyée, le « délégué de liaison » entre le comité suisse des femmes socialistes et le personnel pédagogique espagnol lui répond : « Quand je suis chez moi, je peux recevoir qui je veux<sup>17</sup> ! » Les pires cauchemars du consul de Sète sont devenus réalité. Mais, en novembre 1938, celui-ci semble s'être résigné car, malgré ses efforts et son « espagnolisme<sup>18</sup> » résolu, Pilar Grangel est tout simplement impuissante à rétablir la situation.

Le cas de la démarcation consulaire de Sète est paradigmatique en raison de son caractère extrême, mais il n'est pas exceptionnel. À des degrés divers, la difficulté d'arbitrer entre la sauvegarde d'un pouvoir de décision souverain et la dépendance vis-à-vis des financeurs se fait sentir dans presque toutes les colonies. Par exemple, en juin 1938 sous le mandat de Segundo Blanco, le CNIE lance une nouvelle politique visant à « réduire les Colonies nombreuses et [à] procurer [sic] que celles-ci soient installées loin des agglomérations des grandes villes<sup>19</sup> » afin d'accroître le bien-être des enfants. Cette mesure vise notamment les 124

---

<sup>14</sup> « Nuestro deseo sería tener bajo el cuidado directo a todos estos pequeños y que todos ellos estuviesen a cargo de nuestras propias instituciones, pero ello no es posible por falta de consignación. » Copie de la dépêche de José Carner Puig Oriol, ministre-conseiller de l'ambassade d'Espagne à Paris, à José de Benito, consul à Sète, Paris, 27 juin 1938. *Ibid.*

<sup>15</sup> « Informe que Pilar Grangel, responsable de la colonia españolas [sic] de niños evacuados en Sète (Francia), presenta al Ministerio de Instrucción Pública y Sanidad », Sète, 12 novembre 1938. AMAEC, R. 633/65, f. 26-34. Nous revenons sur l'organisation de cette expédition dans le chapitre 7, en abordant la politique du ministère de l'Instruction publique et de la Santé au deuxième semestre 1938.

<sup>16</sup> Miguel IÑIGUEZ, « Grangel, Pilar », in *Enciclopedia histórica del anarquismo español*, Vitoria, Asociación Isaac Puente, 2008, vol. 3/2, p. 792.

<sup>17</sup> « Yo en mi casa puedo recibir a quien me dé la gana ! » « Informe que Pilar Grangel, responsable de la colonia españolas [sic] de niños evacuados en Sète (Francia), presenta al Ministerio de Instrucción Pública y Sanidad », Sète, 12 novembre 1938. AMAEC, R. 633/65, f. 26-34.

<sup>18</sup> « Españolismo ». Copie de la dépêche n° 2617 de José de Benito, consul à Sète, à l'ambassade d'Espagne à Paris à l'attention du ministère de l'Instruction publique et de la Santé, Sète, 18 novembre 1938. *Ibid.*, f. 25.

<sup>19</sup> Lettre circulaire du directeur de la Casa de España aux parrains, sans date [Paris, juillet 1938]. AGA (10) 96 54/11217, dossier 7323.



enfants hébergés à la Casa de España dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, parrainés en majorité par des syndiqués des PTT. Mais malgré les arguments présentés par le directeur de la Casa de España et la force de persuasion du nouveau et habile délégué à l'enfance évacuée, Facundo Roca<sup>20</sup>, les parrains refusent le transfert de la colonie, « donnant comme raison que là-bas [les enfants] sont contents, à proximité du Bois de Boulogne pour leurs promenades et leurs jeux et sont plus heureux si les familles qui les protègent peuvent leur rendre visite facilement<sup>21</sup> ». Comme le fait remarquer Luis Álvarez Santullano, premier secrétaire de l'ambassade, au délégué Facundo Roca,

Bien entendu, les parrains ont aujourd'hui les facilités qu'ils méritent pour leur générosité [...] Si Instruction publique est en condition d'affronter ce coût [du soutien des enfants] en se passant des parrains, le dialogue avec ces derniers serait [sic] plus facile<sup>22</sup>.

Ni le ministère de l'Instruction publique ni l'ambassade et les consuls ne trouvent de solution satisfaisante au problème de la transformation des évacuations enfantines en politique publique nationale sans renoncer pour autant aux ressources financières venues de l'étranger. Mais s'ils sont obligés de faire des compromis, voire de subir quelque affront, ils ne se résignent pas non plus à laisser les enfants entre les seules mains des comités d'aide. Jusqu'au bout, l'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France est donc l'objet de négociations dont l'issue sans cesse changeante dépend de l'habileté de chacun et de l'évolution du rapport de forces entre les différents acteurs concernés.

## Conclusion

Ce chapitre portait sur la relation entre les instances gouvernementales espagnoles et les comités d'aide étrangers, dans le cadre de l'organisation conjointe de l'évacuation et de

---

<sup>20</sup> Copie de la lettre de Facundo Roca au président du Syndicat national ouvrier des PTT (3, rue Château d'eau, Paris), Paris, 10 septembre 1938. *Ibid.* L'ancien secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale est nommé délégué à l'enfance évacuée par le nouveau ministre anarchiste de l'Instruction publique, Segundo Blanco : Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden nombrando Delegado español para la Infancia evacuada en París, a D. Facundo Roca Cánovas » [Ordre du 25 avril 1938], *Gaceta de la República*, n° 118, 28 avril 1938, p. 574.

<sup>21</sup> « Dando como razón que están allí contentos, en la proximidad al Bosque de Bolonia para sus paseos y juegos y con mayor felicidad para que puedan ser visitados por las familias que los protegen. » Copie de la lettre de Luis Álvarez Santullano, premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, à Esther Antich, directrice générale de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique et de la Santé, Paris, 25 août 1938. AGA (10) 96 54/11217, dossier 7323.

<sup>22</sup> « Desde luego, los padrinos tienen hoy las facilidades que merecen por su generosidad [...] Si Instrucción Pública está en condiciones de afrontar ese gasto [del sostenimiento de los niños], prescindiendo de los padrinos el diálogo con éstos sería más fácil. » Copie de la lettre de Luis Álvarez Santullano, premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, à Facundo Roca, délégué à l'enfance évacuée, Paris, 25 août 1938. *Ibid.*

l'accueil des enfants espagnols en France. L'étude de cette question fait apparaître, comme dans le chapitre précédent, une césure majeure : celle de l'été 1937, lorsque le ministère de l'Instruction publique reprend l'initiative au ministère de la Santé et de l'Assistance sociale en Espagne. De part et d'autre de cette date-rupture, malgré les apparences, on a bien affaire à deux programmes foncièrement différents. S'il s'agit toujours de déplacer des enfants à travers la frontière, les manières de le penser et de le faire diffèrent fondamentalement. Ceci confirme, une fois encore, que l'histoire des évacuations d'enfants espagnols vers la France s'écrit davantage au gré de la construction et de la transformation d'une mobilisation et d'une politique, que de l'évolution des fronts et des risques « objectifs » encourus par l'enfance espagnole sur le territoire républicain.

La transition ministérielle de l'été 1937 transforme ainsi la gestion transfrontalière du programme d'évacuation d'au moins trois points de vue : les acteurs concernés et leurs rôles respectifs, la manière dont est pensée leur relation de collaboration et le rapport de forces entre eux. La première période, qui s'ouvre à l'automne 1936, est régie par un contrat bilatéral et exclusif entre le CAEE et le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Leur accord s'inscrit dans le cadre d'une solidarité ouvrière et antifasciste qui dépasse, et même efface dans une large mesure les séparations nationales. Une telle relation, que l'on appelait alors « internationaliste », peut être qualifiée de « transnationale » avec les outils d'analyse d'aujourd'hui, au sens où elle prend place dans un cadre qui prétend, précisément, aller au-delà de l'existence des États-nations. C'est pourquoi il nous semble que, dans ce premier moment, on peut penser l'évacuation des enfants espagnols vers la France aussi bien comme l'incarnation de la solidarité internationaliste qui lie les antifascistes français et espagnols, que comme une politique publique *transnationale* de protection de l'enfance à l'état émergent. En effet, l'historiographie récente a montré que les politiques sociales à l'échelle nationale – et, plus globalement les États-providence – se sont construits, au long du premier XX<sup>e</sup> siècle, non du haut vers le bas, par génération spontanée de politiques étatiques, mais plutôt du bas vers le haut, les États reprenant à leur compte et nationalisant des initiatives nées au niveau local, dans le cadre d'institutions privées ou municipales, formant ainsi des « structures de protection sociale hybrides au sein desquelles la ligne de séparation entre le public et le privé [est] loin d'être claire<sup>23</sup> ». Si l'on fait l'analogie avec notre cas d'étude, il nous semble qu'en reprenant, depuis une instance ministérielle et à l'échelle transfrontalière, une pratique établie de la

---

<sup>23</sup> « Hybrid welfare structures in which the line between public and private were far from clear. » Tara ZAHRA, *Kidnapped Souls*, *op. cit.*, p. 104.

solidarité ouvrière internationaliste, la dirigeante cénétiste Federica Montseny ébauche un système transnational de protection de l'enfance. En ce sens, le CAEE n'est pas tout à fait un égal, mais un véritable partenaire dont le potentiel de mobilisation et les savoir-faire sont mis à profit, de même que les États ont construit leurs politiques publiques en partenariat avec des acteurs privés et locaux déjà engagés dans les domaines concernés<sup>24</sup>.

Le départ de Federica Montseny du gouvernement sonne cependant le glas de cette expérience transnationale originale. En effet, les hommes et les femmes à la tête du ministère de l'Instruction publique et de la Santé et de ses services spécialisés (Délégation des colonies, CNIE, DEEE) ont une vision tout autre de leur mission et de leurs rapports avec les comités d'aide étrangers. Certes, ils président à une impressionnante extension, en termes géographiques, de l'aide aux enfants espagnols résidant en France. La cartographie de cette mobilisation dépasse désormais largement le cadre binational pour inclure des comités suédois, tchécoslovaques, suisse et hollandais mais aussi, à un degré moindre, une myriade d'organisations de divers pays qui contribuent, par leurs dons, à l'hébergement en France des enfants espagnols. Mais cette transnationalisation ne doit pas faire illusion. Ce n'est pas parce que, sous l'impulsion de la DEEE, l'organisation de l'accueil des enfants espagnols en France s'étend d'un point de vue comptable et géographique que ce processus se traduit, au niveau politique, par une gestion éclatée et post-nationale. Bien au contraire, cette diversification des collaborations est mise au service d'une conception fermement nationale, voire nationaliste, de l'enfance et des mesures de protection qui lui sont destinées. Tout l'effort du ministère de l'Instruction publique vise dès lors à intégrer cette action spécifique dans le complexe des politiques publiques nationales d'éducation et d'assistance sociale espagnoles. En somme, il s'agit d'en faire une politique sociale ordinaire, à la différence près qu'elle se déploie en dehors des frontières de l'État-nation. Or, dès lors que le contrôle sur les enfants espagnols devient un enjeu de souveraineté, les relations avec les comités privés, dont la qualité d'étrangers devient subitement la propriété principale, ne s'inscrivent plus dans le cadre d'une solidarité *transnationale*, mais d'un rapport de forces *international* au sein duquel il importe de sauvegarder l'indépendance nationale et de défendre les intérêts (des enfants) espagnols face aux ingérences étrangères. Dans l'esprit des dirigeants et des dirigeantes du ministère de l'Instruction publique et de la Santé, mais aussi des diplomates espagnols, les comités d'aide ont donc un rôle restreint (apporter des fonds) et une position bien définie (subordonnée). Mais

---

<sup>24</sup> C'est ce que montre Laura Lee Downs dans le cas des colonies de vacances. Laura Lee DOWNS, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, op. cit.

ce désir de contrôler et limiter les activités des comités d'aide se voit contrecarrer par une donnée toute matérielle : parce que l'État espagnol est dépendant de subsides étrangers pour mener à bien cette politique, il se voit obliger, dans une mesure variable, de faire des concessions et, parfois, de céder devant les exigences de ses financeurs. Il se trouve alors pris, à son corps défendant, dans l'asymétrie de la relation humanitaire décrite par Didier Fassin<sup>25</sup>.

Le rapport de forces et la relation entre acteurs espagnols et étrangers sont donc bien loin d'être univoques. De même, l'évacuation des enfants espagnols vers la France est tout à la fois, et dans des mesures variables, un programme de solidarité ouvrière et antifasciste internationaliste ou transnational, une politique nationale de protection de l'enfance et une action humanitaire internationale. Sa nature change selon le point de vue des acteurs, l'échelle d'observation (locale, nationale ou inter/transnationale) et les circonstances spécifiques de chaque moment. Ces différents modèles sont donc pour nous des outils d'analyse et de réflexion, plus que de description. Ils permettent de réfléchir aux différents contenus et visages que revêt la collaboration transnationale qui fonde l'évacuation des enfants espagnols vers la France au cours de la guerre civile.

À l'automne 1937, les évacuations d'enfants sont interrompues. Nous soulignons, dans le chapitre précédent, le lien probable de cause à effet entre les désordres internes aux différentes administrations qui revendiquent le monopole de la politique publique concernant les enfants évacués et cette interruption. Cette césure chronologique réapparaît lorsque l'on observe les relations entre les partenaires français et espagnole. L'arrêt des expéditions intervient au moment le plus aigu de la dispute entre Juan Comas et le CAEE. Il correspond aussi à la prise de conscience progressive, de la part du délégué espagnol et des autorités républicaines, de l'impossibilité de mener à bien leur projet total d'éducation nationale espagnole à l'étranger : pour des raisons financières, il est impossible de placer tous les enfants espagnols dans des colonies, sous la direction d'un personnel pédagogique espagnol. Il est probable que ces facteurs jouent un grand rôle dans la décision du ministère de l'Instruction publique et de la Santé de privilégier désormais les déplacements d'enfants à l'intérieur du seul territoire de l'Espagne républicaine.

---

<sup>25</sup> Didier FASSIN, *La raison humanitaire, op. cit.*



# Chapitre 4 : Une politique et ses bénéficiaires : mobilisation et participation sociales à l'évacuation et à l'accueil des enfants espagnols en France

## Introduction

Les chapitres précédents ont cartographié les acteurs principaux de l'évacuation et de l'accueil des enfants espagnols en France ainsi que les relations qu'ils entretiennent. Le schéma qui en résulte est nettement structuré par deux pôles, le CAEE en France et le gouvernement républicain en Espagne, autour desquels gravite à distance variable une myriade de partenaires institutionnels – comités, municipalités, associations, et syndicats de nationalités diverses. Mais ces différents éléments n'évoluent pas dans une galaxie organisationnelle séparée du monde social où seuls compteraient leurs idées, leurs désirs et leurs luttes intestines. Ils interagissent constamment avec des sociétés dont le rôle est tout aussi crucial à la marche et au succès du programme. En France et en Espagne, rien n'est possible si des particuliers et des familles ne contribuent pas, en proposant leurs enfants au gouvernement espagnol, et en offrant leurs dons et leurs foyers au CAEE. Comment les organisateurs des évacuations mobilisent-ils leur société respective en faveur de leurs projets<sup>1</sup> ? Qui répond à leur appel et pourquoi ? Quelles sont les différentes formes que prend cette participation sociale à l'évacuation d'enfants espagnols et à leur accueil en France ? L'objet de ce chapitre est donc de compléter la cartographie élaborée jusqu'ici en y insérant les interactions, non plus entre les organismes responsables, mais entre ceux-ci et les secteurs des sociétés françaises et espagnoles qui soutiennent et participent à leur programme.

---

<sup>1</sup> Une étude similaire gagnerait à être menée dans les autres pays dont la société contribue fortement à financer l'accueil en France des enfants espagnols – nous pensons notamment au comité suédois, dont le budget est alimenté par des parrainages individuels et dont la documentation se trouve à la Bibliothèque et aux Archives du mouvement social à Stockholm (Arbetarrörelsens Arkiv och Bibliotek). La question de la distance géographique pose en effet des questions spécifiques en termes de communication de masse et de liens imaginaires entre donateurs et bénéficiaires. Nous abordons ce point en ce qui concerne la politique de propagande de l'American Friends Service Committee en 1940 et 1941 dans Célia KEREN, « Autobiographies of Spanish Refugee Children at the Quaker Home in La Rouvière (France, 1940) : Humanitarian Communication and Children's Writings », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, n° 5, 12 mai 2010 : <http://framespa.revues.org/268> (consulté le 6 octobre 2014).

Ces relations sont à double sens. Elles servent, d'un côté, à agir sur les sociétés françaises et espagnoles, à gagner leur appui et leur collaboration concrète. En Espagne, il s'agit notamment d'obtenir des familles qu'elles laissent partir ou qu'elles inscrivent leur progéniture. En France, le CAEE a besoin d'argent et de familles d'accueil pour héberger les enfants évacués. Cette première dimension des liens entre décideurs et particuliers invite à une étude des moyens de propagande utilisés par les ministères espagnols et les organisations françaises afin de communiquer avec les secteurs de la société qu'ils ciblent. Mais de l'autre côté, les individus cherchent eux aussi à faire remonter leurs demandes et leurs doléances concernant le programme d'évacuation. Les analyses en termes de politiques publiques montrent bien que ceux que l'on appelle les usagers participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures et des dispositifs dont ils sont l'objet et qui, de fait, sont en partie forgés puis transformés dans les allers-retours entre un système politique et son environnement<sup>2</sup>. Par exemple, nous avons vu que, si l'on s'interroge sur les initiateurs du programme, la demande d'évacuations enfantines vient d'abord des organisations françaises, pressées de sauver des enfants espagnols alors que le gouvernement républicain n'en voit pas l'urgence. Mais qu'en est-il des familles de Madrid, de Valence et de Bilbao ? Dans quelle mesure le programme d'évacuation répond-il à leurs attentes ? Et si tel n'est pas le cas, ont-elles la capacité de le modifier ou de l'accommoder à leurs vœux ?

Ces questions ne s'appliquent pas seulement aux parents. Elles concernent également les enfants. Nous n'écrirons pas, ici, une histoire des expériences de l'évacuation et de l'accueil en France en cherchant à nous situer « dans l'œil de l'enfance<sup>3</sup> » comme l'a fait avec finesse Manon Pignot pour les enfants français pendant la Première Guerre mondiale<sup>4</sup>. Mais les enfants espagnols ne sont pas une cire molle sur laquelle les gouvernements et les comités impriment à loisir leur action. Parce qu'ils demandent, se refusent ou tout simplement consentent à leur départ en France, ils figurent eux aussi comme des acteurs au sein de la cartographie que nous

---

<sup>2</sup> Voir pour une première approche Charlotte HALPERN, « Politiques publiques » in Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PÉCHU, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, op. cit., p. 429-437.

<sup>3</sup> Manon PIGNOT, *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*, op. cit., p. 12.

<sup>4</sup> Dans d'autres lieux, nous avons cependant voulu contribuer à poser les jalons d'une telle histoire culturelle des enfants espagnols évacués et réfugiés en France. Nous nous permettons de renvoyer aux travaux suivants : « Autobiographies of Spanish Refugee Children at the Quaker Home in La Rouvière (France, 1940) », op. cit. ; « Spanish Refugee Children in France, 1939 : An Insight into Their Experiences, Opinions and Culture », *Bulletin of Spanish Studies : Hispanic Studies and Researches on Spain, Portugal and Latin America*, vol. 89, n° 7-8, 2012, « Agonía republicana : Living the Death of an Era : Essays on the Spanish Civil War », pp. 279-293. La réalisation multimédia sur « Les autobiographies des enfants espagnols de la Rouvière, 1940 : expériences de guerre et d'exil » menée dans le cadre de l'ANR « Enfance-Violence-Exil » entre 2009 et 2012 peut également être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://enfance-violence-exil.net/index.php/ecms/it/3/343>.

cherchons à tracer. En somme, nous voulons comprendre comment le dispositif d'évacuation est approprié par les parents et les enfants espagnols et tenter d'évaluer la marge de manœuvre dont ils disposent pour décider de leur position au sein de ce dispositif.

Leur action, qu'elle soit individuelle ou collective, est difficile à saisir. Certes, elle apparaît par moments dans les sources rédigées, en particulier parce qu'à l'occasion, les familles écrivent des courriers exprimant des plaintes ou des requêtes qui ont été conservées dans les archives. Mais ces traces sont peu nombreuses. En revanche, nous avons fait le pari méthodologique que les interactions que nous voulons examiner ici sont en partie accessibles à travers une approche quantitative. Ainsi, nous avons construit une base de données sur tableur contenant des informations sur tous les enfants inscrits, évacués, non évacués, placés et déplacés en France que nous avons rencontrés au cours de notre recherche<sup>5</sup>. Cette étude compte 50 049 occurrences pour une population enfantine totale de 20 791 individus. Le mode de réalisation de cette base de données est expliqué dans une annexe méthodologique ; il suffit de préciser ici que ce groupe est à la fois non exhaustif et plus large que la seule population des enfants évacués en France (il contient en effet des enfants non évacués, évacués dans d'autres pays ou réfugiés en 1937 ou en 1939). Ce pari méthodologique part du postulat que les contours de la population des enfants espagnols évacués sont le résultat final de (et permettent donc d'accéder à) l'ensemble des critères, des procédures de recrutement et de sélection, des refus, des consentements et des initiatives des différents acteurs dont nous voulons étudier ici les interactions<sup>6</sup>. Comme nous le verrons, l'analyse de ces données quantitatives révèle bien souvent des choix qui ne sont jamais explicitement formulés, et elle constitue le socle de ce chapitre.

Pour étudier la mobilisation sociale que suscite le programme d'évacuations enfantines en France et en Espagne, nous procéderons en trois étapes qui suivent le parcours des enfants. Nous nous intéresserons dans un premier temps à la manière dont les organismes ministériels espagnols procèdent pour trouver leurs candidats à l'expatriation ; puis, dans un second temps, aux réactions des familles espagnoles et à leur participation spécifique à ces procédures ; et,

---

<sup>5</sup> Ce travail a été réalisé en suivant de manière assidue l'atelier « L'historien-ne face au quantitatif » organisé à l'École normale supérieure de Paris par Claire Lemercier et Claire Zalc et a grandement bénéficié des remarques et critiques de ses organisatrices et de ses nombreux participants et participantes.

<sup>6</sup> L'approche et les idées développées dans l'ensemble de ce chapitre sur la « fabrique » de la population enfantine évacuée doivent beaucoup aux séminaires et aux travaux des membres du groupe ESOPP (Études sociales et politiques des populations, de la protection sociale et de la santé) du Centre de recherches historiques de l'EHESS.



enfin, aux diverses formes de collaboration de la société civile française à l'hébergement des enfants espagnols.

## **1. Le recrutement et la sélection des enfants : contraintes matérielles et enjeux éthiques**

La fabrique de la population infantine évacuée en France débute au moment où les bénéficiaires de cette nouvelle politique publique sont désignés. En effet, ceux-ci ne peuvent évidemment pas englober l'ensemble des enfants résidant en Espagne républicaine. Dès lors, un travail de définition et de sélection incombe aux équipes ministérielles successivement chargées du programme. Mais si le profil des enfants effectivement envoyés en France reflète les choix de ces hommes et de ces femmes de gouvernement, il dépend aussi du rapport entre leurs demandes et une offre démographique, sociale et familiale qui leur échappe largement. Comment les responsables définissent-ils leur population cible ? Peinent-ils à recruter des enfants candidats au départ ou doivent-ils, au contraire, mettre en place des procédures de sélection ? Et dans ce cas, quels en sont les principes et les justifications ?

À ces questions, chacune des institutions espagnoles concernées apporte successivement ses propres réponses. Nous nous proposons, en ouverture de ce chapitre, de les étudier chronologiquement<sup>7</sup>. Ce parcours permettra non seulement de scander clairement l'évolution des procédures de recrutement des enfants qui doivent partir vers la France, mais aussi de faire apparaître les différents problèmes et défis auxquels les recruteurs se trouvent confrontés au cours de la période, dans des contextes qui présentent des contraintes et des opportunités changeantes, liées à une demande sociale en constante transformation.

### 1.1. À l'origine : une filière d'expatriation pour enfants assistés ?

On s'en souvient, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, créé le 6 novembre 1936 sous la direction de la personnalité anarchiste Federica Montseny, s'empare immédiatement de l'idée d'envoyer des enfants espagnols dans l'hexagone. Dès le 12 novembre

---

<sup>7</sup> Les lignes qui suivent cherchent à mettre en lumière la manière dont procèdent les principales institutions espagnoles qui envoient des enfants vers la France, et non à examiner la composition précise de chaque expédition. Nous avons donc intentionnellement laissé de côté certains transports présentant un caractère *ad hoc*. Les lecteurs initiés ne devront ainsi pas s'étonner de ne rien trouver sur le transfert des enfants du sanatorium de Gorniz par le département de la Santé du gouvernement basque en juin 1937, très connu et fort bien étudié par Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 119-121.

– alors que Victor Basch se trouve toujours en Espagne et qu’à Paris, le CAEE n’existe pas encore – la nouvelle ministre passe à l’action. Conformément à ce qui sera sa ligne de conduite, c’est-à-dire donner la « préférence aux orphelins et à ceux qui sont accueillis dans les centres dépendant de l’Assistance sociale<sup>8</sup> », elle fait évacuer de Madrid vers Valence l’Orphelinat national du Pardo, autrefois dirigé par les pères capucins. Ainsi, le premier communiqué de presse concernant le programme d’évacuation d’enfants espagnols vers la France annonce d’emblée qu’« une expédition de 400 [enfants] de l’asile du Pardo traversera d’ici peu la frontière<sup>9</sup> ».

L’itinéraire de ce groupe est apparemment plus long que prévu. Il nous est en partie connu grâce aux recherches obstinées de Manuel Rubio Torquemada, « inconsolable<sup>10</sup> » d’avoir perdu la trace de son fils depuis que cet orphelinat a été transféré à Valence. Au début du mois de janvier 1937, il apprend que les enfants s’y trouvent toujours, « soumis à un examen médical en vue de leur transfert possible à l’étranger<sup>11</sup>. » D’après notre base de données, au moins 68 d’entre eux (et sans doute beaucoup plus) sont ensuite envoyés de l’autre côté de la frontière en plusieurs expéditions : il semble que le fils de Manuel Rubio Torquemada n’arrive à Prats-de-Mollo qu’au début du mois de mars 1937<sup>12</sup>, tandis que celui de Concepción Pagés Cortina, qu’elle aussi recherche, est parti avec le premier convoi pour la France, dès le 12 janvier 1937, en direction du centre de transit de La Mauresque (il est vraisemblable que les 179 enfants de cette première expédition aient tous été originaires du Pardo<sup>13</sup>).

Cependant, la plupart des orphelinats et des institutions d’assistance ne dépendent pas du ministère de Federica Montseny. Rapidement, ce dernier puise donc à d’autres sources. Dès le 10 décembre 1936, il annonce que les « familles qui souhaitent bénéficier des offres des camarades antifascistes de France, de Belgique, de Suisse et d’Angleterre devront en faire la demande au Conseil national de l’Assistance sociale émanant du ministère de la Santé et de

---

<sup>8</sup> « preferencia a los huérfanos y acogidos en los centros dependientes de Asistencia social. » Conseil national de l’assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », sans date [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347. Annexe 6.

<sup>9</sup> « Pasará en breve la frontera una expedición de 400 del asilo de El Pardo. » FEBUS, « Francia se propone recoger a treinta mil niños españoles » [communiqué de presse de Valence du 12 novembre 1937], *ABC de Madrid*, 13 novembre 1936, p. 12.

<sup>10</sup> « este desconsolado padre ». Lettre de Manuel Rubio Torquemada au CNTM, Madrid, 17 avril 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 674/1.

<sup>11</sup> « Les están sometiendo a un examen médico para su posible traslado al extranjero. » Lettre d’Antonio Montesinos, secrétaire général du CSPM, à Manuel Rubio Torquemada, sans date [début janvier 1937]. *Ibid.*

<sup>12</sup> Lettre du CNTM à Manuel Rubio Torquemada, Valence, 15 mars 1937. *Ibid.*

<sup>13</sup> Lettre de Concepción Pagés Cortina à Federica Montseny, ministre de la Santé et de l’Assistance sociale, Madrid, 19 mars 1937. CDMH, PS-Barcelona, 832/1.

l'Assistance sociale<sup>14</sup> ». Très rapidement, le programme est donc ouvert aux inscriptions individuelles. Mais cette décision se heurte à un problème pratique : il n'existe encore aucune implantation locale, aucun maillage administratif en dehors des locaux ministériels à Valence pour recevoir les familles<sup>15</sup>. C'est pourquoi le ministère est obligé de faire appel à d'autres organismes pour trouver les enfants candidats au départ. Ceux de Madrid sont particulièrement en ligne de mire, car la ville est encore menacée et l'évacuation de la population civile devient même obligatoire, le 8 janvier 1937<sup>16</sup>. La situation est toutefois délicate : certes, Federica Montseny a besoin d'intermédiaires, mais elle veut garder la main sur le dispositif.

Il semble que ces impératifs contradictoires amènent les collaboratrices successives de la ministre<sup>17</sup>, Mercedes Maestre et Amparo Poch, à vouloir contourner le Conseil de défense de Madrid et son délégué à l'évacuation, Enrique Jiménez, en théorie seul responsable de la sortie des enfants de la capitale : au lieu de le contacter, elles cherchent à le court-circuiter en s'adressant directement aux organisations politiques et sociales locales. Mais cette tentative tourne court et c'est Enrique Jiménez lui-même qui prend voix avec Federica Montseny, vers le milieu du mois de décembre 1936 :

Chère camarade,

Aussi bien les sections locales du Front populaire que les diverses Maisons des régions établies ici, avec lesquelles nous sommes obligatoirement en contact étroit, m'envoient des listes d'enfants inscrits qui désirent être transférés à l'étranger. Étant donné que nous, à ce Comité [d'évacuation du Conseil de défense], nous ne connaissons rien à cette affaire dont vous êtes les initiateurs, à part les informations que la camarade Amparo Poch a remises justement au Front populaire, nous vous prions de nous donner vos instructions<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup> « Las familias que deseen beneficiarse de los ofrecimientos de los camaradas antifascistas de Francia, Bélgica, Suiza e Inglaterra tendrán que solicitarlo del Consejo de Asistencia Social, Ministerio de Sanidad ». FEBUS, « Organización de expediciones de niños para el extranjero », *CNT*, n° 485, 10 décembre 1936, p. 2.

<sup>15</sup> Le décret du 23 novembre 1936 sur la création du Conseil national de l'assistance sociale prévoit la constitution de Conseils provinciaux mais le premier d'entre eux, celui de Castellón, n'est composé que le 21 janvier 1937. Ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, « Orden nombrando Delegado-presidente del Consejo provincial de Asistencia social de Castellón a don José Ferrer Torregresa » [ordre du 21 janvier], *Gaceta de la República*, n° 24, 24 janvier 1937, p. 489.

<sup>16</sup> Julio ARÓSTEGUI SÁNCHEZ et Jesús A. MARTÍNEZ, *La Junta de defensa de Madrid*, *op. cit.*, p. 183.

<sup>17</sup> Rappelons que Mercedes Maestre est sous-secrétaire à la Santé jusqu'à sa démission le 2 janvier 1937. C'est ensuite Amparo Poch, qui dirige le Conseil national de l'Assistance sociale, qui coordonne la politique d'évacuations enfantines à l'étranger du ministère. Voir chapitre 2.

<sup>18</sup> « Estimada camarada : / Tanto los elementos del Frente Popular como las distintas Casas Regionales aquí establecidas, con las que estamos en íntima y obligada relación, me envían listas de los niños inscritos que desean ser trasladados al extranjero y, como en esta Consejería no tenemos de vosotros, iniciadores de este asunto, más noticias que las remitidas al citado Frente Popular por la compañera Amparo Poch, os rogamos que nos manifestéis vuestras instrucciones. » Lettre d'Enrique Jiménez, délégué à l'évacuation du Conseil de défense de Madrid, à Federica Montseny, Madrid, sans date [avant le 23 décembre 1936, date de la réponse de Mercedes Maestre]. CDMH, PS-Madrid, 1873, cité dans Antonina RODRIGO, *Una mujer libre*, *op. cit.*, p. 158, n. 26. (Nous n'avons pu retrouver ce document dans le carton indiqué.)

La réaction de Mercedes Maestre et d'Amparo Poch est symptomatique du caractère paradoxal et inconfortable de la situation du ministère. Chacune de leurs réponses à Enrique Jiménez rappelle de façon appuyée et catégorique leur autorité absolue sur la direction du programme, tout en lui réclamant de manière insistante que les enfants madrilènes candidats à l'expatriation soient envoyés à Valence. Il en faut 150 début janvier 1937<sup>19</sup>, puis le 15 du même mois, on réclame tout simplement : « tous ceux dont vous disposez<sup>20</sup> », le Conseil national de l'Assistance sociale « ayant appris que [le Comité à l'évacuation de Madrid] a beaucoup d'enfants en condition d'être transférés hors d'Espagne<sup>21</sup>. » Les critères d'admission posés par le ministère sont assez sommaires : il suffit que les enfants en question soient âgés de six à quatorze ans, qu'ils possèdent des souliers de cuir, un manteau et deux linges de rechange, et que leur départ soit autorisé par un parent ou leur organisme de tutelle<sup>22</sup>.

Dès la fin du mois de décembre 1936, le Comité à l'évacuation du Conseil de défense de Madrid recrute des enfants candidats à l'expatriation, travaillant comme sous-traitant du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Périodiquement, il publie des communiqués de presse rappelant aux familles madrilènes qu'elles peuvent désormais envoyer leur progéniture en France (outre les municipalités du Levant et de Catalogne qui offrent, eux aussi, des places aux enfants de la capitale)<sup>23</sup>. C'est justement en lisant le journal que le jeune Ricardo Torrijos, âgé de 14 ans, découvre cette opportunité. Son récit autobiographique montre la simplicité des démarches à effectuer<sup>24</sup>. Il lui suffit de s'inscrire au bureau du Comité local du Front populaire, au 20 rue Jorge Juan dans le quartier de Salamanca à Madrid, puis d'attendre d'y être convoqué par voie de presse le jour du départ. Il s'y rend alors avec sa mère (qui signe sans doute un papier d'autorisation) et part pour Valence, le 21 janvier 1937, avec les 321 enfants du premier convoi parti de Madrid dans le cadre du programme d'évacuations enfantines du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale<sup>25</sup>. Le cas de Ricardo Torrijos révèle également l'absence de toute discrimination politique ou sociale de la part du Comité local de Front populaire qui

---

<sup>19</sup> Copie de télégramme d'Amparo Poch à Enrique Jiménez, sans date [janvier 1937]. CDMH, PS-Madrid, 1508/4218.

<sup>20</sup> « cuantos tengáis dispuestos ». Copie de télégramme d'Amparo Poch à Enrique Jiménez, 15 janvier 1937. *Ibid.*

<sup>21</sup> « Habiéndonos enterado de que tenéis muchos niños en condiciones de ser trasladados fuera de España. » Copie de lettre du Conseil national de l'assistance sociale à Enrique Jiménez, 15 janvier 1937. *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Par exemple, *ABC de Madrid*, 24, 26, 29 décembre 1936 puis 11 et 27 janvier 1937.

<sup>24</sup> Ricardo TORRIJOS, « Vivencias de un "Niño de Francia" », tapuscrit inédit, Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 2005, p. 17-18. Nous remercions Michèle Rault des archives municipales d'Ivry-sur-Seine de nous avoir mise en contact avec Ricardo Torrijos.

<sup>25</sup> « Junta delegada de defensa de Madrid. Evacuación », *ABC de Madrid*, 26 janvier 1937, p. 10.

enregistre les demandes. En effet, ce jeune adolescent vient de « la haute bourgeoisie<sup>26</sup> ». Il poursuivait ses études comme pensionnaire d'un lycée privé avant la guerre et son père vit dans l'aisance à Paris en attendant la fin des hostilités. Dans son récit, Ricardo Torrijos insiste sur le fossé « abyssal<sup>27</sup> » qui le sépare de ses compagnons de voyage, quant à son niveau d'éducation, ses vêtements et ses manières. Si le programme d'évacuation est sans doute plus attrayant pour les familles modestes (nous y reviendrons), à ce stade, aucune preuve de loyauté politique ou de difficultés matérielles n'est exigée, ni par le Front populaire de Madrid, ni par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale.

Après ce premier convoi, les inscriptions continuent à un rythme assez rapide au Comité local de Front populaire, qui travaille sous l'autorité du Conseil de défense. Le 22 janvier 1937, lendemain du premier transfert de Valence à Madrid, un communiqué de presse convoque les familles des enfants inscrits jusqu'au numéro 616<sup>28</sup>. Il semble toutefois que cette nouvelle expédition soit mise en suspens par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, soit qu'il ait voulu limiter la proportion d'enfants recrutés de cette façon dans ses expéditions, soit qu'il ait dû en ralentir le rythme pour une raison inconnue de nous. En tout cas, l'attente se prolonge : le 4 février suivant, le Comité à l'évacuation du Conseil de défense convoque à nouveau les parents dont les enfants sont sur ses listes, afin de les informer d'une « question qui les intéresse<sup>29</sup> ». Ce n'est qu'un mois plus tard qu'il annonce la disponibilité, dans le prochain convoi vers la France, de 50 places ouvertes aux enfants déjà inscrits et âgés de moins de 12 ans<sup>30</sup> puis, dès le lendemain, de 100 places pour les enfants de moins de 13 ans<sup>31</sup>. Aucun communiqué de presse n'ayant été publié sur les départs éventuels de ces groupes, nous ignorons si ces enfants madrilènes font partie ou non de la dernière expédition du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, qui quitte Valence pour la France avec 160 enfants le 10 avril 1937<sup>32</sup>.

Bien des éléments concernant la politique de ce ministère restent flous, étant donné le manque de documentation disponible sur cette construction institutionnelle éphémère. Il semble cependant qu'il ait rapidement préféré, aux inscriptions familiales, un recrutement passant par

---

<sup>26</sup> Ricardo TORRIJOS, « Vivencias de un “Niño de Francia” », *op. cit.*, p. 27.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> « La evacuación de Madrid », *CNT*, n° 524, 22 janvier 1937, p. 2.

<sup>29</sup> « un asunto de interés ». « La evacuación de los niños. De interés para inscriptos para Francia », *CNT*, n° 535, 4 février 1937, p. 2

<sup>30</sup> « Junta delegada de defensa de Madrid. Evacuaciones. » *ABC de Madrid*, 3 mars 1937, p. 10.

<sup>31</sup> *Ibid.*, 4 mars, p. 12.

<sup>32</sup> Télégramme de Federica Montseny à Amós Sabrás, 7 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 16.

le réseau syndical cénétiste. Ainsi, alors que depuis le début du mois de février 1937, les évacuations *via* le Conseil de défense de Madrid paraissent bloquées, le syndicat CNT de l'alimentation (*sindicato gastronómico*) organise une expédition de 130 enfants qui arrive le 24 mars 1937 à Valence, sur le chemin de la France, et pour laquelle aucune publicité n'a été faite dans les journaux madrilènes<sup>33</sup>. De même, dès début janvier 1937, la section malaguène du syndicat CNT de la santé envoie directement à Valence, à l'attention du ministère, un groupe d'enfants réfugiés de Malaga destinés à l'évacuation vers la France<sup>34</sup>. Le 30 janvier 1937, ceux-ci rejoignent le convoi madrilène dont fait partie Ricardo Torrijos, et ils traversent ensemble la frontière quelques semaines plus tard.

Finalement, sur les 900 enfants environ qui, à notre connaissance<sup>35</sup>, sont évacués en six expéditions sous la responsabilité directe du ministère de Federica Montseny, il est bien difficile de dire si la majorité correspond effectivement au profil souhaité, à savoir des enfants orphelins ou dépendant de l'aide sociale. La variété des modes de recrutement utilisés semble en tout cas démontrer, sinon des oscillations politiques, du moins une certaine difficulté pour cette jeune administration à atteindre sa population cible. C'est sans doute pour cette raison que, loin de les empêcher, elle décide rapidement de couvrir de son autorité les expéditions organisées par le Conseil supérieur de protection des mineurs (CSPM), devenu le 4 janvier 1937 le Conseil national de tutelle des mineurs (CNTM<sup>36</sup>). Celui-ci détient, en effet, la tutelle d'un grand nombre de ces enfants assistés auxquels le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale désire donner la préférence<sup>37</sup>.

Comme Federica Montseny, les dirigeants du CSPM adhèrent immédiatement à l'idée d'évacuer des enfants espagnols hors du pays. Nous avons même vu, dans le deuxième chapitre, qu'ils la prennent de vitesse en organisant de façon indépendante, dès le 25 novembre puis, à nouveau, le 25 décembre 1936, deux expéditions d'enfants vers la Belgique. Cette rapidité

---

<sup>33</sup> Une simple annonce est publiée après coup : « Junta delegada de defensa de Madrid. Evacuaciones », *ABC de Madrid*, 24 mars 1937, p. 12.

<sup>34</sup> « ...evacuados hacia Francia por el Sindicato de Profesionales Liberales, Sección de Sanidad de Málaga ». Note du secrétariat de Federica Montseny, ministre de la Santé et de l'Assistance sociale, 1<sup>er</sup> mars 1937. CDMH, PS-Barcelona, 832/1.

<sup>35</sup> D'après les correspondances échangées entre le ministère et sa délégation parisienne. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4.

<sup>36</sup> Présidence du Conseil des ministres, « Decreto disponiendo que el Consejo Superior de Protección de Menores se denominará en lo sucesivo Consejo Nacional de Tutela de Menores, conservando su actual estructura, con las modificaciones que se introducen por el presente Decreto » [décret du 4 janvier 1937], *Gaceta de la República*, n° 7, 7 janvier 1937, p. 107.

<sup>37</sup> Sur la manière dont le CNTM en vient à organiser des évacuations d'enfants sous la houlette du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, nous renvoyons au chapitre 2.

d'exécution ne prouve pas que le CSPM soit plus motivé que l'équipe du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Elle est surtout la conséquence de sa plus grande facilité d'accès à un public facilement évacuable. En effet, le CSPM est l'institution qui, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, détient la tutelle sur les enfants orphelins, abandonnés ou tout simplement remis provisoirement par leurs parents. Au moment où les départs vers l'étranger sont autorisés, il n'a pas besoin de concevoir une politique de recrutement en tant que telle – il ne publie d'ailleurs aucun communiqué de presse ni ne diffuse aucune annonce dans les journaux. Les bénéficiaires virtuels du programme sont déjà sous sa responsabilité. C'est sans doute en partie pour cette raison que Federica Montseny, obligée de recourir à des intermédiaires, laisse le CNTM continuer ses propres expéditions vers la France jusqu'en avril 1937, tout en les plaçant sous la houlette de son ministère.

Le CNTM organise ainsi, à notre connaissance, quatre ou peut-être cinq expéditions vers la France entre février et avril 1937 pour un total d'au moins 200 enfants : une vers le château de la Brévière près de Compiègne, une autre en direction de la colonie créée par le consul d'Espagne à Sète, et deux ou trois pour Saint-Etienne à l'attention du CAEE départemental. Ces enfants ne passent donc pas par le système des camps de triage, destinés aux seuls convois du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, mais sont directement acheminés vers leur destination finale.

Sur les 150 enfants envoyés en France par le truchement du CNTM dont nous connaissons le lieu de résidence antérieur en Espagne, 146 vivaient dans une institution. Au moins 40 étaient internes dans des orphelinats ou des internats madrilènes divers (Vallehermoso, Fundación del Amo, etc.) et une soixantaine dans une garderie de Torremolinos près de Malaga, évacuée à Barcelone par le SRI à l'attention du CNTM<sup>38</sup>. Quant aux autres, une cinquantaine, nous ne connaissons que leur lieu de résidence collective sur la côte levantine ou en Catalogne, sachant qu'il s'agit là de colonies (par exemple, celle de Vilajuiga dans la province de Gérone<sup>39</sup>) qui accueillent des enfants déjà évacués des zones de guerre – notamment d'Andalousie et du Centre – mais qui vivaient peut-être chez leurs parents avant cela. Il est vraisemblable que la majorité des 200 enfants évacués par le CNTM sont sous tutelle, qu'ils soient orphelins ou abandonnés : selon nos données, au moins 40% ont perdu l'un de leurs parents à la date de leur évacuation dont une vingtaine (soit 10%), à la fois leur père et leur

---

<sup>38</sup> Lettre de la Commission nationale d'aide (Comisión Nacional de Ayuda) au Comité central du SRI à Barcelone, Valence, 1<sup>er</sup> juin 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 675/1.

<sup>39</sup> Nous faisons référence dans le chapitre 2 à cette colonie de Vilajuiga où sont envoyés, entre le 31 janvier et le 15 février 1937, des enfants de Madrid originellement destinés à partir en Belgique, et finalement envoyés à Saint-Étienne pour la plupart.

mère. D'autres ont été placés sous tutelle par décision d'un tribunal des mineurs, comme c'est le cas par exemple des trois enfants Gascón<sup>40</sup>. Enfin, certains ont été volontairement confiés à la garde du CSPM par des parents qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins : c'est ce qu'a fait, semble-t-il, Manuela Gonzalez, qui est veuve et dont le fils se trouve à l'asile de Vallehermoso depuis trois ans au moment où il est évacué de Madrid<sup>41</sup>.

Pour autant, le CNTM ne transfère pas massivement et sans discrimination les enfants à sa charge. La composition de ses convois démontre que ceux-ci sont formés avec minutie, chaque enfant étant choisi individuellement selon des logiques sur lesquelles nous reviendrons. Par exemple, les 65 enfants de la garderie de Torremolinos ne sont pas évacués ensemble mais en trois groupes d'une vingtaine, inclus dans les trois expéditions successives vers Saint-Etienne qui comprennent également des enfants originaires des orphelinats madrilènes. Quant aux 50 enfants destinés à la colonie suédoise de la Brévière, dans l'Oise, ils viennent presque tous d'institutions différentes : ils étaient résidents d'au moins huit lieux distincts à Madrid et d'un nombre encore supérieur de colonies du Levant ou de Catalogne. Le CNTM n'envoie donc pas ses colonies une par une de l'autre côté de la frontière, mais effectue un panachage : les nombreuses institutions qu'il gère sont autant de réservoirs facilement mobilisables pour former rapidement des convois d'enfants à destination de l'étranger.

## 1.2. Un service social à destination des familles

À partir du printemps 1937, le déplacement du centre de gravité des évacuations de Madrid vers la côte septentrionale de l'Espagne modifie profondément la physionomie de la population enfantine envoyée en France. Le département de l'Assistance sociale du gouvernement autonome basque à Bilbao se joint au programme monté par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale très rapidement, dans les semaines qui suivent la conclusion de l'accord entre Mercedes Maestre et le CAEE à Paris. Néanmoins, quoiqu'il se situe sous la houlette, à cette date, du ministère de Federica Montseny, le dispositif basque est d'emblée très indépendant, notamment quant au recrutement de ses bénéficiaires. Sur ce point, le conseiller Juan Gracia infléchit sensiblement la politique initiée par sa collègue du gouvernement central.

Le programme d'évacuations enfantines vers la France est rendu public à Bilbao par voie de presse, immédiatement après les graves événements du 4 janvier 1937. Ce jour-là, la

---

<sup>40</sup> Copie de la lettre de Luis San Martin à Andres Saborit, directeur général des douanes à Barcelone, Barcelone, 17 décembre 1937. *Ibid.*, 673, intercalaire « S ».

<sup>41</sup> Lettre de Manuela Gonzalez à Antonio Montesinos, secrétaire général du CSPM, Murcie, 9 février 1936 [1937]. *Ibid.*, 674/1.



ville est fortement bombardée par les avions de la Légion Condor ; on compte plusieurs morts. Un pilote allemand, qui saute en parachute pour échapper à la contre-attaque des chasseurs russes, est lynché lors de son atterrissage. Une foule se forme et se dirige vers les centres de détention pour prisonniers politiques de la ville. Selon Hugh Thomas, les émeutiers forcent les portes des prisons en hurlant leur désir de vengeance contre ceux qui ont « amené les Allemands pour massacrer nos enfants<sup>42</sup> ». Le bilan de la journée est de plus de 200 morts.

C'est dans ce climat tendu qu'est annoncée à Bilbao l'offre française d'accueillir des enfants espagnols. Entre le 9 et le 16 janvier 1937, les bureaux du département de l'Assistance sociale basque reçoivent 1 655 demandes parentales – un succès fulgurant par rapport au recrutement madrilène, alors que la bataille du Nord n'a pas encore commencé en tant que telle<sup>43</sup>. Preuve du caractère improvisé – ou, du moins, précipité – de l'initiative du gouvernement basque, à cette date, aucun arrangement, ni même aucun contact, n'a été pris avec le CAEE pour envisager quand, où et comment ces très nombreux enfants pourraient être placés sur le territoire français. C'est seulement une fois ces questions résolues, plus de deux mois plus tard, que le premier transport quitte le port de Santurce, le 20 mars 1937. Peu avant, une journée « ludico-informative » réunit les 400 premiers enfants sélectionnés et leurs parents au théâtre Coliseo Albia afin de vanter les mérites de l'action envisagée et d'apaiser les éventuelles angoisses des parents<sup>44</sup>. Trois semaines avant le départ des enfants, des reportages sont publiés sur la qualité des installations de la colonie de l'Enfance coopérative, la « Maison heureuse », où doit être accueillie l'expédition. En somme, une véritable opération de propagande est lancée à destination des familles basques.

Tout au long de son opération, le programme d'évacuation du département de l'Assistance sociale basque conserve la physionomie d'une action qui cherche à répondre aux inquiétudes des familles (à grand renfort de publicité), plutôt qu'à s'adresser de préférence aux enfants des institutions d'assistance. Sur 4 000 enfants correspondant à quatre convois (ceux du 20 mars, du 1<sup>er</sup> juin, et les deux du 13 juin 1937), nous avons retrouvé dans les archives du département de l'Assistance sociale basque des demandes d'inscriptions faites par leurs parents pour plus de 85% d'entre eux. Ce pourcentage atteint même 98% si l'on met de côté les 500 enfants évacués le 1<sup>er</sup> juin, pour lesquels nous ne possédons que 15 inscriptions parentales auprès du département de l'Assistance sociale. Ceci n'indique pas cependant un mode de recrutement différent, mais un autre recruteur : le convoi du 1<sup>er</sup> juin est dédié à « l'expédition

---

<sup>42</sup> Hugh THOMAS, *Histoire de la guerre d'Espagne*. 2, Paris, Robert Laffont, 1961, p. 82.

<sup>43</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, *1937, op. cit.*, p. 69.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 72.

d'enfants catholiques<sup>45</sup> » organisée spécifiquement par le Parti nationaliste basque (PNV) à l'attention de ses adhérents, et elle est reçue, à son arrivée en France, par un comité catholique bordelais, sur lequel porte notre cinquième chapitre.

Ainsi, mis à part le cas incertain du bateau du 1<sup>er</sup> juin 1937, la totalité des enfants évacués depuis Bilbao l'a été à la demande expresse de leurs parents. C'est aussi le cas des quelques-uns (2%, soit 70 en tout) qui résidaient dans une institution d'assistance avant leur départ. Sur les 40 enfants dépendant de l'Assistance sociale de Bilbao qui partent le 13 juin sur le vapeur Habana, au moins 36 ont été inscrits par leurs parents<sup>46</sup>. À la Fondation Miranda de Baracaldo, seuls les internes dont les parents ont « donné leur consentement<sup>47</sup> » sont embarqués, le même jour, sur le Ploubazlanec. Or, ces chiffres ne correspondent pas à l'intégralité des résidents de ces institutions. Des 19 enfants que compte la *Casa de salud infantil* de Zarátamo<sup>48</sup>, seuls 5 montent sur le Habana le 13 juin 1937. Sans doute les motivations des parents varient-elles selon leur situation et au fur et à mesure que la situation change dans la capitale de la Biscaye, comme nous le verrons. Celles du département de l'Assistance sociale, elles, restent identiques : il s'agit bel et bien d'offrir aux parents qui le souhaitent la possibilité d'éloigner leurs enfants du champ de bataille.

Les procédures de recrutement basques évoluent cependant d'une expédition à l'autre. Tandis que pour le premier convoi, les enfants sont inscrits directement dans les bureaux de l'Assistance sociale à Bilbao, il est décidé pour les évacuations suivantes, d'inaugurer un nouveau système en sous-traitant le recrutement des candidats<sup>49</sup>. Le 8 avril 1937, le conseiller Juan Gracia informe les différents états-majors partisans et syndicaux que des quotas d'enfants à évacuer leur sont assignés, et qu'ils doivent renvoyer leurs listes sous quatre jours, afin d'organiser le prochain départ le plus vite possible (celui-ci sera en fait retardé jusqu'au 6 mai). Ainsi, par exemple, le parti communiste du pays basque reçoit 500 places à distribuer parmi ses adhérents<sup>50</sup>. C'est le circuit obligatoire. De ce fait, à la demande qu'Ángel Martínez Sánchez

---

<sup>45</sup> « La expedición de niños católicos ». Lettre de Plácido Ordorica au Cardinal Van Roey, archevêque de Malines, Bilbao, 23 août 1937. Archives de l'Archevêché de Malines (ci-après AAM), Papiers du Cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (2).

<sup>46</sup> « Hojas sueltas de libro-registro de niños evacuados al extranjero del Departamento de Asistencia Social del Gobierno de Euzkadi ». CDMH, PS-Santander\_C, 47/2.

<sup>47</sup> « Fundación Miranda. Relación de los niños acogidos en este Orfanato cuyos padres o tutores han prestado su conformidad para ser avacuados [sic] al extranjero », Baracaldo, 9 juin 1937. *Ibid.*, PS-Santander\_O, 95/3, f. 46.

<sup>48</sup> « Fichas de niños de permanencias de la Casa de Salud Infantil de Zarátamo, dependiente del Departamento de Asistencia Social del Gobierno de Euzkadi. » *Ibid.*, PS-Santander\_C, 47/1. Selon Jesús Alonso, cette maison créée au début de la guerre civile par le département de l'Assistance sociale basque comptait même 50 enfants. Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 55.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>50</sup> Lettre de Juan Gracia, conseiller à l'Assistance sociale basque, au président du comité central du parti communiste du pays basque, Bilbao, 8 avril 1937. CDMH, PS-Santander\_OIPA, 9, f. 30.

adresse directement au département de l'Assistance sociale pour évacuer quatre de ses enfants vers la France, le secrétaire général, Joaquín Bustos, répond que « les feuilles d'inscription pour le transfert des enfants à l'étranger ont été envoyées respectivement aux centrales syndicales et aux partis politiques de Biscaye<sup>51</sup> ». Ce sont donc ces organismes qui négocient, dans les mois suivants, le nombre d'enfants qu'ils peuvent inscrire, comme le tente d'ailleurs la section socialiste de Portugalete le 22 mai 1937, démarche dont nous ignorons l'issue<sup>52</sup>.

Ce changement dans le mode de recrutement des enfants à évacuer est souvent interprété comme une manière, pour le gouvernement basque, de s'assurer que seules des familles politiquement loyales puissent bénéficier de ses services sociaux. Comme nous le verrons, il est cependant possible d'obtenir le même résultat autrement, en demandant aux candidats d'apporter eux-mêmes un aval syndical ou politique. En déléguant aux organisations l'établissement des listes de ceux qui partiront, le gouvernement basque se prémunit surtout de toute accusation de favoritisme politique tout en se déchargeant de l'essentiel de ce travail. Celui-ci dépend désormais de l'activisme et des pratiques de chaque section locale, ce qui conduit à une décentralisation poussée de la fabrique de la population enfantine évacuée du Pays basque.

À la suite de la première expédition organisée depuis Bilbao, le département de l'Assistance sociale du Conseil interprovincial de Santander, Palencia et Burgos décide à son tour d'envoyer des enfants vers la France. Le programme qu'il met alors en place ressemble de manière frappante à celui du gouvernement basque qui lui a vraisemblablement servi de modèle. En effet, les enfants au départ de Santander, comme ceux de Bilbao avant eux, doivent être hébergés à la Maison Heureuse « sur l'île d'Oléron en Gironde [sic<sup>53</sup>], sous le patronage officiel du Comité d'accueil des enfants d'Espagne<sup>54</sup> ». C'est du moins ce qu'annoncent les « conditions de remise » des enfants que doivent signer leurs parents. Car, comme au Pays basque, les évacuations enfantines depuis Santander sont un programme à destination des familles qui souhaiteraient, individuellement, envoyer leurs enfants à l'étranger.

---

<sup>51</sup> « Han sido enviadas a las Centrales Sindicales y a los Partidos Políticos de Vizcaya, las correspondientes hojas de inscripción para el traslado de niños al extranjero. » Copie de la lettre de Joaquín Bustos, secrétaire général du département de l'Assistance sociale basque, à Ángel Martínez Sánchez, Bilbao, 10 avril 1937. *Ibid.*, PS-Santander\_O, 127/10.

<sup>52</sup> Lettre de la section socialiste de Portugalete, signée Sotero Alday, à Juan Gracia, conseiller à l'Assistance sociale basque, Portugalete, 22 mai 1937. *Ibid.*, PS-Santander\_A, 218/12.

<sup>53</sup> L'Île d'Oléron se trouve dans le département de la Charente-Inférieure.

<sup>54</sup> « en la isla d'Oleron (La Gironde), Francia, bajo el Patronato Oficial del Comité de Acogida de Niños de España ». Département de l'Assistance sociale de Santander, « Condiciones de entrega », Santander, 30 avril 1937. CDMH, PS-Santander\_O, 36/1.

À défaut d'une étude locale à la mesure de celle qu'a réalisée Jesús Alonso Carballés pour la Biscaye, nos informations concernant l'organisation des évacuations d'enfants dans cette province sont lacunaires. Nous ignorons presque tout des relations entretenues par le département de l'Assistance sociale provinciale de Santander avec ses homologues espagnol et basque, ou avec le CAEE. Toujours est-il que le programme est proposé aux familles de la région presque immédiatement après le départ de la première expédition infantine de Bilbao du 20 mars : des 993 inscriptions individuelles datées que nous possédons – que les enfants soient évacués ou non par la suite –, la première est signée le 1<sup>er</sup> avril 1937<sup>55</sup>. Sur un point cependant, l'administration d'assistance de Santander fait un choix différent de son homologue basque : afin de s'assurer de la loyauté politique des familles candidates, elle demande pour chaque enfant une « garantie d'un parti politique ou d'une organisation syndicale<sup>56</sup> ». Dans un grand nombre de cas, ces certificats figurent dans les archives, joints aux bulletins individuels nominatifs.

Les convois depuis Santander pâtiennent cependant de contretemps répétés, dus peut-être au caractère massif des évacuations depuis Bilbao. Néanmoins, le département de l'Assistance sociale de Santander n'abandonne pas son projet. La connexion avec le CAEE apparaissant inutile, il s'adresse ailleurs : en Suède, au Danemark et en Norvège. Il envoie à Paris un émissaire, M. Resines, qui négocie avec succès auprès des ambassades scandinaves la possibilité d'y envoyer les enfants de Santander (ce qui irrite au plus haut point le représentant du gouvernement central, Amós Sabrás, comme nous le relations dans le chapitre 2). Tout au long du mois de juillet 1937, les délégués suédois attendent l'arrivée à Bordeaux du convoi d'enfants de Santander, en vain : le transport est constamment retardé<sup>57</sup>. Finalement, le 31 juillet, le président du Comité suédois, Georg Branting, informe l'ambassade d'Espagne qu'il retire son offre. Le Comité financera plutôt quelques colonies en France même<sup>58</sup>. Le lendemain, 1 639 enfants quittent enfin Santander sur le vapeur Ploubazlanec à destination de Pauillac. La connexion scandinave étant maintenant périmée, ils sont tous transférés au centre de transit du Val d'Or, à Saint-Cloud en région parisienne<sup>59</sup>.

---

<sup>55</sup> Bulletin d'inscription de José Manuel Gonzalez Lete, Santander, 1<sup>er</sup> avril 1937. *Ibid.*, 43/4.

<sup>56</sup> « garantía de partido político y organización sindical ». Bulletins d'inscription du département de l'Assistance sociale de Santander. *Ibid.*

<sup>57</sup> « Informe sobre el Val d'Or », pièce jointe de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Aguadé, Paris, 12 août 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 47-49.

<sup>58</sup> Copie de l'aide-mémoire du premier secrétaire de la légation de Suède à l'attention de l'Ambassade d'Espagne, Paris, 31 juillet 1937. AGA (10) 96 54/11061, dossier 6317.

<sup>59</sup> De là, 119 enfants sont effectivement évacués au Danemark à la fin du mois de septembre 1937. Rapport de Miguel Salvador, chargé d'affaires de la Légation d'Espagne à Copenhague, à José Giral, ministre des Affaires étrangères espagnol à Valence, Copenhague, 3 octobre 1937. AMAEC, R. 631/83, f. 22-26.

Sur ces 1 639 passagers, nous en connaissons 1 155, envoyés à destination officielle de la Norvège<sup>60</sup>. Seuls 99 ont été évacués en tant qu'enfants assistés, internes du Centre provincial d'assistance social (*Casa de asistencia social provincial*)<sup>61</sup>. 45 sont des réfugiés de Bilbao dont l'embarquement sur le Ploubazlanec le 1<sup>er</sup> août 1937 a été négocié par le secrétaire général à l'Assistance sociale basque, Joaquín Bustos, avec son homologue de Santander<sup>62</sup>. Les 1 011 restants ont tous été inscrits individuellement par leurs parents ou, parfois, un grand-parent, un frère ou une sœur : nous possédons en tout cas une demande nominative spécifique pour 956 d'entre eux, soit 96% des enfants de Santander que nous connaissons. En général, cette demande a été déposée au cours des mois d'avril ou mai 1937, lorsque le transport envisagé était encore destiné à l'île d'Oléron. Mais trois jours avant le départ, les inscriptions ont été rouvertes, et 294 nouveaux enfants ont été admis sur les listes du département de l'Assistance sociale de Santander<sup>63</sup> : les parents se sont précipités pour les inscrire, entre le 28 et le 29 juillet 1937. Pour aucune de ces demandes en urgence, il ne semble que des avals politiques ou syndicaux aient été exigés car nous n'en avons pas trace dans les archives.

### 1.3. Sélectionner les bénéficiaires : un problème éthique et politique

Les sources dont nous disposons pour les évacuations de 1937 depuis la côte septentrionale de l'Espagne ne permettent pas d'apprécier les critères de sélection utilisés pour déterminer quels enfants doivent être évacués – hormis les avals politiques ou syndicaux, qui ne sont pas très difficiles à obtenir<sup>64</sup>. Autant que nous le sachions, il est tout à fait possible que la règle du « premier arrivé, premier servi » ait été appliquée. En revanche, l'étude de la politique conduite par le ministère de l'Instruction publique entre avril 1938 et janvier 1939, sous la direction du dirigeant de la CNT Segundo Blanco, permet d'approcher les procédures de sélection qu'il met en œuvre et leur dimension éthique et politique. En effet, après une longue interruption sous la mandature de Jesús Hernández entre mai 1937 et avril 1938, le gouvernement central recommence à envoyer des enfants en France lorsque le ministère de l'Instruction publique et de la Santé est attribué à l'anarchiste Segundo Blanco González, le 25

---

<sup>60</sup> « Primera expedición de niños a Noruega. 1 de Agosto de 1937, Vapor Francés Ploubazlanec. Consejería de Asistencia Social, Santander. ». CDMH, PS-Santander\_O, 60/10.

<sup>61</sup> « Primera expedición de niños al extranjero. Segunda lista. Copia. Lista de los niños de la Casa de Asistencia Social. » *Ibid.*

<sup>62</sup> « Niños que saldrán el día 31 de Julio a Noruega con los de Santander. » *Ibid.*, PS-Santander\_E, 26/4.

<sup>63</sup> « Lista de los 294 últimos niños ». *Ibid.*, PS-Santander\_O, 60/17.

<sup>64</sup> Voir l'entrée « Carnet (el) » in François GODICHEAU, *Les mots de la guerre d'Espagne*, op. cit., p. 23.

avril 1938<sup>65</sup>. Moins de six semaines plus tard, le 10 juin 1938, 47 enfants sont envoyés à Bayonne par le Conseil national de l'enfance évacuée (CNIE)<sup>66</sup>. Suivent, jusqu'au début du mois de janvier 1939, une dizaine d'expéditions au départ de Barcelone en direction d'Oran, Casablanca, Lyon, Banyuls, Sète et Paris, pour un total de 775 enfants à notre connaissance<sup>67</sup>.

Comme nous le verrons dans le chapitre 7, le fil de la politique d'évacuation n'est pas renoué là où l'a coupé le départ de Federica Montseny, un an auparavant. D'ailleurs, depuis sa création à la fin de l'année 1936 au sein du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, cette politique a été progressivement infléchie. Au gouvernement central, les évacuations enfantines relèvent désormais de l'Instruction publique, et non plus de l'Assistance sociale. Au Pays basque, à Santander, elles sont devenues un service social proposé directement aux familles qui peuvent ainsi mettre leur progéniture à l'abri. Lorsque, quelques semaines après leur prise de fonction au CNIE, les militants syndicalistes de la CNT décident de relancer les expéditions vers la France, il s'agit simplement d'une destination supplémentaire, outre les colonies de la campagne catalane, pour lesquelles un bureau d'enregistrement des demandes et d'examen médical existe déjà au numéro 102 de la rue San Gervasio, situé à deux pas du ministère à Barcelone<sup>68</sup>.

Ce dernier avatar des politiques espagnoles de recrutement et de sélection est celui qui pousse le plus loin, à notre connaissance, l'effort de normalisation. Bien sûr, les enfants candidats au départ doivent présenter le désormais indispensable aval syndical ou politique, garantissant que seules les personnes loyales envers le régime puissent bénéficier de ses services sociaux. Une autorisation parentale est également exigée ainsi que quatre photographies à apposer aux fiches individuelles dressées pour chaque enfant. Mais, fait nouveau, le CNIE réclame aussi un acte de naissance. Il semble que cette exigence soit dictée par le délégué en France, Facundo Roca, et elle est certainement liée au contrôle de plus en plus étroit qui y pèse désormais sur les étrangers (voir ci-après<sup>69</sup>). Or, cette condition toute

---

<sup>65</sup> Nous reviendrons sur l'histoire de cette dernière étape du ministère de l'Instruction publique et de la Santé et de sa politique globale en matière d'évacuations dans le chapitre 7.

<sup>66</sup> « Relación de los niños incluidos en la lista de la expedición para Bayona, que ha de salir el viernes día 10 del cte. A las 10 horas de la mañana. ». AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>67</sup> Les listes des enfants compris dans toutes ces expéditions se trouvent dans *Ibid.* Nous ne comptons pas, ici, le transfert de la trentaine d'enfants de la colonie suisse de Puigcerdà vers Gréoux-les-Bains dans les Basses-Alpes, le 20 septembre 1938. En effet, quoiqu'organisée sous couvert du CNIE, cette expédition présente un caractère tout à fait spécifique puisqu'une colonie déjà constituée et sous la responsabilité d'une organisation donnée (le comité des femmes socialistes suisses), est envoyée quasi intégralement et par cette même organisation de l'autre côté de la frontière.

<sup>68</sup> Rapport d'Edelmiro Borrás, conseiller aux Relations extérieures et vice-président du CNIE, à l'attention du Comité national de la CNT, incomplet, sans date [juillet 1938]. CDMH, PS-Barcelona, 1323/7, f. 70-97.

<sup>69</sup> Lettre circulaire de Joaquín Cortés, membre du CNIE, aux parents d'enfants devant être évacués en France, Barcelone, 25 novembre 1938. AGA (9) 17.12 51/21120.

bureaucratique s'avère difficile à remplir en temps de guerre. Ainsi, Antonio Camacho Martínez, réfugié de Malaga, doit-il se rendre au tribunal exprès pour obtenir l'acte en question, qui lui permet d'inscrire son fils José pour un départ vers l'étranger<sup>70</sup>.

La demande pour envoyer son ou ses enfants en France métropolitaine, en Algérie ou au Maroc ne manque pas : dès le 13 juin 1938, quelques semaines tout au plus après l'ouverture des inscriptions, la liste d'attente du CNIE compte déjà plus de 3 000 noms<sup>71</sup>. Sur les 622 inscrits dont nous connaissons l'adresse antérieure au départ (soit 80% des 775 de notre population totale), 91% résident avec leurs parents à Barcelone (ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils y résidaient déjà avant la guerre). Sur les 9% restants, équivalents à 57 enfants, 21 viennent d'institutions d'assistance ou des colonies de la côte catalane et 36 de centres pour réfugiés. Étant donné le nombre important de demandes et les places limitées dans chaque expédition (60 par convoi en moyenne), les responsables du CNIE sont contraints de faire des choix. Les difficultés et les conflits, parfois graves, auxquels donne lieu cette sélection drastique ont entraîné une importante production documentaire. Celle-ci permet, pour ce dernier cas étudié, de pénétrer plus avant dans les rouages de la fabrique de la population enfantine évacuée et dans les choix éthiques et politiques qui la guident<sup>72</sup>.

La septième expédition du CNIE, prévue pour la fin du mois de juillet 1938 à destination de Biarritz, met le feu aux poudres. 60 enfants ont été dûment enregistrés et leur passeport collectif est prêt. Mais, au dernier moment, les responsables apprennent que 50 seulement peuvent être envoyés. Le secrétaire du CNIE, Enrique Alaiz, et le chef de sa section de propagande, Miguel Campuzano, sont décidés à « ne donner la préférence à personne<sup>73</sup> ». Ils convoquent donc l'ensemble des inscrits et choisissent les 50 premiers arrivés. C'est alors que la directrice générale de l'Enseignement primaire, Esther Antich, impose deux noms supplémentaires, alors qu'ils n'ont pas été inscrits préalablement au bureau de la rue San Gervasio. Les responsables du convoi s'y opposent fermement. Ce conflit est l'élément déclencheur d'une affaire qui déchire le CNIE et la CNT au cours des mois suivants (nous y reviendrons dans le chapitre 7). Mais il oblige aussi ses protagonistes à « motiver<sup>74</sup> » leurs

---

<sup>70</sup> Certificat du secrétaire du tribunal populaire n° 9 de Barcelone, 2 juillet 1938. *Ibid.*

<sup>71</sup> Rapport d'Edelmiro Borrás, conseiller aux Relations extérieures et vice-président du CNIE, à l'attention du Comité national de la CNT, incomplet, sans date [juillet 1938]. CDMH, PS-Barcelona, 1323/7, f. 70-97.

<sup>72</sup> Sur la dimension éthique du choix des bénéficiaires d'un programme humanitaire, voir Didier FASSIN, « La cause des victimes », *Les Temps modernes*, n° 627, avril-mai-juin 2004, p. 78.

<sup>73</sup> « para no sentar preferència por nadie. » Miguel Campuzano, « Informe de un hecho ocurrido en la expedición de niños a Biarritz », Barcelone, 21 juillet 1938. CDMH, PS-Barcelona, 1388/12.

<sup>74</sup> « razonar ». *Ibid.*

procédures de recrutement des enfants évacués. Il apparaît alors que celles-ci obéissent à plusieurs logiques non contradictoires.

Tout d'abord, les recommandations personnelles jouent généralement un grand rôle dans l'attribution des places dans les convois d'évacuation enfantins. Mais l'attitude des militants cénétistes qui gèrent les inscriptions est ambivalente. À aucun moment, ils ne nient le droit de leur hiérarchie ministérielle et syndicale à se prononcer en faveur de tel ou tel enfant. Mais ils tiennent à ce que « ceux que l'on recommande » suivent « les formalités réglementaires, [les membres du CNIE] soutenant l'inévitable "faveur" mais tout en évitant qu'elle ne soit connue du personnel subalterne et, surtout, du public<sup>75</sup> ». Or, dans l'affaire de Biarritz, Esther Antich écarte à la fois ces règles bureaucratiques et les dirigeants du CNIE en cherchant à faire prévaloir son pouvoir personnel : c'est cette attitude arbitraire et autoritaire qui provoque d'abord le scandale. En outre, sur le fond, les membres du CNIE estiment « indigne<sup>76</sup> » de substituer des enfants à d'autres sous le seul prétexte d'une recommandation, et sans que soit démontré qu'il s'agit d'un « cas de nécessité [...] seul argument qui peut [les] influencer pour qu'[ils se] décid[ent] à établir des préférences en ce qui concerne l'évacuation des enfants<sup>77</sup> », explique Miguel Campuzano. Tout favoritisme doit être justifié par la gravité de la situation de vie de l'enfant en question : ici, ce n'est pas le cas. Enfin, il est encore une troisième raison à l'indignation que provoque l'attitude de la directrice générale : l'enfant en faveur duquel elle insiste le plus est « le fils d'un employé de Montserrat, affilié à l'UGT et au PSUC<sup>78</sup> » (parti socialiste unifié de Catalogne, fédéré au parti communiste espagnol). Certes, précise encore Miguel Campuzano : « même si [cet enfant] avait appartenu à l'organisation syndicale à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir [...] j'aurais agi comme dans la situation présente, sûr de procéder avec justice et en accord avec ma conscience<sup>79</sup> ». Néanmoins, cette recommandation en faveur d'un membre du syndicat ennemi de la CNT est clairement un

---

<sup>75</sup> « Si estas "recomendaciones" se hubieran hecho, como es debido, a alguno de los Consejeros, éstos hubiese hecho pasar a los "recomendados" por los trámites reglamentarios auxiliando el inevitable "favor" pero evitando que trascendiese al personal subalterno y, sobre todo, al público. » Rapport d'Edelmiro Borrás, conseiller aux Relations extérieures et vice-président du CNIE, à l'attention du Comité national de la CNT, incomplet, sans date [juillet 1938]. *Ibid.*, 1323/7, f. 70-97.

<sup>76</sup> « indigne ». Miguel Campuzano, « Informe de un hecho ocurrido en la expedición de niños a Biarritz », Barcelone, 21 juillet 1938. *Ibid.*, 1388/12.

<sup>77</sup> « caso de necesidad [...] el único argumento que puede influir en nosotros para decidirmos a sentar preferencias en lo que se refiere a evacuación de niños. » *Ibid.*

<sup>78</sup> « hijo de un empleado de Montserrat, afiliado a la UGT y al PSUC. » *Ibid.*

<sup>79</sup> « aunque perteneciera a la organización Sindical a la que honro en pertenecer [...], siempre obraría como en esta situación, seguro de proceder con justicia y de acuerdo con mi conciencia. » *Ibid.*



facteur aggravant, qui vient s'ajouter aux diverses preuves de la collusion qui lie la directrice générale Esther Antich avec le parti communiste et l'UGT<sup>80</sup>.

Le CNIE sort, nous le verrons, durablement affaibli de cette affaire. Il semble que celle-ci a aussi des conséquences sur les modes de sélection des enfants ou, du moins, sur la nécessité de s'en justifier. En effet, le choix des 79 enfants inscrits pour partir en région parisienne depuis Barcelone le 11 septembre 1938 donne lieu, après coup, à un compte rendu détaillé<sup>81</sup>. Nous ignorons si des listes similaires ont été produites pour toutes les évacuations qui suivent l'affaire de Biarritz, mais ce document, exceptionnel dans notre corpus, permet de saisir les justifications officielles utilisées en interne par le CNIE, sans doute à l'attention de la hiérarchie ministérielle, à une date où les demandes pour les évacuations d'enfants à l'étranger se comptent par milliers.

		Enfants non recommandés	Enfants recommandés	Total des occurrences
Raison invoquée pour la sélection de l'enfant	« cas de nécessité »	2	11	13
	situation familiale et matérielle	14	18	32
	voyage précédent manqué	4		4
	Pas de raison invoquée	3	27	30
Total des enfants inscrits		20	56	79

Tableau 5 : Explication des raisons invoquées pour la sélection des enfants inscrits à l'expédition à destination de Paris du 11 septembre 1938 ; nombre d'occurrences selon que les dossiers contiennent ou non une recommandation

Comme il apparaît clairement dans le tableau ci-dessus, le tout premier critère pour sélectionner les enfants à évacuer est l'existence d'une recommandation en leur faveur : 56 des 79 sélectionnés en bénéficient et, chaque fois, l'origine en est précisée. Dans l'immense majorité des cas (54 sur 56), elle émane d'un syndicat unique, de la FAI, de la SIA ou d'une personnalité cénétiste importante, souvent un dirigeant haut placé au ministère de l'Instruction publique. Ainsi, un frère et une sœur sont recommandés par l'ancien ministre cénétiste de l'Industrie, Juan Peiró. Deux fratries sont proposées par la directrice générale de l'enseignement primaire Esther Antich, trois autres (soit huit enfants) par le secrétaire personnel du ministre Segundo Blanco au nom de ce dernier. Deux enfants sont envoyés par l'entreprise de fabrication chimique collectivisée « Casa Cros », mais aucun ne l'est ni par l'UGT, ni par aucune organisation non anarchiste. Dans 27 cas (voir tableau), seule la recommandation d'une

<sup>80</sup> « Informe que el sindicato de la Enseñanza y profesiones liberales de Barcelona, presenta a la Federación Local », Barcelone, 12 août 1938. *Ibid.*, 1323/7.

<sup>81</sup> « Relación detallada de los niños salidos últimamente para Paris con expresión de las razones que han obligado a esta consejería para autorizar su salida », sans date [septiembre 1938]. AGA (9) 17.12 51/21124.

personnalité ou d'un syndicat suffit pour figurer sur la liste, mais le plus souvent s'y ajoutent des raisons d'ordre familial et matériel : 8 enfants sur les 56 recommandés sont réfugiés, 4 sont orphelins de père, 4 vivent dans la misère. Enfin, pour 11 enfants est simplement argué le « cas de nécessité » (argument cher à Miguel Campuzano), souvent qualifié d'« urgent » ou de « véritable<sup>82</sup> », sans qu'on en sache davantage.

Il arrive néanmoins, comme cela apparaît dans le tableau ci-dessus, que les enfants soient sélectionnés sans avoir été recommandés. Pour ces 20 cas (sur 79, soit environ un quart), le CNIE insiste, non sur une situation matérielle particulièrement dramatique, mais sur le prix payé par l'ensemble de la famille à la cause républicaine – comme si le sacrifice et les souffrances palliaient le manque ou faisaient office de recommandation, garantissant la loyauté politique. Par exemple, 2 enfants non recommandés ont un « père fonctionnaire de l'État avec un salaire de 350 pesetas [et un] fils disparu au front et un autre mobilisé<sup>83</sup> » ; 2 autres ont pour père un invalide de guerre, 2 autres encore, « un camarade malade et mobilisé à l'armée<sup>84</sup> ». Enfin, 4 enfants sont sélectionnés parce qu'ils ont raté un convoi précédent. C'est d'ailleurs ce qui arrive à 18 des 79 enfants initialement prévus pour partir à Biarritz. Parmi eux, 2 ont le typhus et 9 n'ont pu assembler l'ensemble des documents nécessaires à temps. Pour les 18 enfants qui ne partent pas, aucune raison autre que la recommandation dont ils ont bénéficié n'est mentionnée pour justifier leur inscription initiale – preuve, s'il en est, que ce critère est, en dernière instance, le plus important aux yeux des fonctionnaires du CNIE. D'ailleurs, dans 4 cas, s'ils ne sont pas évacués, c'est que l'administration ne possédait même pas leur adresse des enfants : celui qui les recommande, Nieto, responsable à l'approvisionnement des colonies du CNIE, est le seul moyen dont le Conseil dispose pour les contacter<sup>85</sup>.

Le constat dressé dans les chapitres précédents est confirmé par l'examen des publics auxquels s'adressent les ministères et départements successivement responsables des évacuations et par l'étude de leurs procédures de recrutement et de sélection : à travers l'apparente (quoique relative) continuité des départs d'enfants espagnols vers la France entre le début 1937 et le début 1939, ce sont, en réalité, des politiques différentes qui sont menées. Nous avons aussi voulu montrer que la formation des convois d'enfants à évacuer n'avait rien

---

<sup>82</sup> Par exemple : « Recomendados por Juan Peiró, como un caso de necesidad urgente. » *Ibid.*

<sup>83</sup> « El padre funcionario del Estado con un sueldo de 350 Ptas. Un hijo desaparecido en el frente y el otro movilizado ». *Ibid.*

<sup>84</sup> « Hijos de un compañero enfermo y movilizado para el Ejército. » *Ibid.*

<sup>85</sup> « No salieron por no haberse encontrado la dirección. Al igual que los demás, se le avisó a Nieto con la debida antelación ». *Ibid.*

d'évident : les autorités en charge doivent alternativement composer avec un manque ou un trop-plein d'enfants disponibles, selon l'évolution du contexte de guerre mais aussi de leurs propres critères et de la plus ou moins grande spécificité de leur population cible. En conséquence, aucun profil-type de l'enfant espagnol évacué en France n'existe pour l'ensemble de la période. Les organismes ministériels ne sont pas, cependant, les seuls à en décider. Les familles et les enfants ont, eux aussi, leur mot à dire.

## **2. Demande sociale et usages familiaux des expatriations d'enfants**

La question du pouvoir de décision des parents (et des enfants) n'est pas neutre politiquement dans l'histoire des évacuations enfantines à l'étranger. Elle est même l'un des éléments essentiels dans les récits et les jugements moraux concernant cette action, qu'ils soient contemporains ou postérieurs, positifs ou négatifs. Comme nous le verrons dans le chapitre 6, l'accusation de rapt d'enfants est l'un des éléments-clés de la rhétorique franquiste antirépublicaine pendant la guerre civile, et elle l'est restée au cours des décennies suivantes. Réciproquement, les défenseurs de la République et du programme d'évacuations clament aujourd'hui, des décennies plus tard : « on ne nous a pas emmenés, c'est nous qui y sommes allés [en URSS], et nous l'avons fait, avec le consentement des parents pour celui qui avait des parents, de l'oncle pour celui qui avait un oncle, d'un grand frère pour celui qui en avait...<sup>86</sup> » En effet, la ligne de conduite officielle de tous les organismes républicains est de n'envoyer des enfants à l'étranger qu'avec l'autorisation de leurs parents ; et c'est bel et bien ce qui se passe, semble-t-il, dans l'immense majorité des cas.

Cela étant dit, cette volonté parentale et enfantine est appelée à jouer un rôle très variable au sein des dispositifs successivement mis en place entre 1936 et 1938. En effet, selon que le programme d'évacuations s'adresse directement à des enfants sous tutelle ou qu'il est avant tout un service offert aux familles, ces dernières réagissent dans un cas à une décision qui vient d'ailleurs tandis que, dans l'autre, elles en sont à l'origine. En outre, la question d'envoyer ou non ses enfants à l'étranger ne se pose pas de façon binaire, mais de façon différenciée en fonction de l'âge et du sexe de chaque enfant. Enfin, dans certaines conditions, il arrive que les

---

<sup>86</sup> « A nosotros no nos llevaron, nosotros fuimos, y fuimos con consentimiento de nuestros padres el que tenía padre, tío el que tenía tíos, hermanos mayores el que tenía... » Extrait d'entretien de Francisco p. M., Bilbao, 2002. Carmen GONZÁLEZ MARTÍNEZ, « En los pliegues de la memoria y la historia : repatriaciones y retornos de los niños de la guerra », in Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN, *El exilio de los niños, op. cit.*, p. 188.

enfants eux-mêmes prennent part à la décision de leur évacuation vers la France –soit pour la favoriser soit, au contraire, pour l’empêcher.

## 2.1. Le rôle des parents : consentement et initiative

### *a) Consentement et protestation parentales*

La place accordée à la volonté parentale dépend pour beaucoup des pratiques et des cultures institutionnelles des organisateurs des évacuations, et cette volonté s’exerce différemment en fonction de la situation sociale et du statut juridique des enfants à évacuer. Ainsi, le choix que font le ministère de la Santé et de l’Assistance sociale et le CNTM de privilégier, pour des raisons tant politiques que pratiques, l’évacuation d’enfants appartenant déjà au système d’assistance entraîne une ligne de conduite assez élastique vis-à-vis des parents biologiques. D’un côté, en décembre 1936, au moment où le Conseil national de l’Assistance sociale rédige ses « normes générales<sup>87</sup> » pour les évacuations enfantines à l’étranger, il prépare deux modèles d’autorisation parentale : l’un pour les enfants déjà évacués et hébergés dans une colonie en Espagne, l’autre destiné aux enfants résidant dans le foyer familial<sup>88</sup>. Et de fait, dès son premier courrier au délégué à l’évacuation du Conseil de défense de Madrid, la sous-secrétaire à la Santé, Mercedes Maestre, lui prescrit de « remettre les bulletins d’autorisation aux parents<sup>89</sup> ». La nécessité que tous les enfants madrilènes qui partent à Valence possèdent ce document est systématiquement rappelée dans tous ses courriers ultérieurs. Mais d’un autre côté, ces directives ne semblent pas applicables à tous, et notamment, pas aux pensionnaires de l’Orphelinat national du Pardo. Ces derniers sont d’abord évacués collectivement vers Valence au début du siège de la capitale, puis peu à peu transférés en France, sans que le ministère de la Santé et de l’Assistance sociale ne s’enquière jamais des désirs de leur famille. Or, nombre de pensionnaires de cette institution, même s’ils résident depuis plusieurs années sous la garde des pères capucins, ne sont ni des orphelins au sens strict, ni des enfants abandonnés. Nous avons déjà mentionné les efforts obstinés de Manuel Rubio Torquemada, qui « parcourt tous les

---

<sup>87</sup> Conseil national de l’assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », sans date [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347. Annexe 6.

<sup>88</sup> Deux modèles de formulaire d’autorisation parentale du Conseil national de l’assistance sociale, sans date [décembre 1936]. *Ibid.*

<sup>89</sup> « Remitir boletines de autorización para los padres ». Lettre de Mercedes Maestre, sous-secrétaire à la Santé et à l’assistance sociale, à Enrique Jiménez, délégué à l’évacuation du Conseil de défense de Madrid, Valence, 23 décembre 1936. CDMH, PS-Madrid, 1508/4218.

*ateneos*<sup>90</sup> » de Madrid à la recherche d'informations sur son fils. Concepción Pagés Cortina n'a pas été informée non plus du déplacement du sien, qu'elle a confié aux pères capucins par nécessité économique. Si elle ne contacte le ministère de l'Instruction publique qu'en mars 1937, près de six mois après le transfert de l'orphelinat, c'est que, remarque-t-elle avec une certaine contrariété, la nouvelle : « a été portée à ma connaissance par des voies particulières et très longtemps après que cette évacuation a été réalisée. Les responsables de ce collège n'ont pas jugé opportun, semble-t-il, de me communiquer cette décision<sup>91</sup>. » Une preuve supplémentaire de l'ignorance dans laquelle se trouvent ces parents est que ni l'un ni l'autre ne sait à qui s'adresser, ignorant quel organisme a pris la responsabilité de l'orphelinat au moment de son évacuation : Manuel Rubio contacte les *ateneos* de Madrid puis le CNTM, tandis que Concepción Pagés, elle, écrit d'abord au ministère de l'Instruction publique.

Pourtant, aucun de ces deux parents ne proteste réellement, ni ne conteste les décisions de l'administration concernant leur enfant, dont ils n'ont peut-être plus la tutelle légale et, en tout cas pas la charge. Même si Concepción Pagés, dans son premier courrier à Jesús Hernández, argue « en tant que mère de l'enfant, [de] son droit indiscutable à savoir le lieu où il se trouve<sup>92</sup> », elle a essentiellement recours à une rhétorique compassionnelle comme si, en demandant des nouvelles de son enfant, elle sollicitait une faveur. Ainsi, elle s'adresse à Federica Montseny en faisant « appel à sa sensibilité de femme afin qu'elle se fasse l'écho de l'angoisse qui [la] consume<sup>93</sup> ». Manuel Rubio, lui, s'excuse presque : « je reconnais que je dérange trop mais il est en même temps bien triste de ne pas savoir où se trouve mon fils<sup>94</sup>. »

Comme celle du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, la préoccupation du CSPM/CNTM pour le consentement parental est variable. Elle est avérée à l'endroit des élèves de l'Institut-École (*el Instituto-Escuela*) de Madrid, prestigieuse institution pédagogique progressiste que le CSPM a transférée et installée dans l'ancienne demeure royale de Pedralbes en Catalogne. Ainsi, le 1<sup>er</sup> décembre 1936, la professeure Juana Moreno de Sosa, évacuée avec

---

<sup>90</sup> « estado recorriendo en todos los ateneos ». Lettre de Manuel Rubio Torquemada au CNTM, Madrid, 19 janvier 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 674/1. Un *ateneo* est un cercle social et culturel, tourné notamment vers l'éducation populaire et généralement lié à un syndicat.

<sup>91</sup> « Esta noticia llegó a mi conocimiento por conductos particulares y mucho tiempo después de haberse llevado a cabo la evacuación dicha. Los responsables de este Colegio no consideraron oportuno, al parecer, comunicarme esta decisión. » Copie de la lettre de Concepción Pagés Cortina à Jesús Hernández, ministre de l'Instruction publique, Madrid, 5 mars 1937, transférée par Concepción Pagés à Federica Montseny, ministre de la Santé et de l'Assistance sociale, 19 mars 1937. CDMH, PS-Barcelona, 832/1.

<sup>92</sup> « Estimando que como madre del niño tengo un indiscutible derecho a saber su paradero ». *Ibid.*

<sup>93</sup> « apelar a su sensibilidad de mujer para hacerla eco de la angustia que me consume ». Lettre de Concepción Pagés à Federica Montseny, Madrid, 19 mars 1937. *Ibid.*

<sup>94</sup> « Reconozco que estoy molestando demasiado pero es muy triste también el no saber el paradero de mi hijo. » Lettre de Manuel Rubio au CSPM, Madrid, 17 avril 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 674/1.

ses élèves, est chargée par le CSPM d'écrire à un certain nombre de parents pour savoir s'ils consentent au transfert de leur progéniture vers la France<sup>95</sup>. Mais il semble que cette démarche soit spécifiquement liée au fait que les élèves de l'Institut-École, quoiqu'évacués et hébergés par les soins du CSPM, sont toujours sous l'autorité de leurs parents, qui ont confié volontairement leurs enfants à l'internat de cette école, et qui appartiennent majoritairement à la moyenne bourgeoisie éclairée du savoir et des professions libérales. Ces hommes et ces femmes sont proches du régime républicain, et confiants dans son projet éducatif<sup>96</sup>.

En revanche, le CNTM dispose plus librement des enfants des classes populaires dont il détient la tutelle, comme le démontre la correspondance entre son secrétaire général, Antonio Montesinos, et Manuela González, mère d'un garçon de six ans, Juan, qu'elle a placé, trois ans auparavant, à l'asile Vallehermoso de Madrid. Le 1<sup>er</sup> février 1937, celle-ci s'enquiert de son fils dont l'orphelinat a été évacué de Madrid en septembre 1936<sup>97</sup>. Lorsqu'Antonio Montesinos lui répond deux jours plus tard, il s'avère que les données d'état civil en sa possession sont floues et ne lui permettent pas d'identifier, entre deux garçons, lequel est celui de Manuela González<sup>98</sup>. Il omet cependant de préciser que l'un des deux (qui s'avère être l'enfant recherché) a été désigné pour être transféré en France le surlendemain. Il demande encore moins à Manuela González son sentiment quant à l'envoi de son enfant à l'étranger : ce n'est que par le courrier suivant, daté du 12 février 1937, qu'elle apprend que Juan vient d'être évacué en France, au château de la Brévière<sup>99</sup>. Elle ne semble pas étonnée de ne pas avoir été consultée. En revanche, réagissant sans doute à l'information selon laquelle son fils « ignore le nom de sa mère de même que son domicile<sup>100</sup> », elle envoie à Antonio Montesinos une photographie d'elle et d'un autre fils qui réside avec elle, le « priant qu'elle soit remise à [s]on fils à Compiègne et qu'il la conserve en sa possession<sup>101</sup> ». Ce cas montre toute la complexité des rapports qu'entretiennent

---

<sup>95</sup> Nous ne possédons pas la lettre circulaire de Juana Moreno mais les réponses de trois parents qui font référence à un courrier du 1<sup>er</sup> décembre 1936. Nous ignorons à combien de parents il a été adressé. *Ibid.*, 797/5.

<sup>96</sup> Encarnación MARTÍNEZ ALFARO, *Un laboratorio pedagógico de la Junta para Ampliación de Estudios : el Instituto-Escuela Sección Retiro de Madrid*, Madrid, Biblioteca Nueva, 2009, p. 228ss. Nous ignorons si l'évacuation vers la France a été proposée à l'ensemble des élèves de l'Institut ou seulement à certains d'entre eux – par exemple, aux boursiers. Nous savons cependant, car elle le précise dans sa lettre, qu'Andrea Fernández, qui autorise l'évacuation de son fils, est infirmière. Lettre d'Andrea Fernández à son fils Pedro, Madrid, 16 décembre 1936. AMTIN, fonds du CSPM, 797/5.

<sup>97</sup> Lettre de Manuela Gonzalez au CNTM, Murcie, 1<sup>er</sup> février 1936 [1937]. *Ibid.*, 674/1.

<sup>98</sup> Copie de la lettre d'Antonio Montesinos, secrétaire général du CNTM, à Manuela González, Valence, 3 février 1937. *Ibid.*

<sup>99</sup> Copie de la lettre d'Antonio Montesinos à Manuela González, Valence, 12 février 1937. *Ibid.*

<sup>100</sup> « ignora el nombre de la madre así como su domicilio. » Copie de la lettre d'Antonio Montesinos à Manuela González, Valence, 3 février 1937. *Ibid.*

<sup>101</sup> « rogando se la remitan a mi hijo a Compiegne y la retenga en su poder. » Lettre de Manuela González à Antonio Montesinos, 17 février 1936 [1937]. *Ibid.*

les parents biologiques, non seulement avec les enfants dont ils ont cédé ou perdu la tutelle ou la charge, mais aussi avec l'organisme qui détient ces dernières.

Manuel Rubio Torquemada, Concepción Pagés Cortina et Manuela González ont en commun de s'adresser directement, et à répétition, aux institutions officielles pour réclamer (quoiqu'avec déférence) des nouvelles de leurs enfants. Qu'ils maîtrisent la pratique de l'écriture et de la requête ou qu'ils aient eu recours à des scribes, ils ne craignent pas d'écrire à des ministres. Ce capital social et culturel en fait des exceptions, si on les compare à la majorité des familles des enfants dont le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et le CSPM ont la charge au début de la guerre. Leurs démarches éventuelles pour connaître le sort de leurs enfants nous restent inconnues, pour n'être pas remontées jusqu'aux plus hauts niveaux gouvernementaux. Mais toutes les correspondances entre les familles et l'administration que nous possédons frappent par la docilité respectueuse, et même la confiance affichée des premières envers la seconde. C'est le cas des parents dont les enfants résidaient dans les orphelinats de Vallehermoso ou du Pardo, mais aussi de ceux des internes de l'Institut-École. Ainsi, à la lettre de la professeure Juana Moreno, José García Sierra répond :

J'autorise le transfert de mon fils Juan Antonio en France ou dans quelque autre endroit à l'étranger quand le Conseil supérieur des mineurs l'estimera nécessaire car je suppose qu'il saura faire usage à bon escient de cette autorisation, c'est-à-dire que j'ai pleine confiance en vous<sup>102</sup>.

De même, Justa Burón écrit :

Comprenant que tout ce que vous voulez faire, c'est pour le bien des enfants, et pour qu'ils deviennent des hommes, je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous fassiez ce que vous croyez le plus opportun, à la date qui sera nécessaire pour les enfants, parce que je ne désire que le bien de mon fils et le fait de l'avoir laissé n'est dû qu'à ma confiance aveugle en vous<sup>103</sup>.

Il est en fait extrêmement rare que les décisions de transfert d'enfants du CSPM/CNTM soient contestées ; nous n'en avons trouvé qu'un exemple, qui concerne une évacuation à l'intérieur des frontières de l'Espagne, de Madrid à la colonie de San Juan de Alicante. Mais il suffit à Antonio Montesinos, secrétaire général du CNTM, de rappeler qu'il est dans l'intérêt de l'enfant de rester loin de Madrid pour que la mère en question, pourtant véhémement au départ,

---

<sup>102</sup> « para que trasladen a mi hijo Juan Antonio a Francia o otro lugar del Extranjero cuando lo estime oportuno el Consejo Superior de Menores pues supongo que su buen criterio sabrá hacer uso de esta autorización, es decir que tengo plena confianza en Vd. » Lettre de José García Sierra à Juana Moreno, Madrid, 12 décembre 1936. *Ibid.*, 797/5.

<sup>103</sup> « Comprendiendo que no queréis nada más que el bien de los niños y hacerlos unos hombres, no tengo inconveniente en que hagáis lo que creáis más oportuno, y en la fecha que sea necesario para los niños, porque no deseo otra cosa que el bien de mi niño y el haberle dejado ni es por que tenía confianza ciega en vosotros. » Lettre de Justa Burón à Juana Moreno, Madrid, 13 décembre 1936. *Ibid.*

se range immédiatement à son avis<sup>104</sup>. Parfois cependant, ayant eu vent des évacuations d'enfants à l'étranger menées par le CNTM, certains parents les anticipent et envoient leurs instructions de manière préventive. Il semble même que, courant janvier 1937, la rumeur que le CNTM envoie massivement les enfants sous sa garde hors d'Espagne ait parcouru Madrid, car lui parviennent de nombreux courriers de parents alertés. Ainsi, le 8 janvier 1937, Pilar de la Cerda intervient-elle auprès d'Antonio Montesinos au sujet de sa fille évacuée de Madrid dans une colonie valencienne pour que, « si jamais il lui arrivait d'être évacuée à l'étranger<sup>105</sup> », elle le soit en compagnie de sa sœur qui se trouve toujours à Madrid, ainsi que d'une cousine. Le 23 janvier, Ana Pérez se dit quant à elle affolée par la « nouvelle alarmante pour elle » que le CNTM concevrait « le projet d'envoyer les enfants dans un coin de la Russie<sup>106</sup> ». Au même moment, Olegaria Ruiz García fait part à Antonio Montesinos de son refus absolu que sa petite fille parte à l'étranger<sup>107</sup>. Dans tous ces cas, la requête familiale est agréée par le secrétaire général du CNTM. Ce dernier a peut-être pris acte de l'inquiétude sociale provoquée par les décisions unilatérales de transferts à l'étranger puisqu'il répond à ces courriers que « s'il y a bien eu plusieurs expéditions vers la Belgique et la France, ce n'est pas sans le consentement des parents ou des tuteurs<sup>108</sup> ». En tout état de cause, et sans doute en raison des réactions des parents, il semble en effet qu'après cette date, cela ne se fasse plus.

*b) La décision des parents et la demande sociale pour les expéditions enfantines à l'étranger*

Les paragraphes précédents montrent comment les parents *réagissent* aux mesures des organismes qui leur proposent ou qui décident de l'évacuation d'un enfant. Dans d'autres circonstances, il arrive – et cela devient même la règle à partir du printemps 1937 –, qu'ils en prennent eux-mêmes l'initiative. Ils ne se contentent pas alors de consentir à une offre qui leur est (éventuellement) faite : ils écrivent, se déplacent dans les bureaux de l'administration, rassemblent des papiers pour faire en sorte que leur progéniture puisse partir à l'étranger. Bien entendu, au sein de chaque famille, une infinité de raisons peuvent se combiner pour expliquer

---

<sup>104</sup> Lettre de María Macias à Antonio Montesinos, Madrid, 8 janvier 1937. *Ibid.*, 674/1, intercalaire « R ».

<sup>105</sup> « caso de corresponderle ser evacuada al extranjero ». Lettre de Pilar de la Cerda à Antonio Montesinos, Madrid, 15 janvier 1937. *Ibid.*, intercalaire « G ».

<sup>106</sup> « alarmante noticia para mí »; « tienen Vds proyectado el traslado de los niños a un punto de Rusia. » Lettre d'Ana Pérez à Mariano Granados, vice-président du CSPM, Madrid, 23 janvier 1937. *Ibid.*, intercalaire « P ».

<sup>107</sup> Copie de la lettre d'Antonio Montesinos à Olegaria Ruiz García, Valence, 27 janvier 1937. *Ibid.*, intercalaire « TU ».

<sup>108</sup> « si bien se han hecho varias expediciones a Bélgica y a Francia, esto no se hace sin el consentimiento de sus padres o tutores. » Copie de la lettre du CNTM à Ana Pérez, Valence, 28 janvier 1937. *Ibid.*, intercalaire « P ».



cette décision. Au niveau global cependant, certains facteurs-clés expliquent l'émergence, en un lieu et à un moment donnés, de la demande sociale en matière d'évacuations enfantines.

Tout d'abord, comme nous le mentionnions au sujet de la politique du département de l'Assistance sociale basque, le travail de Jesús Alonso Carballés suggère que cette demande est étroitement liée à des événements déclencheurs (plus qu'à l'évolution générale de la situation militaire à moyen ou à long terme). Ainsi, quand bien même la ville n'est « pratiquement pas en guerre<sup>109</sup> » à cette date (la campagne du Nord commence à la fin du mois d'avril), le bombardement du 4 janvier 1937 crée une véritable panique à Bilbao et provoque une course des familles en direction des bureaux de l'Assistance sociale basque.

Dans le cas de la province de Santander, les 993 demandes individuelles dont nous disposons démontrent que s'y produit un phénomène tout à fait similaire. Ici, l'apparition de la demande sociale est d'autant plus facilement observable que l'ouverture du programme lui est antérieure. Initialement en effet, celui-ci ne semble pas remporter les suffrages des familles : la première inscription apparaissant dans nos sources date du 1<sup>er</sup> avril 1937. Il y en a encore une le 3, puis deux autres le 4. Elles cessent ensuite pendant trois semaines. Que cette interruption soit liée à une décision du département de l'Assistance sociale de Santander, ou au désintérêt de la population, nous l'ignorons<sup>110</sup>. Toujours est-il que, le 26 avril 1937, la ville de Guernica en Biscaye est bombardée. Dans les 48 heures, cette attaque reçoit une très large couverture médiatique, qui en fait l'un des événements majeurs (voire l'événement majeur) de la guerre d'Espagne. Le bombardement s'est déroulé à plus de cent kilomètres, à une époque où la ville de Santander n'en a encore souffert aucun. Il n'en reste pas moins que, le 28 avril 1937, 83 enfants y sont inscrits par leurs parents pour un départ vers la Maison heureuse. Ils sont 188 le lendemain, puis encore 148, 88, 103 et 112 les jours suivants soit, au total, 722 en une semaine. En somme, presque les trois quarts des demandes de notre population ont été faites entre le 28 avril et le 4 mai 1937.

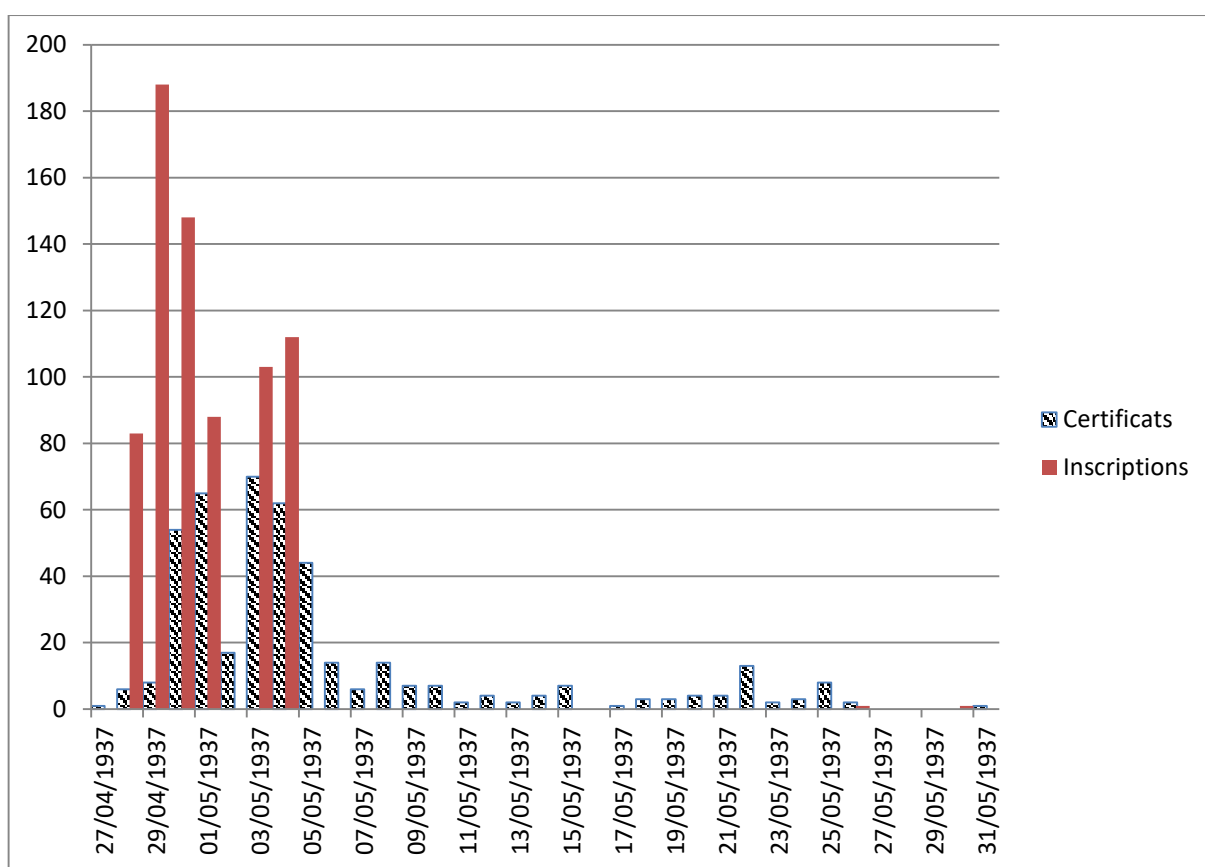
Le caractère à la fois subit et précipité de ces décisions familiales est manifeste si l'on compare la date de la requête auprès du bureau de l'Assistance sociale provinciale à celle de l'aval syndical ou politique, obligatoire pour valider l'inscription. En effet, dans 95% des 480 cas dans lesquels nous connaissons ces deux dates, les parents ont rassemblé les papiers

---

<sup>109</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 69.

<sup>110</sup> En revanche, nous ne croyons pas qu'elle puisse être attribuée à un biais archivistique étant donné que les fiches d'inscription que nous possédons se trouvent, dans le désordre chronologique, réparties dans 14 cartons différents (et encore plus de dossiers) de CDMH, PS\_Santander\_L, 694 (3 fiches) ; 695 (64) ; 696 (128) ; PS-Santander\_O, 109 (1) ; 33 (4) ; 34 (43) ; 35 (17) ; 36 (47) ; 40 (65) ; 41 (62) ; 43 (60) ; 53 (126) ; 54 (108) ; 60 (265).

nécessaires après-coup : ils vont d’abord inscrire leur ou leurs enfants, puis vont chercher le certificat demandé. Cela confirme l’hypothèse que l’inscription n’est pas le fruit d’une longue réflexion étayée par une recherche d’informations sur les conditions et les formalités nécessaires, mais une réaction immédiate au choc provoqué par le bombardement de Guernica. De plus, l’évacuation est manifestement considérée comme urgente puisque, dans 65% des cas, les parents obtiennent le certificat soit le jour même, soit dans les cinq jours suivant l’inscription – ainsi l’enfant est-il prêt au départ. Le graphique ci-dessous fait apparaître la chronologie légèrement décalée entre la date des inscriptions et celle des avals politiques et syndicaux pour les expéditions en partance de Santander, la médiane du délai entre ces deux actions étant de deux jours.



**Graphique 5** : Nombre d’inscriptions et d’avals politiques ou syndicaux signés chaque jour entre le 27 avril et le 31 mai 1937 en vue des évacuations enfantines depuis Santander (totaux : 724 inscriptions et 438 certificats)

À Bilbao, à Santander, le rythme irrégulier de la demande sociale pour l’évacuation d’enfants à l’étranger permet ainsi de lire, en creux, une histoire sociale, familiale et même, émotive de la guerre et de son impact sur la population civile. Sa chronologie, différente de celle de l’histoire militaire au sens strict, montre combien les dangers et la violence de la guerre sont vécus par anticipation. Cela explique sans doute pourquoi l’ouverture des inscriptions au

Conseil de défense de Madrid, à la fin du mois de décembre 1936, ne provoque pas le même élan populaire. À cette date en effet, les bombardements massifs sur la ville durent depuis deux mois et sont même en très nette diminution<sup>111</sup>. La phase de panique à Madrid est terminée.

Cela ne signifie pas qu'en dehors de ces événements déclencheurs, qui provoquent des pics subits des inscriptions, la population ne s'intéresse pas au programme. En effet, sur le long terme, la demande sociale pour l'évacuation d'enfants augmente avec les difficultés matérielles et, notamment, alimentaires que subit la zone républicaine. Le 7 avril 1937 déjà, Ángel Martínez Sánchez justifie sa requête au département de l'Assistance sociale basque par le fait que, subvenant aux besoins de sept enfants avec un salaire mensuel de 248 pesetas, il voit « avec la douleur au cœur que l'anémie les consume<sup>112</sup> ». Sa décision est ferme : suivant les indications de Joaquín Bustos que nous mentionnions précédemment, il s'inscrit auprès de la section socialiste de Guecho à laquelle il appartient et parvient à envoyer au moins trois de ses enfants en France<sup>113</sup>. À partir de la fin de l'année 1937 et au long de l'année 1938, à mesure que la situation alimentaire de l'Espagne républicaine se détériore, ces motivations deviennent omniprésentes dans les courriers sollicitant l'admission dans une expédition infantine à l'étranger. Or, alors que la demande augmente régulièrement, à Madrid notamment, les évacuations vers l'étranger se font désormais au compte-gouttes et elles sont même interrompues en direction de la France (voir chapitres deux et trois). En novembre 1937, le délégué à l'évacuation de Madrid du ministère du Travail et de l'Assistance sociale, Manuel Encinas González<sup>114</sup>, organise en tandem avec la secrétaire du Groupe des femmes socialistes, María Lacrampe Iglesias, une nouvelle expédition de 50 enfants, envoyés directement dans des familles du Parti ouvrier belge<sup>115</sup>. Mais les demandes pour cette destination affluent, non seulement de la part des mères dont les enfants sont toujours à Madrid, mais aussi de celles qui,

---

<sup>111</sup> Robert A. STRADLING, *Your Children Will Be Next*, op. cit., p. 57.

<sup>112</sup> « Viendo con dolor de mi corazón que la anemia les consume. » Lettre d'Ángel Martínez Sánchez à Juan Gracia, conseiller à l'Assistance sociale du gouvernement provisoire d'Euzkadi, Guecho, 7 avril 1937. CDMH, PS-Santander\_O, 127/10.

<sup>113</sup> On les retrouve en effet à la colonie socialiste de La Croix Blanche à Orly-sur-Seine, dont le journal scolaire contient plusieurs articles de leur signature. Voir *El Ramillete. Periódico de la Colonia de niños españoles refugiados en Orly (Seine)*. Nous remercions Michèle Rault de nous avoir confié une copie de cette source précieuse.

<sup>114</sup> La délégation d'évacuation de Madrid dépendante du ministère de la Santé, puis du Travail et de l'Assistance sociale, est l'héritière du Comité d'évacuation du Conseil de défense de Madrid qui a été dissous en même temps que cette dernière, le 21 avril 1937. Elle assume les mêmes tâches avec les mêmes normes et le même personnel, sous la direction de l'OCEAR. Julio ARÓSTEGUI SÁNCHEZ et Jesús A. MARTÍNEZ, *La Junta de defensa de Madrid*, op. cit., p. 188.

<sup>115</sup> Notice « Lacrampe Iglesias, María », Aurelio MARTÍN NÁJERA (dir.), *Diccionario biográfico del socialismo español*, Madrid, Fundación Pablo Iglesias, 2006. Sur cette expédition de novembre 1937, voir le communiqué de presse : « Gobierno de la República. Los departamentos ministeriales. En el de Trabajo. Evacuación de niños españoles a Bélgica », *La Vanguardia*, 28 novembre 1937, p. 4.

les mois précédents, ont obtempéré aux ordres d'évacuation des leurs vers le Levant et la Catalogne. María Lacrampe prie Manuel Encinas d'accepter de re-transférer les enfants déjà évacués une première fois, de leurs lieux d'accueil en Espagne vers la Belgique, car : « nombre des enfants évacués sont plus mal qu'ils ne l'étaient ici [à Madrid]. Je ne pourrai jamais oublier le refuge de Barcelone et encore moins celui de Tortosa<sup>116</sup> », ajoute-t-elle. Après avoir dénoncé cet état de fait à la secrétaire générale de l'OCEAR, elle sollicite un entretien particulier au délégué à l'évacuation, car elle est constamment « harcelée par des parents qui veulent envoyer leurs enfants à l'étranger<sup>117</sup> ». Au même moment à Alicante, le secrétaire provincial de la Gauche républicaine (*Izquierda Republicana*) dresse le même constat et en tire les mêmes conclusions, s'enquérant auprès du CNTM s'il organise toujours des expéditions vers l'étranger car « dans notre ville il y a des enfants, certains d'entre eux fils de coreligionnaires, qui en raison des déficiences d'alimentation nécessiteraient d'être accueillis en colonies ou en famille en dehors de l'Espagne<sup>118</sup> ». Les rapports internes et les plaintes de parents sont nombreux dans les archives, tant du CNTM que du CNIE, qui dénoncent la situation matérielle déplorable des colonies scolaires du Levant et de Catalogne, quelle que soit l'institution qui s'en occupe<sup>119</sup>. Les conditions d'accueil à l'étranger sont notoirement meilleures et deviennent ainsi de plus en plus attractives.

*c) La séparation familiale : arbitrages difficiles et tentatives de contournement*

Les requêtes individuelles conservées dans les archives des ministères permettent d'entrer plus avant dans le processus de décision des familles, du moins tel qu'elles le couchent à l'occasion sur le papier. Ces lettres montrent notamment que le choix d'envoyer un enfant de l'autre côté des Pyrénées ou de l'océan, lorsqu'il est motivé par des circonstances économiques, n'est pas simple et donne souvent lieu à des arbitrages difficiles entre l'impératif alimentaire et le désir affiché de garder son enfant près de soi. Face à ce dilemme, les parents, le plus souvent des mères, adoptent différentes attitudes. Elles préfèrent fréquemment solliciter un placement dans une colonie à proximité. Ainsi, le 23 avril 1938, Erundina Delgado, réfugiée à Vilatorra

---

<sup>116</sup> « Encinas, yo no sé si usted sabe que muchos de los niños evacuados están peor que estaban aquí. No podré olvidar nunca el Refugio de Barcelona y menos aún el de Tortosa. » Lettre de María Lacrampe, secrétaire du groupe des femmes socialistes, à Manuel Encinas, délégué d'évacuation du ministère du Travail et de l'Assistance sociale, Madrid, 29 décembre 1937. CDMH, PS-Madrid, 483(1)/27, f. 3.

<sup>117</sup> « Estoy acosada por padres que quieren mandar a sus hijos al extranjero. » *Ibid.*

<sup>118</sup> « En nuestra Ciudad existen niños, algunos de ellos hijos de coreligionarios, que por las deficiencias de alimentación necesitarían ser acogidos en colonias o familias fuera de España. » Lettre d'Antonio Eulogio Diez, secrétaire général de la section d'Alicante de la Gauche républicaine (*Izquierda Republicana*), au président du CNTM, le 9 novembre 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 673, intercalaire « DEF ».

<sup>119</sup> Voir notamment *Ibid.*, 782/1 et AGA (9) 17.12 51/21120.

dans la province de Barcelone, « ne peut subvenir comme il faut à l'entretien convenable de son fils ». Elle demande donc à ce qu'il soit admis dans une colonie du ministère de l'Instruction publique « et si c'est possible dans celle de "Cánovas" dans ce village, car c'est dans cette localité que réside comme réfugiée la demandeuse<sup>120</sup> ». Le 25 avril, Candida García, réfugiée à Vich, adresse au ministère une demande similaire pour ses deux filles car, dit-elle, il est :

en tout point impossible d'acquérir le moindre aliment d'aucune sorte. Une assiette de soupe complètement coupée à l'eau toutes les 24 heures, c'est tout ce qu'ils peuvent nous donner dans le refuge [...] je me trouve dans une triste situation, regardant en conséquence avec douleur comment mes filles s'affaiblissent<sup>121</sup>.

À Fontfreda de Ter (aujourd'hui Ripoll), à une quarantaine de kilomètres de là, les femmes réfugiées font pour leurs enfants un autre choix : celui de l'étranger. En juin 1938, lorsque le ministère de l'Instruction publique sous direction anarchiste relance les évacuations enfantines hors d'Espagne, elles acceptent « avec joie, étant données les souffrances et les difficultés rencontrées dans les circonstances actuelles<sup>122</sup> », la proposition qui leur est transmise par la municipalité. Mais, inquiètes de se séparer de leurs enfants, elles demandent aux « camarades » du CNIE une « faveur » : « qu'il nous soit permis, à une autre camarade et à moi-même, d'accompagner les petits et de nous en occuper jusqu'à leur point d'arrivée et, si possible, jusqu'à ce qu'ils reviennent en Espagne et, sinon au moins jusqu'au lieu où ils se rendent<sup>123</sup>. » Cette requête leur est cependant refusée<sup>124</sup>. Nous ignorons quelle décision prennent alors les réfugiées de Fontfreda de Ter<sup>125</sup>.

D'autres mères aimeraient aussi accommoder le programme à leur convenance. En prévision du grand départ sur le Habana, le département de la Justice et de la Culture du gouvernement autonome, chargé de recruter les enseignantes et les auxiliaires qui accompagnent les expéditions, « est fréquemment consulté quant à la possibilité d'évacuation

---

<sup>120</sup> « a ser posible en la llamada de "Cánovas" en este pueblo por ser esta localidad donde reside evacuada la recurrente ». Lettre d'Erundina Delgado au ministère de l'Instruction publique, Vilatorca, 23 avril 1938. AGA (9) 17.12 51/21120.

<sup>121</sup> « de todo punto imposible adquirir ninguna clase de alimento. Tomando cada 24 horas un plato de sopa completamente aguada, es cuanto pueden darnos en el refugio [...] me encuentro en situación triste viendo con el dolor consiguiente como mis hijas se debilitan. » Lettre de Candida García au ministère de l'Instruction publique, Vich, 25 avril 1938. *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>122</sup> « con alegría debido a las penalidades y fatigas que en las actuales circunstancias pasamos ». Lettre de Carmen Navarro et O. González au CNIE, Fontfreda de Ter, 10 juin 1938. *Ibid.* Annexe 10.

<sup>123</sup> « que nos permitiesen a otra compañera y ami [sic] acompañar y cuidar a los pequeños, si no podía ser en su punto de destino y hasta que volviesen otra vez a España pues cuando menos hasta donde fuesen. » *Ibid.*

<sup>124</sup> La note manuscrite « No puede ser » (« impossible ») a été écrite sur la requête. *Ibid.* Annexe 10.

<sup>125</sup> Nous n'avons dans notre base de données aucun enfant évacué par le CNIE et résidant à Fontfreda de Ter, mais les adresses nous manquent pour 150 d'entre eux.

des institutrices qui ont des enfants<sup>126</sup> ». Mais le département de l'Assistance sociale, responsable des inscriptions et de la sélection, refuse obstinément ce passe-droit, le « contingent<sup>127</sup> » d'enfants pouvant embarquer ayant déjà été atteint. Dans les jours qui précèdent le départ, l'affaire remonte au ministère de l'Intérieur basque sans que nous en connaissions l'issue.

Dans un cas pourtant, une mère et ses enfants partent bel et bien ensemble à l'étranger dans le cadre des expéditions enfantines. Inés Casasempere, envoyée au château de la Brévière comme directrice de la colonie, emmène avec elle son fils et sa fille qui figurent parmi les inscrits de l'expédition du 5 février 1937<sup>128</sup>. Contrairement à leurs compagnons de voyage, qui vivent déjà, au moment du départ, dans des institutions d'assistance ou dans des colonies d'enfants réfugiés, les enfants d'Inés Casasempere sont les seuls pour lesquels la fiche du CNTM indique, à la rubrique « organisation dont il[s] provienne[nt] : leur maison<sup>129</sup> ».

Dans leurs courriers de requête, les parents exposent la manière dont ils abordent leur dilemme à l'échelle individuelle. Il semble toutefois qu'ils l'aient souvent examiné et tranché dans le cadre collectif de sociabilités de voisinage, amicales ou professionnelles. En effet, les demandes d'inscription conservées dans les archives suggèrent que les personnes qui se rendent aux bureaux de l'Assistance sociale, un jour donné, ne le font pas toujours de façon isolée, suite à une décision prise dans le seul cercle de la famille. Souvent, ils viennent accompagnés d'un voisin, d'un collègue ou d'une connaissance qui inscrit ses propres enfants au même moment. Ce phénomène n'est jamais mentionné explicitement dans les sources mais il est visible dans l'enchaînement des demandes d'inscription.

Ainsi, les archives du département de l'Assistance sociale basque contiennent deux dossiers de demandes d'évacuation pour 298 enfants appartenant à 147 fratries différentes. Les dates des bulletins d'inscription s'échelonnent du 5 mai au 11 juin 1937, la moitié datant du

---

<sup>126</sup> « Siendo frecuentes las consultas que se hacen a este Departamento sobre la posibilidad de evacuación de las maestras con hijos. » Lettre du département de la Justice et de la Culture basque au secrétaire général du département de l'Intérieur basque, Bilbao, 7 juin 1937. CDMH, PS-Barcelona, 893/14, sous-dossier 3.

<sup>127</sup> « el cupo ». Lettre du département de la Justice et de la Culture basque au secrétaire général du département de l'Intérieur basque, Bilbao, 4 juin 1937. *Ibid.*

<sup>128</sup> Outre l'homonymie, la filiation des deux enfants est bien précisée dans la « Liste des réfugiés espagnols faisant partie du convoi de rapatriement du 12 Octobre », pièce jointe de la lettre du préfet de l'Oise au ministre de l'Intérieur (DGSN, 4<sup>ème</sup> Bureau), Beauvais, 12 octobre 1939. CARAN, F/7/14729, dossier 16.

<sup>129</sup> « Organización de donde procede : su casa ». Fiches d'évacuation du CNTM, AGA (9)17.12 51/21116, intercalaire « M ».

seul 9 juin<sup>130</sup>. Pour 40 des 147 fratries, des parents habitant dans la même rue ont inscrit leurs enfants les uns après les autres, le même jour. Souvent, il s'agit de voisins de palier, tels que les fils de Miguel Andreu et d'Ignacio Asenjo, tous les deux domiciliés au 56, calle de los campos de San Francisco à Sestao, et dont les fiches se suivent dans le dossier des inscriptions du 9 juin. Le même jour, María Marañon et Esperanza Calvo, qui habitent aux numéros 1 et 4 de la rue Ituruburu Alto à Bilbao, inscrivent à la suite leurs trois enfants, comme le font Jacinta Sala et José Nogueira, du 9, Plaza de Abando. Seize familles parmi les demandeurs du 9 juin 1937 habitent le lotissement pour ouvriers des mines et du chemin de fer de la rue Bruno Mauricio de Zabala à Bilbao, et parmi elles, dix habitent les quatre mêmes immeubles<sup>131</sup>. Il est facile d'imaginer que ces pères et ces mères (respectivement 2 et 14 parmi les demandeurs de la rue Zabala) prennent la décision de faire évacuer leurs enfants les uns avec les autres, qu'ils discutent sur le pas de leur porte des avantages et des inconvénients, que l'exemple de l'un ou de l'une encourage les autres à sauter le pas. À Santander, où les trois quarts des demandes conservées dans les archives se font en une semaine, entre le 28 avril et le 4 mai 1937 (voir ci-dessus), près de la moitié des fratries inscrites à l'évacuation le sont le même jour que d'autres enfants de leur rue (162 fratries contre 171, correspondant en tout à 709 enfants dont les adresses sont connues). Ici, grâce aux avais syndicaux et à des fiches de renseignement plus complètes qu'au Pays basque, nous savons que certains chefs de familles sont non seulement des voisins mais aussi des collègues et des camarades. Ainsi, Roque Alonso et Germán Castellano, qui habitent tous les deux Santander au numéro 20 de la rue Mendez Núñez, au 3<sup>e</sup> étage, sont « cheminots<sup>132</sup> » et ils apportent, l'un comme l'autre, un aval du syndicat UGT des chemins de fer. C'est aussi le cas de Gregorio Rodríguez et de Damián Alonso, cheminots et voisins de la rue Barrio Obrero, le premier au numéro 5 et le deuxième au 2 (après coup, celui-ci se dédit et annule sa demande). Il semble que la dimension collective et sociale du processus de décision d'envoi d'un enfant à l'étranger aide les familles à se rassurer sur le fait que leur progéniture, partie du foyer au-delà des frontières, ne sera pas entièrement isolée. Cela semble confirmé, tout du moins au Pays basque, où il est beaucoup plus fréquent de trouver des demandes

---

<sup>130</sup> 272 de ces enfants embarquent le 13 juin sur le Ploubazlanec, et un sur le Habana. Nous ignorons si ces demandes sont adressées directement au département de l'Assistance sociale ou si elles transitent par des organisations politiques et syndicales.

<sup>131</sup> Demandes parentales d'évacuation d'enfants à l'étranger, 5 mai – 11 juin 1937. CDMH, PS-Santander\_O, 95/3.

<sup>132</sup> « ferroviario ». La demande signée par Roque Alonso se trouve dans *Ibid.*, PS-Santander\_L, 695/2 et celle de Germán Castellano dans *Ibid.*, PS-Santander\_O, 33/2. Elles datent toutes les deux du 29 avril 1937. Leurs avais syndicaux ne sont pas datés.

d'évacuation faites le même jour, par deux voisins, quand ils inscrivent leur enfant tout seul, sans frère et sœur. Plus la fratrie est petite, plus la corrélation est forte.

Taille de la fratrie	Enfants inscrits le même jour qu'un voisin		Enfants qui ne sont pas inscrits le même jour qu'un voisin		Total des enfants	
	Chiffres	%	Chiffres	%	Chiffres	%
1 enfant	15	36%	27	64%	42	100%
2 enfants	35	30%	83	70%	118	100%
3 enfants	12	14%	73	86%	85	100%
4 enfants	9	24%	28	76%	37	100%
5 enfants	0	0%	9	100%	9	100%
6 enfants	0	0%	1	100%	1	100%
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>24%</b>	<b>227</b>	<b>76%</b>	<b>292</b>	<b>100%</b>

**Tableau 6** : Corrélation entre la taille d'une fratrie et le fait d'être inscrit le même jour que les enfants d'une famille habitant la même rue, pour 292 enfants inscrits auprès du département de l'Assistance sociale basque et dont l'adresse est connue<sup>133</sup>

Ainsi, à défaut d'accompagner elles-mêmes leurs enfants ou de les envoyer au sein d'une grande fratrie, les familles les font évacuer avec des enfants qui leur sont familiers, dans le cadre des sociabilités de voisinage ou professionnelles. Ces liens d'interconnaissance leur permettent aussi de s'informer les unes les autres du devenir réciproque de leurs enfants, de se tranquilliser mutuellement, mais aussi de savoir où et à qui s'adresser en cas de problème. Par exemple, le 24 septembre, Julián Alonso, dont la fille de dix ans est partie le 5 mai 1937 de Bilbao avec la deuxième expédition du Habana, écrit au maire de Bordeaux car il « ne sait rien d'elle depuis les quatre derniers quatre mois et [il voit] que d'autres parents ont des nouvelles<sup>134</sup> ». De même, le 23 août 1937, Plácido Ordorica s'enquiert de ses deux enfants auprès de l'archevêque de Malines en Belgique « de même que d'autres pères de famille qui, d'après ce qu'ils me disent, se sont adressés à Votre Éminence<sup>135</sup> ».

Une dernière stratégie d'accommodement à la séparation familiale, voire de détournement manifeste du programme d'évacuations enfantines, consiste à transformer celui-ci en filière gratuite et particulière pour envoyer des enfants chez des parents émigrés à l'étranger. Ainsi, le 10 avril 1937, Antonio Valls Darás sollicite de l'OCEAR que ses trois

<sup>133</sup> La significativité de la corrélation est confirmée par le test de chi2 (p-value = 0.025). Nous n'avons pas trouvé le même résultat dans le cas des évacuations depuis Santander cependant.

<sup>134</sup> « No sé nada de ella desde hace 4 meses pasados y viendo que otros padres tienen noticias. » Lettre manuscrite de Julián Alonso au maire de Bordeaux, Baracaldo, 24 septembre 1937. ADG, 4 M 534.

<sup>135</sup> « Al igual que otros padres de familia, que según me informan se han dirigido a V. Em<sup>a</sup>. » Lettre de Plácido Ordorica au Cardinal Van Roey, archevêque de Malines, Bilbao, 23 août 1937. AAM, Papiers du Cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (2).



enfants soient remis à sa belle-sœur qui réside à Paris et qui viendra les chercher à Prats-de-Mollo<sup>136</sup>. Ce vœu lui est accordé. Cependant, soit que le ministère ait cédé cette fois exceptionnellement devant le fait accompli (les enfants se trouvant déjà en France), soit qu'il y ait eu trop de démarches du même genre, il demande au Conseil de défense au début du mois de mars 1937, pour sa prochaine expédition de 100 enfants vers la France, de n'accepter que ceux dont aucun « membre de la famille [ne réside] dans la nation voisine<sup>137</sup> ». Au même moment au Pays basque, Francisco Villanueva cherche depuis plusieurs mois à envoyer ses deux filles chez leur oncle maternel qui habite à Dax : « leur évitant ainsi les risques et les privations dont nous souffrons en ce moment, malgré les efforts du Gouvernement d'Euzkadi pour les atténuer<sup>138</sup> » explique-il au département de l'Assistance sociale basque. Mais à sa requête que ses filles soient agrégées à la prochaine expédition collective vers la France pour être ensuite récupérées par leur oncle au port de débarquement, Joaquín Bustos oppose une fin de non-recevoir<sup>139</sup>. Un an plus tard à Barcelone, le CNIE est en revanche beaucoup plus arrangeant vis-à-vis des demandes de ce type. Ainsi, lors de l'expédition pour Paris du 11 septembre 1938, pour laquelle le cas individuel de chaque enfant inscrit est bien documenté (voir ci-dessus), six enfants sur les 60 évacués, correspondant à trois fratries, sont destinés à être remis à des membres de leur famille et, dans cinq cas sur six, à leurs propres parents biologiques, sans que cela ne pose apparemment le moindre problème<sup>140</sup>.

Entre la volonté de nourrir correctement ses enfants ou de les préserver de la situation de guerre, d'une part, et le désir de les garder près de soi, d'autre part, les choix des parents sont donc parfois complexes et difficiles. Ils conduisent de ce fait à des tentatives d'accommodement ou de contournement qui se révèlent plus ou moins efficaces. Régulièrement aussi, des parents changent d'avis et annulent une demande, comme c'est le cas de Damián Alonso de la rue Barrio Obrero à Santander. Même une fois leur décision prise et mise en œuvre, il arrive qu'ils la regrettent et cherchent à revenir dessus. Le 19 avril 1937, Teresa Alegre Cuenca, employée au Conseil provincial de l'Assistance sociale de Valence, s'inquiète de savoir où se trouve sa

---

<sup>136</sup> Lettre de Mateo Baruta Vilá, secrétaire général de l'OCEAR, à Amós Sabrás, Valence, 16 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-6, f. 18.

<sup>137</sup> « sin familiares en la nación vecina ». « Junta delegada de defensa de Madrid », *ABC de Madrid*, 4 mars 1937, p. 12.

<sup>138</sup> « evitándoles de esta forma los riesgos y privaciones que sufrimos en estos momentos, a pesar de los esfuerzos que para atenuarlos hace el Gobierno de Euzkadi ». Lettre de Francisco Villanueva Calonge à Juan Gracia, conseiller à l'Assistance sociale basque, Bilbao, 17 avril 1937. CDMH, PS-Santander\_O, 127/10.

<sup>139</sup> Copie de lettre de Joaquín Bustos, secrétaire général du département de l'Assistance sociale basque, à Francisco Villanueva Calonge, Bilbao, 23 avril 1937. *Ibid.*

<sup>140</sup> « Relación detallada de los niños salidos últimamente para Paris con expresión de las razones que han obligado a esta consejería para autorizar su salida », sans date [septembre 1938]. AGA (9) 17.12 51/21124.

filles, María Teresa, évacuée en France le 6 mars précédent<sup>141</sup>. Quelques jours plus tard, elle informe le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale qu'elle souhaite la récupérer « car aujourd'hui elle a les moyens suffisants pour son entretien<sup>142</sup> ». Il est peu probable que la situation économique de Teresa Alegre ait réellement changé en six semaines, mais la manière dont elle soupèse les avantages et les inconvénients d'être séparée de sa fille, si. Elle est maintenant déterminée et, le 10 août 1937, elle est autorisée, ainsi qu'un autre parent d'ailleurs, à venir en France pour aller chercher elle-même son enfant qui, entretemps, a été placée chez l'habitant dans l'Aude<sup>143</sup>. C'est alors, cinq mois après sa première demande, que nous apprenons qu'elle a une deuxième fille, Encarnación, elle aussi évacuée en France et placée dans l'Aude, comme sa sœur. Alors qu'initialement, leur mère ne s'enquiert que de l'une des deux, elle décide cinq mois plus tard de les ramener ensemble en Espagne avec elle. Nous ignorons les tenants et les aboutissants de cette nouvelle résolution. Mais les sources à notre disposition montrent nettement que le processus de décision de Teresa Alegre concernant chacune de ses deux filles suit un cheminement et un rythme différents.

## 2.2. Ceux qui partent et ceux qui restent : politiques institutionnelles et préférences des familles

Comme le suggère l'exemple de Teresa Alegre et ses deux filles, la décision d'envoyer des enfants à l'étranger ne se présente pas de façon binaire, mais de manière différenciée pour chaque enfant. Il est rare que l'ensemble d'une fratrie soit envoyé à l'étranger. Par exemple, Ángel Martínez Sánchez a sept enfants mais sollicite le départ de quatre d'entre eux<sup>144</sup>. Pedro et Álvaro González en ont eux aussi six ou sept en 1937 mais n'en évacuent que deux, Santiago et Ángel, âgés de onze et sept ans<sup>145</sup>. Le choix du ou des membres de la fratrie qui, au sein d'une famille, seront inscrits pour partir à l'étranger résulte sans doute de nombreuses variables. Au niveau agrégé cependant, l'âge et le sexe sont des critères déterminants du choix des enfants

---

<sup>141</sup> Lettre de Mateo Baruta Vilá, secrétaire général de l'OCEAR, à Amós Sabrás, Valence, 19 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-6, f. 24.

<sup>142</sup> « pues hoy tiene medios suficientes para su sostén ». Lettre d'Arturo Blasco Ausejo, président du Conseil provincial d'Assistance sociale de Valence, à Amós Sabrás, Valence, 29 avril 1937. *Ibid.*, AH-81-14, f. 1.

<sup>143</sup> Autorisation d'Eladia Puigdollers, secrétaire générale de l'OCEAR, faite à Valence le 10 août 1937, adressée à Amós Sabrás. *Ibid.*, AH-81-10, f. 29.

<sup>144</sup> Lettre d'Ángel Martínez Sánchez à Juan Gracia, conseiller à l'Assistance sociale basque, Guecho, 7 avril 1937. CDMH, PS-Santander\_O, 127/10.

<sup>145</sup> Fiches d'évacuation des deux enfants, partis avec la Habana le 20 mars 1937, dans CDMH, PS-Santander\_O, 98/1, f. 26-27. Nous apprenons que la famille compte sept enfants en tout en 1940 dans la dépêche n° 133 de José Félix de Lequerica, ambassadeur d'Espagne à Paris, à Francisco Gómez Jordana, ministre des Affaires étrangères espagnol, Paris, 27 janvier 1940. AMAEC, R. 1260/126.

qui partent et de ceux qui restent, tant pour les parents que pour les organismes responsables des évacuations.

*a) Les limites de l'enfance : une question négociable*

En ce qui concerne l'âge des enfants qui peuvent être évacués, le désir des parents est *a priori* limité par les organisateurs des expéditions. Les règles fixées par ces derniers sont changeantes et toujours négociables. À l'occasion, elles peuvent aussi être enfreintes. Le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale de Federica Montseny semble particulièrement hésitant dans sa définition de l'âge des enfants évacuables. Selon le premier communiqué de presse qu'il publie, le 10 décembre 1936, son programme concerne ceux qui ont « de 7 à 14 ans<sup>146</sup> ». Deux semaines plus tard cependant, suite à l'entretien du 19 décembre entre Mercedes Maestre et le CAEE à Paris, ce dernier publie que les évacués d'Espagne auront « entre 6 et 13 ans<sup>147</sup> ». Puis, au début du mois de janvier 1937, Amparo Poch demande des « enfants de 6 à 14 ans<sup>148</sup> » au délégué à l'évacuation du Conseil de défense de Madrid, Enrique Jiménez, ce qui ne l'empêche pas d'inviter par voie de presse tous les volontaires à l'évacuation âgés de 7 à 14 ans<sup>149</sup> puis, le 3 mars 1937, seulement ceux qui « n'ont pas plus de 12 ans<sup>150</sup> » et, le lendemain, ceux de « moins de 13 ans<sup>151</sup> ».

Nous ignorons les origines et les raisons de ces oscillations et il est impossible de dire si elles ont des effets réels sur la population d'enfants inscrits et évacués. N'ayant pu retrouver ni listes d'expédition exhaustives, ni fiches d'inscription pour les évacuations propres au ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, nos données sont très parcellaires. Il semble néanmoins que ce dernier n'ait pas été trop sourcilieux en matière de limite d'âge. En effet, sur un groupe de 136 enfants dont nous savons, par diverses sources, qu'ils ont été évacués par son entremise, et en ayant recours à tous les indices possibles dans nos sources pour calculer leur âge au moment du départ, nous sommes parvenue à le reconstituer dans 70 cas (voir tableau ci-dessous)<sup>152</sup>. L'éventail qui en résulte est assez étendu, allant de 3 à 15 ans, avec un pic très net

---

<sup>146</sup> « niños de siete a catorce años ». FEBUS, « Organización de expediciones de niños para el extranjero », *CNT*, n° 485, 10 décembre 1936, p. 2.

<sup>147</sup> Georges BUISSON, « "Pour Aider l'Espagne !" Circulaire H. 76 destinée aux Fédérations nationales et aux Unions départementales faite à Paris le 29 décembre 1936 », *La Voix du peuple*, décembre 1936, p. 791-792.

<sup>148</sup> « entre seis y catorce años ». Copie de télégramme d'Amparo Poch à Enrique Jiménez, sans date [janvier 1937]. CDMH, PS-Madrid, 1508/4218.

<sup>149</sup> « Junta delegada de defensa de Madrid. Evacuación », *ABC de Madrid*, 11 janvier 1937, p. 11.

<sup>150</sup> « no tengan más de doce años ». *Ibid.*, 3 mars 1937, p. 10.

<sup>151</sup> « menores de trece años ». *Ibid.*, 4 mars 1937, p. 12.

<sup>152</sup> Nous avons notamment, pour ce calcul, utilisé des documents postérieurs relatifs à l'hébergement ou au rapatriement de ces enfants.

à 13 et 14 ans, mais nous ignorons si ces âges correspondent aux informations connues par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale au moment de l'évacuation. Quant aux enfants évacués par le CNTM, nous possédons en revanche un échantillon de 180 enfants que nous croyons beaucoup plus proche de l'exhaustivité. De plus, dans 138 cas (voir tableau ci-dessous), des fiches, des listes d'évacuations ou des lettres d'autorisation parentales nous permettent de travailler de façon cohérente avec les seules informations connues ou affichées par le CNTM au moment du départ. Selon ces données, ces 138 enfants sont alors âgés de de 4 à 17 ans et les deux tiers d'entre eux ont de 9 à 14 ans.

Âge au départ	Nombre d'enfants (ministère de la Santé et de l'Assistance sociale)	Nombre d'enfants (CNTM)
3	1	0
4	1	2
5	0	1
6	8	6
7	4	12
8	3	7
9	4	14
10	8	17
11	8	14
12	5	26
13	15	15
14	10	18
15	3	5
16	0	0
17	0	1
<b>Total général</b>	<b>70</b>	<b>138</b>

**Tableau 7** : Estimation de l'âge au départ de 70 enfants évacués par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, à partir de sources diverses, et de 138 enfants évacués par le CNTM, selon les données de ce dernier

Le cas du département de l'Assistance sociale basque offre, une fois encore, un intéressant contrepoint aux pratiques du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et du CNTM. Le programme fonctionnant essentiellement, ici, par inscription individuelle, la définition de critères clairs est beaucoup plus importante et il semble qu'elle ait été établie de bonne heure et dans un esprit restrictif. Selon Jesús Alonso en effet, le programme basque vise les enfants âgés de 5 à 12 ans seulement<sup>153</sup>. La liste des 400 premiers sélectionnés pour le transport du 20 mars 1937 (ils seront finalement 448) confirme le respect de ces limites, à une

<sup>153</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 69.

exception près néanmoins : celle d'un garçon de 4 ans, né le 1<sup>er</sup> juin 1932 selon la propre documentation du département<sup>154</sup>, évacué avec son grand frère âgé de 10 ans. L'expédition du Habana le 13 juin 1937 présente une composition similaire<sup>155</sup>. L'immense majorité (99,5%) des 3 077 enfants dont l'âge figure sur la liste d'embarquement (sur 3 081 en tout) a entre 5 et 12 ans, cette dernière cohorte étant la plus nombreuse. Mais là encore, une quinzaine d'enfants âgés de 3 à 4 ans ou, pour la plupart, de 13 à 18, ans font exception à la règle, sans qu'il soit possible de savoir ce qui vaut à ces derniers (ou à leurs parents) un tel passe-droit.

Âge au départ	Nombre d'enfants
3	2
5	180
6	228
7	334
8	372
9	410
10	459
11	501
12	565
13	4
14	5
15	2
17	1
18	1
Non renseigné	17
<b>Total général</b>	<b>3 081</b>

Tableau 8 : Âge au départ des 3 081 enfants figurant sur la liste d'embarquement du département de l'Assistance sociale basque pour le transport du 13 juin 1937 sur le Habana

Sur les 3 081 enfants inscrits sur la liste d'embarquement, 374 noms sont raturés et semblent ne pas s'être rendus sur le port de Santurce le jour dit<sup>156</sup>. Parmi eux, un seul, âgé de dix-huit ans, n'est pas compris dans les âges autorisés mais les autres partent bel et bien vers la France. Dans de rares cas, exceptionnels sans doute, il semble donc que le département de

<sup>154</sup> « Relación, por orden alfabético, de los niños de ambos sexos que forman parte de la expedición a la isla de Oleron (Francia), encabezada por los médicos, maestros y personal subalterno que forman parte de la misma ». ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 975, fasc. 1, f. 34-41, et sa date de naissance sur sa fiche personnelle dans CDMH, PS-Santander\_O, 98/1, f. 90.

<sup>155</sup> Nous nous appuyons ici exclusivement sur la liste d'embarquement reliée du département à l'Assistance sociale basque, signée par le secrétaire général Joaquín Bustos, « Expedición de niños a Francia. 12 de Junio de 1936 [sic] ». AGA (9) 17.12 51/21124. Cette liste contient en tout 3 095 lignes pour 3 081 enfants (28 y apparaissent deux fois). 374 noms sont raturés, ce qui suggère que 2 707 enfants dont nous connaissons l'identité ont été embarqués. Néanmoins, d'après des sources complémentaires, nous avons porté ce nombre à 2 751 dans le tableau 12, p. 361.

<sup>156</sup> Douze d'entre eux semblent être cependant partis pour la France dans d'autres expéditions enfantines, soit antérieures soit postérieures à celle du 13 juin sur le vapeur Habana. Pour les 362 autres, nous ignorons s'ils ont effectivement été évacués en France, dans un autre pays, ou s'ils sont restés en Espagne après la chute de Bilbao.

l'Assistance sociale basque ait permis des entorses à ses propres règles. Il les fait pourtant respecter la plupart du temps, refusant régulièrement des enfants qui n'entrent pas dans la fourchette d'âge autorisée. Ainsi, pour le transport des 315 enfants emmenés le 13 juin 1937 sur le Ploubazlanec, nous possédons 298 demandes individuelles. Or, toutes ne sont pas accordées. Le 7 mai 1937, Pedro Zaballos demande l'évacuation de 4 de ses enfants âgés de 7 à 14 ans<sup>157</sup>, mais seuls les trois premiers figurent sur la liste d'embarquement un mois plus tard<sup>158</sup>. De même, Francisco Miguelitz sollicite le départ de ses 3 fils âgés de 9 à 14 ans mais, une fois encore, seuls les deux premiers sont finalement inscrits. Un an plus tard cependant, l'aîné des Miguelitz se trouve bel et bien à la colonie suédoise de Colombes<sup>159</sup> : d'une manière ou d'une autre, son père a réussi à l'envoyer en France et à le faire héberger dans le cadre du dispositif destiné aux enfants évacués.

Nous ignorons comment Francisco Miguelitz s'y est pris dans ce cas précis mais il n'est pas rare que, pour inscrire leurs enfants, les parents déclarent tout simplement un âge qui soit conforme aux limites (quelles qu'elles soient) imposées par les organismes d'évacuation. En janvier 1939, le directeur de la colonie du château de Lamothe, Émile Baynac, s'inquiète de ce que certains de ses « gaillards » risquent de tomber sous le coup du dernier décret de mobilisation qui concerne tous les Espagnols âgés de 17 à 55 ans, En effet, explique-t-il à Georges Buisson, secrétaire général du CAEE : « en réalité il y en a beaucoup plus qu'il ne paraît puisque pas mal d'entr'eux ont dit qu'ils n'avaient que 14 ans au moment de l'évacuation alors qu'en réalité ils en avaient 15 ou davantage<sup>160</sup> ». Selon la liste jointe à son courrier, sur les 55 résidents de la colonie, un enfant est né en 1921 (il a donc 17 ans) et six, en 1922 (ils en ont 16), sans que nous sachions dans la majorité des cas par quel organisme espagnol ils ont été envoyés en France (deux d'entre eux font cependant partie de l'expédition conjointe du SNI et du ministère de l'Instruction publique espagnol de Jesús Hernández, qui arrive en France le 21 mars 1937, moins de deux ans auparavant<sup>161</sup>). De même, dans leur travail pionnier sur les évacuations enfantines à destination de l'URSS, Alicia Alted Vigil et ses collègues citent

---

<sup>157</sup> Demande d'évacuation adressée par Pedro Zaballos Suero pour ses quatre enfants, 7 mai 1937. CDMH, PS-Santander\_O, 95/3, f. 17.

<sup>158</sup> « Relación por orden numérico de los niños de ambos sexos que forman parte de la expedición a Francia », 13 juin 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 977, fasc. 5, f. 577-582.

<sup>159</sup> « Colonia Infantil de COLOMBES (Seine). 5, rue de la Gare. niños », sans date [automne 1938]. AGA (9) 17.12 51/21124. Nous ignorons où se trouvent les deux cadets.

<sup>160</sup> Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 20 janvier 1939. IHS-CGT, 97 CFD 46/3, f. 139.

<sup>161</sup> « État nominatif des enfants de Lamothe ». *Ibid.*, f. 137-138. Les fiches des deux enfants dont il est indiqué qu'ils sont évacués par le SNI se trouvent dans le dossier « Fichas de niños evacuados a Francia, ordenados alfabéticamente de Conde Montalbán, Evaristo a Silva Azaustre, María (Ayuda al niño español) », sans date [mars 1937]. CDMH, PS-Madrid, 609(2)/45, f. 5 et f. 8. Sur cette expédition, nous renvoyons au chapitre 2.

l'exemple d'Antonio qui embarque depuis le port du Musel à Santander, avec 1 100 autres enfants, à destination de Leningrad le 24 septembre 1937. Antonio est né en mai 1923 et a donc 14 ans. Mais en arrivant à Leningrad, il constate que, d'après sa fiche d'évacuation, il est né en 1924<sup>162</sup> : on l'a rajeuni d'un an.

Cachées par définition, ces stratégies de falsification sont difficiles à identifier et, plus encore, à évaluer quantitativement. Il arrive pourtant que les sources les laissent transparaître. Ainsi, parmi les 298 demandes individuelles d'évacuation pour le transport du 13 juin 1937 sur le Ploubazlanec, cinq portent les traces d'une rectification de la date de naissance initialement écrite, qui a été recouverte par une seconde date. Elles concernent toutes des enfants qui seraient, *a priori*, au-dessus ou en dessous des bornes minimum et maximum de cinq et douze ans. Mais, suite au remplacement de dates de naissance en 1923, 1924 ou 1932 par des dates de naissances en 1924, 1925 ou 1931 respectivement, ces enfants ont désormais 12 et non plus 13 ans (pour 4 d'entre eux) et 5 ans au lieu de 4 (pour le dernier). Tous sont embarqués sur le Ploubazlanec le 13 juin 1937 en direction de Bordeaux<sup>163</sup>. Ces corrections étant visibles dans les propres archives du département de l'Assistance sociale, elles sont manifestement connues et acceptées, voire opérées par des employés des services officiels basques, sans que nous en sachions davantage sur ces pratiques de contournement concertées. Elles provoquent en outre des réactions en chaîne dans les âges des différents membres d'une même fratrie. Ainsi, selon la demande d'évacuation signée par son père, le jeune Santos serait né le 21 novembre 1925 (écrit par-dessus 1924) et sa sœur cadette Juana, qui part avec lui, le 2 décembre 1926. Mais selon la liste des enfants hébergés à la colonie « Notre Maison » de l'Enfance coopérative à Chantilly, établie en France en septembre 1938, Santos est de nouveau né le 21 novembre 1924<sup>164</sup>. La date de naissance de Juana est également différente, puisqu'elle est désormais née le 2 août 1926 au lieu du 2 décembre 1926. Évidemment, au moment de l'inscription, il aurait paru suspect que Santos soit né fin novembre 1925 et sa petite sœur huit mois et demi plus tard.

---

<sup>162</sup> Alicia ALTED VIGIL, Encarna NICOLAS MARIN et Roger GONZÁLEZ MARTELL, *Los niños de la guerra de España en la Unión Soviética. De la evacuación al retorno (1937-1999)*, Madrid, Fundación Largo Caballero, coll. « Historia social y del movimiento obrero », 1999, p. 58. Immaculada Colomina Limonero cite elle aussi des cas de falsification pour les évacuations vers l'URSS. Immaculada COLOMINA LIMONERO, *Dos patrias, tres mil destinos*, *op. cit.*, p. 20-21.

<sup>163</sup> Demandes d'évacuation adressées par par Matias Aranzabal Arocena, Francisco Mendiola Urquia, Santos Truchuelo Martínez, Mariano Marigomez Gonzalez et Gabriel Alarcia Balgaño au département de l'Assistance sociale basque entre le 8 mai et le 8 juin 1937. CDMH, PS-Santander\_O, 95/3, f. 29, 23, 22, 34 et 66.

<sup>164</sup> « Lista de niños albergados en "Notre Maison" Chantilly. niñas », sans date [automne 1938]. AGA (9) 17.12 51/21124.

Une lecture des sources attentive à ces incohérences fait deviner de nombreux autres cas probables de falsification. En effet, il est courant qu'entre les listes d'embarquement et celles d'hébergement un an plus tard, un enfant ait vieilli de plusieurs années ou, au contraire, pas du tout. Par exemple, au moment du départ sur le Ploubazlanec, Juana Hernández est née en 1924 mais une fois arrivée à la colonie de Chantilly, elle est née en 1922<sup>165</sup>. La plupart du temps, cet exemple y compris, il est impossible de savoir si ces incohérences sont dues à des erreurs de copie<sup>166</sup>, à des âges attribués au jugé dans certaines circonstances, ou si elles sont réellement dues à des stratégies délibérées. D'ailleurs, dans ce dernier cas, celles-ci peuvent tout aussi bien être le fait des parents au moment de l'évacuation que des responsables de colonies qui peuvent avoir leur propre raison de mentir sur l'âge des enfants qu'ils hébergent. Pour un groupe d'enfants cependant, nous pouvons conclure de façon à peu près certaine à une falsification lors du départ. En effet, les archives du département de l'Assistance sociale basque ont conservé une liste, provenant de la garderie de la Fondation Miranda de Baracaldo, des 28 enfants dont les parents ont consenti à l'évacuation à l'étranger pour l'expédition prévue pour le 13 juin sur le Ploubazlanec<sup>167</sup>. Sur ce document, 23 d'entre eux ont entre 5 et 12 ans et 5 ont 13 ans. L'un de ces derniers (une fille) n'est finalement pas évacué (et sa petite sœur non plus), mais les 4 autres le sont. Or, sur les fiches du département de l'Assistance sociale<sup>168</sup>, ces 4 enfants ont n'ont plus 13, mais 12 ans, âge qu'arborent donc 9 individus, en tout soit presque un tiers des 26 enfants finalement évacués de la Fondation Miranda par le Ploubazlanec.

Âge	Nombre d'enfants selon la liste de la Fondation Miranda	Nombre d'enfants selon les fiches d'évacuation du département de l'Assistance sociale basque
8 ans	1	1
9 ans	5	5
10 ans	4	4
11 ans	7	6
12 ans	5	9
13 ans	4	0
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>25</b>

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Nous avons fait nous-mêmes de nombreuses erreurs dans la saisie de notre base de données et nous nous sommes rapidement rendu compte de la nécessité de vérifier les informations inscrites, notamment lorsqu'elles sont numériques, après le dépouillement de chaque fonds, ce qui a pu être fait dans la majorité des cas.

<sup>167</sup> « Fundación Miranda. Relación de los niños acogidos en este Orfanato cuyos padres o tutores han prestado su conformidad para ser avacuados [sic] al extranjero », Baracaldo, 9 juin 1937. CDMH, PS-Santander\_O, 95/3, f. 46.

<sup>168</sup> Les fiches correspondantes aux enfants hébergés à la Fondation Miranda se trouvent dans *Ibid.*, 99/1, 2 et 5.



Tableau 9 : Âge des enfants hébergés par la Fondation Miranda à Baracaldo au moment de leur embarquement sur le Ploubazlanec le 13 juin 1937, selon la source utilisée (Nous n'avons pu retrouver la fiche d'inscription du 26<sup>ème</sup>, *a priori* âgé de onze ans.)

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, selon la liste officielle du département de l'Assistance sociale pour le convoi du Ploubazlanec, la fourchette d'âge de 5 à 12 ans soit strictement respectée, comme le montre le tableau ci-dessous. Logiquement, les enfants de douze ans apparaissent nettement comme la cohorte la plus nombreuse.

Âge au départ	Nombre d'enfants
5	15
6	27
7	36
8	39
9	33
10	39
11	53
12	71
<b>Total général</b>	<b>313</b>

Tableau 10 : Âge au départ des enfants évacués le 13 juin sur le Ploubazlanec selon la liste officielle d'embarquement du département de l'Assistance sociale basque<sup>169</sup>

Les organismes d'évacuation sont parfaitement conscients que des parents jouent avec l'âge de leurs enfants au moment de l'inscription. Il semble que le CNIE, lorsqu'il relance les expéditions vers la France en juin 1938, ait cherché à mettre un terme à ces pratiques afin d'échapper aux nombreuses incertitudes qui en découlent sur l'âge « réel » des enfants évacués. En effet, en mai 1938, la politique française à l'encontre des étrangers s'est durcie et elle concerne tous les individus âgés de plus de 15 ans : il devient donc crucial d'éviter l'évacuation en France de jeunes adolescents. C'est très certainement la raison pour laquelle, à partir de ce moment, un extrait d'acte de naissance devient obligatoire. Pourtant, ceci ne se traduit ni par une attention scrupuleuse à l'âge exact des enfants (les incohérences étant nombreuses si l'on compare les âges inscrits sur les listes du CNIE et sur les passeports collectifs qui les accompagnent<sup>170</sup>), ni par un bornage étroit du minimum et du maximum autorisés. Au contraire, les 553 enfants évacués par le CNIE et dont ses propres documents mentionnent l'âge<sup>171</sup> (sur un échantillon quasi-exhaustif de 806) ont de 2 à 17 ans. Les 5-12 ans sont certes majoritaires,

<sup>169</sup> « Relación por orden numérico de los niños de ambos sexos que forman parte de la expedición a Francia », liste du 13 juin 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 977, fasc. 5, f. 577-582.

<sup>170</sup> Voir par exemple « Relación de niños que forman la expedición a Lyon » et le passeport collectif pour Lyon, août 1938. AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>171</sup> Ici, nous avons donc écarté y compris les passeports collectifs contemporains des listes du CNIE – notamment pour éviter le problème du choix de l'âge d'un enfant lorsque deux données distinctes sont possibles.

mais presque 20% des enfants se situent en dehors de ces deux limites, pour la plupart au-dessus. 25 d'entre eux ont 14 ans ou plus lors du départ.

Âge	Nombre d'enfants
2	1
3	1
4	13
5	24
6	47
7	52
8	54
9	59
10	61
11	69
12	85
13	62
14	23
15	1
17	1
<b>Total général</b>	<b>553</b>

**Tableau 11** : Âge des enfants évacués par le CNIE entre juin 1938 et janvier 1939 selon ses propres données

L'analyse de ces différentes listes d'inscription et d'embarquement donne une idée générale de l'âge des enfants évacués. Ceux-ci ont globalement entre cinq et quinze ans au moment du départ, et le groupe des plus de dix ans est le plus nombreux. Mais le rêve d'établir une fois pour toutes « la » pyramide des âges des enfants espagnols évacués en France de la fin 1936 au début 1939 est une chimère après laquelle nous n'avons pas voulu courir. Elle resterait toujours aussi insaisissable, même si notre base de données était exhaustive. Les incohérences d'une source à l'autre, ne serait-ce qu'au moment de l'évacuation, qui concernent entre 5 et 10% de l'ensemble des données présentées ici, sans parler des divergences entre ces dernières et les âges qui sont notés en France par les organisations d'hébergement, ne sont pas dues à l'imperfection des documents historiques. Elles sont, au contraire, pleines de sens. Plutôt que d'essayer de dresser un graphique définitif, nous avons voulu montrer que l'âge des enfants n'est pas une donnée en soi. Il dépend de choix et de pratiques de déclaration, de falsification ou de vérification bureaucratique qui impliquent l'ensemble des acteurs concernés par les évacuations à différents moments : les institutions qui les organisent mais, également, les parents qui acceptent ou demandent l'expatriation de leur progéniture. L'analyse des données en notre possession montre que la ventilation des âges des enfants évacués en France est un objet mouvant et, parfois, un enjeu de désaccords. En effet, l'offre sociale et familiale et la

demande des organismes ministériels ne sont pas tout à fait concordantes. Un consensus semble exister pour ne pas envoyer à l'étranger d'enfants de moins de 4 ou 5 ans<sup>172</sup>. En revanche, les familles désirent faire évacuer en nombre de jeunes adolescents de 13, 14 ou même 15 ans, alors que les ministères ciblent souvent – mais pas toujours – un public dont l'identité enfantine est moins ambiguë. Dans de nombreux cas, sans doute, les règles officielles ont été appliquées. Toutefois, dans une mesure impossible à préciser mais non négligeable, des parents sont parvenus à négocier avec les institutions officielles ou à contourner leurs réglementations, y compris en mentant sur l'âge de leurs enfants.

*b) La préférence masculine : un point de consensus entre organisateurs et parents*

Pas plus que l'âge, le sexe des enfants évacués n'est dû au hasard. Il est lié, lui aussi, aux procédures de recrutement des organismes d'évacuation et à la manière dont les familles en font usage. En revanche, à une époque où la gamme des prénoms possibles est relativement fixe et leur genre facilement identifiable, le sexe auquel ils renvoient est une donnée beaucoup moins fuyante que l'âge (même si, pour 9 enfants de l'échantillon présenté ci-dessous, il s'est révélé indécidable<sup>173</sup>). Le calcul du sexe-ratio des enfants espagnols évacués en France que nous connaissons<sup>174</sup> est donc possible, et il amène à un constat élatant : les garçons sont nettement plus nombreux que les filles. C'est le cas pour tous les organismes et pour presque toutes les expéditions, quoique dans une mesure variable comme le montre le tableau ci-dessous.

Organismes d'évacuation (et expéditions bien représentées dans notre données)	Nombre de garçons		Nombre de filles		Total	Exhaustivité estimée des données
<b>Ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, 1937</b>	<b>98</b>	<b>73%</b>	<b>37</b>	<b>27%</b>	<b>135</b>	<b>14%</b>
<b>CNTM, 1937, dont :</b>	<b>112</b>	<b>62%</b>	<b>68</b>	<b>38%</b>	<b>180</b>	<b>98%</b>
Expédition du 5 février 1937 (la Brévière)	25	50%	25	50%	50	100%
Expédition du 5 mars (Sète)	20	95%	1	5%	21	
Expédition du 17 mars (Saint-Étienne)	34	72%	13	28%	47	
Expédition du 23 avril (Saint-Étienne)	29	55%	24	45%	53	

<sup>172</sup> Ce choix ne tombe d'ailleurs pas sous le sens : le programme d'évacuations d'enfants finlandais vers la Suède pendant la Seconde Guerre mondiale concerne une population beaucoup plus jeune, âgée de deux à sept ans. Nous remercions Ingrid Söderlind, professeur à l'Université de Linköping, d'avoir attiré notre attention sur ce point.

<sup>173</sup> Annexe méthodologique pour notre méthode d'attribution des sexes.

<sup>174</sup> Nous n'avons conservé dans cet échantillon que des enfants dont des sources identifient nettement l'organisme d'évacuation et l'expédition. De nombreux enfants qui se trouvent par la suite hébergés en France n'y figurent donc pas car nous ne savons pas quand et comment ils y sont arrivés.

<b>Ministère de l'Instruction publique (expédition du SNI, 21 mars 1937)<sup>175</sup></b>	<b>33</b>	<b>60%</b>	<b>22</b>	<b>40%</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>
<b>Département de l'Assistance sociale basque, dont :</b>	<b>2 195</b>	<b>54%</b>	<b>1 845</b>	<b>46%</b>	<b>4 041</b>	<b>61%</b>
Expédition du 20 mars 1937	238	53%	210	47%	448	99%
Expédition du 1 <sup>er</sup> juin 1937	299	60%	201	40%	500	100%
Expédition du 13 juin sur le Habana	1 469	53%	1 283	47%	2 752	94%
Expédition du 13 juin sur le Ploubazlanec	170	56%	135	44%	306	100%
<b>Département de la Santé basque (enfants du sanatorium de Górliz, juin 1937)</b>	<b>76</b>	<b>55%</b>	<b>61</b>	<b>44%</b>	<b>138</b>	<b>51%</b>
<b>Département de la Culture basque (expédition du 23 juin 1937)</b>	<b>276</b>	<b>51%</b>	<b>261</b>	<b>49%</b>	<b>538</b>	<b>67%</b>
<b>Département de l'Assistance sociale du Conseil interprovincial de Santander, Palencia et Burgos</b>	<b>686</b>	<b>59%</b>	<b>466</b>	<b>40%</b>	<b>1 154</b>	<b>70%</b>
<b>Conseil interprovincial des Asturies et León, 1937</b>	<b>15</b>	<b>58%</b>	<b>10</b>	<b>38%</b>	<b>26</b>	<b>100%</b>
<b>CNIE (époque Segundo Blanco, 1938), dont :</b>	<b>457</b>	<b>56%</b>	<b>349</b>	<b>43%</b>	<b>809</b>	<b>95<sup>176</sup>%</b>
Expédition du 10 juin (Bayonne)	28	60%	19	40%	47	100%
Expédition du 11 juin (Oran)	55	63%	33	38%	88	100%
Expédition du 18 juin (Banyuls)	40	61%	26	39%	66	100%
Expédition du 25 juin (Sète)	54	53%	48	47%	102	100%
Expédition du 2 juillet (Oran)	24	44%	31	56%	55	100%
Expédition du 18 juillet (Sète)	68	58%	50	42%	118	100%
Expédition du 21 juillet (Biarritz)	33	65%	18	35%	51	100%
Expédition du 1 <sup>er</sup> août (Lyon)	35	65%	18	33%	54	100%
Expédition du 11 septembre (Paris)	40	66%	21	34%	61	100%
Expédition du 20 septembre (vers Gréoux-les-Bains, organisée par les Femmes socialistes suisses)	12	33%	24	67%	36	100%
Expédition de septembre (Oran, en avion)	7	54%	6	46%	13	100%
Expédition du 8 novembre (Casablanca)	31	55%	25	45%	56	100%
Expédition du 3 janvier 1939 (Lyon)	30	48%	30	48%	62	100%
<b>Total général</b>	<b>3 948</b>	<b>56%</b>	<b>3 119</b>	<b>44%</b>	<b>7 076</b>	<b>63%</b>

**Tableau 12 :** Nombre d'enfants évacués dont nous connaissons l'identité, en fonction du sexe et de l'organisme d'évacuation, et estimation du degré d'exhaustivité des données. (La colonne

<sup>175</sup> Donnée tirée de Julien Forgues, « 55 enfants de Madrid sont reçus à Dabeaux », *Le Peuple*, n° 5919, 5 avril 1937, p. 2.

<sup>176</sup> Nous savons qu'une deuxième expédition de 50 enfants vers Casablanca est organisée en collaboration avec le CNIE le 7 janvier 1939 mais nous ne disposons pas de la liste de l'expédition. C'est *a priori* le seul convoi du CNIE dont nous ignorions la composition, sans doute à cause de la date très tardive du départ. Copie de dépêche n° 1182 de Domingo de las Bárcenas, sous-secrétaire aux Affaires étrangères, à Antonio Maseda, délégué extraordinaire pour la protection des mineurs, 17 octobre 1939. AMAEC, R. 1261/84.

« exhaustivité estimée des données » est calculée d’après des documents d’archives ou de presse qui annoncent l’arrivée ou le départ d’une expédition et le nombre d’enfants qu’elle convoie. Le pourcentage donné est purement indicatif car plusieurs convois nous sont inconnus – notamment depuis les Asturies à l’automne 1937. Le chiffre total d’enfants espagnols évacués sur la France, selon ce comptage, serait de 11 174 mais plusieurs centaines d’enfants dans cette population sont ensuite réexpédiés vers la Belgique, le Danemark ou la Suisse.)

La sous-représentation des filles est un fait structurel des évacuations d’enfants vers l’étranger. Sur les 2 895 enfants envoyés en URSS au cours du conflit, 1 676 sont des garçons et 1 197, des filles, soit 58 pour 42<sup>177</sup>. Pour la France, le groupe des enfants dont nous savons par quel organisme ils sont évacués compte 4 000 garçons et 3 000 filles, soit 56 pour 44. Ce ratio est largement déterminé par l’importance numérique, dans notre échantillon, des transports organisés par le département de l’Assistance sociale basque qui représentent 57% du total et écrasent le reste des données. Or, les enfants expatriés par d’autres conduits sont encore plus souvent des garçons : ils représentent 59% des convois du département de l’Assistance sociale de Santander, 62% de ceux du CNTM et 73% de ceux du ministère de la Santé et de l’Assistance sociale. Certes, ce dernier taux (73%) est fragilisé par la faiblesse de notre échantillon, car nous ne connaissons que 136 enfants sur presque 900 envoyés en France par le ministère de Federica Montseny. Il est cependant assez proche du sexe-ratio général des expéditions de cette administration. En effet, dans un courrier du 8 avril 1937, Facundo Roca liste le nombre d’enfants arrivés en France à cette date *via* le dispositif du ministère. La disproportion entre les sexes, qui atteint presque deux tiers de garçons pour un tiers de filles (63 pour 36), est similaire à celle du CNTM à la même époque (62 pour 38)<sup>178</sup> :

	Date de l’expédition	Nombre de garçons	Nombre de filles	Nombre total d’enfants
Date de l’expédition	13 janvier 1937	118	61	179
	1 <sup>er</sup> février 1937	187	57	244
	27 février 1937	91	61	152
	7 mars 1937	11	64	75
	17 mars 1937	58	8	66
	<b>Total en chiffres</b>	<b>407</b>	<b>243</b>	<b>650</b>
	<b>Total en pourcentages</b>	<b>63%</b>	<b>36%</b>	<b>100%</b>

Tableau 13 : Nombre de filles et de garçons évacués par l’entremise du ministère de la Santé et de l’Assistance sociale jusqu’au 8 avril 1937

<sup>177</sup> Immaculada COLOMINA LIMONERO, *Dos patrias, tres mil destinos*, op. cit., p. 18.

<sup>178</sup> Lettre de Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l’Assistance sociale à Paris, à Federica Montseny, Paris, 8 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 24-25. Annexe 5. À notre connaissance, une dernière expédition de 160 enfants est organisée par le ministère de la Santé et de l’Assistance sociale le 10 avril 1937. Télégramme de Federica Montseny à Amós Sabrás, Valence, 7 avril 1937. *Ibid.*, f. 16.

Il est rare que les correspondances mentionnent explicitement ce déséquilibre. Ainsi, Facundo Roca ne fait aucune remarque à Federica Montseny à ce sujet, alors qu'il dresse lui-même le tableau (certes, sans les pourcentages) que nous venons de recopier. Il est possible que les contemporains ne se soient pas réellement interrogés sur la dimension sexuée des évacuations d'enfants, ou bien que les causes de la disproportion entre garçons et filles leur aient paru trop évidentes pour être écrites. Dans ce cas, elles ne le sont plus pour nous. On peut imaginer bien des causes à la relative absence des filles : leur plus grande utilité à la maison, ou les inquiétudes quant à leur moralité. La question peut également être prise dans l'autre sens. Plusieurs facteurs peuvent expliquer une plus grande propension à expatrier des garçons : le désir de les faire échapper au service militaire si le conflit s'allonge ou le plus grand souci pour leur éducation, dont le départ à l'étranger permettra la continuité (en ce sens, le sexe-ratio des évacuations reproduirait les différences d'accès à l'éducation entre filles et garçons). Nos sources n'abordent jamais ces questions sur le fond mais elles permettent tout de même de deviner au moins certaines des logiques sous-jacentes au déséquilibre entre les sexes des enfants évacués.

On pourrait croire celui-ci lié à la ventilation démographique naturelle entre garçons et filles, puisque les premiers sont plus nombreux que les secondes à la naissance. Mais ce phénomène est rapidement compensé par la surmortalité infantile masculine. Les données du recensement de 1930 en rendent compte. Cette année-là, le sexe-ratio pour l'ensemble des enfants espagnols de cinq à quinze ans est, en moyenne, de 50,5 garçons pour 49,5 filles et il est similaire pour la province de Madrid<sup>179</sup>. La surreprésentation des garçons dans la population infantine évacuée vers la France n'est donc pas le reflet d'une réalité démographique globale. Elle est bel et bien le résultat de décisions, non seulement de la part des organismes d'évacuation, mais aussi de la part des familles.

La majorité de garçons que comptent les groupes évacués par le CNTM et le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale semble refléter, au moins pour partie, une disproportion antérieure dans les institutions de protection de l'enfance au sein desquelles ces organismes viennent puiser les candidats à l'expatriation. Ainsi, sur les 71 enfants de l'Orphelinat national du Pardo qui sont envoyés en France par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et dont nous connaissons l'identité, 60 sont des garçons. Mais, dans le cas du CNTM tout du

---

<sup>179</sup> Pour l'Espagne, le sexe-ratio évolue de 51,2/48,8 pour les enfants de cinq ans à 49,3/50,6 pour ceux de quinze ans. À Madrid il est de 51,1/48,9 et de 50,6/49,4 pour les mêmes âges. Voir le moteur de recherches de l'Institut national de la statistique espagnol : <http://www.ine.es/jaxi/menu.do?type=pcaxis&path=%2Ft20%2Fe245%2Fp05&file=inebase&L=0>, consulté le 10 juillet 2014.

moins, le sexe-ratio global des enfants évacués n'est pas le seul effet mécanique de celui des enfants assistés. Il semble résulter au contraire d'un façonnage conscient et minutieux, chaque expédition appelant une composition sexuée spécifique. L'attention portée par le CNTM à la morphologie de ses différents convois nous semble liée au fait que ces derniers, à l'inverse de ceux du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, ne sont pas destinés à des camps de transit où les groupes se mêlent et se recomposent lors des distributions en famille ou en colonies ; ses expéditions se dirigent directement vers leur destination finale. Les professionnels de la protection de l'enfance du CNTM pensent en amont les spécificités de chaque lieu et ils répondent aussi aux requêtes des organismes d'accueil. Ainsi, les 21 enfants envoyés à la colonie gérée par le consulat de Sète sont tous des garçons, sauf une fille âgée de 14 ans qui a sans doute été incluse en tant que membre d'une fratrie de trois. Manifestement, elle fait figure d'exception : il est probable (même si nous n'en trouvons pas la trace) que la non-mixité réponde à une demande spécifique du consul de Sète qui organise cette petite colonie, de même qu'à sa demande, tous ses membres sont des orphelins<sup>180</sup>. En revanche, les 50 colons du château de la Brévière sont parfaitement répartis, fait exceptionnel et qui ne peut être dû au hasard, entre 25 filles et 25 garçons. La composition de chaque groupe évacué par le CNTM obéit ainsi à une logique propre dans laquelle le sexe est un facteur-clé. À Claudius Buard, secrétaire du CAEE de la Loire, le délégué du CNTM en Catalogne Vicente Iranzo Rubio promet que « bien entendu, les enfants qui composeront [la prochaine expédition] seront sélectionnés<sup>181</sup> », sans préciser les critères convenus précédemment. On peut néanmoins les deviner en partie : pour les deux expéditions vers Saint-Étienne, qui correspondent à plus de la moitié des enfants évacués par le CNTM, le sexe des enfants est très fortement corrélé à leur âge. En effet, la sous-représentation aiguë des filles est d'abord due à l'absence des adolescentes, moitié moins évacuées que leurs homologues masculins.

		<b>Nombre de garçons</b>	<b>Nombre de filles</b>	<b>Nombre total d'enfants</b>
Âge des enfants	de 4 à 9 ans	16	12	28
	de 10 à 15 ans	46	23	69
	Âge inconnu	1	2	3
	<b>Total général</b>	<b>63</b>	<b>37</b>	<b>100</b>

<sup>180</sup> Rapport d'inspection du consulat de Sète, 5 juillet 1937. AMAEC, Archivo de Barcelona, RE13/54, f. 664-676.

<sup>181</sup> « Desde luego los niños que la compongan estarán seleccionados ». Copie de la lettre de Vicente Iranzo Rubio, pour la délégation du CNTM en Catalogne, à Claudius Buard à Saint-Étienne, Barcelone, 27 mai 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 793/1. Au moins deux groupes de 50 enfants sont envoyés directement au CAEE départemental de la Loire le 17 mars et le 23 avril 1937. Vicente Iranzo Rubio parle ici d'une troisième expédition, prévue mais retardée, et dont nous ignorons si elle a finalement eu lieu. Malheureusement nous ne possédons pas la lettre initiale de Claudius Buard.

**Tableau 14** : Âge et sexe des enfants compris dans les expéditions du CNTM vers Saint-Étienne du 17 mars et du 23 avril 1937<sup>182</sup>

La corrélation entre l'âge et le sexe des enfants évacués suggère une inquiétude particulière vis-à-vis de la sexualité des adolescentes et du danger moral qu'elles pourraient encourir. Cette crainte semble d'abord le fait du comité de Saint-Étienne. En effet, contrairement aux camps de transit ouverts par le CAEE à Prats-de-Mollo et à la Mauresque dans les Pyrénées-Orientales, les deux centres créés dans la Loire pour accueillir les enfants avant qu'ils soient répartis entre les familles de la région hébergent, pour l'un, exclusivement des garçons (au château de Montbarnier), pour l'autre, exclusivement des filles (à la colonie du col de Pavézin). Même s'il ne prend pas des mesures de séparation aussi drastiques, le Comité national s'inquiète cependant lui aussi de la sexualité des filles. Dans un courrier du 6 mars 1937, Georges Buisson informe d'ailleurs le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale qu'« il paraît [...] souhaitable de ne nous adresser que des fillettes n'ayant pas dépassé l'âge de 11 ans<sup>183</sup> », sans que qu'il ait été donné suite, semble-t-il, à cette requête : comme on le verra, la corrélation entre l'âge et le sexe, observable dans les expéditions destinées au CAEE de la Loire, est unique dans notre échantillon.

La réticence vis-à-vis des jeunes filles ne vient pas cependant que des organisations françaises. Elle est largement partagée par le CNTM. Dans sa thèse sur les maisons de redressement, Amélie Nuq souligne que l'inquiétude soulevée par la sexualité et la moralité des adolescentes, si omniprésente à l'époque franquiste, puise à des sources anciennes et qu'elle est profondément ancrée dans la pratique et les conceptions des experts et des expertes de la protection de l'enfance<sup>184</sup>. Or, les enfants envoyés à Saint-Étienne sont destinés à être placés dans des familles françaises. *A contrario*, l'administration des mineurs ne nourrit pas les mêmes craintes au sujet des jeunes filles si elles sont étroitement protégées (et surveillées) au sein de résidences collectives. Ainsi, la structure par âge et par sexe du groupe de la Brévière détonne par rapport au reste des enfants évacués par le CNTM. Pour une fois, les adolescentes n'y sont pas en infériorité numérique par rapport à leurs comparses masculins.

		Nombre de garçons	Nombre de filles	Nombre total d'enfants
	Âge inconnu	3	0	3

<sup>182</sup> « Relación de los menores que forman la expedición a St. Etienne » et « Relación de los menores que marcharon a St. Etienne (Francia) », Barcelone, 26 avril 1937. *Ibid.*

<sup>183</sup> Lettre de Georges Buisson, secrétaire du CAEE, au ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, Paris, 6 mars 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 8-9. En traduisant cette phrase, Facundo Roca précise que cette requête est faite « pour des raisons qui ne doivent pas vous échapper » (« Por razones que no se os han de escapar »).

<sup>184</sup> Nous remercions Amélie Nuq d'avoir fortement attiré notre attention sur ce point.



Âge au départ	<b>de 3 à 9 ans</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>
	<b>de 10 à 17 ans</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>31</b>
	10 ans	5	3	8
	11 ans	4	2	6
	12 ans	4	2	6
	13 ans	2	1	3
	14 ans	0	4	4
	15 ans	1	2	3
	17 ans	1		1
	<b>Total général</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>50</b>

Tableau 15: Sexe et âge au départ de 50 enfants dirigés le 5 février 1937 par le CNTM sur le château de la Brévière (sources diverses<sup>185</sup>)

Quand bien même ce n'est jamais écrit dans aucune des correspondances que nous avons consultées, il est clair que les hommes et les femmes du CNTM ne sont ni inconscients, ni indifférents au sexe des enfants qu'ils décident d'évacuer et aux conditions de leur hébergement. Ils en sont au contraire extrêmement soucieux, leurs choix en la matière apparaissant informés par une longue pratique de la protection et de la correction des mineurs où filles et garçons sont pensés et traités différemment.

Mais le déséquilibre entre filles et garçons évacués, vérifié pour toutes les expéditions sur l'ensemble de la période qui s'étend de janvier 1937 à janvier 1939, n'est pas uniquement dû aux politiques ministérielles. En effet, même s'il est moins marqué, il reste très net même lorsque la composition des convois est essentiellement déterminée par les vœux des familles. Ainsi, à Santander, le sexe-ratio est de 60 garçons pour 40 filles et, au pays basque, de 54 pour 46. Cette dernière proportion, plus équilibrée, n'est pourtant pas révélatrice d'une indifférence des familles au sexe des enfants qu'elles envoient à l'étranger. Il semble en effet que les procédures de sélection du département de l'Assistance sociale basque (dont nous ignorons tout) aient tendance à corriger le nombre inférieur des demandes individuelles d'évacuation concernant les filles, sans que nous sachions pourquoi. Ainsi, le convoi du 20 mars 1937 emmène presque autant de filles que de garçons vers la Maison heureuse (210 et 238 respectivement) mais les particuliers avaient initialement sollicité le départ d'une proportion plus importante de garçons (931 pour 724 filles).

Les familles souhaitent elles aussi évacuer plutôt des garçons que des filles à l'étranger, mais ce n'est pas pour la même raison que les professionnels du CNTM. Les peurs soulevées

---

<sup>185</sup> Données tirées des fiches personnelles d'évacuation conservées à l'AGA (9) 17.12 51/21116. Le test de chi2 (p-value : 0.12) confirme que ces écarts sont peu significatifs.

chez ces derniers par la sexualité des adolescentes ne sont pas partagées par les parents. Que ce soit pour les expéditions au départ de Bilbao ou de Santander, il n'y a aucune corrélation entre l'âge et le sexe des enfants évacués. L'absence relative des filles dans ces convois est en réalité presque entièrement attribuable à un tout autre facteur : le sexe des différents membres des fratries dont elles font partie. Du moment que les filles ont un compagnon masculin, frère ou, le cas échéant, cousin<sup>186</sup>, elles cessent d'être sous-représentées dans les convois. Comme on le voit dans les deux tableaux ci-dessous, les fratries mixtes comportent presque autant de filles que de garçons au niveau agrégé. L'essentiel du déséquilibre entre les deux sexes est dû à la faible proportion de fratries exclusivement féminines, celles-ci étant moitié moins nombreuses que les groupes de frères dans tous les convois formés par inscription individuelle des parents.

<b>Composition des fratries</b>	<b>Nombre d'enfants dans les fratries</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>%</b>
Fratries de garçons	336	30%
Fratries de filles	162	15%
Fratries mixtes, au sein desquelles :	607	54%
Nombre de garçons	321	29%
Nombre de filles	286	26%
Fratries à la composition sexuée indécidable	4	
<b>Total des enfants</b>	<b>1 109</b>	<b>100%</b>

**Tableau 16** : Nombre d'enfants appartenant à des fratries de garçons, de filles ou mixtes pour les 1 109 enfants inscrits pour être évacués le 1<sup>er</sup> août 1937 par le département de l'Assistance sociale de Santander<sup>187</sup>

<b>Composition des fratries</b>	<b>Nombre d'enfants dans les fratries</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>%</b>
Fratries de garçons	1233	29%
Fratries de filles	866	20%
Fratries mixtes, au sein desquelles :	2 187	51%
Nombre de garçons	1 091	25%
Nombre de filles	1 095	26%
Nombre d'enfants au sexe indécidable	1	0%
<b>Total des enfants</b>	<b>4 286</b>	<b>100%</b>

**Tableau 17** : Nombre d'enfants appartenant à des fratries de garçons, de filles ou mixtes pour les 4 586 enfants inscrits en vue des évacuations du 20 mars, 1<sup>er</sup> juin et 13 juin 1937 du département de l'Assistance sociale basque

<sup>186</sup> Annexe méthodologique sur la méthode d'identification des fratries.

<sup>187</sup> Ce calcul a été fait à partir de quatre sources cohérentes, correspondant aux listes officielles du département de l'Assistance sociale basque. Certains enfants, ajouté à la dernière minute à ces convois, ne figurent pas ici (mais nous les avons portés dans le tableau 12 p. 361).

À la lecture de ces résultats, la première hypothèse est que les familles sont réticentes à se séparer des filles, jugées moins autonomes et débrouillardes que leurs frères. Leur départ serait donc facilité lorsque des garçons jouent un rôle de protection (voire, de correction) à leur endroit. Mais cette première interprétation ne semble pas résister à la mise à l'épreuve. Tout d'abord, si le moindre nombre de filles était lié à leur faiblesse ou fragilité supposées, on s'attendrait à ce que cette sous-représentation soit encore accentuée lorsqu'elles partent seules, sans frères mais aussi, sans sœurs. Or, ce n'est pas le cas : la compagnie d'une et même de plusieurs sœurs ne compense jamais l'absence d'un garçon. Quel que soit le nombre de sœurs qui partent ensemble, elles restent nettement moins nombreuses que les groupes de frères comparables. Ainsi, le 1<sup>er</sup> août 1937, le Ploubazlanec quitte Santander pour la France avec 60 filles et 134 garçons isolés, 58 filles voyageant avec une sœur et 122 garçons ayant un frère, 35 filles ayant deux sœurs pour 62 garçons accompagnés de deux frères. Seules 165 filles sur les 1 109 enfants du convoi que nous connaissons embarquent le 1<sup>er</sup> août sans être accompagnées d'un garçon de leur famille. Pour les deux tiers des filles qui montent sur ce bateau, c'est la présence à leur côté d'un frère ou d'un cousin qui autorise le départ et aucun autre facteur (ni l'âge de chaque fille, ni la présence de sœurs) ne pallie l'effet de leur absence.

En outre, si ces garçons devaient jouer un rôle de protecteur (rôle dans lequel aucune grande sœur ne pourrait donc se substituer à eux), on s'attendrait à les trouver plus souvent en position d'aînesse dans les fratries mixtes, l'âge et le sexe se combinant pour leur donner l'autorité tutélaire sur leurs sœurs plus jeunes. Ce n'est pourtant pas le cas. Les 607 enfants appartenant à une fratrie mixte qui quittent Santander le 1<sup>er</sup> août 1937 appartiennent à 207 fratries, dont 105 comptent une fille à leur tête et 92, un garçon (nous ignorons qui est l'aîné dans dix fratries mixtes). La même observation se vérifie pour les 2 193 frères et sœurs partis dans les quatre grandes expéditions depuis Bilbao du 20 mars, du 1<sup>er</sup> juin et du 13 juin 1937 (430 fratries dont l'aîné est une fille contre 416 dont l'aîné est un garçon). De fait, à partir de ses entretiens avec des enfants évacués de Bilbao vers la France et la Belgique, Jesús Alonso montre que la « transmission de la responsabilité paternelle<sup>188</sup> » à l'aîné ou au membre le plus mûr d'une fratrie est un motif récurrent des récits d'évacuation. Mais son récipiendaire n'est pas nécessairement un garçon, au contraire : l'exemple qu'il choisit de développer est justement celui d'une fille de onze ans en 1937, qui se voit confier par sa mère la protection de son petit frère. Les sources de l'époque amènent à une conclusion similaire : il n'est pas rare que l'autorité sur le groupe familial incombe à une fille. C'est le cas des trois enfants Notario

---

<sup>188</sup> « la transmisión de la responsabilidad paternal ». Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 91.

accueillis à l'école Freinet de Vence : alors qu'Antonio, âgé de 10 ans en 1937, est l'aîné, c'est sa cadette, Carmen, qui se charge de rapporter dans ses lettres à leur père en Espagne les bêtises des deux frères et de transmettre les remontrances paternelles<sup>189</sup>. On retrouve exactement le même fonctionnement chez les quatre Lardizabal Barandiaran. Dans cette fratrie de deux frères et deux sœurs, c'est l'aînée, Rosa, qui correspond avec son oncle et gère diverses affaires familiales en son nom<sup>190</sup>.

Enfin, les filles sont moins nombreuses que les garçons uniquement dans les convois à destination de l'étranger. La constitution de notre base de données nous a permis de construire un échantillon témoin de 2 489 enfants réfugiés en France en 1939, parmi lesquels nous savons que 1 140 ont passé la frontière au sein de colonies d'enfants antérieurement situées en Catalogne. Ces enfants qui sont évacués à l'intérieur de l'Espagne pendant le conflit (et qui ne se retrouvent en France qu'après coup) sont, dans une proportion presque parfaitement égale, tant des garçons que des filles (551 pour 579, et dix enfants au sexe indéterminé). La peur de laisser des filles plus fragiles ou moins contrôlables s'éloigner du giron familial sans la surveillance d'un frère ne nous semble donc pas une hypothèse plausible – en tout cas, ce n'est pas là que réside la clé de la sous-représentation, au sein des convois à destination de l'étranger, des fratries composées exclusivement de filles.

Pour expliquer ce phénomène, nous proposons d'inverser la perspective et de supposer, non pas que les familles sont réticentes à laisser partir des filles, mais présentent une plus grande propension à expatrier des garçons. En effet, cette hypothèse permet de rendre compte de l'ensemble de nos résultats. L'âge des filles et le rôle des frères et des sœurs les uns vis-à-vis des autres (protection, surveillance, etc.) n'ont pas d'incidence statistique parce que dans une famille donnée, la présence ou non de filles en âge de partir joue un rôle secondaire dans la décision parentale d'évacuer des enfants. Ce qui fait naître l'intérêt pour le dispositif offert par le gouvernement basque ou le Conseil interprovincial de Santander, c'est l'opportunité d'en faire profiter un ou plusieurs fils. Si ces derniers ont des sœurs, elles sont jointes au projet : ceci explique la présence égale de frères et de sœurs dans les fratries mixtes. En revanche, il est rare

---

<sup>189</sup> Herminia, « Partida de Carmencita », *Pionniers*, 4 juin 1939. Sur les enfants accueillis à l'école Freinet de Vence, nous nous permettons de renvoyer à notre travail précédent, Célia KEREN, *Sauver les enfants d'Espagne : l'accueil en France des « enfants de la guerre » (1936-1940)*, op. cit., p. 105.

<sup>190</sup> Rosa Lardizabal doit notamment suivre la demande adressée par son oncle à la DEEE pour faire venir auprès d'elle et ses deux frères, à la colonie de La Garenne-Colombes, leur petite sœur qui a été placée chez une famille de Brest. Elle fait également le lien entre cet oncle, qui réside à Barcelone, et la partie de la famille restée en zone franquiste à qui elle écrit également. Traduction en français de la lettre d'Ángel Barandiaran à Rosa Lardizabal, Barcelone, 20 septembre 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 40. Nous développons plus longuement le cas de cette famille dans *Ibid.*, p. 46-49.

qu'une fratrie d'enfants évacués ne comporte que des filles parce qu'on pense moins souvent que le départ à l'étranger leur sera profitable. Certes, cette hypothèse ne vise en aucune manière à expliquer le processus de décision dans *toutes* les familles. Mais le phénomène paraît suffisamment courant pour ressortir nettement au niveau agrégé.

De fait, l'évacuation présente des avantages particuliers pour les garçons. Le départ vers la France (ou un autre pays) n'a pas qu'une utilité négative – échapper à la faim et aux bombes. Il signifie également la découverte d'un autre pays, l'apprentissage d'une langue et la continuation dans de bonnes conditions d'une scolarité rendue presque impossible en Espagne. Or, d'ordinaire, les parents investissent plus dans la scolarité et l'avenir professionnel de leurs fils que de leurs filles – ce qui est cohérent avec la structure du marché du travail. Jusqu'en 1930, les taux de scolarisation primaire et d'alphabétisation des filles espagnoles sont inférieurs à ceux des garçons<sup>191</sup>. Ils les rattrapent pendant la Seconde République, lorsque se forme un consensus sur le caractère obligatoire de l'éducation primaire et l'importance de la maîtrise de la lecture et de l'écriture. Mais malgré les immenses progrès de la scolarisation secondaire des filles depuis 1920, année où elles forment seulement 10% des élèves des lycées publics et privés, elles n'en représentent toujours qu'un tiers en 1940, c'est-à-dire que les garçons sont deux fois plus nombreux à continuer leurs études que leurs sœurs<sup>192</sup>. Pendant la guerre civile, le dispositif d'évacuation à l'étranger offre aux familles une solution alternative, voire une possibilité nouvelle pour favoriser la réussite scolaire et sociale de leurs fils. Ce motif n'est explicité dans aucune des requêtes que nous avons trouvées dans les archives ministérielles, ce qui ne peut étonner puisqu'il est peu défendable. Il dévoile une dimension des évacuations d'enfants qui reste autrement invisible. Celles-ci ne sont donc pas seulement un recours pour des familles économiquement aux abois ou terrorisés par le risque de bombardement : elles sont aussi une opportunité qui trouve sa place dans des stratégies de mobilité sociale intergénérationnelle. De même que le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et le ministère de l'Instruction publique et de la Santé accentuent tantôt la vocation assistancielle du programme, tantôt sa dimension éducative, de même certaines familles, loin de seulement

---

<sup>191</sup> Les taux de scolarisation primaire des garçons et des filles en 1885 étaient respectivement de 58,65% et 49,76%. Nous ne les connaissons pas pour 1930 mais, à cette date, 46% des garçons de 6 à 10 ans savent lire et écrire contre seulement 43% des filles. Ces taux sont respectivement de 77% et 72% pour les 11-15 ans. Dix ans plus tard, la différence entre garçons et filles n'est plus que de deux points et un point pour ces deux cohortes respectivement. Narciso A. DE GABRIEL FERNÁNDEZ, « Alfabetización y escolarización en España (1887-1950) », *op. cit.*, p. 220-221 et 235.

<sup>192</sup> Maria Cruz DEL AMO DEL AMO, « La educación de las mujeres en España : de la « amiga » a la Universidad », *CEE Participación Educativa*, n° 11, juillet 2009, p. 18 : graphique n° 1.

répondre à l'offre qui leur est faite de sauver leurs enfants des périls de la guerre, trouvent dans le séjour temporaire de ces derniers à l'étranger un bénéfice à plus long terme.

Ainsi, les actions des organismes d'évacuation et des familles se combinent pour fabriquer une population infantine évacuée en France plutôt masculine, mais pas pour les mêmes raisons. Tandis que le CNTM rechigne à évacuer des filles de plus de dix ou onze ans par inquiétude pour leur moralité, l'attitude des familles nous paraît moins liée à une réticence spécifique vis-à-vis de l'évacuation des filles qu'à une motivation supérieure à l'expatriation des garçons.

### 2.3. Les initiatives enfantines

Reste à savoir dans quelle mesure les enfants eux-mêmes participent à la décision de leur expatriation. À l'issue de ses entretiens avec des personnes parties en France et en Belgique au cours de leur enfance, Jesús Alonso montre que les souvenirs du départ se partagent entre un sentiment d'angoisse, voire de désespoir à l'idée de quitter le foyer familial, et un attrait pour l'aventure. Il montre aussi et surtout que les reconstructions postérieures des hommes et des femmes qu'il a interrogés dépendent pour beaucoup du bilan qu'ils tirent de leur expérience à l'étranger, à l'aune de la suite de leur parcours de vie<sup>193</sup>. Si la question du vécu et de la mémoire des évacuations a beaucoup suscité l'intérêt<sup>194</sup>, la question du rôle joué par les enfants dans leur propre trajectoire et dans la marche du programme est moins souvent abordée. Elle est, certes, difficile à renseigner et nous nous contenterons de dégager quelques éléments de réflexion.

Il ressort des travaux d'histoire orale sur le sujet que les enfants sont rarement associés aux décisions de leurs parents concernant leur expatriation. Néanmoins, dans des récits qui reviennent trop souvent pour être tout à fait extraordinaires, c'est à eux que revient l'initiative du départ. L'historienne Immaculada Colomina mentionne le cas de Leonor, orpheline de père et de mère, qui réside dans un asile de Gijón au début de la guerre. Au moment où le

---

<sup>193</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 92-94 ; et surtout « Histoire et mémoire : l'exil des enfants basques entre la France et la Belgique », in Pierre MILZA (dir.), *Enfants de la guerre civile espagnole : vécus et représentations de la génération née entre 1925 et 1940*, Paris / Montréal, L'Harmattan, coll. « Recherches et Documents », 1999, pp. 83-92.

<sup>194</sup> Y compris le nôtre : sur les variations entre récits contemporains et postérieurs dans le cas d'enfants espagnols réfugiés en France entre 1939 et 1942, nous nous permettons de renvoyer à Célia KEREN et Alicia POZO-GUTIERREZ, « Des cahiers d'enfants aux souvenirs de vieillesse : récits autobiographiques d'anciens enfants espagnols réfugiés, 1940-2006 », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, 112, dossier « Les enfants de la guerre d'Espagne. Expériences et représentations culturelles », juin 2012, pp. 32-44.

département de l'Instruction publique du Conseil interprovincial des Asturies lance l'organisation d'une expédition d'enfants vers l'URSS, elle s'inscrit « de sa propre initiative<sup>195</sup> » et demande elle-même à sa sœur, âgée de 17 ans, de signer l'autorisation parentale. La même chercheuse cite ensuite l'exemple de Jacobo, un jeune adolescent orphelin vagabond. Celui-ci décide de partir en URSS avec ses compagnons d'errance, un peu au hasard, suite à une rencontre fortuite avec des pilotes soviétiques à l'aérodrome de Candás, dans les Asturies : « ils nous demandèrent si nous voulions aller en Union soviétique. Nous, on ne savait pas ce que c'était, ni où c'était, mais on a dit d'accord et ils nous ont inscrits sur le champ<sup>196</sup>. » Comme elle le raconte elle-même dans ses mémoires postérieures, Isabel Argentina Álvarez Morán, alors âgée de 14 ans, est également à l'origine de son départ avec sa petite sœur vers l'URSS, dans la même expédition d'ailleurs que Leonor et Jacobo. Aînée d'une famille très pauvre, avec un père qui alterne les périodes de travaux divers et de chômage et une mère gravement atteinte de tuberculose, Isabel est placée avec sa sœur Maruja au foyer Rosario Acuña de Gijón, peu après le début du conflit. À l'été 1937, le transfert de toutes les pensionnaires de la colonie vers l'URSS est décidé mais Isabel est « très triste parce que notre père ne nous autorisait pas à partir<sup>197</sup> ». Si elle ne dit pas explicitement les raisons de son désir, on comprend à lire son récit qu'il est en grande partie motivé par la volonté de suivre ses amies et de poursuivre une expérience qui représente « les jours les plus heureux de mon enfance, tout était ordre, tendresse et harmonie<sup>198</sup> » et qui contraste fortement avec les années de misère et de quasi-mendicité qui ont précédé et qui l'attendent à nouveau à la fermeture du foyer et au départ de ses compagnes. Le 21 septembre 1937, après un bombardement qui provoque « un véritable massacre<sup>199</sup> », le père d'Isabel cède enfin à ses instances et, trois jours plus tard, elle et sa sœur âgée de cinq ans embarquent vers Leningrad<sup>200</sup>.

Dans le cas des évacuations vers la France, qui ont moins suscité l'intérêt des chercheurs, nous avons trouvé un exemple semblable dans les mémoires non publiés de Ricardo Torrijos dont nous avons déjà parlé. Il y explique comment, de bout en bout, il est l'acteur principal de son départ vers la France. C'est d'abord lui qui entend parler, en lisant le journal,

---

<sup>195</sup> Immaculada COLOMINA LIMONERO, *Dos patrias, tres mil destinos*, op. cit., p. 22.

<sup>196</sup> « Nos preguntaron si queríamos ir a la Unión soviética. Nosotros no sabíamos que era eso, ni donde estaba, pero dijimos que sí y allí mismo nos apuntaron. » *Ibid.*, p. 23.

<sup>197</sup> « Yo estaba de lo más triste porque nuestro padre no nos autorizaba a irnos. » Isabel Argentina ÁLVAREZ MORÁN, *Memorias de una niña de la guerra*, Gijón, Fundación municipal de cultura, educación y universidad popular, 2003, p. 65.

<sup>198</sup> « los días más felices de mi infancia, todo era esmero, cariño y armonía. » *Ibid.*, p. 63.

<sup>199</sup> « una verdadera masacre ». *Ibid.*, p. 67.

<sup>200</sup> Isabel Argentina ÁLVAREZ MORÁN, *Memorias de una niña de la guerra*, op. cit.

de l'organisation d'une expédition vers la France, et ce dès la fin du mois de novembre 1936 d'après ses souvenirs (mais plus probablement en décembre). Il est immédiatement « ravi à l'idée de se rendre en France<sup>201</sup> ». Il l'explique non pas par l'attrait qu'exercerait sur lui ce pays étranger, mais par son désir de sortir d'« une situation véritablement calamiteuse<sup>202</sup> ». En effet, jusqu'à l'éclatement de la guerre, Ricardo Torrijos est interne à la Fondation privée Caldeiro où il poursuit ses études secondaires (le *bachillerato*), financées par son père. Peu avant le coup d'État et pressentant des événements périlleux, la Fondation ferme ses portes et Ricardo est alors placé, à nouveau par son père, dans une résidence pour étudiants tout en suivant des cours au lycée San Isidro. Deux semaines plus tard, le jour de ses quatorze ans, le coup d'État éclate à Madrid. Son père vient de partir à Évian prendre les eaux. À la fin du mois d'août, l'ensemble de ses compagnons étant rentrés dans leur famille en raison des événements politiques, il est contraint de quitter la résidence et se résout à « l'unique option disponible, [qui lui] déplaisait, car elle consistait à se rendre chez [s]a mère<sup>203</sup> ». Il explique alors ses relations exécrables avec une femme qui l'a abandonné à la naissance et qui reporte sur lui toute la haine et la rancœur qu'elle éprouve pour son ancien époux. Dans ce récit, l'évacuation vers la France est sans aucune ambiguïté présentée comme une échappatoire à l'« enfer où il vivait<sup>204</sup> » et à une mère qui lui rend la vie impossible. Il ne suggère jamais que l'expatriation pourrait également être une manière de retrouver son père qui, surpris non par le coup d'État, mais par l'allongement du conflit, a décidé de rester en France.

Ricardo se rend ensuite lui-même au bureau des inscriptions et il lit régulièrement les journaux pour s'informer du jour du départ. À aucun moment, il ne mentionne de discussions sur ce sujet avec sa mère, qui ne semble pas s'opposer à sa résolution. Le 21 janvier 1937, il part avec les 300 enfants du premier groupe madrilène en direction de Valence, où ils sont rejoints par les malaguènes évacués par le syndicat unique de la santé (voir ci-dessus). Mais le transfert vers la France est retardé, d'abord par une épidémie de gale puis, sans doute, en attendant que les camps de transit de La Mauresque et de Prats-de-Mollo, qui ont reçu 179 et 244 enfants les 14 janvier et 2 février respectivement, se vident. Ricardo Torrijos s'impatiente, et il n'est pas le seul :

Les jours passaient et rien ne se disait de notre départ en France. [...] La situation d'expectative culmina en un accès de violence et de rébellion typique de l'air du temps.

---

<sup>201</sup> « me ilusionó la idea de trasladarme a Francia ». Ricardo TORRIJOS, « Vivencias de un “Niño de Francia” », *op. cit.*, p. 17.

<sup>202</sup> « una situación verdaderamente calamitosa ». *Ibid.*

<sup>203</sup> « La única opción disponible, me desagradaba, pues consistía en irme a casa de mi madre. » *Ibid.*, p. 12.

<sup>204</sup> « el infierno donde vivía ». *Ibid.*



Nous sortîmes manifester dans la rue et nous nous dirigeâmes vers le ministère de la Santé<sup>205</sup>.

Cette protestation collective est déterminée par le « désir de [se] rendre en France » des enfants madrilènes et andalous qui, croyant ce projet compromis, sortent dans la rue, exigent de rencontrer Federica Montseny et nomment « une commission [...] pour “parlementer” avec la camarade ministre<sup>206</sup> ». Qu’ils soient amusés ou inquiets (il s’agit après tout de plusieurs centaines d’enfants et d’adolescents hors de contrôle), les responsables du ministère s’intéressent suffisamment à l’affaire pour que les porte-parole désignés des enfants soient reçus par Amparo Poch elle-même, en compagnie d’autres hauts fonctionnaires. Certes, comme Ricardo Torrijos l’explique rétrospectivement et non sans autodérision, « le ministère était, en toute sincérité, décidé à mener à bien le projet, il ne fut pas nécessaire de les convaincre de quoi que ce soit<sup>207</sup> ». Il n’en reste pas moins que les enfants étaient prêts à le faire et fourbissaient leurs arguments – notamment Ricardo, qui dirige la délégation enfantine. Finalement, l’affaire se résout heureusement et à l’amiable : « Ils nous proposèrent de patienter et d’attendre quelques jours et ils remplirent leur promesse<sup>208</sup>. »

Que ce soit individuellement ou collectivement, les enfants peuvent donc avoir un rôle moteur dans leur départ à l’étranger. On peut aussi s’interroger, à l’inverse, sur les conditions dans lesquelles ils réussissent à empêcher leur expatriation. Bien entendu, il est toujours difficile d’analyser un événement qui n’a pas eu lieu. Nous avons cependant eu l’occasion de rencontrer une personne qui, selon ses propres mots, a « échappé<sup>209</sup> » à l’évacuation. Son histoire est d’autant plus intéressante qu’elle commence, *mutatis mutandis*, comme celles de Rosario, d’Isabel Álvarez Morán voire même de Ricardo Torrijos. Juan José Gutiérrez, troisième d’une fratrie de six, devient orphelin de père à dix ans, en 1932. Sa mère s’engage alors dans le service domestique et, ne pouvant subvenir à leurs besoins, place quatre de ses enfants dans diverses institutions religieuses de Madrid. Elle leur rend visite quand elle le peut certains dimanches et chaque année, l’ensemble des frères et des sœurs Gutiérrez passe le mois d’août dans la maison familiale de Cuatro Caminos. Avec la guerre, la trajectoire de Juan José

---

<sup>205</sup> « Los días pasaban y nada se decía de nuestro traslado a Francia. [...] La situación de expectativa culminó con un brote de violencia y rebeldía, muy a tono con la época. Salimos a la calle en una manifestación y nos dirigimos hacia el Ministerio de Sanidad. » *Ibid.*, p. 19.

<sup>206</sup> « una comisión del grupo, para “parlamentar” con la compañera ministro ». *Ibid.*

<sup>207</sup> « Como el Ministerio estaba, sinceramente, decidido a llevar a cabo el proyecto, no fue necesario convencerles de nada. » *Ibid.*

<sup>208</sup> « Nos propusieron tener paciencia y esperar unos días y cumplieron su promesa. » *Ibid.*, p. 20.

<sup>209</sup> La phase « Yo me escapé » revient avec insistance dans ce récit. Entretien avec Juan José Gutiérrez, Madrid, 29 juillet 2013. Nous remercions Juan Gutiérrez, bibliothécaire à la Casa de Velázquez, de nous avoir parlé de l’histoire de son père et de nous avoir permis de le rencontrer.

suit celle de tous les internes des écoles et asiles religieux madrilènes. Les frères lassalliens des Écoles Chrétiennes qui dirigeaient son éducation sont chassés par les organisations révolutionnaires et le collège du Sacré-Cœur de Jésus transformé en hôpital pour blessés de guerre (*hospital de sangre*). Ses 200 élèves, dont la scolarité est définitivement interrompue, sont transférés à l'hôtel de luxe Westin Palace puis dans un collège du 24, rue Lagasca dans le quartier de Salamanca, où sont regroupés des garçons de différents asiles de Madrid. Ils sont bien nourris et laissés en totale liberté d'aller et venir. « Et là, ensuite, ils ont voulu nous envoyer en Russie. Ils ont amené un jour un autocar, et... ils nous mettaient dans l'autocar, et je me suis enfui avec mon petit frère<sup>210</sup> ». Ceux qui doivent partir sont d'abord appelés par leur nom dans la cour du collège et Juan José et son petit frère Eugenio font partie du lot. « Quand ils nous ont dit où on allait, j'ai pensé que je ne voulais pas y aller<sup>211</sup> ». Les enfants désignés sortent dans la rue pour monter un par un dans le véhicule. Juan José ne dit rien et suit ses compagnons mais, une fois dehors, il saisit la première occasion qui s'offre à lui :

J'ai eu de la chance. Ceux qui s'occupaient qu'on monte et qu'on descende [de l'autocar] se sont mis à discuter et moi, à ce moment-là, j'en ai profité [...] Je me suis retourné et ensuite, je suis passé sur le trottoir d'en face [...] je me suis mêlé aux gens, parce qu'il y avait des gens [...] il y avait des gens comme ça qui attendaient, qui regardaient ce qui se passait, comment ils nous mettaient et tout [...] j'ai pris mon frère par la main pour qu'il reste avec moi, et en sortant je me dis, je cherche une occasion, et je me suis enfui. J'ai contourné l'autocar par derrière, je suis passé de l'autre côté de la rue et je suis parti<sup>212</sup>.

À notre question, Juan José confirme que la destination – URSS, France ou Belgique – ne fait aucune différence : « Rien d'autre que l'Espagne. N'importe où en Espagne, parce je comprenais qu'ils nous faisaient sortir [de Madrid] à cause des bombardements. C'était pour nous protéger, là-bas, oui. Mais moi, à l'étranger, je ne voulais pas y aller<sup>213</sup>. » Suite à cet épisode, Juan José rentre chez sa mère (qui n'est au courant d'aucun projet éventuel d'expatriation concernant ses fils<sup>214</sup>). Puis, au bout de quelques jours, il retourne au collège de

---

<sup>210</sup> « Allí luego ya, nos quisieron llevar a Rusia. Llevaron un día un autocar, y... a meternos al autocar, y yo me escapé con mi hermano pequeño. » *Ibid.*

<sup>211</sup> « Cuando nos dijeron dónde íbamos, yo pensé que no quería ir. » *Ibid.*

<sup>212</sup> « Tuve suerte. Ellos, los que estaban atendiendo para subir y bajar se pusieron a charlar allí y yo en este momento aproveché [...] me di la vuelta y luego, me pasé a la acera de enfrente [...] Me metí con la gente, porque había gente [...] había allí gente así esperando, viendo lo que pasando, como no metían y tal [...] yo cogí a mi hermano de la mano para que se llevara conmigo, y al salir pues ya digo yo busco una oportunidad y me escapé. Me fui por detrás del autocar, me pasé a la otra acera y me marché. » *Ibid.*

<sup>213</sup> « Na[da] más España. A cualquier parte de España, porque comprendía que nos sacaban por los bombardeos. Eso era para protegernos, allí sí. Pero yo, al extranjero no me quería ir. » *Ibid.*

<sup>214</sup> Soulignons néanmoins qu'il n'est pas certain que les enfants qui montent dans l'autocar partent effectivement en URSS ensuite. Seules la première et la dernière expédition organisées vers ce pays comportent des enfants originaires d'institutions madrilènes (les deux autres, les plus nombreuses, partent du pays basque et des Asturies). Ces deux convois emmènent respectivement entre 72 et 88 enfants depuis Valence le 21 mars 1937, et 300 enfants

la rue Lagasca. Peu après, il monte de plein gré dans un autre autocar qui les emmène, Eugenio et lui, vers la Catalogne où ils sont placés dans des familles d'accueil jusqu'à ce que sa mère, évacuée à Tarragone, les réclame auprès d'elle. Ce n'est qu'après la guerre que la famille peut se reconstituer entièrement à Madrid, plusieurs de ses enfants ayant été évacués en divers points de l'Espagne (une sœur cadette ayant même passé tout le conflit en zone nationale, le coup d'État l'ayant surprise lors d'un séjour en colonie de vacances à Sigüenza).

Autant que les raisons qui poussent les enfants à désirer ou refuser l'expatriation, ce sont les conditions de possibilité d'une prise de décision autonome qui nous intéressent ici. Or, sur ce point, tous les récits présentés ci-dessus montrent des similitudes significatives. Leurs protagonistes sont à chaque fois des adolescents de treize, quatorze ou quinze ans, ce qui joue un rôle évident non seulement dans leur prise d'initiative propre, mais aussi dans leur capacité, le cas échéant, à convaincre leurs parents de son bien-fondé. Dans deux cas (Isabel Álvarez Morán et Juan José Gutiérrez), ils décident aussi pour leurs frères et sœurs. Filles ou garçons, le sexe ne semble pas jouer un rôle déterminant. En revanche, ces cinq enfants présentent un autre point commun d'importance : au moment du départ, ils ne résident déjà plus avec leurs parents (à part Ricardo Torrijos, qui vient juste de ré-emménager chez sa mère). Ils sont habitués à vivre en dehors du foyer et à se gouverner de façon relativement autonome. C'est sans doute vrai aussi d'une partie des jeunes protestataires de février 1937 qui se rendent au ministère de la Santé et de l'Assistance sociale ; à ce moment-là en tout cas, ils ne sont plus sous responsabilité parentale. Cette absence au moins partielle de parents nous semble l'une des conditions majeures de la prise d'autonomie des enfants en situation de crise<sup>215</sup>. Pour certains, elle signifie aussi que l'expatriation ne conduira pas à la destruction d'un foyer familial heureux et uni ; dans le cas de Ricardo Torrijos, elle permet même d'échapper à une relation délétère avec sa mère tout en facilitant, une fois en France, un rapprochement temporaire avec son père<sup>216</sup>. À l'inverse, l'unique raison avancée par José Juan Gutiérrez pour expliquer sa fuite est le désir de ne pas s'éloigner de sa mère :

Moi, ce que je ne voulais pas c'était me séparer de ma mère. Et c'est clair, quand ils nous ont dit où on allait, je me dis : s'ils nous envoient là-bas, je ne la reverrai plus.

---

depuis Barcelone en octobre 1938. Le récit de Juan José, qui semble se dérouler vers la fin de l'été 1937, s'accorde mal à cette chronologie mais en l'état actuel de nos connaissances, il est difficile d'en conclure quoi que ce soit de façon définitive. Verónica SIERRA BLAS, *Palabras huérfanas : los niños y la Guerra Civil*, op. cit., p. 158-163.

<sup>215</sup> Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à notre travail sur la capacité d'action des enfants réfugiés en 1939 : « Les autobiographies des enfants espagnols de la Rouvière, 1940 : expériences de guerre et d'exil », projet multimédia réalisé dans le cadre de l'ANR « Enfance-Violence-Exil » : <http://www.enfance-violence-exil.net/index.php/eve/swf/it/13/785>.

<sup>216</sup> Ricardo TORRIJOS, « Vivencias de un "Niño de Francia" », op. cit., p. 58.

Alors... il faut que je m'échappe. Et j'ai eu de la chance. Parce qu'ils auraient pu me voir mais ils ne m'ont pas vu<sup>217</sup>.

À aucun moment le programme n'est conçu pour demander leur avis aux enfants. Il est d'ailleurs remarquable qu'à notre connaissance, aucun récit rétrospectif parmi les nombreux qui ont été publiés (sans parler des documentaires) ne décrive les conversations qu'auraient pu tenir sur le sujet des parents et leurs enfants à la table du dîner familial. Nous n'avons trouvé qu'un exemple où un fils collabore activement à la décision prise par sa mère : celui de Marcelino de la Puente, orphelin de père et âgé de douze ans, qui vient lui-même au département de l'Assistance sociale de Santander pour signer sa demande d'inscription « par ordre de ma mère<sup>218</sup> », le 30 avril 1937 (il apporte aussi l'aval du syndicat UGT des services sanitaires établi au nom de sa mère qui sans doute ne peut se déplacer en raison de son travail). La plupart du temps cependant, quand les enfants sont amenés à donner leur avis ou à prendre une décision, il nous semble qu'ils le font non pas avec, mais à la place de leurs parents – parce que ceux-ci sont mort, absents ou indignes. Et ils le font toujours de leur propre initiative, sans que personne ne leur ait rien demandé.

### **3. Le concours de la société française à l'accueil des enfants d'Espagne**

Tout comme l'évacuation des enfants nécessite la collaboration des familles espagnoles, leur accueil est impossible sans le concours de la société française. Le CAEE sollicite deux types de contributions bien précis. Dès son premier communiqué, diffusé le 4 décembre 1936, il indique d'une part le compte chèque postal de la trésorerie de la CGT, et invite d'autre part « toutes communications et propositions pratiques d'hébergement<sup>219</sup> » à lui être adressées. Si l'histoire que nous racontons a bien eu lieu et si entre le début de l'année 1937 et celui de l'année 1939, plus de dix mille enfants sont hébergés en France, c'est que ces deux appels sont entendus. Globalement, la cause de l'évacuation des enfants espagnols trouve un écho profond dans la société française.

Ce constat ne suffit pas cependant à clore l'étude. Il reste encore à comprendre comment le CAEE a su mobiliser et quelles portions de la société française lui offrent leurs deniers et

---

<sup>217</sup> « Yo lo que no quería era separarme de mi madre. Y claro cuando nos dijeron dónde íbamos, yo digo : si nos llevan allí, ya no vuelvo a verla. Así que... tengo que escaparme. Y tuve suerte. Que podían haberme visto pero no me vieron. » *Ibid.*

<sup>218</sup> « PO de mi madre ». Fiche d'inscription, 30 avril 1937. CDMH, PS-Santander\_L, 695/3.

<sup>219</sup> Communiqué « Comité d'accueil aux Enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5797, 4 décembre 1936, p. 2 ; *Le Populaire*, n° 5045, 4 décembre 1936, p. 4.

leurs foyers. En effet, les listes de souscription n'obtiennent pas toujours le succès escompté et, surtout, pas dans les cercles sociaux où Georges Buisson et Félix Dupont espèrent trouver les fidèles donateurs dont ils ont besoin. En outre, de même qu'en Espagne, les décisions des familles ont une influence sur la composition des convois d'évacuation, de même en France, les familles volontaires n'acceptent pas tous les enfants indifféremment. Les responsables de l'hébergement doivent eux aussi faire avec les réactions et les demandes spécifiques qui leur parviennent quant à quels enfants doivent être accueillis, où, comment et par qui.

### 3.1. Le financement du CAEE : la solidarité du monde syndical et du travail

Le CAEE ne fait pas mystère de ses besoins : avant toute chose, « il faut de l'argent, beaucoup d'argent<sup>220</sup> », répète Georges Buisson dans ses éditoriaux publiés dans *Le Peuple*. En effet, le dispositif convenu avec le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale coûte cher. S'il repose, à première vue, sur le volontariat gratuit des familles françaises, le système des camps de triage et de veille sanitaire des enfants avant leur placement définitif s'avère extrêmement onéreux. Fin janvier 1937, 150 000 francs ont déjà été dépensés, près d'un demi-million dès le mois suivant, et 650 000 francs en tout à la fin du mois de mars 1937. Cette somme importante a permis la réception d'environ 700 enfants envoyés par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et de 450 autres, évacués par le département de l'Assistance sociale basque (les enfants du CNTM ne passant pas par les camps de transit du CAEE, comme nous l'avons vu). Près des trois quarts de ces 650 000 francs ont été engloutis par les frais d'installation et de fonctionnement des centres de transit de La Mauresque et de Prats-de-Mollo dans les Pyrénées-Orientales ainsi que de la Maison heureuse sur l'Île d'Oléron. Le quart restant a été absorbé par diverses « fournitures pour enfants<sup>221</sup> » tels que couvertures, draps, chaussettes, caleçons, lingerie, sandalettes, gants, etc. À la fin du mois de mars 1937, le déficit du CAEE est de 260 000 francs<sup>222</sup>. Il menace de devenir abyssal : les frais des camps des Pyrénées-Orientales sont constants, tandis que de nombreux travaux d'installation restent à faire à la Maison heureuse. Finalement, près d'un demi-million de francs sont encore déboursés en avril 1937.

---

<sup>220</sup> Georges BUISSON, « D'urgence au secours des enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5865, 10 février 1937, p. 1 (éditorial) ; Georges BUISSON, « Collectez, souscrivez pour les enfants d'Espagne », *Ibid.*, n° 5879, 24 février 1937, p. 1 (éditorial) ; « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne. Causerie faite par Georges BUISSON au poste de la Tour Eiffel », *Ibid.*, n° 5886, 3 mars 1937, p. 1 (éditorial).

<sup>221</sup> Nous reprenons la nomenclature de l'état des dépenses du CAEE pour 1937. IHS-CGT, 97 CFD 46/1, f. 104ss.

<sup>222</sup> D'après la soustraction des données tirées de *Ibid.* au produit mensuel de la souscription en faveur du CAEE d'après les listes publiées dans *Le Peuple* (voir la note du graphique 7, p. 389, sur le calcul de ce produit mensuel).

Il est donc impératif de trouver de l'argent. Pour cela, le CAEE organise une importante campagne de propagande. Nous avons étudié dans le premier chapitre comment, par une rhétorique émotionnelle et apolitique, le discours public du CAEE se veut rassembleur afin « que dans les milieux qui nous sont favorables, nous puissions découvrir et utiliser les interventions généreuses qui peuvent se manifester<sup>223</sup> », selon les propres mots de son trésorier. La communication du Comité est donc lancée tous azimuts et elle reçoit un accueil favorable dans la gauche non communiste. Au cours de l'hiver 1936-1937, *L'Œuvre*, *Le Populaire*, *Vendredi*, *Les Cahiers des droits de l'homme* ou encore l'organe du Syndicat national des instituteurs, *L'École libératrice*, publient ses appels et font écrire des articles et des reportages par leurs rédacteurs. Souvent, les mêmes textes circulent d'ailleurs d'un titre de presse à l'autre<sup>224</sup>. Le CAEE fait aussi usage des médias de communication modernes. Comme nous l'avons déjà mentionné, il est le thème de deux discours radiophoniques, grâce au créneau régulier alloué à la CGT par Marceau Pivert, chargé de mission à la présidence du Conseil pour la presse, la radio et le cinéma<sup>225</sup>. Le 23 décembre 1936 au poste de Paris-PTT<sup>226</sup>, puis le 3 mars 1937 sur celui de Radio-Paris<sup>227</sup>, Georges Buisson adresse une causerie aux Français leur décrivant l'œuvre du CAEE et faisant appel à leur générosité. Comme le montre le graphique ci-dessous et en choisissant comme indicateur la fréquence et la longueur des articles consacrés au Comité dans le quotidien de la CGT, la campagne de médiatisation autour de l'accueil des enfants d'Espagne s'accélère nettement à partir du mois de mars 1937, à mesure que ses besoins d'argent augmentent. Les éditoriaux de Georges Buisson, signalés à part, scandent le rythme d'appels aux dons qui ont tendance à se concentrer dans les trois mois qui courent du 10 février au 19 mai 1937 (sept éditoriaux sur les douze publiés au cours des treize mois et demi représentés sur le graphique).

---

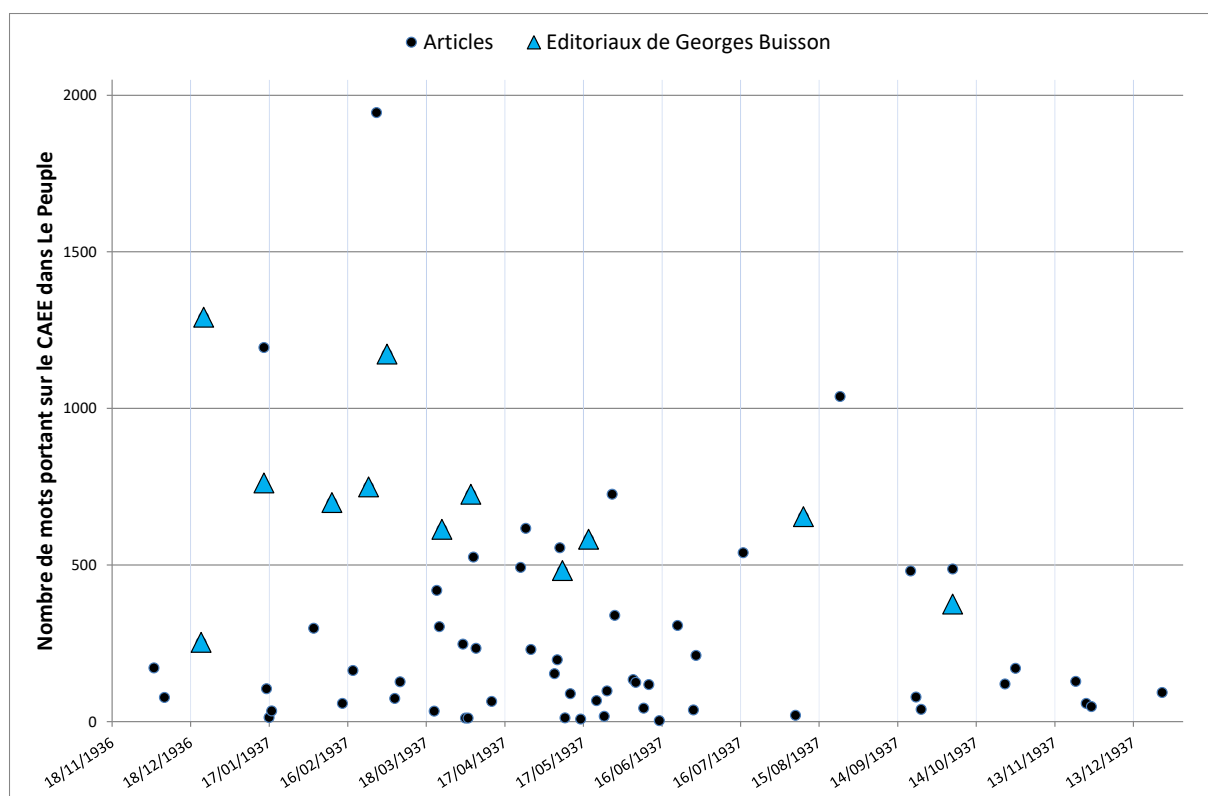
<sup>223</sup> Félix DUPONT, « Circulaire H. 69 aux UD. Faite à Paris le 19 novembre 1936 », *La voix du peuple*, novembre 1936, p. 709-710.

<sup>224</sup> Par exemple, Germaine DECARIS, « A Barcelone, à Valence, à Bilbao des milliers d'enfants attendent un signe de vous... », *L'Œuvre*, n° 7808, 15 février 1937, p. 5, est republié sous le titre « L'Œuvre du Comité d'Accueil », *CDH*, n° 5, 1<sup>er</sup> mars 1937, p. 138-139. De même, l'éditorial « Pour les enfants d'Espagne » du *Populaire* signé BRACKE (A.-M. DESROUSSEAUX) du 16 février 1937 est repris sous le titre « On attend ! » dans le même numéro des *CDH*, p. 140.

<sup>225</sup> Justinien RAYMOND, Notice « PIVERT Marceau, Souverain » in *Maitron en ligne*, *op. cit.*

<sup>226</sup> « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5816, 23 décembre 1936, p. 2.

<sup>227</sup> « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne. Causerie faite par Georges BUISSON au poste de la Tour Eiffel », *Ibid.*, n° 5886, 3 mars 1937, p. 2.



Graphique 6 : Fréquence et longueur des articles et éditoriaux consacrés au CAEE dans *Le Peuple* entre le 18 novembre 1936 et le 31 décembre 1937

Au cœur de ce moment d'intense médiatisation a lieu la Journée nationale pour l'enfance espagnole du 4 avril 1937. Elle représente l'incarnation la plus achevée de la stratégie d'ample mobilisation sociale et de séduction des classes moyennes déployée par le CAEE depuis sa création. En organisant une « Journée nationale », la CGT s'inscrit délibérément dans un vocabulaire et un répertoire d'action non partisan qui rappelle les nombreuses « Journées » de charité organisées pendant la Grande Guerre. Elle en reprend d'ailleurs les signes et les objets (insignes, troncs, etc.<sup>228</sup>). Les objectifs sont ambitieux : 30 000 collecteurs répartis à travers la France doivent permettre d'atteindre la somme impressionnante d'un million de francs. Organisé en collaboration avec la Commission de solidarité du Rassemblement populaire et sous la direction de Jean Chauvet (nous y avons fait allusion dans le premier chapitre), cet événement bénéficie de façon évidente du savoir-faire du SPF en matière de propagande. Dans les pages de *La Défense*<sup>229</sup> et dans un tract de quatre pages tiré à 20 000 exemplaires<sup>230</sup>, des indications minutieuses sont données aux militants et militantes qui doivent sillonner les lieux

<sup>228</sup> Manon PIGNOT, *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*, op. cit., p. 76.

<sup>229</sup> « Dimanche 4 avril. Journée nationale pour l'enfance espagnole », *La Défense*, n° 393, 19 mars 1937, p. 6.

<sup>230</sup> Rapport des renseignements généraux « au sujet d'un tract édité par le Comité d'Accueil aux Enfants Espagnols », 23 mars 1937. APP, BA 1666/22.

publics (et privés) de France pour recevoir l'obole des particuliers<sup>231</sup>. Tout est prévu jusque dans les détails les plus concrets : comment « solliciter le passant [...] par équipes de deux, l'un tenant le tronc, l'autre les insignes ou les cartes-postales, l'un et l'autre munis d'une carte officielle de collecteurs », comment « monter les étages, [...] frapper à la porte de chaque foyer de familles françaises », comment « organiser des fêtes, des goquettes, des jeux, des rencontres sportives<sup>232</sup> », comment tenir une permanence, collecter dans les cinémas, etc. Rien ne doit être laissé au hasard et aucune occasion ne doit être perdue. Un important matériel est diffusé : 3 000 affiches au format colombier<sup>233</sup>, un « million d'insignes<sup>234</sup> » en carton, 200 000 « cartes postales à vendre 0fr50, représentant une mère protégeant son enfant<sup>235</sup> ». Ce visuel, image officielle de la Journée du 4 avril, figure en gros plan le visage d'une femme éplorée, déformé par l'angoisse (voir illustration dans la section suivante, p. 404). Elle tient contre elle un jeune garçon de quatre ou cinq ans tout au plus. Au loin, des avions la menacent tandis qu'elle nous regarde et nous implore : « Sauvez mon petit ! ». Ce photomontage, qui mise sur l'émotion et, peut-être, la culpabilité des familles françaises qui se tiennent à l'abri de la non-intervention, apparaît sur les affiches, les tracts, les cartes postales et jusque sur les feuilles de souscriptions spécialement imprimées à l'occasion du 4 avril 1937<sup>236</sup>.

La préparation de cette Journée est une véritable démonstration de la maestria propagandiste du SPF et elle représente le point d'orgue des efforts du CAEE en la matière. Il est cependant difficile de savoir quelle en est l'efficacité réelle. En effet, comme nous l'avons brièvement mentionné dans le premier chapitre, le montant et le sort du produit de la collecte du 4 avril 1937 sont mystérieux. Le lendemain, *Le Peuple* et *La Défense* publient un premier total partiel correspondant à quelques centres de collecte de région parisienne, et s'élevant à 86 229,35 francs. Selon *L'Humanité*, « le million sera certainement atteint<sup>237</sup> ». Mais aucun chiffre n'est publié par la suite. La question est même délibérément escamotée. Ainsi, il faut lire attentivement les listes de souscription publiées de temps à autre en cinquième page du *Peuple* pour y trouver, plus d'un mois plus tard, la mention de trois versements correspondant

---

<sup>231</sup> *Ibid.*

<sup>232</sup> Tract « Dimanche 4 avril : Journée Nationale pour l'enfance Espagnole ». *Ibid.* Annexe 11.

<sup>233</sup> Exemplaire d'affiche au format colombier (60\*80cm) « Sauver les enfants avenir de la Nation espagnole », réalisée par le CAEE et de la Commission de Solidarité du Rassemblement populaire. *Ibid.*, BA 2159/400084.

<sup>234</sup> Victor BASCH, « Dimanche 4 avril. Tout pour l'enfance espagnole », *Le Peuple*, n° 5915, 1<sup>er</sup> avril 1937, p. 1.

<sup>235</sup> Tract « Dimanche 4 avril : Journée Nationale pour l'enfance Espagnole ». APP, BA 1666/22. Annexe 11.

<sup>236</sup> Exemplaires de ces feuilles de souscriptions dans BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/182, dossier 4.

<sup>237</sup> « Pour les enfants d'Espagne. Dès lundi avant 11 heures 86.229 fr. 35 étaient centralisés », *L'Humanité*, n° 13990, 6 avril 1937, p. 2. Conformément à sa politique, l'organe central du PCF ne mentionne pas que la journée du 4 avril a été organisée au profit du CAEE mais seulement, de façon vague, en faveur des « enfants d'Espagne » (voir chapitre 1).



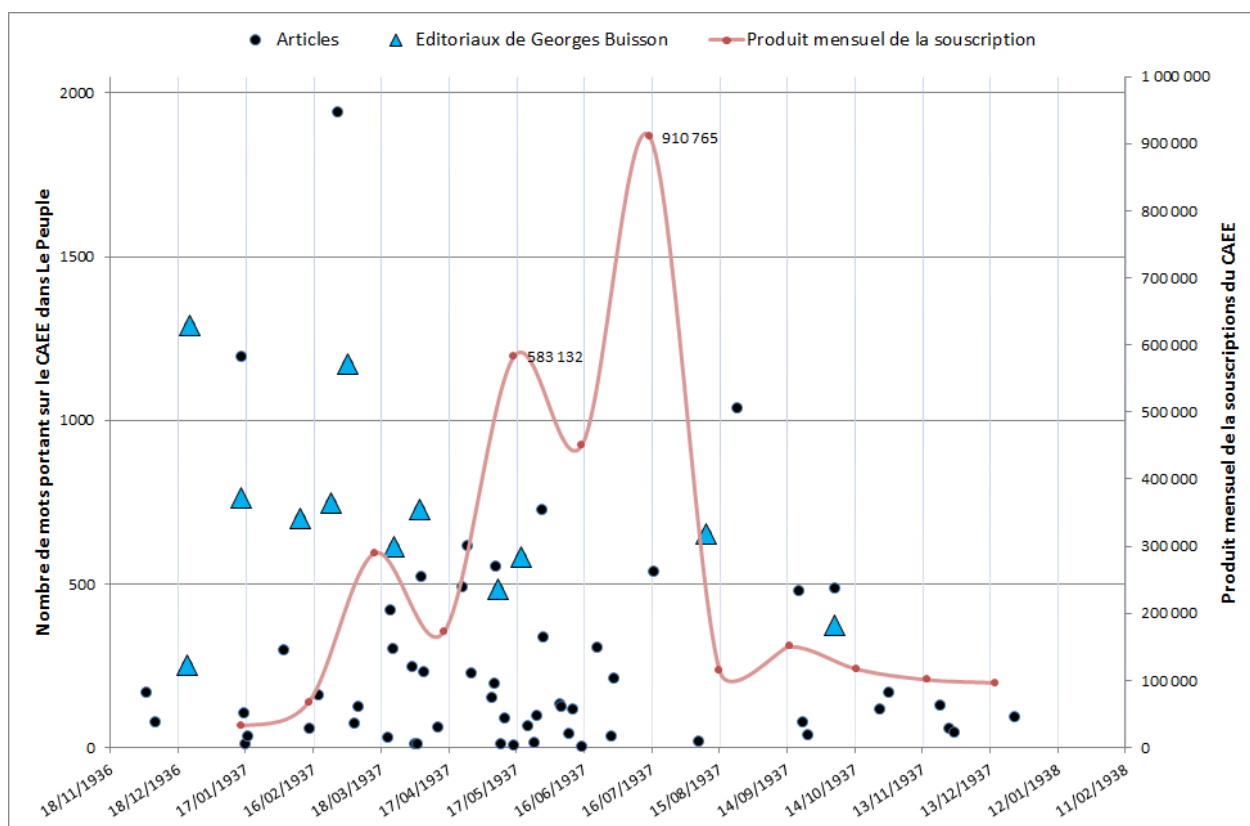
à la journée du 4 avril, perdus au milieu des 178 donateurs inscrits sur la 17<sup>e</sup> liste de souscription au CAEE. Les montants indiqués sont de 100 000 francs en provenance du SPF, de 2 922,15 francs de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide au peuple espagnol et de 16 423,15 francs de la LDH<sup>238</sup>.

Que les montants récoltés le 4 avril aient été décevants ou qu'ils ne soient pas tous revenus au CAEE, force est de constater qu'ils ne règlent pas ses problèmes de trésorerie. Au bas de la 13<sup>e</sup> liste de souscription publiée le 26 avril, et qui s'élève à 54 934,70 francs, un transfert de 200 000 francs supplémentaires est opéré au profit du Comité depuis le compte de la souscription générale de la CGT pour l'aide au peuple espagnol, théoriquement destinée au Fonds de solidarité internationale de la Fédération syndicale internationale <sup>239</sup>. Le déficit du CAEE à la fin du mois d'avril 1937 est de 350 000 francs. S'il finit pourtant par se résorber à partir du mois de juillet, c'est grâce à une augmentation impressionnante du produit de la souscription, qui s'amorce vraiment à partir du mois de mai pour culminer pendant les mois de juin et juillet. Or, paradoxalement, à cette date, la médiatisation du CAEE est en net reflux, comme le montre le graphique ci-dessous.

---

<sup>238</sup> « Souscription du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne. 17<sup>e</sup> liste », *Le Peuple*, n° 5957, 14 mai 1937, p. 4.

<sup>239</sup> « Souscription du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne. Treizième liste », *Ibid.*, n° 5940, 26 avril 1937, p. 5.



**Graphique 7** : Mise en relation de la propagande en faveur du CAEE dans le *Peuple* et du produit mensuel de sa souscription entre le 18 novembre 1936 et le 31 décembre 1937<sup>240</sup>

La chronologie décalée entre la campagne de propagande du CAEE et l’efficacité de sa souscription interroge. Certes, il s’écoule sans doute quelques semaines entre les collectes et la publication de leur produit dans *Le Peuple*. Mais le délai entre le point d’orgue de la médiatisation du Comité, en mars-avril 1937, et celui des donations, en juin-juillet, est de l’ordre de trois mois. La séquence d’événement qui va du bombardement de Guernica, le 26 avril 1937, à la chute de Bilbao, le 19 juin 1937, est fortement médiatisée de façon générale et peut expliquer l’important succès du CAEE entre ces deux dates. Néanmoins et sans écarter ce facteur, l’examen attentif de l’identité des donateurs qui figurent sur les listes de souscription conduit à une autre hypothèse d’explication.

En effet, entre le début et la fin de l’année 1937, les souscripteurs au CAEE changent. Cette mutation de l’origine des dons est exactement contemporaine de leur augmentation

<sup>240</sup> Le produit de la souscription tel qu’il apparaît dans ce graphique a été lissé afin d’obtenir des montants mensuels. En effet, les listes de souscription sont publiées dans *Le Peuple* à des intervalles extrêmement irréguliers. Nous avons donc, dans un premier temps, calculé une moyenne quotidienne de recette en divisant le montant de chaque liste par le nombre de jours qui la sépare de la précédente. Puis, par simple addition de ces montants quotidiens entre le premier et le dernier jour de chaque mois, nous avons créé des montants mensuels. Chacun d’entre eux est porté ici au 15<sup>e</sup> jour du mois.

pendant l'été 1937. La simple comparaison entre quatre listes de souscriptions permet d'apprécier ce tournant et ses manifestations.

<b>Numéros de listes (date de publication)</b>	<b>Montants total des listes (francs)</b>	<b>% du montant de chaque liste par rapport au total général</b>
type de donateurs par listes	Montant selon donateurs	% par type de donateur pour chaque liste
<b>N° 1 (09/02/1937)</b>	<b>40 128,45</b>	<b>9%</b>
Groupements divers	27 188,00	68%
Collecte syndicale et au travail	7 503,95	19%
Particuliers	5 436,50	14%
<b>N° 14 (06/05/1937)</b>	<b>57 299,15</b>	<b>12%</b>
Groupements divers	24 844,80	43%
Collecte syndicale et au travail	22 422,90	39%
Particuliers	10 031,45	18%
<b>N° 27 (08/07/1937)</b>	<b>247 894,80</b>	<b>54%</b>
Groupements divers	28 641,10	12%
Collecte syndicale et au travail	215 399,95	87%
Particuliers	3 853,75	2%
<b>N° 33 (28/10/1937)</b>	<b>114 655,45</b>	<b>25%</b>
Groupements divers	8 622,90	8%
Collecte syndicale et au travail	103 038,55	90%
Particuliers	2 994,00	3%
<b>Total général des quatre listes</b>	<b>459 977,85</b>	<b>100%</b>

**Tableau 18** : Comparaison de quatre listes de souscription au CAEE : total des sommes collectées, par liste et en fonction du type de donateurs

Le tableau ci-dessus fait apparaître un fait majeur : le financement du CAEE repose de manière croissante sur la solidarité syndicale. Au cours de l'année 1937, la part des collectes faites au sein de syndicats, de sections, de fédérations, d'UD, d'UL ou encore sur le lieu de travail (depuis les « Agents du lycée Wallon, Valenciennes » jusqu'aux « Ateliers 31-180-344 Renault<sup>241</sup> ») augmente de façon significative. Elle représente seulement 20% du produit de la première liste, presque 40% de celui de la seconde et environ 90% des montants portés dans les deux dernières. Parallèlement, la part des donations particulières et, surtout, celle des autres types de collectifs diminuent jusqu'à devenir insignifiantes. Parmi ceux que nous avons appelés ici les « autres groupements », on trouve notamment des comités locaux de Front populaire, des sections de la LDH, de la SFIO, des Faucons rouges, du Comité mondial des femmes et même de la Ligue des mères et des éducatrices pour la paix. Cette catégorie regroupe encore des

<sup>241</sup> Nous avons choisi de regrouper les dons issus des groupements syndicaux et les collectes faites sur le lieu de travail car, dans de très nombreux cas, il est difficile de les distinguer. Par exemple, si « Textile de la Sarthe » semble faire clairement référence à la Fédération textile de la Sarthe, l'expression « Le personnel enseignant, Bondy » est ambiguë. Il nous a semblé cohérent de les ranger dans une même catégorie.

municipalités, des cellules communistes, des Amicales laïques, des associations d'anciens combattants, des clubs de libre pensée. En somme, elle correspond à l'ensemble de ce monde militant de gauche interclassiste que cherche précisément à mobiliser le CAEE au moment de sa création. Les montants récoltés auprès de ce public stagnent autour de 25 000 francs de mois en mois et régressent même fortement dans la liste du 28 octobre 1937, dans laquelle ils représentent moins de 10 000 francs. Quant à l'élan de générosité des familles que le CAEE cherche tant à susciter, il ne lui rapporte que quelques milliers de francs – non parce que les dons sont peu nombreux, mais parce qu'ils sont souvent peu importants. C'est donc exclusivement grâce à l'augmentation des montants tirés de collectes organisées dans un cadre syndical ou professionnel que le produit de la souscription du CAEE s'envole, résorbant définitivement le déficit de ce dernier à partir du mois de juillet 1937. Ce mois-là, des recettes exceptionnelles de près d'un million de francs, alors que ses dépenses ont diminué avec la fermeture des centres de transit le mois précédent, lui permettent de présenter un budget excédentaire de plus d'un demi-million de francs.

Ces observations conduisent à une conclusion paradoxale : la stratégie initiale de communication moderne, rassembleuse et grand public du CAEE ne paye pas ou, du moins, elle ne paye pas assez. Par exemple, et malgré sa ligne de conduite de ne jamais participer aux souscriptions d'autres organisations (voir chapitre 1), la LDH publie onze listes de souscription « pour le Comité d'Accueil » dans les *Cahiers*. La première, le 15 mars 1937, s'élève à 1 417, 85 francs. Jusqu'en 1939, 10 autres suivent pour un total exact de 148 637,95 francs. Mais ces montants, toujours reversés au CAEE, ne sont qu'une goutte d'eau sur les près de quatre millions de francs produits au total par sa souscription jusqu'à la moitié de l'année 1939. Celle-ci n'est pas majoritairement alimentée par « les interventions généreuses » des milieux favorables que Félix Dupont appelle de ses vœux en novembre 1936. Elle l'est grâce à une solidarité ouvrière (au sens large que lui donne la CGT, avec ses fédérations de fonctionnaires, de postiers, d'enseignants, etc.) qui s'inscrit dans un contexte social et collectif : c'est dans le cadre de leurs activités syndicales, à l'atelier ou à l'école que les militants et les syndiqués donnent leur obole et remplissent une liste de souscription, et non en envoyant un mandat-chèque personnel au trésorier du Comité. Finalement, le CAEE est, par la force des choses et malgré le désir initial de ses créateurs, renvoyé à son identité ouvrière. L'appel de Georges Buisson, le 27 février 1937, à ce que « dans tout le pays tous les hommes de cœur joignent leurs

efforts aux efforts des travailleurs pour sauver les enfants d'Espagne<sup>242</sup> » n'est que partiellement entendu.

Ce constat explique sans doute le net reflux de la propagande du CAEE après l'effort médiatique du printemps de 1937. La diminution des articles et des appels aux dons, aussi bien dans *Le Peuple* (voir graphiques ci-dessus) que dans les autres titres de la presse de gauche, semble le suggérer. D'ailleurs, la multiplication des comités et des initiatives divers et variés en faveur de l'Espagne républicaine tend nécessairement à étouffer le discours du CAEE. Ainsi, rapidement, *Le Populaire* met l'accent non plus sur l'accueil des enfants mais sur l'action du Comité socialiste de secours à l'Espagne. À ce moment-là, de toute façon, il semble que Georges Buisson et Félix Dupont ont changé leur fusil d'épaule en mobilisant spécifiquement les réseaux syndicaux. Si nous n'avons pas trace de directives claires dans les archives (fort lacunaires) du Comité, la forte augmentation du nombre et du produit des collectes organisées dans les syndicats et les Unions de la CGT suggère fortement qu'une incitation en ce sens leur a été adressée. Après la journée du 4 avril 1937, plus aucun événement similaire et destiné à l'ensemble de la société française n'est organisé. En fait, la communication du CAEE sur le plan national à partir de l'été 1937 apparaît étonnamment maigre. Deux mouvements convergents peuvent l'expliquer. D'une part, la fermeture des camps de transit, la détérioration de la collaboration entre le Comité et le gouvernement espagnol (voir chapitre 3) puis l'arrêt des évacuations d'enfants vers la France diminuent fortement les dépenses générales. D'autre part, la seule mobilisation du réseau syndical apparaît efficace et elle suffit à l'entretien du dispositif d'hébergement d'enfants mis en place et relativement stabilisé à partir de l'automne 1937.

La majeure partie du coût de ce réseau incombe désormais aux comités locaux et aux organisations partenaires. C'est à cette échelle locale et décentralisée que sont menées, à partir de l'été 1937, les actions de propagande, parfois fort imaginatives et modernes, visant à financer les colonies d'enfants. Ainsi, le comité socialiste organise au profit de sa maison d'Orly-sur-Seine des matinées artistiques le 14 octobre 1937 à la Mutualité<sup>243</sup>, puis à nouveau le 5 février 1938 au théâtre des Ambassadeurs<sup>244</sup>. Le 12 novembre 1937, le directeur de la colonie de Lamothe achève un film de propagande filmé avec les enfants hébergés au château. Deux semaines plus tard, il organise une représentation au Théâtre du Peuple au profit de la colonie,

---

<sup>242</sup> « L'effort de solidarité doit continuer pour les petits orphelins espagnols. Sous l'égide de la CGT le Comité d'Accueil adresse à tous un pressant appel », *Le Peuple*, n° 5882, 27 février 1937, p. 4.

<sup>243</sup> Rapport des renseignements généraux, sans titre, 14 octobre 1937. APP, BA 1664/5.

<sup>244</sup> Rapport des renseignements généraux « Matinée Artistique Théâtre des Ambassadeurs – Orateur : Paul FAURE – Aide aux enfants espagnols de la colonie d'Orly », 6 février 1938. *Ibid.*, BA 1665/16.

pendant laquelle ce film est diffusé en entracte<sup>245</sup>. En regard, il est frappant de constater qu'hormis quelques articles publiés dans *Le Peuple*, la propagande nationale du CAEE s'interrompt dès l'été 1937 alors que les possibilités – films, journées nationales, brochures, expositions – ne manquent pas. Si Georges Buisson et Félix Dupont ne se donnent pas la peine de les réaliser, c'est sans doute, certes, le signe d'une certaine démobilisation de leur part. Mais cette absence de propagande résulte aussi de l'observation que l'appui de la solidarité des travailleurs donne un bien meilleur rendement.

### 3.2. Trouver les familles, placer les enfants : un travail décentralisé et militant

Le CAEE ne sollicite pas seulement la société pour lever des fonds. Il doit également trouver des familles d'accueil volontaires. À l'origine en effet, le dispositif d'hébergement convenu avec le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale prévoit qu'après un bref séjour dans les camps de transit des Pyrénées-Orientales, les enfants espagnols seront placés à titre gratuit chez des particuliers. Comme nous le mentionnions précédemment, le CAEE invite dès son premier communiqué de presse « toutes communications et propositions pratiques d'hébergement<sup>246</sup> » à lui être adressées. Il semble que cette première annonce, pourtant relativement discrète, ait été largement entendue. Dix jours plus tard dans *L'Œuvre*, Félix Dupont indique que « nous avons reçu beaucoup de demandes<sup>247</sup>. » Dans son discours à la radio du 22 décembre 1936, Georges Buisson se réjouit de ce que « ce premier appel lui a valu un ample courrier<sup>248</sup> ». Tandis que les incitations à souscrire sont explicites et de plus en plus pressantes au cours des premiers mois de 1937, la propagande du CAEE n'est jamais directement orientée vers le recrutement de familles d'accueil, et pour cause : les offres ne manquent pas. Certes, comme nous le verrons, il arrive dans différents types de circonstances que telle personne qui a accueilli un enfant veuille s'en séparer. Mais ni les articles de presse, ni les archives du CAEE ne mentionnent jamais que la mobilisation de nouveaux candidats ait été difficile ou problématique. Elle ne semble même pas nécessaire : les demandes affluent tout au long de la période. Déjà en octobre 1936, le Comité central d'hébergement des enfants d'Espagne se targuait de disposer du « concours des 3.000 familles françaises qui veulent

---

<sup>245</sup> Lettre d'Émile Baynac, directeur de la colonie du château de Lamothe, à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 13 novembre 1937. IHS-CGT, 97 CFD 46/3.

<sup>246</sup> Communiqué « Comité d'accueil aux Enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5797, 4 décembre 1936, p. 2 ; *Le Populaire*, n° 5045, 4 décembre 1936, p. 4.

<sup>247</sup> « Échappés du massacre... Comment va être organisé en France et à l'étranger l'hébergement des petits réfugiés espagnols », *L'Œuvre*, 14 décembre 1936, n° 7745, p. 2.

<sup>248</sup> « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5816, 23 décembre 1936, p. 2.

accueillir familialement les orphelins des miliciens espagnols<sup>249</sup> ». En avril 1938, lorsqu'un Comité interpyrénéen est formé à la CGT pour aider les réfugiés de la campagne d'Aragon, la « récapitulation sommaire » du travail effectué commence ainsi : « En premier lieu, nous avons des demandes d'hébergement et d'adoption d'enfants espagnols<sup>250</sup>. » En juillet 1939, alors que la déroute finale de l'armée républicaine a conduit un demi-million de réfugiés sur le sol français, le professeur Henri Wallon, président de l'Office international pour l'enfance (voir chapitre 2), peut déclarer avec assurance lors de la Conférence internationale pour l'aide aux réfugiés espagnols que « la propagande en France en faveur des adoptions est toute faite. Le comité d'accueil a reçu un nombre considérable de demandes des familles<sup>251</sup>. »

Ces offres nombreuses n'arrivent pas cependant tout à fait spontanément. Si le recrutement des familles n'est pas au cœur de la propagande du CAEE, c'est aussi parce qu'il ne s'en occupe pas directement : d'emblée, il fait le choix de déléguer cette tâche aux comités départementaux. Sans doute Georges Buisson et Félix Dupont se sont-ils rapidement rendu compte qu'ils ne pouvaient, depuis Paris, gérer des milliers de demandes d'enfants venues de toute la France, enquêter sur les familles candidates et répartir les enfants un à un à l'échelle nationale. À la sortie des camps de transit de Prats-de-Mollo et de la Mauresque, des groupes d'enfants sont donc constitués pour être répartis, département par département. À la fin du mois de février, les premiers convois sont dirigés vers l'Isère et l'Aude – une partie des enfants étant d'emblée placée dans les Pyrénées-Orientales. La distribution dans les familles est ensuite organisée de façon autonome au sein de chaque région par le comité responsable.

Si les sources nous manquent sur ces premières opérations des mois de février-mai 1937, la répartition des 3 000 enfants basques débarqués du vapeur Habana le 13 juin 1937 est mieux documentée et permet d'entrer plus avant dans le fonctionnement concret du dispositif de distribution qui porte l'estampille du CAEE. Dans un premier temps, cet important convoi d'enfants se fond dans les dizaines de bateaux qui, au long de l'été 1937, font accoster entre 120 et 150 000 réfugiés du Nord de l'Espagne sur la côte atlantique française<sup>252</sup>. Conformément

---

<sup>249</sup> Michel ONOF, « A l'appel du Comité Central d'hébergement des Enfants d'Espagne, des milliers d'offres sont parvenues », *Tribune de l'enfance. Organe mensuel de l'ANSE*, n° 8, 15 octobre 1936, p. 5.

<sup>250</sup> Lettre de Julien Forgues, secrétaire de l'UD de Haute-Garonne, à Georges Buisson, secrétaire du Comité Union Pyrénéenne, 213, rue Lafayette, Paris, sans date [fin avril-début mai 1938]. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 203-204.

<sup>251</sup> Lettre circulaire de Ione Boulenger, secrétaire générale de l'OIE : Compte rendu des travaux de la Commission de l'enfance à la conférence des 15 et 16 juillet 1939, Paris, 31 juillet 1939. *Ibid.*, inventaire 1, dossier 313, f. 30-56.

<sup>252</sup> Geneviève DREYFUS-ARMAND, « Les enfants, ces oubliés de la diaspora républicaine espagnole », in Anne DUBET et Stéphanie URDICIAN (dirs.), *Exils, passages et transitions : chemins d'une recherche sur les marges : hommage à Rose Duroux*, 2008, p. 37.

aux Instructions de mai 1937 du ministère de l'Intérieur, les passagers du Habana sont acheminés vers les départements désignés pour l'accueil et cantonnés dans des centres sous la responsabilité des préfetures<sup>253</sup>. Mais ces enfants sont destinés au CAEE et ne sont pas des réfugiés ordinaires. Dès le 17 juin 1937, Georges Buisson envoie une lettre circulaire aux comités d'accueil départementaux pour qu'ils les récupèrent<sup>254</sup>. Ils doivent les faire acheminer au nouveau centre de transit de l'ancienne usine du Val d'Or à Saint-Cloud, ouvert par le département de l'Assistance sociale basque grâce à une subvention de dix millions de francs du gouvernement espagnol central (les camps de Prats-de-Mollo et de la Mauresque ayant fermé le mois précédent<sup>255</sup>). De là, on prévoit de redistribuer les enfants à l'échelle nationale et internationale au fur et à mesure des demandes des différents pays d'accueil, des CAEE départementaux et des organisations partenaires<sup>256</sup>.

Dans de nombreux départements cependant, la demande d'enfants est telle que le passage par le camp de transit est inutile. Le placement peut être géré au niveau purement local, comme l'explique à Georges Buisson le responsable du Comité Drôme-Ardèche, Gaston Vala, dès le 18 juin 1937 : « Il serait ridicule [...] d'envoyer ces enfants dans la région parisienne pour les faire revenir ensuite dans notre région. Vous savez que nous avons le placement assuré pour plus de 100 enfants et ce nombre ira en s'accroissant.<sup>257</sup> » Finalement, la répartition en famille des centaines d'enfants acheminés depuis Bordeaux vers la Drôme et l'Ardèche (dans les centres de Chomérac, Largentière et Montélimar) est gérée de façon complètement autonome par le Comité Drôme-Ardèche et ses homologues de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Savoie, des Hautes-Alpes et du Rhône. Une longue lettre d'Antonin Albert, secrétaire du Comité de l'Isère, permet de reprendre le fil du récit là où le courrier de Gaston Vala l'a laissé :

J'ai vu Vala qui revenait de visiter les 450 gosses en Ardèche, à Chomérac, dans une usine désaffectée, situation provisoire précaire. J'ai téléphoné au préfet de l'Ardèche pour lui faire savoir que St Etienne en réclame 150 pour placement familial

---

<sup>253</sup> Ministère de l'Intérieur (DGSN, Direction de la Police du Territoire et des Étrangers), Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols, mai 1937. CARAN, F/7/15172, dossier 3. Sur la réception des réfugiés espagnols par le ministère de l'Intérieur en 1937, voir Maëlle MAUGENDRE, *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942)*, *op. cit.*, p. 82-90.

<sup>254</sup> Le CAEE ne fait pas de copies carbone de ses courriers ; nous disposons donc seulement des réponses à la lettre circulaire du 17 juin 1937 de Georges Buisson, à partir desquelles nous pouvons reconstituer son contenu.

<sup>255</sup> Copie du télégramme d'Indalecio Prieto, ministre de la Défense nationale, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, Valence, 20 juin 1937. AGA (10) 96 54/11243, dossier 5941.

<sup>256</sup> Certains enfants arrivés de Bilbao sont dirigés depuis le Val d'Or vers la Belgique, puis en août 1937, deux convois d'enfants de Santander sont également formés au Val d'Or pour être envoyés au Danemark. Rapport de Miguel Salvador, chargé d'affaires de la Légation d'Espagne à Copenhague, à José Giral, ministre des Affaires étrangères espagnol à Valence, Copenhague, 3 octobre 1937. AMAEC, R. 631/83, f. 22-26.

<sup>257</sup> Lettre de Gaston Vala, responsable du Comité départemental d'accueil aux enfants d'Espagne Drôme-Ardèche, à Georges Buisson, Valence, 18 juin 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 165.



immédiat (Buard m'avait en effet écrit de suite au reçu de votre lettre) [...] : l'entente est faite et 150 enfants partiront sûrement cette semaine pour St Etienne. [...]

Pour ceux de l'Ardèche restant à Chomérac après les 150 évacués cette semaine sur St Etienne, j'ai décidé avec Vala de Valence de recenser dès mon retour toutes mes demandes confirmées ces derniers jours dans l'Isère. [...] J'ai écrit aussi au Comité d'Accueil des Hautes-Alpes à Gap, en relation avec Vala à Valence pour les presser d'organiser un ou 2 cars d'urgence [...] J'ai écrit aussi à notre Camarade Pierre Raymond, secrétaire du Front populaire et de la Ligue des D.H. (pour la Haute-Savoie) [...] J'écris aussi à Vivier-Merle à Lyon, bien qu'il doive être prévenu peut-être par vos soins, pour qu'il retire dans le Rhône une partie de ces Enfants de l'Ardèche [...]. J'espère bien qu'ainsi nous résorberons rapidement cette masse d'Enfants<sup>258</sup>.

Ce courrier date du 21 juin 1937, trois jours après celui de Gaston Vala, une semaine après l'arrivée du Habana en rade de Pauillac. Il démontre la réactivité des pôles départementaux et locaux du CAEE et le degré de décentralisation de ce dernier au niveau territorial. Les décisions prises par Antonin Albert, Marius Vivier-Merle, Claudius Buard (tous d'importants dirigeants syndicaux) ne passent pas par Paris : le courrier du responsable de l'Isère est un « compte rendu<sup>259</sup> » de ce qui a été fait jusque-là par ces quelques hommes de façon parfaitement autonome. En ce sens, le mode d'organisation et de direction du CAEE est largement calqué sur le fonctionnement décentralisé de la CGT. Les comités départementaux sont dirigés par des militants syndicaux d'envergure qui n'en réfèrent pas à tout bout de champ à l'autorité parisienne – qu'il s'agisse d'héberger des enfants espagnols au nom du CAEE ou de mener leurs missions ordinaires comme représentants de la CGT sur le territoire<sup>260</sup>. Le compte rendu d'Antonin Albert, grâce auquel nous savons comment s'est faite la distribution des enfants du Habana convoyés dans l'Ardèche, n'a d'ailleurs pas d'équivalent dans les fonds d'archives parisiens du Comité. Aucun de ses homologues n'a jugé bon d'informer Georges Buisson de façon aussi détaillée de leurs décisions. Sans doute le font-ils sommairement par téléphone, mais la longueur et le détail du compte rendu du président du Comité de l'Isère s'explique du fait que celui-ci essuie régulièrement des critiques internes dans son UD (où les ex-unitaires sont majoritaires<sup>261</sup>) et cherche particulièrement la validation de Georges Buisson<sup>262</sup>. Globalement, la distribution des enfants sur le territoire national s'organise de façon souple et décentralisée.

---

<sup>258</sup> Lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, Grenoble, 21 juin 1937. *Ibid.*, f. 162

<sup>259</sup> *Ibid.*

<sup>260</sup> *Statuts adoptés par le Congrès d'unité de Toulouse en mars 1936, op. cit.*, art. 24.

<sup>261</sup> On trouve des échos des dissensions au sein du Comité et de l'UD de l'Isère dans la copie du procès-verbal de la réunion du CAEE d'Isère, signé du responsable Antonin Albert et vu par le secrétaire de l'UD, Georges Sandra, Grenoble, 27 janvier 1938, transmis à Georges Buisson ; ainsi que dans la lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, 24 mai 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 24-25 et f. 26-27.

<sup>262</sup> Il conclut d'ailleurs son long courrier du 21 juin en demandant « de nouvelles instructions de votre part pour le travail en cours : dois-je procéder autrement. [...] N'ayez pas peur de me commander ferme une mission : je

C'est aussi le cas du recrutement des familles d'accueil qui incombe, dès lors, à chaque comité départemental. Il semble que les responsables locaux procèdent non pas en lançant des appels généraux à la population, mais en recourant aux réseaux militants du monde syndical et des organisations du Front populaire. Dès lors, l'accueil des enfants espagnols n'est pas assumé par l'ensemble de la société française mais par certains groupes bien identifiés du point de vue social et politique. Les lettres circulaires d'Antonin Albert à ses familles d'accueil montrent que le CAEE s'inscrit tout naturellement dans un entre-soi militant. Commencant invariablement par l'adresse « Cher Camarade », ces circulaires se concluent de même par l'envoi de ses « Meilleurs sentiments syndicalistes<sup>263</sup> ». Le contrôle des placements repose également sur des ressources purement syndicales. S'inquiétant de la capacité des familles à subvenir aux besoins de leur pupille, il prescrit aux instituteurs syndiqués des communes de résidence des enfants :

de faire une enquête discrète mais très sérieuse pour savoir si des difficultés matérielles ou autres ont surgi pour cette famille, à la suite de cette charge nouvelle. Dites-nous si l'enfant se trouve dans des bonnes conditions matérielles, morales et sanitaires et si le cas échéant avec enquête, vous estimez que l'Enfant ne peut pas rester dans cette famille (même malgré leur désir et leur esprit de dévouement<sup>264</sup>).

Les circulaires d'Antonin Albert prouvent en effet la condition modeste de nombre de ménages qui accueillent un enfant espagnol dans ce département. Ainsi, à l'approche de l'hiver 1937-1938, le Comité reçoit tellement de demandes d'aide financière pour l'achat de chaussures qu'il devra déboursier pour ce faire « plusieurs milliers de francs<sup>265</sup> », tant et si bien qu'il ne lui « sera pas possible de fournir des souliers ordinaires » mais seulement « une bonne paire de galoches ». La carte ci-dessous, qui signale les communes de résidence de 283 enfants placés dans l'Isère selon une liste datant de l'été 1937, montre que celles-ci s'identifient à la géographie de l'urbanisation et de l'industrialisation dauphinoise<sup>266</sup>. Les placements se concentrent notamment autour des grandes agglomérations – Grenoble et Vienne – mais aussi

---

risquerai moins de commettre des impairs. Je vous tiendrai au courant après mon voyage à Valence mercredi. Envoyez-moi un petit mot pour savoir si je dois mieux faire et me donner des instructions. » Lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, Grenoble, 21 juin 1937. *Ibid.*, f. 162.

<sup>263</sup> Voir par exemple la lettre circulaire n° 1 d'Antonin Albert, responsable du CAEE de l'Isère, aux familles d'accueil, Grenoble, 15 septembre 1937. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 10.

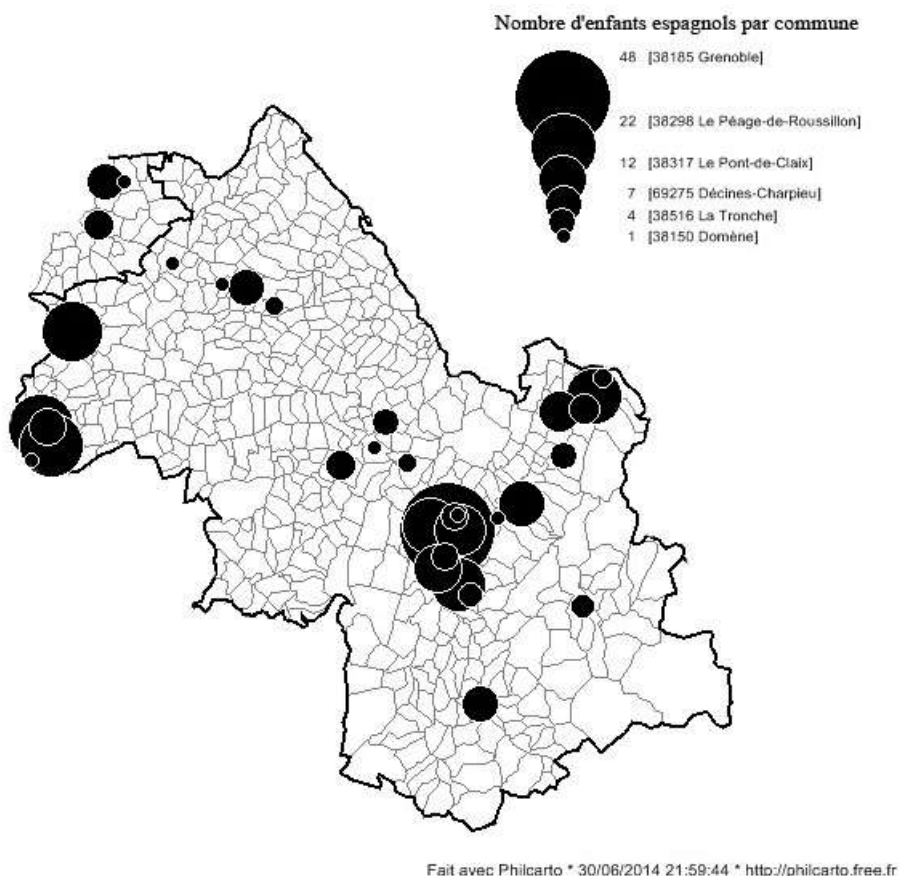
<sup>264</sup> « Circulaire adressée à mes collègues instituteurs syndiqués pour des enquêtes indépendantes des familles » [titre ajouté en marge supérieure par Antonin Albert à l'attention de Georges Buisson], Grenoble, 6 octobre 1937. *Ibid.*, f. 13. Souligné dans le texte.

<sup>265</sup> Lettre circulaire d'Antonin Albert, responsable du CAEE de l'Isère, sans date [octobre 1937]. *Ibid.*, f. 12

<sup>266</sup> « Relación de niños españoles con indicación del Departamento en que fueron alojados en Francia », sans date. AGA (9) 17.12 51/21124. Cette liste a été compilée *a posteriori* par la Délégation extraordinaire au rapatriement des mineurs (voir chapitre 7). Des recoupements avec les listes et documents que nous possédons par ailleurs pour plusieurs placements montre qu'elle a été réalisée à partir de documents datant de l'été 1937.

dans de nombreuses petites communes exclusivement industrielles. Certaines sont des villes d'industrialisation ancienne, comme Allevard-les-Bains dont les aciéries remontent au Moyen Âge. Mais la moitié des enfants espagnols (138 sur 283) sont hébergés dans quinze de ces « cités nouvelles<sup>267</sup> » écloses à la faveur de l'irruption de l'industrie moderne dans l'Isère, et que Pierre Barral décrit par ces mots dans sa thèse :

La plaine aujourd'hui semble submergée par les maisons monotones des cités nouvelles. Fréquemment la majorité des habitants se trouve à plusieurs kilomètres de la mairie et de l'église qu'il faut dédoubler. Qu'elles atteignent ou non le niveau administratif des 2 000 habitants, ces communes étaient en 1936 incontestablement "urbaines". Jadis assez nombreux, les exploitants agricoles s'étaient raréfiés [...] L'hégémonie de l'industrie excluait presque toute fonction administrative et réduisait la fonction commerciale au service de l'agglomération. La bourgeoisie traditionnelle des centres anciens n'y exista jamais [...], seuls donc cadres et techniciens rompaient l'homogénéité de la population ouvrière. Celle-ci provenait parfois des campagnes proches, mais, plus souvent de l'étranger<sup>268</sup>.



<sup>267</sup> Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Armand Colin, 1962, p. 51.

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 52-53.

Carte 1 : Placement d'enfants espagnols en famille dans l'Isère à l'été 1937 (limites départementales de l'époque<sup>269</sup>)



Carte 2 : Carte des activités industrielles en Isère (tirée de Pierre BARRAL, *op. cit.*, p. 151)

Ces observations ne sont pas propres au cas dauphinois. Partout, l'accueil des enfants s'appuie sur les réseaux syndicaux et ouvriers et s'inscrit dans une géographie résolument urbaine. Le puissant syndicat des métaux de la région parisienne, outre ses colonies des châteaux de Baillet et de Vouzeron, confie plusieurs enfants aux « camarades métallurgistes<sup>270</sup> » de Paris et sa banlieue en 1937. Au même moment, l'UD du Finistère en place 14 « chez des travailleurs brestois<sup>271</sup> ». Les liens d'interconnaissance permettent d'exercer plus facilement le contrôle des placements. Dans l'Aude, le responsable du Comité et secrétaire général de l'UD, Élie Sermet, connaît personnellement plusieurs des parrains des enfants espagnols qu'il a lui-même placés : ainsi, le « camarade Joulia » qui a acheté des chaussettes pour le garçon qu'il héberge mais a oublié d'amener les factures à l'UD pour en

<sup>269</sup> En 1968, 23 communes de l'Isère sont rattachées au département du Rhône. En ce qui nous concerne, Meyzieu, Saint-Priest-en-Jarez et Décines où résident un, cinq et sept enfants espagnols respectivement, font alors partie de l'Isère.

<sup>270</sup> Lettre d'Henri Gautier, administrateur du château de Baillet, à Georges Buisson, secrétaire de la CGT, Paris, 7 septembre 1939. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 24.

<sup>271</sup> Lettre de Charles Berthelot, secrétaire de l'UD du Finistère, à Georges Buisson, Brest, 13 décembre 1939. *Ibid.*, f. 79

obtenir une aide<sup>272</sup>. Élie Sermet connaît aussi la « femme Fénéca » qui a subtilisé l'argent destiné à acheter des chaussures à une petite madrilène de huit ans, mais dont il renonce à se faire rembourser car « pour cela il aurait fallu créer la désunion dans la famille et nous avons préféré perdre cette somme plutôt que d'en arriver là<sup>273</sup> ». À Lens également, les enfants sont placés par le secrétaire général de l'UD du Pas-de-Calais, Clotaire Chopin. Lorsqu'en septembre 1938, celui-ci fait appel au CAEE pour en reprendre deux dont les familles ne veulent plus, une prospection d'une journée de l'envoyé du Comité d'accueil, Émile Dantard, guidé par le secrétaire du Secours rouge de Lens, suffit à trouver deux nouvelles familles d'accueil parmi les « Camarades Mineurs de la Région ». Il apparaît même « qu'avec un peu de propagande un [sic] centaine d'enfants [peuvent] être placés dans des familles d'ouvriers dont les moyens sont suffisants pour prendre un enfant à leur charge<sup>274</sup> ».

Ainsi, pour organiser l'accueil des enfants d'Espagne, la CGT mobilise le vaste réseau de ses adhérents et de ses sympathisants, convertissant une puissante machine syndicale revendicative en une réserve de familles nourricières bénévoles. Ce faisant, elle n'innove pas tout à fait. Lorsqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les dames charitables des œuvres protestantes avaient créé les premières colonies de vacances en France, elles n'avaient pas procédé autrement<sup>275</sup>. Elles avaient elles aussi mobilisé leur réseau national de connaissances, dans les milieux du protestantisme éclairé et philanthrope, et l'avaient chargé de recruter et de contrôler les familles nourricières paysannes dans leur région. Ces bourgeois protestants des petits bourgs, appartenant à la fois aux notabilités anciennes (châtelains) et nouvelles (maires, instituteurs ou médecins), faisaient office d'intermédiaires entre l'organisation parisienne et les familles d'accueil, tenant exactement le même rôle que les secrétaires d'UD de la CGT. Le réseau du CAEE présente cependant deux caractéristiques qui le rendent assez original dans l'histoire du placement familial en France. Tout d'abord, il est construit non pas sur des relations d'autorité et d'argent, mais de double solidarité. Non seulement responsables départementaux et simples militants sont des « camarades », mais l'accueil des enfants espagnols est gratuit (tandis que l'hébergement d'un enfant en colonie de vacances est rémunéré dans la tradition de la mise en nourrice). En second lieu, ce réseau de familles nourricières est majoritairement urbain et

---

<sup>272</sup> Note manuscrite d'Élie Sermet à la trésorerie du CAEE de l'Aude, sans date. IHS-CGT, 97 CFD 45/5, f. 192.

<sup>273</sup> Lettre d'Élie Sermet à Félix Dupont, Narbonne, 1<sup>er</sup> avril 1939. *Ibid.*, f. 91

<sup>274</sup> « Rapport du voyage à Lens » d'Émile Dantard pour le CAEE, 8 septembre 1938. CAC, 20010221, inventaire 2, dossier 3, f. 87-88.

<sup>275</sup> Laura Lee DOWNS, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, *op. cit.*, p. 34.

ouvrier<sup>276</sup> et de condition souvent relativement modeste. En raison même de son mode de recrutement, le CAEE s'adresse peu aux milieux ruraux, viviers de nourrices depuis l'époque moderne, ni même (malgré qu'il en ait) aux classes moyennes, plus aisées.

Outre le réseau ouvrier et syndicaliste, le recrutement des familles d'accueil puise cependant à une seconde source – qui sans doute recoupe en partie la première : la colonie espagnole immigrée en France. À Tarbes dans les Hautes-Pyrénées, c'est le consul qui se charge, en décembre 1936, de créer un comité d'accueil qui mêle les représentants des associations d'immigrés à ceux des organisations du Front populaire<sup>277</sup>. Son appel aux familles françaises et espagnoles « sympathisantes avec nous politiquement<sup>278</sup> » lui permet d'inscrire plus de 100 familles candidates des deux nationalités parmi lesquelles, après examen, il en sélectionne 80. Mais cette offre, adressée à l'ambassade, n'aboutit pas – soit qu'elle n'a pas été transmise au CAEE, soit qu'entre-temps, le placement d'enfants en famille a été entravé par la politique de la DEEE (voir chapitres deux et trois). À Casablanca, c'est également le consul qui, avec le Comité d'accueil présidé par Albert Hivernaud, secrétaire général de l'UD du Maroc (voir chapitre 1), négocie avec le CNIE l'envoi de 56 enfants le 8 novembre 1938, distribués notamment parmi les immigrés inscrits à la Maison de la République espagnole<sup>279</sup>. Même lorsque les consulats ne sont pas les principaux animateurs des comités départementaux, il semble que les Espagnols immigrés soient parmi les premiers à répondre à leur appel. Dans l'Isère, Antonin Albert signale en janvier 1938 que certains enfants lui sont rendus en raison du « départ de mobilisés espagnols<sup>280</sup> ». Dans ce département en effet, les Espagnols sont la deuxième nationalité étrangère la plus nombreuse après les Italiens. Ils sont majoritairement arrivés après la Première Guerre mondiale et forment une proportion importante des habitants de ces cités nouvelles que nous avons décrites<sup>281</sup>. La commune d'Alleverd-les-Bains (2 600 habitants au recensement de 1936<sup>282</sup>) possède sa propre section du Comité national de défense

---

<sup>276</sup> Par opposition avec l'option résolument ruraliste de l'Assistance publique à la même époque. Voir Ivan JABLONKA, « Agrarisme et État-providence », *Le Mouvement Social*, n° 4, 2004, pp. 9-24 ; Ivan JABLONKA, *Ni père ni mère : histoire des enfants de l'assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006.

<sup>277</sup> Copie de la lettre de Hilario Tejero Aguirre, consul à Tarbes, à Juan Comas, délégué espagnol à l'enfance évacuée, Tarbes, 29 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11048, dossier 6461.

<sup>278</sup> « simpatizantes con nuestra política ». *Ibid.*

<sup>279</sup> Lettre de Ramón González Sicilia de la Corte, consul à Casablanca, à Julio Álvarez del Vayo, ministre des Affaires étrangères espagnol, Casablanca, 23 juin 1938. AMAEC, R. 633/65, f. 97-98.

<sup>280</sup> Lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, 27 janvier 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 29.

<sup>281</sup> Pierre BARRAL, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940*, op. cit., p. 74.

<sup>282</sup> Selon les données du recensement de 1936, disponibles sur le site Internet du projet réalisé par le Laboratoire de démographie historique de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) : « Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui » : <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm>.

du peuple espagnol. De revenu modeste mais « désireux d'aider le peuple espagnol<sup>283</sup> », ces migrants, sans doute employés aux aciéries, ont loué en 1937 un terrain pour y cultiver des pommes de terre. En octobre 1938, ils contactent le consulat de Lyon pour envoyer en Espagne le produit de leur récolte, qui s'élève à 7 000 kilogrammes. Si nous ignorons le nom des membres de ce comité de défense, force est de constater que sur les quinze personnes qui hébergent un ou deux enfants (pour l'une d'entre elles) à Allevard-les-Bains, quatorze portent des patronymes d'origine hispanique (tels que Rodríguez, López, Martínez, Sánchez, Ortega, García). Il est donc probable que les deux groupes se chevauchent en partie, même s'il est impossible de déduire des noms de famille un statut d'immigré : ces hommes pouvaient vivre en France de très longue date ou y être nés, ainsi que leurs parents<sup>284</sup>. En Isère rhodanienne, dès février 1937, un Comité espagnol d'action antifasciste est actif au Péage-de-Roussillon et à Salaise-sur-Sanne<sup>285</sup> : comme à Allevard-les-Bains, la mobilisation d'une communauté immigrée très pro-républicaine n'est sans doute pas étrangère au fait que ces deux cités voisines, qui comptent respectivement 3 002 et 2 362 habitants au recensement de 1936, sont les deux communes d'Isère qui accueillent le plus d'enfants espagnols (22 et 21) après Grenoble (48)<sup>286</sup>. S'il est difficile de déduire des motivations d'une identité sociale et nationale, l'accueil d'un enfant espagnol semble s'inscrire nettement dans le militantisme syndical et de gauche d'une part, et dans la solidarité nationale et politique des émigrés espagnols vis-à-vis de leur pays d'origine d'autre part.

---

<sup>283</sup> « con sus deseos de ayudar al pueblo español ». Lettre d'Enrique Camaró Naya, chancelier en charge du consulat de Lyon, à Marcelino Pascua, ambassadeur d'Espagne, Lyon, 22 octobre 1938. AGA (10) 96 54/11080, dossier 6802.

<sup>284</sup> Seul un examen du recensement de 1936 à Allevard-les-Bains pourrait confirmer l'hypothèse que ces patronymes indiquent une naissance en Espagne. Malheureusement, les Archives départementales de l'Isère n'ont numérisé que les recensements des années 1896, 1901 et 1906.

<sup>285</sup> Copie de la lettre d'Antonio Campoy, secrétaire du Comité espagnol d'action antifasciste de Péage de Roussillon, au consul de Lyon, Salaise-sur-Sanne, 27 février 1937. AGA (10) 98 54/11676, dossier personnel de Tomás Bordalle Cañizal, consul d'Espagne à Lyon.

<sup>286</sup> Selon les données du recensement de 1936, disponibles sur le site Internet du projet réalisé par le Laboratoire de démographie historique de l'EHESS : « Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui » : <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm>. À nouveau, les hébergeants de Salaise-sur-Sanne et du Péage-de-Roussillon ont pour la plupart des patronymes d'origine hispanique (Coronel, García, Becerra, Romero, López, Molina, Sánchez, Navascues, etc.) mais les mêmes réserves que pour ceux d'Allevard s'appliquent à cette observation.

### 3.3. La demande des familles et l'offre disponible : une régulation difficile

#### *a) L'attrait des petites filles*

Les syndiqués, les sympathisants de gauche et les ouvriers immigrés espagnols sont donc très désireux d'héberger des enfants d'Espagne en France. Mais ils ne veulent pas n'importe quels enfants. Lorsqu'on sollicite leur avis, ils sont presque unanimes pour demander un profil bien précis : une petite fille orpheline de moins de cinq ans. Le 8 janvier 1937, le secrétaire général de la LDH, Émile Kahn, envoie à Georges Buisson « la liste d'un certain nombre de personnes que nous avons reçues au siège de la Ligue et qui offrent de recueillir des enfants<sup>287</sup> ». Sur les dix postulants, huit précisent le sexe qu'ils préfèrent : six veulent une fille, dont trois ajoutent souhaiter une orpheline et, pour quatre d'entre eux, qu'elle ait moins de trois ou quatre ans. Quant aux seuls deux garçons désirés, hormis le sexe, ils remplissent les autres critères. Ainsi, un artisan de Bezons « demande un petit garçon de 4 à 5 ans. Peut-on l'adopter<sup>288</sup> ? » Deux autres candidats émettent eux aussi un vœu d'adoption. Deux ans plus tard exactement, au cours des mois de janvier et février 1939, les commissariats de Paris et sa banlieue mènent des enquêtes de moralité sur les personnes volontaires pour héberger des enfants espagnols en région parisienne<sup>289</sup>. Or, certains inspecteurs – Alméras à Vincennes, ou Goujon à Gentilly – les interrogent sur le type d'enfants qu'elles voudraient. Parmi les 28 individus ainsi invités à exprimer un vœu, 17 mentionnent une préférence de sexe : dans 15 cas, il s'agit d'une fille et dans deux seulement, d'un garçon. Dix familles interrogées, soit plus d'un tiers, voudraient adopter l'enfant si c'était possible et la moitié d'entre elles précisent le sexe qu'elles préféreraient dans ce cas (une fille), l'autre moitié n'ayant pas de souhait particulier. Enfin, parmi les onze qui signalent une préférence d'âge, six espèrent un enfant de moins de cinq ans.

Le CAEE, lui aussi, permet aux candidats à l'hébergement d'émettre des vœux spécifiques. Dans le « questionnaire à remplir par les personnes désirant héberger des enfants d'Espagne (6 à 13 ans) », reproduit dans une brochure éditée en 1937 et dans un numéro de *La Voix du peuple*, l'organe interne de la CGT, une section est consacrée aux « préférences quant

---

<sup>287</sup> Lettre d'Émile Kahn, secrétaire général de la LDH, à Georges Buisson, secrétaire général du CAEE, Paris, 8 janvier 1937. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 2, f. 153.

<sup>288</sup> Liste de demandes d'enfants espagnols, pièce jointe au courrier précédent. *Ibid.*, f. 152. Annexe 12.

<sup>289</sup> Tous les rapports d'enquête se trouvent dans le fonds APP, BA 1667/27. Il y en a 180 en tout. Nous ignorons à qui les demandes d'enfants ont été adressées. Le ministère de l'Intérieur ayant interdit le placement d'enfants espagnols en région parisienne, ce fonds s'arrête au début du mois de mars 1939.



au sexe » et « quant à l'âge<sup>290</sup> » des enfants espagnols demandés. Malheureusement, nous n'avons trouvé qu'un seul exemplaire complété dans les archives du Comité national (sans doute car il n'y avait, *a priori*, pas de raison de les faire remonter à Paris). Le questionnaire a été rempli le 28 mai 1937 par François Prigent, mécanicien des chemins de fer à Quimper, et il a été avalisé par l'Union locale. Cet homme a déjà deux enfants, une fille de 20 ans et un garçon de treize ans. Sans surprise, il demande au CAEE une petite fille âgée « de 3 ans à 5 ans<sup>291</sup> ».

L'attrait des orphelines de moins de cinq ans sur l'imaginaire des ménages ouvriers et de la gauche française est donc patent. Y contribue peut-être l'iconographie du CAEE qui montre, en toute connaissance de cause, des enfants espagnols bien plus jeunes que ceux qui sont réellement évacués. Le 27 février 1937 sont publiés dans *Le Peuple* deux dessins de Roland Coudon dans le cadre d'une pleine page consacrée au CAEE (illustrations ci-dessous). Le premier représente un très jeune enfant qui ne peut être âgé de plus de 7 ans, pris dans les flammes d'un incendie anthropomorphe<sup>292</sup>. Le deuxième dessin figure une scène d'après bombardement et montre un bébé d'environ un an allongé dans les décombres, avec un petit enfant de quatre ou cinq ans qui suce ses doigts d'un air désesparé en regardant le lecteur. Un mois plus tard, le visuel « Sauvez mon petit ! » développé dans le cadre de la grande Journée nationale de l'enfance espagnole du 4 avril 1937, et que nous avons déjà décrit, confirme ce choix iconographique.

---

<sup>290</sup> « L'accueil aux Enfants d'Espagne », *La Voix du peuple*, juillet 1937, p. 457-466 et COMITÉ D'ACCUEIL AUX ENFANTS D'ESPAGNE, *L'Accueil aux enfants d'Espagne*, Paris, impr. La Gutenberg, 1937.

<sup>291</sup> Questionnaire à remplir par les personnes désirant héberger des Enfants d'Espagne (6 à 13 ans). Exemplaire rempli par François Prigent, fait à Quimper le 28 mai 1937, avalisée par Gustave Marquet, secrétaire de l'UL de Quimper. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 19. Annexe 13.

<sup>292</sup> Ce dessin est également publié dans *La Défense*, 10<sup>e</sup> année, n° 398, vendredi 23 avril 1937, p. 6 en illustration d'un article concernant la Journée nationale pour l'enfance espagnole du 4 avril 1937.



Illustrations : Dessins de Roland Coudon parus dans *Le Peuple*, n° 5882, samedi 27 février 1937, p. 4 et visuel « Sauvez mon petit » de la Journée nationale pour l'enfance espagnole du 4 avril 1937

Ces images sont bien sûr en contradiction flagrante avec les caractéristiques des enfants réellement concernés par les évacuations à l'étranger, qui ont tous plus de 5 ans et dont la majorité a entre 9 et 14 ans. Mais rajeunir les cibles du programme permet d'insister sur leur vulnérabilité et leur innocence. De même, le CAEE continue à appeler à « souscri[re] pour les orphelins<sup>293</sup> » et utilise constamment ce terme dans ses articles de propagande, quand bien même ces enfants forment un tout petit contingent et sont d'ailleurs, en théorie, exclus du

<sup>293</sup> Par exemple, les listes de souscription publiées en page 4 du *Peuple* sont très souvent annoncées par un encart de première page intitulé « Comité d'accueil aux enfants d'Espagne. Souscrivez pour les orphelins ! ».

programme (voir chapitre 3). Il est possible que ces choix iconographiques et lexicaux, liés aux impératifs d'une propagande émotionnelle, aient induit les familles candidates en erreur, créant un horizon d'attente impossible à atteindre. Mais le tropisme des familles en direction des petites filles et leur désir d'adoption sont liés à des facteurs culturels beaucoup plus profonds<sup>294</sup>. Dans son livre sur l'évolution de la valeur et du prix de l'enfant (dans les marchés du travail, de l'assurance, etc.) entre les années 1850 et 1950, Viviana Zelizer étudie les transformations du placement et de l'adoption d'enfants aux États-Unis au tournant du XX<sup>e</sup> siècle<sup>295</sup>. Elle montre qu'au début de la période, les nourrices demandent essentiellement de jeunes adolescents capables de travailler et peu coûteux en terme de soins. Mais au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que « l'adoption sentimentale<sup>296</sup> » se généralise, la demande des familles candidates se déplace vers les bébés ou les enfants de moins de trois ans de sexe féminin. Au moment où des enfants espagnols sont évacués en France, les agences d'adoption new-yorkaises reçoivent deux fois plus de demandes pour des filles que pour des garçons. Si les acteurs de l'époque s'interrogent sur cette préférence – observant avec raison que les parents continuent de désirer des fils quand la filiation est biologique –, Viviana Zelizer relie clairement cette soif de petites filles à des présupposés culturels liant les qualités sentimentales d'amour et de douceur au sexe féminin. Cette analyse nous semble tout à fait heuristique dans le cas qui nous occupe et révèle une dimension importante du succès des appels du CAEE. Si les familles françaises ou espagnoles se portent candidates par solidarité envers l'Espagne républicaine ou par sentiment de classe, elles cherchent aussi un profit émotionnel à l'expérience d'accueil d'un enfant espagnol, et certaines d'entre elles espèrent que celle-ci débouchera sur une adoption définitive.

Ces vœux sont cependant impossibles à satisfaire. Tout d'abord, les autorités espagnoles refusent nettement toute adoption définitive des enfants espagnols évacués. C'est la réponse qui est donnée invariablement par l'ambassade d'Espagne à toutes les demandes, nombreuses, qui lui sont adressées au cours de la période<sup>297</sup>. Ensuite, les enfants de moins de cinq ans sont en tout petit nombre au sein de la population des enfants espagnols évacués. Enfin, les petites filles

---

<sup>294</sup> Ce tropisme se vérifie d'ailleurs dans d'autres cas d'évacuations d'enfants, par exemple dans celui des enfants finlandais envoyés en Suède pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous remercions Ingrid Söderlind, professeur à l'Université de Linköping, d'avoir attiré notre attention sur ce point.

<sup>295</sup> Viviana A. ZELIZER, *Pricing the Priceless Child : The Changing Social Value of Children*, op. cit., p. 189-195.

<sup>296</sup> « sentimental adoption ». *Ibid.*, p. 189.

<sup>297</sup> Copie de la lettre de Victoria Kent, secrétaire de l'ambassade d'Espagne, à Fernandez González Arnao, consul général d'Espagne à Rabat, Paris, 30 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

sont en évidente minorité par rapport aux garçons de plus de dix ans, comme on l'a montré précédemment. Les désirs des familles espagnoles d'évacuer en priorité leurs grands garçons, et ceux des familles françaises de recevoir de préférence leurs petites filles, ne concordent pas.

Outre l'offre d'enfants espagnols effectivement disponibles, la demande des familles candidates se heurte encore à d'autres contraintes auxquels le CAEE lui-même se plie de plus ou moins bonne grâce. Tout d'abord, à partir du printemps 1937, le mode de placement des enfants dépend désormais de l'autorité, basque ou nationale, qui les a évacués. Si les premiers peuvent être indifféremment dirigés vers des colonies ou des familles, ceux qui dépendent du gouvernement central sont placés de l'une ou l'autre manière selon leur âge (voir chapitre 2). À la demande d'un couple parisien de prendre chez eux un frère et une sœur âgés de neuf et dix ans, hébergés dans une colonie du SIFERE au château de Saint-Hilaire dans la Nièvre et qu'ils ont reçus aux fêtes de Noël 1937, la déléguée à l'enfance espagnole, représentant le ministère de l'Instruction publique, oppose une fin de non-recevoir :

Nous insistons pour préconiser l'excellence que présente la vie de l'enfant en colonie des points de vue éducatif, de l'instruction et de la conservation de l'esprit, de la langue et de la culture espagnols, par rapport au système de placement familial, qui ne peut être admis que comme un moindre mal<sup>298</sup>.

La recommandation de Fernand Grenier, député communiste de Saint-Denis, n'y change rien<sup>299</sup>. Seuls les enfants en dehors de l'âge scolaire, c'est-à-dire les moins de six ans (fort peu nombreux) et les plus de quatorze (qui le sont beaucoup plus) peuvent être placés en famille. Par ailleurs, les organisateurs (et financeurs) de colonie ont leurs propres exigences, non seulement en termes d'âge, mais aussi de sexe des enfants. Plusieurs font le choix de la non-mixité. Les colonies du consulat à Sète, du centre espagnol de Perpignan, de Chenay dans la Marne, de Lamothe en Lot-et-Garonne – toutes créées avant le mois de juin 1937 – accueillent exclusivement ou essentiellement des garçons<sup>300</sup>. Les organisations féminines comme le SIFERE (voir chapitre 1) ou l'Union des femmes socialistes suisses préfèrent quant à elles héberger des filles. D'ailleurs, si le SIFERE prend initialement en charge un groupe de vingt

---

<sup>298</sup> « Insistimos en preconizar las excelencias que desde los puntos de vista educativo, de instrucción y de conservación del espíritu, lengua y cultura españoles presenta la vida del niño en colonias, sobre el sistema de colocación familiar, que no puede ser admitido sino como mal menor. » Lettre de Regina Lago de Comas, déléguée à l'enfance évacuée, à Victoria Kent, secrétaire d'Ambassade, sans date [janvier 1938]. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>299</sup> Lettre de Fernand Grenier, député de la Seine, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, Paris, 13 janvier 1938. *Ibid.*

<sup>300</sup> « Relación de la situación de los niños españoles con fecha 12 de Junio de 1937 y controlados por la OCEAR. » FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-9, f. 3-9.

garçons dans sa colonie de Capbreton, il décide de s'en séparer après une « mutinerie<sup>301</sup> » et le transfère, le 30 avril 1937, à la colonie de Lamothe, tout en continuant à le parrainer financièrement. D'autres organismes, enfin, favorisent une parité quasi exacte entre filles et garçons. Nous avons vu que c'était le cas du Comité suédois à la Brévière dès le mois de février 1937. Ça l'est aussi à la colonie du château des Halles à Lyon, gérée par la Caisse des écoles et l'UD du Rhône, à celle du Mas Eloi près de Limoges, ou encore à celle de la mairie communiste d'Ivry-sur-Seine, composée à sa fondation le 7 juin 1937 de 12 garçons et de 13 filles<sup>302</sup>.

Certes, au niveau local, certains responsables font leur possible pour placer les enfants en fonction des désirs des particuliers qui sont, bien souvent, les adhérents de leur UD. Ainsi, dans l'Isère, Antonin Albert reprend consciencieusement « l'état nominatif des demandes avec adresse des familles et sexe et âge des enfants demandés<sup>303</sup> » avant de prendre 82 nouveaux enfants du centre de Chomérac dans l'Ardèche, en juin 1937. Il semble qu'il soit en partie parvenu à combler les vœux de son public : les 283 enfants que nous connaissons dans ce département de l'été 1937 (voir ci-dessus<sup>304</sup>) sont répartis entre 145 garçons et 138 filles. Ce groupe est donc proportionnellement beaucoup plus féminin que la population générale des enfants évacués, d'autant qu'une grande partie a été expédiée par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et faisait partie de convois comptant généralement deux tiers de garçons pour un tiers de filles seulement. Il n'en demeure pas moins qu'en Isère comme partout ailleurs, les garçons restent encore les plus nombreux.

Les dirigeants nationaux du CAEE sont parfaitement conscients du désir des familles d'accueil tout comme ils savent ne pas être en mesure de le contenter. En juillet 1937, dans un compte rendu à destination des militants syndiqués et des comités départementaux et locaux, ils signalent que « la majorité des demandes [des particuliers] concerne des fillettes, et les garçons sont en surnombre. Il nous faut demander aux Comité de faire un effort pour que les garçons ne soient pas oubliés<sup>305</sup>. » Dans un entretien donné en mai 1938 à un journaliste espagnol, Georges Buisson répond à la question « Qui ont le plus de succès, les garçons ou les filles ? » par une réponse sans ambages : « Décidément les filles ; et veuillez croire que nos

---

<sup>301</sup> Émile Baynac, « Renseignements sur la colonie du château de Lamothe par le Comité d'Accueil aux Enfants réfugiés espagnols de Villeneuve-sur-Lot », sans date [novembre 1937]. IHS-CGT, 97 CFD 46/3.

<sup>302</sup> *Ibid.*

<sup>303</sup> Lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, Grenoble, 21 juin 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 162

<sup>304</sup> « Relación de niños españoles con indicación del Departamento en que fueron alojados en Francia », sans date. AGA (9) 17.12 51/21124. Voir note 266 dans ce chapitre.

<sup>305</sup> « L'accueil aux Enfants d'Espagne », *La Voix du peuple*, juillet 1937, p. 457-466 et COMITÉ D'ACCUEIL AUX ENFANTS D'ESPAGNE, *L'Accueil aux enfants d'Espagne*, *op. cit.*

efforts sont bien grands pour que l'on n'oublie pas les garçons<sup>306</sup>. » En Isère, Antonin Albert doit lui aussi se rendre à l'évidence. En janvier 1938, lors d'une réunion du Comité départemental, il encourage le sous-comité de Vienne à « rechercher [...] si les 10 familles – ou plus – qui avaient demandé un enfant accepteraient d'en accueillir un dans les mois qui vont suivre – en s'appliquant à décider ces familles d'accepter un garçon si les nécessités du déplacement d'enfants l'exigeaient<sup>307</sup> ». Manifestement, bien des familles se font une raison. Ainsi, François Prigent qui, on s'en souvient, demande à l'UL de Quimper une petite fille de trois à cinq ans, accepte finalement d'héberger un jeune garçon<sup>308</sup>. Son âge nous est malheureusement inconnu, mais l'on peut gager sans risque qu'il a plus de cinq ans, malgré les espérances de son père d'accueil.

#### *b) Le problème des grands garçons*

La bonne volonté des familles a cependant des limites et il n'est pas rare qu'elles changent d'avis après-coup, l'enfant obtenu ne donnant pas satisfaction. Ce type d'affaires concerne toujours des garçons, et presque toujours des adolescents. À Sète en juin 1938, le parrain de Vicente Hernando, âgé de quatorze ans, communique au consul « l'impossibilité de continuer à le maintenir à son domicile en raison de la série d'abus commis par le jeune garçon<sup>309</sup> ». Ce dernier en est déjà à son deuxième placement et le consul ne sait plus qu'en faire. Un nouveau placement est inenvisageable étant donné « l'insolence naturelle » de l'enfant que le consul a « pu apprécier personnellement<sup>310</sup> » : celui-ci préconise donc un renvoi en Espagne. Finalement, il semble décider de l'envoyer à la colonie des femmes socialistes suisses qui vient tout juste d'être créée à Sète<sup>311</sup>. Quelques jours plus tard, un second enfant, José Martínez, âgé lui aussi de quatorze ans, est remis au consul de Sète par son parrain. Cette fois, José de Benito décide de se débarrasser du garçon et l'envoie sans prévenir à Paris chez le

---

<sup>306</sup> Copie du reportage de Fernando DE LA MILLA, « Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne et Délégation d'Assistance sociale à Paris. Une conversation avec Georges Buisson, secrétaire-adjoint de la CGT », Paris, mars 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 65-74.

<sup>307</sup> Copie du procès-verbal de la réunion du CAEE de l'Isère, signé par le responsable Antonin Albert et vu par Georges Sandra, secrétaire général de l'UD, Grenoble, 27 janvier 1938. *Ibid.*, f. 24-25.

<sup>308</sup> « Direcciones de algunos niños refugiados en Francia según datos remitidos del Consulado de España en Nantes », pièce jointe de la dépêche n° 310 de Enrique Beltran Manrique, consul à Bordeaux, à Francisco Gómez Jordana y Sousa, ministre des Affaires étrangères espagnol, Bordeaux, 23 juin 1939. AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>309</sup> « manifestando la imposibilidad de continuar teniéndolo en su domicilio por la serie de desafueros que comete el chico. » Copie de lettre de José de Benito, consul d'Espagne à Sète, à Facundo Roca, délégué pour l'enfance évacuée, Sète, le 12 juillet 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>310</sup> « una natural desvergüenza que he podido apreciar personalmente ». *Ibid.*

<sup>311</sup> « Lista de los niños de la Colonia de Sète ». AGA (9) 17.12 51/21124. Étant données les conditions de vie déplorable de cette colonie dont nous avons parlé à la fin du chapitre 3 et dont le consul est parfaitement informé, il est possible qu'il ait considéré ce placement comme une punition.

délégué à l'enfance évacuée, Facundo Roca, « après avoir changé plusieurs parrains [sic] et en raison de l'impossibilité de le garder dans cette région<sup>312</sup> ». Mais Facundo Roca n'en veut pas non plus : l'enfant étant âgé de quatorze ans, il est remis à la garde de la délégation de l'Assistance sociale avec la bénédiction de l'ambassade<sup>313</sup>. En octobre 1938, le jeune Eusebio González, âgé de treize ans, est quant à lui renvoyé d'Oran où il n'est pourtant arrivé qu'au moins de juillet précédent. En trois mois, il a été changé de parrains à deux reprises mais il est « de caractère incorrigible et de mauvaise conduite [...] sans qu'aucun amendement n'ait pu être obtenu de son comportement. Récemment il s'est échappé d'Oran et il a été arrêté à Perrégaux<sup>314</sup>. » Cette fois, le cas est grave et l'enfant est directement renvoyé en Espagne. Deux mois plus tard, le Comité oranais veut à nouveau renvoyer l'un de ses pupilles mais, cette fois, il s'agit d'un garçon de neuf ans :

Le jeune Fernando Larrea [...] ne peut plus être hébergé par la famille VICENTE dont le dévouement à l'enfant et à notre cause est entier.

Dès son arrivée à Oran l'enfant présenta des troubles caractériels graves.

Antisociable [sic] cet enfant est d'un comportement insupportable, tant en classe – le témoignage de son maître est formel et accablant – que dans la famille qui l'héberge.

C'est incontestablement un enfant qui ne peut vivre en famille ; son placement dans une colonie s'impose. Il est d'ailleurs probable que cette solution ne réussira pas et qu'il faudra envisager son rapatriement, l'enfant ne cessant de réclamer, le retour en Espagne<sup>315</sup>.

Contrairement à Eusebio González, Fernando Larrea n'est pourtant pas rapatrié. Qu'il reste encore à Oran un certain temps ou qu'il soit immédiatement placé dans une colonie de métropole, en août 1939, il se trouve à la Villa Bon Air du Comité suédois à Biarritz<sup>316</sup>. D'autres exemples du même type abondent dans les archives, mais la similitude de ces quatre cas et du vocabulaire utilisé par les acteurs pour les décrire suffisent à démontrer qu'ils n'avaient rien d'exceptionnel et étaient même, sans doute, assez routiniers. C'est très certainement en raison de problèmes causés dans l'Isère par les grands garçons, d'ailleurs, qu'Antonin Albert spécifie au sous-comité de Vienne qu'il serait bon que les familles acceptent des garçons « si les

---

<sup>312</sup> « después de haber cambiado varios padrinos y siendo completamente imposible el tenerle en esa Región. » Lettre de Facundo Roca, délégué à l'enfance évacuée, à Marcelino Pascua, ambassadeur d'Espagne, Paris, 22 juillet 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>313</sup> Copie de la lettre de José Carner Puig-Oriol, ministre-conseiller à l'ambassade d'Espagne à Paris, à Facundo Roca, Paris, 25 juillet 1938. *Ibid.*

<sup>314</sup> « De carácter incorregible y de mala conducta [...] sin que ninguna enmienda haya podido conseguirse en su comportamiento. Últimamente se escapó de Oran deteniéndose en Perregaux. » Lettre de Jerónimo Gomáriz la Torre, consul général d'Espagne à Oran, à Julio Álvarez del Vayo, ministre des Affaires étrangères espagnol, Oran, 13 octobre 1938. *Ibid.*, f. 41.

<sup>315</sup> Rapport du Comité oranais d'accueil aux enfants d'Espagne sur le jeune Fernando Larrea [...], à l'attention de Jerónimo Gomáriz La Torre, consul à Oran, Oran, le 21 décembre 1938. *Ibid.*

<sup>316</sup> « Liste d'enfants de la Colonie "BON-AIR" - Biarritz », 10 août 1939. AGA (9) 17.12 51/21124.

nécessités du déplacement d'enfants l'exigeaient<sup>317</sup> ». En effet, au même moment, il explique à Georges Buisson avoir « toujours beaucoup de travail par les changements d'enfants nécessités par le départ de mobilisés espagnols qui me les rendent ou par suite de quelques enfants (de plus de 14 ans surtout) qui sont parfois insupportables ! Age ingrat et sans expérience<sup>318</sup> ! »

L'exclusivité que semblent détenir les grands garçons sur les comportements turbulents et indisciplinés n'est pas surprenante. Elle est sans doute au moins autant liée à des attitudes réelles qu'à des perceptions profondément genrées de la déviance juvénile. Comme le remarque Amélie Nuq dans son travail sur les maisons de redressement franquistes, la fréquence et les motifs d'internement des filles et des garçons diffèrent fortement : les garçons sont plus souvent punis pour vol et indiscipline tandis que les filles sont plus souvent internées par mesure de protection – ce qui n'a d'ailleurs rien de propre au cas espagnol et peut être généralisé à tous les systèmes de protection et de correction des mineurs<sup>319</sup>. La répétition de l'expression « incorrigible » dans les différents courriers cités ci-dessus signale d'ailleurs que l'attitude de ces garçons est lue à travers le prisme de la délinquance juvénile. En outre, dans le premier cas cité, le consul de Sète remarque qu'« il faudrait le soumettre à un système de correction pour tirer profit<sup>320</sup> » de José Martínez. Pourtant, une autre interprétation de ces comportements est possible. Comme le suggèrent l'épisode de la fuite d'Eusebio González et les réclamations explicites de Fernando Larrea, les attitudes déviantes semblent parfois le signe d'une absence de consentement à l'évacuation, voire d'une stratégie plus ou moins consciente pour obtenir un rapatriement. Mais ce choix dépend rarement de l'enfant et les quatre cas énumérés ci-dessus démontrent que les organismes responsables s'y résolvent rarement. Surtout, les solutions adoptées ne varient pas seulement en fonction de la gravité des actes commis. Elles dépendent essentiellement de l'âge des enfants. La manière dont le délégué à l'enfance évacuée justifie son refus de prendre en charge José Martínez, âgé de quatorze ans, est révélatrice de la manière dont ces adolescents sont de plus en plus considérés comme des « indésirables<sup>321</sup> » au sein même du dispositif d'hébergement des enfants espagnols évacués :

---

<sup>317</sup> Copie du procès-verbal de la réunion du CAEE de l'Isère, signé par le responsable Antonin Albert et vu par Georges Sandra, secrétaire général de l'UD, Grenoble, 27 janvier 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 24-25.

<sup>318</sup> Lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, 27 janvier 1938, f. 29. *Ibid.*

<sup>319</sup> Amélie NUQ, *La rééducation des jeunes déviants dans les maisons de redressement de l'Espagne franquiste (1939-1975)*, *op. cit.*, p. 250-251.

<sup>320</sup> « habría que someterle a un sistema de corrección para poder sacar provecho de él ». Copie de lettre de José de Benito, consul à Sète, à Facundo Roca, délégué pour l'enfance évacuée, Sète, le 12 juillet 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>321</sup> L'expression est utilisée en septembre 1937 par le délégué à l'enfance évacuée Juan Comas, sans qu'elle concerne alors un enfant en particulier. (« Ces enfants trop âgés, indésirables, aussi bien dans les familles, que



Les enfants en régime familial comme le sont les cas dont il s'agit ici, de même que les enfants de plus de 14 ans que nous avons malheureusement en grand nombre dans toutes les colonies contrôlées par cette délégation [à l'enfance évacuée], dépendent de la délégation de l'Assistance sociale. Cependant, le procédé par lequel on essaye d'incruster dans nos colonies des enfants difficiles avec lesquels il faudrait créer des maisons de redressement ou des institutions de rééducation en Espagne ou à l'étranger, nous paraît franchement inacceptable<sup>322</sup>.

De fait, les colonies d'enfants se débarrassent elles aussi périodiquement de leurs éléments indisciplinés. Dès le début du mois de mai 1937, le consul de Sète renvoie en Espagne dix garçons précédemment transférés contre son gré de Prats-de-Mollo dans la colonie qu'il dirige (voir chapitre 3), après qu'une altercation avec un surveillant a fait perdre son œil à ce dernier<sup>323</sup>. Les deux garçons à l'origine de la rixe ont quatorze et douze ans, mais leurs frères et plusieurs de leurs compagnons décident de rentrer avec eux, « d'abord par camaraderie et ensuite par désir de pouvoir retourner en Espagne<sup>324</sup> ». Au même moment au château de Lamothe, le premier directeur de la colonie, ancien directeur de l'alliance française de Valence, raconte au délégué de l'Assistance sociale basé à Perpignan, incrédule, qu'un « groupe d'«indésirables» (sic) avaient volé des couteaux de cuisine pour le tuer (!<sup>325</sup>) ». Le délégué note cependant les plaintes des grands garçons à l'endroit du directeur, qu'ils accusent d'autoritarisme et de violence, et décide plutôt de nommer l'instituteur syndiqué Émile Baynac pour le remplacer. Souvent, les enfants sont tout simplement déplacés d'un lieu à l'autre. C'est le cas de trois enfants de la colonie « Notre Maison » de l'Enfance coopérative à Chantilly en février 1938<sup>326</sup> et d'une dizaine d'« enfants de plus de 13 ans<sup>327</sup> » de la colonie de Petite-Synthe en juin 1938 : pour les remplacer, le directeur veut bien recevoir du CAEE « une trentaine

---

dans les colonies... »). Lettre de Juan Comas à Georges Buisson, 14 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 126-127.

<sup>322</sup> « Los niños en régimen familiar como lo son los casos de que se trata así como los niños mayores de 14 años que en gran número tenemos, desgraciadamente, en todas las colonias controladas por esta Delegación dependen de la Delegación de Asistencia Social, sin embargo el procedimiento de tratar de incrustar en nuestras colonias niños difíciles con los cuales deberían crearse en España o en el Extranjero reformatorios o Institutos de reeducación, nos parece francamente inaceptable. » Lettre de Facundo Roca, délégué à l'enfance évacuée, à Marcelino Pascua, ambassadeur d'Espagne, Paris, 22 juillet 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>323</sup> Lettre du chef de Bureau du service d'assistance sociale de la Généralité de Catalogne à Vicenç Alcalà, Barcelone, 24 mai 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 779/2.

<sup>324</sup> « primero por compañerismo y luego en su afán de poder regresar a España ». *Ibid.*

<sup>325</sup> « este grupo de “indesirables” (sic) habían robado unos cuchillos de la cocina para matarlo (!) ». Lettre de Francisco Alcalá, délégué à Perpignan, à la délégation de l'Assistance sociale à Paris, 6 mai 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-1, f. 1-2.

<sup>326</sup> Lettre circulaire d'Auguste Fauconnet aux parrains des enfants de Chantilly, Paris, 5 février 1938. IHS-CGT, Archives de la Fédération des Métaux et similaires, 73.1.592, f. 314-317.

<sup>327</sup> Lettre de Georges d'Hondt, président de la section locale de la Caisse d'assurances sociales « Le Travail », à Georges Buisson, président de la Fédération des Caisses d'assurances sociales « Le Travail », Roubaix, 18 juin 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 129-130.

d'enfants en échange de 5 à 12 ans<sup>328</sup> ». Même à Lamothe où Émile Baynac se vante d'avoir gagné la confiance des colons et rétabli la discipline, en décembre 1938, « une série d'incidents graves ont éclaté [...], provoqués par les grands garçons. Ils ont refusé d'obéir à qui que ce soit, émettant la prétention de sortir la nuit, de fumer et de chanter dans les dortoirs<sup>329</sup> ! » D'ailleurs, certains des coupables sont des récidivistes :

Le « caïd » était le sieur Perdices [...] Luis, qui va avoir 17 ans, expulsé par 2 patrons pour malhonnêteté, c'est lui qui à Capbreton (groupe du SIFERE) avait conduit l'attaque contre le docteur qui était resté 15 jours alité. Son lieutenant était Molinero [...] Ignacio, 15 ans, expulsé de Nîmes et qu'Alcalá m'avait refilé le 11 novembre 1937<sup>330</sup>.

Au deuxième semestre 1938, un faisceau de facteurs se rejoignent pour faire de ces adolescents difficiles non plus des cas isolés, mais un véritable problème d'ordre général aux yeux des maîtres d'œuvre du placement des enfants espagnols en France. Les familles d'accueil se lassent et les enfants grandissent, ceux qui avaient douze ans lors du départ en ont bientôt quatorze. Pendant un temps, les responsables locaux gèrent leur population adolescente masculine en la plaçant en apprentissage chez de petits patrons des environs, un hébergement familial gratuit étant de plus en plus difficile à trouver. Mais à partir des décrets-lois Daladier sur la surveillance des étrangers en mai 1938, les enfants de plus de quinze ans qui occupent un emploi doivent détenir « une carte d'identité de "travailleur<sup>331</sup>" », un contrat de travail et être rétribué en conséquence. Antonin Albert dans l'Isère comme Émile Baynac à Lamothe, qui utilisent la mise en apprentissage comme solution de placement pour leurs grands garçons, se retrouvent avec des « procès-verbaux empoisonnants puisqu'ils peuvent aller jusqu'à la correctionnelle : emploi de main d'œuvre étrangère sans contrat de travail<sup>332</sup>. » Il faut trouver une solution.

Une formule emporte peu à peu l'adhésion de différents responsables, tant locaux que nationaux, français qu'espagnols : la création de colonies spécifiquement dédiées à ces enfants dont plus personne ne veut. En janvier 1938, à la fermeture du centre de transit du Val d'Or, la délégation basque transfère les enfants qu'elle n'a pas réussi à placer et les réfugiés adultes non rapatriés dans deux nouvelles colonies de région parisienne, à Châtenay-Malabry et à Enghien-

---

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Laparade, 23 décembre 1938. IHS-CGT, 97 CFD 46/3, f. 129-130.

<sup>330</sup> *Ibid.*

<sup>331</sup> Décret-loi du 14 mai 1938, article 7. Voir Janine PONTY, *L'immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Paris, Belin Sup, 2003.

<sup>332</sup> Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 20 janvier 1939. IHS-CGT, 97 CFD 46/3, f. 139. Pour le cas d'Antonin Albert dans l'Isère, voir la lettre de Luis Rodríguez Guerra, par ordre d'Amós Sabrás, à Georges Buisson, Paris, 14 mai 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 265.

les-Bains. Le jeune Ricardo Torrijos, évacué de Madrid à quatorze ans et qui en a désormais quinze, fait partie du premier groupe. En effet, après à peine un mois à la colonie d'Ivry-sur-Seine, il s'en est fait exclure suite à un « commentaire désagréable<sup>333</sup> » adressé au directeur (et sur lequel le lecteur n'obtiendra pas plus de précisions). Le représentant de la DEEE, le médecin Victoriano Castellanos, décide d'ailleurs de faire d'une pierre deux coups et, par mesure de prévention, il renvoie également un deuxième garçon de quinze ans qui n'a encore rien fait « pour éviter des problèmes futurs<sup>334</sup> ». Ricardo Torrijos reste « en transit » au Val d'Or pendant trois mois<sup>335</sup> jusqu'à la création de la colonie de Châtenay-Malabry. Celle-ci inspire Amós Sabrás, responsable des placements en famille au nom du ministère du Travail et de l'Assistance sociale et qui hérite régulièrement des enfants de plus de quatorze ans qui lui sont envoyés par la DEEE. Il propose au CAEE de créer sur ce modèle :

une nouvelle colonie sous le contrôle de la CGT, où une quinzaine d'enfants trouveraient place dans le cas où les familles qui les hébergent nous les rendraient, ceci nous permettrait d'avoir le temps nécessaire pour faire les démarches auprès d'autres familles pour replacer ces enfants<sup>336</sup>.

Les expériences menées à la colonie de Chelles, créée au début de l'année 1938 également sous la direction de la DEEE, sont une autre source d'inspiration. Mais la nouvelle structure imaginée par Amós Sabrás devrait rester strictement sous le contrôle conjoint du CAEE et de la délégation de l'Assistance sociale. Elle serait exclusivement dédiée à ceux dont le placement familial est impossible :

La direction de cette colonie serait en mains de la CGT, qui mettrait un Responsable avec une petite rétribution de 300 Francs par mois ; cette personne aurait l'aide d'une ou deux jeunes filles que leur âge rend leur placement en famille très difficile [sic] ; et qui pourrait [sic] s'occuper des soins du ménage et de la cuisine comme il a été fait dans la colonie de CHELLES, les grands garçons qui ne peuvent plus être replacés en famille pourraient s'occuper après leur classe dans la colonie de cultiver un peu le jardin qui sans grand travail produirait assez de légumes pour les réfugiés qui s'y trouveraient<sup>337</sup>.

Le désir d'Amós Sabrás de louer immédiatement (aux frais de la CGT) un pavillon qu'il a repéré à Villeneuve-le-Roi ne semble pas se concrétiser. Mais dès l'été suivant, une colonie de ce type existe dans le Nord « pour y loger les enfants actuellement hébergés chez les

---

<sup>333</sup> « Hice un comentario desagradable ». Ricardo TORRIJOS, « Vivencias de un “Niño de Francia” », *op. cit.*, p. 43.

<sup>334</sup> « para evitar futuros problemas ». *Ibid.*

<sup>335</sup> Ricardo Torrijos est envoyé à Ivry-sur-Seine à la création de la colonie en juin 1937, mais il est hospitalisé dès son arrivée et ne rejoint vraiment la vie collective qu'à la rentrée de septembre. Il en est exclu en octobre.

<sup>336</sup> « Rapport sur le placement des enfants en famille dans la Région parisienne – à Monsieur Buisson », non signé [Amós Sabrás], sans date [janvier-mars 1938]. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 42-44.

<sup>337</sup> *Ibid.*

particuliers, qui, atteints, soit par la crise économique, ou par suite de la conduite de ces enfants, demandent que l'on veuille bien les reprendre<sup>338</sup> ». La colonie établie au cours de l'été 1938 dans le village de Gruson près de Lille<sup>339</sup>, administrée par le CAEE et parrainée financièrement par la section locale du SPF<sup>340</sup>, compte 23 garçons âgés de neuf à quinze ans mais dont la majorité a plus de treize ans<sup>341</sup>. Au moins l'un d'entre eux, Ricardo Muñiz, a été renvoyé de la colonie de Petite-Synthe en juillet 1938 après avoir été « appréhendé en flagrant délit de vol » dans un grand magasin de Dunkerque<sup>342</sup>. À cette occasion, il est d'ailleurs précisé qu'il a 17 ans, mais il n'en a plus que 15 selon la liste envoyée au CNIE à Barcelone à l'automne 1938.

Âge	Nombre d'enfants
9 ans	2
11 ans	2
12 ans	5
13 ans	4
14 ans	2
15 ans	8
Total général	23

Tableau 19 : Âge des 23 garçons hébergés à la colonie de Gruson vers l'automne 1938 selon la liste officielle du ministère de l'Instruction publique

En octobre 1938 ouvre enfin à Argenteuil en banlieue parisienne, aux frais du Comité d'accueil, une colonie de transit pour les enfants rendus par leurs parrains et en attente d'un éventuel nouveau placement. À cette date, selon les propres mots d'Amós Sabrás, la délégation de l'Assistance sociale « a pour principale mission de s'occuper des enfants placés en famille et de récupérer ceux de quatorze ans qu'on nous remet constamment depuis les colonies<sup>343</sup> ». Au début du mois de janvier 1939, au sujet du jeune Fernando Larrea qui donne tant de fil à retordre au Comité d'Oran, le délégué à l'enfance évacué Facundo Roca « se permet de

<sup>338</sup> Lettre de Georges d'Hondt, président de la section locale de la Caisse d'assurances sociales « Le Travail », à Georges Buisson, président de la Fédération des Caisses d'assurances sociales « Le Travail », Roubaix, 18 juin 1938. *Ibid.*, dossier 3, f. 129-130.

<sup>339</sup> Nous ignorons si la colonie dont parle Georges d'Hondt dans la lettre précédente, et qui serait sous la responsabilité de l'UD (il l'appelle la « colonie de Rauche [nom corrigé à la main : « Banche »] » – des toponymes inconnus dans le Nord) est la même que celle de Gruson, soutenue par le SPF de Lille. Elles ouvrent à la même époque.

<sup>340</sup> Selon les informations de la « Lista de colonias controladas por la delegación de Infancia evacuada », septembre 1939. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 8-16.

<sup>341</sup> « Colonia infantil Española de GRUSON, près Lille (Nord). – 4 rue Verte. niños ». AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>342</sup> Lettre de Moras, directeur des Caisses « Le Travail » à Lille, pour le président Georges d'Hondt, à Georges Buisson, Lille, 25 juin 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 134-135.

<sup>343</sup> « Esta Delegación tiene por principal misión ocuparse de los niños colocados en familias y recojer los de 14 años que constantemente nos están devolviendo de las Colonias. » Lettre d'Amós Sabrás à Fernando González Arnao, ministre-conseiller à l'ambassade d'Espagne à Paris, Paris, 19 décembre 1938. AGA (10) 96 54/11063, dossier 6355.

souligner [...] l'importance que présenterait la constitution d'une colonie infantine où l'on pourrait recevoir un nombre déterminé d'enfants et servir [sic] pour solutionner les cas comme celui-ci qui ne laisseront pas de se répéter, avec fréquence<sup>344</sup> ».

Dès les premières arrivées d'enfants espagnols en France, les deux modes de placement – en famille et en colonie – coexistent. Mais leur place respective dans le dispositif évolue avec le temps. Initialement, le débat entre partisans de l'un et l'autre régime d'hébergement se place essentiellement sur le terrain des principes pédagogiques et, dans une mesure moins publique mais sans doute importante pour les acteurs, des contraintes pécuniaires. Progressivement cependant, les responsables français et espagnols en viennent à reconsidérer leurs positions respectives. S'ils le font, ce n'est pas de leur propre élan, mais parce que les familles d'accueil françaises et les enfants espagnols eux-mêmes ont des désirs, des attitudes et des comportements autonomes qu'ils ne contrôlent pas. Ce n'est pas le moindre paradoxe de cette histoire que la DEEE, grande avocate du placement des enfants en colonie entre six et quatorze ans, reconnaisse que seul le mode d'hébergement collectif convient aux adolescents, peu appréciés des familles bénévoles. Réciproquement, le CAEE et la délégation de l'Assistance sociale, qui préconisent le placement familial, finissent par créer, avec les propres deniers du Comité, des structures collectives spécifiquement destinées aux rejetés du système de placement familial.

## Conclusion

L'évacuation et l'accueil de plus de dix mille enfants espagnols en France, entre janvier 1937 et janvier 1939, aurait été impossible sans le concours, des deux côtés des Pyrénées, de familles et de particuliers, souvent liés par des sociabilités professionnelles, militantes ou de quartier. Du point de vue global, la demande sociale pour faire évacuer des enfants à l'étranger est forte en Espagne et, réciproquement, en France, des milliers de foyer sont impatients de recueillir un petit enfant espagnol évacué des zones de guerre. Mais à y regarder de plus près, cette mobilisation ne se fait ni sans heurts, ni sans surprises : à bien des égards, la réponse sociale française et espagnole à l'idée d'évacuer et d'accueillir des enfants n'est pas tout à fait

---

<sup>344</sup> « Me permito igualmente señalar al Señor Jean Ferrer del citado Comité, la importancia que presentaría la constitución de una colonia infantil donde se podría recibir un número determinado de niños y servir especialmente para dar solución a casos como el presente que no dejarán de repetirse, con frecuencia. » Copie de la lettre de Facundo Roca à Jerónimo Gomáriz La Torre, consul à Oran, 3 janvier 1939. *Ibid.*, 54/11239, dossier 6109.

celle que ses concepteurs attendaient. En ce sens, elle n'alimente pas seulement le programme : elle le modifie également, contraignant parfois les organismes responsables à changer leurs pratiques pour prendre en compte à la fois les résistances et les désirs des familles et des enfants. En effet, alors que leurs décisions sont prises à l'échelle individuelle ou locale, elles ont pourtant un effet global, souvent visible statistiquement. Par leurs actions, ces familles et leurs enfants modifient non seulement le contenu du programme, mais aussi la position qu'ils y occupent et l'importance accordée à leurs attentes.

Les premiers concepteurs des évacuations d'enfants ont une idée assez claire des personnes qu'ils comptent solliciter ou auxquelles ils s'adressent. En Espagne, les bénéficiaires ciblés par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale sont les publics habituels des politiques de protection de l'enfance, c'est-à-dire les enfants « en danger » et dont la vulnérabilité est encore aggravée par la situation de guerre – orphelins, abandonnés, jeunes du prolétariat urbain. C'est pour cela que Federica Montseny et ses adjointes cherchent à envoyer en France, en priorité, les enfants déjà internes dans des institutions d'assistance avant la guerre ainsi que des enfants originaires de Madrid et qui subissent la première campagne de bombardement massive de la guerre d'Espagne. Ce projet achoppe toutefois sur un certain nombre de difficultés. Tout d'abord, ces enfants en danger ne sont pas si faciles à trouver. En outre, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ils sont loin d'être sans attaches familiales. Les professionnels de l'hygiène sociale ou de la protection de l'enfance du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et du CNTM croient pouvoir instaurer une relation d'aide directe avec ces enfants, sans toujours passer par l'autorité parentale ou familiale. Or, les cas d'évacuation d'office vers l'étranger de certains enfants hébergés dans des institutions d'assistance provoquent des inquiétudes dans les milieux populaires qui, à grande échelle, risquent de fragiliser la légitimité du programme et de ses promoteurs. Cette formule initiale s'avère rapidement compliquée à mettre en œuvre. À l'inverse, la demande est forte dans de nombreuses familles espagnoles pour faire envoyer un ou plusieurs enfants vers la France : c'est ce que comprend le département de l'Assistance sociale basque lorsqu'il transforme les évacuations enfantines en service offert aux familles. Cette nouvelle formule, plus en harmonie avec les attentes de ces dernières, remporte un immense succès tant à Bilbao, à Santander, qu'à Barcelone l'année suivante. En conséquence, et alors qu'ils ont un rôle relativement mineur dans la mouture initiale du dispositif, les parents (au sens large) en deviennent l'un des acteurs-clé : au face-à-face entre État et enfants, ils parviennent à substituer une relation triangulaire dans laquelle ils occupent une fonction d'intermédiaire. Dans l'histoire des

évacuations d'enfants espagnols, la configuration du « triangle famille-État-enfant<sup>345</sup> » et le poids respectif de chacun de ses trois sommets sont mouvants et renégociés au fur et à mesure du temps.

En France, le CAEE ne cherche pas des bénéficiaires, mais des soutiens : concrètement, des financeurs et des familles d'accueil. Voulant s'adresser à l'ensemble des milieux de gauche, sympathisants avec la République espagnole et/ou émus dans leur fibre humanitaire du sort échu aux enfants, il lance d'abord une grande campagne de propagande aux accents interclassistes et apolitiques. Mais paradoxalement, à l'ère de la propagande de masse et de la modernisation des vecteurs de communication, et alors que la cause de l'enfance est *a priori* adaptée à un tel traitement, le CAEE abandonne rapidement ces modes d'action et ses espoirs de large sensibilisation sociale. S'il le fait, ce n'est pas de sa propre initiative, mais face au constat qu'une mobilisation militante qui emprunte les voies réticulaires du monde syndical et politique de gauche est finalement plus efficace. En conséquence, la communication du CAEE ne s'adresse pas à des individus à travers une propagande de masse, mais plutôt à des secteurs sociaux et politiques bien précis, en recourant à des intermédiaires et à des réseaux déjà existants reposant sur un militantisme partagé et, bien souvent, des liens d'interconnaissance. La participation au CAEE se fait dans le cadre d'activités sociales et politiques précises – une section partisane, une collecte au travail, une réunion syndicale – et les financeurs comme les familles d'accueil sont, dans leur immense majorité, des syndiqués, des militants du mouvement ouvrier et coopérateur, des immigrés espagnols et, dans une moindre mesure semble-t-il, des adhérents et des sympathisants de ligues, d'associations et de partis de gauche. Ceci permet de reposer à nouveaux frais la question de l'identité sociale et politique du CAEE et de ses liens avec la CGT. L'ambiguïté et les allers-retours entre rhétoriques solidaire et humanitaire, entre les appels aux dons interclassistes et la reconnaissance occasionnelle de la contribution majeure des travailleurs, traduisent peut-être moins des stratégies délibérées, déguisant une action fondamentalement pro-républicaine sous des oripeaux humanitaires, que les propres hésitations de Georges Buisson et de Félix Dupont en la matière.

Les organismes espagnols et français sont donc amenés à réviser la place qu'ils comptaient attribuer à diverses sections de leur société respective au sein du dispositif qu'ils ont créé. Ils sont également contraints de prendre en compte la demande sociale quant à la nature même du programme. Dans divers contextes en effet, les familles des deux côtés des Pyrénées cherchent à contourner, modifier, détourner les règles ou l'esprit des évacuations

---

<sup>345</sup> Laura Lee DOWNS, « Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne », *op. cit.*, p. 416.

enfantines dans le sens qui les arrange. Elles y parviennent parfois, et y échouent d'autres fois. Pour étudier les aspirations diverses et souvent contradictoires entre les concepteurs de la politique publique d'évacuation d'enfants et les familles tant françaises qu'espagnoles, l'objet « enfant » – dans sa réalité et dans ses manifestations imaginaires – s'est révélé un prisme opératoire. En effet, si le programme s'adresse en théorie à des « enfants » génériques, aucun des acteurs concernés ne considère vraiment que tous les enfants sont équivalents et, selon leurs idées préconçues et leurs désirs, ils leur attribuent des valeurs différentes. La catégorie « enfants » devient ainsi la source d'une série de malentendus. Par exemple, le programme initial vise les enfants « en danger ». Mais en pratique, ces jeunes adolescents des quartiers populaires ou placés sous tutelle provoquent bien des problèmes à leur arrivée en France, comme le prouvent rapidement les rixes et mutineries des colonies de Capbreton, de Sète ou de Lamothe. Lorsque les familles espagnoles deviennent les premiers fournisseurs d'enfants évacués, elles donnent la priorité aux garçons et contournent à répétition les règles établies par les organismes d'évacuation afin d'inscrire leurs jeunes adolescents dans les convois en partance vers la France. Or, ce sont de petites filles innocentes, vulnérables et, si possible, orphelines, auxquelles les familles françaises tendent leurs bras. De son côté, le CAEE est très inquiet des problèmes qu'il anticipe avec les jeunes filles pubères. Mais finalement, c'est surtout l'indiscipline des jeunes garçons qui lui cause des soucis. La fabrique et la gestion de la population enfantine évacuée en France apparaissent ainsi comme les lieux où se nouent les accords et les désaccords entre les différents participants au dispositif. Les différents profils des enfants (en termes d'origines sociales et géographiques, d'âge, de sexe, et de fratrie) ainsi que leurs parcours à travers différents modes d'hébergement peuvent être lus comme les couches successives d'un palimpseste où seraient consignés et mis en acte les différents projets, les peurs et les fantasmes qu'ils suscitent.





# Chapitre 5 : Charité et politique : la difficile mobilisation des catholiques français pour l'accueil des enfants catholiques basques

## Introduction

Dans les chapitres précédents, nous avons montré toute l'étendue et la complexité des mobilisations en faveur des enfants espagnols évacués de la zone républicaine et accueillis en France. Mais depuis le maquis des comités français et étrangers aux divers ministères espagnols en passant par les familles des deux côtés des Pyrénées, tous les acteurs que nous avons étudiés partagent un certain nombre de valeurs et d'objectifs. En dépit de leurs malentendus, de leurs désaccords et de leurs luttes intestines, ils se retrouvent autour d'une cause commune à la fois (et plus ou moins) humanitaire, antifasciste, et profondément ancrée dans une identité militante de gauche. Or, lorsqu'à partir du printemps 1937, des hommes politiques catholiques et des clercs du Pays basque espagnol désirent à leur tour faire accueillir des enfants à l'étranger, ils refusent d'utiliser le dispositif existant dont ils ne partagent pas les fondements identitaires et politiques, quand bien même ils se situent du côté républicain de l'Espagne en guerre. Ils décident alors de créer de toutes pièces une nouvelle filière d'évacuation, réservée aux enfants catholiques de Biscaye républicaine qu'ils définissent comme foncièrement différents des autres enfants espagnols. Pour organiser l'hébergement de ces enfants basques, ils suscitent, de façon délibérée et volontariste, une mobilisation spécifiquement catholique dans les pays d'accueil. En quelques semaines, ils parviennent à gagner à leur cause une partie de la hiérarchie et différents groupes de catholiques étrangers. Mais en France, cet effort fait long feu : l'histoire de l'accueil d'enfants évacués du Pays basque par des comités catholiques français ne dure que quelques semaines. Quels sont les motifs qui animent les clercs et les laïcs qui, de part et d'autre des Pyrénées, reformulent la question des évacuations enfantines en des termes spécifiquement religieux ? Quelles sont les raisons de leur échec en France ? Et qu'est-ce que leur expérience, si brève soit-elle, nous révèle des potentialités mobilisatrices de cette figure polymorphe qu'est l'enfant évacué – mais, aussi, de ses limites ?

Ce nouveau chapitre des évacuations d'enfants ne peut se comprendre sans référence à l'histoire de l'opinion catholique française face à la guerre d'Espagne et au rôle que joue la question basque dans ses recompositions. En effet, initialement, les catholiques étrangers prennent unanimement le parti des généraux rebelles. Comme on le sait, le coup d'État du 18 juillet 1936 déclenche une explosion de violence révolutionnaire anticléricale qui se tourne contre l'Église dans ses lieux, ses symboles et ses représentants, hommes et femmes, réguliers, séculiers, prêtres et évêques confondus. Comme le résume José Luis Ledesma, « cet été-là, celui de 1936, s'était converti en le lieu le plus proche d'un enfer sur terre pour les membres de l'Église qui se trouvaient dans cette moitié du pays où le soulèvement n'était pas né ou n'avait pas triomphé<sup>1</sup> ». Presque tous les jours depuis la fin du mois de juillet 1936, la presse catholique française informe ses lecteurs des progrès de la « chasse aux prêtres<sup>2</sup> » dans l'Espagne rouge. Des nouvelles, comme celle parue dans *La Croix* le 15 août 1936 qu'« à Barcelone encore, des tombes de religieuses Carmélites ont été violées et leurs corps momifiées exposés dans leur cercueil à la porte de leur couvent et sur le porche d'une église<sup>3</sup> », horrifient le monde catholique. C'est d'ailleurs suite à cette persécution religieuse que les militaires à l'origine du coup d'État, dont les motifs premiers sont l'anticommunisme et l'antiséparatisme comme l'a montré Hilari Ragner, donnent à leur geste le sens d'une croisade pour la défense de la religion<sup>4</sup>.

Si dès les premiers épisodes de répression sanglante, à Badajoz puis aux Baléares, certains groupes et personnalités catholiques françaises prennent leur distance avec le camp national<sup>5</sup>, comme par exemple Georges Bernanos, c'est la question des nationalistes basques qui joue le rôle d'élément déclencheur pour la plupart de ceux qui s'engagent peu à peu sur la même voie, de quelque côté du spectre politique qu'ils viennent, d'ailleurs. En effet, au Pays basque, la guerre n'oppose pas seulement des forces de gauche anticléricales, voire révolutionnaires, à des militaires de droite, défenseurs déclarés de l'Église. Elle oppose aussi et surtout ces catholiques à d'autres catholiques, du jour où les dirigeants du Parti nationaliste

---

<sup>1</sup> « Aquel verano, el de 1936, se había convertido en lo más cercano a un infierno sobre la tierra para los miembros de la Iglesia que estaban en esa mitad del país donde no se había producido o no había triunfado la sublevación. » José Luis LEDESMA, « Delenda est ecclesia. De la violencia anticlerical y la guerra civil de 1936 », in *Seminario de Historia. Curso 2008-2009*, Departamento de historia social y del pensamiento político, UNED / Departamento de historia del pensamiento y de los movimientos sociales y políticos, UCM / Fundación José Ortega y Gasset, 2009 : <http://pendientedemigracion.ucm.es/info/historia/ortega/4-09.pdf>, consulté le 15 août 2014.

<sup>2</sup> « Chasse aux prêtres et profanations en Espagne », *La Croix*, n° 16410, 15-16 août 1936, p. 5.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Hilari RAGUER, *La Espada y la cruz : la Iglesia 1936-1939*, Barcelone, Bruguera, coll. « Mosaico de la historia », 1977, p. 57-68.

<sup>5</sup> Par souci de clarté, le vocable « nationaliste » est réservé au nationalisme basque dans ce chapitre. La rébellion, puis le gouvernement dirigés par le général Franco seront donc désignés sous le terme de « franquiste » ou « national ».

basque (PNV), soutenus par une grande partie du clergé local, choisissent le camp de la République. Or, ces derniers cherchent à emporter le soutien de la hiérarchie et du monde catholique international. Leurs campagnes de propagande en ce sens trouvent un certain écho dans des périodiques progressistes comme *L'Aube*, qui rend compte le 22 décembre 1936 d'une conférence donnée par « un des chefs du parti des catholiques basques [qui] s'est expliqué hier soir sur leur collaboration avec le "Frente Popular"<sup>6</sup> ». Puis, le 8 janvier 1937, *Sept* publie un entretien « contre Franco<sup>7</sup> » du catholique basque Manuel Irujo, ministre de la Justice dans le gouvernement de Francisco Largo Caballero<sup>8</sup>. Ces hommes peignent le tableau d'un Pays basque catholique et républicain, démocratique et respectueux du culte, qui rejette d'un même mouvement les excès du communisme athée et du franquisme allié au fascisme et au nazisme. Le bombardement de Guernica, le 26 avril 1937, par l'aviation allemande, achève d'éloigner une frange, néanmoins toujours minoritaire, de l'opinion catholique française du camp national tout en provoquant des manifestations de soutien envers le peuple basque martyrisé.

Cette histoire assez bien connue, ici retracée à grands traits, constitue une toile de fond indispensable à notre analyse. Mais la sympathie suscitée par les nationalistes basques est loin d'épuiser les significations de l'accueil des enfants catholiques vers la France. Comme nous le verrons, cette cause provoque des engagements et des rapprochements inédits dont on ne peut rendre compte à la seule lumière d'une cartographie classique des opinions catholiques face à la guerre d'Espagne. En effet, si l'accueil des enfants catholiques basques est, pour certains, une manière d'aider les nationalistes basques et d'affirmer, en France, une posture à la fois républicaine et catholique, il répond, pour d'autres, à une mission d'ordre essentiellement pastoral et charitable. Dans cette logique-là, il est indispensable de préserver le salut d'enfants nés dans la foi et qui sont destinés, en cas d'inaction des catholiques, à des colonies ou à des familles liées à des mouvements de gauche athées, voire marxistes. Or, cet impératif purement religieux informe tous les engagements catholiques autour de cette question, au Pays basque espagnol comme en France. En ce sens, la cause de l'évacuation et de l'accueil des enfants catholiques basques combine sans cesse, et selon un dosage variable et souvent difficile à déterminer, une dimension purement temporelle, liée aux positions adoptées face à la guerre d'Espagne, à un devoir strictement spirituel, à la fois pastoral, apostolique et charitable. C'est

---

<sup>6</sup> « Un des chefs du parti des catholiques basques s'est expliqué hier soir sur leur collaboration avec le "Frente Popular" », *L'Aube*, n° 1374, 22 décembre 1936, p. 1-2.

<sup>7</sup> Ce numéro de *Sept* présente une double page de discussion avec, à gauche (p. 6), l'entretien de Manuel Irujo surtitré « Contre Franco » et, à droite (p. 7), un second témoignage « Pour Franco ».

<sup>8</sup> Jean POCHARD, « Avec M. Irujo, catholique basque. » *Sept, L'hebdomadaire du temps présent* (ci-après *Sept*), n° 150, 8 janvier 1937, p. 6.

l'interaction entre ces deux dimensions et la difficulté de les départager qui explique, d'une part, la physionomie si particulière que prend, en France, la mobilisation des catholiques en faveur des enfants catholiques basques et, d'autre part, leur échec à mener à bien la mission qu'ils se sont donnée.

Cette enquête a dû composer avec la destruction intentionnelle des deux fonds d'archives *a priori* les plus utiles à sa résolution. Le cardinal Jean Verdier, archevêque de Paris, a fait brûler ses papiers à l'arrivée des Allemands à Paris<sup>9</sup>. Raymond Dupouy, secrétaire du Comité national catholique d'accueil aux Basques (CNCAB), brûle et jette dans la Garonne toutes les archives de cet organisme et du Secrétariat social du Sud-Ouest avant de s'engager, comme nombre de ses amis catholiques bordelais, dans la Résistance<sup>10</sup>. Néanmoins, le caractère éclaté des mobilisations en faveur des enfants évacués, qui se vérifie une fois encore dans le cas des catholiques français, s'est révélé une chance documentaire. En croisant notamment les papiers de l'évêque d'Aire et de Dax, ceux de l'archevêque de Malines, les correspondances de la résidence jésuite de Bordeaux et du père Antoine Dieuzayde, ainsi que plusieurs fonds d'archives départementales, nous avons pu dans une large mesure reconstituer les différents noyaux de l'engagement dans l'accueil des enfants basques et les interactions entre eux. Nous avons également bénéficié de l'ouverture en 2006 des fonds relatifs au pontificat de Pie XI aux Archives secrètes du Vatican et à la Secrétairerie d'État. Nous nous sommes aussi largement appuyée sur la thèse de Jesús Alonso Carballés, qui cite abondamment et précisément les archives historiques du gouvernement basque, en cours de transfert et incommunicables pendant notre propre recherche<sup>11</sup>. Enfin, la correspondance inédite du chanoine Alberto Onaindia Zuloaga s'est révélée d'une importance cruciale et nous nous devons ici de remercier spécialement Iñaki Goiogana pour avoir partagé avec nous cette documentation dont il prépare actuellement une édition et qui se trouve, de ce fait, normalement inaccessible au public<sup>12</sup>.

Notre récit commence lorsque des personnalités catholiques du Pays basque espagnol, à la fois laïcs et ecclésiastiques, formulent la demande expresse à des catholiques étrangers de recueillir leurs enfants évacués de Bilbao. Puis, pour la clarté de l'exposé, nous séparerons les

---

<sup>9</sup> Selon les explications des archivistes des Archives historiques de l'archevêché de Paris.

<sup>10</sup> Éric PETETIN, *Foi et engagement : le Père Antoine Dieuzayde, 1877-1958 (travail de recherche remanié par le professeur Jean Dumas)*, Bordeaux, Bureau de travail pour le grand Sud-Ouest, 1984, p. 185. Raymond Dupouy est fusillé comme résistant par les forces occupantes en août 1944.

<sup>11</sup> Le fonds du gouvernement d'Euzkadi a été transféré à partir de 2009 du centre d'archives du nationalisme basque de la Fondation Sabino Arana au nouvel *Archivo Histórico de Euskadi* ouvert à Bilbao en janvier 2014. Quelques documents numérisés sont accessibles en ligne, que nous avons exceptionnellement pu utiliser.

<sup>12</sup> Alberto Onaindia a lui-même déposé ses archives personnelles à l'Instituto Labayru, centre de recherche et de documentation dépendant du diocèse de Vitoria, où elles se trouvent toujours.

efforts que les catholiques français déploient simultanément dans deux directions : dans une deuxième et troisième partie, nous retracerons la longue et difficile constitution formelle d'une organisation catholique pour l'hébergement des enfants basques ; dans une quatrième et dernière partie, nous étudierons la manière dont, sur le terrain, les catholiques français accueillent les enfants qui arrivent au cours du mois de juin 1937 en provenance de Bilbao et les raisons pour lesquelles ils interrompent presque immédiatement toute activité en ce sens.

## **1. La demande des catholiques d'Euzkadi : légitimité nationale et devoir pastoral**

L'émergence simultanée dans divers pays de comités catholiques d'accueil pour les enfants basque peut être expliquée très simplement. Ses origines sont attribuables à un événement – le bombardement de Guernica, le 26 avril 1937 après-midi – et à une personne bien identifiés – l'évêque de Vitoria, dont le territoire diocésain englobe le Pays basque républicain. En effet, le 27 avril 1937, ce prélat envoie une lettre à ses confrères les archevêques Verdier, Van Roey et Hinsley. Prévoyant une évacuation massive de populations civiles, il leur demande de prendre sous leur aile les enfants évacués de Bilbao et de les protéger de l'influence néfaste des comités de gauche et athées<sup>13</sup>. La clé du déclenchement de la mobilisation catholique en faveur des enfants basques semble donc résider dans l'élucidation de cette initiative, prise par un individu dans des circonstances précises.

Or, l'appel de l'évêque de Vitoria n'intervient de façon ni purement spontanée, ni entièrement autonome. Son courrier du 27 avril 1937 et ses effets ne peuvent être compris indépendamment des efforts que, de leur côté, les dirigeants nationalistes basques poursuivent alors depuis plusieurs semaines pour mobiliser, eux aussi, la hiérarchie catholique mondiale pour accueillir des enfants basques évacués à l'étranger. Si leur objectif est apparemment le même, leurs motifs diffèrent cependant en partie de ceux de leur évêque. C'est l'articulation complexe entre ces deux démarches, à la fois distinctes et liées entre elles, qui permet dans les jours qui suivent le bombardement de Guernica de déclencher la mobilisation des Églises catholiques en faveur des enfants basques évacués.

---

<sup>13</sup> C'est la trame générale, avec des nuances, proposée par Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 274-275 ; et Dorothy LEGARRETA, *The Guernica Generation*, *op. cit.*, p. 64-65.

### 1.1. Les enfants d'Euzkadi : la revendication d'une différence religieuse

Comme on l'a vu dans les chapitres précédents, les expéditions d'enfants depuis Bilbao commencent bien avant le bombardement de Guernica, et même avant le déclenchement de l'offensive franquiste sur le Pays basque le 31 mars 1937. Au départ, elles n'ont aucune dimension spécifiquement religieuse. Organisées sous la houlette du département de l'Assistance sociale dirigé par un homme politique socialiste, Juan Gracia, ces évacuations s'insèrent dans le cadre de la collaboration nouée entre le CAEE et le ministère de Federica Montseny à Valence. Les 450 premiers enfants évacués de Bilbao, arrivés le 21 mars 1937 à la Maison heureuse, sont tous confiés au CAEE. Le 21 avril 1937, celui-ci en transfère 200 au Parti ouvrier belge (POB) et répartit les 250 restants entre des familles de la région parisienne et la colonie du Mas Eloi près de Limoges, ouverte par le comité d'accueil départemental<sup>14</sup> (voir chapitre 3). Ces enfants sont donc tous recueillis par des familles et des groupements de gauche identifiés au mouvement ouvrier.

Parallèlement au travail mené par le conseiller Juan Gracia, des représentants du gouvernement autonome basque en France attirent cependant l'attention de la hiérarchie ecclésiastique catholique sur les dangers que fait peser le dispositif d'accueil du CAEE sur la foi des enfants basques évacués. Dès le 14 mars 1937, ce problème est signalé au nonce apostolique à Paris Valerio Valeri, c'est-à-dire au ministre plénipotentiaire du Saint-Siège. L'objet principal de l'audience porte sur les négociations en cours entre Bilbao et Burgos (capitale du proto-État franquiste) pour un échange d'otages et elle réunit le nonce et deux envoyés du président du gouvernement basque : le chanoine Alberto Onaindia Zuloaga et un important dirigeant du Parti nationaliste basque (PNV), José María Izaurieta, attaché à la délégation de Paris et bientôt nommé président de son Comité d'évacuation par Juan Gracia<sup>15</sup>. Quoique la question des enfants évacués ne soit pas à l'ordre du jour de cette rencontre, le rapport de Valerio Valeri au cardinal Eugenio Pacelli, secrétaire d'État du Saint-Siège – poste équivalent à celui de premier ministre du Pape – relève que les délégués basques insistent sur le fait que :

une partie [des enfants de Bilbao] sont conduits en France mais, malheureusement, suite à l'action et sous la tutelle d'institutions extrémistes. On

---

<sup>14</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, *1937, op. cit.*, p. 79-80.

<sup>15</sup> José María Izaurieta est membre de l'organe exécutif suprême du PNV, l'« Euzkadi Buru Batzar » (EBB). Voir sa notice biographique sur le site Internet de la Fondation Euskomedia : *José María Izaurieta*, <http://www.euskomedia.org/aunamendi/56738>, consulté le 16 juillet 2014..

voudrait apparemment remédier à ce douloureux inconvénient et pourvoir, dans la mesure du possible, à l'assistance morale de ces enfants qui se trouvent déjà ici.<sup>16</sup>

Le nonce ne semble pas donner de suites particulières à cette requête assez vague mais les représentants du gouvernement basque en France persistent dans leur idée. Quelques trois semaines plus tard, le 9 avril 1937, le chanoine Alberto Onaindia obtient pour la première fois une audience auprès du cardinal archevêque de Paris, Jean Verdier. Cette fois-ci, l'ordre du jour est plus général : il s'agit d'informer le prélat français « du problème basque et de la guerre inhumaine que mènent les militaires, de leur haine, etc.<sup>17</sup> » Mais dans la lettre qu'il adresse au cardinal pour confirmer la teneur de l'entretien qu'ils viennent d'avoir, Alberto Onaindia ne mentionne qu'un seul point : la mise sur pied d'une initiative spécifiquement catholique en vue de l'évacuation et de l'accueil en France d'enfants basques catholiques :

J'ose vous rappeler, comme Votre Éminence me l'avait demandé, qu'il serait opportun que, étant donné l'intérêt que présenterait le transport en France des nombreux enfants *catholiques* qui se trouvent à Bilbao, on fasse des démarches dans les milieux *catholiques* français pour l'organisation du voyage et du séjour en France de ces enfants. Dans ce but, ces milieux *catholiques* pourraient envoyer à Bilbao une personne qui étudierait sur place cette question avec le Parti *Catholique* qu'est le Parti Nationaliste Basque, et le Président *Catholique* du Gouvernement Basque, Monsieur J.A. de Aguirre.<sup>18</sup>

On le voit, la proposition d'Alberto Onaindia ne concerne pas tous les enfants qui se trouvent à Bilbao mais seulement les « catholiques ». En outre, elle n'est pas formulée au nom de l'ensemble du gouvernement autonome mais plus spécifiquement du PNV. Au printemps 1937, c'est ce parti politique qui envoie des représentants auprès du nonce apostolique et de l'archevêque de Paris. C'est aussi lui qui décide de présenter le problème des évacuations d'enfants sous un jour spécifiquement religieux, se démarquant ainsi nettement de l'action menée au même moment par le gouvernement républicain de Valence et par le département de l'Assistance sociale dirigé par le socialiste Juan Gracia.

Pour comprendre cette initiative, il est sans doute nécessaire de rappeler la spécificité du PNV, qui domine le paysage politique basque sous la Seconde République, du moins dans

---

<sup>16</sup> « I bambini, parte dei quali sono stato condotti in Francia ma purtroppo per esito e sotto la tutela di istituzioni estremiste. Si vorrebbe, pare, ovviare a questo doloroso inconveniente e provvedere, nelle misure del possibile, all'assistenza morale di quei bambini che già si trovano qui. » Brouillon de la lettre n° 1466 de Valerio Valeri, nonce apostolique à Paris, au cardinal Eugenio Pacelli, secrétaire d'État du Saint-Siège, 15 mars 1937. Archives secrètes du Vatican (ci-après ASV), Archives de la nonciature de Paris (ci-après Arch. Nunz. Parigi), b. 609, fasc. 846, f. 25-26.

<sup>17</sup> « del problema vasco y de la guerra inhumana que llevan los militares, su odio, etc. » Copie du rapport d'Alberto Onaindia pour la Présidence du gouvernement d'Euzkadi, Paris, 5 et 6 avril 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, AN-BBB-276-4.

<sup>18</sup> Copie de la lettre d'Alberto Onaindia au cardinal Jean Verdier, archevêque de Paris, Paris, 9 avril 1937. *Ibid.*, 11-1. C'est nous qui soulignons.



les provinces de Biscaye et du Guipuzcoa. Résolument nationaliste et autonomiste sinon séparatiste, ce parti rejette à la fois le socialisme et le fascisme. Ouvertement catholique, voire clérical, il promeut un modèle socioéconomique inspiré par la doctrine sociale de l'Église. Le syndicat chrétien Solidarité des travailleurs basques (ELA-STV), gouverné à la fois par ses clercs aumôniers et par des dirigeants du PNV, est d'ailleurs organiquement rattaché au parti. Catholicisme et identité basque sont indissociablement liées dans l'idéologie nationaliste telle qu'elle est formulée non seulement par son célèbre fondateur à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Sabino Arana, mais aussi par les idéologues qui remettent sa pensée au goût du jour dans les années 1930, parmi lesquels le plus éminent est le prêtre José Ariztimuño Olaso, plus connu sous son pseudonyme d'Aitzol<sup>19</sup>. Sous la République, le PNV évolue vers des positions de plus en plus démocrates-chrétiennes, ce qui consacre sa rupture avec l'allié carliste, resté résolument monarchiste. Aux élections de février 1936, il décide de se présenter seul : il ne s'allie certes pas à la coalition de Front populaire, mais il se désolidarise également de la droite catholique traditionaliste. Le Pays basque se distingue ainsi par un tripartisme qui tranche avec la forte polarisation droite/gauche opérante dans le reste de l'Espagne lors de cette consultation électorale. La stratégie du PNV s'avère payante puisqu'il remporte trois sièges sur trois en Biscaye et quatre sièges sur six au Guipuzcoa. S'il se range aux côtés de la République après le coup d'État militaire, c'est en grande partie parce que cette dernière est en passe de lui accorder le statut d'autonomie longtemps désiré alors que la droite traditionaliste reste résolument centraliste<sup>20</sup>. Faisant désormais cause commune avec le Front populaire, le puissant PNV s'emploie cependant à contenir toute velléité de révolution sociale au Pays basque et parvient à empêcher presque entièrement les violences anticléricales qui ont lieu au même moment dans le reste de la zone républicaine. Après que le statut d'autonomie a été voté par le parlement espagnol, le 1<sup>er</sup> octobre 1936, un gouvernement d'Euzkadi<sup>21</sup> est formé sous la présidence du nationaliste José Antonio Aguirre Lecube. En apparence, les postes de conseillers (*consejeros*, titres des chefs des différents « départements ») y sont partagés de façon équitable entre

---

<sup>19</sup> Xabier ITÇAINA, *Les virtuoses de l'identité : religion et politique en Pays Basque*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Sciences des Religions », 2007, p. 86-88.

<sup>20</sup> José Luis DE LA GRANJA, « El nacimiento de Euzkadi : el estatuto de 1936 y el primer gobierno vasco », *Historia contemporánea*, n° 35, 2007, « La guerra civil en el país vasco : un balance histórico », p. 429-432.

<sup>21</sup> Cette appellation n'est pas prévue par le statut d'autonomie mais elle est adoptée dès le décret sur l'organisation interne du gouvernement autonome. Présidence du gouvernement d'Euzkadi, « Decreto creando los Departamentos del Gobierno Provisional Vasco », *Boletín Oficial del País Vasco*, n° 1, 9 octobre 1936. Le portail Internet du *Boletín Oficial del País Vasco* propose un moteur de recherche à l'adresse : <http://www.lehendakaritza.ejgv.euskadi.net/p43aBOPVWebWar/buscarAvanzada.do?idioma=es&tipoBusqueda=2>

membres du PNV et des partis de Front populaire. Comme le montre cependant José Luis de la Granja, ceux-ci sont évincés des portefeuilles les plus importants et relégués aux domaines de moindre relief<sup>22</sup>. Parmi ces derniers figure l'assistance sociale, confiée au socialiste Juan Gracia.

En raison de la logique qui gouverne la distribution des postes ministériels en octobre 1936, le PNV n'est donc pas directement associé à l'organisation des évacuations d'enfants à partir de janvier 1937. Si ses dirigeants s'y intéressent néanmoins, ce n'est pas seulement en raison de la sollicitude de ces catholiques fervents pour la foi et le salut des enfants évacués. L'explication par les luttes intestines entre partis au sein du gouvernement autonome, où le PNV est déjà largement prédominant, n'est pas non plus opératoire ici, contrairement à ce que pourraient laisser entendre les propos des délégués devant le nonce Valerio Valeri le 14 mars 1937. En effet, le PNV ne cherche pas à entraver et encore moins à saper l'action du conseiller socialiste Juan Gracia, ni à lui ravir la responsabilité des évacuations d'enfants. Même si, comme on le verra, la mobilisation des catholiques étrangers est ensuite mise à profit par le conseiller à la Justice et à la Culture, le nationaliste Jesús María Leizaola Sánchez, il ne semble pas que la question des limites entre sa sphère de compétence, qui inclut la politique scolaire, et celle du conseiller à l'Assistance sociale, soit jamais posée au sein du gouvernement d'Euzkadi. Les catholiques du PNV veulent seulement créer, en parallèle de l'action de Juan Gracia, un dispositif supplémentaire qui soit spécifiquement catholique. En ce sens, leur démarche diffère de l'assaut frontal que le ministre communiste de l'Instruction publique à Valence, Jesús Hernández, lance exactement au même moment contre la ministre de la Santé et de l'Assistance sociale anarchiste Federica Montseny (voir chapitre 2). Car l'enjeu pour le PNV ne réside pas dans l'accroissement de son pouvoir au niveau national ou, en l'occurrence, régional. Ses visées se situent d'emblée sur un plan international ou, plus exactement, sur le plan universel de l'Église romaine. Son intérêt et son investissement croissant dans la cause des enfants s'inscrivent dans une longue quête pour la reconnaissance et le soutien des milieux catholiques étrangers et de la hiérarchie ecclésiastique, à commencer par le Saint-Siège.

En effet, les nationalistes au pouvoir à Bilbao dirigent un parti officiellement catholique, soumis à l'Église et qui recourt souvent à Rome, que ce soit pour régler des conflits avec les autorités espagnoles centrales ou pour faire avaliser certains choix politiques<sup>23</sup>. Ainsi, à la veille des élections de février 1936, le PNV envoie au Vatican une commission formée par les députés

---

<sup>22</sup> José Luis DE LA GRANJA, « El nacimiento de Euzkadi », *op. cit.*, p. 439.

<sup>23</sup> Xabier ITÇAINA, *Les virtuoses de l'identité*, *op. cit.*, p. 177.

José Antonio Aguirre et Manuel Irujo et par le curé de Bermeo. Ceux-ci doivent, entre autres, y expliquer le choix du parti de se présenter seul devant les électeurs. Leur attitude est réprouvée par le secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires<sup>24</sup>, Giuseppe Pizzardo, qui incite les dirigeants du PNV à s'allier avec la droite catholique de la Confédération espagnole des droites autonomes (CEDA) dirigée par José María Gil Robles<sup>25</sup>. Malgré ce premier désaveu, les dirigeants nationalistes espèrent néanmoins obtenir l'approbation de Rome pour leur alignement avec la République après le coup d'État. Cet aval est d'autant plus crucial que, le 6 août 1936, les deux évêques du Pays basque, celui de Vitoria et celui de Pampelune, ont signé une Instruction pastorale condamnant en termes très durs les nationalistes basques qui ont « fractionn[é] les forces catholiques face à l'ennemi commun<sup>26</sup> », c'est-à-dire face au communisme athée. Pour s'en expliquer au Saint-Père, les membres du Conseil national du PNV chargent au début du mois de septembre 1936 un prêtre d'origine basque, Alberto Onaindia, de se rendre à Rome<sup>27</sup>.

Le choix de cet homme, que nous avons déjà rencontré et qui tient un rôle de premier plan dans notre histoire, n'a rien d'hasardeux. Né en Biscaye et chanoine de Valladolid depuis 1928, Alberto Onaindia participe au développement de l'action catholique au Pays basque à partir de 1931, grâce à une dispense canonique de son archevêque qui lui permet de résider à Bilbao. Dans les années qui précèdent la guerre civile, il incarne, avec ses confrères Policarpo Larrañaga et José Ariztimuño Olaso (Aitzol<sup>28</sup>), un clergé basque à la fois militant de la doctrine sociale de l'Église et proche des milieux nationalistes<sup>29</sup>. Conférencier et publiciste infatigable, il écrit (sous pseudonyme) dans les pages sociales du périodique du PNV, *Euzkadi*, et il accompagne le développement du syndicat chrétien STV-ELA sous la Seconde République. C'est dans ces années qu'il rencontre et devient l'ami de la plupart des dirigeants nationalistes et futurs membres du gouvernement d'Euzkadi, à commencer par José Antonio Aguirre<sup>30</sup>. Après sa mission à Rome, où il reste du 15 octobre 1936 jusqu'à la fin du mois de novembre et

---

<sup>24</sup> La Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires appartient à la Secrétairerie d'État et s'occupe des relations diplomatiques du Saint-Siège avec les États. Elle est l'équivalent d'un ministère des Affaires étrangères.

<sup>25</sup> Alfonso BOTTI, « La iglesia vasca dividida : cuestión religiosa y nacionalismo a la luz de la nueva documentación vaticana », *Historia contemporánea*, n° 35, 2007, « La guerra civil en el país vasco : un balance histórico », p. 455.

<sup>26</sup> « fraccionar las fuerzas católicas ante el común enemigo. ». Cité dans *Ibid.*, p. 460.

<sup>27</sup> Alberto DE ONAINDIA, *Capítulos de mi vida. 1. Hombre de paz en la guerra*, Buenos Aires, Editorial vasca Ekin, 1973, p. 41.

<sup>28</sup> María Rosa CAL MARTÍNEZ, « Alberto Onaindia : propagandista contra el franquismo », *Miguel Hernandez Communication Journal*, n° 3, 2012, p. 199.

<sup>29</sup> Sans toutefois faire partie du PNV, les règles du parti interdisant aux clercs d'y adhérer officiellement.

<sup>30</sup> Voir sur ce point Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra*, *op. cit.*, p. 15-22.

qui donne des résultats mitigés, il est officiellement attaché au secrétariat général de la Présidence d'Euzkadi. Sa mission est de mener un travail de propagande auprès du Saint-Siège et des milieux catholiques étrangers, toujours dans l'espoir de les convaincre du bien-fondé de la décision des nationalistes catholiques basques de s'allier au gouvernement de Front populaire contre la rébellion militaire<sup>31</sup>. En décembre 1936, il semble même que le PNV et son représentant au sein du gouvernement républicain de Valence, le ministre de la Justice Manuel de Irujo, ait conçu la création d'une « commission de propagande chrétienne<sup>32</sup> » au sein du consulat espagnol de Bayonne et dont seraient chargés les deux prêtres Policarpo de Larrañaga et Alberto Onaindia<sup>33</sup>. S'il ne semble pas que ce projet spécifique se soit concrétisé, toujours est-il que le chanoine de Valladolid est idéalement placé, entre les milieux politiques nationalistes et le monde ecclésiastique auquel il appartient, dont il parle la langue et où il a des entrées<sup>34</sup>, pour mener un travail de ce type. Ses mémoires comme sa correspondance montrent d'ailleurs nettement qu'il est bien plus le représentant du PNV que de l'ensemble du gouvernement autonome et qu'il n'a à peu près aucun contact avec les dirigeants des partis de Front populaire.

C'est dans le cadre de cette mission générale auprès des milieux catholiques que le chanoine de Valladolid s'entretient avec le nonce Valerio Valeri, le 14 mars 1937, puis qu'il cherche à rencontrer l'archevêque de Paris, ce qu'il obtient le 9 avril. Il est frappant que lors de ces deux entrevues, la question de l'évacuation des enfants basques soit soulevée alors qu'elle ne semble pas être l'objet premier des audiences. Comme dans le cas des évacuations d'enfants de Madrid, il est clair que les nationalistes basques et Alberto Onaindia ont compris le potentiel émotionnel de la figure enfantine pour promouvoir une cause politique et susciter la sympathie et la solidarité. Leur démarche a évidemment des visées stratégiques immédiates. En enfonçant un coin dans le bloc unanime de l'opinion catholique et conservatrice étrangère en faveur de Franco, elle peut élargir le spectre des soutiens à la cause républicaine. En ce sens, elle est globalement soutenue par le gouvernement de Valence qui cherche de plus en plus à présenter un visage convenable à l'opinion catholique mondiale. Pour cela, la délégation à la propagande

---

<sup>31</sup> Voir la notice biographique rédigée par Idoia ESTORNÉS ZUBIZARRETA, *Alberto Onaindia Zuloaga*, <http://www.euskomedia.org/aunamendi/117279>, consulté le 12 juillet 2014.

<sup>32</sup> « comisión propaganda cristiana ». Copie de télégramme [de Manuel de Irujo] au consul d'Espagne à Bayonne, Barcelone, 6 décembre 1936. CDMH, PS-Barcelona, 317/14.

<sup>33</sup> Lettre de Policarpo de Larrañaga à Manuel [de Irujo], Bayonne, 15 décembre 1936. *Ibid.*

<sup>34</sup> Le dynamisme des vocations issues du pays basque aboutit à la création d'un véritable réseau international mais surtout romain, et dont Alberto de Onaindia fait largement usage, d'autant qu'il a lui-même été l'un des deux boursiers du diocèse de Vitoria envoyé faire un doctorat de théologie à l'Université grégorienne. Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra*, op. cit., p. 64-77.

républicaine à Paris dispose de son propre chanoine propagandiste, José Manuel Gallegos Rocafull, mais elle profite aussi du travail réalisé en ce sens par la délégation basque, qu'elle commence même à subventionner vers le mois d'octobre 1937<sup>35</sup>. En démontrant la compatibilité entre République et catholicisme et l'imposture de la croisade franquiste, les nationalistes basques apportent une contribution importante dans cette guerre médiatique internationale qu'est le conflit civil espagnol.

Mais les visées du PNV dépassent l'horizon de la guerre civile. Il s'agit aussi et surtout de poursuivre un combat identitaire dont la chronologie et les enjeux débordent largement ceux de la lutte des années 1936-1939. Le souci que les enfants évacués de Bilbao soient recueillis par des catholiques et maintenus à distance des comités de gauche a certes une fonction de sensibilisation, mais il revêt aussi une fonction probatoire : il prouve l'authenticité de l'argumentation du PNV lorsqu'il revendique sa différence à la fois vis-à-vis de la gauche marxiste et de la droite franquiste traditionnaliste. En affirmant la spécificité de « leurs » enfants par rapport aux enfants espagnols, en établissant une triple équivalence de nature entre enfants évacués de Bilbao, enfants basques et enfants catholiques, les propagandistes nationalistes veulent consolider une construction identitaire basque indissociablement ethnique et religieuse<sup>36</sup>.

Dans l'immédiat cependant, leurs efforts ont peu de résultats. Malgré les échanges entre Alberto Onaindia et le cardinal Jean Verdier le 9 avril 1937, rien n'est fait : les « milieux catholiques<sup>37</sup> » français n'envoient aucun délégué à Bilbao pour étudier, de concert avec le PNV, la mise en place d'un dispositif spécifiquement catholique d'évacuation et d'accueil comme il a été suggéré lors de cet entretien. Les nationalistes basques poursuivent cependant leur effort : le 22 avril 1937, José María Izaurieta informe Alberto Onaindia, retourné à son domicile habituel de Saint-Jean-de-Luz, qu'il compte demander dès le lendemain une audience à Emmanuel Chaptal, « évêque auxiliaire [de l'archevêque de Paris] pour les affaires étrangères [dont un ami] sait qu'il se soucie de cette question des enfants basques<sup>38</sup>. » Nous ignorons si

---

<sup>35</sup> Juan Vicens, « Informe sobre la organización y actividades de la delegación de propaganda en París y de sus principales secciones de trabajo », sans date [octobre 1937]. AGA (10) 96 54/11065, dossier 6324.

<sup>36</sup> Xabier ITÇAINA, *Les virtuoses de l'identité*, op. cit., p. 78-80.

<sup>37</sup> Copie de la lettre d'Alberto Onaindia au cardinal Jean Verdier, archevêque de Paris, Paris, 9 avril 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 11-1.

<sup>38</sup> « obispo auxiliar en asuntos extranjeros que ["nuestro gran amigo"] sabe está preocupado de este asunto de niños vascos. » Lettre de José María Izaurieta à Alberto Onaindia, 22 avril 1937. *Ibid.*, 15-2. L'évêque auxiliaire Emmanuel Chaptal est directeur de la mission diocésaine des étrangers à l'archevêché de Paris. Voir sur son action : Jean-Louis CLÉMENT, « Mgr Chaptal et la Mission diocésaine des étrangers », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 76/1, 2008, « Migration et religion en France », pp. 53-63.

cette rencontre a lieu ou non et si elle permet aux démarches des représentants du PNV en France de progresser. En tout état de cause, ce n'est qu'au lendemain de Guernica, une semaine plus tard, que sont réunies les conditions politiques d'une mobilisation catholique en faveur des enfants basques non seulement en France, mais à l'échelle internationale.

## 1.2. Le choc moral de Guernica

Ici comme ailleurs, le bombardement de Guernica, qui a lieu dans l'après-midi du 26 avril 1937, est un tournant majeur. La destruction de cette cité historique, symbole des libertés provinciales (*fueros*) basques depuis le Moyen Âge, la violence inédite de l'attaque et le nombre de morts civiles, d'emblée estimé par les autorités de Bilbao à plusieurs centaines<sup>39</sup> en trois heures et demie, constituent un événement sans précédent qui terrorise la population biscayenne<sup>40</sup>. Dès le lendemain matin, le président d'Euzkadi prépare sa célèbre déclaration au « monde civilisé<sup>41</sup> » qui est diffusée, traduite et publiée par la presse nationale et internationale entre le 29 et le 30 avril 1937. Celle-ci a plusieurs objectifs. D'une part, face aux allégations du pouvoir franquiste selon lesquelles la ville aurait été incendiée par les troupes basques elles-mêmes, José Antonio Aguirre veut rétablir la vérité et pose les fondements du récit basque de Guernica. Il dénonce ainsi « les instincts destructeurs des mercenaires au service des fascistes espagnols<sup>42</sup> » qui s'emploient à « l'extermination d'un peuple ». D'autre part, il adresse aux nations étrangères un appel au secours, non pas militaire, mais humanitaire, en faveur « des trois cent mille femmes et enfants qui cherchent aujourd'hui un refuge à Bilbao ». En ce sens, Guernica est l'archétype même du « choc moral<sup>43</sup> ». Les sentiments d'horreur, de terreur et d'indignation éprouvés y compris par les dirigeants politiques basques sont immédiatement « transmu[és<sup>44</sup>] » en injonction à l'engagement, transformés en cause collective. Simultanément, la destruction de Guernica rend immédiatement les opinions publiques et les gouvernements étrangers réceptifs à l'appel du gouvernement basque. José Antonio Aguirre est

---

<sup>39</sup> « L'avance nationaliste en Biscaye. Affreux et inutile bombardement de Guernica, berceau des Basques », *La Croix*, n° 16628, 29 avril 1937, p. 5.

<sup>40</sup> Le récit que fait le chanoine Alberto de Onaindia de l'atmosphère qui règne après le bombardement dans les villes environnantes, à Bilbao et dans les cercles dirigeants du nationalisme basque, permet de mesurer le choc extraordinaire et l'émotion provoqués par cette attaque. Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra*, op. cit., p. 238-244.

<sup>41</sup> Cette déclaration fait la une du quotidien *Euzkadi* le 29 avril 1937 et est reprise, intégralement ou pas, dans de nombreux quotidiens français dès le lendemain.

<sup>42</sup> « Le bombardement de Guernica. Les accusations du président Aguirre », *La Croix*, 30 avril 1937, p. 3.

<sup>43</sup> Christophe TRAÏNI, « Choc moral », in Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PÉCHU (dirs.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2009, pp. 101-107.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 104.

entendu : les marines britanniques et françaises acceptent de convoier sinon 300 000, du moins entre 120 et 150 000 réfugiés vers la France (dont beaucoup sont immédiatement re-transférés vers la Catalogne<sup>45</sup>). Au Royaume-Uni, l'émotion provoquée par Guernica est également canalisée par le *National Joint Committee for Spanish Relief* qui parvient en quelques jours à faire « capituler<sup>46</sup> » le gouvernement et le contraint à admettre l'entrée de 4 000 enfants de Bilbao sur le territoire britannique.

José Antonio Aguirre ne se contente pas d'une note de presse pour transmettre son message au monde. Dès le 27 avril 1937 au matin, il missionne le chanoine Alberto Onaindia pour qu'il parte le soir-même à Paris afin de « proclamer devant la presse internationale la vérité de ce qu'[il] avai[t] vu de [s]es propres yeux<sup>47</sup> », comme ce dernier l'explique dans ses mémoires. En effet, arrivé à Bilbao le 24 avril 1937 pour rendre compte aux dirigeants du PNV de son action de propagande en France, il assiste deux jours plus tard au bombardement de Guernica alors qu'il est en route vers sa ville natale de Marquina, proche de la ligne de front, pour mettre sa famille à l'abri. Que le propagandiste attitré des nationalistes d'Euzkadi ait été témoin oculaire du bombardement de Guernica est l'un des hasards extraordinaires de la vie d'Alberto Onaindia qui en font un acteur-clé dans l'histoire du Pays basque pendant la guerre civile<sup>48</sup>.

Le chanoine de Valladolid prend l'avion de Bilbao à Saint-Jean-de-Luz le 28 avril et il arrive à Paris le lendemain matin. Il commence immédiatement à donner des entretiens à la presse internationale<sup>49</sup>. Il est également soumis à un interrogatoire serré lors d'une réunion avec plusieurs intellectuels catholiques, dont l'effet le plus immédiat est la publication du célèbre manifeste « Pour le peuple basque<sup>50</sup> » dans la presse catholique, le 8 mai 1937, sur lequel nous reviendrons. Mais à côté de ce rôle de témoin public, Alberto Onaindia soulève à nouveau la question de l'accueil des enfants basques auprès des autorités ecclésiastiques. Le 30 avril, il s'entretient avec l'archevêque de Paris. Après lui avoir fait le récit du bombardement de

---

<sup>45</sup> Geneviève DREYFUS-ARMAND, « Hommage à Rose Duroux », *op. cit.*, p. 37.

<sup>46</sup> Michael ALPERT, « Humanitarianism and Politics in the British Response to the Spanish Civil War, 1936-9 », *European History Quarterly*, vol. 14, n° 4, 1984, p. 430. Voir également Tom BUCHANAN, *Britain and the Spanish Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 110.

<sup>47</sup> « proclamar ante la prensa internacional la verdad de lo que yo había visto con mis propios ojos ». Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra*, *op. cit.*, p. 243.

<sup>48</sup> Selon sa propre interprétation, « Dieu m'a emmené exactement à quatre heures et demie le 26 à Guernica. » (« Dios me llevó exactamente para las cuatro y media del 26 a Guernica. ») Lettre d'Alberto Onaindia à Mateo Múgica, évêque de Vitoria, Paris, 5 mai 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 11-1.

<sup>49</sup> Sur l'importance médiatique internationale du témoignage d'Alberto Onaindia sur Guernica, voir Severiano ROJO HERNANDEZ, « Guernica : les presses basque et française face au bombardement », *El Argonauta español*, n° 1, 2004.

<sup>50</sup> Ce manifeste est publié simultanément le 8 mai 1937 dans *La Croix*, *Sept*, *L'Aube* et *La Jeune République* (entre autres).

Guernica, il sollicite pour la seconde fois le concours de l'Église pour accueillir des enfants basques. Le cardinal Verdier l'oriente alors vers Stanislas Courbe, président de l'Action catholique française mais, comme lui explique le chanoine de Valladolid dans la lettre de remerciements qu'il lui adresse le lendemain, « celui-ci était absent. Son auxiliaire M. Debray me promet de s'occuper lundi [3 mai] de cette affaire<sup>51</sup>. » Le 1<sup>er</sup> mai 1937, jour où il écrit ces lignes à l'archevêque de Paris, Alberto Onaindia est reçu en audience par Valerio Valeri, après l'avoir manqué lors d'une première visite à la nonciature le 29 avril 1937<sup>52</sup>. Lors de cette entrevue, son propos lie indissociablement la cause de l'accueil des enfants basques par les milieux catholiques au bombardement de Guernica, comme le montre la lettre récapitulative qu'il lui envoie le lendemain :

Les organismes étatiques et les organisations privées, sociales et ouvrières qui dépendent d'éléments de gauche, nous ont approché et nous offrent des familles pour recevoir les réfugiés. Ils réalisent des souscriptions publiques ; les organisations de jeunesse sont au travail, etc. Pour nous, catholiques, il serait très intéressant que les forces et les organisations chrétiennes et catholiques s'offrent efficacement pour cette aide ; cela provoquerait une réaction religieuse et d'union des milieux catholiques. Cette [sic] exode serait évité s'il y avait une garantie absolue que les bombardements de villes ouvertes ne doivent pas continuer en Biscaye. [...] En Biscaye, ce n'est pas la guerre, mais la SUPER-GUERRE ; l'extermination ; les assassinats collectif [sic] de la population civile contre toutes les lois de l'humanité, et *a fortiori* contre les lois de Dieu.<sup>53</sup>

Selon le compte rendu de cette entrevue que le nonce apostolique à Paris adresse de son côté au secrétaire d'État du Saint-Siège quelques semaines plus tard, il est alors répondu à Alberto Onaindia que « la solution ne semble pas facile<sup>54</sup> ». Ce dernier a pourtant des raisons d'être confiant. Le 1<sup>er</sup> mai 1937, comme il en informe le cardinal Verdier, il reçoit à Paris « une lettre de S.S. [Sa Sainteté] l'Évêque de Vitoria, qui me communique que, de même qu'il s'est

---

<sup>51</sup> Copie de la lettre d'Alberto Onaindia à Jean Verdier, Paris, 1<sup>er</sup> mai 1936. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 11-1.

<sup>52</sup> Le 29 avril 1937, Alberto Onaindia est reçu par le secrétaire du nonce, Efrén Forni, qui met violemment en doute son témoignage sur Guernica, accréditant la version franquiste de l'incendie par les troupes basques. Voir le récit de leur altercation que fait Alberto Onaindia dans *Hombre de paz en la guerra*, *op. cit.*, p. 252 et le compte rendu très euphémisé d'Efrén Forni dans « Pro Memoria », sans date [peu après le 29 avril 1937]. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 609, fasc. 861, f. 10-11.

<sup>53</sup> « Las organizaciones estatales y privadas sociales y obreras, de elementos de izquierda, se nos han acercado ofreciéndonos familias para recibir a los refugiados. Están realizando suscripciones públicas ; trabajan las organizaciones juveniles, etc. Para nosotros, católicos, sería muy interesante y llegaría a provocar una reacción religiosa y de unión de los medios católicos, el que las fuerzas y organizaciones cristianas y católicas se ofrezcan eficazmente para esta ayuda. Esta [sic] éxodo se evitaría si hubiera una garantía absoluta de que los bombardeos de ciudades abiertas no habrían de continuar en Bizkaia. [...] En Bizkaya no se realiza una guerra, sino la SUPER-GUERRA ; el exterminio ; el asesinatos colectivo [sic] de la población civil contra todas las leyes de humanidad, cuánto más contra las leyes de Dios. » Lettre d'Alberto de Onaindia, chanoine de Valladolid, à Valerio Valeri, nonce apostolique, Paris, 2 mai 1937. *Ibid.*, f. 8-9.

<sup>54</sup> « la soluzione non si presenta facile ». Brouillon du rapport n° 1927 de Valerio Valeri à Eugenio Pacelli, Paris, 21 mai 1937. *Ibid.*, f. 15-20.



adressé à V.E. [Votre Excellence], il s'est aussi adressé à Londres, Malines et New-York [sic]<sup>55</sup> ». Après avoir pu s'entretenir avec le nonce Valerio Valeri, il informe ce dernier dès le lendemain qu'il « par[t] ce soir pour Bruxelles<sup>56</sup> » afin de réitérer de vive voix la prière de l'évêque de Vitoria au cardinal-archevêque de Malines et contribuer à la mise en place d'une initiative pour l'accueil des enfants basques par l'Église belge.

### 1.3. Le chanoine propagandiste et l'évêque en exil : une articulation complexe

Le 27 avril 1937 en effet, l'évêque de Vitoria, Mateo Múgica Urrestarazu, écrit aux archevêques de Paris, Malines et Westminster et à l'évêque de Dublin<sup>57</sup> (et non pas à celui de New York *a priori*) pour leur demander, lui aussi, de prendre les enfants évacués de Bilbao sous leur protection :

Je voudrais qu'au moins les enfants qui sont obligés de passer dans votre pays, et qui sont fils de parents très chrétiens dont la plus grande gloire est d'être membre de l'Église, puissent être reçus dans des centres ou des familles où leur foi n'ait à courir aucun risque. Je sais que des groupements éloignés de l'Église tâcheront de profiter de l'occasion pour inoculer en ces âmes d'anges, des principes antichrétiens.<sup>58</sup>

Comme on le voit, cette lettre formule des arguments tout à fait similaires à ceux qui ont été présentés au nonce apostolique par José María Izaurieta et Alberto Onaindia dès le 14 mars 1937, et qu'ils ont réitérés à plusieurs reprises depuis : le danger pour l'âme et la foi des enfants recueillis par les groupes de gauche impose une mobilisation catholique pour les en protéger. En outre, l'évêque de Vitoria avertit immédiatement ou presque immédiatement le chanoine de Valladolid de son initiative puisque, le 1<sup>er</sup> mai au plus tard, celui-ci reçoit une lettre de sa part à Paris. Ces constats soulèvent deux questions. La première porte sur le degré de coordination entre la démarche de l'évêque de Vitoria et la politique du PNV concernant les enfants basques. La seconde question – et elle est différente – a pour objet la mesure dans laquelle l'une et l'autre obéissent exactement aux mêmes motifs. Pour répondre à ces deux points, il est nécessaire de revenir sur le parcours et la position de Mateo Múgica face à la guerre

---

<sup>55</sup> Copie de la lettre d'Alberto Onaindia à Jean Verdier, Paris, 1<sup>er</sup> mai 1936. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 11-1.

<sup>56</sup> Lettre d'Alberto de Onaindia, chanoine de Valladolid, à Valerio Valeri, nonce apostolique, Paris, 2 mai 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 609, fasc. 861, f. 8-9.

<sup>57</sup> Lettre de Mateo Múgica, évêque de Vitoria, à José Pizzardo, secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, 13 juillet 1937. Archives historiques de la secrétairerie d'État, Affaires ecclésiastiques extraordinaires (ci-après AA. EE. SS.), Spagna, 896 PO, fasc. 296, f. 103-109.

<sup>58</sup> Lettre de Mateo Múgica, évêque de Vitoria, au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Rome, 27 avril 1937. Archives de l'Archidiocèse de Malines (ci-après AAM), Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3). Annexe 14.

civile qui divise son diocèse, ainsi que sur ses liens avec le PNV et son propagandiste attiré auprès des milieux catholiques étrangers.

Au moment où il écrit sa lettre, le 27 avril 1937, l'évêque de Vitoria se trouve en exil à Rome depuis six mois. En effet, le 14 octobre 1936, il a été contraint de quitter son siège épiscopal par le pouvoir militaire franquiste. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir fait preuve de loyauté, comme il le souligne lui-même avec dépit<sup>59</sup>. Résidant à Vitoria, c'est-à-dire dans l'épicentre du territoire carliste contrôlé par le général Emilio Mola, Mateo Múgica prend fait et cause pour l'insurrection. Le 6 août 1936, il publie avec l'évêque de Pampelune une lettre pastorale dans laquelle il condamne sans appel la collaboration des nationalistes basques avec les forces du Front populaire, comme nous l'avons déjà dit. Malgré cette prise de position sans équivoque, les généraux rebelles ne lui pardonnent pas d'avoir publiquement approuvé, en novembre 1933, le statut d'autonomie proposé en référendum populaire dans les trois provinces basques espagnoles (Alava, Biscaye et Guipuzcoa<sup>60</sup>). Ils lui reprochent également d'avoir, lors des élections de février 1936, autorisé officieusement ses diocésains à voter librement pour la coalition de droite ou pour le PNV, les deux partis étant aussi catholiques l'un que l'autre selon lui<sup>61</sup>. Malgré les efforts de Mateo Múgica, rien ne rachète ces deux péchés originels : « ni ses donations à la cause nationale, ni ses discours patriotiques aux funérailles de militaires, ni ses bénédictions aux troupes d'Afrique en marche sur Irún ne lui servirent de rien<sup>62</sup>. » Mais en l'expulsant de son siège épiscopal, les chefs de la rébellion en font leur ennemi, d'autant que son arrivée à Rome, lieu de son exil, coïncide par hasard avec la mission d'Alberto Onaindia qui s'y trouve depuis la veille pour plaider la cause du PNV auprès du Saint-Siège. Informé par un télégramme de José María Izaurieta de la mésaventure de l'évêque, le chanoine vient le chercher sur le quai de la gare de Rome le 16 octobre 1936 : ces retrouvailles fortuites créent une relation de proximité entre ces deux hommes qui se voient presque tous les jours, jusqu'au départ d'Alberto Onaindia à la fin du mois de novembre. Mateo Múgica devient alors l'ambassadeur officieux, la tête de pont des nationalistes basques auprès de la Secrétairerie d'État<sup>63</sup> : « Il commença à entretenir une correspondance privée avec nous, à nous conseiller, à

---

<sup>59</sup> Rapport de Mateo Múgica à l'attention de la Secrétairerie d'État : « Diócesis de Vitoria (España). Relación que su obispo presenta a la Santa Sede en orden al movimiento del ejército contra el gobierno de Madrid y hechos producidos en la diócesis de Vitoria », sans date [fin octobre 1936], 18 p. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 288, f. 51-68.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> « De nada le valieron a Múgica ni sus donativos para la causa nacional, ni sus discursos patrióticos en funerales de militares, ni sus bendiciones a las tropas de África que se dirigían hacia Irún. » Fernando GARCIA DE CORTAZAR, « Mateo Múgica, un obispo contradictorio », *El Ciervo*, vol. 36, n° 437-438, 1987, p. 20.

<sup>63</sup> Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra*, *op. cit.*, p. 117.

nous informer, à utiliser nos écrits pour ses rapports à destination de la Secrétairerie d'État. Sans s'en rendre compte, notre évêque devenait notre défenseur déterminé<sup>64</sup>. »

Le déclenchement de l'offensive franquiste sur le Pays basque, qui s'ouvre avec le bombardement massif de Durango le 31 mars 1937, impressionne profondément Mateo Múgica depuis son exil romain. C'est lui qui, désormais, presse Alberto Onaindia d'envoyer à la Secrétairerie d'État autant de documents, de preuves et de témoignages que possible afin de « contrecarrer les nouvelles fausses et calomnieuses propagées par les autres<sup>65</sup> », explique-t-il le 9 avril. Une semaine plus tard, il insiste, à travers la plume de son secrétaire personnel :

Ne renoncez pas à remettre des rapports et toujours plus de rapports à la Secrétairerie d'État de S. S. [Sa Sainteté]. Ce travail doit être continu et il ne faut pas se contenter de l'avoir déjà bien fait une fois, car les autres [les franquistes] envoient constamment des informations en sens contraire.<sup>66</sup>

Tandis que l'évêque de Vitoria pousse Alberto Onaindia à intensifier son travail de propagande, celui-ci l'enjoint de son côté à condamner publiquement l'offensive franquiste à et prendre la défense de son clergé et de ses diocésains. Le 10 avril 1937, il écrit depuis Paris au secrétaire particulier de l'évêque :

Il conviendrait que le plus tôt possible, la voix de notre E. [Évêque] se fasse entendre dans le sens d'une réprobation des assassinats, du plan d'extermination, et d'un appel à tous à faire la paix. [...] Je crois que l'homme providentiel est notre E. [Évêque]. S'il démasquait cette politique de haines et d'extermination, et s'il mettait au clair ce qu'est son peuple, cela serait quelque chose de définitif pour l'opinion étrangère catholique.<sup>67</sup>

Quatre jours plus tard, l'ancien syndic de la Bourse de Bilbao José Camiña Beraza, militant d'action catholique pendant la République qui héberge Alberto Onaindia dans sa résidence à Saint-Jean-de-Luz pendant la guerre, se joint aux prières de ce dernier et implore l'évêque de lancer un appel public en faveur d'une médiation internationale. Pour le persuader sans doute de l'horreur de la guerre en cours, il lui liste « les noms de quelques victimes avec

---

<sup>64</sup> « Comenzó a corresponder con nosotros privadamente, a aconsejarnos, a informarnos, a utilizar nuestros escritos para sus informes destinados a la Secretaría de Estado. Sin darse cuenta, nuestro obispo se convertía en nuestro decidido defensor. » *Ibid.*, p. 307.

<sup>65</sup> « contrarrestar las calumniosas y falsas noticias propaladas por los otros. » Lettre d'Antonio Eiguren, secrétaire personnel de Mateo Múgica, à Alberto Onaindia, Rome, 9 avril 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 12-2.

<sup>66</sup> « No cejéis en remitir informes y más informes a la Secretaría de Estado de S. S. Esta labor debe ser continua y no conformarse con que ya se ha informado una vez bien, pues los otros están constantemente informando en sentido contrario. » Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra*, *op. cit.*, p. 233.

<sup>67</sup> « Convendría que cuanto antes oyéramos la voz de nuestro G. [Gotzain] en sentido de reprobar los asesinatos, el plan de exterminio, y llamar a todos a la paz. [...] yo creo que el hombre providencial es nuestro G. [Gotzain]. Si él desenmascarara esa política de odios y exterminio, y pusiera en claro lo que es su pueblo, sería algo definitivo para la opinión extranjera católica. » Lettre d'Alberto Onaindia à Antonio Eiguren, secrétaire personnel de Mateo Múgica, Paris, 10 avril 1937. Institut Labayru, Fonds Alberto Onaindia, 12-2.

lesquelles [il a] des relations d'amitié<sup>68</sup>. » Mais l'évêque s'y refuse, comme l'explique son secrétaire à Alberto Onaindia :

Il est lui-même le premier à reconnaître qu'il conviendrait de dire quelque chose et il le ferait s'il n'en tenait qu'à lui : mais pour l'instant il ne peut pas le faire. [...] la seule chose qu'il peut faire, pour ne pas tout ruiner, y compris du point de vue de tes désirs, est de travailler en silence.<sup>69</sup>

Ainsi, dans les semaines et les jours qui précèdent le bombardement de Guernica, le chanoine et l'évêque sont en contact épistolaire fréquent et ce dernier reçoit de nombreux appels le poussant à s'engager publiquement. Cette correspondance est présente dans son esprit lorsqu'il rédige sa lettre du 27 avril aux archevêques de Paris, Malines et Westminster et à l'évêque de Dublin ; il semble même y faire directement référence dans le paragraphe introductif :

Je suis informé par la presse et *par des lettres particulières* que, de la partie de mon diocèse qui se trouve encore en plein milieu de la terrible guerre – c'est-à-dire de Bilbao – sont partis et partent pour l'étranger des centaines d'enfants, afin de ne pas tomber victimes de la famine et de la mitraille.<sup>70</sup>

L'évêque de Vitoria a-t-il reçu, le 27 avril 1937, un télégramme d'Alberto Onaindia, son correspondant privilégié dans les milieux gouvernementaux basques, ayant déterminé son passage à l'action ? Toutes les sources démentent cette hypothèse. Dans ses mémoires, Alberto Onaindia précise n'avoir fait le récit de son expérience à Guernica à Mateo Múgica que deux jours plus tard, ce qui est confirmé par le télégramme et la lettre qu'il lui envoie de Saint-Jean-de-Luz le 28 avril 1937 et qu'il a conservés dans ses archives personnelles<sup>71</sup>. S'il y mentionne, certes, que « l'on va faire partir cent mille femmes et enfants<sup>72</sup> », c'est une prise de position sur le fond du conflit qu'il implore de l'évêque :

Excellence, par pitié pour votre peuple aimé, appelez-en au Saint-Père. Il faut crier à la face du monde. Un peuple exterminé. Pas par la guerre. C'est une furie

---

<sup>68</sup> « los nombres de algunas víctimas con las cuales tenga relaciones de amistad. » Lettre de José Camiña Beraza à Mateo Múgica, évêque de Vitoria, Saint-Jean-de-Luz, 14 avril 1937. *Ibid.*, 17-7.

<sup>69</sup> « Él mismo es el primero en reconocer que convendría decir algo y por su gusto lo haría ; pero, por ahora no puede hacerlo [...] lo único que debe hacer, para no echarlo todo a perder, aun bajo el punto de vista de tus deseos, es trabajar en silencio. » Lettre d'Antonio Eiguren, secrétaire personnel de Mateo Múgica, à Alberto Onaindia, Rome, 9 avril 1937. *Ibid.*, 12-2.

<sup>70</sup> Lettre de Mateo Múgica, évêque de Vitoria, au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Rome, 27 avril 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3). Annexe 14. C'est nous qui nous soulignons.

<sup>71</sup> Institut Labayru, Fonds Alberto Onaindia, 12-2.

<sup>72</sup> « Se van a sacar cien mil mujeres y niños. » Lettre d'Alberto Onaindia à Mateo Múgica, Saint-Jean-de-Luz, 28 avril 1937. *Ibid.*

diabolique [...] Des femmes violées par des maures [...] L'honneur, la religion exige [sic] qu'on nous entende. Parlez, Excellence, pour votre peuple.<sup>73</sup>

La lettre aux évêques étrangers de Mateo Múgica le 27 avril 1937 peut être considérée comme une initiative autonome – au sens où elle ne répond à aucune prière spécifiquement formulée en ce sens qui lui soit venue du dehors. Mais elle ne peut pas non plus se comprendre en dehors des appels de plus en plus pressants qui s'accumulent sur le bureau de l'évêque depuis le 31 mars 1937 et le bombardement de Durango, le suppliant de s'exprimer publiquement. Or, c'est bien ce qu'il fait dans son courrier du 27 avril 1937 dont le *post-scriptum* précise qu'il « voudrai[t] bien la publication de cette lettre dans les journaux catholiques<sup>74</sup> ». Mais il ne dit pas exactement ce qu'on attend de lui. Son choix de la cause des enfants signale en négatif un autre choix : celui de ne pas intervenir sur le plan politique, de ne rien dire du bombardement de Guernica ni de la nature du conflit en cours dans le Pays basque. Pas un mot dans sa lettre du 27 avril aux archevêques de Paris, Malines et Westminster et à l'évêque de Dublin ne permet de dénoncer ni d'appuyer l'un des deux camps. Si les enfants sont dits obligés de quitter Bilbao en raison « de la famine et de la mitraille », les responsables de ces deux fléaux n'en sont pas nommés.

Cette abstention a deux causes. Tout d'abord, comme il le laisse entendre à plusieurs reprises dans ses courriers à Alberto Onaindia, l'évêque de Vitoria a reçu des instructions ou des encouragements du Saint-Siège à garder le silence – ce à quoi il se tient jusqu'en 1945<sup>75</sup>. Mais son attitude ne lui est pas seulement imposée. Elle est cohérente dans une large mesure avec son regard sur la guerre d'Espagne et son refus de se solidariser de la cause basque en tant que telle. Malgré son exil à Rome et les démarches qu'il fait de bonne grâce auprès de la Secrétairerie d'État pour dénoncer les violences franquistes et défendre la cause de ses clercs persécutés, Mateo Múgica désapprouve les choix politiques du PNV, sa ligne autonomiste et son alliance stratégique avec le Front populaire. Dans le rapport qu'il remet à la fin du mois d'octobre 1936 à la Secrétairerie d'État, le monarchiste fervent<sup>76</sup> qu'est l'évêque de Vitoria juge le « nationalisme basque licite dans ses aspirations légitimes à obtenir ses libertés anciennes,

---

<sup>73</sup> « Sr. Obispo, por piedad a su amado pueblo clame ante Santo Padre. Hay que gritar ante el mundo. Un pueblo exterminado. No por la guerra. Eso es furia diabólica. [...] Mujeres violadas por moros. [...] El honor, la religión exige que nos oigan. Hable Sr. Obispo por su pueblo. » *Ibid.*

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> Mateo MÚGICA, *Imperativos de mi conciencia. Carta abierta al presbítero D. José Miguel de Barandiarán*, Paris, Liga de Amigos de los Vascos, 1945, 22 p.

<sup>76</sup> Fernando GARCIA DE CORTAZAR, « Mateo Múgica, un obispo contradictorio », *op. cit.*, p. 18.

ses *fueros*, respectés par les rois les plus puissants qu'a eus l'Espagne<sup>77</sup> ». Mais il a des mots très durs pour l'orientation actuelle de ses dirigeants qui, « par manque de cervelle<sup>78</sup> »,

ont fait tomber [le nationalisme] dans des alliances contre nature avec la gauche et récemment, dans des pactes avec ceux du Front populaire ; en arrivant dans leur aveuglement jusqu'à donner un ministre [Manuel Irujo] au gouvernement ! de Largo Caballero et à former un ridicule gouvernement de la République basque ! Inqualifiable ! Comique, si ce n'était tragique !!...<sup>79</sup>

Six mois plus tard, l'évêque n'a pas vraiment changé d'avis sur ce point. Dans une lettre qu'il adresse à Alberto Onaindia le 8 avril 1937 et où il se désole du bombardement de Durango, il lui transmet le conseil que lui a octroyé la vierge de Begoña dans ses prières :

Je crois que vous [les nationalistes] devriez vous rendre. Telle est la voix du Père qui dut pleurer, ce matin même, alors qu'il récitait les quinze prières et méditait les mystères du rosaire, en demandant pitié pour tous ses enfants au Seigneur par l'intercession de sa divine Mère. L'idée-mère qui domine ici, de tout en haut jusque tout en bas, est celle-ci : le communisme, synthèse de tous les maux présents, sans Dieu, etc., les basques coopèrent à son triomphe, et les armes à la main ! Je crois que tout ce qui a été dit et écrit ne sert à rien, devant cette considération. Pour cette raison, je garde le silence sur de nombreux points que vous abordez fréquemment.<sup>80</sup>

Si la position de Mateo Múgica pendant la guerre civile semble ambiguë à ses contemporains, ce dont il s'explique lui-même longtemps plus tard<sup>81</sup>, elle interdit en tout cas d'interpréter sa requête auprès des chefs des Églises française, belge et britannique comme un soutien implicite à la cause nationaliste basque, au PNV et encore moins au camp républicain. La lecture attentive de sa lettre du 27 avril 1937 montre qu'il se situe dans une perspective strictement pastorale – c'est-à-dire, de responsabilité spirituelle vis-à-vis de ses ouailles. Mateo Múgica prend d'ailleurs bien soin d'utiliser son papier à en-tête d'évêque, quand bien même il n'exerce plus réellement sa fonction depuis plus de six mois. Invoquant néanmoins sa charge

---

<sup>77</sup> « Nacionalismo vasco. Lícito en sus aspiraciones legítimas de lograr sus libertades antiguas, sus Fueros, respetados por los Reyes más poderosos que tuvo España. » Rapport de Mateo Múgica à l'attention de la Secrétairerie d'État : « Diócesis de Vitoria (España). Relación que su obispo presenta a la Santa Sede en orden al movimiento del ejército contra el gobierno de Madrid y hechos producidos en la diócesis de Vitoria », sans date [fin octobre 1936], 18 p. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 288, f. 51-68.

<sup>78</sup> « por falta de cabeza ». *Ibid.*

<sup>79</sup> « Ha caído en contubernios vergonzosos con izquierdistas y últimamente en pactos con los del Frente Popular ; llegando en sus cegra a dar un Ministro al ¡Gobierno! de Largo Caballero y formar un ridículo gobierno de la ¡Republica Vasca! ¡Incalificable! ¡¡Cómico, sino fuera trágico!!... ». *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>80</sup> « Yo creo que debieran rendirse. Esta es la voz del Padre que esta misma mañana hubo de llorar, al rezar 15 misterios, pidiendo al Señor por intercesión de su divina Madre, piedad para mis hijos todos. La idea madre que aquí impera, desde muy arriba hasta muy abajo es : el comunismo, síntesis de todos los males presentes, sin Dios, etc., cooperan los vascos a su triunfo ¡y con armas en la mano! Para nada creo que sirve todo lo dicho y escrito, ante aquella consideración. Por eso yo guardo silencio sobre muchos extremos que Ud repetidamente toca. » Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra*, op. cit., p. 232.

<sup>81</sup> Mateo MÚGICA, *Imperativos de mi conciencia*, op. cit.

d'âmes, il écrit au nom de devoirs pastoraux que ses destinataires comprennent pour les partager vis-à-vis de leurs propres diocésains<sup>82</sup> :

Comme leur Pasteur à tous, dont Dieu me demandera compte ; comme Père de ces fils auxquels j'ai moi-même administré le sacrement de Confirmation en mes fréquentes visites pastorales par tout le diocèse, je supplie de toutes mes forces VER [Votre Excellence Révérendissime] qui verra sans doute mieux que moi la gravité de la situation, de daigner s'intéresser autant qu'Elle le pourra à ces âmes.<sup>83</sup>

Comme celle de José Antonio Aguirre, l'initiative de l'évêque de Vitoria peut s'interpréter comme le résultat d'un « choc moral<sup>84</sup> », lié à la nouvelle du bombardement de Guernica. Celle-ci n'a pu l'atteindre, au plus tôt, que le 27 avril au matin : sa décision est donc prise et exécutée dans la journée. Il est bien décidé à la voir se réaliser puisque, sans doute le même jour et au plus tard le lendemain, il écrit à Alberto Onaindia pour l'avertir de sa démarche et, peut-être, le prier d'aller l'appuyer en personne dans les capitales européennes<sup>85</sup>. Contrairement au président d'Euzkadi et à son chanoine propagandiste cependant, le choc provoqué par Guernica ne conduit pas chez lui à une volonté d'action politique. Il entraîne en revanche un véritable sursaut d'engagement dans le domaine de l'action pastorale, qui est le sien. À l'interface de ces deux logiques, le chanoine de Valladolid fait le lien entre les préoccupations strictement spirituelles du prélat et les considérations terrestres des dirigeants catholiques du PNV. C'est lui qui permet l'articulation de leurs actions et, sans doute, leur réalisation.

## **2. Les comités introuvables : aléas et difficultés d'un engagement ecclésiastique français pour les enfants basques**

Suite à l'appel de Mateo Múgica, des initiatives ou des réalisations institutionnelles inspirées et contrôlées par les archevêchés de Malines et de Westminster voient le jour presque immédiatement en Belgique et en Angleterre. Dans le premier pays, le cardinal Joseph-Ernest

---

<sup>82</sup> Cette action pastorale est aussi sa dernière puisque Mateo Múgica démissionne de sa charge le 5 septembre 1937 en apprenant qu'un administrateur apostolique a été nommé par le Saint-Siège pour le remplacer dans ses devoirs. Lettre de Mateo Múgica au cardinal Eugenio Pacelli, Rome, 5 septembre 1937. AA. EE. SS., Spagna, 915 PO, fasc. 324, f. 74-76.

<sup>83</sup> Lettre de Mateo Múgica, évêque de Vitoria, au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Rome, 27 avril 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3). Annexe 14.

<sup>84</sup> Christophe TRAÏNI, « Choc moral », *op. cit.*

<sup>85</sup> Il semble qu'Alberto Onaindia n'ait malheureusement pas conservé la lettre de Mateo Múgica, qui ne figure pas dans son fonds d'archives personnelles déposé à l'Institut Labayru. Il y fait cependant des références explicites dans ses courriers du 1<sup>er</sup> et du 2 mai au nonce et à l'archevêque de Paris, que nous avons déjà mentionnés.

Van Roey confie à son secrétaire particulier, le chanoine Leclef, et au vicaire général de Malines, J. Jansen, la mise en place d'un comité pour l'hébergement d'enfants basques par des familles catholiques. L'accord est acté dès le 12 mai 1937 avec le Comité d'évacuation installé à la délégation d'Euzkadi à Paris<sup>86</sup>. Deux semaines plus tard, la création de « l'Œuvre des enfants basques » est rendue publique dans la presse catholique belge. La lettre de Mateo Múgica y est citée *in extenso*, conformément à son souhait<sup>87</sup>. En Angleterre où le gouvernement insiste pour qu'une seule organisation coordonne l'accueil des enfants, Georges L. Craven, chanoine honoraire de Westminster, entre dans le *Basque Children Committee* dès sa réunion de formation, le 5 mai 1937<sup>88</sup>. Le 21 mai 1937, l'archevêque Arthur Hinsley sollicite lui aussi la charité des fidèles britanniques dans un article du *Catholic Herald* qui cite plusieurs extraits de la lettre de l'évêque de Vitoria<sup>89</sup>.

Les exemples belges et anglais révèlent en négatif les hésitations, la dispersion et les difficultés qu'engendrent les tentatives de réalisation du vœu de Mateo Múgica par la hiérarchie catholique française. Elles se heurtent d'abord à l'abstention de l'archevêque de Paris, avant de susciter auprès des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, de l'évêché de Dax et du Secrétariat social du Sud-Ouest des engagements en ordre dispersé et qui échouent à se concrétiser institutionnellement. À travers le récit des multiples accidents de parcours que rencontre l'idée d'un comité catholique pour les enfants basques, émerge un fait structurel, propre au contexte politique français : la difficulté d'un engagement de la hiérarchie ecclésiastique dans une question qui touche à la guerre qui se déroule de l'autre côté des Pyrénées.

### 2.1. Le comité évité : la prudence du cardinal Jean Verdier

Le 30 avril 1937, lorsqu'il reçoit Alberto Onaindia, le cardinal Jean Verdier vient de recevoir la lettre de Mateo Múgica. Celle-ci ne fait d'ailleurs que lui réitérer, par une voix certes plus autorisée, la demande déjà formulée par le chanoine de Valladolid lors de l'audience du 9 avril, comme nous l'avons dit. Le 2 mai 1937, Alberto Onaindia quitte Paris pour Malines dans le cadre d'une mission où il arbore la représentation de l'évêque de Vitoria auprès de

---

<sup>86</sup> Lettre de José Maria de Izaurieta, Comité d'évacuation du gouvernement basque, au chanoine Leclef, secrétaire particulier de l'archevêque de Malines, Paris, 13 mai 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3).

<sup>87</sup> « Un pressant appel du cardinal archevêque de Malines en faveur des petits réfugiés espagnols », *La Libre Belgique*, 26 mai 1937.

<sup>88</sup> Tom BUCHANAN, *The Spanish Civil War and the British Labour Movement*, *op. cit.*, p. 163.

<sup>89</sup> « Archbishop's Appeal for Basque Children », *The Catholic Herald*, 21 mai 1937, accessible sur le moteur de recherche des archives du *Catholic Herald* : <http://archive.catholicherald.co.uk/article/21st-may-1937/1/archbishops-appeal-for-basque-children> (consulté le 19/7/2014).



l'archevêché belge<sup>90</sup>. Il confie alors à José María Izaurieta, président du Comité d'évacuation du gouvernement basque, la poursuite des négociations à Paris. Le PNV cherche notamment à constituer des expéditions entières d'enfants catholiques qui devraient être directement prises en charge, à leur arrivée, par les catholiques étrangers. Mais quelle que soit la teneur des échanges entre José María Izaurieta et l'administration diocésaine parisienne, ils n'aboutissent à aucun engagement catholique français formalisé. Le 11 mai 1937, le cardinal Verdier dresse un compte rendu à l'évêque de Vitoria de « ce qu'[il a] fait pour [ses] enfants » dans les dix derniers jours. C'est, en comparaison des initiatives belges et anglaises, bien peu de choses :

Les petits enfants basques seront répartis dans une trentaine de départements [par le Ministère de l'Intérieur]. J'ai fait parvenir aux évêques de ces départements votre lettre, en leur demandant de veiller sur le côté religieux et moral de ces chers petits. [...]

De plus, les Conférences de St-Vincent de Paul, les filles de la charité, et les autres Congrégations sont invitées à prêter leur concours<sup>91</sup>.

En réalité, c'est seulement quatre jours plus tard, le 15 mai 1937, que le président de l'Action catholique française, Stanislas Courbe, transmet à tous les évêques des départements d'accueil une copie de l'appel de l'évêque de Vitoria. Les prêtres sont intéressés au « côté religieux et moral<sup>92</sup> » des réfugiés, mais il ne leur est pas demandé de se soucier de leur entretien matériel ou de leur hébergement :

Son Éminence le Cardinal Verdier a reçu récemment de Monseigneur l'Évêque de Vitoria (Espagne) une lettre lui recommandant avec instance le sort spirituel des catholiques basques – et tout spécialement des enfants<sup>93</sup>.

Non seulement le courrier de Stanislas Courbe ne mentionne aucune œuvre nationale catholique structurée et coordonnée qui permettrait de réceptionner un bateau plein d'enfants à héberger et à nourrir, mais il invite expressément les évêques des départements d'accueil à ne pas faire peser une telle initiative sur l'Église et à se contenter d'exercer leur « ministère » :

Au cas où vous disposeriez de certaines facilités d'hébergement, vous pourriez vous en ouvrir soit au Préfet de votre département, soit à M.M. les Préfets de la Gironde

---

<sup>90</sup> Lettre de José María Izaurieta, président du Comité d'évacuation du gouvernement basque, au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Paris, 6 avril [mai] 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22. Une copie de ce courrier est également envoyée à Alberto Onaindia. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, AN-BBB-276-4

<sup>91</sup> Copie de la lettre du cardinal Verdier à Mateo Múgica, Paris, 11 mai 1937. Archives diocésaines d'Aire et de Dax (ci-après ADAD), Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ». Cette lettre nous est parvenue dans une version recopiée par Mateo Múgica. Elle contient de nombreux hispanismes que nous avons exceptionnellement corrigés pour faciliter la lecture et parce qu'ils n'étaient sans doute pas présents dans l'original.

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> Lettre circulaire de Stanislas Courbe, secrétaire général de l'Action catholique française, aux évêques des départements d'accueil des réfugiés espagnols, Paris, 15 mai 1937. Centre national des archives de l'Église de France (ci-après CNAEF), Fonds de Mgr Courbe, 2 CE 92.

ou de la Charente-Inférieure, chargés d'accueillir les réfugiés espagnols au port de débarquement<sup>94</sup>.

Si la requête de l'évêque de Vitoria est transmise *in extenso* en pièce jointe, elle est interprétée par Stanislas Courbe dans un sens pour le moins réducteur. Malgré leur bonne volonté, les évêques français sont parfois perplexes quant à la traduction qui peut lui être donnée sur le terrain. En Haute-Vienne, les seuls réfugiés basques sont les enfants hébergés par le CAEE à la colonie du Mas-Eloi. L'évêque de Limoges veut bien se soucier de leur « sort spirituel », mais :

M. le Curé de Couzeix qui constate qu'au Mas-Eloi les jeunes espagnols ne reçoivent aucune formation religieuse et qu'ils ont la réputation, dans le pays, de se livrer entre eux à de fréquentes batailles, s'est demandé ce qu'il pourrait faire pour le bien moral de ces paroissiens un peu spéciaux. Il n'a rien trouvé<sup>95</sup>.

À Valence, Camille Pic s'en sort un peu mieux. Il prend « les dispositions nécessaires pour assurer le service religieux et, dès que possible, l'instruction chrétienne<sup>96</sup> » dans le centre d'hébergement installé par la préfecture dans l'ancienne caserne de Montélimar. Il appelle en outre ses diocésains à donner leur obole pour en améliorer les conditions matérielles.

Il semble que la modestie de l'action lancée par l'archevêque de Paris puisse être imputée à deux causes différentes.

Tout d'abord, toute éventuelle velléité de sa part de monter un comité d'accueil siégeant à l'archevêché se serait très certainement heurtée à l'opposition déterminée du président général des Sociétés Saint-Vincent-de-Paul, Henri de Vergès. En effet, lors de l'audience du 6 février 1937 avec le secrétaire d'État du Saint-Siège, Eugenio Pacelli, le pape Pie XI lui-même a recommandé les « orphelins d'Espagne<sup>97</sup> » aux soins des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et des Dames de la Charité. Obéissant au désir du Saint-Père, ces deux organisations ont lancé des souscriptions mondiales dont le produit est reversé au cardinal Isidro Gomá y Tomás, archevêque de Tolède, à l'attention des orphelins de la zone franquiste. Mais une fois connue la requête de l'évêque de Vitoria, Henri de Vergès estime qu'il incombe à son organisation d'y

---

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> Lettre de l'évêque de Limoges à Stanislas Courbe, Limoges, 19 mai 1937. *Ibid.*, 2 CE 1014.

<sup>96</sup> « Lettre de Monseigneur l'évêque de Valence en faveur des catholiques basques réfugiés dans son diocèse », Extrait de *La Semaine religieuse du diocèse de Valence, Die et Saint-Paul-Trois-Châteaux*, n° 22, 29 mai 1937. Archives de la Secrétairerie d'État (ci-après Segretaria di Stato), 1937, Popolazioni 7, f. 5.

<sup>97</sup> Audience du Saint-Père avec le cardinal Secrétaire d'État, 6 février 1937, « Orphelins d'Espagne » (*Udienza del 6 Febbraio 1937. Orfani di Spagna*). AA. EE. SS., Stati Ecclesiastici, IV Periodo, 430a PO, fasc. 354, f. 20. Nous remercions Marie Levant de nous avoir indiqué ce fonds important. Les audiences de Pie XI avec Eugenio Pacelli sont en cours de publication. À l'heure où ces lignes sont écrites, seul le premier tome a été réalisé : Sergio PAGANO, Marcel CHAPPIN et Giovanni COCO (dirs.), *I « fogli di udienza » del Cardinale Eugenio Pacelli Segretario di Stato, I, (1930)*, Cité du Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2010.

répondre. Le cardinal Verdier et le nonce Valeri ne pensent d'ailleurs pas autrement. Après son second entretien avec Alberto Onaindia le 30 avril 1937, il semble que le cardinal Verdier ait immédiatement pris contact avec le président général des Sociétés Saint-Vincent-de-Paul. En effet, c'est ce dernier qui, le jour-même, fait savoir à la nonciature qu'en tandem avec l'archevêché, « il cherchait à se mettre d'accord avec le comité basque de Paris<sup>98</sup> ». Il n'est donc pas étonnant que, lorsqu'il s'entretient à son tour avec Alberto Onaindia le lendemain, 1<sup>er</sup> mai 1937, le nonce lui réponde que « la Société de Saint-Vincent-de-Paul, déjà chargée par le Saint-Père de secourir les besoins des enfants espagnols, étudiait la manière de réaliser également cette forme d'aide<sup>99</sup> ».

De fait, tout donne à croire qu'Henri de Vergès est bien décidé à prendre en main l'accueil en France des enfants basques. Lorsqu'il prend connaissance de l'appel du cardinal Van Roey, qui est publié dans la presse belge le 26 mai 1937 puis dans *La Croix* deux jours plus tard<sup>100</sup>, il envoie un ferme rappel à l'ordre au président du Conseil supérieur de la Société belge :

J'ignore les conditions dans lesquelles seront formés vos comités paroissiaux et diocésains ; mais je veux vous rappeler la lettre que m'a adressée au mois de février S.E. le Cardinal Pacelli pour me transmettre les instructions du Souverain Pontife.

N'oublions pas que Sa Sainteté a daigné charger spécialement la Société de St-Vincent-de-Paul de cette importante mission.

Je souhaite que par application de ce que je considère comme un ordre du Vatican, ces divers comités soient placés sous la présidence des différents présidents locaux<sup>101</sup>.

En Belgique, le président Halflaut décide toutefois de passer outre à cet ordre comminatoire, d'une part face au fait accompli de la création de l'Œuvre des enfants basques et, d'autre part, parce qu'il est convaincu, comme il l'a écrit au cardinal Van Roey dans une lettre précédente, que :

Bien que la Société de Saint-Vincent-de-Paul ait été priée directement par son Cardinal Protecteur et par son Conseil Général à Paris de prendre l'initiative de cet appel à la charité, mon sentiment personnel est qu'il serait mieux indiqué en Belgique que cette initiative vienne de l'épiscopat<sup>102</sup>.

---

<sup>98</sup> « Cercava di mettersi d'accordo col comitato basco di Parigi. » Brouillon du rapport n° 1927 de Valerio Valeri à Eugenio Pacelli, Paris, 21 mai 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 609, fasc. 861, f. 15-20.

<sup>99</sup> « La Società di S. Vincenzo dei Paoli, già incaricata dal Santo Padre di soccorrere ai bisogni dei fanciulli spagnoli, studiava la maniera di realizzare anche questa forma di aiuto. » *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>100</sup> « Appel du cardinal archevêque de Malines en faveur des réfugiés espagnols », *La Croix*, n° 16651, 28 mai 1937, p. 2.

<sup>101</sup> Lettre de A. Halflaut, président du Conseil supérieur des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul en Belgique, à la direction de l'Œuvre des enfants basques de l'archevêché de Malines, Lubbeek, 18 juin 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3)

<sup>102</sup> Lettre de A. Halflaut au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, Lubbeek, 27 mai 1937. *Ibid.* Eugenio Pacelli est le cardinal protecteur des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul.

Malgré l'apparent volontarisme d'Henri de Vergès, il semble que les Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul peinent à établir un plan d'action. C'est peut-être l'une des causes du délai qui sépare la réception de la lettre de Mateo Múgica, à la fin du mois d'avril, et l'envoi de la lettre de Stanislas Courbe aux évêques des départements d'accueil, le 15 mai 1937. Dans cette circulaire, il est seulement mentionné dans des termes vagues que « les Conférences de St-Vincent de Paul, les filles de la charité, et les autres Congrégations sont invitées à prêter leur concours<sup>103</sup> ». Deux jours plus tard, dans un rapport transmis à la Secrétairerie d'État du Saint-Siège, la secrétaire générale des Dames de la Charité, baronne de Fréville, explique que le reliquat de la souscription pour les orphelins d'Espagne qui n'a pas encore été adressé au cardinal Isidro Gomá en Espagne est réservé « à soutenir l'effort de ceux qui recueillent en France des orphelins Espagnols et [qu']on envisage actuellement les modalités de cette répartition<sup>104</sup> ».

Le cardinal Verdier se serait-il fait couper l'herbe sous le pied, le 30 avril 1937, par un Henri de Vergès finalement incapable de se montrer à la hauteur de ses ambitions ? C'est possible. Mais il nous semble qu'un deuxième facteur, lié à la propre position de l'archevêque de Paris, joue davantage pour expliquer la faiblesse de sa réponse à l'appel de Mateo Múgica. En l'absence d'étude biographique sur Jean Verdier – « travail de fond qui manque terriblement<sup>105</sup> » comme le souligne en 2010 l'auteur de sa notice dans le *Dictionnaire des évêques de France au XX<sup>e</sup> siècle* –, cette figure majeure est paradoxalement peu connue. C'est encore plus vrai de la dimension politique de son action en tant que chef officieux<sup>106</sup> de l'Église de France entre 1929 et 1940. On décèle néanmoins, dans son attitude face à la guerre d'Espagne, une constante : le cardinal cherche à tout prix à éviter de paraître trop pencher d'un côté ou de l'autre des deux camps en conflit. Ceci ne se traduit pas par un refus explicite de s'impliquer, mais plutôt, au départ, par une forme d'inertie bienveillante. Certes, le cardinal reçoit toutes les requêtes favorablement en apparence. Mais il passe rarement à l'action. Ainsi,

---

<sup>103</sup> Lettre circulaire de Stanislas Courbe, secrétaire général de l'Action catholique française, aux évêques des départements d'accueil des réfugiés espagnols, Paris, 15 mai 1937. CNAEF, Fonds de Mgr Courbe, 2 CE 92.

<sup>104</sup> Baronne de Fréville, « État de la souscription des Dames de la Charité de Saint Vincent de Paul, ouverte le 3 mars 1937, en faveur des orphelins d'Espagne », Paris, 17 Mai 1937. AA. EE. SS., Spagna, 902 PO, fasc. 308, f. 59-61. C'est nous qui soulignons.

<sup>105</sup> Jacques BENOIST, « VERDIER (Jean) », in Dominique-Marie DAUZET et Frédéric LE MOIGNE (dirs.), *Dictionnaire des évêques de France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2010, pp. 654-656.

<sup>106</sup> Quoique le primat revienne à l'archevêché de Lyon, l'archevêque de Paris « en fait, joue un peu en France le rôle de primat » comme le souligne le père supérieur de la résidence jésuite de Bordeaux à l'archevêque de Tolède. Lettre de Vedaste Guizard, s.j., au cardinal Isidro Gomá, Bordeaux, 3 août 1937. Document 7-16 in José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá, 7 : Agosto-septiembre de 1937*, Madrid, CSIC, 2005, p. 33-34.

après l'audience du 9 avril 1937, c'est lui qui enjoint Alberto Onaindia à coucher par écrit la manière dont pourrait être envisagée la collaboration entre les milieux catholiques français et le PNV en vue d'une évacuation d'enfants basques catholiques vers la France<sup>107</sup>. Ce signe est *a priori* très encourageant. Mais le cardinal Verdier fait traîner tant et si bien que, lorsqu'il reçoit une seconde fois Alberto Onaindia le 30 avril, rien n'est fait. Il lui donne cependant suffisamment de gages de sympathie pour que le chanoine fasse part de son optimisme à l'évêque de Vitoria dans une lettre du 5 mai, estimant que Jean Verdier « fera beaucoup de bien<sup>108</sup> ». Or, les instructions de Stanislas Courbe le 15 mai 1937 sont bien en-deçà des attentes des deux ecclésiastiques basques.

La prudence de l'archevêque de Paris ne leur est pas réservée. Son attitude face à leurs sollicitations gagne à être mise en parallèle avec la lettre qu'il adresse, le 18 juillet 1937, à Isidro Gomá, archevêque de Tolède et primat d'Espagne qui a épousé sans hésiter la cause du mouvement national. Quelques temps auparavant, ce dernier a invité plusieurs prélats étrangers à organiser un grand pèlerinage international d'étudiants et d'intellectuels catholiques à Saint-Jacques (qui se trouve en zone franquiste) à l'occasion de l'année sainte compostellane<sup>109</sup>. Implicitement bien sûr, ce rassemblement vise à démontrer l'adhésion de l'élite catholique de la pensée au camp des militaires. Dans une lettre pleine d'aménité et même d'« admiration » et d'« amour », le cardinal Verdier énumère les raisons qui, à son grand regret, l'empêchent d'accéder à la demande de son correspondant (ce dont il l'informe à la dernière minute) :

Nous aurions vivement désiré [...] mais en ce moment tous les professeurs et élèves de l'Institut Catholique sont ou absents ou absorbés par les examens. [...]

De plus, les circonstances *politiques* dans lesquelles nous nous trouvons pourraient susciter certaines difficultés<sup>110</sup>.

Cette dernière phrase explique la réserve sur laquelle se tient l'archevêque de Paris, qui évite toute prise de position politique face à la guerre d'Espagne au moins jusqu'à la fin de l'été 1937<sup>111</sup>. Cette prudence n'est pas partagée par tous ses collègues. L'archevêque de Westminster

---

<sup>107</sup> Copie de la lettre d'Alberto Onaindia au cardinal Jean Verdier, archevêque de Paris, Paris, 9 avril 1937. Instituto Labayru, fonds Alberto Onaindia, 11-1. C'est nous qui soulignons.

<sup>108</sup> « Hará mucho bien ». Lettre d'Alberto Onaindia à Mateo Múgica, Paris, 5 mai 1937. *Ibid.*

<sup>109</sup> Les années saintes compostellanes ou jubilaires correspondent aux années où la fête de saint Jacques, le 25 juillet, est un dimanche, ce qui se produit quatre fois tous les vingt-huit ans. C'est le cas en 1937.

<sup>110</sup> Lettre du cardinal Jean Verdier à Isidro Gomá, archevêque de Tolède, Paris, 18 juillet 1937. Document 6-372 in José Andrés GALLEGO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá, 6 : Junio - Julio de 1937*, Madrid, CSIC, 2004, vol.6, p. 493. C'est nous qui soulignons.

<sup>111</sup> Cette attitude évolue par la suite, le cardinal Verdier distribuant alternativement des gages d'adhésion à la cause franquiste et à ses détracteurs – à commencer par les intellectuels du Comité français pour la paix civile et religieuse, comme nous le verrons.

Arthur Hinsley exprime publiquement un soutien sans mélange à la cause du général Franco<sup>112</sup>. Le cardinal Joseph-Ernest Van Roey refuse absolument d'entendre le témoignage d'Alberto Onaindia lors de son séjour à Malines et il donne foi à la version franquiste de l'incendie de Guernica par les troupes basques<sup>113</sup>. En regard, l'impossibilité de déterminer la conviction intime du prélat parisien montre, à notre sens, une extrême habileté politique<sup>114</sup>. Elle est peut-être commandée par des considérations diplomatiques : en effet, à plusieurs reprises, Jean Verdier est désigné par le Saint-Siège comme intermédiaire dans ses discussions officieuses avec le gouvernement républicain de Valence, office que l'archevêque de Paris ne peut mener à bien que parce qu'il a su gagner la confiance des nationalistes basques<sup>115</sup>. Mais son attitude est également déterminée par des considérations intérieures. Il a conscience de se trouver à la tête d'une Église et d'une France catholique de plus en plus déchirées politiquement. Aux désaccords sur la question espagnole s'ajoute des antagonismes en matière de politique intérieure, qui rejouent, dans le contexte du Front populaire, le conflit entre intransigeantisme et accommodement avec la République. Depuis les élections d'avril 1936, ces oppositions ne cessent de s'amplifier<sup>116</sup>. Les attaques des journaux conservateurs contre *Sept*, l'hebdomadaire des dominicains qui a créé l'événement en publiant un entretien avec Léon Blum en février 1937, atteignent de tels sommets de violence verbale que, le 29 avril, l'archevêque de Paris est contraint à publier en première page de *La Croix* un ferme rappel à l'ordre. Il avertit que les « incidents qui viennent de se produire dans certains organes de la Presse Catholique risquent de provoquer une regrettable division<sup>117</sup> » et cherche à redéfinir les limites, la nature et le ton des polémiques entre catholiques<sup>118</sup>. Or, ce coup de semonce, qui échoue d'ailleurs à calmer les esprits, a lieu trois jours après le bombardement de Guernica et la veille de l'audience accordée au chanoine Alberto Onaindia. Ce n'est pas le moment de jeter de l'huile sur le feu : à la tête

---

<sup>112</sup> Tom BUCHANAN, *Britain and the Spanish Civil War*, *op. cit.*, p. 119-120.

<sup>113</sup> Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra*, *op. cit.*, p. 251.

<sup>114</sup> Cette impossibilité apparaît notamment dans les contradictions entre témoignages ou entre les appréciations académiques qui, selon le point de vue où ils se placent, le rangent soit du côté des catholiques conservateurs thuriféraires du général Franco (par exemple dans l'intervention de Gisèle SAPIRO in *Les écrivains français et la guerre civile espagnole. Table ronde coordonnée par Carlos Serrano le 8 octobre 1997 à l'Institut Cervantes (Paris)*, enregistrement déposé à la Bibliothèque Octavio Paz de l'Institut Cervantes), soit du côté des démocrates-chrétiens sensibles à la troisième voie proposée par le PNV.

<sup>115</sup> C'est le cas par exemple lors des tentatives de rétablissement du culte public en zone républicaine lancées par le ministre de la Justice Manuel Irujo. Copie de la note de José María Tarragó à Manuel Irujo, ministre de la Justice espagnol, 6 septembre 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 14-1 (56).

<sup>116</sup> René RÉMOND, *Les crises du catholicisme en France dans les années trente*, *op. cit.*

<sup>117</sup> « Communiqué de S. Em. le cardinal archevêque de Paris aux fidèles de son diocèse », *La Croix*, n° 16628, 29 avril 1937, p. 1.

<sup>118</sup> Magali DELLA SUDDA, « La suppression de l'hebdomadaire dominicain Sept. Immixtion du Vatican dans les affaires françaises (1936-1937) ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 4, n° 104, 2009, p. 36.

d'une Église et d'un troupeau divisés, le cardinal Verdier veut à tout prix apaiser les tensions. Dans ce contexte, le lancement sous son nom d'une initiative ambitieuse en faveur de l'hébergement des enfants évacués de Bilbao, même placée sous le signe de la charité chrétienne et de la lutte contre les comités d'accueil de gauche, peut lui apparaître inutilement périlleuse. La lettre circulaire adressée, de manière privée, aux évêques des départements d'accueil par Stanislas Courbe constitue sans doute la meilleure solution, répondant à la requête de l'évêque de Vitoria tout en se compromettant le moins possible. Il est probable que l'archevêque de Paris aurait souhaité s'en tenir là.

## 2.2. La tentative de « comité basque » de l'évêque de Dax

### *a) Un engagement « en qualité de Basque »*

Si l'idée d'un comité d'hébergement catholique fait long feu à Paris, au moins temporairement, elle ressurgit peu après dans le Pays basque français. En effet, depuis le 15 mai 1937, la lettre de Mateo Múgica circule à travers une trentaine de diocèses, enclose dans le courrier circulaire de Stanislas Courbe. Elle trouve en Clément Mathieu, évêque du diocèse assez secondaire d'Aire et de Dax, un exégète volontariste qui se met immédiatement au travail.

L'intérêt particulier de ce prélat pour la cause des enfants basques n'est pas contingent. En effet, quoiqu'évêque des Landes, il est très actif dans la renaissance culturelle basque en France et il entretient de nombreux contacts avec les nationalistes d'outre-Pyrénées. Originaire d'Hasparren et bascophone, il fait toute sa carrière dans son diocèse d'origine de Bayonne avant sa nomination dans les Landes en 1931. Il est professeur au grand séminaire de Bayonne de 1911 à 1928, puis supérieur du petit séminaire d'Ustaritz de 1928 à 1931<sup>119</sup>. Il y consacre toute son attention aux classes d'euskera et d'histoire régionale, enrichissant le fonds d'études basques de la bibliothèque<sup>120</sup>. Il y rencontre par ailleurs la figure-clé du militantisme basque français dans les années 1930 en la personne de l'abbé Lafitte, qui y enseigne depuis 1926. Ce dernier est un ami proche du prêtre José Ariztimuño Olaso (Aitzol) qui aurait même été son initiateur politique<sup>121</sup>. Dans la première moitié des années 1930, Pierre Lafitte est

---

<sup>119</sup> « Informazioni nei riguardi del Canonico Clemente Giuseppe MATHIEU. Superiore del Piccolo Seminario di S. Francesco Saverio di Ustaritz. Vicario Generale della Diocesi di Baiona », pièce jointe à la lettre de Luigi Maglione, nonce apostolique à Paris, au cardinal Eugenio Pacelli, Paris, 30 juillet 1931. AA. EE. SS., Francia, 729 PO, fasc. 291, sous-dossier « Provista di Aire et Dax », f. 55-81.

<sup>120</sup> Bernardo ESTORNÉS LASA, *Clement-Joseph Mathieu Lorda*, <http://www.euskomedia.org/aunamendi/93413>, consulté le 20 juillet 2014.

<sup>121</sup> Amelia HERNÁNDEZ MATA, « Bigarren Aintzina », *Uztaro*, vol. 37, 1995, p. 39.

l'auteur non seulement de plusieurs études sur l'histoire et la langue basques<sup>122</sup> mais aussi du *Programme Eskualerriste*, première formalisation des revendications du mouvement basque en France<sup>123</sup>. Quant à Clément Mathieu, ses nombreux liens avec les milieux basquistes, sa qualité de savant et d'ecclésiastique<sup>124</sup> l'appellent, en 1930, à la présidence de l'association et de la revue culturelles basques *Gure Herria*, fonction qu'il conserve pendant plus de dix ans et qu'il occupe donc encore en 1937<sup>125</sup>.

Pour les mêmes raisons, il est amené à s'intéresser activement au conflit au Pays basque. De fait, la rapidité de son investissement dans la cause des enfants, au milieu du mois de mai 1937, ne se comprend qu'à la lumière de ses engagements antérieurs. Au début du mois d'octobre 1936, l'ambassadeur de France, Jean Herbette, sollicite son aide pour négocier la libération d'otages détenus à Bilbao par le gouvernement d'Euzkadi. Sa « qualité de Basque avait quelque chance de [l]'accréditer auprès des Nationalistes de Bilbao. Les Basques Espagnols [l]e considèrent volontiers comme un des leurs, [s]a qualité de Basque [lui] fait pardonner d'être un Français<sup>126</sup> », explique Clément Mathieu à la Secrétairerie d'État en rendant compte de son action. Lors de sa visite *ad limina*<sup>127</sup> qui arrive, par une coïncidence remarquable, au milieu du mois d'avril 1937, le Saint-Père aborde spontanément le problème des nationalistes basques avec lui : « sachant qu'à plusieurs reprises, notre Évêque était intervenu, en Espagne, en faveur des Otages, il l'a longuement entretenu de nos malheureux voisins dont la pensée l'obsède douloureusement<sup>128</sup>. » Si nous n'en savons pas plus sur ce que ces deux hommes se disent lors de l'audience du 13 avril 1937 au Vatican<sup>129</sup>, il est possible que, en recevant la lettre

---

<sup>122</sup> Le grand œuvre de Pierre Lafitte étant sa *Grammaire basque* publiée en 1944 et qui reste la référence classique en la matière.

<sup>123</sup> Sur Pierre Lafitte, voir notamment Jean-Paul MALHERBE, *Le nationalisme basque en France (1933-1976)*, thèse de doctorat de science politique sous la direction de Jacques Mourgeon, Université de Toulouse, Toulouse, 1977, p. 11-32.

<sup>124</sup> Sur les liens étroits entre le clergé et le nationalisme basque en général, voir Xabier ITÇAINA, *Les virtuoses de l'identité*, *op. cit.*

<sup>125</sup> Voir l'hommage funèbre qui lui est rendu dans « A la mémoire de Son Exc. Mgr Mathieu », *Gure Herria*, n° 1, juillet 1963, pp. 1-4. À cette date, le désormais chanoine Pierre Lafitte est vice-président de la revue. Tous les numéros de *Gure Herria* sont téléchargeables en ligne sur le portail Internet de l'hémérotèque du gouvernement provincial (*diputación*) du Guipuzcoa à l'adresse suivante :

<http://w390w.gipuzkoa.net/WAS/CORP/DKPPrensaHistoricaWEB/buscar.do?buscar&amicus=40344#>

<sup>126</sup> Lettre de Clément Mathieu, évêque d'Aire et Dax, adressée à Bruno de Solages, recteur de l'Institut Catholique de Toulouse, rédigée à l'attention du cardinal Eugenio Pacelli, Dax, 30 novembre 1936. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 288, f. 7-11.

<sup>127</sup> Tous les cinq ans, chaque évêque doit se rendre à Rome et s'entretient avec le Pape pour lui rendre compte de son travail et de l'état de son diocèse.

<sup>128</sup> « Retour de Monseigneur l'Évêque », *Semaine religieuse du Diocèse d'Aire et Dax*, 23 avril 1937, n° 16, p. 179.

<sup>129</sup> Dans l'inventaire du dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne » figure un document décrit comme le « CR partiel de l'entrevue Pie XI et Mgr Mathieu ». Malheureusement, ce



de Mateo Múgica un mois plus tard, l'évêque de Dax se soit senti autorisé par Pie XI lui-même à prendre la tête d'une action de charité en faveur des catholiques basques.

Ainsi, dès réception de la lettre de Stanislas Courbe, Clément Mathieu mobilise ses réseaux basquistes, envisageant semble-t-il d'établir son action en Pays basque français. Entre le 15 et le 19 mai 1937, il envoie Pierre Lafitte demander au maire de Saint-Jean-Pied-de-Port si l'ancienne citadelle de Vauban pourrait être utilisée pour héberger une colonie d'enfants. Dans le compte rendu écrit qu'il adresse au Conseil municipal, le maire présente « l'abbé Lafitte d'Ustaritz [comme le] Vice-Président du Comité Français des Réfugiés espagnols, fondé sous le Patronage du Cardinal Verdier, Archevêque de Paris et sous la Présidence de Monseigneur Mathieu, évêque de Dax<sup>130</sup> ». En fait, ce « Comité » et les titulatures énumérées n'existent guère que sur le papier. L'adhésion de Jean Verdier à un comité qui, entretemps, aura changé quelque peu de physionomie, ne lui sera demandée que près d'un mois plus tard (nous y reviendrons). Mais la mystification de l'abbé Lafitte n'est pas sans intérêt. Non seulement elle donne de l'allure à sa requête immédiate, mais elle suggère que l'évêque de Dax imagine d'emblée une structure formalisée, ambitieuse et légitimée par le chef de l'Église de France.

Il espère aussi obtenir l'approbation officielle du Saint-Père. Le 20 mai 1937, il écrit un bref courrier au cardinal Secrétaire d'État, appelant son attention sur le fait que « les enfants de Bilbao, amenés en France, sont accaparés en masse par les organisations communistes et courent par le fait même le plus grand danger<sup>131</sup> ». Clément Mathieu précise s'être dépêché de rédiger sa lettre car il profite du passage chez lui de deux prêtres de Bilbao en route vers Rome, Pedro Menchaca et Agustín Isusi. Ceux-ci ont été délégués par le PNV pour venir exposer au Vatican les éléments du dossier du bombardement de Guernica. Lors de leur audience du 30 mai 1937, ils remettent en mains propres la lettre de l'évêque de Dax au cardinal Pacelli<sup>132</sup>.

### *b) Le savoir-faire d'action catholique*

Ainsi, Clément Mathieu est au cœur d'une connexion basque qui lie les deux côtés de la frontière. Mais pour monter un comité à la hauteur de ses ambitions, il choisit de ne pas s'en

---

dernier semble avoir été dérobé par un lecteur qui nous a précédée aux Archives diocésaines d'Aire et de Dax. Ce document était en tout cas absent – et c'était le seul – du dossier d'archives que nous avons consulté.

<sup>130</sup> Procès-verbal de la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-Pied-de-Port, 19 mai 1937. Nous remercions Denise Olhagaray d'avoir partagé avec nous le fruit de ses recherches documentaires aux Archives municipales de Saint-Jean-Pied-de-Port.

<sup>131</sup> Lettre de Clément Mathieu [à Eugenio Pacelli], Dax, 20 mai 1937. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 296, f. 80.

<sup>132</sup> Il était initialement prévu qu'Alberto Onaindia vienne exposer son témoignage au Saint-Siège mais son passage à Rome est empêché par l'opposition de l'ambassade d'Italie. Lettre d'Alberto Onaindia à Valerio Valeri, Saint-Jean-de-Luz, 15 mai 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 11-2.

tenir à ses ressources locales et de faire appel à un père jésuite de Bordeaux, Antoine Dieuzayde. Cette décision semble répondre à une logique de l'expertise. Antoine Dieuzayde n'a rien à voir avec les milieux basques français et espagnols mais c'est un professionnel de l'action catholique dont l'aura s'étend sur tout le Sud-Ouest. Aumônier régional de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) depuis 1914, il crée le Secrétariat social du Sud-Ouest en 1919 puis, en 1927, le Foyer Henri Bazire pour les jeunes laïcs des deux sexes. Apôtre de la doctrine sociale de l'Église, il participe à la naissance et accompagne le développement du syndicalisme et des associations professionnelles catholiques. Il crée des « Journées Sociales Agricoles<sup>133</sup> » dans toute la région, puis fonde les sections girondines de l'Union sociale des ingénieurs catholiques (USIC), de la Confédération française du patronat et de l'Association générale des artisans chrétiens<sup>134</sup>. Mais son ministère préféré est celui qu'il exerce auprès de la jeunesse des écoles. Personnage-clé dans l'histoire de la naissance de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), son grand œuvre est la retraite estivale du camp Bernard Rollot à Barèges dans les montagnes pyrénéennes, qui acquiert au cours de l'entre-deux-guerres une renommée internationale et fait de lui le guide spirituel de toute une génération d'intellectuels catholiques dont nous aurons à reparler<sup>135</sup>. Certes, Antoine Dieuzayde peut sembler incarner à la perfection l'alliance étroite, quasi organique, qui lie la Compagnies de Jésus et les mouvements de jeunesse dans les années de l'entre-deux-guerres<sup>136</sup>. Mais le cas bordelais est exceptionnel en raison de la concentration de la quasi-totalité des organisations entre les mains d'un homme<sup>137</sup>. La liste de ses initiatives et de ses responsabilités est interminable : en 1937, d'après le catalogue de la province de Toulouse de la Compagnie de Jésus, Antoine Dieuzayde est aumônier régional de l'ACJF, aumônier diocésain adjoint des Scouts de France, directeur du Secrétariat social et de l'USIC et, enfin, responsable d'« œuvres<sup>138</sup> » diverses non précisées et sans doute trop longues à énumérer.

---

<sup>133</sup> Éric PETETIN, *Foi et engagement, op. cit.*, p. 78.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 84-86.

<sup>135</sup> Outre la biographie que lui consacre Éric PETETIN, *Foi et engagement, op. cit.*, on gagne à se référer au portrait d'Antoine Dieuzayde en aumônier d'action catholique et à l'analyse de sa conception de l'apostolat proposés par Jacques PRÉVOTAT, « Un aumônier régional de l'Association catholique de la Jeunesse française : le jésuite Antoine Dieuzayde (1877-1958) », in Jean-François CHANET et Philippe GUIGNET (dirs.), *Jeunesse, éducation et religion au XXe siècle. En mémoire à Alain-René Michel*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, coll. « Revue du Nord, hors-série, collection Histoire », n° 23, 2009, pp. 21-34.

<sup>136</sup> David COLON, « Les jésuites et la Jeunesse catholique en France dans l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, n° 4, janvier 2008, « Les jeunes, sujets et enjeux politiques ».

<sup>137</sup> Lettre de Vedaste Guizard, s.j., supérieur de la résidence de Bordeaux, à Joseph Demaux-Lagrange, s.j., père provincial de Toulouse, Bordeaux-Poquelin, 20 janvier 1936. Archives jésuites de la province de France (ci-après AJPF), Archives des Maisons, DRBo 61, dossier 1936.

<sup>138</sup> « Oper. » *Catalogus provinciae Tolosanae Societatis Jesu, Anni 1937*, p. 9.

En 1931, lorsque Clément Mathieu arrive à l'évêché d'Aire et de Dax, sa mission principale est, de notoriété publique<sup>139</sup>, d'y organiser une action catholique totalement inexistante dans ce diocèse « endormi<sup>140</sup> ». Son territoire est justement dans l'orbite de l'ACJF du Sud-Ouest. La succession épiscopale de 1931 permet à Antoine Dieuzayde d'y étendre son influence<sup>141</sup>. Nous ignorons jusqu'à quel point les deux hommes collaborèrent entre 1931 et 1937. Mais lorsque Clément Mathieu s'avise d'organiser en quelques semaines, ou plutôt en quelques jours, un comité capable d'accueillir des dizaines et peut-être des centaines ou des milliers d'enfants, Antoine Dieuzayde apparaît sans doute comme l'homme de la situation, d'autant qu'il se trouve dans l'une des deux villes où accostent les bateaux de réfugiés en provenance du Pays basque.

L'évêque de Dax trouve dans le père jésuite un collaborateur zélé et même enthousiaste. Dès le 22 mai 1937, ce dernier échafoûde un plan d'action ambitieux et détaillé. L'esprit de son projet est clair : observant la manière dont « fonctionne le service d'accueil de la CGT » et constatant que « les catholiques ont été largement distancés dans cette œuvre<sup>142</sup> », il veut combler ce retard – en prenant en partie modèle sur le CAEE, d'ailleurs. Antoine Dieuzayde explique ainsi à l'évêque le type d'organisation qui lui paraît la plus pertinente. Celle-ci doit être double. Tout d'abord, dans les ports de débarquement :

Il faut constituer à Bordeaux et à La Rochelle un Comité de surveillance de triage, qui accueillera les groupes catholiques et leur assignera une destination sûre. Ce Comité ou ces comités (j'aimerais mieux un Comité avec deux sections, l'une à Bordeaux et l'autre à La Rochelle) doit être en liaison étroite avec les préfets et les ministères<sup>143</sup>.

Ensuite, de même que les comités locaux et les partenaires du CAEE mettent à profit les orphelinats, les maisons de repos et les colonies de vacances des organisations syndicales, coopératives ou artisanes, Antoine Dieuzayde compte sur les infrastructures religieuses déjà existantes sur le territoire français :

---

<sup>139</sup> Lettre de Luigi Maglione, nonce apostolique à Paris, au cardinal Eugenio Pacelli, Paris, 30 juillet 1931. AA. EE. SS., Francia, 729 PO, fasc. 291, sous-dossier « Provista di Aire et Dax », f. 51-54.

<sup>140</sup> Vincent ADOUMIÉ, *L'action catholique dans le diocèse d'Aire et Dax du début des années trente au milieu des années soixante*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Marc Agostino, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, Bordeaux, 1993, p. 57. En cela, Clément Mathieu est parfaitement représentatif de cette génération d'évêques nommés par le nonce Luigi Maglione après la crise de l'Action française, « pasteurs sachant organiser la conquête et mettre sur pied les mouvements d'Action catholique spécialisée ». Frédéric LE MOIGNE, *Les évêques français de Verdun à Vatican II : une génération en mal d'héroïsme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 25.

<sup>141</sup> Éric PETETIN, *Foi et engagement*, op. cit., p. 36.

<sup>142</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, évêque d'Aire et Dax, Bordeaux, 22 mai 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>143</sup> *Ibid.* Souligné dans le texte.

Il faudrait obtenir des Directions des œuvres des divers diocèses de l'intérieur le dénombrement des locaux disponibles pour recevoir soit les familles indigentes soit les enfants. Il sera entendu que l'on n'imposera à ces maisons que des familles ou des enfants catholiques<sup>144</sup>.

Enfin, le cœur du dispositif se trouvera non à l'évêché de Dax, mais au centre névralgique de l'action catholique bordelaise :

Pour Bordeaux et La Rochelle, il faudrait confier cette tâche (toute la tâche administrative – nous sommes les seuls à avoir une administration) à notre Secrétariat Social qui est régional. Pour cela, il faut lui permettre de rémunérer pendant six mois un secrétaire de plus et deux dactylos (1.200f par mois pour le secrétariat et 750F pour chaque dactylo, plus les frais de bureau<sup>145</sup>).

Antoine Dieuzayde propose ainsi une organisation d'ampleur nationale, rationnelle et formalisée, dont les ramifications s'étendront sur une bonne partie du territoire. La manière dont il répond au problème posé par l'accueil des enfants basques s'inscrit de manière caractéristique dans la longue réflexion sur les formes organisationnelles de la présence catholique dans le siècle, déclenchée par la suppression des congrégations<sup>146</sup>. À la Belle Époque, les catholiques s'emparent de la loi de 1901 pour créer des associations fonctionnant selon des pratiques gestionnaires modernes qui leur sont souvent inspirées par leurs conseillers jésuites<sup>147</sup>. Dans l'entre-deux-guerres, la question de l'organisation acquiert toutefois une dimension nouvelle en raison du passage de la défense religieuse du début du siècle à l'apostolat conquérant des tenants de l'action catholique spécialisée et du syndicalisme chrétien. Or, dans ces nouvelles terres de mission que sont les quartiers populaires et ouvriers, l'Église rencontre la concurrence de partis et de syndicats de gauche déjà bien installés. Pour lutter contre la pénétration communiste, « le salut est dans l'organisation<sup>148</sup> », comme l'écrit en 1936 l'ancien nonce apostolique en France, le cardinal Luigi Maglione.

---

<sup>144</sup> *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>145</sup> *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>146</sup> Voir, entre autres, Gaetano QUAGLIARELLO, « L'Action libérale populaire et l'illusion du parti politique (1901-1906) », in Claire ANDRIEU, Gilles LE BÉGUEC et Danielle TARTAKOWSKY (dirs.), *Associations et champ politique : la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, pp. 245-264.

<sup>147</sup> Magali DELLA SUDDA, « La charité et les affaires. Le cas de la ligue patriotique des françaises (1901-1914) », *Entreprises et histoire*, n° 3, 2010, « La gestion des associations à but non lucratif », pp. 11-29 ; Bruno DUMONS, « La Ligue des Femmes Françaises (1901-1914). La naissance d'une organisation politique de masse », in Olivier DARD et Nathalie SÉVILLA (dirs.), *Le phénomène ligueur sous la Troisième République*, Metz, Presses universitaires de Metz, 2009, pp. 17-38.

<sup>148</sup> « La salvezza sta nella organizzazione. » Note dactylographiée sans date [1936] ouvrant le dossier constitué par le cardinal Luigi Maglione à l'attention de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et contenant des rapports divers sur le communisme en France (« *Relazione diverse sul 'Comunismo in Francia* »). AA. EE. SS., Francia, 797 PO, fasc. 351, f. 56-57. Souligné dans le texte.

En remarquant l'année suivante que les catholiques sont « largement distancés » par la CGT et en proposant de contre-attaquer au moyen d'une organisation efficace et rationnelle, Antoine Dieuzayde reprend ainsi un discours, des croyances et des modes d'action très répandus dans les milieux d'action catholique à son époque. Il oppose les pratiques nouvelles forgées dans le creuset du syndicalisme chrétien et des mouvements de jeunesse spécialisés aux vieilles œuvres charitables. Son regard est sans concession vis-à-vis des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul qu'il juge intrinsèquement inaptes à organiser l'accueil des enfants basques en France. Si elles sont sans doute le « fleuron du catholicisme social<sup>149</sup> » au XIX<sup>e</sup> siècle, elles apparaissent désormais complètement dépassées, tant en raison de leurs membres que de leurs modes d'action, selon le père jésuite :

Il est incontestable que ça a été une erreur que de confier cette tâche [sic] aux vieux messieurs des Conférences de S. Vincent de Paul. D'une part les Conférences ne sont pas suffisamment coordonnées et centralisées pour pouvoir fournir un effort national sérieux. D'autre part leurs cadres sont terriblement âgés<sup>150</sup>.

Antoine Dieuzayde parle en connaissance de cause de ces « vieux messieurs », dont son propre père faisait partie. Dans son enfance toulousaine, c'est-à-dire dans les années 1880, il l'a d'ailleurs souvent accompagné au cours de ses visites aux pauvres<sup>151</sup>. Par opposition à ce modèle-repoussoir, l'animateur de l'action catholique bordelaise, lui-même âgé de 60 ans en 1937, envisage des collaborateurs jeunes et dynamiques. En confiant l'administration du comité au Secrétariat social du Sud-Ouest, il la met entre les mains de l'« équipe de jeunes laïcs militants<sup>152</sup> » qu'il a constituée et qui gravite autour de lui. En outre, afin de faire « le trait d'union nécessaire [...] avec les préfectures et le gouvernement », Antoine Dieuzayde adresse à l'évêque de Dax Madame de Boisroger, « femme très intelligente et fort active<sup>153</sup> ». Cette aristocrate pratiquante, née Yvonne de la Seiglière, fréquente les milieux intellectuels catholiques<sup>154</sup>. Mais si Antoine Dieuzayde la choisit, c'est qu'elle

a, grâce à son beau-frère Arthur Fontaine<sup>155</sup>, l'éminent [sic] économiste aujourd'hui disparu, des relations précieuses dans le monde social et même socialiste.

---

<sup>149</sup> Matthieu BREJON DE LAVERGNÉE, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIX<sup>e</sup> siècle, 1833-1871 : un fleuron du catholicisme social*, Paris, Cerf, 2008.

<sup>150</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 mai 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>151</sup> Éric PETETIN, *Foi et engagement*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>153</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 mai 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>154</sup> Claude MAURIAC, *Le temps immobile*, 4, *La terrasse de Malagar*, Grasset, 1977, 509 p, entrée du 15 septembre 1938.

<sup>155</sup> Germaine de la Seiglière est la seconde épouse d'Arthur Fontaine marié en premières nocces à Marie Escudier, liée aux milieux artistiques parisiens.

Elle a été et elle est encore fort liée, comme Arthur Fontaine, avec Léon Blum et plusieurs membres du ministère<sup>156</sup>.

*c) Vie et mort du « comité basque » de Clément Mathieu et d'Antoine Dieuzayde*

Les papiers de Clément Mathieu et la correspondance d'Alberto Onaindia, qui suit de loin les progrès de cette affaire, permettent de suivre presque au jour le jour l'activité tous azimuts qui se déploie entre Bordeaux, Bayonne et Dax, pour mettre en place une organisation capable d'accueillir les enfants qui ne sauraient tarder à arriver. Le 24 mai 1937, à l'instigation d'Antoine Dieuzayde, une première réunion a lieu à l'évêché de Dax entre Clément Mathieu, Yvonne de Boisroger et le délégué d'Euzkadi à Bordeaux, Juan de Zubiaga Aldecoa<sup>157</sup>. La semaine suivante, 31 mai 1937, Clément Mathieu, le délégué d'Euzkadi à Bayonne et un philanthrope basque, Manuel Inchausti, se rencontrent à Bayonne avec, semble-t-il, plusieurs membres des milieux basquais français<sup>158</sup>. Le soutien du préfet de la Gironde<sup>159</sup> et de l'archevêque de Bordeaux<sup>160</sup> sont sollicités tandis qu'Antoine Dieuzayde affine l'architecture de son Comité. Un certain flottement existe encore cependant en ces quelques jours de la fin du mois de mai. De l'avis du délégué d'Euzkadi à Bordeaux, « il est extrêmement important que cette affaire soit dirigée par le Secrétariat social catholique de Bordeaux<sup>161</sup> », comme le souhaite Antoine Dieuzayde. Mais il semble que l'évêque de Dax n'ait pas entièrement abandonné l'idée de mobiliser ses propres réseaux dans le mouvement basque français. Lors de la réunion du 31 mai 1937 à Bayonne, il demande au notaire Dominique Dufau, spécialiste de la coutume juridique basque et membre du comité directeur de l'association Gure Herria<sup>162</sup>, d'étudier la « formation d'une Association de secours et d'assistance aux malheureux enfants » ainsi que « la rédaction des statuts que la loi impose pour l'existence juridique de cette œuvre<sup>163</sup>. » Or, ce projet précise que le siège social de la future association serait « établi à Bayonne, 8 rue

---

<sup>156</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 mai 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>157</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, Bordeaux, 25 mai 1937. *Ibid.*

<sup>158</sup> Copie de la note d'Alberto Onaindia pour José Antonio Aguirre, 27 mai 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 18-3 et lettre de Juan Zubiaga à Alberto Onaindia, 27 mai 1937. *Ibid.*, 15-2.

<sup>159</sup> Brouillon de lettre rédigée par Antoine Dieuzayde pour Clément Mathieu, « à adresser au Préfet », Dax, 25 mai 1937, en-tête du Foyer Henri Bazire, barré et remplacé à la main par « Evêché de Dax ». *Ibid.*

<sup>160</sup> Copie de la note d'Alberto Onaindia pour José Antonio Aguirre, 27 mai 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 18-3.

<sup>161</sup> « El que este asunto sea dirigido por el Secretariado Social Católico de Burdeos es en extremo importante. » Lettre de Juan Zubiaga à Alberto Onaindia, 27 mai 1937. *Ibid.*, 15-2.

<sup>162</sup> Dominique Dufau, <http://www.euskomedia.org/aunamendi/45571>, consulté le 21 juillet 2014 ; Antonio BENGOCHEA, *Gure Herria*, <http://www.euskomedia.org/aunamendi/57682>, consulté le 20 juillet 2014.

<sup>163</sup> Lettre de Dominique Dufau, notaire à Saint-Pée-sur-Nivelle, à Clément Mathieu, évêque de Dax, Saint-Pée-sur-Nivelle, 3 juin 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

Jacques Laffitte », siège de la publication basque *Eskualduna*<sup>164</sup>. Certes, le siège du comité de secours « pourra être, le cas échéant, transféré [...] par simple décision du Conseil d'Administration », mais seulement « dans toute autre localité du Pays Basque Français<sup>165</sup> ».

À la fin du mois de mai 1937, deux projets coexistent donc dans le Sud-Ouest, celui de l'aumônier d'action catholique Antoine Dieuzayde et celui de l'évêque basque Clément Mathieu – sans que nous sachions exactement comme ils sont censés s'articuler. Un intense travail de réflexion, de conception et même un début de mise en route ont été menés à bien en une dizaine de jours. Le 25 mai 1937, Antoine Dieuzayde prévoit que dans l'hypothèse où chaque diocèse, « ici avec le concours des Conférences de S. Vincent de Paul [...] pouvait absorber 100 enfants et envoyer 1000f pour les frais du Comité (entretien des employés et dons aux nécessiteux) nous ferions une œuvre rapide et efficace<sup>166</sup> ». Le lendemain, Clément Mathieu reçoit les remerciements et les encouragements de l'évêque de Vitoria, sans doute informé par Alberto Onaindia des progrès de son œuvre<sup>167</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 1937, l'accord du préfet de la Gironde a été obtenu et l'équipe du Secrétariat social est sur le port de La Pallice au débarquement des 500 enfants recrutés expressément par le PNV pour être hébergés, en tant que catholiques, par des catholiques (nous y reviendrons).

Ces succès permettent à Clément Mathieu et Antoine Dieuzayde de mettre Henri de Vergès devant le fait accompli et de gagner son soutien. On le devine à la lecture du rapport que celui-ci adresse à la Secrétairerie d'État le 6 juin 1937, dans lequel il attribue tout le mérite de leur travail aux conférences bordelaises de Saint-Vincent-de-Paul :

Depuis deux mois, nous sommes vivement sollicités par la délégation Basque installée à Paris. Celle-ci nous demande instamment de recevoir des enfants en convois qu'on désire grouper dans des établissements, sous la surveillance de prêtres et de professeurs espagnols. Nous nous étions assuré la disposition d'une propriété en Normandie, prête à recevoir immédiatement ces enfants accompagnés. Mais l'autorisation du Ministre de l'Intérieur était indispensable, et, malgré plusieurs démarches faites au Ministère, je ne puis, depuis un mois obtenir une réponse à la demande que j'ai formulée.

Sur ces entrefaites, je viens de recevoir une communication du président du Conseil Général de Bordeaux, m'informant que la Préfecture confie à notre Société un groupe de cinq cents enfants basques, donc catholiques. Nos confrères se sont empressés

---

<sup>164</sup> Javier Díaz NOCI, *Euskarazko aldizkari, egutegi eta almanaken errolda (1834-1959)*, Donostia, Eusko Ikaskuntza, 1994, p. 26. Sur *Eskualduna*, voir Xabier ITÇAINA, *Les virtuoses de l'identité, op. cit.*, p. 97-99.

<sup>165</sup> Lettre de Dominique Dufau, notaire à Saint-Pée-sur-Nivelle, à Clément Mathieu, évêque de Dax, Saint-Pée-sur-Nivelle, 3 juin 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>166</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, Bordeaux, 25 mai 1937. *Ibid.*

<sup>167</sup> Lettre de Mateo Múgica, évêque de Vitoria, à Clément Mathieu, Rome, 26 mai 1937. *Ibid.*

d'accueillir ces enfants et d'en assurer la répartition dans des orphelinats et chez des particuliers de moralité et de sentiments reconnus<sup>168</sup>.

La dernière étape à franchir est d'obtenir l'accord et la présidence d'honneur du cardinal Verdier, dont l'abbé Lafitte se targuait déjà devant le maire de Saint-Jean-Pied-de-Port au milieu du mois de mai. De fait, les conditions sont beaucoup plus favorables à un engagement de l'archevêché de Paris qu'un mois auparavant. L'inertie devient une position difficile à maintenir au moment où les initiatives belges et anglaises sont publicisées en France et où se multiplient les appels émis par des intellectuels catholiques français sympathisants de la cause basque (nous y reviendrons). Le 28 et le 30 mai, deux longs articles de *La Croix* sont consacrés à l'Œuvre belge des enfants basques. Le second reproduit intégralement l'appel de l'archevêque de Malines et la lettre de Mateo Múgica<sup>169</sup>. Le rédacteur de *La Croix* y ajoute, en forme d'appel aux catholiques français à imiter leurs pairs belges, un extrait du billet publié dans *Sept* par François Mauriac sous le titre « Le membre souffrant ». Celui-ci clame :

En ces jours de la fête du Corps du Christ, nous nous rappelons que lorsqu'un membre de ce corps est souffrant, tous les autres souffrent. Il ne faut pas que le jour où ce peuple basque s'éveillera de son cauchemar, il puisse attester que seuls les ennemis mortels de l'Église l'ont secouru. Il ne faut pas qu'à ses yeux le prêtre, le pharisien qui passent sans tourner la tête soient des catholiques ni qu'on lui fasse croire que sur le turban du bon Samaritain, il y a un marteau et une faucille<sup>170</sup>.

Le 3 juin 1937, un communiqué de presse informe les lecteurs de *La Croix* qu'en Angleterre, « des communautés religieuses catholiques adoptent des enfants basques<sup>171</sup> ». Deux jours plus tard, Jean Verdier saute le pas et publie un appel dans *La Semaine religieuse de Paris* et dans *La Croix* « concernant les petits enfants réfugiés de Bilbao ». Rappelant que « les pouvoirs publics, les conférences de Saint-Vincent de Paul et d'autres institutions privées, dont nos chers jocistes, sont à la tâche pour préparer à ces pauvres petits des foyers accueillants [et que] notre comité central de l'Action catholique a déjà prévenu les évêques », il annonce :

Un comité dont le siège sera à l'archevêché : 30, rue Barbey-de-Jouy, *recueillera les dons en nature ou en argent et les distribuera opportunément*. Enfin, nous demandons qu'une quête soit faite dans toutes les églises ou chapelles du diocèse le dimanche 20 juin, et le produit en sera envoyé sans retard à l'archevêché<sup>172</sup>.

---

<sup>168</sup> Lettre d'Henri de Vergès, président général des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, à Eugenio Pacelli, transmise par le nonce Valerio Valeri, Paris, 6 juin 1937. AA. EE. SS., Spagna, 902 PO, fasc. 308, f. 54-55.

<sup>169</sup> « Appel du cardinal archevêque de Malines en faveur des réfugiés espagnols », *La Croix*, n° 16651, 28 mai 1937, p. 2 et « Un pressant appel à la charité catholique », *Ibid.*, n° 16653, 30-31 mai 1937, p. 4.

<sup>170</sup> *Ibid.* et dans *Sept*, n° 170, 28 mai 1937, p. 20.

<sup>171</sup> « Des communautés religieuses catholiques adoptent des enfants basques », *La Croix*, n° 16656, 3 juin 1937, p. 22.

<sup>172</sup> « Lettre de S. Em. le cardinal archevêque de Paris concernant les petits enfants réfugiés de Bilbao », *Ibid.*, n° 16658, 5 juin 1937, p. 2. C'est nous qui soulignons.



La lecture attentive du texte signale que ce nouveau « comité » n'a qu'une existence théorique. Concrètement, il centralise des dons pour les redistribuer ensuite à d'autres organisations catholiques qui, sur le territoire, se seraient en effet intéressées à l'hébergement des enfants basques. Il permet toutefois au cardinal Verdier de ne pas rester complètement muet au moment où cette thématique est de plus en plus médiatisée.

Cinq jours après la publication de cet appel, le 10 juin 1937, le cardinal Verdier reçoit un télégramme d'Antoine Dieuzayde. Celui-ci lui est transmis par l'intermédiaire de Paul Vignaux, ancien membre du comité directeur de l'ACJF à Paris et responsable de la formation à la CFTC, sur le rôle duquel nous reviendrons<sup>173</sup> : « Monseigneur Mathieu demande urgence si Cardinal accepterait présider Comité "basque" dont Évêques Dax, Bayonne ont déjà accepté présidence sur demande Vatican Mugita [sic]. Répondre Dax. Amitiés. Dieuzayde<sup>174</sup>. » D'une manière caractéristique de son habileté et de sa prudence, l'archevêque de Paris répond à l'évêque de Dax de manière à lui complaire tout en évitant d'exprimer une adhésion sur le fond : « Son Éminence s'en remet pleinement à votre appréciation. Elle accepterait donc de présider le Comité dont il s'agit si Votre Excellence le juge opportun<sup>175</sup>. » Toutes les conditions semblent donc réunies pour la réalisation du projet de Clément Mathieu et d'Antoine Dieuzayde. Contre toute attente, pourtant, leur « comité basque » ne voit pas le jour. Une fois encore, l'idée de créer une structure formalisée pour organiser l'hébergement des enfants basques au nom des catholiques français ne résiste pas au caractère polémique et politiquement délicat de toute intervention qui touche de près ou de loin à la guerre d'Espagne.

### 2.3. La crise des deux évêques et la pierre d'achoppement politique

L'échec de Clément Mathieu et d'Antoine Dieuzayde à constituer une grande organisation nationale pour l'hébergement des enfants basques est provoqué par un événement qui peut sembler circonstanciel, voire anecdotique : leur désaccord avec l'évêque de Bayonne. Celui-ci, en décidant de créer son propre comité à Bayonne et d'agir séparément, rend impossible la constitution effective du « comité basque » dont le cardinal Verdier vient d'accepter à demi-mot la présidence d'honneur le 10 juin 1937.

En effet, le télégramme d'Antoine Dieuzayde, cité ci-dessus, spécifie que le comité présenté à l'approbation de l'archevêque de Paris compte deux présidents : l'évêque de Dax,

---

<sup>173</sup> Madeleine SINGER, « VIGNAUX Paul » in *Maitron en ligne, op. cit.*

<sup>174</sup> Copie de la lettre de Georges Debray, assesseur ecclésiastique de l'Action catholique française, à Clément Mathieu, évêque de Dax, Paris, 10 juin 1937. CNAEF, Fonds de Mgr Courbe, 2 CE 243.

<sup>175</sup> *Ibid.*

Clément Mathieu, et celui de Bayonne, Henri-Jean Houbaut. Ceci peut étonner dans la mesure où ce dernier n'est pas dans la boucle des échanges sur la constitution d'un comité d'accueil pour les enfants basques, du 20 au 31 mai 1937<sup>176</sup>. Dans toutes les propositions d'organisation d'Antoine Dieuzayde, Clément Mathieu est le seul président : tout au mieux est-il prévu pour l'évêque de Bayonne un siège honorifique dans un « Comité de patronage<sup>177</sup> » aux côtés des archevêques d'Auch et de Bordeaux, de l'évêque de La Rochelle et d'autres personnalités. À la réunion organisée à Bayonne par Clément Mathieu le 31 mai 1937, l'évêque du lieu n'est pas présent. Ceci ne manque pas d'interroger le notaire Dominique Dufau lorsqu'il rédige son projet de statuts :

Il a été convenu, lors de notre dernière réunion, que tous les membres présents figureraient aux statuts. Dois-je comprendre d'autres personnalités ? Ne croyez-vous pas que Monseigneur HOUBAUT doit figurer parmi nous ? Quelle serait l'attribution à lui donner dans ce bureau<sup>178</sup> ?

Les scrupules de Dominique Dufau s'expliquent aisément : non seulement le comité lui-même, mais aussi une bonne partie de ses activités seraient implantés sur le territoire du diocèse de Bayonne, comme le montre la demande adressée à la municipalité de Saint-Jean-Pied-de-Port. En outre, Henri-Jean Houbaut a démontré à plusieurs reprises son intérêt pour les réfugiés basques depuis le début du conflit. Selon Pierre Malherbe, il contribue à l'accueil des populations du Guipuzcoa en août 1936<sup>179</sup>. Une première organisation de secours aurait même été créée à cette occasion avec pour secrétaire l'abbé Lafitte<sup>180</sup>. Henri-Jean Houbaut appartient également au « Sous-Comité d'action pour l'aide à la population civile de Bilbao » monté par la préfecture des Basses-Pyrénées le 24 mai 1937<sup>181</sup>. Il semble dès lors délicat, sans doute, de ne pas l'associer au comité catholique en voie de constitution.

---

<sup>176</sup> Nous disons cela sous réserve d'une éventuelle redécouverte des papiers d'Henri-Jean Houbaut, aujourd'hui introuvables aux Archives diocésaines de Bayonne.

<sup>177</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, Bordeaux, 25 mai 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>178</sup> Lettre de Dominique Dufau, notaire à Saint-Pée-sur-Nivelle, à Clément Mathieu, évêque de Dax, Saint-Pée-sur-Nivelle, 3 juin 1937. *Ibid.*

<sup>179</sup> Henri-Jean Houbaut est dit soutenir l'effort du maire de Bayonne et de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire des Basses-Pyrénées en faveur des réfugiés du Guipuzcoa dans Henri Lévin, « Le vrai droit d'asile le voilà. D'un seul coup mille habitants de plus dans Bayonne l'hospitalière », *La Défense*, n° 370, 25 septembre 1936, p. 2.

<sup>180</sup> Jean-Paul MALHERBE, *Le nationalisme basque en France (1933-1976)*, op. cit., p. 26. Nous mettons ces informations au conditionnel car Pierre Malherbe n'explique pas les sources qu'il utilise ici.

<sup>181</sup> « Comité pour l'aide à la population civile de Bilbao. Procès-verbal de la réunion du 24 mai 1937 », 24 mai 1937, signée par le secrétaire général de la préfecture et par Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées. Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA), 4 M 253, sous-dossier : « Aide à la population civile de Bilbao (mai-juillet 1937) ».

Quels que soient le moment et la manière dont se noue la collaboration entre les deux évêques du Sud-Ouest, celle-ci est de courte durée : entre le 10 et le 14 juin 1937, le divorce est consommé. En effet, lors de la réunion du conseil municipal de Saint-Jean-Pied-de-Port qui se tient ce jour,

Le Maire expose que, depuis la délibération prise par le Comité Municipal, en date du 19 Mai 1937, un Comité d'accueil pour les réfugiés espagnols a été formé dans les Basses-Pyrénées sous la Présidence de Monseigneur Houbaut, Évêque de Bayonne et que ce Comité veut se substituer au Comité français qui avait fait la démarche première d'utilisation de la Citadelle, pour l'hospitalisation des enfants réfugiés d'Espagne.

Qu'il y a accord à cet effet, entre les deux Comités<sup>182</sup>.

Cet « accord » ne porte en réalité que sur un seul point : la volonté des deux évêques de ne pas rendre publique la cause de leur désaccord. Or, celle-ci est tout sauf anodine : une fois encore, le projet de comité catholique pour héberger des enfants basques achoppe sur la question politique. Ceci nous est révélé de façon incidente, grâce au récit de la mésaventure survenue à un prêtre régulier anonyme, allié et informateur officieux du cardinal-archevêque de Tolède, Isidro Gomá :

J'ai été dénoncé à l'évêché de Bayonne pour mon activité en faveur de l'Espagne nationale. Ce que me reproche surtout Mgr. [Houbaut] c'est d'avoir donné aux autorités des rapports tendant à prouver qu'une partie du clergé français et quelques membres de l'épiscopat n'étaient pas favorables à Franco. Certes, je l'ai fait, et je ne vois vraiment pas le délit qu'il peut y avoir en cela.

Il m'a reproché, tout particulièrement, d'avoir attiré l'attention sur Mgr. Mathieu. "Non pas, ajoutait Mgr. Houbaut, que j'approuve sa conduite puisque j'ai refusé de signer la lettre qu'il a écrite en faveur des enfants basques, lettre trop insolente pour Franco [...]. Mais c'est inadmissible qu'on jette de l'huile sur le feu<sup>183</sup>."

D'après cet informateur-délateur, la rupture entre les deux évêques a donc des causes politiques et elle s'est cristallisée autour de l'appel à la charité rédigé par Clément Mathieu. Ce dernier aurait-il écrit un brûlot antifranquiste ? Les choses sont plus complexes. Son texte, publié le 18 juin dans *La Semaine religieuse du diocèse d'Aire et Dax*, frappe plutôt par son souci extrême de se placer en dehors de toute considération partisane. En cherchant à convaincre une population catholique qu'il sait majoritairement gagnée à la cause franquiste de verser son obole pour l'enfant de l'ennemi, Clément Mathieu emprunte les accents d'une rhétorique humanitaire et universaliste qui, de façon étonnante, n'est pas sans rappeler les éditoriaux du CAEE des mois précédents :

---

<sup>182</sup> Procès-verbal de la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-Pied-de-Port, 14 juin 1937. Archives municipales de Saint-Jean-Pied-de-Port (transmis par Denise Olhagaray).

<sup>183</sup> Lettre d'un religieux anonyme français du diocèse de Bayonne, 24 août 1937. Document 7-219 in José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, op. cit., p. 233-236.

Cette lettre [de l'évêque de Vitoria] attire notre attention sur la détresse des enfants basques contraints, par l'avance des Militaires, à quitter leur patrie.

En présence de tels exilés, oublions tout ce qui nous divise. Voyons en eux uniquement se [sic] qu'ils sont : de pures victimes.

À quel parti appartiennent-ils ? Ils sont à un âge où ils ignorent s'il y a des partis. Ils n'ont pas cherché la guerre civile, c'est la guerre civile qui les enveloppe. Ils n'ont pas choisi le côté de la Barricade, c'est la Barricade qui les a choisis et puis bannis.

En fait l'immense majorité des petits basques appartient à un milieu catholique fervent, d'une religion profondément intérieure. C'est donc surtout dans nos organisations chrétiennes qu'ils peuvent trouver pour s'y épanouir, un climat religieux et moral comparable à celui d'Euzkadi. Voilà pourquoi la charité de nos diocésains s'est souvenue du précepte du plus grand des Landais : « La vraie charité ferme les yeux et ouvre les bras. » (Saint Vincent de Paul). Elle a fermé les yeux sur les opinions politiques des parents [...].

En pensant à ces enfants à la dérive, nous nous adressons à tous nos Diocésains, sans distinction d'opinions. Nous les invitons à collaborer à une œuvre d'assistance matérielle et morale. Puissent-ils tous refouler l'esprit partisan et, dans un sentiment de charité chrétienne, s'élever au-dessus de la mêlée, au-dessus des avions meurtriers, pour être plus près du Ciel, plus près de Celui qui a dit : Laissez venir à moi les petits enfants<sup>184</sup>.

Le fait que cet appel, neutre et anodin en apparence, soit jugé scandaleusement partisan par Henri-Jean Houbaut offre un cas d'école du fait que la signification politique d'un acte ou un texte n'existe pas en soi, mais uniquement de manière contextuelle et relationnelle. Le caractère « insolent » décelé par Henri-Jean Houbaut n'est pas inscrit de façon inhérente dans les mots choisis par Clément Mathieu. Il est activé par le contexte dans lequel ils s'inscrivent et les interprétations qu'en font ses différents récepteurs. Ces lectures politiques sont d'ailleurs tributaires d'échanges de points de vue et de jeux d'influence. Ainsi, selon Pierre Malherbe, les manœuvres du général Emilio Mola, depuis son quartier général de Pampelune, orientent la lecture de l'évêque de Bayonne, lui dévoilant en quelque sorte la dimension antifranquiste des agissements de son collègue des Landes :

Mola désignait un représentant en la personne de Mr. Harriet qui rendait visite au curé de Saint-Jean-de-Luz pour protester contre cette association [de secours aux réfugiés] qui aidait les Rouges, se compromettait avec les communistes et portait gravement atteinte aux enseignements de l'Église Catholique en s'alliant à Satan. Ce prêtre se hâtait de rapporter à l'évêque [Henri-Jean Houbaut] et à Ybarnegaray [député des Basses-Pyrénées] l'objet de cette visite, insistait bien auprès de ces personnalités sur le faux pas qu'elles commettaient, ce qui provoquait leur revirement total<sup>185</sup>.

La nature scandaleuse de la posture de Clément Mathieu a-t-elle été soufflée à l'évêque de Bayonne ? C'est ce que ce récit, qui semble fondé sur les souvenirs de Pierre Lafitte, donne

---

<sup>184</sup> « Lettre de S.E. Mgr Mathieu, Évêque d'Aire et de Dax en faveur des enfants basques », *Semaine religieuse du diocèse d'Aire et Dax*, n° 25, 18 juin 1937, p. 261-262.

<sup>185</sup> Jean-Paul MALHERBE, *Le nationalisme basque en France (1933-1976)*, op. cit., p. 26-27.

à croire. Mais le conflit politique entre les deux évêques n'est pas purement inventé. Ceux-ci se trouvent effectivement de part et d'autre de la ligne de fracture qui sépare les catholiques français au sujet de la guerre d'Espagne et qui les partage, non pas tout simplement entre pro-franquistes et pro-républicains, mais entre les pro-franquistes et ceux qui le sont moins ou ne le sont pas. Or, en s'évertuant à éviter la controverse et en refusant de porter un jugement sur la guerre en cours, Clément Mathieu dit en négatif son absence d'adhésion à la cause franquiste.

En outre, une relecture inquisitoriale de son appel du 18 juin 1937 donne du grain à moudre à ses détracteurs. L'utilisation du terme « Euzkadi » recèle une légitimation de l'identité nationale basque. L'affirmation que les « enfants basques [sont] contraints, *par l'avance des Militaires*, à quitter leur patrie<sup>186</sup> » ratifie la nécessité des évacuations affirmée par le gouvernement basque (et Mateo Múgica). Or, d'autres récits sont disponibles, notamment celui selon lequel les nationalistes basques et les républicains exploitent sans vergogne l'émotion suscitée par la figure enfantine aux seules fins de leur propagande à l'étranger. C'est ce que suggère le cardinal Isidro Gomá dans une lettre au cardinal Van Roey, le 4 juin 1937, énumérant comme causes de l'expatriation des enfants « la misère, l'abandon et peut-être la malice des hommes politiques, jouant avec l'innocence dans leurs intentions<sup>187</sup> ». On mesure encore la distance entre la posture de Clément Mathieu et celle, par exemple, de l'archevêque de Westminster Arthur Hinsley qui, dans son appel pour les enfants basques, escamote résolument la question « du bien-fondé de leur évacuation, nous n'avons pas eu notre mot à dire dans leur venue ; le fait est qu'ils arrivent et nous devons veiller sur eux<sup>188</sup>. » Pire, dans la mention des « avions meurtriers » de la lettre de l'évêque de Dax se dissimule peut-être une allusion directe au bombardement de Guernica, nié par le pouvoir franquiste. Elle s'y trouve sans doute et n'échappe pas à Henri-Jean Houbaut.

De fait, parmi les catholiques qui prennent peu à peu leur distance avec la croisade franquiste sans pour autant adhérer, le plus souvent, au camp républicain, Clément Mathieu est parmi les premiers. La tournée qu'il fait dans les Pays basques loyaliste et insurgé au début du mois d'octobre 1936 provoque un rejet symétrique des deux camps en présence :

Aux environs de S. Sébastien, 23 prêtres ont été fusillés par les Insurgés et tel grand chef affirme que pour venir à bout du Nationalisme basque dont la grande force

---

<sup>186</sup> « Lettre de S.E. Mgr Mathieu, Évêque d'Aire et de Dax en faveur des enfants basques », *Semaine religieuse du diocèse d'Aire et Dax*, n° 25, 18 juin 1937, p. 261-262.

<sup>187</sup> Lettre du cardinal Isidro Gomá, archevêque de Tolède, au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, Pampelune, 4 juin 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22.

<sup>188</sup> « Now is not the time to argue whether they should be evacuated or not, we have not had any say in their coming ; the fact is they are coming and we must look after them ». « Archbishop's Appeal for Basque Children », *The Catholic Herald*, 21 mai 1937.

est le clergé (ce qui est vrai) il faudra abattre une centaine de prêtres. Or les Communistes dans la même région n'ont tué que trois prêtres.

A ces détails, on voit que la haine est à peu près égale de part et d'autre. La seule différence que l'on puisse souligner en faveur des Insurgés, c'est que chez eux la justice n'est jamais livrée aux caprices de la foule<sup>189</sup>.

En outre, l'évêque de Dax est un ancien combattant qui perçoit la guerre civile espagnole à travers le prisme de la boucherie de Verdun et du pacifisme propre aux Français de sa génération :

Dans mon dernier voyage à Pampelune [en zone franquiste], j'ai entendu tomber d'une bouche ecclésiastique ce raisonnement : Vous voulez humaniser la guerre ! Mais la guerre la plus humaine c'est la plus courte et la plus courte, c'est la plus féroce... Raisonnement germanique de 1914 ! Mais les mêmes passions font retrouver les mêmes syllogismes<sup>190</sup>.

Rien ne permet pour autant de dire que Clément Mathieu approuve les choix politiques du PNV qui s'est allié au Front populaire, ni que son engagement en faveur des enfants découle d'une sympathie pour la cause nationaliste. Depuis sa mission au Pays basque, il désire que l'Église catholique joue un rôle de médiateur qui apaise les haines et promeuve la paix et la charité, comme il s'en ouvre au cardinal Pacelli en novembre 1936 :

Ce qui m'a le plus peiné dans toutes les démarches que j'ai faites, *c'est qu'on ne sentait pas suffisamment l'action charitable et pacifiante de l'Église* [...] Je n'ai pas à juger de l'opportunité d'une mission pontificale. Trop de données m'échappent pour me faire une opinion sur une question si complexe. Mais vous savez combien ardemment je souhaite *que le Catholicisme ne soit pas absent* dans ce drame épouvantable<sup>191</sup>.

Dans la lettre qu'il adresse au Vatican six mois plus tard, le 20 mai 1937, Clément Mathieu retrouve, de manière frappante, exactement les mêmes mots :

Un appel du Saint Siècle nous semble très opportun pour alerter la charité catholique et *empêcher que l'Église ne soit absente*, au moment où il s'agit de soulager l'immense détresse des Réfugiés Espagnols.

Une intervention directe de Rome ferait une grande impression et *l'Église serait bien dans son rôle* en essayant d'humaniser un peu l'horrible guerre civile qui déchire l'Espagne<sup>192</sup>.

La cause de l'accueil des enfants basques et de la sauvegarde de leurs âmes paraît ainsi à l'évêque de Dax l'occasion rêvée qu'il attend depuis plusieurs mois, d'une part pour mettre en œuvre une action d'inspiration spécifiquement chrétienne et, d'autre part, pour réaffirmer le

---

<sup>189</sup> Lettre de Clément Mathieu, évêque d'Aire et Dax, adressée à Bruno de Solages, recteur de l'Institut Catholique de Toulouse, rédigée à l'attention du cardinal Eugenio Pacelli, Dax, 30 novembre 1936. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 288, f. 7-11.

<sup>190</sup> *Ibid.*

<sup>191</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>192</sup> Lettre de Clément Mathieu à Valerio Valeri, nonce apostolique à Paris, Dax, 20 Mai 1937. *Ibid.*, fasc. 296, f. 80. C'est nous qui soulignons.

rôle distinctif de l'institution ecclésiastique qui, selon lui, ne peut qu'être neutre dans le conflit en cours. En cela, la démarche de Clément Mathieu se tient par principe à distance de la cause des insurgés : pour l'évêque de Bayonne, c'est assez pour s'en désolidariser.

La neutralité proclamée de l'évêque de Dax est sans doute aggravée par un second facteur : la personnalité controversée de son collaborateur, Antoine Dieuzayde. En effet, celui-ci n'est pas en odeur de sainteté parmi les catholiques conservateurs : à Bordeaux, ses détracteurs l'appellent le « jésuite rouge<sup>193</sup> ». Adversaire de toujours de l'Action française sur une terre bordelaise qui constitue l'un de ses bastions<sup>194</sup>, proche collaborateur du cardinal Paulin Andrieu, il acquiert une renommée nationale pour le rôle qu'il aurait joué dans la lettre publiée par l'archevêque de Bordeaux le 27 août 1926 dans *L'Aquitaine, semaine religieuse de l'archidiocèse de Bordeaux*, qui ouvre la crise de l'Action française<sup>195</sup>. Antoine Dieuzayde est de notoriété publique un non-conformiste qui assume une attitude et des paroles volontiers clivantes, y compris pour l'Église et la Compagnie<sup>196</sup>. Il mène une véritable croisade contre la bien-pensance et le pharisaïsme bourgeois auprès des jeunes disciples qui gravitent autour de lui, contribuant de fait à former une future élite démocrate-chrétienne dont Paul Vignaux, Henri-Irénée Marrou et André Mandouze ne sont que les figures les plus connues. Adoré par ses disciples<sup>197</sup>, il est haï par ses ennemis. Son père supérieur à la résidence de Bordeaux, dont les archives du cardinal Gomá révèlent qu'il fait partie des alliés et informateurs auto-désignés de la cause nationale<sup>198</sup>, dénonce constamment au provincial jésuite de Toulouse les activités et la tendance « politiques » (de gauche, même si le mot, trop grave, n'est jamais prononcé), d'Antoine Dieuzayde :

---

<sup>193</sup> Éric PETETIN, *Foi et engagement, op. cit.*, p. 113.

<sup>194</sup> Marc AGOSTINO, « L'Action française dans le Sud-Ouest : un terreau royaliste, un lien ambigu avec le catholicisme », in Michel LEYMARIE et Jacques PRÉVOTAT (dirs.), *L'Action française : culture, société, politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire », 2008, pp. 279-290.

<sup>195</sup> Jacques PRÉVOTAT, *Les catholiques et l'Action française : histoire d'une condamnation, 1899-1939*, Paris, Fayard, 2001, p. 266-270 et 282.

<sup>196</sup> Ainsi, il n'hésite pas à se plaindre à son ami jésuite Henri Lalande, aumônier national de l'ACJF, que « l'indifférence des Supérieurs [jésuites] – qui ignorent l'importance de l'ACJF – ou l'hostilité, la concurrence jalouse et sottise des inférieurs se coalisent contre nous. » Lettre d'Antoine Dieuzayde, s.j., [à Henri Lalande, s.j.], Camp Bernard Rollot, Barèges, Hautes-Pyrénées, sans date [avril 1928]. AJPF, Province de Toulouse, fonds Antoine Dieuzayde, Q.3.18.

<sup>197</sup> Les extraits des carnets d'Henri-Irénée Marrou, dans lesquels Antoine Dieuzayde est nommé le *Pater Stellarum* (le « Père des Étoiles ») en sont une bonne illustration. André Mandouze, quant à lui, écrit dans ses mémoires : « Ce qui devait transformer toute ma vie, c'est [...] la rencontre de celui qu'à Bordeaux la "bonne société" nommait le "jésuite rouge" » Voir Jacques PRÉVOTAT, « Le jésuite Antoine Dieuzayde », *op. cit.*, p. 32 et 27 n. 20.

<sup>198</sup> Voir par exemple la lettre de Vedaste Guizard, s.j., au cardinal Isidro Goma, Bordeaux, 3 août 1937. Document 7-16 in José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá, 7, op. cit.*, p. 33-34.

Pour le P Dieuzayde, je vous l'ai dit, quand on entre dans son Foyer [Henri Bazire], que voit-on sur la table de lecture comme journaux ? Croix et Liberté, qu'il faut avoir ; puis Aube, Jeune République, Petit Démocrate, pas d'autres. L'impression est dans l'œil : c'est un foyer politique. Une seule tendance, et c'est celle-là. Je n'attaque pas ici ces journaux. Je constate seulement qu'il n'y a qu'une ligne, celle de journaux spécifiquement politiques. [...] Je crois que depuis que je le lui ai dit, il a supprimé la Jeune République. Mais cela a duré 25 ans, et la tendance est là. [...] Dans le clan du Père, l'Echo [de Paris] est vilipendé et mis au ruisseau pendant que l'Aube est exaltée<sup>199</sup>.

Le contexte dans lequel prennent place toutes ces accusations est paradoxal. D'un côté, depuis la condamnation du « Politique d'abord » de Charles Maurras, les positionnements politiques des clercs sont à la fois un tabou et un motif de dénonciation. Ainsi, aux « condamnations<sup>200</sup> » que lui adresse le provincial de Toulouse suite au rapport de son père supérieur, Antoine Dieuzayde « proteste » : « Non, je n'ai pas fait de politique, pas plus de parole que de droit. » Mais d'un autre côté, il est clair que les catholiques français, clergé compris, sont divisés par les crises des années 1930 comme le reste de leurs compatriotes. Dès lors, la notion de ce qui est politique et de ce qui ne l'est pas est plus relative que jamais<sup>201</sup>. Elle existe avant tout dans le regard des autres et c'est bien sous cet angle politique que Clément Mathieu et Antoine Dieuzayde, à un degré moindre pour le premier que le second, sont perçus par certains de leurs contemporains au moment où ils décident de fonder un comité catholique pour l'accueil des enfants basques. Or, ces perceptions sont agissantes. Elles précipitent un changement de stratégie de la part de ces deux hommes. N'ayant pu former le comité ecclésiastique qu'ils appelaient de leurs vœux, ils se tournent vers des intellectuels laïcs qui sont, justement, en train d'amorcer une « reconversion à la politique<sup>202</sup> » à la faveur de la guerre d'Espagne.

---

<sup>199</sup> Lettre de Vedaste Guizard, s.j., supérieur de la résidence de Bordeaux, à Joseph Demaux-Lagrange, s.j., père provincial de Toulouse, Bordeaux-Poquelin, 20 janvier 1936. AJPF, Archives des Maisons, DRBo 61, dossier 1936. Souligné dans le texte.

<sup>200</sup> Brouillon de la lettre d'Antoine Dieuzayde, s.j., à Joseph Demaux-Lagrange, s.j., père provincial de Toulouse, Barèges, 11 juillet 1934. *Ibid.*, Province de Toulouse, fonds Antoine Dieuzayde, Q.3.21, dossier « Camp Bernard Rollot ».

<sup>201</sup> Il nous semble que la difficulté que rencontrent, à cette époque, nombre de catholiques à dire et qualifier leur engagement politique (hormis de rares exceptions comme le parti de la Jeune République) a pour effet de rendre particulièrement délicat l'usage de catégories du type « droite », « gauche » ou « démocrate-chrétien ». Nous évitons ici à dessein tous ces qualificatifs pour les clercs et le plus souvent pour les laïcs des années 1930.

<sup>202</sup> Gisèle SAPIRO, « Salut littéraire et littérature du salut. Deux trajectoires de romanciers catholiques : François Mauriac et Henry Bordeaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 111, n° 1, 1996, p. 37.



### 3. La création du Comité national catholique d'accueil aux Basques (CNCAB). Reconversion politique des clercs et fidélité des laïcs à l'Église

Par souci de simplicité, l'historiographie considère souvent que les enfants basques catholiques qui arrivent en France le 1<sup>er</sup> juin 1937 sont pris en charge par un Comité national catholique d'accueil aux Basques (CNCAB) présidé par Clément Mathieu et installé au Secrétariat social du Sud-Ouest – quitte à reconnaître « sa tardive constitution formelle<sup>203</sup> », à la fin du mois de juillet. Il est vrai, comme le remarque avec raison Jesús Alonso, que la collaboration officieuse entre l'évêque de Dax et le Secrétariat social du Sud-ouest est opérationnelle dès la fin du mois de mai 1937. Mais le CNCAB n'est pas la simple officialisation de l'alliance entre ces deux acteurs. Il suffit pour s'en persuader de lire son organigramme définitif, publié au début du mois d'août 1937<sup>204</sup>, et qui compte des personnalités comme Jacques Maritain, François Mauriac ou Paul Vignaux, et affiche un siège social dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Tel un palimpseste, cet organigramme reflète l'addition successive des différents groupes catholiques qui se réunissent finalement en son sein. Si l'évêque de Dax et l'action catholique bordelaise en sont les deux premières couches, les milieux intellectuels parisiens en sont la troisième. C'est la réunion de ces trois noyaux, couronnée par le patronage de l'archevêché de Paris, qui donne sa physionomie finale au CNCAB.

#### 3.1. L'étrange alliance des clercs du Sud-Ouest et des intellectuels parisiens

Parallèlement à l'activisme du clergé basquisant et de l'action catholique bordelaise dans le Sud-Ouest, un intérêt pour la cause de l'accueil des enfants basques émerge au même moment à Paris, mais dans des milieux laïcs. Cette mobilisation parisienne naît, elle aussi, en contrecoup au bombardement de Guernica, stimulée par la propagande du gouvernement basque et de son représentant, le chanoine Alberto Onaindia. Dès son premier séjour à Paris, en novembre 1936, celui-ci cherche à sensibiliser « certains cercles [catholiques] déterminés pour amener ces derniers à connaître la vérité et la justice de notre Cause [des nationalistes catholiques basques<sup>205</sup>] ». Abonné de longue date à l'hebdomadaire des dominicains *La Vie intellectuelle*, Alberto Onaindia décide de s'adresser à son directeur, Marie-Vincent Bernadot,

---

<sup>203</sup> « su tardía constitución formal ». Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, *1937, op. cit.*, p. 236.

<sup>204</sup> « Comité national catholique d'accueil aux Basques », *La Croix*, n° 16712, 7 août 1937, p. 5.

<sup>205</sup> « determinados círculos para que llegaran a conocer la verdad y la justicia de nuestra Causa ». Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra, op. cit.*, p. 99.

qui l'oriente vers le « grand apôtre de la démocratie chrétienne, Monsieur Francisque Gay<sup>206</sup> », directeur du quotidien *L'Aube* qui occupe le centre névralgique des milieux intellectuels et politiques catholiques progressistes. En outre, dès son second séjour à Paris, au début du mois d'avril 1937, Alberto Onaindia s'entretient longuement et prend conseil auprès du philosophe Jacques Maritain, qu'il estime être un allié de poids<sup>207</sup>. Lorsqu'il retourne pour la troisième fois à Paris le 28 avril 1937, il s'emploie à convaincre les intellectuels parisiens que Guernica a bel et bien été bombardée par l'aviation allemande : « un jury se constitua, formé par Messieurs Jacques Maritain, Gabriel Marcel, Jacques Madaule, qui me soumirent à un interrogatoire serré et minutieux pour étudier mes déclarations et voir s'ils pouvaient découvrir quelque faille<sup>208</sup> ». Alberto Onaindia passe l'épreuve avec succès. Au bas du fameux manifeste « pour le Peuple basque » qui, le 8 mai 1937, dénonce le bombardement de Guernica et adresse « un appel angoissé à tous les hommes de cœur, dans tous les pays, pour que cesse immédiatement le massacre des non-combattants », les auteurs précisent que :

Le présent appel est livré à la publicité après que quelques-uns de ses signataires présents à Paris [...] ont pu entendre sur les faits de Guernica, le témoignage de M. le Chanoine Onaindia y Zuloaga qui se trouvait sur les lieux au moment du bombardement<sup>209</sup>.

Plusieurs signataires de l'appel pour le peuple basque n'en sont pas tout à fait à leur premier engagement en tant qu'intellectuels catholiques. Deux ans auparavant, l'invasion italienne de l'Éthiopie a donné lieu à l'avènement sur la scène publique d'écrivains, de journalistes et de professeurs qui, pour la première fois, arguent de leur légitimité dans le domaine des lettres ou de la pensée pour prendre position sur un sujet politique en tant que catholiques, adoptant ainsi une posture d'intellectuel qui était l'apanage de la gauche laïque depuis l'Affaire Dreyfus<sup>210</sup>. D'anciens membres de l'Action française comme Henri Massis, le cardinal Alfred Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, et une douzaine d'académiciens menés par Henry Bordeaux réactivent la vieille thématique maurrassienne de la défense de l'Occident pour plaider la cause de l'Italie mussolinienne et dénoncer les sanctions

---

<sup>206</sup> « gran apóstol de la democracia cristiana Monsieur Francisque Gay ». *Ibid.*, p. 101.

<sup>207</sup> Copie de la lettre d'Alberto Onaindia à Antonio Eiguren, secrétaire de Mateo Múgica, 10 avril 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 12-2.

<sup>208</sup> « Se constituyó un tribunal formado por los señores Jacques Maritain, Gabriel Marcel, Jacques Madaule, que me sometieron a un interrogatorio cerrado y minucioso para estudiar mis declaraciones y ver si podían descubrir alguna falla. » Alberto DE ONAINDIA, *Hombre de paz en la guerra*, op. cit., p. 246.

<sup>209</sup> « Pour le peuple basque », *La Croix*, n° 16634, 8 mai 1937, p. 3 (entre autres publications).

<sup>210</sup> Étienne FOUILLOUX, « “Intellectuels catholiques” ? Réflexions sur une naissance différée », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1997, pp. 13-24 ; Hervé SERRY, *Naissance de l'intellectuel catholique*, Paris, La Découverte, 2004, p. 344-357 : « Épilogue. Naissance de l'intellectuel catholique ».

prises par la SDN dans un « Manifeste des intellectuels pour la paix en Europe et la défense de l'Occident<sup>211</sup> ». Quelques jours plus tard, d'autres intellectuels parmi lesquels de jeunes démocrates chrétiens comme Georges Bidault, mais aussi des écrivains venus de la droite, comme François Mauriac, signent un contre-manifeste « pour la justice et la paix » dans lequel ils dénoncent, en tant que catholiques, « le sophisme de l'inégalité essentielle des races<sup>212</sup> » et l'agression fasciste, tout en proclamant leur attachement à la paix. Deux ans plus tard, l'adhésion à la croisade franquiste de certains et la sympathie suscitée chez d'autres par les nationalistes basques, qui offrent un modèle de catholiques démocrates rejetant à la fois le communisme et le fascisme, s'inscrivent en continuité avec ces premiers combats autour de l'Éthiopie – même si, en deux ans, des transfuges sont passés d'un camp à l'autre (comme Gabriel Marcel par exemple). Immédiatement après la publication du manifeste « pour le peuple basque » le 8 mai 1937, plusieurs de ses signataires, agglutinés autour de la figure éminente de Jacques Maritain, s'assemblent dans un Comité français pour la paix civile et religieuse en Espagne, sur le modèle d'ailleurs d'un Comité espagnol pour la paix civile et religieuse lui aussi formé par un intellectuel catholique, Alfredo Mendizábal<sup>213</sup>.

Or, avant même que ne soient rendus publics sa constitution et son objectif premier – une paix négociée au moyen d'une médiation internationale –, la toute première cause défendue par le Comité français pour la paix civile et religieuse est celle de l'« Accueil aux réfugiés basques<sup>214</sup> ». Un appel est publié sous ce titre le 13 mai 1937 dans *L'Aube* et dans *La Croix*. Pour l'instant, les signataires de ce nouveau texte se contentent d'un rôle d'éveilleur de consciences qui sied à leur posture d'intellectuels. Ils ne prétendent pas organiser eux-mêmes les secours aux réfugiés. Sur le conseil, sans doute, de l'archevêque de Paris, ils indiquent en conclusion que :

La Société de Saint-Vincent-de-Paul, que le Saint-Père a chargé de mobiliser les bonnes volontés pour recueillir et assister, de quelque camp qu'ils viennent les enfants espagnols forcés de fuir leur patrie, est disposée à coordonner les initiatives catholiques en faveur des réfugiés basques. [...] Les dons en leur faveur seront reçus par M. le Dr de Fresquet, au siège de la Société de Saint-Vincent-de-Paul<sup>215</sup>.

---

<sup>211</sup> Voir l'intervention de Gisèle SAPIRO, « L'Académie française et la défense de l'Occident pendant la guerre d'Espagne », *Les écrivains français et la guerre civile espagnole. Table ronde, op. cit.*

<sup>212</sup> Le Manifeste pour la Justice et la Paix est publié dans *La Croix*, *La Vie catholique* et *L'Aube* le 19 octobre 1935 et dans le numéro d'*Esprit* de novembre 1935.

<sup>213</sup> Sur les liens entre Alfredo Mendizábal et les intellectuels catholiques français au moins depuis 1934, voir Paul VIGNAUX, « Avant-propos. Catholiques français devant les fascismes et la guerre d'Espagne », in *Manuel de Irujo : ministre de la République dans la guerre d'Espagne, 1936-1939*, Paris, Beauchesne, 1986, p. 28ss.

<sup>214</sup> « Accueil aux réfugiés basques », *La Croix*, n° 16638, 13 mai 1937 et « Pour les réfugiés basques. Un appel du Comité français pour la paix civile et religieuse en Espagne », *L'Aube*, n° 1491, 13 mai 1937.

<sup>215</sup> *Ibid.*

Ce texte est signé « Pour le Comité français pour la paix civile et religieuse en Espagne : Jacques Maritain ; Gabriel Marcel ; François Mauriac ; De Fresquet ; Claude Bourdet, secrétaire ». On y compte donc trois intellectuels catholiques de renom, un représentant des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et un cinquième nom inconnu à l'époque, celui de Claude Bourdet. Jeune journaliste en herbe qui se cherche une vocation politique, issu d'une éminente famille intellectuelle et artistique (d'origine protestante), Claude Bourdet est immergé dans les milieux de l'art et de la pensée depuis sa naissance. Son père, l'auteur dramatique et administrateur de la Comédie française Édouard Bourdet, est un proche collaborateur de François Mauriac<sup>216</sup>. Par ailleurs, Jacques Maritain est un « grand ami de [l]a mère » de Claude Bourdet et il corrige les premiers textes que l'apprenti journaliste politique soumet à son appréciation dans les années 1930 lorsqu'il commence à réfléchir aux relations entre le marxisme et le christianisme<sup>217</sup>.

Quelques semaines plus tard, ces quelques hommes – dont la liste varie légèrement d'un appel et d'une initiative à l'autre – franchissent une étape supplémentaire. Vers la fin du mois de mai 1937, ils créent, au sein du Comité français pour la paix civile et religieuse, une « Commission catholique d'accueil aux réfugiés d'Espagne ». Avec « l'assentiment de la Direction des Œuvres Diocésaines », c'est-à-dire l'archevêché de Paris, ils envoient une lettre circulaire à tous les directeurs et directrices d'œuvres diocésaines pour « demander [leurs] collaboration pour une œuvre d'humanité extrêmement urgente » : l'hébergement en France des enfants basques, qu'il convient de tenir éloignés de l'emprise des comités de gauche. On retrouve ainsi dans leur appel les éléments classiques de la formulation de cette cause :

Le peuple basque est un peuple catholique de tradition et d'action [...] Les enfants évacués sont accompagnés de prêtres et d'institutrices catholiques. Il importe que ce soient des catholiques et des organisations catholiques qui les accueillent en France, et qu'ils ne soient pas obligés de recourir à la charité de milieux athées.

Ne pourriez-vous nous aider à trouver un abri à ces malheureux petits, et à les sauver de la mort tout en les protégeant contre toute influence dangereuse pour leur vie spirituelle<sup>218</sup> ?

Cette initiative semble directement aiguillonnée par la délégation basque de Paris, inquiète peut-être que les comités en train de se former dans le Sud-Ouest ne soient pas prêts à temps pour l'arrivée des enfants :

---

<sup>216</sup> Gisèle SAPIRO, « Salut littéraire et littérature du salut », *op. cit.*, p. 47.

<sup>217</sup> Claude BOURDET, *Mes batailles : récit*, Ozoir-la-Ferrière, In Fine, 1993, p. 12-13.

<sup>218</sup> Lettre circulaire de la Commission catholique d'accueil aux réfugiés d'Espagne signée par le Dr. de Fresquet, Jacques Maritain, François Mauriac, Paul Vignaux, aux directeurs et directrices d'œuvres diocésaines, sans date [fin mai 1937]. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 875, f. 6.

Pour tous [les enfants], le même angoissant problème se pose : leur trouver des locaux à titre provisoire, en attendant que le gouvernement basque ait pu trouver ou organiser des logements plus durables. [...]

Étant donné l'urgence, nous vous supplions de répondre dans les délais les plus brefs si votre réponse doit être [sic] affirmative. [...] Il y aurait le plus grand intérêt [sic] à ce que les locaux puissent être occupés dans la première quinzaine de juin. Le gouvernement basque s'engage à les libérer à la date que vous lui indiquerez<sup>219</sup>.

Qu'elle soit inspirée par la délégation basque à Paris ne change rien au fait que cette lettre circulaire, signée « Dr. de Fresquet, Jacques Maritain, François Mauriac, Paul Vignaux » marque une rupture avec les modes d'engagement antérieurs de ces hommes : cette fois, ils décident de mettre la main à la pâte. Les réponses ne sont plus orientées vers les Sociétés Saint-Vincent-de-Paul mais vers le « Secrétariat de la Commission d'Accueil, 47 Avenue d'Iéna, Paris 16<sup>e</sup> » – adresse du domicile personnel de Claude Bourdet dont le nom, sans doute trop mineur à l'époque, n'est pas mentionné.

Cette initiative autonome, parisienne et qui semble, à l'origine, purement laïque, est plus proche qu'il n'y paraît du « Comité basque » qui est en train, exactement au même moment, de se former entre Bordeaux et Dax. Plusieurs liens d'interconnaissance rapprochent leurs deux univers. Ceux-ci sont d'abord connectés par les délégués basques de Paris, Bordeaux et Bayonne qui s'informent certainement les uns les autres des collaborations qu'ils suscitent, chacun de leur côté. En outre, la Commission d'accueil du Comité français pour la paix civile et religieuse reçoit le soutien actif du célèbre père jésuite Pierre Lhande qui transmet le texte de la lettre aux directions d'œuvres à « tous les Curés des Paroisses de Paris<sup>220</sup> ». Connu comme rédacteur aux *Études*, missionnaire dans la banlieue rouge et prédicateur radiophonique à succès, Pierre Lhande est par ailleurs originaire de Bayonne et ancien professeur de langue et littérature basques à l'Institut catholique de Toulouse<sup>221</sup>. Il « conna[ît] bien<sup>222</sup> » Clément Mathieu qu'il estime de « tempérament de bonne race basque », le recommandant chaleureusement au cardinal Maglione, alors nonce à Paris pour l'évêché d'Aire et de Dax en 1931. Enfin et surtout, il nous semble, l'un des quatre signataires de la lettre circulaire, le

---

<sup>219</sup> *Ibid.*

<sup>220</sup> *Ibid.*

<sup>221</sup> Voir la notice de Henri DE GENSAC, « LHANDE Pierre » in Jean-Marie MAYEUR et Yves-Marie HILAIRE, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. 1. Les Jésuites*, Paris, Beauchesne, 1985, p. 183.

<sup>222</sup> « Informazioni nei riguardi del Canonico Clemente Giuseppe MATHIEU. Superiore del Piccolo Seminario di S. Francesco Saverio di Ustaritz. Vicario Generale della Diocesi di Baiona », pièce jointe à la lettre de Luigi Maglione, nonce apostolique à Paris, au cardinal Eugenio Pacelli, Paris, 30 juillet 1931. AA. EE. SS., Francia, 729 PO, fasc. 291, sous-dossier « Provista di Aire et Dax », f. 55-81.

professeur à l'École pratique des hautes études Paul Vignaux, est l'un des premiers disciples d'Antoine Dieuzayde qu'il a rencontré lors de ses années de khâgne à Bordeaux au tout début des années 1920. Il a passé ses étés au camp de Barèges, a fait partie du « cercle Pie XI » créé par le père jésuite avant la création de la JEC<sup>223</sup> et il est l'un des principaux rédacteurs du journal de l'ACJF régionale, *L'Écho du Sud-Ouest*<sup>224</sup>. Parti à Paris après son admission à l'École normale supérieure, il entre au Comité directeur de l'ACJF où il se fait le « représentant du courant bordelais, soutenant et expliquant les actions du Père Dieuzayde<sup>225</sup>. »

Le 10 juin 1937, c'est à Paul Vignaux qu'Antoine Dieuzayde demande de transmettre à l'archevêque de Paris le télégramme sollicitant son patronage pour le « comité basque ». Les deux hommes sont donc parfaitement conscients que, chacun de leur côté, ils sont en train de s'investir dans la même cause. À ce moment, leurs deux entités sont nettement séparées : Paul Vignaux transmet la demande du « comité basque » en tant que « membre de la Commission Catholique d'Accueil aux Réfugiés d'Espagne<sup>226</sup> ».

Au cours du mois suivant, ces deux groupes commencent à collaborer et décident finalement de s'unir dans une organisation unique. Le 16 juillet, l'assesseur ecclésiastique de l'ACJF informe Clément Mathieu que « le Cardinal Verdier [...] se trouve *de nouveau* invité à accepter la présidence d'honneur du "Comité Catholique Français d'Accueil aux Réfugiés Basques". Cette dernière demande provient de Monsieur Claude BOURDET<sup>227</sup>. » Et de nouveau, explique Georges Debray à l'évêque de Dax, « Son Éminence est disposée à accueillir [cette demande] favorablement, mais Elle veut être assurée que, ce faisant, elle répondra au désir de votre Excellence<sup>228</sup>. » Deux jours plus tard, 18 juillet 1937, Antoine Dieuzayde, parti animer le camp de Barèges depuis le début du mois, s'en absente pour assister à Paris à une réunion qui permet probablement d'envisager les modalités organisationnelles de cette nouvelle collaboration avec les hommes du Comité français pour la paix civile et religieuse<sup>229</sup>. La semaine suivante, aux Semaines sociales de Clermont-Ferrand où Paul Vignaux et Clément Mathieu donnent des conférences<sup>230</sup>, le premier informe le second du travail en cours et lui

---

<sup>223</sup> Éric PETETIN, *Foi et engagement, op. cit.*, p. 26.

<sup>224</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>226</sup> Copie de la lettre de Georges Debray, assesseur ecclésiastique de l'Action catholique française, à Clément Mathieu, évêque de Dax, Paris, 10 juin 1937. CNAEF, Fonds de Mgr Courbe, 2 CE 243.

<sup>227</sup> Copie de la lettre de Georges Debray, assesseur ecclésiastique de l'Action catholique française, à Clément Mathieu, évêque de Dax, Paris, 16 juillet 1937. *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>228</sup> *Ibid.*

<sup>229</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Joseph-Ernest Van Roey, Barèges, 16 juillet 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22.

<sup>230</sup> « La Semaine Sociale de Clermont-Ferrand », *Semaine religieuse du diocèse d'Aire et Dax*, n° 31, 30 juillet 1937, p. 324.

demande d'accepter la présidence du nouveau comité. Le 29 juillet 1937, Claude Bourdet informe Clément Mathieu que « nous sommes arrivés avec l'aide du R.P. Dieuzayde à constituer un Comité National d'Accueil aux Basques, dont nous vous sommes bien tous reconnaissants d'avoir accepté la Présidence<sup>231</sup> ». Sa lettre matérialise le lien direct établi désormais entre les centres basque et parisien. Le 7 août 1937, un article publié dans *La Croix* rend cette connexion publique :

En vue de coordonner les diverses initiatives catholiques d'accueil aux réfugiés basques, un Comité National vient d'être formé sous la présidence d'honneur du Cardinal Verdier et de Mgr Feltin, archevêque de Bordeaux, et sous la présidence effective de Mgr Mathieu, évêque de Dax. [...]

Le Comité rassemble dorénavant en particulier sous la direction de l'évêque de Dax le travail fait jusqu'ici par l'évêché de Dax, par le Secrétariat Social de Bordeaux et par la Commission d'Accueil du Comité pour la Paix Civile et Religieuse en Espagne<sup>232</sup>.

Parmi les membres du Comité, on retrouve Paul Vignaux, Jacques Maritain, François Mauriac et le docteur de Fresquet, mais aussi le président général des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, Henri de Vergès, ainsi que deux professeurs d'université bordelais passés par le camp de Barèges et l'ACJF régionale, Jean Brethe de la Gressaye et André Garrigou-Lagrange<sup>233</sup>. Les noms des travailleurs de l'ombre, Claude Bourdet et Antoine Dieuzayde, ne sont pas mentionnés mais le Comité national catholique d'accueil aux Basques (CNCAB) a un « siège social<sup>234</sup> » à Paris avenue d'Iéna chez le premier et un « Secrétariat et bureau de Triage » à l'adresse du Secrétariat social du Sud-Ouest, animé par le second. Le CNCAB parvient ainsi à coordonner toutes les institutions et les personnalités qui ont cherché, les unes après les autres, à diriger l'œuvre d'hébergement des enfants basques en France. Ceci aboutit à une organisation d'allure originale, à la fois laïque et ecclésiastique, et s'appuyant tant sur la légitimité hiérarchique de l'Église que sur le renom plus large des intellectuels catholiques.

### 3.2 Reclassements et explicitation des conditions d'un engagement catholique

L'alliance entre les trois branches de l'aide aux enfants basques – le Secrétariat social, l'évêque de Dax et les intellectuels catholiques parisiens – répond à des intérêts réciproques.

---

<sup>231</sup> Lettre de Claude Bourdet à Clément Mathieu, Paris, 29 juillet 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>232</sup> « Comité national catholique d'accueil aux Basques », *La Croix*, n° 16712, 7 août 1937, p. 5. Une version modifiée de ce texte est publiée dans *L'Aube*, n° 1565, 31 août 1937 et une autre dans *La Semaine religieuse de Paris*, 14 août 1937 et dans *La Semaine religieuse du diocèse d'Aire et Dax*, n° 34, 20 août 1937, p. 350-351.

<sup>233</sup> Jean Brethe de la Gressaye est président de l'Union régionale de l'ACJF entre 1921 et 1924 et président du Secrétariat social du Sud-Ouest à partir de 1935. André Garrigou-Lagrange le précède à ce dernier poste entre 1927 et 1935. Éric PETETIN, *Foi et engagement*, op. cit., p. 43 et 67.

<sup>234</sup> « Comité national catholique d'accueil aux Basques », *La Croix*, n° 16712, 7 août 1937, p. 5.

Elle conduit aussi les uns et les autres à se repositionner ou peut-être simplement à clarifier leurs positions antérieures face à la guerre d'Espagne. En cela, elle agit à la fois comme un révélateur et un catalyseur, jetant une lumière nouvelle sur les différentes logiques à l'œuvre dans l'engagement de ces clercs et de ces laïcs dans la cause des enfants basques.

Pour Antoine Dieuzayde et Clément Mathieu, le bénéfice est clair. La discorde avec l'évêque de Bayonne, qui a déclaré son propre comité à la préfecture des Basses-Pyrénées le 6 juillet 1937<sup>235</sup>, a rendu impossible la constitution dans les Landes d'un comité rival. L'association imaginée par Dominique Dufau est restée à l'état de projet. Dans ce contexte, le report sur Paris apparaît comme une opportunité de mener à bien le projet initial, d'autant qu'il permet d'y agréger des noms et des ressources nouvelles. L'alliance avec les intellectuels laïcs du Comité français pour la paix civile et religieuse n'est toutefois pas anodine : elle lie Clément Mathieu et Antoine Dieuzayde à une posture politique ouvertement non-franquiste, sympathisante envers la cause basque et prônant une fin du conflit au moyen d'une médiation. En ce sens, elle ratifie les soupçons politiques qui pèsent sur eux et les met dans une situation qui s'avère par la suite délicate au sens où, en tant que clercs, leur parole engage l'Église et elle est donc soumise à des contraintes qui ne pèsent pas de la même façon sur leurs associés parisiens.

La décision des personnalités laïques qui s'allient avec le clergé dans le CNCAB est *a priori* plus difficile à expliquer. En effet, comme le montrent les travaux sur la figure de l'« intellectuel catholique » née au milieu des années 1930 sous les traits, notamment, de Jacques Maritain, François Mauriac et leurs amis, celle-ci se distingue de ses prédécesseurs, le simple écrivain, savant ou penseur catholique, en ce que l'intellectuel revendique un espace d'expression et d'engagement publics indépendant de l'institution ecclésiale et de sa doctrine officielle<sup>236</sup>. À partir d'une sociologie de la littérature, Gisèle Sapiro et Hervé Serry ont montré dans leurs travaux respectifs que l'émergence de cette figure dans le champ politique est étroitement liée à des reclassements qui ont lieu dans les années précédentes au sein du champ littéraire français. À travers une analyse du rapport des écrivains et des penseurs catholiques, d'une part à l'Église et à ses normes morales et sociales, d'autre part au monde de la création littéraire, ils soulignent que la défense et la conquête d'une certaine liberté de parole vis-à-vis

---

<sup>235</sup> « Déclaration du 6 juillet 1937. Comité d'accueil » (But : accueillir et assister les enfants Basques espagnols réfugiés en France. Siège : 20, rue Gambetta, Bayonne), *Journal officiel de la République française (JORF)*, 12-13 juillet 1937. Le JORF, édition « Lois et décrets », est accessible en ligne sur le portail Gallica de la BNF à l'adresse suivante : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34378481r/date>.

<sup>236</sup> Étienne FOUILLOUX, « «Intellectuels catholiques» ? », *op. cit.* ; et le numéro spécial sur « Les intellectuels catholiques. Histoire et débats » coordonné par Jacques JULLIARD (dir.), *Mil neuf cent*, n° 13, 1995.



de la morale religieuse dans le champ littéraire sont presque directement transposées dans le domaine politique lors de la guerre d'Espagne, permettant à François Mauriac et Jacques Maritain de s'engager, certes au nom des principes chrétiens, mais « sans l'Église<sup>237</sup> », voire en « rupture [...] avec l'Église<sup>238</sup> ».

Or, ce schéma explicatif ne permet pas d'expliquer pourquoi ces intellectuels libérés du carcan ecclésial décident de s'unir avec des évêques et des jésuites pour mener à bien une action charitable. En outre, s'il rend compte de la nature nouvelle de leurs prises de position publiques, par exemple lorsqu'ils diffusent des manifestes dans la presse et prennent à partie l'opinion en leur nom propre, ce paradigme tend à dissimuler le fait que leurs modes d'action sont loin de s'y réduire. En effet, très souvent – mais de façon plus discrète – leur démarche s'apparente plutôt à celle de pétitionnaires qui s'adressent à leurs gouvernants – en l'occurrence, au Saint-Siège et à la hiérarchie épiscopale – afin d'en obtenir une prise de position ou un changement d'orientation. En réalité, au moment où ils commencent à s'autonomiser de l'Église, ces catholiques veulent paradoxalement la faire coïncider avec leurs propres points de vue et s'en faire les interprètes autorisés.

Cette ambivalence des postures et des modes d'action caractérise l'action des membres du Comité français pour la paix civile et religieuse et elle est au cœur de leur démarche, même avant la création du CNCAB. Ces derniers ne cherchent pas exactement à influencer la hiérarchie à la manière d'un groupe de pression car cela présupposerait la possibilité d'un désaccord, ce qui les discréditerait immédiatement. Ils s'efforcent plutôt d'obtenir d'elle des signes d'approbation et de soutien. Ainsi, dès ses premiers échanges avec Alberto Onaindia au début du mois d'avril 1937, Jacques Maritain est persuadé que la solution au problème basque réside dans une prise de parole de l'évêque de Vitoria. C'est lui qui pousse le chanoine à insister en ce sens auprès du prélat exilé à Rome<sup>239</sup>. Il lui conseille aussi « d'aller voir Vladimir [Ledóchowski, père général des jésuites<sup>240</sup>] » Son mode de pensée demeure identique une fois qu'il s'est lui-même engagé personnellement. Le témoignage de Madeleine de Jauréguiberry l'atteste, montrant l'obstination dont font preuve les membres du Comité français pour la paix civile et religieuse dans leur quête de l'agrément ecclésial<sup>241</sup>. Dans les jours qui précèdent ou

---

<sup>237</sup> Hervé SERRY, *Naissance de l'intellectuel catholique*, *op. cit.*, p. 351.

<sup>238</sup> Gisèle SAPIRO, « Salut littéraire et littérature du salut », *op. cit.*, p. 37.

<sup>239</sup> Copie de la lettre d'Alberto Onaindia à Antonio Eiguren, secrétaire de Mateo Múgica, 10 avril 1937. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, 12-2.

<sup>240</sup> « Nos aconseja vernos con Wladimiro ». *Ibid.*

<sup>241</sup> Sur cette militante pionnière, voir *Madeleine Jaureguiberry*, <http://www.euskomedia.org/aunamendi/63866>, consulté le 3 août 2014.

qui suivent immédiatement la chute de Bilbao le 19 juin 1937, cette pionnière du militantisme basque en France est envoyée à Paris par la délégation d'Euzkadi à Bayonne. Elle doit remettre à Claude Bourdet des documents portant, sans doute, sur l'action respectueuse de l'Église des nationalistes basques et sur la violence de la répression franquiste<sup>242</sup>. Après avoir pris connaissance de ces informations, le secrétaire du Comité français pour la paix civile et religieuse propose à Jacques Maritain la réalisation de deux « opérations<sup>243</sup> » tout à fait caractéristiques de l'ambivalence des modes d'action politiques de ces hommes. D'une part, il préconise une prise de parole publique en tant qu'intellectuels, en l'occurrence, « une conférence à la radio » pour « appeler les catholiques de France à traiter ces martyrs [les nationalistes basques] en frères ». D'autre part, il propose d'envoyer :

une lettre respectueuse mais ferme à Monseigneur Múgica en lui exposant que les Basques sont continuellement, dans le malheur [...] Il faut que leur père spirituel déclare publiquement ce qui en est, ou, s'il ne peut le faire, *qu'il nous envoie une lettre qui, sans que nous la publions, nous donne la force nécessaire pour les défendre, ou nous enlever tout espoir de le faire*<sup>244</sup>.

Cet échange entre Claude Bourdet et Jacques Maritain révèle que l'aval ecclésial ne sert pas seulement une utilité stratégique immédiate comme instrument de légitimation dans l'espace public. Il est aussi nécessaire à l'apaisement des consciences de ces catholiques engagés qui veulent être certains de la vérité de leur cause – une vérité qui ne peut être formulée que par une instance hiérarchique autorisée. D'ailleurs, le projet de conférence à la radio est lui aussi soumis à « la confirmation donnée par écrit par l'évêque lui-même ». Madeleine de Jauréguiberry a conservé des copies des deux lettres qu'elle porte à ce dernier à Rome : celle, datée du 26 juin 1937, du dominicain Marie-Vincent Bernadot recommandant à l'attention du prélat en exil la seconde missive, datée du 27 juin et signée « Jacques Maritain, philosophe, François Mauriac, académicien, Claude Bourdet, journaliste<sup>245</sup>. » Leur demande se heurte cependant au même refus déjà essuyé maintes fois par le chanoine Alberto Onaindia sur le même sujet (voir ci-dessus). Mateo Múgica leur communique cependant, « à titre tout à fait

---

<sup>242</sup> Madeleine DE JAURÉGUIBERRY, « Jacques Maritain et les Basques », *Gure Herria*, n° 6, 1973, p. 351-352. Tous les numéros de *Gure Herria* sont téléchargeables en ligne sur le portail Internet de l'hémérotèque du gouvernement provincial (*diputación*) du Guipuzcoa à l'adresse suivante : <http://w390w.gipuzkoa.net/WAS/CORP/DKPPrensaHistoricaWEB/buscar.do?buscar&amicus=40344#>

<sup>243</sup> Lettre de Claude Bourdet à Jacques Maritain, sans date [juin 1937] transmise en mains propres par l'intermédiaire de Madeleine de Jauréguiberry et citée dans *Ibid.*, p. 352.

<sup>244</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>245</sup> Madeleine DE JAURÉGUIBERRY, « Jacques Maritain et les Basques », *op. cit.*, p. 356. Ces deux lettres sont recopiées *in extenso* dans son article.

privé<sup>246</sup> », sa pensée profonde sur son clergé et sur ses diocésains. Il leur transmet également sa reconnaissance et ses bénédictions pour le « travail urgent et charitable qu[’ils sont] en train de réaliser en cette noble et douce France en faveur de [s]es très chers et très nombreux diocésains basques. »

Cette correspondance montre que le rapport de Jacques Maritain, François Mauriac et Claude Bourdet à l’Église comme institution politique et morale est loin d’être indépendant. Il ne diffère pas tant que ça, *mutatis mutandis*, de celui de Clément Mathieu lorsque, le 20 mai 1937, il s’empresse de demander au cardinal Pacelli une intervention publique du Saint-Père en faveur de l’accueil des enfants basques – à laquelle, semble-t-il, il n’est rien répondu. Certes, le Comité français pour la paix civile et religieuse utilise un mode d’action typiquement intellectuel et non hiérarchique lorsqu’il publie son appel-programme « Pour la paix civile et religieuse en Espagne<sup>247</sup> ». Mais sa première initiative après cela est d’adresser une requête non publicisée à la Secrétairerie d’État du Saint-Siège :

Comité français paix civile et religieuse, Espagne, humblement prosterné aux pieds de sa sainteté informe grave dangers menaçant en cas chute Bilbao population civile prêtres femmes jeunes gens supplie Saint Père faire entendre seule parole assez puissante pour sauver vies humaines et empêcher effusion du sang des non combattants<sup>248</sup>.

Si, en 1937, les intellectuels catholiques sont en fait loin d’avoir coupé les ponts avec l’Église, c’est notamment parce que celle-ci occupe une position très différente dans les champs littéraire et politique. Si elle n’a plus guère de légitimité pour dire le beau au XX<sup>e</sup> siècle, elle en a encore pour dire le bon et le juste dans les sphères sociales et politiques. Elle est, de plus, un acteur diplomatique qui compte sur la scène internationale. Or, au printemps 1937, son attitude face à la guerre d’Espagne n’est pas univoque. D’une part, comme le montre Hilari Ragner, « il est nécessaire de rectifier l’affirmation, trop généralisée, selon laquelle dès le départ le Saint-Siège appuya pleinement la cause des insurgés et rompit toute relation avec la République<sup>249</sup> ». Pour n’en donner qu’un exemple tout à fait frappant, Guy Hermet souligne le refus obstiné de Pie XI de publier la lettre collective des évêques espagnols rédigée par le

---

<sup>246</sup> Lettre de Mateo Múgica, évêque de Vitoria, à Jacques Maritain, Claude Bourdet et François Mauriac, Frascati, 22 juillet 1937, citée dans *Ibid.*, p. 357.

<sup>247</sup> « Pour la paix civile et religieuse en Espagne », *La Croix*, n° 16663, 11 juin 1937, p. 2.

<sup>248</sup> Télégramme du Comité pour la paix civile et religieuse en Espagne à la Secrétairerie d’État, sans date [vers le 16 juin 1937]. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 296, f. 13.

<sup>249</sup> Hilari RAGUER ISUÑER, « El Vaticano y la Guerra Civil », in Benoît PELLISTRANDI (dir.), *L’histoire religieuse en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004, p. 51. Voir l’excellente et récente mise au point sur l’évolution de la position du Saint-Siège dans Emma FATTORINI, *Hitler, Mussolini and the Vatican : Pope Pius XI and the Speech That Was Never Made*, éd. en italien 2007, Cambridge (Royaume-Uni) / Malden (Massachusetts), Polity Press, 2011, p. 86-101.

cardinal Isidro Gomá y Tomas<sup>250</sup> dans les *Acta Apostolicae Sedis* qui font office de journal officiel du Vatican, ce qui montre assez que le Saint-Père est loin d'approuver le contenu de ce texte, qui n'est pas validé par le Saint-Siège<sup>251</sup>. D'autre part, jusqu'à la reconnaissance officielle du gouvernement franquiste par le Saint-Siège, en mai 1938, les catholiques ont des perceptions variables de la position romaine sur la guerre d'Espagne. Ainsi, en avril 1937, Jacques Maritain est hésitant quant aux implications de l'encyclique *Divini Redemptoris* sur la guerre d'Espagne, considérant que « le "texte" ne va pas contre les Basques<sup>252</sup> ». À cette date, non seulement Jacques Maritain et François Mauriac ne considèrent pas que leurs prises de position soient hétérodoxes ou « en rupture<sup>253</sup> » vis-à-vis de l'Église, mais ils cherchent à les faire coïncider avec les siennes.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'on trouve, parmi ces alliés dévoués des catholiques basques que sont Antoine Dieuzayde, Marie-Vincent Bernadot et Jacques Maritain, trois hommes qui se sont particulièrement distingués dans le rôle de porte-parole du Pape et de pourfendeurs de l'idéologie maurassienne lors de la crise de 1926-1927. Clercs ou laïcs, ils ont construit leur carrière sur leur loyauté à Pie XI<sup>254</sup>. En ce qui concerne Jacques Maritain notamment, il nous semble nécessaire de relire son action du printemps et de l'été 1937, non à travers le prisme d'une autonomisation croissante vis-à-vis de l'Église, mais plutôt d'un effort constant pour réendosser le rôle privilégié d'« intellectuel organique<sup>255</sup> » du Saint-Siège qu'il occupait dix ans auparavant. C'est seulement au prix de cette réinterprétation qu'il devient possible de comprendre les actions qu'il entreprend face à la question basque et qui conduisent

---

<sup>250</sup> La lettre collective des évêques espagnols est un texte rédigé par le cardinal Gomá y Tomas à la demande de Francisco Franco, officiellement daté du 1<sup>er</sup> juillet 1937 et signé par tous les évêques espagnols sauf deux, qui s'y refusent : celui de Vitoria, Mateo Múgica, et celui de Tarragone, Francisco Vidal y Barraquer. Elle vise à éclairer le monde catholique international sur la nature du conflit en cours en Espagne, énumérant les violences anticléricales commises en zone républicaine et affirmant le soutien de l'épiscopat espagnol au mouvement national.

<sup>251</sup> Guy HERMET, « Pie XI, la République espagnole et la Guerre d'Espagne », in *Achille Ratti pape Pie XI. Actes du colloque de Rome (15-18 mars 1989)*, Rome, École française de Rome, coll. « Bibliothèque de l'École française de Rome », 1996, p. 520. Le témoignage utilisé par Guy Hermet est confirmé par la correspondance du cardinal Gomá, qui ne reçoit qu'un simple accusé réception pour l'envoi de la lettre collective, signé du substitut de la Secrétaire d'État Domenico Tardini le 10 août 1937. Document 7-89 in José Andrés GALLEGO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, *op. cit.*, p. 108.

<sup>252</sup> « Maritain [...] Dice que el "texto" no va contra los vascos. » Copie du rapport d'Alberto Onaindia pour la Présidence du gouvernement d'Euzkadi, Paris, sans date [vers le 10 avril 1937]. Institut Labayru, fonds Alberto Onaindia, AN-BBB-276-4.

<sup>253</sup> Gisèle SAPIRO, « Salut littéraire et littérature du salut », *op. cit.*, p. 37.

<sup>254</sup> C'est d'autant plus vrai pour Jacques Maritain et Marie-Vincent Bernadot qui, comme le montre Magali della Sudda, ont été choisis par Pie XI comme porte-parole de la lutte anti-Action française précisément parce qu'ils en étaient jusque-là des sympathisants. Magali DELLA SUDDA, « Les transformations de l'exercice de l'autorité épiscopale dans l'Église catholique en France à la lumière de la condamnation de l'Action française », *Genèses*, vol. 88, n° 3, 2012, p. 72.

<sup>255</sup> Hervé SERRY, *Naissance de l'intellectuel catholique*, *op. cit.*, p. 328.

à l'alliance nouée avec l'épiscopat français en juillet 1937, au moment de la création du CNCAB. Une chose a changé cependant par rapport à 1926. Ce n'est plus Pie XI qui choisit ses porte-parole et leur impose l'obéissance, leur dictant dans quel sens s'engager. Ce sont ces derniers qui prient pour que le Saint-Siège soit du même avis qu'eux. Cette différence est loin d'être anodine et donne lieu, par la suite, à quelques déconvenues.

La création du Comité national catholique d'accueil aux Basques (CNCAB) est un processus qui a duré trois mois. Elle clôt une histoire complexe qui apparaît tout sauf linéaire. Les contours définitifs de cet organisme sont assez différents de ceux du « Comité Français des Réfugiés espagnols » qu'avaient inventé Clément Mathieu et Pierre Lafitte au milieu du mois de mai à l'occasion de leur requête à la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port. Ils diffèrent aussi de ceux du « comité basque » dont le cardinal Verdier s'est vu offrir la présidence d'honneur le 10 juin 1937. Ils résultent d'une succession de tentatives, d'échecs et de réorientations qui amènent différents types de catholiques, qui interviennent d'ordinaire dans des sphères assez différentes, à se rapprocher. En ce sens, ce processus n'a été neutre pour aucun de ceux qui s'y sont engagés, clercs ou laïcs. Il les a contraints à redéfinir leurs positions respectives et le lien qu'ils opèrent entre la cause de l'aide aux enfants, la question politique posée par la guerre entre catholiques au Pays basque et les formes de leur engagement en tant que membres de l'Église catholique dans l'espace public.

#### **4. Un engagement inopportun et trop coûteux ? L'abandon de la cause des enfants catholiques basques**

Le processus politique qui aboutit à la constitution du CNCAB se déroule simultanément au travail effectué sur le terrain pour accueillir les enfants basques. En effet, ceux-ci n'ont pas attendu la formation d'un comité catholique pour débarquer en France. Malgré l'absence d'une véritable organisation et le peu de temps qu'ont eu l'évêché de Dax et le Secrétariat social du Sud-Ouest pour se préparer à leur arrivée, les enfants sont réceptionnés et hébergés, bon an, mal an. Des collectes sont lancées et les offres de familles d'accueil s'accumulent doucement. À première vue – et c'est ainsi que l'envisagent ses acteurs – l'histoire de l'hébergement des enfants basques par les catholiques français est en train de commencer. Mais elle est de courte durée : à peine quelques semaines plus tard, Clément Mathieu, Antoine Dieuzayde et leurs amis parisiens ont renoncé à mener à bien l'action qu'ils appellent de leurs vœux depuis des mois. En effet, ils ont décidé de transférer tous les enfants

sous leur protection à l'organisation des catholiques belges, l'Œuvre des enfants basques. De ce fait, au moment où le CNCAB annonce sa constitution le 7 août 1937, il a déjà réorienté son activité en direction de l'aide aux réfugiés basques catholiques en général, laissant là la cause spécifique des enfants évacués en grave danger d'être empoisonnés par le CAEE. L'histoire de l'engagement des catholiques français en faveur des enfants basques se termine ainsi par un apparent paradoxe : celui d'une lente et difficile concrétisation institutionnelle autour d'une cause en cours d'abandon. Reste à comprendre les raisons qui motivent cette décision.

#### 4.1. Un accueil en ordre dispersé

Selon les chiffres de la préfecture de Charente-Inférieure<sup>256</sup>, 493 enfants recrutés en tant que catholiques par le PNV<sup>257</sup>, accompagnés de cinq prêtres et onze monitrices, arrivent à La Pallice le 1<sup>er</sup> juin 1937. Une plainte communiquée le jour même par la CGT au ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy, nous apprend que les catholiques bordelais, aidés peut-être par les confrères de Saint-Vincent-de-Paul de la Rochelle, ont atteint leur but premier car « lors de l'arrivée à La Pallice du bateau espagnol "Habana" qui venait de Bilbao, les membres des organisations ouvrières n'auraient pas été admis à s'approcher des réfugiés<sup>258</sup>. » Malgré l'absence d'une véritable structure nationale de coordination des efforts catholiques, la division du travail entre Dax et Bordeaux est fonctionnelle. Après leur arrivée à La Pallice, les 493 enfants catholiques sont partagés en deux groupes. 333 d'entre eux exactement sont transférés le 2 juin dans les Landes où ils sont répartis entre deux centres de vacances : 223 au « Hameau des écureuils » à Capbreton et 110 à l'aérium « Les Pastourelles » à Pontenx-les Forges<sup>259</sup>. Les 160 restants sont distribués en petits groupes dans diverses institutions de la Gironde : à l'aérium du Landon, à la « Colonie St Vincent de Paul<sup>260</sup> » d'Andernos, à l'orphelinat de Gradignan, à « l'hôpital suburbain » du Bouscat, au « Préventorium Saint-Vincent de Paul » d'Arcachon, dans deux orphelinats de Bordeaux et des lieux non spécifiés de Pessac et Tausat.

---

<sup>256</sup> « 3<sup>e</sup> convoi. Arrivée du "Habana" le 2 juin et le 3 juin », « Réfugiés espagnols débarqués à La Rochelle, depuis le 7 mai 1937 ». Archives départementales de la Charente-Maritime (ci-après ADCM), 5 M 6/25.

<sup>257</sup> Comme nous le mentionnions dans le chapitre précédent, certains parents à la recherche de leurs enfants spécifient que ces derniers ont été envoyés avec « l'expédition d'enfants catholiques » (« La expedición de niños católicos »). Lettre de Plácido Ordorica à Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Bilbao, 23 août 1937. AAM, Papiers du Cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (2).

<sup>258</sup> Lettre de Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, au préfet de la Charente-Inférieure, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1937. ADCM, 5 M 6/25.

<sup>259</sup> « État des dépenses engagées pour l'hébergement des enfants réfugiés », pièce jointe de la lettre de Francis Palous, secrétaire du CNCAB, à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 octobre 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>260</sup> Livre de comptabilité : « Réfugiés espagnols-1936-Compte financier ». ADG, 4 M 513.

Si nous possédons une liste aussi précise, c'est parce que le séjour de ces enfants dans la Gironde au cours du mois de juin 1937 est financé par la préfecture à hauteur de 5,50 francs par jour et par enfant<sup>261</sup>. Cette subvention, accordée à la demande du Secrétariat social, a reçu l'aval du ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy<sup>262</sup>. Nous n'avons pas trouvé de trace que les enfants hébergés dans les Landes aient bénéficié d'une aide préfectorale du même montant. En revanche, nous savons que l'évêque de Bayonne, Henri-Jean Houbaut, argue dès le 5 juin 1937 de l'exemple de la Gironde pour demander (et obtenir) le soutien de la Préfecture des Basses-Pyrénées pour la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port quand bien même celle-ci, en cours de réfection, n'est pas encore occupée<sup>263</sup>.

En Gironde comme dans les Landes, les hébergements qui ont été trouvés, sans doute à la dernière minute, par le Secrétariat Social du Sud-Ouest d'une part, par l'évêché de Dax d'autre part, sont manifestement provisoires. Dans le premier département, les enfants sont répartis entre des orphelinats et, semble-t-il, deux institutions liées aux Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul. Dans le second, ils sont logés dans des colonies de vacances qui doivent impérativement être libérées au début du mois de juillet pour accueillir des petits vacanciers français. Les 493 enfants sont donc placés dans l'immédiat mais bien des choses restent à faire. En outre, les subventions préfectorales ne couvrent pas tous les frais. L'état des dépenses finales de l'hébergement des enfants basques dressé par Francis Palous en octobre 1937, l'un des deux secrétaires bordelais du CNCAB, suggère que les prix de pension sont de 8 francs par jour et par enfant aux Pastourelles et de 9,50 francs au Hameau des écureuils tandis que la subvention reçue pour ces deux centres ne serait que de 4 francs (versée soit par la préfecture, soit par le gouvernement basque<sup>264</sup>). Dès son rapport du 6 juin 1937 au cardinal Eugenio Pacelli, Henri de Vergès s'inquiète des frais encourus pour l'hébergement des enfants en Gironde :

il en résulte une telle charge pour nous que nous nous voyons dans l'obligation de nous limiter et de renoncer à accepter d'autres contingents. Nos ressources en effet

---

<sup>261</sup> Copie de la lettre circulaire du préfet de la Gironde aux maires de Bordeaux, Arcachon, Andernos, Lanton (pour Taussat) Pessac, Gradignan, Le Bouscat, sans date [juin 1937], pièce jointe de la lettre de Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, à Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, Bayonne, 18 juin 1937. ADPA, 4 M 252.

<sup>262</sup> Lettre de Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, à Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, Paris, 16 juin 1937. *Ibid*, 4 M 253.

<sup>263</sup> Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées à Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, Bayonne, 18 juin 1937. *Ibid*.

<sup>264</sup> La dépense pour le centre de Pontenx est inscrite comme suit : « 110 du 2 Juin au 14 Juillet / (8-4=) 4 x 43 x 110 = 17.820 » et celle pour Capbreton : « 223 du 2 au 28 Juin / (9,50-4=) 5,50 x 27 x 223 = 33.115,50 ». « État des dépenses engagées pour l'hébergement des enfants réfugiés », pièce jointe de la lettre de Francis Palous, secrétaire du CNCAB, à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 octobre 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

sont fort limitées, et il nous est impossible de prévoir la durée du séjour de ces enfants en France<sup>265</sup>.

Le 18 juin 1937, l'évêque de Dax publie son appel – celui qui provoque sa rupture avec l'évêque de Bayonne – en faveur des « trois cent treize<sup>266</sup> enfants qui sont arrivés chez nous affamés, sans linge et sans vêtements de rechange<sup>267</sup> ». Par ailleurs, il « pri[e] MM. les Curés de réserver, dans toutes les églises et chapelles du Diocèse, toutes les quêtes du dimanche 27 Juin, aux enfants basques secourus dans [son] Diocèse<sup>268</sup> ».

Parallèlement, à la lecture des divers articles et appels parus depuis la mi-mai 1937, quelques familles catholiques s'offrent pour héberger des enfants basques, s'adressant à leurs curés de paroisse, aux rédactions de journaux ou à leur organisation d'action catholique spécialisée qui retransmettent au moins une partie de ces demandes à Paris au chanoine André Couturier, directeur général des œuvres diocésaines. Ne sachant tout à fait qu'en faire, celui-ci s'est, dès le 10 juin 1937, adressé à José María Izaurieta à la délégation basque pour qu'il lui « indiqu[e] la marche à suivre<sup>269</sup>. » Sur les indications de ce dernier, André Couturier commence à compiler les offres qui lui parviennent et à les faire suivre à Claude Bourdet, secrétaire de la Commission d'accueil du Comité français pour la paix civile et religieuse et futur secrétaire du CNCAB<sup>270</sup>. En somme, le travail s'organise.

Entre le 19 et le 25 juin 1937 cependant, l'histoire de l'hébergement en France des enfants basques catholiques prend un nouveau cours suite à l'arrivée à Bordeaux de deux émissaires des catholiques belges qui s'organisent, eux aussi, pour recevoir des enfants de Bilbao, et dont la mobilisation s'était déroulée jusque-là de façon parallèle et indépendante de celle des catholiques français.

Le 14 mai 1937, l'archevêché de Malines a accepté 2 000 enfants basques en principe<sup>271</sup>. Depuis lors, il négocie avec José María Izaurieta les modalités concrètes de leur arrivée et de leur placement dans des familles belges. La rapidité de mise en place de l'Œuvre des enfants basques permet d'anticiper de nombreux points qui, selon toute vraisemblance, n'ont jamais été

---

<sup>265</sup> Lettre d'Henri de Vergès, président général des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, à Eugenio Pacelli, transmise par le nonce Valerio Valeri, Paris, 6 juin 1937. AA. EE. SS., Spagna, 902 PO, fasc. 308, f. 54-55.

<sup>266</sup> D'après l'« État des dépenses engagées pour l'hébergement des enfants réfugiés », les enfants hébergés dans les Landes sont 333 (110 à Pontenx et 223 à Capbreton) et non 313. Voir note 264.

<sup>267</sup> « Lettre de S.E. Mgr Mathieu, Évêque d'Aire et de Dax en faveur des enfants basques », *Semaine religieuse du diocèse d'Aire et Dax*, n° 25, 18 juin 1937, p. 261-262.

<sup>268</sup> *Ibid.*

<sup>269</sup> Copie de la lettre du chanoine André Couturier à José Maria de Izaurieta, Paris, 10 juin 1937. Archives historiques de l'archevêché de Paris (ci-après AHAP), 8 K 1, 2a<sup>o</sup>.

<sup>270</sup> Copie de la lettre du chanoine André Couturier à Claude Bourdet, Paris, 26 juin 1937. *Ibid.*

<sup>271</sup> Télégramme de José María Izaurieta, délégation basque de Paris, à José Antonio Aguirre, président d'Euzkadi, 14 mai 1937. *Archivo Histórico de Euzkadi* (ci-après AHE), fonds Presidencia, 24/1, f. 672.



abordés avec les catholiques français. Les questions discutées vont du certificat de baptême des enfants à la fourniture de glossaires basques-français, des cas éventuels d'enfants « insupportables<sup>272</sup> » à la satisfaction des familles d'accueil quant à l'âge et au sexe de leurs futurs filleuls. Mais l'accélération critique de l'offensive franquiste change la donne et bouleverse cette planification. Le 17 juin 1937, alors que la chute de Bilbao apparaît imminente (elle survient deux jours plus tard), les enfants destinés à la Belgique ne sont toujours pas sélectionnés. Ils ne pourront pas y être expédiés directement comme on l'espérait. Le gouvernement basque est en train d'organiser l'évacuation en masse de la population civile vers Santander. Comme l'explique depuis Paris le président du Comité d'évacuation au vicaire général de Malines :

En de telles circonstances l'évacuation par le port de Santander aura plus du tragique que de l'ordre, et il sera impossible de faire un arrangement de listes, mais dans les ports français de débarquement nous ferons notre possible pour faire un choix et envoyer les enfants aux différents refuges ; je doute fort que nous puissions satisfaire chaque famille au sujet sexe, âge, etc... malgré tous nos efforts pour y arriver<sup>273</sup> !

Comme les groupes destinés à la Belgique devront être formés après leur arrivée en France, José María Izaurieta imagine de mettre en contact les deux comités catholiques qui, jusque-là, ont agi de manière séparée :

À Bordeaux existe la « Commission Catholique pour les enfants basques » sous la direction du RP Dieuzayde, Aumonier [sic] du Secrétariat Social, 64, rue St. Rémi ; elle se charge de s'occuper des enfants à leur débarquement ; ne pourriez-vous [sic] mettre en relation avec cette Commission, qui elle, est en constant contact avec notre Délégation de cette ville<sup>274</sup> ?

À la réception de ce courrier, le vicaire général de Malines et directeur de l'Œuvre des enfants basques, J. Jansen, fait plus que se « mettre en relation » avec la « Commission » de Bordeaux. Il envoie immédiatement sur place deux délégués, le curé Joseph Bernaerts et son frère laïc, Edmond, important militant catholique anversoïse qui a été, semble-t-il, brièvement sénateur catholique entre 1935 et 1936<sup>275</sup>. Dès le 19 juin 1937 « vers une heure<sup>276</sup> » de l'après-midi, ces deux hommes sont déjà à Paris et ils partent le soir-même à Bordeaux. Les comptes

---

<sup>272</sup> Lettre de José Maria de Izaurieta, Comité d'évacuation du gouvernement basque, au chanoine Leclef, secrétaire particulier de l'archevêque de Malines, Paris, 24 mai 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3).

<sup>273</sup> Lettre de José Maria de Izaurieta, Comité d'évacuation du gouvernement basque, à J. Jansen, vicaire général, directeur de l'Œuvre des enfants basques, Paris, 17 juin 1937. *Ibid.*

<sup>274</sup> *Ibid.*

<sup>275</sup> Notice « BERNAERTS, Edmond, Jozef », Paul VAN MOLLE, *Het belgisch parlement : 1894-1972*, Anvers, Standaard, 1972, p. 13.

<sup>276</sup> « te een uur ». Lettre de Joseph Bernaerts à J. Jansen, Bordeaux, 20 juin 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3). Nous remercions Mathieu Roeges pour la transcription et la traduction des courriers des frères Bernaerts.

rendus qu'ils envoient quasi-journallement au directeur de l'Œuvre des enfants basques permettent de suivre précisément les étapes qui amènent peu à peu les catholiques français à concevoir l'idée d'abandonner à leurs collègues belges toute la responsabilité de l'accueil des enfants basques évacués.

4.2. « Une aide inespérée est apportée par les catholiques belges [...]. C'est le salut<sup>277</sup>. »

En arrivant à Bordeaux le 19 juin au soir, les frères Bernaerts ne prévoient d'y passer que deux ou trois jours. Ils comptent rentrer en Belgique avec un important convoi d'enfants dès le 22 juin 1937 au matin<sup>278</sup>. Le but de leur voyage n'est pas du tout de récupérer les enfants hébergés depuis le 1<sup>er</sup> juin par l'évêché de Dax et le Secrétariat social du Sud-Ouest, mais en théorie de venir chercher ceux qui devaient leur être destinés par le gouvernement basque. Ce projet est cependant en complète dissonance avec la réalité sur le terrain. Les réfugiés du Pays basque arrivent par familles entières, parties en urgence, et il n'y a pas de groupes d'enfants déjà constitués. Au fur et à mesure que les bateaux accostent à Pauillac, la préfecture transfère automatiquement leurs passagers en train vers Bordeaux. De là, ils sont immédiatement redistribués vers les centres d'hébergements ouverts dans les divers départements d'accueil désignés par le ministère de l'Intérieur.

Face à cette situation imprévue, les délégués belges conçoivent successivement différentes solutions. Au départ, ils croient pouvoir former eux-mêmes des groupes d'enfants à Pauillac au moment de l'accostage et utiliser la brève fenêtre d'opportunité du transit à Bordeaux pour constituer des trains en direction de la Belgique<sup>279</sup>. Le matin du 21 juin 1937, ils sont donc sur le pont et visitent les navires amarrés au port. Mais les « mères et veuves supplient pouvoir venir avec enfants<sup>280</sup> ». Deux jours plus tard, Joseph Bernaerts estime que « les choses avancent bien... mais doucement<sup>281</sup> ». Le départ est différé au 26 juin 1937 au plus tôt, l'organisation pratique avance (recrutement des accompagnateurs, réservation du train, etc.). Mais le problème du recrutement des enfants reste entier.

---

<sup>277</sup> Marthe-Raymond DUPOUY, « Le Père accueille les réfugiés d'Espagne », *Barèges*, n° 93-94, automne-hiver - 1959 1958, p. 30.

<sup>278</sup> Lettre de Joseph Bernaerts à J. Jansen, vicaire général de Malines, Bordeaux, 20 juin 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3).

<sup>279</sup> Lettre de Joseph Bernaerts à J. Jansen, Bordeaux, 22 juin 1937. *Ibid.*

<sup>280</sup> Télégramme de « Bernaerts » à J. Jansen, Bordeaux, 21 juin 1937. *Ibid.*

<sup>281</sup> « De zaken gaan goed vooruit... maar stillekens ». Lettre de Joseph Bernaerts à J. Jansen, Bordeaux, 23 juin 1937. *Ibid.*

Au fur et à mesure que les jours et les trains de réfugiés passent à Bordeaux, les délégués belges prennent conscience que leur idée première est irréalisable. La fenêtre de tir bordelaise est trop courte pour constituer les groupes d'enfants. La lettre qu'ils envoient au directeur de l'Œuvre des enfants basques le 24 juin 1937 donne une idée du chaos qui règne sur le terrain :

J'arrive de la gare : 1 300 réfugiés, mais tout est mélangé... des femmes, des filles, des garçons, des petits enfants : ce soir 1 200 autres : rouges et catholiques mélangés. [...] Il n'y a donc pas moyen d'obtenir des enfants si ce n'est ... que Bordeaux accepte ma proposition : envoyer tout le monde dans les camps et trier sur place. [...]

Demain (vendredi) et samedi, deux mille enfants seront choisis pour nous dans vingt camps par le comité de Bordeaux et les Basques<sup>282</sup>.

Cette nouvelle idée reste cependant soumise à une inconnue de poids car « les Rouges devaient d'abord demander à leur grand Comité à Paris si [nous avons l'autorisation] de visiter leurs camps dans lesquels les enfants sont mélangés et d'effectuer un triage<sup>283</sup>. » La réponse du CAEE arrive le lendemain, négative : « la C.G.T. (Soc., Com., Bolch. [Socialistes, Communistes, Bolchéviques]) [...] conteste tout et exige tout<sup>284</sup>. »

Certes, un convoi de 600 enfants catholiques est bel et bien arrivé à Pauillac le 23 juin 1937. Mais il s'agit d'un groupe un peu particulier : il est composé exclusivement d'élèves des « écoles d'Euzkadi », réseau scolaire dépendant du PNV puis, après la formation du gouvernement basque, du département de la Culture et de la Justice du nationaliste Jesús María Leizaola<sup>285</sup>. Dès le début du mois de mai 1937, celui-ci s'intéresse à l'évacuation de leurs 1 500 élèves. Il souhaite pouvoir poursuivre, dans l'exil, l'expérience pédagogique menée au Pays basque d'une éducation catholique, bilingue et où chaque activité est imprégnée par la renaissance culturelle basque<sup>286</sup>. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1937, la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port leur est réservée<sup>287</sup> et les 600 enfants arrivés de Santander à Pauillac le 23 juin 1937 se dirigent immédiatement vers leur nouvelle résidence, conçue comme un îlot nationaliste en territoire

---

<sup>282</sup> « Ik koom [sic] juist van de statie : 1300 vluchtelingen maar alles dooreen... vrouwen, meisjes, jongens, kleine kinderen : dezen avond 1200 andere : rooden en Katholieken dooreen. [...] Er is dus geen middel te kinderen te bekomen dan... dat Bordeaux mijn voorstel aanneme : alles naar de kampen en daar trieren. [...] Morgen (vrijdag) en zaterdag zullen in twintig kampen door het Komiteit van Bordeaux en de Basken tweeduizend kinderen uitgekozen worden voor ons. » Lettre de Joseph Bernaerts à J. Jansen, Bordeaux, 24 juin 1937. *Ibid.*

<sup>283</sup> « De Rooden moesten eerst te Parijs vragen aan hun groot Komiteit of we hunne kampen waar de kinderen gemengeld zijn te bezoeken en te trieren. » *Ibid.*

<sup>284</sup> « C.G.T. (Soc. Com. Bolj.) [...] betwisten alles en eischen alles op. » Lettre d'Edmond Bernaerts à J. Jansen, Bordeaux, 26 juin 1937. *Ibid.*

<sup>285</sup> Sur les écoles d'Euzkadi, voir Gregorio ARRIEN, *La Generación del exilio : Génesis de las Escuelas Vascas y las Colonias Escolares (1932-1940)*, Bibao, Onura, 1983, p. 15-126.

<sup>286</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 127-128.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 128.

basque français. En aucun cas ces enfants ne sont donc disponibles pour être envoyés en Belgique et placés individuellement dans des familles.

Ces difficultés incessantes entraînent un nouveau changement de stratégie lors d'une réunion générale au Secrétariat social du Sud-Ouest, le 25 juin 1937. Une décision grave est actée : « Nos amis français ont désormais compris qu'ils doivent laisser venir en Belgique les enfants qui séjournent ici depuis déjà quelques semaines<sup>288</sup> », c'est-à-dire, ceux qui sont arrivés dans l'expédition catholique du 1<sup>er</sup> du mois. Cette résolution débloque tout et, suite à cela, un contingent destiné à l'Œuvre des enfants basques peut être adjoint au grand convoi du 29 juin 1937 coordonnée par le délégué républicain Amós Sabrás, et qui comprend déjà des enfants adressés au POB et à la Croix-Rouge belge<sup>289</sup>. Le groupe catholique est finalement composé de 383 enfants, parmi lesquels les 223 de Capbreton<sup>290</sup> et les 160 répartis dans la Gironde<sup>291</sup> hébergés jusque-là respectivement par l'évêché de Dax et le Secrétariat social du Sud-Ouest.

Les courriers des deux délégués belges ont tendance à se contredire quant à l'origine de cette solution. Dans sa lettre du 26 juin, Edmond Bernaerts l'attribue à son frère et à lui. Il ajoute même qu'ils l'avaient suggérée dès leur premier entretien au Secrétariat social du Sud-Ouest, le 20 juin 1937 :

Notre première proposition de dimanche, qui ne pouvait alors être approuvée, a finalement été approuvée hier, après tous les refus des Soc. [socialistes] le Comité Cath. de Bordeaux nous a attribué, grâce à l'intervention de Mgr. Mathieu, évêque de Dax (ancien étudiant de Louvain), 525 [enfants] de leurs colonies<sup>292</sup>.

Mais un courrier précédent de son frère, Joseph Bernaerts, suggère que les choses ne sont pas si simples. Le débat oppose plutôt Antoine Dieuzayde et les jeunes catholiques du

---

<sup>288</sup> « Nu hebben onze Fransche vrienden begrepen dat zij de kinderen die reeds hier zijn sedert enkele weken naar België moeten laten komen. » Lettre de Joseph Bernaerts à J. Jansen, Bordeaux, 25 juin 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3).

<sup>289</sup> Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Pedro Ferrer Batlle, sous-secrétaire à l'Assistance sociale du ministère du Travail et de l'Assistance sociale, Paris, 29 juin 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-8, f. 13-14. Voir aussi Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 272 et 281.

<sup>290</sup> Les frais du CNCAB pour le centre des Pastourelles s'arrêtent au 28 juin 1937. « État des dépenses engagées pour l'hébergement des enfants réfugiés », pièce jointe de la lettre de Francis Palous, secrétaire du CNCAB, à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 octobre 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>291</sup> Les subventions préfectorales versées à tous les centres susmentionnés (Le Bouscat, Andernos, Pessac, Gradignan, etc.) s'interrompent entre le 27 et le 29 juin 1937. Livre de comptabilité : « Réfugiés espagnols-1936-Compte financier ». ADG, 4 M 513.

<sup>292</sup> « Ons eerste voorstel van zondag, welke dan niet kon ingewilligd worden, is nu aangenomen gisteren, na alle weigeringen van de Soc. heeft het Kath. Comité van Bordeaux, door toedoen van Mgr Mathieu, bisschop van Dax (oud-student van Leuven) ons 525 uit hunne colonies gegeven. » Lettre d'Edmond Bernaerts, Bordeaux, 26 juin 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3). La taille du convoi catholique est finalement réduite à 383 à notre connaissance, chiffre concordant avec celui de 385 fourni par Jesús Alonso Carballés d'après la lecture de la presse belge. Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 281. Cette réduction est peut-être liée aux tractations concernant le contingent d'enfants attribuables à chaque organisation d'accueil – POB, Croix-Rouge belge et Œuvre des enfants basques.

Secrétariat social d'un côté, et de l'autre les délégués belges et l'évêque de Dax. En effet, dès le 23 juin 1937, alors qu'il est toujours question que le convoi à destination de la Belgique soit formé à partir des enfants qui débarquent à Pauillac, l'évêque de Dax informe les frères Bernaerts qu'il « souhaiterait aussi [leur] confier 300 enfants se trouvant actuellement dans son évêché<sup>293</sup> ». Joseph Bernaerts ne semble alors pas particulièrement sauter sur l'occasion puisqu'il écrit au vicaire général de Malines qu'il « décider[a] au soir si c'est possible<sup>294</sup>. »

Si les catholiques français ont rechigné ou hésité quelques jours avant de céder leur œuvre, cette décision en partie circonstancielle devient très vite pleinement assumée. Le 1<sup>er</sup> juillet 1937 au plus tard, la résolution a été prise de liquider définitivement l'entreprise d'accueil des enfants catholiques en France. Ceci transparaît dans le coup d'arrêt donné au recrutement ou, plutôt, au recensement des familles d'accueil qui se portent volontaires pour héberger un enfant basque depuis le début du mois, et dont les demandes sont transférées de toute la France au directeur général des œuvres diocésaines à Paris, le chanoine Couturier. Le 26 juin 1937, celui-ci compile la liste des premières offres reçues et la transmet à Claude Bourdet<sup>295</sup>, tout en envoyant des accusés de réception aux familles<sup>296</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet, ayant reçu de nouvelles demandes, il réitère la même opération. Mais entre-temps, le secrétaire parisien du comité catholique a été informé que les enfants basques ne seront pas placés dans des familles françaises. Selon toute vraisemblance, il en avertit André Couturier le jour-même puisque lorsque sœur Alix téléphone à ce dernier pour lui proposer une famille bien sous tous rapports, il lui répond « qu'on ne faisait que des placements collectifs<sup>297</sup>. » Le 22 juillet 1937, il donne encore la même explication à Henri Delannoy qui s'enquiert de l'avancement de sa demande d'une « petite fille orpheline espagnole que nous pourrions élever<sup>298</sup> ». L'argument que « tous les enfants abandonnés en été placés en groupe<sup>299</sup> » n'est en fait qu'un prétexte pour escamoter une vérité plus embarrassante : le CNCAB en cours de constitution a décidé de se défaire de son activité d'hébergement d'enfants. En revanche, il est devenu le recruteur ès qualités du comité belge.

---

<sup>293</sup> « Monseigneur Mathieu zou ook gaarne 300 kinderen medegeven die reeds in zijn bisdom zijn. » Lettre de Joseph Bernaerts à J. Jansen, Bordeaux, 23 juin 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3).

<sup>294</sup> « Ik zal 't avond beslissen of dat gaat. » *Ibid.*

<sup>295</sup> Lettres d'André Couturier à Claude Bourdet, Paris, 26 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1937. AHAP, 8 K 1, 2a".

<sup>296</sup> Lettres circulaires en plusieurs exemplaires du chanoine André Couturier, datées du 26 juin 1937 et du 1<sup>er</sup> juillet 1937. *Ibid.*

<sup>297</sup> Lettre de l'abbé Keller, secrétaire de la Cité du souvenir, à André Couturier, directeur des Œuvres diocésaines, Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1937. *Ibid.*

<sup>298</sup> Lettre d'Henri Delannoy, gérant de la Famille coopérative, à André Couturier, Péniches (Nord), 20 juillet 1937. *Ibid.*

<sup>299</sup> Lettre d'André Couturier à Henri Delannoy, Paris, 22 juillet 1937. *Ibid.*

#### 4.3. Au service de l'Œuvre belge des enfants basques : les catholiques français contre le CAEE

En effet, en Belgique, la demande est très importante. Des milliers de familles d'accueil se sont offertes. Les 110 enfants restants dans les Landes sous la responsabilité de l'évêché de Dax ne peuvent suffire à les satisfaire. En revanche, il existe 3 000 enfants non accompagnés dans divers centres d'hébergement depuis l'arrivée du vapeur Habana à Pauillac, le 13 juin 1937. Ces enfants, évacués par le département de l'Assistance sociale du gouvernement basque, ont été logés par les préfectures, conformément aux instructions du ministère de l'Intérieur. Mais sur les instances du secrétaire du CAEE à Paris, Georges Buisson, les comités départementaux et les UD de la CGT sont immédiatement à la tâche pour organiser leur transfert vers le centre du Val d'Or à Paris ou pour les placer dans des familles ouvrières des environs (voir chapitre 4). Des difficultés sont donc à prévoir pour les catholiques qui voudraient les transférer en Belgique. Dans la Drôme, dès le milieu du mois de juin, le comité local du CAEE s'inquiète du volontarisme de l'évêque de Valence, Camille Pic. L'un des évêques les plus réceptifs à l'appel de Mateo Múgica en mai 1937, comme on s'en souvient, il s'intéresse ensuite de près aux enfants qui arrivent dans les centres de Chomérac, Largentière et Montélimar le 14 juin 1937. Mais il se heurte cette fois à l'opposition résolue du responsable du CAEE local, Gaston Vala, qui s'empresse de tirer la sonnette d'alarme à Paris :

J'insiste sur la nécessité d'écarter tout autre Comité que le notre [sic]. C'est essentiel. Il s'est formé ces jours-ci des comités patronnés par l'Evêché [sic] qui se flattent de recueillir des enfants et font appel à la générosité publique. Il serait paradoxal qu'on ne nous donne pas la possibilité d'étouffer dans l'œuf cette tentative de division<sup>300</sup>.

Le bureau parisien du CAEE est sur la même longueur d'onde que le comité Drôme-Ardèche puisque, comme on l'a vu, il refuse au Secrétariat social du Sud-Ouest de venir choisir des enfants catholiques dans les centres préfectoraux à la fin du mois de juin. L'archevêque de Malines s'ouvre de ces difficultés à l'évêque de Vitoria :

À la suite de l'appel que Votre Excellence m'a adressé en faveur des enfants basques, beaucoup de nos bonnes familles catholiques et de nos instituts religieux se sont offerts à les accueillir, à tel point que nous pourrions en héberger plusieurs milliers. Malheureusement, il paraît que les socialistes et communistes français s'accaparent les réfugiés basques, et ainsi nous ne sommes pas certains d'en recevoir encore. Je ne comprends pas que les catholiques basques n'aient pas assez d'influence ou de volonté

---

<sup>300</sup> Lettre de Gaston Vala, responsable du Comité départemental d'accueil aux enfants d'Espagne Drôme-Ardèche, à Georges Buisson, Valence, 18 juin 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 165.

pour soustraire surtout les enfants à cette emprise néfaste. Nous serons toujours heureux d'en recevoir beaucoup<sup>301</sup>.

Le CAEE se refusant au moindre compromis, les catholiques français se tournent vers la préfecture de la Gironde et le ministère de l'Intérieur pour le contourner. Leur démarche est soutenue par la délégation basque à Bordeaux dirigée par Juan Zubiaga, dont on a vu qu'il agit en totale indépendance vis-à-vis du gouvernement espagnol et met en fureur le consul républicain (chapitre 2). Le 7 juillet 1937, Juan Zubiaga reçoit la nouvelle que « les démarches pour le Comité de Malines ont donné un bon résultat et [qu']on a enfin obtenu la permission nécessaire du Préfet pour visiter les camps dans lesquels se trouvent les enfants réfugiés<sup>302</sup> ». Le lendemain, le ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy, confirme cette décision au préfet de la Charente-inférieure, qui semble en douter :

confirme que autorise demande présentée par Action Catholique à préfet Gironde tendant à grouper pour diriger sur Belgique jeunes réfugiés espagnols faisant l'objet télégramme préfet Gironde. Toutefois, appelle votre attention sur fait qu'aucune pression ne doit être exercée, le principe neutralité devant être respecté. Il ne peut s'agir que de petits réfugiés amenés en France sous la surveillance représentants de cette œuvre charitable et hébergés par elle. [...] Vous laisse soin régler départ en vue éviter toutes difficultés politiques. D'accord avec municipalités intéressées et personnes responsables des enfants<sup>303</sup>.

Ce texte ouvre aux contestations puisqu'en théorie, l'« Action catholique » de Bordeaux ne peut prendre sous sa protection que des enfants qui lui sont spécifiquement destinés depuis le moment de leur évacuation – ce qui n'était le cas que de l'expédition du 1<sup>er</sup> juin 1937. Néanmoins, munis de ce sésame, les catholiques français organisent leur second convoi qui part le 10 juillet avec 352 enfants d'après Jesús Alonso. En font partie la centaine de pensionnaire toujours à l'aérium Les Pastourelles à Pontenx-les-Forges, mais aussi des groupes qui ont pu être récupérés dans les centres préfectoraux de Rodez, Montauban et Auch<sup>304</sup>. L'archevêque de Bordeaux se félicite de ce nouveau succès et se réjouit que « la question si importante des enfants [ait été] réglée par [les] soins » du cardinal-archevêque de Malines :

---

<sup>301</sup> Brouillon de la lettre de Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, à Mateo Múgica, évêque de Vitoria, Malines, 3 juillet 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (2).

<sup>302</sup> « Las gestiones para el Comité de Malinas han dado buen resultado y han obtenido ya el permiso necesario del Prefecto para visitar los campos en los cuales se encuentran los niños refugiados. » « Anejo 3 : Información sobre la actuación de la Delegación de Euzkadi en Burdeos. Copia de la carta enviada por la delegación de Euzkadi al Sr. Rodríguez Guerra, Bordeaux, 7 juillet 1937 », pièce jointe à la dépêche n° 55 de José Castello Gómez Trevijano, consul d'Espagne à Bordeaux, à Ángel Ossorio y Gallardo, Bordeaux, 9 juillet 1937. AGA (10) 96 54/11243, dossier 5941.

<sup>303</sup> Télégramme de Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, au préfet de la Charente-Inférieure, tampon apparemment du 8 juillet 1937. ADCM, 5 M 6/25.

<sup>304</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 281.

Il semblait même, au début, qu'on voulait laisser aux Communistes le monopole des actes de charité en faveur des Basques. Et voici que grâce à votre intervention, Éminence, des centaines, des milliers d'enfants vont échapper à l'influence communiste et pourront respirer une atmosphère chrétienne dans les foyers belges qui vont les recevoir<sup>305</sup>.

Les « communistes » en question, eux, sont moins ravis des tentatives d'accaparement catholiques. C'est suite à ce convoi, semble-t-il, qu'une dénonciation est adressée à l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles selon laquelle « sous la surveillance de quelques instituteurs de Bilbao, la délégation basque envoyait une expédition d'enfants [en Belgique] et à leur arrivée à Rodes [Rodez ?], ils leur furent arrachés par un prêtre de la même délégation, qui les fit passer sous contrôle catholique<sup>306</sup> ». Le délégué de l'Assistance sociale à Paris, Amós Sabrás, s'inquiète de ce que, « comme ces enfants ne sont sans doute pas tous catholiques, [...] cette ingérence [ne leur] porte préjudice<sup>307</sup> ».

D'une manière symétrique, Joseph-Ernest Van Roey est lui aussi attaché à ce que les enfants et leurs accueillants soient du même bord. Pour cette raison, il est très mécontent du second convoi qui lui a été envoyé, comme il le notifie à Antoine Dieuzayde :

Il avait été convenu que les enfants que vous enverriez en Belgique à notre Comité seraient des Basques catholiques.

Ce fut parfait pour le premier train ; mais le second, arrivé samedi soir [10 juillet], contenait de nombreux enfants qui n'étaient pas Basques et qui n'avaient aucun sentiment chrétien, ce qui ne répondait guère à l'attente des familles qui se sont offertes à les héberger.

Je vous demande donc instamment, au cas où vous nous enverriez encore des enfants, de veiller à ce qu'ils soient et Basques et catholiques<sup>308</sup>.

Antoine Dieuzayde a beau jeu d'expliquer que, se trouvant au camp de Barèges depuis deux semaines où il poursuit ses activités estivales annuelles, il n'a pu « contrôler les convois qui sont partis pour la Belgique<sup>309</sup> » et qu'il « avai[t] toutefois spécifié qu'on ne devait envoyer que les enfants basques à l'exclusion des espagnols dont les idées religieuses nous sont suspectes. On peut affirmer en effet que tous les Basques sans exception sont catholiques<sup>310</sup>. »

---

<sup>305</sup> Lettre de Maurice Feltin, archevêque de Bordeaux, à Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Bordeaux, 10 juillet 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, « Baskische Kinderen 1937-1939.

<sup>306</sup> « Bajo la vigilancia de unos maestros de Bilbao, enviaba la Delegación Vasca una expedición de niños y a su llegada a Rodes [Rodez?] les fueron arrevalados [sic] por un sacerdote de la misma delegación, haciéndoles pasar bajo el control católico. » Copie de la lettre d'Amós Sabrás à Jaime Agudé, ministre du Travail et de l'Assistance sociale, 24 juillet 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-7, f. 25-26.

<sup>307</sup> « Como seguramente todos estos niños no serán católicos, considiramos [sic] esa injerencia perjudicial para los niños. » *Ibid.*

<sup>308</sup> Lettre du cardinal Joseph-Ernest Van Roey à Antoine Dieuzayde, Malines, 13 juillet 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22.

<sup>309</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Joseph-Ernest Van Roey, Barèges, 16 juillet 1937. *Ibid.*

<sup>310</sup> *Ibid.*



Il semble pourtant qu'il existe un certain décalage entre les démarches des comités français et belges. Le premier, habitué à évoluer en milieu laïc et hostile, paraît soucieux avant tout de soustraire le plus d'enfants possible à l'influence athée et de la gauche, rejouant sur le terrain de l'hébergement des enfants basques la concurrence qui oppose les catholiques aux communistes, aux socialistes et aux municipalités laïques dans le domaine périscolaire des patronages, du scoutisme et des colonies de vacances<sup>311</sup>. Il est tout à fait possible que certains évêques ou membres du Secrétariat social du Sud-Ouest pensent que leur mission doit concerner tous les enfants en danger d'appropriation par le CAEE, même si les archives nous manquent pour l'affirmer. En revanche, l'archevêque de Malines est d'abord responsable vis-à-vis des familles d'accueil volontaires, constituées sans doute des meilleurs diocésains. Certes, il leur a demandé de faire des compromis quant au sexe et à l'âge des enfants car, ne différant guère en cela des familles ouvrières françaises, les catholiques belges demandent dans 80% des cas une petite fille plutôt qu'un garçon<sup>312</sup>. Mais Joseph-Ernest Van Roey ne compte pas leur demander un travail d'apostolat et de conversion. L'Œuvre des enfants basques a un objectif de sauvegarde de la foi, non de conquête.

Dès lors, la recherche des candidats au départ vers la Belgique devient encore plus difficile. Le 10 juillet 1937, la préfecture de la Gironde appuie la demande du « Comité Catholique Gironde<sup>313</sup> » auprès de la préfecture du Vaucluse pour que celle-ci autorise le départ vers la Belgique de 240 enfants hébergés à Avignon. Deux jours plus tard, l'un des deux frères Bernaerts est sur place, sans doute pour s'assurer que les enfants en question sont bel et bien « et Basques et catholiques<sup>314</sup>. » Le lendemain, 228 d'entre eux montent dans le troisième convoi destiné à la Belgique. 150 autres, venus des centres de la Drôme et de l'Ardèche et que l'évêque Camille Pic semble être parvenu à récupérer, s'y agrègent sur le chemin<sup>315</sup>.

Après cette date, le flux d'enfants vers la Belgique se tarit. Les différents obstacles auxquels se heurtent les catholiques français éclatent au grand jour lors du troisième voyage d'Edmond Bernaerts entre le 29 juillet et le 6 août 1937, cette fois accompagné de M. de Coninck. Ceux-ci décident de se rendre en France à la nouvelle « qu'il y avait 700 enfants à

---

<sup>311</sup> Laura Lee DOWNS, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, *op. cit.*, p. 81-130.

<sup>312</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 278.

<sup>313</sup> Télégramme du préfet de la Gironde au préfet du Vaucluse, Bordeaux, 10 juillet 1937. Cité dans *Ibid.*, p. 282, n. 44.

<sup>314</sup> Lettre du cardinal Joseph-Ernest Van Roey à Antoine Dieuzayde, Malines, 13 juillet 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22.

<sup>315</sup> Télégramme de Francis Palous au vicaire général Jansen, Avignon, 13 juillet 1937. *Ibid.* (3). Les chiffres sont tirés de Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 282.

Valence<sup>316</sup> ». Leur mission subit un premier contretemps lorsqu'ils ne trouvent pas le secrétaire du CNCAB, Francis Palous, au point de rendez-vous à Valence : à la dernière minute, celui-ci est parti en urgence à Dijon<sup>317</sup>. En effet, depuis le 6 juillet, le comité catholique de Bordeaux s'intéresse à 140 enfants hébergés par la préfecture de la Côte d'Or<sup>318</sup>. Mais des complications obligent son secrétaire bordelais à se rendre d'abord sur place, puis à Paris où il doit faire des « démarches urgentes obtenir enfants accordés et refusés par préfectures<sup>319</sup> », comme il s'en explique aux deux délégués belges. Le 4 août 1937, et sans doute après un marchandage avec le CAEE de la Côte d'Or (qui organise ensuite sa propre colonie dans l'ancien refuge de la gare de la Boudronnée), Francis Palous obtient 42 enfants, qu'il envoie immédiatement de l'autre côté de la frontière à l'Union suisse de charité à Lucerne<sup>320</sup>. Finalement, le 6 août 1937, il parvient enfin à rejoindre les deux délégués belges dans le Sud de la France. Mais une nouvelle complication les attend : soit les enfants sont des réfugiés familiaux, soit ils ont déjà été placés en famille par les comités départementaux du CAEE (chapitre 4). Dans les deux cas, ils ne sont pas disponibles pour le transfert en Belgique :

Le père Dieuzaide a été trop vite en besogne. Les 700 enfants existent et sont dans son diocèse [de Mgr Pic]. [...] Mais presque tous (sauf une centaine non disponibles en ce moment) logent avec un membre de leur famille. Il faut que ces derniers consentent à la séparation [...]. Il y a un travail préparatoire de plusieurs semaines (nous attendons déjà depuis 10 jours<sup>321</sup> !)

De son côté, l'évêque Camille Pic présente ses excuses au cardinal Van Roey en lui expliquant que « nous travaillons à récupérer les 160 orphelins qu'un comité communiste avait réussi à se faire livrer et à disperser, mais ce travail ne fait que commencer et nous ne pouvons retenir davantage vos envoyés<sup>322</sup>. » Le 12 août, un quatrième convoi d'enfants catholiques quitte la France vers la Belgique avec 145 enfants hébergés dans des centres des Basses-Pyrénées<sup>323</sup>, dont 67 enfants prélevés sur la colonie de la citadelle à Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>324</sup>.

---

<sup>316</sup> Lettre d'Edmond Bernaerts au vicaire général Jansen, Valence, 2 août 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3).

<sup>317</sup> *Ibid.*

<sup>318</sup> Lettre de J. Hitz [orthographe incertaine], délégué de l'Œuvre des enfants basques, au vicaire général Jansen, Bordeaux, 6 juillet 1937. *Ibid.*

<sup>319</sup> *Ibid.*

<sup>320</sup> Lettre de Francis Palous, secrétaire du CNCAB, au préfet de la Gironde, Bordeaux, 3 décembre 1937. ADG, 4 M 530.

<sup>321</sup> Lettre de M. de Coninck au vicaire général Jansen, 6 août 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3).

<sup>322</sup> Carte de visite de l'évêque de Valence, Camille Pic, adressée à Joseph-Ernest Van Roey, 6 août 1937. *Ibid.*

<sup>323</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 283.

<sup>324</sup> Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Pau, 12 août 1937. ADPA, 4 M 252.

Avant son départ, le curé Joseph Bernaerts se met d'accord avec le « Comité basque<sup>325</sup> » pour que « des délégués basques et français [aillent] visiter les camps, pour y trier les enfants catholiques basques (surtout des filles) qui pourraient éventuellement venir en Belgique<sup>326</sup> ». Mais à la fin du mois d'août, il n'a toujours reçu aucune nouvelle à ce sujet et, entretemps le vicaire général Jansen a communiqué l'ordre d'interrompre temporairement les expéditions en raison de l'augmentation des tarifs ferroviaires. La confusion est portée à son comble par la nouvelle « qu'un délégué de Sa Sainteté est à Bilbao pour régler le retour des enfants basques<sup>327</sup> ». Dès lors, les efforts des catholiques français pour repérer, trier et transférer des enfants catholiques basques sont bel et bien terminés. En tout, ils ont envoyé 42 enfants vers la Suisse et presque 1 300 vers la Belgique<sup>328</sup>. Environ 500 restent à la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port placée sous la tutelle du comité d'accueil de l'évêque de Bayonne dont c'est l'unique opération, qu'il finance notamment grâce aux subventions préfectorales.

Quant au CNCAB, il gère désormais un camp de réfugiés à Saint-Médard-en-Jalles près de Bordeaux<sup>329</sup>. Après l'interruption des convois d'enfants vers la Belgique, l'entretien et l'organisation de ce centre familial devient son unique opération de terrain. Il s'en explique dans son premier communiqué de presse, publié le 7 août 1937, reprenant en grande partie le texte d'une lettre circulaire adressée par Clément Mathieu à tous les évêques de France la veille :

La question du placement des enfants est résolue [...] Par contre, notre Comité *est obligé* de conserver un camp de triage d'environ 600 personnes, situé à St Médard en Jalles près de Bordeaux. Ce camp nous coûte environ 135.000 francs par mois [...] Il n'arrive plus d'enfants en groupe à l'heure actuelle de la région de Santander mais il arrive toujours des familles composées en majeure partie de mères avec leurs enfants et de vieillards<sup>330</sup>.

Le texte de cet appel aux dons suggère que le report du CNCAB sur les mères, les enfants et les vieillards de Saint-Médard-en-Jalles n'est pas seulement un choix par dépit. Ce

---

<sup>325</sup> Lettre de Joseph Bernaerts à Clément Mathieu, évêque d'Aire et de Dax, Anvers, 31 août 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>326</sup> *Ibid.*

<sup>327</sup> *Ibid.*

<sup>328</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 283.

<sup>329</sup> D'après l'« État des dépenses engagées pour l'hébergement des enfants réfugiés », pièce jointe de la lettre de Francis Palous, secrétaire du CNCAB, à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 octobre 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>330</sup> « Comité national catholique d'accueil aux Basques », *La Croix*, n° 16712, 7 août 1937, p. 5. Voir aussi le projet de lettre à adresser à tous les évêques de France, pièce jointe de la lettre de Claude Bourdet à Clément Mathieu, évêque d'Aire et de Dax, Paris, 29 juillet 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ». « enfants » souligné dans le texte, « *obligé* » souligné par nous.

serait aussi une « oblig[ation] ». Dans un deuxième texte rédigé à l'automne 1937, brouillon d'une requête destinée au Saint-Siège, le CNCAB précise comment il s'est retrouvé, sans le vouloir, responsable d'un centre pour réfugiés familiaux :

Que sont devenus les 12 ou 15.000 enfants que les bateaux français « rouges » ont évacués ? [...]

Le Comité Catholique un moment crut qu'il pourrait les récupérer et les transférer dans ses camps à lui ou chez nos amis Belges, Hollandais ou Suisses. Le Ministre de l'Intérieur français lui accorda un moment, mesure dont il sut profiter, le droit de prendre les enfants catholiques hébergés dans les colonies socialistes. Pour cela *on avait exigé de lui la lourde charge* d'entretenir le Camp de triage de Saint Médard en Jalles aux portes de Bordeaux. Très rapidement des influences de gauche lui firent enlever ce droit. Le Comité garda la charge et perdit le droit<sup>331</sup>.

Les archives nous manquent sur la création du centre de Saint-Médard-en-Jalles. Mais comme le suggère ce texte, il ouvre, en effet, au moment où le Secrétariat social du Sud-Ouest obtient du ministère de l'Intérieur un sésame pour visiter les centres préfectoraux, le 6 juillet 1937. À l'ouverture, ce camp de transit héberge 300 enfants<sup>332</sup>. Lorsque s'achèvent les expéditions vers la Belgique, le CNCAB le reconvertit en refuge pour les familles catholiques basques. Le ministère de l'Intérieur ne l'« oblige » pas à le faire : ce lieu est tombé dans son escarcelle accidentellement mais le CNCAB en prend son parti.

On a encore plus de mal à suivre l'auteur de la note adressée au Saint-Siège lorsqu'il impute aux manœuvres du CAEE l'échec du comité catholique à placer autant d'enfants qu'il l'aurait souhaité soit « dans ses camps à lui », soit « chez nos amis Belges ». À l'ouverture du centre de transit de Saint-Médard-en-Jalles, il est déjà clair que le CNCAB ne compte pas garder d'enfants à sa charge et qu'il est en train d'en transférer le plus possible, le plus vite possible vers d'autres pays. Ce choix, ce n'est pas l'action contraire des « influences de gauche » qui le détermine : c'est son propre échec à mobiliser la société catholique française autour de la cause des enfants basques.

---

<sup>331</sup> « Le problème des enfants basques réfugiés actuellement hors d'Espagne », sans date [novembre 1937]. *Ibid.* C'est nous qui soulignons. Une seconde version de ce texte, sans l'extrait cité, est en effet soumise au cardinal Van Roey pour accord avant envoi au Saint-Siège (voir chapitre 6). Lettre de Jean Brethe de la Gressaye au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, Bordeaux, 17 novembre 1937 et pièce jointe « Le problème des enfants basques réfugiés actuellement hors d'Espagne ». AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22.

<sup>332</sup> D'après l'« État des dépenses engagées pour l'hébergement des enfants réfugiés », pièce jointe de la lettre de Francis Palous, secrétaire du CNCAB, à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 octobre 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

#### 4.4. Retours sur un échec

Au cours de ces quelques semaines de l'été 1937, mais aussi dans les mois et les années qui suivent, des hommes catholiques impliqués dans l'accueil en France des enfants basques réfléchissent et font état des raisons de leur échec. Car ils ont bel et bien échoué dans leurs objectifs initiaux – à savoir, faire exister la cause de l'hébergement des enfants catholiques basques en France et concurrencer les mouvements de gauche sur ce terrain spécifique. Faisant brièvement allusion, en 1986, à l'expérience que fut le CNCAB, Paul Vignaux voit à ses difficultés des raisons avant tout politiques :

Le Comité d'accueil se plaçait sur un plan d'humanité chrétienne [...]. Cette attitude à l'égard des réfugiés basques s'accompagnait d'une réserve vis-à-vis du « mouvement national » espagnol que percevait le monde catholique. La Droite acquise à Franco ne s'y trompait pas ; le P. Dieuzayde évoqua dix ans plus tard « la lourde solitude » où ses jeunes amis et lui se trouvèrent, en 1937, quand ils sauvèrent par ce Comité d'accueil « l'honneur de la charité catholique<sup>333</sup> ».

Comme on l'a vu, et malgré leurs efforts pour présenter l'accueil des enfants basques comme un acte de charité, mieux, comme une victoire sur le communisme, Clément Mathieu et Antoine Dieuzayde ne peuvent se débarrasser du soupçon politique qui pèse sur eux, à juste titre d'ailleurs. Dès le départ, leur engagement s'accompagne d'une certaine sympathie ou, du moins, d'une indulgence envers les nationalistes basques – ce qui n'est pas le cas de l'archevêque de Malines, et encore moins de l'archevêque de Westminster. Leur posture est ensuite assumée et accentuée par l'alliance à des intellectuels parisiens qui se signalent depuis plusieurs mois par des prises de position publiques, voire fracassantes, qui, pour n'être pas hétérodoxes vis-à-vis de la doctrine ni condamnables par l'Église, n'en sont pas moins en rupture avec l'opinion catholique majoritaire. L'identité de ses promoteurs aliène sans doute à la cause des enfants basques non seulement une grande partie de la société catholique, mais aussi du clergé.

En outre, Clément Mathieu et Antoine Dieuzayde ont beau présenter les enfants évacués de Bilbao comme de parfaits petits catholiques que leur qualité de basque différencie par principe des enfants de révolutionnaires, ils sont parfois démentis par les intéressés eux-mêmes. Quoiqu'en dise la propagande nationaliste basque, ces derniers ne se conforment pas nécessairement au portrait qu'en dresse Clément Mathieu de « pures victimes » qui « sont à un âge où ils ignorent s'il y a des partis<sup>334</sup> », ou à l'idée d'Antoine Dieuzayde selon laquelle « tous

---

<sup>333</sup> Paul VIGNAUX, « Catholiques français devant les fascismes et la guerre d'Espagne », *op. cit.*, p. 52.

<sup>334</sup> « Lettre de S.E. Mgr Mathieu, Évêque d'Aire et de Dax en faveur des enfants basques », *Semaine religieuse du diocèse d'Aire et Dax*, n° 25, 18 juin 1937, p. 261-262.

les Basques sans exception sont catholiques<sup>335</sup> ». La distinction entre « basques » et « catholiques » d'un côté, « espagnols » et « rouges », de l'autre, n'est pas si nette. C'est ce qu'apprend l'archevêque d'Auch à ses dépens lors de l'arrivée dans son diocèse d'un convoi d'enfants évacués de Bilbao :

Ces quelques 400 enfants qui sont venus chez nous, d'où on les a expédiés en Belgique, sont arrivés en gare, le poing tendu et en hurlant des chants révolutionnaires. Il y avait seulement q.q. douzaines de « catholiques » m'a dit **le curé de Pavie**, et, par mesure de prudence, le préfet a interdit aux Filles de Marie Immaculée de qui relève la maison de **Lavacant**, où on les avait logés, de paraître dans les environs – deux sœurs ayant eu l'imprudence de longer un de ces bâtiments ont été copieusement huées. Ces enfants venaient de Bilbao, et sans doute de quartiers ouvriers – Évidemment ces pauvres petits ne sont pas responsable [sic] et le devoir de charité à leur égard n'en est que plus pressant, mais il est clair que ces faits, colportés et grossis, n'ont pas créé un « climat » favorable chez nos gens – on tâchera de redresser cela<sup>336</sup> !

Comme on le verra, l'image négative laissée par ces enfants dans le diocèse d'Auch, dont l'archevêque est pourtant parmi les plus collaboratifs aux efforts de Clément Mathieu et Antoine Dieuzayde, laisse une empreinte durable facilement exploitée par les ennemis des nationalistes basques. Dans la seule commune française où existe cependant une colonie ostensiblement catholique et où l'on ne chante jamais l'Internationale, c'est-à-dire à Saint-Jean-Pied-de-Port, celle-ci est complètement ostracisée par la population locale, très marquée à droite. Les témoignages recueillis par Dorothy Legarreta rendent compte des avanies que subissent les élèves des écoles d'Euzkadi retranchés dans leur citadelle :

C'était [les habitants de Saint-Jean-Pied-de-Port] un autre genre de Basques : froids, suspicieux, méchants.

Nous devons même nous asseoir dans une section séparée à la messe au village, et recevoir la communion après tout le monde, comme si nous, les enfants, allions je ne sais comment contaminer les bonnes familles françaises.

Le maire était pro-Franco et nous méprisait. Il se plaignait toujours du volume d'eau que notre petite colonie utilisait, disant que les cochons qu'ils élevaient la méritaient plus que nous.

Le prêtre dit que nous devons nous asseoir à l'étage – pas de place pour nous en bas dans son église. Nous devons même payer un supplément pour nos vieux bancs là-haut. Les villageois ne firent rien pour nous [...]. Des gens insensibles<sup>337</sup>.

---

<sup>335</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Joseph-Ernest Van Roey, Barèges, 16 juillet 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22.

<sup>336</sup> Lettre manuscrite de Virgile Joseph Béguin, archevêque d'Auch, à Clément Mathieu, 11 août 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>337</sup> « They were a different type of Basque : cold, suspicious, mean. / We even had to sit in a separate section at Mass in the village, and take Communion after everyone else, as though we children would somehow contaminate the good French families. / The mayor was pro-Franco and despised us. He always complained of the amount of water our little colony used, saying that the pigs they raised deserved it more than we did. / The priest said we had to sit upstairs – no room for us in his church. We even had to pay extra for our old benches up there. The villagers did nothing for us [...]. An unfeeling people. » Dorothy LEGARRETA, *The Guernica Generation*, op. cit., p. 69.

Dans son livre, Dorothy Legarreta note que ces témoignages d'hostilité tranchent avec l'accueil local enthousiaste et chaleureux dont se souviennent les enfants hébergés par le CAEE. Mais contrairement à ce dernier, dont la cause est consensuelle au sein de la gauche française, la question de l'accueil aux réfugiés basques suscite chez les catholiques des hésitations, des doutes et des oppositions. À Montélimar, le chanoine Chalamet qui s'est beaucoup investi auprès des enfants et des réfugiés du centre d'hébergement local, remarque qu'« en Belgique on semble les avoir accueillis avec plus de charité chrétienne qu'en France. Ici, j'ai trouvé autant d'animosité et de mauvaise volonté chez certains catholiques que chez les communistes<sup>338</sup>. » On ne trouve jamais de telles manifestations de divisions sur le sujet de l'accueil des enfants espagnols dans les correspondances du CAEE.

Les crispations que peut susciter la question des enfants basques parmi les catholiques éclatent dans la correspondance familiale d'Antoine Dieuzayde. À l'été 1937, l'époux de sa sœur récemment décédée ainsi que son propre neveu rompent tout contact avec lui. Dans ce choix a joué un rôle crucial « la nouvelle de votre appui aux enfants Basques rouges qui ont défilé devant vous en chantant l'Internationale tandis que vous leviez le poing<sup>339</sup>. » Malgré les explications d'Antoine Dieuzayde, rien n'y fait : la justification par l'anticommunisme ne prend pas auprès de sa belle-famille, comme le montrent les accusations de son beau-frère :

Vous auriez assisté en sympathisant à un défilé (poings levés et Internationale) de jeunes révolutionnaires de Bilbao, que les gouvernements non interventionnistes avaient soustrait aux risques des bombardements nationalistes. Il ne s'agissait donc pas de les arracher aux [sic] Communisme et au socialisme<sup>340</sup>.

Pour particulière qu'est cette affaire, elle s'inscrit dans la division profonde, presque structurelle, qui traverse alors la société catholique française depuis dix ans : comme on l'apprend dans un courrier ultérieur, la belle-famille d'Antoine Dieuzayde était partisane de l'Action française et se réjouit aux premiers augures de la levée de la condamnation papale. Malgré les efforts d'Antoine Dieuzayde pour se réconcilier avec son beau-frère et son neveu, la correspondance familiale s'interrompt brutalement après la grève générale du 30 novembre 1938 qu'il aurait soutenu, ce qui provoque une réaction d'une très grande violence de la part de

---

<sup>338</sup> Extrait de lettre du chanoine J. Ch. Chalamet transmis à Clément Mathieu, Montélimar, 7 octobre 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>339</sup> Lettre de Pierre Thévenin (fils) à Antoine Dieuzayde, 17 janvier 1938. AJPF, Province de Toulouse, fonds Antoine Dieuzayde, Q.3.41.

<sup>340</sup> Lettre de Pierre Thévenin (père) à Antoine Dieuzayde, sans date [mi-janvier – mi-février 1938]. *Ibid.*

son neveu<sup>341</sup>. Certes, l'hostilité est ici portée à un point d'incandescence par des considérations d'ordre personnel. Il n'en reste pas moins que la belle-famille d'Antoine Dieuzayde représente aussi les opinions d'une large part de la société catholique française, peu sensible aux arguments de ceux qui affirment que le meilleur moyen de lutter contre le communisme est de se placer sur son terrain et qui y voient au contraire des compromissions scandaleuses.

Cette absence de consensus parmi les catholiques français au sujet des enfants basques a des conséquences concrètes, notamment financières. Dans les Landes, la lettre pastorale du 18 juin et les collectes diocésaines du dimanche 27 rapportent, en tout, 27 188,25 francs<sup>342</sup>. Le budget de l'évêché pour l'entretien des enfants à Capbreton et à Pontenx-les-Forges est en partie abondé par des subventions du gouvernement d'Euzkadi, qui verse 25 000 francs le 26 juin 1937<sup>343</sup>. Lors de sa création à la mi-juillet 1937, le CNCAB hérite d'un lourd passif. Le récapitulatif des « dépenses engagées pour l'hébergement des enfants réfugiés » que Francis Palous envoie à Clément Mathieu en octobre 1937 dévoile le découvert abyssal qu'a creusé cette activité dans le budget du CNCAB. Jusqu'au 20 août 1937, environ 255 000 francs ont été déboursés pour l'hébergement provisoire et les voyages des enfants vers la Belgique et la Suisse. Sur ce total, seuls 10% ont été réglés. Le CNCAB est lourdement endetté auprès de l'archevêché de Bordeaux, de la préfecture de la Gironde, et même de son secrétaire Raymond Dupouy, qui a prêté 12 000 francs<sup>344</sup>.

Mais c'est au cours des mois d'août et de septembre 1937 que les difficultés à lever des fonds en faveur des réfugiés basques parmi les catholiques français apparaissent le plus crûment. En déficit dès sa création, le CNCAB décide immédiatement de lancer une collecte nationale dans toutes les églises de France. Le 6 août 1937, Clément Mathieu envoie une lettre circulaire en ce sens à tous les évêques. Mais celle-ci rencontre un écho assez faible. Un mois plus tard, la grande majorité n'en a même pas accusé la réception, s'inquiète Antoine Dieuzayde : « Je constate que le 8<sup>ème</sup> des Évêques seul nous a répondu. Les quêtes seront donc rares et peu abondantes. Comment vivrons-nous<sup>345</sup> ? »

---

<sup>341</sup> Le dernier courrier de ce dossier se conclut par : « Qu'il vous suffise d'être assuré que si jamais je vous revois je vous abattrai comme un chien. Tenez-vous-le pour dit et restez à votre place ! Votre ex-neveu. » Lettre de Pierre Thévenin (fils) à Antoine Dieuzayde, 7 décembre 1938. *Ibid.*

<sup>342</sup> Total calculé à partir des listes publiées dans *La Semaine religieuse du diocèse d'Aire et Dax* du 9, 23, 30 juillet, 3 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1937.

<sup>343</sup> Note manuscrite « Enfants Basques », récapitulatif financier des dons et subventions reçues à l'évêché de Dax pour les enfants basques, sans date [fin juin 1937]. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ». Selon l'archiviste et chancelier de l'évêché, l'abbé Alfred Brettes, l'écriture est celle de l'ancien secrétaire général de l'évêché, Monseigneur Capdevielle.

<sup>344</sup> « État des dépenses engagées pour l'hébergement des enfants réfugiés » et « Passif », pièces jointes de la lettre de Francis Palous, secrétaire du CNCAB, à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 octobre 1937. *Ibid.*

<sup>345</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, Barèges, 5 septembre 1937. *Ibid.*



À la réticence initiale de certains à ordonner des quêtes pour les réfugiés basques s'ajoutent, une fois encore, les manœuvres des services d'espionnage franquistes. Dans l'archevêché d'Auch, où l'évêque Virgile Joseph Béguin est bien disposé envers le CNCAB mais où les enfants évacués de Bilbao ont créé le scandale quelques semaines auparavant en « hurlant des chants révolutionnaires<sup>346</sup> », les agents du gouvernement de Burgos trouvent un terrain favorable :

Des amis français sympathisants avec Notre Cause ont lancé une campagne contre cette collecte. Dans le village de Pavie (Gers) où résident actuellement 300 réfugiés basques, non seulement on a arrêté de faire la lecture de la lettre pastorale en question dans l'église paroissiale, mais on ne fera pas non plus la collecte annoncée pour le 3 octobre<sup>347</sup>.

Ce n'est pas un hasard si c'est précisément à Pavie, où se trouve le centre d'hébergement du château de Lavacant, que la collecte n'a pas lieu : ni la population catholique locale, ni le curé n'éprouvent de la sympathie pour ses réfugiés. Une semaine plus tard, ce ne sont plus seulement des paroisses mais « quelques évêchés » entiers, « par exemple celui de Périgueux [...] qui se sont abstenus d'organiser les collectes et les cérémonies en faveur des Basques<sup>348</sup> », se réjouit le chef du cabinet diplomatique de Francisco Franco. Le 1<sup>er</sup> octobre 1937, l'évêque de Dax Clément Mathieu se lamente, dans une lettre au nonce Valerio Valeri, de ce que : « Le Comité que je préside se trouve placé sous des charges accablantes et nous sommes obligés d'arrêter ces frais, pour éviter une espèce de faillite<sup>349</sup> ». Deux semaines plus tard, le CNCAB tire le bilan de son échec dans le texte d'un nouveau projet de lettre circulaire aux évêques de France, soumis le 15 octobre 1937 à l'approbation de Clément Mathieu :

Même si Nos Seigneurs les Évêques ont cru possible de prescrire des quêtes, les fidèles, dominés encore par l'horreur des massacres de l'Espagne anarchiste et confondant dans une même réprobation les Catholiques Basques et leurs alliés de fait, n'ont que très peu répondu à l'appel de leurs Pasteurs. L'attitude souvent odieuse des rouges réfugiés en France, n'a fait qu'accentuer cette défiance<sup>350</sup>.

---

<sup>346</sup> Lettre manuscrite de Virgile Joseph Béguin, archevêque d'Auch, à Clément Mathieu, 11 août 1937. *Ibid.*

<sup>347</sup> « Amigos franceses simpatizantes con Nuestra Causa han iniciado una campaña en contra de dicha colecta. En el pueblo de Pavie (Gers) donde actualmente residen 300 refugiados vascos, en la Iglesia parroquial no sólo dejó de darse lectura pública de la Pastoral mencionada sino que tampoco se celebrará la colecta anunciada para el día 3 de Octubre. ». Note du Bureau d'Information du secrétariat général du chef de l'État, 22 septembre 1937. Annexe au document 7-495 in José Andrés GALLEGO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá, 7, op. cit.*, p. 495.

<sup>348</sup> « Algunos Obispos, por ejemplo el de Perigueux, donde residen por cierto muchos religiosos vascos, se han abstenido de organizar las colectas y actos en favor de los vascos. » Lettre de Federico Oliván, chef du cabinet diplomatique et du protocole du chef de l'État, au cardinal Isidro Gomá, 30 septembre 1937. Document 7-545, *Ibid.*, p. 600.

<sup>349</sup> Lettre de Clément Mathieu à Valerio Valeri, Dax, 1<sup>er</sup> octobre 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 874, f. 34-35.

<sup>350</sup> Projet de lettre circulaire écrite au nom de Clément Mathieu, président du CNCAB, aux évêques de France, Bordeaux, 15 octobre 1937, pièce jointe de la lettre de Francis Palous à Clément Mathieu, 15 octobre 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

Les circonlocutions prudentes utilisées pour demander, malgré cela, une nouvelle quête, montrent le caractère très délicat de cette requête :

Nous serions donc infiniment reconnaissant à Votre Excellence si Elle pourrait [sic] – *et ceci, nous le savons bien, n'est peut-être pas possible partout* – exposer aux âmes généreuses dont Elle pourra se faire entendre, la situation tragique de nos malheureux corrégionnaires [sic]<sup>351</sup>.

Sans attendre l'avis de l'évêque de Dax, Antoine Dieuzayde frappe à la seule autre porte possible pour demander de l'argent : celle du président du gouvernement basque, José Antonio Aguirre<sup>352</sup>. Finalement, vers le 15 décembre 1937<sup>353</sup>, la circulaire du CNCAB est envoyée aux évêques français. Sa conclusion témoigne de l'échec de sa mobilisation : « Nous ne pouvons rien sans ressources. [...] nous contentons nous [sic] de vous exposer simplement la tâche à laquelle la charité nous convie<sup>354</sup>. »

Néanmoins, toutes les difficultés de l'évêché de Dax et du Secrétariat social du Sud-Ouest ne sont pas dues à l'hostilité d'une masse catholique conservatrice et frileuse qui englobe républicains anticléricaux et nationalistes basques dans une même réprobation. Certains secteurs de la société catholique française sont réceptifs à leur message ou pourraient peut-être se laisser convaincre. Mais ils ne sont pas vraiment sollicités. Ainsi, on est frappé de constater qu'hormis l'appel du 18 juin de Clément Mathieu à ses diocésains, ce dernier et Antoine Dieuzayde ne réalisent absolument aucune campagne de propagande pour publiciser leur action, recueillir des soutiens, des dons, des propositions d'hébergement, etc. Ils ne recourent pas non plus, à la manière de la CGT avec ses UD, ses UL et ses syndicats, à leurs réseaux naturels. Il faut attendre le 6 août 1937 – alors que la cause des enfants basques a déjà été abandonnée – pour que l'évêque d'Aire et de Dax mobilise l'architecture séculière de l'Église catholique en envoyant une lettre circulaire aux évêques. Antoine Dieuzayde, aumônier régional de l'ACJF, Paul Vignaux qui a fait partie de son comité directeur parisien et qui milite désormais à la CFTC, ne mettent pas en branle les syndicats chrétiens ni les organisations d'action catholique spécialisées, pourtant puissantes, parfaitement fédérées au niveau national, et dont les ramifications locales pénètrent profondément dans le tissu social et même familial catholique.

---

<sup>351</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>352</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde, aumônier du Secrétariat social du Sud-Ouest, à José Antonio Aguirre, président du gouvernement d'Euzkadi, Bordeaux, 15 octobre 1937. *Ibid.*

<sup>353</sup> C'est ce qui est indiqué dans la copie de la lettre circulaire du CNCAB aux évêques de France, Bordeaux, datée du 14 novembre 1937 [envoyée « vers » le 15 décembre 1937]. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 1, f. 77-80.

<sup>354</sup> *Ibid.*

Ils ne lancent même pas de campagne de presse dans les journaux qui seraient susceptibles de les soutenir comme *L'Aube*, *Sept* ou encore *Esprit*. Il est possible qu'ils attendent, pour le faire, de créer leur comité en bonne et due forme. Mais l'hébergement des enfants arrivés le 1<sup>er</sup> juin, lui, n'attend pas et les frais d'entretien et de gestion commencent dès le premier jour. On s'en souvient : le 25 mai 1937, Antoine Dieuzayde estime qu'il suffit que chaque diocèse « absorb[e] 100 enfants et envo[ie] 1000f pour les frais du Comité<sup>355</sup> » pour que l'œuvre fonctionne. Ce calcul semble assez réaliste. Mais en mai, en juin, en juillet 1937, Clément Mathieu n'envoie aucune lettre circulaire qui inviterait tous les évêques de France à faire cette collecte auprès de leurs diocésains et à recruter parmi eux ces familles d'accueil.

Or, il semble qu'une telle initiative aurait eu des chances de succès. Si l'on compare les produits au bout d'un mois, d'une part de la collecte coordonnée par Clément Mathieu, organisée uniquement dans son diocèse, et d'autre part de la souscription du CAEE, il apparaît que les montants récoltés sont extrêmement proches : 26 000 francs au 23 juillet 1937 dans le premier cas et environ 30 000 francs au 31 janvier 1937 dans le second<sup>356</sup>, alors que la CGT a lancé une campagne de propagande intense, bien relayée dans les journaux de gauche, depuis le discours radiophonique du 23 décembre 1936 de Georges Buisson (voir chapitre 4, graphique 7, p. 390 notamment). Le peuple catholique n'est pas moins habitué que les travailleurs syndiqués aux collectes diverses et variées et à l'organisation d'œuvres sociales. Mais la collecte du 27 juin dans le diocèse de Dax n'est ni répétée, ni étendue au reste de la France : elle ne concerne, d'ailleurs, que les enfants logés dans les Landes.

En outre, à la lecture des offres d'hébergement reçues directement ou indirectement par le chanoine Couturier entre la fin du mois de mai et le début du mois de juillet 1937, il semble qu'une campagne de recrutement de familles d'accueil volontaires n'aurait pas été vaine, du moins dans certains milieux. En effet, sur les 54 courriers parvenus et conservés par la direction des œuvres diocésaines de Paris, 35 contiennent des indications sur l'intermédiaire par lequel ils ont transité avant d'être transmis au chanoine Couturier, ou bien sur l'article de presse ou la nouvelle qui a déclenché la proposition d'hébergement d'un enfant. Dans 10 cas, il s'agit de la « Lettre de S. Em. le cardinal archevêque de Paris concernant les petits enfants réfugiés de Bilbao » publiée dans *La Croix* le 5 juin 1937. Or, ce texte n'invite même pas vraiment ses lecteurs à demander des enfants. Certes, Jean Verdier écrit : « Aidez-nous, Nos très chers Frères, à trouver des maisons d'accueil pour les héberger. Aidez-nous à les vêtir et à les nourrir.

---

<sup>355</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, Bordeaux, 25 mai 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

<sup>356</sup> Sur le calcul du produit mensuel de la souscription du CAEE, voir chapitre 4, note du graphique 7, p. 389.

Aidez-nous à leur garder leur foi<sup>357</sup> ». Mais la conclusion de la lettre précise le type de contribution que ce texte est censé susciter : des « dons en nature ou en argent ». On peut gager que le chanoine Couturier aurait reçu beaucoup plus d'offres d'accueil pour un enfant basque si elles avaient été directement sollicitées dans *La Croix*, étant donné le succès de l'annonce parue dans un journal beaucoup plus confidentiel, l'hebdomadaire catholique *Monde ouvrier*.

En effet, les dix lecteurs de *La Croix* qui écrivent au chanoine Couturier ne sont pas les seuls à donner des interprétations maximalistes aux mots de l'archevêque de Paris. C'est aussi le cas des rédacteurs de *Monde ouvrier*, l'hebdomadaire de la Ligue ouvrière chrétienne (LOC) qui est la branche adulte de l'action catholique spécialisée en milieu ouvrier<sup>358</sup>. Le 5 juin 1937, dans sa une intitulée « Au secours des enfants de Bilbao », la rédaction fait allusion, semble-t-il, à la lettre circulaire du 15 mai 1937 de Stanislas Courbe, président de l'Action catholique française. Elle l'interprète, avec beaucoup de bonne volonté, comme l'exact équivalent de l'Œuvre des enfants basques en Belgique et décide immédiatement de soutenir cette initiative :

En France, il existe trente départements d'accueil où ces enfants peuvent être hébergés et secourus. Au nom du cardinal Verdier, le Secrétaire général de l'A.C.F. s'est mis en rapport avec toutes les organisations de province.

Un comité catholique est constitué : il centralise les noms des familles qui consentiraient à prendre durant ce temps d'épreuve, un de ces malheureux enfants.

Parmi nos lecteurs, s'il était telle famille ou telle personne qui puisse accomplir ce geste de fraternité chrétienne, elle voudra bien envoyer son nom et son adresse au secrétariat général de la LOC, qui transmettrait au Comité Catholique<sup>359</sup>.

Fait exceptionnel, cet appel n'est pas isolé, contrairement à la lettre du cardinal Verdier le 5 juin 1937, ou celle de Clément Mathieu le 18, qui ne relance jamais ses diocésains. *Monde ouvrier* s'engage, de façon complètement autonome, dans une petite campagne de propagande pour l'accueil des enfants basques. Dans son numéro suivant, le 12 juin 1937, il y consacre à nouveau un article de première page qui ressemble beaucoup aux premiers textes de l'ANSE ou du CAEE : valorisant les familles volontaires, se réjouissant du succès de l'action entreprise, appelant enfin à sa poursuite :

L'appel de *Monde Ouvrier* a été entendu.

Des familles ouvrières du Nord, du Midi, de Paris, de Normandie s'offrent à recueillir chez elles une de ces malheureuses victimes de la haine, de la guerre.

Ici, on a deux garçons, on désire une petite fille.

Là, on n'a pas d'enfants, un petit garçon sera accueilli avec joie.

---

<sup>357</sup> « Lettre de S. Em. le cardinal archevêque de Paris concernant les petits enfants réfugiés de Bilbao », *La Croix*, n° 16658, 5 juin 1937, p. 2. C'est nous qui soulignons.

<sup>358</sup> Selon ses propres chiffres, au 20 avril 1937, *Monde ouvrier* compte 10 250 abonnés et vend 7 500 numéros à l'unité. Son tirage « frôle les 50.000 ». « Nous avons dépassé les 10.000 abonnés », *Monde Ouvrier. L'hebdomadaire de la famille et du travail* (ci-après *Monde ouvrier*), n° 44, 24 avril 1937, p. 1.

<sup>359</sup> *Monde Ouvrier*, « Au secours des enfants de Bilbao », *Monde ouvrier*, n°50, 5 juin 1937, p. 1.

Une fois de plus la fraternité ouvrière montre ce dont elle est capable. Quand on sait combien actuellement l'équilibre d'une famille est juste, on admire à sa juste valeur l'offre de ces travailleurs.

A la LOC, nous sommes fiers d'être de ceux qui n'ont jamais douté de la classe ouvrière<sup>360</sup>.

Le 3 juillet 1937, la rédaction de *Monde ouvrier* réitère son appel, recopiant *in extenso* « le texte d'une affiche que la L.O.C. de Nancy a édité pour alerter la population ouvrière » :

Des centaines et des centaines d'enfants basques fuient devant la mitraille et la famine.

Victimes innocentes d'une guerre atroce, les gosses de Bilbao ont droit à notre secours et à notre assistance. [...]

Ils ont besoin de retrouver le calme et le repos dans un foyer où une maman saura les consoler et les calmer.

Pour ces enfants fuyant les obus qui, pour beaucoup ont détruit leur maison, tué leur mère, [...] que tous les gens de cœur viennent au secours des enfants de Bilbao. Que tous les groupements sans distinction d'opinion versent leur obole ! Que les familles pouvant accueillir un de ces gosses nous le fassent savoir. [...]

Les gosses de Bilbao vous remercient à l'avance<sup>361</sup> !

À la rhétorique apolitique de l'évêque de Dax et à certains éléments de la lettre de Mateo Múgica, l'évêque de Vitoria, ce texte ajoute les ficelles rhétoriques de la propagande émotionnelle du CAEE, comme l'usage de l'hypocoristique d'enfants, « gosses », répété à trois reprises, et les récits imagés de souffrances (« maman saura les consoler et les calmer », « les obus qui, pour beaucoup ont détruit leur maison, tué leur mère »). Certes, cette campagne de propagande naissante s'interrompt après cette date, la LOC ayant sans doute été notifiée que la grande œuvre d'accueil des enfants basques qu'elle a imaginée n'a jamais vraiment existé. Elle a pourtant donné des résultats non négligeables. Parmi les 54 offres qui parviennent au chanoine Couturier, au moins 16 proviennent de membres de la LOC : 7 sont transmises à la direction des œuvres diocésaines par la LOC de Nancy et 9, par son secrétaire général parisien. Trois mentionnent spécifiquement les articles parus dans *Monde ouvrier*. Enfin, quatre autres courriers ont été déclenchés par des articles parus dans l'organe de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et un autre est transmis par le secrétaire général de l'union des syndicats chrétiens Drôme-Ardèche. Au moins 21 sur 54 offres au total proviennent donc de personnes appartenant à la nébuleuse des organisations ouvrières catholiques.

Si Clément Mathieu et Antoine Dieuzayde ne lancent aucune campagne de propagande de l'ordre de celle initiée de façon autonome par *Monde ouvrier*, c'est sans doute faute de temps et parce qu'ils attendent de fonder un comité en bonne et due forme avant de publiciser leur

---

<sup>360</sup> « Au secours des enfants de Bilbao », *Ibid.*, n°51, 12 juin 1937, p. 1.

<sup>361</sup> « Au Secours des Enfants basques », *Ibid.*, n° 54, 3 juillet 1937, p. 2.

action. Mais c'est aussi parce qu'ils ne disposent pas des ressources et du savoir-faire nécessaires à la réalisation de leurs ambitions. Même après la création du CNCAB, seuls les évêques sont véritablement sollicités ; la CFTC, l'Action catholique ne sont pas mobilisées. La relative incompétence organisationnelle des catholiques français, y compris de ce spécialiste de l'action catholique qu'est pourtant Antoine Dieuzayde, apparaît éclatante aux yeux de tous lors de l'arrivée des frères Bernaerts à Bordeaux, le 19 juin 1937 au soir. Dès le 22 juin 1937, Antoine Dieuzayde écrit au cardinal Van Roey : « Notre Archevêque, Monseigneur Feltin, qui les a rencontrés [les frères Bernaerts] dimanche dans mon cabinet a grandement admiré l'organisation belge. Je crois que nous tenterons de l'imiter<sup>362</sup>. » Le même jour, les délégués belges soulignent eux-mêmes la faiblesse de l'organisation française dans leur rapport au vicaire général Jansen :

On travaille ici [au Secrétariat social du Sud-Ouest] pour les réfugiés espagnols et basques, mais ce n'est pas une Œuvre des enfants au sens où nous l'entendons [...]  
Nous recevons beaucoup de nos amis français, prêtres et laïcs.  
Mais notre organisation et notre documentation les ont laissés bouche bée<sup>363</sup>.

L'apparent manque de professionnalisme des catholiques français par rapport à leurs homologues belges surprend, d'autant que l'œuvre bordelaise est dirigée par un aumônier d'action catholique responsable d'une multitude d'œuvres. Mais Antoine Dieuzayde, d'après ses propres thuriféraires, est un « pionnier plus qu'[un] organisateur », il « laissait aux siens le soin d'organiser, d'aménager la piste qu'il frayait. Il ne perdait pas de temps à ces détails ! Il lui suffisait de lancer une idée, une initiative<sup>364</sup> ». Son disciple André Mandouze confirme le souvenir d'Henri Fernand : Antoine Dieuzayde « avait horreur de l'ad-mi-nis-tra-tion<sup>365</sup> ». Or, l'hébergement de plusieurs centaines d'enfants est une entreprise beaucoup plus coûteuse et complexe qu'organiser des cercles de réflexion pour étudiants et il semble que les structures de l'Action catholique de Bordeaux n'aient pas été en mesure de l'assumer.

Si les catholiques belges, quant à eux, mettent en place aussi rapidement une œuvre efficace et rationnelle, c'est parce qu'ils bénéficient d'une expérience et d'une infrastructure antérieures. Nous y faisons référence dans le prologue de cette étude : entre 1924 et 1927,

---

<sup>362</sup> Carte de visite du Père Dieuzayde adressée à Joseph-Ernest Van Roey, Bordeaux, 22 juin 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3).

<sup>363</sup> « Hier is het werk van der Spaansche en Baskische vluchtelingen maar geen kinderwerk in onze zien. [...] We hebben veel hulp van onze Fransche vrienden paters en wereldlijken. / Maar onze organisatie en onze papieren hebben hun verstormd. » Lettre de Joseph Bernaerts à J. Jansen, Bordeaux, 22 juin 1937. *Ibid.*

<sup>364</sup> Henri FERNAND, « Le Père Dieuzayde 1977-1958 », ronéotypé à Toulouse, 2 novembre 1958. AJPF, fonds Antoine Dieuzayde, Q.3.1.

<sup>365</sup> André Mandouze, « Le vieux zèbre », *Témoignage Chrétien*, 1<sup>er</sup> août 1958. Coupure de presse trouvée dans *Ibid.*

l'Œuvre des enfants hongrois créée par l'archevêque de Malines, le cardinal Désiré-Joseph Mercier, auquel succède Joseph-Ernest Van Roey en 1926, reçoit entre 4 et 5 000 enfants chaque mois, placés dans des familles d'accueil catholiques recrutées par des comités diocésains et paroissiaux. En tout, 20 000 enfants pauvres et sous-alimentés viennent passer environ six mois en Belgique dans le cadre d'un programme transnational d'aide humanitaire qui reçoit le soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Save the Children Fund (SCF<sup>366</sup>). Lorsqu'il reçoit le courrier de Mateo Múgica et la visite d'Alberto Onaindia au tout début du mois de mai 1937, le cardinal Van Roey les informe que « subsiste à Malines la [sic] Comité créé pour les enfants réfugiés de Hongrie, qui se chargerait d'accueillir les enfants provenant de l'évacuation de la Bizkaye<sup>367</sup>. » Il conclut d'ailleurs son « pressant appel en faveur des petits réfugiés espagnols » paru dans la presse belge le 26 mai 1937 en « espér[ant] que les fidèles et les communautés religieuses, dont le dévouement chrétien fut admirable, il y a quelques années, dans l'œuvre d'hospitalisation des enfants hongrois, accueilleront avec la même charité les petits déshérités du Pays basque<sup>368</sup>. » Cette expérience antérieure, les savoir-faire accumulés et le souvenir positif du séjour des enfants hongrois jouent un rôle crucial dans le succès de l'initiative belge par rapport à son homologue française.

Le 10 juillet 1937, tirant le bilan de l'aide apportée par l'Œuvre des enfants basques aux catholiques français, l'archevêque de Bordeaux reconnaît, en remerciant le cardinal Van Roey, que « nous n'étions pas habitués, jusqu'à ce jour, à des démarches de ce genre<sup>369</sup>. » Un mois plus tard, revenant sur les multiples contretemps qui les ont fait attendre inutilement à Valence pendant dix jours, les délégués belges attribuent à nouveau ces dysfonctionnements au manque de ressources et de savoir-faire du comité français : « La cause de cette perte de temps est, à mon humble avis, un manque de travaux préparatoires du Comité Français. M. Palous est pratiquement seul et ne peut suffir [sic] à cette besogne. D'autre part les fonds manquent à Bordeaux<sup>370</sup>. »

---

<sup>366</sup> Vera HAJTÓ, « The "Wanted" Children », *op. cit.*, p. 203-204.

<sup>367</sup> Lettre de José María Izaurieta, président du Comité d'évacuation du gouvernement basque, au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Paris, 6 avril [mai] 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22.

<sup>368</sup> « Un pressant appel du cardinal archevêque de Malines en faveur des petits réfugiés espagnols », *La Libre Belgique*, 26 mai 1937.

<sup>369</sup> Lettre de Maurice Feltin, archevêque de Bordeaux, à Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Bordeaux, 10 juillet 1937. AAM, Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22.

<sup>370</sup> Lettre de M. de Coninck à J. Jansen, vicaire général de Malines, 6 août 1937. *Ibid.*, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3).

Dans leur effort pour organiser l'hébergement en France des enfants catholiques basques, les militants catholiques qui se retrouvent dans le CNCAB à la fin du mois de juillet 1937 se sont heurtés à deux obstacles. Le premier tient au caractère minoritaire de la position de neutralité qu'ils essayent de maintenir face à la guerre d'Espagne et à laquelle la cause des enfants se trouve irrémédiablement liée. De ce fait, elle rencontre peu d'écho, voire une franche hostilité chez une grande partie des catholiques français, dont le soutien (notamment financier) est nécessaire pour faire vivre cette œuvre. Le second obstacle sur leur route a une nature plus intrinsèque. L'évêque de Dax, les philosophes, intellectuels et journalistes parisiens, et même l'homme d'action catholique qu'est Antoine Dieuzayde n'ont pas été capables de mobiliser assez rapidement les ressources nécessaires à une action aussi exigeante, complexe et coûteuse. Ils y seraient peut-être arrivés au bout d'un certain temps. Mais l'Œuvre des enfants basques, elle, est déjà prête et dévoile par contraste leur propre incompetence. En dernière analyse, il nous semble que c'est ce dernier point qui les persuade, à la fin du mois de juin 1937, de se défaire de leur œuvre pour la remettre à une organisation plus à même de la faire réussir.

## **Conclusion**

Les mobilisations en faveur des enfants catholiques évacués de Bilbao se déroulent d'une façon très différente des mobilisations de gauche que nous avons décrites au début de cette thèse. On s'en souvient, au cours de l'été et de l'automne 1936, des offres d'hébergement naissent en dehors de toute demande du côté espagnol. Ce sont des organisations françaises – l'ANSE, le SPF, et finalement la LDH et la CGT – qui démarchent, les unes après les autres, un gouvernement espagnol longtemps réticent à envoyer des groupes d'enfants à l'étranger sans leurs parents. Lorsque le CAEE naît finalement, c'est presque par hasard. Pour des hommes politiques et syndicalistes français indubitablement pro-républicains, mais gênés par la question de la non-intervention, la cause de l'enfance constitue une solution de repli pour assurer la présence de leur organisation dans le champ de la solidarité pro-républicaine. À l'inverse, au printemps 1937, la mobilisation des catholiques français répond à une demande explicite de la part des nationalistes basques qui présentent leur demande sous la forme d'une cause dont les éléments essentiels sont fixés d'emblée. Sa cohérence et son efficacité rhétorique est attestée par le fait que nous l'avons retrouvée, de plume en plume et de bouche en bouche, tout au long de ce chapitre, à peu près sous la même forme : les enfants basques étant tous ou presque tous catholiques, il est nécessaire pour la préservation de leur foi que ce soient des catholiques qui



les prennent en charge. Ce faisant, ces derniers accompliront non seulement une œuvre de charité chrétienne, voire leur ministère sacerdotal dans le cas des prêtres, mais ils prouveront aussi à la face du monde que les forces de gauche ne sont pas les seules à venir en aide aux malheureuses victimes de la guerre d'Espagne. Mais cette mobilisation catholique échoue assez rapidement à réaliser son programme initial : créer un réseau catholique d'hébergement d'enfants qui rivalise avec l'œuvre créée par le CAEE et ses milliers d'enfants placés à travers la France et ses colonies. On en est loin. Ainsi, alors que la France est le pays qui accueille le plus d'enfants évacués de la zone républicaine de l'Espagne en guerre, elle est aussi celui où la mobilisation catholique est la plus faible et la plus inefficace si on la compare avec les initiatives contemporaines belges et britanniques.

Il nous semble que les raisons de cet échec résident, paradoxalement, dans la non-transposition au cas catholique de la clé de la réussite du CAEE. Dans les milieux politiques de gauche, la cause des enfants évacués est un succès notamment en raison de son caractère polymorphe, qui permet à différentes personnes de s'y engager pour des raisons différentes. On peut ainsi militer et participer à l'accueil des enfants espagnols par conscience humanitaire, par solidarité ouvrière, par antifascisme ou encore, au niveau individuel, par désir d'enfant. Mais ces différentes motivations, loin de se contredire les unes les autres, permettent de créer un large consensus. Si le CAEE suscite des concurrences, personne, à gauche, ne s'oppose à son projet. Tous y voient une action éminemment désirable.

Dans sa reformulation catholique, la cause des enfants évacués conserve la même labilité. Comme on l'a vu, elle revêt une dimension spirituelle et une dimension temporelle non exclusives l'une de l'autre, du moins pour ses promoteurs. Les hommes qui s'y engagent peuvent ainsi le faire par inquiétude pastorale ou par charité chrétienne, mais aussi par désir de réaffirmer, de dévoiler, voire de faire évoluer la position de l'Église dans le conflit espagnol. Cette volonté anime en partie l'évêque d'Aire et de Dax, Clément Mathieu, lorsqu'il estime qu'en encourageant l'accueil des enfants catholiques évacués du Pays basque, « l'Église serait bien dans son rôle<sup>371</sup> ». C'est aussi le cas, quoique d'une manière différente, de Jacques Maritain, François Mauriac et Claude Bourdet lorsqu'ils supplient l'évêque de Vitoria de déclarer publiquement que son « cœur de père regarde [le peuple de Biscaye et de Guipúzcoa] comme n'ayant pas démérité de l'esprit chrétien et des principes catholiques, quel que soit le

---

<sup>371</sup> Lettre de Clément Mathieu à Valerio Valeri, nonce apostolique à Paris, Dax, 20 Mai 1937. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 296, f. 80.

parti qu'il a cru devoir prendre en matière politique<sup>372</sup>. » Mais c'est là que le bât blesse, car la plupart des catholiques français ne se retrouvent pas dans ces objectifs. Si, dans un contexte majoritairement acquis aux franquistes, une cause formulée en termes strictement spirituels avait, peut-être, quelque chance de succès, le soupçon qui pèse sur les promoteurs de l'aide aux enfants de réaliser avec elle une propagande politique empêche constamment la formation d'un consensus. Ainsi, les dimensions spirituelles et temporelles de l'accueil des enfants basques, loin de se renforcer mutuellement, interfèrent l'une avec l'autre dans les perceptions de nombreux catholiques, contribuant à son rejet.

À titre d'hypothèse, en l'absence de véritable étude comparative des cas britanniques, belges et français, il nous semble que la réussite de la mobilisation catholique en faveur des enfants basques dans les deux premiers pays réside dans son lancement depuis une instance nettement ecclésiastique, située au sommet de la hiérarchie et dégagée de toute compromission politique et de toute sympathie envers les nationalistes basques. Le consensus se crée autour de la dimension charitable du projet, présentée par une autorité religieuse irréprochable ; toute dimension d'action temporelle est évacuée. En France, paradoxalement, c'est parce que la question des enfants basques est appropriée par des catholiques désireux depuis longtemps de s'engager sur le terrain temporel de la guerre d'Espagne (et ce, avec des idées minoritaires et controversées) qu'ils ne parviennent pas, malgré leurs efforts de pédagogie vis-à-vis de leurs coreligionnaires, à en faire une cause acceptable.

Pour autant, si brève soit-elle, cette expérience n'est pas sans effet. Comme on l'a vu, et en raison de son caractère ambivalent, la cause des enfants catholiques évacués du Pays basque suscite en France une mobilisation originale. Ses acteurs et ses contours diffèrent de la cartographie ordinaire des opinions catholiques telle qu'elle est dressée, par exemple, par René Rémond<sup>373</sup>, à partir des tendances exprimées par la presse catholique et par les prises de position des intellectuels. Certes, on retrouve au sein du CNCAB certaines des personnalités (comme Jacques Maritain et François Mauriac) qui prennent peu à peu fait et cause pour les nationalistes basques et contre les généraux rebelles. Mais n'y sont guère présents les représentants les plus éminents de la démocratie chrétienne comme Francisque Gay, Marc Sangnier, Emmanuel Mounier, Georges Bidault et Robert Schumann. L'absence de Germaine Malaterre-Sellier est

---

<sup>372</sup> Lettre de Jacques Maritain, François Mauriac et Claude Bourdet à Mateo Múgica, évêque de Vitoria, Paris, 27 juin 1937. Madeleine DE JAURÉGUIBERRY, « Jacques Maritain et les Basques », *op. cit.*, p. 355.

<sup>373</sup> René RÉMOND, *Les crises du catholicisme en France dans les années trente*, *op. cit.*, p. 171-199.

encore plus parlante : alors qu'elle est parfaitement insérée dans les réseaux catholiques progressistes de *L'Aube*, de *Sept* et de la Jeune République, parti catholique de gauche dont elle est l'ancienne vice-présidente<sup>374</sup>, Germaine Malaterre-Sellier préfère s'engager en dehors du catholicisme et avec des militantes laïques dans le SIFERE, du côté de l'aide aux enfants de républicains (voir chapitre 1). Le CNCAB représente un autre type de posture catholique, caractérisé par une alliance entre un pôle laïc très partiellement autonome vis-à-vis de l'Église, et un pôle ecclésiastique dont la volonté d'engagement est minoritaire au sein du clergé.

Or, pour la plupart de ses animateurs (mais pas pour tous<sup>375</sup>), cette expérience provoque un infléchissement de carrière. Elle confirme ou amorce une reconversion à la politique mais aussi, et cette fois pour de bon, un éloignement ou une rupture avec l'Église. C'est le cas de François Mauriac lorsqu'en juin 1938, il persiste non seulement dans son soutien à la cause des nationalistes basques mais aussi dans des déclarations antifranquistes, voire pro-républicaines<sup>376</sup>. Or, le mois précédent, le Saint-Siège a fait connaître sa position officielle en reconnaissant *de jure* le gouvernement de Burgos et en y envoyant un nonce apostolique. Mais comme l'écrit François Mauriac dans un texte rédigé en forme de lettre ouverte au ministre de l'Intérieur du gouvernement franquiste : « nous avons toujours cru que la pensée du catholique, à l'égard des choses temporelles, reste libre<sup>377</sup> ». S'il ne fait pas ici référence au Saint-Siège, François Mauriac résume à la perfection cette « autonomisation de l'intellectuel catholique<sup>378</sup> » dont Hervé Serry signale qu'il est le meilleur exemple. Sa position rejoint alors celle du « chrétien d'action temporelle », selon la terminologie proposée par Paul Vignaux dans un essai d'histoire immédiate sur le monde catholique français, écrit en 1938 : « Agissant dans le temporel, [les chrétiens d'action temporelle] le font dans leur compétence, leur liberté, leur responsabilité de citoyens : là, l'Église ne se trouve pas engagée ; là, on peut et on doit prendre parti<sup>379</sup>. » Pour Claude Bourdet, la guerre d'Espagne est le point de départ d'une longue carrière

---

<sup>374</sup> Sandrine WIERZBICKI, *Germaine Malaterre-Sellier, op. cit.* : chapitre 3.

<sup>375</sup> Ce n'est pas le cas de l'évêque de Dax, Clément Mathieu, quoique la rumeur veuille que son engagement en faveur des Basques espagnols lui ait valu l'interruption de son ascension épiscopale. Seule l'ouverture des archives du pontificat de Pie XII pourra confirmer ou infirmer cette hypothèse. Clément Mathieu reste en tout cas à la tête du diocèse d'Aire et de Dax jusqu'à sa mort en 1963. Vincent ADOUMIÉ, « MATHIEU (Clément) », in Dominique-Marie DAUZET et Frédéric LE MOIGNE (dirs.), *Dictionnaire des évêques de France au XXe siècle*, Paris, Cerf, 2010, pp. 459-460.

<sup>376</sup> Voir notamment, l'article en forme de retour sur soi de François MAURIAC, « Mise au point », *Le Figaro*, n° 181, 30 juin 1938, p. 1, et sa confiance à Claude Mauriac au même moment : « Bien sûr qu'il fallait intervenir... ». Claude MAURIAC, *Le temps immobile, 2, Un autre de Gaulle*, Paris, Grasset, 1970.

<sup>377</sup> François MAURIAC, « Mise au point », *Le Figaro*, n° 181, 30 juin 1938, p. 1

<sup>378</sup> Hervé SERRY, *Naissance de l'intellectuel catholique, op. cit.*, p. 357.

<sup>379</sup> Paul VIGNAUX, « Les catholiques français et la politique étrangère », *Politique étrangère*, vol. 3, n° 5, 1938, p. 446.

militante, menée pour l'essentiel en dehors de l'Église et du catholicisme<sup>380</sup>. Le cas moins connu d'Antoine Dieuzayde, dont la trajectoire personnelle est fortement infléchi par l'engagement pour les enfants basques, nous semble encore plus révélateur de ces reclassements de la fin des années 1930. En janvier 1938, le consultant Flory Cathalan, chargé de conseiller le provincial de Toulouse, émet un avis très négatif sur Antoine Dieuzayde :

Le Père fait trop de politique, et sa politique va à l'encontre des directions de Rome. Il parle contre Franco et son parti et défend opiniâtrement les Basques luttant pour obtenir leur autonomie et s'alliant dans ce but avec les Communistes. On a beau lui citer le passage de l'Encyclique « Divini Redemptoris » : « [...] » Il n'en tient aucun compte<sup>381</sup>.

Suite à ce rapport, Antoine Dieuzayde reçoit un désaveu formel de son père provincial et aussi, semble-t-il, du père général des jésuites à Rome, Vladimir Ledóchowski<sup>382</sup>. Il se soumet bien entendu, avouant « en toute simplicité, [avoir] agi comme si les opinions sur la guerre d'Espagne étaient libres. [...] Puisque vous me notifiez officiellement qu'il existe une direction romaine sur le sujet, je vous promets de ne pas m'y opposer<sup>383</sup>. » Deux mois plus tard, le CNCAB est détaché de l'action catholique bordelaise (donc de l'Église), et constitué en association selon la loi de 1901 (tout en conservant son siège au Secrétariat social du Sud-Ouest)<sup>384</sup>. Les justifications d'Antoine Dieuzayde à son père supérieur ne sont pas nécessairement de mauvaise foi. Certes, le « jésuite rouge » de Bordeaux est de longue date un non-conformiste, un franc-tireur. Mais il n'a jamais été en rupture avec la doctrine officielle de l'Église. Au contraire, depuis 1926, il a pour lui la légitimité de son rôle lors de la crise de l'Action française. C'est le tournant conservateur de la fin du pontificat de Pie XI, symboliquement ratifié par la levée de la mise à l'*Index* du journal de Charles Maurras peu après l'élection de Pie XII, qui place Antoine Dieuzayde en porte-à-faux vis-à-vis de l'hétérodoxie – de même que d'anciens porte-parole désignés ou auto-désignés de la position papale en 1926-1927, comme Jacques Maritain, Francisque Gay et Marie-Vincent Bernadot,

---

<sup>380</sup> Claude Bourdet est notamment connu pour son engagement pendant la Seconde Guerre mondiale (il est le numéro deux du groupe Combat, qu'il représente au Conseil national de la Résistance), son activité de journaliste à partir de 1945, mais aussi pour sa dénonciation précoce de la guerre d'Algérie.

<sup>381</sup> Lettre de Flory Cathalan, s.j., consultant, à Joseph Demaux-Lagrange, s.j., père provincial de Toulouse, Bordeaux, 24 janvier 1938. AJPF, Archives des Maisons, DRBo 61, dossier 1938.

<sup>382</sup> Lettre de Vedaste Guizard, s.j., supérieur de la résidence de Bordeaux, à Joseph Demaux-Lagrange, s.j., père provincial de Toulouse, Bordeaux-Poquelin, 20 février 1938. *Ibid.*

<sup>383</sup> Brouillon ou copie de la lettre d'Antoine Dieuzayde, s.j., à Joseph Demaux-Lagrange, s.j., Bordeaux, 17 février 1938. *Ibid.*, Province de Toulouse, fonds Antoine Dieuzayde, Q.3.18.

<sup>384</sup> « Déclaration du 1<sup>er</sup> avril 1938. Comité national catholique d'accueil aux Basques » (But : aide aux Basques ressortissants espagnols. Siège : 64, rue Saint-Rémi, Bordeaux.), *JORF*, 10 avril 1938.

dont l'hebdomadaire *Sept* est supprimé en août 1937<sup>385</sup>. Si, en 1938, Antoine Dieuzayde promet de « ne pas [s']opposer » à la « direction romaine », il ne promet pas d'y adhérer. Ce retournement de situation provoque une transition irréversible et de plus en plus assumée vers la politique temporelle pour Antoine Dieuzayde. Alors que son étoile dans l'action catholique décline<sup>386</sup>, il s'engage résolument dans la Résistance et entre dès le mois d'octobre 1940 dans le réseau Jade-Amicol avec plusieurs de ses disciples du Secrétariat social et du camp de Barèges<sup>387</sup>. Cet engagement politique motivé par l'antifascisme et le refus de l'idéologie nazie<sup>388</sup> est l'aboutissement d'une trajectoire, normalement interdite par son appartenance au clergé mais permise par la situation très spécifique de l'occupation, qui le conduit à passer d'une position d'« homme d'action catholique<sup>389</sup> » à celle de « chrétien d'action temporelle », agissant dans le siècle en dehors de l'Église.

Ces observations nous amènent, pour finir, à réévaluer le constat que nous avons dressé de l'« échec » de la mobilisation des catholiques français pour l'hébergement des enfants basques. Certes, ils ne parviennent pas à faire vivre cette cause particulière. Mais, comme le soulignent Marie Chessel et Christophe Capuano dans leur étude comparée de deux associations catholiques, les « “raisons d'engagement” [...] ne sont pas nécessairement liées à l'objet de l'association<sup>390</sup> ». Ceci apparaît très clairement lorsqu'en demandant une subvention au gouvernement basque, Antoine Dieuzayde explique pourquoi le camp de Saint-Médard-en-Jalles, qui n'était guère l'objet initial du CNCAB, doit absolument être sauvegardé :

Il est très important qui [sic] nous maintenions ce Camp, soit pour sauver le prestige des catholiques en face des Communistes, soit pour le maintien du Comité d'assistance aux réfugiés Basques, qui est une preuve vivante de notre solidarité catholique en face des [sic] certaines attaques<sup>391</sup>.

---

<sup>385</sup> Magali DELLA SUDDA, « La suppression de l'hebdomadaire dominicain *Sept* », *op. cit.* Paul Vignaux décrit bien les précautions que doivent employer les catholiques français progressistes à la fin des années 1930 face au tournant conservateur romain dans Paul VIGNAUX, « Catholiques français devant les fascismes et la guerre d'Espagne », *op. cit.*, p. 64-65.

<sup>386</sup> Les catalogues de la province de Toulouse de la Compagnie de Jésus montrent qu'Antoine Dieuzayde perd l'aumônerie adjointe des Scouts de France puis, en 1939, l'aumônerie régionale de l'ACJF.

<sup>387</sup> Éric PETETIN, *Foi et engagement*, *op. cit.*, p. 180-185.

<sup>388</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>389</sup> Paul VIGNAUX, « Catholiques français devant les fascismes et la guerre d'Espagne », *op. cit.*

<sup>390</sup> Christophe CAPUANO et Marie-Emmanuelle CHESSEL, « Qu'est-ce qu'une association catholique “efficace” ? », *op. cit.*, p. 32.

<sup>391</sup> Lettre d'Antoine Dieuzayde, aumônier du Secrétariat social du Sud-Ouest, à José Antonio Aguirre, président du gouvernement d'Euzkadi, Bordeaux, 15 octobre 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ».

En dernière instance, la véritable raison de l'engagement des hommes qui se retrouvent autour du CNCAB n'est peut-être pas d'organiser l'hébergement des enfants basques, mais de faire exister la position minoritaire qui est la leur au sein du monde catholique français. En ce sens, leur objectif est atteint et leur mobilisation est efficace.

Le même constat est valable pour les nationalistes basques. Comme nous l'avons montré, leur formulation de la cause des enfants évacués de Bilbao sert aussi à construire un discours identitaire de différence vis-à-vis des autres (enfants) espagnols et à réaffirmer la légitimité nationale d'Euzkadi. Or, de même que le PNV maintient la structure gouvernementale autonome après la défaite militaire au Pays basque (et même après la fin de la guerre civile<sup>392</sup>), la position nodale des enfants évacués dans le récit national survit également à la chute de Bilbao. Elle apparaît de manière paradigmatique dans le film *Guernika*, œuvre maîtresse du cabinet cinématographique de la section de propagande du gouvernement d'Euzkadi, qui se conclut sur les images du « départ des enfants, victimes innocentes de la guerre, à destination de l'étranger<sup>393</sup> ». Santiago de Pablo montre que les enfants évacués de Bilbao deviennent dans ce film, achevé plusieurs mois après la chute de Bilbao, l'incarnation métaphorique d'une vision particulariste de la nation basque comme « peuple qui souffre<sup>394</sup> ». Significativement, juste avant sa sortie commerciale française en 1938, le réalisateur de *Guernika* décide de changer son titre en *Au secours des enfants d'Euzkadi (Pays Basque)*, achevant l'identification entre les enfants évacués, le bombardement de Guernica et la trajectoire historique de la nation.

Si l'accueil des enfants catholiques évacués n'a pas produit tous les effets escomptés à l'époque, l'amalgame entre Guernica, les évacuations enfantines et l'identité basque a en revanche connu une longue postérité. En est témoin l'idée commune, et largement diffusée dans l'historiographie, selon laquelle les évacuations d'enfants espagnols à l'étranger commencent au Pays basque, voire même suite au bombardement de Guernica. Le titre du premier travail de recherche sur notre sujet, *The Guernica Generation*, en est une parfaite illustration<sup>395</sup>. De

---

<sup>392</sup> Un gouvernement basque se maintient dans l'exil jusqu'à la chute de Franco. En 1960, Jesús María Leizaola succède à José Antonio Aguirre au poste de président.

<sup>393</sup> « La salida de los niños, víctimas inocentes de la guerra, hacia el extranjero. » Santiago DE PABLO, « Una guerra filmada. El cine en el país vasco durante la guerra civil », *Historia contemporánea*, n° 35, 2007, « La guerra civil en el país vasco : un balance histórico », p. 637.

<sup>394</sup> *Ibid.*, p. 630-638 : « 3. Guernika : un pueblo que sufre ».

<sup>395</sup> Dorothy LEGARRETA, *The Guernica Generation*, *op. cit.* Dans un article pourtant très récent, Antón M. Pazos semble présenter le convoi de 4 000 enfants parti de Bilbao vers Southampton le 21 mai 1937 comme la première évacuation d'enfants basques (ou espagnols) à l'étranger. Antón M. PAZOS, « La Santa Sede, la República y los niños vascos : una batalla diplomática dentro de la guerra civil española », *Hispania Sacra*, vol. 65, n° 131, 2013, p. 391-392.

même, le documentaire *Los Niños de Rusia* s'ouvre sur un long travelling latéral montrant la peinture *Guernica* de Pablo Picasso – alors même que seule une des quatre expéditions d'enfants vers l'URSS est partie de Bilbao<sup>396</sup>. Globalement, les études portant exclusivement sur les enfants basques dominant la littérature historique sur notre sujet. En ce sens, les évacuations d'enfants ont accompli l'un de leurs objectifs : fonder une différence identitaire basque qui soit incarnée, de manière métaphorique, par l'image des enfants innocents, victimes du bombardement de Guernica, obligés de quitter leur patrie pour échapper à une agression injuste et barbare.

---

<sup>396</sup> Jaime CAMINO, *Los niños de Rusia*, Barcelone, S.A.V. Editora, 2002 (film).

# Chapitre 6 : Le rapatriement des enfants dans leur patrie et leurs foyers : mobilisation et contre-mobilisation

## Introduction

Depuis 1936, l'évacuation et l'accueil d'enfants espagnols en France mobilisent de nombreux acteurs à l'échelle internationale. De la CGT aux catholiques du CNCAB en passant par le SIFERE, le SNI et toute une myriade de comités étrangers, tous y ont trouvé une solution à leur quête d'un engagement dans la question espagnole. En Espagne, réciproquement, les autorités républicaines et basques se sont emparées de cette idée avec ferveur. Pendant des mois, ces hommes et ces femmes se sont consacrés à organiser des expéditions, recruter des familles d'accueil, créer des structures d'hébergement et exercer leur surveillance sur des milliers d'enfants. À partir du mois d'août 1937 cependant, ils se mesurent à un nouveau défi : celui d'empêcher le transfert en masse de leurs protégés vers l'Espagne franquiste. Depuis la chute de Bilbao le 19 juin 1937, le gouvernement de Burgos appelle au retour dans leurs foyers des enfants basques dont le départ a été particulièrement médiatisé, écornant gravement son image. Cette campagne produit initialement peu de résultats. Mais elle reçoit une impulsion inattendue lorsqu'elle est prise en main par le Saint-Siège, jusque-là étranger à cette histoire. En effet, sur décision du pape Pie XI, le prélat Ildebrando Antoniutti est envoyé à Bilbao à la fin du mois de juillet 1937, chargé d'une mission de charité : aider au rapatriement des enfants évacués à l'étranger. Quelles sont les raisons qui poussent le Saint-Siège à s'engager en ce sens ? Comment y répondent l'ensemble des acteurs engagés dans l'accueil des enfants espagnols en France ? Quels sont les effets de l'initiative papale sur le dispositif qu'ils ont mis en place au cours des mois précédents ?

Avec la nomination d'Ildebrando Antoniutti à Bilbao, l'histoire des mobilisations autour des enfants espagnols évacués en France croise celle de l'attitude du Saint-Siège face à la guerre civile. Cette question historiographique majeure a longtemps souffert, d'une part d'un manque de sources et, d'autre part, de positions politiques particulièrement clivées, reproduisant dans



une large mesure les conflits de l'époque<sup>1</sup>. L'Église y apparaissait, en bloc, comme la victime des violences commises dans la zone républicaine ou, à l'inverse, comme le partisan le plus enthousiaste du camp franquiste. Aujourd'hui, plusieurs études s'attachent à distinguer, d'une part, le philo-franquisme quasi unanime de l'épiscopat espagnol et notamment de son chef, le cardinal primat d'Espagne Isidro Gomá, et d'autre part, la position plus réservée du Saint-Siège. Les discussions historiographiques ne sont pas closes pour autant. Ainsi, Hilari Ragner insiste sur les interrogations du pape quant à l'idéologie et aux tendances pronazies des généraux rebelles. Il souligne la prudence de la Curie, liée à l'incertitude quant à l'issue du conflit, et la relative lenteur du processus de reconnaissance diplomatique du gouvernement de Burgos qui n'aboutit qu'en mai 1938, lors de l'envoi du nonce Gaetano Cicognani<sup>2</sup>. Sans contredire ces résultats en tant que tels, Alfonso Botti souligne toutefois qu'en distinguant de manière systématique l'attitude de l'Église espagnole de celle du Saint-Siège, l'argumentation d'Hilari Ragner tend à estomper la responsabilité de la Curie romaine dans l'instauration de la dictature<sup>3</sup>. Or, sur ce point, la biographie de Pie XI d'Emma Fattorini offre une nouvelle lecture. Elle y distingue en effet la position du pape de celle de son principal collaborateur, le cardinal Secrétaire d'État Eugenio Pacelli. Tandis que Pie XI est de plus en plus critique à la fin des années 1930 vis-à-vis du totalitarisme, du nazisme et même du fascisme, le diplomate réaliste Eugenio Pacelli est, quant à lui, déterminé à trouver des accommodements avec les régimes italiens et allemands<sup>4</sup>. Ceci amène Emma Fattorini à insister, comme Hilari Ragner, sur la volonté du pape de ne pas mêler l'Église à la guerre fratricide qui se déroule alors en Espagne, sur sa méfiance et sur son antipathie pour le général Franco, lesquelles ne se démentent pas y compris après la reconnaissance officielle du régime<sup>5</sup>.

L'examen attentif du processus de nomination et de la nature de la mission d'Ildebrando Antoniutti permet de contribuer aux connaissances sur cette question importante, puisqu'il s'agit du premier engagement concret du Saint-Siège sur le terrain espagnol. Or, tant les organisateurs des évacuations que leurs historiens assimilent la mission de rapatriement qui lui

---

<sup>1</sup> Pour un parcours historique de la littérature sur cette question, on peut se référer à la contribution de Giuliana di Febo dans Giuliana di FEBO, Alberto MELLONI et Alfonso BOTTI, « La polvere e l'incenso : a proposito del libro di Hilari Ragner sulla chiesa e la guerra civile », *Spagna Contemporanea*, n° 20, 2001, p. 209-213.

<sup>2</sup> Voir Hilari RAGUER, *La pólvora y el incienso : la Iglesia y la guerra civil española (1936-1939)*, Barcelone, Peninsula, 2001, 478 p ; et « El Vaticano y la Guerra Civil », *op. cit.*

<sup>3</sup> « Questo confronto, che a Ragner serve per evidenziare le responsabilità dell'istituzione ecclesiastica spagnola e in particolare del cardinal Gomà, porti [...] ad attenuare o sfumare quelle dei vertici ecclesiastici romani e della Curia. » Giuliana di FEBO, Alberto MELLONI et Alfonso BOTTI, « La polvere e l'incenso », *op. cit.*, p. 220-221.

<sup>4</sup> Emma FATTORINI, *Hitler, Mussolini and the Vatican*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 96-99.

est confiée à une prise de position pro-franquiste de la part du Saint-Siège. De fait, Ildebrando Antoniutti est nommé à Bilbao, en pleine zone franquiste, un mois après la conquête du pays basque. De plus, au début d'octobre 1937, deux mois à peine après son arrivée en Espagne, il est nommé chargé d'affaires officiel du Saint-Siège auprès du gouvernement de Burgos, amorçant ainsi le processus qui mène, sept mois plus tard, à la reconnaissance *de jure*. Surtout, en confiant à son émissaire la mission de faire rapatrier en Espagne les enfants évacués à l'étranger, le pape semble appuyer les revendications du régime franquiste et désavouer implicitement les politiques d'évacuations menées par les autorités républicaines et autonomes basques. En ce sens, il n'est pas anodin que dans les ouvrages sur les enfants espagnols évacués à l'étranger, la campagne en faveur des rapatriements soit présentée comme une lutte entre franquistes et républicains. Si l'efficacité du soutien apporté par l'émissaire apostolique à la cause du rapatriement est reconnue, l'initiative du Saint-Siège n'est pas présentée comme autonome par rapport aux volontés franquistes en la matière<sup>6</sup>. C'est précisément ce que nous nous proposons d'interroger, en analysant le processus de formation de la mission d'Ildebrando Antoniutti, sa mise en œuvre ainsi que les interactions qu'elle fait naître entre les différents protagonistes des évacuations d'enfants.

Les lectures contemporaines et ultérieures de la mission d'Ildebrando Antoniutti, qui y voient une preuve de l'appui du Vatican au régime franquiste, sont révélatrices des enjeux politiques sous-jacents aux évacuations d'enfants. Pour la première fois en effet, tous leurs promoteurs se retrouvent face à une opposition frontale qui met en cause le principe même de leur action. Avec l'envoi d'Ildebrando Antoniutti en Espagne, la sauvegarde du dispositif d'hébergement des enfants espagnols en France est menacée et, de fait, l'action de l'émissaire du Saint-Siège suscite une contre-mobilisation unanime de la part des responsables de l'évacuation et de l'hébergement des enfants espagnols en France. Mais les partisans et les opposants au rapatriement ne sont pas les seuls acteurs de cette histoire. En effet, leur conflit est médié par l'intervention du gouvernement français, qui se pose en garant de la volonté des familles de rapatrier leurs enfants ou, au contraire, de les laisser en France. De ce fait, la campagne autour du rapatriement des enfants espagnols en France met en jeu d'une part, le rapport des uns et des autres à la volonté parentale et, d'autre part, leur capacité à se faire

---

<sup>6</sup> Voir par exemple, Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 399-408 ; Dorothy LEGARRETA, *The Guernica Generation*, *op. cit.*, p. 201-207. Adrian Bell, quant à lui, lie à tort le soutien papal à la campagne franquiste en faveur du rapatriement des enfants évacués en Grande-Bretagne à la reconnaissance diplomatique du gouvernement de Burgos que constitue, selon lui, la nomination d'Ildebrando Antoniutti : Adrian BELL, *Only for Three Months*, *op. cit.*, p. 98.

entendre du gouvernement français, qui acquiert une importance nouvelle dans le processus. Ce chapitre vise ainsi, non seulement à restituer précisément la mission d'Ildebrando Antoniutti dans l'histoire du Saint-Siège face à la guerre d'Espagne, mais aussi à comprendre comment la controverse autour de l'opportunité d'un retour des enfants évacués dans leur foyer modifie la cartographie des acteurs que nous avons tracée jusqu'ici et quelles en les conséquences sur le dispositif d'hébergement des enfants espagnols en France.

L'ouverture des fonds relatifs au pontificat de Pie XI en 2006 a été cruciale pour la poursuite de cette enquête. Elle a permis non seulement d'étudier l'action d'Ildebrando Antoniutti en Espagne franquiste, mais aussi de comprendre le processus qui conduit le Saint-Siège à l'y envoyer, et comment la mission précise de faire rapatrier les enfants basques lui est attribuée. Par ailleurs, la prise de position du gouvernement français et le rôle accordé à l'administration préfectorale dans l'exécution de ses décisions donnent une importance nouvelle dans notre étude aux archives départementales que nous avons pu visiter – en particulier, celles de la Gironde, de la Charente-Maritime (alors Charente-Inférieure) et des Pyrénées-Atlantiques (alors Basses-Pyrénées). Ces fonds ont permis, en partie, de pallier la destruction intentionnelle des papiers du ministère des Affaires étrangères en juin 1940, puisque les archives qui en subsistent pour notre période ne sont constituées que par celles provenant des ambassades de France à l'étranger. À ce stade de nos recherches, nous n'avons malheureusement pas pu identifier les dossiers internes du ministère de l'Intérieur portant directement sur l'élaboration de ses circulaires et instructions successives relatives au rapatriement des enfants espagnols. Enfin, parce que cette question provoque des réactions de la part de l'ensemble des acteurs que nous avons étudiés dans les chapitres précédents – les délégations ministérielles espagnols, l'ambassade et les consulats, le gouvernement basque, le CAEE et, même, comme nous le verrons, le CNCAB – son étude requiert de croiser la quasi-totalité des fonds dépouillés pour la réalisation de cette étude. La question du transfert en Espagne franquiste des enfants évacués par la République espagnole concerne tous ceux qui se sont investis dans leur venue en France.

Ce récit des mobilisations et des contre-mobilisations autour du rapatriement des enfants espagnols hébergés en France commence lorsqu'au mois de juillet 1937, le pape et ses collaborateurs les plus proches étudient l'opportunité d'envoyer un émissaire à Bilbao et le chargent d'œuvrer au retour des enfants basques dans leur patrie. Après avoir expliqué la genèse de la mission attribuée à Ildebrando Antoniutti, notre attention se portera vers le terrain d'affrontement spécifique que constitue la France, où les pouvoirs publics endossent un rôle d'arbitre qui, au nom du droit des parents, départage opposants et partisans du retour des enfants

dans leurs foyers. Seule cette donnée, structurante, permet de comprendre par quels biais l'action conjointe des autorités espagnoles républicaines et des comités d'accueil français aboutit, en pratique sinon en principe, à un blocage quasi total des rapatriements d'enfants dès la fin de l'année 1937. Mais elle détermine aussi la fragilité de leur succès, toujours suspendu à la menace d'un changement de ligne du ministère de l'Intérieur.

## **1. Le rapatriement des enfants basques : élaboration d'une politique de charité au Saint-Siège**

La cause du rapatriement des enfants espagnols, et plus particulièrement des enfants basques, advient sur la scène publique internationale du fait d'un acteur apparemment non concerné. Le 15 juillet 1937, le Saint-Siège décide d'envoyer à Bilbao, récemment conquise par le pouvoir franquiste, le prélat Ildebrando Antoniutti, dans le but d'aider au retour des enfants basques expatriés au cours des semaines précédentes. Quels sont les motifs de l'engagement du Saint-Siège en faveur de ce rapatriement ? Comment expliquer que le premier émissaire du pape dans l'Espagne en guerre reçoive, entre toutes, cette mission précise ?

Pour la plupart des contemporains comme pour les historiens qui nous ont précédée, cet ordre de mission officiel n'est en fait que la couverture des véritables instructions, tenues secrètes, qu'a reçues Ildebrando Antoniutti. Grâce aux archives du pontificat de Pie XI, qui donnent accès aux documents relatifs à la nomination d'Ildebrando Antoniutti et à sa correspondance, nous nous proposons de réexaminer cette question à nouveaux frais. En essayant d'aller au plus près des lieux de la prise de décision au sein du gouvernement du Saint-Siège, notre intention est de retracer le processus qui conduit à l'envoi d'Ildebrando Antoniutti en Espagne et d'identifier les acteurs qui y prennent part ainsi que le rôle qu'occupe la question des enfants expatriés dans sa mission. Or, cette enquête ne s'arrête pas aux portes du Vatican. Si Ildebrando Antoniutti quitte Rome avec un ordre de mission, il le réoriente et le transforme au cours du mois d'août 1937, à l'épreuve du terrain. Ce n'est qu'au terme d'un processus commencé au Vatican et terminé à Bilbao que le rapatriement global de tous les enfants basques expatriés devient la ligne politique officielle du Saint-Siège, non seulement en tant que gouvernement de l'Église, mais aussi en tant qu'État.

### 1.1. Les arcanes du Vatican : le mystère d'une nomination atypique

Le 15 juillet 1937, le cardinal Secrétaire d'État du Saint-Siège, Eugenio Pacelli, envoie un télégramme à l'archevêque titulaire de Synnada en Phrygie<sup>7</sup>, Ildebrando Antoniutti. Celui-ci se trouve alors en Albanie où il est délégué apostolique depuis 1934. Il est appelé à Rome car « Sa Sainteté penserait lui confier une mission spéciale pour quelques mois<sup>8</sup> ». Après avoir reçu ses instructions le 23 juillet de Giuseppe Pizzardo, secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires<sup>9</sup>, Ildebrando Antoniutti part en mission à Bilbao<sup>10</sup> avec pour objectif officiel « d'étudier [...] si et comment il serait possible d'obtenir le retour des enfants basques dans leurs familles<sup>11</sup> ». Dès le 28 juillet au soir, il arrive à la frontière espagnole, prêt à se mettre au travail.

Le caractère « atypique<sup>12</sup> » de la venue d'Ildebrando Antoniutti en Espagne a frappé tant les contemporains que les historiens et soulevé bien des doutes quant à la nature véritable de sa mission. *A priori*, celle-ci n'a aucune dimension diplomatique. D'ailleurs, le Saint-Siège a déjà un « chargé d'affaires officieux provisoire<sup>13</sup> » auprès du gouvernement de Burgos, selon l'étrange formulation de l'annuaire pontifical de 1937 : l'archevêque de Tolède et primat d'Espagne, Isidro Gomá. L'intitulé même du poste d'Ildebrando Antoniutti à Bilbao est laissé dans le flou. Comme nous le verrons, sa mission est d'abord pensée par les gouvernants du Saint-Siège comme une « visite apostolique » mais, une fois arrivé en Espagne, Ildebrando Antoniutti est toujours désigné comme le « délégué apostolique à Bilbao » – une expression

---

<sup>7</sup> Un siège titulaire est un titre accordé à certains prélats dont les fonctions au service du Saint-Siège requièrent la dignité d'évêque ou d'archevêque. Ils n'ont pas charge d'âme ni ne gouvernent un territoire diocésain réel. Leurs sièges épiscopaux ou archiepiscopaux font référence à des diocèses disparus. Ainsi Valerio Valeri, le nonce à Paris, est archevêque d'Éphèse et Ildebrando Antoniutti de Synnada en Asie mineure.

<sup>8</sup> « Sua Santità penserebbe affidarle uno speciale incarico per qualche mese. » Brouillon de télégramme d'Eugenio Pacelli à Ildebrando Antoniutti, Cité du Vatican, 15 juillet 1937. AA. EE. SS, Spagna, 907 PO, fasc. 312, f. 92.

<sup>9</sup> Au sommet de la Curie romaine, véritable gouvernement qui entoure le pape, se trouve la secrétairerie d'État, dirigée par le cardinal Secrétaire d'État, à cette époque Eugenio Pacelli. Celui-ci, sous l'autorité du Saint-Père, fait figure de chef de gouvernement et dirige aussi l'édifice diplomatique. La congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires appartient à la Secrétairerie d'État et s'occupe des relations diplomatiques du Saint-Siège avec les États. Elle est l'équivalent d'un ministère des Affaires étrangères. Elle est alors dirigée par Giuseppe Pizzardo.

<sup>10</sup> Ildebrando ANTONIUTTI, *Memorie autobiografiche*, Udine, Arti grafiche friulane, 1975, p. 26.

<sup>11</sup> « di studiare specialmente [...] se ed in qual modo sia possibilie procurare il ritorno dei fanciulli baschi, alle loro famiglie. » Télégramme d'Eugenio Pacelli à Isidro Gomá, Cité du Vatican, 21 juillet 1937. Document 6-408 in José Andrés GALLEGU et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 6, *op. cit.*, p. 529-530.

<sup>12</sup> « Su llegada a España fue ciertamente atípica. » Antón M. PAZOS, « La Santa Sede, la República y los niños vascos », *op. cit.*, p. 393.

<sup>13</sup> « encargado oficioso provisional ». Hilar RAGUER I SUÑER, « El Vaticano y la Guerra Civil », *op. cit.*, p. 52.

fautive puisqu'il est toujours, en théorie, « *actuellement* délégué apostolique en Albanie<sup>14</sup> ». Or, contrairement à un nonce, qui détient toutes les prérogatives d'un ambassadeur, ou encore à un chargé d'affaires qui a un rôle diplomatique, un « visiteur apostolique », tout comme un « délégué apostolique » s'occupe de questions purement ecclésiastiques. Il représente le pape, chef de l'Église catholique, auprès du clergé séculier et régulier d'un pays, soit de façon permanente dans le cas d'un délégué, soit temporairement et pour régler un problème spécifique, dans celui d'un visiteur. Quel que soit son statut exact en Espagne, qui ne semble pas avoir été finalement tranché par le Saint-Siège, Ildebrando Antoniutti ne détient donc en principe aucun pouvoir diplomatique.

Pourtant, son ordre de mission officiel – examiner la possibilité d'un retour des enfants évacués – semble pour le moins insolite dans le contexte espagnol de juillet 1937. Depuis plusieurs mois se pose au Vatican la question d'une reconnaissance *de jure* du gouvernement de Burgos. Celle-ci a été examinée une première fois par la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires en session plénière le 17 décembre 1936, puis à nouveau le 14 juin 1937<sup>15</sup>. Les deux fois, les cardinaux ont décidé d'attendre et se sont prononcés en faveur de relations officieuses plutôt qu'officielles. Or, exactement un mois après la session du 14 juin, on décide d'envoyer un représentant du Siège apostolique à Bilbao : Ildebrando Antoniutti est le premier émissaire du pape en Espagne depuis le début du conflit. Pour ajouter à la confusion, il est dirigé non vers Burgos, capitale du gouvernement franquiste (ou vers Valence, où siège le gouvernement républicain) mais vers Bilbao, alors que vient juste d'y prendre fin une lutte qui a mis en émoi le monde catholique, et qui a constitué une complication évidente pour le Saint-Siège. Enfin, cette nomination est extrêmement précipitée : appelé à Rome le 15 juillet, il s'entretient avec Giuseppe Pizzardo le 23, quitte Rome le 26, arrive à Paris le 27 et en Espagne le 28 au soir. Cette rapidité suggère une urgence qui s'accorde mal avec la nature charitable de sa tâche.

Pour ses contemporains comme pour les historiens, le rapatriement des enfants espagnols n'est qu'une couverture et le véritable objet de la venue d'Ildebrando Antoniutti est tenu secret. Tous soupçonnent un motif d'ordre politique ou diplomatique même si, au départ, plusieurs interprétations coexistent. Initialement, celle de Luis Despujol Ricart, secrétaire

---

<sup>14</sup> « *attualmente Delegato Apostolico in Albania* ». Télégramme d'Eugenio Pacelli à Isidro Gomá, Cité du Vatican, 21 juillet 1937. Document 6-408 in José Andrés GALLEGU et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá, 6, op. cit.*, p. 529-530. C'est nous qui soulignons.

<sup>15</sup> Rapport présenté à la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires en préparation de la séance plénière du 14 juin 1937 : « *Spagna. Situazione religiosa e politica* ». AA. EE. SS., Sessioni 1937, 92, Spagna.

particulier d'Isidro Gomá et cleric de grande influence sur le primat d'Espagne, est très négative. À la lecture du télégramme d'Eugenio Pacelli annonçant l'arrivée d'Ildebrando Antoniutti, qu'il ouvre alors qu'Isidro Góma est absent de sa résidence habituelle<sup>16</sup>, Luis Despujol juge que le rapatriement des enfants basques dans leur foyer est un prétexte « complètement ridicule<sup>17</sup> ». Il soupçonne qu'Ildebrando Antoniutti est l'envoyé de Giuseppe Pizzardo, considéré par Isidro Gomá et ses amis comme l'ennemi numéro un de l'Espagne nationale<sup>18</sup> (nous y reviendrons). Luis Despujol livre à chaud ses premières impressions au primat d'Espagne et chargé d'affaires officieux du Saint-Siège dans des termes d'une inhabituelle violence :

Cela, c'est un nouveau coup de toute la racaille qui rôde dans cette sainte maison [le Vatican]. On s'est rendu compte que Votre Éminence Révérendissime dit les choses comme elles sont et, lorsqu'elles sont dites, elles prennent à rebrousse-poil car on veut croire le contraire. Pour cela ils envoient un homme qui, quel que soit son désir de dire la vérité, ne le fera pas parce que [...] naturellement tout son effort doit être de contenter son « *Padrone* » [en italien dans le texte] alias Mons. P. [Pizzardo<sup>19</sup>].

Dix jours plus tard, et après avoir lui-même rencontré Ildebrando Antoniutti, Isidro Gomá est d'un avis différent. Sûr de son fait, il explique à l'archevêque de Saint-Jacques de Compostelle que l'émissaire apostolique « apporte deux missions : l'une officielle, qui est le rapatriement des enfants basques ; l'autre, officieuse, secrète pour l'instant, [...] qui aboutira probablement à la reconnaissance *de jure* du Gouvernement national dans peu de temps<sup>20</sup> ». Ildebrando Antoniutti est parfaitement conscient de toutes ces spéculations et cherche constamment à remettre les pendules à l'heure, comme il l'explique à Eugenio Pacelli :

J'ai cependant cru bon de faire noter au bureau de la presse du gouvernement [...] qu'il me déplairait assez qu'il fût publié des nouvelles susceptibles de créer l'impression d'une quelconque mission diplomatique, celle que je mène étant une

---

<sup>16</sup> Absent de son siège épiscopal de Tolède pour les vacances, le 18 juillet 1936, Isidro Gomá s'installe à Pampelune. Il y reste tout au long de la guerre civile car, malgré la conquête de Tolède par l'armée franquiste à la fin du mois de septembre 1936, cette ville située à 50 kilomètres au sud de Madrid reste très proche de la ligne de front.

<sup>17</sup> « completamente ridículo ». Lettre de Luis Despujol Ricart à Isidro Gomá, Pampelune, 24 juillet 1937. Document 6-425 in José Andrés GALLEG0 et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 6, *op. cit.*, p. 547.

<sup>18</sup> Rappelons que pour éviter toute confusion, nous réservons l'adjectif « nationaliste » aux nationalistes basques.

<sup>19</sup> « Esto es una jugada más de toda la chusma que merodea por aquella santa casa. Se ha dado cuenta que V.E.R. dice las cosas como son y al decirlas caen a contra pelo, pues les interesa crear el contrario. Por lo mismo mandan un hombre que por mucho que quiera decir la verdad no la dirá porque [...] naturalmente todo su esfuerzo ha de ser el contenter a su "Padrone" alias Mgs. p. » José Andrés GALLEG0 et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 6, *op. cit.*, p. 547.

<sup>20</sup> « Trae dos misiones : una oficial que es la repatriación de los niños vascos ; otra oficiosa, secreta por ahora, [...] que probablemente acabará por el reconocimiento de jure del Gobierno nacional dentro [de] poco. » Lettre d'Isidro Gomá à Tomás Muniz, archevêque de Saint-Jacques de Compostelle, Tolède, 3 août 1937. Document 7-14 in José Andrés GALLEG0 et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, *op. cit.*, p. 31.

simple mission de charité, comme du reste j'ai eu l'opportunité de le déclarer de manière répétée à Salamanque<sup>21</sup>.

La plupart des historiens suivent l'évaluation des observateurs contemporains et attribuent généralement à la visite d'Ildebrando Antoniutti une fonction exploratoire, préparant la reconnaissance officielle du gouvernement de Burgos par le Saint-Siège<sup>22</sup>. Cette interprétation s'appuie sur deux faits. D'une part, simultanément à l'envoi d'Ildebrando Antoniutti à Bilbao, Pie XI décide d'accréditer comme chargé d'affaires officiel du gouvernement de Burgos auprès du Saint-Siège le marquis d'Aycinena, Pablo Churruga y Dotres, dont la fonction était jusque-là officieuse : ceci constitue, sans nul doute, une étape importante vers l'établissement de relations diplomatiques *de jure*<sup>23</sup>. D'autre part, le caractère préparatoire de la mission d'Ildebrando Antoniutti semble confirmé *a posteriori* puisque, dès le 7 septembre 1937, soit cinq semaines après son arrivée en Espagne, le Saint-Siège décide de le nommer chargé d'affaires officiel auprès du gouvernement franquiste<sup>24</sup>. Le 7 octobre 1937 a lieu, à Burgos, la cérémonie officielle de sa nomination. Ildebrando Antoniutti cesse alors d'être délégué apostolique en Albanie. Son statut en Espagne change : il quitte Bilbao, lieu déterminé par l'objectif de faire rapatrier les enfants évacués de cette ville, pour s'installer à Saint-Sébastien où réside le reste du corps diplomatique officiel et officieux nommé auprès du gouvernement franquiste. Le passage d'une mission et d'une fonction à l'autre est si rapide qu'Ildebrando Antoniutti apparaît, dans l'index de la thèse de Jesús Alonso Carballés, comme « délégué apostolique du pape auprès du gouvernement de Burgos<sup>25</sup> », expression techniquement fautive, mais révélatrice de l'apparente continuité entre les deux étapes de son

---

<sup>21</sup> « Ho creduto però opportuno di far notare all'ufficio della Stampa del governo [...] che mi dispiacerebbe assai se si pubblicassero delle notizie atte a creare l'impressione di una qualsiasi missione diplomatica, essendo la mia una semplice missione di carità, come del resto ho avuto modo di dichiarare ripetutamente a Salamanca. » Brouillon du rapport n° 6/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, sans date [8 août 1937]. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 968, fasc. 3, f. 209-210.

<sup>22</sup> C'est le cas notamment de trois spécialistes d'histoire ecclésiastique qui ont travaillé (à partir de positions idéologiques assez différentes) sur les relations entre le Saint-Siège et l'Espagne en guerre : José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 6, *op. cit.*, p. 530, n. 826 ; et « La Santa Sede, la República y los niños vascos », *op. cit.*, p. 387 ; Hilar RAGUER I SUÑER, « El Vaticano y la Guerra Civil », *op. cit.*, p. 61-62. En outre, Vicente Cárcel Ortí, s'il n'en dit rien dans ses livres et articles, exprime également ce point de vue dans l'entretien accordé à Maurizio FONTANA, « Entrevista allo storico Vicente Cárcel Ortí a settant'anni dalla fine della guerra civile. La Chiesa tra le due Spagne Dalla seconda Repubblica alla dittatura di Franco attraverso le atrocità della persecuzione religiosa », *L'Osservatore romano*, 1<sup>er</sup> avril 2009.

<sup>23</sup> Lettre d'Eugenio Pacelli à Isidro Gomá, Cité du Vatican, 21 juillet 1937. Document 6-407 in José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 6, *op. cit.*, p. 527-529.

<sup>24</sup> Lettre d'Eugenio Pacelli à Isidro Gomá, Cité du Vatican, 7 septembre 1937. Document 7-354 in José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, *op. cit.*, p. 380.

<sup>25</sup> « Delegado Apostólico del Papa ante el Gobierno de Burgos. » Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 757.



séjour en Espagne franquiste : la première, de nature ecclésiastique et charitable, est finalement assimilée à la seconde, ouvertement diplomatique.

### 1.2. D'un ordre de mission à l'autre : la genèse du poste d'Ildebrando Antoniutti

Pour percer à jour les raisons de l'engagement du Saint-Siège en faveur du rapatriement des enfants évacués (que cet objectif soit, ou non, une couverture), une première piste a été fournie par Fernando de Meer à partir des archives diplomatiques italiennes<sup>26</sup>. Les sources de l'État fasciste, qui ne concernent guère notre sujet *a priori*, révèlent cependant les origines de la mission d'Ildebrando Antoniutti. Elles montrent que sa genèse n'a, certes, rien à voir avec la question des enfants basques, mais qu'elle ne concerne pas davantage les relations diplomatiques entre Burgos et le Saint-Siège<sup>27</sup>. L'idée d'envoyer un représentant apostolique au pays basque répond en fait à une demande italienne, qui émane de Benito Mussolini lui-même. Elle s'inscrit dans le contexte des négociations menées depuis plusieurs mois par des représentants du PNV et par des responsables diplomatiques et militaires italiens afin de parvenir à un accord sur le front basque. Entamées le 11 mai 1937 et confiées au chanoine Alberto Onaindia par le PNV, ces discussions ont des objectifs mouvants mais, au début du mois de juillet, elles concernent les conditions d'une éventuelle reddition des troupes nationalistes basques rescapées de la défaite en Biscaye. En échange de certaines garanties, ces combattants pourraient cesser le combat et se rendre au commandement des Chemises noires italiennes, qui combattent aux côtés des troupes franquistes sur le front de Santander<sup>28</sup>.

Le 5 juillet 1937, Alberto Onaindia arrive à Rome pour envisager les modalités d'un tel accord avec le ministre des Affaires étrangères italien, le comte Galeazzo Ciano<sup>29</sup>. C'est dans ce contexte que ce dernier lance des pourparlers parallèles avec les responsables de la politique

---

<sup>26</sup> Fernando DE MEER, *El partido nacionalista vasco ante la guerra de España (1936-1937)*, Pampelune, Ediciones Universidad de Navarra, coll. « Colección histórica », 1992, p. 500-501.

<sup>27</sup> Une partie des sources utilisées par Fernando de Meer ont été publiées (et traduites en espagnol) dans l'ouvrage de Carlos María OLAZÁBAL ESTECHA, *Pactos y traiciones : Los archivos secretos de la guerra en Euzkadi. 2, Del Pacto de Bilbao al Pacto de Santoña*, Bilbao, Atxular Atea, coll. « Colección supelegor », 2009, 454 p. accessible en ligne sur le site de la Fondation populaire des études basques : [http://www.fpev.es/documents/PactosYTraiciones/TOMO\\_II.pdf](http://www.fpev.es/documents/PactosYTraiciones/TOMO_II.pdf), consulté le 24 août 2014. Nous nous référons en priorité aux correspondances publiées dans cet ouvrage et, à défaut, au compte rendu qu'en fait Fernando de Meer dans son travail déjà cité.

<sup>28</sup> Voir sur ces négociations le propre témoignage d'Alberto DE ONAINDIA, *El Pacto de Santoña : Antecedentes y desenlace*, Bilbao, Laiz, 1983, 181 p ; et généralement, Fernando DE MEER, *El PNV ante la guerra de España*, *op. cit.*, chapitres 5 et 6.

<sup>29</sup> Alberto DE ONAINDIA, *El Pacto de Santoña*, *op. cit.*, p. 73-85. Alberto Onaindia est accrédité pour ces négociations secrètes à Rome par le président du gouvernement d'Euzkadi, José Antonio Aguirre, et le président du PNV, Doroteo Ziaurriz Aguinaga.

étrangère vaticane. En effet, pour emporter l'adhésion de Francisco Franco, qui se refuse à tout accord avec les nationalistes basques, Galeazzo Ciano souhaite l'appui du Saint-Siège. Il songe en particulier à deux actions distinctes, qu'il présente le 8 juillet 1937, lors d'une audience au ministère des Affaires étrangères italien, à Giuseppe Pizzardo qui, on s'en souvient, en tant que secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, est à la tête de la diplomatie au Vatican<sup>30</sup>. La première demande du comte Ciano à Giuseppe Pizzardo est que le Saint-Père envoie un télégramme au général Franco pour l'encourager au compromis et à la modération. La deuxième suggestion est que soit envoyé à Bilbao un « émissaire officieux<sup>31</sup> » du Saint-Siège, qui serait chargé de veiller à la bonne application de l'accord par les deux parties en présence.

Comme le révèle la correspondance de l'ambassadeur italien auprès du Saint-Siège, Bonifacio Pignatti, grâce à laquelle Fernando de Meer a pu reconstruire les événements de ces quelques jours de forte activité diplomatique à Rome, la première requête est mise à exécution le soir même. En revenant du siège du ministère des Affaires étrangères le 8 juillet 1937 accompagné justement de Bonifacio Pignatti, qui a assisté à l'audience, Giuseppe Pizzardo fait part des demandes italiennes au Secrétaire d'État du Saint-Siège, Eugenio Pacelli, premier collaborateur du pape. Ce dernier acquiesce immédiatement. Avant de partir en France le soir même pour participer au pèlerinage de Lisieux, et en l'absence de Pie XI qui se trouve à Castelgandolfo, Eugenio Pacelli prend sur lui d'envoyer un télégramme au cardinal Gomá. Il lui demande de transmettre au général Franco le vœu du Saint-Père (qui n'a pas été consulté) que les négociations italo-basques « aboutissent rapidement à une conclusion favorable<sup>32</sup> ». Bonifacio Pignatti rapporte que la première rédaction de ce télégramme « faisait référence à une éventuelle reconnaissance du gouvernement national en cas d'adhésion complète à la pétition du Pape<sup>33</sup> », mais il ne précise pas de qui vient cette suggestion<sup>34</sup>. Celle-ci est cependant écartée par Eugenio Pacelli qui, ayant « assumé la responsabilité d'envoyer le télégramme sans

---

<sup>30</sup> Alberto Onaindia, qui se trouve alors à Rome jusqu'au 10 juillet et s'entretient quotidiennement avec Galeazzo Ciano, n'est pas informé de la démarche italienne auprès du Saint-Siège.

<sup>31</sup> Télégramme de Bonifacio Pignatti à Galeazzo Ciano, Rome, 8 juillet 1937. Document 474 in Carlos María OLAZÁBAL ESTECHA, *Pactos y traiciones*, 2, *op. cit.*, p. 313-314. Nous ne pouvons malheureusement pas citer le texte original puisque celui-ci a été traduit en espagnol et que nous le retraduisons à notre tour en français.

<sup>32</sup> « giugino celeremente a buon fine ». Télégramme d'Eugenio Pacelli à Isidro Gomá, Cité du Vatican, 8 juillet 1937. Document 6-272 in José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 6, *op. cit.*, p. 377.

<sup>33</sup> Télégramme de Bonifacio Pignatti à Galeazzo Ciano, Rome, 8 juillet 1937. Document 474 in Carlos María OLAZÁBAL ESTECHA, *Pactos y traiciones*, 2, *op. cit.*, p. 313-314.

<sup>34</sup> En tout cas, elle ne transparaît dans aucun document de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires que nous présentons ci-après.

l'approbation préalable du pape, n'a pas voulu que l'on parle de reconnaissance<sup>35</sup> ». Il est donc difficile de savoir dans quelle mesure la démonstration par Francisco Franco de sa bonne volonté humanitaire et l'établissement de relations diplomatiques officielles avec le Saint-Siège sont liées ou non dans l'esprit des responsables de la politique extérieure vaticane. Ces derniers approuvent en tout cas l'idée d'envoyer un émissaire officieux au pays basque pour faciliter l'application de l'accord entrevu. En l'absence d'Eugenio Pacelli dans les jours à venir (puisqu'il part à Lisieux), « Monseigneur Pizzardo se mettra rapidement à la recherche de la personne adéquate », relate Bonifacio Pignatti, précisant à son ministre Galeazzo Ciano que, « pour sa part, [il] insister[a] pour que cela se fasse aussitôt ».

Un dossier de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires permet de relire la même histoire mais, cette fois, du point de vue du Vatican<sup>36</sup>. Ces fonds, trop rarement consultés, nous font entrer à l'intérieur du gouvernement du Saint-Siège<sup>37</sup>. Ils révèlent les informations dont disposent ses plus hauts responsables et permettent de deviner le processus de décision de ce cénacle réduit. Nous apprenons ainsi que le Saint-Siège est contacté dès le 7 juillet après-midi, lorsque Bonifacio Pignatti, l'ambassadeur d'Italie, invite Domenico Tardini, substitut de la Secrétairerie d'État, à s'entretenir une première fois avec le ministre des Affaires étrangères italien (donc la veille de l'entretien avec Giuseppe Pizzardo). Les notes prises sur le vif par Domenico Tardini<sup>38</sup>, puis le compte rendu qu'il rédige à l'attention de ses supérieurs, permettent de mieux comprendre la manière dont Galeazzo Ciano présente la situation sur le terrain, et la dimension humanitaire de l'intervention qu'il réclame du Saint-Siège. Selon lui, si aucun accord n'est conclu avec les nationalistes basques, « la résistance se prolongera de quelques mois et, ensuite, ce sera une guérilla dans la montagne, et quand Franco vaincra il y aura un massacre – 20 000 = Malaga sera une blague [...] Nous ne voulons pas participer à une

---

<sup>35</sup> Télégramme de Bonifacio Pignatti à Galeazzo Ciano, Rome, 8 juillet 1937. Document 474 in Carlos María OLAZÁBAL ESTECHA, *Pactos y traiciones*, 2, *op. cit.*, p. 313-314.

<sup>36</sup> Il s'agit du dossier AA. EE. SS, Spagna, 907 PO, fasc. 312, intitulé « Spagna – Baschi. Invio di Mg Antoniutti a Bilbao. Alcune carte private ».

<sup>37</sup> Les historiens espagnols qui nous ont précédée ou suivie aux archives vaticanes depuis 2006, comme Vicente Cárcel Ortí, Antón Pazos ou Santiago Martínez Sánchez, s'en sont tenus au fonds de la nonciature de Madrid, c'est-à-dire, aux correspondances entre Ildebrando Antoniutti et la Secrétairerie d'État. Or, les archives de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires donnent accès aux notes internes de la Curie romaine, qui en produisait beaucoup : comptes rendus d'audience, notes diverses (« *appuntis* »). Ils permettent d'étudier le processus de décision au sein du gouvernement du Saint-Siège à la manière du travail de Magali della Sudda dans « La suppression de l'hebdomadaire dominicain Sept », *op. cit.* Nous remercions Giovanni Coco, archiviste aux Archives secrètes vaticanes (où se trouvaient encore les fonds des Affaires ecclésiastiques extraordinaires lors de nos séjours à Rome) pour son secours généreux dans le déchiffrement, la reconnaissance des écritures de Domenico Tardini, Giuseppe Pizzardo et Eugenio Pacelli ainsi que l'interprétation de leurs notes parfois obscures.

<sup>38</sup> Notes manuscrites de Domenico Tardini prises pendant l'audience avec Galeazzo Ciano et Bonifacio Tardini le 7 juillet 1937 au soir. AA. EE. SS, Spagna, 907 PO, fasc. 312, f. 86.

telle tuerie, cela nous répugne<sup>39</sup> ». En peignant le pouvoir franquiste sous les traits les plus noirs, le comte Ciano et le chef de l'État au nom duquel il s'exprime espèrent, par contraste, mettre à leur actif une action d'apaisement qui démontre sur la scène internationale que « l'Italie a la compassion d'un peuple catholique<sup>40</sup> ». Outre le texte du télégramme à envoyer au général Franco au nom du Saint-Père, qui est presque dicté au substitut de la Secrétairerie d'État, le ministre des Affaires étrangères italien a une idée très précise de la fonction que devra remplir l'émissaire du Saint-Siège :

Le Saint-Père envoie comme Visiteur Aplq [apostolique] pour les choses ecc. [ecclésiastiques] un évêque (ou prélat) [à] Bilbao lequel, d'accord avec l'autorité it. [italienne][.] contrôle[,] signale ou empêche autant que possible les massacres. L'aut. ecc. [autorité ecclésiastique] se fera respecter<sup>41</sup>.

Les notes rapides prises par Giuseppe Pizzardo le lendemain, lorsqu'il s'entretient à son tour avec Galeazzo Ciano, vont exactement dans le même sens : le visiteur apostolique, sous couvert d'une mission ecclésiastique, devra remplir une fonction politique d'accompagnement au moment de l'application des accords italo-basques<sup>42</sup>.

À partir de cette date, le croisement des archives de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires avec celles du ministère des Affaires étrangères italien permet de suivre presque au jour le jour le processus de désignation du visiteur apostolique demandé par Benito Mussolini. Le 8 juillet au soir, immédiatement après avoir envoyé le télégramme adressé à Francisco Franco au nom du Saint-Père<sup>43</sup>, Eugenio Pacelli et Domenico Tardini prennent le train pour Lisieux<sup>44</sup>. Le lendemain matin, 9 juillet, c'est donc Giuseppe Pizzardo, resté seul à Rome, qui présente à Pie XI les décisions prises : « le Pontife a tout approuvé et, en ce qui concerne la personne à envoyer sur place, il a observé que Monseigneur Costantini serait, de tous, le plus adéquat<sup>45</sup> », comme le rapporte l'ambassadeur italien, qui suit l'affaire

---

<sup>39</sup> « si prolungherà la resistenza di alcuni mese e poi, sarà una guerriglia nella montagna – è quando Franco vincerà si avrà un massacro – 20.000 = Malaga sarà uno scherzo [...] Noi non vogliamo partecipare a tante uccisioni, ci ripugna. » Compte rendu manuscrit de l'audience de Domenico Tardini avec Galeazzo Ciano et Bonifacio Pignatti le 7 juillet 1937 à 19h30 au palais Chigi. *Ibid.*, f. 81-82.

<sup>40</sup> « L'Italia ha pietà di un popolo cattolico ». *Ibid.* Les notes de Domenico Tardini précisent que la demande émane de Benito Mussolini

<sup>41</sup> « Il SP. in via come Visitatore Aplco per le cose Ecc. un Vescovo (o Prelat) Bilbao et qual, d'accordo coll Autorità. It. controlla segnali o impedisca quanto è possibile i massacri. L'Aut. Ecc. si farà rispettare. » *Ibid.*

<sup>42</sup> Notes prises par Giuseppe Pizzardo lors de son entrevue avec Galeazzo Ciano le 8 juillet 1937, sur papier à en-tête du ministre des Affaires étrangères italien. *Ibid.*, f. 83-84.

<sup>43</sup> Télégramme d'Eugenio Pacelli à Isidro Gomá, Cité du Vatican, 8 juillet 1937. Document 6-272 in José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 6, op. cit., p. 377.

<sup>44</sup> « Programme de la Légation Pontificale de Son Éminence le Cardinal Pacelli à Lisieux. » AHAP, fonds du Cardinal Verdier, 1 D 13, 3.

<sup>45</sup> Télégramme de Bonifacio Pignatti au « Bureau Espagne » (*Ufficio Spagna*) du ministère des Affaires étrangères italien, Rome, 10 juillet 1937. Document 497 in Carlos María OLAZÁBAL ESTECHA, *Pactos y traiciones*, 2, op. cit., p. 334-335.

attentivement. Mais après avoir été approché par Giuseppe Pizzardo, Celso Costantini, préfet de la congrégation de la Propagation de la foi, décline poliment, arguant de son incompétence dans les affaires d'Espagne, de l'impossibilité de quitter son poste trop longtemps et du fait qu'il « n'est plus tout jeune : 62 ans<sup>46</sup> ». Il suggère cependant trois personnalités lui semblant plus adéquates pour le poste – mais aucune d'entre elles n'est Ildebrando Antoniutti.

Or, à ce moment, le projet fait long feu. Dès le 10 juillet 1937, Bonifacio Pignatti, qui est constamment en contact avec Giuseppe Pizzardo (c'est son deuxième télégramme ce jour-là pour rendre compte de l'avancement du projet), communique au ministère des Affaires étrangères italien son « impression que le Saint-Siège ne voulait pas attribuer au visiteur un objectif politique<sup>47</sup> ». Le lendemain, cette crainte se confirme. Avisé le 11 juillet au matin par Giuseppe Pizzardo de la réponse négative de Celso Costantini, Pie XI se montre tout compte fait assez « dubitatif quant au poste qui serait réservé au Visiteur Apostolique au Pays Basque » :

On craint que l'envoyé du Saint-Siège ne soit pas bien reçu par le général Franco et, spécifiquement, par le cardinal Gomá [...] On craint, d'autre part, que le visiteur ne soit aussi reçu froidement par les Basques eux-mêmes, s'il n'est pas l'un d'entre eux<sup>48</sup>.

En l'absence du Secrétaire d'État, qui ne revient que le 14 juillet au soir, Giuseppe Pizzardo informe l'ambassadeur italien auprès du Saint-Siège qu'il lui paraît plus prudent de laisser l'affaire en l'état, et lui demande « d'attendre le retour du cardinal pour reprendre avec lui les négociations sur la question. Le pape a une confiance absolue dans son Secrétaire d'État et le laisse faire. Il n'en est pas de même avec les autres<sup>49</sup>. » Pourtant, Bonifacio Pignatti n'est pas recontacté au retour d'Eugenio Pacelli de Lisieux. D'après les archives diplomatiques italiennes, le projet de visiteur apostolique achoppe le 11 juillet 1937 sur les doutes de Pie XI. Ce n'est que près de dix jours plus tard, lorsqu'arrivé à Rome, Ildebrando Antoniutti accepte sa mission, que l'ambassadeur d'Italie en est informé. Or, du 7 au 11 juillet, les contacts étaient quotidiens<sup>50</sup>. Leur interruption suggère que le projet du Saint-Siège a pris son propre cours. D'ailleurs, Fernando de Meer, qui suit l'histoire des négociations italo-basques, cesse de s'y intéresser.

---

<sup>46</sup> « la mia età non è più fresca : 62 anni. » Mot manuscrit de Celso Costantini adressé à Giuseppe Pizzardo, 11 juillet 1937. AA. EE. SS, Spagna, 907 PO, fasc. 312, f. 90-91.

<sup>47</sup> D'après la reformulation (généralement très proche du texte original) de Fernando DE MEER, *El PNV ante la guerra de España*, op. cit., p. 500.

<sup>48</sup> Télégramme de Bonifacio Pignatti au « Bureau Espagne » (*Ufficio Spagna*) du ministère des Affaires étrangères italien, Rome, 12 juillet 1937. Document 508 in Carlos María OLAZÁBAL ESTECHA, *Pactos y traiciones*, 2, op. cit., p. 343.

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> Fernando DE MEER, *El PNV ante la guerra de España*, op. cit., p. 510.

Le dossier du fonds de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires que nous avons présenté jusqu'ici montre cependant que la mission d'Ildebrando Antoniutti s'inscrit en continuité avec l'histoire que nous venons de retracer : le brouillon du télégramme d'Eugenio Pacelli le convoquant à Rome le 15 juillet fait immédiatement suite au mot de refus de Celso Costantini<sup>51</sup>. Entre-temps, l'objectif a toutefois bel et bien changé : le document qui suit dans le dossier est le rapport d'Henri de Vergès à Eugenio Pacelli, daté du 10 juillet 1937, et lui rendant compte du travail effectué en France en faveur des enfants basques par la Société de Saint-Vincent de Paul. Cette lettre se conclut par ces mots :

En présence de l'avance nationaliste en pays basque, et en prévision d'un retour, escompté comme prochain, à une vie calme et normale, la pensée nous a été suggérée d'examiner si nous ne touchons pas au moment d'envisager le retour des enfants dans leur pays. Là du moins ils recevraient l'éducation et l'instruction religieuse conformes aux désirs de leurs parents<sup>52</sup>.

Il est très improbable que le Secrétaire d'État, revenu de Lisieux le 14 juillet au soir, ait eu le temps de lire ce rapport avant la convocation d'Ildebrando Antoniutti à Rome, le lendemain. Ce document se trouve dans ce dossier précisément parce qu'il constitue une source d'information sur la tâche qui lui sera confiée<sup>53</sup>. C'est donc entre le 11 juillet 1937, date où les sources diplomatiques italiennes se tarissent, et le 15 juillet, lorsqu'Ildebrando Antoniutti est appelé à Rome, que le choix de l'homme, de la mission, et l'approbation du Saint-Père sont actés. Reste encore à les élucider.

### 1.3. Le rapatriement des enfants basques : une question chère au cœur du Saint-Père

Les notes conservées dans un autre dossier d'archives de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, qui semble être constitué des documents de Giuseppe Pizzardo, permettent d'élaborer quelques hypothèses pour comprendre ce qui se passe entre le 11 et le 15 juillet 1937. Pour ce faire cependant, une lecture très attentive de ces documents de travail, souvent non signés et non datés, est nécessaire, comme nous le verrons.

Une chose est sûre : contrairement à ce qu'il paraît indiquer à Bonifacio Pignatti le 11 juillet au soir, Giuseppe Pizzardo n'attend pas sans rien faire le retour de Lisieux du Secrétaire d'État. Il cherche de nouveaux éléments pour convaincre Pie XI de l'opportunité, pour le Saint-

---

<sup>51</sup> AA. EE. SS, Spagna, 907 PO, fasc. 312, f. 90-91 et f. 92. Rappelons que ce fascicule, qui contient toutes les notes et comptes rendus des audiences avec Galeazzo Ciano, a été intitulé après coup : « Spagna – Baschi. Invio di Mg Antoniutti a Bilbao. Alcune carte private ».

<sup>52</sup> Lettre d'Henri de Vergès, président général des Sociétés de Saint-Vincent de Paul, à Eugenio Pacelli, Paris, 10 juillet 1937. *Ibid.*, f. 93-95.

<sup>53</sup> D'ailleurs, le rapport précédent d'Henri de Vergès, en date du 6 juin 1937 et cité dans le chapitre 5, se trouve dans un autre dossier des AA. EE. SS., Spagna, 902 PO, fasc. 308, f. 54-55.

Siège, d'envoyer un visiteur apostolique au pays basque. Le 13 juillet au matin, il convoque en audience Mateo Múgica, l'évêque de Vitoria qui réside à Rome, on s'en souvient, depuis qu'il a été expulsé de son siège épiscopal en octobre 1936. La conversation entre le secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et le prélat basque porte sur trois points : la situation du clergé basque, celle de la population civile et, enfin, l'évacuation des enfants<sup>54</sup>. Au cours de cet entretien, puis dans une lettre rédigée immédiatement après pour exposer à nouveau clairement sa position, Mateo Múgica insiste pour que « Notre très Saint-Père le Pape intervienne de façon décisive et efficace auprès du général Franco, afin d'obtenir par ce moyen que de nombreuses vies soient sauvées<sup>55</sup> ». Il s'inquiète en effet pour les prêtres accusés par les franquistes d'être des nationalistes basques et pour ceux qui, par peur des représailles, se sont réfugiés en France et n'osent pas revenir. De même, il exprime ses craintes pour la population civile et évoque les exécutions massives perpétrées à Séville, Badajoz et Malaga. Quant aux enfants espagnols expatriés, Mateo Múgica justifie son appel aux archevêques de Paris, Malines et Westminster, puis résume l'action menée par les catholiques des différents pays d'accueil. Probablement interrogé sur ce point par Giuseppe Pizzardo, il se montre assez défavorable à un rapatriement prochain :

De même que la cause du départ des enfants de Bilbao, de Biscaye, fut indubitablement la pénurie de vivres et le fait que leurs parents et les membres de leur famille se trouvaient en guerre, double motif pour lequel ils ne pouvaient pas s'occuper de leurs enfants ; de même en ce moment, la guerre qui continue près de la Biscaye, sur la route de Santander, et l'absence des parents des enfants en raison de leur terreur des nationaux etc., c'est aussi un double motif qui empêche d'œuvrer pour qu'ils retournent dans leur pays, ce qui serait toujours la meilleure option. Il faut attendre quelque temps pour que les choses se normalisent et que triomphe l'esprit de paix et de charité<sup>56</sup>.

L'opinion de Mateo Múgica donne lieu à de nombreuses notes dactylographiées thématiques qui se trouvent dans le même dossier, sans doute préparées pour être montrées à Eugenio Pacelli à son retour de Lisieux, voire au pape<sup>57</sup>. Ces propos forment en tout cas le socle

---

<sup>54</sup> Note dactylographiée : « Ciò che dice S.E. Mons. Mùgica a riguardo del problema basco », 13 juillet 1937. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 296, f. 49.

<sup>55</sup> « Nuestro Santísimo Padre el Papa interponga su decisiva y eficaz intervención cerca del Sr. General Franco, a fin de lograr por ese medio que se salven muchas vidas. » Lettre de Mateo Múgica à Giuseppe Pizzardo, sans date [13 juillet 1937]. *Ibid.*, f. 103-109

<sup>56</sup> « Así como la causa de que salieran de Bilbao, de Vizcaya los niños fue indudablemente la penuria de alimentos y la circunstancia de hallarse sus padres y familiares en guerra ; doble motivo porque [sic] no podían atender a sus hijos ; así ahora la guerra que continua cerca de Vizcaya, ruta de Santander y la ausencia de los padres de los niños por terror a los nacionales et. es también doble motivo que impide hacer algo para que retornen a su país que sería siempre lo mejor. Hay que esperar algún tiempo para que se normalicen las cosas y triunfe el espíritu de paz y de caridad. » *Ibid.* Souligné dans le texte

<sup>57</sup> Par exemple, notes dactylographiées « Situazione religiosa nella regione basca », sans date et « S.E. MGR Mugica, Vescovo di Vitoria », sans date [13-14 juillet 1937]. *Ibid.*, f. 50-52 et 102.

du nouveau projet élaboré par Giuseppe Pizzardo afin d'obtenir l'aval du Saint-Père à l'envoi d'un visiteur apostolique à Bilbao.

La détermination de Giuseppe Pizzardo demande à être expliquée. Il nous semble qu'elle s'éclaire à la lumière de ses actions antérieures et de la position qu'il défend, en tant que secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, face au conflit espagnol. De toute évidence, Giuseppe Pizzardo n'a aucune sympathie pour les nationalistes basques, jugés responsables de l'allongement de la guerre, et qu'il estime peu dignes de foi<sup>58</sup>. En revanche, en mai 1937, il apparaît réceptif aux nombreuses voix qui appellent à une médiation en Espagne. Venu à Londres à l'occasion du couronnement de Georges VI le 12 mai, il s'entretient la veille avec le ministre des Affaires étrangères, Anthony Eden, qui le sonde sur l'éventuel soutien du Saint-Siège à une proposition britannique en ce sens<sup>59</sup>. Giuseppe Pizzardo se rend ensuite à Paris où il est sans doute informé de l'initiative des catholiques du Comité français pour la paix civile et religieuse, qui vient tout juste de se former. Le 22 mai, il s'entretient à Lourdes avec Isidro Gomá, représentant officieux du Saint-Siège auprès du gouvernement de Burgos, et lui remet un document, rédigé en français, et intitulé « Le problème d'une médiation en Espagne<sup>60</sup> ». La conversation prend un tour difficile. Giuseppe Pizzardo se fait l'écho auprès du prélat espagnol des critiques d'une partie de l'opinion catholique internationale : il mentionne la violence des représailles franquistes, dont la cruauté équivaldrait à celle de leurs adversaires, et signale la dimension sociale du conflit, le « despotisme des classes riches et [...] l'esclavage des pauvres<sup>61</sup> », selon les propres mots d'Isidro Gomá qui, dans une longue lettre écrite dès son retour en Espagne, dément point par point ces allégations. Il rejette aussi toute idée de médiation, expliquant que le peuple espagnol veut que la guerre soit menée à bonne fin « pour obtenir une paix convenable et durable<sup>62</sup> ». Quant à lui, Giuseppe Pizzardo estime qu'Isidro Gomá est « très loin de la réalité<sup>63</sup> », ce qu'il confie à Carmelo Blay, administrateur du collège pontifical espagnol de San José. Or, ce

---

<sup>58</sup> Fernando DE MEER, *El PNV ante la guerra de España*, op. cit., p. 439.

<sup>59</sup> Antonio MARQUINA, « Planes internacionales de mediación durante la Guerra Civil », *Revista de Estudios Internacionales*, vol. 5, n° 3, 1984.

<sup>60</sup> *Ibid.* Ce texte est reproduit comme le document 5-366 in José Andrés GALLEGRO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá, 5 : Abril - mayo de 1937*, Madrid, CSIC, 2003, vol.5, p. 473-475.

<sup>61</sup> « el despotismo de las clases ricas y [...] la esclavitud de los pobres. » Lettre d'Isidro Gomá à Giuseppe Pizzardo, Pampelune, 25 mai 1937. Document 5-388 in José Andrés GALLEGRO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá, 5*, op. cit., p. 499.

<sup>62</sup> « para lograr una paz decorosa y duradera ». *Ibid.*

<sup>63</sup> « era molto lontano della realtà. » Les propos de Giuseppe Pizzardo sont cités en italien et entre guillemets dans la lettre de Carmelo Blay à Isidro Gomá, Rome, 1<sup>er</sup> juin 1937. Document 6-5 in José Andrés GALLEGRO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá, 6*, op. cit., p. 15-16.



dernier, partisan inconditionnel de l'Espagne nationale, s'empresse de rapporter ces propos au primat d'Espagne. En effet, il est extrêmement alarmé par le fait que le secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires a « été vraiment impressionné par la campagne à Londres et à Paris<sup>64</sup> » de « la propagande contre nous et contre l'Espagne nationale dans les milieux catholiques de l'étranger<sup>65</sup> ». Après cet épisode, Giuseppe Pizzardo est considéré, sans doute avec quelque exagération, comme l'un des plus grands ennemis du camp franquiste par Isidro Gomá<sup>66</sup>. Ceci explique la méfiance exprimée par son secrétaire, Luis Despujol, à la nouvelle de l'envoi d'Ildebrando Antoniutti au pays basque, à laquelle nous faisons référence précédemment. En tout état de cause, le secrétaire de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires semble ne pas se fier au point de vue d'Isidro Gomá et il paraît, en outre, favorable à une action du Saint-Siège dans le sens d'une médiation et d'un apaisement du conflit. Cette volonté permet de rendre compte de l'intérêt qu'il démontre pour la proposition italienne, et de ses efforts pour surmonter la circonspection de Pie XI.

Ainsi, lorsque le 14 juillet 1937 au soir, Eugenio Pacelli et son substitut, Domenico Tardini, reviennent de Lisieux, Giuseppe Pizzardo a préparé de nouvelles bases de travail. Dans les archives de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, une brève note dactylographiée (intitulée « Négociations pour la reddition de Bilbao : chiffrés, l'hon. [honorable] Mussolini demande l'envoi d'un visiteur apostolique à Bilbao, notes sur le problème basque<sup>67</sup> ») semble faire le lien entre les différentes étapes du processus à ce stade, juste avant que le projet ne soit à nouveau soumis à Pie XI<sup>68</sup>. Ce document présente d'abord la requête du chef de l'État italien pour « que le Saint-Siège envoie un prélat avec le titre de visiteur apostolique à Bilbao<sup>69</sup> » dont la « tâche principale [...] serait de freiner par sa présence les phalangistes qui, à peine les troupes italiennes se seront retirées de Bilbao, feront ce qui est arrivé à Séville, Badajoz, Malaga<sup>70</sup> ». La note enchaîne ensuite sur le point de vue concordant

---

<sup>64</sup> « que él se había impresionado no poco por la campaña en Londres y en París. » *Ibid.*

<sup>65</sup> « la propaganda contra nosotros y la España Nacional en ambientes católicos del extranjero. » *Ibid.* Dans sa correspondance avec ses alliés les plus proches, Isidro Gomá revient souvent, et amèrement, sur le jugement de Giuseppe Pizzardo selon lequel il serait « très loin de la réalité ».

<sup>66</sup> Antonio MARQUINA, « Planes internacionales de mediación durante la Guerra Civil », *op. cit.*

<sup>67</sup> « Trattative per la resa di Bilbao : cifrati, l'On. Mussolini chiede l'invio di un Visitatore Apostolico a Bilbao, appunti sul problema basco », sans date. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 296, f. 47.

<sup>68</sup> Outre le contenu de cette note (que nous allons exposer), son emplacement dans le dossier, en tête de tous les documents de Giuseppe Pizzardo liés à la question basque et issus pour la plupart de son entretien avec Mateo Múgica (f. 49 à 109), renforce l'hypothèse qu'elle synthétise en effet le travail effectué le 13 et le 14 juillet pour convaincre Pie XI de l'opportunité d'envoyer un visiteur apostolique au pays basque.

<sup>69</sup> « che la Santa Sede invii un Prelato col titolo di Visitatore Apostolico a Bilbao. » *Ibid.* souligné dans le texte.

<sup>70</sup> « Compito principale di questo Prelato dovrebbe essere quello di tenere in freno colla sua presenza i falangisti i quali appena le truppe italiane si saranno ritirate da Bilbao faranno ciò che è accaduto a Siviglia, Badajoz, Malaga. » *Ibid.*

de Mateo Múgica, exposant les craintes qu'il nourrit pour le clergé et la population civile et relayant son appel à une intervention pacificatrice du Saint-Père. Enfin, pour la première fois, le nom d'Ildebrando Antoniutti est mentionné comme l'homme choisi « parmi les noms de personnes qui semblaient plus indiquées<sup>71</sup> » pour cette mission. Si c'est un pis-aller, Ildebrando Antoniutti a quelques atouts : « il pourrait laisser quelques mois l'Albanie où il est délégué apostolique. Il a été en Chine et a vu les horreurs du communisme. Il connaît Ciano et lui a rendu visite à plusieurs reprises<sup>72</sup>. »

Étant donné sa rédaction au conditionnel, cette note précède la validation définitive de Pie XI : elle constitue l'étape finale du projet qui lui est présenté, selon toute probabilité, le 15 juillet 1937 au matin par le Secrétaire d'État. Qu'elle vienne de Giuseppe Pizzardo ou d'Eugenio Pacelli, l'idée de faire appel au délégué apostolique en Albanie semble, précisément, destinée à prendre en compte les préoccupations du Saint-Père afin de mieux le convaincre. En effet, ses préférences initiales s'étaient portées, on s'en souvient, sur Celso Costantini. Or, ce dernier a un point commun important avec Ildebrando Antoniutti : le passage par la Chine. En 1922, celui qui est désormais préfet de la congrégation de la Propagande de la foi était le premier légat apostolique dans ce pays. Ildebrando Antoniutti, de 22 ans son cadet, l'y rejoint comme secrétaire de la légation en 1927. C'est précisément cette année-là que commence la guerre civile entre les nationalistes du Guomindang et les communistes chinois. Mais d'après les quelques mots tirés de cette note, c'est surtout l'expérience directe des « horreurs du communisme » qui est mise en avant pour garantir la capacité du candidat pressenti à apprécier et rétablir la situation au pays basque. Selon toute apparence, Pie XI souhaiterait un prélat qui ne montrera à coup sûr aucune indulgence envers les nationalistes du PNV qui se sont alliés au Front populaire.

Néanmoins, le profil du visiteur apostolique n'a pas beaucoup changé par rapport à la première mouture du projet. Certes, ses attributions englobent désormais une action humanitaire et ecclésiastique de protection du clergé et de la population civile. Mais la référence aux liens d'interconnaissance entre Ildebrando Antoniutti et Galeazzo Ciano montre que la visite devra se dérouler en lien étroit avec les autorités italiennes sur le terrain et que la confiance du ministre des Affaires étrangères italien est un atout important. La question des enfants basques expatriés n'est nulle part mentionnée dans cette note dactylographiée, alors que Giuseppe Pizzardo s'est intéressé à cette question et a interrogé Mateo Múgica sur ce point.

---

<sup>71</sup> « Tra i nomi di persone che sembravano più indicati. » *Ibid.*

<sup>72</sup> « Monsignor Antoniutti, il quale potrebbe lasciare qualche mese l'Albania ov'è Delegato Apostolico. E' stato in Cina ed ha visto gli orrori del Comunismo. Conosce S.E. Ciano e lo ha visitato varie volte. » *Ibid.*

Jusqu'à ce qu'Eugenio Pacelli, revenu de Lisieux, s'entretienne à nouveau avec Pie XI et obtienne son accord, ce qui a très certainement lieu le 15 juillet au matin (puisque le télégramme à Ildebrando Antoniutti est envoyé dans la journée), le rapatriement des enfants est donc toujours un aspect très secondaire de la mission envisagée. Si les propos échangés entre le pape et son Secrétaire d'État ne figurent malheureusement pas dans le fonds des comptes rendus d'audiences d'Eugenio Pacelli, tout porte à croire que c'est à ce moment-là précisément que le rapatriement des enfants basques devient l'objectif officiel de la mission du futur envoyé apostolique. C'est même, selon l'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable, précisément la mise en avant de cette thématique qui permet d'emporter l'adhésion de Pie XI. On s'en souvient : le 11 juillet, les échanges avec le ministère des Affaires étrangères italien sont interrompus en raison des doutes du Saint-Père sur le profil du visiteur apostolique dessiné par Galeazzo Ciano, qu'il juge trop politique, susceptible de s'attirer les inimitiés des uns et des autres. Ceci pousse Giuseppe Pizzardo à donner un sens à la fois plus ecclésiastique et plus charitable au projet. Or, Pie XI a déjà manifesté par le passé sa sollicitude pour les enfants espagnols victimes de la guerre, et il en donne de nombreuses preuves par la suite, revenant souvent sur le sujet avec son Secrétaire d'État. Nous y faisons référence dans le chapitre précédent : lorsqu'il reçoit Eugenio Pacelli en audience le 6 février 1937, il lui indique de recommander les orphelins d'Espagne à la Société de Saint-Vincent de Paul « par commission spéciale du Saint-Père<sup>73</sup> ». Apprenant la nomination d'Ildebrando Antoniutti, Carmelo Blay, l'informateur romain d'Isidro Gomá, lui explique que « depuis longtemps le Saint-Père est extrêmement préoccupé par la question des enfants basques envoyés à l'étranger, principalement dans les pays protestants<sup>74</sup> ». Le 11 août, cette question est abordée par Pie XI en audience avec son Secrétaire d'État. Elle l'est, qui plus est, en partie indépendamment de la mission d'Ildebrando Antoniutti en Espagne, puisque le Saint-Père indique à son collaborateur de contacter le délégué apostolique à Washington, Amleto Cicognani, pour « qu'il tâche de s'occuper des enfants transportés à Morelia (Mexique) dans des conditions déplorables – et

---

<sup>73</sup> « Per incarico speciale del S. Padre mandare al Presidente Generale delle Conferenze di S. Vincenzo de' Paoli una raccomandazione per questi orfani. » Audience du Saint-Père avec le cardinal Secrétaire d'État, 6 février 1937, « Orphelins d'Espagne » (*Udienza del 6 Febbraio 1937. Orfani di Spagna*). AA. EE. SS., Stati Ecclesiastici, IV Periodo, 430a PO, fasc. 354, f. 20.

<sup>74</sup> « Desde hace tiempo el Santo Padre está preocupadísimo por la cuestión de los niños vascos enviados al extranjero, principalmente a países protestantes. » Lettre de Carmelo Blay à Isidro Gomá, Rome, 24 juillet 1937. Document 6-429 in José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá, 6, op. cit.*, p. 551-553.

dont les journaux ont parlé ici<sup>75</sup> ». Aucune référence n'est faite à la question du rapatriement : il s'agit seulement de veiller au bien-être de ces enfants. Le 20 septembre 1937, en transférant à Ildebrando Antoniutti un rapport du nonce apostolique en Belgique susceptible de l'intéresser, Eugenio Pacelli souligne, comme en guise de rappel, que « le rapatriement des enfants basques est une œuvre de charité sublime, qui tient beaucoup à cœur au Saint-Père<sup>76</sup> ». Il semble que cette expression (qu'Ildebrando Antoniutti utilise à son tour systématiquement dans ses diverses correspondances) soit plus qu'une formule toute faite. C'est au prix d'une réorientation vers une action de charité qui intéresse personnellement Pie XI, qu'est validée la visite apostolique au pays basque, conçue au départ avec des objectifs beaucoup plus politiques.

Le 20 juillet 1937, Ildebrando Antoniutti accepte sa mission et, le 23 juillet 1937 au matin, selon son propre témoignage, il reçoit ses instructions de Giuseppe Pizzardo<sup>77</sup>. Leur entretien, dont nous avons un bref compte rendu, et le mémorandum de sept pages remis à Ildebrando Antoniutti pour lui donner toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, nous permettent d'apprécier l'évolution du projet depuis le 7 juillet. Toute trace n'a pas disparu de ses premières origines puisque Galeazzo Ciano participe à la rencontre du 23 juillet. C'est lui qui « engage Antoniutti à partir au plus vite<sup>78</sup> », ce qui suggère que la présence d'un représentant du pape est toujours jugée urgente dans le contexte de la domination prochaine de tout le Nord de l'Espagne par le pouvoir franquiste. La documentation donnée à Ildebrando Antoniutti montre en effet que ses attributions sont loin de se circonscrire au seul rapatriement des enfants évacués. Portant exclusivement sur la « question basque<sup>79</sup> », le mémorandum préparé à son attention par Giuseppe Pizzardo s'inspire de sources assez faciles à repérer. Les premières pages, qui reprennent l'histoire politique du pays basque depuis le début de la Seconde République, sont directement tirées, souvent mot pour mot, du rapport présenté par Mateo Múgica à son arrivée à Rome, en octobre 1936<sup>80</sup>. On retrouve notamment

---

<sup>75</sup> « che veda di occuparsi dei bambini baschi trasportati a Morelia (Messico) in lacrimevole condizione – di cui hanno parlato qui i giornali. » Audience du Saint-Père avec le cardinal Secrétaire d'État, 11 août 1937. AA. EE. SS., Stati Ecclesiastici, IV Periodo, 430a PO, fasc. 354, f. 56.

<sup>76</sup> « Il rimpatrio dei fanciulli baschi è un'opera di squisita carità, che sta molto a cuore al Santo Padre. » Lettre d'Eugenio Pacelli à Ildebrando Antoniutti, Cité du Vatican, 20 septembre 1937. *Ibid.*, Spagna, 907 PO, fasc. 314, f. 557.

<sup>77</sup> Ildebrando ANTONIUTTI, *Memorie autobiografiche*, op. cit., p. 26.

<sup>78</sup> « interessò Antoniutti di partire al più presto. » Compte rendu de l'entretien de Giuseppe Pizzardo avec Ildebrando Antoniutti, Galeazzo Ciano et Pablo de Churruga y Dotres à l'attention d'Eugenio Pacelli, 23 juillet 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 312, f. 104.

<sup>79</sup> « Copia dal Pro-memoria consegnata a S. E. Mons Antoniutti il 21/VII/1937 : “Circa la questione basca” ». *Ibid.*, f. 96-103.

<sup>80</sup> Rapport de Mateo Múgica à l'attention de la Secrétairerie d'État : « Diócesis de Vitoria (España). Relación que su obispo presenta a la Santa Sede en orden al movimiento del ejército contra el gobierno de Madrid y hechos producidos en la diócesis de Vitoria », sans date [fin octobre 1936], 18 p. *Ibid.*, 896 PO, fasc. 288, f. 51-68.

ses opinions sur le « manque de cervelle<sup>81</sup> » des dirigeants nationalistes basques auxquels nous faisons référence dans le chapitre 5, sa condamnation sans appel de leur alliance avec le Front populaire, mais aussi, concernant l'autre camp, sa dénonciation des violences commises contre les prêtres et la population civile après la conquête du Guipuzcoa. Le mémorandum donné à Ildebrando Antoniutti relate ensuite les négociations italo-basques concernant les troupes nationalistes basques évacuées à Santander, cette section se concluant par le constat que ces discussions « sont toujours en cours<sup>82</sup> ». Enfin, Giuseppe Pizzardo a repris, dans l'ordre, les trois points évoqués par Mateo Múgica lors de la consultation du 13 juillet, en y ajoutant des informations tirées de divers rapports d'Isidro Gomá, notamment sur la situation du clergé. Ces pages se terminent par l'évocation de la question des « enfants basques<sup>83</sup> », jugée « particulièrement grave<sup>84</sup> ». Sur ce point, les propos de Mateo Múgica sont l'unique source utilisée par Giuseppe Pizzardo. Mais, sans doute pour suivre plus fidèlement la pensée de Pie XI, ils sont réorientés dans un sens assez différent de l'intention de leur auteur, qui insistait sur la nécessité d'attendre. Or cette fois, l'accent est nettement porté sur l'opportunité d'un rapatriement dès que possible :

[Mateo Múgica] dit que ces enfants furent envoyés à l'étranger pour deux motifs : la rareté des vivres et l'absence des parents engagés dans la guerre. Il considère qu'il serait désirable que ces enfants retournent rapidement dans leur pays, mais qu'il faudrait attendre quelque temps pour que les choses se normalisent un peu<sup>85</sup>.

Rien n'est dit, dans ce texte ou dans le bref compte rendu de l'audience, de l'évolution des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement franquiste depuis l'éclatement du coup d'État, même si l'on ne peut écarter que le sujet ait été abordé à l'oral. Si le chargé d'affaires officieux de Burgos auprès du Saint-Siège, Pablo Churrua y Dotres, est présent lors de l'audience d'Ildebrando Antoniutti, sa seule intervention consignée porte sur le rapatriement des enfants « et la nécessité pour tous de se tenir en contact étroit, à ce sujet, avec le Général Franco, qui a déjà fait un appel aux gouvernements pour qu'ils rendent les enfants accueillis chez eux<sup>86</sup> ».

---

<sup>81</sup> « mancanza di testa. » « Copia dal Pro-memoria consegnata a S. E. Mons Antoniutti il 21/VII/1937 : “Circa la questione basca” ». *Ibid.*, 907 PO, fasc. 312, f. 96-103.

<sup>82</sup> « sono tuttora in corso ». *Ibid.*

<sup>83</sup> « fanciulli baschi ». *Ibid.*

<sup>84</sup> « Particolarmente grave ». *Ibid.*

<sup>85</sup> « Egli dice che detti fanciulli furono inviati all'estero per due motivi : scarsità di viveri, ed assenza dei genitori impegnati nella guerra. Ritene che sarebbe desiderabile che questi fanciulli tornassero presto al loro paese, ma che si dovrebbe aspettare qualche tempo onde le cose si normalizzino un poco. » *Ibid.*

<sup>86</sup> « e della necessità per tutti di tenersi in stretto contatto, circa tale questione, con il Generale Franco, il quale già ha fatto un appello ai Governi affinché restituiscano i fanciulli ospitati presso di loro ». Compte rendu de l'entretien de Giuseppe Pizzardo avec Ildebrando Antoniutti, Galeazzo Ciano et Pablo de Churrua y Dotres à l'attention d'Eugenio Pacelli, 23 juillet 1937. *Ibid.*, f. 104.

L'analyse des fonds de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires permet ainsi d'apporter une première réponse à notre interrogation initiale : celle de la nature véritable de la mission confiée à Ildebrando Antoniutti et, pour ce qui nous intéresse, de la place qu'y occupe le rapatriement des enfants basques. Dans sa première version, conçue en collaboration étroite avec la diplomatie italienne, le profil de l'émissaire du Saint-Siège est clair : sous couvert d'une visite apostolique, il s'agit d'un poste politique. Mais à l'issue d'une évolution de deux semaines, force est de reconnaître que les tâches confiées à Ildebrando Antoniutti sont principalement d'ordre ecclésiastique (réorganisation de l'Église, protection du clergé) et humanitaire (protection de la population civile). La question du rapatriement des enfants est-elle, quant à elle, un artifice, un écran de fumée ? C'est le cas en un certain sens, mais pas comme Luis Despujol ou Isidro Gomá le croient. Cette thématique ne sert pas prioritairement à dissimuler la mission véritable d'Ildebrando Antoniutti à ses divers interlocuteurs espagnols : étudier l'opportunité du retour des enfants expatriés est en haut de sa liste de tâches. En revanche, elle permet à Giuseppe Pizzardo et Eugenio Pacelli, d'emblée convaincus par le projet italien, d'emporter le consentement de Pie XI qui, lui, rechigne à une intervention trop politique. En ce sens, l'étrange processus de construction de la mission d'Ildebrando Antoniutti est l'un des exemples des hésitations et du désarroi du Pontife face à la guerre d'Espagne, bien décrits par Emma Fattorini<sup>87</sup>. En suivant les analyses de cette dernière, il nous semble cependant que l'insistance de Pie XI pour donner un caractère de charité à la mission d'Ildebrando Antoniutti découle également de l'un des postulats les plus fondamentaux de son pontificat, à savoir son « souci de la dimension spirituelle<sup>88</sup> » de son gouvernement. Comme le montre Emma Fattorini, cette tendance, présente dès les premières années de son pontificat, s'accroît pendant la maladie qui en marque la fin, au cours de laquelle le Pape « s'autorise à être guidé par le surnaturel<sup>89</sup> ». En revanche, chez son Secrétaire d'État, l'inspiration et la réflexion spirituelles d'une part, les choix politiques faits au nom de l'État du Saint-Siège d'autre part, ressortissent de logiques différentes : les premières ne guident pas nécessairement les seconds<sup>90</sup>. On retrouve ces caractéristiques en juillet 1937, lorsque Pie XI et Eugenio Pacelli évaluent différemment l'opportunité d'envoyer un visiteur apostolique à Bilbao pour superviser l'application de l'accord italo-basque. Ainsi, loin d'être une simple couverture, la question du rapatriement des enfants basques nous paraît le signe de la volonté, particulière

---

<sup>87</sup> Emma FATTORINI, *Hitler, Mussolini and the Vatican*, op. cit., p. 88-90.

<sup>88</sup> « concern for the spiritual dimension ». *Ibid.*, p. 5.

<sup>89</sup> « allow himself to be led by the supernatural ». *Ibid.*, p. 8.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 73.

à Pie XI (et héritée d'ailleurs de Benoît XV), de mettre en avant les spécificités de l'action sur la scène internationale de cet État pas tout à fait comme les autres qu'est le Saint-Siège. Le rapatriement des enfants entre ainsi dans une stratégie de distinction vis-à-vis des États ordinaires, dont l'action internationale sert des intérêts stratégiques nationaux, à l'inverse du Saint-Siège qui représente l'Église catholique et ses valeurs.

#### 1.4. L'arrivée d'Ildebrando Antoniutti en Espagne : la découverte du scandale des évacuations d'enfants à l'étranger

Le processus de construction de la politique du Saint-Siège ne s'arrête pas, cependant, aux portes du Vatican. L'ordre de mission d'Ildebrando Antoniutti à son arrivée en Espagne est, rappelons-le, « d'étudier [...] *si et comment il serait possible* d'obtenir le retour des enfants basques dans leurs familles<sup>91</sup> ». Cette formulation prudente garde la trace des réserves de Mateo Múgica, même si Pie XI et ses collaborateurs conçoivent le rapatriement des enfants de manière plus volontariste. Or, peu après son arrivée en Espagne, Ildebrando Antoniutti balaye toute objection et se lance sans hésitation dans une entreprise de rapatriement global de tous les enfants basques partis à l'étranger, orientation avalisée par le Pape dès la fin du mois d'août 1937. Pour comprendre cette dernière étape du processus de décision pontifical, il nous faut donc quitter le Vatican et suivre Ildebrando Antoniutti au cours de ses premiers pas en Espagne<sup>92</sup>.

Comme nous le disions, l'incertitude règne à l'annonce de l'arrivée prochaine d'Ildebrando Antoniutti, et les supputations vont bon train au sujet de son véritable ordre de mission, de même que sur les intentions du Saint-Siège. Dans ce contexte, tant la hiérarchie ecclésiastique que les autorités civiles et militaires font tout pour le gagner à la cause franquiste et, surtout, pour le tenir éloigné des catholiques nationalistes basques. En effet, ce que craint le plus Luis Despujol, comme il s'en ouvre au cardinal Gomá, c'est qu'Ildebrando Antoniutti ne se fasse circonvenir par les partisans « de la flamboyante ex-République [basque qui] feront

---

<sup>91</sup> « di studiare specialmente [...] se ed in qual modo sia possibile procurare il ritorno dei fanciulli baschi, alle loro famiglie ». Télégramme d'Eugenio Pacelli à Isidro Gomá, Cité du Vatican, 21 juillet 1937. Document 6-408 in José Andrés GALLEGRO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 6, op. cit., p. 529-530. C'est nous qui soulignons.

<sup>92</sup> Pour un récit global des différentes dimensions de l'action d'Ildebrando Antoniutti en Espagne en dehors de la question des rapatriements d'enfants, on peut se référer à Santiago MARTÍNEZ SÁNCHEZ, « Mons. Antoniutti y el clero nacionalista vasco (julio-octubre de 1937) », *Sancho el Sabio*, vol. 27, 2007, pp. 39-79 ; à Vicente CÁRCCEL ORTÍ, « Notas sobre la misión pontificia de Mons. Antoniutti en la España nacional durante la Guerra Civil (1937-1938) », *Archivum Historiae Pontificiae*, vol. 42, 2004, pp. 51-84 ; et à Ildebrando ANTONIUTTI, *Memorie autobiografiche*, op. cit.

tout leur possible pour l'accaparer et le mettre à leur diapason<sup>93</sup> ». Du côté du pouvoir politique, les inquiétudes sont similaires : Francisco Franco suggère incidemment à Ildebrando Antoniutti lors de leur première rencontre que « le territoire basque se trouvant encore très agité, il considèrerait prudent qu'[Ildebrando Antoniutti] mène à bien [s]on activité ailleurs<sup>94</sup>. » Le lendemain, après avoir rencontré plusieurs membres du gouvernement civil à Burgos, l'émissaire du Saint-Siège commence à repérer une constante, comme il l'indique à la Secrétairerie d'État : « J'ai l'impression que les autorités sont extrêmement méfiantes quant aux contacts éventuels que je pourrai avoir avec les Basques. On me répète que je peux m'occuper de ma mission pour le retour des enfants en m'installant ailleurs<sup>95</sup>. »

Mais l'opération de captation des autorités franquistes porte rapidement ses fruits et, bientôt, les partisans du camp national se rendent compte qu'ils n'ont plus rien à craindre de l'émissaire du pape. Sollicité par Isidro Gomá dès l'arrivée d'Ildebrando Antoniutti en Espagne, le général Franco accorde à ce dernier une audience à Salamanque, le 31 juillet 1937. Une savante mise en scène a été déployée. Le quartier général de l'armée franquiste se trouve dans le palais épiscopal et le délégué apostolique en décrit longuement le décor, saturé de symboles de fidélité à Rome, exhibant des crucifix et des portraits du Pape dans chaque pièce. Quant à sa première rencontre avec le chef de l'État lui-même, c'est un éblouissement :

Le Généralissime, en tenue de campagne, me reçoit dans la grande salle du trône [...]. Ici aussi domine le Crucifix d'un côté et de l'autre le portrait de Sa Sainteté. Le Généralissime vient à ma rencontre, embrasse mon anneau [...]. La figure agile et mince du général, son maintien distingué, ses manières d'une grande courtoisie, sa voix douce et calme trahissent la figure du guerrier dominateur de l'Espagne nationale<sup>96</sup>.

L'opération de séduction est d'autant plus efficace que le chef de la rébellion militaire sait trouver les mots pour complaire au représentant du Saint-Siège, en proposant rien de moins que le rétablissement d'une société confessionnelle dans l'Espagne de l'après-guerre, qui sera l'incarnation des encycliques sociales « Rerum Novarum » et « Quadragesimo anno » : « Les

---

<sup>93</sup> « Los de la flamante ex-República [vasca] harán todo lo posible para acapararlo y ponerlo a su diapason. » Lettre de Luis Despujol à Isidro Gomá, Pampelune, 24 juillet 1937. Document 6-425 in José Andrés GALLEGÓ et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 6, *op. cit.*, p. 546-548.

<sup>94</sup> « Trovandosi il territorio basco ancora molto agitato, riteneva prudente che io svolgessi la mia attività in altri luoghi. » Rapport n° 2/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Salamanque, 1<sup>er</sup> août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 32-34.

<sup>95</sup> « Ho l'impressione che queste autorità sono sospettosissime per gli eventuali contatti che potrò avere coi Baschi. Mi si ripete ch'io posso occuparmi della mia missione pel ritorno dei bambini fissandomi altrove. » Rapport n°3/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Salamanque, 1<sup>er</sup> août 1937. *Ibid.*, f. 36-38.

<sup>96</sup> « Il Generalissimo, in divisa di campagna, mi riceve nel grande salone del trono [...]. Anche qui domina il Crocifisso da un lato e dall'altro il ritratto di Sua Santità. Il Generalissimo mi viene incontro, mi bacia l'anello [...]. La figura agile e snella del generale, il suo portamento distinto, i modi cortesissimi, la voce sottile e calma tradiscono la figura del guerriero dominatore della Spagna Nazionale. » Rapport n° 2/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Salamanque, 1<sup>er</sup> août 1937. *Ibid.*, f. 32-34.



diverses associations patriotiques dont aujourd'hui [...] les orientations ne sont pas tout à fait en accord avec les directives de l'autorité ecclésiastique, seront ramenées aux traditions religieuses et patriotiques qui conviennent le plus à l'Espagne<sup>97</sup>. » Parfaitement conscient de certaines inquiétudes à Rome vis-à-vis de son mouvement, Francisco Franco assure à Ildebrando Antoniutti que la liberté laissée aux tendances pronazies parmi les cercles phalangistes est de pure circonstance : elle sert à s'attirer les grâces des dirigeants allemands dont l'aide militaire est nécessaire. Une fois la victoire assurée, il y sera mis un terme. Le rapport rédigé par Ildebrando Antoniutti à l'intention de la Secrétairerie d'État, qui s'apparente à un compte rendu du discours de Francisco Franco plutôt qu'au récit d'un entretien, traduit l'effet apparemment hypnotique qu'exerce sur lui le « Généralissime ». Comme il le signale dès le lendemain à Luis Despujol, qui ne le perd pas des yeux, il a été convaincu que l'Espagne saura se prémunir contre l'idéologie nazie<sup>98</sup>. Les efforts déployés sont bien récompensés : Pie XI, auquel sont soumis les premiers rapports d'Ildebrando Antoniutti, « a [...] accueilli avec une satisfaction particulière la nouvelle confirmation des sentiments profondément religieux du général Franco<sup>99</sup> ».

L'impression favorable laissée par ce premier moment est encore accentuée lors de l'étape suivante du voyage d'Ildebrando Antoniutti, qui le mène à Burgos où se trouve le gouvernement civil de l'Espagne franquiste, le Conseil technique d'État<sup>100</sup>. Il s'entretient avec Francisco Gómez-Jordana, qui en est alors président, et avec son prédécesseur désormais commandant de l'armée du Nord, le général Fidel Dávila Arrondo, qui sait lui donner les assurances espérées quant aux prêtres basques convaincus d'être des nationalistes basques et condamnés à la peine de mort<sup>101</sup>. Mais l'élément-clé dans l'orientation résolument pro-franquiste d'Ildebrando Antoniutti est la traversée des territoires basques récemment conquis.

---

<sup>97</sup> « Le diverse associazioni patriottiche che oggi [...] hanno degli indirizzi non del tutto in accordo con le direttive delle autorità ecclesiastiche, saranno riportate alla tradizione religiose e patriottica che più si addice alla Spagna. » *Ibid.*

<sup>98</sup> Lettre de Luis Despujol à Isidro Gomá, Salamanque, 1<sup>er</sup> août 1937. Document 7-5 in José Andrés GALLEG0 et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, *op. cit.*, p. 19-21.

<sup>99</sup> « Ha [...] accolto con particolare compiacenza la nuova conferma dei sentimenti profondamente religiosi del Generalissimo Franco. » Lettre d'Eugenio Pacelli à Ildebrando Antoniutti, Cité du Vatican, 15 août 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 968, fasc. 6, f. 523-524.

<sup>100</sup> Le Conseil technique d'État (*Junta técnica del Estado*) est le nom de l'organisme civil chargé de gouverner la zone tenue par l'armée franquiste jusqu'à la formation du premier gouvernement de Francisco Franco, le 31 janvier 1938.

<sup>101</sup> Lettre de Luis Despujol à Isidro Gomá, Vitoria, 5 août 1937. Document 7-36 in José Andrés GALLEG0 et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, *op. cit.*, p. 58-62.

Il découvre alors l'horreur de la « domination basco-communiste<sup>102</sup> ». Luis Despujol, qui a été chargé par Isidro Gomá d'accompagner Ildebrando Antoniutti dans tous ses déplacements, l'emmène à Durango, à Elorrio et à Ochandiano, où l'émissaire du pape est « impressionné par l'esprit de piété de ce peuple<sup>103</sup> » qui « l'approch[e] en pleurant pour embrasser son anneau<sup>104</sup> ». Mais c'est surtout la vue de l'église d'Ochandiano « où se trouvent sur les autels les images profanées par les rouges : sans yeux, sans nez ou sans mains<sup>105</sup> », qui marque Ildebrando Antoniutti : il en est « horrifié<sup>106</sup> ». Aiguillonné par l'habile Luis Despujol, il a tôt fait de se faire son opinion sur la question basque :

Le soir en parlant avec moi, il eut des commentaires très durs sur les dirigeants qui avaient trompé et exploité ce peuple croyant et docile et sur les principaux coupables à son avis, c'est-à-dire les curés. [...] Évidemment, de mon côté, je fais en sorte que cette impression et ce jugement sévère s'accroissent dès que les circonstances me le permettent<sup>107</sup>.

Isidro Gomá approuve et recommande à son secrétaire de « ne pas cesser de lui inculquer, avec prudence, l'idéologie que vous savez<sup>108</sup> ». Le primat d'Espagne et son comparse trouvent, de fait, un terrain favorable chez Ildebrando Antoniutti. Selon Emma Fattorini, ce dernier a ouvertement manifesté son adhésion au fascisme par le passé<sup>109</sup>. D'ailleurs, la condamnation des prêtres nationalistes basques trouve en lui un écho personnel. Comme il l'explique à Luis Despujol, « il a vécu des choses similaires dans sa patrie et dans son diocèse, Udine, où au début du fascisme il y eut des problèmes très similaires à ceux du pays basque avec les prêtres<sup>110</sup> ».

---

<sup>102</sup> « el dominio basco-comunista. » Rapport n° 5/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 8 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 49-52.

<sup>103</sup> « Le ha impresionado mucho el espíritu de piedad de este pueblo. » Lettre de Luis Despujol à Isidro Gomá, Vitoria, 5 août 1937. Document 7-36 in José Andrés GALLEGRO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, *op. cit.*, p. 58-62.

<sup>104</sup> « La gente llorando se le acercaba a besar el anillo. » *Ibid.*

<sup>105</sup> « donde están en los altares las imágenes profanadas por los rojos : sin ojos, sin nariz, o sin manos ». *Ibid.*

<sup>106</sup> « Quedó horrorizado ». *Ibid.*

<sup>107</sup> « A la noche hablando conmigo tuvo comentarios durísimos sobre los dirigentes que habían engañado y explotado a este pueblo creyente y dócil y sobre los principales culpables a su juicio, es decir los curas. Claro que por mi parte procuro que esta impresión y severo juicio se acentúen en cuanto las circunstancias me lo permiten. » *Ibid.*

<sup>108</sup> « No deje de inculcarle, con tiento, la ideología conocida. » Lettre d'Isidro Gomá à Luis de Despujol, Tolède, 8 août 1937, p. 78-79. Document 7-55 in José Andrés GALLEGRO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, *op. cit.*, p. 78-79.

<sup>109</sup> Emma FATTORINI, *Hitler, Mussolini and the Vatican*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>110</sup> « Ha vivido cosas semejantes en su patria y diócesis, Udine, en donde al principio del fascismo hubo problemas muy parecidos a los de Vasconia con los sacerdotes. » Lettre de Luis Despujol à Isidro Gomá, Vitoria, 5 août 1937. Document 7-36 in José Andrés GALLEGRO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, *op. cit.*, p. 58-62.

La seule ombre au tableau, lors de la rencontre d'Ildebrando Antoniutti avec l'Espagne franquiste, concerne paradoxalement la dimension *a priori* la plus consensuelle de sa mission : le rapatriement des enfants basques. Avant son départ, on s'en souvient, le représentant officieux du gouvernement de Burgos au Vatican l'a bien prévenu de se mettre d'accord sur ce point avec le pouvoir franquiste, qui s'y intéresse. Or, dès son arrivée au quartier général de Salamanque, Ildebrando Antoniutti « [se] ren[d] compte qu'il est nécessaire de procéder avec la plus grande circonspection<sup>111</sup> ». Le retour des enfants dans leur patrie est « une question d'amour propre national<sup>112</sup> ». En cherchant à s'en mêler, le Saint-Siège froisse les susceptibilités : « Le secrétaire du général Franco m'a dit : "Le gouvernement a déjà pensé à tout pour l'assistance aux enfants. Les moyens d'y pourvoir ne manquent pas<sup>113</sup>". »

Lorsqu'Ildebrando Antoniutti se rend à Burgos le lendemain, c'est notamment pour entrer en contact avec le « Comité national des recherches des enfants basques à l'étranger<sup>114</sup> » dont on lui a parlé, et pour envisager leur future collaboration. Mais ce comité n'en est pas vraiment un, comme il le comprend très vite. En mai 1937, le général Fidel Dávila, alors président du Conseil technique d'État, avait ordonné la création d'une Délégation extraordinaire pour la protection des mineurs (DEPM<sup>115</sup>). Cette décision s'inscrivait dans la lignée des efforts des militaires putschistes pour mettre en place, progressivement, une structure de gouvernement civil. Or, toute l'administration centrale espagnole était à Madrid et, à Burgos, tout était à construire. La DEPM est alors créée pour faire office de CSPM, c'est-à-dire pour coordonner l'action des tribunaux pour mineurs, des maisons de correction et des Conseils provinciaux de protection des mineurs qui se trouvent en zone franquiste. Cette initiative poursuit cependant avant tout un objectif de correction des mineurs, et non de protection<sup>116</sup> : la DEPM est créée en raison du constat des « problèmes que le marxisme destructeur a provoqués en vue de la

---

<sup>111</sup> « Mi rendo conto che è necessario procedere con la massima circospezione. » Rapport n°3/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Salamanque, 1<sup>er</sup> août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 36-38.

<sup>112</sup> « una questione d'amor proprio nazionale. » *Ibid.*

<sup>113</sup> « Il segretario del Gen. Franco mi ha detto : "Il governo ha già pensato a tutto per l'assistenza dei fanciulli. Non ci mancano i mezzi per provvedervi." » *Ibid.*

<sup>114</sup> « Comitato Nazionale delle ricerche dei Fanciulli Baschi all'estero. » Rapport n°3/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Salamanque, 1<sup>er</sup> août 1937. *Ibid.*, f. 36-38.

<sup>115</sup> Présidence du Conseil technique d'État, « Orden.- Creando una Delegación extraordinaria, dependiente de la Comisión de Justicia, que asumirá las funciones del Consejo Superior de Protección de Menores » [ordre du 11 mai], *Boletín Oficial del Estado*, n° 207, 15 mai 1937, p. 1434-1435.

<sup>116</sup> En ce qui concerne la protection et l'assistance, l'ordre du 11 mai renvoie explicitement à un ordre précédent sur la réorganisation des institutions de bienfaisance. Gouvernement général, « Orden.- Organizando la beneficencia pública en colaboración con la privada » [ordre du 29 décembre 1936], *Boletín Oficial del Estado*, n° 75, 3 janvier 1937, p. 18-22.

correction de la délinquance des mineurs<sup>117</sup> ». Il s'agit donc de prévoir comment intégrer dans l'Espagne nationale les hordes de dangereux adolescents, serrant un couteau entre les dents, qui tomberont dans le giron franquiste au fur et à mesure de la conquête. C'est dans cette optique qu'est abordée, dans l'exposé des motifs de la création de la DEPM, la question des enfants évacués. En effet,

la conduite criminelle des hordes marxistes, qui enlèvent en masse l'enfance espagnole pour la transférer à l'étranger, la poussant à commettre les délits les plus répugnants et la laissant dans le plus grand abandon, a aggravé le problème<sup>118</sup>.

Une semaine après la création de la DEPM, Antonio Maseda Bouso est choisi parmi les membres de la commission de la Justice, qui fait office de ministère au sein du Conseil technique d'État, pour diriger – ou plutôt, incarner à lui tout seul – le nouvel organisme<sup>119</sup>. Sa responsabilité est donc très lourde puisqu'il doit, en substance, reconstruire toute l'administration centrale de correction (et de protection) des mineurs. Le rapatriement des enfants évacués n'est même pas explicitement mentionné comme faisant partie de ses missions et, dans ses premiers mois de travail, Antonio Maseda a bien du mal à s'en occuper. Comme nous le verrons, le retour en Espagne du premier groupe d'enfants, ceux du sanatorium de Górliz, est organisé par la diputation (*diputación*) de Biscaye, c'est-à-dire l'administration provinciale. En Grande-Bretagne, c'est F. G. Sturupp, le représentant à Londres du nouveau parti unique, la Phalange espagnole traditionaliste et des Juntas d'offensive nationale-syndicaliste (*FET y de las JONS*, ou FET), qui s'intéresse le premier au rapatriement des enfants, dès les premiers jours de juillet 1937<sup>120</sup>. Il n'apprend qu'à la fin du mois d'août, lors d'un passage à Burgos, l'existence d'Antonio « Maseda, qui est l'homme nommé par le Généralissime pour les rapatriements<sup>121</sup> ». Ce dernier est d'ailleurs trop heureux de lui laisser

---

<sup>117</sup> « los problemas que el marxismo destructor ha planteado en orden a la corrección de la delincuencia de los menores ». Présidence du Conseil technique d'État, « Orden.- Creando una Delegación extraordinaria, dependiente de la Comisión de Justicia, que asumirá las funciones del Consejo Superior de Protección de Menores » [ordre du 11 mai], *Boletín Oficial del Estado*, n° 207, 15 mai 1937, p. 1434-1435.

<sup>118</sup> « La criminal conducta seguida por las horas marxistas, arrancando en masa a la infancia española para trasladarla al extranjero, impeliéndola a la comisión de los más repugnantes delitos, y dejándola sumida en el mayor abandono, ha agravado el problema. » *Ibid.*

<sup>119</sup> Présidence du Conseil technique d'État, « Orden.- Nombrando Delegado extraordinario para la Protección de Menores a D. Antonio Maseda Bouso » [ordre du 18 mai 1937], *Boletín Oficial del Estado*, n° 213, 21 mai 1937, p. 1538. Le Registre de la propriété foncière en Espagne est l'équivalent de l'ancienne Conservation des hypothèques en France.

<sup>120</sup> Lettres de F. G. Sturupp, chef de la Phalange en Angleterre, à Pilar Primo de Rivera, chef national de la Section féminine de la Phalange à Salamanque, Londres, 2 juillet 1937 ; et à José del Castaño Cardona, délégué national du Service extérieur de la Phalange à Salamanque, 14 juillet 1939. AGA (9) 17 12 51/21121, dossier « Angleterre ». À cette date, la DEPM n'a aucun lien avec le Service extérieur de la Phalange, qui n'intervient au plus tôt qu'en été 1941 (voir chapitre 7).

<sup>121</sup> « Maseda, que es el nombrado por el Generalísimo para las repatriaciones. » Lettres de F. G. Sturupp à José del Castaño, délégué national du Service extérieur de la Phalange à Salamanque, 28 août 1939. *Ibid.*

la responsabilité du travail à faire en Grande-Bretagne. Il l'autorise même à continuer d'envoyer ces rapports sur le sujet à José del Castaño Cardona, délégué national du Service extérieur de la FET qui se trouve à Salamanque, plutôt qu'à lui-même à Burgos.

*A priori*, rien ne s'oppose donc à ce que le délégué extraordinaire à la protection des mineurs et le délégué apostolique en Albanie travaillent eux aussi main dans la main, entre Burgos et Bilbao, pour œuvrer au rapatriement des enfants évacués, d'autant que Francisco Franco « promet [à Ildebrando Antoniutti] qu'il donnerait des instructions au Président de l'Œuvre nationale des enfants réfugiés pour qu'il se mette en relation avec lui<sup>122</sup> ». Pourtant, l'émissaire du pape ne trouve pas un accueil favorable chez Antonio Maseda, ce que Luis Despujol, d'ordinaire si perspicace, ne s'explique pas :

Je n'ai pas pu éclaircir si les réticences qu'eut M. Maseda sont dues au fait qu'il n'est pas bien au courant ou bien aux instructions qu'il a pu recevoir pour se tenir sur la réserve avec le Voyageur [Ildebrando Antoniutti]. Cette dernière hypothèse me paraîtrait un peu étrange<sup>123</sup>.

Réciproquement, Ildebrando Antoniutti ne quitte pas Burgos avec une haute idée de la DEPM, étant donné qu'« on eut l'impression qu'en réalité, ils n'ont rien organisé de sérieux. De fait, le Voyageur a plus de données concrètes que le soi-disant comité de Burgos, qui se réduit à M. Maseda... qui s'absente et naturellement quand il n'est pas là, rien ne se fait<sup>124</sup>. » Le 6 août, arrivé à Bilbao avec Ildebrando Antoniutti, Luis Despujol confirme qu'ils « continu[ent] à [se] heurter à l'attitude un peu bizarre de M. Maseda qui se montre méfiant. Il est difficile d'en éclaircir le motif<sup>125</sup>. »

Le rapport qu'envoie de son côté Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État de son côté fournit cependant une hypothèse. Il y mentionne en effet que « la mission dont [il est] chargé est encore accueillie avec une certaine réserve de la part des quelques organisations phalangistes (spécialement par la Phalange centrale de Burgos) qui agissent sous l'inspiration

---

<sup>122</sup> « Promise che avrebbe dato istruzioni al Presidente dell'Opera Nazionale dei Fanciulli profughi perchè si metta in relazione con me. » Rapport n° 2/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Salamanque, 1<sup>er</sup> août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 32-34.

<sup>123</sup> « No he podido aclarar si las reticencias que tuvo el Sr. Maseda se deben a que no estaba bien enterado o bien a las instrucciones que haya podido haber recibido en el sentido de que se mantenga reservado con el Viajero. Esto último me parecería un poco extraño. » Lettre de Luis Despujol à Isidro Gomá, Vitoria, 5 août 1937. Document 7-36 in José Andrés GALLEGO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, op. cit., p. 58-62.

<sup>124</sup> « Se sacó la impresión que en realidad no tienen nada organizado en serio. De hecho tiene más datos concretos el Viajero que el llamado Comité de Burgos, que está reducido al Sr. Maseda... quien se ausenta y naturalmente cuando está fuera no se hace nada. » *Ibid.*

<sup>125</sup> « Seguimos tropezando con la actitud algo rara del Sr. Maseda quien se muestra receloso. Es difícil aclarar el motivo. » Lettre de Luis Despujol à Isidro Gomá, Bilbao, 6 août 1937. Document 7-45 in *Ibid.*, p. 68-70.

des dirigeants allemands<sup>126</sup> ». Il ne précise pas, cependant, si cette réserve porte sur sa venue en Espagne en général, ou bien sur le rapatriement des enfants en particulier. L'hypothèse d'une affiliation ou d'une proximité d'Antonio Maseda aux milieux phalangistes semble cependant plus que plausible, étant donnée sa bienveillance envers le représentant de la Phalange à Londres. Ceci pourrait aussi expliquer le rattachement ultérieur, en juillet 1941, de l'ex-DEPM, devenue la Délégation extraordinaire pour le rapatriement des mineurs (DERM), au Service extérieur de la FET (nous y reviendrons dans le chapitre 7). En tout état de cause, et en acceptant l'hypothèse qu'Antonio Maseda fasse en effet partie de la FET, son attitude vis-à-vis de l'émissaire du Saint-Siège ne peut être interprétée comme une manifestation des opinions volontiers laïcisantes, favorables à une séparation de l'Église et de l'État, des « vieilles chemises » de la Phalange, ou encore d'une attirance pour le paganisme pronazi<sup>127</sup>. En effet, le magistrat Antonio Maseda, fonctionnaire préposé au registre de la propriété foncière de l'arrondissement de Cuellar dans la province de Ségovie<sup>128</sup>, est un militant de longue date du catholicisme social, et l'un de ses plus éminents représentants. En 1918, à 25 ans<sup>129</sup>, il fonde la revue de l'action catholique de sa ville natale de Mondoñedo, en Galice<sup>130</sup>. Dix ans plus tard, en 1929, il est devenu secrétaire de la Confédération nationale catholique-agraire, la CONCA, qui est alors la plus grande organisation sociale de l'Église espagnole, avec près d'un million d'adhérents<sup>131</sup>. En 1934, il est le principal inspirateur de la revue galicienne *Combate*, « publication conservatrice et catholique, organe d'expression de la Fédération des syndicats

---

<sup>126</sup> « La Missione di cui sono incaricato è accolta ancora con qualche riserva da parte di alcune organizzazioni falangiste (specialmente dalla Falange central di Burgos) che agiscono sotto l'ispirazione di dirigenti tedeschi. » Rapport n° 5/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 8 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 49-52.

<sup>127</sup> Joan Maria THOMÀS, *Lo que fue la Falange : la Falange y los falangistas de José Antonio, Hedilla y la unificación, Franco y el fin de la Falange española de las JONS*, Barcelone, Plaza & Janés, coll. « Así fue : la historia rescatada », n° 31, 1999, p. 46-48.

<sup>128</sup> Lettre de [signature illisible], du tribunal de première instance et d'instruction de Cuellar, à José Cortés López, président de la commission de la Justice du Conseil technique d'État à Burgos, Cuellar, 21 mai 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 780/11.

<sup>129</sup> D'après un calcul tiré de sa notice nécrologique parue dans *ABC (Madrid)*, 23 décembre 1989, p. 130. Antonio Maseda est mort à 96 ans en 1989 et a été enterré religieusement.

<sup>130</sup> Ricardo PEDREIRA PÉREZ, « La revista Acción Social editada por el "centro de acción social católica" de Mondoñedo », *Mondoñedo. Publicación editada pola sociedade « amigos da cidade de Mondoñedo »*, n° 90, abril 2009, p. 12.

<sup>131</sup> Isidro SÁNCHEZ SÁNCHEZ, « El pan de los fuertes. La « Buena Prensa » en España », in Julio DE LA CUEVA MERINO et Angel Luis LÓPEZ VILLAVEVERDE (dirs.), *Clericalismo y asociacionismo católico en España : de la restauración a la transición : un siglo entre el palio y el consiliario*, Cuenca, Universidad de Castilla La Mancha, 2005, p. 84. Ceci rend d'ailleurs le parcours d'Antonio Maseda encore plus étonnant, ou mystérieux, étant donné que la CONCA est la dernière organisation sociale à résister à son absorption par la FET, laquelle est actée en août 1940. Guy HERMET, *Les Catholiques dans l'Espagne franquiste, 1: Les Acteurs du jeu politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. « Les Catholiques dans l'Espagne franquiste », 1980, p. 256-257.

agraires<sup>132</sup> ». Nous perdons la trace de son militantisme après cette date. L'hypothèse la plus plausible, à ce stade de nos recherches, pour expliquer les frictions entre Antonio Maseda et Ildebrando Antoniutti est que, ainsi qu'il le perçoit lui-même, son arrivée en Espagne vexa le nationalisme ambiant. L'enjeu pour lui serait moins de garder jalousement le périmètre d'action de la FET face à l'Église que celui du gouvernement espagnol face à une immixtion étrangère.

Quelles qu'en soient les raisons, la froideur du délégué extraordinaire à la protection des mineurs a une grande importance pour la suite de la mission d'Ildebrando Antoniutti. Celui-ci était entièrement disposé à prêter son appui aux efforts du gouvernement de Burgos et à soutenir la DEPM. Loin de se laisser décourager par la rebuffade d'Antonio Maseda, il décide de fonder sa propre œuvre à Bilbao et, pour reprendre les mots de Luis Despujol, il « continue son chemin imperturbablement, avec grands calme et discrétion<sup>133</sup>. » De fait, après avoir découvert les crimes commis par les nationalistes basques, Ildebrando Antoniutti est déterminé à mener à bien le rapatriement des enfants, coûte que coûte, comme il le confie à la fin de sa tournée à son compagnon de voyage :

[Ildebrando Antoniutti] me disait hier que s'il ne peut rien faire de valable dans cette affaire en accord avec le comité de Burgos, il est résolu à s'occuper au moins des enfants catholiques qui sont aux mains des évêques de l'étranger afin de les faire rentrer chez eux<sup>134</sup>.

En effet, parmi les crimes qu'aux yeux d'Ildebrando Antoniutti, les dirigeants civils et ecclésiastiques nationalistes basques ont commis contre leur propre population, l'évacuation des enfants vers l'étranger n'est pas le moindre. Les premiers jours passés à Bilbao le confirment dans cette opinion. Il arrive dans la capitale de Biscaye le 5 août 1937, dans une atmosphère d'apothéose médiatique autour du premier groupe d'enfants rapatriés de l'étranger<sup>135</sup>. Depuis trois semaines, une grande campagne de presse prépare le retour d'une partie des 279 enfants du sanatorium de Górliz (à 25 kilomètres au Nord de Bilbao), envoyés à

---

<sup>132</sup> « publicación conservadora y católica, órgano de expresión de la Federación de Sindicatos Agrarios ». Paloma ABEJÓN MENDOZA, « La prensa lucense ante el Estatuto de Autonomía de 1936 », *Correspondencias & Análisis*, n° 1, 2011, p. 334.

<sup>133</sup> « sigue impertérrito su camino con gran discreción y calma. » Lettre de Luis Despujol à Isidro Gomá, Bilbao, 6 août 1937. Document 7-45 in José Andrés GALLEGO et Antón M. PAZOS, *Archivo Gomá*, 7, *op. cit.*, p. 68-70.

<sup>134</sup> « Me decía ayer que si no puede hacer cosa de provecho sobre este asunto, entendiéndose con el Comité de Burgos, está resuelto a ocuparse por lo menos de los niños católicos que están en mano de los Sres. Obispos del extranjero a fin de hacerles volver a sus casas. » Lettre de Luis Despujol à Isidro Gomá, Vitoria, 5 août 1937. Document 7-36 in *Ibid.*, p. 59.

<sup>135</sup> Sur le processus d'élaboration et les principaux thèmes de la campagne médiatique franquiste visant à dénoncer les évacuations d'enfants, voir Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, « La prensa franquista de Guipúzcoa frente a las evacuaciones por mar de refugiados vascos. Mayo-Junio 1937 », in *I Encuentro de Investigadores del Franquismo : Barcelona, 5, 6 y 7 de noviembre 1992*, Barcelone, Fundació Arxiu Històric (CONC) / Universitat Autònoma de Barcelona / Societat Catalana d'Estudis Històrics, 1992, p. 201.

Saint-Christau dans les Basses-Pyrénées les 9 et 10 juin précédents par l'entremise du département de la Santé du gouvernement d'Euzkadi. Dès le 3 juillet, l'opportunité de leur renvoi en Biscaye est signalée par José María Quiñones de León, représentant officieux du gouvernement franquiste à Paris, comme pouvant produire à peu de frais un « bénéfice moral pour notre cause<sup>136</sup> ». Le 14 juillet 1937, la toute nouvelle administration civile provinciale de Biscaye, la diputación, décide d'appeler les parents de ces enfants à en réclamer le rapatriement<sup>137</sup>. Le jour même, *La Gaceta del Norte* annonce la publication d'un prochain communiqué de presse officiel dénonçant « le calvaire que subissent les petits malades<sup>138</sup> » et la volonté de la diputación d'organiser leur « sauvetage<sup>139</sup> ». Lorsque, trois semaines plus tard, les 109 enfants réclamés par leurs parents arrivent à la frontière espagnole, leur venue donne lieu à une mise en scène savamment orchestrée. Le convoi est accueilli au pont international d'Irún, le 8 août au soir, par la fanfare de la FET et par des délégations de ses organisations de jeunesse, Flechas, Pelayos et Margaritas<sup>140</sup>. Les journaux du 8 août se font largement l'écho de cet événement « d'une émotion impressionnante<sup>141</sup> ». L'interprétation qui en est proposée est sans ambiguïté : il s'agit de fêter le retour de « ces êtres innocents que les ennemis de l'Espagne, bêtes sauvages sans âme, arrachèrent de vive force à la chaleur des leurs, pour les emmener par ces mondes comme une réclame de leurs mensonges et de leurs instincts pervers<sup>142</sup>. » Cette affirmation n'a rien d'original : elle est répétée en boucle, et presque toujours dans les mêmes termes, par la presse franquiste du Guipuzcoa depuis le début du mois de mai 1937, puis par celle de Bilbao dès sa réorganisation, après la conquête de la ville<sup>143</sup>. Dans le premier rapport qu'il écrit depuis Bilbao, précisément le 8 août 1937, sur la question du rapatriement des enfants basques, Ildebrando Antoniutti se fait l'écho de cette atmosphère et de ce discours officiel. S'il

---

<sup>136</sup> « beneficio moral para nuestra Causa. » Lettre de José María Quiñones de León, représentant officieux du gouvernement franquiste à Paris, à José Antonio de Sangróniz, chef du cabinet diplomatique du chef de l'État, Paris, 3 juillet 1937. AMAEC, R. 1260/126.

<sup>137</sup> Copie de la décision de la diputación de Biscaye signée par son président, Luis Llaguno, Bilbao, 14 juillet 1937. *Ibid.*

<sup>138</sup> « el calvario que vienen sufriendo los pobrecitos enfermos ». « Diputación. Anuncio de una nota oficial », *La Gaceta del Norte*, n° 11963, 14 juillet 1937, p. 3. *La Gaceta del Norte* est accessible via la librairie digitale de la bibliothèque forale de Biscaye : [http://www.bizkaia.net/kultura/foru\\_liburutegia/liburutegi\\_digitala/listado.asp?Tem\\_Codigo=&Idioma=CA&idPublicacion=20&Dia=07&Mes=09&Anyo=1937&Buscar=Buscar](http://www.bizkaia.net/kultura/foru_liburutegia/liburutegi_digitala/listado.asp?Tem_Codigo=&Idioma=CA&idPublicacion=20&Dia=07&Mes=09&Anyo=1937&Buscar=Buscar), consulté le 28 août 2014.

<sup>139</sup> « rescate ». *Ibid.*

<sup>140</sup> « Guipúzcoa. Han sido repatriados los niños enfermos de Górliz. El descanso del soldado », *Ibid.*, n° 11984, 8 août 1937, p. 2.

<sup>141</sup> « Los enfermitos de Gorliz fueron repatriados ayer. La llegada de los niños al puente internacional fue de una emoción impresionante. » *Ibid.*

<sup>142</sup> « Esos seres inocentes que los enemigos de España, fieras sin alma, arrancaron a viva fuerza del calor de los suyos, para llevarlos por esos mundos como un pregón de sus mentiras y de sus perversos instintos. » « Con emoción patriótica. Niños que vuelven », *Ibid.*, p. 1.

<sup>143</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, « La prensa franquista... », *op. cit.*, p. 172.



ne reprend pas à son compte la violence du vocabulaire franquiste, il en reproduit le contenu : « Aujourd’hui reviennent 125 enfants malades du sanatorium de Górliz, *transportés à l’étranger aux seules fins de propagande antiespagnole, contre toute volonté des parents*<sup>144</sup>. » Trouvant ce « cas si digne de pitié<sup>145</sup> » puisque, en plus d’avoir été ravis à leurs familles, ces enfants sont atteints de tuberculose, le délégué apostolique prend sur lui de faire un don de 5 000 liras au nom du Saint-Père à la diputation provinciale qui a organisé leur retour<sup>146</sup>. Il informe également la Secrétairerie d’État de la réalité des agissements des organisateurs des évacuations : « On m’assure que de nombreux enfants ont été envoyés à l’étranger avec des faux papiers, les faisant figurer comme les fils de communistes qui en demandaient le départ<sup>147</sup>. » Quant aux prêtres basques, décidément impardonnables, certains « les ont accompagnés à l’étranger sans donner aucune nouvelle à leurs familles par la suite<sup>148</sup> », a-t-il appris.

Ildebrando Antoniutti ne s’informe pas qu’en écoutant les autorités franquistes et en lisant *La Gaceta del Norte*, même s’il en envoie régulièrement des coupures à la Secrétairerie d’État. Dès son arrivée à Bilbao, il fait savoir par voie de presse qu’il reçoit à son domicile de la Gran Vía toutes les personnes possédant des informations sur les enfants évacués<sup>149</sup>. Dans le rapport qu’il envoie à Rome, il explique que deux jours plus tard, le 8 août, il a déjà reçu presque 200 demandes<sup>150</sup> « de personnes [venues] lui exposer des choses extrêmement émouvantes. Ce sont des drames familiaux impressionnants<sup>151</sup> », ajoute-t-il.

Ce compte rendu vise à démontrer à la Secrétairerie d’État l’opportunité et même, l’importante nécessité d’un rapatriement immédiat de tous les enfants expatriés. Mais ceci est rendu impossible par les gouvernements des pays d’accueil, qui exigent une « demande formelle des parents respectifs<sup>152</sup> », visée par les autorités consulaires du pays d’accueil, pour

---

<sup>144</sup> « Oggi ritornano 125 bambini ammalati del sanatorio di Górliz, trasportati all’estero unicamente a scopo di propaganda anti-spagnuola, contro ogni volontà dei parenti. » Rapport n° 5/37 d’Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d’État, Bilbao, 8 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 49-52. C’est nous qui soulignons.

<sup>145</sup> « Trattandosi di un caso tanto pietoso. » *Ibid.*

<sup>146</sup> 250 livres sterling, soit 23 827,50 liras italiennes ont été remises à Ildebrando Antoniutti avant son départ de Rome. Brouillon de lettre d’Eugenio Pacelli à Monseigneur Tondini, substitut de l’administration des biens du Saint-Siège, 29/7/37, 23 juillet 1937. *Ibid.*, fasc. 312, f. 105.

<sup>147</sup> « Mi si assicura che molti bambini sono stati mandati all’estero con documenti falsi, facendoli figurare come figli di comunisti che ne domandavano la partenza. » Rapport n° 5/37 d’Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d’État, Bilbao, 8 août 1937. *Ibid.*, fasc. 313, f. 49-52.

<sup>148</sup> « li hanno accompagnati all’estero senza poi dare alcuna notizia alle famiglia. » *Ibid.*

<sup>149</sup> « Mons. Antoniutti, en Bilbao », *La Gaceta del Norte*, n° 11982, 6 août 1937, p. 1

<sup>150</sup> Rapport n° 5/37 d’Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d’État, Bilbao, 8 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 49-52.

<sup>151</sup> « ...di persone ad espormi dei cosi commoventissimi. Sono drammi famigliari impressionanti. » *Ibid.*

<sup>152</sup> « una domanda formale dei rispettivi genitori ». *Ibid.*

chaque enfant à rapatrier : c'est la procédure qui a été appliquée pour le rapatriement des enfants du sanatorium de Górliz<sup>153</sup>. Or, Ildebrando Antoniutti récuse cette condition, tant pour des raisons pratiques que par principe. Puisque les évacuations, dont le seul but était la propagande antifranquiste, étaient illégitimes en premier lieu, que les enfants ont été, en majorité, évacués sans l'autorisation de leurs parents et qu'ils se trouvent dans des conditions lamentables en exil, soumis en outre aux pires idéologies, leur retour immédiat et en bloc dans leur patrie et leurs foyers est dans l'ordre des choses. Pour atteindre son objectif, Ildebrando Antoniutti a besoin du soutien politique et matériel du Saint-Siège. Priant la Secrétairerie d'État d'appuyer son action, il suggère à Eugenio Pacelli de mobiliser les nonces, qui peuvent influencer les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités ou négocier avec eux, afin de faciliter les rapatriements. Il présente également une seconde demande : dans l'espoir d'une prompte mise en route d'un rapatriement massif, il sollicite une somme de 150 000 ou 200 000 liras pour financer un asile où seront placés les enfants basques « jusqu'à ce que l'on puisse retrouver leurs familles respectives<sup>154</sup> ». Si tout se passe comme il l'espère, en effet, le rapatriement des enfants pourra précéder la réclamation parentale de chacun d'entre eux.

Ces deux requêtes, incluses dans les rapports du 8 et du 18 août, sont présentées à Pie XI les 20 et 25 août 1937 respectivement. Aux deux, le Pape répond favorablement. L'évolution de la position officielle du Saint-Siège apparaît nettement à la lecture des feuilles d'audience d'Eugenio Pacelli du mois d'août : tandis que le 11, comme nous le mentionnions, Pie XI ordonne que le délégué apostolique à Washington « veille à s'occuper des enfants transportés à Morelia (Mexique)<sup>155</sup> », neuf jours plus tard, après réception du rapport du 8 août, ses instructions ont changé : « Télégraphier à Cicognani que ce que l'on désire [...], c'est que ces enfants [...] soient renvoyés en Espagne. Et faire un télégramme circulaire aux autres nonces<sup>156</sup>. » C'est chose faite le 23 août 1937<sup>157</sup>. Le 25 août, après avoir discuté le rapport d'Ildebrando Antoniutti du 18, Pie XI ordonne que lui soient transférés les 150 000 liras

---

<sup>153</sup> Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Pau, 25 août 1937. ADPA, 4 M 253.

<sup>154</sup> « Fino a quando si potranno rintracciare le rispettive famiglie. » Rapport n° 13/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 18 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 75-76

<sup>155</sup> « che veda di occuparsi dei bambini baschi trasportati a Morelia (Messico). » Audience du Saint-Père avec le cardinal Secrétaire d'État, 11 août 1937. *Ibid.*, Stati Ecclesiastici, IV Periodo, 430a PO, fasc. 354, f. 56.

<sup>156</sup> « Telegrafare a Cicognani che quello che si desidera [...], è che questi bambini [...] siano rimandati in Spagna. E fare telegramma circolare agli altri Nunzi. » Audience du Saint-Père avec le cardinal Secrétaire d'État, 20 août 1937. *Ibid.*, f. 58.

<sup>157</sup> Brouillon du télégramme d'Eugenio Pacelli aux nonces en France, Belgique et Suisse et à l'archevêque de Westminster, Cité du Vatican, 23 août 1937. *Ibid.*, Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 43. Original du télégramme d'Eugenio Pacelli à Valerio Valeri, nonce à Paris, dans ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 874, f. 9.

demandés<sup>158</sup>. Ces décisions marquent un tournant important : en ordonnant aux nonces, c'est-à-dire à ses représentants diplomatiques, d'entamer des démarches auprès des gouvernements des pays d'accueil, le pape fait du retour des enfants en Espagne une politique officielle de l'État du Saint-Siège – et plus seulement une œuvre charitable et religieuse.

La ligne du Saint-Siège, comme État et comme gouvernement de l'Église, est donc fixée, et elle est communiquée à ses représentants en France, en Belgique, en Suisse, au Royaume-Uni et même aux États-Unis, pour être appliquée à l'ensemble des enfants espagnols évacués à l'étranger<sup>159</sup>. Entre le début du mois de juillet et la fin du mois d'août, la mission de l'émissaire apostolique à Bilbao a bien évolué. Née en vue de faciliter la reddition de l'armée nationaliste basque, mais jugée peu souhaitable par le Saint-Père sous cette forme trop politique, elle acquiert un caractère de charité grâce à la mise en avant de la question des enfants basques. Celle-ci n'aurait sans doute jamais été soulevée dans l'enceinte du Vatican, à ce moment précis, si Mateo Múgica ne s'était trouvé à Rome, à la disposition de Giuseppe Pizzardo pour plaider la pitié envers ses ouailles. Ainsi, la présence à Rome de l'évêque de Vitoria déclenche un processus qui aboutit à délégitimer son propre point de vue. Pour lui, les évacuations d'enfants étaient justifiées par la pénurie alimentaire et par la mobilisation des pères, causes encore valables qui s'opposent toujours à un rapatriement immédiat. Selon Ildebrando Antoniutti, en revanche, les évacuations avaient pour seul but de servir la propagande antifranquiste des nationalistes basques. De même que son appréhension du problème s'oppose à celle de Mateo Múgica, de même, la solution qu'il préconise diffère de la sienne.

Le cas de la politique en faveur du rapatriement des enfants évacués permet de faire apparaître le processus de décision au sein du Saint-Siège et le rôle respectif des hommes qui forment le proche entourage de Pie XI<sup>160</sup>. Dans ce régime autocratique, le dernier mot, surtout

---

<sup>158</sup> Audience du Saint-Père avec le cardinal Secrétaire d'État, « Rapporto di Mgr Antoniutti N. 13/37 in dato del 18 Agosto », 25 août 1937. AA. EE. SS., Stati ecclesiastici, 430a PO, fasc. 354, f. 56.

<sup>159</sup> Le télégramme d'Eugenio Pacelli aux nonces porte bien sur le rapatriement des « fanciulli spagnoli ». Télégramme d'Eugenio Pacelli à Valerio Valeri, Cité du Vatican, 23 août 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 874, f. 9.

<sup>160</sup> Cette question s'inscrit dans un champ historiographique en plein renouvellement, dans le sillage de l'ouverture du fonds Pie XI et du programme de recherche « Papauté et gouvernement du catholicisme au temps des totalitarismes et des empires coloniaux » porté par l'École française de Rome entre 2008 et 2012 et dirigé par Jean-Dominique Durand, Jacques Prévotat et Claude Prudhomme. Ce programme a donné lieu à deux importantes publications : Jacques PRÉVOTAT, *Pie XI et la France : l'apport des archives du pontificat de Pie XI à la connaissance des rapports entre le Saint-Siège et la France*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 2010, 533 p ; Laura PETTINAROLI (dir.), *Le gouvernement pontifical sous Pie XI : pratiques romaines et gestion de l'universel*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 2013, XI-847 p. Les travaux de Magali della Sudda proposent également de nouvelles approches sur cette question : Magali DELLA SUDDA, « La suppression de l'hebdomadaire dominicain Sept », *op. cit.* ; « Les transformations de l'exercice de l'autorité épiscopale », *op. cit.*

pour les questions d'importance, revient au Saint-Père quand bien même celui-ci, très malade, se repose de plus en plus sur son Secrétaire d'État. Cependant, l'initiative propre d'Eugenio Pacelli et, surtout, de Giuseppe Pizzardo, tient un rôle crucial. Finalement, la décision d'envoyer Ildebrando Antoniutti à Bilbao apparaît comme un compromis négocié entre ces derniers et le Saint-Père. Mais le processus ne s'arrête pas là : dès le départ, la formulation de la mission d'Ildebrando Antoniutti (« étudier [...] si et comment ») lui laisse une certaine marge d'appréciation et, finalement, ses conclusions sont endossées par le pape. Ainsi, la politique pontificale n'est pas seulement définie au centre : elle est également modifiée et façonnée par les retours de ses représentants sur le terrain. De plus, Ildebrando Antoniutti ne fait pas que répondre à la question qui lui a été posée. En situant le nœud du problème des rapatriements au niveau des relations internationales, et en demandant l'intervention des nonces auprès des gouvernements étrangers, il transforme sa mission de charité au pays basque en question diplomatique.

## **2. L'exception française : une dispute arbitrée par les pouvoirs publics**

À la fin du mois d'août 1937, Ildebrando Antoniutti amorce la réalisation de son projet, notamment en France. Comme nous l'avons vu, sa première piste de travail est de mobiliser le réseau diplomatique du Saint-Siège et de s'adresser directement aux gouvernements des pays d'accueil. Dans quelle mesure y parvient-il ? Quelle réponse le gouvernement français fait-il à sa demande ? Comment les responsables de l'hébergement des enfants espagnols en France perçoivent-ils sa campagne et comment y réagissent-ils ?

L'historiographie considère généralement qu'en France, l'entreprise d'Ildebrando Antoniutti « se heurte à un mur<sup>161</sup> ». Certes, parmi les enfants qui y sont hébergés sans leurs parents, ceux qui repartent en Espagne franquiste sont une minorité, si l'on considère toute la durée du mandat d'Ildebrando Antoniutti en Espagne (fin juillet 1937 - début mai 1938). D'après Jesús Alonso, trois éléments expliqueraient cet échec. Ce sont, par ordre d'importance, l'opposition féroce des gouvernements républicains et basque, celle du CAEE<sup>162</sup> et, enfin, les obstacles administratifs créés par le gouvernement français. Mais cette perspective, liée à une

---

<sup>161</sup> « chocado contra un muro ». Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, *1937, op. cit.*, p. 413.

<sup>162</sup> Dans un article qui évalue l'action d'Ildebrando Antoniutti à l'échelle internationale, tous pays confondus, Antón Pazos estime quant à lui que c'est l'attitude des comités d'hébergement qui constitue le facteur-clé du succès ou de l'échec des rapatriements dans les différents pays concernés. Antón M. PAZOS, « La Santa Sede, la República y los niños vascos », *op. cit.*, p. 405.

forme d'illusion rétrospective, met sur le même plan trois acteurs dont les modes d'intervention et les orientations ne sont pas comparables. En effet, si les autorités républicaines espagnoles présentes à Paris et leurs alliés du CAEE *se mobilisent* contre les rapatriements, le gouvernement français, lui, *édicte des normes* immédiatement applicables sur l'ensemble du territoire. Or, celles-ci ne visent pas à empêcher l'envoi d'enfants espagnols en zone franquiste, mais à garantir l'exécution de la volonté des parents. De ce fait, elles ne sont pas intégralement défavorables à l'entreprise de l'émissaire du Saint-Siège, qui n'est pas sans rencontrer quelques succès initiaux.

### 2.1. L'interposition unilatérale du gouvernement français

Nous l'avons signalé, le principal obstacle sur la voie du rapatriement global est la règle appliquée par les gouvernements étrangers selon laquelle chaque enfant doit être dûment réclamé au moyen d'une demande parentale visée par l'un de leurs consulats en Espagne. Ildebrando Antoniutti commence dès son arrivée à Bilbao à collecter ces pétitions individuelles, mais il espère ne pas en avoir besoin et négocier rapidement un retour en bloc. Pour cela, il a prié la Secrétairerie d'État de prescrire aux nonces d'user de « leur influence puissante<sup>163</sup> » pour solliciter des gouvernements auprès desquels ils sont accrédités le renvoi des enfants espagnols dans leur pays. Mais sans attendre de savoir si ces instructions ont bien été communiquées<sup>164</sup>, ni les résultats des démarches des nonces, il se rend dès le 23 août 1937 à Saint-Jean-de-Luz et Hendaye pour s'entretenir avec les ambassadeurs français, belges et britanniques qui ont quitté Madrid pour le pays basque français au début de la guerre. Les « négociations diplomatiques<sup>165</sup> » qu'Ildebrando Antoniutti initie alors ont un caractère assez hétérodoxe puisqu'il n'a en théorie aucun pouvoir de représentation de ce type. Toutefois, explique-t-il à Eugenio Pacelli, il a consenti à ces entretiens à la demande de José Antonio de Sangróniz, chef du cabinet diplomatique de Francisco Franco, dont la requête « démontre que ces autorités sont de plus en plus conscientes du caractère de [s]a mission<sup>166</sup> ». D'emblée, la position d'Ildebrando Antoniutti – représentant du Saint-Siège ou de la diplomatie franquiste ? – est ambiguë.

---

<sup>163</sup> « sollecitare con la loro autorevole influenza il rimpatrio ». Rapport n° 5/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 8 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 49-52.

<sup>164</sup> La réponse positive lui est notifiée par la lettre d'Eugenio Pacelli à Ildebrando Antoniutti, Cité du Vatican, 26 août 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 5, f. 575-576.

<sup>165</sup> « Trattative Diplomatiche pel ritorno dei fanciulli baschi » est l'objet du rapport n° 15/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 25 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 93-94.

<sup>166</sup> « Dimostra come queste autorità vadano sempre più rendendosi conto del carattere della mia missione. » *Ibid.*

Les trois ambassadeurs qu'Ildebrando Antoniutti rencontre<sup>167</sup> le 23 août 1937 lui rappellent ce qu'il sait déjà, à savoir que « leurs gouvernements demandent que les parents des enfants présentent des requêtes régularisées, visées par les consuls étrangers<sup>168</sup> ». Mais l'émissaire du Saint-Siège espère apporter une contradiction irréfutable. Il présente un raisonnement juridiquement motivé, invoquant l'autorité parentale et, surtout, la souveraineté nationale espagnole (franquiste). Il reproduit d'ailleurs intégralement son argumentation à l'attention de la Secrétairerie d'État :

J'ai répondu que la quasi-totalité des parents ne savent pas dans quelle nation se trouvent leurs enfants, parce que ces derniers furent emmenés à l'étranger avec des destinations incertaines et de faux papiers, et qu'on n'a presque aucune nouvelle de leur lieu de résidence : une telle procédure est donc compliquée et difficile. Mais abstraction faite de ces considérations, *j'ai ajouté qu'une telle procédure me semblait contraire au droit*. Les enfants basques ont été transportés à l'étranger, dans leur presque totalité, par ordre du défunt gouvernement d'Euzkadi et généralement, contre la volonté de leurs parents, surtout pour une raison de propagande politique. Ils doivent donc être restitués aux autorités qui gouvernent aujourd'hui en Biscaye, lesquelles réclament le retour des enfants au nom des familles respectives qui les demandent et les attendent. Si quelque famille ne voulait pas que ses propres enfants rentrent en Espagne, seules ces familles devraient demander à ce que ces derniers soient retenus en Angleterre, en France ou en Belgique<sup>169</sup>.

D'après Ildebrando Antoniutti, le renversement de perspective qu'il propose emporte l'adhésion des diplomates. Ceux-ci « semblèrent impressionnés par cette argumentation, et ils [lui] dirent qu'ils exposeraient ce point de vue à leurs gouvernements respectifs<sup>170</sup> ». Une nouvelle fois cependant, le très actif émissaire du Saint-Siège n'attend pas les résultats de ses démarches et il passe directement à l'étape suivante. Il profite de son passage en France pour prendre contact avec Henri-Jean Houbaut, l'évêque de Bayonne, président du comité d'accueil responsable de la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port (voir le chapitre 5). Les deux hommes se

---

<sup>167</sup> Le rapport d'Ildebrando Antoniutti met en scène une seule conversation, mais il est possible que ces entretiens se soient en réalité déroulés successivement et qu'il en livre un résumé global.

<sup>168</sup> « I loro Governi domandano che i genitori dei bambini presentino delle richieste regolari, vidimate dai consoli stranieri. » Rapport n° 15/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 25 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 93-94.

<sup>169</sup> « Ho risposto che la quasi totalità dei genitori non sanno in quale nazione si trovino i figli, perché questi furono portati all'estero con destinazioni incerte e con documenti falsi, e quasi nessuna notizia si è avuta sulla loro residenza ; essere quindi complicata e difficile una simile procedura. Ma prescindendo da queste considerazioni, *ho soggiunto che una simile procedura mi sembrava contrario al diritto*. I fanciulli baschi sono stati trasportati all'estero, nella quasi totalità, per ordine del cessato governo di Euzkadi e, generalmente, contro la volontà dei genitori, soprattutto per ragione di propaganda politica. Essi devono, quindi, essere restituiti alle autorità che governano oggi in Biscaglia, le quali richiedono il ritorno dei fanciulli in nome delle rispettive famiglie che li domandano e li attendono. Se qualche famiglia non volesse che i propri figli rientrino in Spagna, soltanto queste famiglie dovrebbero domandare che gli stessi figli siano ritenuti in Inghilterra, in Francia o in Belgio etc. » *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>170</sup> « I diplomatici sembrarono colpiti da questa mia argomentazione, e mi dissero che avrebbero esposto tale punto di vista ai rispettivi governi. » *Ibid.*

mettent facilement d'accord. La demande de rapatriement des 500 enfants hébergés dans l'ancienne citadelle constituera un projet pilote pour mettre à l'épreuve les règles administratives françaises. Ildebrando Antoniutti quitte Henri-Jean Houbaut en promettant de revenir dans les jours suivants afin de visiter la colonie et de demander, en tant que représentant du pape, à ses responsables catholiques de faciliter le rapatriement des enfants. Réciproquement, l'évêque de Bayonne assure Ildebrando Antoniutti qu'il « s'occupe[ra] activement du retour des enfants dans leur patrie<sup>171</sup> ».

Il tient parole. Dès le 25 août, alors que l'émissaire du Saint-Père est reparti quelques jours en Espagne, Henri-Jean Houbaut rend visite au sous-préfet de Bayonne, Pierre Daguerre. Mais il lui expose le problème du rapatriement des enfants de Saint-Jean-Pied-de-Port de manière fort malhabile en faisant d'Ildebrando Antoniutti le « nonce Extraordinaire auprès du Gouvernement de Franco », expression qu'il répète par écrit quelques jours plus tard<sup>172</sup>. Certes, cette confusion n'en est pas tout à fait une. Si Ildebrando Antoniutti n'est ni nonce ni même, à cette date, accrédité auprès de Burgos<sup>173</sup>, il s'est sans doute senti libre d'exprimer ses véritables convictions dans la bonne compagnie du très pro-franquiste évêque de Bayonne (voir chapitre 5). En revanche, la fonction que ce dernier attribue à l'émissaire apostolique ruine instantanément, aux yeux du sous-préfet, toute la légitimité symbolique qui s'attache d'ordinaire à l'action humanitaire et à sa revendication de neutralité politique. Henri-Jean Houbaut produit ainsi l'effet inverse de celui qu'il escomptait et met l'autorité préfectorale en alarme. Le jour même, Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, avertit le ministre de l'Intérieur :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Sous-préfet de Bayonne vient de m'exposer que l'Évêque de cette ville avait reçu la visite de Mgr ANTONETTI [sic], prélat italien, *délégué apostolique, nonce extraordinaire auprès du Général Franco*.

Mgr. ANTONETTI [sic] *agissant, non seulement d'accord avec les autorités rebelles mais de leur part*, est chargé de rassembler les enfants espagnols réfugiés en France et éparpillés sur l'ensemble de notre territoire pour les ramener en Espagne. Ces enfants seraient, selon le cas, ou bien remis à leurs parents dont certains les auraient déjà réclamés, ou bien placés dans des camps spéciaux<sup>174</sup>.

Présentée sous cette lumière crue et peu avantageuse, l'œuvre de rapatriement des enfants acquiert d'emblée une dimension non seulement politique, mais diplomatique. À cette

---

<sup>171</sup> « si occupa attivamente pel ritorno dei fanciulli in patria. » *Ibid.*

<sup>172</sup> Lettre d'Henri-Jean Houbaut à Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, Bayonne, 30 août 1937. ADPA, 4 M 253.

<sup>173</sup> Il ne le devient qu'en prenant la fonction de chargé d'affaires, le 7 octobre 1937.

<sup>174</sup> Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Pau, 25 août 1937. ADPA, 4 M 253. C'est nous qui soulignons. Annexe 15.

date, en effet, le gouvernement républicain de Valence est le seul qui soit reconnu par la France. Le préfet des Basses-Pyrénées n'est pas apte à statuer sur une demande émanant, en substance, d'un représentant franquiste. Il demande donc au ministre de l'Intérieur ses instructions et celles du « Département des Affaires étrangères. » Deux jours plus tard, l'affaire prend un tour encore plus délicat lorsque le préfet est averti par le sous-préfet de Bayonne que « le Consul d'Espagne et la Délégation d'Euzkadi [o]nt alerté leur ambassade pour l'affaire Antoniutti<sup>175</sup> ». Peut-être ont-ils d'ailleurs été avisés par Pierre Daguerre lui-même. Selon ce dernier, le préfet devrait immédiatement prévenir Roger Verlomme, directeur de cabinet du ministre, pour l'« engager à la prudence<sup>176</sup> ». Contacté par téléphone, celui-ci indique en effet à la préfecture de ne rien faire : il recevra lui-même « Mgr Antonetti<sup>177</sup> ». Ildebrando Antoniutti n'a pas fait le voyage de Paris au cours de ces journées, mais nous ne savons pas s'il a reçu l'invitation du directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur.

Ignorant tout de la réaction en chaîne déclenchée, le 25 août, par la visite officieuse d'Henri-Jean Houbaut à la sous-préfecture de Bayonne, l'émissaire du Saint-Siège cherche à placer tous les atouts de son côté pour obtenir le retour des enfants. Le 26, il rédige une lettre dans les formes à Henri-Jean Houbaut, auquel il s'adresse comme président du comité d'accueil de Bayonne, pour lui demander au nom de la charité et des parents éplorés de bien vouloir accepter le retour en Espagne des enfants hébergés à Saint-Jean-Pied-de-Port – lettre qu'Henri-Jean Houbaut transfère dûment à la sous-préfecture<sup>178</sup>. Le jour suivant, Ildebrando Antoniutti prévient le nonce Valerio Valeri de ses démarches concernant la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port et lui demande de les appuyer à Paris auprès du gouvernement<sup>179</sup>. Le 28 août, il se rend à la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port et il est effaré par ce qu'il y découvre. Les enfants sont soumis à une constante propagande nationaliste basque et ils sont persuadés que les fascistes ont établi un régime de terreur à Bilbao. Les prêtres qui s'occupent d'eux restent sourds à ses admonestations lorsqu'il leur demande, au nom du Saint-Père, de faciliter le retour des enfants basques dans leur patrie et de cesser de « fomentier la discorde et de semer la haine dans l'âme

---

<sup>175</sup> Note manuscrite sur papier à en-tête du cabinet du préfet des Basses-Pyrénées, sans date [27 ou 28 août 1937]. *Ibid.*

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> Note manuscrite en marge de la copie de la lettre de Maurice Mathieu à Marx Dormoy, Pau, 25 août 1937. *Ibid.* Annexe 15.

<sup>178</sup> Lettre d'Ildebrando Antoniutti à Henri-Jean Houbaut, Bilbao, 26 août 1936 et lettre d'Henri-Jean Houbaut à Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, Bayonne, 30 août 1937. *Ibid.*

<sup>179</sup> Lettre d'Ildebrando Antoniutti à Valerio Valeri, Bayonne, 27 août 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 874, f. 3-4



des pauvres enfants qui leur sont confiés<sup>180</sup> ». Cette visite renforce s'il en était besoin la conviction d'Ildebrando Antoniutti qu'un rapatriement global est urgent.

Mais dès le 1<sup>er</sup> septembre 1937, le couperet tombe. Le ministre de l'Intérieur, alerté par la préfecture des Basses-Pyrénées, édicte ses propres règles pour le retour des enfants espagnols dans leur patrie. Celles-ci ne concernent pas uniquement ceux de Saint-Jean-Pied-de-Port : dûment informé par la préfecture des Basses-Pyrénées, le ministère conçoit une réponse de portée générale. Il envoie ainsi à tous les préfets une nouvelle circulaire, ajoutée comme « additif n° 5 » à l'Instruction générale de mai 1937 sur les réfugiés espagnols. Ce nouveau texte porte sur les « mesures particulières concernant les enfants » et notamment leur rapatriement :

*Le Gouvernement estime qu'il est responsable, à l'égard des parents, de tous les enfants espagnols qui ont été recueillis sur le territoire français, que ces enfants soient hébergés par les soins des collectivités publiques, par des organisations charitables ou par des personnes privées.*

On doit considérer qu'aucune atteinte ne saurait être portée aux droits des parents restés en Espagne, qui désirent reprendre leurs enfants et dont la demande est transmise par voie diplomatique.

Il appartient aux Préfets d'assurer en tout état de cause, les rapatriements demandés de la sorte par mon département ou adressés directement à l'Administration Préfectorale, sous réserve que ces demandes soient certifiées par l'autorité consulaire française<sup>181</sup>.

L'importance de ce texte dans l'histoire de la bataille autour des rapatriements réside sans doute moins dans la procédure qu'il met en place (ou, plus exactement, qu'il confirme), que dans la doctrine qu'il établit. Celle-ci est *a priori* insolite. Dans les semaines et mois précédents, le gouvernement français avait déjà été amené, à plusieurs reprises, à énoncer le principe que seule comptait la volonté des parents dans les décisions de rapatriement d'enfants<sup>182</sup>. Mais l'additif n° 5 introduit une nouveauté. En revendiquant une « responsabilité » sur les enfants espagnols au nom de parents qui n'ont nullement été consultés, le ministre de l'Intérieur (s'exprimant au nom du gouvernement, ce qui en soi n'est pas très régulier) opère un coup de force juridique et normatif. Ceci ne lui échappe pas, d'ailleurs : c'est pourquoi il

---

<sup>180</sup> « invitandoli ad essere apostoli di conciliazione e di pace, e non fomentari di discordie e seminatori di odio nell' animo dei poveri bambini ad essi affidati. » Rapport n° 5/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 8 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 49-52.

<sup>181</sup> Additif n°5 à l'Instruction générale de Mai 1937 sur l'hébergement des réfugiés espagnols, signé Jacques Chevreux, directeur général adjoint de la Sûreté nationale, pour le ministre de l'Intérieur et pour le Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), 1<sup>er</sup> septembre 1937. CARAN, F/7/15172, dossier 3. C'est nous qui soulignons.

<sup>182</sup> C'est ce qui est répondu, notamment, à l'ambassadeur Jean Herbette qui réclame avec insistance le retour à Saint-Sébastien d'un groupe d'enfants hébergés dans le Maine-et-Loire par la municipalité de Saumur depuis le mois de septembre 1936. Yves DENÉCHÈRE, « Les enfants espagnols réfugiés en Maine et Loire pendant la guerre civile d'Espagne (1936 1939) », *op. cit.*, p. 158.

fonde son instruction aux préfets sur un argumentaire moral. En effet, le terme de « responsabilité<sup>183</sup> » tel qu'il est utilisé ici n'a pas de valeur juridique. En revanche, celui de « tutelle » est évité à dessein, et pour cause : en aucun cas le ministère de l'Intérieur ne peut prétendre à une délégation de tutelle, qui signifierait qu'il a passé un accord avec les parents ou les tuteurs des enfants. L'additif n° 5 du 1<sup>er</sup> septembre 1937 aboutit finalement à accroître de manière exorbitante (au sens juridique du terme) le domaine d'intervention de l'État, en y incluant une question qui relève de l'autorité parentale et, à ce titre, du droit privé. Qui plus est, en tant que ressortissants espagnols et en tant que mineurs, les enfants évacués sont sous la protection de leur propre État – en pratique, donc, sous celle du gouvernement républicain, seul reconnu *de jure* par la France. Ce dernier cherchera d'ailleurs à faire valoir ce point, comme nous le verrons. Mais quelles que soient les failles ou les zones d'ombre de la nouvelle circulaire du ministère de l'Intérieur, le fait reste entier : le gouvernement estime que seule compte la volonté des parents, et il prend la décision unilatérale de s'en faire le seul garant.

L'additif n° 5 du 1<sup>er</sup> septembre 1937, si surprenant qu'il puisse paraître sur le plan juridique, s'inscrit dans une ferme tradition historique française concernant les rapports entre État, familles et enfants, et la délimitation des frontières entre public et privé. Dans son étude comparée des politiques de l'enfance en Grande-Bretagne et en France, Laura Lee Downs montre que dans le premier pays, de « posture libérale<sup>184</sup> », l'État n'entre pas en relation directe avec l'enfant en temps normal car la famille est considérée comme une entité purement privée : toute intromission publique représente une menace à son intégrité. Dans la « démocratie républicaine » française, en revanche, l'enfant est perçu comme un futur citoyen et l'État, à ce titre, s'intéresse directement à sa protection et à son éducation – une intervention qui n'est pas jugée comme une immixtion, mais plutôt comme un complément à l'action de la famille.

Les réactions des différents gouvernements face à la question du rapatriement des enfants espagnols sont informées par les idées maîtresses dans chaque pays concernant le rôle de l'État vis-à-vis de la famille. Ceci permet d'éclairer la spécificité du cas français, au sein d'une histoire qui se déroule en parallèle dans de nombreux pays, mais selon des modalités très différentes. En Grande-Bretagne, le problème des rapatriements est réglé exclusivement entre le Basque Children's Committee (qui a organisé l'arrivée et le placement des enfants) et le père Enrique Gábana, envoyé à Londres par Ildebrando Antoniutti avec une liste de 855 enfants

---

<sup>183</sup> La responsabilité administrative de l'État ne pourrait être engagée, au sens juridique, que dans le contexte de dommages causés à un tiers et qui exigeraient réparation de son préjudice. Nous remercions Clément Benelbaz, maître de conférences en droit à l'Université Savoie Mont Blanc de Chambéry, pour ses éclaircissements sur ce point et sur l'ensemble des aspects juridiques relatifs à ce texte.

<sup>184</sup> Laura Lee DOWNS, « Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne », *op. cit.*, p. 418.

réclamés par leurs familles<sup>185</sup>. Le Basque Children's Committee soupçonne ces demandes d'être apocryphes et nomme une commission de trois avocats indépendants pour les examiner. Le 8 octobre 1937, celle-ci déclare que les requêtes sont authentiques, ce qui ouvre la voie au rapatriement progressif des enfants accueillis en Angleterre, au fur et à mesure qu'ils sont réclamés par leurs parents<sup>186</sup>. Le gouvernement s'est tenu en dehors de l'ensemble du processus. Interrogé sur sa position le 28 octobre 1937 à la Chambre des Communes, le ministre de l'Intérieur, Samuel Hoare, concède qu'il est, à titre purement personnel, favorable au retour des enfants dans leur patrie. Mais « la responsabilité première des arrangements pour le rapatriement [...] revient au Basque Children's Committee<sup>187</sup> ».

La situation belge présente de nombreuses similarités avec le cas anglais. Là aussi, le gouvernement laisse les différents comités d'accueil décider du sort des enfants qu'ils hébergent respectivement<sup>188</sup>. L'archevêque de Malines, tout d'abord réticent, se soumet à l'ordre du Saint-Père, tout en arguant qu'il est préférable de ne rapatrier que les enfants réclamés par leurs parents, et par petits groupes<sup>189</sup>. Il n'en est pas de même pour le Parti ouvrier belge (POB) et le Groupe de défense de la République espagnole qui, pour des raisons politiques évidentes, refusent tout bonnement de considérer les demandes. Soulevée en conseil des ministres sur les instances du nonce apostolique, la question du rapatriement a trouvé un écho personnel favorable aussi bien chez le premier ministre, Paul-Émile Janson, que chez celui des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak. Mais « [le gouvernement belge] croit cependant que, de même qu'il laisse le Cardinal [archevêque de Malines] libre de rapatrier ou non les enfants recueillis par lui, de même il ne pourrait intervenir, sinon par la voie de la persuasion, auprès des autres comités normalement constitués<sup>190</sup> ». En Belgique comme au Royaume-Uni, la puissance publique se limite à influencer et, parfois, à faire pression sur les comités d'accueil. Mais ce sont ces derniers qui détiennent le pouvoir de décision sur le sort des enfants.

---

<sup>185</sup> Adrian BELL, *Only for Three Months*, *op. cit.*, p. 98.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>187</sup> « The primary responsibility for the arrangements for the repatriation of these children rests with the Basque Children's Committee ». Réponse orale à la séance de la Chambre des Communes, « Spanish Refugee Children », 28 octobre 1937, <http://hansard.millbanksystems.com/commons/1937/oct/28/spanish-refugee-children>, consulté le 31 août 2014. Nous reprenons ici une partie de notre communication non publiée sur « L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols évacués en France et en Angleterre : histoire comparée de deux mobilisations », présentée lors de la séance du 5 avril 2011 du séminaire « Protection sociale en temps de crise : France-îles britanniques, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles » organisé par Laura Lee Downs à l'EHESS.

<sup>188</sup> Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, 1937, *op. cit.*, p. 420.

<sup>189</sup> Lettre de Maurice Janssens, s.j., à Ildebrando Antoniutti, Anvers, 3 octobre 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 2, f. 344-349, fasc. 2, f. 197.

<sup>190</sup> « Ezzo crede però che, come lascia libero il Cardinale di rimpatriare o no i bambini da Lui raccolti, così non potrebbe intervenire, se non per via di persuasione, presso altri Comitati normalmente costituiti. » Lettre de Clemente Micara, nonce à Bruxelles, à Ildebrando Antoniutti, Bruxelles, 14 février 1938. *Ibid.*, f. 344-349.

En France, c'est l'inverse qui se produit. D'après l'additif n° 5 du 1<sup>er</sup> septembre 1937, le rapatriement de chaque enfant dépend des préfetures de leur lieu de résidence. Le ministère de l'Intérieur a clairement affirmé l'autorité de l'État sur les enfants espagnols hébergés sans leurs parents. En conséquence, seul le gouvernement français est habilité à définir la politique et les règles qui les concernent. Les partisans et les opposants aux rapatriements doivent compter avec les règles du jeu établies unilatéralement, qu'ils s'y plient ou qu'ils cherchent à les modifier à leur avantage. Mais ceci ne peut se faire qu'en faisant pression ou en influençant le ministère de l'Intérieur et les pouvoirs publics en général.

Dans l'immédiat, l'additif n° 5 du 1<sup>er</sup> septembre 1937 a des effets ambivalents sur la campagne d'Ildebrando Antoniutti. D'un côté, il réduit à néant ses espoirs de résolution globale et rapide : le problème du rapatriement est ramené à une infinité de cas individuels à traiter un à un. Mais d'un autre côté, le ministère de l'Intérieur garantit l'exécution des demandes parentales, pour peu qu'elles suivent la procédure indiquée. Sont entièrement exclus du processus de décision tous les responsables directs de l'évacuation, de l'hébergement et de l'entretien quotidien des enfants espagnols en France, depuis les familles d'accueil jusqu'au gouvernement espagnol républicain en passant par le CAEE. En théorie, tous les acteurs susceptibles de s'opposer à l'envoi des enfants en Espagne franquiste sont sur la touche.

## 2.2. Mobilisation et redistribution des cartes : l'ambassade d'Espagne à la tête de la défense républicaine

Les premiers envois d'enfants espagnols de la France vers la zone franquiste ont lieu avant l'arrivée d'Ildebrando Antoniutti à Bilbao. Mais hormis le rapatriement des pensionnaires du sanatorium de Górliz, ces cas sont isolés. Les autorités républicaines, en Espagne comme en France, ne les perçoivent pas comme un problème politique auquel elles doivent répondre. La faible réaction de l'ambassadeur d'Espagne à la requête de José Ballester, en juillet 1937, en est une bonne illustration. Le 21 juillet 1937, ce Grenoblois immigré qui héberge un garçon évacué de l'orphelinat du Pardo contacte Ángel Ossorio y Gallardo. Il lui explique, dans un espagnol très oral et en orthographe phonétique, qu'« aujourd'hui un homme s'est présenté qui dit qu'il est de la police secrète et il dit que son père le réclame [l'enfant] et il donne 15 jours de délai<sup>191</sup> ». Or, le solliciteur réside à Valladolid, en zone franquiste, et José Ballester s'inquiète que « le gouvernement de la République n'aura pas donné cet ordre [de remettre

---

<sup>191</sup> « El día de oi se a presentado un hombre que dice que es polisa secreta diciendo que su padre lo reclama y da de termino 15 dias [sic]. » Lettre de José Ballester à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, Grenoble, 21 juillet 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

l'enfant<sup>192</sup>] ». Malgré le caractère un peu louche de l'affaire, l'ambassadeur n'est pas particulièrement inquiet et répond, le 31 juillet 1937, que « les parents ont le droit de disposer de la résidence de leurs enfants<sup>193</sup> ». Il ajoute, de manière vague, que l'identité du père doit être prouvée « aux autorités compétentes<sup>194</sup> », sans préciser lesquelles. Les services de l'ambassade et du consulat de Lyon ne sont pas alertés. Nous ignorons si l'enfant est rapatrié.

Un mois plus tard, tout a changé. Depuis l'arrivée d'Ildebrando Antoniutti à Bilbao le 5 août 1937, des rumeurs inquiétantes parviennent au pays basque français même si, pendant plusieurs semaines, on ignore ce qui se trame exactement. Dès le 18 août, le consul à Bayonne avertit l'ambassade que, d'après diverses sources, il « est en train de se monter une intrigue factieuse de grande ampleur autour des enfants réfugiés en France vivant en groupes dans des colonies enfantines ». Le consul souligne le risque encouru pour la République espagnole :

L'idée des factieux est de nous faire apparaître comme des ravisseurs d'enfants. S'ils arrivent à les emmener, d'abord ils nous discréditent, et en même temps, ils montrent que la majorité des parents sont du côté factieux<sup>195</sup>.

Une dizaine de jours plus tard, on s'en souvient, le consul et la délégation d'Euzkadi à Bayonne informent leur hiérarchie de l'affaire de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>196</sup>. L'ambassade est en alerte. Des consultations sont lancées de divers côtés pour chercher des solutions et conjurer le danger. Le 27 août, l'ambassadeur Ángel Ossorio y Gallardo interroge le président du gouvernement basque, José Antonio Aguirre, et lui demande de tout faire de son côté pour empêcher le rapatriement des enfants<sup>197</sup>. Le lendemain, 28 août, le délégué à l'enfance évacuée, Juan Comas, demande à son ministère à Valence quelle ligne de conduite il préconise. Le 1<sup>er</sup> septembre 1937, plusieurs des parties intéressées se réunissent à l'ambassade d'Espagne à Paris pour envisager les mesures à adopter. Sont présents au moins Juan Comas pour le ministère de l'Instruction publique et de la Santé, Juan Gracia, conseiller de l'Assistance sociale basque, Victoria Kent, secrétaire d'ambassade en charge des questions concernant les réfugiés, et

---

<sup>192</sup> « Creo que el gobierno de la República no abra dado esa orde [sic]. » *Ibid.*

<sup>193</sup> « Los padres tienen derecho a disponer de la residencia de los hijos. » Copie de la lettre de l'ambassade d'Espagne, non signée, à José Ballester, Paris, 31 juillet 1937. *Ibid.*

<sup>194</sup> « a las autoridades competentes ». *Ibid.*

<sup>195</sup> « En torno a los niños refugiados en Francia en agrupaciones de colonias infantiles, se está montando una intriga facciosa de bastantes vuelos. / La idea de los facciosos es hacernos aparecer como secuestradores de niños. Si consiguen llevárselos, por lo pronto nos desprestigian, a la vez que hacen ver que la mayoría de los padres están del lado faccioso. » Lettre de Pedro Lecuona Ibarzábal, consul à Bayonne, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, Bayonne, 18 août 1937. *Ibid.*

<sup>196</sup> Note manuscrite sur papier à en-tête du cabinet du préfet des Basses-Pyrénées, sans date [27 ou 28 août 1937]. ADPA, 4 M 253.

<sup>197</sup> Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, à José Antonio Aguirre (à la délégation d'Euzkadi à Bayonne), Paris, 27 août 1937. AGA (10) 96 54/11243, dossier 5941.

l'ambassadeur lui-même<sup>198</sup>. Face aux tentatives de rapatriement global des enfants hébergés en France, il y a un consensus de principe : il faut empêcher autant que faire se peut l'envoi d'enfants en zone franquiste. De l'avis général néanmoins, il est impossible de refuser à un parent qui en exprimerait réellement le désir de récupérer son enfant. Mais ce cas de figure est le seul qui soit licite.

En pratique, les responsables républicains veulent donc contrer toute tentative de rapatriement collectif, mais aussi trouver le moyen de contrôler l'authenticité des demandes parentales. Comme on l'a vu, la requête individuelle certifiée par un consulat de France en Espagne est le document consacré pour ce type de démarches, mais elle laisse la décision de rapatriement dans les mains des autorités françaises. Au cours de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre, une proposition de Juan Comas soulève l'intérêt : la remise de chaque enfant pourrait être conditionnée à l'aval des « représentants légitimes de l'État espagnol<sup>199</sup> » qui, après examen des divers documents, vérifieraient que la demande de rapatriement a bien été réalisée dans les règles. L'expression très large de « représentants légitimes de l'État » est utilisée à dessein par Juan Comas, qui vient tout juste d'être nommé délégué espagnol à l'enfance évacuée (voir chapitre 2). Ainsi, il « revendique ses attributions quand il s'agit des enfants qui sont en colonie collective pour donner cette autorisation<sup>200</sup> » et il demande à Ángel Ossorio y Gallardo d'être informé de ce qui sera décidé concernant les enfants en refuges et en familles, qui ne dépendent pas de lui. Au bas du rapport, l'ambassadeur note qu'il est d'accord avec cette proposition et indique de la transmettre aux diverses parties intéressées, notamment à tous les consuls, au délégué de l'assistance sociale Amós Sabrás, mais aussi au ministère de l'Intérieur français. Ángel Ossorio y Gallardo semble toutefois revenir sur sa décision car nous ne trouvons aucune trace que le rapport de Juan Comas ait été communiqué. Il se donne encore le temps de la réflexion.

Les échanges de vue continuent. Le 4 septembre, le ministère de l'Instruction publique et de la Santé espagnol informe Juan Comas de « l'avis du gouvernement<sup>201</sup> » sur la question

---

<sup>198</sup> Lettre de Juan Comas à Victoria Kent, secrétaire de l'ambassade d'Espagne chargée des réfugiés, Paris, 1<sup>er</sup> septembre 1937 et lettre de Juan Gracia, conseiller de l'Assistance sociale basque, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, Paris, 7 septembre 1937. *Ibid.* 54/11239, dossier 6109.

<sup>199</sup> « los representantes legítimos del Estado español ». Lettre de Juan Comas à Victoria Kent, Paris, 1<sup>er</sup> septembre 1937. *Ibid.* Nous ne disposons pas du compte rendu de la réunion, mais Ángel Ossorio y Gallardo a demandé à Juan Comas de coucher sa proposition par écrit à son issue.

<sup>200</sup> « recaba sus atribuciones cuando se trate de niños que estén en Colonias colectivas, a los efectos de dar la autorización ». *Ibid.*

<sup>201</sup> « el criterio del gobierno ». Lettre de Juan Gracia, conseiller de l'Assistance sociale basque, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, Paris, 7 septembre 1937. *Ibid.* Juan Gracia cite le courrier du ministère de l'Instruction publique que lui a transmis Juan Comas.

des rapatriements, qui va tout à fait dans le même sens que les résolutions adoptées à Paris : tout rapatriement collectif est exclu et seules sont admises les « pétitions individuelles dans lesquelles il est accrédité de manière adéquate et avec garantie qu'il s'agit bien des parents ou des tuteurs légaux<sup>202</sup> ». Mais aucune précision n'est donnée sur ce en quoi consiste la procédure « adéquate et avec garantie ». Or, c'est là tout le problème. Le président du gouvernement d'Euzkadi, José Antonio Aguirre, suggère à l'ambassadeur de faire « une démarche de caractère diplomatique auprès du gouvernement français et aussi auprès de son collègue, l'ambassadeur de France<sup>203</sup> ». Ángel Ossorio y Gallardo recueille également l'avis du ministre du Travail et de l'Assistance sociale, Jaime Aguadé, venu à Paris pour défendre son délégué Amós Sabras contre l'offensive que mène contre lui Juan Comas pour le monopole du contrôle sur les enfants évacués en France (voir chapitre 2)<sup>204</sup>. Quant au conseiller de l'Assistance sociale basque, Juan Gracia, il voudrait savoir quel est « le principe que *la République* va suivre pour la remise des enfants<sup>205</sup> » afin, explique-t-il, de l'appliquer « dans *nos colonies*<sup>206</sup> ». Tous s'accordent sur la nécessité de se coordonner et de mettre en œuvre une même règle. Mais, en ces jours où l'autorité sur les enfants évacués suscite d'âpres conflits, chacun veut défendre son pré carré.

L'ambassadeur tranche dans un sens différent : celui de la centralisation à son profit. À l'issue d'une semaine de réflexion et de consultations, il fait acte d'autorité et note au bas de la requête de Juan Gracia : « Répondre que l'on me consulte pour chaque cas qui se présente, pour que j'en décide moi-même<sup>207</sup> ». Il semble avoir été encouragé dans cette voie par Jaime Aguadé. Le lendemain, Victoria Kent soumet à Ángel Ossorio y Gallardo le brouillon d'un ordre en ce sens<sup>208</sup>. Ce texte devient, le 10 septembre, la circulaire n° 37 de l'ambassade d'Espagne à Paris. « Afin d'éviter des préjudices irréparables », elle indique aux consuls qu'ils ne doivent « pas autoriser que soit remis le moindre enfant espagnol sans l'approbation de l'Ambassade, à

---

<sup>202</sup> « únicamente resolver en sentido favorable las peticiones individuales en las que se acredite en forma adecuada y garantizada que se trata de los padres o tutores legales. » *Ibid.*

<sup>203</sup> « una gestión de carácter diplomático [...] cerca del Gobierno francés y también cerca de su colega el Embajador de Francia. » Lettre de José Antonio Aguirre à Ángel Ossorio y Gallardo, Bayonne, 3 septembre 1937. *Ibid.*

<sup>204</sup> Note dactylographiée non signée [de Victoria Kent] à Ángel Ossorio y Gallardo, 8 septembre 1937. *Ibid.* 54/11043, dossier 6383.

<sup>205</sup> « el criterio que la República va a seguir en la devolución de los niños. » Lettre de Juan Gracia à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 7 septembre 1937. *Ibid.* 54/11239, dossier 6109. C'est nous qui soulignons.

<sup>206</sup> « en nuestras colonias ». *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>207</sup> « Contéstese que se me consulte [para] cada caso que se presente, para resolver yo. » Note manuscrite d'Ángel Ossorio y Gallardo portée au bas de *Ibid.*

<sup>208</sup> Note dactylographiée non signée [de Victoria Kent] à Ángel Ossorio y Gallardo, 8 septembre 1937. *Ibid.* 54/11043, dossier 6383.

laquelle [ils] devr[ont] transmettre la pétition formulée à cette fin ainsi que ses justificatifs<sup>209</sup> ». Le texte est mis au courrier le 12 septembre à l'attention de tous les consuls, eux-mêmes chargés de le transmettre aux directeurs de colonies et de refuges et aux préfetures et sous-préfetures de leur circonscription<sup>210</sup>. Le 15 septembre, une indication similaire est adressée au conseiller de l'Assistance sociale basque, Juan Gracia<sup>211</sup>. Elle l'est aussi, probablement, à Juan Comas et à Amós Sabrás.

Dix jours après la mise en place de l'additif n° 5 du ministère de l'Intérieur français, l'ambassade d'Espagne ajoute donc ses propres conditions au rapatriement des enfants dans leur patrie. La situation qui en résulte est instable mais personne n'en semble encore vraiment conscient. Tout se passe comme si les républicains, arc-boutés sur la défense de la souveraineté nationale républicaine, persuadés que le contrôle des enfants hébergés en France est une affaire purement espagnole, n'envisageaient pas (ou refusaient d'envisager) que le gouvernement français pût avoir son mot à dire. En dehors de José Antonio Aguirre, personne ne conseille à l'ambassadeur d'Espagne de négocier directement avec le gouvernement français. Au long du processus qui aboutit à la circulaire n° 37, les consultations se sont déroulées exclusivement entre Espagnols. Même le CAEE n'apparaît pas dans la boucle des échanges du début du mois de septembre.

Si les milieux républicains espagnols à Paris perçoivent le problème des rapatriements d'enfants comme une affaire strictement espagnole, c'est qu'ils l'analysent depuis le départ comme le simple prolongement de la guerre civile qui les oppose aux militaires putschistes. Dès le premier courrier du consul à Bayonne, le 18 août 1937, il est présupposé que l'entreprise de transfert des enfants hébergés en France vers la zone franquiste relève d'un complot des « factieux ». Un mois plus tard, Ángel Ossorio y Gallardo apparaît à peine mieux renseigné lorsqu'il explique à Juan Comas les causes de son inquiétude croissante, malgré l'adoption de la circulaire n° 37 :

Ces derniers jours, *la rumeur* que les enfants basques vont être transférés en masse à la zone rebelle s'accroît, et il se précise même que l'on dispose pour cela de

---

<sup>209</sup> « En evitación de perjuicios irreparables, ruego a V.S. no autorice la entrega de ningún niño español sin la aprobación de esta Embajada, a la que deberá remitir la petición que al objeto se formule y los justificantes de la misma. » Circulaire n° 37 de l'ambassade d'Espagne à Paris à tous les consuls d'Espagne en France, Paris, 10 septembre 1937. *Ibid.*

<sup>210</sup> Tampon « salida » daté du 12 septembre 1937. *Ibid.*

<sup>211</sup> Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo à Juan Gracia, conseiller de l'Assistance sociale basque, Paris, 15 septembre 1937. *Ibid.* 54/11239, dossier 6109.



l'initiative enthousiaste de Mons. Antoniutti qui se dit l'envoyé officieux du pape, encore que ceci n'a jamais été mis au clair<sup>212</sup>.

La faiblesse de l'information sur laquelle l'ambassadeur se fonde depuis plus de quinze jours pour organiser sa contre-offensive est frappante. L'ennemi numéro un n'a pas vraiment été identifié : c'est la première fois qu'un document de l'ambassade d'Espagne à Paris mentionne Ildebrando Antoniutti. Six semaines après l'arrivée de ce dernier à Bilbao, on découvre son existence, et encore : le très catholique Ángel Ossorio y Gallardo met en doute la réalité de la nomination papale. De plus, le prélat n'est considéré que comme l'allié des autorités franquistes et non comme un acteur autonome. Enfin, l'aspect spécifiquement basque du problème, tel qu'il est posé à Bilbao, n'est pas non plus repéré par les responsables républicains et n'apparaît jamais dans leurs discussions du mois de septembre. Toutes les bribes d'information qui leur parviennent sont lues au prisme de la guerre entre la République et le fascisme. C'est bien cette grille d'interprétation qui déclenche la réaction très vive des milieux républicains parisiens face aux rapatriements :

En résumé, il faut respecter la volonté des parents [...] mais il faut interdire avec la plus grande énergie que *les manigances des éléments hostiles à la République* parviennent à arracher les enfants de la protection du gouvernement espagnol et de l'atmosphère d'un pays démocratique pour les plonger dans ces zones qui se distinguent par leurs idées fascistes, par leurs procédés de violence et par leur manque absolu de considération envers l'enfance, la Liberté et la culture<sup>213</sup>.

En dernière instance, la circulaire n° 37 et la mobilisation contre les rapatriements constituent une réaction de défense républicaine. L'ambassade a occupé un rôle central pour organiser et coordonner cette réponse ainsi que pour définir son contenu. Certes, notre analyse souffre d'un biais de sources puisque nous dépendons ici essentiellement de ses fonds, n'ayant pu retrouver ceux de la DEEE notamment : elle est donc, par définition, au centre de notre récit. Mais dans un contexte où à peu près tous les organismes responsables d'enfants évacués sont en conflit les uns avec les autres (voir chapitre 2), l'ambassade est le seul point de ralliement possible, le seul acteur qui entretienne des rapports à peu près convenables avec chacune des parties prenantes et qui soit reconnu par elles. En dernière instance, elle est la représentation

---

<sup>212</sup> « Se acentúa en estos días *la referencia* de que los niños vascos van a ser trasladados en masa a la zona rebelde y hasta se puntualiza que se cuenta para ello incluso con la iniciativa entusiasta de Monsgr. Antoniutti que se dice enviado oficioso del Papa, aunque esto nunca ha llegado a ponerse en claro. » Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo à Juan Comas, Paris, 16 septembre 1937. *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>213</sup> « En resumen hay que respetar la voluntad de los padres [...] pero hay que impedir con la máxima energía, que *los manejos de los elementos hostiles a la República* consigan arrancar a los niños de la protección del gobierno español y del ambiente de un país democrático para sumirlos en aquellas zonas que se distinguen por sus ideas fascistas, por sus procedimientos de violencia y por su absoluta falta de consideración a la infancia, a la Libertad y a la cultura. » *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

diplomatique officielle de l'État espagnol en France. De fait, la circulaire n° 37 ne suscite aucun litige, ni de la part de Juan Comas, ni de celle d'Amós Sabrás, ni des responsables basques. Si Ángel Ossorio y Gallardo échoue, comme on l'a vu, à prendre une part active aux questions de distribution et de placement des enfants espagnols, l'union se fait facilement autour de la représentation diplomatique de l'État républicain au moment d'affronter l'ennemi commun. Le CAEE aussi joue le jeu. Questionné par le Comité d'évacuation d'Euzkadi à Paris sur ce qu'allait être sa ligne de conduite face aux demandes de rapatriement, Georges Buisson avait répondu le 10 août qu'il demanderait « des instructions au gouvernement espagnol<sup>214</sup> ». Le 24 septembre, il confirme qu'il entend les respecter :

Nous avons [...] donné comme instruction à nos comités locaux et à nos colonies, de ne pas remettre les enfants à quelque personne que ce soit sans notre autorisation formelle ; et [...] *nous ne donnons cette autorisation que sur l'avis favorable du gouvernement qui nous les a confiés*<sup>215</sup>.

De même, le Comité d'évacuation d'Euzkadi ne donne « aucune autorisation sans consulter l'Ambassade d'Espagne<sup>216</sup>. » Tous les responsables du dispositif d'hébergement des enfants espagnols en France font ainsi cause commune avec l'ambassade d'Espagne, qui coordonne la contre-offensive face aux rapatriements. La question reste de savoir comment, en pratique, appliquer ses directives en pratique.

### 2.3. Retour à Saint-Jean-Pied-de-Port : démarches parisiennes et négociations locales

La suite de l'affaire de Saint-Jean-Pied-de-Port illustre les effets contradictoires des politiques non coordonnées de l'ambassade d'Espagne et du ministère de l'Intérieur, au moment où Ildebrando Antoniutti de son côté, et les milieux espagnols républicains du leur, se mobilisent pour obtenir ou empêcher le retour des enfants de la Citadelle à Bilbao.

Le 11 septembre 1937, Ildebrando Antoniutti est informé par le consulat de France à Bilbao des conditions fixées par le ministère de l'Intérieur pour les rapatriements d'enfants<sup>217</sup>. Il se met donc, bon gré mal gré, en quête des parents des enfants afin d'obtenir leurs réclamations respectives. Pour cela, il dispose d'un atout de taille : les listes gracieusement fournies par l'évêque de Bayonne, qui a ordonné que tous les enfants hébergés à la Citadelle

---

<sup>214</sup> Lettre de Norberto Mújica, Comité d'évacuation d'Euzkadi, à Georges Buisson, CAEE, Paris, 19 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 122.

<sup>215</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson à Norberto Mújica, Paris, 24 septembre 1937. *Ibid.*, f. 120-121. C'est nous qui soulignons.

<sup>216</sup> Lettre de Norberto Mújica à Georges Buisson, CAEE, Paris, 19 septembre 1937. *Ibid.*, f. 122.

<sup>217</sup> Lettre de M. Bonjean, gérant du consulat de France à Bilbao à Ildebrando Antoniutti, Bilbao, 11 septembre 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 1, f. 68-69.

donnent le nom et l'adresse de leurs parents<sup>218</sup>. Le cas des enfants de Saint-Jean-Pied-de-Port inaugure ainsi l'un des modes d'action principaux d'Ildebrando Antoniutti et de ses alliés : le repérage des parents au moyen des listes qui sont communiquées et, parfois, dérobées aux comités d'hébergement<sup>219</sup>. Régulièrement, le Secrétariat pour le rapatriement, mis en place par Ildebrando Antoniutti, publie dans la presse des noms d'enfants qui « réclament avec insistance des nouvelles de leurs parents<sup>220</sup> ». Ces derniers sont convoqués au Secrétariat et ils sont alors encouragés à signer des demandes de rapatriement<sup>221</sup>. Dès le 17 septembre, Ildebrando Antoniutti se réjouit dans un rapport à la Secrétairerie d'État d'avoir « déjà pu localiser cinq cent nouvelles familles en [s]e servant des listes qui [lui] ont été envoyées<sup>222</sup> ». Ce système lui permet, trois jours plus tard, de communiquer à l'ambassade de France 128 requêtes concernant des enfants de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>223</sup>. Le 25 septembre 1937, il donne aussi à Jean Herbette les deux premières listes générales d'enfants dont le retour en Espagne est dûment sollicité par leurs parents ou d'autres membres de leur famille : une première, de 675 noms, dont le lieu de résidence en France est inconnu et une seconde, comportant 949 enfants dont l'adresse est, cette fois, indiquée<sup>224</sup>.

Ildebrando Antoniutti ne se contente pas de transmettre des requêtes et d'attendre patiemment leur résultat. Il mobilise tous ses alliés pour hâter le processus de décision des autorités françaises. Il dispose depuis le début, comme nous l'avons vu, de la collaboration empressée d'Henri-Jean Houbaut, l'évêque de Bayonne. Il peut aussi compter sur l'ambassadeur de France, Jean Herbette, fervent opposant des évacuations d'enfants. En novembre 1936 déjà, ce dernier cherchait à faire rapatrier un groupe de 35 enfants évacués du

---

<sup>218</sup> Lettre d'Henri-Jean Houbaut à Ildebrando Antoniutti, Bayonne, 13 septembre 1937. *Ibid.*, b. 978, fasc. 1, f. 102.

<sup>219</sup> Un cas de vol des listes du Groupe de défense de la République espagnole par une institutrice catholique basque, en réalité « agent double » au service du jésuite Maurice Janssens (allié principal d'Ildebrando Antoniutti en Belgique), a été bien identifié par Antón M. PAZOS, « La Santa Sede, la República y los niños vascos », *op. cit.*, p. 417.

<sup>220</sup> « piden con insistencia noticias de sus padres. » « Secretariado del Delegado Apostólico de Su Santidad para la repatriación de los niños vascos, Hurtado de Amezaga, 24, 2º », *La Gaceta del Norte*, n° 12009, 7 septembre 1937, p. 4.

<sup>221</sup> Par exemple : le 2 septembre 1937, la nonciature de Suisse transmet à Ildebrando Antoniutti la liste des 41 enfants hébergés par l'Union suisse de charité de Lucerne. Le 8 septembre, tous ces enfants sont dits réclamer avec insistance des nouvelles de leurs parents dans *La Gaceta del Norte*, n° 12010, 8 septembre 1937, p. 6. Dépêche n° 2727 de Filippo Bernardini, nonce apostolique à Berne, à Ildebrando Antoniutti, Berne, 2 septembre 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 1, f. 161.

<sup>222</sup> « già potuto rintracciare oltre cinquecento famiglie servendomi degli elenchi inviatimi. » Rapport n° 26/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, 17 septembre. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 314, f. 60-61.

<sup>223</sup> Copie de la lettre d'Ildebrando Antoniutti à Jean Herbette, ambassade de France en Espagne, Bilbao, 20 septembre 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 978, fasc. 1, f. 61.

<sup>224</sup> Copie de la lettre d'Ildebrando Antoniutti à Jean Herbette, Bilbao, 25 septembre 1937. *Ibid.*, b. 976, fasc. 1, f. 74.

Guipuzcoa au début du mois de septembre 1936 et hébergés à Champigny par la mairie de Saumur<sup>225</sup>. Puis, à partir du début des expéditions au départ de Bilbao, il ne cesse de signaler au ministre des Affaires étrangères l'inopportunité d'héberger des enfants espagnols en France sans leurs parents<sup>226</sup>. Il offre donc immédiatement son soutien enthousiaste à Ildebrando Antoniutti. Enfin, ce dernier peut s'appuyer sur le nonce à Paris, Valerio Valeri, qui a reçu le 23 août 1937 l'ordre de l'aider dans ses démarches<sup>227</sup>.

Ces soutiens sont actifs et efficaces. Avant même que les demandes individuelles soient collectées, le ministre de l'Intérieur est déjà favorable au rapatriement des enfants de Saint-Jean-Pied-de-Port. S'appuyant sur les informations que lui ont communiquées Henri-Jean Houbaut et Jean Herbette, il ordonne au préfet des Basses-Pyrénées dans une dépêche du 13 septembre 1937 de reconduire les enfants à la frontière d'Irun « dès que M. le Ministre des Affaires étrangères [lui] aura fait connaître que les demandes de rapatriement établies par les familles des intéressés et dûment légalisées par le Consul de France lui sont parvenues<sup>228</sup>. » Le 28 septembre, quelques jours après avoir déposé ses listes à l'ambassade de France, Ildebrando Antoniutti envoie un télégramme à Valerio Valeri pour le prier d'« insister auprès du gouvernement pour que les requêtes aient un résultat favorable<sup>229</sup>. » Le 2 octobre, Jean Herbette fait téléphoner à la préfecture des Basses-Pyrénées pour « hâter la décision ministérielle concernant les enfants de Saint-Jean-Pied-de-Port étant donné que l'Ambassade a déjà fourni les autorisations des parents<sup>230</sup> ». Les alliés d'Ildebrando Antoniutti continuent sans relâche à œuvrer en sa faveur, malgré la perte que représente pour sa cause le limogeage de Jean Herbette le 4 octobre 1937, dont les positions ouvertement pro-franquistes encombrant le gouvernement français<sup>231</sup>. Lorsqu'à la mi-octobre 1937, le retour des enfants ne semble toujours pas en vue, Ildebrando Antoniutti s'impatiente et demande à Henri-Jean Houbaut, une fois de plus,

---

<sup>225</sup> Yves DENÉCHÈRE, « Les enfants espagnols réfugiés en Maine et Loire pendant la guerre civile d'Espagne (1936-1939) », *op. cit.*, p. 156-157.

<sup>226</sup> Dépêche de Jean Herbette à Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, Saint-Jean-de-Luz, 20 mars 1937. Archives du ministère des Affaires étrangères (ci-après AMAE), Série Z Europe, Espagne, 268, f. 36-38. Jean Herbette écrit ensuite au moins une demi-douzaine d'autres dépêches sur le même sujet au long des mois de mai et juin 1937 réparties dans *Ibid.*, articles 267 et 268.

<sup>227</sup> Télégramme d'Eugenio Pacelli à Valerio Valeri, Cité du Vatican, 23 août 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 874, f. 9.

<sup>228</sup> Dépêche de Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, à Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, Paris, 13 septembre 1937. ADPA, 4 M 252.

<sup>229</sup> « insistere presso cotesto Governo perchè richieste abbiano esito favorevole. » Télégramme d'Ildebrando Antoniutti à Valerio Valeri, 28 septembre 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 874, f. 20.

<sup>230</sup> Note au crayon papier sur papier à en-tête du Cabinet du préfet des Basses-Pyrénées, Pau, 2 octobre 1937. ADPA, 4 M 252.

<sup>231</sup> Yves DENÉCHÈRE, *Jean Herbette (1878-1960) : journaliste et ambassadeur*, Paris, Direction des archives, Ministère des affaires étrangères, 2003, p. 291-312.

« d’obtenir, par sa haute et paternelle intervention que les enfants soient rendus, le plus tôt [sic] possible à leurs parents<sup>232</sup> ». Il menace autrement de lancer un scandale sur la place publique, sans préciser de laquelle (française ou espagnole) il s’agit. Henri-Jean Houbaut lui précise alors qu’il se trouvait à Paris au début du mois d’octobre 1937 et qu’il a prié Valerio Valeri d’intervenir auprès du ministère des Affaires étrangères : « Le lendemain même de cette démarche, l’autorisation [de rapatriement] était envoyée. Mais – j’ignore pour quelles raisons – la mise en route n’a pas suivi immédiatement<sup>233</sup> », explique-t-il. D’après lui, elle aura cependant lieu le lendemain, 20 octobre. Or, les archives de la nonciature de Paris révèlent que le nonce Valerio Valeri a fait de nouvelles démarches justement dans les jours qui précèdent. Le 14 octobre au soir, il est convoqué par Yvon Delbos en personne, qui souhaite s’entretenir avec lui de la prochaine réunion du Comité de non-intervention<sup>234</sup>. Avant de passer à l’ordre du jour, Valerio Valeri obtient la confirmation que « le gouvernement avait facilité le rapatriement des enfants basques réclamés par leurs parents<sup>235</sup> ». Le 18 octobre, il adresse au gouvernement français (en pratique, sans doute au ministère des Affaires étrangères) un mémorandum concernant l’ensemble des pétitions communiquées par Ildebrando Antoniutti à Jean Herbette, rappelant que « le St Siège serait [...] très reconnaissant au Gouvernement de la République de vouloir bien donner les instructions opportunes pour le rapatriement ou la recherche des enfants en question<sup>236</sup>. » Certes, il ne peut y avoir de certitude à ce sujet, étant donnée la destruction en juin 1940 des archives récentes du ministère des Affaires étrangères, mais tout indique que, chaque fois (au début du mois d’octobre, puis à nouveau peu avant le 20), ce ministère transmet les désirs du Saint-Siège à son collègue de l’Intérieur, qui les communique à son tour à la préfecture des Basses-Pyrénées.

Si Ildebrando Antoniutti comprend les subtilités des démarches ministérielles et bénéficie à Paris d’un allié puissant en la personne du nonce<sup>237</sup>, les autorités républicaines,

---

<sup>232</sup> Brouillon ou copie de la lettre d’Ildebrando Antoniutti à [Henri-Jean Houbaut], sans date [vers le 15 octobre 1937]. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 1, f. 85.

<sup>233</sup> Lettre d’Henri-Jean Houbaut à Ildebrando Antoniutti, Bayonne, 19 octobre 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 1, f. 131.

<sup>234</sup> Yvon Delbos demande au Saint-Siège d’exercer son influence auprès du général Franco pour que celui-ci accepte le retrait des volontaires étrangers, premier pas, selon le ministre français, vers paix par médiation en Espagne.

<sup>235</sup> « il Governo avesse facilitato il rimpatrio dei fanciulli baschi richiesto dai genitori. » Lettre de Valerio Valeri à Eugenio Pacelli, Paris, 15 octobre 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 869, f. 53.

<sup>236</sup> « Pro mémoire », Paris, 18 octobre 1937. *Ibid.*, f. 874, f. 36

<sup>237</sup> Le succès des démarches du nonce apostolique auprès du ministère des Affaires étrangères doit s’interpréter à la lumière de l’excellence des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège tout au long des années 1930, que ne trouble nullement l’arrivée au pouvoir du Front populaire. En effet, le Saint-Siège et la France partagent le même objectif (la paix européenne) et la même stratégie (négocier pour parvenir à une entente entre les nations). Yves-Marie HILAIRE, « Le Saint-Siège et la France, 1932- 1939. Charles-Roux, un ambassadeur de

quant à elles, se sont mobilisées au niveau local, où elles font barrage à l'application des décisions prises dans la capitale. Dès le 15 septembre, le consul à Bayonne, Pedro Lecuona Ibarzabal, dont nous avons vu qu'il est à la pointe du combat contre les rapatriements, transmet le contenu de la circulaire n° 37 au sous-préfet Pierre Daguerre<sup>238</sup>, qui en fait part à son tour au préfet Maurice Mathieu<sup>239</sup>. Le même jour, ce dernier reçoit exactement la même information du consul d'Espagne à Pau<sup>240</sup>. Or, comme il est apparu lors des épisodes de la fin du mois d'août, Pierre Daguerre et Maurice Mathieu sont à l'écoute des autorités républicaines. Ceci est peut-être lié à leurs opinions personnelles mais, aussi, à la situation très spécifique des Basses-Pyrénées. Ce département frontalier, qui est très à droite, accueille de longue date des agents espagnols monarchistes et, depuis le début du conflit, les autorités françaises prennent garde à donner des gages aux milieux français et espagnols pro-républicains<sup>241</sup>. Les autorités locales cherchent à éviter que le conflit espagnol ne traverse la frontière et c'est peut-être ce qui les incite particulièrement à la prudence. Ainsi, le 18 septembre, Maurice Mathieu informe Marx Dormoy que « le Consul d'Espagne à Bayonne vient de recevoir une note de son Ambassade s'opposant à la remise de ces enfants sans son autorisation<sup>242</sup> » et il lui demande, « afin d'éviter tout incident avec les autorités espagnoles [...] de vouloir bien intervenir auprès du Ministère des Affaires Étrangères en vue d'obtenir l'accord du Gouvernement régulier de Valence. » Il n'est pas impossible que le ministre ait suivi le conseil de son préfet, mais nous n'avons trouvé aucune trace de telles discussions diplomatiques entre les deux gouvernements.

Sur le terrain en tout cas, si les ordres du ministère de l'Intérieur tardent à être appliqués, comme s'en plaint Ildebrando Antoniutti, c'est parce que le préfet et le sous-préfet se heurtent à une triple opposition : celle des responsables de la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port, celle

---

politique étrangère », in *Achille Ratti pape Pie XI. Actes du colloque de Rome (15-18 mars 1989)*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 1996, vol.223, pp. 765-773 ; Marie LEVANT, « Une terre de consolation ? La France dans les audiences de Pacelli auprès de Pie XI (1930-1938) », in Jacques PRÉVOTAT (dir.), *Pie XI et la France : l'apport des archives du pontificat de Pie XI à la connaissance des rapports entre le Saint-Siège et la France*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 2010, p. 148-156.

<sup>238</sup> Copie de la lettre de Pedro Lecuona, consul d'Espagne à Bayonne, à Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, Bayonne, 15 septembre 1937. ADPA, 4 M 252.

<sup>239</sup> Lettre de Pierre Daguerre à Maurice Mathieu, Bayonne, 17 septembre 1937. *Ibid.*

<sup>240</sup> Lettre de Pablo de Tremoya y Alzaga, consul d'Espagne à Pau, à Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, Pau, 17 septembre 1937. *Ibid.*

<sup>241</sup> En septembre 1936, l'inspecteur général des services administratifs, R. Petit, se prononce en faveur du maintien du centre d'hébergement de Bayonne, malgré les instructions du ministère de l'Intérieur interdisant l'installation de réfugiés dans les départements frontaliers, afin d'« établir le pendant à la présence des Espagnols nationalistes sur la Côte Basque ». Rapport « Basses-Pyrénées. Réfugiés d'Espagne » de l'Inspecteur général des Services Administratifs, R. Petit, pour Pierre Moitessier, DGSN, Paris, 29 septembre 1936. CARAN, F/7/14730.

<sup>242</sup> Copie de la lettre de Maurice Mathieu à Marx Dormoy, Pau, 18 septembre 1937. ADPA, 4 M 252.

de la délégation basque et celle du consul d'Espagne. Avec, sans doute, l'accord du ministère de l'Intérieur, Maurice Mathieu et Pierre Daguerre cherchent à négocier un accord avec eux. De leur côté, les représentants basques et espagnols ne peuvent refuser tout bonnement de remettre les enfants, au risque de s'aliéner complètement les autorités préfectorales. Il ne semble pas qu'ils aient pu faire remonter les demandes nominales à l'ambassade à Paris, comme le leur commande la circulaire n° 37. Mais de toute évidence, ils scrutent les requêtes une à une, à la recherche de la moindre faille. Et ils en trouvent une. Contrairement à ce que croit, le 19 octobre 1937, l'évêque de Bayonne, les 128 enfants réclamés ne quittent pas Saint-Jean-Pied-de-Port le lendemain. Ce n'est que dix jours plus tard, le 30 octobre, que 76 enfants arrivent à Bilbao<sup>243</sup>. Ildebrando Antoniutti en prend connaissance à la mi-novembre, de retour d'une absence de trois semaines<sup>244</sup>. Il explique alors à Henri-Jean Houbaut les causes de ce rapatriement retardé et partiel :

On a voulu dire que les documents de réclamations de ces derniers [les enfants non rapatriés] n'étaient pas en règle, parce qu'ils ont été signés seulement par la mère. Mais plusieurs de ces enfants n'ont pas de père... Et ça n'est pas facile pouvoir [sic] le démontrer aux basques de Bayonne<sup>245</sup>.

Ainsi, le processus de décision concernant le rapatriement des enfants de Saint-Jean-Pied-de-Port s'est déroulé en deux temps et en deux lieux différents : d'une part, à Paris et, d'autre part, dans les Basses-Pyrénées. Ildebrando Antoniutti a gagné la bataille parisienne et, les autorités républicaines, celle de Saint-Jean-Pied-de-Port. Un peu plus de la moitié des enfants sont repartis en Espagne, les autres sont restés en France. Ailleurs, la situation peut s'avérer plus favorable pour les opposants aux rapatriements mais elle peut aussi l'être encore moins. Ainsi, le 24 septembre, le consul d'Espagne à Perpignan explique à l'ambassadeur que malgré « les démarches actives et laborieuses qui ont été réalisées pour éviter l'exécution de l'ordre du ministre de l'Intérieur<sup>246</sup> », il a été contraint de remettre à la police un garçon hébergé à la colonie du centre espagnol de Perpignan car « le préfet s'est retranché dans une position irréductible, qui était celle d'exécuter les ordres stricts de son supérieur hiérarchique<sup>247</sup> ». Le

---

<sup>243</sup> « Cuenta de los niños repatriados durante el mes de noviembre 1937 », comptabilité des frais d'accueil des enfants rapatriés en attendant que leurs parents viennent les chercher, signé par la mère supérieure Esperanza de Jesús. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 977, fasc. 4, f. 506.

<sup>244</sup> Il s'est rendu à Rome prendre ses nouvelles instructions de chargé d'affaires, ainsi qu'en Albanie pour récupérer ses effets personnels.

<sup>245</sup> Brouillon de la lettre d'Ildebrando Antoniutti à Henri-Jean Houbaut, Bilbao, 16 novembre 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 1, f. 94-95.

<sup>246</sup> « las activas y laboriosas gestiones realizadas para evitar la ejecución de la orden del Sr. Ministro del Interior ». Copie de la dépêche n° 129 de José Puig Pujades, consul d'Espagne à Perpignan, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne, Perpignan, 24 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11043, dossier 6383.

<sup>247</sup> « El Sr. Prefecto se atrincheró en una posición irreductible, como era la de cumplimentar órdenes estrictas de su Superior jerárquico. » *Ibid.*

consul n'a pas réussi à obtenir que lui soient livrés les documents relatifs à la demande parentale pour les envoyer à l'ambassade à Paris et il s'est trouvé impuissant face à la préfecture. Dans son courrier du 24 septembre 1937 au Comité d'évacuation d'Euzkadi à Paris, Georges Buisson signale que jusque-là, les recours du CAEE auprès des préfets se sont soldés par des succès. Mais il s'inquiète des limites de cette procédure, à long terme :

Ce sont [...] les Préfets des différents départements qui reçoivent les demandes et qui réclament les enfants aux familles. Un arrêté du Ministère de l'Intérieur fixe que le gouvernement français se considère responsable des enfants vis-à-vis de leurs parents.

Nous avons jusqu'ici réussi à faire suspendre toutes décisions quand nous avons été prévenus. Mais nous sentons qu'il y a là une question qui devrait être réglée en accord avec le gouvernement français et le gouvernement d'Espagne<sup>248</sup>.

La circulaire n° 37 apparaît très vite comme une arme insuffisante contre les rapatriements d'enfants.

Ainsi, contrairement à ce qu'un regard rétrospectif donne à croire, la situation française n'est, à l'automne 1937, pas si défavorable à Ildebrando Antoniutti. Certes, il a échoué à négocier un retour global des enfants hébergés en France mais c'est aussi le cas (à l'issue d'un processus très différent) dans les autres pays d'accueil ; et contrairement à ce qui se passe en Grande-Bretagne et en Belgique, où il peut compter sur les archevêques de Westminster et de Malines, Ildebrando Antoniutti n'a aucun allié parmi les responsables des enfants résidant en France, hormis l'évêque de Bayonne dont l'autorité sur la direction de la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port est toute relative. Dans ce contexte, l'opposition de principe du CAEE et des républicains espagnols aurait pu rendre impossible le rapatriement en Espagne franquiste du moindre enfant accueilli en France, n'était l'intervention du gouvernement français qui se saisit unilatéralement de l'autorité sur cette affaire. La règle qu'il met en place par l'additif n° 5 à l'Instruction générale sur les réfugiés espagnols n'est pas, en soi, défavorable aux rapatriements. Dans son rapport à la Secrétaire d'État du 17 novembre 1937, Ildebrando Antoniutti écrit que « les enfants réfugiés en France reviennent presque tous les jours, par groupes de cinq ou dix<sup>249</sup> » même si, comme il le signale à plusieurs reprises, il lui est impossible d'en tenir un compte exact car il n'est pas informé par les autorités françaises, et encore moins par le CAEE, du retour des enfants réclamés par ses soins, sinon lorsque les

---

<sup>248</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson à Norberto Mújica (Comité d'évacuation d'Euzkadi), Paris, 24 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 120-121.

<sup>249</sup> « I bambini rifugiati in Francia ritornano quasi tutti giorni, a gruppi di 5-10. » Rapport n° 44/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétaire d'État, 17 novembre 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 315, f. 6-7.



parents viennent l'en remercier eux-mêmes. À l'automne 1937 en tout cas, rien ne permet de présager l'issue de la campagne d'Ildebrando Antoniutti en France.

### **3. Le blocage des rapatriements : pouvoir d'État et mobilisations au quotidien**

L'historiographie comme toutes les sources que nous avons parcourues mettent en évidence ce que les contemporains remarquent eux-mêmes, que ce soit pour s'en plaindre ou pour s'en réjouir : à partir du début de l'hiver 1937, rapatrier un enfant depuis la France devient quasiment impossible et prend, dans tous les cas, de longs mois. Si le constat est unanime, ses causes sont beaucoup plus difficiles à saisir, car jamais le gouvernement français n'ordonne l'interruption en tant que telle des rapatriements. Or, comme nous l'avons vu, c'est bien lui qui édicte les normes en la matière. *A priori*, la clé de l'arrêt des retours en Espagne doit donc être recherchée du côté du ministère de l'Intérieur français. Et de fait, de nouvelles directives, et en particulier une circulaire du 16 décembre 1937, marquent bien une évolution de la position de ce dernier.

La victoire des opposants aux rapatriements est claire et, en même temps, ambiguë. Le gouvernement français ne prend pas position sur le fond du débat, légitimant le bien-fondé des évacuations ou des rapatriements. Il ouvre simplement la voie, *au cas par cas*, à une contestation de l'authenticité de chaque réclamation d'enfants. Cet assouplissement de la norme est provoqué par la mobilisation des autorités républicaines de Paris et des comités d'accueil – non seulement du CAEE, mais aussi du CNCAB. Réciproquement, les nouvelles directives n'ont d'effet que si ces mêmes acteurs restent mobilisés à chaque instant pour empêcher une par une les demandes de rapatriement d'aboutir. C'est cette interaction réciproque entre la mobilisation des comités d'accueil et des autorités républicaines d'une part, et la norme du gouvernement français d'autre part, qui explique le quasi-arrêt des rapatriements des enfants.

#### 3.1. Des pourparlers en cours entre l'ambassade d'Espagne et le ministère de l'Intérieur

Les premières décisions des milieux républicains pour s'opposer aux rapatriements d'enfants sont des mesures d'urgence, élaborées à Paris indépendamment du gouvernement de Valence et, comme on l'a vu, sur la base d'une appréhension très partielle de la situation. Mais

au cours des mois et des semaines suivantes, la mobilisation des milieux républicains et pro-républicains prend davantage d'ampleur.

Tout d'abord, à partir du mois d'octobre 1937, la contre-offensive devient une politique officielle du gouvernement de Valence. Sur la proposition du ministère de la Justice, le 15 octobre 1937, un décret est adopté par le conseil des ministres. Il prévoit l'élargissement de la juridiction consulaire, en conférant toutes les compétences des juges des mineurs aux consuls d'Espagne à l'étranger<sup>250</sup>. Quatre jours plus tard, le 19 octobre, le ministère de la Justice édicte un ordre précisant la manière dont ces derniers devront appliquer les nouvelles dispositions<sup>251</sup>. La logique qui anime ces textes est de mettre les enfants espagnols expatriés sous la houlette du pouvoir républicain à l'aide d'un outil juridiquement inattaquable. Dans ce but, les magistrats du CNTM, qui ont concocté les dispositions du 15 et du 19 octobre, tirent profit de la convention de La Haye du 12 juin 1902 sur la tutelle des mineurs, dont l'Espagne et les pays d'accueil sont signataires. En effet, puisque selon ce traité international « la tutelle d'un mineur est réglée par sa loi nationale<sup>252</sup> », il suffit à la République espagnole d'adopter une nouvelle loi pour que celle-ci devienne immédiatement applicable sur un territoire étranger, comme l'explique le magistrat Luis San Martín Adeva en récapitulant l'action du CNTM contre les rapatriements d'enfants<sup>253</sup>. Le bureau juridique du ministère des Affaires étrangères est, en revanche, moins optimiste quant à la capacité de l'État républicain à régler le problème par une simple opération juridique. Tout d'abord, il doute de l'applicabilité politique de certaines dispositions du décret du 15 octobre (et de l'ordre du 19), notamment en ce qui concerne les fonctions correctrices attribuées aux consuls, jugées irréalistes au regard du principe de territorialité des lois pénales<sup>254</sup>. Surtout, il soupçonne que la mise en œuvre de ces dispositions

---

<sup>250</sup> Présidence du Conseil des ministres, « Decreto ampliando la jurisdicción consular en el extranjero, de modo que ésta alcance la tutela de menores, a cuyo efecto serán reputados como Jueces de Menores [sic], con las mismas atribuciones y sujetos a las mismas formalidades que establecen o establecieron las Leyes, Decretos y Órdenes para los Tribunales Tutelares de Menores de España » [Décret du 15 octobre 1937], *Gaceta de la República*, n° 290, 17 octobre 1937, p. 214.

<sup>251</sup> Ministère de la Justice, « Orden estableciendo las normas a que se han de sujetar los Cónsules de España en el extranjero, en orden a la jurisdicción que les ha sido atribuida de Jueces de Menores por el Decreto de la Presidencia del Consejo de Ministros del 15 de los corrientes » [Décret du 19 octobre 1937], *Ibid.*, n° 294, 21 octobre 1937, p. 265, p. 271.

<sup>252</sup> Le texte de la Convention du 12 juin 1902 pour régler la tutelle des mineurs est disponible sur le Portail internet de la Conférence de La Haye de droit international privé à l'adresse suivante : [http://www.hcch.net/index\\_fr.php?act=text.display&tid=15](http://www.hcch.net/index_fr.php?act=text.display&tid=15), consulté le 4 septembre 2014.

<sup>253</sup> Copie du rapport de Luis San Martín Adeva, juge des mineurs et membre du CNTM : « Informe del que suscribe como juez de menores, vocal del CNTM de la presidencia de V.E. sobre la situación jurídica de los menores evacuados en el extranjero, y examen del problema originado por las continuas reclamaciones de agentes facciosos que pretenden la entrega de los menores : informe verificado en virtud de orden de ese ministerio », sans date [juin 1938]. AMAEC, R. 893/67, f. 14-19.

<sup>254</sup> Rapport de la consultation juridique (*Asesoría jurídica*) du ministère des Affaires étrangères espagnol, signé M. A Marín, Valence, 23 octobre 1937. *Ibid.*, R. 629/11, f. 13-16.

nécessitera une négociation d'ordre diplomatique. Assortie de ces réserves<sup>255</sup> et de quelques éclaircissements, la décision du gouvernement espagnol est communiquée le 25 octobre par Carlos Esplà, sous-secrétaires aux Affaires étrangères, à l'ensemble des représentations diplomatiques républicaines concernées, pour être immédiatement appliquée<sup>256</sup>.

En France, le très réactif Ángel Ossorio y Gallardo n'a pas attendu ces indications : dès réception de la *Gaceta de la República*<sup>257</sup>, il communique le décret du 15 octobre et l'ordre du 19 à tous les consuls d'Espagne en France<sup>258</sup>. Il transmet ensuite, dès qu'il la reçoit, la dépêche du 25 octobre du ministère des Affaires étrangères, qu'il reproduit intégralement dans sa circulaire n° 58 du 1<sup>er</sup> novembre 1937 : « Celle-ci permet ainsi d'explicitier l'esprit dans lequel les nouvelles mesures ont été adoptées à Valence, d'autant qu'elles ne sont pas précédées d'un exposé des motifs dans la *Gaceta*<sup>259</sup>. L'idée du gouvernement s'avère être en complète harmonie avec le point de vue des républicains de Paris. Le diagnostic est identique : « les rebelles exercent des pressions auprès des gouvernements et des autorités locales [...] pour obtenir que les enfants espagnols évacués [...] soient transférés sur [leur] territoire<sup>260</sup> ». Leurs buts sont les mêmes : il faut « neutraliser ce travail et rendre impossible son succès<sup>261</sup> ». Enfin, le moyen préconisé est en accord avec les décisions précédentes de l'ambassadeur : « aviver le zèle des agents consulaires<sup>262</sup> ». Le gouvernement de Valence ne pose pas le problème du point de vue de la volonté des parents, qui n'est jamais mentionnée. Il le présente comme une lutte diplomatique entre rebelles et républicains. En France, comme nous l'avons vu, cela fait déjà plus d'un mois que les consuls ont reçu des instructions en ce sens. La dépêche du sous-

---

<sup>255</sup> Contrairement à ce qu'affirme Antón Pazos, le ministère des Affaires étrangères ne récusé pas en tant que tel, suite au rapport de sa consultation juridique, le décret du 15 octobre 1937. Au contraire, il le transmet aux représentations diplomatiques républicaines et demande son application immédiate. Il leur indique simplement de s'abstenir provisoirement de mettre en œuvre les dispositions de l'ordre du 19 octobre relatives aux fonctions correctrices des juges des mineurs. Antón M. PAZOS, « La Santa Sede, la República y los niños vascos », *op. cit.*, p. 410.

<sup>256</sup> Dépêche n° 314 de Carlos Esplà, sous-secrétaire aux Affaires étrangères, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Valence, 25 octobre 1937. AGA (10) 96 54/11071, dossier 6538.

<sup>257</sup> Antón Pazos attribue l'ineffectivité du décret du 15 octobre, outre sa récusation par le ministère des Affaires étrangères, au fait que « les pages du journal officiel ne parvenaient pas à traverser les frontières espagnoles » (« las páginas de la *Gaceta* no lograban traspasar las fronteras españolas »), affirmation qu'il généralise à partir du cas de l'ambassade en Belgique, qui ne les reçoit pas. Il n'en est pas de même en France où la *Gaceta* est reçue et attentivement lue. Antón M. PAZOS, « La Santa Sede, la República y los niños vascos », *op. cit.*, p. 411.

<sup>258</sup> Circulaires n° 56 et 57 d'Ángel Ossorio y Gallardo aux consuls d'Espagne en France, Paris, 26 et 27 octobre 1937. AGA (10) 96 54/11071, dossiers 6532 et 6533.

<sup>259</sup> Circulaire n° 58 d'Ángel Ossorio y Gallardo aux consuls d'Espagne en France, Paris, 1<sup>er</sup> novembre 1937. *Ibid.*, dossier 6538.

<sup>260</sup> « Se está haciendo por los rebeldes presión cerca de los Gobiernos y Autoridades locales [...] para lograr que los niños españoles evacuados [...] sean trasladados al territorio en poder de los facciosos. » *Ibid.* (texte identique à la dépêche n° 314 de Carlos Esplà à Ángel Ossorio y Gallardo, Valence, 25 octobre 1937. *Ibid.*)

<sup>261</sup> « neutralizar esa labor e imposibilitar su éxito ». *Ibid.*

<sup>262</sup> « avivar el celo de los Agentes consulares ». *Ibid.*

secrétaire aux Affaires étrangères, Carlos Esplà, introduit toutefois une nouveauté dans la stratégie de l'ambassade à Paris : elle lui donne l'ordre de « réalise[r] toutes les démarches de type politique ou diplomatique nécessaires auprès de ce gouvernement [de la France] pour que la tentative des rebelles [...] rencontre la résistance qu'il convient et l'opposition des autorités de ce pays<sup>263</sup> ».

Ce n'est pas la première fois qu'est suggéré (et ici, ordonné) à l'ambassade de prendre langue avec le gouvernement français. Et de fait, il semble bien qu'Ángel Ossorio y Gallardo cherche pendant l'automne 1937 à négocier la remise à plat des conditions de rapatriement des enfants – c'est-à-dire, concrètement, à obtenir une révision des dispositions de l'additif n° 5 du 1<sup>er</sup> septembre. Or, à plusieurs reprises, les démarches faites explicitement dans ce but échouent. Ainsi, au début du mois de novembre, Georges Buisson appelle l'attention du directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Pierre Moitessier, « sur les pressions qui, dans certains cas, seraient exercées par les autorités franquistes sur les familles, en vue de les obliger à demander le rapatriement<sup>264</sup>. » Mais il se voit répondre le 5 novembre que les autorités consulaires en Espagne « s'assurent que la requête des parents résulte du désir librement consenti de ceux-ci<sup>265</sup> » et « qu'il est impossible qu'une atteinte soit portée aux droits des parents qui désirent reprendre leurs enfants ». Deux semaines plus tard, d'après un document de l'ambassade d'Espagne, des discussions directes entre cette dernière et le ministère de l'Intérieur sont en cours et auraient même abouti. Dans un mémorandum daté du 22 novembre 1937, le premier conseiller de l'ambassade, José Carner Puig Oriol, signale au ministère de l'Intérieur le cas du jeune Eusebio Lobato, hébergé à Pamiers en Ariège et réclamé par son père en Espagne. Cet enfant figure sur l'une des listes remises par Ildebrando Antoniutti à Jean Herbette à la fin du mois de septembre<sup>266</sup> et, d'après le récit du consul d'Espagne à Perpignan, la police s'est rendue au domicile de la famille d'accueil munie de l'ordre du ministère de l'Intérieur : c'est-à-dire, conformément au texte de l'additif n° 5 de ce ministère<sup>267</sup>. Cependant, selon José Carner, une

---

<sup>263</sup> « Procederá V.E. a realizar cuantas gestiones de tipo político o diplomático sean necesarias cerca de ese Gobierno para que el intento de los rebeldes [...] encuentre la debida resistencia y oposición en las Autoridades de ese país. » *Ibid.*

<sup>264</sup> D'après la reformulation de Pierre Moitessier. Nous ignorons si la démarche du CAEE s'est faite par écrit ou en personne. Courrier de la DGSN à Georges Buisson, secrétaire général du CAEE, Paris, 5 novembre 1937. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 53-54.

<sup>265</sup> *Ibid.*

<sup>266</sup> « Documentos presentados el 27 Septiembre 1937. Niños en Francia. Sin dirección ». ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 975, fasc. 1, f. 49-73.

<sup>267</sup> Note interne dactylographiée [signature illisible] à l'ambassadeur d'Espagne, sans date [20 novembre 1937 au plus tard]. AGA (10) 96 54/11043, dossier 6383.

autre procédure a été « établie d'un commun accord<sup>268</sup> » entre le ministère et l'ambassade et, dans le cas de l'enfant Lobato, elle n'a pas été suivie :

au cours de diverses entrevues avec le Ministre-Conseiller de l'Ambassade avec des personnalités compétentes du Ministère de l'Intérieur [sic], il a été convenu que seul serait donné suite aux *requêtes formulées par écrit* par les parents ou tuteurs de ces enfants, visées par le Consul de France *et portant la légalisation de la signature de ce dernier par le Ministère des Affaires Étrangères*<sup>269</sup>.

En fait, les conditions inédites mentionnées dans cette note reprennent en partie les termes d'une nouvelle circulaire que l'ambassade d'Espagne vient tout juste d'envoyer aux consuls. Celle-ci conduit à alourdir considérablement la bureaucratie des demandes de rapatriement :

la demande [...] devra être *formulée devant notaire* par le père, ou la mère si elle est veuve, de l'enfant que l'on réclame. Ce document doit être légalisé par le consul français de la circonscription et, *à son tour, cette signature doit être légalisée par le ministère des « Affaires étrangères »* [en français dans le texte<sup>270</sup>].

Mais cette circulaire n° 61 ne date que du 19 novembre 1937 – c'est-à-dire, trois jours seulement avant le mémorandum de José Carner concernant Eusebio Lobato. Et elle ne précise nullement aux consuls qu'elle se fonde sur un accord avec le ministère de l'Intérieur : or, si tel était le cas, ce serait un argument très fort à opposer aux préfets, et l'on s'étonne que l'ambassade ne le signale pas. De fait, certaines de ces nouvelles conditions n'apparaîtront jamais dans aucune instruction du ministère de l'Intérieur (notamment, la légalisation de la signature du consul de France par le ministère des Affaires étrangères). Tout semble indiquer que, si des discussions sont effectivement en cours, José Carner anticipe quelque peu leur conclusion. Mais il est également possible que certains responsables du ministère de l'Intérieur aient donné au premier conseiller de l'ambassade des assurances à l'oral, sans en tirer des directives écrites et officielles à l'attention des préfets.

---

<sup>268</sup> Mémorandum dactylographié de l'ambassade d'Espagne au ministère de l'Intérieur, non signé [rédigé par José Carner, ministre-conseiller], Paris, 22 novembre 1937. *Ibid.*

<sup>269</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>270</sup> « la indicada petición deberá ser formulada ante Notario por el padre, o la madre si fuese viuda, del niño que se reclama. Dicho documento ha de estar legalizado por el Cónsul francés de la demarcación respectiva y, a su vez, esta firma consular debe ser legalizada por el Ministerio de "AFFAIRES ETRANGERES". » Circulaire n° 61 d'Ángel Ossorio y Gallardo aux consuls d'Espagne en France [rédigée par Victoria Kent], Paris, 19 novembre 1937. *Ibid.* 54/11102, dossier 6580. C'est nous qui soulignons.

### 3.2. Les plaintes des comités et le retournement du ministère de l'Intérieur : de la garantie des demandes parentales à la présomption de faux

La plainte de l'ambassade d'Espagne n'est pas isolée. Depuis le début de l'automne, plusieurs acteurs engagés dans l'accueil des enfants espagnols en France dénoncent l'irrégularité de certaines demandes de rapatriement et, vers la fin du mois de novembre, leurs courriers commencent à s'accumuler sur les bureaux ministériels. Or, ces doléances ne viennent pas toutes du même bord. En effet, les catholiques du CNCAB sont très vite alertés des intentions d'Ildebrando Antoniutti. Comme nous y faisons allusion précédemment, celui-ci visite en personne la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 28 août 1937. À son retour, il se rend chez l'évêque de Bayonne où l'attendent le chanoine Alberto Onaindia et l'évêque de Dax, Clément Mathieu, qui souhaitent s'entretenir avec lui. Au nom du CNCAB, ce dernier lui confie se sentir « préoccupé par le fait qu'à Bilbao, on ferait des pressions sur les parents pour qu'ils réclament leurs enfants qui se trouvent à l'étranger. La pensée du comité basque est que ces enfants doivent rester encore là où ils se trouvent<sup>271</sup>. » Ildebrando Antoniutti est scandalisé par ces propos et il s'en plaint à plusieurs reprises, tant à la Secrétairerie d'État qu'au nonce à Paris, dans l'espoir sans doute qu'un rappel à l'ordre fasse rentrer l'évêque de Dax et ses amis dans le rang<sup>272</sup>. Mais aucun désaveu direct n'arrive du Vatican<sup>273</sup>.

Au cours des semaines et des mois suivants, le CNCAB fait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher le retour des enfants à Bilbao. Il fait donc le choix – quoiqu'implicitement, et toujours par la voix de ses membres laïcs – de la désobéissance au Pape. Dans l'histoire de l'éloignement de ces chrétiens d'action temporelle vis-à-vis du Vatican (voir le chapitre précédent), un cran supplémentaire est franchi. En effet, les catholiques du CNCAB savent très vite et de source sûre (le propre évêque de Dax) la légitimité papale d'Ildebrando Antoniutti. Ils connaissent également son point de vue sans nuance sur les évacuations et sur les rapatriements. Pourtant, alors même qu'ils inscrivent leur action publique dans un engagement chrétien et catholique, ils décident de contester le bien-fondé de sa

---

<sup>271</sup> « Si sente preoccupato pel fatto che a Bilbao si farebbero delle pressioni sui genitori perché reclamino i loro figli che si trovano all'estero. Il pensiero del Comitato basco é che questi bambini devono restare ancora dove si trovano. » Rapport n° 19/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 31 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 314, f. 12-14.

<sup>272</sup> Lettre d'Ildebrando Antoniutti à Valerio Valeri, Bilbao, 8 septembre 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 874, f. 1-2.

<sup>273</sup> Tout au plus est-il décidé que le produit de la souscription de la Société de Saint-Vincent de Paul, qui a largement financé le CNCAB, sera désormais exclusivement destiné à soutenir l'œuvre d'Ildebrando Antoniutti. Nous le déduisons de la lettre d'un confrère de Saint-Vincent de Paul, Pierre Thouard, à Antoine Dieuzayde, Rennes (en-tête de l'Université de Rennes, Faculté des Sciences, Laboratoire de Botanique), 29 décembre 1937. AJPF, Province de Toulouse, fonds Antoine Dieuzayde, Q.3.41, hors-dossier.

politique, tout en espérant une fois encore, comme nous le verrons, ranger le Saint-Siège à leur avis et provoquer un recadrage de la mission d'Ildebrando Antoniutti.

Depuis la mi-août 1937, le CNCAB n'a lui-même aucun enfant sous sa protection. Mais il cherche à peser sur les comités catholiques belges et suisses auxquels il en a envoyés (voir chapitre 5). En septembre 1937, il revendique auprès de l'Œuvre des enfants basques sa responsabilité sur les enfants placés en Belgique :

Les enfants placés en Belgique vous ont été confiés par nos soins. De même que nous en sommes responsables vis-à-vis du gouvernement de l'Euzkadî et de l'Ambassade d'Espagne de Paris, vous êtes responsables vis-à-vis de nous. Nous ne pourrions admettre que des enfants soient dirigés sur l'Espagne sans notre accord, et *nous ne pouvons donner cet accord qu'avec celui de l'Ambassade d'Espagne de Paris*<sup>274</sup>.

Ces connexions nouvelles entre le CNCAB et l'ambassade d'Espagne apparaissent encore plus clairement quelques semaines plus tard. Le 3 novembre 1937, le Secrétariat social du Sud-Ouest reçoit un courrier de l'Union suisse de charité de Lucerne lui indiquant que, sur ordre du nonce apostolique en Suisse, les 42 enfants mis sous sa garde le 4 août 1937 (voir chapitre 5) seront renvoyés à Bilbao avant la fin du mois. 24 d'entre eux ont d'ores et déjà été réclamés par leurs familles ; pour les 18 autres, « on va organiser une colonie près de Bilbao sous la surveillance de Mr. le Nonce apostolique [sic]<sup>275</sup> ». La réception de cette lettre déclenche un véritable branle-bas de combat au CNCAB, dont la position est de plus en plus précaire : en effet, il s'agit de trouver le moyen de contrer l'action d'un envoyé du pape, soutenu par la nonciature de Suisse. Ce n'est pas un hasard si ce sont les laïcs du comité qui mènent la contre-offensive. Le 8 novembre, Francis Palous transmet à Paul Vignaux la lettre de l'Union suisse de charité et sa propre appréciation du problème :

Ceci crée une situation très grave.

Je crois que nous devons faire agir l'ambassadeur d'Espagne en Suisse et à Paris pour faire respecter le droit des pères de famille. Ce droit réside dans la volonté présumée par l'envoi à l'étranger de ces enfants. Cette volonté est si claire, qu'elle ne peut être révoquée que par une preuve formelle de la volonté de rapatriement.

Il faut faire décider cela très rapidement. Car Son Excellence va faire des démarches dans tous les pays où il y a des enfants basques, pour qu'on les rapatrie en bloc de cette manière-là<sup>276</sup>.

---

<sup>274</sup> Cet extrait est cité dans la lettre de Maurice Janssens, s.j., à Ildebrando Antoniutti, 30 septembre 1937. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 1, f. 207-208. C'est nous qui soulignons. Nous n'avons pas retrouvé l'original de ce courrier dans les Archives de l'archevêché de Malines.

<sup>275</sup> Copie de la lettre de Giuseppe Crivelli, Bureau central de Charité à Lucerne, à Francis Palous au Secrétariat Social du sud-ouest à Bordeaux, Lucerne, 3 novembre 1937. AGA (10) 96 54/11043, dossier 6383.

<sup>276</sup> Copie de la lettre de Francis Palous à Paul Vignaux, Bordeaux, 8 novembre 1937. *Ibid.*

Le 15 novembre, Francis Palous envoie à Paul Vignaux la liste des 24 enfants réclamés par leurs familles, et celle des 18 autres<sup>277</sup>. Quelques jours plus tard, « à titre confidentiel<sup>278</sup> », ce dernier indique à l'ambassade d'Espagne la position de son comité et la marche à suivre, à son avis, pour empêcher le rapatriement des enfants :

Le Comité National Catholique paraît disposé à refuser le rapatriement de ces enfants. Mais il ne le peut que si intervient, d'urgence, une décision du gouvernement français exigeant pour leur laisser passer la frontière [...] une demande écrite des parents avec signatures entourées de toutes garanties légales et pouvant être contrôlées [sic]. Cette décision devrait être transmise par la Préfecture de la Gironde au Comité Catholique et, au besoin, publiée<sup>279</sup>.

D'après une note manuscrite de l'ambassadeur, le consul à Bordeaux est immédiatement prévenu par téléphone et l'affaire est confiée au premier conseiller, José Carner, habituellement chargé des démarches auprès du ministère de l'Intérieur<sup>280</sup>.

Mais le CNCAB ne s'arrête pas là. Le 25 novembre, Francis Palous contacte directement le préfet de la Gironde pour lui demander de transmettre au ministère de l'Intérieur une lettre du comité, qui reprend exactement les arguments présentés à l'ambassade d'Espagne<sup>281</sup>. Mais le préfet ne se hâte guère de faire suivre le courrier au ministère. Quelques jours plus tard, début décembre, Francis Palous lui donne de nouveaux arguments : parmi les 24 enfants réclamés par leurs familles, « une lettre de l'Assistance Sociale du Gouvernement Basque [...] apporte un doute sur l'exactitude des renseignements fournis pour effectuer le rapatriement de [...] deux enfants<sup>282</sup> ». D'après les archives de la préfecture, les documents du CNCAB ne sont envoyés au ministère de l'Intérieur que le 24 janvier 1938<sup>283</sup>. Cependant, il n'est pas impossible que le préfet de la Gironde ait communiqué les inquiétudes du CNCAB plus tôt, et de manière moins formelle : en effet, dans un courrier en date du 6 janvier 1938 concernant une autre affaire, il fait part au ministère de ses doutes sur la régularité des demandes de rapatriement qui lui parviennent :

Il m'est revenu, de divers côtés, que les demandes de rapatriement communiquées n'étaient pas toujours librement exprimées et que, dans certains cas, la

---

<sup>277</sup> Copie de la lettre de Francis Palous à Paul Vignaux, Bordeaux, 15 novembre 1937. *Ibid.*

<sup>278</sup> Note dactylographiée de l'ambassade d'Espagne, non datée [entre le 15 et le 20 novembre 1937]. *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>279</sup> *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>280</sup> Instructions manuscrites portées au bas d'une note dactylographiée à Angel Ossorio y Gallardo, sans date [20 novembre 1937]. *Ibid.*

<sup>281</sup> Lettre de Francis Palous au préfet de la Gironde, Bordeaux, 25 novembre 1937 et pièce jointe : lettre de Francis Palous à transmettre au ministre de l'Intérieur, Bordeaux, 25 novembre 1937. ADG, 4 M 530.

<sup>282</sup> Lettre de Francis Palous au préfet de la Gironde, Bordeaux, 3 décembre 1937. *Ibid.*

<sup>283</sup> Copie de la lettre du préfet de la Gironde au ministère de l'Intérieur (4<sup>ème</sup> Bureau), Bordeaux, 24 janvier 1938. *Ibid.*



famille réclamante faisait savoir par des voies détournées, son désir de voir les enfants maintenus en France<sup>284</sup>.

Parallèlement, le 13 novembre 1937, le secrétaire parisien du CNCAB, Claude Bourdet, prépare un long mémorandum sur la question des rapatriements d'enfants. Nous avons retrouvé ce texte dans les papiers du nonce à Paris, auquel il est adressé, mais Claude Bourdet précise que « Copie de la note a été transmise à M. le Ministre des Affaires Étrangères<sup>285</sup> ». Ce texte est une attaque à la fois circonstanciée et prudente des demandes de rapatriement d'enfants vers la zone basque. S'adressant à la nonciature, le secrétaire du CNCAB ne met pas directement en cause Ildebrando Antoniutti, dont il loue l'« œuvre infiniment utile<sup>286</sup> ». Mais il souligne que cette dernière « a été [...] déformée » sans que l'émissaire du pape en soit conscient. Claude Bourdet s'emploie dès lors à détruire systématiquement la fiction selon laquelle les demandes de rapatriements expriment le seul désir des familles, en s'appuyant manifestement sur des informations fournies par la délégation basque à Paris. Il rappelle tout d'abord qu'« il y a quelques semaines, on cherchait précisément, au nom du Délégué Apostolique, à rapatrier globalement les enfants hébergés dans la citadelle de St Jean Pied de Port, que leurs parents, “résidant en Espagne” étaient dits réclamer<sup>287</sup> ». Cette assertion était fautive, explique Claude Bourdet, car « il put être établi par la Délégation d'EUZKADI à Paris que les parents de 156 enfants étaient hébergés en France. » De plus,

Il a paru vers le milieu de Septembre, dans la « Gaceta del Norte », plusieurs listes d'enfants émigrés qui « réclamaient des nouvelles de leurs parents ». Or, parmi ces noms, se trouvaient ceux de deux enfants réfugiés à l'étranger, et qui correspondaient quotidiennement avec leurs parents réfugiés l'un à St Jean Pied de Port, l'autre à Bordeaux. Il est matériellement impossible que ces enfants aient effectivement demandé des nouvelles<sup>288</sup>.

Enfin, il conclut sur l'affaire du rapatriement des enfants hébergés en Suisse :

Cette tentative de rapatriement des 18 enfants que leurs familles ne réclament pas est très préoccupante. J'ai vu personnellement plusieurs centaines de lettres émanant de parents d'enfants réfugiés, eux-mêmes réfugiés à l'étranger, et déclarant catégoriquement ne vouloir en aucun cas que leurs enfants soient rapatriés. Il n'est nullement impossible que certains des 18 enfants mentionnés plus haut aient été visés dans ces lettres<sup>289</sup>.

---

<sup>284</sup> Copie de la lettre du préfet de la Gironde à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Bordeaux, 6 janvier 1938. *Ibid.*, 4 M 531.

<sup>285</sup> Claude Bourdet, « Note sur certains dangers que présenterait un rapatriement mal contrôlé [sic] des enfants basques » transmise à Valerio Valeri et au ministre des Affaires étrangères, 13 novembre 1937. ASV, Arch. Nunz. Parigi, b. 610, fasc. 874, f. 54-55.

<sup>286</sup> *Ibid.*

<sup>287</sup> *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>288</sup> *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>289</sup> *Ibid.*

Nous ne savons pas si le ministère des Affaires étrangères transmet ce courrier au ministère de l'Intérieur. Mais il est plus que probable qu'il suscite une attention toute particulière. En effet, Claude Bourdet n'est pas seulement le secrétaire parisien du CNCAB : il est aussi, à cette date, chargé de mission auprès du ministère de l'Économie<sup>290</sup>. Si nous ignorons en quels termes exacts il présente son mémorandum à ses collègues des Affaires étrangères, il fait très certainement jouer sa position officielle et ses contacts personnels pour faire entendre sa voix.

Enfin, une dernière intervention, qui a lieu exactement au même moment, semble, sinon expliquer à elle seule le retournement du ministère de l'Intérieur, du moins jouer le rôle de déclencheur. Le 26 novembre 1937, le président du CAEE des Hautes-Alpes reçoit du préfet l'avis que onze enfants placés dans des familles sous la protection de son comité, doivent être rapatriés en Espagne. Or, le préfet lui-même signale, en post-scriptum à sa lettre, que trois de ces enfants « ont des nouvelles de leurs parents qui ne manifestent pas le désir de les voir rentrer en Espagne<sup>291</sup> ». De plus, un quatrième, censé avoir cinq ans d'après la liste transmise par le ministère de l'Intérieur, en a onze en réalité, ce qui fait soupçonner que la demande ne vient pas de ses parents. Georges Buisson intervient immédiatement auprès de Roger Verlomme, directeur de cabinet de Marx Dormoy, pour lui soumettre ce cas spécifique. Il semble que cette dernière affaire et la plainte du CAEE finissent de semer le doute au ministère de l'Intérieur. Le 9 décembre, Luis Rodríguez Guerra, membre de la délégation de l'Assistance sociale et collaborateur du CAEE, communique à Ángel Ossorio y Gallardo que « d'après les informations de M. Buisson, le rapatriement des enfants vers la zone rebelle a été suspendu en l'attente de plus amples informations<sup>292</sup> ». La démarche du CAEE a donc permis d'obtenir un sursis global pour toutes les affaires en cours. Profitant de ce délai, Georges Buisson et Luis Rodríguez Guerra « conviendron[t] d'un plan pour le futur, que [ce dernier aura] l'honneur de soumettre à l'approbation supérieure [de l'ambassadeur<sup>293</sup>] ».

Mais dès avant que ce « plan pour le futur » soit seulement dessiné, le cabinet du ministère de l'Intérieur commence à mener sa propre enquête pour recueillir « de plus amples

---

<sup>290</sup> Claude BOURDET, *L'aventure incertaine : de la Résistance à la Restauration*, Paris, Éditions du Félin, 1998, p. 28.

<sup>291</sup> Copie de la lettre de Lucien Coudor, préfet des Hautes Alpes, au président [du CAEE des Hautes-Alpes], Gap, 26 novembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 142-143.

<sup>292</sup> « Según me informa Mr. Buisson la repatriación de los niños para la zona rebelde se ha suspendido para mejor información. » Lettre de Luis Rodríguez Guerra à Ángel Ossorio y Gallardo, Paris, 9 décembre 1937. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>293</sup> « concertaremos un plan, para el futuro, que tendré el honor de poner en su conocimiento para su superior aprobación. » *Ibid.*

informations<sup>294</sup> », comme il l'a annoncé à Georges Buisson. Pour ce faire, il s'adresse tout simplement aux Renseignements généraux. Le 13 décembre 1937, un rapport de ces derniers confirme, sinon l'irrégularité des demandes de rapatriement, du moins la bonne foi du CAEE lorsqu'il dit la soupçonner :

Les dirigeants confédéraux sont en effet *convaincus que les familles des enfants espagnols sont l'objet de pressions et de menaces* de la part des autorités nationalistes qui exigent le retour dans leur pays des enfants recueillis par les organisations syndicales et antifascistes françaises. Ils affirment même que certaines familles ont réussi à faire savoir au Comité d'Accueil qu'elles désirent que leurs enfants ne soient pas rapatriés.

Quoi qu'il en soit, *les dirigeants de cet organisme ne sont pas, a priori, hostiles au retour des enfants espagnols dans leurs familles*, mais ils désireraient que les rapatriements soient entourés de certaines garanties<sup>295</sup>.

Trois jours après ce rapport, le ministère de l'Intérieur envoie aux préfets une nouvelle circulaire qui prend acte des doutes émis sur l'authenticité de certaines demandes de rapatriement venues d'Espagne. Tout indique que cette réorientation n'est pas le résultat du grand « plan pour le futur » en préparation au CAEE, mais des informations fournies par les Renseignements généraux. Les points qui y sont abordés permettent de deviner ce que le ministère de l'Intérieur veut savoir : d'une part, si les dirigeants du Comité sont de bonne foi et, d'autre part, leur rapport à la volonté des parents en Espagne. En confirmant que ces hommes ne sont pas « hostiles » par principe au rapatriement des enfants espagnols en zone franquiste mais veulent s'assurer de la réalité du désir des parents, le rapport des Renseignements généraux démontre que les responsables de l'hébergement des enfants mettent la volonté des familles au-dessus de leurs opinions politiques antifranquistes : en d'autres termes, Georges Buisson et Félix Dupont jugent de l'opportunité des retours d'enfants en Espagne à la même aune que les décideurs ministériels. Ceci convainc en retour ces derniers de la légitimité des inquiétudes du CAEE.

Ainsi, le 16 décembre, le Directeur général de la Sûreté nationale envoie aux préfets une nouvelle circulaire qui précise « les détails de la procédure selon laquelle doivent être instruites les demandes de rapatriement des enfants espagnols<sup>296</sup> ». Cette procédure ressemble beaucoup à celle qui a été mise en place par l'additif n° 5 du 1<sup>er</sup> septembre, mais de nouvelles contraintes s'y sont ajoutées :

D'accord entre mon Département et celui des Affaires étrangères, il a été décidé que seraient seules prises en considération, les demandes exprimant nettement la

---

<sup>294</sup> « para mejor información ». *Ibid.*

<sup>295</sup> Copie du rapport des Renseignements généraux « A.S. des enfants réfugiés d'Espagne », 13 décembre 1937. APP, BA 2159/400-099. C'est nous qui soulignons.

<sup>296</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur, signée par Pierre Moitessier (DGSN), aux préfets, Paris, 16 décembre 1937. CARAN, F/7/15172, dossier 5.

volonté des parents, présentées par écrit selon la forme authentique et légalisée par les Consuls de France.

Ces demandes me parviennent par l'intermédiaire de Mr. le ministre des Affaires étrangères et ne sauraient vous être transmises que par mes Services. (Sous le timbre du 4ème Bureau de la S.N.<sup>297</sup>)

On retrouve dans ces nouvelles dispositions certaines des revendications des opposants aux rapatriements. Ainsi, l'exigence que les requêtes soient « présentées par écrit selon la forme authentique », c'est-à-dire devant notaire, reprend les termes de la circulaire n° 61 d'Ángel Ossorio y Gallardo. En revanche, le nouveau texte du ministère de l'Intérieur ne précise pas que la signature du consul de France en Espagne doit être légalisée par le ministère des Affaires étrangères – une revendication permanente de l'ambassade. La différence la plus importante entre l'additif n° 5 et la circulaire du 16 décembre 1937 tient toutefois, non dans les procédures, mais dans l'esprit des deux textes. En effet, le ministère de l'Intérieur donne désormais foi de manière officielle aux dénonciations qui lui sont parvenues :

Lorsque les requêtes ne vous paraîtront pas émaner de parents ayant autorité légale sur les enfants, ou s'il vous apparaissait qu'une contrainte quelconque ait influé sur la décision de ces parents, je vous serais très obligé de bien vouloir me saisir aussitôt des cas d'espèce envisagés<sup>298</sup>.

Sur le fond, le ministère de l'Intérieur n'abandonne aucune parcelle de la responsabilité qu'il s'est attribuée le 1<sup>er</sup> septembre 1937 par l'additif n° 5 à l'Instruction générale sur les réfugiés espagnols. Et sur la forme, tout semble indiquer que la circulaire du 16 décembre découle d'une décision prise de manière relativement autonome par ses services. Elle se fonde sur les informations fournies par l'ambassade, le CNCAB sans doute, et le CAEE, mais elle n'obéit pas à leur pression directe. D'ailleurs, il ne semble pas qu'ils soient tenus particulièrement au courant du processus d'élaboration de la circulaire du 16 décembre. Georges Buisson est simplement informé par une lettre de Roger Verlomme en date du 18 décembre que « des instructions ont été données tant à M. le Préfet de Police, qu'à M. le Préfet des Hautes-Alpes, pour qu'une enquête approfondie soit faite sur la situation signalée et que ces enfants soient hébergés sur notre Territoire jusqu'à nouvel ordre<sup>299</sup>. »

La circulaire du 16 décembre 1937 marque en revanche un tournant crucial du point de vue de l'esprit de la norme. Jusque-là, le ministère de l'Intérieur se considère comme le garant d'une autorité parentale exprimée de manière incontestable au travers des demandes individuelles de rapatriement. Désormais, il donne foi au soupçon que celles-ci ne

---

<sup>297</sup> *Ibid.*

<sup>298</sup> *Ibid.*

<sup>299</sup> Lettre de Roger Verlomme, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, à Georges Buisson, secrétaire général adjoint de la CGT, Paris, 18 décembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 140.

correspondent pas à la volonté réelle des parents – que les documents soient faux, ou qu'ils aient été signés sous la menace ou la pression. Ceci ouvre la possibilité d'une contestation de chaque demande de rapatriement, au cas par cas. De ce fait, les comités d'accueil, les autorités républicaines et toutes les parties intéressées peuvent désormais participer au processus de rapatriement, qui était jusque-là théoriquement contrôlé d'un bout à l'autre de la chaîne par les autorités françaises, des consuls de France en Espagne aux préfets des départements. À elle seule, la nouvelle circulaire du 16 décembre 1937 n'empêche pas que les enfants espagnols hébergés en France soient envoyés en Espagne franquiste. Mais elle peut devenir un instrument extrêmement puissant, pour peu que ceux qui le veulent sachent en faire usage.

### 3.3. La tactique d'obstruction des autorités républicaines et des comités d'accueil

En Espagne, Ildebrando Antoniutti continue assidûment à recueillir des demandes de rapatriement, à les transmettre aux consuls de France et à demander à ses alliés parisiens d'en suivre l'exécution. Afin de gérer le quotidien de ce travail bureaucratique, il ouvre dès le début du mois de septembre un bureau d'accueil et de gestion à Bilbao, le « Secrétariat du délégué apostolique de Sa Sainteté pour le rapatriement des enfants basques<sup>300</sup> ». Celui-ci est dirigé par un père jésuite espagnol, Isidro Gríful, avec l'aide de son frère Ramón, religieux lui aussi, qui le remplace à l'occasion, puis définitivement en septembre 1938<sup>301</sup>. Lorsqu'Ildebrando Antoniutti quitte Bilbao le 20 octobre 1937, d'abord pour un bref séjour à Rome, puis pour s'installer à Saint-Sébastien où se trouve une grande partie du corps diplomatique nommé auprès du gouvernement de Burgos, il confie le suivi des affaires en cours à Isidro Gríful. Dès la fin du mois de décembre 1937, celui-ci constate l'interruption des retours d'enfants depuis la France. Lorsque, le 26 janvier 1938, dix enfants reviennent des Basses-Pyrénées, c'est la première fois depuis plus d'un mois qu'une demande de rapatriement depuis la France aboutit<sup>302</sup>. Le 9 février 1938, aucune nouvelle arrivée n'a été enregistrée<sup>303</sup>. Au long des mois suivants, chaque fois qu'il reçoit de nouvelles demandes de rapatriement depuis la France, le collaborateur d'Ildebrando Antoniutti avertit les solliciteurs que le résultat de leur démarche est hautement incertain.

---

<sup>300</sup> « Secretariado del Delegado Apostólico de Su Santidad para la repatriación de los niños vascos », *La Gaceta del Norte*, n° 12009, 7 septembre 1937, p. 4.

<sup>301</sup> Copie de la lettre d'Isidro Gríful à Gaetano Cicognani, nonce apostolique en Espagne, Bilbao, 1<sup>er</sup> septembre 1938. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 977, fasc. 4, f. 470.

<sup>302</sup> Copie de la lettre de [Isidro] Gríful au Révérend Sr. Don José Otero Lorenzo (Hospital civil, Vigo), Bilbao, 26 janvier 1938. *Ibid.*, b. 978, fasc. 2, f. 226.

<sup>303</sup> Copie de la lettre de [Isidro] Gríful à Mercedes Cumming Tato, Bilbao, 9 février 1938. *Ibid.*, f. 248

Isidro Gríful ne semble pas bien informé des raisons de ce blocage. Il suggère à Mercedes Cumming Tato, intermédiaire d'une mère alitée qui réclame le retour de son fils, que « les difficultés augmentent pour le rapatriement lorsque les enfants se trouvent dans des familles qui s'y opposent<sup>304</sup> ». Puis, dans un courrier à un père éploré qui, depuis des mois, demande le retour de sa fille hébergée à la colonie d'Agen, Ramón Gríful explique en novembre 1938 : « Ce qui se passe, c'est qu'en raison des pressions des socialistes et des comités, le rapatriement est un peu difficile<sup>305</sup> ». En avril 1939 encore, lorsqu'il revient sur l'échec systématique de toutes les demandes de rapatriement concernant des enfants de l'orphelinat du Pardo à Madrid, il semble assez peu éclairé : « C'est comme s'il y avait quelqu'un qui avait intérêt à retenir ces enfants<sup>306</sup> ». Isidro Gríful n'est pourtant pas entièrement sans ressources face aux arcanes de l'administration française. Son principal collaborateur en France est, depuis la fin de l'année 1937, Henri de Vergès, qu'Ildebrando Antoniutti a rencontré lors de son passage à Paris le 10 novembre<sup>307</sup>. Outre le soutien financier de la Société Saint-Vincent de Paul, leur président général met au service du rapatriement des enfants sa notabilité, qui lui permet d'obtenir facilement des entretiens auprès des ministères de l'Intérieur ou des Affaires étrangères. Il dispose également du réseau serré des conférences locales de Saint-Vincent de Paul, grâce auquel il peut demander à ses confrères de mener une enquête en tout point du territoire sur tel ou tel enfant réclamé, ou faire initier des démarches auprès des préfetures. Malgré cela, les demandes de rapatriement traitées par Isidro Gríful semblent se perdre dans un labyrinthe administratif, et sont refusées pour des motifs mystérieux ou, à l'occasion, acceptées pour des raisons qui le sont plus encore.

De fait, aucune décision n'a été prise, en France, pour interrompre les envois d'enfants vers la zone franquiste. La circulaire du 16 décembre 1937 ne prescrit rien de tel. Elle n'exige pas non plus l'accord des consuls, ni celui des comités en charge des enfants et encore moins celui des familles d'accueil. Mais elle modifie l'esprit de la politique suivie par le ministère de l'Intérieur et inverse, d'une certaine façon, la charge de la preuve. À la moindre contestation d'un consul, du CAEE ou même de l'enfant en question, les préfets peuvent décider qu'ils se trouvent dans le cas mentionné par la circulaire, c'est-à-dire que la requête ne paraît « pas

---

<sup>304</sup> « Las dificultades aumentan para su repatriación cuando los niños se encuentran en familias que se oponen a ello. » *Ibid.*

<sup>305</sup> « Lo que pasa es que debido a la presión de los socialistas y Comités, la repatriación es un poco dificultosa. » Copie de la lettre de Ramón Gríful à Roberto Herrera, Bilbao, 17 novembre 1938. *Ibid.*, fasc. 3, f. 457

<sup>306</sup> « Parece como si hubiera alguien que tuviera interés en retener estos niños. » Copie de la lettre de Ramón Gríful à José María Félix de Lequerica Erquiza, ambassadeur d'Espagne en France, Bilbao, 27 avril 1939. *Ibid.*, f. 522.

<sup>307</sup> Lettre d'Henri de Vergès à Ildebrando Antoniutti, Paris, 24 novembre 1937. *Ibid.*, b. 974, fasc. 1, f. 18-19.

émaner de parents ayant autorité légale sur les enfants » ou encore « qu'une contrainte quelconque [a] influé sur la décision de ces parents<sup>308</sup>. » Un simple doute bloque la décision ou, au minimum, en retarde considérablement l'application. Les opposants au rapatriement savent utiliser ce levier et, grâce à leur vigilance et à leur mobilisation de tous les instants, ils entravent à partir du mois de janvier 1938 la quasi-totalité des demandes de rapatriement.

Les archives du Secrétariat pour le rapatriement des enfants basques et de l'ambassade d'Espagne à Paris témoignent de cette obstruction systématique. Parce que cette lutte se déroule au cas par cas, nous suivrons trois exemples pour essayer de restituer les procédés utilisés par les différentes parties en présence et les temporalités en jeu dans les procédures de rapatriement.

En automne 1937, Ildebrando Antoniutti reçoit une demande d'un père souhaitant faire rapatrier ses trois enfants, les Urbina Vicandi, originaires de Bilbao et hébergés à la colonie de Sète<sup>309</sup>. En janvier 1938, Isidro Gríful attire l'attention d'Henri de Vergès sur ces trois enfants, car « on les a réclamés, depuis quelques mois ; mais ils ne reviennent pas<sup>310</sup> ». Or, comme le découvre le président général de la Société de Saint-Vincent de Paul, leur rapatriement est sans cesse empêché par des conditions nouvelles, présentées un jour puis modifiées le lendemain. D'abord, il semble que ces « enfants sont autorisés [sic] pour partir mais qu'il faudra qu'une personne les accompagne jusqu'à Irun<sup>311</sup> ». Mais une fois les recherches effectuées par le président de la société de Saint-Vincent de Paul de Sète, il apparaît que la direction de la colonie n'a reçu « aucune pièce relative à leur départ<sup>312</sup> ». Cette information est d'ailleurs immédiatement démentie par la préfecture de l'Hérault qui explique à Henri de Vergès que :

Il avait été question, il y a quelques mois, du rapatriement d'un convoi dans lequel étaient compris ces 3 enfants.

Le rapatriement n'a pu être effectué à ce moment là [sic] (mais on n'en donne pas les raisons) et maintenant de nouvelles conditions plus sévères sont exigées.

On tient à ce que soit produite une demande des parents sur papier timbré, faite devant le notaire de leur pays et approuvé par l'ambassadeur de France ou son délégué<sup>313</sup>.

De fait : la procédure établie par la circulaire du 16 décembre 1937 exige que les requêtes soient présentées « selon la forme authentique<sup>314</sup> ». Mais l'opposition de la préfecture

---

<sup>308</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur, signée par Pierre Moitessier (DGSN), aux préfets, Paris, 16 décembre 1937. CARAN, F/7/15172, dossier 5.

<sup>309</sup> Liste : « Niños reclamados en 1937 », sans date. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 975, fasc. 1, 82-102.

<sup>310</sup> Copie de la lettre d'Isidro Gríful à Henri de Vergès, Bilbao, 10 janvier 1938. *Ibid.*, b. 978, fasc. 2, f. 184.

<sup>311</sup> *Ibid.*

<sup>312</sup> Lettre d'Henri de Vergès à Isidro Gríful, Paris, 27 janvier 1938. *Ibid.*, f. 180.

<sup>313</sup> *Ibid.*

<sup>314</sup> Circulaire du ministre de l'Intérieur, signée par Pierre Moitessier (DGSN), Paris, 16 décembre 1937. CARAN, F/7/15172, dossier 5.

de l'Hérault n'est pas purement formelle : en effet, elle « prétend que la demande de rapatriement n'était pas établie par les parents<sup>315</sup> ». Les choses se compliquent encore lorsque le dévoué président général de la Société de Saint-Vincent de Paul se rend au ministère de l'Intérieur à Paris : là, on lui explique que « la demande du père des enfants dont s'agit [sic] devait, *sans intervention de notaire*, être simplement, mais strictement, visée par le Consul de France, installé dans la circonscription de la famille<sup>316</sup> ». Soit Henri de Vergès ne s'est pas entretenu avec l'interlocuteur idoine, soit la nouvelle procédure pour le rapatriement d'enfants est devenue trop complexe pour les propres responsables du ministère de l'Intérieur : toujours est-il que c'est une information contraire à la lettre de la circulaire du 16 décembre qui est transmise à Isidro Gríful qui, soulagé, la communique à son tour à Ildebrando Antoniutti<sup>317</sup>.

Au début du mois de mars 1938, une nouvelle réclamation, toujours pour les trois frères et sœurs Urbina Vicandi, est envoyée à l'ambassade de France à Saint-Jean-de-Luz<sup>318</sup>. Mais Henri de Vergès n'est guère optimiste car il reçoit de son « confrère de Sète une lettre [lui] disant que le Consul, homme intraitable, ne laissera partir les enfants que si toutes les conditions figurant dans la note ci-jointe sont remplies<sup>319</sup> ». Au même moment, le consul à Sète rend compte à l'ambassade d'Espagne à Paris que :

Après quelques tentatives faites par les autorités préfectorales pour envoyer chez eux quelques enfants en provenance du Nord réclamés par leurs parents, on a entièrement réussi à ce que les ordres qui me furent communiqués par M. l'Ambassadeur pour autoriser le renvoi des enfants soient exécutés scrupuleusement et, à cette date, aucun dossier de renvoi n'a encore été mené à son terme<sup>320</sup>.

Isidro Gríful s'inquiète à raison, le 29 mars 1938, lorsqu'il exprime l'espoir « que la réclamation sera valable et qu'il ne faudra pas de les réclamer [sic] d'après les impositions du Consul rouge à Sète<sup>321</sup> ». Quand bien même il inclut les Urbina Vicandi dans une nouvelle liste

---

<sup>315</sup> Lettre d'Henri de Vergès à Isidro Gríful, Paris, 27 janvier 1938. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 978, fasc. 2, f. 180.

<sup>316</sup> Lettre d'Henri de Vergès à Isidro Gríful, Paris, 1<sup>er</sup> février 1938. *Ibid.*, f. 182. C'est nous qui soulignons.

<sup>317</sup> Lettre d'Isidro Gríful à Ildebrando Antoniutti, Bilbao, 9 février 1938. *Ibid.*, b. 976, fasc. 5, f. 574.

<sup>318</sup> Copie de la lettre d'Isidro Gríful à Henri de Vergès, 10 mars 1938. *Ibid.*, b. 978, fasc. 2, f. 193. Après le limogeage de Jean Herbette, Eirik Labonne est nommé ambassadeur de France en Espagne républicaine et prend son poste à Barcelone. L'ambassade de Saint-Jean-de-Luz n'est pourtant pas fermée. Elle est confiée à M. Bonjean, jusque-là premier secrétaire d'ambassade.

<sup>319</sup> Lettre d'Henri de Vergès à Isidro Gríful, Paris, 18 mars 1938. *Ibid.*, f. 196-197. Nous ne possédons malheureusement pas la pièce jointe.

<sup>320</sup> « después de algunas tentativas hechas por las autoridades Prefectorales para enviar a sus casas algunos niños procedentes del Norte reclamados por sus padres, se ha logrado plenamente que se cumpla [sic] a este respecto con todo escrúpulo las órdenes que me fueron comunicadas por el Sr. Embajador para autorizar la entrega de los niños y [...] hasta la fecha, todavía no se ha tramitado ningún expediente de devolución. » Rapport n° 88 de José de Benito, consul à Sète, à Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Paris, Sète, 15 mars 1938. AGA (10) 96 54/11074, dossier 6871.

<sup>321</sup> Copie de la lettre d'Isidro Gríful à Henri de Vergès, Bilbao, 29 mars 1938. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 978, fasc. 2, f. 201.



de demandes en mai 1938<sup>322</sup>, ces derniers se trouvent encore à Sète au moins jusqu'à l'automne suivant, soit un an après la première demande de rapatriement les concernant<sup>323</sup>. Après quoi nous perdons leur trace.

Le dossier du Secrétariat pour le rapatriement des enfants basques sur Mauricio et Paz Alonso permet, quant à lui, de souligner le rôle des parents et des enfants eux-mêmes dans la genèse d'une demande de rapatriement. Évacués de Bilbao sur le Habana le 13 juin 1937, Mauricio et Paz sont placés dans deux familles de Nîmes, qui habitent à quelques centaines de mètres l'une de l'autre (rue Bigot et rue d'Arlier)<sup>324</sup>. Leur dossier au Secrétariat pour le rapatriement des enfants basques est ouvert un an plus tard, en juillet 1938, avec une lettre de Mauricio adressée à ses parents. En effet, les archives de cet organisme contiennent de nombreuses lettres d'enfants expatriés – quelquefois des originaux, comme ici, mais le plus souvent des copies dactylographiées. Cette collection de documents présente un biais de source important : elle sert, à moyen et long terme, de preuve à charge contre les évacuations<sup>325</sup> et, de manière plus immédiate, d'aiguillon de la volonté parentale. En effet, Isidro Gríful est confronté au quotidien à des parents récalcitrants. Pour leur « faire entendre [...] qu'ils doivent réclamer leurs enfants<sup>326</sup> », comme il l'explique au père Enrique Pérez de Selva, l'un de ses correspondants en Belgique qui est en contact fréquent avec les enfants espagnols hébergés dans ce pays, « la voie la plus facile est que les enfants eux-mêmes écrivent à leurs parents, leur manifestent leur désir de retourner auprès d'eux et leur demandent avec insistance qu'ils fassent tout ce qui est possible pour les réclamer<sup>327</sup> ». De fait, les lettres conservées (notamment, celles

---

<sup>322</sup> « Lista de reclamados enviada a Mr. Georges Greciano [para obtener cuanto antes su repatriacion], Secretario de Son Excellence Mr. Jean Hennessy, Ambassadeur de France. Député à Hotel Condestable, Burgos ». *Ibid.*, b. 975, fasc. 1, f. 74-81. Le titre de ce document est étrange car Jean Hennessy est alors député de Menton, et n'a jamais été ambassadeur en Espagne.

<sup>323</sup> « Colonia Infantil de SETE, "Beau Rivage" (Hérault) Route de Agde », liste sans date du CNIE [compilée entre juillet et décembre 1938]. AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>324</sup> Informations tirées de notre base de données, et en particulier de : liste d'embarquement reliée du département à l'Assistance sociale basque, signée par le secrétaire général Joaquín Bustos, « Expedición de niños a Francia. 12 de Junio de 1936 [sic] », AGA (9) 17.12 51/21124 et « Relación de niños españoles con indicación del Departamento en que fueron alojados en Francia », sans date, *Ibid.* Voir la note 290 du chapitre 4, p. 397, sur la nature de ce document.

<sup>325</sup> Il semble que ces lettres aient originellement été copiées et conservées à des fins de propagande. C'est ce que suggère *a contrario* l'avertissement « Ne pas faire usage de [dans] la presse » (« No hacer uso de la Prensa ») noté au-dessus de l'unique lettre de ce fonds rédigée par une fille évacuée en URSS. Cette indication s'explique sans doute par la peur d'Isidro Gríful que l'auteur de la lettre, qui se plaint amèrement de son sort, ne soit identifiée et punie par les autorités soviétiques si sa lettre était publiée et parvenait ainsi à leur connaissance. « Carta que la niña Miren f. de Leningrado dirige a su hermana Teresa de Moscú », Copie dactylographiée de la lettre de Miren f. à sa soeur Teresa, Leningrad, 2 février 1939. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 977, fasc. 4, f. 519.

<sup>326</sup> « dar a entender a los padres que deben reclamar a sus hijos ». Copie de la lettre d'Isidro Gríful au père Enrique Pérez de Selva (collège Saint-François-Xavier, rue de Rome 16, Verviers), Bilbao, 29 avril 1938. *Ibid.*, b. 978, fasc. 2, f. 32.

<sup>327</sup> « El camino más expedito es, que los mismos niños escriban a sus padres manifestándoles deseos de volver a su lado y pidiendo con insistencia que hagan ellos todos los posibles para reclamarlos. » *Ibid.*

qui ont été copiées et dactylographiées) par le Secrétariat pour le rapatriement racontent souvent l'histoire d'enfants malheureux, maltraités dans des familles de socialistes alcooliques et dégénérés, forcés à travailler par des paysans bourrus, lorsqu'il ne s'agit pas de jeunes filles victimes de convoitises sexuelles. Tel n'est pas le cas, cependant, de Mauricio Alonso. Celui-ci est bien soigné et sa famille d'accueil compte même l'envoyer dans une colonie à la montagne pour les vacances. Mais lorsque ses parents biologiques, encouragés peut-être par Isidro Gríful, le sondent quant à son désir de rentrer en Espagne, Mauricio répond sans hésitation : « dans la lettre tu me dis si j'aimerais aller en Espagne, papa, maman, si vous pouvez faire quelque chose pour qu'on parte Paz et moi, tu me le diras, et je te dirai aussi que c'est la première et la dernière fois que je me sépare de vous parce que c'est très triste<sup>328</sup>. » Si l'intensité du désir des parents et des enfants de se retrouver joue un rôle important dans le déclenchement d'une procédure, à l'autre bout de la chaîne en revanche, elle n'a plus beaucoup de poids. Seuls comptent, ou presque, le pouvoir de négociation des comités d'hébergement ou des autorités républicaines espagnoles sur place, ainsi que la complaisance des préfets à leur égard. Or, celui du Gard a fait siennes les exigences de l'ambassade d'Espagne. Ainsi, il communique au consul à Sète les documents originaux de la demande concernant les enfants Alonso et ajoute : « Je vous prie de bien vouloir me faire connaître, dans le délai le plus court possible, si je puis donner satisfaction à cette requête [...] et renvoyer ces enfants à leur père<sup>329</sup>. » Le verdict de l'ambassade est clair : la demande « ne réunit pas les conditions requises<sup>330</sup> » par ses circulaires n° 37, 56 et 61. Elle est donc, en toute logique, refusée. Ce n'est qu'en avril 1939 que Mauricio et Paz sont renvoyés en Espagne, avec un convoi d'une trentaine d'enfants organisé, cette fois, de la propre initiative du préfet<sup>331</sup>. Comme on le verra, entretemps, le contexte a bien changé.

Chaque cas et chaque configuration locale sont cependant uniques, et tous les préfets ne partagent pas la bienveillance de celui du Gard auprès des autorités républicaines. Un dernier exemple permet d'en rendre compte. Il concerne 27 enfants arrivés en France par le Habana le 13 juin 1937 et accueillis dans des familles de Montbéliard par le Comité d'accueil local. Treize d'entre eux figurent dans la toute première liste de demandes de rapatriement communiquée

---

<sup>328</sup> « En la carta me dices si me gusta ir a España padres si podeis hacer al guna cosa para ir Paz y yo me le diras también te dire que es la primera e ultima vez que me separo des Vds porque es muy triste. » Lettre manuscrite originale de l'enfant Mauricio à ses parents et ses sœurs, Nîmes, 9 juillet 1938. *Ibid.*, fasc. 3, f. 398.

<sup>329</sup> Dépêche n° 110 de José de Benito, consul d'Espagne à Sète, Marcelino Pascua Martínez, ambassadeur d'Espagne, Sète, 20 août 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>330</sup> « No reúne [...] los requisitos exigidos ». Copie de la dépêche n° 804 de Luis Álvarez Santullano, premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, à José de Benito, consul à Sète, Paris, 23 août 1938. *Ibid.*

<sup>331</sup> « Liste des enfants espagnols à rapatrier », pièce jointe à la dépêche n° 444 de Domingo de las Bárcenas y López Mollinedo, sous-secrétaire aux Affaires étrangères à Antonio Maseda (« délégué extraordinaire pour la protection des mineurs à Saint-Sébastien »), Burgos, 21 avril 1939. AMAEC, R. 1260/125.

par Ildebrando Antoniutti à Jean Herbette en septembre 1937<sup>332</sup>. Ils sont à nouveau réclamés en novembre 1937, en même temps que douze autres enfants de ce groupe. Enfin, le rapatriement des deux derniers est sollicité pour la première fois en juillet 1938 d'après nos sources<sup>333</sup>. Jusque-là, ces demandes n'ont aucun effet « en raison des difficultés soulevées par les autorités espagnoles et par les œuvres charitables hébergeant ces enfants<sup>334</sup> », comme le souligne le préfet du Doubs au sous-préfet de Montbéliard. Or, la donne a changé : le 29 juin 1938, la circulaire n° 563 du nouveau ministre de l'Intérieur Albert Sarraut a révisé le point de vue officiel concernant les rapatriements d'enfants espagnols :

Au cours de l'année 1937 et du premier semestre 1938, je vous ai transmis diverses demandes qui m'avaient été adressées par M. le Ministre des Affaires étrangères, en vue du rapatriement d'enfants espagnols réclamés par leurs parents.

Or, dans certains cas, vous vous heurteriez à des difficultés pour obtenir des œuvres charitables ou des particuliers le retour au foyer familial des enfants qu'ils hébergent.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les motifs allégués par les œuvres ou particuliers dont il s'agit pour s'opposer au départ des enfants ne me paraissent pas péremptoires et qu'il y a lieu de procéder, sans délai, au rapatriement des enfants dont je vous ai communiqué les noms à la demande de M. le Ministre des Affaires étrangères et de donner satisfaction aux demandes des parents, sauf s'il était nettement établi que celles-ci ont été formulées sous contrainte morale. Dans ce cas seulement, vous pourrez différer le départ de l'enfant, faire procéder à une enquête et me tenir informé<sup>335</sup>.

Ce changement de politique est nettement lié à l'arrivée d'Albert Sarraut au ministère de l'Intérieur, le 12 avril 1938. La circulaire du 29 juin ne fait que confirmer cette nouvelle orientation. Ainsi, c'est dès le 26 mai 1938 que 9 enfants quittent la colonie installée à Champigny par la mairie de Saumur. Les demandes de leurs parents datent de l'automne 1937 et la préfecture du Maine-et-Loire est favorable de longue date à leur retour au pays basque, semble-t-il, mais le ministère de l'Intérieur avait ajourné le rapatriement *sine die* en raison de l'opposition du consul d'Espagne à Nantes<sup>336</sup>. En mai 1938, cette digue saute. D'autres préfets réagissent eux aussi favorablement à la nouvelle ligne de conduite dictée par le ministère de

---

<sup>332</sup> « Documentos presentados el 27 Septiembre 1937. Niños en Francia. Sin dirección ». ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 975, fasc. 1, f. 49-73.

<sup>333</sup> Copie de la « Liste des enfants espagnols réfugiés à rapatrier », pièce jointe à la lettre de Pelletier, secrétaire général de la préfecture pour le préfet du Doubs, au sous-préfet de Montbéliard, Besançon, 16 juillet 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>334</sup> Copie de la lettre de Pelletier, secrétaire général de la préfecture pour le préfet du Doubs, au sous-préfet de Montbéliard, Besançon, 16 juillet 1938. *Ibid.*

<sup>335</sup> Circulaire n° 563 du ministre de l'Intérieur, signée par Pierre Moitessier (DGSN), 29 juin 1938. APP, BA 1663/1.

<sup>336</sup> Yves DENÉCHÈRE, « Les enfants espagnols réfugiés en Maine et Loire pendant la guerre civile d'Espagne (1936 1939) », *op. cit.*, p. 160. L'échelle purement départementale choisie ici par Yves Denéchère ne lui permet pas de réinscrire le débat autour du rapatriement des enfants hébergés en Maine-et-Loire dans son contexte national (et international).

l'Intérieur. En Seine-et-Oise, une note en marge de la circulaire du 29 juin 1938, commentant les « difficultés » créées par l'opposition « des œuvres charitables ou des particuliers » indique : « c'est ce que nous avons signalé à maintes reprises<sup>337</sup>. » Mais tous les préfets ne réagissent pas de même et, comme à Saint-Jean-Pied-de-Port en octobre 1937, une circulaire du ministère de l'Intérieur ne commande pas à elle seule la pratique sur l'ensemble du territoire français. On l'a vu : au moment où le préfet du Doubs décide d'appliquer les nouvelles directives parisiennes immédiatement, celles-ci ne gâtent nullement les bonnes relations de celui du Gard avec le consul d'Espagne à Sète. Et même à Montbéliard : l'affaire ne s'arrête pas à l'ordre comminatoire de la préfecture. Le dernier document du dossier date du 25 juillet 1938, lorsque l'ambassade d'Espagne rappelle au consul à Strasbourg qu'il doit exiger « la documentation dans laquelle sont attestés les fondements et les motifs de la pétition, étant donné que la tutelle des enfants espagnols revient exclusivement, à l'étranger, aux autorités consulaires espagnoles<sup>338</sup> ». Quoi qu'il se passe par la suite, les enfants ne sont pas tous immédiatement rapatriés. Deux d'entre eux sont repartis en juin 1938 avant même le coup de semonce du préfet du Doubs, et trois autres quittent la France le 29 novembre 1938<sup>339</sup>. Mais au moins seize d'entre eux sont encore réclamés en 1939<sup>340</sup>. Sans doute le consul d'Espagne à Strasbourg est-il parvenu à démontrer au préfet qu'« il était nettement établi que celles-ci ont été formulées sous contrainte morale », pour reprendre la formulation de la circulaire du 29 juin 1938. De fait, en six mois, les autorités républicaines et les comités d'accueil français sont passés maîtres dans l'art de contrer les demandes de rapatriement d'enfants vers l'Espagne franquiste.

## Conclusion

Les raisons pour lesquelles le Saint-Siège décide de s'engager dans la question des enfants espagnols évacués à l'étranger sont, *mutatis mutandis*, assez analogues à celles de ceux qui s'y sont investis avant lui. Comme la CGT, Clément Mathieu ou Jacques Maritain, le Saint-Siège veut être plus présent sur le terrain espagnol et, comme eux, il choisit la thématique des

---

<sup>337</sup> Archives départementales des Yvelines, 5 M 54, cité par Pierre MARQUÉS POSTY, *Les enfants espagnols réfugiés en France*, op. cit., p. 153.

<sup>338</sup> « la documentación en que se acredite [sic] los fundamentos y razones de la petición, ya que la tutela de los niños españoles corresponde exclusivamente, en el extranjero, a las autoridades consulares españolas. » Copie de la dépêche n° 727 de José Carner, ministre-conseiller de l'ambassade, à Isaac Abéytua y Pérez Ínigo, consul d'Espagne à Strasbourg, Paris, 25 juillet 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>339</sup> Note manuscrite à la liste « Francia. Reclamaciones ». ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 975, fasc. 1, sans date, f. 158.

<sup>340</sup> Les six restants n'apparaissent plus dans notre base de données après juillet 1938 : nous ignorons s'ils ont été rapatriés ou non, et quand.

enfants car elle lui permet d'y entrer en douceur, d'une manière apparemment apolitique et consensuelle. Ce choix est, selon notre hypothèse, celui de Pie XI. Celui-ci recule devant la proposition que lui adresse le gouvernement fasciste italien, précisément parce qu'elle lui semble trop politique. Il craint que le visiteur apostolique à Bilbao que Galeazzo Ciano et Benito Mussolini appellent de leurs vœux s'attire les inimitiés tant des franquistes que des nationalistes basques. C'est en reformulant la mission de l'émissaire du Saint-Siège à Bilbao, dans un sens plus chrétien et plus charitable, que les collaborateurs du Pape, Giuseppe Pizzardo et Eugenio Pacelli, obtiennent finalement son accord. En ce sens, les archives de la congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires interdisent d'assimiler l'envoi d'Ildebrando Antoniutti à une prise de position pro-franquiste. À l'origine, sa tâche était même de restreindre autant que faire se peut une barbarie franquiste dépeinte sous les traits les plus noirs par Benito Mussolini et le comte Ciano. Néanmoins, une fois prise, la décision de nommer Ildebrando Antoniutti à Bilbao n'est pas sans effet. La rapidité avec laquelle il passe de simple émissaire à chargé d'affaires le montre. Les rapports qu'il envoie presque quotidiennement à la Secrétairerie d'État jouent très certainement un rôle important dans le rapprochement entre le Saint-Siège et le gouvernement de Burgos et, surtout, dans le discrédit toujours plus profond dans lequel tombent les nationalistes basques à la Curie.

L'activisme démontré par Ildebrando Antoniutti suscite instantanément une contre-mobilisation unanime de tous les groupes impliqués précédemment dans l'accueil d'enfants espagnols en France. Ceci est en partie dû à l'interprétation maximaliste qu'il donne à sa mission, lorsqu'il décide de mettre en œuvre le rapatriement en bloc et immédiat de tous les enfants basques résidant à l'étranger. Mais les résistances que provoque son action sont également liées à la dimension politique inhérente à l'accueil des enfants espagnols en France, qui se trouve dévoilée au moment où se pose la question des rapatriements. L'attitude des catholiques du CNCAB illustre bien la manière dont l'émergence de la cause des rapatriements entraîne la clarification de leurs positions politiques. Rien, dans les documents de propagande bien sûr, ni même dans les correspondances internes que nous avons étudiées dans le chapitre précédent, ne permet d'affirmer que le CNCAB est un groupe antifranquiste, et encore moins pro-républicain. Pourtant, l'opposition de ses membres à l'envoi des enfants hébergés en France vers l'Espagne franquiste est principielle. Même l'évêque de Dax conteste le bien-fondé du projet d'Ildebrando Antoniutti lors de leur rencontre à Bayonne, à la fin du mois d'août 1937. Les catholiques du CNCAB avaient pourtant toute liberté de rester au-dessus de la mêlée, n'ayant plus eux-mêmes d'enfants directement sous leur protection. Leur engagement n'en prend que plus de relief. En nouant une alliance presque contre-nature avec l'ambassade

républicaine de Paris, face à une œuvre conçue et approuvée officiellement par le Pape, ils décident de courir le risque d'un désaveu romain. Certes, ils font tout pour éviter d'être pris en flagrant délit de désobéissance et se gardent bien de critiquer l'œuvre d'Ildebrando Antoniutti en tant que telle. Ils arguent ainsi auprès du nonce à Paris qu'elle serait utilisée par d'autres à mauvais escient. Mais la correspondance interne entre Francis Palous et Paul Vignaux montre qu'ils cherchent en connaissance de cause à saper le travail de celui qui est devenu chargé d'affaires officiel du Saint-Siège. Ce n'est d'ailleurs nullement un hasard si c'est Paul Vignaux qui est chargé par le CNCAB de faire le lien avec l'ambassade d'Espagne : en effet, au même moment, il fait connaître publiquement dans un article paru en novembre 1937 son soutien à la « résistance républicaine<sup>341</sup> », se démarquant ainsi de la position « médiationniste<sup>342</sup> » de François Mauriac et, surtout, de Jacques Maritain. Si tous les membres du CNCAB ne le rejoignent pas dans cette prise de position radicale pour un catholique français, l'affaire des rapatriements d'enfants est une étape de plus dans leur éloignement, bien à contrecœur, de la ligne romaine.

Les prises de position pour ou contre le rapatriement des enfants espagnols en zone franquiste sont rarement dites explicitement, surtout en externe, lorsque le CNCAB s'adresse au nonce, ou le CAEE au ministère de l'Intérieur. Elles s'expriment toujours à travers le langage juridique et moral du droit des parents. Tous se réclament de ce principe et accusent leur adversaire de le violer. Le respect du désir des parents devient un langage commun, parlé par tous les acteurs et qui leur permet de se rencontrer, d'argumenter et, éventuellement, de convaincre les autorités françaises – car là est tout l'enjeu. Ainsi, lorsque la demande d'Ildebrando Antoniutti est présentée par le préfet des Basses-Pyrénées comme émanant simplement du désir du gouvernement franquiste, et tout à fait indépendamment de celui des familles, elle perd toute légitimité. Par l'additif n° 5 du 1<sup>er</sup> septembre 1937, le ministère de l'Intérieur répond que le choix des parents est le seul critère qui vaille. Puis, lorsque les Renseignements généraux enquêtent sur le CAEE, l'élément-clé est de savoir si les protestations de ce dernier sont bien guidées par le désir de veiller au respect de la volonté des parents, ou par d'autres considérations. En ce sens, le principe de l'autorité parentale est légitime car il apparaît non politique – il n'est, en soi, ni pro-franquiste, ni pro-républicain. Quand bien même la mobilisation du CNCAB ou du CAEE est, bien entendu, une mobilisation

---

<sup>341</sup> Paul VIGNAUX, « Catholiques français devant les fascismes et la guerre d'Espagne », *op. cit.*, p. 61.

<sup>342</sup> Paul VIGNAUX, « Les catholiques français et la politique étrangère », *op. cit.*, p. 455.

politique largement déterminée par des opinions antifranquistes, il faut qu'elle ne soit pas perçue comme telle pour devenir efficace.

Tout ceci ne signifie pas qu'Ildebrando Antoniutti, Georges Buisson, Ángel Ossorio y Gallardo ou encore Juan Comas ne se soucient pas de la volonté des parents. Mais leur action obéit aussi à d'autres principes et impératifs. Ceux-ci peuvent être politiques. La volonté de couper court à la propagande des nationalistes basques et, réciproquement, d'empêcher un rapatriement massif qui nuirait à l'image de la République, sont pour beaucoup dans l'activisme des deux camps en présence. Mais l'attitude face au rapatriement est aussi liée aux conceptions des uns et des autres du bien-être de l'enfant et de leur définition de ce qu'est un bon parent. Ainsi, il n'est pas rare que les autorités républicaines cherchent à dissuader des parents, y compris lorsque ceux-ci vivent toujours sur le territoire républicain, de réclamer le rapatriement de leurs enfants : l'argument est que ces derniers vivent en sécurité et dans de meilleures conditions en France qu'en Espagne<sup>343</sup>. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de les « sauver [...] de tomber dans les mains du fascisme<sup>344</sup> ».

Ildebrando Antoniutti explique lui aussi très clairement son point de vue dans un rapport à la Secrétairerie d'État dans lequel il déplore que certains parents, « pour des raisons de familles, par intérêt et égoïsme personnel, et même parce qu'ils croient que leurs enfants sont bien à l'étranger, ne se préoccupent pas de les réclamer<sup>345</sup> ». Ceci l'amène à classer les familles en trois catégories : celles qui sont « bonnes<sup>346</sup> » et qui, à aucun prix, n'ont permis le départ de leurs enfants ; celles qui, quoiqu'également méritantes, ont fait évacuer les leurs, soit parce qu'elles étaient dans des conditions matérielles dramatiques, soit parce qu'elles ont été trompées, et qui font tout désormais pour les récupérer ; et enfin, les familles indignes qui, « pour des raisons politiques ou par intérêt<sup>347</sup> », ne réclament par leurs enfants. Cette classification est reprise, en mai 1938, par un article d'Isidro Gríful publié par la revue jésuite espagnole *Razón y Fe*<sup>348</sup>, puis dans le compte rendu qu'en fait *l'Osservatore Romano*<sup>349</sup>. Si la

---

<sup>343</sup> Voir par exemple la lettre de Jerónimo Gomariz Latorre, consul général à Oran, à Margarita Ruiz veuve de Mena, Oran, 21 décembre 1938. AGA (10) 66/4131.

<sup>344</sup> « salvar a la niña Rufina Herrera de caer en manos del fascismo ». Lettre de Facundo Roca à l'Ambassadeur d'Espagne, Paris, 13 juillet 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>345</sup> « per ragioni di famiglia, per interesse ed egoismo personale, ed anche perché credono che i fanciulli stiano bene all'estero, non si preoccupano di richiamarli. » Rapport n° 34/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 3 octobre 1937. AA. EE. SS., Spagna, 902 PO, fasc. 309, f. 9-10.

<sup>346</sup> « Famiglie buone ». Copie de lettre d'Ildebrando Antoniutti à Arthur Hinsley, sans date [réponse à une lettre du 14 janvier 1938]. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 1, f. 413-414.

<sup>347</sup> « per ragioni politiche o per interesse ». *Ibid.*

<sup>348</sup> Isidro GRIFUL, « La tragedia de los niños vascos en el extranjero », *Razón y Fe*, avril 1938, 27 p.

<sup>349</sup> « La tragedia dei fanciulli baschi all'estero », *L'Osservatore romano*, 19 mai 1938. Coupure de presse dans AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 315, f. 69-70.

conviction d'Ildebrando Antoniutti que le rapatriement de tous les enfants est nécessaire, indépendamment de la volonté parentale, ne fait que se renforcer avec le temps, sa pratique change cependant. À partir de novembre 1937, il cesse de chercher à faire revenir des enfants non réclamés par leurs parents ; il annule même le retour des fameux douze enfants recueillis par l'Union suisse de charité de Lucerne, qui était pourtant prête à les renvoyer<sup>350</sup>. Selon toute vraisemblance, ce tournant lui est dicté par le Saint-Siège lorsqu'il s'y rend entre le 20 octobre et le 10 novembre 1937, et l'on peut faire l'hypothèse que le parfum de scandale politique qui entoure l'œuvre d'Ildebrando Antoniutti est remonté jusqu'à Rome. Le Pape et ses collaborateurs incitent alors, sans doute, le nouveau chargé d'affaires à la prudence<sup>351</sup>.

Il est difficile de dire combien d'enfants évacués Ildebrando Antoniutti est parvenu à faire revenir de France. S'il les évalue lui-même, en quittant l'Espagne en mai 1938, à plus de mille<sup>352</sup>, ce chiffre nous semble très largement surestimé. D'une part, comme le signalent leurs correspondances avec Henri de Vergès, Ildebrando Antoniutti et Isidro Gríful acceptent les demandes de rapatriement qui concernent les enfants réfugiés en France avec leur mère – qui font d'ailleurs elles-mêmes, parfois, l'objet d'une réclamation de la part de leur époux<sup>353</sup>. D'autre part, les enfants effectivement rapatriés sont acheminés à la frontière par les autorités françaises sans que le Secrétariat pour le rapatriement soit généralement mis au courant, si ce n'est par les parents qui viennent le remercier<sup>354</sup>. Le chiffre des enfants revenus de France annoncé par Ildebrando Antoniutti est donc, d'une part, une estimation et, d'autre part, il englobe un groupe plus large que celui des seuls enfants évacués qui nous occupe<sup>355</sup>.

---

<sup>350</sup> Copie de la lettre d'Ildebrando Antoniutti à Filippo Bernardini, nonce apostolique à Berne, 16 novembre 1937. *Ibid.*, fasc. 1, f. 163.

<sup>351</sup> D'ailleurs, peu après son retour en Espagne, Ildebrando Antoniutti reçoit de Giuseppe Pizzardo un article de la revue pour les réfugiés basques, *Euzko Deya*, qui l'incrimine particulièrement. Il se défend de façon véhémement dans le rapport n° 54/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Saint-Sébastien, 6 décembre 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 315, f. 20-21.

<sup>352</sup> Copie de la lettre d'Ildebrando Antoniutti à Henri de Vergès, Saint-Sébastien, 22 avril 1938. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 4, f. 515-516.

<sup>353</sup> Ainsi, le 3 mai 1938, Henri de Vergès demande à Isidro Gríful s'il ne serait pas opportun de « faire comprendre à Dionisio Azpitarte qu'il faut qu'il écrive à sa femme de rentrer en Espagne ». Lettre d'Henri de Vergès à Isidro Gríful, Paris, 3 mai 1938. *Ibid.*, b. 978, fasc. 2, f. 213.

<sup>354</sup> Copie de la lettre d'Isidro Gríful à Gaetano Cicognani, nonce apostolique en Espagne, Bilbao, 20 août 1938. *Ibid.*, b. 977, fasc. 4, f. 464.

<sup>355</sup> En revanche, le décompte des enfants rapatriés de Belgique et de Grande-Bretagne est beaucoup plus précis, car les enfants sont envoyés dans le cadre de convois organisés par les comités d'hébergement eux-mêmes. Les données d'Ildebrando Antoniutti sont donc beaucoup plus fiables lorsqu'il revendique, à son départ d'Espagne, le rapatriement réussi de 2 300 enfants de Grande-Bretagne, qui représentent plus de la moitié des enfants arrivés à Southampton en mai 1937, et de 500 enfants de Belgique (soit une bonne partie des 1 250 enfants recueillis par l'Œuvre des enfants basques). Copie de la lettre d'Ildebrando Antoniutti à Henri de Vergès, Saint-Sébastien, 22 avril 1938. *Ibid.*, Arch. Nunz. Madrid, b. 976, fasc. 4, f. 515-516.



Mais l'importance de l'entreprise d'Ildebrando Antoniutti dans l'histoire de l'évacuation et de l'accueil des enfants espagnols en France ne se mesure pas seulement en nombre d'enfants rapatriés. Elle réside aussi dans les effets produits sur le dispositif d'hébergement des enfants espagnols évacués en France, et sur la cartographie des acteurs qui en sont responsables. Le système mis en place jusque-là est profondément bouleversé par la campagne d'Ildebrando Antoniutti. En se remobilisant pour garantir le maintien de leurs protégés sur le sol français, les organisateurs des évacuations réorganisent leurs rangs. Les cartes détenues par les différentes entités françaises et espagnoles sont redistribuées : alors qu'elle occupait jusque-là un rôle mineur et souvent, de spectateur, l'ambassade est aux avant-postes lorsqu'il s'agit de coordonner la contre-offensive républicaine et d'empêcher les transferts d'enfants vers l'Espagne franquiste. L'obstruction systématique aux rapatriements repose largement sur l'efficacité du réseau consulaire républicain et sur l'intransigeance de l'ambassade – quand bien même ce sont le CAEE, la DEEE et la délégation de l'Assistance sociale qui continuent à s'occuper de placer des enfants, de les transférer ou de régler les problèmes survenus dans telle colonie ou dans telle famille d'accueil. En outre, le sort du dispositif dépend désormais largement du gouvernement français, et notamment du ministère de l'Intérieur et de l'administration préfectorale. La question des rapatriements donne ainsi une fonction inédite à l'État dans une histoire où, jusque-là, la frontière entre public et privé était apparue extrêmement poreuse. Lors de la genèse des politiques publiques d'évacuation d'enfants, des ministères espagnols collaborent avec des syndicats français, des clercs et des intellectuels catholiques sont démarchés par des hommes politiques basques dont on ne sait, d'ailleurs, s'ils interviennent au nom de leur parti, le PNV, ou du gouvernement dont ils font partie, celui d'Euzkadi. Désormais, l'ambassade d'Espagne revendique son autorité, comme représentante légitime de l'État espagnol, et le ministère de l'Intérieur affirme son pouvoir sur les enfants espagnols résidant sur le territoire français.

L'implication nouvelle du gouvernement français amène les responsables du dispositif d'hébergement à recourir à de nouveaux modes d'action. Parce que la lutte se déroule, en France, essentiellement dans les antichambres ministérielles et préfectorales, elle ne donne pas lieu à un grand débat public, contrairement à Belgique et à la Grande-Bretagne où des comités s'affrontent à travers la presse. En ce sens, la mobilisation contre le rapatriement des enfants espagnols ne ressemble pas à celle qui a été menée pour leur accueil. Aussi étonnant que cela puisse paraître, ni la CGT, ni la LDH ne publient aucun article sur cette question jusqu'à la fin de l'année 1938. Elles ne dénoncent jamais ouvertement la campagne en cours à Bilbao, que ce soit pour accuser le Saint-Siège ou le gouvernement de Burgos en appelant à témoin l'opinion

publique. À la lecture du *Peuple*, il est impossible de deviner que le maintien des enfants espagnols sur le sol français est menacé. Le CGT ne mobilise même pas officiellement ses UD et ses fédérations avec son bulletin interne, *La Voix du peuple*, même s'il est probable que Georges Buisson informe de manière particulière les responsables des comités départementaux et locaux des mesures à prendre en cas de demande de rapatriement. C'est la conjonction entre, d'une part, la relative bienveillance des autorités publiques nationales et locales et, d'autre part, une vigilance continue de représentants républicains et de dirigeants syndicalistes qui savent s'en faire entendre, qui fait barrage aux demandes de rapatriement. Pour peu que l'un de ces deux éléments disparaisse, l'ensemble du dispositif d'hébergement des enfants espagnols résidant en France peut s'écrouler.



# Chapitre 7 : La fin d'une mobilisation

## Introduction

Au début du printemps 1938, le CAEE et les autorités républicaines en France gèrent ensemble un réseau d'hébergement accueillant plus de dix milles enfants espagnols, répartis aux quatre coins du pays. Ce résultat a été atteint en relevant de nombreux défis : l'organisation de l'évacuation et de la réception des enfants, le recrutement de familles d'accueil, la création de structures d'hébergement *ad hoc*, la collecte de sommes très conséquentes et, enfin, l'organisation et le maintien d'une contre-mobilisation réussie face à la campagne de rapatriements lancée par le Saint-Siège. À partir du mois d'avril 1938, de nouvelles perspectives d'action s'ouvrent : le CAEE et la nouvelle équipe aux commandes du ministère de l'Instruction publique et de la Santé en Espagne décident de relancer les expéditions d'enfants vers la France, qui sont interrompues depuis le mois d'octobre 1937. Jusqu'aux tout premiers jours de l'année 1939, un millier d'enfants sont à nouveau envoyés en France. Ils y sont reçus, comme par le passé, au sein de familles d'accueil et dans des colonies ouvertes à leur intention. Cet apparent succès est tout à fait comparable, en termes numériques, aux premières évacuations coordonnées par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et le CAEE suite à leur accord initial. Mais quelques semaines plus tard, à peine la débâcle républicaine consommée, des rapatriements massifs d'enfants commencent. Les colonies du CAEE ferment leurs portes et les comités départementaux et locaux prononcent leur autodissolution. Dès le début de l'été 1939, le réseau d'hébergement patiemment construit pendant deux années et demie est en voie de désintégration rapide. Quels sont les motifs qui amènent le CAEE et le gouvernement républicain à décider l'extension du programme d'évacuation, un an et demi après sa création ? Et comment rendre compte de la rapidité de son effondrement, quelques mois plus tard ?

Certes, à bien des égards, la fin du dispositif en 1939 paraît aller de soi : le CAEE et, avec lui, la cause des enfants espagnols évacués en France, seraient simplement emportés par la défaite républicaine. De fait, l'un comme l'autre étaient pensés dès l'origine comme temporaires – mais jusqu'à la victoire. Face à la tournure différente des événements et à la perspective de renvoyer en Espagne franquiste les milliers d'enfants dont ils s'occupent depuis des mois, voire des années, la réaction des responsables du CAEE en mars-avril 1939 n'est pas

jouée d'avance, d'autant que ces derniers résistent systématiquement depuis un an et demi à chaque demande de rapatriement individuel. La relance des évacuations à partir de l'été 1938, alors que la situation militaire de la République est notoirement fragile, semble d'ailleurs attester la vitalité de la mobilisation en faveur de cette cause, indépendamment du sort de la République.

Le rapatriement ou non des enfants espagnols évacués en France depuis 1937 ne dépend pas néanmoins des seuls militants de gauche du CAEE. D'autres acteurs y jouent un rôle. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, depuis le mois de septembre 1937, le sort du dispositif d'hébergement des enfants espagnols en France est étroitement dépendant des interactions entre trois forces en présence : les partisans du rapatriement des enfants, ceux qui s'y opposent et, enfin, le gouvernement français, notamment le ministère de l'Intérieur qui dirige la politique des étrangers et des réfugiés. Or, les importants événements qui prennent place entre le milieu de l'année 1938 et la fin de l'année 1939 bouleversent l'équilibre de ce jeu à trois, au détriment des artisans du dispositif d'hébergement des enfants espagnols évacués.

Du côté des partisans du rapatriement en bloc, d'importants changements se produisent. Depuis le remplacement d'Ildebrando Antoniutti par un nonce à part entière en mai 1938, cette question n'est plus une priorité pour la représentation du Saint-Siège en Espagne. Le Secrétariat apostolique pour le rapatriement des enfants basques se contente de gérer les démarches administratives nécessaires aux demandes parentales individuelles dont l'issue est, en France, hautement imprévisible jusqu'à la fin de l'année 1938. En revanche, le gouvernement franquiste, qui réclame depuis toujours le retour des enfants dans leur patrie, voit sa position changer radicalement au cours de la période considérée. Jusqu'à la chute du second cabinet Blum, le 8 avril 1938, il est complètement ostracisé par les gouvernements français successifs. Arrivé au pouvoir, Édouard Daladier amorce un tournant réaliste de sa politique étrangère en lançant des pourparlers secrets avec le gouvernement de Burgos<sup>1</sup>. Sans attendre la fin de la guerre civile, il envoie auprès de lui le sénateur Léon Bérard afin de négocier l'établissement de relations diplomatiques : c'est chose faite le 27 février 1939<sup>2</sup>. Pour garantir la neutralité espagnole en cas de conflit européen, Édouard Daladier et son ministre des Affaires étrangères, Georges Bonnet, sont prêts à beaucoup de concessions. Ils sont surtout décidés à établir les

---

<sup>1</sup> Michel CATALA, « L'attitude de la France face à la Guerre d'Espagne : l'échec des négociations pour la reconnaissance du gouvernement franquiste en 1938 », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, vol. 29, n° 3, 1993, p. 249.

<sup>2</sup> Sur les accords Bérard-Jordana, voir Michel CATALA, *Les relations franco-espagnoles pendant la Deuxième Guerre mondiale : rapprochement nécessaire, réconciliation impossible, 1939-1944*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 21-30.

relations les plus cordiales possibles avec leur nouveau voisin, comme le montre la flatteuse nomination comme ambassadeur de France en Espagne du maréchal Philippe Pétain, le 2 mars 1939.

En outre, la politique du ministère de l'Intérieur vis-à-vis des étrangers et des réfugiés se durcit notablement avec le remplacement de Marx Dormoy par Albert Sarraut<sup>3</sup>, et les organisations de gauche qui gèrent l'accueil des enfants espagnols en France ne jouissent plus de la même bienveillance auprès des pouvoirs publics. Ces évolutions apparaissent, comme on l'a vu, du reste, à la fin du chapitre précédent, dans la nouvelle circulaire du 29 juin 1938 visant à faciliter les rapatriements d'enfants vers la zone franquiste. Après l'arrivée en France de près d'un demi-million d'Espagnols fuyant la Catalogne au début du mois de février 1939, l'objectif du gouvernement français est d'obtenir leur départ le plus rapidement possible. Jusque-là, les enfants espagnols évacués n'ont pas été touchés par les différentes mesures concernant les réfugiés espagnols ordinaires (notamment, le refoulement du 29 septembre 1937). Mais en 1939, il semble que le refus de « l'étranger indésirable<sup>4</sup> » contamine la figure de l'enfant victime, d'ordinaire objet de compassion humanitaire. Ainsi, l'épouse de Georges Bonnet se serait plaint, en avril 1939, au nouvel ambassadeur d'Espagne d'avoir « dû renvoyer les enfants français pour prendre les enfants espagnols<sup>5</sup> » dans les écoles de Périgueux : « Emmenez très vite ces enfants espagnols ! », lui demande-t-elle. À partir du mois de septembre, alors que la France entre elle-même en guerre, la politique vis-à-vis des réfugiés espagnols se modifie : tandis que les hommes peuvent s'avérer utiles à la défense et à l'économie nationales, les mesures en faveur du rapatriement des femmes et des enfants s'accroissent<sup>6</sup>.

Pendant ce temps, la position des responsables de l'accueil des enfants espagnols change tout aussi radicalement. Au début du mois d'avril 1938, un nouveau gouvernement d'union nationale est formé en Espagne républicaine ; un an plus tard, celle-ci est définitivement défaite militairement. La politique publique d'évacuation disparaît et l'ensemble de ses responsables nommés en France – l'ambassadeur, les consuls, les délégués à l'Assistance sociale ou à

---

<sup>3</sup> Même si la solution de continuité est loin d'être totale, comme le montre Rahma HAROUNI, « Le débat autour du statut des étrangers dans les années 1930 », *Le mouvement social*, n° 188, septembre 1999, p. 71.

<sup>4</sup> Sur ces points, outre le travail de Ralph SCHOR, *L'Opinion française et les étrangers en France (1919-1939)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985 ; voir Denis PESCHANSKI, *Les Camps français d'internement (1938-1946)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2000, p. 20-34.

<sup>5</sup> D'après un rapport de José Félix de Lequerica au ministère des Affaires étrangères du 25 avril 1939. Cité dans Andrée BACHOUD, « L'État franquiste face aux camps de réfugiés (1939-1940) : les archives du ministère des Affaires étrangères », in Jean-Claude VILLEGAS (dir.), *Plages d'exil : les camps de réfugiés espagnols en France, 1939*, Paris, BDIC / Centre d'études et de recherches hispaniques du XXe siècle, 1989, p. 162.

<sup>6</sup> Maëlle MAUGENDRE, *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942)*, op. cit., p. 407-412.

l'enfance évacuée perdent leur statut. Ils sont désormais des réfugiés presque comme les autres : un pilier de l'organisation et du maintien de l'hébergement des enfants espagnols évacués en France disparaît du jour au lendemain. Si tel n'est pas le cas des comités d'accueil départementaux et locaux ni, bien sûr, du comité national, la situation du CAEE se dégrade également au cours de la période. La démission de Léon Blum le 8 avril 1938 met en évidence l'échec gouvernemental de la coalition du Front populaire<sup>7</sup>. Après la répression de la grève générale du 30 novembre 1938, la rupture est consommée : la CGT est affaiblie et entre dans l'opposition, de même que toute la gauche.

Il est donc évident que les conditions ne sont pas favorables aux artisans des évacuations et de l'accueil des enfants espagnols en France. Ceci ne signifie pas pour autant que la partition de chacun des acteurs concernés est jouée d'avance. En effet, quoiqu'il fasse tout pour favoriser le rapatriement des réfugiés espagnols en 1939, le ministère de l'Intérieur ne décrète jamais le refoulement forcé et sa politique évolue au gré des circulaires, souvent de semaine en semaine<sup>8</sup>. En outre, depuis 1937, la débauche de propagande franquiste contre les évacuations d'enfants ne s'est guère matérialisée par des efforts réels pour la faire advenir, et il n'est pas dit qu'en 1939 le décalage entre discours et pratique soit tout à fait comblé<sup>9</sup>. Enfin, alors que le mouvement de solidarité à la République espagnole, loin de disparaître, se consacre désormais à l'aide à ses réfugiés, la cause des enfants évacués peut encore mobiliser.

Outre les fonds du CAEE et les archives publiques françaises, ce nouveau chapitre donne une importance nouvelle aux sources franquistes. Les fonds diplomatiques ne présentent pas de solution de continuité : dès le mois de mars 1939, les correspondances de l'ambassade et du nouveau ministère des Affaires étrangères franquistes y figurent. Celles-ci permettent, en outre, de pallier partiellement la très grande pauvreté des fonds de la Délégation extraordinaire pour le rapatriement des mineurs (DERM). Enfin, les fonds de la CNT, et notamment de la Fédération nationale des syndicats de l'enseignement (FNSE), qui se trouvent épars au Centre documentaire de la mémoire historique de Salamanque, nous ont été particulièrement utiles pour reconstruire les problèmes internes au Conseil national de l'enfance évacuée (CNIE) du ministère de l'Instruction publique et de la Santé de Segundo Blanco.

---

<sup>7</sup> Frédéric MONIER, *Le Front populaire*, op. cit., p. 73.

<sup>8</sup> Maëlle MAUGENDRE, *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942)*, op. cit., p. 413-417.

<sup>9</sup> Voir, sur un sujet proche, les travaux de Christophe CAPUANO, *Vichy et la famille. Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, op. cit. ; et Amélie NUQ, *La rééducation des jeunes déviants dans les maisons de redressement de l'Espagne franquiste (1939-1975)*, op. cit., qui invitent à faire le départ entre ambitions affichées et réalité des actions menées, notamment dans le domaine de la politique familiale et de l'enfance.

Nous commencerons, dans un premier temps, par le récit de la reprise des évacuations d'enfants vers la France au deuxième semestre 1938, de ses résultats et des conditions dans lesquelles elle s'inscrit. Le bilan de cette phase de remobilisation permettra, dans un second temps, d'éclairer les effets des recompositions de l'année 1939 et de mieux comprendre les raisons et le processus par lequel le dispositif du CAEE et la mobilisation qui le portait disparaissent.

## **1. La reprise des évacuations : une remobilisation en trompe-l'œil**

L'annonce, au début du mois d'avril 1938, d'une reprise des évacuations d'enfants espagnols vers la France s'inscrit dans un contexte politique tout à fait particulier. La situation de l'automne 1936 semble en partie reproduite. En France, Léon Blum est à nouveau au pouvoir. En Espagne, l'administration en charge de la politique de l'enfance évacuée revient à une équipe de la CNT, lorsque Segundo Blanco remplace Jesús Hernández au ministère de l'Instruction publique et de la Santé. Un an et demi après la mise en place de la politique d'évacuation et de la collaboration franco-espagnole, et alors que l'une comme l'autre ont connu bien des revirements et des déboires, quels sont les fondements de ce nouveau programme et du nouvel accord qui le permet ? Quels sont leurs objectifs et dans quelle mesure sont-ils atteints ?

La reprise des évacuations d'enfants en 1938 pose la question de l'évolution et de la durabilité d'une politique publique et d'une mobilisation initialement conçues comme temporaires. Après avoir restitué les conditions dans lesquelles, en Espagne comme en France, ce nouveau départ est décidé et annoncé, nous analyserons, d'un côté, l'action du ministère de l'Instruction publique et de la Santé anarchiste et, de l'autre, celle du CAEE. L'étude des contraintes et des difficultés qui pèsent sur ces deux acteurs nous permettra de rendre compte de la manière dont s'organisent les nouveaux transferts d'enfants de l'Espagne vers la France. En effet, comme nous le verrons, ceux-ci se déroulent de façon très différente des expéditions de l'année 1937.

### 1.1. Le nouveau départ du printemps 1938 : un retour en l'an 1936 ?

On s'en souvient : depuis la fin de la campagne du Nord et la conquête par l'armée franquiste du pays basque, de la Cantabrie et des Asturies, les évacuations enfantines vers la France ont cessé. Ceci ne signifie pas, au départ, l'arrêt de toutes les expéditions d'enfants vers



l'étranger. Dans les derniers mois de l'année 1937, des convois sont organisés, mais vers d'autres pays. Le dernier que nous ayons identifié date du mois de novembre 1937, lorsque 52 enfants madrilènes originellement destinés à la France par le ministère du Travail et de l'Assistance sociale sont finalement confiés à des familles belges. Cette initiative contrevient d'ailleurs explicitement à la norme du ministère de l'Instruction publique et de la Santé, qui s'estime seul en charge des évacuations d'enfants et qui exige, de plus, le placement de ces derniers dans des colonies. Puis, en janvier 1938, la nouvelle tombe que les évacuations à l'étranger sont interrompues<sup>10</sup>. De fait, nous n'avons trouvé aucune trace du moindre départ d'un convoi infantin hors d'Espagne au cours des mois suivants. Les déplacements d'enfants et leur distribution en colonies collectives ou en familles d'accueil continuent, mais se circonscrivent désormais au territoire de l'Espagne républicaine.

Cette interruption, dont les raisons ne sont jamais vraiment explicitées (du moins dans les sources que nous avons consultées), peut sembler imposée par des contraintes objectives : le nombre déjà très important d'enfants évacués, en France notamment<sup>11</sup>, la difficulté de financer les lieux d'hébergement collectif imposés par le ministère de l'Instruction publique et de la Santé, ou encore les dangers que la campagne en faveur des rapatriements fait peser sur les dispositifs d'accueil des différents pays concernés. Nous avons proposé, dans les chapitres précédents, une autre interprétation. Il nous semble que l'arrêt des départs est lié, d'une part, aux conceptions idéologiques et pédagogiques des responsables du ministère de l'Instruction publique et de la Santé, qui craignent la dénationalisation des enfants résidants à l'étranger s'ils ne sont pas accueillis dans des colonies collectives. D'autre part, les incessants conflits interministériels en Espagne et les relations exécrables entre le comité d'accueil français et l'équipe de la DEEE mettent fin à l'accord qui a permis la création du programme d'évacuations d'enfants espagnols vers l'étranger (chapitres 2 et 3). Le dispositif d'accueil est maintenu et, comme nous l'avons vu, le CAEE se bat pour empêcher son démantèlement. Mais il n'est plus favorable à son extension. C'est donc, à notre sens, une décision politique qui interrompt les départs d'enfants espagnols vers la France. Cette hypothèse semble confirmée *a posteriori* : en effet, c'est par un changement politique qu'ils reprennent.

---

<sup>10</sup> CICIAER, *Bulletin d'Information*, 15 janvier 1938. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 3, f. 95-107.

<sup>11</sup> Ainsi, en septembre 1937, l'ambassadeur Ángel Ossorio y Gallardo cherche à transférer des groupes d'enfants vers le Danemark et l'URSS « afin de dégager un peu la situation en France » (« para despejar un poco la situación en Francia »). Copie de la lettre d'Ángel Ossorio y Gallardo à Juan Comas, Paris, 25 septembre 1937. AGA (10) 96 54/11061, dossier 6317.

Un remaniement ministériel débloque en effet la situation. Le nouveau « gouvernement d'union nationale<sup>12</sup> » formé le 4 avril 1938 par Juan Negrín vise, comme son nom l'indique, à rassembler l'intégralité des forces politiques républicaines face à la menace, à la manière du gouvernement constitué par Francisco Largo Caballero au début du mois de novembre 1936, lorsque la chute de Madrid apparaissait imminente. À la faveur de cette union sacrée, la CNT, qui ne participe plus aux gouvernements républicains depuis la crise barcelonaise de mai 1937, retourne aux affaires avec un ministre unique, Segundo Blanco González, qui se voit confier l'Instruction publique. Cette transition ministérielle a un effet crucial pour notre histoire : elle permet, presque du jour au lendemain, la reprise des évacuations d'enfants vers l'étranger.

En effet, cette décision est prise de manière immédiate par le nouveau ministre et ses plus proches collaborateurs, et ce en complète syntonie avec le CAEE. Les archives nous manquent malheureusement pour en retracer le processus, mais l'annonce en est faite immédiatement. Alors que depuis plusieurs mois, la thématique des enfants évacués est largement absente des colonnes du *Peuple* (le dernier article y faisant brièvement référence date alors du 4 février 1938), le 7 avril 1938, elle donne lieu à un nouvel éditorial de Georges Buisson. C'est le premier sur ce sujet depuis exactement six mois (voir plus loin, graphique 9, p. 621). Revenant sur l'œuvre accomplie depuis un an et demi par la « solidarité des travailleurs français qui a été [...] magnifique<sup>13</sup> », le secrétaire général du CAEE les invite à reprendre leurs efforts. Il leur propose rien moins que la recréation du dispositif mis en place en novembre et décembre 1936 :

Le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne s'occupe activement d'ouvrir, dans le midi de la France, des camps de triage *comme il en établit l'an dernier*. Les enfants y seront recueillis, placés sous une active surveillance médicale. Les malades seront soignés, les contagieux hospitalisés. Après quelques semaines d'un séjour qui leur permettra de récupérer leur santé, les enfants seront confiés aux familles généreuses qui voudront bien les accueillir et leur faire retrouver un peu du bonheur perdu, ou placés dans des colonies que la solidarité des hommes permettra d'installer<sup>14</sup>.

Cet article ne fait pas, bien entendu, référence au changement de gouvernement qui vient de survenir en Espagne. La reprise de la mobilisation pour l'accueil d'enfants espagnols est rapportée au nouvel exode des réfugiés aragonais « qui viennent d'arriver affamés, transis, malades de peur et de fatigue<sup>15</sup> » : à première vue, il semble que ce soient ces enfants, qui ont

---

<sup>12</sup> Enrique MORADIELLOS, *Don Juan Negrín, op. cit.*, p. 347.

<sup>13</sup> Georges BUISSON, « Encore des enfants à sauver », *Le Peuple*, n° 6285, 7 avril 1938, p. 1.

<sup>14</sup> *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>15</sup> *Ibid.*

fui vers la France de manière non organisée, que le CAEE souhaite faire entrer dans ses nouveaux camps de triage.

En réalité, le projet est plus ambitieux : il s'agit bel et bien de relancer les convois exprès d'enfants. On le découvre à la demande que vient porter une délégation du CICAER à la présidence du Conseil au moment même où l'éditorial de Georges Buisson paraît<sup>16</sup>. Accueillis par Vincent Auriol, ministre chargé de la Coordination des services ministériels à la présidence du Conseil, les dirigeants de cet organisme d'aide à l'Espagne républicaine (dont Georges Buisson fait partie, voir chapitre 1) viennent demander un accord de principe pour la reprise des évacuations d'enfants vers la France :

Cette délégation venait demander que le gouvernement français autorise l'entrée sur son territoire des enfants espagnols, qu'il faut soustraire aux bombardements ; aide et protège leur évacuation, en faisant convoier les bateaux amenant les enfants par les torpilleurs français ; vote des crédits pour l'entretien de ces enfants<sup>17</sup>.

Si l'aide financière du gouvernement ou le convoiement par la marine nationale ne sont peut-être pas assurés, en tout cas, l'essentiel est accordé : « Vincent Auriol a donné à la délégation tous apaisements quant à la possibilité d'entrée en France des enfants espagnols<sup>18</sup> ». Quelques heures ou quelques jours plus tard, le gouvernement dont il fait partie tombe. Il ne semble pas, cependant, que cela ait un effet sur l'accord de principe obtenu. En effet, lors de la nouvelle grande conférence internationale d'aide à l'Espagne républicaine organisée à Paris en juillet 1938, qui porte pour la première fois sur le seul thème de l'aide à l'enfance, la reprise des évacuations vers l'étranger est annoncée officiellement à l'ensemble des comités nationaux d'aide à l'Espagne. Ceux-ci sont invités par la nouvelle directrice générale de l'enseignement primaire espagnole, Esther Antich Sarriol, à « intensifier dans [leurs] propres pays cette forme d'aide à l'enfance espagnole afin de créer des colonies hors de notre patrie<sup>19</sup> ». Intervenant dans la même conférence, le nouveau délégué à l'enfance évacuée – qui n'est autre que Facundo Roca, nous y reviendrons – confirme les ambitions du ministère de l'Instruction publique et de la Santé auquel il est désormais rattaché. Il présente ainsi « un projet de dépenses pour l'installation de 2 000 enfants espagnols en France, dans des colonies », et ce « dans un très

---

<sup>16</sup> La délégation du CICAER se rend à la présidence du Conseil le 7 avril 1938 au plus tard selon toutes probabilités puisque, dès le 8, Léon Blum donne sa démission : Vincent Auriol, qui la reçoit, n'est plus au gouvernement après cette date.

<sup>17</sup> [Communiqué de presse du secrétariat du CICAER sans titre], « Pour les enfants d'Espagne », *Ibid.*, n° 6288, 10 avril 1938, p. 5.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> « Rapport de Madame Esther Antich, directrice de l'Enseignement primaire, ministère de l'Instruction publique, déléguée à la conférence internationale d'aide à l'Enfance des 21 et 22 juillet 1938 ». CAC, 20010221/8, inventaire 1, dossier 305, f. 8-14.

bref délai<sup>20</sup> ». Il semble que le nouveau ministère de l'Instruction publique et de la Santé et le CAEE cherchent à rejouer la scène fondatrice de l'hiver 1936 : acheminement de milliers d'enfants vers la France, ouverture de camps de transit près de la frontière, placements en familles par le CAEE, financement de nouvelles colonies collectives par les comités étrangers qui se retrouvent tous dans le CICIAER.

Contrairement à la négociation entre Mercedes Maestre et le CAEE en décembre 1936, et à la longue crise entre ce dernier et Juan Comas entre août et octobre 1937, le nouvel accord entre le ministère de l'Instruction publique et de la Santé et le comité français n'apparaît pas dans les archives, par ailleurs fort lacunaires, du CAEE. Mais cette absence constitue peut-être, aussi, un indice sur le processus même de cette décision. Celle-ci est en effet extrêmement rapide : le gouvernement est formé le 4 avril, l'éditorial de Georges Buisson paraît le 7. Ceci exclut tout voyage et, sans doute, toute négociation formelle. Or, un lien existe déjà entre la nouvelle administration ministérielle et le CAEE : Facundo Roca. On s'en souvient, ce militant anarchiste de longue date a été nommé secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale par Federica Montseny en décembre 1936. En mai 1937, il a été transféré avec armes et bagages au ministère du Travail et de l'Assistance sociale, de même qu'Amós Sabrás et l'ensemble de son équipe parisienne. Ceux-ci restent tous en place après la transition ministérielle d'avril 1938, sauf Facundo Roca, qui change de ministère : le nouveau ministre de l'Instruction publique et de la Santé anarchiste le désigne en effet comme son délégué à l'enfance évacuée à Paris. Facundo Roca y remplace la militante communiste Regina Lago, épouse du tout premier responsable à avoir occupé ce poste, Juan Comas (voir chapitre 2<sup>21</sup>). Comme les archives du CAEE le montrent abondamment, cette transition à la tête de la DEEE permet enfin d'améliorer ses relations avec elle, y compris sur le terrain local. Par exemple, le responsable départemental de la Marne souligne que le nouveau délégué à l'enfance évacuée, appelé pour régler des problèmes survenus à la colonie de Chenay, « a conquis le comité d'accueil par son intelligence et sa franchise<sup>22</sup> ». Travaillant depuis un an et demi en bonne entente avec le CAEE parisien,

---

<sup>20</sup> « Intervention de Facundo Roca, délégué du ministère de l'Instruction publique à Paris, à la conférence internationale d'aide à l'enfance espagnole organisée par l'«Office international pour l'enfance» les 21 et 22 Juillet 1938 à Paris ». *Ibid.*, f. 22-23

<sup>21</sup> Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden nombrando Delegado español para la Infancia evacuada en París, a D. Facundo Roca Cánovas » [ordre du 25 avril 1938], *Gaceta de la República*, n° 118, 28 avril 1938, p. 574.

<sup>22</sup> Lettre de p. Lavandier, de la section syndicale marnaise des Instituteurs et responsable du CAEE de la Marne, à Georges Buisson, le 13 juillet 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f 137. Facundo Roca, comme membre de la délégation de l'Assistance sociale, n'avait pas eu de rapport avant cela avec le comité de la Marne, car ce dernier n'a pas créé de réseau de familles d'accueil. Sur la division des responsabilités entre la délégation de l'Assistance sociale et la DEEE, voir chapitre 2.

Facundo Roca est l'homme idoine pour persuader Georges Buisson de reprendre le fil de la collaboration avec le gouvernement espagnol là où l'intransigeance de Juan Comas et de Jesús Hernández l'avait brisé. Il est d'ailleurs tout à fait possible, voir probable, que la reprise des évacuations d'enfants vers la France soit son idée et qu'il l'ait proposée, simultanément, aux camarades du ministère de Barcelone et à ceux du comité parisien. Selon toute vraisemblance en tout cas, Facundo Roca est l'un des personnages centraux du nouvel accord entre le CAEE et le ministère de l'Instruction publique et de la Santé anarchiste.

### 1.2. Le nouveau CNIE : une politique à vue

L'impression de continuité entre novembre 1936 et avril 1938 ne doit cependant pas être exagérée. Du côté espagnol, ce n'est pas parce que le nouveau ministre de l'Instruction publique et de la Santé est, comme Federica Montseny, membre de la CNT, qu'il reprend tout simplement le fil de la politique d'évacuations enfantines là où celle-ci l'a laissé.

Tout d'abord, l'administration de Segundo Blanco n'est pas le prolongement de celle de Federica Montseny. En pratique, les intitulés ministériels comptent plus que les étiquettes partisans. De même que l'ancienne ministre de la Santé et de l'Assistance sociale a largement puisé parmi les médecins et les professions sanitaires, c'est essentiellement au sein de la Fédération nationale des syndicats de l'enseignement (FNSE) tout juste créée<sup>23</sup> que le Comité national de la CNT choisit les hommes et les femmes chargés d'épauler Segundo Blanco, militant anarchiste historique et de premier plan, mais qui n'a lui-même aucune expertise en matière éducative<sup>24</sup>. De plus, dans le domaine scolaire, la CNT peut s'appuyer sur une expérience antérieure de gestion d'une politique publique : celle du Conseil de l'école nouvelle unifiée (CENU), créé en juillet 1936 à Barcelone dans un esprit d'union antifasciste pour diriger le système scolaire de la Catalogne autonome. Ainsi, l'homme fort du ministère en avril 1938, son sous-secrétaire Juan Puig Elias, n'est autre que l'ancien président du CENU<sup>25</sup>. Quant à la nouvelle directrice générale de l'enseignement primaire, Esther Antich, elle était responsable du programme de colonies et de cantines à la commission de la culture de la mairie de Barcelone – commission également présidée par Juan Puig Elias, au titre de son poste de conseiller

---

<sup>23</sup> Pendant longtemps, les syndicats de la CNT ne sont pas regroupés en fédérations d'industrie. C'est pendant la guerre civile que celle-ci se transforme, d'organisation syndicale largement horizontale, en structure hiérarchique pyramidale et disciplinée (sur le modèle de l'UGT). Sur ce point, voir François GODICHEAU, *République et révolution en Catalogne*, op. cit., p. 329-365.

<sup>24</sup> Voir sa notice biographique dans Miguel IÑIGUEZ, *Enciclopedia histórica del anarquismo español*, Vitoria, Asociación Isaac Puente, 2008, vol. 3/1, p. 234-235.

<sup>25</sup> Voir sa notice biographique dans *Ibid.*, vol. 2/3, p. 1392-1393.

municipal<sup>26</sup>. Certes, certains vétérans de l'administration de Federica Montseny, adhérents de la Fédération CNT de la Santé, sont considérés pour de nouvelles responsabilités<sup>27</sup>. Mais ils sont destinés au volet « Santé » du ministère. Le programme d'évacuations d'enfants, quant à lui, a été fermement rattaché à l'Instruction publique par Jesús Hernández. Il dépend depuis mai 1937 du Conseil national de l'enfance évacuée, le CNIE<sup>28</sup>, placé sous l'autorité de la direction générale de l'enseignement primaire. Cette structure ministérielle n'est pas remaniée par Segundo Blanco, qui ne reprend pas les prémisses assistancielles du programme d'évacuations de Federica Montseny. En fait, Facundo Roca est le seul élément concret de continuité entre l'ancien ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et le nouveau ministère de l'Instruction publique et de la Santé.

L'action de ce dernier ne prolonge pas non plus la politique de l'ancienne équipe communiste. Le 22 avril 1938, l'équipe du CNIE est intégralement démissionnée et huit nouveaux conseillers sont nommés, chacun en charge d'un domaine particulier : propagande, ravitaillement, etc.<sup>29</sup> La plupart sont des « militants de longue date à la CNT<sup>30</sup> » et nommés à ce titre. Ce sont aussi des pédagogues du mouvement des écoles rationalistes et libertaires. Mais dès leur arrivée au ministère, ces hommes et ces femmes doivent affronter de nombreuses difficultés, et notamment l'absence de transition ministérielle (au sens propre). En effet, en entrant en avril 1938 dans leurs nouveaux bureaux, les huit conseillers trouvent une coquille vide. Non seulement l'absence complète de support administratif rend impossible l'expédition des affaires en cours, mais, en partant, les anciens dirigeants communistes ont emporté avec eux toutes leurs archives<sup>31</sup>. Les nouveaux membres du CNIE n'ont simplement aucune idée de ce qu'ils doivent faire :

---

<sup>26</sup> Rosalia CREGO NAVARRO, *El Ministerio de Instrucción Pública y la reforma de la escuela durante la Guerra Civil*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Alicia Alted, Universidad Nacional de Educación a Distancia, Facultad de Geografía e Historia, Madrid, 1993, p. 200-204.

<sup>27</sup> Lettre de Mariano R. Vázquez, secrétaire du Comité national de la CNT, à Federica Montseny, Barcelone, 14 mai 1938. CDMH, PS-Barcelona, 629/4.

<sup>28</sup> Le CNIE remplace en août 1937 la Délégation centrale des colonies scolaires. C'est de lui que dépend la DEEE. Voir chapitre 3.

<sup>29</sup> Ministère de l'Instruction publique et de la Santé, « Orden aceptando las dimisiones presentadas por todos los miembros del Consejo Nacional de la Infancia Evacuada, nombrando para sustituirlos a los señores que se citan en la disposición que se insertan » [Ordre du 22 avril 1938], *Gaceta de la República*, n° 117, 27 avril 1938, p. 549.

<sup>30</sup> « antiguos militantes de la CNT ». Copie de la lettre de Juan Campá Claverol, secrétaire aux relations professionnelles à la FNSE, au Comité national de la CNT, Barcelone, 16 juin 1938. CDMH, PS-Barcelona, 2591/1.

<sup>31</sup> C'est ce qui explique que les fonds de la DERM, qui a récupéré les archives de la CNIE (voir présentation de nos sources en introduction), ne contiennent malheureusement aucun document antérieur à avril 1938. À ce jour, nous avons été incapables de retrouver les fonds du CNIE de la période communiste. Ceux-ci ne se trouvent pas aux archives du parti communiste espagnol.

L'un des problèmes qui préoccupèrent le plus sérieusement les nouveaux Conseillers à l'enfance évacuée a résidé, dès le premier jour [...], dans leur désorientation quant à leurs activités immédiates, en raison de l'absence d'antécédents [...] : il n'existait aucun fichier d'archives générales méthodique où trouver rapidement les données nécessaires pour réaliser la moindre démarche ou entreprendre le moindre travail ; il n'existait pas non plus de [...] personnel capable et adéquat, organisé en une structure administrative adaptée, coordonnée et efficace ; on manquait complètement d'un fichier complet [...] où se trouveraient toutes les données nécessaires sur la population enfantine dans les colonies et sur les candidats à l'entrée dans ces dernières [...]

Cet ensemble de circonstances adverses obligea les nouveaux conseillers à se préoccuper hâtivement de résoudre les problèmes urgents, dans l'ordre où ils se présentaient. Et ils ne purent faire autrement que de traiter ces problèmes d'une manière désorganisée et en toute hâte<sup>32</sup>.

Ce tableau sans concession, brossé pendant près de 50 pages à la fin du mois de juin 1938 par celui qui est alors vice-président du CNIE, donne une idée de l'impuissance de la nouvelle équipe, ne serait-ce qu'à formuler une nouvelle stratégie. Ce constat général s'applique également à la question des évacuations d'enfants vers la France. Un rapport d'un autre conseiller, Miguel Campuzano García, chargé de préparer les passeports pour les enfants sélectionnés au départ, donne une idée du caractère très limité des ambitions en la matière :

Il fallait organiser une expédition d'enfants à l'étranger et on nous demande de nous charger des démarches pour l'émission des passeports. Nous le fîmes. Puis vint une autre expédition, et une autre, et encore une autre, ce qui suppose tout un plan [...]. Des enfants partent pour l'étranger. Le ministère remplit sa mission et cela suffit à donner une bonne image de l'organisation<sup>33</sup> ? [...]

Voilà comment les choses fonctionnent dans cet organisme national. Ajoutons à cela le manque de coordination entre les différents services, l'incompatibilité entre les différents départements des conseillers, la pluralité des fonctions entre eux, avec la désorganisation qui en découle, et nous aurons réussi à exprimer la cause de toutes les anomalies et du mal-être du Conseil<sup>34</sup>.

---

<sup>32</sup> « Uno de los problemas que más seriamente preocuparon a los nuevos Consejeros de la Infancia Evacuada, ha consistido, desde el mismo día [...] en la desorientación sobre sus inmediatas actividades, nacida de la falta de antecedentes con que hubieron de hacerse cargo de las respectivas Consejerías : no existía un archivo general metodizado donde poder hallar rápidamente los datos necesarios para cualquier gestión a realizar o trabajo a emprender ; no existía tampoco [...] un personal apto e idóneo, organizado en una estructura administrativa propia, coordinada y eficiente; faltaba en absoluto un fichero completo, [...], donde se hallaran todos los datos necesarios referentes a población infantil en Colonias y a los aspirantes a ingresar en las mismas [...] / Todo ese cúmulo de circunstancias adversas, obligó a los nuevos Consejeros a preocuparse de una manera apresurada en resolver los problemas urgentes, en el orden mismo en que se iban presentando. Y fue necesidad ineludible atenderlos de una manera desordenada y presurosa. » Rapport d'Edelmiro Borrás López pour le Comité national de la CNT, incomplet, sans date [entre le 15 juin et le 4 juillet 1938], 54 p. CDMH, PS-Barcelona, 1323/7, f. 70-97.

<sup>33</sup> Le terme « organización » est ici ambigu : il peut avoir son sens ordinaire et renvoyer à l'organisation du travail au ministère, ou renvoyer à l'Organisation, c'est-à-dire à la CNT. Dans ce cas, le mot aurait dû commencer par une majuscule, mais on ne peut exclure une faute de frappe.

<sup>34</sup> « Tenía que organizarse una expedición de niños al extranjero y se nos pidió que nos encargáramos de unas gestiones para la tramitación de pasaportes. Lo hicimos. Luego vino otra expedición y otra y otra, lo que supone todo un plan [...]. Salen niños para el extranjero. ¿El Ministerio cumple su misión y la organización queda bien así? [...] / Así andamos en este organismo nacional. Añadamos la falta de coordinación en los diferentes servicios

Le CNIE se limite ainsi, d'après ses propres responsables, à conduire leur action à la petite semaine, sans plan d'ensemble, sans ambition à long terme. Si les causes en sont, en partie, matérielles, elles sont aussi politiques. En effet, Esther Antich, en tant que directrice générale de l'enseignement primaire et, de ce fait, présidente du CNIE, est censée en définir les orientations générales et en coordonner le travail. Or, le divorce est profond entre elle et la quasi-totalité de l'équipe. La crise couve dès les premières semaines, et elle éclate à la fin du mois de juin 1938. Elle agite longtemps le ministère ainsi que les instances syndicales cénétistes, auxquelles les conseillers en conflit avec leur supérieure font appel<sup>35</sup>.

Au niveau du ministère, le conflit trouve une première résolution avec la réorganisation – en fait, l'épuration – du CNIE, obtenue le 4 juillet 1938<sup>36</sup> par Esther Antich du ministre. Le Comité national de la CNT a avalisé cette décision, mais pas les syndicats de base, ni la FNSE<sup>37</sup>. Dès avant cela, craignant à raison « une manœuvre contre les camarades du CNIE qui étaient mal vus par la Directrice<sup>38</sup> », le syndicat de l'enseignement de Barcelone a ouvert un dossier à charge contre Esther Antich et demande à chacun des conseillers (bientôt, ex-conseillers) de rédiger un rapport<sup>39</sup>. Tous pointent du doigt l'autoritarisme et l'attitude méprisante envers ses subordonnés d'Esther Antich, qui heurtent les normes de sociabilité cordiale et horizontale en vigueur à la CNT. Mais surtout, ils soupçonnent cette militante récente, adhérente des lendemains du 18 juillet 1936, d'être de connivence avec le syndicat rival affilié à l'UGT, la FETE, et de travailler comme agent double en lui communiquant systématiquement les décisions prises au sein du ministère et au cours des réunions syndicales. Comme nous le

---

; la incompatibilidad entre las Consejerías ; la pluralidad de funciones entre los Consejeros, con la desorganización consiguiente, y habremos logrado expresar la causa de todas las anomalías y de todo el malestar del Consejo. » Rapport de Miguel Campuzano García au syndicat de l'enseignement de Barcelone, Barcelone, 25 juin 1938, 5 p. CDMH, PS-Barcelona, 1323/7, f. 1-5.

<sup>35</sup> C'est d'ailleurs précisément l'un des enjeux principaux de ce conflit : Esther Antich est la supérieure hiérarchique des membres du CNIE au sein du ministère, mais, au niveau du syndicat, le rapport de force est inversé. En effet, elle fait partie des adhérents récents, ceux qui ont rejoint la CNT après le 18 juillet 1936, tandis que ses subalternes au ministère sont tous des militants historiques. Le soutien qu'apporte au final le Comité national de la CNT à Esther Antich et à la hiérarchie ministérielle, contre les organisations syndicales locales et fédérales, s'inscrit dans le divorce toujours plus profond entre le petit cénacle du Comité national et la base militante. François GODICHEAU, *République et révolution en Catalogne*, op. cit., p. 329-365.

<sup>36</sup> Ministerio de Instrucción Pública y Sanidad, « Orden (rectificada, por haber padecido error en la GACETA del día 7 del actual, p. 70) disponiendo la forma en que estará integrado el Consejo Nacional de la Infancia Evacuada, y designando para ocupar diseños cargos a los señores que se citan [ordre du 4 juillet 1938] », *La Gaceta de la República*, n° 190, 9 juillet 1938, p. 107.

<sup>37</sup> Lettre de R. Iñigo, secrétaire provisoire du Comité national de la CNT, à Juan Campá, secrétaire des relations professionnelles de la FNSE, Barcelone, 4 août 1938. CDMH, PS-Barcelona, 2591/1.

<sup>38</sup> « una maniobra contra los compañeros del CNIE que eran mal vistos por la Directora ». « Informe que el sindicato de la Enseñanza y profesiones liberales de Barcelona, presenta a la Federación Local », Signé « F », Barcelone, 12 août 1938, 12 p. CDMH, PS-Barcelona, 1323/7, f. 39-50.

<sup>39</sup> *Ibid.* Ces documents à charge forment ici l'essentiel de nos sources.



signalions dans le chapitre 4, tous ces éléments se cristallisent dans l'affaire des recommandations abusives d'Esther Antich en faveur d'enfants de militants de l'UGT, qu'elle cherche à inclure presque de force dans le groupe destiné à être évacué vers Biarritz à la fin du mois de juillet 1938. Le 4 août 1938, au vu des charges qui pèsent contre elle, le syndicat de l'enseignement de Barcelone décide l'expulsion d'Esther Antich, ce qui aurait dû entraîner son limogeage du ministère<sup>40</sup>. Mais au cours des semaines et des mois suivants, le Comité national de la CNT s'acharne à prendre sa défense<sup>41</sup>. Lors d'une ultime réunion, le 18 novembre 1938, le ministre met sa propre démission dans la balance pour sauver sa directrice générale de l'enseignement primaire<sup>42</sup>.

Tout ceci a des retombées importantes sur le travail au quotidien du CNIE et, en particulier, sur l'absence de direction claire en matière d'évacuations d'enfants vers l'étranger. En juin 1938, Esther Antich se rend en France pour s'entretenir avec Facundo Roca et envisager les plans pour l'avenir. Mais à son retour, elle n'informe pas le CNIE de ce qui a été convenu car elle est en train de concevoir sa réorganisation-épuration. Comme le souligne son vice-président (bientôt limogé), le Conseil n'est pas réuni pendant « vingt-trois jours<sup>43</sup> », ce qui non seulement empêche la moindre prise de décision, mais paralyse aussi les expéditions vers la France<sup>44</sup>.

La victoire finale de la directrice générale de l'enseignement primaire contre son équipe et contre son syndicat, et la refondation d'un CNIE selon ses goûts, ne conduisent pas à l'élaboration, quoiqu'avec retard, d'une politique claire et ambitieuse en matière d'évacuations d'enfants. Il semble que l'affaire de l'expédition de Biarritz et toutes les dénonciations de favoritisme envers divers enfants ou personnels accompagnants laissent des séquelles importantes. Certes, lors de la grande conférence de Paris sur l'aide à l'enfance espagnole des 21 et 22 juillet 1938, c'est Esther Antich qui, en tant que directrice générale de l'enseignement primaire, expose « la position de l'Espagne » qui demande à ce « que ses enfants soient enlevés de l'enfer [...] et soient transportés dans des pays étrangers<sup>45</sup> ». Mais en pratique, à partir du

---

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Voir « Acta de la reunión celebrada el pasado viernes día 2 de septiembre de 1938 a las 6 de la tarde », « Acta de la reunión celebrada el 3 septiembre 1938 » et « Acta del 5 septiembre 1938 ». *Ibid.*, 1323/6, f. 28-38.

<sup>42</sup> « Reunión celebrada en el Comité Nacional de la CNT con asistencia de una representación del sindicato de Profesiones Liberales, Federación Nacional de la Enseñanza, Comité regional CNT y Federación local », sans date [procès-verbal de la réunion du 18 novembre 1938]. *Ibid.*, 832/4, f. 15-16.

<sup>43</sup> « veintitrés días ». Copie de la lettre d'Edelmiro Borrás à Esther Antich, Barcelone, 4 juillet 1938. *Ibid.*, 1323/7, f. 21-31.

<sup>44</sup> « Se han paralizado de una manera extraña las expediciones de niños a Francia ». *Ibid.*

<sup>45</sup> « Rapport de Madame Esther Antich, directrice de l'Enseignement primaire, ministère de l'Instruction publique, déléguée à la conférence internationale d'aide à l'Enfance des 21 et 22 juillet 1938 ». CAC, 20010221/8, inventaire 1, dossier 305, f. 8-14.

mois d'août semble-t-il, Esther Antich décline toute responsabilité concrète en ce qui concerne les enfants hébergés à l'étranger. Ainsi, un mois après son passage à Paris, Luis Álvarez Santullano, premier secrétaire de l'ambassade de France, lui envoie une très longue lettre pour la tenir informée d'un certain nombre d'affaires relative à cette question. Il la met au courant des désaccords qui continuent d'opposer la direction de la Casa de España à ses parrains français, il l'informe de l'absence inquiétante d'instituteur espagnol dans une colonie d'enfants en Angleterre et, enfin, il lui fait part de l'imminence du transfert des enfants hébergés au Danemark vers la France<sup>46</sup>. Mais Esther Antich refuse de donner la moindre opinion sur le fond, sur aucun de ces points :

Comme je vous l'ai déjà dit antérieurement, il n'est pas question que je puisse m'occuper directement des affaires qui concernent l'étranger, je n'ai fait et ne pense donner aucune indication en ce sens. Je me limiterai donc à [...] désigner ceux à qui revient cette mission<sup>47</sup>.

Conformément à ce principe, Esther Antich renvoie le premier secrétaire de l'ambassade à Paris au gouvernement basque, dont dépend la colonie de Farington en Angleterre, et à Facundo Roca pour le reste. En pratique, le ministère se contente de sélectionner les enfants au départ. Pour le reste, il se repose sur son « délégué » qui, malgré ce titre, est le véritable décideur en la matière. La direction de la politique concernant l'hébergement des enfants espagnols en France s'est déplacée à Paris.

### 1.3. La valse-hésitation du CAEE et le problème financier

Or, à Paris comme à Barcelone, il s'avère impossible de rejouer la scène inaugurale de l'hiver 1936. Malgré ses déclarations ambitieuses le 7 avril 1938 dans *Le Peuple* (voir ci-dessus), Georges Buisson semble peiner à définir un nouveau plan d'action. À défaut de documents d'archives sur ses projets successifs – et leur abandon régulier –, les articles qui apparaissent périodiquement dans *Le Peuple* permettent d'en deviner le contenu. Ils donnent en tout cas l'impression que le CAEE est désorienté.

---

<sup>46</sup> Copie de la lettre [de Luis Álvarez Santullano], premier secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, à Esther Antich, directrice générale de l'enseignement primaire, Paris, 25 août 1938. AGA (10) 96 54/11217, dossier 7323. Nous faisons brièvement référence dans le chapitre 3 à l'affaire de la Casa de España, qui concerne l'éventuel transfert de ses 124 enfants dans une maison à la campagne – transfert souhaité par les autorités républicaines de l'ambassade et de la DEEE mais refusé par les parrains français.

<sup>47</sup> « Como ya le dije anteriormente no hay ni que pensar en que yo pueda trabajar de una manera directa en el asunto del exterior, ni he hecho, no pienso hacer ninguna indicación en este sentido. Así pues me iré limitando a [...] apuntar a los que tienen esta misión. » Lettre d'Esther Antich à Luis Álvarez Santullano, Barcelone, 10 septembre 1938. *Ibid.*

En effet, les annonces se suivent et ne se ressemblent pas. Après avoir indiqué la réouverture de camps de triage et la reprise du recrutement de familles d'accueil – qui n'auront jamais lieu –, Georges Buisson ne donne plus signe de vie du CAEE pendant deux mois. Lorsqu'il fait paraître un nouvel éditorial, le 4 juin 1938, il passe complètement sous silence le projet proposé précédemment. À cette date, la première expédition d'enfants vers la France est sur le point de quitter Barcelone (voir tableau 12, chapitre 4, p. 361), mais il n'y fait pas référence non plus. Après un récapitulatif des actions menées jusque-là, il conclut de manière ouverte : « La durée du cataclysme, les bombardements systématiques des villages posent maintenant le problème de l'aide aux enfants espagnols sous une forme nouvelle dont nous entretiendrons prochainement les lecteurs du *Peuple*<sup>48</sup>. »

Le suspens mis en scène est décevant et le lecteur avide d'en savoir plus reste sur sa faim. La question ne réapparaît que le 14 août 1938, soit deux mois plus tard, dans les colonnes du *Peuple*. À cette date, les expéditions vers la France ont bel et bien repris – plus de 500 enfants, sélectionnés par le CNIE, ont quitté Barcelone vers la métropole ou les colonies d'Afrique du Nord. Mais Georges Buisson n'y fait toujours pas allusion. Il mentionne certes que « l'œuvre pour accueillir les enfants espagnols continue. La semaine dernière, nos amis de l'U.D. de la Haute-Garonne accueillaient un petit contingent de quarante-cinq enfants madrilènes et andalous<sup>49</sup> ». Mais contrairement à ce que l'on pourrait croire, la colonie du château de La Glacière qui vient d'ouvrir près de Toulouse n'accueille pas un groupe fraîchement arrivé en France, mais 46 enfants transférés du château de Lamothe sous la supervision du CAEE national. Ces enfants, effectivement évacués de Madrid et de Malaga (et non de Barcelone), sont arrivés en France par l'entremise du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale au début de l'année 1937<sup>50</sup>. C'est sur un ton presque hésitant que Georges Buisson termine l'éditorial du 14 août 1938 par une référence à un éventuel projet futur, présenté au conditionnel :

Il faudrait faire mieux encore. Nos amis d'Espagne nous signalent le danger que courent, sous les bombardements répétés, les belles colonies qu'ils ont installées en

---

<sup>48</sup> Georges BUISSON, « Solidarité pour les enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 6342, 4 juin 1938, p. 1-3.

<sup>49</sup> Georges BUISSON, « Pour les enfants de l'Espagne meurtrie. Continuons notre effort », *Ibid.*, n° 6413, 14 août 1938, p. 1.

<sup>50</sup> Lettre de Julien Forgues, secrétaire de l'UD de la Haute-Garonne à Georges Buisson, secrétaire de la CGT, Toulouse, 5 juillet 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 75. La colonie de Lamothe est en effet ouverte le 22 avril 1937 avec des enfants venus de Prats-de-Mollo pour l'essentiel. Nous savons de trois enfants de La Glacière qu'ils ont quitté l'Espagne le 24 février 1937 à destination de La Mauresque par la lettre de Mateo Baruta Vilá, secrétaire général de l'OCEAR, à Amós Sabrás, Valence, 19 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-6, f. 24.

Catalogne pour leurs petits. Il serait humain de soustraire ces colonies aux attentats des barbares<sup>51</sup>.

Il semble que ce projet soit au moins discuté avec le CNIE et sa présidente puisque, le 26 août, nous apprenons que :

M. Georges Buisson, secrétaire adjoint de la CGT de France s'est entretenu aujourd'hui avec le directeur général de l'enseignement primaire [c'est-à-dire Esther Antich] auquel il exposa le travail effectué en France en vue d'intensifier l'envoi à l'étranger, et plus spécialement en France, des enfants espagnols.

M. Buisson exprima l'espoir que cette action entreprise sera prochainement couronnée de succès<sup>52</sup>.

Mais ce bref communiqué de presse – que nous citons *in extenso* – reprend et traduit une nouvelle parue deux jours plus tôt à Barcelone : aucune grande annonce du CAEE ne paraît pour la développer. Des entretiens avec Esther Antich et des éventuels projets d'avenir du CAEE, nous ne saurons rien de plus. Dans le rapport préparé par Georges Buisson en octobre 1938 en vue du 25<sup>e</sup> congrès de la CGT à Nantes, celui-ci récapitule longuement les actions menées par la confédération pour venir en aide aux enfants espagnols depuis le début du conflit. Rien n'est dit des discussions avec Esther Antich. La conclusion est courte et, à nouveau, évasive : « L'œuvre continue à se développer. Des colonies installées en territoire espagnol ne peuvent y être maintenues en raison du danger que courent leurs occupants. On s'occupe actuellement de les installer en territoire français<sup>53</sup>. » Mais ce projet, mentionné déjà dans l'éditorial du 14 août 1938, n'aboutit pas – peut-être, faute de temps. Si un très grand nombre de colonies catalanes partent en effet en France à partir du mois de janvier 1939, c'est dans le contexte de la *Retirada*. Dans le seul cas où une structure d'hébergement est effectivement déplacée de manière planifiée – la colonie des femmes socialistes suisses, qui quitte Puigcerdà pour Gréoux-les-Bains dans les Basses-Alpes – ce transfert est organisé sans l'aide du CAEE (nous y reviendrons).

Comme nous l'avons dit, nous n'avons malheureusement retrouvé aucune trace des échanges entre Esther Antich, Facundo Roca et Georges Buisson au cours du deuxième semestre 1938. Nous ne pouvons donc que formuler des hypothèses quant aux raisons pour lesquelles les projets régulièrement annoncés par le CAEE n'aboutissent jamais. Il est probable

---

<sup>51</sup> Georges BUISSON, « Pour les enfants de l'Espagne meurtrie. Continuons notre effort », *Le Peuple*, n° 6413, 14 août 1938, p. 1.

<sup>52</sup> « L'Espagne en guerre contre le fascisme. Georges Buisson s'est entretenu avec le directeur général de l'enseignement primaire » [communiqué de presse du 24 août 1938 à Barcelone], *Ibid.*, n° 6425, 26 août 1938, p. 3

<sup>53</sup> « Accueil aux enfants d'Espagne » [Rapport pour le XXVe Congrès confédéral de la CGT. Nantes, 14 au 17 novembre 1938], *Ibid.*, n° 6468, 6 octobre 1938, p. 4.

que les troubles continuels du CNIE, puis la décision d'Esther Antich de se tenir en retrait « des affaires qui concernent l'étranger<sup>54</sup> » n'aident pas à définir un objectif et encore moins à le réaliser. Mais le CAEE doit affronter ses propres problèmes, comme ne le révèle que trop la correspondance de Georges Buisson et, surtout, celle du trésorier Félix Dupont. On s'en souvient, la majorité des comités départementaux et locaux agissent dans une grande indépendance vis-à-vis du siège, recrutant et gérant leur réseau de famille d'accueil, finançant leurs colonies grâce à des collectes locales ou sur les fonds de l'UD. Or, précisément à partir du milieu de l'année 1938, des signes inquiétants commencent à remonter du terrain vers les bureaux parisiens du CAEE. La sonnette d'alarme est tirée pour la première fois par Gaston Vala du comité Drôme-Ardèche, le 25 avril 1938. Il dresse la liste des menus frais qui grèvent chaque jour davantage le comité, car « de plus en plus les familles hébergeant des enfants s'adressent à nous pour que nous les aidions dans l'achat de vêtements ou de chaussures<sup>55</sup> ». Tout cela ne poserait pas de problèmes majeurs si ce n'était que « du côté recettes c'est le contraire. De plus en plus les fonds recueillis dans les meetings ou réunions syndicales pour l'Espagne vont aux convois de vivres. Nous ne recevons plus grand-chose ». Gaston Vala demande ainsi 10 000 francs au comité parisien, qui lui sont immédiatement transférés. Du côté de la caisse centrale cependant, les comptes ne sont pas non plus florissants. À la demande similaire qu'adresse un mois plus tard Paul Doucet, secrétaire de l'UD du Lot, il est répondu le 31 mai 1938 que « la situation de notre caisse de solidarité aux Enfants espagnols n'est pas très riche présentement et que nous avons à faire à de nombreuses demandes<sup>56</sup> ». Les sollicitations arrivent de plus en plus nombreuses au siège du CAEE, répétant toutes la même antienne : « Notre Comité Rouennais d'Accueils aux Enfants Espagnols [...] se trouve devant de grosses difficultés financières, provenant de la cherté de la vie<sup>57</sup> » ; « Nous avons besoin d'argent. Notre trésorerie se trouve en déficit mensuel de 3.000 francs. Sans une aide mensuelle au moins équivalente à ce déficit nous ne pourrions plus garder nos petits<sup>58</sup> » ; « nous ne brillons pas, il

---

<sup>54</sup> « el asunto del exterior. » Lettre d'Esther Antich à Luis Álvarez Santullano, Barcelone, 10 septembre 1938. AGA (10) 96 54/11217, dossier 7323.

<sup>55</sup> Lettre de Gaston Vala, président du CAEE Drôme-Ardèche, à Georges Buisson, Valence, 25 avril 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 264.

<sup>56</sup> Copie de la réponse non signée de la CGT à Paul Doucet, Paris, 31 mai 1938. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 185.

<sup>57</sup> Lettre de Jean Creignou, président du CAEE de Rouen, à Georges Buisson, Rouen, 18 août 1938. *Ibid.*, 97 CFD 46/1, f. 164.

<sup>58</sup> Lettre de René Bardenet, président du Soutien de l'enfance espagnole, Comité régional du pays de Montbéliard, à Georges Buisson, Montbéliard, 22 octobre 1938. *Ibid.*, f. 103

est vrai qu'il y a quelque temps que nous ne faisons plus de réunions, donc de collectes<sup>59</sup> » ; « Notre Comité est complètement à bout de ressources<sup>60</sup>. »

Plusieurs de ces courriers signalent que l'aide aux enfants d'Espagne souffre de la concurrence d'autres causes, de la démotivation des donateurs (« les gens se lassent de donner<sup>61</sup> »), mais aussi de l'arrêt de la propagande en faveur du CAEE. En ce sens, la reprise de sa communication – si dispersée soit-elle –, pourrait permettre de relancer la dynamique de mobilisation et de collecte des premiers mois de 1937. Dans son éditorial du 14 août 1938, Georges Buisson retrouve les accents du début de l'année 1937 : « pour l'œuvre immense qui reste à accomplir, il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Une fois de plus nous crions : À l'aide pour les enfants de l'Espagne meurtrie<sup>62</sup> ! » Un mois plus tard, *La Voix du peuple* relaie l'initiative de la Fédération générale des personnels des services publics et ses Services de santé qui organise pour le 2 octobre 1938 une « journée d'appel à la générosité publique en faveur des enfants de l'Espagne républicaine hébergés en France<sup>63</sup> ». Une circulaire de Georges Buisson invite toutes les UD et UL de la CGT à y participer. Mais cette nouvelle campagne de propagande, dans la presse et sur le terrain, n'a pas ou peu d'effet. D'avril à novembre 1938, les montants de sa souscription nationale ne font que baisser, jusqu'à atteindre leur étiage à moins de 10 000 francs pour le mois de septembre 1938, comme le montre le graphique ci-dessous (qui prolonge jusqu'en 1939 le graphique 7 présenté dans le chapitre 4, p. 390, pour la seule année 1937).

---

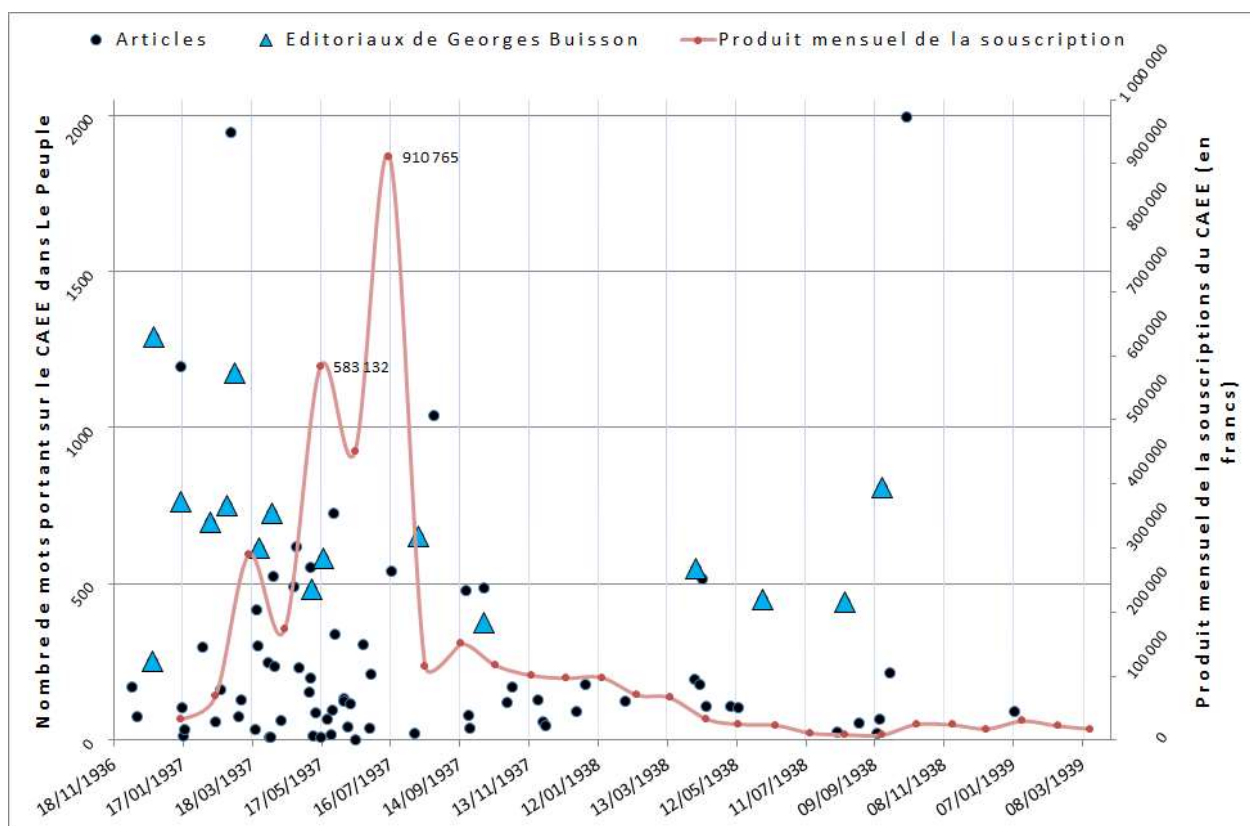
<sup>59</sup> Copie de la lettre d'Elie Sermet, responsable du CAEE de l'Aude, à Félix Dupont, Narbonne, 28 octobre 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 105

<sup>60</sup> Lettre de Claudius Buard, secrétaire général du CAEE de la Loire, à Georges Buisson, Saint-Etienne, 30 novembre 1938. IHS-CGT, 97 CFD 46/1, f. 49.

<sup>61</sup> Lettre de Paul Doucet, secrétaire de l'UD du Lot, à Félix Dupont, Cahors, 25 mai 1938. *Ibid.*, 97 CFD 45/6, f. 184

<sup>62</sup> Georges BUISSON, « Pour les enfants de l'Espagne meurtrie. Continuons notre effort », *Le Peuple*, n° 6413, 14 août 1938, p. 1.

<sup>63</sup> Georges BUISSON, « Circulaire H. 185 aux secrétaires des UD et aux secrétaires des UL, Paris, 20 septembre 1938 », *La Voix du peuple*, septembre 1938, p. 787-788.



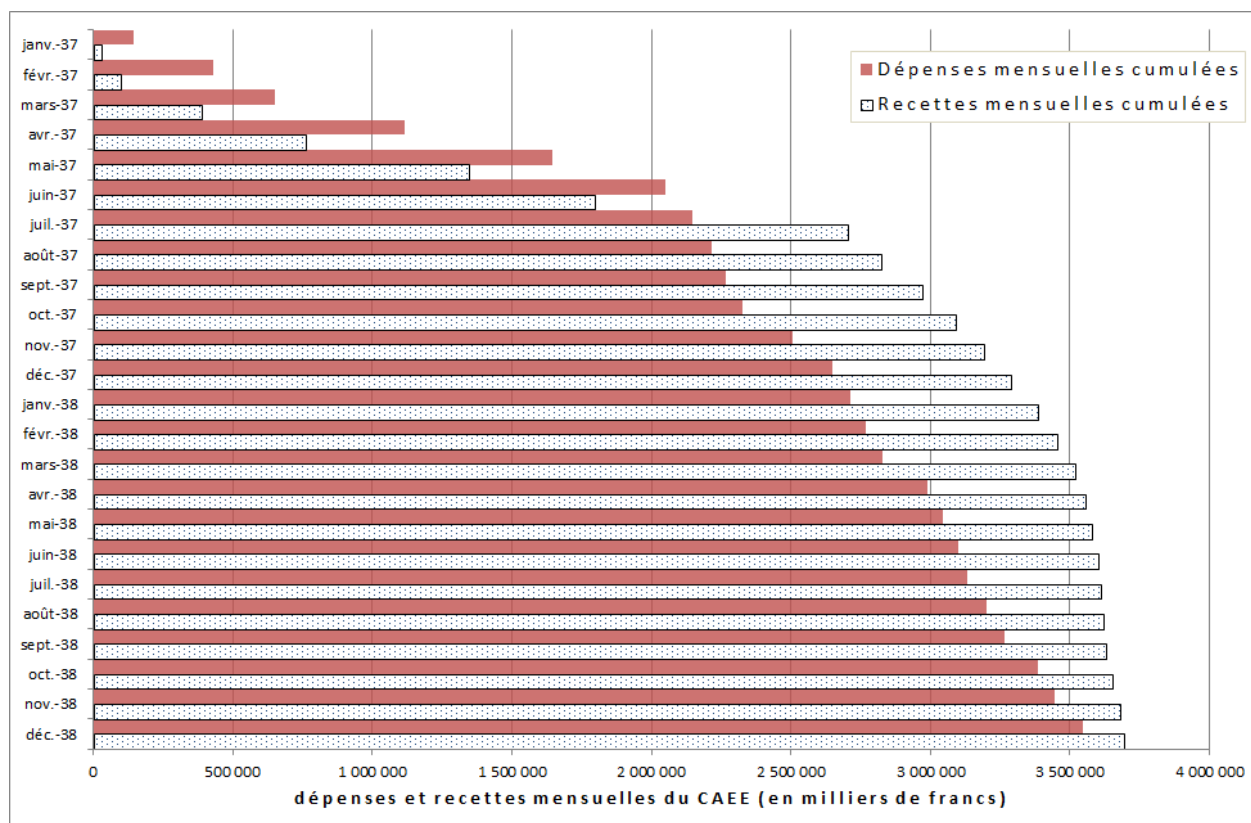
**Graphique 8 :** Mise en relation de la propagande en faveur du CAEE dans le *Peuple* et du produit mensuel de sa souscription entre le 18 novembre 1936 et le 15 mars 1939<sup>64</sup>

Comme nous l’expliquons dans le chapitre 4, les sommes importantes récoltées lors de l’été 1937 permettent au CAEE de combler son déficit, qui s’est creusé en raison du coût des centres de transit des Pyrénées-Orientales et de la Maison heureuse, sur l’île d’Oléron. Certes, comme on le voit, ce pic s’achève au milieu de l’été 1937 mais pendant plusieurs mois, le produit de la souscription est presque stable et demeure autour de 100 000 francs par mois en moyenne. À partir du début de l’année 1938, il baisse cependant de plus en plus vite : en avril, la cause des enfants d’Espagne suscite des dons à hauteur de 30 000 francs seulement, soit deux fois moins que le mois précédent. Si les efforts de propagande du CAEE au deuxième semestre 1938 sont notables – quoique modestes par rapport à la campagne de l’hiver 1936-1937 –, la hausse des dons est à peine sensible : ceux-ci repassent légèrement au-dessus des 20 000 francs mensuels en octobre et en novembre 1938.

Ceci ne signifie pas pour autant que les comptes soient dans le rouge, comme le montre un second graphique. En effet, depuis juin 1937, les dépenses mensuelles ont beaucoup diminué. Alors qu’elles sont d’un demi-million de francs par mois en avril, mai et juin 1937, elles se stabilisent ensuite entre 50 et 150 000 francs par mois, jusqu’à la fin de l’année 1938.

<sup>64</sup> Pour le calcul du produit mensuel de la souscription tel qu’il apparaît dans ce graphique, voir la note du graphique 7, chapitre 4, p. 389.

Avec un revenu d'environ 100 000 francs par mois ou, au minimum, de 50 000 francs, la pérennité du CAEE est assurée.



**Graphique 9** : Comparaison entre les recettes et les dépenses mensuelles cumulées du CAEE en 1937 et 1938 (en milliers de francs)

Si, après avoir comblé son découvert en juillet 1937, le compte du CAEE présente toujours un solde positif théorique<sup>65</sup>, celui-ci tend à se réduire avec le temps, au fur et à mesure que le produit de la souscription se dégrade. En avril 1938, le solde est de 500 000 francs tandis qu'en octobre 1938, il s'est réduit de moitié. Ceci s'explique très simplement ; depuis juillet 1937, les dépenses mensuelles sont à peu près constantes tandis que les recettes diminuent. Entre mars et avril 1938, elles passent sous la barre fatidique des 50 000 francs.

Georges Buisson et, plus encore, Félix Dupont sont parfaitement conscients de ce problème budgétaire. Celui-ci est sans nul doute à l'arrière-plan de toutes leurs réflexions et de tous leurs échanges avec Esther Antich et Facundo Roca au long du second semestre 1938. Il n'est peut-être pas la cause unique de l'abandon du projet, proclamé avec volontarisme au début du mois d'avril 1938, de rouvrir des centres de triage et de relancer un programme d'expéditions, de répartition et de placement d'enfants. Mais il est plus que probable que les

<sup>65</sup> Ce calcul est fondé sur deux sources différentes : d'une part, notre propre calcul mensuel des recettes du CAEE, fondé sur l'addition du produit de sa souscription, d'autre part, le montant des dépenses tel qu'il apparaît dans les états des dépenses pour 1937 et 1938 qui se trouvent dans IHS-CGT, 97 CFD 46/1, f. 104ss. Mais nous ignorons l'état de la trésorerie du CAEE telle qu'elle apparaissait aux contemporains.



responsables du CAEE, sans cesse sollicités par les comités locaux, prennent très vite conscience que financièrement, les conditions ne sont pas réunies pour reproduire la geste de l'hiver 1936. À notre sens, l'essoufflement de la mobilisation populaire qui a soutenu, depuis un an et demi, l'accueil en France des enfants d'Espagne est l'une des causes majeures des difficultés et des hésitations qui caractérisent les velléités de reprise du programme du CAEE.

#### 1.4. Des expéditions en ordre dispersé : accords *ad hoc* et nouvelles mobilisations localisées

Ces conditions difficiles, tant en Espagne qu'en France, expliquent que la reprise des expéditions d'enfants n'obéisse pas à un plan coordonné qui ressemblerait au dispositif mis en place à la fin de l'année 1936. Dans un contexte de très forte demande sociale en Espagne (voir chapitre 4), et sans doute parce que les facteurs de blocage liés à la posture politique de l'équipe ministérielle communiste disparaissent, le nouveau CNIE rouvre les inscriptions pour les départs à l'étranger. Pour ce faire, l'infrastructure n'a pas besoin d'être créée, elle existe déjà : au 102 de la rue San Gervasio à Barcelone, un bureau d'enregistrement des demandes et d'examen médical se charge des enfants envoyés dans les colonies de la campagne catalane. Pour le CNIE, la mise en place d'évacuations vers l'étranger se limite, pour l'essentiel, à proposer aux familles de nouvelles destinations – la France, mais aussi l'URSS et la Belgique. Le reste incombe aux organismes d'accueil – y compris, dans la plupart des cas au moins, l'organisation et le financement des convois, comme nous le verrons.

En l'absence d'un camp de triage dans le Sud de la France, chaque expédition n'est toutefois possible que si un accord *ad hoc* est conclu. Les départs correspondent ainsi au recrutement d'un nouveau groupe de familles d'accueil ou à l'ouverture d'une nouvelle colonie par un CAEE local ou un comité étranger. Ce fonctionnement apparaît d'ailleurs dans les listes d'évacuation, qui affichent toujours leur destination : Bayonne, Sète, Banyuls-sur-Mer, Lyon, Oran, Biarritz ou encore Casablanca. Les convois comportent un nombre spécifique d'enfants, lié au lieu qui leur est affecté par avance – du moins, en théorie.

En effet, ce système n'est pas parfaitement huilé, en tout cas dans les premiers temps. Le premier convoi d'enfants formé par le CNIE à destination de la France quitte les bureaux de la rue San Gervasio à Barcelone le 10 juin 1938. Ses 47 enfants ont été inscrits pour être installés à Bayonne<sup>66</sup>. Or, au dernier moment, l'expédition est redirigée vers Paris. Il est probable qu'un

---

<sup>66</sup> « Relación de los niños incluidos en la lista de la expedición para Bayona, que ha de salir el viernes día 10 del cte. A las 10 horas de la mañana », liste du CNIE, sans date [debut juin 1938]. AGA (9) 17.12 51/21124.

comité étranger avait prévu l'acquisition d'une résidence à Bayonne, et qu'un problème de dernière minute est survenu. Les enfants sont finalement répartis entre différentes colonies de la région parisienne attachées à la DEEE, sans doute grâce à la réactivité de Facundo Roca qui, on l'imagine, négocie en urgence avec chaque directeur de colonies et de comités pour leur faire accepter une augmentation de leur contingent. Ainsi, huit enfants sont installés à Chelles<sup>67</sup>, douze sont attribués au comité suédois (onze dans sa colonie d'Asnières et une fille dans celle de Colombes), treize sont hébergés dans la colonie du comité tchécoslovaque à Asnières, et au moins trois dans celle de la fédération socialiste de la région parisienne à Orly-sur-Seine<sup>68</sup>.

La plupart des convois d'enfants sont toutefois presque intégralement organisés par les organismes d'hébergement eux-mêmes, qui supervisent et financent l'ensemble des tâches à effectuer d'un bout à l'autre de la chaîne. C'est le cas des deux expéditions que le comité des femmes socialistes suisses cherche à monter à partir du printemps 1938. L'une concerne sa propre colonie de Puigcerdà, qu'il souhaite transférer en France, et l'autre est ouverte à des enfants inscrits par le biais du CNIE à Barcelone. Dès le début du mois d'avril 1938, le comité suisse se met à la recherche de lieux d'hébergement en France. Or, pour cela, il ne fait pas appel au CAEE ou à Facundo Roca. D'une certaine manière, il crée un nouveau dispositif de toutes pièces, en mobilisant ses propres ressources. C'est ce que relate le premier bulletin de la section provençale du Comité français de secours aux enfants (CFSE), en avril 1939 : « il y a juste un an deux d'entre nous<sup>69</sup> recevaient, d'un groupe de femmes suisses, une lettre leur demandant de trouver dans notre région un local pour y transporter leur colonie de Puigcerda plusieurs fois bombardée<sup>70</sup> ». Le bulletin du CFSE provençal passe sous silence par quel biais ses deux membres ou futurs membres<sup>71</sup> sont amenés à être en contact avec ce « groupe de femmes suisses » dont ils taisent l'appartenance politique : en effet, le CFSE est un organisme strictement non partisan qui revendique une posture humanitaire neutre (voir le prologue de cette thèse). Il est d'ailleurs possible que la relation entre les deux groupes, français et suisses,

---

<sup>67</sup> Les chiffres suivants résultent du croisement entre la liste des enfants expédiés le 10 juin 1938 et les listes des enfants hébergés dans différentes colonies dressées par le CNIE, sans date [deuxième semestre 1938]. *Ibid.*

<sup>68</sup> Nous ne possédons pas de liste des enfants de la colonie d'Orly. Nous recoupons ici avec les informations nominatives tirées de trois articles publiés dans le journal des enfants de la colonie, *El Ramillete. Periódico de la Colonia de niños españoles refugiados en Orly (Seine)*, n° 6, juillet 1938, n° 9, novembre 1938, n° 10, janvier 1939. Nous ignorons où sont placés les onze enfants restants mais il est possible qu'un certain nombre d'entre eux se trouvent également à la colonie de la Croix-Blanche à Orly.

<sup>69</sup> Leurs noms ne sont pas cités mais il est probable qu'il s'agisse du couple d'instituteurs marseillais, Henri et Henriette Julien, qui assurent en 1939 le secrétariat du CFSE provençal.

<sup>70</sup> « Les Secrétaires de la Section Provençale du CFSE, "Compte-Rendu de l'activité de la Section Provençale" », *Niños, Journal mensuel*, 1<sup>ère</sup> année, n°1, avril 1939. CAC, 20010221/8, inventaire 1, dossier 306, f. 45-46.

<sup>71</sup> Nous ignorons si la section provençale du CFSE existe déjà lors de ces premiers contacts d'avril 1938, ou si les personnes qui viennent en aide au Comité des femmes socialistes suisses décident, par la suite, de la créer pour donner une forme institutionnelle à leur engagement.

relève des réseaux humanitaires internationaux de l'UISE (auxquels certaines militantes du comité suisse appartiennent peut-être<sup>72</sup>). Inversement, les dirigeants du CFSE provençal sont peut-être socialistes ou appartiennent à d'autres milieux qui les lient aux femmes socialistes suisses<sup>73</sup>. Dans tous les cas, ce sont eux qui trouvent, pendant les vacances de Pâques 1938 (car ils sont pour la plupart enseignants), une propriété, « un pauvre mas [...] remis en état » à Gréoux-les-Bains dans les Basses-Alpes.

Parallèlement, le comité des femmes socialistes suisses repère dans la Montagne noire une propriété au Faou-Petit, qu'il commence à aménager à la fin du mois de mai 1938, également « pour y loger [sa] colonie de Gosses se trouvant à Puigcerda<sup>74</sup> ». Il demande pour ce faire au responsable du CAEE de l'Aude, Élie Sermet, qui s'intéresse lui-même à cet édifice, son « concours pour l'aider moralement et aussi pécuniairement [sic]<sup>75</sup> ». Georges Buisson est lui aussi informé de l'affaire, qui se règle finalement « en accord avec notre Camarade ROCCA [sic], Délégué espagnol pour l'enfance évacuée<sup>76</sup>. » Quoiqu'il fasse remarquer à Élie Sermet que « l'aide matérielle [...] n'est sans doute pas indispensable car le comité [suisse] paraît avoir les ressources suffisantes pour assurer son installation », il lui recommande « de faciliter [la] tâche [du comité] par tous [ses] moyens ». Pourtant, ce partenariat fait long feu : après quelques semaines, « un désaccord s'est élevé entre le Comité Suisse et le Gouvernement Espagnol et l'affaire n'a pas eu de suites<sup>77</sup> » : la propriété du Faou-Petit est abandonnée. En revanche, le comité suisse obtient, par l'entremise de la mairie de Sète, la maison de « Beau Rivage », toute proche de la plage, où il dit également vouloir loger les enfants de sa colonie de Puigcerda<sup>78</sup>.

---

<sup>72</sup> Il est également possible que le Comité des femmes socialistes suisses aient eu recours, pour trouver des contacts en France, aux ressources du comité neutre suisse d'action pour les enfants d'Espagne, qui coordonne l'action d'une quinzaine d'organismes politiques, syndicaux et humanitaires et dont il fait partie. Luis Manuel EXPÓSITO NAVARRO, *La conexión Burjassot : Ayuda suiza durante la Guerra Civil (1937-1939)*, Valencia / Burjassot, Diazotec / Plataforma de Burjassot por le III República, 2011, p. 55-56 ; Sébastien FARRÉ, *La Suisse et l'Espagne de Franco : de la guerre civile à la mort du dictateur (1936-1975)*, Lausanne, Antipodes, 2006, p. 81-91.

<sup>73</sup> En 1957, les époux Julien, qui s'occupent désormais d'une institution pour « enfants en danger moral », auraient « des idées d'extrême-gauche », mais nous ignorons leurs idées et leur affiliation (s'ils en ont une) dans les années 1930. Rapport des Renseignements généraux du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 19 mars 1957. Archives départementales du Puy-de-Dôme, 549W116. Nous remercions Marie Terris, titulaire d'un master 2 en sciences de l'éducation de l'Université Paris 8 (portant sur « La République d'enfants de Moulin-Vieux : un modèle de communauté ? » et dirigé par Mathias Gardet), de nous avoir communiqué ce document.

<sup>74</sup> Lettre d'Élie Sermet, responsable du CAEE de l'Aude, à Georges Buisson, Narbonne, 1<sup>er</sup> juin 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 108.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson à Élie Sermet, Paris, 7 juin 1938. *Ibid.*, f. 107.

<sup>77</sup> Lettre d'Élie Sermet à Georges Buisson, Narbonne, 18 août 1938. *Ibid.*, f. 98-99.

<sup>78</sup> Note dactylographiée accompagnant les listes des enfants de la colonie de Puigcerda du comité des femmes socialistes suisses, sans date. AGA (9) 17.12 51/21124.

Néanmoins, ce ne sont pas les enfants de Puigcerdà qui sont envoyés les premiers dans les nouvelles maisons du comité suisse. Le 25 juin 1938, la présidente de ce dernier, Margrit Zöbeli, vient chercher dans les locaux de la rue San Gervasio une centaine d'enfants recrutés par l'intermédiaire du CNIE. La moitié d'entre eux soit s'installer dans la colonie de Gréoux-les-Bains et l'autre moitié dans celle de Sète, selon l'article paru le lendemain du départ dans *La Vanguardia*<sup>79</sup>. Mais il semble qu'au dernier moment, les femmes socialistes suisses aient dû composer avec un contretemps : selon toute vraisemblance, la maison de Gréoux-les-Bains n'est pas prête, tandis que le projet du Faou-Petit vient de tomber à l'eau. Les 99 enfants partis de Barcelone sont donc tous dirigés vers la maison de Beau Rivage, dont les installations s'avèrent tout à fait inadéquates (comme le montrent les graves critiques adressées, entre autres à ce sujet, par l'institutrice et déléguée de la DEEE, Pilar Grangel, au consul de Sète et au CNIE, que nous mentionnons dans le chapitre 3<sup>80</sup>). Finalement, en septembre 1938, une trentaine d'enfants de la colonie de Puigcerdà sont effectivement envoyés à Gréoux-les-Bains, avant d'être eux-mêmes transférés au bout d'un mois dans une nouvelle maison de Sète, plus adéquate, où le comité suisse a déplacé son premier groupe au début du mois d'octobre<sup>81</sup>. Néanmoins, le petit dispositif d'hébergement suisse ne fonctionne pas tout à fait en vase clos. À des dates ultérieures de l'année 1938, on retrouve environ la moitié des enfants de l'expédition du 25 juin dans d'autres colonies d'enfants placées sous la houlette de la DEEE : à Asnières, Chelles, Colombes, Banyuls-sur-Mer, et même à la colonie suédoise du château de la Brévière, près de Compiègne, ou encore dans celle du gouvernement basque de Châtenay-Malabry<sup>82</sup>.

Le CAEE n'a lui-même pas les fonds nécessaires pour créer de nouveaux lieux d'accueil. Comme Georges Buisson l'explique à Élie Sermet : « nos ressources nous permettent tout juste assez pour assurer l'existence des colonies que nous avons installées<sup>83</sup>. » Il ne semble pas chercher non plus à recruter de nouvelles familles d'accueil en France : tout semble indiquer que les dirigeants syndicaux français estiment qu'une expansion de leur dispositif est

---

<sup>79</sup> « Gobierno de la República. Los departamentos ministeriales. En el de Instrucción Pública. Otra expedición de niños a Francia », *La Vanguardia*, 26 juin 1938, p. 9.

<sup>80</sup> « Informe que Pilar Grangel, responsable de la colonia españolas [sic] de niños evacuados en Sète (Francia), presenta al Ministerio de Instrucción Pública y Sanidad », Sète, 12 novembre 1938. AMAEC, R. 633/65, f. 26-34.

<sup>81</sup> « Les Secrétaires de la Section Provençale du CFSE, "Compte-Rendu de l'activité de la Section Provençale" », *Niños, Journal mensuel*, 1<sup>ère</sup> année, n°1, avril 1939. CAC, 20010221/8, inventaire 1, dossier 306, f. 45-46. Sur le transfert de la colonie de Sète, voir le document cité dans la note précédente.

<sup>82</sup> Une partie de cette répartition apparaît dans « Lista de niños llegados a Francia el día 25 Junio 1938 », sans date. AGA (9) 17.12 51/21124. Nous croisons également les noms des enfants faisant partie de ce convoi avec les listes d'hébergement compilées par le CNIE et conservées dans le même carton d'archives.

<sup>83</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson à Élie Sermet, Paris, 7 juin 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 107.

impossible et que toutes les générosités sont déjà pleinement exploitées. Tel n'est pas le cas, cependant, dans certains lieux spécifiques qui n'ont pas encore accueilli d'enfants espagnols depuis le début de la mobilisation. C'est vrai notamment de l'Afrique du Nord.

En Algérie en effet, la communauté espagnole veut s'investir de longue date dans la cause des enfants espagnols évacués à l'étranger. Dès le mois de mars 1937, le consulat nourrit l'objectif « de réunir les fonds nécessaires au soutien d'une colonie infantine<sup>84</sup> » à Alger. Mais malgré les efforts de propagande déployés pendant les six mois suivants – « propagande, conférences, souscriptions, etc<sup>85</sup>. » – le consul doit s'avouer vaincu, car la population sensible à la cause de l'enfance espagnole, quoique nombreuse, est trop désargentée. Il se refuse cependant à verser purement et simplement les sommes récoltées au compte général de la DEEE, car l'« élément pauvre de cette colonie était très attaché à l'idée qu'une résidence d'enfants fût établie à Alger<sup>86</sup> ». Pour maintenir la sympathie et l'intérêt des donateurs, le consul propose qu'un groupe d'enfants spécifique, déjà hébergé quelques part en France, soit placé sous le parrainage des souscripteurs algériens, qui en recevront des lettres et pourront s'attacher aux enfants qu'ils soutiennent. Au début de l'année 1938, 25 enfants de la colonie de Bayonne – dont le directeur cherche désespérément des financements<sup>87</sup> – sont attribués à la communauté espagnole algérienne<sup>88</sup>.

Quelques mois plus tard, le départ des anciens pédagogues communistes du CNIE et de la DEEE, fervents partisans du mode d'hébergement collectif, donne de nouveaux espoirs aux Espagnols d'Afrique du Nord : en effet, le nouveau ministère ne voit pas d'inconvénient au placement individuel, comme on le devine à la lecture de l'éditorial du CAEE du 7 avril 1938 qui annonce que « les enfants seront confiés aux familles généreuses<sup>89</sup> ». La communauté espagnole d'Oran, cette fois-ci, se mobilise, également alors sous la direction de son consul, Jerónimo Gomáriz La Torre, et en collaboration avec le CAEE formé localement par les dirigeants des organisations et partis de gauche français. Mais l'accord avec le gouvernement

---

<sup>84</sup> « con el fin de reunir los fondos necesarios al sostenimiento de una Colonia infantil ». Copie de la dépêche n° 143 de Juan Tirado, vice-consul chargé du consulat général d'Alger, à José Giral, ministre des Affaires étrangères, 23 juillet 1937. AGA (10) 98 54/11676, dossier personnel, section Consulats : « Don Juan Tirado, Cónsul en Argel, 1937 ».

<sup>85</sup> « propaganda, conferencias, suscripciones, et. » Rapport de Francisco Barnés, consul général à Alger, à la DEEE, Alger, 30 novembre 1937. *Ibid.* 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>86</sup> « Estando muy encariñado el elemento pobre de esta Colonia con la idea de que fuese una residencia de niños establecida en Argel. » *Ibid.*

<sup>87</sup> J. L., « Vie sociale. Un sou par jour ! », *Syndicat National des Institutrices et instituteurs Publics de France et des Colonies. Bulletin trimestriel de la Section des Basses-Pyrénées*, n° 43, janvier 1938 et « Conseil Syndical. Réunion du 3 mars 1938 à Pau », *Ibid.*, n° 44, mai 1938.

<sup>88</sup> Copie de la dépêche n° 281 de José Carner, ministre-conseiller de l'ambassade d'Espagne, à Francisco Barnés, consul général à Alger, Paris, 28 mars 1938. AGA (10) 96 54/11239, dossier 6109.

<sup>89</sup> Georges BUISSON, « Encore des enfants à sauver », *Le Peuple*, n° 6285, 7 avril 1938, p. 1.

espagnol pour organiser les évacuations ne passe pas par le CAEE national : tout est géré de façon indépendante par les militants oranais. Ainsi, en mai 1938, une commission de la CGT d'Oran se rend à Barcelone et « précis[e] les détails de l'arrivée dans ce département d'une expédition de 25 enfants pour que s'en occupent des familles antifascistes et de situation économique aisée<sup>90</sup>. » Le 1<sup>er</sup> juin, le chancelier du consulat et un instituteur espagnol, président de la Casa de España oranaise, retournent à Barcelone pour récupérer un groupe de 50 enfants auquel sera réservé un « accueil triomphal<sup>91</sup> ». Avant même leur arrivée, le consul d'Espagne à Oran demande au gouvernement que « le contingent d'enfants que doit recevoir ce département soit élargi, étant donné qu'il existe plus de quatre cents demandes d'autant de familles qui désirent héberger un enfant espagnol<sup>92</sup> ». Finalement, ce sont d'ailleurs 83 enfants, et non 50, qui repartent avec les deux délégués d'Oran le 11 juin 1938 en direction de Port-Vendres, d'où ils prennent un bateau pour l'Algérie<sup>93</sup>. Le 2 juillet 1938, un deuxième convoi comprenant une cinquantaine d'enfants quitte à nouveau Barcelone pour Oran et après, semble-t-il, un assez long passage par Paris, arrive en août en Algérie<sup>94</sup>.

Mais le consulat et la CGT d'Oran ne sont pas satisfaits et ils cherchent des enfants à d'autres sources que le CNIE. Vers le milieu du mois d'août, une commission du CAEE formée par le chancelier du consulat, Jean Ferrer, trésorier de la CGT d'Oran, et Pierre Alias, militant libre penseur, repart prospecter en Espagne<sup>95</sup>. Les trois hommes ne se rendent pas à Barcelone mais à Madrid, Valence et Alicante, où la communauté espagnole oranaise a de nombreuses attaches<sup>96</sup>. Un accord est conclu pour organiser de nouvelles expéditions en collaboration avec

---

<sup>90</sup> « Puntualizaron los detalles de la llegada a este Departamento de una expedición de 25 niños para ser atendidos por familias antifascistas y de posición económica desahogada. » Dépêche n° 210 de Jerónimo Gomáriz La Torre, consul général à Oran, à Julio Álvarez del Vayo, ministre des Affaires étrangères, Oran, 31 mai 1938. AMAEC, R. 633/65, f. 121.

<sup>91</sup> « un recibimiento apoteósico ». Dépêche de Jerónimo Gomáriz à Julio Álvarez del Vayo, Oran, 1<sup>er</sup> juin 1938. *Ibid.*, f. 119

<sup>92</sup> « ...que se amplie el cupo de niños a recibir en este departamento, ya que existen más de cuatrocientas peticiones de otras tantas familias que desean albergar un niño español. » Dépêche n° 210 de Jerónimo Gomáriz à Julio Álvarez del Vayo, Oran, 31 mai 1938. *Ibid.*, f. 121.

<sup>93</sup> « Relación de niños que partieron para Oran el día 11 de junio de 1938. 2ª expedición extranjero. » AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>94</sup> « Relación de niños que forman la expedición a Oran », sans date. *Ibid.*

<sup>95</sup> Dépêche n° 351 « secrète » (*reservado*) de Jerónimo Gomáriz à Julio Álvarez del Vayo, Oran, 26 août 1938. AMAEC, R. 633/65, f. 59. Nous remercions Claire Marynower pour ses précisions sur les affiliations politiques et syndicales de Jean Ferrer (trésorier de la CGT, comme l'indique Jerónimo Gomáriz, mais aussi trésorier de la SFIO et trésorier du comité socialiste de secours à l'Espagne républicaine) et de Pierre Alias (assesseur de la section oranaise de l'Idée libre en octobre 1938). Voir, pour Pierre Alias, les Archives de la wilaya d'Oran, 4F23 (Associations), rapport au préfet ; pour Jean Ferrer, Claire MARYNOWER, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, Paris, 2013, p. 508 et 657.

<sup>96</sup> Sur l'entretien de nombreux liens culturels et politiques entre l'immigration espagnole à Oran et les villes du Levant (notamment Alicante), voir *Ibid.*, p. 31, 651 et 657. Nous remercions Claire Marynower d'avoir attiré notre attention sur ce point.

la délégation générale d'évacuation et des réfugiés de Valence – c'est-à-dire, concrètement, avec l'administration qui a remplacé l'OCEAR et qui, comme elle, dépend du ministère du Travail et de l'Assistance sociale<sup>97</sup>. L'enthousiasme est tel que, le 1<sup>er</sup> octobre 1938, le bulletin d'information du CICIAER relaie l'annonce du CAEE oranais selon laquelle « 5.000 enfants espagnols seront accueillis en Algérie par les soins de la CGT de Oran, qui vient de prendre cet accord avec le service d'évacuation de la zone centrale<sup>98</sup> ». Mais le temps manque peut-être, à moins que Segundo Blanco ne s'oppose à ce que des expéditions soient menées à bien par l'entremise d'un autre ministère que le sien<sup>99</sup>. À notre connaissance, seuls treize enfants supplémentaires sont envoyés à Oran, directement par avion, le 27 septembre 1938, depuis le CNIE à Barcelone<sup>100</sup>. Nous n'avons pas trouvé la trace que l'expédition prévue ultérieurement avec la délégation générale d'évacuation de Valence ait été menée à bien. Au total, environ 150 enfants sont accueillis à Oran, notamment par des immigrés espagnols, via le consulat. Mais les membres des organisations du Front populaire ne sont pas en reste : au moins 14 des 144 accueillants oranais sont des militants actifs, généralement de hauts dirigeants, de la SFIO, de la LDH, de la CGT et de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA), voire du parti communiste algérien<sup>101</sup>.

Les nouvelles opportunités offertes par la reprise des évacuations d'enfants vers la France suscitent un intérêt similaire parmi la communauté espagnole du Maroc français. Dès le 20 avril 1938, le comité directeur de la Casa de la República de Casablanca décide de solliciter du gouvernement espagnol l'envoi au Maroc de 20 enfants venus d'Espagne, qui seraient

---

<sup>97</sup> Présidence du Conseil des ministres, « Decreto disolviendo la Oficina Central de Evacuación y Asistencia a Refugiados, y creando la Dirección general de Evacuación y Refugiados, con las funciones que se determinan, la que dependerá directamente del Ministerio de Trabajo y Asistencia Social » [décret du 4 janvier 1938], *La Gaceta de la República*, n° 6, 6 janvier 1938, p. 68-69.

<sup>98</sup> « Dernières nouvelles de nos comités nationaux. Afrique du Nord », *Service d'information, bulletin bimensuel du CICIAER*, Paris, 1<sup>er</sup> octobre 1938. BDIC, Archives de la LDH, F Δ RÉ.S. 798/61, dossier 2, f. 200-232.

<sup>99</sup> En effet, le 31 octobre, Segundo Blanco proteste auprès du ministère de la Défense nationale de la campagne menée par la nouvelle « Commission d'aide féminine » du ministère de la Défense nationale, venue à Paris lors de la conférence de juillet 1938 pour demander l'aide des comités étrangers à la mise en place de colonies d'enfants. En effet, il estime ce domaine « privatif » (*privativo*) de son ministère. Lettre de Segundo Blanco à Julián Zugazagoitia, secrétaire général du ministère de la Défense nationale, Barcelone, 31 octobre 1938. Annexe 11 de Rosalia CREGO NAVARRO, *El Ministerio de Instrucción Pública y la reforma de la escuela durante la Guerra Civil*, *op. cit.* L'appel incriminé dont il s'agit est : « Intervention de Madame Irene Falcón, déléguée de la Commission d'aide féminine », à la conférence internationale d'aide à l'enfance espagnole des 21 et 22 juillet 1938 ». CAC, 20010221/8, inventaire 1, dossier 305, f. 15-19.

<sup>100</sup> « Relación de niños evacuados de España que residen en Oran y su departamento », pièce jointe de la dépêche n° 418 de Jerónimo Gomáriz à Julio Álvarez del Vayo, Oran, 27 septembre 1938. AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>101</sup> Nous remercions Claire Marynower d'avoir examiné la liste des familles accueillantes oranaises. Ces informations sont tirées de la base de données réalisée dans le cadre de son travail de thèse : Claire MARYNOWER, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale*, *op. cit.*

confiés à « des antifascistes avérés d'une moralité à toute épreuve<sup>102</sup> ». Mais Facundo Roca, auquel est transmis cette demande, se montre dubitatif : « nous avons des raisons de douter du bon accueil de ce projet de la part du gouvernement français, étant donné que le Maroc est un Protectorat<sup>103</sup> ». Il cite en exemple la colonie espagnole algérienne, qui parraine 25 enfants à Bayonne à hauteur de 5 000 francs par mois, pour inciter les républicains de Casablanca à faire de même. Il cherche en effet de l'argent pour ouvrir une colonie à Banyuls-sur-Mer dans un « édifice magnifique<sup>104</sup> ». Le directeur de la Casa de la República marocaine manifeste longuement sa déception à Facundo Roca. La colonie espagnole du Maroc dépense déjà mensuellement plus de 15 000 francs pour l'envoi de vivres et de médicaments à l'Espagne républicaine, explique-t-il. L'argent manque donc pour soutenir, en sus, une colonie d'enfants espagnols installée en France<sup>105</sup>. Finalement, le 18 juin 1938, 66 enfants quittent Barcelone pour la colonie de Banyuls-sur-Mer, que le comité suédois a accepté de prendre à sa charge<sup>106</sup>.

Les négociations reprennent le 22 juin 1938, lorsque les dirigeants de la Casa de la República lisent dans la presse qu'un groupe d'enfants vient d'arriver à Oran. Ils pressent le consul de faire pression auprès du gouvernement de la République pour qu'il en soit de même au Maroc et « que le désir qui est le nôtre devienne réalité<sup>107</sup> ». Il semble que le CNIE y acquiesce cette fois-ci et, en septembre 1938, la communauté espagnole de Casablanca suscite la création d'un CAEE « section Maroc<sup>108</sup> », dirigé par les représentants des organisations de Front populaire (nous détaillons la composition du CAEE marocain dans le chapitre 1). Une fois encore, c'est le comité d'hébergement qui s'occupe de tout : une kermesse est organisée les 2 et 3 octobre pour financer le trajet des enfants depuis Barcelone. On en espère en tout « cent cinquante, qui seraient évacués par expéditions successives<sup>109</sup> ». Et comme dans le cas des femmes socialistes suisses ou des républicains d'Oran, une délégation de Casablanca –

---

<sup>102</sup> « probados antifascistas de moralidad a toda prueba ». Copie de la lettre de J. Santos, Casa de la República española, à Ramón González Sicilia de la Corte, consul d'Espagne à Casablanca, 27 avril 1938. AMAEC, R. 633/65, f. 99.

<sup>103</sup> « Tenemos motivos para dudar de la buena acogida de ese proyecto por parte del Gobierno francés, teniendo en cuenta que Marruecos es un Protectorado. » Copie de la lettre de Facundo Roca à J. Santos, Paris, 7 mai 1938. *Ibid.*, f. 100.

<sup>104</sup> « magnífico edificio ». *Ibid.*

<sup>105</sup> Copie de la lettre de J. Santos à Facundo Roca, Casablanca, 13 mai 1938. *Ibid.*, f. 101.

<sup>106</sup> « Relación de niños destinados a la Colonia escolar de Bañuls (Francia) que saldrán el próximo sábado, día 18 de junio de 1938. » AGA (9) 17.12 51/21124. Le soutien économique du comité suédois est mentionné dans toutes les listes du CNIE ou de la DEEE, par exemple : « Colonie d'enfants espagnols "Le Mas Reig", Banyuls-sur-Mer ». *Ibid.*

<sup>107</sup> « para que este deseo nuestro se convierta en una realidad. » Copie de la lettre de J. Santos à Ramón González Sicilia, consul d'Espagne à Casablanca, 22 juin 1938. AMAEC, R. 633/65, f. 103.

<sup>108</sup> Dépêche n° 302 de Ramón González Sicilia à Julio Álvarez del Vayo, Casablanca, 23 septembre 1938. *Ibid.*, f. 54-55.

<sup>109</sup> « ciento cincuenta, que serían evacuados en sucesivas expediciones ». *Ibid.*



composée exclusivement de membres de la colonie espagnole – vient chercher elle-même les 50 premiers enfants qui lui sont confiés<sup>110</sup>. Le CAEE de Casablanca obtient ensuite de la Résidence générale du Maroc l'autorisation d'accueillir 120 enfants supplémentaires et, le 7 janvier 1939, une nouvelle commission doit embarquer pour Marseille à destination de Perpignan, afin de récupérer un premier groupe de cinquante enfants<sup>111</sup>. Le déclenchement de la campagne de Catalogne empêche ensuite de nouvelles expéditions : ce convoi d'enfants pour le Maroc est le dernier à quitter Barcelone à notre connaissance. 106 enfants en tout sont accueillis dans des familles de Casablanca<sup>112</sup>.

Comme le montrent les exemples oranais et marocains, particulièrement bien renseignés dans les archives diplomatiques grâce au rôle-clé des consuls, ou encore celui du comité des femmes socialistes suisses, ce sont des organisations d'accueil spécifiques, quelles qu'elles soient, qui ont le rôle principal dans la marche du nouveau programme d'évacuations d'enfants espagnols vers la France. Le CNIE apparaît très passif et le CAEE national à peu près absent. Si un comité départemental nouveau est créé à Casablanca, tout porte à croire que c'est un organisme écran destiné à complaire à la Résidence générale du Maroc : plus encore qu'à Oran, c'est l'activisme de la colonie espagnole républicaine qui rend la venue d'enfants à Casablanca possible. D'ailleurs, nulle part dans *Le Peuple* n'est-il fait référence à cette nouvelle section marocaine.

Le résultat obtenu est loin d'être négligeable : à notre connaissance, près de 1 000 enfants espagnols sont évacués vers la France et le protectorat du Maroc entre juin 1938 et janvier 1939 (voir tableau 12, chapitre 4, p. 361). Mais ce succès n'est pas dû à l'efficacité du CNIE, et encore moins à un regain d'activité du CAEE national. Il est uniquement possible grâce aux réserves financières de certains comités étrangers et à l'existence de niches, notamment en Afrique du Nord, dont le potentiel en termes de familles d'accueil n'a pas encore été exploité depuis 1936. Le programme se poursuit sous une forme localisée et décentralisée à l'extrême, jusque dans les derniers jours de la guerre civile. Sur le territoire métropolitain, en revanche, les comités locaux sont touchés par la lassitude des donateurs et des familles

---

<sup>110</sup> Dépêche n° 340 Ramón González Sicilia à Julio Álvarez del Vayo, Casablanca, 19 octobre 1938. *Ibid.*, f. 39. Les noms des 53 enfants de ce groupe apparaissent dans « Relación de niños expatriados por los rojos, residentes en Marruecos francés. Expedición del 8 de Noviembre de 1938. » AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>111</sup> Dépêche n° 2 de Ramón González Sicilia à Julio Álvarez del Vayo, Casablanca, 4 janvier 1939. AMAEC, R. 633/65, f. 9.

<sup>112</sup> Copie de la dépêche n° 1182 de Domingo de las Bárcenas, sous-secrétaire aux Affaires étrangères, à Antonio Masada, délégué extraordinaire pour la protection des mineurs, 17 octobre 1939. AMAEC, R. 1261/84.

d'accueil, et les finances parisiennes sont exsangues. La remobilisation du CAEE n'a pas eu lieu.

## **2. La fin de la cause des enfants espagnols évacués en France : le démantèlement assumé du CAEE**

L'année 1939 voit le rapatriement en masse des enfants espagnols accueillis en France par le CAEE et les autorités républicaines au cours des années précédentes. Ce phénomène est d'autant plus frappant que jusque-là, comme nous l'avons vu dans le chapitre 6, la campagne menée en ce sens par les représentants du Saint-Siège et le gouvernement de Burgos n'a que peu d'effet sur le dispositif d'hébergement français. En Belgique et en Grande-Bretagne en revanche, les rapatriements de 1939 s'inscrivent dans la continuité de la période précédente. Selon Jesús Alonso Carballés, la digue française saute du jour au lendemain en « conséquence de deux faits fondamentaux : la fin de la guerre civile espagnole, le 1<sup>er</sup> avril, et le début de la Deuxième Guerre mondiale, le 1<sup>er</sup> septembre<sup>113</sup> » – sans qu'il précise concrètement comment ces événements touchent le dispositif d'hébergement du CAEE et de la DEEE<sup>114</sup>. Le récit que livre Pierre Marqués des rapatriements est, quant à lui, rythmé par les circulaires du ministère de l'Intérieur et les actions des différents préfets<sup>115</sup>. Mais, ne disposant ni des archives du CAEE, ni de celles de l'ambassade et des consulats espagnols, il ne peut rendre compte de leur action, ou de leurs réactions aux décisions des autorités françaises.

Or, les fonds du CAEE montrent que, contrairement à ce qu'il paraît à première vue, le démantèlement de son dispositif et les premiers rapatriements d'enfants sont antérieurs à la défaite républicaine. C'est donc par cette crise et en restituant le rôle du CAEE dans sa propre disparition que nous commencerons cette analyse, avant d'étudier les politiques publiques françaises et espagnoles en faveur du rapatriement des enfants évacués dans les années précédentes<sup>116</sup>. Mais les organismes d'accueil et les ministères ne sont pas les seuls concernés

---

<sup>113</sup> « consecuencia de dos hechos fundamentales : el final de la guerra civil española, el 1 de abril, y el inicio de la II Guerra Mundial, el 1 de septiembre ». Jesús J. ALONSO CARBALLÉS, *1937, op. cit.*, p. 413.

<sup>114</sup> Il propose quelques pistes, sans ordre particulier. Par exemple, après l'éclatement du second conflit mondial, les comités d'accueil auraient jugé préférable le retour des enfants espagnols. Certains édifices utilisés pour les colonies sont réquisitionnés. De nombreuses familles ont aussi des difficultés pour continuer de subvenir aux besoins de leurs pupilles et la situation financière des comités est dégradée – mais certains, cependant, auraient néanmoins pu continuer leur œuvre pendant longtemps. *Ibid.*, p. 413-416.

<sup>115</sup> Pierre MARQUÉS POSTY, *Les enfants espagnols réfugiés en France, op. cit.*, p. 154-163.

<sup>116</sup> Ces politiques ne distinguent pas les enfants évacués en 1937 et 1938 et les colonies d'enfants installées en Catalogne jusqu'en janvier 1939 et transférées en France lors de la *Retirada*. En revanche, nous ne nous intéressons qu'aux premiers, les secondes sortant du cadre de cette étude.

par cette histoire : les familles qui hébergent les enfants ont, elles aussi, leur mot à dire, qu'elles aient, parfois, suscité leurs décisions, qu'elles y consentent ou qu'elles y résistent.

### 2.1. La liquidation du CAEE : un effet secondaire de la crise de la CGT

En décembre 1938 (et non en avril 1939), le CAEE entre dans la crise qui conduit à sa disparition et au renvoi des enfants sous sa garde jusque-là. Ce tournant n'est pas directement lié à l'histoire de la guerre civile espagnole ou à celle du mouvement de solidarité à l'Espagne républicaine. Il relève d'évolutions internes au CAEE ou, plutôt, à la CGT, à laquelle ce dernier est intimement lié. Le CAEE est né d'un moment particulier de l'histoire syndicale, exceptionnel même à maints égards. Pendant l'été 1936, récoltant les fruits de la réunification des deux centrales ennemies depuis 1921, de la victoire électorale du Front populaire et du succès des grèves de juin, le mouvement ouvrier devenait un interlocuteur légitime pour les pouvoirs publics – un avènement symbolisé par les accords de Matignon. Les plus de quatre millions d'adhérents de la CGT – et leurs cotisations – permettent alors une phase d'extension pendant laquelle la centrale, ses fédérations et ses UD multiplient les initiatives, notamment dans le domaine du syndicalisme de service : tourisme populaire, colonies de vacances, etc. Le CAEE s'inscrit dans cet esprit conquérant. De façon significative, la création du dispositif d'accueil des enfants espagnols, au début de l'année 1937, correspond au point culminant des effectifs cégétistes : pour reprendre les mots d'Antoine Prost : « jamais encore le syndicalisme n'avait été si puissant en France<sup>117</sup> ». De même, les errements du CAEE pendant le deuxième semestre de l'année 1938 sont le pendant du déclin de la CGT. Les difficultés économiques s'accumulent pour les ouvriers avec l'augmentation du coût de la vie. La coalition politique du Front populaire est emportée avec la chute de l'éphémère second cabinet Blum, le 8 avril 1938, même si son « acte de décès [...] n'est pas officiellement prononcé<sup>118</sup>. » Les attaques menées par le gouvernement d'Édouard Daladier contre les conquêtes sociales de l'été 1936 affaiblissent la centrale syndicale et accroissent les dissensions en son sein. Celle-ci est de plus en plus divisée entre les anciens unitaires et les confédérés, eux-mêmes partagés entre la ligne centriste, que cherche à maintenir tant bien que mal Léon Jouhaux et ses proches collaborateurs (dont Georges Buisson et Félix Dupont), et la tendance anticommuniste réunie autour du journal

---

<sup>117</sup> Antoine PROST, *La CGT à l'époque du Front populaire, 1934-1939 : essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 41.

<sup>118</sup> Frédéric MONIER, *Le Front populaire, op. cit.*, p. 73.

*Syndicats* qui réunit plus de 40% de la Commission administrative de la confédération<sup>119</sup>. Au congrès de Nantes, qui se tient du 14 au 17 novembre 1938, la CGT semble à nouveau au bord de l'explosion, à peine deux ans et demi après sa réunification.

C'est alors qu'intervient l'échec de la grève générale du 30 novembre 1938. Celle-ci marque, comme le souligne l'historien de la CGT Morgan Poggioli, « la fin des illusions<sup>120</sup> ». Lancée non sans hésitation par la Commission administrative pour protester contre les décrets-lois Reynaud du 12 novembre 1938 (qui suppriment la semaine de quarante heures), elle est mal préparée et inégalement suivie. Elle se heurte surtout à un patronat désireux d'en découdre et à un gouvernement décidé à liquider l'hypothèque syndicale. La répression patronale est immédiate : « huit cent mille ouvriers sont licenciés temporairement ou définitivement au lendemain de la grève, soit 10% de la population ouvrière<sup>121</sup>. » L'offensive touche encore plus les militants de la CGT, car les « réembauchages permettent au patronat de filtrer la main d'œuvre<sup>122</sup> ». Des listes noires circulent d'entreprises en entreprises contre les dirigeants syndicaux. Le ministère public collabore : 1731 procédures judiciaires sont engagées et « 806 peines de prison ferme requises<sup>123</sup>. »

Cette cuisante défaite se répercute instantanément sur les activités du CAEE, de la base jusqu'au sommet. On en trouve de nombreux témoignages dans ses archives. Les licenciements touchent les donateurs, les parrains et les familles d'accueil. À Alfortville en banlieue parisienne, M. Ibañez doit se séparer du jeune Angel « étant donné qu'il [a] perdu sa place dans une usine pour ses idées antifascistes<sup>124</sup> ». Le 10 décembre 1938, le responsable du comité de la Loire signale que « de nombreux parrains quittent notre organisation par suite de sanctions ou licenciements<sup>125</sup> ». Il ajoute : « si nous n'arrivons pas à rappeler aux camarades leur devoir envers les enfants réfugiés dans notre région, nous ne pourrions désormais garder qu'une partie de notre groupe de 88 enfants ». Mais les enfants espagnols ne sont plus les destinataires privilégiés des générosités syndicalistes. La priorité va désormais à la solidarité envers les camarades licenciés : ils sont plus de 360 000 à être secourus financièrement dès la fin de 1938.

---

<sup>119</sup> Morgan POGGIOLI, *La CGT du Front populaire à Vichy, de la réunification à la dissolution 1934-1940*, Montreuil, Institut d'Histoire sociale de la CGT, 2007, p. 183-196. Sur les structures de gouvernement de la CGT, voir chapitre 1, note 295, p. 97.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>122</sup> *Ibid.*

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>124</sup> Copie du rapport d'Émile Dantard, inspecteur du CAEE : « Alfortville », Paris, 28 décembre 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 93-96.

<sup>125</sup> Lettre de René Bardenet à Georges Buisson, Montbéliard, 10 décembre 1938. IHS-CGT, 97 CFD 46/1.

Le 13 janvier 1939, la première liste de la « souscription pour les victimes de la répression patronale<sup>126</sup> » affiche un produit d'un demi-million de francs. Pour comparaison, le 5 janvier 1939, la 43<sup>e</sup> liste pour les enfants espagnols rapporte 23 000 francs, et la 44<sup>e</sup> liste, publiée le 16 février, 40 000 francs<sup>127</sup>. Après la publication de la 45<sup>e</sup> liste, le 4 avril 1939, la souscription du CAEE disparaît définitivement des pages du *Peuple*<sup>128</sup>. Elle a rapporté, en deux ans et quatre mois, près de 3 800 000 francs, dont les trois quart au cours des huit premiers mois.

S'ajoutent aux difficultés propres à la CGT les effets du rappel des réservistes le 24 septembre 1938, au plus fort de la crise des Sudètes. Ainsi, le 13 décembre 1938, le secrétaire de l'UD du Finistère, Charles Berthelot, demande une aide pour ses familles d'accueil, car les « camarades [...] ont été mobilisés et [...] la femme ne dispose plus que de l'allocation militaire pour subvenir [aux] besoins [des enfants]. » Il sait la situation difficile à Paris : « S'il reste quelques fonds au Comité d'accueil, je compte sur toi, pour nous adresser une certaine somme<sup>129</sup> », écrit-il à Georges Buisson. Jusqu'à la fin du mois de novembre 1938, le CAEE parisien a donné satisfaction à toutes les requêtes de ce type. Mais l'échec de la grève du 30 novembre marque un tournant : Paris ne soutient plus automatiquement les comités départementaux. Georges Buisson transmet le courrier de Charles Berthelot à Facundo Roca. Ce dernier, « en faisant un gros effort<sup>130</sup> », ponctionne 400 francs sur le budget de la DEEE pour les lui verser fin décembre. Le mois suivant, Félix Dupont rejette purement et simplement la demande de 4 000 francs que lui adresse, le 24 janvier 1939, le responsable du comité Drôme-Ardèche, Rémy Duclaut.

Nous ignorons malheureusement l'évolution précise de la trésorerie du CAEE en 1939. En effet, si nous connaissons le montant des recettes (équivalent au produit des souscriptions), aucun état des dépenses n'a été dressé pour l'année 1939, et pour cause : le CAEE est en voie de liquidation. Une projection est néanmoins possible, en partant du principe que les dépenses mensuelles du CAEE en 1939 sont égales à celles des six derniers mois de 1938, soit 71 596 francs en moyenne. En partant de cette hypothèse, l'intégralité des fonds du CAEE sont

---

<sup>126</sup> « Souscription pour les victimes de la répression patronale. Première liste. Bureau confédéral CGT », *Le Peuple*, n° 6564, 11 janvier 1939, p. 5.

<sup>127</sup> « Souscription du CAEE. 43<sup>e</sup> liste », *Le Peuple*, n° 6556, 5 janvier 1939, p. 5 et « Souscription du CAEE. 43<sup>e</sup> liste », *Ibid.*, n° 6601, 16 février 1939, p. 5.

<sup>128</sup> « Souscription du CAEE. 45<sup>e</sup> liste », *Ibid.*, n° 6648, 4 avril 1939, p. 5. Le montant de cette liste est de 24 000 francs. Par la suite, des dons à hauteur de 17 325 francs exactement sont encore récoltés par le CAEE, mais ils ne sont pas rendus publics dans *Le Peuple*. Liste de dons manuscrite, sans date [postérieure à avril 1939]. IHS-CGT, 97 CFD 45/7.

<sup>129</sup> Lettre de Charles Berthelot, secrétaire de l'UD du Finistère, à Georges Buisson, Brest, 13 décembre 1938. *Ibid.*, 97 CFD 45/6, f. 79.

<sup>130</sup> Lettre de Facundo Roca à Georges Buisson, Paris, 29 décembre 1938. *Ibid.*, f. 77.

dépensés dans le courant du mois de mars 1939. Ce calcul n'est sans doute pas très éloigné de la vérité. Surtout, il est probable que le trésorier du CAEE et de la CGT, Félix Dupont, le fait lui-même au début du mois de janvier et arrive à la même conclusion : il n'y aura bientôt plus d'argent.

Une décision radicale s'impose et elle est prise rapidement. À la déception et à la surprise exprimées par Rémy Duclaut, lorsque sa subvention lui est refusée, Georges Buisson répond<sup>131</sup> :

Notre Comité d'Accueil est dans une situation financière lamentable. [...]

Nous en sommes maintenant à envisager *la fermeture de certaines colonies* que nous ne pouvons plus faire vivre, en répartissant les enfants qui les occupent dans des familles qui voudraient bien les accueillir<sup>132</sup>.

Lorsque Georges Buisson écrit ces mots, le 17 février 1939, ce travail est déjà en cours de réalisation : la décision de démanteler peu à peu le réseau d'hébergement du CAEE, ou au moins de le réduire, date sans doute de la mi-janvier. Les premières colonies concernées sont celles qui dépendent directement du budget du CAEE national. Dès le 27 janvier 1939, une partie des enfants hébergés à Argenteuil est placée chez des particuliers de Mitry-Mory en Seine-et-Marne, grâce à un accord passé avec la municipalité<sup>133</sup>. Peu avant<sup>134</sup>, le responsable du comité local de Villeneuve-sur-Lot, Émile Baynac, est informé que le maintien du château de Lamothe, qui absorbe 40% en moyenne des dépenses du CAEE national depuis le début de l'année 1938 (voir chapitre 1), n'est plus assuré. Le problème est d'autant plus grave qu'une colonie jumelle vient tout juste d'ouvrir, à Laparade, afin de séparer les jeunes filles des grands garçons<sup>135</sup>. Le 26 janvier 1939, Émile Baynac envoie à Georges Buisson un état de la situation : « Sur 94 gosses, il y en a 7 de parrainés par le Syndicat des Instituteurs, il y en a (35 à Lamothe + 14 à Laparade =) 49 du Comité d'Accueil, le reste de la troupe étant parrainé par le

---

<sup>131</sup> Lettre de Rémy Duclaut à Félix Dupont, trésorier général de la CGT, Valence, 15 février 1939. *Ibid.*, f. 43.

<sup>132</sup> Copie de la lettre de Georges Buisson à Rémy Duclaut, Paris, 17 février 1939. *Ibid.*, f. 41. C'est nous qui soulignons.

<sup>133</sup> Lettre du préfet de Seine-et-Marne au ministre de l'Intérieur (DGSN - DPTE - Sécurité Nationale - 6ème Bureau), Melun, 4 février 1939. CARAN, F/7/14734, dossier « Seine-et-Marne ».

<sup>134</sup> Nous n'avons pas la lettre de Georges Buisson, qui faisait très rarement des copies de ses courriers, mais la réponse d'Émile Baynac, qui date du 26 janvier 1939.

<sup>135</sup> Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 18 novembre 1938. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 18-20. La population enfantine du château de Lamothe est remaniée à plusieurs reprises à cette période : en juillet 1938, comme nous l'avons dit, la moitié des garçons ont déjà été transférés à La Glacière. Puis, en octobre 1938, la colonie du SIFERE à Château-Chinon dans la Nièvre ferme, et ses 20 filles et 11 garçons sont transférés à Lamothe. Sur ce transfert, voir Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 25 octobre 1938. IHS-CGT, 97 CFD 46/1, f. 88.

SIFERE<sup>136</sup>. » Pour assurer la survie de son œuvre et subvenir aux besoins des 50 enfants dépendant du CAEE, l'entrepreneur Émile Baynac a une idée :

Maintenant, tu vas m'envoyer revêtu de ta plus belle signature, sur papier à en tête du Comité d'Accueil la lettre jointe.

Bien entendu cette lettre ne sera pas publiée mais destinée à « taper » les gens. Ta dernière lettre n'est pas assez caractéristique de ta pauvreté [...]

Voici pourquoi. J'ai entrepris auprès de Mme Raphael et autres Labeyrie et autres donateurs de Dufayel etc... une campagne énergique. Je leur ai dit qu'au Comité d'Accueil, il n'y avait plus un sou et qu'au 15 février tu me coupais les vivres. J'ai reçu de ces hautes mairies qui jusqu'ici parrainaient plutôt platoniquement (cadeaux, jouets, quelques vêtements, gueletons) des lettres où elles me recommandaient de faire l'impossible pour garder leurs filleuls [...], filleuls qu'elles considéraient un peu comme des jouets de luxe, des petits chien-chien à leur mère<sup>137</sup>.

Mais les événements se précipitent avant que ce projet audacieux ne puisse aboutir. Les prédictions d'Émile Baynac se réalisent : le 1<sup>er</sup> février, Georges Buisson se rend effectivement à Villeneuve-sur-Lot et lui annonce « qu'à partir du 15 FEVRIER il n'aura plus d'argent, et qu'il [lui] faut [s]e débrouiller soit par des parrainages soit par des placements d'enfants dans des familles qui en demandent<sup>138</sup> ». Aucun secours ne peut être trouvé du côté des autorités locales. L'ancien préfet du Lot-et-Garonne, Louis Marlier, était un allié précieux mais, à la fin de l'année 1937, il est remplacé et son successeur, Jean Cumenge, est d'emblée « moins généreux<sup>139</sup> ». À la fin du mois de février 1939, celui-ci décide d'autorité de relever Émile Baynac de ses fonctions de directeur du château de Lamothe<sup>140</sup>. La colonie est fermée. Les enfants parrainés par le SNI et le SIFERE sont transférés à Laparade. Ceux qui dépendent du CAEE sont envoyés à la colonie de la Glacière, l'UD ayant obtenu du préfet de Haute-Garonne, plus conciliant que celui du Lot-et-Garonne, un hébergement « aux frais de l'État<sup>141</sup> ».

C'est au début du mois de mars 1939 que le rapatriement des enfants apparaît explicitement dans les correspondances de Georges Buisson comme une solution possible aux

---

<sup>136</sup> Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 26 janvier 1939. *Ibid.*, 97 CFD 46/3, f. 172 et 178

<sup>137</sup> *Ibid.* La propriété de Lamothe appartient à Mme Raphaël, fille de Georges Leygues, l'ancien président du Conseil français. Voir « Renseignements sur la colonie du château de Lamothe par le Comité d'Accueil aux Enfants réfugiés espagnols de Villeneuve-sur-Lot », [novembre 1937]. *Ibid.*, f. 51-57.

<sup>138</sup> Rapport dactylographié d'Émile Baynac, directeur de la colonie d'enfants réfugiés espagnols, Larade [sic], 21 février 1939. *Ibid.*, f. 177-180.

<sup>139</sup> Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 28 juin 1938. *Ibid.*, f. 125.

<sup>140</sup> Rapport dactylographié d'Émile Baynac, directeur de la colonie d'enfants réfugiés espagnols, Larade [sic], 21 février 1939. *Ibid.*, f. 177-180. Le récit d'Émile Baynac à ce sujet n'est pas clair : on ne comprend pas si le préfet réquisitionne la propriété de Lamothe – car il envisage en effet d'y créer un hôpital pour grands blessés – ou s'il parvient à démettre Émile Baynac en saisissant l'inspecteur d'académie pour qu'il lui fasse réintégrer immédiatement un poste d'instituteur.

<sup>141</sup> Lettre du préfet de la Haute-Garonne au ministère de l'Intérieur (DGSN, DPTE, 4<sup>o</sup> Bureau), Toulouse, 7 mars 1939. CARAN, F/7/14727, dossier « Haute-Garonne ».

problèmes du CAEE. Le 7 de ce mois, le président de l'Enfance coopérative, Auguste Fauconnet qui, quelque temps auparavant, en appelait à Victor Basch en personne pour empêcher le rapatriement de deux enfants, cède finalement et remet ces derniers au préfet de l'Oise<sup>142</sup>. Pour le préfet, il ne s'agit pas de rapatrier tous les enfants du département, mais seulement de mettre à exécution des demandes en souffrance depuis de nombreux mois<sup>143</sup>. Devant organiser le retour en Espagne de réfugiés adultes qui en ont fait la demande, il a simplement « profité de ce convoi pour y joindre six enfants hébergés dans [s]on département depuis deux ans, au compte d'œuvres privées, réclamés par leurs familles restées en Espagne<sup>144</sup> », explique-t-il au ministère de l'Intérieur. Mais cet événement revêt d'emblée une signification beaucoup plus radicale pour le président de l'Enfance coopérative, comme il s'ouvre à Georges Buisson : « Tu sais que ces enfants nous sont venus lors de l'évacuation de BILBAO ; c'est dire que la majorité appartient à cette région. *Pourquoi ne pas les rapatrier par groupes ou en totalité*<sup>145</sup> ? »

À partir du mois mars 1939, de plus en plus de comités d'accueil départementaux font le même choix qu'Auguste Fauconnet et cessent de s'opposer au retour des enfants dans leur patrie. Ils font même tout pour l'encourager. Les demandes parentales qui les « empoisonn[aient]<sup>146</sup> » autrefois n'arrivent plus assez vite. Le 18 avril 1939, le responsable du comité Drôme-Ardèche, Rémy Duclaut, explique que la seule raison qui l'empêche de mettre définitivement la clé sous la porte est son inquiétude que les enfants non réclamés ne soient abandonnés à leur sort :

Nous profitons en ce moment de toutes les occasions pour en faire partir en Espagne, mais nous ne pouvons le faire que d'autant que nous savons que les parents sont en mesure de les recevoir.

Humainement ils [sic] ne nous est pas possible de renvoyer des enfants à l'aventure [sic] que nous avons garder [sic] sous notre protection depuis deux ans.

Je vous demanderez [sic] en conséquence de faire un effort en me faisant parvenir la somme de quatre mille francs [...] *en attendant une solution qui nous*

---

<sup>142</sup> Lettre d'Auguste Fauconnet à Georges Buisson, secrétaire du CAEE, 211 rue Lafayette, Paris, 7 mars 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 61. C'est nous qui soulignons.

<sup>143</sup> Les deux enfants en question figurent notamment dans la liste « Francia. Reclamaciones mandadas el 2 de agosto 1938 » du Secrétariat du nonce apostolique pour le rapatriement des enfants des enfants basques. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 975, fasc. 1, f. 156.

<sup>144</sup> Lettre du préfet de l'Oise au Ministre de l'Intérieur (DGSN, 4<sup>ème</sup> Bureau), Beauvais, 3 mars 1939. CARAN, F/7/14729, dossier 16 « Oise ». Les autres enfants rapatriés étaient hébergés, pour deux d'entre eux, à la colonie suédoise de la Brévière près de Compiègne et, pour les deux derniers, chez des particuliers.

<sup>145</sup> Lettre d'Auguste Fauconnet à Georges Buisson, secrétaire du CAEE, 211 rue Lafayette, Paris, 7 mars 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 61. C'est nous qui soulignons.

<sup>146</sup> Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 31 août 1938. IHS-CGT, 97 CFD 46/3, f. 127.



*permettra de nous libérés [sic] de toutes ses charges, tout en restant digne du beau geste humanitaire que nous avons accomplis jusqu'à ce jour*<sup>147</sup>.

C'est la deuxième fois déjà que Rémy Duclaut adresse cette demande de subvention : la troisième est la bonne et, après une nouvelle lettre, le 9 mai 1939, il obtient enfin ses 4 000 francs<sup>148</sup>. En attendant que Georges Buisson lui communique la « solution » qu'il appelle de ses vœux, le comité Drôme-Ardèche collabore désormais avec le préfet pour organiser le retour des enfants en Espagne : dès le 9 mars, douze sont rapatriés<sup>149</sup>. D'après notre base de données, neuf d'entre eux figuraient sur les toutes premières listes de réclamations transmises par le Secrétariat du délégué apostolique, en septembre et en octobre 1937, et les trois autres sont réclamés pour la première fois, également par l'entremise d'Ildebrando Antoniutti, en mai 1938<sup>150</sup>. Mais pendant tout ce temps, le comité départemental et les autorités républicaines se sont opposé avec succès à leur départ. En mars 1939, cette politique d'obstruction n'est plus d'actualité, et les enfants sont rapatriés. Dans le Doubs, le responsable Roger Bardenet prend la même décision que Rémy Duclaut dans la Drôme. On s'en souvient : jusqu'à la fin de l'année 1938, de concert avec le consul d'Espagne à Strasbourg, le responsable du comité du pays de Montbéliard est parvenu à empêcher presque tous les rapatriements, malgré la détermination du préfet du Doubs à appliquer la circulaire du ministère de l'Intérieur du 29 juin 1938 (voir chapitre 6). En mars 1939, Roger Bardenet lui-même accompagne à la frontière le premier groupe d'enfants rapatriés de Montbéliard avec l'aval du comité d'accueil local<sup>151</sup>.

Le responsable du comité de l'Isère, quant à lui, ne fait pas que consentir aux demandes des préfets. Il adopte une démarche volontariste pour obtenir le retour des enfants à la charge de ses familles d'accueil. Le 9 mai, c'est 124 enfants qu'il parvient à faire rapatrier dans le premier convoi parti de l'Isère vers Hendaye<sup>152</sup>. Certes, ceux-ci ont tous été dûment réclamés. Mais le responsable du comité est lui-même à l'origine d'une bonne partie des demandes, obtenues en écrivant directement aux familles en Espagne. Or, comme il arrive souvent à Antonin Albert, sa décision est critiquée au sein de l'UD et du comité départemental, ce qui permet d'être relativement bien renseigné sur son action (voir chapitre 4). Cette fois, « une

---

<sup>147</sup> Lettre de Rémy Duclaut à Félix Dupont, Valence, 18 avril 1938 [1939]. *Ibid.*, 97 CFD 45/6, f. 40. C'est nous qui soulignons.

<sup>148</sup> Note manuscrite « 4000 F Virt ch. postal n° 3 carnet 43 le 19 mai 39 » portée sur la lettre de Rémy Duclaut à Félix Dupont, Valence, 9 mai 1939. *Ibid.*, 97 CFD 45/5, f. 65.

<sup>149</sup> « Préfecture de la Drôme. Service des Réfugiés Espagnols. Rapatriements. Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne Drôme-Ardèche. Convoi du 9 mars 1939 », pièce jointe à la lettre du préfet de la Drôme au ministre de l'Intérieur (DGSN, DPTE, 4° Bureau), Valence, 13 mars 1939. CARAN, F/7/14727, dossier « Drôme ».

<sup>150</sup> D'après diverses listes se trouvant dans : ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 975, fasc. 1.

<sup>151</sup> Copie de la lettre du préfet du Doubs au chargé des services de l'Ambassade de France à Saint-Jean-de-Luz, Besançon, 22 mars 1939. ADPA, 4 M 252.

<sup>152</sup> Lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, 13 mai 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 41.

cabale a été montée sournoisement contre [lui] », ses détracteurs contestant la validité des demandes de rapatriement, « trouva[nt] que celle-ci n'était pas écrite par le père, mais au nom du père par le Maire de Madrid (donc pour eux "imposée") que cet autre réclamé par la tante de cette orpheline de père et de mère ne prouvait pas la parenté<sup>153</sup> ! » Ces arguments étaient typiquement ceux du CAEE quelques mois auparavant. Mais ils ne sont plus de mise. La correspondance d'Antonin Albert prouve que son approche a été validée au préalable par Georges Buisson, ce qui constitue sa ligne de défense principale au sein du comité départemental :

J'ai beau leur lire et relire votre lettre qui affirmait que nous devons rapatrier les enfants réclamés par leurs parents, et que vous aviez approuvé ma lettre écrite aux familles en Espagne [...]

Je vous demande donc de bien vouloir me confirmer que nous devons accepter tous les rapatriements d'enfants réclamés soit par le Préfet, soit par les parents, père, mère, oncle ou sœur aîné, en Espagne, soit par des organisations ou des administrations d'Espagne au nom des parents lorsque le nom et l'adresse de ces parents est [sic] nettement précisé<sup>154</sup>.

Afin d'obtenir ces demandes, Antonin Albert utilise aussi les liens anciens de voisinage et d'interconnaissance entre les différents enfants hébergés dans l'Isère (nous mentionnions la fréquence de ces connexions antérieures dans le chapitre 4). Ainsi, dans la circulaire qu'il envoie le 27 avril aux familles d'accueil pour leur donner le point de rendez-vous en vue du départ du 9 mai, il indique que :

Arrivés en Espagne les enfants rechercheront les parents de leurs petits camarades sans nouvelles d'Espagne. Ils m'informeront moi-même directement du résultat de leurs recherches, en me tenant au courant de leur bonne arrivée chez leurs parents (Emporter soigneusement mon adresse<sup>155</sup>).

En se mettant directement en contact avec les familles d'origine des enfants, Antonin Albert court-circuite la voie diplomatique des demandes officielles, légalisées par les consuls, transmises au ministère des Affaires étrangères puis au ministère de l'Intérieur et, enfin, aux préfets. Ceci lui permet d'accélérer le processus. Par ce moyen, il pense pouvoir régler rapidement la situation du comité dans l'Isère, c'est-à-dire, concrètement, fermer boutique :

Je continue à recevoir des réponses favorables d'Espagne. J'y donnerai suite peu à peu en envoyant les Enfants avec les convois officiels des rapatriés par la Préfecture (réfugiés de Barcelone).

---

<sup>153</sup> Lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, 24 mai 1939. *Ibid.*, f. 26-27.

<sup>154</sup> *Ibid.* Souligné dans le texte. Nous ne disposons pas de ces premières lettres échangées entre Antonin Albert et Georges Buisson, qui datent sans doute de mars ou avril 1939, mais sont peut-être encore antérieures.

<sup>155</sup> Circulaire du CAEE de l'Isère, 27 avril 1939. *Ibid.*, f. 28. Souligné dans le texte.

Pour l'instant, en plus des orphelins une vingtaine je ne vois guère qu'une dizaine d'enfants qui resteront je pense, sur la demande de leurs parents. Tout le reste filtrera peu à peu vers la frontière, *je l'espère* d'ici un mois ou deux<sup>156</sup>.

Le comité voisin de la Haute-Savoie va encore plus loin. Ici, la complaisance nouvellement prônée par le siège parisien du CAEE vis-à-vis des demandes de rapatriement, d'où qu'elles viennent, ne suffit plus : il s'agit de renvoyer purement et simplement tous les enfants. Les dirigeants du comité départemental font pour cela directement appel au nouvel ambassadeur de France en Espagne, Philippe Pétain, pour qu'il transmette leur requête au gouvernement espagnol, à Burgos :

Le Comité d'Accueil aux Enfants Espagnols, qui avait accueilli, il y a deux ans, dans le département de la Haute-Savoie, une vingtaine d'enfants de la région de Bilbao, désirerait rapatrier ces derniers à bref délai.

Jusqu'à présent, le rapatriement de ces enfants a eu lieu sur demande des parents, mais cette procédure étant assez longue et le Comité devant être dissous, ce dernier serait prêt à faire accompagner jusqu'à Hendaye les enfants dont il s'occupe encore, si les autorités espagnoles étaient disposées à les recueillir à la frontière<sup>157</sup>.

Le ministre des Affaires étrangères espagnol communique le 8 mai 1939 à l'ambassade de France qu'il ne voit aucun inconvénient à ce rapatriement et qu'il désire seulement être informé de l'identité des enfants, de l'adresse de leurs parents et du jour de leur arrivée en Espagne<sup>158</sup>. Mais le comité de Haute-Savoie n'a vraisemblablement pas pu attendre : dès le 6 mai, les 21 enfants arrivent à la frontière espagnole<sup>159</sup>. 19 d'entre eux se trouvaient en France depuis le 13 juin 1937. Ils avaient été recueillis dans les jours suivants par le CAEE départemental<sup>160</sup>.

Cette précipitation signale que le rapatriement des enfants n'est pas seulement une décision de principe, liée à la fin récente de la guerre civile espagnole. Manifestement, certains comités locaux ont le couteau sous la gorge et ne peuvent plus soutenir des familles d'accueil qui, lassées des enfants qu'elles hébergent depuis près de deux ans ou touchées par la répression économique qui suit la grève générale du 30 novembre, ne veulent ou ne peuvent plus s'en occuper. Dans ce contexte, la défaite républicaine fait sauter les derniers verrous même si, dans certains départements, les comités commencent à accepter les demandes individuelles de

---

<sup>156</sup> Lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, 13 mai 1939, f. 41. C'est nous qui soulignons

<sup>157</sup> Note verbale n° 265 de l'Ambassade de France en Espagne à Francisco Gómez-Jordana, ministre des Affaires étrangères espagnol, Saint-Sébastien, 28 avril 1939. AMAEC, R. 1260/125.

<sup>158</sup> Copie de la note verbale n° 96 de Francisco Gómez-Jordana, ministre des Affaires étrangères, à l'Ambassade de France, Burgos, 8 mai 1939. AMAEC, R. 1260/125.

<sup>159</sup> Lettre du préfet de la Haute-Savoie au Ministre de l'Intérieur (DGSN - DPTE - 4<sup>ème</sup> Bureau - Sécurité nationale), Annecy, 10 mai 1939. CARAN, F/7/14734, dossier « Haute-Savoie ».

<sup>160</sup> Sur la répartition entre les différents comités d'accueil de la région des enfants débarqués du Habana le 13 juin 1937 et hébergés dans les centres d'hébergement préfectoraux de l'Ardèche, nous renvoyons au chapitre 4.

rapatriement dès avant le 1<sup>er</sup> avril 1939. Puis, au cours des semaines et des mois suivants, ce sont souvent eux qui, comme en Haute-Savoie, sont à l'origine des rapatriements massifs et contactent directement les autorités franquistes pour ce faire. Ainsi, le 20 juin 1939, le nouveau consul d'Espagne à Bordeaux, Enrique Beltrán Manrique, qui s'intéresse particulièrement à la question des enfants expatriés pendant la guerre civile, a des raisons de se réjouir :

Nous commençons enfin à obtenir des résultats pratiques en ce qui concerne le rapatriement des enfants réfugiés en France.

Je viens de recevoir une lettre de M. Jean Mounier, directeur de la colonie d'enfants espagnols réfugiés « Mas-Loi » [Mas-Eloi] (Haute-Vienne), me communiquant que le 26 de ce mois, 30 enfants parmi les 65 qui y résident arriveront dans l'après-midi à la frontière d'Hendaye [...]

Celui-ci m'indique que les 35 restants seront rapatriés plus tard<sup>161</sup>.

En effet, ces derniers n'ont pas été réclamés par leurs parents. Mais comme Antonin Albert dans l'Isère, Jean Mounier n'attend pas passivement que ces demandes lui parviennent d'elles-mêmes. Alors qu'au cours des années précédentes, ce type d'informations était jalousement tenu secret par les différents comités d'accueil (voir chapitre 6), Jean Mounier communique le nom des 35 enfants dont le rapatriement n'a pas été sollicité au consul d'Espagne. Ce dernier s'empresse de signaler à son ministère l'opportunité « qu'il soit donné la plus grande publicité à ces listes pour que l'on puisse accélérer le départ de ces enfants<sup>162</sup> ».

Tout ceci ne signifie pas que le CAEE et ses responsables ne cherchent pas des solutions alternatives au rapatriement en masse des enfants. Plusieurs possibilités sont envisagées. Le 25 mai 1939, Georges Buisson demande au ministre des Affaires étrangères l'autorisation de « diriger sur le Chili un certain nombre d'enfants espagnols actuellement hébergés sur notre territoire<sup>163</sup> ». Celle-ci lui est accordée, mais le nouvel ambassadeur d'Espagne, José Félix de Lequerica Erquiza, parvient à contrer cette manœuvre en faisant publier par le correspondant de l'agence *United Press* un télégramme de l'ambassade dénonçant « cette spéculation honteuse

---

<sup>161</sup> « Por fin [...], comenzamos a obtener resultados prácticos en orden a la repatriación de los niños españoles refugiados en Francia. / Acabo de recibir una carta de Mr. Jean Mounier, director de la colonia de niños españoles refugiados « Mas-Loi » [Mas-Eloi] (Haute Vienne), participándome que el día 26 de los corrientes llegaran por la tarde a Endaya, 30 niños de los 65 que viven en ella [...]. / Me indica dicho director que los 35 restantes serán repatriados posteriormente. » Dépêche n° 290 d'Enrique Beltrán Manrique, consul d'Espagne à Bordeaux, à Francisco Gómez-Jordana, ministre des Affaires étrangères, Bordeaux, 20 juin 1939. AMAEC, R. 1260/127, dossier « Consulado Burdeos ».

<sup>162</sup> « ...se diese la mayor publicación a dichas listas, a fin de que se pudiera abreviar la salida de dichos niños ». Dépêche n° 303 d'Enrique Beltrán, consul d'Espagne à Bordeaux, à Francisco Gómez-Jordana, ministre des Affaires étrangères, Bordeaux, 26 juin 1939. *Ibid.*

<sup>163</sup> Lettre d'Henri Hoppenot, sous-directeur de la division Europe au ministère des Affaires étrangères, à Georges Buisson, secrétaire du CAEE, Paris, 2 juin 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 44.

sur les enfants espagnols<sup>164</sup> ». Quelques jours plus tard, le consulat de Chili revient sur son accord. Puis, en juin 1939, l'OIE commence à organiser un convoi d'enfants vers l'URSS. Le projet est initialement autorisé par le gouvernement français, et les préfetures se chargent de récupérer les autorisations parentales, obligatoires<sup>165</sup>. Mais ce projet avorte également, apparemment en raison de réticences gouvernementales<sup>166</sup>. Malgré tout, Georges Buisson parvient souvent à éviter que la fermeture des colonies du CAEE n'aboutisse à des rapatriements immédiats et massifs. Comme dans le cas du château de Lamothe, il transfère les enfants d'un lieu à l'autre en attendant qu'ils soient réclamés. Plusieurs aboutissent par ce biais dans de nouvelles infrastructures, sous la protection d'organismes humanitaires d'aide aux réfugiés, et ne sont pas, ou très tardivement rapatriés (nous y reviendrons dans la conclusion).

En juin et juillet 1939, le dispositif du CAEE est en voie de disparition rapide. Ses archives montrent qu'un démantèlement méthodique est en cours depuis Paris. Une liste dactylographiée des enfants encore hébergés à la colonie d'Argenteuil fait état des nouvelles reçues ou non de leurs parents et des démarches entreprises pour en obtenir : « Attendons réponse de M. Lebescon [...] pour savoir si l'enfant a des lettres de sa famille le réclamant » ; « Père en prison ? Mère ? Avons écrit à Madame LEROUX qui l'hébergeait pour savoir si elle a des nouvelles de sa famille » ; « Père disparu, Mère en France – avons écrit au Préfet du Cantal pour envoyer l'enfant auprès de sa mère – Sans réponse<sup>167</sup>. » Plusieurs enfants précédemment hébergés par le CAEE sont envoyés par ce biais dans les centres d'hébergement préfectoraux pour les réfugiés espagnols. Vers la fin du mois de juillet 1939, des listes des différentes colonies du réseau d'hébergement du CAEE témoignent des comptes de Georges Buisson :

VALENCE – Reste 19 enfants, dont 10 orphelins, 9 à rapatrier  
REIMS – Reste 47 enfants dont 7 sans nouvelles des parents  
LA GLACIÈRE – Reste [sic] 50 enfants –

---

<sup>164</sup> « bochornosa especulación de los niños españoles ». Lettre n° 882 de José Félix de Lequerica, ambassadeur d'Espagne, à Francisco Gómez-Jordana Sousa, ministre des Affaires étrangères, Paris, 13 juillet 1939. AMAEC, R. 1260/123.

<sup>165</sup> Le 21 juin 1939, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur envoie ainsi au préfet de la Gironde une liste d'enfants hébergés dans son département et inscrits pour le départ vers l'URSS, et lui demande de faire remplir aux parents des fiches de renseignements jointes. Lettre n° 5274 de Jean Berthoin, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, au préfet de la Gironde, Paris, 21 juin 1939. ADG, 4 M 531.

<sup>166</sup> Selon *L'Humanité* du 5 juillet 1939, « tous ces enfants ne peuvent partir parce que cela déplaît à tel fonctionnaire ou à tel ministre ». « 150 enfants espagnols prêts à partir pour l'U.R.S.S. ne peuvent s'embarquer », *L'Humanité*, n° 14806, 5 juillet 1939, p. 3. Les correspondances entre la préfecture de la Gironde et le ministère de l'Intérieur montrent que ce dernier est extrêmement prudent vis-à-vis des demandes parentales, mais aussi que le 12 juillet 1939, l'affaire est, en théorie, toujours en cours. Il est possible que son aboutissement soit retardé par des questions de procédure, puis bien sûr annulé après la signature du pacte germano-soviétique.

<sup>167</sup> « État des enfants espagnols hébergés à la colonie d'Argenteuil », 10 juillet 1939. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 99-100

20 au moins réclamés par leur famille,  
8 orphelins,  
6 ont leur famille en France  
16 n'ont pas de nouvelles des leurs<sup>168</sup>.

L'attention spécifique portée aux orphelins est révélatrice : ce sont ceux dont le cas est le plus problématique, car ils sont moins susceptibles que les autres d'être réclamés par leurs familles. Les archives du CAEE, les fonds diplomatiques espagnols et la documentation préfectorale française ne laissent aucun doute sur le rôle moteur du CAEE dans le rapatriement des enfants espagnols hébergés en France depuis 1937, ni sur le caractère volontaire, voir volontariste, du démantèlement de son dispositif.

Mais cette réalité est indicible. Au contraire : depuis le mois de décembre 1938, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer les rapatriements d'enfants vers l'Espagne franquiste et l'attitude complaisante du ministère de l'Intérieur. Au début, cette campagne, dirigée par la LDH, est sans doute lancée avec l'accord au moins tacite du CAEE. Elle se fonde du moins en partie sur des informations fournies par lui<sup>169</sup>. Pendant l'été 1939, cette thématique est reprise avec force par le mouvement organisé de solidarité à la République espagnole, coordonné par le CICIAER (voir chapitre 1). Les 15 et 16 juillet 1939, ce dernier organise à Paris une nouvelle grande conférence – la dernière –, cette fois pour l'aide aux réfugiés. Lors de la réunion de la Commission de l'enfance, où Georges Buisson n'est pas présent, le consensus est unanime sur la nécessité d'« exercer une surveillance très sévère sur les enfants espagnols orphelins, afin d'éviter leur renvoi en Espagne<sup>170</sup> ». Le 9 août, l'Office international pour l'enfance (OIE), branche du CICIAER, envoie à l'ensemble des comités nationaux un appel de son président, Henri Wallon, intitulé : « Ne livrez pas des enfants que leurs parents ont voulu sauver<sup>171</sup> ». Le même texte est publié dans l'hebdomadaire du SPF, *La Défense*, le 18 août 1939<sup>172</sup>. La politique

---

<sup>168</sup> « COLONIES », document dactylographié sans date [fin juillet-août 1939]. *Ibid.*, f. 94. Souligné dans le texte.

<sup>169</sup> Voir notamment « Bulletin de la LDH. Nos interventions », *CDH*, n° 2, 15 janvier 1939, p. 59, et Émile KAHN, « Le scandale des enfants livrés à Franco », *La Lumière. Hebdomadaire d'éducation civique et d'action républicaine*, n° 605, 9 décembre 1938, p. 4. Au sujet de cette campagne et de l'argumentaire juridique développé par la LDH à cette occasion, nous nous permettons de renvoyer à Célia KEREN, « Les défis de la solidarité internationale : la collaboration entre la Ligue des Droits de l'Homme et la Confédération Générale du Travail au sein du Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne (1936-1939) », in Olivier DARD et Nathalie SÉVILLA (dirs.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Metz, Presses universitaires de Metz, 2011, p. 281-284.

<sup>170</sup> Ione BOULENGER, « Compte rendu des travaux de la Commission de l'Enfance à la conférence des 15 et 16 juillet 1939 », *Lettre circulaire de l'OIE*, Paris, 31 juillet 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 1, dossier 313, f. 30-56, p. 10ss. Cette nous qui soulignons.

<sup>171</sup> OIE. *Service d'information*, n° 47-F, Paris, 9 août 1939. *Ibid.*, f. 182-186.

<sup>172</sup> Henri WALLON, « Ne livrez pas des enfants que leurs parents ont voulu sauver », *La Défense*, 18 août 1939, p. 1.

du gouvernement français, jugée entièrement responsable des rapatriements d'enfants, est flétrie :

En général, m'écrit-on, voici comment les autorités françaises procèdent pour le renvoi des enfants en Espagne ; il n'est pas nécessaire pour elles d'avoir l'autorisation des parents, ainsi que l'affirment le Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires Étrangères, il leur suffit de savoir que les enfants reçoivent de la correspondance de leurs parents. Le Préfet écrit alors aux parents en leur demandant simplement par quelle frontière ils désirent voir rentrer leurs enfants en se gardant bien de poser la question : « Voulez-vous que votre enfant retourne en Espagne ? ». Les parents croient alors qu'il s'agit d'une décision irrévocable et envoient leur demande<sup>173</sup>.

Quoique nous n'en ayons pas trouvé d'exemples, il n'est pas impossible que les préfets aient eu recours à ce type d'expédients : d'autres pratiques tout à fait similaires, visant à pousser des réfugiés adultes à regagner l'Espagne, sont avérées<sup>174</sup>. Mais Henri Wallon ne souffle mot des difficultés du CAEE, encore moins des initiatives prises par les comités départementaux et locaux pour renvoyer les enfants dont ils ont la charge. Il cite pourtant l'exemple de la colonie du Mas-Eloi près de Limoges. Mais l'image qu'il en donne est singulièrement différente du tableau dressé par les correspondances du consul d'Espagne à Bordeaux :

Mr. Jean Mounier, Directeur de la Colonie d'enfants espagnols de Mas-Eloi par Chaptelat (Hte Vienne) nous dit : « Sans aucun avis préalable et sans que la correspondance reçue par les enfants puisse faire craindre une chose semblable, 36 enfants et l'institutrice, par ordre du Préfet, ont été renvoyés en Espagne. Les enfants provenaient de la Résidence Infantile de Roda Ter, en Catalogne, la plupart d'entre eux avaient leurs parents en France. Ce sont des Catalans, militants de gauche qui n'ont pu réclamer le rapatriement de ces petits<sup>175</sup>.

Ce récit prête à confusion : il concerne en effet 36 enfants d'une colonie catalane évacuée en France en février 1939 et dirigée sur le Mas-Eloi<sup>176</sup>. Ceci porte temporairement les effectifs de cette colonie à 110 enfants au début de l'année 1939<sup>177</sup>. Il est possible que ce groupe catalan ait été renvoyé en Espagne du jour au lendemain par la préfecture, comme le dénonce Henri Wallon. Mais ce dernier ne dit rien des 65 enfants hébergés au même endroit depuis le 12 avril 1937, arrivés en France pour la plupart le 20 mars 1937 avec le premier convoi d'enfants de Bilbao. Or, ceux-ci sont rapatriés en Espagne avec la collaboration active de Jean Mounier : un premier groupe de 30 enfants, comme nous l'avons vu, le 26 juin 1939, et un

---

<sup>173</sup> OIE. *Service d'information*, n° 47-F, Paris, le 9 août 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 1, dossier 313, f. 182-186.

<sup>174</sup> Maëlle MAUGENDRE, *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942)*, op. cit., p. 414.

<sup>175</sup> OIE. *Service d'information*, n° 47-F, Paris, le 9 août 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 1, dossier 313, f. 182-186.

<sup>176</sup> « Relación n°1. Relación nominal de niños españoles llevados a Francia, con indicación de la Colonia de procedencia y punto a donde fueron dirigidos ». AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>177</sup> D'après la liste « Enfants espagnols réfugiés en France », sans date [fin juillet-août 1939]. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 95-98.

deuxième du même nombre le 13 juillet suivant au plus tard, selon une communication de Facundo Roca lui-même à Georges Buisson. Il informe d'ailleurs ce dernier en même temps que « les enfants des Colonies de SAINT-PRIX, BERCK et MERLIMONT PLAGE, sont en partance, ils partiront le 17 ou le 22 au plus tard<sup>178</sup> », grâce à un convoi organisé par une déléguée du gouvernement espagnol, spécialement chargée d'organiser le rapatriement des enfants expatriés.

## 2.2. Les politiques publiques françaises et espagnoles : une convergence aux effets limités

Si les responsables de l'hébergement des enfants espagnols évacués sont les premiers artisans de leur rapatriement, ils ne sont bien sûr pas les seuls. Les autorités espagnoles et françaises y ont aussi leur part. En avril 1939, leurs politiques publiques convergent vers un même objectif que, contrairement au CAEE, elles ne cachent ni l'une ni l'autre : renvoyer le plus vite possible dans leur patrie tous les enfants espagnols se trouvant sur le sol français sans leurs parents. Ceux-ci sont extrêmement nombreux, peut-être entre 15 et 20 000 : outre ceux qui ont été recueillis pendant la guerre civile elle-même, des dizaines de colonies précédemment installées en Catalogne ont traversé la frontière en janvier et février 1939. La position officielle du gouvernement franquiste, de longue date, est de réintégrer tous les enfants espagnols au plus vite à la mère-patrie. Quant au ministère de l'Intérieur français, véritable décideur en matière de politique des réfugiés, les premières circulaires qu'il produit concernant spécifiquement les enfants espagnols dessinent clairement pour les préfets la perspective à atteindre : leur renvoi au plus vite. Cette convergence franco-espagnole sur l'opportunité d'un rapatriement rapide des enfants espagnols fait alors figure d'exception. En effet, le problème des réfugiés adultes est, quant à lui, « l'objet d'un marchandage précis et serré<sup>179</sup> ». Le gouvernement français est impatient de les voir quitter le territoire, car ils représentent une lourde charge financière et sont considérés comme une menace à l'ordre public, mais le gouvernement franquiste est tout sauf désireux de voir revenir sur son sol des éléments politiquement dangereux. L'ouverture et la fermeture de la frontière se convertissent dès lors en outil de pression sur le gouvernement

---

<sup>178</sup> Lettre de Facundo Roca à Georges Buisson, Paris, 13 juillet 1939, et pièce jointe « Liste d'enfants de différentes colonies qui ont été repatriés en Espagne ». *Ibid.*, f. 102-103.

<sup>179</sup> Andrée BACHOUD, « L'État franquiste face aux camps de réfugiés (1939-1940) : les archives du ministère des Affaires étrangères », *op. cit.*, p. 161.



français<sup>180</sup>. Tandis que les autorités frontalières franquistes limitent drastiquement le nombre d'adultes acceptés quotidiennement, au grand dam du ministre des Affaires étrangères français et du ministère de l'Intérieur<sup>181</sup>, de telles restrictions ne s'appliquent jamais, sinon par erreur<sup>182</sup>, aux groupes d'enfants isolés. Ainsi, le 8 juin 1939, le préfet des Basses-Pyrénées précise bien qu'un convoi de 600 enfants doit prochainement traverser la frontière « en sus du contingent journalier de réfugiés<sup>183</sup> ». En théorie, la convergence entre gouvernements français et espagnol aurait pu aboutir à l'organisation coordonnée d'un rapatriement massif et en bloc des enfants se trouvant en France sans leur famille. Ce n'est pourtant pas le cas.

Ce paradoxe est en partie lié aux faiblesses intrinsèques de la politique publique de rapatriement d'enfants du gouvernement espagnol. Comme nous l'avons vu, celle-ci voit le jour dès le mois de mai 1937, avec la création d'un organisme pour la mener à bien, la Délégation extraordinaire pour la protection des mineurs (DEPM). Mais pendant longtemps, cette dernière est peu active. Le Secrétariat ouvert à Bilbao par Ildebrando Antoniutti est alors le principal bureau de réception des demandes de rapatriement. C'est lui qui coordonne, grâce aux réseaux ecclésiastiques dans les différents pays d'accueil, les négociations avec les gouvernements et les comités d'hébergement, avec un succès inégal selon les lieux (voir chapitre 6). Nous avons peu de renseignements sur l'activité, pendant sa première année d'existence, de la DEPM dirigée par Antonio Maseda, hormis quelques rapports assez vagues<sup>184</sup>. En juillet 1938, l'administration franquiste de correction et de protection des mineurs est pleinement

---

<sup>180</sup> L'ouverture et la fermeture de la frontière sert notamment à faire pression sur le gouvernement français pour obtenir l'application de l'accord Bérard/Jordana, qui prévoit la livraison par la France du matériel de guerre républicain et de l'or espagnol conservé à la Banque de France.

<sup>181</sup> Voir par exemple : Lettre du ministre des Affaires étrangères au consul de France à Saint-Sébastien, Paris, 4 mars 1939. AMAE, Série Z Europe, Espagne, 188, f. 183. Le problème n'est toujours pas résolu en octobre 1939 : Lettre d'Édouard Daladier, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, à Philippe Pétain, ambassadeur de France en Espagne, Paris, 16 octobre 1939. *Ibid.*, 189, f. 197

<sup>182</sup> Ceci arrive une seule fois à notre connaissance : le 17 août 1940, 19 enfants de la colonie « Iberia » de Lyon sont refoulés à Port-Bou et envoyés au camp d'Argelès, en raison de l'ordre de fermeture de la frontière donné par le gouverneur de Gérone. Le consul d'Espagne à Perpignan fait valoir au gouverneur que cette politique ne peut s'appliquer aux enfants, leur rapatriement étant un objectif officiel de l'État. Quelques jours plus tard, le problème est réglé. Copies des dépêches n° 106 et 107 de Román Oyarzun, consul d'Espagne à Perpignan, à José Félix de Lequerica, ambassadeur d'Espagne à Vichy, Perpignan, 17 et 19 août 1940. AMAEC, R. 1260/103.

<sup>183</sup> Copie de la lettre du préfet des Basses-Pyrénées au Commissaire divisionnaire de Police Spéciale à Hendaye et à Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, Pau, 8 juin 1939. ADPA 4 M 252.

<sup>184</sup> Ainsi, en mars 1938, il apparaît que la DEPM cherche à négocier le rapatriement des enfants espagnols avec les différents gouvernements des pays d'accueil, utilisant pour ce faire le réseau des représentants franquistes officiels. Mais concrètement, en Belgique, il est essentiellement fait état des démarches du nonce apostolique. Le paragraphe (d'une seule phrase) sur la France est particulièrement évasif : il ne permet pas de savoir qui sont les émissaires de la DEPM (s'ils existent) et s'ils ont un contact direct avec le gouvernement français. Copie de la note « Sobre repatriación de niños » [d'Antonio Maseda] à Francisco Gómez-Jordana, vice-président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, Burgos, 2 mars 1938. AMAEC, R. 1260/69.

reconstituée et un nouveau CSPM, installé à Vitoria, est créé<sup>185</sup>. En revanche, « le rapatriement des mineurs dans son aspect international<sup>186</sup> » reste une fonction à part. La DEPM devient alors la DERM, la Délégation extraordinaire pour le rapatriement des mineurs, organisme autonome dépendant directement du chef de l'État (mais en pratique, du ministère des Affaires étrangères). Elle est toujours placée sous la direction d'Antonio Maseda<sup>187</sup>.

L'action de celui-ci rencontre cependant un problème structurel : aucune ligne budgétaire ne lui est allouée. Comme membre du nouveau CSPM à titre individuel, Antonio Maseda en reçoit un salaire<sup>188</sup>. La comptabilité de cet organisme, entre septembre 1938 et septembre 1939, fait également apparaître un don de 5 000 pesetas à la DERM (sur un total des dépenses du CSPM de 108 809,53 pesetas pour la même période<sup>189</sup>). D'autres s'y ajoutent, ainsi celui du Conseil provincial de protection des mineurs de Séville qui verse 5 000 pesetas en septembre 1938<sup>190</sup>, exemple suivi dans les semaines suivantes par les Conseils de Badajoz, Logroño, Lugo, Grenade, Pampelune, Cordoue, Orense, Palma, Huelva, La Corogne et Santander, pour des montants inconnus<sup>191</sup>. Mais ces sommes sont loin de suffire à l'ensemble des dépenses qu'impliquerait une véritable politique de rapatriement des enfants espagnols – négociations diplomatiques, frais administratifs, transport, hébergement temporaire, voire, à long terme, entretien général des enfants sans parents ou de familles trop pauvres. Depuis l'été 1937, une grande partie de ces frais sont couverts par les dons du Saint-Siège à l'œuvre d'Ildebrando Antoniutti. Mais peu à peu, cette activité cesse d'être prioritaire pour la représentation apostolique en Espagne : le nonce nommé en mai 1938, Gaetano Cicognani, ne suit plus ces affaires que de loin en loin et il semble que la dotation du Secrétariat de Bilbao diminue. À partir de novembre 1938, son responsable Ramón Gríful se tourne vers Antonio Maseda pour lui demander de financer l'entretien en orphelinat d'enfants revenus de Grande-

---

<sup>185</sup> Ministère de la Justice, « Orden restableciendo el Consejo Superior de Protección de Menores » [ordre du 1<sup>er</sup> juillet 1938], *Boletín Oficial del Estado*, n° 24, 24 juillet 1938, p. 354.

<sup>186</sup> « repatriación de los menores, en su aspecto internacional ». *Ibid.*

<sup>187</sup> Le statut « autonome » de la DERM est explicité dans la note d'Antonio Maseda à Francisco Gómez-Jordana, vice-président du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, Burgos, 24 janvier 1939. AMAEC, R. 1260/69.

<sup>188</sup> Livre-registre des dépenses du CSPM. AMTIN, fonds du CSPM, 610/4.

<sup>189</sup> *Ibid.*

<sup>190</sup> Lettre de Julián Benito Marco y Gardoqui, vice-président du Conseil provincial de protection des mineurs de Bilbao, à Mariano Puigdollers y Oliver, vice-président du CSPM à Vitoria, Bilbao, 26 septembre 1938. *Ibid.*, 834/1, sous-dossier : « Conseil provincial de Biscaye. Bilbao. Rapatriement des mineurs 1938, 1939, année de la victoire, et 1940 ».

<sup>191</sup> « Ministerio de Justicia. Subsecretaría. CSPM. Expediente sobre concesión de un crédito de 998.500 pesetas para gastos de repatriación, albergue y reeducación de menores evacuados por las hordas rojas y separatistas al extranjero. » Demande de crédit préparée par Antonio Maseda à l'attention du CSPM à Vitoria, Santander, 4 décembre 1938. *Ibid.*, 780/4.

Bretagne dont le rapatriement n'a pas été sollicité par leurs parents, et qui pourraient se trouver sans soutien familial<sup>192</sup>. Le délégué extraordinaire a beau jeu de donner son accord, car les conséquences en retombent non pas sur la DEPM, mais sur les Conseils provinciaux de protection des mineurs qui ont la charge des enfants orphelins et abandonnés. Le président du Conseil de Biscaye, auquel incombe la majorité des enfants rapatriés sans familles ou de milieux trop modestes pour s'en occuper, s'en plaint régulièrement à Antonio Maseda et au CSPM. Ses lettres se font de plus en plus pressantes au fur et à mesure de l'année 1938, lorsque les catholiques britanniques et belges commencent à rapatrier de nombreux enfants non réclamés.

Prenant acte du coût économique de la politique qu'il appelle de ses vœux, Antonio Maseda rédige, le 4 décembre 1938, une demande de crédit extraordinaire de 998 500 pesetas « pour les frais de rapatriement, d'hébergement et de rééducation des mineurs évacués par les hordes rouges et séparatistes à l'étranger<sup>193</sup> ». Son projet dessine une politique publique cohérente et coordonnée entre la DEPM, qui gère les rapatriements en tant que tel, et le CSPM et son réseau provincial qui ont la charge de l'enfance orpheline et abandonnée. Rappelant que « l'État [...] n'a pas eu à déboursier pour ce service, jusqu'à présent, le moindre centime pour les plusieurs milliers d'enfants déjà rapatriés<sup>194</sup> », Antonio Maseda signale que les perspectives de victoire pour l'année 1939 font espérer le retour de très nombreux enfants en Espagne, voire même de la totalité des enfants évacués au cours des années précédentes. Le moment est donc venu d'impulser une politique énergique et d'envergure. La somme demandée signale à elle seule l'ambition du délégué. Sur ce total, 272 000 pesetas sont prévus rien que pour financer la dimension matérielle des rapatriements.

Une partie des prédictions d'Antonio Maseda se réalise : en effet, non seulement le camp franquiste gagne la guerre, mais les rapatriements d'enfants de France, de Grande-Bretagne, de Belgique et de Suisse s'accélèrent. Mais lorsqu'à partir du mois de mars 1939, des représentants diplomatiques et consulaires du nouvel État espagnol prennent peu à peu la place de leurs prédécesseurs républicains, la demande de budget de la DERM est toujours à l'étude : elle a été

---

<sup>192</sup> Télégramme d'Antonio Maseda Bouso [à Ramon Griful], Santander, 9 novembre 1938. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 977, fasc. 3, f. 382-383.

<sup>193</sup> « Ministerio de Justicia. Subsecretaría. CSPM. Expediente sobre concesión de un crédito de 998.500 pesetas para gastos de repatriación, albergue y reeducación de menores evacuados por las hordas rojas y separatistas al extranjero. » Demande de crédit préparée par Antonio Maseda à l'attention du CSPM à Vitoria, Santander, 4 décembre 1938. AMTIN, fonds du CSPM, 780/4.

<sup>194</sup> « El Estado, por tanto, no tuvo necesidad de pagar en este servicio, hasta el presente, ni un solo céntimo en los varios millares de niños ya repatriados. » *Ibid.* Souligné dans le texte.

approuvée par le CSPM le 10 décembre 1938<sup>195</sup>, par le ministre de la Justice le 1<sup>er</sup> février 1939, et par le ministre des Affaires étrangères le 8 mars<sup>196</sup> : ne reste plus qu'à attendre l'aval du conseil des ministres et du ministère des Finances. En attendant, la participation des autorités espagnoles aux rapatriements d'enfants dépend, pour beaucoup, de l'intérêt qu'y prennent ou non les consuls. Ainsi, à Sète, le nouveau gérant écrit son premier rapport à l'ambassade dès le 5 mars 1939<sup>197</sup>, alors que le futur ambassadeur, José Félix de Lequerica, n'a même pas encore été nommé<sup>198</sup>. Cette promptitude n'est pas seulement liée à un souci personnel : le consulat de Sète est toujours responsable de la colonie ouverte par son ancien titulaire et à défaut de rapatrier tous les enfants qui s'y trouvent, il devra financer leur séjour. Or, si les autorités franquistes héritent d'une partie de l'ancienne infrastructure d'hébergement, elles ne disposent pas de la documentation qui les aiderait à la liquider : selon le service national de presse du ministère de l'Intérieur espagnol, l'ancien ambassadeur républicain aurait transmis à la CGT, en quittant ses fonctions, tous ses fichiers sur les enfants espagnols réfugiés en France<sup>199</sup>. À Sète, les listes d'enfants hébergés dans la région « ont été, comme le reste, la proie des flammes<sup>200</sup> ». Les nouveaux responsables franquistes semblent ne pas trop savoir quoi faire dans l'immédiat. Même lorsqu'ils cherchent à organiser eux-mêmes des rapatriements, ils sont bien en peine de le faire, n'ayant aucun budget pour cela. Ainsi, le consul à Nantes est directement contacté par des familles qui « recueillirent trois filles mineures évacuées du Nord [et qui] refusent de les garder<sup>201</sup> ». Les enfants ont été réclamées par leur père à Saint-Sébastien, mais « la Préfecture ne paie pas le voyage et le consulat comme l'ambassade manquent de fonds. Je sollicite vos instructions<sup>202</sup> », écrit le ministre des Affaires étrangères à Antonio Maseda, le 11 avril 1939.

---

<sup>195</sup> Procès-verbal de la cinquième session du CSPM, 10 décembre 1938. *Ibid*, 813/4.

<sup>196</sup> Lettre de Luis Arellano Dehinxh, sous-secrétaire du ministère de la Justice, à Andrés Amado Reygondaud, ministre des Finances à Burgos, Vitoria, 21 avril 1939. *Ibid*.

<sup>197</sup> Dépêche n° 4 de M. Roche, gérant du consulat d'Espagne à Sète, à l'ambassade d'Espagne à Paris, Sète, 5 mars 1939. AGA (10) 97 54/11305, dossier 602.

<sup>198</sup> C'est chose faite le 10 mars 1939 : Ministère des Affaires étrangères, « DECRETO nombrando Embajador cerca del Presidente de la República Francesa a don José Félix de Lequerica y Erquiza. » [décret du 10 mars 1939], *Boletín Oficial del Estado*, n° 70, 11 mars 1939, p. 1416.

<sup>199</sup> Lettre n° 2033 du chef du service national de presse à Eugenio Espinosa de los Monteros, sous-secrétaire aux Affaires étrangères, Burgos, 6 mars 1939. AMAEC, R. 1260/123.

<sup>200</sup> « Ha sido como lo demás pasto de las llamas. » Copie de la dépêche n° 16 du vice-consul honoraire chargé du consulat de Sète, Roche, au consul général d'Espagne, Sète, 23 mars 1939. *Ibid*, 1260/127, dossier « Consulado Sète ».

<sup>201</sup> « ...recogieron tres niñas menores evacuadas Norte se niegan a continuar teniéndolas ». Copie du télégramme de Francisco Gómez-Jordana à Antonio Maseda, Burgos, 11 avril 1939. *Ibid*, dossier « Consulado Nantes ».

<sup>202</sup> « Prefectura no paga viaje y Consulado como Embajada carecen fondos. Ruego V.E. instrucciones. » *Ibid*.

Quant à ce dernier, il semble lui-même dépassé par les événements. Lorsqu'il écrit pour la première fois au nouvel ambassadeur d'Espagne en France, le 1<sup>er</sup> avril 1939, c'est non pas pour lui demander d'activer les rapatriements, mais pour se plaindre de ce que « tous les jours arrivent à la frontière des enfants rapatriés de France sans prénoms, noms de familles, sans destination ni papiers d'identité d'aucune sorte, ni avertissement préalable<sup>203</sup> ». Il souhaite que ces convois lui soient notifiés au moins cinq jours à l'avance – un vœu pieux, car les préfets ne préviennent pas nécessairement les autorités espagnoles des rapatriements qu'ils organisent. Sans moyens, la DERM est incapable de gérer ce premier afflux. Le 13 avril 1939, Antonio Maseda adresse trois requêtes au vice-président et ministre des Affaires étrangères, Francisco Gómez-Jordana. Il lui demande d'abord « d'activer la concession du crédit qu'il a demandé<sup>204</sup> », la décision du conseil des Ministres se faisant attendre. Il souhaite ensuite se rendre à Paris pour entamer des négociations avec le gouvernement français, de concert avec l'ambassadeur. Il informe enfin Francisco Gómez-Jordana que la Phalange de Paris cherche à s'occuper elle-même du rapatriement des enfants : il croit, quant à lui, que ce travail doit être mené d'accord avec le ministère et l'ambassade, et sur leur initiative. L'objectif prioritaire d'Antonio Maseda, contrairement à ce que l'on pourrait croire, n'est pas à ce moment-là d'accélérer les rapatriements d'enfants. Il veut empêcher que leur coût incombe aux autorités espagnoles, comme dans le cas du consulat de Nantes. Le but premier des négociations envisagées avec les autorités françaises est d'

éviter que [...], faisant valoir qu'[elles] ont désormais reconnu le gouvernement du Généralissime, [elles] essaient de se faire rembourser les frais de voyage et de garde des enfants. Selon M. Maseda, sa démarche pourrait faire économiser des millions de francs à l'État<sup>205</sup>.

Dans les jours suivants, Antonio Maseda se rend effectivement à Paris<sup>206</sup>. Si nous n'avons pu trouver de trace directe de ses discussions avec l'ambassadeur et avec le ministère de l'Intérieur français, il semble qu'au moins une partie de son programme ait été réalisée. Deux femmes liées à la Phalange sont en effet choisies pour s'occuper, en lien avec l'ambassade, du

---

<sup>203</sup> « Todos los días están llegando frontera niños repatriados de Francia sin nombres apellidos destino ni documentación de alguna clase ni aviso anticipado. » Télégramme d'Antonio Maseda, délégué extraordinaire pour la protection des mineurs à Francisco Gómez-Jordana, ministre des Affaires étrangères espagnol, Saint-Sébastien, 1<sup>er</sup> avril 1939. *Ibid.*, 1260/123

<sup>204</sup> « que se active la concesión del crédito que ha pedido ». Note à l'intention de Francisco Gómez-Jordana rendant compte d'un appel téléphonique d'Antonio Maseda au ministère des Affaires étrangères, Burgos, 13 avril 1939. *Ibid.*

<sup>205</sup> « evitar que los Gobiernos extranjeros, valiéndose de la circunstancia de que ya han reconocido al Gobierno del Generalísimo, traten de cobrar cuentas por gastos de viaje y cuidado de los niños españoles. Según el señor Maseda esta gestión suya podría ahorrar al Estado varios millones de francos. » *Ibid.*

<sup>206</sup> Télégramme n° 127 de Francisco Gómez-Jordana, ministre des Affaires étrangères, à José Félix de Lequerica, ambassadeur d'Espagne à Paris, 17 avril 1939. *Ibid.*, R. 1260/126

rapatriement des réfugiés et plus spécifiquement des enfants. La première est Graciela Viejo de la Puente. Cette sociologue diplômée de l'École sociale de Barcelone<sup>207</sup> est active dans les milieux de la bienfaisance et de la protection de l'enfance populaire de la Catalogne d'avant-guerre. Résidant en France depuis le mois de juillet 1937, elle est étroitement liée à la Phalange parisienne pendant l'année 1939, selon un rapport ultérieur des Renseignements généraux<sup>208</sup>. La deuxième collaboratrice de l'ambassadeur et du délégué extraordinaire pour coordonner le travail de rapatriement des mineurs en France est la marquise de Lambertye, ou Lina Sánchez Mata, qui serait à cette date la déléguée provinciale de l'organisation de bienfaisance de la FET, l'*Auxilio Social*<sup>209</sup>. Par une circulaire du 28 avril 1939, le ministère de l'Intérieur notifie aux préfets que : « Mlle Graciela de VIEJO de la PUENTE a été priée par les autorités consulaires espagnoles de faire les démarches nécessaires pour la recherche des réfugiés espagnols hébergés en France et pouvant être rapatriés<sup>210</sup>. » Si la marquise de Lambertye ne bénéficie pas du même statut officiel, le ministère de l'Intérieur est « en communication constante<sup>211</sup> » avec elle comme avec Graciela Viejo de la Puente au sujet des questions portant sur les enfants espagnols en France. José Félix de Lequerica transmet lui-même fréquemment les demandes de rapatriement qu'il reçoit à la marquise de Lambertye<sup>212</sup>. De son côté, Graciela Viejo de la Puente parvient à organiser, le 17 juillet 1939, une grande expédition qui ramène en Espagne près de deux cents enfants placés dans des familles de la région parisienne ou dans les anciennes colonies d'Ivry-sur-Seine, d'Asnières, de La Garenne-Colombes, de Saint-Prix (où ont été transférés en 1938

---

<sup>207</sup> [Communiqué de presse de l'association des élèves et diplômés de l'École sociale de Barcelone sans titre], *La Vanguardia*, 17 juillet 1930, p. 8.

<sup>208</sup> Rapport des Renseignements généraux « A.S. de la Marquise de VIEJO de la PUENTE Graciela, qui est chargée de la reconstitution de dossiers relatifs au rapatriement de réfugiés espagnols », 7 juin 1940. APP, BA 1667/27, dossier : « Phalange espagnole », sous dossier : « de Viejo de la Puente Graciela, née le 16 novembre 86 à Madrid. 2, rue Chambiges ». Paradoxalement, Graciela Viejo de la Puente démontre par la suite des sentiments antiallemands, qui l'éloignent des milieux phalangistes et conduit à son incarcération provisoire « par ordre du Général Franco qui la considérait comme suspecte au régime nationaliste » au début de l'année 1940.

<sup>209</sup> Francisco BLANCO, *Las Falanges del exterior*, S.I, autoédition électronique, 2012, p. 138, disponible à l'adresse Internet suivante : <http://lafalangedelexterior.blogspot.com.es>, consulté le 22 septembre 2014. Sur la FET parisienne, qui ne commence vraiment à exister que vers l'année 1939, voir Benito BERMEJO, « La Falange española en Francia », in Josefina Cuesta BUSTILLO et Benito BERMEJO (dirs.), *Emigración y exilio : españolas en Francia, 1936-1946*, Madrid, Eudema, 1996, pp. 228-242 ; pour le Service extérieur de la Phalange en général, voir Eduardo GONZÁLEZ CALLEJA, « El servicio exterior de Falange y la política exterior del primer franquismo : consideraciones previas para su investigación », *Hispania : Revista española de historia*, vol. LIV/1, n° 186, 1994, pp. 279-307.

<sup>210</sup> Circulaire n° 3 600 signée Jean Berthoin, secrétaire général, pour le ministère de l'Intérieur, aux préfets, 28 avril 1939. ADG, 4 M 535.

<sup>211</sup> « en comunicación constante ». Dépêche n° 777 de José Félix de Lequerica, ambassadeur d'Espagne, à Francisco Gómez-Jordana, ministre des Affaires étrangères, Paris, 29 juin 1939. AMAEC, R. 1260/123.

<sup>212</sup> Il lui transmet notamment les demandes qu'il reçoit du Secrétaire du nonce apostolique pour le rapatriement des enfants basques. Par exemple : Copie de la lettre de José Félix de Lequerica à la marquise de Lambertye, Paris, 6 juillet 1939. AGA (10) 97 54/11305, dossier 599.

déjà les enfants de l'ancienne colonie de Petite-Synthe dans le Nord) et, enfin, plusieurs enfants de l'ancienne colonie basque de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>213</sup>. Son travail de coordination avec la DERM est désormais d'autant plus important qu'à la fin du mois de mai, les espoirs d'Antonio Maseda ont été déçus : sans explication sur le fond, le ministre des Finances refuse d'accorder le million demandé. Aucune somme n'est attribuée. Le mémoire rédigé par Antonio Maseda lui est retourné « au cas où [il] pourrait réaliser le service mentionné sans faire appel à une aide budgétaire<sup>214</sup> ». C'en est fait de sa grande vision.

Il n'abandonne pourtant pas la partie. En juin 1939, il retourne à Paris pour s'entretenir avec l'ambassadeur. Les deux hommes conviennent d'un nouveau plan d'action : cette fois-ci, ils veulent obtenir du gouvernement français l'autorisation de :

rapatrier en bloc tous les enfants espagnols [...] sans la formalité préalable des réclamations de leurs représentants légaux [...] cette Délégation offrant la garantie formelle que si l'un des mineurs qui reviennent en Espagne est réclamé par la suite par ses parents ou représentants légaux, il sera rendu<sup>215</sup>.

Ainsi, l'absence de budget ne mine en rien les ambitions d'Antonio Maseda. En revanche, un rapatriement en une fois, coordonné avec le ministère de l'Intérieur, sera plus efficace et moins coûteux sur le long terme que le filet inégal et imprévisible des enfants qui filtrent peu à peu à travers la frontière. Mais le problème réside, comme dans les années précédentes, dans la réglementation administrative du ministère de l'Intérieur, qui impose toujours des demandes parentales légalisées et particulières pour chaque enfant. De ce fait, le rapatriement ne peut être abordé comme un problème global : il reste, en pratique, une somme de cas individuels à résoudre un par un. Le 21 avril 1939, le ministère de l'Intérieur, rappelle ces directives aux préfets :

Plusieurs de vos Collègues ont été saisis directement par des personnes demeurant en Espagne, de demandes tendant à obtenir le rapatriement d'enfants hébergés en France.

---

<sup>213</sup> Copie de la lettre du préfet des Basses-Pyrénées au commissaire divisionnaire de police spéciale à Hendaye, Pau, 14 juin 1939. ADPA 4 M 252. Pour une liste au moins partielle de ces enfants (comprenant 181 noms) : « Relación de niños ingresados al "Albergue del Pilar" el día 18 de Julio de 1939. Procedencia : Francia ». AGA (9) 17.12 51/21125. Nous n'avons pas trouvé trace que Graciela Viejo de la Puente ait organisé d'autres convois d'enfants par la suite.

<sup>214</sup> « por si pudiese realizarse por ese Ministerio el mencionado servicio sin necesidad de acudir al auxilio presupuestario ». Lettre du ministère des Finances au ministre de la Justice, Burgos, 26 mai 1939. AMTIN, fonds du CSPM, 780/4.

<sup>215</sup> « repatriar en bloque todos los niños españoles [...] sin previo trámite reclamaciones de sus representantes legales [...], ofreciendo garantía formal esta Delegación de que si alguno de los menores que vuelvan a España es reclamado posteriormente por sus padres o representantes legales, será devuelto. » Télégramme d'Antonio Maseda à Francisco Gómez-Jordana, ministre des Affaires étrangères [à destination de José Félix de Lequerica], Madrid, 10 juin [1939]. AMAEC, R. 1260/126.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il vous appartient de me transmettre ces demandes qui doivent être régularisées par la voie consulaire<sup>216</sup>.

Ceci semble paradoxal, sachant que la volonté gouvernementale de renvoyer au plus vite tous les réfugiés espagnols dans leur pays, enfants compris, ne fait aucun doute<sup>217</sup>. Elle transparaît d'ailleurs dans une seconde circulaire également envoyée aux préfets le 21 avril 1939<sup>218</sup>, puis dans une troisième, le 6 mai 1939, dans lesquelles le ministère de l'Intérieur sollicite les listes nominatives de tous les enfants espagnols hébergés sur le territoire sans leurs parents. L'objectif de ce travail est explicite :

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire procéder d'urgence au recensement des enfants espagnols suivants :

1°) Les orphelins (de père et de mère) et *dont le retour, en Espagne, peut par conséquent être envisagé sans aucun inconvénient.*

2°) Ceux, dont les parents qualifiés (du point de vue de la puissance paternelle), sont actuellement en Espagne et qui, *dans ces conditions, peuvent être rapatriés également sans difficultés*<sup>219</sup>.

Nous trouvons, dans diverses archives départementales, la trace des listes alors dressées par les préfets<sup>220</sup>. Mais les enfants qui y figurent ne sont pas rapatriés d'office : ces listes servent à retrouver leurs parents en Espagne, pour qu'ils demandent leurs rapatriements. De même qu'officiellement, le ministère de l'Intérieur n'ordonne jamais le rapatriement forcé des adultes espagnols réfugiés en France (tout en encourageant les pressions de toutes sortes<sup>221</sup>), de même, il maintient le prérequis des réclamations parentales pour les enfants. De ce fait, la convergence sur le fond entre les autorités françaises et espagnoles a finalement peu d'effets directs sur le terrain.

En juin 1939, conformément au plan d'action convenu avec Antonio Maseda, José Félix de Lequerica sollicite ainsi Albert Sarraut, dans l'espoir de faire enfin lever, ou au moins d'assouplir cet obstacle. Le ministre lui offre des paroles encourageantes :

Il fut d'accord avec moi quant à l'impossibilité de solliciter la déclaration des parents devant les consulats français. Il accepte personnellement notre proposition qu'il suffise que la requête soit déclarée au gouvernement espagnol, et il pense aborder la

---

<sup>216</sup> Circulaire n° 3413 signée Jean Berthoin, secrétaire général, pour le ministre de l'Intérieur, aux préfets (en communication au gouverneur de l'Algérie), 21 avril 1939. APP, BA 1667/27.

<sup>217</sup> Sur ce point, voir Maëlle MAUGENDRE, *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942)*, op. cit., p. 403-407 et 413-414.

<sup>218</sup> Copie de la circulaire n° 3414 signée Jean Berthoin, secrétaire général, pour le ministre de l'Intérieur, au gouverneur général de l'Algérie et aux préfets, Paris, 21 avril 1939. ADG, 4 M 530.

<sup>219</sup> Circulaire n° 3 919 signée Amédée Bussière, DGSN, pour le ministre de l'Intérieur, aux préfets, Paris, 6 mai 1939. ADG, 4 M 530. C'est nous qui soulignons.

<sup>220</sup> Par exemple : « Recensement des Espagnols (Réponse à la circulaire du 6 mai 1939). École de plein air d'Andernos », signé du directeur de la colonie, E. Esquerré, Andernos, 14 mai 1939. ADG, 4 M 530.

<sup>221</sup> Maëlle MAUGENDRE, *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942)*, op. cit., p. 413-417.



question en ce sens avec les Affaires étrangères, ministère à l'initiative originelle de la déclaration devant les consuls français<sup>222</sup>.

José Félix de Lequerica est alors très optimiste quant au succès de sa démarche. Le 8 juillet 1939, le consul d'Espagne au Havre l'informe, comme nombre de ses collègues avant lui dans des cas similaires<sup>223</sup>, des difficultés qu'il rencontre pour le rapatriement de huit enfants hébergés à l'orphelinat Francisco Ferrer, en raison de l'exigence de réclamations parentales en bonne et due forme par le sous-préfet de la ville. L'attitude de ce dernier ennuie d'autant plus le consul que :

en dépit de l'idéologie gauchiste des dirigeants de l'orphelinat, ceux-ci ne s'opposent pas au rapatriement, bien au contraire [...], au point qu'ils ont proposé eux-mêmes le rapatriement de sept des enfants en question et un seul m'a été réclamé directement par ses parents depuis l'Espagne<sup>224</sup>.

L'ambassadeur donne alors au consul de nouveaux arguments à opposer au sous-préfet du Havre : « récemment et eu égard aux raisons qui ont été exposées par cette Ambassade, le ministère de l'Intérieur a communiqué verbalement à l'un des secrétaires de cette dernière que cette condition ne serait plus exigée à l'avenir<sup>225</sup> ». Il est possible que ces assurances aient permis le départ des huit enfants de l'orphelinat Francisco Ferrer. Mais les espoirs de l'ambassadeur et d'Antonio Maseda sont finalement déçus car, « en dépit de son désir, le Gouvernement [français] ne crut pas pouvoir supprimer cette condition, étant donné qu'il s'agit d'une question de principe qui a toujours été rigoureusement observée en France dans des cas analogues<sup>226</sup> ». Loin d'assouplir sa pratique, le ministre de l'Intérieur précise à nouveau le 10 août 1939, au moyen d'une nouvelle circulaire, que le rapatriement de chaque enfant espagnol :

---

<sup>222</sup> « Estuvo de acuerdo conmigo en la imposibilidad de solicitar declaración de los padres ante los Consulados franceses. Acepta personalmente lo propuesto por nosotros de ser suficiente la declaración de solicitud del Gobierno español, y en ese sentido piensa tratar la cuestión con Asuntos Exteriores, Ministerio de donde brotó la iniciativa de la declaración ante los Consules franceses. » Dépêche n° 777 de José Félix de Lequerica à Francisco Gómez-Jordana, Paris, 29 juin 1939. AMAEC, 1260/123.

<sup>223</sup> Par exemple, dépêches n° 260 et n° 286 d'Enrique Beltrán, consul d'Espagne à Bordeaux, au ministre des Affaires étrangères espagnol à Burgos, Bordeaux, 6 et 19 juin 1939. *Ibid.*, R. 1260/127, dossier « Consulado Burdeos ».

<sup>224</sup> « A pesar de la ideología izquierdista de los directivos del Orfelinato, éstos no se oponen a la repatriación, antes bien [...], hasta el punto que 7 de los niños en cuestión han sido propuestos para ser repatriados por ellos mismos y solamente uno me ha sido reclamado directamente por sus padres desde España. » Dépêche n° 42 de Francisco L. Diez, chargé du consulat d'Espagne au Havre, à José Félix de Lequerica, n° 42, Le Havre, 8 juillet 1939. AGA (10) 97 54/11305, dossier 601.

<sup>225</sup> « recientemente y en atención a las razones que han sido expuestas por esta Embajada, el Ministerio del Interior ha comunicado verbalmente a uno de los Secretarios de la misma que dicho requisito no sería exigido en lo sucesivo. » Copie de la dépêche n° 540 de José Félix de Lequerica à Francisco L. Diez, Paris, 17 juillet 1939. *Ibid.*, dossier 602.

<sup>226</sup> « el Gobierno, a pesar de su deseo, no creyó poder suprimir tal requisito ya que [...] se trata de una cuestión de principio que siempre ha sido rigurosamente observada en Francia en casos análogos ». Dépêche n° 1128 de José Félix de Lequerica, ambassadeur d'Espagne, à Juan Luis Beigbeder y Atienza, ministre des Affaires étrangères espagnol à Burgos, Paris, 7 septembre 1939. AMAEC, R. 1260/123.

ne pourra être effectué que sur décision de ma part. À cet effet, mes services vous transmettront les seules demandes qui pourront être accueillies, c'est-à-dire celles qui auront été présentées par écrit par les parents des intéressés, visées et certifiées exactes par nos autorités consulaires<sup>227</sup>.

Quant aux orphelins, « il ne sera procédé, jusqu'à nouvel ordre, à aucun rapatriement ou transfert à l'étranger d'enfants se trouvant dans cette situation ». Le rappel à l'ordre est très clair – signe, sans doute, que ces instructions n'ont pas toujours été suivies par le passé :

Vous remarquerez et j'insiste sur ce point, que, dans tous les cas, l'autorisation de quitter notre pays n'est donnée à un enfant réfugié espagnol que par mes services : toutes ces affaires sont l'objet, après l'ouverture d'un dossier nominatif, d'un examen et d'une décision individuels<sup>228</sup>.

Dans ces conditions, la capacité d'action des autorités espagnoles dépend essentiellement des libertés éventuelles que prennent certains préfets avec les instructions ministérielles. Ainsi, le 3 août 1939, le consul d'Espagne à Bordeaux explique à l'ambassade :

Les préfectures ne peuvent rapatrier que les enfants dont les parents ont dûment présenté la requête signée par un consul français en Espagne. Bien entendu, tandis que certains s'en tiennent strictement à la lettre des textes, d'autres plus humains et compréhensifs nous les rapatrient à tout va<sup>229</sup>.

Parfois, il semble que les préfets aient pu croire les anciennes instructions ministérielles périmées (d'où leur rappel périodique). Ainsi, à Marseille, pendant les mois suivant son arrivée, le consul d'Espagne n'a « jamais [rencontré] de grande difficulté pour que les enfants [lui] soient livrés pour être envoyés en Espagne<sup>230</sup> ». Ce n'est qu'au début du mois d'août 1939 que la préfecture lui demande, pour la première fois, des réclamations parentales visées par les autorités consulaires et transmises par la voie diplomatique. Dans le Sud-Ouest, le consul à Bayonne admet les règles du jeu, mais parvient, avec la bienveillance des autorités, à les tourner à son avantage : il obtient du sous-préfet, Pierre Daguerre, les listes des enfants recueillis dans les nombreuses colonies toujours existantes dans la région, de même que celles du Lot-et-

---

<sup>227</sup> Circulaire n° 6879 signée Jean Berthoin, secrétaire général, pour le ministre de l'Intérieur, aux préfets « A/S des enfants espagnols hébergés en France », Paris, 10 août 1939. ADPA, 4 M 243, dossier « Circulaires ».

<sup>228</sup> *Ibid.* Il est possible que cette fermeté ait aussi à voir avec les divers projets de réémigration (vers le Chili ou l'URSS) qui sont dans l'air à la même période, la circulaire concernant tous les transferts d'enfants espagnols à l'étranger, quel que soit le pays.

<sup>229</sup> « Las Prefecturas no pueden repatriar más que los niños cuyos padres han presentado la debida petición firmada por un Consul francés en España. Claro está que mientras unos se atienen estrictamente a la letra, otros más humanos y comprensivos me los repatrian a la buena de Dios. » Dépêche d'Enrique Beltrán, consul à Bordeaux, à Eduardo Casuso, secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, Bordeaux, 3 août 1939. AGA (10) 97 54/11633, dossier 345.

<sup>230</sup> « Nunca hubo mayor dificultad en que los niños me fueran entregados para enviarlos a España. » Dépêche n° 388 d'Eduardo Becerra, consul à Marseille, à Francisco Gómez-Jordana, ministre des Affaires étrangères espagnol, Marseille, 2 août 1939. AMAEC, R. 1260/127, dossier « Consulado Marsella ».

Garonne grâce à la collaboration du préfet<sup>231</sup>. Ces informations sont immédiatement transmises à Antonio Maseda.

Ce n'est qu'en septembre 1939 que la politique du ministère de l'Intérieur prend enfin le tour attendu par les autorités espagnoles. Un mois après la circulaire du 10 août, qui réaffirmait le caractère individuel de chaque rapatriement d'enfant, le ministère de l'Intérieur opère le 19 septembre 1939 un revirement complet. Sa nouvelle circulaire engage ainsi les préfets à procéder

sans retard [...] à la mise en route via Hendaye, via Port Bou de tous les enfants espagnols hébergés en France, orphelins ou non, à l'exception toutefois de ceux dont les parents réfugiés sur notre sol seraient *vraiment* hors d'état de regagner, sans risques sérieux l'Espagne<sup>232</sup>.

Si le retournement de situation arrange les affaires des diplomates espagnols, on ne peut guère lui en attribuer le mérite. Certes, dès la déclaration de guerre française à l'Allemagne, le 3 septembre 1939, le nouveau ministre des Affaires étrangères espagnol, Juan Luis Beigbeder y Atienza, ordonne en urgence aux ambassadeurs d'Espagne d'intervenir auprès des gouvernements pour obtenir le retour des enfants « expatriés par les rouges<sup>233</sup> ». Le 6 septembre 1939, José Félix de Lequerica communique que le ministre des Affaires étrangères, Georges Bonnet, accède à la requête espagnole « du moment qu'il n'existe aucune opposition des parents<sup>234</sup> ». Mais il est peu probable que ce soit cette démarche qui provoque la circulaire du ministère de l'Intérieur. Celle-ci expose d'ailleurs clairement ses motifs :

L'état de guerre d'une part, et les nécessités de l'hébergement des populations françaises évacuées d'autre part, rendent plus que jamais désirable le retour en Espagne du plus grand nombre possible de réfugiés espagnols et surtout des éléments non susceptibles d'apporter à l'économie française le concours d'un travail utile<sup>235</sup>.

Cette circulaire provoque le rapatriement en bloc de nombreux groupes d'enfants et, notamment, des colonies du CAEE qui n'ont pas encore fermé. Ainsi, le 12 octobre 1939, une bonne partie des enfants hébergés au château de la Brévière sont rapatriés par le préfet de

---

<sup>231</sup> Rapport n° 193 de José M. Bermejo, consul d'Espagne à Bayonne, à Juan Luis Beigbeder, ministre des Affaires étrangères, Bayonne, 23 août 1939. *Ibid.*, dossier « Consulado Bayona ».

<sup>232</sup> Copie de la circulaire d'Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, aux préfets (en communication au gouverneur de l'Algérie), Paris, 19 septembre 1939. ADPA, 4 M 243, dossier « Circulaires », f. 58-59. C'est nous qui soulignons.

<sup>233</sup> « expatriados por los rojos ». Copie du télégramme n° 848 de Juan Luis Beigbeder à Antonio Maseda, Burgos, 5 septembre 1939. AMAEC, R. 1260/69. Juan Luis Beigbeder doit demander en urgence à Antonio Maseda de quels pays il s'agit, car il n'a été nommé au ministère que le 9 août 1939. Présidence de l'État (*Jefatura del Estado*), « Decreto nombrando Ministro de Asuntos Exteriores a don Juan Beigbeder Atienza » [décret du 9 août 1939], *Boletín Oficial del Estado*, n° 223, 11 août 1939, p. 4376.

<sup>234</sup> « cuando no existiera oposición padres ». Télégramme n° 546 de José Félix de Lequerica à Juan Luis Beigbeder, envoyé par téléphone, Paris, 6 septembre 1939. AMAEC, R. 1260/123.

<sup>235</sup> Copie de la circulaire d'Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, aux préfets (en communication au gouverneur de l'Algérie), Paris, 19 septembre 1939. ADPA, 4 M 243, dossier « Circulaires », f. 58-59.

l'Oise<sup>236</sup>. C'est aussi le cas dans la Loire, où tous les enfants encore placés dans des familles sont renvoyés en Espagne dès le mois de septembre. Mais certains préfets tardent à appliquer les nouvelles instructions ministérielles. Dans ces cas-là, les consuls d'Espagne et la DERM ne sont ni les seuls, ni les premiers à s'en plaindre. Car les comités d'accueil sont les premiers affectés. Ainsi, en octobre 1939, le trésorier de l'UD de la Loire, Claudius Buard, se lamente de ce que le préfet du Rhône n'imite pas son collègue de la Loire. Il demande à Georges Buisson d'intervenir lui-même auprès du ministère de l'Intérieur pour hâter sa décision :

Ce soir, j'ai même appris que la Préfecture [du Rhône] envisageait que les enfants soient réclamés régulièrement par leurs parents, et par la voie diplomatique. Cela rend la situation intenable. Il faut à tout prix que le Rhône prenne les mêmes mesures que la Loire. J'ai appris par la TSF que les enfants du Nord avaient été rapatriés. Pourquoi n'en serait-il pas de même à Lyon ?

D'autre part, la lettre de Chappuis [à Oullins dans le Rhône] souligne que la Préfecture de son département se refuse à rassembler les enfants et à désigner des convoyeurs. Mieux, ceux du Comité qui ont effectué ce travail n'ont pas été remboursés de leurs frais. À St Etienne tout a été réglé par l'Ad<sup>on</sup> préfectorale.

Je te demande de faire d'urgence une démarche pressante auprès du Ministère de l'Intérieur pour que cette question soit réglée une bonne fois pour toutes. À St Etienne nous ne pourrions en aucune façon recevoir les enfants qui nous seraient remis par les familles du Rhône<sup>237</sup>.

Ce courrier montre que Georges Buisson n'a pas coordonné le démantèlement du CAEE sur l'ensemble du territoire national, ni clairement communiqué sa décision à l'ensemble des comités départementaux et des UD, notamment à ceux qui géraient de manière autonome leur colonie ou leur groupe d'enfants placés en famille. Les responsables qui n'ont pas pris les devants au cours des mois précédents, comme l'ont fait les dirigeants de l'Isère, de la Haute-Savoie ou du pays de Montbéliard, ou qui n'ont pas voulu se séparer de leurs protégés, s'en plaignent désormais amèrement. Le 29 septembre 1939, le secrétaire de l'UD de la Haute-Garonne, Julien Forgues, fait état de la dette de 45 000 francs contractées auprès des fournisseurs de la colonie de La Glacière :

Il faudrait donc que je sache à quoi m'en tenir. De toute évidence, l'UD ne peut pas prendre en charge une telle somme. D'autre part, il ne serait ni juste ni raisonnable que le Comité d'Accueil nous laisse ainsi tremper dans le bain.

---

<sup>236</sup> Lettre du préfet de l'Oise au ministre de l'Intérieur (DGSN, 4ème Bureau), Beauvais, 12 octobre 1939 et pièce jointe : « Liste des réfugiés espagnols faisant partie du convoi de rapatriement du 12 Octobre ». CARAN, F/7/14729, dossier 16 « Oise ». Notre base de données montre cependant que plusieurs enfants du château de la Brévière sont alors transférés dans les colonies du comité suédois dans les Basses-Pyrénées qui, elles, ne fermeront pas avant mai 1940. Voir, sur ce point, la conclusion générale.

<sup>237</sup> Lettre de Claudius Buard à Georges Buisson, St-Etienne, 20 octobre 1939. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 49. Annexe 16.

Le devoir du Comité d'Accueil était avant que les fonds ne soient épuisés de prévenir les colonies sous son contrôle et d'assumer la charge du renvoi des enfants Espagnols dans leur pays d'origine, en en fixant la date extrême.

Or cela n'a pas été fait ; au contraire on nous laisse dans l'incertitude et puis un beau matin on ferme le robinet.

La conclusion de tout cela, et j'y insiste c'est que l'UD ne peut pas supporter cette dette et qu'il faut mon cher Buisson trouver le moyen de la libérer (et surtout me libérer) de cette dette.

Pour moi cela devient maintenant un cauchemar<sup>238</sup>.

Moins d'un mois plus tard, le consul d'Espagne à Toulouse se targue d'avoir obtenu le rapatriement global des 59 enfants de La Glacière et des 34 autres qui se trouvaient dans la colonie du Petit Capitole<sup>239</sup>. Au même moment, son collègue de Bordeaux, Enrique Beltrán, s'attribue un succès identique : « Enfin, après une lutte de trois mois comme le montre le nombre de dépêches que je vous ai envoyées sur cette question, le rapatriement en masse des enfants réfugiés en Charente-Inférieure a commencé<sup>240</sup>. » La seule lecture de ces dépêches, effectivement nombreuses, conduirait à surestimer significativement le rôle des représentants diplomatiques et consulaires franquistes dans le rapatriement des enfants espagnols. En réalité, les succès qu'ils obtiennent sont largement attribuables à la politique poursuivie par le ministère de l'Intérieur et les préfets et, plus encore, à la collaboration active des responsables de l'hébergement des enfants espagnols qui ne sont pas à la charge de l'État. Le rôle premier des comités et des familles d'accueil apparaît d'ailleurs, *a contrario*, dans les cas plus nombreux que l'on ne pourrait le croire où les enfants espagnols accueillis par le CAEE ne sont pas rapatriés, quoiqu'en disent les circulaires ministérielles ou les autorités consulaires espagnoles.

### 2.3. Le choix des familles et des enfants

En effet, ce n'est pas parce qu'un comité d'accueil local ou départemental se dissout que tous les enfants qu'il a placés sont rapatriés ou transférés vers d'autres lieux d'accueil. Pour ceux qui sont chez des familles, le choix incombe à ces dernières, en dernière instance, surtout si leur filleul n'est pas réclamé par ses parents. Nombreux sont celles qui expriment le désir de

---

<sup>238</sup> Lettre de Julien Forgues, secrétaire de l'UD de la Haute-Garonne, à Georges Buisson, secrétaire adjoint de la CGT, Toulouse, 29 septembre 1939. *Ibid.*, f. 17.

<sup>239</sup> Dépêche n° 245 de J. M. Estrada, consul à Toulouse, à Ramón Serrano Suñer, ministre des Affaires étrangères espagnol, Toulouse, 20 octobre 1939. AMAEC, R. 1260/127, dossier « Consulado Toulouse ». La colonie du Petit Capitole était soutenue par le CAEE et la mairie de Toulouse d'après la liste « Colonies des enfants établies en France, dirigées et contrôlées par la délégation espagnole pour l'enfance évacuée (4 mai 1938) », 4 mai 1938. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 27-31.

<sup>240</sup> « Por fin y después de una lucha de tres meses como lo demuestran [sic] el número de Despacho [sic] remitidos a V.E. sobre este asunto, se ha comenzado la repatriación en masa de los niños refugiados en La Charente-Inférieure. » Dépêche n° 464 d'Enrique Beltrán, consul d'Espagne à Bordeaux, à Juan Luis Beigbeder, Bordeaux, 9 octobre 1939. AMAEC, R. 1260/127, dossier « Consulado Burdeos ».

le voir néanmoins rentrer en Espagne. C'est le cas par exemple de José Prats qui a recueilli, pendant l'été 1937, une petite fille alors âgée de huit ans, sous le contrôle du CAEE des Bouches-du-Rhône. En octobre 1939, il écrit directement au maire de Bilbao pour lui expliquer qu'il a « cru que la guerre étant terminée, ses parents la réclameraient, mais jusqu'à maintenant cela n'a pas été le cas<sup>241</sup> ». Ne pouvant la garder plus longtemps, il demande au maire de bien vouloir intercéder auprès des parents en question pour qu'ils envoient la réclamation désirée : avec l'aide du responsable du Secrétariat du nonce apostolique pour le rapatriement des enfants basques, Ramón Gríful, c'est chose faite le mois suivant<sup>242</sup>. Madame Fornès à Lyon, qui s'est également vu confier une petite fille de Bilbao par le CAEE de la Loire, fait le même choix. Quoiqu'elle soit « très satisfaite<sup>243</sup> » de sa filleule, elle est « obligée de [s]'en séparer, car avec ces événements [elle] ne travaille plus beaucoup ». Elle demande donc à Claudius Buard de bien vouloir veiller à faire rapatrier l'enfant « ainsi que des deux frères qui se trouvent à Rive de Gier, sa famille désirent [sic] je crois les recevoir », écrit-elle. Si nous connaissons cette lettre, qui se trouve dans le fonds du CAEE parisien, c'est d'ailleurs parce que Claudius Buard s'en sert pour démontrer à Georges Buisson la nécessité de s'occuper en urgence du rapatriement global des enfants hébergés dans le Rhône<sup>244</sup>. Ce cas est sans doute très fréquent. Ainsi, en mai 1939, Antonin Albert signale que dans l'Isère également, les « familles écrivent qu'elles ont fait leur devoir, mais que la guerre est terminée depuis 3 mois et qu'elles ne peuvent continuer ce sacrifice qui dure depuis 2 ans ½<sup>245</sup> ». Techniquement, la guerre n'est pas finie depuis trois mois à cette date, mais depuis deux mois tout au plus. Cette exagération, qu'elle soit le fait des familles ou celui d'Antonin Albert, est révélatrice de la lassitude des accueillants. Ceci ne signifie d'ailleurs pas nécessairement que la participation de ces familles au programme du CAEE est née du seul désir humanitaire de protéger les enfants espagnols des dangers de la guerre, ou d'un engagement antifasciste qui aurait partiellement perdu sa raison d'être après la défaite de la République. Leurs motifs au moment d'accepter un enfant sous leur garde, puis de le rendre, peuvent être mêlés et complexes. Ainsi, en juillet 1937 à Bordeaux, Carlos Martin recueille un orphelin de douze ans, originaire de Bilbao. Il fait alors une « demande

---

<sup>241</sup> « Creí que acabada la guerra sus padres la reclamarían pero hasta ahora no ha sido así. » Lettre de José Prats au maire de Bilbao, Marseille, 22 octobre 1939. ASV, Arch. Nunz. Madrid, b. 978, fasc. 4, f. 640.

<sup>242</sup> Copie de la réponse de Ramón Gríful à José María Oriol y Urquijo, maire de Bilbao, Bilbao, 9 novembre 1939. *Ibid.*, f. 639.

<sup>243</sup> Lettre manuscrite de Mme Fornès à Claudius Buard, Lyon, 9 octobre 1939. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 48.

<sup>244</sup> Lettre de Claudius Buard à Georges Buisson, Saint-Étienne, 12 octobre 1939. *Ibid.*, f. 47.

<sup>245</sup> Lettre d'Antonin Albert à Georges Buisson, 24 mai 1939. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 26-27.

d'adoption<sup>246</sup> ». Mais en novembre 1938, il communique au consul que « se trouvant actuellement dans une situation un peu précaire<sup>247</sup> », il souhaite que l'enfant « soit recueilli momentanément au Centre de Talence ». En réalité, le problème est ailleurs. Carlos Martin n'est pas satisfait de son filleul, à l'inverse de Madame Fornès de Lyon : « Cet enfant a la manie du vol ; il a eu plusieurs fois à se plaindre de lui et semble incorrigible [sic]<sup>248</sup>. » Carlos Martin le garde néanmoins car, comme il s'en explique en août 1939, « à cette époque là vu les événements je decida [sic] d'accords [sic] avec le Consul, de garder malgré tout le gosse jusque à la fin de la guerre, esperant en même temps qu'il s'amanderait [sic<sup>249</sup>] ». La guerre étant finie, il demande l'intercession du préfet de la Gironde pour faire rapatrier l'enfant chez sa « sœur, à St Sébastien, qui serait placée comme domestique chez un docteur<sup>250</sup> ». En effet, explique-t-il, « mes opinions politiques m'empêchent de me mettre en rapport avec le Consul Espagnol actuel<sup>251</sup> ». Devant la lenteur de la procédure officielle, Carlos Martin finit pourtant par changer d'avis. En octobre 1939, il prend contact avec le nouveau consul franquiste à Bordeaux, grâce auquel l'enfant est promptement renvoyé en Espagne<sup>252</sup>.

Le rapatriement des enfants dépend donc, dans certaines circonstances, des familles qui les ont accueillis. Or, celles-ci peuvent décider de faire un choix différent de celui de Madame Fornès ou de José Prats, selon leur condition de vie ou leur attachement à l'enfant en question. Elles gardent parfois ce dernier avec l'accord de sa famille d'origine en Espagne. Même après un rapatriement en 1939, il n'est pas rare que les deux familles, espagnole et française, se mettent d'accord pour une ré-expatriation dans les années suivantes, la situation économique et politique de l'Espagne d'après-guerre étant très difficile<sup>253</sup>. Dans le cas du couple Reynes, un tel arrangement est inutile, car le garçon de dix ans qu'ils ont accueilli en 1937, suite aux évacuations de Bilbao, est orphelin. Cinq ans plus tard, en 1942, il habite toujours avec eux.

---

<sup>246</sup> Rapport n° 8495 de l'inspecteur de Sûreté Junqua au commissaire, chef de la Sûreté, de la police de Bordeaux, Bordeaux, 16 septembre 1939. ADG, 4 M 531.

<sup>247</sup> Lettre de Juan Climent, consul d'Espagne à Bordeaux, au préfet de la Gironde, 18 novembre 1938. *Ibid.*

<sup>248</sup> Rapport n° 8495 de l'inspecteur de Sûreté Junqua au commissaire, chef de la Sûreté, de la police de Bordeaux, Bordeaux, 16 septembre 1939. *Ibid.*

<sup>249</sup> Lettre manuscrite de Carlos Martin au préfet de la Gironde, Bordeaux, Bordeaux, 4 août 1939. *Ibid.*

<sup>250</sup> Rapport n° 8495 de l'inspecteur de Sûreté Junqua au commissaire, chef de la Sûreté, de la police de Bordeaux, Bordeaux, 16 septembre 1939. *Ibid.*

<sup>251</sup> Lettre manuscrite de Carlos Martin au préfet de la Gironde, Bordeaux, Bordeaux, 4 août 1939. *Ibid.*

<sup>252</sup> Lettre manuscrite de Carlos Martin au préfet de la Gironde, Bordeaux, Bordeaux, 20 octobre 1939. *Ibid.*

<sup>253</sup> C'est par exemple le cas de Madame Baptiste qui réside au parc Saint-Maur, et qui demande l'autorisation de récupérer Santiago, arrivé en France avec l'expédition du 20 mars 1937 depuis Bilbao. Dépêche n° 133 de José Félix de Lequerica, ambassadeur d'Espagne à Paris, à Francisco Gómez Jordana, ministre des Affaires étrangères, Paris, 27 janvier 1940. AMAEC, R. 1260/126. On trouve dix dossiers portant sur des demandes similaires entre 1949 et 1952 dans les fonds du CSPM, qui statue sur ces demandes. Il rend à chaque fois un avis positif. AMTIN, fonds du CSPM, 786/8.

Ceux-ci adressent alors au consulat d'Espagne à Paris une demande d'adoption en bonne et due forme, avec l'appui d'un avocat. Leur dossier porte la trace des conditions politiques de l'époque, tant en France qu'en Espagne : les Reynes semblent anticiper des préventions de nature politique contre leur demande. De fait, ils résident à Vitry-sur-Seine et, l'époux est secrétaire à la mairie de Villejuif depuis 1931 – deux bastions du communisme municipal depuis les années 1920. Dans leur lettre d'accompagnement, ils précisent ainsi avoir accueilli l'enfant « poussés par des sentiments de charité chrétienne, étrangers à tout motif politique<sup>254</sup> ». Ils joignent à leur demande un certificat du vicaire de Villejuif assurant que l'enfant fréquente bien le patronage municipal et a fait sa communion solennelle, un deuxième de l'abbé Petigat attestant la « parfaite honorabilité<sup>255</sup> » du père adoptif, Manuel Reynes, et un troisième du maire de Villejuif indiquant que ce dernier « n'a jamais appartenu au Parti communiste et qu'il n'a jamais eu d'agissement politique à ce titre<sup>256</sup> ». Ce n'est pourtant pas, contre toute attente, des suspicions de cette nature qui font hésiter la Commission permanente du CSPM lorsque, le 4 novembre 1942, elle examine la demande d'adoption :

cette Commission permanente [...], afin de pouvoir rédiger son rapport en toute connaissance de cause, a décidé de communiquer au ministère des Affaires étrangères l'opportunité [...] de recevoir directement la déclaration verbale du mineur Paulino Rodríguez Mulero lui-même, sur les personnes avec lesquelles il vivait à Bilbao lorsqu'il a été évacué ; sur sa situation actuelle par rapport au couple qui l'accueille et sur le traitement et l'affection qu'il en reçoit, c'est-à-dire, l'expression concrète de son désir à ce sujet, étant donné qu'il n'existe aucune déclaration directe du mineur dans les documents joints à la demande<sup>257</sup>.

La décision de l'enfant semble donc être la clé de l'acceptation du dossier. Celui-ci se clôt cependant sur cette dernière pièce et nous ignorons quelle décision a finalement été rendue. Dans tous les cas, il est probable que Paulino Rodríguez reste à Vitry-sur-Seine, qu'il soit adopté ou non.

La démarche des Reynes apparaît, du moins telle qu'ils la présentent eux-mêmes, comme un choix personnel, qu'ils prennent bien soin de distinguer de toute affiliation politique.

---

<sup>254</sup> « por sentimientos de caridad cristiana, ajenos a todo motivo político ». Lettre de Manuel Reynes et de Mme Pasquet épouse Reynes au consul d'Espagne en France, Paris, 6 août 1942. *Ibid.*, 834/1, sous-dossier : « Menor Paulino Rodríguez Mulero. Adoptantes : Matrimonio francés : Manuel Reynes y Elisa Pasquet. 1942 ».

<sup>255</sup> Certificat de l'abbé A. Petigat, Paris, 5 avril 1942. *Ibid.*

<sup>256</sup> Certificat signé par ordre du maire de Villejuif, 30 avril 1942. *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>257</sup> « Dicha Comisión Permanente [...] ha acordado expresar a ese Ministerio de Asuntos Exteriores, para poder emitir con pleno conocimiento el informe solicitado, la conveniencia de que [...] se recibiera directamente la manifestación verbal del propio menor Paulino Rodríguez Mulero, sobre personas con quienes vivía en Bilbao al ser evacuado; su situación actual con respecto al matrimonio que le tiene recogido y cual sea el trato y afecto que recibe de éste, es decir, la expresión concreta de su deseo con respecto al particular, ya que no existe ninguna manifestación directa del menor en los documentos unidos a la instancia. » Dépêche de Mariano Puigdollers, vice-président du CSPM, au sous-secrétaire aux Affaires étrangères, Madrid, 4 novembre 1942. *Ibid.*



Le recrutement des familles d'accueil en 1937 et 1938 s'appuie cependant, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, sur des réseaux d'interconnaissance et de militantisme antérieurs au CAEE et qui sortent même sans doute renforcés de cette nouvelle expérience. Il semble que la dimension collective de la participation au dispositif d'hébergement des enfants espagnols joue dans la résistance obstinée qu'oppose pendant plusieurs mois un groupe de familles oranaises au rapatriement de leurs protégés. Vers la fin de l'année 1939, c'est un diplomate espagnol particulièrement investi dans la cause du rapatriement qui est envoyé à Oran<sup>258</sup>. Représentant franquiste officieux à Berne au cours des années précédentes, Bernabé Toca souligne dès l'été 1937 le caractère néfaste pour l'image de marque du régime franquiste des évacuations enfantines menées par les républicains. Après l'arrivée en Suisse des 41 enfants transférés par le CNCAB, il alerte sa hiérarchie sur le risque que la population locale considère « le Gouvernement rouge [comme] l'initiateur d'une œuvre éminemment sympathique et de charité envers les enfants<sup>259</sup> ». Deux ans et demi plus tard à Oran, il s'intéresse toujours autant à la question et cherche à coordonner lui-même le rapatriement des groupes évacués un an auparavant. Prévoyant un départ global le 25 novembre 1939<sup>260</sup>, il parvient même à négocier de sorte que le préfet prenne en charge le transport par train jusqu'à la frontière avec le Maroc espagnol, pour un coût d'environ 15 000 francs<sup>261</sup>.

Mais Bernabé Toca se heurte à la résistance passive des familles d'accueil. Alors que 115 enfants sont inscrits pour être rapatriés, seuls 82 d'entre eux sont présents au point de rendez-vous le jour dit<sup>262</sup>. Deux mois plus tard, la même scène se répète. Cette fois, ce sont 51 enfants qui sont convoqués à la gare d'Oran<sup>263</sup> mais seuls 31 d'entre eux répondent à l'appel<sup>264</sup>. À la fin du mois mai 1940, Bernabé Toca arrive encore à en rapatrier six de plus<sup>265</sup>. Mais

---

<sup>258</sup> Il arrive à une date qui nous est inconnue. Nous savons cependant qu'en avril 1939, c'est Ángel Díaz de Tuesta qui occupe ce poste. Celui-ci se montre nettement moins proactif en matière de rapatriement d'enfants : il demande d'ailleurs à une mère, en avril 1939, de financer le retour en Espagne de sa fille. Lettre d'Ángel Díaz de Tuesta, consul d'Espagne à Oran, à Mme Ruiz, veuve Jorro, Bessèges (Gard), Oran, 26 avril 1939. AGA (10) 66/4131.

<sup>259</sup> « ...ven al Gobierno rojo activador de una obra sumamente simpática y de caridad para los niños ». Rapport de Bernabé Toca, non daté, cité dans Sebastian FARRÉ, « Política y propaganda : niños refugiados en Suiza durante la Guerra Civil », *op. cit.*, p. 118.

<sup>260</sup> Nous n'avons malheureusement pas trouvé de dépêche de Bernabé Toca antérieure au mois de novembre 1939 depuis Oran.

<sup>261</sup> Dépêche n° 171 de Bernabé Toca, consul à Oran, à Juan Luis Beigbeder, ministre des Affaires étrangères espagnol, Oran, 23 novembre 1939. AMAEC, R. 1260/127, dossier « Consulado Oran ».

<sup>262</sup> Dépêche n° 191 de Bernabé Toca à Juan Luis Beigbeder, Oran, 5 décembre 1939. *Ibid.*

<sup>263</sup> Dépêche n° 19 de Bernabé Toca à Juan Luis Beigbeder, Oran, 29 janvier 1940. *Ibid.*

<sup>264</sup> Dépêche n° 27 de Bernabé Toca à Juan Luis Beigbeder, Oran, 7 février 1940. *Ibid.*

<sup>265</sup> Dépêche n° 164 de Bernabé Toca à Juan Luis Beigbeder, Oran, 7 juin 1940, et pièce jointe : « Relación nominal de los menores españoles refugiados en el Orasenado que han sido repatriados el día 27 de mayo de 1940 ». *Ibid.*, R. 1260/123. Parmi ces enfants rapatriés, plusieurs se trouvent en fait avec leurs parents. Seuls six

nombre d'entre eux continuent à lui échapper. Au long de ses dépêches, le consul général à Oran distingue trois responsables à ses difficultés. Il blâme souvent le manque de bonne volonté des autorités préfectorales françaises qui « n'obligent pas les familles qui aujourd'hui retiennent [les enfants] pour qu'elles les rendent sans retards supplémentaires<sup>266</sup> ». En février 1940 encore, le préfet d'Oran continue apparemment de réclamer des demandes parentales dans les formes, légalisées par les consuls de France en Espagne<sup>267</sup>, alors que la dernière circulaire en date du ministère de l'Intérieur précise sans équivoque que tous les orphelins ou « les enfants dont les parents sont en Espagne<sup>268</sup> » seront « obligatoirement » rapatriés. Or, tel est bien le cas des enfants hébergés à Oran. Circonstance aggravante, les familles d'origine font preuve, selon Bernabé Toca, de « laisser-aller<sup>269</sup> » : quoique contactées à plusieurs reprises, notamment par l'entremise de la DERM dès le mois de septembre 1939<sup>270</sup>, elles ne font pas toutes les démarches nécessaires auprès des consulats de France. Les coupables principaux sont cependant les familles d'accueil :

Nombre d'entre elles étaient ou continuent à être marxistes, et elles ne comptent pas perdre la moindre occasion de poursuivre leur propagande insidieuse et néfaste. Deux ou trois d'entre elles ont exhibé ici des lettres des parents respectifs, dans lesquelles, bien entendu, ceux-ci leur confient les enfants pour encore quelques temps<sup>271</sup>.

Dans cette résistance particulière des familles d'accueil oranaises, dont nous n'avons pas trouvé d'équivalent ailleurs, plusieurs facteurs jouent sans doute. Tout d'abord, contrairement aux familles de la Loire, de l'Isère ou des Bouches-du-Rhône, celles d'Oran n'hébergent pas leurs pupilles depuis près de deux ans lorsque la guerre civile se termine mais, tout au plus, depuis six mois : à notre connaissance, les 152 enfants qui arrivent à Oran depuis Barcelone y sont amenés entre le 11 juin et le 27 septembre 1938 (voir le début de ce

---

d'entre eux appartiennent à l'un des convois d'enfants isolés accueillis par le CAEE d'Oran pendant l'été et l'automne 1938.

<sup>266</sup> « No conminan a las familias que hoy les retienen para que los entreguen sin mayores dilaciones. » Dépêche n° 19 de Bernabé Toca à Juan Luis Beigbeder, Oran, 29 janvier 1940. *Ibid.*, R. 1260/127, dossier « Consulado Oran ».

<sup>267</sup> Dépêche n° 27 de Bernabé Toca à Juan Luis Beigbeder, Oran, 7 février 1940. *Ibid.*

<sup>268</sup> Circulaire n° 515 d'Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, aux préfets, Paris, 7 février 1940. ADPA, 4 M 243, dossier « Circulaires ».

<sup>269</sup> Dépêche n° 191 de Bernabé Toca à Juan Luis Beigbeder, Oran, 5 décembre 1939. AMAEC, R. 1260/127, dossier « Consulado Oran ».

<sup>270</sup> Télégramme n° 925 de Juan Luis Beigbeder à Antonio Maseda, Burgos, 19 septembre 1939. *Ibid.*, R. 1260/16.

<sup>271</sup> « Muchas de ellas eran o siguen siendo marxistas y no han de perder ocasión para proseguir su propaganda insidiosa y nefasta. Dos o tres de ellas han exhibido aquí cartas de los respectivos padres, en las que, desde luego, les confían los niños por algún tiempo más. » Dépêche n° 191 de Bernabé Toca à Juan Luis Beigbeder, Oran, 5 décembre 1939. *Ibid.*, 1260/127, dossier « Consulado Oran ».

chapitre<sup>272</sup>). La lassitude, omniprésente dans les courriers des familles d'accueil métropolitaines à partir de la deuxième moitié de l'année 1938, se vérifie sans doute beaucoup moins à Oran à la fin de l'année 1939. Ensuite, la grève du 30 novembre 1938 a été relativement peu suivie en Algérie et n'a pas eu les mêmes effets économiques sur le monde ouvrier qu'en métropole<sup>273</sup>. Enfin, on sent à travers les dépêches du consul que l'attitude des familles oranaises n'est pas un phénomène individuel. Une forme de résistance collective s'organise, mais les sources nous manquent pour l'analyser plus avant. Quoique le CAEE d'Oran ait alors disparu<sup>274</sup>, la mobilisation des familles d'accueil, elle, continue.

Les dernières dépêches de Bernabé Toca dont nous ayons connaissance datent de mars 1941. Il a alors identifié 21 enfants évacués par le CNIE en 1938 se trouvant à Oran, et pour lesquels il dispose apparemment de réclamations parentales. Mais ces dernières ne complaisent pas au préfet qui exige encore et toujours que chacune d'entre elles soit « formulée par les parents respectifs devant un agent consulaire français en Espagne, certifiée conforme par ce dernier et *visée par le ministre des Affaires étrangères*<sup>275</sup> ». Cette dernière condition est particulièrement étonnante. En effet, elle fait écho aux anciennes circulaires de l'ambassade d'Espagne républicaine (notamment la circulaire n° 61 du 19 novembre 1937, voir chapitre 6), mais ne figure dans aucune des instructions du ministère de l'Intérieur français, même en 1937. Il est probable que l'attitude particulièrement peu collaborative du préfet est moins liée à son éventuelle complaisance envers les anciennes autorités républicaines qu'aux tensions très fortes créées par les velléités impériales espagnoles sur l'Oranie et au risque d'ouverture d'un front en Afrique du Nord, en cas de déclaration de guerre de l'Espagne aux côtés des puissances de l'Axe<sup>276</sup>. Le 25 février 1941, Bernabé Toca tente encore une nouvelle démarche auprès du

---

<sup>272</sup> Notre documentation ne nous permet pas de comparer ce cas avec celui du Maroc. Nous savons seulement que 16 enfants sont rapatriés de Casablanca entre le 14 juin et le 14 septembre 1939, que 15 autres sont censés l'être le 29 septembre et que 75 sont « en attente » d'être rapatriés par le consulat d'Espagne à Casablanca le 29 septembre 1939. « Relación de niños repatriados hasta el día 26 septiembre 1939 », « Relación de niños que marchan repatriados mañana 29 septiembre 1939 », « Relación de niños pendientes de repatriación en 29 septiembre 1939 ». AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>273</sup> Nous remercions Claire Marynower pour ces indications sur ce point.

<sup>274</sup> Bernabé Toca le mentionne, sans en donner la date. Copie de la lettre n° 656 de Bernabé Toca au préfet d'Oran, 25 février 1941. AMAEC, R. 1260/16.

<sup>275</sup> « formulada por los padres respectivos ante un Agente Consular francés en España, certificada conforme por éste y visada por el Ministro de Negocios Extranjeros ». Dépêche n°68 de Bernabé Toca à Ramón Serrano Suñer, ministre des Affaires étrangères, Oran, 28 février 1941. *Ibid.* C'est nous qui soulignons.

<sup>276</sup> Michel CATALA, *Les relations franco-espagnoles pendant la Deuxième Guerre mondiale, op. cit.*, p. 131-153.

préfet, tant pour faire rapatrier les 21 enfants qu'il a localisés que pour identifier les autres, qu'il croit nombreux<sup>277</sup> :

Je vous remets ci-joint une liste des enfants qui n'ont pu être encore rapatriés par suite de la résistance opposée par les familles qui les hébergent. Il y en a bien d'autres et il serait à désirer que la liste complète des enfants espagnols reçus et distribués, avec indication des personnes qui les hébergent et leurs adresses nous fût transmise par le « Comité Oranais d'accueil aux enfants d'Espagne », qui existait sous le patronage de la « CGT » et du « SNI », dont le siège était rue Jalras, n° 2 à Oran et l'économiste Mr. Ouhayoun Joseph, instituteur, domicilié rue Manégat, N°4, Oran [sic<sup>278</sup>].

Il semble que le consul ait obtenu en partie gain de cause. En effet, dans les fonds de la DERM se trouvent les listes des deux premiers convois organisés par le comité oranais aux enfants d'Espagne. Il les obtient donc bel et bien après ce courrier et les transmet à la DERM<sup>279</sup>. Mais le dossier des correspondances de Bernabé Toca à ce sujet s'arrête là : soit que nous n'en ayons pas trouvé la suite, soit qu'il ait fini par abandonner la partie.

## Conclusion

À la fin de l'année 1939, le dispositif du CAEE est entièrement démantelé, et l'organisation elle-même a virtuellement disparu. En 1940, les responsables nationaux et locaux liquident les comptes de leur œuvre passée. En janvier, Georges Buisson verse au secrétaire de l'UD de la Haute-Garonne, Julien Forgues, la première tranche de 10 000 francs des 44 000 qu'il lui doit<sup>280</sup>. Il demande à Antonin Albert, dans l'Isère, de transférer son solde aux gérants de l'ancien orphelinat Francisco Ferrer, où l'hébergement des enfants espagnols a également laissé un déficit<sup>281</sup>. En mai 1940, la section locale de Nogent-sur-Marne se réunit : elle a encore quatre enfants à sa charge, dont un en instance de rapatriement et une fratrie de trois dont l'« examen de la situation<sup>282</sup> » est prévu. À la CGT, le papier à en-tête du CAEE est encore utilisé, à l'occasion. Ce n'est plus Georges Buisson, parti pour Lyon en juin 1940, qui s'en sert mais Marthe Terrier, l'une des anciennes secrétaires appointées par le comité<sup>283</sup>. Son seul objet

---

<sup>277</sup> Si comme nous le croyons, seuls 152 enfants ont été évacués à Oran en 1938, il n'en reste sans doute pas beaucoup plus que les 21 enfants connus de Bernabé Toca.

<sup>278</sup> Copie de la dépêche n° 656 de Bernabé Toca au préfet du département d'Oran, 25 février 1941. AMAEC, R. 1260/16.

<sup>279</sup> « Comité oranais d'accueil aux enfants d'Espagne (1<sup>er</sup> convoi) » et « 2<sup>ème</sup> convoi », sans date [juin-juillet 1938]. AGA (9) 17.12 51/21124.

<sup>280</sup> Lettre de Julien Forgues à Georges Buisson, Toulouse, 1<sup>er</sup> février 1940. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 22.

<sup>281</sup> Lettre de f. Lecomte à Georges Buisson, Le Havre, 1<sup>er</sup> février 1940. *Ibid.*

<sup>282</sup> Lettre de L. Demissy au préfet de police de Paris, Nogent-sur-Marne, 29 avril 1940. APP, BA 2159/400-099.

<sup>283</sup> Les appointements des secrétaires et inspecteurs du CAEE se trouvent dans IHS-CGT, 97 CFD 45/5.

est désormais de « fournir les renseignements nécessaires au rapatriement des enfants<sup>284</sup> » lorsque des demandes continuent de lui parvenir.

Ce démantèlement est sans doute précipité par le constat, évident dès le mois de janvier 1939, de la défaite de la République. Mais la décision de mettre fin aux activités du CAEE et la rapidité avec laquelle elle commence à être mise en œuvre ne peuvent se comprendre sans faire référence aux éléments d'une histoire qui ne concerne pas, en tant que telle, la guerre civile espagnole, mais celle du mouvement ouvrier et de l'organisation cégétiste. L'augmentation des rapatriements d'enfants n'est pas le résultat mécanique de la reconnaissance par la France du gouvernement de Burgos ou de la fin de la guerre civile. Elle ne peut pas non plus être interprétée comme un échec du CAEE à résister à la politique du ministère de l'Intérieur, aux abus des préfets ou encore aux manœuvres des consuls franquistes ou de la Phalange. La fin de la cause des enfants espagnols évacués est d'abord la conséquence d'une démobilisation, tant de ses principaux animateurs que des soutiens à la base. En un sens, la liquidation de son œuvre est la dernière action de Georges Buisson en tant que secrétaire du CAEE. Le plus grand reproche que lui adressent ses collaborateurs, c'est de ne pas l'avoir mieux anticipée et organisée.

---

<sup>284</sup> Lettre de Marthe Terrier, pour le secrétaire CAEE, au préfet de la Charente-Inférieure, 7 janvier 1941. ADCM, 5 M 6/26. Annexe 17.

## Conclusion

Le questionnement à l'origine de cette thèse est né d'un constat : celui de la multiplicité des acteurs qui se sont intéressés à la cause de l'évacuation et de l'accueil d'enfants espagnols en France, qui s'y sont impliqués, voire, parfois, qui se sont affrontés à son sujet. L'attrait de ce programme d'évacuation ne nous semblait pas aller de soi. Déplacer exprès des enfants d'un pays à l'autre est une opération coûteuse financièrement et complexe techniquement, beaucoup plus que l'envoi de vivres ou l'ouverture d'une souscription. Son bénéfice n'était pas non plus évident. Pour aider la République espagnole à vaincre, d'autres actions semblaient plus efficaces, y compris dans le domaine de l'aide matérielle. Pour ce qui est du secours à l'enfance en guerre, un plan d'aide alimentaire toucherait plus d'enfants que le transfert en France d'une population nécessairement moins nombreuse. Enfin, les divers groupes impliqués – la CGT, les catholiques du CNCAB, les femmes du SIFERE – ne pouvaient espérer aucun gain direct de cette action : ni les enfants espagnols, ni leurs parents ne faisaient partie de leurs adhérents ou partisans potentiels. En ce sens, même s'il leur ressemblait fortement, ce programme ne pouvait être interprété à la même aune que les services de protection de l'enfance ou de loisirs enfantins développés par divers groupes politiques et syndicaux en France à la même époque. Comme le montre Laura Lee Downs dans son étude sur les Croix-de-Feu, la création d'une branche d'action sociale au sein de cette ligue d'extrême-droite et, notamment, de colonies de vacances pour les enfants démunis des classes populaires, s'inscrivait explicitement dans une stratégie de « conquête politique des milieux ouvriers » des « zones rouges<sup>1</sup> » de Lyon et de Paris. Ces analyses ne pouvaient être appliquées à notre cas. Il s'agissait donc d'éclairer les raisons et le processus de mise en œuvre d'une mobilisation qui échappait largement aux interprétations usuelles des mouvements sociaux.

---

<sup>1</sup> Laura Lee DOWNS, « “Nous plantions les trois couleurs”. Action sociale féminine et reconstitution des politiques de la droite française : Le mouvement Croix-de-Feu et le Parti social français, 1934-1947 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 3, 2011, p. 126.

## **L'alliance du politique et de l'humanitaire : formation du consensus ou discrédit moral ?**

Au cours de cette enquête, une première explication de l'attrait de la cause des enfants espagnols évacués en France s'est imposée : sa nature *polysémique*. Le déplacement d'enfants permet de soutenir la lutte militaire – objectif apparaissant immédiatement comme relevant de l'action politique antifasciste – *et* de sauver des vies enfantines – semblant de prime abord se rattacher à des buts humanitaires. Cette cause ouvre ainsi aux acteurs qui s'y engagent des possibilités nouvelles en leur permettant de prendre position face à la guerre d'Espagne *autrement* et de jouer, précisément, sur l'ambivalence entre les dimensions politiques et humanitaires de l'aide à l'enfance républicaine.

C'est d'abord le cas à la CGT. On l'a vu : les promoteurs du CAEE, surtout à ses débuts, déploient une rhétorique humanitaire qui escamote systématiquement, non seulement la dimension politique du conflit, mais aussi la position officielle de la CGT. Ce choix s'explique à condition d'être replacé dans les difficultés internes de la centrale syndicale au cours de l'automne 1936, au moment où la ligne majoritaire de dénonciation de la non-intervention est de plus en plus contestée. Au sein de la CGT, la propagande en faveur de l'hébergement d'enfants espagnols est un « discours sans opposants<sup>2</sup> » : personne n'a de raison particulière de le critiquer. Par principe, il est porteur de consensus. Il permet, de plus, de faire appel à différents ressorts de mobilisation : celui de l'aide à l'Espagne, celui d'un sentiment humanitaire mis en avant y compris en interne, et celui d'une tradition de solidarité entre familles ouvrières réactivée pour l'occasion. De fait, l'hébergement des enfants est une action très populaire auprès de la base syndicaliste et de la gauche de Rassemblement populaire. Les familles d'accueil volontaires sont nombreuses. Sans doute leurs motifs sont divers, et guère univoques : désir d'enfant et volonté d'aider l'Espagne républicaine par une action concrète, plus personnelle que le simple envoi d'argent, s'y mêlent souvent. Comme dans le cas des exodes d'enfants ouvriers en temps de grève, l'hébergement d'un enfant donne un supplément d'âme à la solidarité de classe ou antifasciste, il y ajoute une dimension affective, contribuant par-là à construire l'adhésion à un sujet collectif international.

Pour de nombreux acteurs, la question des enfants évacués est une manière d'entrer, par la petite porte, dans les affaires espagnoles. Cette utilité est évidente dans le cas des divers

---

<sup>2</sup> Philippe JUHEM, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots. Les langages du politique*, vol. 65, n° 1, 2001, p. 10.

catholiques français qui se mobilisent au printemps 1937 et finissent par se rejoindre, à la fin de l'été, dans le CNCAB. La question se pose différemment pour eux qu'elle ne se présente à la CGT. Un large éventail d'actions de soutien à l'Espagne républicaine est disponible aux militants syndicaux ; le CAEE en est une parmi d'autres, choisie par certains pour son apport spécifique en termes de formation du consensus et d'appel à l'émotion. Il n'en est pas de même parmi les catholiques. Au printemps 1937, hormis pour un petit groupe déjà en rupture – celui des catholiques de gauche réunis autour de la *Jeune République* qui ont adhéré au Rassemblement populaire – la gamme des engagements, en tant que catholiques, qui soient à la fois non franquistes et socialement acceptables est très restreinte. Pendant longtemps, elle peut même sembler inexistante. Hormis pour certains intellectuels de renom qui, depuis quelques années, ont décidé de s'exprimer de manière relativement indépendante de la hiérarchie à travers des articles de presse et des manifestes, les contraintes sont fortes. Ce contexte explique l'attrait qu'exerce la proposition des nationalistes basques, notamment sur certains clercs désireux de longue date de faire entendre une autre voix catholique sur la guerre d'Espagne, mais que leur statut de religieux empêche de s'engager sur un terrain politique. Pour l'évêque de Dax Clément Mathieu, ou pour l'aumônier d'Action catholique Antoine Dieuzayde, l'organisation de l'hébergement en France des enfants catholiques basques n'est pas une action parmi d'autres face à la guerre d'Espagne : elle est leur première et unique initiative en la matière. Quant au Saint-Siège, les raisons de son intérêt pour le rapatriement des enfants ressortissent d'une logique assez proche. Depuis plusieurs mois, de multiples voix s'élèvent pour réclamer une plus grande présence de l'Église face au conflit qui déchire l'Espagne, mais Pie XI est en proie aux doutes<sup>3</sup>. La question basque complique encore la situation : l'Église doit-elle désavouer l'un des groupes les plus fidèles et dévots de la chrétienté ? Doit-elle intervenir directement dans le conflit, comme l'en presse le gouvernement italien ? C'est devant ces différentes alternatives dont aucune ne satisfait le Pape que le choix de la cause des enfants, une fois encore, prend tout son sens, précisément parce qu'elle permet, *via* l'aide à l'enfance, un évitement du politique.

Mais cet évitement n'est que partiellement réalisé : l'évacuation en France d'enfants de la zone républicaine et, inversement, leur rapatriement en Espagne franquiste, ne perdent jamais tout à fait leur dimension politique de soutien à l'un des deux camps en présence (ou des trois

---

<sup>3</sup> Emma FATTORINI, *Hitler, Mussolini and the Vatican*, *op. cit.*, p. 88-90.



camps en présence, selon la manière dont l'on considère les nationalistes basques). Ceci ne pose pas de problèmes au sein de la gauche française car personne n'est antirépublicain : c'est ce qui explique le caractère consensuel du CAEE, au moins à l'intérieur de ce champ. Il n'en est pas de même dans le monde catholique. La nature polysémique de la cause de l'hébergement des enfants évacués de Bilbao, qui a rendu possible la mobilisation initiale des catholiques du CNCAB, en devient l'une des limites : le soupçon de faire de la politique (de la mauvaise politique) ruine la dimension apparemment charitable de leur initiative. De même, du point de vue des républicains et de leurs partisans, l'œuvre de rapatriement du délégué du Pape est entièrement pro-franquiste. Toute dimension humanitaire en est absente ; elle leur paraît politique de façon univoque et c'est sur ce point que porte leur critique.

Ces dénonciations se fondent sur une économie morale qui suppose une antinomie de principe entre, d'une part, la sollicitude due aux enfants et, d'autre part, le fait de les utiliser – en l'occurrence, ici, aux fins de la cause républicaine ou de la cause franquiste. Comme nous l'avons vu dans le prologue, cette vision particulière de l'enfant comme possédant sa valeur en lui-même a une histoire<sup>4</sup>. Depuis les patrons de Mazamet et de Lawrence dans le Massachussets, lors des exodes des enfants en temps de grève, jusqu'à la campagne d'Ildebrando Antoniutti, les arguments pour dénoncer les déplacements d'enfants lors des situations de crise frappent par leur similitude. Là où les bourgeois du Tarn accusent en 1909 les syndicalistes de Mazamet d'instrumentaliser les enfants des grévistes dans le seul « *souci [...] de la réclame à un parti*<sup>5</sup> », l'émissaire du Pape juge, dès son arrivée à Bilbao en août 1937, que les enfants basques ont été « transportés à l'étranger *aux seules fins de propagande antiespagnole*<sup>6</sup> ». En dernière instance, cette opposition entre le souci *authentique* du bien-être de l'enfant et son utilisation à d'autres fins reproduit, pour un cas particulier, la contradiction entre politique et humanitaire qui est au fondement même de l'idéologie humanitaire depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ces jugements moraux ont été transmis dans l'historiographie. La question de *l'authenticité* du désir de sauver des enfants parcourt les travaux sur les enfants espagnols évacués à l'étranger. Elle est posée en termes clairs par Pierre Marqués au début de son livre : « Cette décision correspondait-elle à une volonté réelle d'adoucir le sort des enfants espagnols

---

<sup>4</sup> Viviana A. ZELIZER, *Pricing the Priceless Child : The Changing Social Value of Children*, op. cit.

<sup>5</sup> *L'Union libérale du Tarn* du 14 et 21 mars 1906, *L'Union libérale du Tarn* du 14 et 21 mars 1906, cité dans Rémy CAZALS, *Avec les ouvriers de Mazamet*, op. cit., p. 182. C'est nous qui soulignons.

<sup>6</sup> « trasportati all'estero unicamente a scopo di propaganda anti-spagnuola. » Rapport n° 5/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 8 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 49-52. C'est nous qui soulignons.

réfugiés *ou bien* était-ce un vœu pieux, une mesure destinée à usage de propagande [...] ? » L'un des tout derniers articles publiés sur notre sujet, portant spécifiquement sur l'action d'Ildebrando Antoniutti en faveur du rapatriement, est également traversé par cette alternative exclusive entre politique et humanitaire : Antón Pazos y renvoie d'ailleurs dos à dos les deux camps en présence. Sont également condamnés « *l'apparente* mission humanitaire » d'Ildebrando Antoniutti et la politique républicaine de « placer dans presque tous les pays européens des groupes d'enfants qui “fuyaient le fascisme<sup>8</sup>” », justification qui n'est, selon Antón Pazos, qu'un simple prétexte. Ces deux actions, motivées l'une comme l'autre par un agenda politique présenté comme répréhensible en soi, aboutissent aux « terribles drames personnels qui sont derrière les milliers d'enfants qui aujourd'hui déplorent encore [...] la déchirure que l'exil a impliqué dans leur vie<sup>9</sup> ».

La dichotomie entre la sollicitude envers les enfants et leur utilisation aux fins de propagande est une arme rhétorique puissante, aujourd'hui comme hier, qui signale des continuités fortes dans l'économie morale contemporaine. Mais cette antinomie conduit à une réduction de notre objet : la cause des enfants espagnols évacués est efficace précisément parce qu'elle permet de la dépasser. Dans la pratique du CAEE, des catholiques du Secrétariat social du Sud-Ouest, mais aussi des différents ministères espagnols et départements ministériels basques, ces deux dimensions ne s'opposent pas, elles se renforcent l'une l'autre. Les correspondances des responsables locaux du CAEE ou des familles d'accueil le montrent : elles tissent ensemble arguments antifascistes et expressions de compassion envers l'enfance espagnole victime de la guerre. La facilité de ces acteurs à mêler des registres d'ordinaire séparés (et apparemment contradictoires) est sans doute liée au fait qu'ils ne sont pas, précisément, des professionnels de l'humanitaire. Leur légitimité trouve sa source ailleurs. La CGT est une organisation de représentation des travailleurs. L'évêque de Dax a cure d'âmes ; l'aumônier d'Action catholique doit guider le laïcat. Le ministère de l'Instruction publique et de la Santé a pour mission d'éduquer les enfants espagnols et de leur communiquer les valeurs républicaines. Pour eux, l'évacuation ou l'hébergement d'enfants espagnols en France au cours de la guerre est une action *ad hoc*, exceptionnelle par rapport à leurs activités ordinaires. Certes, des organisations humanitaires spécialisées existent dans les années 1930 mais,

---

<sup>7</sup> Pierre MARQUÉS POSTY, *Les enfants espagnols réfugiés en France*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>8</sup> « la aparente misión humanitaria »; « colocar en casi todos los países europeos grupos de niños que « huían del fascismo » ». Antón M. PAZOS, « La Santa Sede, la República y los niños vascos », *op. cit.*, p. 385 et p. 387.

<sup>9</sup> « los terribles dramas personales que están detrás de los millares de niños que aún hoy lamentan —abierta o veladamente— el desgarrón que el exilio supuso en sus vidas. » *Ibid.*, p. 387-388.

significativement, elles n'apparaissent guère dans notre histoire. Pour autant, nous n'en concluons pas que l'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France doit être considéré comme un humanitaire « de façade<sup>10</sup> » ou inachevé – un exemple d'action « préhumanitaire<sup>11</sup> ». En déplaçant la question, de l'« être » (ou ne pas être) humanitaire au « faire » de l'humanitaire, nous proposons de considérer ce dernier comme un mode d'action plutôt que comme une « posture<sup>12</sup> » : c'est, en somme, une forme d'intervention dans l'espace public qui peut s'ajouter ou se combiner à d'autres. Sans cela, l'historiographie de l'humanitaire est condamnée à définir son objet selon les mêmes paramètres moraux que ses acteurs, en reproduisant leurs discours de légitimation et de délégitimation.

### **Les effets d'une mobilisation pour une cause mineure**

Outre son apport à l'histoire de l'humanitaire, le cas des évacuations d'enfants offre un nouveau point de vue sur les réactions françaises à la guerre d'Espagne. Il nous a permis d'opérer une coupe transversale dans le monde politique, syndical et associatif français de la fin des années 1930 et d'y observer des liens de collaboration, des éloignements et des reclassements invisibles depuis un autre angle de vue.

Pour expliquer cette caractéristique, une nouvelle hypothèse est apparue au cours de la thèse : celle, outre sa polysémie, du caractère *mineur* de la cause des enfants espagnols évacués en France. En effet, le choix de s'engager dans cette action constitue souvent une échappatoire à un problème *majeur* – celui de l'intervention dans une guerre civile en cours. Dès lors, l'hébergement des enfants espagnols devient une « cause refuge », comme pour la LDH et les dirigeants ex-confédérés de la CGT en novembre 1936. La stratégie d'évitement ne consiste pas seulement à escamoter le politique par l'humanitaire, mais à investir à dessein des ressources dans une cause à l'importance secondaire. Pour aucun de leurs initiateurs, l'évacuation et l'accueil d'enfants espagnols en France n'est une question prioritaire dans l'éventail des actions qu'ils mènent alors. Georges Buisson reste l'un des principaux adjoints de Léon Jouhaux et un permanent syndical, Félix Dupont demeure trésorier confédéral. Globalement, la CGT continue à défendre les travailleurs. Face à l'Espagne, la question la plus importante, celle qui est débattue dans les Congrès ou lors des sessions de la Commission

---

<sup>10</sup> Axelle BRODIEZ, *Le secours populaire français, 1945-2000*, op. cit., p. 13.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>12</sup> *Ibid.*

administrative, celle qui fait l'objet du plus grand nombre d'articles reste l'attitude à adopter face à la politique de non-intervention du gouvernement français. Il en est de même des femmes du SIFERE. Si l'on ne connaît guère, dans l'historiographie, Léonie Brunel, sa compagne Thérèse Robert ou encore Renée de Monbrison, c'est que la question des enfants espagnols en France est à l'arrière-plan par rapport à des engagements plus importants, y compris pour les contemporains – pour ou contre la République, pour ou contre la non-intervention. Germaine Malaterre-Sellier elle-même est mieux connue pour son rôle à la SDN et, généralement, pour sa proximité avec les républicains espagnols, que pour son action en faveur de leurs enfants<sup>13</sup>. L'étape espagnole du parcours de Claude Bourdet est restée dans l'ombre, en partie parce qu'il ne l'a lui-même guère mise en avant dans ses deux récits autobiographiques<sup>14</sup>. Paul Vignaux ne consacre que quelques lignes à la dimension humanitaire de son action, dans sa longue présentation des réactions des catholiques français à la guerre d'Espagne. Encore celle-ci n'est-elle présentée que sous l'angle de l'aide aux réfugiés : la question spécifique de l'hébergement des enfants évacués de Bilbao n'y est même pas mentionnée<sup>15</sup>. La même observation vaut pour le Saint-Siège ou le gouvernement de la République espagnole : la question des enfants évacués reste, somme toute, secondaire. Il n'est guère que pour Ildebrando Antoniutti, pendant deux mois (jusqu'à sa nomination comme chargé d'affaires), qu'elle représente un intérêt majeur.

Or, il nous semble que ce caractère mineur a des effets. Il autorise des prises de position hétérodoxes, des éloignements ou des collaborations inhabituelles qui seraient difficiles à assumer s'ils concernaient des questions trop importantes ou trop visibles. La LDH et les dirigeants ex-confédérés de la CGT ne pourraient, en novembre 1936, refuser de collaborer avec le PCF au sein du Comité national de Rassemblement populaire, ni court-circuiter le SRF au sein du CICAER : ceci provoquerait une véritable crise au sein de l'alliance des gauches. Vue depuis ces organisations centrales ou depuis les grandes campagnes et conférences de solidarité à l'Espagne républicaine, leur stratégie de contournement du conglomerat est invisible. Réciproquement, les organisations communistes n'accepteraient pas d'être tenues à l'écart d'un enjeu majeur. L'étude des mobilisations pour l'évacuation et l'hébergement d'enfants espagnols en France permet ainsi d'observer des reclassements précoces au sein du Front populaire. La création du CAEE amène également la CGT à nouer des relations imprévues. On s'en souvient : en novembre 1936, Georges Buisson et Félix Dupont invitent à

---

<sup>13</sup> Sandrine WIERZICKI, *Germaine Malaterre-Sellier, op. cit.*

<sup>14</sup> Claude BOURDET, *Mes batailles, op. cit.* ; Claude BOURDET, *L'aventure incertaine, op. cit.*

<sup>15</sup> Paul VIGNAUX, « Catholiques français devant les fascismes et la guerre d'Espagne », *op. cit.*, p. 51-52.

y collaborer des groupes très proches de la CGT, issus du mouvement syndical et coopérateur. Mais c'est finalement avec les bourgeoises et les femmes professeuses du SIFERE qu'il noue l'une de ses collaborations les plus durables et les plus efficaces, même si le choc des cultures (et des sexes) est très perceptible dans les correspondances d'Émile Baynac, le directeur de la colonie du château de Lamothe dont une partie des enfants est parrainée par le SIFERE, et qui a bien du mal à s'entendre avec les « bécasses<sup>16</sup> » qui le dirigent.

Le caractère mineur de la cause des enfants espagnols hébergés en France a, sans doute, des effets encore plus marquants pour les catholiques du CNCAB. C'est lui qui autorise deux de ses laïques, Francis Palous et Paul Vignaux, à prendre contact au nom du comité avec l'ambassade républicaine à Paris, dans le but explicite de contrer l'action d'Ildebrando Antoniutti. Plus généralement, notre objet d'étude s'est révélé particulièrement heuristique pour mettre en valeur les nuances entre différentes positions de catholiques. Il permet de revisiter l'histoire des engagements politiques de figures célèbres comme Jacques Maritain et François Mauriac, en mettant en évidence toute l'ambivalence de leur position à la fin des années 1930. Il montre combien leur éloignement progressif vis-à-vis des directives romaines se fait à contrecœur. Leur volonté de rester proches de l'Église et de la changer de l'intérieur apparaît nettement dans leur choix de faire alliance avec des clercs, lors de la formation du CNCAB. Or, cette dimension importante de leur position à cette époque est invisible à la seule lecture du texte du célèbre manifeste « Pour le peuple basque ». En se restreignant à l'étude de leurs positions publiques, de leurs coups d'éclat, de leurs positions face à la non-intervention, les complexités de leur attitude nous échapperaient dans une large mesure.

### **Déplacement d'enfants, solidarité de groupe et séparation familiale**

L'évacuation et l'accueil en France des enfants espagnols venus de la zone républicaine s'inscrit dans la longue histoire d'un mode d'action : celui de transférer, en temps de crise, des enfants de leur communauté d'origine vers une autre, qui en est solidaire en raison d'une appartenance identitaire commune. Nous avons ébauché, en prologue de cette thèse, les évolutions et les différentes formes prises par cette pratique dans trois contextes : celui des exodes d'enfants en temps de grève dans le cadre de la solidarité ouvrière, celui des évacuations d'enfants en temps de guerre dans le cadre de la solidarité nationale, et celui des déplacements

---

<sup>16</sup> Lettre d'Émile Baynac à Georges Buisson, Villeneuve-sur-Lot, 20 janvier 1939. IHS-CGT, 97 CFD 46/3, f. 139.

d'enfants mis en œuvre par des organisations humanitaires, qui promeuvent une entente universelle fondée sur une commune appartenance à l'humanité. Dans ces différents cas, les transferts d'enfants participent à la constitution d'une identité collective.

Cette dimension identitaire est très présente dans les différents programmes d'évacuation et d'accueil d'enfants espagnols vers la France entre 1936 et 1939. La CGT aide les enfants républicains au nom d'une solidarité antifasciste et, à l'occasion, entre travailleurs. Le SNI place de manière particulière des enfants d'instituteurs espagnols chez ses adhérents. Les francs-maçons français accueillent, à l'orphelinat maçonnique de la rue de Crimée à Paris, une dizaine d'enfants de maçons espagnols. Les catholiques français et belges ne s'intéressent qu'aux enfants catholiques basques. Ces solidarités identitaires traversent les frontières et expliquent en partie la relative facilité des acteurs que nous avons étudiés à s'engager dans une action transnationale.

Sous cette forme particulière, l'histoire de l'évacuation et de l'accueil des enfants espagnols en France prend fin entre 1939 et 1940. Mais alors que le dispositif du CAEE est progressivement démantelé, de nouvelles structures d'accueil sont ouvertes, destinées en priorité aux très nombreux enfants – ils sont estimés à 70 000 – réfugiés de la *Retirada*. Les nouvelles colonies d'enfants qui sont alors créées, pour la plupart entre les Basses-Pyrénées et les Landes, sont financées et organisées, pour certaines, par des organisations étrangères déjà présentes en France et qui avaient collaboré à l'hébergement des enfants évacués, notamment le Comité suédois d'aide aux enfants espagnols. D'autres dépendent d'organismes actifs en Espagne pendant la guerre, qui ont traversé la frontière en même temps que les réfugiés, transférant leurs activités d'aide en France, comme le *Foster Parent's Committee for Spanish Children*.<sup>17</sup> À la fin de l'été 1939, chacun de ces deux organismes accueille environ 700 enfants dans leurs réseaux de colonies d'enfants espagnols respectifs<sup>17</sup>. Puis à partir de l'automne 1939, un troisième dispositif d'hébergement d'enfants espagnols est progressivement mis en place par la Commission internationale d'aide aux enfants évacués en Espagne, une organisation initialement basée à Genève et qui coordonne l'aide humanitaire des Quakers britanniques et américains avec le Service civil international, un organisme suisse<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Sur l'action très importante de ces différents groupes, on peut notamment consulter les ADPA, 4 M 253 et 253.

<sup>18</sup> Sur l'action de cette Commission et des Quakers américains (l'*American Friends Service Committee*), nous nous permettons de renvoyer à Célia KEREN, « Autobiographies of Spanish Refugee Children at the Quaker Home in La Rouvière (France, 1940) », *op. cit.*

De nombreux transfuges passent d'un dispositif à l'autre : certains groupes d'enfants évacués depuis 1937<sup>19</sup> tout d'abord, mais aussi des individus qui s'étaient engagés dans leur accueil pendant la guerre d'Espagne. Ainsi, l'instituteur Daniel Argote, militant au SNI et directeur de la colonie d'enfants ouverte par le consul de Bayonne en 1937, devient coordinateur du réseau de colonies du comité suédois en 1939<sup>20</sup>. Renée de Monbrison et Germaine Malaterre-Sellier, qui faisaient partie du SIFERE en 1937, ainsi que l'avocate Mathilde Huici, qui appartenait au CNTM en Espagne, sont recrutées en 1939 par les Quakers britanniques et américains pour créer une nouvelle organisation française, la Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France, chargée de faire l'interface entre les donateurs et donneurs d'ordre étrangers et les autorités françaises<sup>21</sup>.

Malgré ces éléments de continuité, le *Foster Parent's Committee* ou la Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France diffèrent fortement des comités créés en 1936 et 1937. Ces derniers étaient issus d'organisations sociales, politiques ou religieuses dont ils constituaient un prolongement et une activité parmi d'autres, à l'occasion d'une cause ponctuelle, celle des enfants évacués d'Espagne. Quoiqu'insérés dans des réseaux transnationaux, ces comités s'inscrivaient fermement dans le paysage français des réactions à la guerre d'Espagne : les fonds, les familles d'accueil venaient de France. Les acteurs qui prennent la relève en 1939 sont des organisations spécifiquement humanitaires, qu'elles aient existé avant 1936, comme l'*American Friends Service Committee* (AFSC, branche humanitaire des Quakers américains), ou qu'elles aient justement été créées pendant la guerre d'Espagne, comme le *Foster Parent's Committee*<sup>22</sup>. En outre, leur cause n'est pas la même : il ne s'agit plus de faire venir exprès des enfants en danger pour les héberger en France, mais de secourir des réfugiés. D'ailleurs, dès le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, ces organisations

---

<sup>19</sup> Ainsi, notre base de données révèle que le groupe des enfants hébergés par le centre espagnol de Perpignan depuis le début de l'année 1937 est ensuite transféré à la colonie Les Charmilles du *Foster Parent's Committee for Spanish Children* à Sames, dans les Basses-Pyrénées.

<sup>20</sup> L'action de Daniel Argote en faveur des réfugiés dans les Basses-Pyrénées entre 1936 et 1939 apparaît notamment dans son dossier d'inspection académique : ADPA, 1 T 720. On peut aussi consulter *Syndicat National des Institutrices et instituteurs Publics de France et des Colonies. Bulletin trimestriel de la Section des Basses-Pyrénées*, n° 43, janvier 1938 et n° 44, mai 1938. Sur le recrutement à plein temps de Daniel Argote par le comité suédois, voir : Lettre de Daniel Argote à Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, Biarritz, 11 mai 1939. ADPA, 4 M 253, « dossier Argote – Branting – Comité suédois ».

<sup>21</sup> Voir notamment la correspondance de cette Commission française dans CAC, 20010221/1 et les fonds relatifs à la Commission internationale dont elle dépend aux Archives de l'*American Friends Service Committee* (AFSC), Foreign Service, Spain, Committee on Spain : Coms & Orgs : International Commission for Relief of Child Refugees in Spain, pour 1939 et 1940. Le fonds du CAC correspond aux correspondances de Renée de Monbrison ; ces dernières peuvent être complétées par celles de Matilde Huici dans FPI, AH-64-30 et AH-65-1 jusqu'à AH-67-1.

<sup>22</sup> Ces deux organisations humanitaires existent encore aujourd'hui.

humanitaires cessent de s'intéresser exclusivement aux enfants espagnols et développent des programmes parallèles pour les réfugiés français, voire allemands<sup>23</sup> et bientôt, dans le cas de l'AFSC, pour les enfants juifs. Rapidement, la question des « enfants d'Espagne » se fond dans celle, plus globale, des enfants réfugiés et persécutés de la Deuxième Guerre mondiale.

L'histoire des déplacements d'enfants sans leurs parents, dans le cadre de programmes humanitaires, prend fin après la Seconde Guerre mondiale. Comme le montre Tara Zahra, à partir de 1945, les professionnels de l'humanitaire dénoncent les dangers que la séparation familiale fait courir au bien-être des enfants. L'idée prévaut désormais que le seul milieu naturel de l'enfant est la famille et, en particulier, que toute rupture du lien avec la mère est inéluctablement traumatique<sup>24</sup>. Ces vues, largement diffusées dans les cercles humanitaires à partir de 1945, s'appuient notamment sur les théories d'Anna Freud et Dorothy T. Burlingham. Selon ces psychanalystes britanniques, « toutes les améliorations apportées à la vie de l'enfant sont de peu de poids, s'il lui faut quitter sa famille pour les obtenir<sup>25</sup> ». Il n'est sans doute pas anodin que ces thèses aient été, dans une grande mesure, fondées sur les conclusions négatives tirées par de nombreux observateurs des évacuations enfantines menées par le gouvernement britannique en 1940<sup>26</sup>. Tandis, que, pendant l'entre-deux-guerres, les organisations humanitaires séparaient intentionnellement les enfants de leurs parents, notamment en cas de crises alimentaires, ces séparations deviennent elles-mêmes, à partir de 1945, « des crises humanitaires à part entière<sup>27</sup> » auxquelles seule la reconstruction des familles peut remédier.

Ainsi, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on n'évacue plus guère des enfants d'un pays à l'autre en temps de guerre ou de crise alimentaire : on imagine mal une entreprise de ce type aujourd'hui. La chronologie de l'abandon de la pratique ouvrière de l'exode des enfants est étonnamment concordante avec celle de la fin des déplacements d'enfants en temps de guerre. La dernière mention que nous ayons trouvée d'une opération de ce type date de la grande grève d'octobre-novembre 1948, lorsque 1 600 enfants de mineurs sont accueillis, sous

---

<sup>23</sup> En décembre 1939, l'AFSC ouvre une maison d'enfants allemands réfugiés à Charmes dans les Vosges. Lettre d'Edith Pye à John Rich, Londres, 15 décembre 1939. Archives de l'AFSC, General Files, 1939. Foreign Service, Spain/2, Committee on Spain : Coms & Orgs : International Commission for Relief of Child Refugees in Spain, Correspondence, General.

<sup>24</sup> Tara ZAHRA, *The Lost Children*, *op. cit.*

<sup>25</sup> « All of the improvements in the child's life may dwindle down to nothing when weighed against the fact that it has to leave the family to get them. » Anna FREUD et Dorothy T. BURLINGHAM, *War and children*, New York, Medical War Books, 1943, 191 p ; cité par Tara ZAHRA, *The Lost Children*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>26</sup> Laura Lee DOWNS, « "A Very British Revolution" ? L'évacuation des enfants citadins vers les campagnes anglaises 1939-1945 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 1, n° 89, 2006, pp. 47-60.

<sup>27</sup> « humanitarian crisis in their own right ». Tara ZAHRA, *The Lost Children*, *op. cit.*, p. 18.



l'égide du SPF, dans des familles de région parisienne<sup>28</sup>. Cette concomitance n'est sans doute pas un hasard : elle a trait à une transformation générale du regard porté sur l'enfant et la famille, qui est partagée par l'ensemble de la société et qui touche aussi le monde ouvrier et syndical. La fin de ce mode d'action a aussi, sans doute, un impact sur une certaine conception émotionnelle et familiale de la solidarité ouvrière, qui transcendait facilement les frontières. En cela, l'histoire des enfants espagnols évacués ouvre la possibilité d'un retour sur la pratique des exodes d'enfants et sur sa place dans l'idéologie syndicale européenne. Il s'agit là, nous semble-t-il, de fructueuses perspectives de recherche pour une nouvelle histoire de l'internationalisme ouvrier avant 1945.

---

<sup>28</sup> Axelle BRODIEZ, « Les relations entre CGT et Secours populaire français au prisme de l'éclatement du conglomérat communiste », *op. cit.*, p. 2.

# Annexe méthodologique : constitution d'une base de données sur les enfants espagnols évacués en France

## **Une base de données sur les enfants espagnols évacués en France : pourquoi et pour quoi faire ?**

La constitution d'une base de données n'entraînait pas dans notre projet initial. Nous avons pris cette décision en découvrant en 2009, dans le fonds de la Délégation extraordinaire au rapatriement des mineurs (DERM) à l'*Archivo General de la Administración*, des dizaines et des dizaines de listes d'enfants, datant souvent de l'époque républicaine, et portant des titres du type : « colonie d'enfants de la Garenne-Colombes », « colonie d'enfants du château de Lamothe », mais aussi « Expédition du 12 juin 1937 sur le Habana » ou encore « Enfants espagnols hébergés en Côte d'Or faisant l'objet de demandes de rapatriement présentées par leur père ou leurs tuteurs légaux ». En décidant de prendre en note ces documents, notre objectif n'était pas, en tant que tel, de compter tous les enfants espagnols évacués en France, mais de saisir qui ils étaient et de comprendre leurs parcours à travers ce qui nous apparaissait, de plus en plus, comme un dispositif organisationnel transnational dont nous voulions identifier les acteurs et la configuration.

Dans le doute, face à cette immense documentation nominative, nous avons simplement commencé à noter, sur un logiciel simple de traitement de texte, les noms des enfants se trouvant dans des lieux sur lesquels nous travaillions plus particulièrement, comme la colonie du château de Lamothe par exemple. Nos premières questions étaient simples : étaient-ce des filles ou des garçons ? Quels âges avaient-ils ? D'où venaient-ils ? Les groupes d'un lieu à l'autre étaient-ils similaires ou homogènes ? Ces informations éclairaient-elles l'histoire du dispositif d'hébergement, les pratiques de ces responsables et les problèmes auxquels ils étaient confrontés ?

Il ne nous a pas fallu longtemps pour découvrir que les mêmes individus revenaient souvent d'un document à l'autre, traçant des trajectoires entre lieux d'accueil, mais aussi entre organismes. En somme, ces enfants matérialisaient les liens que nous essayions de pister à partir des correspondances entre organisations. En effet, dans le cadre du dispositif d'évacuation et d'hébergement en France destiné aux enfants espagnols, chacun d'entre eux était, au minimum, pris en charge par deux acteurs : l'un en Espagne, l'autre en France. Mais en pratique, il n'en était jamais ainsi. Une expédition comme celle du 21 mars 1937 mettait en jeu, rien qu'en Espagne, au moins trois acteurs : le ministère de l'Instruction publique et des beaux-Arts, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, et la fédération syndicale enseignante espagnole, la FETE. En France, les enfants qui faisaient partie de ce convoi étaient recueillis, à l'origine, par le Syndicat des instituteurs, le SNI, et placés dans des familles syndiquées. À ce stade, au moins 4 entités et des dizaines de familles étaient impliquées dans leur parcours d'évacuation. Mais le trajet de ce groupe d'enfant ne s'arrêtait pas là. Même si nous en connaissons moins de la moitié (18 sur 50), nous savons que 4 d'entre eux se trouvaient, à la fin du mois de décembre 1938, à la colonie du château de Lamothe dans le Lot-et-Garonne :

l'« État nominatif des enfants de Lamothe<sup>2517</sup> » indiquait, par ailleurs, qu'ils étaient toujours parrainés par le SNI à cette date tardive, quand bien même ils étaient hébergés dans une colonie du CAEE. De cette seule observation, de nombreuses questions et hypothèses, qui intéressaient directement notre objet, pouvaient être déduites. Pourquoi ces 4 enfants, théoriquement évacués en France pour être placés dans des familles d'instituteurs, se retrouvaient-ils dans une colonie collective vingt mois plus tard ? Était-ce qu'ils étaient nés entre 1921 et 1923 et, donc, âgés de 15 à 17 ans à cette date ? Pouvait-on imaginer que les personnes qui les avaient initialement recueillis n'en avaient plus voulu, car ils étaient trop âgés, trop turbulents, ne correspondaient plus à l'image de « l'enfant espagnol » innocent et sans défense qu'ils avaient voulu sauver des périls de la guerre ? Dans quelle mesure ce type de phénomène, qui intervenait *a priori* à l'échelle individuelle, était-il suffisamment commun pour avoir un impact sur l'ensemble du dispositif d'accueil ? Ne fallait-il pas considérer les familles d'accueil et les enfants eux-mêmes comme des acteurs de notre cartographie ?

Comme on le voit, le travail quantitatif a permis de répondre à nombre de questions : qui étaient les enfants espagnols évacués en France et que pouvait-on savoir d'eux ? Qu'est-ce que cela révélait sur la nature de la politique publique d'évacuation espagnole ? Les enfants présentaient-ils des caractéristiques différentes selon qu'ils étaient hébergés en colonie ou en famille ? Telle ou telle organisation s'intéressait-elle préférentiellement à tel ou tel type d'enfant, ou formait-elle ses groupes de manière indifférente ? Les logiques sous-jacentes à ces choix pouvaient-elles être appréhendées au niveau agrégé ? Certaines affirmations des acteurs (sur l'âge des enfants évacués, sur la volonté de ne pas séparer les fratries) se vérifiaient-elles dans les faits, et que pouvait-on en déduire ? Quelles organisations collaboraient entre elles et à quels moments ?

Les documents que nous avons compulsés contiennent bien d'autres informations que celles qui portent sur les enfants : les dates, les en-têtes en disent parfois longs. Ainsi, c'est en recoupant avec une allusion sur l'absence de documentation au CNIE lors de l'arrivée des équipes cénétistes au ministère de l'Instruction publique et de la Santé, en avril 1938, que nous avons compris que la majeure partie des listes récupérées par la DERM (et qui étaient en notre possession) avait été réalisée au deuxième semestre 1938<sup>2518</sup>. Ceci nous permettait, tout d'abord, de dater ces documents (qui ne l'étaient pas), ensuite, de savoir quels lieux dépendaient, même de loin, du CNIE au cours de cette période et, enfin, de mesurer la gravité de la désorganisation et de l'ignorance dans laquelle travaillaient les membres du CNIE depuis le mois d'avril 1938 : le fait qu'ils aient fait confectionner de nouvelles listes confirmaient les rapports remis à la CNT, auxquels nous faisons référence dans le chapitre 7, qui dénoncent le manque d'information et la politique à vue du CNIE à l'époque du mandat de Segundo Blanco.

Bien des éléments peuvent encore être déduits des fiches nominatives d'inscription. Les informations contenues dans leur rubrique ont souvent permis de retracer des pans entiers de notre histoire. Ainsi, c'est l'inscription du nom de l'épouse de l'ambassadeur à Paris, Trudy Graa, comme « visiteuse » (*visitadora*) de l'expédition des enfants du CNTM au château de la Brévière, qui nous a mise sur la piste des liens entre cette dernière, l'avocate du CNTM Mathilde Huici et le couple de sociaux-démocrates et pacifistes suédois, Siri et Olof Aschberg (voir chapitre 2). De la même manière, c'est la présence de fiches du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale dans les fonds de la DERM qui nous a permis de comprendre que les expéditions organisées par le CNTM ou par le ministère de l'Instruction publique au premier semestre 1937 avaient été réalisées sous sa supervision. Il ne s'agissait, bien sûr, que de premiers indices. Nous voulons simplement souligner, à travers ces exemples, que ces

---

<sup>2517</sup> « État nominatif des enfants de Lamothe », 20 décembre 1938. IHS-CGT, 97 CFD 46/13, f. 137-138.

<sup>2518</sup> Rapport d'Edelmiro Borrás López pour le Comité national de la CNT, incomplet, sans date [entre le 15 juin et le 4 juillet 1938], 54 p. CDMH, PS-Barcelona, 1323/7, f. 70-97. Voir chapitre 7.

documents formulaires, arides en apparence, racontent une histoire. Ils ont puissamment contribué à celle que nous avons écrite.

La longue fréquentation des listes d'enfants et des fiches nominatives d'inscription a également fait naître des questionnements inattendus. En ce sens, le travail de saisie, s'il peut paraître rébarbatif, s'est révélé crucial. Par exemple, c'est en écrivant des noms d'enfants de jour en jour sur un tableur que nous est apparu un fait structurel, resté longtemps mystérieux pour nous : la plus grande proportion de garçons par rapport aux filles parmi les enfants espagnols évacués en France. De même, nous ne nous serions sans doute jamais interrogées sur les stratégies de déclaration d'âge si, au moment d'attribuer à chaque enfant un identifiant (nous y reviendrons), nous n'avions remarqué des incohérences à ce sujet. Certes, les enfants eux-mêmes n'étaient pas au centre de notre problématique. Pourtant, à force d'écrire et réécrire leurs noms, de lire leurs lettres en connaissant leurs parcours, de voir parfois leurs photos, une forme de familiarité avec cette population est née peu à peu. Il n'était pas rare que nous sachions, à la lecture d'un document, si les noms qui y figuraient appartenaient ou non à notre groupe.

En ce sens, si nos résultats apparaissent de manière très explicite dans le chapitre 4, ce travail a irrigué toute notre réflexion et toute notre écriture. Par souci d'élégance, nous avons fait le choix de nous référer le moins souvent possible à « notre base de données » qui, pour le lecteur, n'est qu'une boîte noire (dont nous allons cependant révéler, ici, les arcanes). Chaque information contenue dans cette base ayant une source, nous avons préféré citer directement ces sources. Mais nombre de nos développements ont, en réalité, été construits en faisant des tris ou des filtres dans un tableur. L'analyse des demandes individuelles de rapatriement que nous proposons à la fin du chapitre 7, à partir du croisement de nombreuses sources sur des cas individuels, aurait été impossible sans base de données. Celle-ci permet de visualiser en une fois, pour chaque enfant, la totalité des informations que nous possédons sur lui. La base de données est ainsi devenue une mémoire de chaque cas croisé au cours de la thèse, permettant constamment, au cours de l'analyse et de la réflexion, d'éclairer des parcours à la lumière des étapes précédentes. Ainsi, telle lettre d'un enfant suppliant ces parents de réclamer son rapatriement, trouvée dans les fonds de la nonciature de Madrid, ne s'interprète pas de la même manière selon que l'enfant en question est arrivé en France un mois ou un an auparavant, selon qu'il a déjà connu plusieurs placements ou non, qu'il est hébergé avec ou sans ses frères et sœurs, des enfants de son quartier, etc. Nous citons ici à dessein un exemple d'analyse que nous n'avons pas eu beaucoup l'occasion d'exploiter dans notre thèse. En effet, les potentialités de la base que nous avons construite sont très nombreuses, tant pour faire des statistiques générales que pour étudier des trajectoires, et nous sommes loin de les avoir épuisées.

## **Construire une base de données nominatives sur EXCEL à partir d'archives non homogènes**

### Les données : 50 049 occurrences

Le travail de constitution de la base de données – saisie et identification des individus – a pris environ un an et demi, réparti entre septembre 2009 et janvier 2014. Disons-le une fois pour toutes : il aurait été impossible de le mener à bien sans la fréquentation assidue du séminaire animé par Claire Lemercier et Claire Zalc à l'École normale supérieure, « L'historien-ne face au quantitatif ». Leur livre a également été pour nous un véritable vade-

mecum<sup>2519</sup>. Nous connaissions à peine EXCEL avant de nous adresser à elles. C'est d'ailleurs, en grande partie, parce que nos collègues nous avaient parlé de l'existence de leur atelier que nous nous sommes lancées, en novice, dans la saisie des listes de l'*Archivo General de la Administración*, sûre que nous pourrions nous former par la suite.

Nous avons commencé, comme nous l'avons dit, avec des noms qui apparaissaient sur des listes d'enfants. Nous avons ensuite entré ceux qui figuraient sur des fiches nominatives et, enfin, tout ceux qui apparaissaient à un titre divers dans une correspondance, une facture pour un achat de chaussures, un ouvrage ou un article de presse. En ce sens, la quasi-totalité des sources consultées pour cette thèse a contribué à la construction de notre base de données. Sauf exception (nous y reviendrons), une apparition d'un enfant dans un document correspond à une « occurrence » dans la base. Celle-ci en contient, en tout, 50 049. Nous présentons dans les deux tableaux ci-dessous le nombre d'occurrences par fonds d'archives, puis par type de documents.

<b>Titre des fonds</b>	<b>Nombre d'occurrences</b>
Archives départementales de la Gironde (ADG)	1 057
Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA)	418
AGA, fonds 5 « <i>Educación</i> »	2
AGA, fonds 9 « <i>Presidencia</i> » (fonds de la DERM)	22 931
AGA, fonds 10 « <i>Servicio Exterior</i> »	721
AMAEC	696
AMTIN, fonds du Conseil supérieur de protection des mineurs (CSPM)	1 013
Archives de la préfecture de police de Paris (APP)	67
Archives Secrètes du Vatican (ASV, fonds de la nonciature de Madrid)	11 266
BDIC, Archives de la LDH	11
CAC (fonds de la Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France)	579
CAC (fonds de la Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France, dossiers du CAEE)	205
CARAN, (F/7 : fonds du ministère de l'Intérieur)	2 371
<i>Centro Documental de la Memoria Histórica</i> (CDMH)	8 221
Fundación Pablo Iglesias (fonds Amós Sabrás Gurrea)	76
Institut d'histoire sociale de la CGT (IHS-CGT) (fonds du CAEE)	241
Ouvrages	65
<i>El Ramillete. Periódico de la Colonia de niños españoles refugiados en Orly (Seine)</i>	109
<b>Total général des occurrences</b>	<b>50 049</b>

**Tableau 1** : Nombre d'occurrences apparaissant dans notre base de données par fonds d'archives

<b>Type de documents</b>	<b>Nombre d'occurrences</b>
article de presse	147
Correspondance et assimilé	2 541

<sup>2519</sup> Claire LEMERCIER et Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte « Repères », 2008, 120 p.

Fiche	6 488
Liste	40 809
Ouvrage	64
<b>Total général des occurrences</b>	<b>50 049</b>

Tableau 2 : Nombre d'occurrences apparaissant dans notre base de données selon le type de document saisi

Par mesure de simplicité, le tableau 2 regroupe des catégories larges : l'important est de donner une idée du type de documents que nous avons utilisés. Une fiche, ici, peut renvoyer à un bulletin d'entrée à l'hôpital, un formulaire d'inscription à l'évacuation ou une demande officielle de rapatriement visée par un consul de France et transmise par ce biais au ministère des Affaires étrangères. Dans la catégorie « Correspondance et assimilé », nous incluons rapports, aide-mémoires, documents financiers (factures, état des dépenses), procès-verbaux de réunions, etc. Les listes sont également de divers types, bien évidemment, et contiennent plus ou moins d'informations. Nous voulons surtout attirer l'attention sur le fait que nous n'avons pas travaillé, comme dans le cadre d'une prosopographie classique, sur des sources homogènes.

### Le choix d'un tableur EXCEL

Ceci a eu de nombreuses conséquences, notamment sur nos choix techniques. Après plusieurs essais sur ACCESS puis sur FILEMAKER PRO, nous avons décidé de construire notre base de données sur EXCEL (qui n'est pas, à proprement parler, un logiciel de base de données). Plusieurs raisons ont déterminé ce choix.

Tout d'abord, nous étions devenue très familière avec ce logiciel dont nous nous servions pour saisir nos données. En effet, du fait que nous avons d'abord trouvé des listes de plusieurs dizaines d'enfants, de nombreuses informations étaient similaires pour chaque occurrence : lieu d'hébergement, adresse, date d'expédition, etc. Utiliser un formulaire de base de données nous aurait obligée à répéter la saisie de ces informations générales pour chaque enfant, ce qui était une perte de temps. De plus, travailler sur tableur était plus commode étant donnée l'hétérogénéité de nos sources. Celles-ci contenant des informations de types divers, des « rubriques » supplémentaires (c'est-à-dire, des « colonnes » dans un tableur) étaient sans cesse nécessaires. Techniquement, un tableur est beaucoup plus souple. Travailler avec une base de données relationnelle implique que l'on a, dès le départ, une idée relativement définie des rubriques et, surtout, des différentes tables utilisées et de leurs liens. En pratique, cela consiste dans une grande mesure à répondre aux questions avant de les avoir posées. De fait, le nombre de colonnes et l'organisation de notre tableur ont énormément évolué (et se sont amplifiés) au cours de la saisie.

Cette première étape a été, au sens propre, un travail d'archives comme n'importe quel historien l'affronte : les mots, les noms, les expressions, les erreurs y étaient reportés tel qu'ils apparaissaient dans les documents<sup>2520</sup>. Si un enfant dénommé « María » figurait dans une liste de garçons, nous le notions comme tel, sans rien « corriger ». Pour garantir la sûreté de nos données, chaque fonds a été saisi dans un fichier séparé. Nos documents EXCEL sont similaires aux notes d'archives prises sur papier ou sur traitement de texte : l'information y est simplement organisée en rangées et en colonnes plutôt qu'en paragraphes.

Une fois les données saisies sur EXCEL, il était facile de les exporter progressivement dans un logiciel de base de données – ce que nous avons d'ailleurs fait à divers moments au cours de la thèse. À l'usage cependant, les logiciels de base de données nous sont apparus lourds

<sup>2520</sup> *Ibid.*, p. 34-47.

et d'une valeur ajoutée minimale : en dernière instance, tout traitement quantitatif impose de retourner sur un tableur. Le jeu des codages et des identifiants supplémentaires (identifiants d'expédition, par exemple) permet, avec quelques fonctions EXCEL, d'arriver aux mêmes résultats qu'une « requête » sur logiciel de base de données. C'est donc un souci de simplicité qui a nous guidée dans nos choix techniques. La « base de données » est finalement un fichier EXCEL unique dans lequel nous avons compilé tous nos documents de saisie.

### La structure du tableur : 268 colonnes

Quand bien même nous avons choisi d'utiliser un tableur, la structure de ce dernier est largement inspirée de celle d'une base de données relationnelle : c'est-à-dire d'un système de « tables » reliées entre elles par des « clés » et se référant toutes à une « entité » commune (ici, un enfant). Par souci de clarté, nous présentons nos « rubriques » (les colonnes du tableur) par « tables » (des ensembles de colonnes) pour que le lecteur comprenne bien l'organisation logique de la base. En tout, celle-ci contient 268 colonnes. Leur choix ne résulte pas d'un parti pris, mais des informations que nous avons rencontrées au fur et à mesure de notre recherche.

<b>« Table » ou bloc de données</b>	<b>Titre de la rubrique</b>	<b>Explications</b>
<b>Information liées à l'identité ou à l'ordre des occurrences</b>	ORDRE-TABLE	Ordre des occurrences dans la base de données compilée
	Ordre	Ordre des occurrences dans chaque fichier de saisie (ordre de la saisie)
	Identifiant de prosopographie	Numéro permettant de reconnaître un enfant apparaissant à plusieurs reprises dans la base
	n°	Numéro dans le document
<b>Informations d'état civil personnelles sur chaque enfant</b>	Nom	Noms et prénom de l'enfant
	Prénom	
	Autre indication	Les enfants ont souvent un numéro sans que le document précise à quoi il se réfère (numéro d'expédition, souvent)
	Commentaire manuscrit	Commentaire apposé dans le document
	Date de naissance - jour	Date de naissance de l'enfant
	Date de naissance – mois	
	Date de naissance – année	
	Âge	
	Origine	Par exemple, ville puis province de naissance ou toute autre
Précision sur l'origine		

		indication, dans l'ordre qui apparaît dans le document
	Sexe	
	Santé	S'il est indiqué que l'enfant est malade, à l'hôpital, en bonne santé, a grossi, etc.
	Orphelin	
	Fratrie	Noms des frères et sœurs si cela apparaît dans le document
	Commentaire	
<b>Information relatives à la résidence de l'enfant en Espagne antérieure à l'expatriation</b>	Type de l'adresse	Résidence collective, foyer familial, etc.
	Institution	Nom de l'institution le cas échéant
	Date de l'entrée - jour	Dates d'entrée et de sortie de l'institution ou du foyer familial
	Date de l'entrée - mois	
	Date de l'entrée - année	
	Date de la sortie - jour	
	Date de la sortie - mois	
	Date de la sortie - année	
	Rue	Informations relatives à une adresse en Espagne
	Numéro de rue	
	Étage	
	Porte	
	Bourg ou Quartier	
	Ville	
	Province	
Commentaire		
<b>Informations relatives au convoi d'expédition de l'enfant</b>	État de l'expédition	Informations relatives à l'avancement du processus d'inscription ou de départ (ou à son annulation)
	signature des conditions de remise de l'enfant	Personne qui signe ou croix
	Cause de l'expédition	
	Cause de la non-expédition	
	Moyen de transport	
	Nom du bateau	
	Point de départ	
	Destination de l'expédition	
Destination de l'enfant	Informations relatives à la destination de	



		l'enfant lorsqu'elle diffère du convoi d'évacuation dans lequel il est inclus
	Modulation de la date d'inscription	La modulation permet de situer un moment par rapport à une autre date (avant/après, vers)
	Date de l'inscription - jour	
	Date de l'inscription – mois	
	Date de l'inscription – année	
	Modulation de la date du départ	idem
	Date du départ – jour	
	Date du départ – mois	
	Date du départ – année	
	Modulation de la date d'arrivée	Idem
	Date de l'arrivée – jour	
	Date de l'arrivée – mois	
	Date de l'arrivée – année	
	Point d'arrivée	
	Organisateur de l'expédition	Cette rubrique peut contenir plusieurs informations si le document indique que l'expédition a été organisée par deux entités distinctes, en collaboration
	Commentaire	
<b>Informations relatives au lieu d'hébergement de l'enfant à l'étranger</b>	Type d'hébergement	Informations relatives aux modes d'hébergement (familles, colonies, etc.)
	Nom de la colonie, du centre d'hébergement ou du camp	
	Fonction de l'enfant	Certains enfants sont employés dans des colonies à des tâches précises
	Titre de l'accueillant	Informations relatives à la famille d'accueil
	Prénom de l'accueillant	
	Nom de l'accueillant	
	Profession de l'accueillant	
	Numéro de rue	Adresse de l'enfant en France
	Rue	
	Maison, domaine, bâtiment	

	Bourg ou quartier	
	Commune	
	Département	
	Zone	Information relative à la zone libre ou la zone occupée après juin 1940
	Pays	Pays d'hébergement de l'enfant
	Type du personnel	Informations relatives au personnel travaillant dans les colonies d'enfants
	Prénom du Personnel	
	Nom du personnel	
	Nationalité du personnel	
	Nature du lien avec l'organisme	Informations relatives aux organismes ayant un lien (finance, gère, parraine) avec l'hébergement de l'enfant
	Nom de l'organisme	
	Nature du lien avec l'organisme supplémentaire	
	Nom de l'organisme supplémentaire	
	Modulation de la date d'hébergement	La modulation permet de situer un moment par rapport à une autre date (avant/après, vers)
	Date d'hébergement - jour	
	Date d'hébergement - mois	
	Date d'hébergement - année	
	Date de fin de l'hébergement - jour	
	Date de fin de l'hébergement – mois	
	Date de fin de l'hébergement – année	
Commentaire		
<b>Informations relatives aux tiers de l'enfant</b>	Nature du lien du tiers avec l'enfant	Explicitation des liens familiaux en particulier
	Titre du tiers	
	Prénom	
	Nom	
	Origine	
	Précision de l'origine	
	Âge	
	Situation de guerre	Par exemple, réfugié, mobilisé, etc.
	Situation professionnelle	Informations relatives à la profession et à l'occupation présente (chômage, par exemple)
	Situation personnelle	Par exemple, veuve, etc.

	Affiliation politique	
	Existence d'un aval politique dans le dossier	
	Affiliation politique ou syndicale de l'aval	
	Date de signature de l'aval - jour	
	Date de signature de l'aval – mois	
	Date de signature de l'aval – année	
	Précision relative à l'aval	
	Type de logement du tiers	
	Nom du logement	Indication du nom du refuge ou du centre d'hébergement où se trouve le tiers
	Rue	
	Numéro	
	Étage	
	Porte	
	Bourg	
	Ville	
	Département ou province	
	Zone	Information relative à la zone libre ou la zone occupée après juin 1940
	Pays	
	Commentaire	
<b>Informations relatives au rapatriement de l'enfant</b>	État du rapatriement	Informations relatives à l'avancement du processus de rapatriement : réclamé, rapatrié
	Modulation de la date	La modulation permet de situer un moment par rapport à une autre date (avant/après, vers) ou à indiquer l'événement auquel se rapporte la date
	Date de l'état du rapatriement - jour	Date relative à l'état d'avancement du processus (date de réclamation, date du rapatriement)
	Date de l'état du rapatriement – mois	
	Date de l'état du rapatriement – année	
	Poste frontière du rapatriement	
	Hébergement de l'enfant à son retour en Espagne	
	Rue	

<b>Informations relatives à la source d'information</b>	Numéro	
	Étage	
	Porte	
	Commentaire	
	Archive	
	Fond	
	Cote	
	Dossier	
	Sous -dossier	
	Nature du document	
	Langue du document	
	Titre du document	
	Sous-titre du document	
	Modulation de la date du document	La modulation permet de situer un moment par rapport à une autre date (avant/après) de préciser lorsque la date résulte d'une estimation (vers) ou d'indiquer que la date reportée est bien celle de la source (ou d'un document lié, dans le cas d'une pièce jointe)
	Date du document - jour	
	Date du document – mois	
	Date du document – année	
	Date maximale du document – jour	Nous utilisons ces rubriques dans le cas de documents non datés, pour estimer une fourchette de date estimée (ce qui est indiqué dans la rubrique « modulation »)
	Date maximale du document – mois	
	Date maximale du document – année	
	Lieu de production du document	
	Pays de production du document	
	Producteur du document	
	Numéro de folio ou de pages	
	Commentaires	

Dans nos documents EXCEL, plusieurs « tables » sont répétées plusieurs fois, afin de pouvoir entrer l'ensemble des informations contenues dans un même document. C'est le cas de la table relative au lieu d'hébergement de l'enfant à l'étranger (répétée trois fois) et de la table

relative au tiers de l'enfant (répétée quatre fois). En effet, une seule lettre peut énumérer jusqu'à trois lieux d'hébergement successifs et mentionner un père, une mère, une tante et un grand-père. Dans ces cas-là, toutes ces informations apparaissent sur une même ligne EXCEL. Dans un cas cependant, nous avons dédoublé les lignes au lieu de dédoubler les tables : celui des informations de rapatriement. Ceci est dû à une manipulation postérieure à la saisie. En effet, nous avons souvent noté des dates de réclamation dans la rubrique « commentaires » lorsqu'un enfant avait été rapatrié. Nous avons ensuite décidé que ces données devaient figurer de manière plus manipulable et avons, après coup, dédoublé des lignes en changeant uniquement les entrées de la table relative au rapatriement de l'enfant.

Il est bien évident que, dans notre tableur, la grande majorité des « cases » sont vides : un même document ne permet de remplir généralement, outre les informations sur la source, qu'une dizaine ou une vingtaine de colonnes tout au plus. La multiplication des colonnes sur EXCEL ne pose pas de problème majeur à la saisie et permet, en revanche, un ordonnancement clair des données.

### Des occurrences aux enfants : identifier les enfants

Une partie importante du travail a consisté à repérer les doublons dans notre base, c'est-à-dire à identifier les enfants : en effet, nos données étaient inutiles si nous étions incapables de préciser si deux occurrences désignaient un même individu. Lorsque c'est le cas, l'enfant est identifié par un même identifiant de prosopographie : cet outil est la clé de tout notre travail. C'est lui qui permet de retracer des parcours individuels ou collectifs. L'attribution des identifiants est la première étape du travail postérieur à la *saisie* : elle est le fondement de tout *codage*.

Cette opération est plus complexe qu'il n'y paraît. Rien ne peut être automatisé ici. En effet, d'une source à l'autre, les noms sont rarement orthographiés de la même façon. En outre, de nombreux homonymes existent. Deux occurrences relatives à un José Pérez, ou même à un José Pérez Sánchez, désignent-elles un seul et même enfant, ou deux individus distincts ? Pour attribuer ces identifiants, nous avons travaillé sur un fichier à part contenant les informations qui nous semblaient les plus importantes relatives à chaque enfant :

<b>Informations-clé d'identification d'un enfant</b>	<b>Explication</b>
Nom	
Prénom	
Fratrie	
Âge	L'âge est surtout important pour identifier des ordres cohérents au sein d'une fratrie
Origine	
Date de l'expédition	
Organisateur de l'expédition	
Lieu d'hébergement	Cette rubrique contient le nom de la colonie ou le département de résidence
Nom des parents	
Date du rapatriement	

Tableau 3 : informations-clé permettant d'identifier un même enfant pour deux occurrences

En pratique, la connaissance du sujet est cruciale pour repérer des individus. Certains parcours-types se répètent. Un enfant hébergé à une époque à la colonie de Lamothe dans le

Lot-et-Garonne et un homonyme se trouvant deux mois plus tard à celle de La Glacière à Toulouse correspondent presque à coup sûr au même enfant, car nous savons que des enfants ont été transférés de l'une à l'autre. La présence de fratrie est aussi d'un grand secours : autant José Pérez Sánchez est difficile à identifier, autant, s'il apparaît deux fois avec ses sœurs Margarita et Carolina, il est plus que probable qu'il s'agit du même enfant. On le comprend : le caractère commun ou, au contraire, rare des noms joue un grand rôle. Dans le cas de prénoms et de patronymes trop ordinaires, nous avons fait le choix de la prudence. Même lorsque deux enfants du même nom étaient au même endroit à deux dates différentes, nous ne leur avons pas attribué le même identifiant, à moins de connaître le nom de leurs parents ou de posséder une information très spécifique (une date de naissance, par exemple). Par exemple, deux Gregoria Sanz Herranz se trouvent, en 1939, au centre de Lamotte-Beuvron, puis à la colonie des Charmilles à Sames, mais l'une a 11 ans et l'autre en a 14 à la même date. Par mesure de précaution, nous ne les avons pas « fusionnées » et leur avons donné deux identifiants différents. Dans tous les cas, l'attribution d'un seul identifiant pour deux occurrences résulte d'un choix : une erreur est possible. Inversement, et c'est sans doute un cas répandu dans notre base, deux identifiants différents peuvent en fait renvoyer à une seule et même personne. Pour peu que leur nom soit relativement ordinaire et que nous manquions d'information, nous avons considéré qu'il s'agissait de deux individus différents.

#### Quels enfants et combien d'enfants ?

Notre base de données compte en tout 50 049 occurrences et 20 830 identifiants prosopographiques, c'est-à-dire 20 830 individus identifiés comme différents. Ce chiffre ne correspond pas au groupe des enfants évacués en France.

Tout d'abord, bien des enfants nous « manquent ». Certaines colonies nous échappent – ce qui est, en soi, une indication sur leur relative indépendance vis-à-vis des dispositifs mis en place par le CAEE, la DEEE et la délégation de l'Assistance sociale. C'est le cas, par exemple, des trois colonies de l'Enfance coopérative de « Notre Maison » à Chantilly, de « Val Profond » à Bièvres ou du « Castel-Lys » à Lys-Chantilly où sont transférés ceux de Val-Profond en avril 1938. Nous ignorons aussi les noms des enfants de la colonie du château des Halles à Lyon, par exemple, ou ceux des enfants hébergés en famille dans la région parisienne, notamment parce qu'ils ne sont pas contrôlés par la DEEE (qui ne s'intéresse qu'aux enfants en colonie) et que la quasi-totalité des listes du CAEE ont disparu de ses archives.

En outre, la base contient de nombreux enfants qui ne sont pas inclus dans notre population. Ceci est l'un des effets du processus de recherche : nous ne pouvions décider, à l'avance, quels enfants et quelles listes rentraient ou non dans notre périmètre. Certaines listes non datées, contenant très peu d'informations, étaient vagues. Avec le temps, nous avons même identifié un certain nombre de mères dans notre base : elles sont au moins 40 sur 20 830 individus. Le choix d'une approche large de la saisie a également permis de mettre au jour des parcours atypiques : des enfants réfugiés de 1937, d'abord hébergés dans des centres d'hébergement avec un parent adulte, se trouvent ensuite dans une colonie de la DEEE ou de la délégation basque. Par ailleurs, nous voulions savoir combien d'enfants de notre population étaient transférés, en 1939 et 1940, dans les dispositifs des organisations humanitaires dont nous mentionnons brièvement l'existence en fin de conclusion : les enfants des colonies du *Foster Parent's Committee for Spanish Children* ou de l'*American Friends Service Committee* figurent donc dans notre base, quand bien même nombre d'entre eux sont arrivés en France en 1939 avec la *Retirada*. Enfin, nous avons à l'occasion entré les noms d'enfants hébergés dans d'autres pays que la France – en Belgique ou au Danemark, ou encore en Suisse – car de nombreux transferts ont lieu d'un pays à l'autre.

Les différentes populations comprises dans notre base correspondent à une réalité historique, que nous soulignons en introduction : le groupe des enfants espagnols évacués et hébergés en France n'a pas des contours stables. Il ne nous appartenait pas de les fixer d'avance. Par ailleurs, la présence dans notre base d'enfants réfugiés a permis, à l'occasion, de servir de groupe-témoin. Cet apport a été crucial dans le chapitre 4 pour mettre en valeur la spécificité de la composition sexuelle de la population des enfants évacués, par rapport à celle des réfugiés. Cette base est donc un outil de travail plus qu'elle ne vise à fixer les limites d'un groupe, à en compter les membres et à le figer une fois pour toutes.

## **Codages et traitements**

Une fois le travail de saisie et d'identification achevé, nous avons procédé à un grand nombre de codages et de traitements, afin de pouvoir travailler sur nos données. Rappelons en effet que la base reproduit les formulations présentes dans les sources : une même colonie, par exemple, n'y est pas toujours inscrite sous le même nom. Pour faire des tris, des filtres ou des tableaux croisés dynamiques, l'étape du codage s'imposait. Nous voulons simplement préciser ici, à titre d'exemple, l'esprit dans lequel nous avons procédé à deux codages qui ont porté sur l'intégralité de notre population : celui des sexes et celui des fratries. Ces deux éléments nous ont en effet servi pour une infinité de traitements, dont le lecteur trouve la trace dans le chapitre 4.

### Le codage des sexes

Certaines sources mentionnent le sexe des enfants (une lettre, ou une liste de colonie organisée selon ce principe). Dans la plupart des cas, cependant, tel n'est pas le cas. Afin d'attribuer un sexe à chaque individu (à chaque identifiant), nous avons d'abord utilisé des fonctions liant de manière automatique un prénom (par exemple, Balbina) à un sexe (féminin), pour chaque occurrence. Puis, nous avons vérifié que les sexes d'un même individu étaient cohérents d'une occurrence à l'autre.

Tel n'était pas toujours le cas, bien entendu. Des erreurs de frappe, des orthographe difficiles à déchiffrer transforment bien facilement un « Balbino » en « Balbina ». Dans tous ces cas, l'attribution des sexes s'est faite manuellement. Deux principes ont régi cette opération. D'une part, la proportion des occurrences féminines et masculines d'un même enfant. Si celui-ci s'appelle Balbino 5 fois et Balbina une seule fois, nous avons décidé qu'il s'agissait d'un garçon. Mais certains documents ont plus de poids que d'autres. Si, dans une lettre, une mère parle de son fils en employant systématiquement le masculin, alors nous avons décidé que cet enfant était un garçon, quelle que soit la manière dont il apparaît dans la base.

### Le codage des fratries

Cette opération était plus complexe. Elle s'est largement appuyée sur les données présentes dans les sources lorsque celles-ci indiquent explicitement la composition d'une fratrie. Lorsque tel n'est pas le cas, nous avons utilisé deux critères. Le premier est relatif au nom des parents. Si plusieurs enfants portent les deux mêmes *apellidos* et ont des parents du même nom, nous avons décidé qu'il s'agissait de frères et sœurs. Le deuxième critère est lié à l'ordre des listes. Si plusieurs enfants portant les deux mêmes *apellidos* se suivent dans une liste d'hébergement en colonie ou de convoi d'évacuation, nous avons également considéré qu'il s'agissait de frères et sœurs. Mais en aucun cas le fait d'avoir les mêmes patronymes ne

peut suffire à cette attribution : de fait, un certain nombre de fratries homonymes existent dans notre groupe. Ainsi, Agustín, Ángel et Jesús Sánchez Manzanal, évacués de Santander le 1<sup>er</sup> août 1937, ont pour père Gerardo Sánchez Guardo : ils forment une seule et même fratrie. En revanche, Agustín, Carmen, Manuela et Milagros Sánchez Manzanal sont évacués de Bilbao le 1<sup>er</sup> juin 1937 ; nous ignorons le nom de leur père. D'après nos critères, il ne s'agit pas de la même fratrie, quoique cela ne soit pas impossible : des enfants de Bilbao sont effectivement évacués depuis Santander, où ils se sont réfugiés après la chute du Pays basque. Mais l'état de nos données ne nous permet pas, ici, de trancher et nous avons, dans tous ces cas, fait le choix de la prudence.

## Retour réflexif sur un travail quantitatif

La constitution d'une base de données et l'élaboration de statistiques permettent, certes, d'obtenir des résultats, suscitent des questions nouvelles, suggèrent des hypothèses. Au-delà de cela, elles contribuent également à la réflexion méthodologique et épistémologique en encourageant une certaine forme de pensée historique. La mise en œuvre d'une base de données *oblige* en effet à se poser des questions salutaires : quelles sont les limites de la population étudiée ? Qu'est-ce qu'un enfant évacué ? Qui en décide ?

En ce sens, l'approche quantitative est bien éloignée de cette magie du nombre ou de la statistique définitive que le néophyte s'imagine au début de sa recherche. Elle amène, au contraire, à développer une pensée *constructiviste et contextuelle*. Les opérations en jeu au moment même de la saisie y obligent : rien n'y est fixe – ni les noms, ni les âges, ni les lieux. Qu'est-ce que l'âge « réel » d'un enfant ? Est-ce, d'ailleurs, cela qui compte ? Le travail quantitatif suscite de nouveaux modes de pensée : la question pertinente n'est plus de percer à jour une « réalité » masquées par les incohérences de nos sources nominatives mais de comprendre pourquoi, selon la situation, un enfant a un âge, puis un autre. Il est d'ailleurs bien possible que personne ne connaisse sa date de naissance, mais là n'est plus le problème.

Il ne s'agit pas de dire, bien sûr, que les personnes et les identités n'existent pas. Mais la formation des groupes et l'attribution de leurs caractéristiques sont aussi liées à des contextes et à des opérations d'assignations qu'elles permettent de révéler. Sur un sujet fort éloigné du nôtre, le travail de Nicolas Mariot et de Claire Zalc sur les « 991 » Juifs de Lens a nous a beaucoup inspirée<sup>2521</sup>. Enfin, en maniant au long de ces années des listes et des fiches d'enfants, en les compilant, en les comptant, nous reproduisons dans une large mesure (et avec des outils informatiques) les opérations auxquelles s'astreignaient les acteurs que nous avons étudiés : eux aussi inscrivaient des enfants, les comptaient, les identifiaient dans leurs propres fichiers. Ceci a, sans nul doute, eu une influence sur la définition de notre problématique et notre approche du groupe des enfants étudiés comme d'une population en grande partie *fabriquée* par les processus de mobilisation que nous avons étudiés.

---

<sup>2521</sup> Nicolas MARIOT et Claire ZALC, *Face à la persécution : 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob : Fondation pour la mémoire de la Shoah, 2010.





# Annexes documentaires

## Liste des documents en annexe

« Niños muertos en Madrid/Les enfants morts à Madrid/Ermordetekinder in Madrid/Children dead in Madrid ». Affichette éditée par le ministère de la propagande espagnol, décembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/61, dossier 1. Annexe 1

Lettre de Félix Dupont, trésorier de la CGT, à la LDH, Paris, 7 novembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1. Annexe 2

Lettre de Suzanne Collette, membre du Comité central de la LDH, à Georges Buisson, Paris, 15 décembre 1936. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 14-15. Annexe 3

Lettre particulière d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, à Luis San Martín Adeva, membre du CNTM, Bruxelles, 3 février 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 791/3. Annexe 4

Lettre de Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale à Paris, à Federica Montseny, ministre de la Santé et de l'Assistance sociale, Paris, 8 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 24-25. Annexe 5

Conseil national de l'assistance sociale, « Expediciones de niños al extranjero. Normas generales », sans date [décembre 1936]. AGA (5) 001.003 31/1347. Annexe 6

Copie de la lettre de Georges Buisson, secrétaire du CAEE, au ministère de la Santé et de l'assistance sociale à Valence, sans date [Paris, 31 mars 1937]. CAC, 2001 221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 181-186. Annexe 7

Notes du CAEE adressées à Juan Comas, sans date [fin septembre –début octobre 1937]. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 107-110. Annexe 8

« Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937. « Points fondamentaux d'accord préalable », f. 105-106. Annexe 9

Lettre de Carmen Navarro et O. González au CNIE, Fonfreda de Ter, 10 juin 1938. AGA (9) 17.12 51/21120. Annexe 10

Tract « Dimanche 4 avril : Journée Nationale pour l'enfance Espagnole ». APP, BA 1666/22. Annexe 11

Liste de demandes d'enfants espagnols, pièce jointe à la lettre d'Émile Kahn, secrétaire général de la LDH, à Georges Buisson, secrétaire général du CAEE, Paris, 8 janvier 1937. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 2, f. 152. Annexe 12

Questionnaire à remplir par les personnes désirant héberger des Enfants d'Espagne (6 à 13 ans). Exemple rempli par François Prigent, fait à Quimper le 28 mai 1937, avalisée par Gustave Marquet, secrétaire de l'UL de Quimper. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 19. Annexe 13

Lettre de Mateo Múgica, évêque de Vitoria, au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Rome, 27 avril 1937. Archives de l'Archidiocèse de Malines (ci-après

AAM), Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3). Annexe 14

Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Pau, 25 août 1937. ADPA, 4 M 253. Annexe 15

Lettre de Claudius Buard à Georges Buisson, St-Etienne, 20 octobre 1939. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 49. Annexe 16

Lettre de Marthe Terrier, pour le secrétaire CAEE, au préfet de la Charente-Inférieure, 7 janvier 1941. ADCM, 5 M 6/26. Annexe 17

« Niños muertos en Madrid/Les enfants morts à Madrid/Ermordetekinder in Madrid/ Chidren dead in Madrid ». Affichette éditée par le ministère de la propagande espagnol, décembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/61, dossier 1. Annexe 1



1

« Niños muertos en Madrid/Les enfants morts à Madrid/Ermordetekinder in Madrid/ Children dead in Madrid ». Affichette éditée par le ministère de la propagande espagnol, décembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/61, dossier 1. Annexe 1

## NIÑOS MUERTOS EN MADRID

La fotografía adjunta muestra un ejemplo de la actividad militar de los rebeldes sobre Madrid. Los bombardeos de la población, que se suceden constantemente, sin que nadie en Europa se oponga, tienen como consecuencia principal la muerte de los niños. Se han buscado los lugares frecuentados por ellos, donde jugaban o estaban recogidos; se los ha ametrallado cuando acompañaban a sus madres, que se aprovisionaban en las tiendas. En la Dirección de Seguridad se ha registrado todo esto con números, más elocuentes que todas las palabras; números que, como puede verse, son muy altos. Y estas cifras siguen creciendo todos los días, cada vez más, entre la calma de las naciones que contemplan estas matanzas sin participar en ellas y el odio de las que prestan su concurso más eficaz a estos crímenes.

En efecto, las bombas que se arrojan sobre Madrid no estallan siempre. Cuando lo hacen, sus víctimas nos indignan; pero cuando quedan enteras, las marcas alemanas que se pueden leer sobre el metal nos llenan de otra indignación igualmente fuerte. Y los aviones que se recortan en negro sobre el cielo de Madrid son inconfundibles: todos reconocen a la primera ojeada que son potentes Junkers alemanas. El derecho de gentes y el pacto de no intervención corren hoy la misma suerte en Europa.

## ERMORDETE KINDER IN MADRID

Beigefugte Photographie zeigt ein Beispiel für die militärische Aktion der Aufständischen über Madrid. Die Bombardements der Bevölkerung, die unausgesetzt fortgeführt werden, ohne dass jemand in Europa sie verhindert, haben als hauptsächlichste Konsequenz den Tod von Kindern. Man hat die Orte gesucht, wo sie sich aufhalten pflegten, wo sie spielten oder wo sie untergebracht waren; man hat sie niederkartoucht während sie ihre Mütter begleiteten, die ihre Einkäufe zu machen gingen. In der Polizeidirektion ist alles dies festgesetzt worden mittels Zahlen, die sprechender sind als alle Worte. Zahlen, die, wie man sehen kann, sehr hoch sind. Und diese Zahlen wachsen täglich höher, während einige Nationen ruhig diesem Mordwerk zusehen, ohne an ihm teilzunehmen und andere blasserfüllt mit tadelndem Blick diese Verbrechen unterstützen.

Es ist wahr, die Bomben die über Madrid abgeworfen werden, explodieren nicht immer. Wenn sie es tun, entrüsten uns ihre Opfer. Wenn sie aber ganz bleiben, erfüllen uns die deutschen Marken, die man auf den Metall lesen kann, mit gleich starker Empörung. Und die Flugapparate, deren schwarze Silhouetten zu Hundert von Madrid stricheln, sind unverkennbar; alle sehen auf dem ersten Blick, dass es deutsche Junkers sind. Das Völkerrecht und der Nicht-Eingriffspakt haben heute dasselbe Schicksal in Europa.

## LES ENFANTS MORTS A MADRID

La photographie ci-jointe montre un exemple de l'activité militaire des factieux sur Madrid. Les bombardements de la ville, incessamment renouvelés, qui personne en Europe ne se souvient d'opposer, ont comme conséquence principale la mort des enfants. On a cherché les lieux qu'ils fréquentent, où ils jouaient ou étaient logés; on les a mitraillés quand ils accompagnaient leurs mères, qui allaient s'approvisionner aux boutiques. Tout cela a été enregistré au Bureau Central de Police avec des numéros qui sont plus éloquentes que tous les mots; des numéros qui sont très élevés, comme on peut le voir. Et ces chiffres augmentent chaque jour, de plus en plus, au milieu du calme des nations qui contemplant ces massacres sans y prendre part et de la haine de celles qui prêtent leur concours le plus efficace à ces crimes.

En effet, les bombes jetées sur Madrid n'éclatent pas toujours. Quand elles le font, leurs victimes nous indignent; mais lorsqu'elles restent entières, les marques allemandes qu'on peut lire sur le métal nous font sentir une autre indignation également forte. Et les avions qui se découpent en noir sur le ciel de Madrid sont impossibles de confondre: chacun reconnaît au premier coup d'oeil qu'ils sont de puissants Junkers allemands. Le droit des gens et le pacte de non-intervention courent aujourd'hui le même sort en Europe.

## CHILDREN DEAD IN MADRID

The enclosed picture shows an example of the military activity of the rebels in Madrid. The bombardments of the town which still follow, without being prevented by anybody in Europe, have as a chief consequence the death of children. Places frequented by them, where they played or where they were lodged, have been cautiously sought; they have been killed with grape-shot, while they were with their mothers buying food at the shops. At the Police, all this has been recorded with numbers much more eloquent than all the words; figures which, as we can see, are very high. And these figures are still increasing every day and more every time, among the calm of the countries which behold these murders without sharing them, and the hatred of those who are giving a most effective assistance to these crimes.

In fact, the bombs thrown on Madrid do not always explode. When they do so, the victims irritate us; but when they remain unexploded, the German marks which can be seen on their metal fill us with other irritation equally strong. And the aeroplanes outlined in black on the sky of Madrid are unmistakable; everybody recognises at a first glimpse that they are powerful German Junkers. The people's law and the non-intervention agreement are following under the same hazard in Europe.

España, Diciembre 1936.

MINISTERIO DE PROPAGANDA

« Niños muertos en Madrid/Les enfants morts à Madrid/Ermordetekinder in Madrid/ Children dead in Madrid ». Affichette éditée par le ministère de la propagande espagnol, décembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/61, dossier 1. Annexe 1

## LES ENFANTS MORTS A MADRID

La photographie ci-jointe montre un exemple de l'activité «militaire» des factieux sur Madrid. Les bombardements de la ville, incessamment renouvelés, que personne en Europe ne se soucie d'éviter, ont comme conséquence capitale la mort des enfants. On a cherché les lieux qu'ils fréquentent, où ils jouaient ou étaient logés; on les a mitraillé quand ils accompagnaient leurs mères, qui allaient s'approvisionner aux botiques. Tout cela a été enregistré au Bureau Central de Police avec des numéros qui sont plus éloquents que tous les mots; des numéros qui sont très élevés, comme on peut le voir. Et ces chiffres augmentent chaque jour, de plus en plus, au milieu du calme des nations qui contemplant ces massacres sans y prendre part et de la haine de celles qui prêtent leur concours le plus efficace à ces crimes.

En effet, les bombes jetées sur Madrid n'éclatent pas toujours. Quand elles le font, leurs victimes nous indignent; mais lorsqu'elles restent entières, les marques allemandes qu'on peut lire sur le métal nous font sentir une autre indignation également forte. Et les avions qui se découpent en noir sur le ciel de Madrid sont impossibles de confondre: chacun reconnaît au premier coup d'oeil qu'ils sont de puissants Junkers allemands. Le droit des gens et le pacte de non-intervention courent aujourd'hui le même sort en Europe.

## CHILDREN DEAD IN MADRID

Confédération Générale  
du Travail

211, Rue Lafayette, Paris

TÉLÉPHONE : BOULEVARD DE LA MARCHÉ 4 8832

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : CONFÉDÉOC-PARIS

CHEQUE POSTAL : PARIS 8284

PARIS, le 7 Novembre 1936

LIGUE des DROITS de l'HOMME  
27, Rue Jean Dolent  
PARIS

9 NOV. 1936

Chers Camarades,

Une délégation de la Ligue des Droits de l'Homme Espagnole est venue nous entretenir de la situation lamentable dans laquelle se trouvent les orphelins dont les parents sont tombés sous les balles des rebelles.

Cette délégation a manifesté le désir de voir recueillir en France certain contingent de ces enfants.

C'est là un devoir humain auquel nous ne pouvons que nous associer.

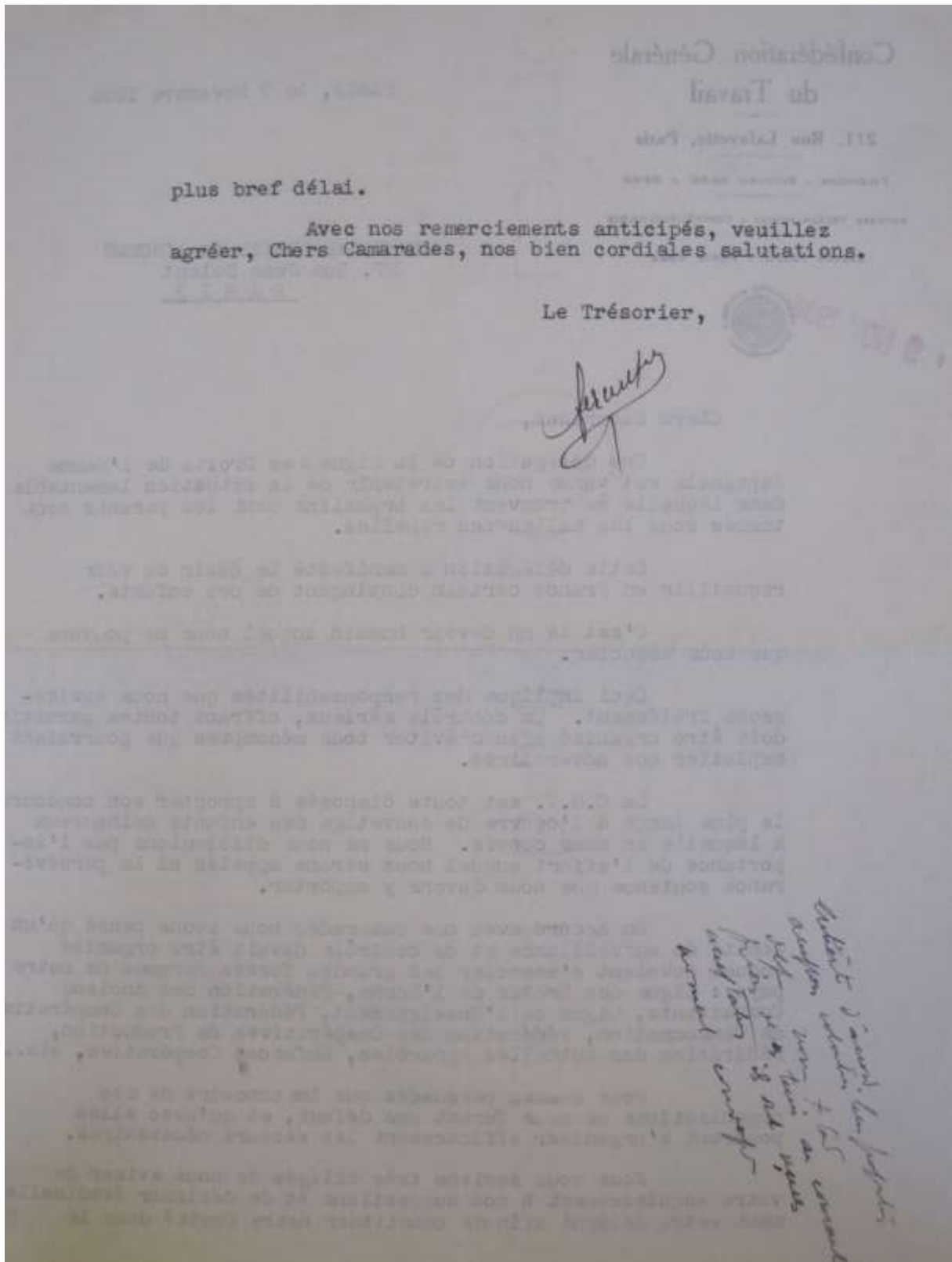
Ceci implique des responsabilités que nous envisageons froidement. Un contrôle sérieux, offrant toutes garanties doit être organisé afin d'éviter tous mécomptes que pourraient exploiter nos adversaires.

La C.G.T. est toute disposée à apporter son concours le plus large à l'œuvre de sauvetage des enfants malheureux à laquelle on nous convie. Nous ne nous dissimulons pas l'importance de l'effort auquel nous serons appelés ni la persévérance soutenue que nous devons y apporter.

En accord avec nos camarades nous avons pensé qu'un Comité de surveillance et de contrôle devait être organisé auquel devaient s'associer les grandes forces morales de notre pays : Ligue des Droits de l'Homme, Fédération des Anciens Combattants, Ligue de l'Enseignement, Fédération des Coopératives de Consommation, Fédération des Coopératives de Production, Fédération des Mutuelles Agricoles, Enfance Coopérative, etc...

Nous sommes persuadés que les concours de ces organisations ne nous feront pas défaut, et qu'avec elles pourront s'organiser efficacement les secours nécessaires.

Nous vous serions très obligés de nous aviser de votre acquiescement à nos suggestions et de désigner éventuellement votre délégué afin de constituer notre Comité dans le





58 Bd. Raspail VII  
15 décembre 1936

SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉES  
DE  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC

Cher Collègue et Camarade,

J'attendais vainement depuis le 7 décembre - date à laquelle je vous avais réincarné à la Ligue des Droits de l'Homme la convocation que vous devez nous envoyer, en principe pour le jeudi 10, en vue de réunir le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne - Dès la semaine dernière il apparaissait extrêmement urgent que nous organisions enfin le travail de Secrétariat et que nous arrêtions en commun la réponse à faire aux nombreuses demandes d'adoption d'enfant qui nous arrivent de divers côtés - L'urgence était d'autant plus grande que le Syndicat des Instituteurs <sup>vous</sup> avait prévu qu'il se passerait

*Je vous prie, Cher Collègue, de m'adresser vos fraternelles salutations,  
Suzanne Collette*

Continues à héberger le secrétariat de ce Comité d'accueil, et que notre camarade Marcelle Tempplier déclare ne pas pouvoir en assumer la charge.

Non seulement je n'ai rien reçu, mais j'ai eu hier l'extrême surprise de trouver dans "l'Œuvre", un article qui, si l'on croit ce journal - aurait été inspiré par la C.G.T. et <sup>5</sup> sans même que j'aie été consultée, il est indiqué que toute correspondance concernant le Comité d'accueil doit être adressée à mon nom au siège de la Ligue.

J'apprends aujourd'hui que depuis que cet article a paru, le secrétariat de la Ligue est envahi de visites ou de coups de téléphone de personnes qui demandent à me voir ou à se renseigner - naturellement, comme je suis prise par ma profession, et qu'il m'est impossible d'être en permanence à la Ligue, non seulement c'est un dérangement

très gênant pour le secrétariat, mais il ne  
sait dire ce qu'il faut répondre. En fait,  
ce n'est que moi-même je serais, si j'étais  
présente, dans l'impossibilité de donner  
des renseignements précis, attendu que vous  
me laissez dans l'ignorance complète  
de ce qui a été fait et de ce qui va pen-  
sément se faire dans un avenir proche.  
- Quel a été le résultat des négociations  
avec Esgrange? Quelle réponse Esgrange  
Blum a-t-il fait tenir à Jaurès?  
Ou en est l'installation dans les Pyrénées  
orientales? -  
Ce qui met le comble à la confusion,  
c'est, qui en fait, du Communiqué que,  
d'accord avec vous, nous avons fait  
paraître dans la Presse, les gens se demandent  
quel rapport il y a entre le secrétariat  
domiciliaire au Syndicat des Instituteurs  
et cette nouvelle adresse de la R. Jean Dolent!  
J'ai déjà pour ma part entendue des  
reflexions fort désagréables sur ce « gâchis »  
et ces « lenteurs ». Personnellement je ne trouve  
pas cela drôle et je trouve désolant que  
vous mettiez tant de temps à trouver  
des enfants qui souffrent - En tant que représentant

tant officiel de la Ligue, je ne puis accepter  
la responsabilité de laisser amoindrir  
son autorité dans une action qui s'engagerait  
mal ou mourrait dans l'œuf - à la  
demande de la CGT la Ligue a tenu  
les fédérations départementales, et des  
de dames volontaires se groupent et se  
manifestent (notamment on me signale  
qu'une caserne est libre à Mâcon - et la  
Municipalité d'Argentan (Orne) accepterait  
une quinzaine d'enfants) que répandre?  
que veut penser les gens qui ont à voir en  
braille si rien ne bouge ici?

- En tant qu'état de cause je vous prie  
mon Cher Collègue et Camarade de me  
fixer un rendez-vous dans la journée d'après  
demain jeudi ou je suis libre, (vendredi  
je suis prise toute la journée par ma profession)  
J'espère que nous pourrions étudier ensemble  
le moyen de sortir de cette situation  
confuse que je ne puis accepter plus  
longtemps; attends que la publication  
mon nom a engagé ma responsabilité  
et celle de la Ligue.

Comptant sur une réponse de vous  
- (c'est en vain que le <sup>me</sup> Temple d'une part  
et le Secrétariat de la Ligue d'autre part ont  
essayé d'avoir au téléphone Jaurès, vous ou Dupont!

*Comarade, d'après mes données  
Suzanne Collette*

*Cher Collègue,  
Je vous prie,  
habitué*

Lettre particulière d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, à Luis San Martín Adeva, membre du CNTM, Bruxelles, 3 février 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 791/3. Annexe 4



EMBAJADOR DE ESPAÑA  
PARTICULAR

Sr. D. Luis San Martín.

Querido San Martín:

En contestación a su amable carta de 15 de Enero había yo pedido que nos enviasen desde luego otra excursión de 50 niños, pero me encuentro con que el Consejo Nacional de Asistencia social ha dirigido a D. Marcos Boldú una carta diciendole que la evacuación de niños se efectuará siempre por conducto de dicho Consejo Nacional. Ya habíamos hablado V. y yo de las divergencias existentes entre los dos Ministerios y entre los dos Consejos, pero yo tenía la esperanza de que ésto se hubiera arreglado. Y aquí me tiene V. y tiene V. a estos excelentes amigos del Comité, sin saber qué hacer porque tenemos que dirigiendonos a una de las entidades se nos enfada la otra y que todo este derroche de buen deseo que aquí se está haciendo, acabe envolviendonos en una pelotera en la que nada tenemos que ver. Así, pues, yo agradeceré a V. mucho que, dando noticia de esta carta a nuestro amigo D. Mariano Granados o haciendo lo que le parezca más oportuno, vea el modo de que sigamos nuestra obra sin choques ni disgustos con nadie.

Otra cosa quiero pedirle y es que el viaje de los niños hasta aquí sea costado por España. Hasta ahora lo ha costado la Casa de España en Bruselas, pero las actividades de ésta son múltiples y como yo imprimo mi dinamismo a cualquier parte que voy, estoy haciendo que aquella entidad realice unas actuaciones benéficas, culturales, etc., que están acabando con su dinero.

Lettre particulière d'Ángel Ossorio y Gallardo, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, à Luis San Martín Adeva, membre du CNTM, Bruxelles, 3 février 1937. AMTIN, fonds du CSPM, 791/3. Annexe 4



- 2 -

EMBAJADOR DE ESPAÑA  
PARTICULAR

A mí me ofreció fondos para esto de los niños la Ministra de Sanidad y me preguntó qué cantidad necesitábamos. No la he contestado; no me atrevo a hacerlo ahora por si a Vds. les parece mal; no me atrevo a pedirles los fondos a Vds. por si les parece mal a ellos. En suma, hagame Vds. el favor de ponerse de acuerdo y sacarnos de este pequeño lío. Yo pido dos cosas: claridad y dinero. Usted verá quien me puede dar más fácilmente una y otra.

El más cariñoso saludo a Matilde y disponga de su buen amigo

*Ángel Ossorio*

3-2-937.

Lettre de Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale à Paris, à Federica Montseny, ministre de la Santé et de l'Assistance sociale, Paris, 8 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 24-25. Annexe 5

París, 8 de Abril de 1937.

Federica Montseny  
Ministro de Sanidad  
V A L E N C I A .

✓ 24

Estimada camarada :

Cumpliendo lo convenido en nuestras conversaciones de la pasada semana en esa, paso a describirte los diferentes envíos de niños a ésta y su situación en la actualidad.

1º de Valencia	a la "Mauresque"	llegaron el 14-1-37	niños 118,	nifas 61,	....	179
2º "	" " "Prats de Mollo"	" " 1-2-37	" 187	" 57,	....	244
3º "	" " "Mauresque"	" " 27-2-37	" 91	" 61,	....	152
4º "	" " "Prats de Mollo"	" " 8-3-37	" 11	" 64,	....	75
5º {	" " " " " "	" " 17-3-37	" (43	"		
{	" " " " " "	" " " " "	" (15	"	8,	.... 66
6º "	Bilbao " "Isla de Olerón"	" " 20-3-37	" 239	" 211,	....	450
			704	462		1.166

Estos niños y nifas están situados como siguen :

En familias.

Departamentos

Pyrénées Orientales	niños : 18	nifas 38	.....	56
Isère	" : 77	" 25	.....	103
Aude	" : 72	" 56	.....	128
Drôme	" : 13	" 12	.....	25

En Colonias.

Csp Breton (Landes)	niños : 20	nifas	.....	20
Labenne	" : 10	"	.....	10
Château des Malles				
Lyon (Rhône)	" : 31	" 27	.....	58
Centro Español de Perpignan (P. Orient)	" : 25	"	.....	25
Sète (Hérault)	" : 18	" 1	.....	19
Saulac s/Mer (Gironde)	" :	20	.....	20
Campo de la "Mauresque"	:173	" 71	.....	244
Isla de Olerón	" :239	" 211	.....	450
Repatriados a España el 14-2-37	" : 8		.....	8
			Total.....	1.166

Este es el número de pequeños que nosotros controlamos y de los cuales tenemos fichas aunque algunas incompletas. Igualmente deben obrar en vuestro poder las fichas correspondientes indicando la fecha en que salieron de los campos de reposo y el lugar definitivo en que se encuentran. De estas residencias proceden las cartas que leeréis y que os mandamos en la valija de la Embajada.

Lettre de Facundo Roca, secrétaire de la délégation de l'Assistance sociale à Paris, à Federica Montseny, ministre de la Santé et de l'Assistance sociale, Paris, 8 avril 1937. FPI, fonds Amós Sabrás Gurrea, AH-81-4, f. 24-25. Annexe 5

- 2 -

25  
Sin que nosotros hayamos podido controlar aún, sabemos que han llegado unos 45 niños procedentes de Barcelona, cuyas fichas están en ese Ministerio, las que esperamos recibir para el debido control.

Del periódico "Le Peuple" tomamos la siguiente gacetilla :

"El 30 de marzo, después de pasar unos días en el Campo de La Mauresque, han pasado por Toulouse 55 niños que provienen de los Institutoras de Madrid y auspiciados por la Federación Internacional de l'Enseignement, con destino a la Maison de l'Enfance de Dabeau (Haute Garonne).

Igualmente pasaron a Bruxelles en Diciembre de 1936, 25 niños y 36 más el 3 de Enero del presente año.

Tenemos noticias de que existen en Francia algunos miles de niños más, cuyo paradero tratamos de averiguar? Pero deseamos nos remitaís una orden por escrito, con lo que facilitaréis nuestra misión.

Sin otra cosa de particular, recibe amiga Federica, el fraternal saludo de,



Expediciones de niños al extranjero.

Normas generales.

- Se aspira a mandar el mayor número posible de niños, dando preferencia a los huérfanos y acogidos en los centros dependientes de Asistencia Social.
- Los países que hasta ahora han hecho ofrecimiento para acoger niños españoles son Bélgica y Francia.
- En Francia se ha constituido un "Comité de Ayuda al Niño Español" integrado por: C.G.T., Liga Francesa de los Derechos del Hombre, Socorro Rojo Internacional, Liga Española de los Derechos del Hombre, Masonería, Cruz Roja Internacional Francesa, Sindicatos de Profesores y Maestros, Comités de Ayuda al Pueblo Español, Sindicatos Obreros, Cooperativas de Francia y Organizaciones Pacifistas y Humanitarias.  
La Presidencia de Honor de éste Comité la ocupa Gertrudis de Araquistáin. Como Delegados de éste Ministerio y medio de relación con el Comité actuarán Amós Sabrás y Facundo Roca en París y Francisco Alcalá en Port-Bou.
- La misión de dicho Comité Francés de ayuda al niño español es:  
Recibir las expediciones desde la frontera.  
Distribución de los niños.  
Inspección social y Sanitaria.  
Sufragar todos los gastos a partir de la frontera.
- De forma análoga se procederá en las demás naciones que hayan de acoger niños españoles.

Organización.

Saldrán en grupos de 100 niños aproximadamente.  
Cada grupo llevará un médico, una enfermera y dos maestros ó un maestro y un estudiante auxiliar.  
Uno de los responsables de la expedición habrá de saber hablar francés.  
Las expediciones se anunciarán a nuestros Delegados con dos días de anticipación.  
A toda expedición procederá:  
1º - Inspección Sanitaria de los niños.  
2º - Aprovisionamiento de ropas.  
3º - Fotografías para las fichas.  
Con la documentación correspondiente llevarán los responsables de la expedición:  
1º - Relación nominal por duplicado de los niños que la integran, que firmarán los responsables que entregan y los que reciben la misma al llegar al punto de destino.  
2º - Fieha individual por cuadruplicado (dos en francés).

Puesta en marcha.

Dáspuestos el personal y la documentación, pasarán a Barcelona, y de allí a Port-Bou donde nuestro Delegado, Francisco Alcalá, según los datos recibidos de nuestra Delegación en París, hará la distribución.  
En el Sur de Francia se prepararán varias residencias donde las expediciones harán un descanso mientras esperan la orden de marcha a su punto de destino.

- 2 -

- La instalación definitiva se hará en régimen familiar, por ser la forma menos gravosa y que permitirá evacuar mayor número de niños.
- La experiencia de las colonias organizadas en Valencia con motivo de la evacuación de Madrid nos hace ver la imposibilidad de establecerlas en Francia, cuando se calcula un gasto mínimo de 10 francos diarios por niño, imposible de sostener por ningún organismo si se tiene en cuenta que no debe haber diferencia entre los evacuados y que se aspira a una cantidad mínima de 30.000 niños.
- Además, una colonia con escasos medios económicos es muy inferior sanitaria y pedagógicamente a una buena instalación en régimen familiar. Una vez realizada la instalación, se montarán, tanto por el Comité de Ayuda al niño español como por éste Ministerio, los servicios de inspección sanitaria y pedagógica correspondientes, para que en todo momento se tenga la información y garantía de que los niños son atendidos con toda solícitud, para, en caso contrario, proceder a su traslado.

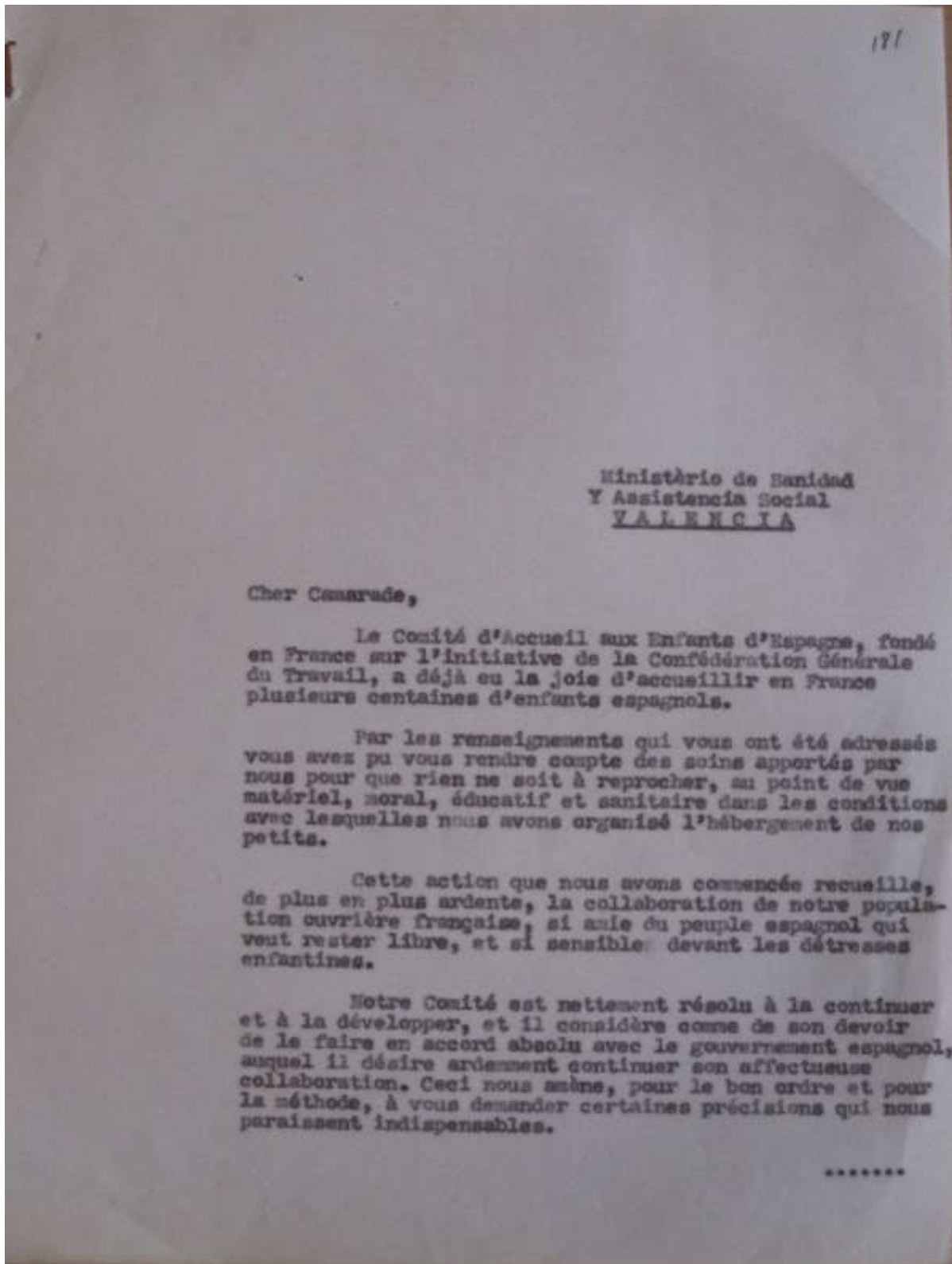
#### Propaganda.

- Se han mandado circulares a los organismos políticos y sindicales, nacionales, provinciales y locales, con cartas para los padres y boletines de autorización.
- Se han publicado notas de prensa preparando el ambiente.

#### Reclutamiento del personal.

Se han dirigido comunicaciones a los organismos sindicales sanitarios y pedagógicos de la U.G.T. y C.N.T. para que manden a éste Consejo relación de Médicos, Maestros y Enfermeras que deseen tomar parte en la conducción e instalación de éstas expediciones, indicando los que hablan francés. Aparte, y como consecuencia de las notas de prensa, han venido a ofrecerse éste Consejo muchos sanitarios y profesionales de la enseñanza, así como estudiantes y particulares que hablan francés y conocen Francia y Bélgica.

Copie de la lettre de Georges Buisson, secrétaire du CAEE, au ministère de la Santé et de l'assistance sociale à Valence, sans date [Paris, 31 mars 1937]. CAC, 2001 221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 181-186. Annexe 7



Dès sa création, le Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne a eu à déterminer son programme d'action.

Après une entrevue avec la camarade Mercédès MAESTRE, qui nous fit l'honneur de venir discuter ces questions avec nous, nous avons engagé notre action et notre propagande sur la base des indications suivantes établies d'un commun accord.

Indications pour la venue en France des Enfants Espagnols.

1°- Les convois d'enfants auront lieu par groupes de 100 qui seront accompagnés de deux professeurs et de cuisiniers. Pendant le trajet, une surveillante (ou infirmière) les accompagnera également.

2°- On placera les enfants en "Colonies" pendant une période, dite de stage, dont la durée sera d'environ un mois.

3°- On procédera ensuite au placement définitif des enfants dans des familles, après enquête approfondie sur la moralité, situation économique et conditions d'hygiène dans lesquelles se trouvent les personnes qui auront demandé de les accueillir.

4°- Chaque enfant fera l'objet d'une fiche en 4 exemplaires (avec photographie)

Une fiche restera au Bureau du Gouvernement espagnol à Paris.

Une sera remise au Ministère d'Hygiène et Assistance Sociale d'Espagne.

Une au secrétariat du Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne.

Une au secrétariat de l'Organisation locale qui prendra l'enfant en charge.

5°- Dans chaque commune où se trouveront des enfants espagnols, un médecin ou une surveillante seront délégués pour les soins et contrôles nécessaires.

Chaque semaine, un rapport sera établi sur l'état sanitaire des enfants, accompagné des observations pertinentes. Ces rapports seront adressés au Secrétariat du Comité d'Accueil qui établira un rapport global à l'usage du Ministère d'Assistance sociale d'Espagne.

6°- On devra étudier, suivant les localités les moyens les plus appropriés pour réunir les enfants au moins une fois par

.....

3 183

semaine afin de maintenir entre eux le contact (séances de cinéma, goûter, etc.)

7°- Le Comité d'Accueil prend à sa charge tout ce qui concerne les enfants dès leur entrée en territoire français.

8°- A la frontière espagnole, un contrôle sera exercé de façon que seuls les enfants accompagnés de fiches les concernant et émises par le Ministère de l'Hygiène et Assistance Sociale puissent bénéficier des avantages et de l'aide apportés par le Comité d'Accueil.

9°- Les organisations du corps enseignant mettront à la disposition du Comité d'Accueil des professeurs, parlant l'Espagnol, de façon à établir une plus rapide adaptation des enfants, et une ambiance cordiale à la vie en France pendant leur séjour.

-----  
Notre Comité s'est attaché à suivre très fidèlement ces indications. Le fonctionnement nous a enseigné que la méthode adoptée était excellente. Le séjour dans les colonies de stage a du souvent être un peu prolongé en raison de l'état de santé des enfants.

Dans ces colonies de stage, les précautions sanitaires et médicales sont prises très attentivement. Nous avons dû, dans ces conditions, placer une dizaine d'enfants, particulièrement débiles et ganglionnaires dans un établissement de cure où ils reçoivent tous les soins nécessités par leur état.

C'est dire que, toujours suivant le même programme, les enfants n'ont été confiés aux familles qu'après toutes les précautions et suivant les indications médicales.

Chaque demande d'hébergement émanant d'une famille est l'objet d'une enquête très sérieuse. Les syndicats d'assistantes sociales et les membres de notre corps enseignant s'y consacrent d'une façon parfaite.

En raison du climat encore incertain de la saison, nous avons tenu à ne placer ainsi les enfants que dans le midi et le centre de la France. Enfin les enfants ainsi placés sont l'objet de fréquents contrôles, et des dispositions ont été prises pour qu'ils fréquentent l'école laïque française où ils rencontrent la meilleure camaraderie de la part de leurs petits camarades.

Cette méthode pourrait, à notre avis, être utilement  
.....

4  
187

continué en ne cessant de donner les meilleurs résultats. L'augmentation, déjà effectuée, du nombre de nos colonies de stage, doit permettre l'arrivée des enfants en France à un rythme plus accentué.

Des indications qui nous sont parvenues, il résulterait que le gouvernement espagnol ne se montrerait plus favorable au placement dans les familles effectué dans les conditions que nous avons envisagées en commun, et marquerait sa préférence pour le placement des enfants en colonies.

Nous n'ignorons pas l'excellence de ce mode de placement collectif des enfants, et notre Comité a effectué ainsi un certain nombre de placements d'enfants espagnols dans des colonies.

Toutefois, nous croyons de notre devoir de vous faire connaître les difficultés que présente, par le temps présent la réalisation de ces placements.

1°- Le nombre des colonies disponibles où il nous est possible de places les enfants est très réduit.

Les diverses colonies de stage où nous avons actuellement les enfants répondent parfaitement à cet objet et pourraient devenir des colonies où les enfants pourraient être conservés. Malheureusement, ces colonies sont pour la plupart des colonies de vacances d'été, mises temporairement à notre disposition par des municipalités ou des œuvres sociales diverses. Dans deux ou trois mois, elles devront revenir à leur destination et ne seront plus à notre disposition.

Il en est de même de la plupart des autres colonies existant en France où pendant la saison d'été, le nombre des places disponibles sera excessivement restreint.

2°- Nous voyons sans doute la possibilité d'utiliser dans ce but un certain nombre d'établissements vacants, écoles, casernes, etc, qui ont été désaffectées. Mais ces installations nécessitent des aménagements spéciaux, difficiles, et les conditions hygiéniques dans lesquelles seraient les enfants placés dans ces conditions risquent d'être défectueuses.

3°- Enfin, le placement des enfants en colonies nécessite des dépenses considérablement plus élevées que le placement familial. De ce côté encore, il faudrait prévoir avec lui, une réduction très importante du nombre des enfants que nous espérons pouvoir héberger.

-----

\*\*\*\*\*

185  
5

Nous le répétons. Notre intention est de n'agir qu'en accord absolu avec vous.

Mais quelle que soit la méthode retenue :

Qu'il s'agisse de continuer sur les bases préalablement établies, et continuer systématiquement le placement familial;

Qu'il s'agisse de ne recourir qu'au placement en colonies;

Ou que soit pratiqué un système mixte de placement en colonies des enfants les plus débiles, et de placement familial pour les autres,

Notre Comité ne pourra poursuivre efficacement sa tâche que s'il est très exactement fixé sur vos intentions.

Pour toutes ces raisons, nous nous excusons de poser les questions suivantes au sujet desquelles nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître votre réponse aussi rapidement que possible :

1°- Le Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne peut-il continuer son action sur les bases préalablement établies ?

2°- Le Comité d'Accueil peut-il, après le stage de surveillance médicale et de transition dans ses camps, placer les enfants dans les familles, toutes précautions préalables ayant été prises, et tous contrôles devant être effectués ?

3°- Le Comité d'Accueil peut-il, après le séjour dans ses camps de stage, envoyer des enfants pour placement familial ou collectif, vers les pays qui actuellement en réclament ?

a- En Belgique (où on peut placer 3.000 enfants) ?

b- En Hollande, où 500 sont réclamés ?

c- En Suisse, où 300 sont demandés ?

4°- Dans le cas où nous devrions envisager une modification des accords établis. Quelles sont les modifications à prévoir et quelles précisions pouvons nous recevoir à ce sujet ?

Nous nous excusons de poser si longuement toutes ces questions. Mais nous nous permettons d'insister pour obtenir une prompt réponse. Le temps que nous perdons dans l'imprécision où nous sommes, est très préjudiciable à l'oeuvre que nous avons

.....

Copie de la lettre de Georges Buisson, secrétaire du CAEE, au ministère de la Santé et de l'assistance sociale à Valence, sans date [Paris, 31 mars 1937]. CAC, 2001 221/9, inventaire 2, dossier 3, f. 181-186. Annexe 7

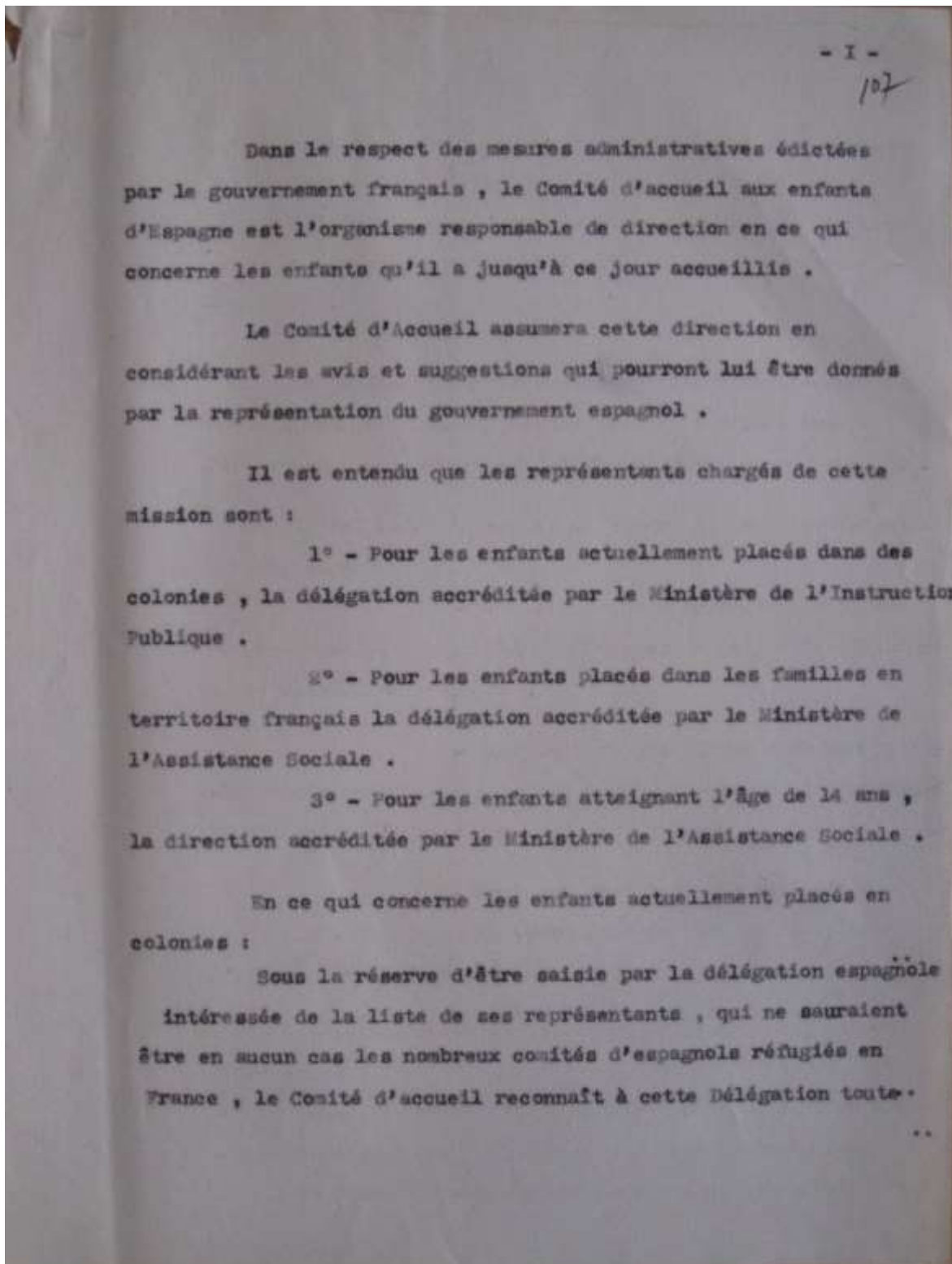
186  
6

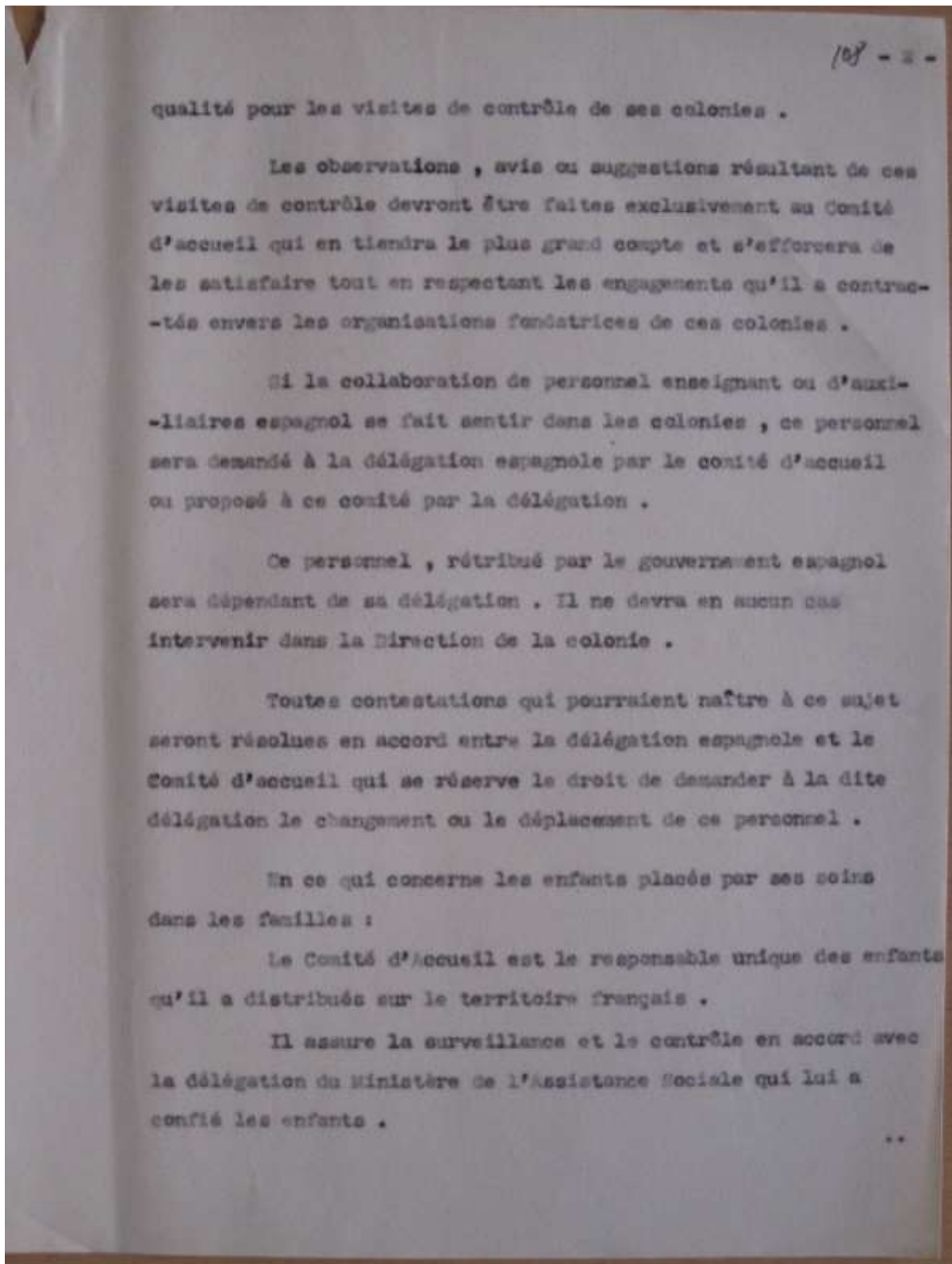
entreprise et aux enfants qui attendent un accueil que nous voudrions pour eux aussi large et aussi confortable que possible.

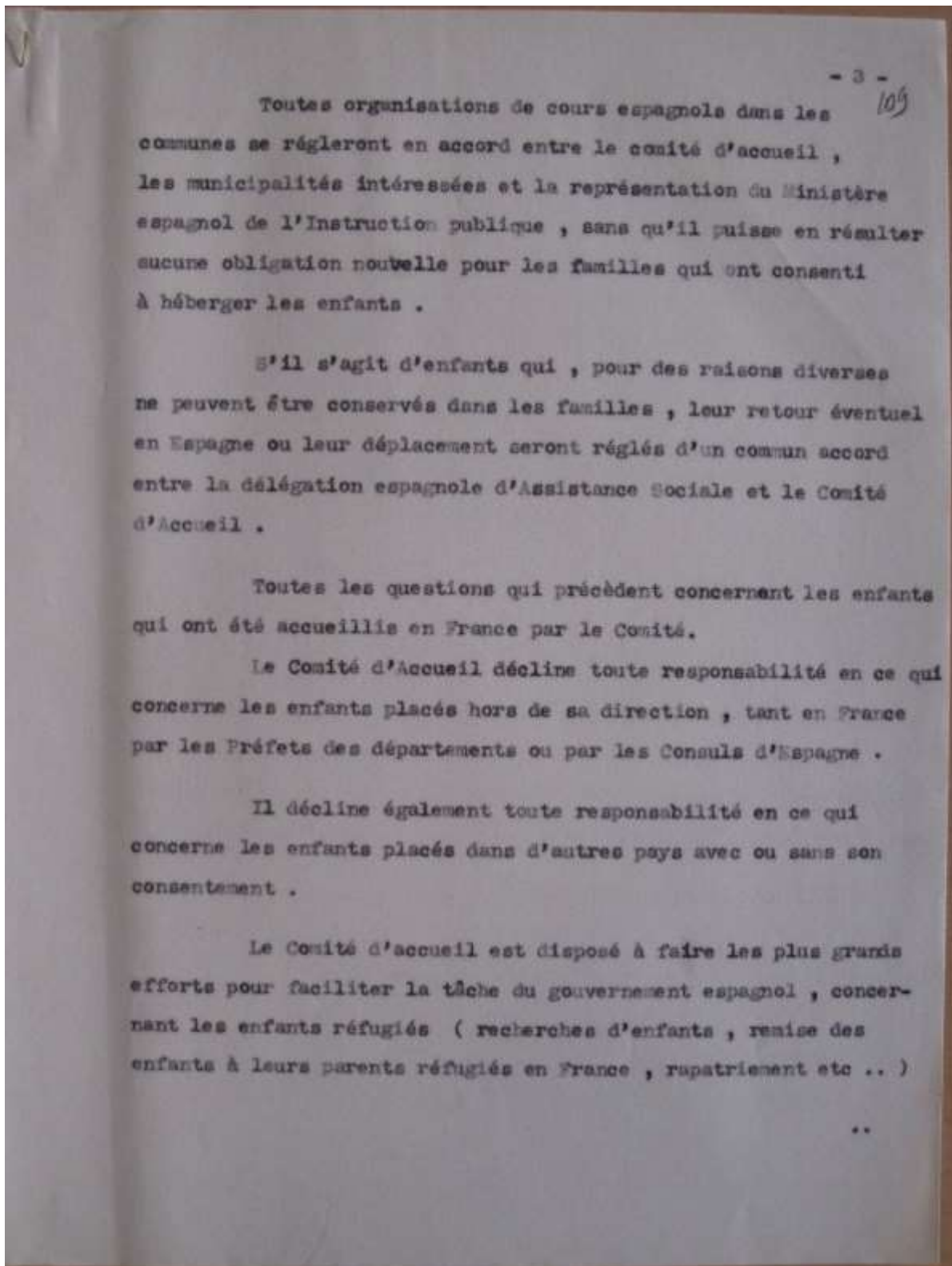
Dans l'espoir de votre réponse, nous vous prions de croire, cher Camarade, à l'expression de nos sentiments de bien cordiale fraternité antifasciste.

Pour le Comité  
Le Secrétaire :





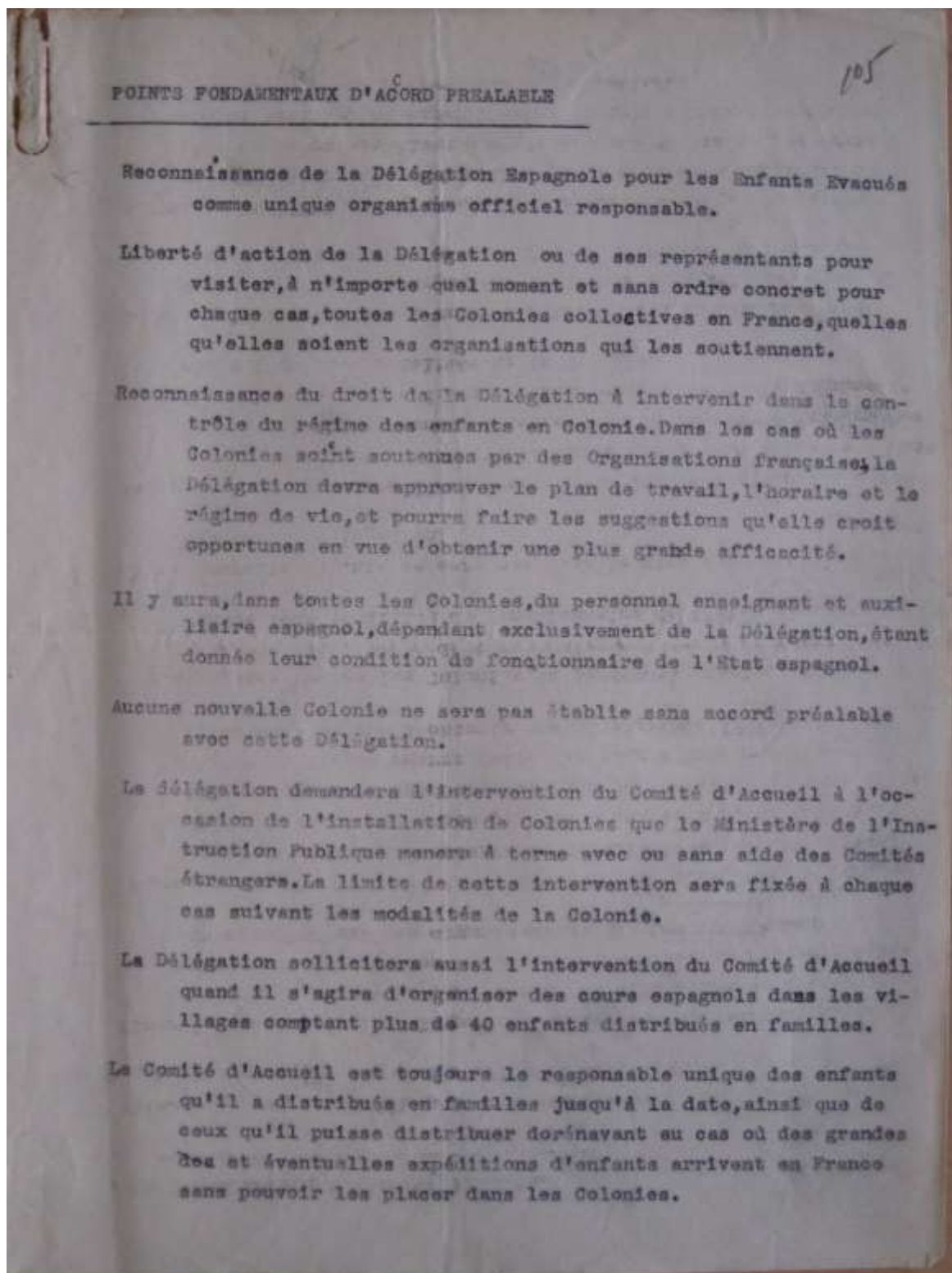




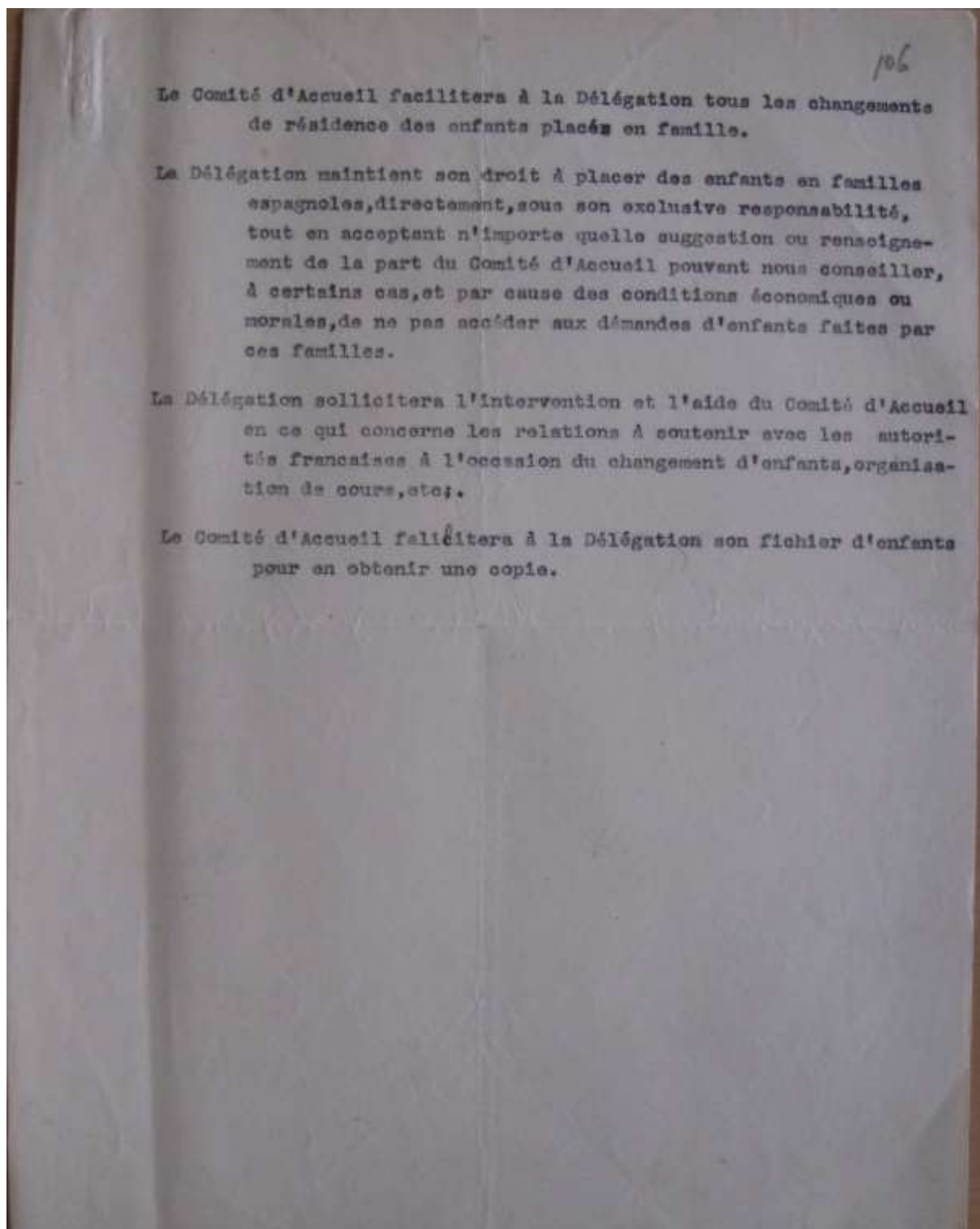
A l'heure où les présentes notes sont écrites tous les enfants espagnols confiés au Comité d'Accueil sont placés , à l'exception du petit nombre de ceux que , soit le gouvernement français , soit le Comité a dû placer pour soins dans les Hôpi-taux .

Au cas où de nouveaux convois d'enfants arriveraient en territoire français , le Comité d'accueil se déclare prêt à faciliter dans toute la force de ses moyens la tâche accueillante du gouvernement français et l'activité des services d'évacuation du gouvernement espagnol .

Son activité dans ce cas , ainsi que sa responsabilité , seront limités par les accords qu'il aura , pour chaque cas particulier , contractés avec le gouvernement espagnol ou ses repré-sentants .



« Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937. « Points fondamentaux d'accord préalable », f. 105-106. Annexe 9



Fonfreda de Ter 10 junio 1938  
*No puede ser*  
Compañeros del Consejo Nacional de la  
Infancia Evacuada.  
Compañeros: **ENTRADA**  
a Vdes. para pedirles un favor.  
Somos evacuados del  
Norte, de Madrid, y de Aragón que  
estamos en este pueblo y el Ayun-  
tamiento nos comunicó que si querían  
nos mandar los niños al Extranjero  
cosa que hemos aceptado con alegría  
debido a las penalidades y fatigas  
que en las actuales circunstancias  
paramos los Españoles en general y los  
evacuados en particular.  
El favor es lo siguiente  
te, les agradeceríamos infinito que nos  
permitiesen a otra compañera y a mí  
acompañar y cuidar a los pequeños, si  
no podíamos en su punto de destino y hasta  
que volviéramos otra vez a España pues cuando  
menos hasta donde fueren.

sin mas quedau de vds affina  
Carmen Navarro y  
O. González



DIMANCHE  
4  
AVRIL

# JOURNÉE NATIONALE pour L'ENFANCE ESPAGNOLE

Le Comité d'accueil aux enfants espagnols dans une de ses dernières réunions, a prévu l'organisation d'une grande journée nationale en faveur de l'Enfance espagnole pour le dimanche 4 avril, la réalisation de parrainage sous l'égide de municipalités, de journaux, des commissions de solidarité du Rassemblement Populaire, de Comités à noms divers et multiples, des organisations et associations qui le désireraient. Un enfant coûte chaque jour dix francs.

Notre camarade Jean Chauvet, secrétaire de la Commission de Solidarité du Rassemblement Populaire, a été chargé de l'organisation de cette journée et de la réalisation des parrainages. Lui écrire 97, rue Lafayette, à Paris (X<sup>e</sup>), ou au Comité d'Accueil, 213, rue Lafayette, à Paris (X<sup>e</sup>).

## COMMENT ORGANISER LA JOURNÉE DU DIMANCHE 4 AVRIL

### 30.000 collecteurs

Elle doit être une journée avec plus de 30.000 collecteurs sollicitant les offrandes des gens généreux de la France. Ce jour-là, au-dessus des querelles, une union, une grande union pour sauver les enfants de l'Espagne meurtrie.

Chaque commission, chaque organisation se doit de prévoir sa participation active à cette journée, en recueillant déjà les noms et adresses de tous les gens susceptibles de solliciter les offrandes du Peuple. Désigner dans chaque localité et village le responsable chargé de recevoir et remettre le matériel édité pour cette journée et d'en centraliser le résultat le soir même, afin de le faire parvenir au Comité d'Accueil ou à la Commission du Rassemblement Populaire.

### Solliciter le passant

Avec les cartes-postales, les insignes, dès le matin chaque rue des villes et des localités de notre belle France devrait être sillonnée de collecteurs sollicitant l'obole du passant. Par équipes de deux, l'un tenant le tronc, l'autre les insignes ou les cartes-postales, l'un et l'autre munis d'une carte officielle de collecteurs, voilà un exemple d'organisation d'une équipe.

### A domicile

Pour les petits Espagnols, nous vous demandons de monter les étages, de frapper à la porte de chaque foyer de familles françaises. Sur des listes de souscription, faites souscrire. Il est bien rare que vous trouviez de méchantes gens vous fermant la porte au nez.

### Des fêtes, des soirées

Pourquoi ne pas choisir ce jour-là pour organiser des fêtes, des goûtes, des jeux, des rencontres

sportives. C'est aussi une forme de participation à cette journée du 4 avril.

### Dans les cinémas

Ne croyez-vous pas qu'il est possible d'obtenir l'autorisation de faire un appel dans de nombreux cinémas, et de collecter avec l'assentiment de la direction du cinéma.

### 10.000 permanences

Prévoir des permanences, tenues par plusieurs amis, qu'il faudra faire connaître par la voie de la presse, par tracts, par radio, afin que les travailleurs sachent où ils peuvent souscrire, où obtenir des cartes, des insignes et timbres de solidarité.

**Dans les maisons du Peuple et Bourses du Travail,** voilà un excellent lieu pour les permanences.

**Dans les coopératives,** solliciter l'autorisation pour installer une table et une affiche afin d'indiquer là, on souscrit pour l'enfance espagnole.

**Au siège habituel des organisations,** cafés, salles, restaurants, sans nul doute possibilité d'installer des permanences.

**Au siège des journaux,** pourquoi pas aussi des permanences.

**Demander une salle de la mairie,** excellent lieu pour recevoir l'obole des gens généreux.

### Faites parrainer notre journée

Nationalement, la journée sera parrainée par les leaders des grandes organisations du Front populaire, mais localement obtenir que la journée se déroule sous le parrainage de la municipalité, du maire, du conseiller général, du député et d'autres personnalités, présidents de coopératives, secrétaires de syndicats, médecins, etc., etc., cela ne pourra que faciliter le succès de la journée.

### Jeunes gens et jeunes filles

La jeunesse française, si sensible, ne saurait être oubliée dans l'accomplissement de cette tâche, à laquelle elle donnera le meilleur d'elle-même. Confiez à nos jeunes gens et jeunes filles un travail de collecte, ils seront sans doute les meilleurs.

### Des équipes de chanteurs

**Se rendre dans les cafés, dans les restaurants et chanter pour les petits Espagnols ? Pourquoi pas !** Essayez, amis, en disant à ceux qui vous écoutent pour qui vous chantez.

### Sur les marchés

Une table, des cartes-postales, des listes de souscription, un porte-voix, et vous voilà installés pour recevoir l'obole de la ménagère qui ne vous refusera pas son appui.

AU PREFET DEMANDEZ DE SUITE L'AUTORISATION  
AU MAIRE DE COLLECTER  
ET PREVEZ-NOUS DE VOS DIFFICULTES

---

---

Matériel à votre disposition  
pour souscrire et faire souscrire  
en faveur de l'enfance espagnole



1. Affiches colombier et demi-colombier, à apposer sur les murs, avec place en blanc pour indiquer les permanences,
2. Appel des leaders des grandes organisations en faveur de la journée,
3. Cartes officielles de collecteurs indispensables qui doivent être accrochées au veston ou au corsage, pour pouvoir solliciter l'obole de la population française,
4. Insignes en carton représentant un gosse espagnol, à offrir dans la rue, à domicile, dans les cinémas...
5. Cartes-postales à vendre 0 fr. 50, représentant une mère protégeant son enfant,
6. Listes de souscription, représentant des enfants et ce qu'il faut pour assurer l'existence d'un gosse espagnol hébergé dans les camps du Comité d'Accueil.

RECLAMEZ CE MATERIEL

à J. CHAUVET, 97, Rue Lafayette, PARIS (X)  
G. BUISSON, 213, Rue Lafayette, PARIS (X)

### Comité National du Rassemblement Populaire

**COMMISSION DE SOLIDARITÉ DU RASSEMBLEMENT  
POPULAIRE POUR L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL**

**Président :**  
Victor BASCH, Président  
de la Ligue des Droits  
de l'Homme.

**Secrétaire :**  
Jean CHAUVET, Secré-  
taire du Secteur Popu-  
laire de France.

**Trésoriers :**  
Georges ETIENNE, de la  
Ligue des Droits de  
l'Homme ; GUIRAUD,  
Secrétaire de l'Union  
des Syndicats de la  
Seine.

**Membres :**  
GRANDJOUAN, Comité  
de Vigilance des Intel-  
lectuels Antifascistes ;  
DUFOUR, Parti Socia-  
liste ; BONTE, Parti  
Communiste ; RABATE,  
Comité National du Ras-  
semblement Populaire ;  
Francis JOURDAIN,  
Mouvement Amsterdam-  
Pleyel ; BUISSON, Con-  
fédération Générale du  
Travail ; PEZZINI, Mou-  
vement Action Combatta-  
nte ; FAVIER, Union  
Socialiste et Républi-  
caine ; MEZE, Parti Rad-  
ical et Radical-Socialiste ;  
Marie RABATE, Comité  
Mondial des Femmes.

**SIÈGES  
DE LA COMMISSION :**

**Secrétariat d'organisation :**  
Jean CHAUVET, 97, rue  
La Fayette, Paris, 110<sup>e</sup>.  
Téléphone: Trud. 20-97  
et 98.

**Télégraphie :**  
Georges ETIENNE, 27,  
rue Jean-Dolent, Paris  
(14<sup>e</sup>). Téléphone: Co-  
belins 25-31. Chèque  
postal 2048-66.

### Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne

Président : Léon JOUHAUX  
Secrétaire général de la C. G. T.

**SIÈGE SOCIAL :**  
213, r. Lafayette, Paris-10<sup>e</sup>

Chèque postal : Paris 62-84. Félix DUPONT (Enfants d'Espagne)



**Président :**  
Victor BASCH, Président  
de la Ligue des Droits  
de l'Homme.

**Secrétaire :**  
Jean CHAUVET, Secré-  
taire du Secteur Popu-  
laire de France.

**Trésoriers :**  
Georges ETIENNE, de la  
Ligue des Droits de  
l'Homme ; GUIRAUD,  
Secrétaire de l'Union  
des Syndicats de la  
Seine.

**Membres :**  
GRANDJOUAN, Comité  
de Vigilance des Intel-  
lectuels Antifascistes ;  
DUFOUR, Parti Socia-  
liste ; BONTE, Parti  
Communiste ; RABATE,  
Comité National du Ras-  
semblement Populaire ;  
Francis JOURDAIN,  
Mouvement Amsterdam-  
Pleyel ; BUISSON, Con-  
fédération Générale du  
Travail ; PEZZINI, Mou-  
vement Action Combatta-  
nte ; FAVIER, Union  
Socialiste et Républi-  
caine ; MEZE, Parti Rad-  
ical et Radical-Socialiste ;  
Marie RABATE, Comité  
Mondial des Femmes.

**SIÈGES  
DE LA COMMISSION :**

**Secrétariat d'organisation :**  
Jean CHAUVET, 97, rue  
La Fayette, Paris, 110<sup>e</sup>.  
Téléphone: Trud. 20-97  
et 98.

**Télégraphie :**  
Georges ETIENNE, 27,  
rue Jean-Dolent, Paris  
(14<sup>e</sup>). Téléphone: Co-  
belins 25-31. Chèque  
postal 2048-66.

**Secrétaires :**  
Georges BUISSON, Sec-  
rétaire adjoint de la  
C. G. T.

**Secrétaires adjointes :**  
Suzanne COLLETTE, Ce-  
mité Central de la Ligue  
des Droits de l'Homme,  
Marcelle TEMPLIER  
Syndicat National des  
Instituteurs.

**Trésorier :**  
Félix DUPONT, Trésou-  
rier de la C.G.T.

**Trésorier adjoint :**  
Jules CABUT, Associa-  
tions Ouvrières de Pro-  
duction.

**Membres :**  
Maurice CAMIN, Fédé-  
ration des Coopératives  
de Consommation,  
L. DYARD, Ligue de  
l'Enseignement,  
Alix DUCHÈNE, Comité  
d'Hébergement des En-  
fants d'Espagne,  
Auguste FAUCONNET,  
Enfance Coopérative,  
Amos Sébrus GUERREA,  
Ligue Espagnole des  
Droits de l'Homme,  
LAPIERRE, Fédération  
de l'Enseignement.

*Aidez-nous  
à sauver  
les Enfants  
Espagnols*



Dimanche

4

AVRIL

JOURNÉE  
NATIONALE  
POUR L'ENFANCE  
ESPAGNOLE  
SOUSCRIVEZ  
ET FAITES  
SOUSCRIRE

**lance Georges BUISSON, Secrétaire de la CGT**

**D**ans le monde entier, de l'Europe aux deux Amériques, un large et profond mouvement de solidarité se détermine pour sauver de leur détresse les petits enfants espagnols que la guerre civile a privés de leur foyer.

La tâche est vaste : Valence, Alicante, Barcelone, Bilbao ! De petits enfants sont là, par milliers, échappés à l'honneur des villes détruites, sauvés, comme par miracle, des bombardements.

Ils ont été recueillis hâtivement dans des campements provisoires où leur vie est encore faite de privations.

Il faut sauver ces innocents et les arracher à la grande tourmente qui dévaste leur pays.

Pour eux, les cœurs se sont émus, les initiatives généreuses se sont multipliées. Mais à agir sans ordre et sans méthode, que d'efforts risquent d'être gaspillés ; et les besoins sont trop grands pour que nous ayons le droit de le faire.

### UNISSONS-NOUS POUR SAUVER CES GOSSES

Catholiques, penseurs libres, communistes, socialistes ou républicains, hommes de cœur, qui que vous soyez, unissons-nous pour sauver ces gosses ! Nos pœuvres querelles, nos divisions, nos désaccords, tout cela peut se fonder et s'harmoniser dans l'œuvre salvatrice à entreprendre.

La Conférence internationale de coordination pour l'aide à l'Espagne républicaine, réunie à Paris le 17 janvier dernier, l'a bien compris. Pour assurer la liaison des efforts d'humanité, elle a conseillé « l'hébergement des petits réfugiés espagnols, en accord avec le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne, fondé à Paris par la C.G.T. »

### PAS D'EXCLUSIVITE NI DE PRIVILEGE

Le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne que préside Léon JOUHAUX, Secrétaire général de la C.G.T., et Victor BASCH, Président de la Ligue des Droits de l'Homme, a pour but d'accueillir et d'héberger le plus grand nombre possible d'enfants espagnols que la guerre civile a privés de leur foyer ou rendus orphelins. De grandes organisations : Confédération générale du travail, Fédération nationale des coopératives de consommation, Chambre consultative des associations ouvrières de production, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue de l'Enseignement, Fédération générale de l'Enseignement, Syndicat national des Instituteurs, Enfance coopérative, le patronent.

Des œuvres généreuses lui ont donné leur adhésion. Citons en particulier : la Commission de solidarité du Rassemblement populaire, le Comité d'hébergement aux enfants d'Espagne, le Comité mondial des femmes, le Secours international aux femmes et enfants de la République espagnole, toutes les organisations du Rassemblement populaire.

Pour aucuns, pas d'exclusive ni de privilège, un seul but, un seul programme : sauver les enfants !

### LES PETITS ONT SOUFFERT

Le Comité d'accueil a établi son plan d'organisation en accord avec le gouvernement espagnol. Il doit veiller à la santé des enfants qui lui sont confiés. Les camps installés par le Comité répondent à cette préoccupation.

Dans chaque camp, la surveillance de maîtres français et espagnols, le concours de médecins, d'infirmiers, etc., sont assurés. Les enfants y reçoivent les soins nécessaires : examens médicaux, vaccination, etc... Ils sont habillés par les soins du comité.

Ce stage de transition se montre indispensable. Les souffrances des petits ont été grandes et leur état s'en ressent.

Le médecin de contrôle d'un des camps de triage des Pyrénées-Orientales constate : « D'une façon générale, enfants en état de faiblesse physiologique par suite d'insuffisance de nourriture, de manque d'hygiène et d'insuffisance de vêtements ».

### AUX FAMILLES GENEREUSES

Les petits qui nous parviennent ont souffert du froid, de la faim, de la peur. Ce sont autant de petits malades qu'il faut soigner, habiller, consoler.

Vous devez envisager le parrainage des petits installés dans les « homes » et les « camps ». Un enfant coûte 10 francs par jour. Unissez vos efforts par groupes de familles, dans les Comités, et avisez-nous du nombre d'enfants que vous pouvez parrainer. Nous enverrons les photos et les noms de vos filleuls. Nous envisagerons que vous puissiez les recevoir un dimanche et vos petits filleuls vous donneront de leurs nouvelles. Il est indispensable pour la santé morale et physique des petits, qu'un séjour de plusieurs semaines permette d'isoler et de guérir les contagieux, de reconstruire les affaiblis.

Mais la race espagnole est saine et vigoureuse, le climat de nos centres pyrénéens est particulièrement favorable et les petits y trouvent rapidement un regain de santé.

Nos remerciements vont aux collectivités, aux municipalités ou aux familles qui nous ont déjà apporté ou promis leur utile collaboration. A tout, nous voudrions dire où nous en sommes.

Deux camps dans les Pyrénées-Orientales, à Port-Vendres et à Prats-de-Mollo, sont ouverts, où plus de quatre cents enfants séjournent quelques semaines. A Grenoble, un camp de cinquante lits reçoit également les petits. Dans quelques jours, trois cents enfants venus de Barcelone seront reçus à Ysingsaux, dans la Haute-Loire, et à Posévin, dans la Loire, dans des colonies mises à la disposition du Comité par la municipalité de Saint-Etienne qui s'offre par surcroît à en conserver une vingtaine dans son orphelinat de Rez.

Quarante enfants sont placés dans les familles des Pyrénées-Orientales. Cent dix sont aussi placés dans les montagnes du Dauphiné. Une centaine dans l'Aude. Bientôt la ville de Lyon va en recevoir une soixantaine dans ses institutions.

Deux convois nouveaux sont arrivés hier dans les camps d'accueil des Pyrénées-Orientales, où ils ont remplacé les premiers occupants.

Des « homes » d'accueil vont s'ouvrir un peu partout. Dans la forêt de Compiègne, un home suédois a reçu cinquante petits réfugiés. Vingt fillettes arrivent cette semaine au foyer hollandais-français « La Maison des Petits », près de Scaur-sur-Mer.

Une vingtaine de garçons seront recueillis à Cap-Breton par le Secours International aux femmes et aux enfants de la République espagnole.

Nos amis de l'Enfance coopérative installent le chauffage dans leur colonie « L'Enfance heureuse » de Boyardville, dans l'île d'Oléron, pour recevoir quatre cents enfants, premier convoi qui viendra par bateaux de Bilbao, où on nous annonce que seize cents petits réfugiés attendent notre accueil.

### DIX MILLE, VINGT MILLE ?

Ceci n'est qu'un commencement. Combien d'enfants pourrions-nous ainsi héberger ? Dix mille, vingt mille, plus encore peut-être ? Nous n'en savons rien. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les besoins sont grands et que la tâche que nous avons entreprise est considérable.

Les enfants les plus robustes sont confiés à l'hospitalité hollandaise, où le Comité d'accueil réclame trois cents enfants ; à la Belgique, où on compte en placer deux mille ; à la Suisse, qui s'organise aussi pour les accueillir.

Chaque jour le courrier apporte de nombreuses offres. Des villes veulent adopter des enfants ; des fondations charitables, des œuvres sanitaires s'offrent à en recevoir. A tout vont nos remerciements. Un peu de patience et toutes les bonnes volontés sont utilisées.

Mais nous ne cessons point que pour réaliser notre programme, il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Nous en recevons, pas assez encore.

Qui ne voudra accueillir, parrainer un petit enfant d'Espagne ? Qui se refusera à nous aider ? Le trésorier du Comité d'accueil, notre ami Dupont, trésorier de la C.G.T., 213, rue Lafayette, accueillera vos dons avec reconnaissance.

Aidez-nous, aidez-nous à sauver de l'enfer les petits enfants de l'Espagne.

Liste de demandes d'enfants espagnols, pièce jointe à la lettre d'Émile Kahn, secrétaire général de la LDH, à Georges Buisson, secrétaire général du CAEE, Paris, 8 janvier 1937. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 2, f. 152. Annexe 12

LISTE de DEMANDES d'ENFANTS ESPAGNOLS.

152

Mme FRANKLIN-LAGARDE, 33 rue Claude Terrasse.	- demande une orpheline au maximum 3 ans, tout à fait sans famille. Pourra-t-elle la garder toujours, et le cas échéant l'adopter ?
Mlle KERR, Institutrice, Groupe Jules Ferry, Ecole Maternelle, Conflans Ste-Honorine.	- demande une fillette de 2 à 4 ans. Pourrait-elle l'adopter le cas échéant.
M. et Mme MAKOVER, Ligneurs 107 ter rue Dallerac à Pontenay sous Bois.	-
M. et Mme DERRIEN, 84 rue des Entrepreneurs, Paris 15ème.	- demandent une orpheline de 2 à 4 ans. Peut-on choisir ? Peut-on adopter ?
Mme MASSONNEAU, 11 rue Blanche à Enghien (S.-A.-O.)	- demande fillette de 5 à 6 ans. Peut-on choisir, peut-on l'adopter ?
M. ANDRESON, 207, rue de Vaugirard Paris 15ème.	- Demande un enfant à Paris l'hiver, plusieurs enfants à la campagne l'été.
M. BRAULT (parle espagnol) artisan, 34 rue Henri Barbusse à Bezons.	- demande un petit garçon de 4 à 5 ans. Peut-on l'adopter ?
Mme et M. GUEZENNEC, receveur des postes, 4 rue Paillet, 58me Odéon 05-27, Littré 41-00-Caisse d'Épargne.	- demandent un orphelin, à partir de 5 ans, ont déjà deux enfants.
M. et Mme G. GANDON, 11 rue Henry de Bournazel, Paris 14ème	- demandent une fillette orpheline de 3 à 4 ans. Désireraient l'adopter.
M. et Mme TRINQUESSE, 33 rue de Château-Landon Paris 10ème	- demandent une fillette d'âge scolaire entre 8 et 12 ans. Si on fait une enquête, la faire discrètement : référence J. PIOT, ligueur à Pontenay sous Bois, à muter 10ème

Questionnaire à remplir par les personnes désirant héberger des Enfants d'Espagne (6 à 13 ans). Exemple rempli par François Prigent, fait à Quimper le 28 mai 1937, avalisée par Gustave Marquet, secrétaire de l'UL de Quimper. IHS-CGT, 97 CFD 45/6, f. 19. Annexe 13

**COMITÉ D'ACCUEIL AUX ENFANTS D'ESPAGNE**

Sous le Patronage de :

<p>CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL          FEDERATION NATIONALE DES COOPERATIVES          DE CONSOMMATION          CHAMBRE CONSULTATIVE DES ASSOCIATIONS          OUVRIERES DE PRODUCTION</p>	<p>LIGUE FRANÇAISE POUR LA DEFENSE          DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN          LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT          FEDERATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT          ENFANCE COOPERATIVE</p>
--	--

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS

Pour accueillir et héberger le plus grand nombre possible d'Enfants espagnols que la guerre civile a privés d'asile ou rendus orphelins

PRESIDENTS :

Léon JOUHAUX, Secrétaire général de la C. G. T.  
 Victor BASCH, Président de la Ligue des Droits de l'Homme

Siège social :  
 211, rue Lafayette, PARIS (X<sup>e</sup>)  
 Chèque postal : Paris 62-84  
 Félix Dupont (Enfants d'Espagne)

**Questionnaire à remplir**  
**par les personnes désirant héberger des Enfants d'Espagne (6 à 13 ans)**

Adresse : 45 Avenue des Keryvat ab Bay Arguené Breizh

Noms et prénoms : François Prigent

Profession : Commissionnaire de Fer

Nationalité : Française

Ressources de la famille : \_\_\_\_\_

Combien avez-vous d'enfants ? Seule

Quels sont leurs sexe et âge ? filles 10 ans Garçon 12 ans

Pouvez-vous recevoir et héberger complètement à vos frais le ou les enfants demandés ? oui

Qui sera chargé de la garde de l'enfant en dehors des heures de classe ? ma femme ou ma fille

Combien pouvez-vous héberger d'enfants ? Une

Vos préférences quant au sexe : féminin

à l'âge : de 8 ans à 10 ans

Observations complémentaires : \_\_\_\_\_

Personne recommandable Quimper le 28 mai 1937.

Morale et moyen d'existence Prigent Signature :

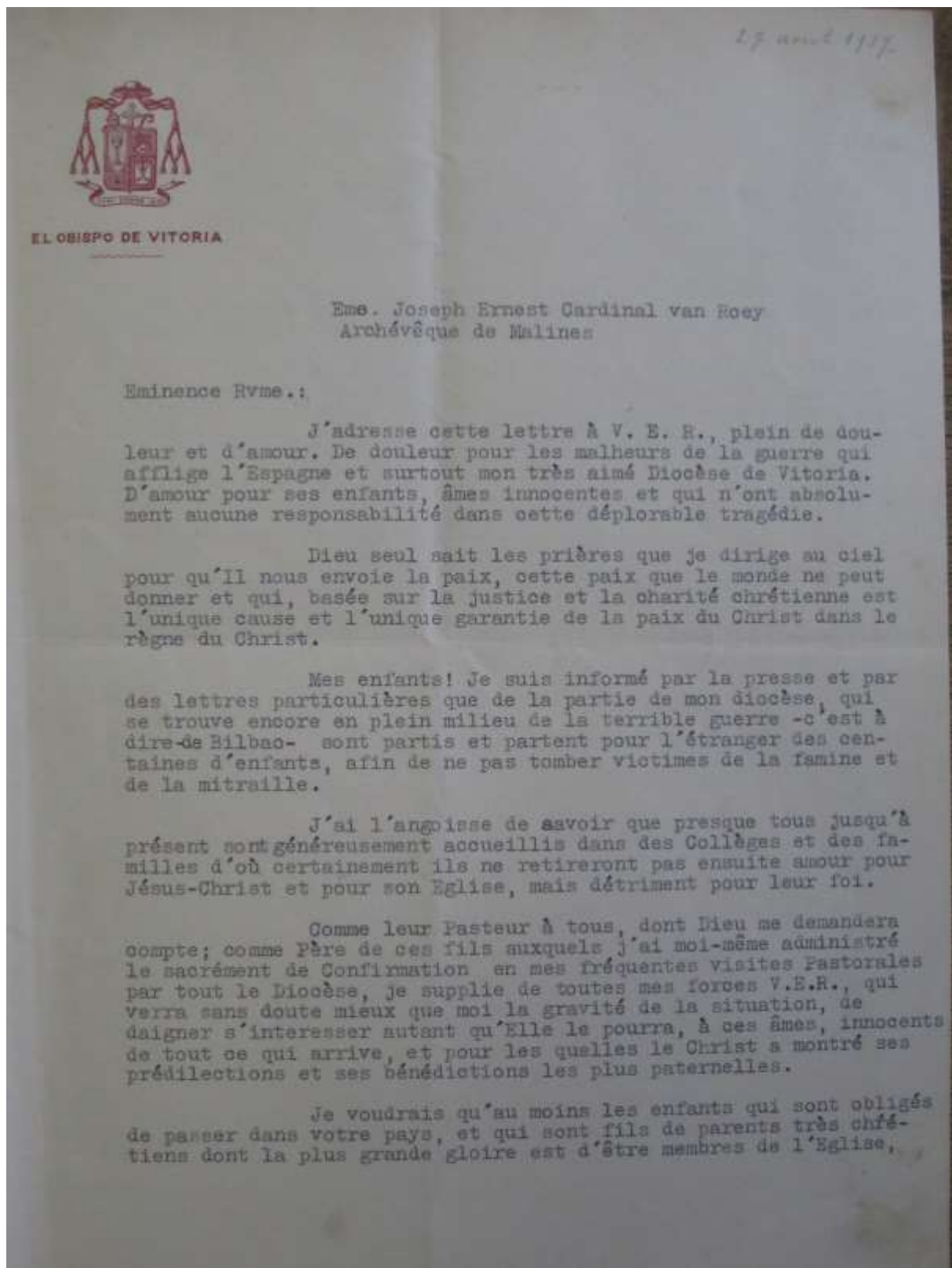
Les personnes qui acceptent d'héberger, sans rétribution, les petits enfants espagnols, acceptent les contrôles nécessaires pour l'intérêt des enfants en vue d'assurer pour eux les conditions morales et sanitaires utiles à leur hébergement.

Ce questionnaire doit être retourné rempli et signé au :

**COMITÉ D'ACCUEIL AUX ENFANTS D'ESPAGNE**  
 211, rue Lafayette, PARIS (X<sup>e</sup>).

Marquet a remis un potel

Lettre de Mateo Múgica, évêque de Vitoria, au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Rome, 27 avril 1937. Archives de l'Archidiocèse de Malines (ci-après AAM), Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3). Annexe 14



Lettre de Mateo Múgica, évêque de Vitoria, au cardinal Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Rome, 27 avril 1937. Archives de l'Archidiocèse de Malines (ci-après AAM), Papiers du cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (3). Annexe 14

puissent être reçus dans des centres ou des familles où leur foi n'ait à courir aucun risque. Je sais que des groupements éloignés de l'Eglise, tâcheront de profiter de l'occasion pour inoculer en ces âmes d'anges, des principes antichrétiens.

Dans ces circonstances V.E.R. ne s'étonnera pas que je Lui ouvre mon cœur de frère dans le Christ, pour Lui indiquer mes inquiétudes et mes désirs.

Ainsi, du moins, sera en partie soulagée, à l'égard de ces fleurs de la chrétienté en danger de se transformer en épines de l'Eglise, la responsabilité que je porte devant cette même Eglise, devant mon diocèse très aimé et ma propre conscience de Pasteur d'âmes.

Que V.E.R. daigne agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis de V.E.R.

l'humble serviteur en N.S.

+ Mateo Múgica

Rome 27 avril 1937

J'ose dire à Votre Eminence, que si il  
plait à V.E. je voudrais bien la  
publication de cette lettre dans  
les journaux catholiques

M. Múgica



Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Pau, 25 août 1937. ADPA, 4 M 253. Annexe 15

*tel. au cabinet de M. le Ministre de l'Intérieur par M. le Secrétaire Général.*

Pau, le 25 Août 1937.

Minute

*Reçu par M. Verlonne le 27-8-1937 à 15h*

*M. Verlonne*

*le 27-8-1937 à 17h50*

Le Préfet des Basses-Pyrénées

À Monsieur le Ministre de l'INTERIEUR (Cabinet),  
 en communication à Monsieur le Ministre de  
 l'INTERIEUR.  
 (Direction Générale de la Sécurité Nationale -  
 Cabinet du Directeur)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Sous-Préfet de Bayonne vient de m'exposer que l'Evêque de cette ville avait reçu la visite de Mgr. ANTONETTI, prélat italien, délégué apostolique, nonce extraordinaire auprès du Général Franco.

Mgr. ANTONETTI agissant, non seulement d'accord avec les autorités rebelles mais de leur part, est chargé de rassembler les enfants espagnols réfugiés en France et éparpillés sur l'ensemble de notre territoire pour les ramener en Espagne. Ces enfants seraient selon le cas, ou bien remis à leurs parents dont certains les auraient déjà réclamés, ou bien placés dans des camps spéciaux.

Mgr. ANTONETTI qui se trouve actuellement à Bilbao sera de retour à Bayonne Samedi prochain et rendra vraisemblablement visite à M. le Sous-Préfet afin de connaître les conditions dans lesquelles le Gouvernement français autoriserait le rapatriement d'enfants espagnols et les garanties qu'il exigerait.

Ainsi que me le fait remarquer M. le Sous-Préfet de Bayonne, il existe déjà un précédent; en effet, les enfants du Sanatorium de Gorlix qui avaient été momentanément évacués en France et hospitalisés à Saint-Christau sont en grande partie retournés en Espagne avec votre assentiment. Le Gouvernement français avait exigé l'autorisation des parents des enfants intéressés, autorisation que M. l'Ambassadeur de France avait obtenue par l'intermédiaire de nos Consuls en Espagne.

.....

Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Pau, 25 août 1937. ADPA, 4 M 253. Annexe 15

Il n'est pas douteux que la situation est plus complexe en ce qui concerne le rapatriement envisagé par Mgr. ANTONETTI, étant donné qu'il ne s'agit plus d'un seul groupe d'enfants issus d'une même région et groupés comme l'étaient ceux provenant du Sanatorium de Corlis. Il sera véritablement bien difficile dans beaucoup de cas d'obtenir l'autorisation des parents, soit qu'ils n'existent pas, soit qu'ils aient quitté la zone espagnole soumise à l'autorisation des insurgés pour des résidences inconnues ou lointaines : le Mexique par exemple.

Je vous prie de vouloir bien, de concert avec le Département des Affaires Etrangères, examiner cette importante et délicate question dont la solution échappe à la compétence des administrations locales.

Je vous serais surtout reconnaissant de vouloir bien me mettre, le plus tôt possible, en mesure d'indiquer à Mgr. ANTONETTI <sup>à l'indiquer</sup> ~~avec quelle autorité il devra, le cas échéant, se mettre en~~ lors de son retour à Bayonne, c'est-à-dire, le Samedi 28 Août 1937.

Je vous demanderai également de m'adresser, <sup>s'il y a lieu</sup> ~~la note suivante~~, vos instructions en ce qui concerne le rapatriement des enfants espagnols réfugiés dans mon département. Il y aurait également intérêt à ce que, dans le cas où vous prendriez en considération le projet de Mgr. ANTONETTI, vous m'indiquiez très exactement les conditions dans lesquelles les postes frontière des Basses-Pyrénées devront autoriser la sortie pour l'Espagne rebelle d'enfants réfugiés espagnols, en provenance d'autres départements.

St Etienne, le 20 octobre 1939  
49

Comité Départemental  
Bourse du Travail  
Salle 14  
SAINT-ETIENNE  
Télex 40-30  
COMITÉ AUX ENFANTS D'ESPAGNE

Ecrire à :

Monsieur Buisson,

C. BUARD  
26, Rue Arago, 20  
SAINT-ETIENNE

Je t'ai signalé dans ma précédente lettre la situation des enfants espagnols hébergés dans les familles de Lyon et de sa région. Dans la bonne situation, est réglée depuis le 9 octobre par les soins de la Préfecture. La lettre de Chappuis, ci-jointe, te montre qu'il n'y est pas de même chez lui. Ce soir, j'ai même appris que la Préfecture exigeait que les enfants soient réclamés régulièrement par leurs parents, par la voie diplomatique. Cela rend la situation intenable. Il faut à tout prix que le Rhône prenne les mêmes mesures que le haut - J'ai appris par le C. I. F. que les enfants de Nord avaient été rapatriés. Pourquoi n'en serait-il pas de même à Lyon.

D'autre part, la lettre de Chappuis souligne que la Préfecture de son département se refuse à rassembler les enfants et à verser des allocations. Même, ceux de la région qui ont effectué ce travail n'ont pas été remboursés de leurs frais. A St-Etienne tout a été réglé par l'Administration.

Je te demande de faire d'urgence une démarche  
pressante auprès du Ministère de l'Intérieur pour que  
cette question soit réglée une bonne fois pour toutes.  
Malheureusement nous ne pouvons en aucune façon recevoir  
les reports qui nous seraient remis par les familles du  
Rhône - Eius Chappuis au Curant, y compris  
que moi-même -

Respectueusement

C. Buard



Lettre de Marthe Terrier, pour le secrétaire CAEE, au préfet de la Charente-Inférieure, 7 janvier 1941. ADCM, 5 M 6/26. Annexe 17

**COMITÉ D'ACCUEIL AUX ENFANTS D'ESPAGNE**

Sous le Patronage de :

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FEDERATION NATIONALE DES COOPERATIVES DE CONSOMMATION CHAMBRE CONSULTATIVE DES ASSOCIATIONS OUVRIERES DE PRODUCTION SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS	LIGUE FRANCAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENFANCE COOPERATIVE
---	---

**Pour accueillir et héberger le plus grand nombre possible d'Enfants  
espagnols que la guerre civile a privés d'asile ou rendus orphelins**

Siège social :  
211, rue Lafayette, Paris (X<sup>e</sup>)

Chèque postal : Paris 62-24  
Félix Dupont (Enfants d'Espagne)

Paris le 7 Janvier 1941

*E. Terrier*

Monsieur le Préfet de la  
CHARENTE-INFÉRIEURE

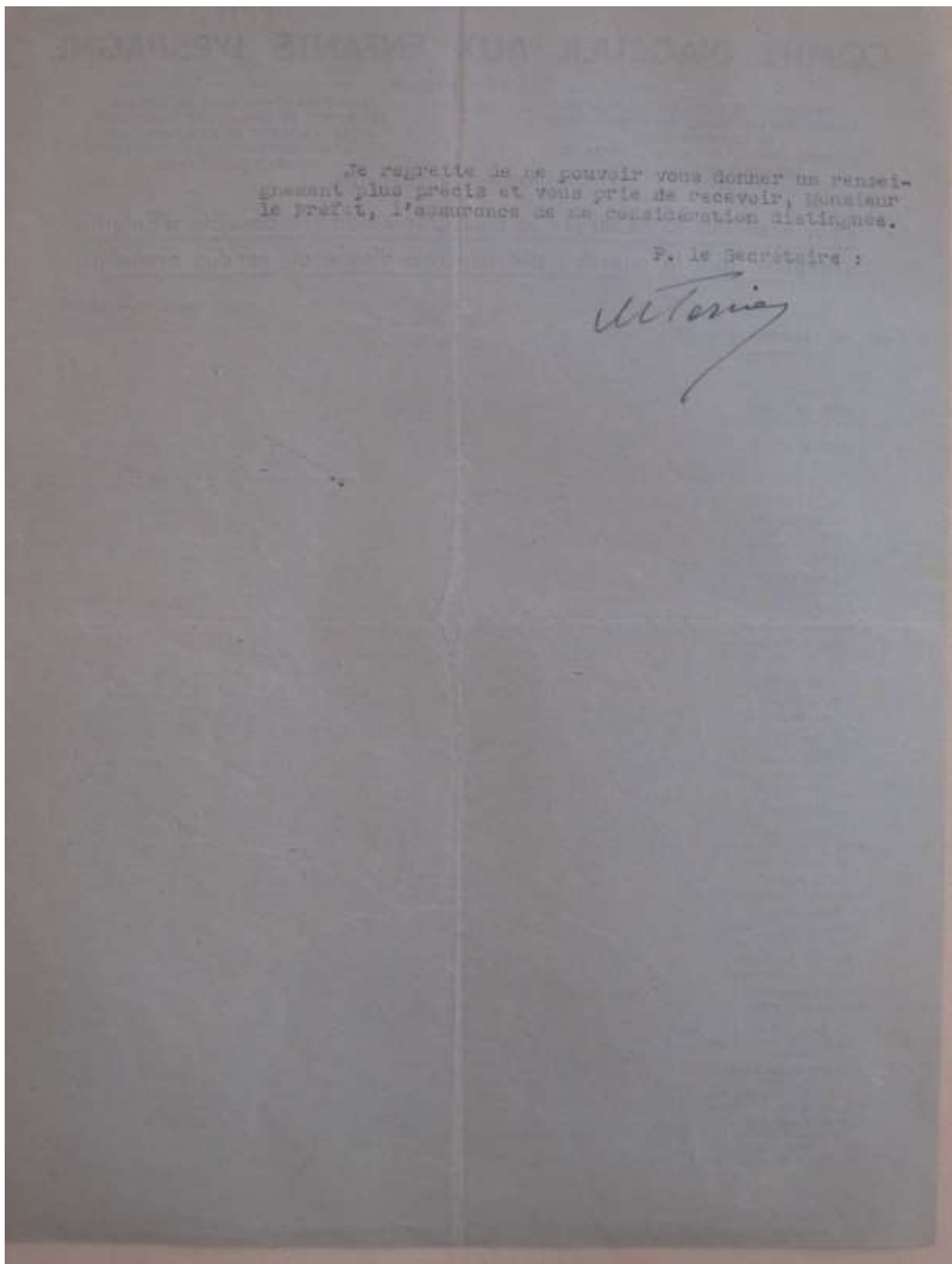
Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 31 décembre, nous avons l'honneur de vous faire connaître que les enfants VENEEDA-REIGADA ont fait l'objet d'une demande officielle de rapatriement dans le dernier trimestre 1940. Cette demande nous a été communiquée par la Préfecture de la Seine à laquelle vous pourriez vous adresser pour obtenir l'adresse en Espagne de la famille de ces enfants. A défaut nous pensons que la Délégation de l'Enfance évacuée de Fontarabie doit pouvoir vous fournir ce renseignement car c'est elle qui s'occupe, en Espagne, de faire parvenir les enfants rapatriés à leur famille et elle a du avoir l'adresse de la famille VENEEDA-REIGADA lors du passage du fils José, frère d'Isabelle, rapatrié en Octobre dernier par les soins de la préfecture de la Seine.

Après réception de votre lettre du 13 Octobre je me suis mis en rapports avec le Consulat d'Espagne de Paris pour essayer d'obtenir le renseignement que vous nous demandiez, à ce jour nous n'avons reçu encore aucune réponse, de plus notre Comité fonctionne au ralenti depuis les derniers événements de Juin et seulement pour fournir les renseignements nécessaires au rapatriement des enfants.

/....

Lettre de Marthe Terrier, pour le secrétaire CAEE, au préfet de la Charente-Inférieure,  
7 janvier 1941. ADCM, 5 M 6/26. Annexe 17



# Sources d'archives

## **Archives publiques françaises**

### Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN), Paris

#### *Fonds de l'Académie de Paris*

AJ/16/5897, dossier personnel « BRUNEL, Léonie; Marie; Françoise, professeur agrégé d'anglais »

AJ/16/5743, dossier personnel « MARQUIS, Raymond »

#### *Fonds du ministère de l'Intérieur, Direction de la Sûreté Nationale, Fichier Central, Étrangers par nationalités = Espagnols*

F/7/14727 : Liste d'Espagnols réfugiés et correspondance des préfets (Côte du Nord - Gers) (1936-1940)

F/7/14729 : Liste d'Espagnols réfugiés et correspondance des préfets Loire-Inférieure - Oran) (1936-1940)

F/7/14730 : Liste d'Espagnols réfugiés et correspondance des préfets Orne - Basses-Pyrénées (1936-1940)

F/7/14734 : Liste d'Espagnols réfugiés et correspondance des préfets Saône - Tarn(1936-1940)

#### *Fonds du ministère de l'Intérieur, Direction de la Sûreté Nationale, Sous-direction des étrangers et de la circulation transfrontière, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Bureaux*

F/7/15172 : Affaires particulières pour chaque pays, Espagnols

#### *Fonds du ministère de l'Éducation nationale*

F/17/13626 : Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, Composition et organisation du Conseil supérieur : élections et nominations (1934-1939)

F/17/24783, dossier personnel « Mlle BRUNEL, Marie Françoise Léonie »

F/17/24828, dossier personnel « ROBERT ; Marie ; Thérèse; Eugénie, professeur de sciences »

### Centre des archives contemporaines (CAC), Fontainebleau

#### *Fichier central de la DG de la Sûreté nationale*

19940472/183, dossier 16387 : « ROCA, FACUNDO »

19940492/193, dossier 17392 « RODRIGUEZ, Luis »



Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), La Courneuve

Série Z Europe, Espagne, 188 : Réfugiés ; aide aux réfugiés (1930-1940)  
Série Z Europe, Espagne, 189 : Réfugiés ; aide aux réfugiés (1930-1940)  
Série Z Europe, Espagne, 267 : Espagnols en France (1930-1936)  
Série Z Europe, Espagne, 268 : Espagnols en France (1936-1938)

Archives de la préfecture de police de Paris (APP), Paris

*Série G - Renseignements généraux :*

77W72/92732 : Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne républicaine (1937-1942)

77W312/154749 « MONBRISON de Edouard Henri Couquère [Conquéré] dit Hubert de Monbrison, né le 26/11/1887 » (1941-1960)

*Série Révolution Espagnole :*

BA 1663/1 : Correspondance : 1<sup>ère</sup> partie (1936-1937)  
BA 1665/4 : Pièces concernant les insurgés (1936-1939)  
BA 1664/5 : Réunions et meetings en faveur du peuple espagnol (1936-1939)  
BA 1665/16 : Réfugiés espagnols  
BA 1666/22 : Antifacistes italiens tués en Espagne  
BA 1667/27 : Hébergement des enfants réfugiés d'Espagne (1939)

*Fonds Espagne, Aide à l'Espagne*

BA 2159/400084 : Rassemblement populaire pour l'Aide au Peuple Espagnol  
BA 2159/400-099 : Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (1937-1940)  
BA 2159/400084 : Rassemblement populaire pour l'Aide au Peuple Espagnol  
BA 2160, dossier : « Comité pour l'Espagne libre dit Comité National de Solidarité Internationale. Rapports 1936-1939 »

Archives départementales de Charente-Maritime (ADCM), La Rochelle

*Fonds de la Sûreté générale, réfugiés politiques*

5 M 6/25 : Rapatriements et déplacements (1936-1940)  
5 M 6/26: Correspondance diverse (1936-1940)

Archives départementales de la Gironde (ADG), Bordeaux

*Fonds de la Sûreté générale, police des étrangers, réfugiés politiques espagnols*

4 M 513 : Comptabilité : instructions, correspondance, justification des avances (1936-1938)

4 M 530 : Enfants réfugiés : correspondance générale : rapatriement, listes des enfants hébergés dans les centres du département (1936-1939)

4 M 531 : Enfants réfugiés : dossiers individuels de rapatriement (1937-1940)

4 M 534 : Recherches dans l'intérêt des familles (1937-1940)  
4 M 535 : Recherches (1939)

Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA), Pau

*Fond Police, Réfugiés*

4 M 243 : Circulaires et instructions (1937-1940)  
4 M 246 : Recherche et surveillance (1926-1940)  
4 M 250 : Autorisations de séjour ou de passage, rapprochement de familles, hébergement, internement (1936-1940)  
4 M 252 : Enfants espagnols réfugiés, écoles privées pour enfants espagnols réfugiés (1931-1940)  
4 M 253 : Aide aux réfugiés (1934-1940)

Archives municipales de Saint-Jean-Pied-de-Port

Procès-verbaux des délibérations du conseil municipal de Saint-Jean-Pied-de-Port, 1937-1938

Archives de Paris

*Dossiers de carrières d'institutrices et d'instituteurs*

1708W 341 : « TEMPLIER née GONORD, Marcelle Aimée. »

**Archives des organisations privées françaises**

Archives d'État russes pour l'histoire sociale et politique (RGASPI), Maison des sciences de l'homme de Dijon

*Fonds du Secours rouge international*

539-3-1235 : SRF - Secrétariat Central - Sous-Commission de solidarité aux réfugiés d'Espagne - Comité central élargi (1935)

*Fonds de la Section française de l'internationale communiste*

571-1-1790 : Sténos des séances du Comité central (1936)  
517-1-1797 : Décisions du Bureau politique et du secrétariat (1936)  
517-1-1850 : Sténos des séances du Comité central (1937)  
517-1-1854 : Décisions du Bureau politique et du Parti communiste français(1937)

Archives de la Ligue des droits de l'homme (LDH), Bibliothèque de documentation contemporaine (BDIC), Nanterre

*Fonds Relations avec les associations, Associations d'immigrés et de défense de populations opprimées*

F Δ Rés. 798/61-63 : Espagne

F Δ Rés. 798/69 : Associations pacifistes

*Fonds Instances fédérales et locales*

F Δ Rés. 798/182 : Souscriptions des sections à l'Espagne républicaine

Centre des Archives Contemporaines (CAC)

*Fonds de la Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France*

20010221/8, inventaire 1, dossier 304 : Message de bienvenue du « Comité mondial contre la guerre et le fascisme », de la « Conférence internationale d'aide à l'Espagne républicaine » à l'occasion de la convocation de cette conférence ; bulletins sur les travaux de la conférence en allemand, brochures, etc. (1936-1937)

20010221/8, inventaire 1, dossier 305 : Texte du rapport de la délégation espagnole à la conférence internationale d'aide à l'enfance espagnole, organisée par l'« Office international pour l'enfance » (1938)

20010221/8, inventaire 1, dossier 306 : Bulletins d'information du « Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine » et autres au sujet de la situation des enfants espagnols réfugiés en France (1939)

20010221/9, inventaire 1, dossier 313 : Bulletins d'information de diverses organisations d'aide aux réfugiés espagnols au sujet des travaux de ces organisations ; brochure de la Conférence internationale d'aide aux réfugiés espagnols intitulée « La solidarité internationale et les républicains espagnols » (1939)

20010221/9, inventaire 2, dossier 1 : Rapports d'activité des Comités nationaux d'Aide aux enfants espagnols de 1936 à 1938, représentés à la Conférence internationale d'aide aux enfants espagnols en juillet 1938 (1936-1938)

20010221/9, inventaire 2, dossier 2 : Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne (1937-1940)

20010221/9, inventaire 2, dossier 3 : Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne (1937-1939)

20010221/9, inventaire 2, dossier 5 : Bulletins d'information, brochures de la Conférence internationale d'aide aux réfugiés espagnols de juillet 1939 (1939)

*Fonds du Comité national de rassemblement populaire*

20010225/1 : Procès-verbaux des réunions du Comité National du Front populaire ; Conférence des présidents de la fédération de la LDH du 14/04/1940 (1937-1940)

Institut d'histoire sociale de la Confédération générale du travail (IHS-CGT),

Montreuil

*Archives de la confédération, fonds Activités internationales, Paix et désarmement*

97 CFD 45/3 : Dossier sur le Rassemblement universel pour la paix (RUP) dans ses rapports avec la CGT (1936-1939)

*Archives de la confédération, fonds Activités internationales, Espagne*

97 CFD 45/4 : Résolution de la CA de la CGT du 21 août 1936 (1936)

97 CFD 45/5 : Dépenses assurées par la CGT pour les enfants et réfugiés espagnols, (1938-1939)

97 CFD 45/6 : correspondance diverse liée à la solidarité en faveur des enfants et des réfugiés espagnols (1936-1940)

97 CFD 45/7 : Listes de souscription lancée par le Comité d'accueil en faveur des enfants d'Espagne (1936-1939)

97 CFD 46/1 : Solidarité en faveur des enfants d'Espagne (1938-1939)

97 CFD 46/3 : Dossier sur l'affaire du château de Lamothe (1938-1939)

*Archives de la Fédération des Métaux et similaires, fonds rapatriés de Moscou :*

73.1.592 : Solidarité avec les réfugiés espagnols en particulier avec « Notre Maison » à Chantilly du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (1937-1939)

*Photothèque, fonds des années 1930, guerre civile espagnole*

Carte postale des « Enfants d'Espagne de la colonie de vacances de Daveaux [Dabeaux] » (1937)

## **Archives catholiques**

Archives jésuites de la Province de France (AJPF), Vanves

*Archives des Maisons, Fond DRBo : Bordeaux, Résidence, 1828-1956*

61 : Correspondance (1864-1956)

*Province de Toulouse, fonds Antoine Dieuzayde, Q.3*

Q.3.18 : Lettres adressées à Antoine Dieuzayde, classées par ordre chronologique (1904-1955)

Q.3.21 : Œuvres (ministères apostoliques et pastoraux, secrétariat social, etc...), (1927-1937)

Q.3.41 : Correspondance diverse : évêques ; A. Mandouze, H.I. Marrou, etc. (1930-1936)

Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF), Issy-les-Moulineaux

*Action catholique française puis Secrétariat pour l'apostolat des laïcs, fonds de Mgr Courbe*

2 CE 92 : Relations avec l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques (1937)

2 CE 243 : Organisation territoriale de l'Église / Églises locales, diocèse d'Aire et de Dax (1932-1957)

2 CE 1014 : Réactions aux événements, Guerre civile espagnole. Évacuation d'enfants espagnols vers la France : lettres (1937). Collecte en faveur des églises espagnoles dévastées : lettres (1937-1938)

Archives de l'Archevêché de Malines (AAM), Malines

*Papiers du Cardinal Van Roey, fonds II D, correspondance avec l'étranger, cote 22 : Espagne*

« Baskische Kinderen 1937-1939 » : un dossier et trois cartons

Archives diocésaines d'Aire et de Dax (ADAD), Dax

*Papiers Clément Mathieu*

dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne » (1937)

Archives historiques de l'archevêché de Paris (AHAP), Paris

*Archives des mouvements d'action catholique du diocèse de Paris (série K), Œuvres de jeunesse*

8 K 1, 2a" : « Comité de secours aux enfants réfugiés d'Espagne (1937) »

*Archives des Archevêques de Paris (19ème - 20ème siècle) (Série D), fonds du Cardinal Verdier*

1 D 13, 3 : Visite du cardinal Pacelli à Lisieux (1937)

## **Archives d'organismes étrangers**

Archives de l'American Friends Service Committe (AFSC), Philadelphie

*Relations de l'AFSC avec d'autres organisations*

General Files, 1937, Foreign Service, Spain/1, dossier 17 : Coms & Orgs : Comité international de Coordination et d'Information.

General Files, 1939. Foreign Service, Spain/2, Committee on Spain : Coms & Orgs : International Commission for Relief of Child Refugees in Spain, Correspondence, General.

## **Archives publiques espagnoles**

### Archivo General de la Administración (AGA), Alcalá de Henares

#### *Fondo Educación (5)*

(5) 001.003 31/1347 : Facturas pagadas por el Ministerio de Instrucción Pública para colonias y encerados escolares (1° parte)

(5) 001.018, 32/21906 : Museo Pedagógico Nacional : expediente de ceses de Don Domingo Barnes Salinas, D. Pedro Blanco Suarez, D. Rodolfo Llopiz Ferrandiz, Da Regina Lago Garcia, Da Manuela Ruiz de Velasco y Ruiz, D. Vicente Valle Angles, D. Luis Gutierrez del Arroyo y D. Ángel Do Rego Rodriguez

(5) 001.020 32/16800 : Expediente personal de Amós Sabrás Gurrea por jubilacion o fallecimiento (1915-1936)

#### *Fondo Presidencia (9) : fonds de la Délégation extraordinaire pour le rapatriement des mineurs (DERM)*

(9) 17.12 51/21108 à 51/21113 : Fichas Junta de Defensa de Madrid (Comité de Auxilio al Niño) (1936-1937)

(9) 17.12 51/21116 : Fichas de solicitudes para la repatriación (1937-1940)

(9) 17.12 51/21120 : correspondencia y asuntos varios del servicio, Documentación República (1937-1939)

(9) 17 12 51/21121 : Correspondencia servicios de la Delegación Nacional del Servicio Exterior (1937-1942)

(9) 17.12 51/21124 : Relaciones de Niños Evacuados y Repatriados de Diversos Países, Francia (evacuación) (1937-1941)

(9) 17.12 51/21125 : Relaciones de Niños Evacuados y Repatriados de Diversos Países, Francia (repatriación) (1937-1945)

#### *Fondo Sección Exterior*

(10) 96 54/11043, dossier 6383 : Consulados-Circular 37 Sobre entrega de niños refugiados 937 (1937)

(10) 96 54/11048, dossier 6461 : Consulados - Circular 51 nombramiento del Sr. Comas (1937)

(10) 96 54/11049, dossier 6283 : Evacuación de la población civil de Bilbao

(10) 96 54/11050, dossier 6271 : Consulados - circular n° 12 - Ref. a JUAN COMAS CAMPO (1937)

(10) 96 54/11056, dossier 6446 : Delegado de España para la Infancia Evacuada - Juan Comas Camps (1937-1938)

(10) 96 54/11061, dossier 6315 : Ministro de Estado (1937-19338)

(10) 96 54/11061, dossier 6317 : Vapor Habana (1937-1939)

(10) 96 54/11063, dossier 6355 : Amós Sabrás (1937-1938)

(10) 96 54/11065, dossier 6324 : Propaganda - Patronato Nacional del Turismo - Juan Vicens (1937-1938)

- (10) 96 54/11071, dossier 6532 : Consulados - Circular nº 56 - Ref. Tutuella de menores ejercida por los Consulados (1937)
- (10) 96 54/11071, dossier 6533 : Consulados - Circular nº 57 - sobre competencia de los Tribunales tutelares de menores (1937)
- (10) 96 54/11071, dossier 6538 : Circular nº 58 - Jurisdicción consular en la tutela de menores 1937 (1937)
- (10) 96 54/11073, dossier 6592 : Doctor Bernardino Valle (1937-1938)
- (10) 96 54/11074, dossier 6871 : Memoria del Consulado en Sète, correspondiente al año de 1937 (1938)
- (10) 96 54/11074, dossier 6883 : Situación de médicos que prestan servicio en el extranjero (1938)
- (10) 96 54/11080, dossier 6793 : Antagonismo entre las Delegaciones de Infancia Evacuada y Asistencia Social (1937-1938)
- (10) 96 54/11080, dossier 6802 : Propuesta de adquisición de una camioneta para los Comités de Lyon (1938)
- (10) 96 54/11102, dossier 6580 : Consulados - Circular nº 61 - Sobre documentación necesaria para entrega de niños refugiados (1938)
- (10) 96 54/11217, dossier 7323 : Casa de España (1937-1939)
- (10) 96 54/11239, dossier 6109 : Evacuación de niños españoles (1937-1939)
- (10) 96 54/11243, dossier 5941 : Gobierno vasco (1936-1938)
- (10) 96 54/11253, dossier 6080 : Consulados cir. N°2 de 1937 s/ créditos de los maestros españoles en Francia (1937)
- (10) 97 54/11305, dossier 599 : Larrañaga Niños - repatriación (1939)
- (10) 97 54/11305, dossier 601 : Colonia niños españoles de iniciativa particular, en jurisdicción Consulado en El Havre - Niños - Garcia Ayala (German) - Sanchez Garrido (Mercedes y Carmen) (1939)
- (10) 97 54/11305, dossier 602 : Niños, colonia de « Villa Teddy », en Demarcación Consular de Sète - Primera expedición de niños, para Barcelona, conducida por Mr. Leresche (1939)
- (10) 97 54/11633, dossier 345 : Gonzalez Alijostes (Gregorio, Jovita y Carmen) - niños - Repatriación (1939)
- (10) 98 54/11675 : dossiers personnels
- (10) 98 54/11676 : dossiers personnels
- (10) 98 54/11676 : dossier personnel

Archivo General del Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación (AMAEC).

Madrid

*Fondo Renovado*

- R. 547/13 : Orden circular sobre evacuación de infancia a Paris (Tiempo rojo) (1937)
- R. 629/11 : Niños confiados a los organismos católicos de Bélgica (1937)
- R. 631/83 : Organización de colonias guarderías y residencias de niños en edad escolar en España y el extranjero según decreto (rojo) de 28 Junio y 6 Agosto 1937 (1937)
- R. 631/182 : Niños evacuados a Francia (1937)
- R. 633/65 : Niños españoles en el extranjero (1938)
- R. 893/67 : Niños españoles en el extranjero (1938)
- R. 1260/16 : Argelia. niños. Repatriación (1940)

- R. 1260/69 : España : niños españoles : datos sobre niños españoles expatriados (1940-1943)
- R. 1260/103 : Dificultades en la frontera de Port-Bou al repatriar niños españoles (1940-1941)
- R. 1260/123 : Repatriación de niños españoles en Francia - Parte General (1937-1953)
- R. 1260/125 : Listas de niños españoles repatriados : comunicado a este Ministerio por la Embajada de Francia en España (1939)
- R. 1260/126 : Repatriación de niños españoles refugiados en Francia - Embajada (1937-1940)
- R. 1260/127 : Repatriación de niños españoles refugiados en Francia - Consulados (1939-1940)
- R. 1261/84 : Marruecos. expatriados en Marruecos. Niños españoles (1938-1939)

*Archivo de Barcelona*

RE 13/54 : Informe sobre el consulado de España en Sète. Anejos (1937)

Archivo Central del Ministerio de Trabajo e Inmigración (AMTIN), Madrid

*fonds du CSPM*

- 610/4 : Libro Registro de gastos del CSPM (1938-1939)
- 673 : Correspondencia del Secretario General de Tutela de Menores D. Antonio Montesinos (1937-1938)
- 674/1 : Correspondencia relativa a menores evacuados de la Zona republicana dirigida al Consejo de Tutela de Menores (1936-1937)
- 675/1 : Documentación de Palencia varia evacuación de menores, internamientos etc.... del Tribunal de Tutela de Menores de Cataluña (1937-1938)
- 779/2 : Colonias Delegación de Cataluña (1938)
- 780/4 : Expediente repatriación y evacuación Junta provincia (Vizcaya) (1938-1940)
- 780/11 : Nombramiento delegado extraordinario (Burgos) (1937-1938)
- 782/1 : correspondencia de la Secretaria de D. Antonio Montesinos (1938-1939)
- 786/8 : Menores repatriados Francia (1945-1952)
- 790/1 : Disposiciones normativas Consejo y Tribunal de Tutela (Valencia) (1937)
- 791/3 : Menores evacuados a Cataluña (Barcelona) (1937)
- 793/1 : Menores tutelados delegación Nacional (Cataluña) (1937)
- 797/5 : Menores evacuados a Cataluña (1936-1937)
- 800/12 : Informes sobre menores (1937)
- 813/2 : Relaciones de personal que presta servicios en diferentes provincias (1937)
- 813/4 : Borrador del libro de Actas de las sesiones de la Comision Permanente 1938 (1937)
- 834/1 : Dossier d'adoption du mineur Paulino Rodríguez Mulero (1942)



Centro Documental de la Memoria Histórica (CDMH), Salamanca

*Gobierno de Euzkadi. Delegación en Cataluña. Secretaría General de la Presidencia*

PS-Barcelona, 317/14 : Expediente de correspondencia con la Delegación del Gobierno de Euzkadi en Bayona (Francia) (relativa a la evacuación de niños y otros refugiados vascos y otros asuntos) (1936-1937)

*Gobierno de Euzkadi. Departamento de Justicia y Cultura*

PS-Barcelona, 893/14 : Documentos relativos a evacuaciones de niños a Francia (1937)

*Gobierno de Euzkadi. Departamento de Asistencia Social*

PS-Santander\_A, 218/12 : Correspondencia del Departamento de Asistencia Social de Bilbao remitida por el Sindicato provincial de trabajadoras del hogar y de la limpieza (U.G.T.) de Bilbao y la agrupación del P.S.O.E. de Portugalete sobre afiliados y organización de colonias infantiles con destino al extranjero (1936-1937)

PS-Santander\_C, 47/1 : Fichas de niños de permanencias de la Casa de Salud Infantil de Zarátamo, dependiente del Departamento de Asistencia Social del Gobierno de Euzkadi (1936-1937)

PS-Santander\_C, 47/2 : Hojas sueltas de libro-registro de niños Evacuados al extranjero del Departamento de Asistencia Social del Gobierno de Euzkadi (1936-1937)

PS-Santander\_O, 95/3 : Solicitudes impresas del Departamento de Asistencia Social del Gobierno de Euzkadi, cumplimentadas por particulares que desean evacuar a sus hijos al extranjero (1937)

PS-Santander\_O, 98/1 : Fichas con fotografías, impresas en frances de niños vascos que forman parte de la expedición a la isla de Oléron, etc. (1937)

PS-Santander\_O, 99/1, 2 et 5 : Fichas de niños vascos evacuados a Francia, elaboradas por el departamento de asistencia social del gobierno de Euzkadi, etc (1937)

PS-Santander\_O, 127/10 : Fichas con fotografías de niños vascos evacuados a Francia elaboradas por el departamento de asistencia social del gobierno de Euzkadi, consignando datos personales y lugar de residencia (1937)

*Junta Delegada de Defensa de Madrid*

PS-Madrid, 1508/4218 : Junta Delegada de Defensa de la Zona roja de Madrid - evacuación

PS-Madrid, 1873 : Junta Delegada de Defensa de la Zona roja de Madrid - evacuación

*Delegación de Evacuación de Madrid*

PS-Madrid, 483(1)/27 : Cartas relativas a la expedición organizada de la salida de niños a Bélgica, y sobre otros asuntos (1937-1938)

*Consejo interprovincial de Santander, Palencia y Burgos. Consejería de Asistencia Social*

PS-Santander\_E, 26/4 : Relación de niños que serán evacuados a Noruega, supuestamente en poder de la Consejería de Asistencia Social de Santander, Palencia y Burgos (1937)

PS\_Santander\_L, 694/6: Fichas de niños evacuados a Francia, acompañan certificaciones sindicales y de partidos. De la I a la Z (1937)

PS-Santander\_L, 695/2 : Fichas y boletines de inscripción de niños para ser evacuados a Francia. Acompañan certificaciones. Comprende Desde : ALESON RUISOTO, Daniel a : MORÁN NIETO, Pedro (1937)

PS-Santander\_L, 695/3 : Fichas y boletines de inscripción de niños para ser evacuados a Francia. Comprende Desde : PASTOR SOUSA, Carmen a : VALDEOLIVAS GUIJARRO, Pedro (1937)

PS-Santander\_L, 695/4 : Fichas de niños, boletines de inscripción e instrucciones para su evacuación a Francia, y posteriormente dados de baja. Acompañan : tarjetas de identidad y certificaciones (1937)

PS\_Santander\_L, 696/1 : Fichas de niños evacuados a Francia, acompañan boletines de inscripción y certificaciones de sindicatos y partidos. De la A a la D (1937)

PS\_Santander\_L, 696/2 : Fichas de niños evacuados a Francia, acompañan boletines de inscripción y certificaciones de sindicatos y partidos. De la F a la I (1937)

PS\_Santander\_L, 696/3 : Fichas de niños evacuados a Francia, acompañan boletines de inscripción y certificaciones de sindicatos y partidos. De la L a la P (1937)

PS\_Santander\_L, 696/4 : Fichas de niños evacuados a Francia, acompañan boletines de inscripción y certificaciones de sindicatos y partidos. De la R a la Z (1937)

PS-Santander\_O, 33-36, PS-Santander\_O, 40-43, PS-Santander\_O, 53-54 : Fichas con fotografías de niños procedentes de Santander, etc. (1937)

PS-Santander\_O, 60/10 : Copias de relaciones nominales de niños que componen la primera expedición de niños a Noruega, elaboradas por la Consejería de Asistencia Social (1937)

PS-Santander\_O, 60/17 : Relaciones nominales de niños probablemente para ser evacuados al extranjero, consignando datos personales y los nombres de los padres (1937)

PS\_Santander\_O, 109 : Fichas de niños elaboradas por la oficina de expediciones infantiles a Francia de la consejería de AS de Santander, consignando datos personales de los niños, así como profesión y sindicato a que pertenece el padre (1937)

PS-Santander, O, 60/24 : Telegramas del delegado en París (1937)

#### *Ángel Ossorio y Gallardo*

PS-Madrid, 734/3: Cartas con Huici, Matilde sobre la fundación y organización de la Asociación (1935)

#### *Federica Montseny*

PS-Barcelona, 629/4 : Cartas de particulares, políticos y organizaciones anarquistas sobre diversos asuntos (1932-1938)

PS-Barcelona, 805/1 : Correspondencia privada y como ministra de Sanidad (1936-1937)

PS-Barcelona, 832/1 : Correspondencia particular sobre diversos asuntos (1926-1938)

#### *CNT. Federación Local de Sindicatos Unicos de Barcelona*

PS-Barcelona, 832/4 : Correspondencia relativa a la expulsión de la afiliada al Sindicato de la Enseñanza y Profesiones Liberales Esther Antich (1938-1939)

*CNT. Sindicato Único de la Enseñanza y Profesiones Liberales de Barcelona*

PS-Barcelona, 1323/6 : Actas de reuniones de la Junta Central del Sindicato celebradas entre el 5 de octubre de 1937 y el 16 de septiembre de 1938 (affaire de Biarritz) (1937-1938)

PS-Barcelona, 1323/7 : Informes relativos a la participación del sindicato y de Esther Antich en el Consejo Nacional de la Infancia Evacuada (1938)

PS-Barcelona, 1388/12 : Informe de hechos ocurridos en una expedición de niños a Biarritz (Francia) (1938)

*CNT. Federación Regional de Sindicatos Únicos de la Enseñanza de Barcelona*

PS-Barcelona, 2591/1 : Cartas relativas al funcionamiento del Consejo Nacional de Infancia Evacuada

*UGT. Sindicato Nacional de Maestros*

PS-Madrid, 609(2)/45 : Fichas de niños evacuados con destino a Francia ordenados alfabéticamente de Conde Montalbán, Evaristo a Silva Azaustre, María (Ayuda al niño español) (1937)

*PCE. Partido Comunista de Euzkadi*

PS-Santander\_OIPA, 9 : Correspondencia cruzada entre varios radios y comites del Partido Comunista de Euzkadi, P.S.O.E., Gobernador civil, Departamentos del Gobierno de Euzkadi, etc., sobre diversos asuntos como : citaciones, organización interna, expediciones de niños al extranjero... Acompañan relaciones de afiliados supervivientes y muertos (1936-1937)

## **Archives publiques basques**

Archivo Histórico de Euzkadi (ci-après AHE), Bilbao (accès en ligne : <http://dokuklik.snae.org>)

*Fondo del Departamento de Presidencia*

24/1 : Telegramas, fechados entre el 16 de octubre de 1936 y el 11 de julio de 1937, cruzados entre la Secretaría General de la Presidencia y la Delegación de París. (1936-1937)

## **Archives privées espagnoles**

Instituto Labayru, Vitoria (communiqué par Iñaki Goiogana)

*Fonds Alberto Onaindia,*

AN-BBB-276-4

11-1

15-2

Fundación Pablo Iglesias (FPI), Alcalá de Henares

*Fonds Amós Sabrás Gurrea*

AH-81-1 : Cartas del delegado del CAEE en Perpiñan a Amós Sabrás, Delegado del GRE para la Infancia y la Evacuación en Francia (1937)

AH-81-4 : Correspondencia entre Amós Sabrás y Federica Montseny (1937)

AH-81-5 : Correspondencia entre Amós Sabrás y el Subsecretario del Ministerio de Sanidad y Asistencia Social (1937)

AH-81-6 : Correspondencia entre Amós Sabrás y el Secretario General de la Oficina Central de Evacuación y Asistencia a Refugiados del Ministerio de Sanidad y Asistencia Social (1937)

AH-81-7 : Correspondencia entre Amós Sabrás y Jaime Ayguadé Miro, Ministro de Trabajo y Asistencia Social (1937)

AH-81-8 : Correspondencia entre Amós Sabrás y el Subsecretario de Asistencia Social del Ministerio de Trabajo y Asistencia Social (1937)

AH-81-9 : Correspondencia entre Amós Sabrás y el Director General de Asistencia Social del Ministerio de Trabajo y Asistencia Social (1937)

AH-81-10: : Correspondencia entre Amós Sabrás y la Secretaría General de la Oficina Central de Evacuación y Asistencia a Refugiados del Ministerio de Trabajo y Asistencia Social (1937)

AH-81-12 : Telegrama de Amós Sabrás al Consejo de Sanidad del Gobierno Vasco (1937)

AH-81-14 : Cartas del Consejo Provincial de Asistencia Social de Valencia a Amós Sabrás (1937)

## **Archives du gouvernement du Saint-Siège**

Archivio Segreto Vaticano (ASV), Cité du Vatican

*Fonds de la nonciature de Madrid (Arch. Nunz. Madrid)*

### **Ensemble « Mons Antoniutti, Incarito d’Affari »**

b. 968, fasc. 3 : Nomina Incaricato Affari (1937)

b. 968, fasc. 6 : Roma. Rapporti politici(1937)

### **Ensemble « Fanciulli »**

b. 974, fasc. 1 : Distribuzione sussidi ed elemosine (1937-1938)

b. 975, fasc. 1 : Lista de niños refugiados en Francia y reclamados por estas oficinas (1937-1939)

b. 976, fasc. 1 : Rimpatrio fanciulli : Corrispondenza varia (1937-1938)

b. 976, fasc. 2 : Rimpatrio fanciulli : Corrispondenza varia (1937-1938)

b. 976, fasc. 4 : Rimpatrio fanciulli : Corrispondenza varia (1937-1938)

b. 976, fasc. 5 : Rimpatrio fanciulli : Corrispondenza varia (1937-1938)

b. 977, fasc. 3 : Niños (1938-1941)

b. 977, fasc. 4 : Correspondencia con el Sr. Nuncio y copia de cartas interesantes de niños mandadas desde el extranjero (1937-1939)

- b. 977, fasc. 5 : Expedición a Francia : 3 915 niños (1937)
- b. 978, fasc. 1 : Cartas (1937)
- b. 978, fasc. 2 : Cartas desde enero a Junio de 1938 (1938)
- b. 978, fasc. 3 : Cartas desde Junio a Diciembre de 1938 (1938)
- b. 978, fasc. 4 : Cartas 2° semestre 1939 (1939)

*Fonds de la nonciature de Paris (Arch. Nunz. Parigi)*

- b. 609, fasc. 846 : Scambio di Ostaggi in Spagna (1937)
- b. 609, fasc. 861 : Can. Alberto Onaindia de Zuluaga (1937)
- b. 610, fasc. 869 : Corrispondenza diversa (1937-1938)
- b. 610, fasc. 874 : Rimpatrio Fanciulli Baschi (1937-1938)
- b. 610, fasc. 875 : Comité Français pour la Paix civile et religieuse en Espagne (1937-1938)

Archives historiques de la secrétairerie d'État, Affaires ecclésiastiques extraordinaires (AA. EE. SS.), Cité du Vatican

- Francia, 729 PO, fasc. 291 : AIRE ET DAX 1930-1963 : Rinunzia del Vescovo, Mons. de Cormont (1930-1931)
- Francia, 797 PO, fasc. 351 : Comunismo (1936)
- Sessioni 1937, 92, Spagna : Spagna : Situazione Religiosa e Politica
- Spagna, 896 PO, fasc. 288 : L'atteggiamento dei Baschi nella guerra civile (1937)
- Spagna, 896 PO, fasc. 296 : L'atteggiamento dei Baschi nella guerra civile (1937)
- Spagna, 902 PO, fasc. 308 : Soccorsi per gli orfani della guerra e per le chiese devastate (1937)
- Spagna, 902 PO, fasc. 309 : Soccorsi per gli orfani della guerra e per le chiese devastate (1937)
- Spagna, 907 PO, fasc. 312 : Missione di Mons. Antoniutti (1937)
- Spagna, 907 PO, fasc. 313 : Missione di Mons. Antoniutti (1937)
- Spagna, 907 PO, fasc. 314 : Missione di Mons. Antoniutti (1937)
- Spagna, 907 PO, fasc. 315 : Missione di Mons. Antoniutti (1937)
- Spagna, 915 PO, fasc. 324 : Nuovo Incaricato d'Affari del Governo di Valencia presso la S. Sede (1937)
- Stati Ecclesiastici, IV Periodo, 430a PO : Udienze del Santo Padre al Card. Pacelli (1936-1938)

# Sources imprimées

## **Périodiques français**

### Bulletin officiel

*Journal officiel de la République française (JORF)*, 12-13 juillet 1937. Le JORF, édition « Lois et décrets »

### Presse partisane, syndicale et associative

*Cahiers des droits de l'homme (CDH)*

*La Défense. Organe de la solidarité, de la justice et de la liberté (La Défense)*

*L'École Libératrice. Organe hebdomadaire du Syndicat National des Institutrices et Instituteurs Publics de France et des Colonies*

*L'Enfance. Organe mensuel de l'Association nationale de soutien de l'enfance*

*L'Humanité. Organe central du Parti Communiste (SFIC) (L'Humanité)*

*La Lumière. Hebdomadaire d'éducation civique et d'action républicaine*

*Le Peuple. Organe officiel de la Confédération Générale du Travail (Le Peuple)*

*Le Populaire. Organe central du parti socialiste (S.F.I.O.) (Le Populaire)*

*Le Secours ouvrier international. Organe mensuel de la Section française du S.O.I.*

*Syndicat National des Institutrices et instituteurs Publics de France et des Colonies. Bulletin trimestriel de la Section des Basses-Pyrénées*

*Tribune de l'enfance. Organe mensuel de l'Association nationale de soutien de l'enfance (Tribune de l'enfance)*

### Presse généraliste

*Le Figaro*

*L'Œuvre*

### Périodiques catholiques

*L'Aube. Journal quotidien du matin (L'Aube)*

*La Croix*

*La Jeune République*

*Monde Ouvrier. L'hebdomadaire de la Famille et du Travail (Monde ouvrier)*

*Politique étrangère*

*Sept. L'hebdomadaire du temps présent (Sept)*

### Bulletins internes d'organisation

*Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs. Feuille mensuelle d'information*

*La Voix du peuple. Bulletin officiel de la Confédération générale du travail (LVP)*

*La Ligue-Informations. Feuille quotidienne d'informations de la Ligue des Droits de l'Homme*

### Buletins diocésains

*Bulletin religieux du diocèse de Bayonne*

*Semaine religieuse du diocèse d'Aire et Dax*

*Semaine religieuse de Paris*

### Journal scolaire d'enfants espagnols en France

*El Ramillete. Periódico de la Colonia de niños españoles refugiados en Orly (Seine)*

## **Périodiques espagnols**

### Bulletins officiels

*Boletín Oficial del Estado*

*Gaceta de Madrid: Diario Oficial de la República*

*Gaceta de la República : Diario Oficial*

### Quotidiens et hebdomadaires

*ABC. Diario republicano de izquierdas*

*La Gaceta del Norte*

*El Heraldo de Madrid*

*El Magisterio español : periódico de instrucción pública*

*El Sindicalista : Organo del Partido Sindicalista*

*La Vanguardia*

### Bulletins diocésains

*Boletín Oficial del Obispado de Vitoria*

## **Périodique de la Cité du Vatican**

*L'Osservatore romano*

## Brochures

BRAUNIER Fred et TURAÏ, *Los niños españoles y las Brigadas internacionales*, Barcelone, Comité pro-niños españoles de las Brigadas internacionales. Brochure en cinq langues (espagnol, français, anglais, allemand, tchèque), 1938, 126 p.

COMITÉ D'ACCUEIL AUX ENFANTS D'ESPAGNE, *L'Accueil aux enfants d'Espagne*, Paris, impr. La Gutenberg, 1937.

MINISTERIO DE ESTADO. JUNTA DE RELACIONES CULTURALES, *Memoria correspondiente al año 1934*, Madrid, Imprenta del Ministerio de Estado, 1935, 102 p.

MINISTERIO DE ESTADO. JUNTA DE RELACIONES CULTURALES, *Memoria correspondiente a los años 1931 a 1933*, Madrid, Imprenta del Ministerio de Estado, 1934, 38 p.

MINISTERIO DE INSTRUCCIÓN PÚBLICA Y BELLAS ARTES. DIRECCIÓN GENERAL DE PRIMERA ENSEÑANZA. DELEGACIÓN DE COLONIAS, « Colonias en Régimen familiar. Instrucciones ».

MINISTERIO DE TRABAJO Y ASISTENCIA SOCIAL, *Trabajo y porvenir asegurados. La obra del Gobierno de la República en trabajo y asistencia social*, Barcelone, Ediciones Españolas, coll. « Charlas Populares. Lo que significa la Guerra », 1938, 14 p.

*Statuts adoptés par le Congrès d'unité de Toulouse en mars 1936*, Versailles, impr. La Gutenberg, 1936.

NELKEN Margarita, *Niños de hoy, hombres de mañana*, Madrid, Ediciones del Socorro Rojo Internacional, 1937.

SCHAEFFER Werner, *Guerre contre les femmes et les enfants ; blocus décrété par l'Angleterre pour affamer l'Allemagne, 1914-1920*, Bruxelles, Maison internationale d'édition, 1940, 40 p.

SPANISH REPUBLIC. MINISTRY OF PUBLIC EDUCATION. NATIONAL COUNCIL FOR EVACUATED CHILDREN., « Children's colonies ».





# Bibliographie

## Sources publiées

- GALLEGO José Andrés et PAZOS Antón M., *Archivo Gomá, 7 : Agosto-septiembre de 1937*, Madrid, CSIC, 2005, 674 p.
- GALLEGO José Andrés et PAZOS Antón M., *Archivo Gomá, 6 : Junio - Julio de 1937*, Madrid, CSIC, 2004, vol.6, 699 p.
- GALLEGO José Andrés et PAZOS Antón M., *Archivo Gomá, 5 : Abril - mayo de 1937*, Madrid, CSIC, 2003, vol.5, 624 p.
- OLAZÁBAL ESTECHA Carlos María, *Pactos y traiciones : Los archivos secretos de la guerra en Euzkadi. 2, Del Pacto de Bilbao al Pacto de Santoña*, Bilbao, Atxular Atea, coll. « Colección supelegor », 2009, 454 p.
- CHAPPIN Marcel, COCO Giovanni et PAGANO Sergio (dirs.), *I « fogli di udienza » del Cardinale Eugenio Pacelli Segretario di Stato, 1, (1930)*, Cité du Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2010, XXV-590 p.

## Outils de travail

- BELLANGER Claude, GODECHOT Jacques, GUIRAL Pierre et TERROU Fernand (dirs.), *Histoire générale de la presse française, 3: de 1871 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, 687 p.
- Catalogus provinciae Tolosanae Societatis Jesu, Anni 1937.*
- DAUZET, Dominique-Marie et LE MOIGNE, Frédéric (dirs.), *Dictionnaire des évêques de France au XXe siècle*, Paris, Cerf, 2010, pp. 459-460.
- Dictionnaire historique de la Fondation Euskomedia [version électronique] : <http://www.euskomedia.org/aunamendi>.
- FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian et PÉCHU Cécile, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2009, 651 p.
- IÑIGUEZ Miguel, *Enciclopedia histórica del anarquismo español*, Vitoria, Asociación Isaac Puente, 2008, 3 vol.
- Maitron en ligne : Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier [version électronique] : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>.
- JORIO Marco (dir.), *Dictionnaire historique de la Suisse*, Bâle, Suisse, Schwabe, 2011 [version électronique] : <http://www.hls-dhs-dss.ch/>.
- MARTÍN NÁJERA Aurelio (dir.), *Diccionario biográfico del socialismo español*, Madrid, Fundación Pablo Iglesias, 2006 [version électronique]: <http://www.fpabloiglesias.es/archivo-y-biblioteca/diccionario-biografico>.
- MATTHEW Henry Colin Gray (dir.), *The Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004 [version électronique] : <http://www.oxforddnb.com>.

- MOLLE Paul VAN, *Het belgisch parlement : 1894-1972*, Anvers, Standaard, 1972, 445 p.
- PONTY Janine, *L'immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Paris, Belin Sup, 2003, 415 p.
- REY Alain, CHANTREAU Sophie et FIRMIN Gilles, *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris, Robert, coll. « Les usuels du Robert », 1979, 946 p.

## Témoignages publiés

- ÁLVAREZ MORÁN Isabel Argentina, *Memorias de una niña de la guerra*, Gijon, Fundación municipal de cultura, educación y universidad popular, 2003, 224 p.
- ANTONIUTTI Ildebrando, *Memorie autobiografiche*, Udine, Arti grafiche friulane, 1975, 61 p.
- BOURDET Claude, *L'aventure incertaine : de la Résistance à la Restauration*, Paris, Éditions du Félin, 1998, 478 p.
- BOURDET Claude, *Mes batailles : récit*, Ozoir-la-Ferrière, In Fine, 1993, 255 p.
- DELMAS André, *À gauche de la barricade : chronique syndicale de l'avant-guerre*, Paris, Éd. de l'Hexagone, 1950, 222 p.
- DUPOUY Marthe-Raymond, « Le Père accueille les réfugiés d'Espagne », *Barèges*, n° 93-94, automne-hiver -1959 1958, pp. 29-31.
- GRIFFUELHES Victor, *Un grand conflit social : La grève des délaineurs de Mazamet (du 9 janvier à 7 mai 1909)*, Paris, Maison des Fédérations, 1909, 79 p.
- GRIFUL Isidro, « La tragedia de los niños vascos en el extranjero », *Razón y Fe*, avril 1938.
- GUILLAUME James, *L'Internationale : documents et souvenirs. (1864-1878)*, Paris, Gérard Lebovici, 1985, 302 p.
- HERNÁNDEZ TOMÁS Jesús, *Yo fui ministro de Stalin*, México, América, 1953, 365 p.
- JAURÉGUIBERRY Madeleine DE, « Jacques Maritain et les Basques », *Gure Herria*, n° 6, 1973, pp. 349-366.
- LEROY Maxime, *La coutume ouvrière : syndicats, bourses du travail, fédérations professionnelles, coopératives, doctrines et institutions*, Paris, M. Giard & E. Brière, 1913, 532 p.
- MAURIAC Claude, *Le temps immobile, 4, La terrasse de Malagar*, Grasset, 1977, 509 p.
- MAURIAC Claude, *Le temps immobile, 2, Un autre de Gaulle*, Paris, Grasset, 1970, 408 p.
- MONTSENY Federica, *Mi experiencia en el Ministerio de Sanidad y Asistencia Social. Conferencia pronunciada el 6 de junio de 1937 en el Teatro Apolo de Valencia*, Valence, Ediciones de la Comisión de Propaganda y prensa del Comité nacional de la C.N.T., 1937, 32 p.
- MÚGICA Mateo, *Imperativos de mi conciencia. Carta abierta al presbitero D. José Miguel de Barandiarán*, Paris, Liga de Amigos de los Vascos, 1945, 22 p.
- MÜNZENBERG Willi, *Solidarität, zehn Jahre Internationale Arbeiterhilfe, 1921-1931*, Berlin, Neuer Deutscher Verlag, 1931, 527 p.
- MÜNZENBERG Willi, *Fünf Jahre Internationale Arbeiterhilfe*, Berlin, Neuer Deutscher Verlag, 1926, 183 p.
- ONAINDIA Alberto DE, *El Pacto de Santoña : Antecedentes y desenlace*, Bilbao, Laiz, 1983, 181 p.

ONAINDIA Alberto DE, *Capítulos de mi vida. I. Hombre de paz en la guerra*, Buenos Aires, Editorial vasca Ekin, 1973, 474 p.

VIGNAUX Paul, « Avant-propos. Catholiques français devant les fascismes et la guerre d'Espagne », in *Manuel de Irujo : ministre de la République dans la guerre d'Espagne, 1936-1939*, Paris, Beauchesne, 1986, pp. 11-80.

YVETOT Georges, « Solidarité », in Sébastien FAURE (dir.), *Encyclopédie anarchiste*, Paris, La Librairie internationale, coll. « Œuvre internationale des éditions anarchistes », 1934, vol. 4/4, pp. 2624-2631.

« A la mémoire de Son Exc. Mgr Mathieu », *Gure Herria*, n° 1, juillet 1963, pp. 1-4.

### **Témoignages non publiés**

TORRIJOS Ricardo, « Vivencias de un “Niño de Francia” », tapuscrit inédit, Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 2005, 111 p.

### **Témoignages filmés**

CAMINO Jaime, *Los niños de Rusia*, Barcelone, S.A.V. Editora, 2002 (film).

### **Table ronde**

*Les écrivains français et la guerre civile espagnole. Table ronde coordonnée par Carlos Serrano le 8 octobre 1997 à l'Institut Cervantes (Paris)*, enregistrement déposé à la Bibliothèque Octavio Paz de l'Institut Cervantes.

### **Ouvrages, articles**

ABEJÓN MENDOZA Paloma, « La prensa lucense ante el Estatuto de Autonomía de 1936 », *Correspondencias & Análisis*, n° 1, 2011, pp. 327-346.

ADOUMIÉ Vincent, *L'action catholique dans le diocèse d'Aire et Dax du début des années trente au milieu des années soixante*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Marc Agostino, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, Bordeaux, 1993, 575 p.

AGOSTINO Marc, « L'Action française dans le Sud-Ouest : un terreau royaliste, un lien ambigu avec le catholicisme », in Michel LEYMARIE et Jacques PRÉVOTAT (dirs.), *L'Action française : culture, société, politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Histoire », 2008, pp. 279-290.

AGRIKOLIANSKY Éric, « Usages choisis du droit : le service juridique de la Ligue des droits de l'homme (1970-1990) : entre politique et raison humanitaire », *Sociétés contemporaines*, n° 52, 2003, pp. 61-84.

AGRIKOLIANSKY Éric, *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945. Sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan, 2002, 387 p.

ALONSO CARBALLÉS Jesús J., « Las organizaciones de memoria de "los niños del exilio" : de la memoria a la historia », *Amnis. Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques*, n° 2, 27 octobre 2011 : <http://amnis.revues.org/1501?lang=en>.

ALONSO CARBALLÉS Jesús J., « Los niños del exilio : ¿asignatura aprobada? », in Anne DUBET et Stéphanie URDICIAN (dirs.), *Exils, passages et transitions : chemins d'une recherche sur les marges : hommage à Rose Duroux*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2008, pp. 43-51.

ALONSO CARBALLÉS Jesús J., « Histoire et mémoire : l'exil des enfants basques entre la France et la Belgique », in Pierre MILZA (dir.), *Enfants de la guerre civile espagnole : vécus et représentations de la génération née entre 1925 et 1940*, Paris / Montréal, L'Harmattan, coll. « Recherches et Documents », 1999, pp. 83-92.

ALONSO CARBALLÉS Jesús J., *1937 : Los niños vascos evacuados a Francia y Bélgica : historia y memoria de un éxodo infantil, 1936-1940*, Bilbao, Asociación de Niños Evacuados el 37, 1998, 774 p.

ALONSO CARBALLÉS Jesús J., « La prensa franquista de Guipúzcoa frente a las evacuaciones por mar de refugiados vascos. Mayo-Junio 1937 », in *I Encuentro de Investigadores del Franquismo : Barcelona, 5, 6 y 7 de noviembre 1992*, Barcelone, Fundació Arxiu Històric (CONC) / Universitat Autònoma de Barcelona / Societat Catalana d'Estudis Històrics, 1992, p. 201.

ALPERT Michael, « Humanitarianism and Politics in the British Response to the Spanish Civil War, 1936-9 », *European History Quarterly*, vol. 14, n° 4, 1984, pp. 423-440.

ALTED Alicia, GONZÁLEZ Roger et MILLÁN María José, « Introducción », in *El exilio de los niños*, Madrid, Fundación Francisco Largo Caballero / Fundación Pablo Iglesias, 2003, pp. 15-17.

ALTED VIGIL Alicia, « Le retour en Espagne des enfants évacués pendant la guerre civile espagnole : la Délégation extraordinaire au rapatriement des mineurs », in Pierre MILZA (dir.), *Enfants de la guerre civile espagnole : vécus et représentations de la génération née entre 1925 et 1940*, Paris / Montréal, L'Harmattan, coll. « Recherches et documents », 1999, pp. 47-59.

ALTED VIGIL Alicia, GONZÁLEZ MARTELL Roger et MILLÁN María José, *El exilio de los niños*, Madrid, Fundación Francisco Largo Caballero / Fundación Pablo Iglesias, 2003, 319 p.

ALTED VIGIL Alicia, GONZÁLEZ Roger et MILLÁN María José, « Dibujos infantiles en tiempos de guerra. La colección de la Biblioteca Nacional », in Alicia ALTED, Roger GONZÁLEZ et Gabriel JACKSON (dirs.), *A pesar de todo dibujan... La Guerra Civil vista por los niños*, Madrid, Biblioteca Nacional, 2006, pp. 27-39.

ALTED VIGIL Alicia, NICOLAS MARIN Encarna et GONZÁLEZ MARTELL Roger, *Los niños de la guerra de España en la Union Soviética. De la evacuación al retorno (1937-1999)*, Madrid, Fundación Largo Caballero, coll. « Historia social y del movimiento obrero », 1999, 361 p.

ÁLVAREZ JUNCO José, *La ideología política del anarquismo español (1868-1910)*, Madrid, Siglo XXI, coll. « Historia », 1976, 673 p.

ÁLVAREZ REY Leandro, « Sabrás Gurrea, Amós Tomas », in *Los Diputados por Andalucía de la Segunda República, 1931-1939 : diccionario biográfico. Tomo III, N-Z y addenda*, Séville, Centro de Estudios Andaluces, 2011, vol. 3/3, pp. 360-368.

AMO DEL AMO Maria Cruz DEL, « La educación de las mujeres en España : de la « amiga » a la Universidad », *CEE Participación Educativa*, n° 11, juillet 2009, pp. 8-22.

ANDRIEU Claire, BÉGUEC Gilles LE et TARTAKOWSKY Danielle (dirs.), *Associations et champ politique : la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 723 p.

ANGOSTO Pedro Luis, *Sueño y pesadilla del republicanismo español : Carlos Esplá : una biografía política*, Madrid, Biblioteca Nueva, 2001, 429 p.

ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Plon, 1960, 503 p.

ARÓSTEGUI SÁNCHEZ Julio et MARTÍNEZ Jesús A., *La Junta de defensa de Madrid : noviembre 1936-abril 1937*, Madrid, Comunidad de Madrid, 1984, 469 p.

ARRIEN Gregorio, *La Generación del exilio : Génesis de las Escuelas Vascas y las Colonias Escolares (1932-1940)*, Bibao, Onura, 1983, 303 p.

AYALA José Antonio, « Revolucion, derechos humanos y masonería : las ligas españolas de derechos del hombre (1913-1936) », in José Antonio FERRER BENIMELI (dir.), *Masonería, revolución y reacción. Actas del IV Symposium Internacional de Historia de la Masonería Española. Alicante, 27-30 septiembre 1989*, Alicante, Instituto de Cultura Juan Gil Albert, 1990, vol. 2/1, pp. 123-143.

BACHOUD Andrée, « L'État franquiste face aux camps de réfugiés (1939-1940) : les archives du ministère des Affaires étrangères », in Jean-Claude VILLEGAS (dir.), *Plages d'exil : les camps de réfugiés espagnols en France, 1939*, Paris, BDIC / Centre d'études et de recherches hispaniques du XXe siècle, 1989, pp. 159-174.

BACHOUD Andrée et SICOT Bernard (dirs.), *Sables d'exil les républicains espagnols dans les camps d'internement au Maghreb, 1939-1945*, n° spécial de : *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n° 3 (nouvelle série), Perpignan, Mare nostrum, 2009, 316 p.

BALLESTEROS GARCÍA Rosa María, « Isabel Oyarzábal : una malagueña en la Corte del Rey Gustavo », *Jábega*, n° 92, 2002, pp. 111-122.

BALL Stuart, « The Politics of Appeasement : the Fall of the Duchess of Atholl and the Kinross and West Perth By-Election, December 1938 », *The Scottish Historical Review*, vol. 69, n° 187, 1990, pp. 49-83.

BARD Christine, *Les filles de Marianne : histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, 528 p.

BARRAL Pierre, *Le département de l'Isère sous la Troisième République, 1870-1940*, Paris, Armand Colin, 1962, 597 p.

BARTHONNAT Jean-Pierre, « Le parti communiste français et les réfugiés d'Espagne en 1939 », *Le Mouvement social*, 1978, pp. 122-140.

BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre : humanitaire et culture de guerre, 1914-1918 : populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Hachette Littérature, 2003, 395 p.

BELL Adrian, *Only for Three Months. The Basque Children in Exile*, Norwich, Mousehold Press, 1996, 223 p.

BENASSAR Bartolomé, *La Guerre d'Espagne et ses lendemains*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2004, 550 p.

BERENGUER Sara, *Entre el sol y la tormenta : revolución, guerra y exilio de una mujer libre*, Valence, L'Eixam, 2004 [1988], 336 p.

- BERMEJO Benito, « La Falange española en Francia », in Josefina Cuesta BUSTILLO et Benito BERMEJO (dirs.), *Emigración y exilio : españoles en Francia, 1936-1946*, Madrid, Eudema, 1996, pp. 228-242.
- BERNIER Mathieu, « Soutenir ou détruire », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 1, 2007, pp. 127-140.
- BIREBENT Christian, « Militantes pro-SDN en France et au Royaume-Uni dans les années 1920 : quelle influence ? », in Yves DENÉCHÈRE et Jean-Marx DELAUNAY (dirs.), *Femmes et relations internationales au XXe siècle*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2007, pp. 255-265.
- BLANCO Francisco, *Las Falanges del exterior*, S.I, autoédition électronique, 2012.
- BOSCA José Vicente Martí et GONZÁLEZ Antonio Rey, « Emilio Navarro Beltrán y Mercedes Maestre Martí: universidad , guerra y exilio », in *Facultades y grados. X Congreso Internacional de Historia de las Universidades Hispánicas, Valencia, noviembre 2007*, Valence, Publicacions de la Universitat de València, 2010, vol. 2/2, pp. 59-72.
- BOTTI Alfonso, « La iglesia vasca dividida : cuestión religiosa y nacionalismo a la luz de la nueva documentación vaticana », *Historia contemporánea*, n° 35, 2007, « La guerra civil en el país vasco : un balance histórico », pp. 451-189.
- BRANCIFORTE Laura, *El Socorro Rojo internacional en España (1923-1939) : relatos de la solidaridad antifascista*, Madrid, Biblio, 2011, 322 p.
- BREJON DE LAVERGNÉE Matthieu, *La Société de Saint-Vincent-de-Paul au XIXe siècle, 1833-1871 : un fleuron du catholicisme social*, Paris, Cerf, 2008, IV-713 p.
- BRENAN Gerald, *Le labyrinthe espagnol : origines sociales et politiques de la guerre civile*, Paris, Ruedo ibérico, 1962, XVIII-280 p.
- BRODIEZ Axelle, *Le secours populaire français, 1945-2000 : du communisme à l'humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, 365 p.
- BRODIEZ Axelle, « Les relations entre CGT et Secours populaire français au prisme de l'éclatement du conglomérat communiste », in Danielle TARTAKOWSKY et Françoise TÉTARD (dirs.), *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp. 243-251.
- BUCHANAN Tom, *Britain and the Spanish Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, XII-241 p.
- BUCHANAN Tom, *The Spanish Civil War and the British Labour Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, 250 p.
- BUSTILLO Josefina Cuesta et BERMEJO Benito, *Emigración y exilio : Españoles en Francia, 1936-1946*, Madrid, Eudema, 1996, 390 p.
- CAL MARTÍNEZ María Rosa, « Alberto Onaindia : propagandista contra el franquismo », *Miguel Hernandez Communication Journal*, n° 3, 2012, pp. 193-215.
- CAMPUZANO Francisco, « L'identité européenne de l'Espagne : de l'exception à la normalisation », in Anne PAOLI et Sophie DEGENNE-FERNANDEZ (dirs.), *Ruptures, fractures, blessures : L'identité en question dans le monde hispanique*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 105-123.
- CAPUANO Christophe, *Vichy et la famille. Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 354 p.

- CAPUANO Christophe et CHESSEL Marie-Emmanuelle, « Qu'est-ce qu'une association catholique "efficace" ? », *Entreprises et histoire*, n° 3, 2010, « La gestion des associations à but non lucratif », pp. 30-48.
- CÁRCEL ORTÍ Vicente, « Notas sobre la misión pontificia de Mons. Antoniutti en la España nacional durante la Guerra Civil (1937-1938) », *Archivum Historiae Pontificiae*, vol. 42, 2004, pp. 51-84.
- CAROLI Dorena, *L'enfance abandonnée et délinquante dans la Russie soviétique : 1917-1937*, Paris, L'Harmattan, 2004, 366 p..
- CATALA Michel, *Les relations franco-espagnoles pendant la Deuxième Guerre mondiale : rapprochement nécessaire, réconciliation impossible, 1939-1944*, Paris, L'Harmattan, 1997, 383 p.
- CATALA Michel, « L'attitude de la France face à la Guerre d'Espagne : l'échec des négociations pour la reconnaissance du gouvernement franquiste en 1938 », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, vol. 29, n° 3, 1993, pp. 243-262.
- CAUCANAS Sylvie ET SAGNES Jean (dirs.), *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1990, 437 p.
- CAZALS Rémy, *Avec les ouvriers de Mazamet : dans la grève et l'action quotidienne, 1900-1914*, Paris, François Maspero, coll. du Centre d'histoire du syndicalisme, 1978, 350 p.
- CHAN Anita, *Children of Mao : Personality Development and Political Activism in the Red Guard Generation*, Seattle, University of Washington press, 1985, VIII-254 p.
- CHESSEL Marie Emmanuelle, *Consommateurs engagés à la Belle Époque. La Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012, 344 p.
- CIONINI Valentin, *Solidarité Internationale Antifasciste. Une organisation « proto-humanitaire » dans la guerre d'Espagne. 1937-1939*, mémoire de Master 2 d'histoire sous la direction d'Isabelle Renaudet, Université de Provence, Aix-Marseille, 2008, 115 p.
- CLÉMENT Jean-Louis, « Mgr Chaptal et la Mission diocésaine des étrangers », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 76/1, 2008, « Migration et religion en France », pp. 53-63.
- CLIMENT BELTRÁN Juan B., « Encuentro sobre el exilio valenciano en América », in Albert Girona i ALBUJEC et María Fernanda MANCEBO (dirs.), *El exilio valenciano en América. Obra y memoria*, Valence, Universitat de València, 1995, pp. 233-241.
- CŒURÉ Sophie, *La mémoire spoliée : les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique (de 1940 à nos jours)*, Paris, Payot, 2006, 270 p.
- COLOMINA LIMONERO Immaculada, *Dos patrias, tres mil destinos : Vida y exilio de los niños de la guerra de España refugiados en la Unión Soviética*, Madrid, Cinca, 2010, 280 p.
- COLON David, « Les jésuites et la Jeunesse catholique en France dans l'entre-deux-guerres », *Histoire@Politique*, n° 4, janvier 2008, « Les jeunes, sujets et enjeux politiques ».
- CREGO NAVARRO Rosalia, *El Ministerio de Instrucción Pública y la reforma de la escuela durante la Guerra Civil*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Alicia Alted, Universidad Nacional de Educación a Distancia, Facultad de Geografía e Historia, Madrid, 1993.
- CREGO NAVARRO Rosalia, « Las colonias escolares durante la Guerra Civil (1936-1939) », *Espacio, tiempo y forma. Serie V, Historia contemporánea*, n° 2, 1989, pp. 299-338.



DARD Olivier et SÉVILLA Nathalie (dirs.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2011, 439 p.

DARD Olivier et SÉVILLA Nathalie (dirs.), *Le phénomène ligueur sous la IIIe République*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2008, 321 p.

DEBONO Emmanuel, « Exporter la lutte contre l'antisémitisme en Europe : la Ligue internationale contre l'antisémitisme et ses sections étrangères dans les années 1930 », in Olivier DARD et Nathalie SÉVILLA (dirs.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Metz, Presses universitaires de Metz, 2011, pp. 59-74.

DELGADO GÓMEZ-ESCALONILLA Lorenzo, « La enseñanza de los emigrantes. Entre la defensa de la identidad española y la política de asimilación francesa », *Hispania*, vol. 62, n° 211, 2002, pp. 521-559.

DELGADO GÓMEZ-ESCALONILLA Lorenzo, « Las relaciones culturales de España en tiempo de crisis : de la II República a la Guerra Mundial », *Espacio, tiempo y forma. Serie V, Historia contemporánea*, n° 7, 1994, pp. 259-294.

DELLA SUDDA Magali, « Les transformations de l'exercice de l'autorité épiscopale dans l'Église catholique en France à la lumière de la condamnation de l'Action française », *Genèses*, vol. 88, n° 3, 2012, pp. 68-88.

DELLA SUDDA Magali, « La charité et les affaires. Le cas de la ligue patriotique des françaises (1901-1914) », *Entreprises et histoire*, n° 3, 2010, « La gestion des associations à but non lucratif », pp. 11-29.

DELLA SUDDA Magali, « La suppression de l'hebdomadaire dominicain Sept. Immixtion du Vatican dans les affaires françaises (1936-1937) ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 4, n° 104, 2009, pp. 29-44.

DELUERMOZ Quentin et SINGARAVÉLOU Pierre, « Des causes historiques aux possibles du passé ? Imputation causale et raisonnement contrefactuel en histoire », *Labyrinthe*, vol. 2, n° 39, 2012, « "Et si... ?" La cause du contrefactuel », pp. 55-79.

DENÉCHÈRE Yves, *Jean Herbette (1878-1960) : journaliste et ambassadeur*, Paris, Direction des archives, Ministère des affaires étrangères, 2003, XIV-394 p.

DENÉCHÈRE Yves, « Les enfants espagnols réfugiés en Maine et Loire pendant la guerre civile d'Espagne (1936-1939) », *Archives d'Anjou*, n° 5, 2001, pp. 147-163.

DEVILLARD Marie José, PAZOS Álvaro, CASTILLO Susana et MEDINA Nuria, *Los niños españoles en la URSS (1937-1997) : narración y memoria*, Barcelone, Ariel, 2001, 261 p.

DOBRY Michel, « La thèse immunitaire face aux fascismes. Pour une critique de la logique classificatoire », in Michel DOBRY (dir.), *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003, pp. 17-67.

DOWNS Laura Lee, « Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne (1939-1940) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 2, 2011, pp. 413-448.

DOWNS Laura Lee, « "Nous plantions les trois couleurs". Action sociale féminine et recomposition des politiques de la droite française : Le mouvement Croix-de-Feu et le Parti social français, 1934-1947 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 3, 2011, pp. 118-163.

DOWNS Laura Lee, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2009, 433 p.

DOWNS Laura Lee, « “A Very British Revolution” ? L'évacuation des enfants citadins vers les campagnes anglaises 1939-1945 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 1, n° 89, 2006, pp. 47-60.

DREYFUS-ARMAND Geneviève, « Les enfants, ces oubliés de la diaspora républicaine espagnole », in Anne DUBET et Stéphanie URDICIAN (dirs.), *Exils, passages et transitions : chemins d'une recherche sur les marges : hommage à Rose Duroux*, 2008, pp. 35-42.

DREYFUS-ARMAND Geneviève, *L'exil des républicains espagnols en France : de la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, 475 p.

DREYFUS-ARMAND Geneviève et TEMIME Émile (dirs.), *Les camps sur la plage : un exil espagnol*, Paris, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici », 1995, 141 p.

DROUX Joëlle, « L'internationalisation de la protection de l'enfance : acteurs, concurrences et projets transnationaux (1900-1925) », *Critique internationale*, n° 3, 2011, « Une autre approche de la globalisation : socio-histoire des organisations internationales (1900-1940) », pp. 17-33.

DUCEY Mitchell F., *Women's International League for Peace and Freedom Papers, 1915-1978*, Anna Arbor, University of Michigan, 1983, VII-130 p.

DUMONS Bruno, « La Ligue des Femmes Françaises (1901-1914). La naissance d'une organisation politique de masse », in Olivier DARD et Nathalie SÉVILLA (dirs.), *Le phénomène ligueur sous la Troisième République*, Metz, Presses universitaires de Metz, 2009, pp. 17-38.

DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie et PIERRE Éric (dirs.), *Enfance et justice au XIXe siècle. Essai d'histoire comparée de la protection de l'enfance. Belgique, France, Pays-Bas, Canada (1820-1914)*, Paris, PUF, 2001, 444 p.

DUROUX Rose, « La ayuda de Noruega y Suecia », in Alicia ALTED VIGIL, María José MILLÁN et Roger GONZÁLEZ MARTELL (dirs.), *El exilio de los niños*, Madrid, Fundación Francisco Largo Caballero / Fundación Pablo Iglesias, 2003, pp. 126-145.

ELBAZ Sharon et ISRAËL Liora, « L'invention du droit comme arme politique dans le communisme français. L'association juridique internationale (1929-1939) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 1, n° 85, 2005, pp. 31-43.

ESCRIVÁ Cristina et MAESTRE MARÍN Rafael, *De las negras bombas a las doradas naranjas : colonias escolares, 1936-1939*, Tavernes Blanques, Eixam, 2011, 352 p.

EXPÓSITO NAVARRO Luis Manuel, *La conexión Burjassot : Ayuda suiza durante la Guerra Civil (1937-1939)*, Valencia / Burjassot, Diazotec / Plataforma de Burjassot por le III República, 2011, 216 p.

FAGOAGA Concha, « El Lyceum Club de Madrid, elite latente », in Danièle BUSSY-GENEVOIS et Marie-Aline BARRACHINA (dirs.), *Les Espagnoles dans l'histoire. Une sociabilité démocratique (XIXe-XXe siècles)*, Saint Denis, Presse Universitaire de Vincennes, 2002, pp. 145-168.

FARRÉ Sebastian, « Política y propaganda : niños refugiados en Suiza durante la Guerra Civil », in Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN (dirs.), *El exilio de los niños*, Madrid, Fundación Francisco Largo Caballero / Fundación Pablo Iglesias, 2003, pp. 115-123.

- FARRÉ Sebastian et ALONSO Charo, « El Comité internacional de la Cruz Roja y la repatriación de los refugiados españoles tras la Retirada », in Anne DUBET et Stéphanie URDICIAN (dirs.), *Exils, passages et transitions : chemins d'une recherche sur les marges : hommage à Rose Duroux*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2008, pp. 43-51.
- FARRÉ Sébastien, *La Suisse et l'Espagne de Franco : de la guerre civile à la mort du dictateur (1936-1975)*, Lausanne, Antipodes, 2006, 486 p.
- FASSIN Didier, *La raison humanitaire : une histoire morale du temps présent*, Paris, Gallimard, coll. « Hautes études », 2010, 358 p.
- FASSIN Didier, « La cause des victimes », *Les Temps modernes*, n° 627, avril-mai-juin 2004, pp. 73-91.
- FATTORINI Emma, *Hitler, Mussolini and the Vatican : Pope Pius XI and the Speech That Was Never Made*, éd. en italien 2007, Cambridge (Royaume-Uni) / Malden (Massachusetts), Polity Press, 2011, 277 p.
- FEBO Giuliana di, MELLONI Alberto et BOTTI Alfonso, « La polvere e l'incenso : a proposito del libro di Hilari Raguer sulla chiesa e la guerra civile », *Spagna Contemporanea*, n° 20, 2001, pp. 209-226.
- FERNÁNDEZ SORIA Juan Manuel, « Revolución versus reforma educativa en la segunda república española : elementos de ruptura », *Historia de la educación : Revista interuniversitaria*, n° 4, 1985, pp. 337-354.
- FERNÁNDEZ SORIA Juan Manuel et MAYORDOMO PEREZ Alejandro, *Educación, guerra y revolución : Valencia, 1936-1939*, Valencia, Publicacions de la Universitat de València, coll. « Valencia capital cultural de la República, 1937-2007 », 2007, 267 p.
- FILLIEULE Olivier et ROUX Patricia, *Le sexe du militantisme*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009, 361 p.
- FISCHER Conan, *The Ruhr Crisis, 1923-1924*, Oxford, Oxford University Press, 2003, VIII-312 p. p
- FLINTERMAN Jaap Jan, « De CPN en de solidariteitsbeweging met de Spaanse Republiek in Nederlands (1936-1939) », *Cahiers over de Geschiedenis van de CPN*, n° 10, mai 1985, pp. 9-54.
- FOUILLOUX Étienne, « “Intellectuels catholiques” ? Réflexions sur une naissance différée », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1997, pp. 13-24.
- FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement dans l'émergence de l'identité communiste enseignante en France (1919-1932) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 85, 1 octobre 2001, pp. 111-126.
- FREUD Anna et BURLINGHAM Dorothy T., *War and children*, New York, Medical war Books, 1943, 191 p.
- FUREIX Emmanuel, *La France des larmes : Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, 2009, 501 p.
- GABRIEL FERNÁNDEZ Narciso A. DE, « Alfabetización y escolarización en España (1887-1950) », *Revista de educación*, n° 314, 1997, pp. 217-243.
- GABRIEL Pere, *Historia de la UGT. Vol. 4 : Un sindicalismo de guerra, 1936-1939*, Siglo XXI, 2011, 584 p.

GARCIA COLMENARES Carmen, « Regina Lago : una psicóloga comprometida con la infancia durante la guerra civil española », *Participación Educativa. Revista cuatrimestrial del Consejo escolar del Estado*, n° 14, juillet 2010, pp. 211-220.

GARCIA DE CORTAZAR Fernando, « Mateo Múgica, un obispo contradictorio », *El Ciervo*, vol. 36, n° 437-438, 1987, pp. 18-20.

GESLIN Claude, « La grève des chaussonniers fougerais de l'hiver 1906-1907 », *Cahiers Jean Jaurès, Grèves et réformisme social chez Jean Jaurès*, vol. 199, n° 1, 2011, pp. 41-52.

GODICHEAU François, *La guerre d'Espagne : République et révolution en Catalogne, 1936-1939*, Paris, Odile Jacob, coll. « Histoire », 2004, 459 p.

GODICHEAU François, *Les mots de la guerre d'Espagne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, 124 p.

GONZÁLEZ CALLEJA Eduardo, « El servicio exterior de Falange y la política exterior del primer franquismo : consideraciones previas para su investigación », *Hispania : Revista española de historia*, vol. LIV/1, n° 186, 1994, pp. 279-307.

GONZÁLEZ MARTÍNEZ Carmen, « En los pliegues de la memoria y la historia : repatriaciones y retornos de los niños de la guerra », in Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN (dirs.), *El exilio de los niños*, Madrid, Fundación Francisco Largo Caballero / Fundación Pablo Iglesias, 2003, pp. 178-193.

GRAHAM Helen, « "Against the State" : A Genealogy of the Barcelona May Days (1937) », *European History Quarterly*, vol. 29, n° 4, 1999, pp. 485-542.

GRAHAM Helen, « Guerra, modernidad y reforma : Juan Negrín en la jefatura del gobierno (1937-1939) », *Historia contemporánea, dossier « El Estado en España »*, n° 17, 1998, pp. 423-454.

GRAHAM Helen, *Socialism and War : The Spanish Socialist Party in Power and Crisis, 1936-1939*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, XII-327 p.

GRANJA José Luis DE LA, « El nacimiento de Euskadi : el estatuto de 1936 y el primer gobierno vasco », *Historia contemporánea*, n° 35, 2007, « La guerra civil en el país vasco : un balance histórico », pp. 427-450.

HAESSENDONCK Imelda, « Julien Lahaut, syndicaliste communiste au cœur des grandes luttes ouvrières », *Études marxistes*, n° 48, novembre 1999.

HAJTÓ Vera, « The "Wanted" Children. Experiences of Hungarian Children Living With Belgian Foster Families During the Interwar Period », *The History of the Family*, vol. 14, n° 2, 2009, « Families, Foreignness, Migration. Now and Then », pp. 203-216.

HAROUNI Rahma, « Le débat autour du statut des étrangers dans les années 1930 », *Le mouvement social*, n° 188, septembre 1999, pp. 61-75.

HERMET Guy, « Pie XI, la République espagnole et la Guerre d'Espagne », in Achille Ratti pape Pie XI. *Actes du colloque de Rome (15-18 mars 1989)*, Rome, École française de Rome, coll. « Bibliothèque de l'École française de Rome », 1996, pp. 499-527.

HERMET Guy, *Les Catholiques dans l'Espagne franquiste, 1: Les Acteurs du jeu politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. « Les Catholiques dans l'Espagne franquiste », 1980, 370 p.

- HERNÁNDEZ MATA Amelia, « Bigarren Aintzina », *Uztaro*, vol. 37, 1995, p. 53.
- HERNÁNDEZ SÁNCHEZ Fernando, *Guerra o revolución : el Partido Comunista de España en la Guerra Civil*, Barcelone, Crítica, coll. « Contrastes », 2010, 574 p.
- HERNÁNDEZ SÁNCHEZ Fernando, *Comunistas sin partido : Jesús Hernández, ministro en la Guerra Civil, disidente en el exilio*, Las Rozas (Madrid), Raíces, 2007, 303 p.
- HILAIRE Yves-Marie, « Le Saint-Siège et la France, 1932- 1939. Charles-Roux, un ambassadeur de politique étrangère », in *Achille Ratti pape Pie XI. Actes du colloque de Rome (15-18 mars 1989)*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 1996, vol.223, pp. 765-773.
- HORNE John, « Les mains coupées : “atrocités allemandes” et opinion française en 1914 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 171, « Représenter la guerre de 14-18 », juillet 1993, pp. 29-45.
- HORNE John N. et KRAMER Alan, *German Atrocities, 1914 : A History of Denial*, New Haven, Yale University Press, 2001, XV-608 p.
- ILLION Régine, *Mujer, política y sindicalismo : Zaragoza , 1931-1936*, Saragosse, Institución Fernando el Católico / Diputación de Zaragoza, 2002, 346 p.
- ITÇAINA Xabier, *Les virtuoses de l'identité : religion et politique en Pays Basque*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Sciences des Religions », 2007, 353 p.
- JABLONKA Ivan, *Ni père ni mère : histoire des enfants de l'assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006, 367 p.
- JABLONKA Ivan, « Agrarisme et État-providence », *Le Mouvement Social*, n° 4, 2004, pp. 9-24.
- JUHEM Philippe, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots. Les langages du politique*, vol. 65, n° 1, 2001, pp. 9-27.
- JULIÁ Santos, *Socialismo y Guerra Civil*, Madrid, Fundación Pablo Iglesias, 1987, 395 p.
- JULLIARD Jacques (dir.), *Mil neuf cent*, « Les intellectuels catholiques », n° 13, 1995.
- KEREN Célia, « Niños víctimas con el puño en alto. Los niños españoles evacuados a Francia durante la Guerra de España », in GÉRÔME TRUC (dir.), *Luchas de víctimas. El caso español en perspectivas comparadas*, Madrid, Éditions de la Casa de Velázquez, à paraître en 2015.
- KEREN Célia, « Négocier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols vers la France pendant la guerre civile (1936-1939) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 15, octobre 2013, « Enfances déplacées en temps de guerre », pp. 167-183.
- KEREN Célia, « Spanish Refugee Children in France, 1939 : An Insight into Their Experiences, Opinions and Culture », *Bulletin of Spanish Studies : Hispanic Studies and Researches on Spain, Portugal and Latin America*, vol. 89, n° 7-8, 2012, « Agonía republicana : Living the Death of an Era : Essays on the Spanish Civil War », pp. 279-293.
- KEREN Célia, « Les défis de la solidarité internationale : la collaboration entre la Ligue des Droits de l'Homme et la Confédération Générale du Travail au sein du Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne (1936-1939) », in Olivier DARD et Nathalie SÉVILLA (dirs.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Metz, Presses universitaires de Metz, 2011, pp. 269-286.
- KEREN Célia, « Autobiographies of Spanish Refugee Children at the Quaker Home in La Rouvière (France, 1940) : Humanitarian Communication and Children's Writings », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, n° 5, 12 mai 2010 : <http://framespa.revues.org/268>.

KEREN Célia, *Sauver les enfants d'Espagne : l'accueil en France des « enfants de la guerre » (1936-1940)*, Mémoire de Master 2 en sciences sociales sous la direction de Laura Lee Downs, EHESS, Paris, 2008, 163 p.

KEREN Célia et POZO-GUTIERREZ Alicia, « Des cahiers d'enfants aux souvenirs de vieillesse : récits autobiographiques d'anciens enfants espagnols réfugiés, 1940-2006 », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, 112, dossier « Les enfants de la guerre d'Espagne. Expériences et représentations culturelles », juin 2012, pp. 32-44.

KIND-KOVÁCS Friederike, « The “Other” Child Transports : World War I and the Temporary Displacement of Needy Children from Central Europe », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 15, octobre 2013, « Enfances déplacées en temps de guerre », pp. 75-109.

KIRSCHENBAUM Lisa A., *Small Comrades : Revolutionizing Childhood in Soviet Russia, 1917-1932*, New York / London, RoutledgeFalmer, coll. « Studies in the History of Education », 2001, 232 p.

LABAJOS-PEREZ Emilia et VITORIA-GARCIA Fernando, *Los Niños : histoire d'enfants de la Guerre civile espagnole réfugiés en Belgique : 1936-1939*, Erpent, Belgique, Association « Los Niños de la Guerra », 1994, 112 p.

LABORIE Pierre, « Espagnes imaginaires et dérives prévischystes de l'opinion française (1936-1939) », in Sylvie CAUCANAS et Jean SAGNES (dirs.), *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1990, pp. 89-99.

LAPEYRE Karine, *De niño republicano a niño antifascista : vers une mobilisation politique des enfants pendant la IIe République espagnole (1931-1939)*, thèse de doctorat de civilisation espagnole sous la direction de Serge Buj, Université de Rouen, Rouen, 2013, 469 p.

LEDESMA José Luis, « 20 personajes clave de la historia del anarquismo español », in Julián CASANOVA (dir.), *Tierra y libertad : cien años de anarquismo en España*, Barcelone, Crítica, 2010, pp. 219-286.

LEDESMA José Luis, « Delenda est ecclesia. De la violencia anticlerical y la guerra civil de 1936 », in *Seminario de Historia. Curso 2008-2009*, Departamento de historia social y del pensamiento político, UNED / Departamento de historia del pensamiento y de los movimientos sociales y políticos, UCM / Fundación José Ortega y Gasset, 2009 : <http://pendientedemigracion.ucm.es/info/historia/ortega/4-09.pdf>.

LEGARRETA Dorothy, *The Guernica Generation : Basque Refugee Children of the Spanish Civil War*, Reno, University of Nevada Press, 1984, XIV-396 p.

LÉPINE Nicolas, *Le socialisme international et la guerre civile espagnole*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Laval, Laval, Québec, 2013, 332 p.

LEVANT Marie, « Une terre de consolation ? La France dans les audiences de Pacelli auprès de Pie XI (1930-1938) », in Jacques PRÉVOTAT (dir.), *Pie XI et la France : l'apport des archives du pontificat de Pie XI à la connaissance des rapports entre le Saint-Siège et la France*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 2010, pp. 133-156.

LLORCA GARCÍA Ángel et POZO ANDRÉS María del Mar del, *Desde la escuela y para la escuela : escritos pedagógicos y diarios escolares*, Madrid, Biblioteca Nueva, coll. « Memoria y crítica de la educación. Serie Clásicos de la educación », 2008, 326 p.

LOZANO Irene, *Federica Montseny : una anarquista en el poder*, Madrid, Espasa Calpe, coll. « Biografías y Memorias », 2004, 430 p.

- LUIS MARTÍN Francisco DE, *La FETE en la Guerra Civil española, 1936-1939*, Barcelone, Ariel, 2002, 302 p.
- LUIS MARTÍN Francisco DE, « La formación del obrero en la Europa de entreguerras (1919-1939) : las principales instituciones socialistas y las Internacionales obreras de la enseñanza », *Studia historica. Historia contemporánea*, n° 9, 1991, pp. 23-58.
- MALHERBE Jean-Paul, *Le nationalisme basque en France (1933-1976)*, thèse de doctorat de science politique sous la direction de Jacques Mourgeon, Université de Toulouse, Toulouse, 1977, 229 p.
- MANTECÓN Matilde et ALZINA SEGUÍ Pere, *Juan Comas Camps, de pedagog a antropòleg. Entrevista concedida a Matilde Mantecón (Mèxic, 1978)*, Maó, Institut Menorquí d'Estudis, coll. « Col·lecció Cova de Pala ; 16 », 2001, 281 p.
- MARÍN ECED Teresa, *Innovadores de la educación en España : (becarios de la Junta para Ampliación de Estudios)*, Ciudad Real, Servicio de Publicaciones de la Universidad de Castilla-La Mancha, 1991, 439 p.
- MARQUÉS POSTY Pierre, *Les enfants espagnols réfugiés en France : 1936-1939*, Paris, autoédition, 1993, 258 p.
- MARQUINA Antonio, « Planes internacionales de mediación durante la Guerra Civil », *Revista de Estudios Internacionales*, vol. 5, n° 3, 1984, pp. 229-248.
- MARSHALL Dominique, « The Construction of Children as an Object of International Relations : The Declaration of Children's Rights and the Child Welfare Committee of League of Nations, 1900-1924 », *International Journal of Children's Rights*, vol. 7, 1999, pp. 103-147.
- MARTÍNEZ ALFARO Encarnación, *Un laboratorio pedagógico de la Junta para Ampliación de Estudios : el Instituto-Escuela Sección Retiro de Madrid*, Madrid, Biblioteca Nueva, 2009, 400 p.
- MARTÍNEZ SÁNCHEZ Santiago, « Mons. Antoniutti y el clero nacionalista vasco (julio-octubre de 1937) », *Sancho el Sabio*, vol. 27, 2007, pp. 39-79.
- MARTÍN Luis Pedro, « “En defensa de la República”. Masonería y derechos humanos en Castilla y León (1912-1936) », *Investigaciones Históricas*, n° 18, 1998, pp. 249-271.
- MARTIN Marc, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob, coll. « Histoire, hommes, entreprises », 1997, 494 p.
- MARYNOWER Claire, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identités d'un milieu partisan dans le département d'Oran, 1919-1939*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, Paris, 2013, 1025 p.
- MATEOS Abdón, *La batalla de México : final de la guerra civil y ayuda a los refugiados, 1939-1945*, Madrid, Alianza, 2009, 320 p.
- MAUGENDRE Maëlle, *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942) : des femmes entre assujettissements et résistances*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Sylvie Chaperon et François Godicheau, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, Toulouse, 2013, 721 p.
- MAUGENDRE Maëlle, *De l'exode à l'exil : l'internement des républicains espagnols au camp du Vernet d'Ariège, de février à septembre 1939*, Paris, Sudel / Unsa éducation, 2008, 173 p.
- MAYEUR Jean-Marie et HILAIRE Yves-Marie, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. 1. Les Jésuites*, Paris, Beauchesne, 1985, 269 p.
- MEER Fernando DE, *El partido nacionalista vasco ante la guerra de España (1936-1937)*, Pampelune, Ediciones Universidad de Navarra, coll. « Colección histórica », 1992, XXI-603 p.

MERCIER Lucien, « Le Secours ouvrier international en France », in José GOTOVITCH et Anne MORELLI (dirs.), *Les solidarités internationales : histoire et perspectives*, Bruxelles, Labor, 2003, pp. 43-54.

MILLER TOPP Michael, *Those Without a Country : The Political Culture of Italian American Syndicalists*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2001, 348 p.

MIRALLES Ricardo, « El duro forcejeo de la diplomacia republicana en París », in Angel VIÑAS (dir.), *Al Servicio de la República : diplomáticos y guerra civil*, Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores y Cooperación / Marcial Pons Historia, 2010, pp. 121-154.

MOIGNE Frédéric LE, *Les évêques français de Verdun à Vatican II : une génération en mal d'héroïsme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 373 p.

MONIER Frédéric, « Deux regards sur une histoire : les soutiens à l'Espagne républicaine en France (1936-1939) », *Études Jean-Richard Bloch*, n° 13, 2007, « Nouveaux regards sur la guerre d'Espagne », pp. 15-42.

MONIER Frédéric, *Le Front populaire*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n° 342, 2002, 123 p.

MORADIELLOS Enrique, *Don Juan Negrín*, Barcelone, Península, coll. « Atalaya », 2006, 651 p.

NAQUET Emmanuel, « L'action de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) entre les deux guerres », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 95, n° 3, 2009, pp. 53-64.

NAQUET Emmanuel, *La Ligue des droits de l'homme : une association en politique (1898-1940)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Serge Berstein, IEP de Paris, Paris, 2005, 5 vol., 1349 p.

NASH Mary, *Mujeres libres : España 1936-1939*, Barcelone, Tusquets, coll. « Los Libertarios / Acracia », 1975, 236 p.

NATOLI Claudio, « Pour une histoire comparée des organisations communistes de solidarité : le Secours ouvrier international et le Secours rouge international », in José GOTOVITCH et Anne MORELLI (dirs.), *Les solidarités internationales. Histoire et perspectives*, Paris, Éditions Labor, 2003, pp. 17-42.

NAVARRO NAVARRO Javier, « Los educadores del pueblo y la "revolución interior". La cultura anarquista en España », in Julián CASANOVA (dir.), *Tierra y libertad : cien años anarquismo en España*, Barcelone, Crítica, coll. « Contrastes », 2010, pp. 191-218.

NEVEU Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1996, 122 p.

NOCI Javier Díaz, *Euskarazko aldizkari, egutegi eta almanaken errolda (1834-1959)*, Donostia, Eusko Ikaskuntza, 1994, 191 p.

NUQ Amélie, *La rééducation des jeunes déviants dans les maisons de redressement de l'Espagne franquiste (1939-1975)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Gérard Chastagnaret, Université Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2012, 772 p.

NUQ Amélie, « Des juridictions d'exception pour « protéger » et « redresser » la jeunesse ? Les tribunaux pour mineurs sous la dictature franquiste (1939-1975) », *Tracés*, n° 20, 2011, pp. 31-48.

OLAYA MORALES Francisco, *El oro de Negrín*, Madrid, Nossa y Jara, 1998, 561 p.



- PABLO Santiago DE, « Una guerra filmada. El cine en el país vasco durante la guerra civil », *Historia contemporánea*, n° 35, 2007, « La guerra civil en el país vasco : un balance histórico », pp. 623-652.
- PASSY Florence, *L'action altruiste : contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux*, Genève, Librairie Droz, 1998, XXII-270 p.
- PAZOS Antón M., « La Santa Sede, la República y los niños vascos : una batalla diplomática dentro de la guerra civil española », *Hispania Sacra*, vol. 65, n° 131, 2013, pp. 385-423.
- PEDREIRA PÉREZ Ricardo, « La revista Acción Social editada por el “centro de acción social católica” de Mondoñedo », *Mondoñedo. Publicación editada pola sociedade « amigos da cidade de Mondoñedo »*, n° 90, abril 2009, p. 12.
- PELÁEZ ALBENDEA Manuel J., « Juristas democristianos, conservadores y republicanos de centroizquierda en 1931 ante la Comisión Jurídica Asesora durante la Presidencia de Ángel Ossorio y Gallardo », *Contribuciones a las Ciencias Sociales*, janvier 2010 : <http://www.eumed.net/rev/cccss/07/mjpa.htm>
- PESCHANSKI Denis, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, 549 p.
- PESCHANSKI Denis, *Les Camp français d'internement (1938-1946)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Panthéon-Sorbonne, Paris, 2000, 3 vol., 948 p.
- PETETIN Éric, *Foi et engagement : le Père Antoine Dieuzayde, 1877-1958 (travail de recherche remanié par le professeur Jean Dumas)*, Bordeaux, Bureau de travail pour le grand Sud-Ouest, 1984, 121 p.
- PETTINAROLI Laura (dir.), *Le gouvernement pontifical sous Pie XI : pratiques romaines et gestion de l'universel*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 2013, XI-847 p.
- PIGNOT Manon, *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2012, 437 p.
- PIGNOT Manon, « Petites filles dans la Grande Guerre. Un problème de genre ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 89, mars 2006, « Enfances en guerre », pp. 9-16.
- PLA BRUGAT Dolores, « Los niños del exilio español en México », in Alicia ALTED VIGIL, Roger GONZÁLEZ MARTELL et María José MILLÁN (dirs.), *El exilio de los niños*, Madrid, Fundación Francisco Largo Caballero / Fundación Pablo Iglesias, 2003, pp. 162-175.
- POGGIOLI Morgan, « La CGT et la guerre d'Espagne », *Les cahiers de l'institut CGT d'histoire sociale*, n° 102, 2007, pp. 6-11.
- POGGIOLI Morgan, *La CGT du Front populaire à Vichy, de la réunification à la dissolution, 1934-1940*, Montreuil, Institut d'Histoire sociale de la CGT, 2007, 253 p.
- POGGIOLI Morgan, *La CGT du Front populaire à l'État français (1934-1940). De la réunification à la scission, de la scission à la dissolution*, thèse d'histoire sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne, Dijon, 2005, 2 vol., 612 et 348 p.
- PORTELLA COLL Josep, *Llibre d'exilis (2): Jordi Benejam Català, Francesc Carreras Reura, Joan Comas Camps*, Minorque, Col·lectiu Folklòric de Ciutadella, 2011, 167 p.
- POZO ANDRÉS María del Mar del, *Justa Freire, o, La pasión de educar : biografía de una maestra atrapada en la historia de España (1896-1965)*, Barcelone, Octaedro, 2013, 346 p.

PRÉVOTAT Jacques, *Pie XI et la France : l'apport des archives du pontificat de Pie XI à la connaissance des rapports entre le Saint-Siège et la France*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 2010, 533 p.

PRÉVOTAT Jacques, « Un aumônier régional de l'Association catholique de la Jeunesse française : le jésuite Antoine Dieuzayde (1877-1958) », in Jean-François CHANET et Philippe GUIGNET (dirs.), *Jeunesse, éducation et religion au XXe siècle. En mémoire à Alain-René Michel*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, coll. « Revue du Nord, hors-série, collection Histoire », n° 23, 2009, pp. 21-34.

PRÉVOTAT Jacques, *Les catholiques et l'Action française : histoire d'une condamnation, 1899-1939*, Paris, Fayard, 2001, 742 p.

PROST Antoine, *La CGT à l'époque du Front populaire, 1934-1939 : essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1964, 169 p.

QUAGLIARELLO Gaetano, « L'Action libérale populaire et l'illusion du parti politique (1901-1906) », in Claire ANDRIEU, Gilles LE BÉGUEC et Danielle TARTAKOWSKY (dirs.), *Associations et champ politique : la loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, pp. 245-264.

QUINCY-LEFEBVRE Pascale, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile (1880-fin des années trente)*, Paris, Economica, 1997, 340 p.

RACINE-FURLAUD Nicole, « Le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (1934-1939). Antifascisme et pacifisme », *Le mouvement social*, n° 101, octobre 1977, pp. 87-113.

RAGUER Hilari, *La pólvora y el incienso : la Iglesia y la guerra civil española (1936-1939)*, Barcelone, Peninsula, 2001, 478 p.

RAGUER Hilari, *La Espada y la cruz : la Iglesia 1936-1939*, Barcelone, Bruguera, coll. « Mosaico de la historia », 1977, 253 p.

RAGUER I SUÑER Hilar, « El Vaticano y la Guerra Civil », in Benoît PELLISTRANDI (dir.), *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004, pp. 47-76.

RÉMOND René, *Les crises du catholicisme en France dans les années trente*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1996, 227 p.

RIOJA BOLAÑOS Antonio, « Historia de las luchas sociales en Nerva y Riotinto », *Nervae : revista trimestral de información local, comarcal y regional*, n° 7, 1985.

RIQUER I PERMANYER Borja DE, « La faiblesse du processus de construction nationale en Espagne au XIXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 41, n° 2, 1994, pp. 353-366.

RIQUER I PERMANYER Borja de et CULLA I CLARÀ Joan B., « Sobre el Archivo de Salamanca : algunas precisiones y reflexiones », *Ayer*, n° 45, 2002, « Los exilios en la España contemporánea », pp. 279-294.

RODRIGO Antonina, *Una mujer libre : Amparo Poch y Gascón, médica anarquista*, Barcelone, Flor del Viento Ediciones, coll. « Tramontana », 2002, 300 p.

ROJO HERNANDEZ Severiano, « Guernica : les presses basque et française face au bombardement », *El Argonauta español*, n° 1, 2004 : <http://argonauta.revues.org/1134>.

SÁNCHEZ SÁNCHEZ Isidro, « El pan de los fuertes. La « Buena Prensa » en España », in Julio DE LA CUEVA MERINO et Angel Luis LÓPEZ VILLAVERDE (dirs.), *Clericalismo y asociacionismo*

*católico en España : de la restauración a la transición : un siglo entre el palio y el consiliario*, Cuenca, Universidad de Castilla La Mancha, 2005, pp. 51-105.

SAN MARTÍN MONTILLA María Nieves, *Matilde Huici Navaz. La tercera mujer*, Madrid, Narcea Ediciones, coll. « Mujeres », 2009, 221 p.

SAPIRO Gisèle, « Salut littéraire et littérature du salut. Deux trajectoires de romanciers catholiques : François Mauriac et Henry Bordeaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 111, n° 1, 1996, pp. 36-58.

SCHOR Ralph, *L'Opinion française et les étrangers en France (1919-1939)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 761 p.

SERRANO Carlos, *L'enjeu espagnol : PCF et guerre d'Espagne*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1987, 292 p.

SERRY Hervé, *Naissance de l'intellectuel catholique*, Paris, La Découverte, 2004, 371 p.

SIEGEL Mona, « "To the Unknown Mother of the Unknown Soldier" : Pacifism, Feminism, and the Politics of Sexual Difference among French Institutrices between the Wars », *French Historical Studies*, vol. 22, n° 3, 1999, pp. 421-451.

SIERRA BLAS Verónica, « En el país del proletariado. Cultura escrita y exilio infantil en la URSS », *Historia social, dossier « Niños de la guerra »*, n° 76, 2013, pp. 107-124.

SIERRA BLAS Verónica, *Palabras huérfanas : los niños y la Guerra Civil*, Madrid, Taurus, 2009, 434 p.

SINDIC Danielle, « L'aide à l'Espagne républicaine des fédérations des mineurs britanniques et français et de l'U.D. C.G.T. des Hautes-Pyrénées étudiée à partir d'une action spécifique en Bigorre », in Sylvie CAUCANAS et Jean SAGNES (dirs.), *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1990, pp. 237-250.

SKOUTELSKY Rémi, *L'espoir guidait leurs pas. Les volontaires français dans les brigades internationales*, Paris, Grasset, 1998, 410 p.

SOTO CARMONA Alvaro, *El Trabajo industrial en la España contemporánea, 1874-1936*, Barcelone, Anthropos, 1989, 782 p.

STRADLING Robert A., *Your Children Will Be Next : Bombing and Propaganda in the Spanish Civil War, 1936-1939*, Cardiff, University of Wales Press, 2008, 315 p.

TARTAKOWSKY Danielle et TÉTARD Françoise (dirs.), *Syndicats et associations : concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2006, 481 p.

TAVERA Susana, *Federica Montseny, la indomable (1905-1994)*, Madrid, Temas de Hoy, 2005, 352 p.

TERRÓN BAÑUELOS Aida, « Associations professionnelles et syndicats dans l'enseignement », *Histoire de l'éducation*, n° 78, mai 1998, « L'enseignement en Espagne XVI-XXe siècles », pp. 167-197.

THIERCÉ Agnès, *Histoire de l'adolescence : 1850-1914*, Paris, Belin, 1999, 329 p.

THOMAS Albert, *Histoire anecdotique du travail. Lectures historiques*, Paris, Bibliothèque d'éducation, 1930, 303 p.

THOMAS Hugh, *Histoire de la guerre d'Espagne*, Paris, Robert Laffont, 1961-67, 2 vol., 541 et 447 p.

THOMÀS Joan Maria, *Lo que fue la Falange : la Falange y los falangistas de José Antonio, Hedilla y la unificación, Franco y el fin de la Falange española de las JONS*, Barcelone, Plaza & Janés, coll. « Así fue : la historia rescatada », n° 31, 1999, 366 p.

TILLY Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 4, n° 1, 1984, pp. 89-108.

TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, EHESS, coll. « Civilisations et sociétés », 1999, 574 p.

TRAÏNI Christophe (dir.), *Émotions... mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2009, 300 p.

TREMPÉ Rolande, « La non-intervention : l'attitude des diverses composantes du Front populaire », in *Guerre d'Espagne et immigration espagnole*, Montreuil, Éditions de la vie ouvrière, 1999, pp. 13-30.

VALLAEYS Anne, *Dieulefit ou le miracle du silence*, Paris, Fayard, 2008, 117 p.

VARGAS Bruno, *Rodolfo Llopis (1895-1983). Una biografía política*, Barcelone, Planeta, 1999, 428 p.

VARGAS Bruno, « Georgette Boyé, viuda de Rodolfo Llopis. Una gran señora se nos ha ido », *Información*, 1996.

VIEDMA Lucy, « The Spanish Civil War 1936-1939. « Everything You Have Done for Us Spanish children Will Live in our Memories Forever » », in Martin GRASS (dir.), *The World in the Basement : International Material in Archives and Collections*, Stockholm, Arbetarrörelsens Arkiv och Bibliotek, 2002, pp. 35-40.

VIÑAS Ángel, « Una carrera diplomática y un Ministerio de Estado desconocidos », in Ángel VIÑAS (dir.), *Al Servicio de la República : diplomáticos y guerra civil*, Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores y Cooperación / Marcial Pons Historia, 2010, pp. 267-424.

VIÑAS Ángel, *El honor de la República : entre el acoso fascista, la hostilidad británica y la política de Stalin*, Barcelone, Crítica, 2009, 618 p.

VINCENT Charles P., *The Politics of Hunger : The Allied Blockade of Germany, 1915-1919*, Athens, Ohio University Press, 1985, 191 p.

VOGT Carl-Emil, « Fridtjof Nansen et l'aide alimentaire européenne à la Russie et à l'Ukraine bolcheviques en 1921-1923 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 95, septembre 2009, pp. 5-12.

WATENPAUGH Keith David, « The League of Nations' Rescue of Armenian Genocide Survivors and the Making of Modern Humanitarianism, 1920-1927 », *The American Historical Review*, vol. 115, n° 5, 2010, pp. 1315-1339.

WIERZBICKI Sandrine, *Germaine Malaterre-Sellier : un destin aux croisées du féminisme et du pacifisme (1889-1967)*, Maîtrise d'histoire sous la direction de Christophe Charles, Université de Paris 1, Paris, 2001, 294 p.

YUSTA Mercedes, « Témoins, historiens et mouvement pour la "recuperación de la memoria histórica" : une nouvelle mise en récit de la guerre d'Espagne », in Danielle CORRADO et Viviane ALARY (dirs.), *La guerre d'Espagne en héritage : entre mémoire et oubli (de 1975 à nos jours)*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 1997, pp. 57-68.

ZAFRA Enrique, CREGO Rosalia et HEREDIA Carmen, *Los niños españoles evacuados a la URSS (1937)*, Madrid, Ediciones de la Torre, 1989, 221 p.

ZAHRA Tara, *The Lost Children : Reconstructing Europe's Families After World War II*, Cambridge / Londres, Harvard University Press, 2011, 308 p.

ZAHRA Tara, « Lost Children : Displacement, Family, and Nation in Postwar Europe », *Journal of Modern History*, vol. 81, n° 1, mars 2009, pp. 45-86.

ZAHRA Tara, *Kidnapped Souls : National Indifference and the Battle for Children in the Bohemian Lands, 1900-1948*, Ithaca / Londres, Cornell University Press, 2008, XII-279 p.

ZELIZER Viviana A., *Pricing the Priceless Child : The Changing Social Value of Children*, Princeton, Princeton University Press, 1994, XVI-277 p.

*Guerre d'Espagne et immigration espagnole : rencontre organisée par l'Institut CGT d'histoire sociale, l'Institut régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées, le Comité régional CGT Midi-Pyrénées*, Montreuil-sous-Bois, VO éditions, 1999, 154 p.

# Index des personnes et des organisations

- Abéytua y Pérez Ínigo, Isaac, 610
- Aguadé Miró, Jaime, 11, 168, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 233, 234, 235, 236, 245, 246, 247, 250, 255, 283, 289, 290, 291, 344, 506, 579, 580
- Aguirre Lecube, José Antonio, 245, 441, 442, 443, 446, 454, 470, 498, 516, 528, 540, 578, 579, 581
- Alaiz, Enrique, 347
- Albert, Antonin, 138, 150, 288, 289, 406, 407, 408, 413, 420, 421, 423, 426, 656, 657, 658, 677, 683
- Alcalá Llorente, Francisco, 187, 270, 272, 273, 288, 425
- Alday Onaindia, Sotero, 342
- Alegre Cuenca, Teresa, 366, 367
- Allamelle, Jules, 151
- Álvarez del Vayo, Julio, 105, 114, 148, 184, 220, 413, 422, 643, 644, 645, 646, 647
- Álvarez Santullano, Luis, 324, 608, 631, 632, 634
- Antich, Esther, 48, 324, 347, 348, 349, 625, 627, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 638, 770
- Araquistáin Quevedo, Luis, 119, 178, 189, 264, 304
- Ariztimuño Olaso, José (Aitzol), 440, 443, 463
- Association nationale du soutien de l'enfance (ANSE), 43, 44, 46, 47, 48, 49, 59, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 86, 104, 105, 108, 111, 113, 135, 139, 140, 141, 145, 146, 147, 162, 163, 202, 296, 405, 518, 522
- Aurin, Louis, 150, 151, 153
- Bárcenas y López Mollinedo, Domingo de las, 377, 608, 647
- Bardenet, René, 151, 635, 650
- Baruta Vilá, Mateo, 221, 366, 367, 633
- Basch, Victor, 82, 83, 93, 95, 96, 105, 106, 114, 120, 121, 123, 131, 141, 143, 158, 162, 172, 175, 177, 263, 264, 265, 333, 398, 654
- Baudrillart, Alfred, 483
- Baynac, Émile, 151, 153, 273, 315, 371, 404, 420, 425, 426, 652, 653, 654, 692
- Beigbeder y Atienza, Juan Luis, 672, 673, 674, 676, 680, 681

Beltrán Manrique, Enrique, 658, 671, 673, 676

Benito Mompel, José de, 181, 182, 304, 320, 321, 322, 323, 324, 421, 422, 423, 606, 608

Bernadot, Marie-Vincent, 482, 491, 493, 527

Bernardini, Filippo, 584, 614

Berta, Joseph, 151, 271, 272, 273, 277

Bidault, Georges, 161, 483, 525

Blanco González, Segundo, 38, 39, 190, 253, 254, 314, 320, 324, 345, 349, 377, 621, 623, 626, 645

Blanco Mateos, Francisco, 206, 668

Blay, Carmelo, 548, 551

Blum, Léon, 189, 462, 470, 620, 621, 624

Boisroger, Yvonne de, 470

Bordalle Cañizal, Tomás, 414

Bordeaux, Henry, 481, 483

Borrás López, Edelmiro, 346, 347, 348, 628, 631

Boulenger, Ione, 309, 405, 661

Bourdet, Claude, 484, 485, 486, 487, 488, 491, 492, 497, 503, 509, 524, 526, 598, 599, 691

Bourdet, Édouard, 484

Boyé, Georgette, 200, 201, 202

Branting, Georg, 157, 344

Branting, Hjalmar, 157

Branting, Sonja, 157

Brethe de la Gressaye, Jean, 488, 510

Brunel, Léonie, 158, 159, 691

Brunschvicg, Cécile, 156

Buard, Claudius, 149, 150, 151, 152, 182, 381, 407, 635, 674, 675, 677, 714

Buisson, Georges, 26, 80, 89, 97, 98, 102, 120, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 141, 143, 144, 145, 147, 150, 151, 153, 159, 160, 161, 162, 190, 202, 211, 264, 266, 268, 269, 270, 274, 275, 278, 280, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 301, 302, 306, 307, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 368, 371, 382, 395, 396, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 411, 413, 415, 420, 421, 423, 424, 425, 426, 427, 431, 503, 504, 517, 582, 583, 588, 589, 593, 599, 600, 602, 613, 616, 623, 624, 625, 626, 632, 633, 634, 635, 636, 638, 641, 642, 643, 649, 650,

651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 659, 660, 661, 662, 675, 677, 683, 684, 690, 692, 713, 714

Buisson, Suzanne, 132

Bureau, Émile, 87, 140, 147

Bustos Apoita, Joaquín, 183, 342, 344, 360, 366, 370, 607

Camaró Naya, Enrique, 413

Campoy, Antonio, 414

Campuzano García, Miguel, 347, 348, 349, 629

Carner Puig-Oriol, Josep, 323, 422, 593, 594, 597, 610, 643

Casasempere, Inés, 181, 363

Castaño Cardona, José del, 560

Castellanos, Victoriano, 426

Castro, Américo, 302, 305

Cathalan, Flory, 526

Chauvet, Jean, 45, 86, 89, 91, 96, 143, 145, 398

Chevreaux Jacques, 573

Chopin, Clotaire, 151, 412

Churruca y Dotres, Pablo, marquis d'Aycinena, 539, 553

Ciano, Galeazzo, 540, 541, 542, 543, 545, 550, 551, 552, 553, 611

Cicognani, Amleto, 551

Cicognani, Gaetano, 532, 602, 614, 665

Climent, Juan, 678

Collette, Suzanne, 119, 120, 121, 123, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 148, 158, 265, 713

Comas Camps, Juan, 131, 231, 232, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 248, 249, 250, 253, 254, 255, 256, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 301, 302, 304, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 317, 319, 322, 328, 413, 424, 578, 579, 580, 581, 582, 613, 622, 625, 713, 765

Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE), 19, 23, 35, 37, 40, 41, 75, 78, 79, 80, 82, 98, 102, 103, 104, 105, 108, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 171, 175, 182, 183, 190, 193, 200, 207, 208, 211, 212, 218, 228, 232, 234, 237, 238, 245, 246, 254, 259, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298,



301, 306, 307, 308, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 319, 321, 325, 329, 330, 333, 338, 340, 343, 344, 368, 371, 381, 382, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 411, 412, 413, 415, 416, 417, 419, 420, 421, 423, 425, 426, 427, 429, 430, 432, 438, 457, 467, 468, 476, 495, 500, 503, 504, 507, 508, 510, 512, 517, 518, 519, 522, 523, 534, 569, 576, 581, 582, 583, 588, 589, 590, 593, 599, 600, 601, 604, 612, 615, 617, 618, 620, 621, 623, 624, 625, 626, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 656, 657, 659, 660, 661, 662, 674, 675, 676, 680, 681, 682, 683, 684, 686, 687, 688, 689, 692, 693, 698, 700, 709, 713, 714

Comité français de secours aux enfants (CFSE), 45, 49, 72, 640, 642

Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine (CICIAER), 83, 84, 89, 90, 91, 93, 124, 143, 144, 145, 146, 157, 159, 251, 252, 255, 266, 307, 309, 310, 622, 624, 625, 644, 645, 660, 691

Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 62, 63, 65, 521

Comité national catholique d'accueil aux Basques (CNCAB), 436, 481, 488, 489, 490, 494, 495, 496, 497, 501, 503, 507, 508, 509, 510, 511, 514, 515, 516, 520, 522, 525, 526, 528, 531, 534, 590, 595, 596, 597, 598, 599, 601, 611, 612, 680, 685, 687, 688, 692

Confédération générale du travail (CGT), 13, 14, 19, 26, 30, 31, 35, 40, 43, 51, 54, 70, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 92, 93, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 155, 161, 163, 164, 182, 205, 211, 239, 263, 265, 266, 267, 268, 269, 271, 276, 277, 278, 280, 281, 288, 289, 296, 300, 307, 321, 394, 395, 396, 397, 399, 402, 403, 404, 405, 407, 411, 412, 415, 421, 426, 427, 431, 467, 469, 495, 503, 516, 517, 522, 531, 602, 610, 615, 620, 633, 634, 635, 636, 643, 644, 649, 650, 651, 652, 666, 675, 683, 685, 686, 687, 689, 690, 691, 693, 700, 713

Confédération nationale du travail (CNT), 24, 39, 40, 71, 106, 110, 168, 169, 173, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 195, 213, 218, 219, 230, 253, 255, 337, 345, 346, 347, 348, 621, 623, 626, 627, 628, 629, 630, 698

Conseil de défense de Madrid, 107, 110, 172, 174, 176, 177, 183, 186, 205, 208, 334, 335, 336, 337, 352, 359, 360, 366, 368

Conseil national de l'Assistance sociale, 176, 179, 180, 185, 193, 195, 207, 217, 264, 265, 267, 270, 334, 335, 352

Conseil national de l'enfance évacuée (CNIE), 170, 283, 309, 314, 323, 324, 326, 345, 346, 347, 348, 350, 361, 362, 366, 374, 375, 377, 413, 427, 606, 621, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 633, 634, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 646, 647, 682, 698, 713

Conseil national de tutelle des mineurs (CNTM), 174, 177, 180, 181, 182, 196, 216, 239, 251, 333, 337, 338, 339, 352, 353, 354, 356, 361, 363, 369, 377, 378, 380, 381, 382, 383, 388, 395, 430, 591, 694, 698, 713

Conseil supérieur de protection des mineurs (CSPM), 170, 172, 174, 177, 178, 179, 183, 185, 193, 196, 198, 238, 333, 337, 338, 339, 353, 355, 356, 559, 664, 665, 666, 679, 700, 713, 767

Cortés López, José, 562

Cortés, Joaquín, 346

Costantini, Celso, 544, 545, 549

Coudon, Roland, 416, 417

Coudor, Lucien, 599

Couhier, Maxime, 150, 152

Couturier, André, 497, 503

Creignou, Jean, 149, 151, 635

Crivelli, Giuseppe, 596

Daguerre, Pierre, 496, 571, 572, 587, 663, 673, 694

Daladier, Édouard, 618, 649, 663

Dantard, Émile, 412, 650

Dávila Arrondo, Fidel, 557, 559

Debray, Georges, 473, 487

Decaris, Germaine, 396

Defruit, Louis, 148, 151

Delbos, Yvon, 121, 584, 586

Délégation de l'Assistance sociale, 26, 182, 183, 187, 188, 189, 190, 205, 212, 218, 221, 222, 223, 225, 228, 232, 239, 245, 254, 255, 270, 271, 272, 273, 274, 281, 284, 296, 305, 315, 324, 379, 422, 424, 425, 427, 428, 429, 599, 615, 625, 626, 709, 713

Délégation espagnole à l'enfance évacuée (DEEE), 24, 26, 219, 229, 232, 233, 238, 245, 252, 253, 255, 276, 277, 280, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 291, 294, 295, 296, 297, 298, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 312, 313, 314, 315, 317, 319, 321, 326, 386, 413, 426, 427, 429, 582, 615, 623, 626, 627, 631, 639, 641, 643, 646, 648, 651, 709, 710

Délégation extraordinaire pour la protection des mineurs (DEPM), 559, 560, 561, 563, 664, 665

Délégation extraordinaire pour le rapatriement des mineurs (DERM), 25, 38, 561, 621, 628, 664, 666, 667, 669, 674, 681, 683, 697, 698, 699, 700

Demaux-Lagrange, Joseph, 466, 480, 481, 526

Dérangère, Lucien, 151

Despujol Ricart, Luis, 537, 538

Dieuzayde, Antoine, 36, 436, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 473, 474, 479, 480, 481, 486, 487, 488, 489, 493, 495, 502, 506, 507, 511, 512, 513, 514, 516, 517, 520, 522, 526, 527, 528, 595, 687

Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), 363, 406, 573, 587, 593, 601, 604, 605, 609, 652, 653, 654, 655, 657, 671, 674

Dubreuil, Victor, 53

Duchêne, Alice (Marguerite Burodeau), 89, 90, 120, 123, 141

Duclaut, Rémy, 138, 150, 651, 652, 654, 655

Dufau, Dominique, 470, 471, 474, 489

Dupont, Félix, 98, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 131, 132, 133, 136, 137, 138, 141, 147, 148, 151, 161, 266, 290, 395, 396, 402, 403, 404, 405, 412, 431, 600, 634, 635, 638, 649, 651, 652, 655, 690, 692, 713

Dupouy, Marthe-Raymond, 499

Dupouy, Raymond, 436, 499, 514

Dyard, Joseph, 120, 123, 133, 148, 265

Eden, Anthony, 547

Eiguren, Antonio, 450, 451, 482, 490

Encinas González, Manuel, 360, 361

Equilbecq, Jean, 150

Esgleas, Germinal, 188

Esplà Rizo, Carlos, 592

Eulogio Diez, Antonio, 180, 361

Fauconnet, Auguste, 120, 123, 133, 154, 293, 425, 654

Fédération anarchiste ibérique (FAI), 187, 188, 190, 349

Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement (FETE), 110, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 208, 216, 630, 697

Fédération syndicale internationale (FSI), 52, 102, 134, 203, 399

Ferrer Torregresa, José, 334

Ferrer, Jean, 428, 644

Fontaine, Arthur, 470  
Forgues, Julien, 150, 269, 405, 633, 675, 683  
Fourré, Paul, 151  
Frachon, Benoît, 98, 103, 153  
Franco Bahamonde, Francisco, 493, 515, 541, 542, 543, 555, 556, 557, 560, 569  
Freinet, Célestin, 13  
Fresquet (de), 484  
Gábana, Enrique, 575  
García Lombardía, César, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 216, 226, 227, 231  
Garrigou-Lagrange, André, 488  
Gauche républicaine de Catalogne (ERC), 168, 169, 220, 222  
Gautier, Henri, 411  
Gay, Francisque, 482, 525, 527  
Giral Pereira, José, 173, 224, 226, 232, 237, 249, 250, 253, 257, 310, 311, 314, 344, 406, 642  
Gladstone, Dorothy Mary, 156  
Gladstone, Herbert, 157  
Gomá y Tomás, Isidro, 458, 460, 461, 475, 477, 478, 493, 515, 532, 536, 537, 538, 539, 541, 543, 547, 548, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 561, 563  
Gomáriz La Torre, Jerónimo, 422, 428, 643, 644, 645  
Gómez Jordana y Sousa, Francisco, 367, 421, 557, 619, 657, 658, 659, 663, 664, 667, 668, 669, 670, 671, 673, 678  
González Sicilia de la Corte, Ramón, 645, 646, 647  
Graa, Gertrudis (Trudy, épouse de Luis Araquistáin), 178, 181, 210, 211, 239  
Gracia Colás, Juan, 183, 245, 247, 249, 279, 282, 290, 340, 342, 360, 366, 367, 438, 440, 441, 578, 579, 580  
Granados Aguirre, Mariano, 174, 356  
Grangel, Pilar, 323, 641, 642  
Greciano, Georges, 606  
Grenier, Fernand, 419  
Griffuelhes, Victor, 54  
Gríful, Isidro, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 613, 614  
Gríful, Ramón, 603, 665, 677  
Guizard, Vedaste, 460, 466, 480, 526  
Hamon, Théo, 150

Hénaff, Eugène, 87, 93, 125  
Hennessy, Jean, 606  
Herbette, Jean, 464, 574, 584, 585, 593, 606, 608  
Hernández Tomás, Jesús, 37, 168, 190, 196, 197, 198, 199, 206, 207, 208, 212, 215, 217, 219, 220, 226, 227, 228, 236, 243, 244, 249, 250, 252, 253, 255, 267, 274, 283, 295, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 320, 345, 353, 372, 441, 621, 626, 627  
Hinsley, Arthur, 456, 461, 478, 613  
Hivernaud, Albert, 151, 413  
Hoare, Samuel, 575  
Hondt, Georges d', 151, 425, 427  
Houbaut, Henri-Jean, 474, 475, 476, 477, 478, 496, 571, 572, 583, 584, 585, 586, 588  
Huici Navaz, Matilde, 178, 179, 180, 181, 196, 216, 239, 240, 694, 769  
Inchausti, Manuel, 470  
Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (ITE), 202, 203  
Iranzo Rubio, Vicente, 381  
Irujo Olló, Manuel, 174, 435, 442, 453, 462  
Izaurieta, José María, 438, 445, 449, 450, 455, 456, 497, 498, 521  
Jansen (vicaire général de Malines), 455, 498, 499, 500, 501, 502, 507, 508, 509, 520, 522  
Janson, Paul-Émile, 576  
Janssens, Maurice (jésuite), 576, 583, 596  
Jauréguiberry, Madeleine de, 490, 491, 524  
Jebb, Eglantyne, 64, 65  
Jiménez González, Enrique, 176, 208, 334, 335, 352, 368  
Jouhaux, Léon, 97, 98, 100, 120, 122, 123, 124, 131, 133, 135, 147, 162, 179, 649, 690  
Kahn, Émile, 81, 96, 97, 119, 121, 129, 130, 148, 265, 415, 713  
Kent Siano, Victoria, 224, 239, 244, 247, 248, 249, 250, 418, 419, 578, 579, 580, 594  
Lacrampe Iglesias, María, 251, 360, 361  
Lafitte, Pierre, 463, 464, 465, 477, 494  
Lago García, Regina (épouse de Juan Comas), 206, 210, 211, 214, 215, 231, 253, 304, 307, 309, 315, 316, 419, 625  
Lahaut, Julien, 68  
Lalande, Henri, 480  
Langevin, Paul, 83, 143  
Lapierre, Georges, 120, 123, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 290

Largo Caballero, Francisco, 13, 78, 105, 111, 113, 114, 122, 141, 171, 172, 173, 184, 185, 186, 200, 201, 212, 213, 218, 219, 255, 263, 264, 283, 372, 435, 453, 623

Lavandier, P., 150, 280, 626

Lecuona e Ibarzábal, Pedro, 147, 578, 586, 587

Leizaola Sánchez, Jesús María, 248, 249, 255, 441, 501, 528

Lequerica Erquiza, José Félix de, 367, 603, 619, 659, 663, 666, 668, 669, 670, 671, 672, 674, 678

Lévin, Henri, 87, 88, 143, 475

Lhande, Pierre, 486

Libourel, Jules, 150

Ligue espagnole des droits de l'Homme et du citoyen (LEDH), 78, 79, 80, 81, 84, 85, 97, 98, 104, 118, 119, 123, 131, 256, 264, 270

Ligue française des droits de l'Homme et du citoyen (LDH), 40, 43, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 102, 103, 104, 105, 114, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 138, 141, 143, 148, 150, 161, 163, 189, 265, 266, 269, 289, 296, 399, 401, 402, 415, 522, 615, 645, 660, 690, 691, 713

Llaguno, Luis, 564

Llopis Ferrándiz, Rodolfo, 200, 201, 202

López Casero, Alberto, 201, 202, 205

Lumbreras y Gasel, Alberto, 80, 81, 82, 98, 123, 187, 270, 271

Madaule, Jacques, 482, 483

Maestre Martí, Mercedes, 176, 191, 194, 195, 196, 208, 214, 256, 263, 265, 266, 267, 268, 285, 334, 335, 340, 352, 368, 625, 782

Maglione, Luigi, 463, 467, 469, 486

Malaterre-Sellier, Germaine, 156, 157, 158, 161, 525, 691, 694

Mammonat, René, 88

Marcel, Gabriel, 482, 483, 484

Maritain, Jacques, 13, 31, 482, 483, 484, 485, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 524, 525, 527, 610, 612, 692

Marrou, Henri-Irénée, 480

Martínez López, Ramón, 211

Martínez Sánchez, Ángel, 342, 360, 367

Mascarell Calvet, Manuel, 188, 190, 191

Maseda Bouso, Antonio, 377, 560, 561, 562, 563, 608, 647, 664, 665, 666, 667, 668, 670, 671, 672, 673, 674, 681

Massis, Henri, 483

Mathieu, Clément, 457, 463, 464, 465, 466, 467, 469, 470, 471, 473, 474, 476, 477, 478, 479, 481, 486, 487, 489, 492, 494, 495, 497, 501, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 520, 523, 524, 525, 528, 595, 610, 687

Mathieu, Maurice, 475, 496, 508, 566, 571, 572, 585, 587, 714

Mauriac, François, 13, 470, 472, 481, 482, 483, 484, 485, 488, 489, 491, 492, 493, 524, 525, 612, 692

Mendizábal, Alfredo, 484

Mercier, Désiré-Joseph, 63, 67, 69, 521

Micara, Clemente, 576

Milla Alonso de la Florida, Fernando de la, 26, 80, 421

Ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, 37, 106, 107, 115, 168, 170, 171, 172, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 186, 187, 188, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 204, 205, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 221, 222, 256, 259, 263, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 276, 278, 279, 281, 282, 283, 284, 286, 292, 294, 301, 314, 320, 325, 332, 334, 335, 336, 337, 338, 340, 346, 352, 353, 355, 367, 368, 369, 378, 379, 380, 382, 387, 393, 395, 404, 420, 429, 430, 617, 627, 633, 697, 699, 812, 813, 819, 820

Moitessier, Pierre, 73, 587, 593, 601, 604, 605, 609

Monbrison, Renée de, 157, 158, 691, 694

Montesinos Llamosi, Antonio, 177, 180, 181, 333, 339, 354, 355, 356

Montseny Mané, Federica, 24, 39, 168, 170, 171, 172, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 195, 196, 197, 198, 199, 205, 207, 210, 212, 213, 217, 218, 220, 221, 222, 227, 230, 255, 256, 263, 264, 267, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 277, 278, 279, 281, 299, 300, 321, 326, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 340, 346, 353, 368, 378, 379, 391, 429, 438, 441, 625, 626, 627

Morelou, Pierre, 150, 314

Moreno de Sosa, Juana, 177, 178, 353, 354, 355

Mounier, Emmanuel, 525

Mounier, Jean, 658, 661, 662

Múgica, Mateo, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 459, 460, 461, 463, 464, 471, 472, 477, 482, 490, 491, 493, 504, 519, 521, 524, 546, 547, 549, 550, 552, 553, 555, 567, 713

Mújica, Norberto, 582, 583, 589

Münzenberg, Willi, 63, 68, 69, 70

Mussolini, Benito, 492, 532, 540, 543, 548, 554, 558, 611, 687

Nansen, Fridtjof, 65, 66

Negrín López, Juan, 184, 188, 189, 213, 219, 220, 229, 230, 238, 251, 253, 257, 283, 623

Office central à l'évacuation et à l'assistance des réfugiés (OCEAR), 186, 221, 222, 224, 235, 276, 293, 360, 361, 365, 366, 367, 419, 633, 644

Office international pour l'enfance (OIE), 309, 405, 659, 661, 662

Onaindia Zuloaga, Alberto, 39, 436, 437, 438, 439, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 458, 460, 461, 462, 465, 470, 471, 482, 483, 490, 491, 493, 521, 540, 541, 595, 772

Onof, Michel, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 87, 89, 108, 115, 140, 141, 142, 405

Ordorica, Plácido, 341, 365, 495

Orueta Oñate, Eusebio, 372

Ossorio y Gallardo, Ángel, 147, 178, 179, 180, 181, 219, 224, 226, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 252, 253, 256, 257, 280, 290, 292, 298, 303, 305, 306, 308, 314, 315, 320, 322, 323, 406, 419, 505, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 588, 592, 593, 594, 599, 601, 606, 613, 622, 713

Otero Lorenzo, José, 603

Oyarzun, Román, 663

Pacelli, Eugenio, 439, 448, 454, 458, 459, 463, 464, 465, 467, 472, 478, 479, 486, 492, 497, 532, 536, 537, 538, 539, 541, 542, 543, 544, 545, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 557, 565, 566, 567, 568, 569, 585, 586, 611, 772

Palous, Francis, 495, 496, 497, 501, 507, 508, 509, 510, 514, 515, 596, 597, 612, 692

Parti communiste d'Espagne (PCE), 168, 169, 201, 213, 214, 217, 218, 220, 227, 230, 231, 255, 257

Parti communiste français (PCF), 77, 78, 87, 88, 91, 92, 93, 100, 101, 115, 117, 125, 139, 142, 145, 146, 147, 148, 151, 163, 399, 691

Parti nationaliste basque (PNV), 341, 435, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 449, 450, 453, 454, 455, 456, 460, 462, 465, 471, 478, 495, 501, 528, 540, 544, 545, 547, 550, 615



Parti ouvrier belge (POB), 91, 251, 438, 501, 502, 576  
Pascua Martínez, Marcelino, 24, 413, 422, 424, 608  
Pascual Monje, María Candelas, 206  
Pérez de Selva, Enrique, 607  
Perrier, Louis, 150  
Perron, Charles, 50, 53  
Pétain, Philippe, 619, 657, 663  
Petit, Marcel, 150, 152  
Pie XI (Ratti, Achille), 36, 436, 458, 464, 465, 486, 492, 493, 525, 527, 531, 532, 534, 535,  
539, 541, 543, 544, 546, 548, 549, 550, 552, 553, 555, 557, 566, 567, 586, 610, 687  
Pignatti, Bonifacio, 541, 542, 543, 544, 546  
Pivert, Marceau, 188, 189, 396  
Pizzardo, Giuseppe, 442, 448, 536, 537, 538, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550,  
551, 552, 553, 567, 568, 611, 614  
Poch y Gascón, Amparo, 176, 177, 194, 195, 196, 208, 214, 221, 256, 334, 335, 368, 391  
Poincaré, Raymond, 63  
Pradines, Roger, 72, 87, 143, 147  
Prieto Fernández, Dionisio, 199, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 216  
Prieto Tuero, Indalecio, 184, 220, 233, 236, 406  
Puig Pujades, José, 588  
Quiñones de León, José María, 563, 564  
Racamond, Julien, 98, 153  
Ragaz, Clara, 156  
Ragaz, Leonhard, 156  
Raymond, Pierre, 150, 407  
Reille, Amédée, 56  
Rivet, Ch., 150  
Robert, Thérèse, 159, 691  
Roca, Facundo, 182, 183, 188, 189, 190, 205, 212, 221, 253, 254, 255, 270, 271, 275, 279, 324,  
346, 379, 382, 421, 422, 423, 424, 428, 613, 625, 626, 627, 631, 632, 634, 638, 639, 640,  
645, 646, 651, 662, 713  
Roces Suárez, Wenceslao, 206, 231, 232, 241, 243, 245, 253, 294, 303, 315  
Rochefort, Henri, 50  
Rodríguez Guerra, Luis, 11, 80, 123, 187, 271, 426, 599

Roux-Zola, Frédéric, 150

Rubio Torquemada, Manuel, 333, 352, 355

Sabrás Gurrea, Amós, 37, 40, 80, 119, 123, 130, 170, 175, 182, 183, 187, 188, 197, 205, 207, 212, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 241, 242, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 254, 255, 256, 264, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 279, 281, 282, 289, 290, 291, 293, 297, 301, 315, 316, 337, 344, 366, 367, 379, 382, 419, 425, 426, 427, 428, 501, 506, 579, 580, 582, 625, 633, 713

Salvador, Miguel, 344, 406

San Martín Adeva, Luis, 180, 181, 196, 591, 713

Sandra, Georges, 408, 421, 423

Sangnier, Marc, 156, 525

Sangróniz, José Antonio de, 564, 569

Sarraut, Albert, 121, 609, 619, 671, 674, 681

Schumann, Robert, 525

Secours international aux femmes et aux enfants des républicains espagnols (SIFERE), 113, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 164, 276, 419, 425, 525, 531, 652, 653, 685, 691, 692, 694

Secours rouge français / Secours populaire de France (SRF/SPF), 30, 43, 75, 76, 77, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 95, 97, 102, 104, 117, 118, 123, 124, 125, 131, 136, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 154, 162, 163, 164, 255, 398, 427, 522, 661, 691, 696

Secours rouge international (SRI), 46, 47, 69, 71, 72, 78, 85, 87, 91, 92, 95, 96, 110, 116, 140, 141, 190, 256, 269, 339

Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), 44, 93, 123, 125, 126, 189, 401, 644, 645

Sermet, Elie, 150, 635

Serrano Suñer, Ramón, 676, 682

Société des nations (SDN), 13, 64, 65, 114, 156, 216, 260, 483, 691, 782

Spaak, Paul-Henri, 576

Sturup, F. G., 560

Syndicat national des instituteurs (SNI), 71, 97, 100, 119, 120, 121, 122, 123, 126, 131, 141, 148, 149, 161, 199, 200, 201, 202, 203, 372, 377, 531, 653, 683, 693, 694, 697

Syndicat professionnel international de l'enseignement, 203

Tardini, Domenico, 493, 542, 543, 548

Templier, Marcelle, 119, 120, 121, 123, 126, 128, 129, 130, 131, 290

Thomas, Albert, 55

Thos, F., 150, 316

Thouard, Pierre, 595

Toca, Bernabé, 680, 681, 682, 683

Tondini (monseigneur), 565

Torrijos, Ricardo, 335, 336, 337, 389, 390, 391, 393, 394, 426

Tremoya y Alzaga, Pablo de, 587

Union départementale de la CGT, 86, 98, 100, 101, 102, 119, 136, 137, 138, 141, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 182, 266, 268, 269, 276, 277, 280, 288, 396, 401, 405, 408, 411, 412, 413, 420, 421, 423, 427, 503, 516, 616, 633, 634, 635, 636, 649, 651, 653, 656, 674, 675, 683

Union générale des travailleurs (UGT), 71, 122, 134, 173, 184, 195, 213, 348, 349, 364, 394, 627, 630

Union internationale de secours aux enfants (UISE), 45, 65, 67, 640

Union locale de la CGT, 148, 149, 280, 401, 416, 421, 516, 636, 713

Vala, Gaston, 150, 151, 406, 407, 504, 634, 635

Valeri, Valerio, 438, 439, 441, 443, 447, 448, 458, 465, 472, 479, 497, 515, 524, 536, 566, 567, 572, 573, 585, 586, 595, 598

Valle Gracia, Bernardino, 240, 241, 242, 243, 244

Valls Darás, Antonio, 365

Van Roey, Joseph-Ernest, 341, 365, 495

Verdier, Jean, 457, 465, 487, 488, 543

Vergès, Henri de, 458, 459, 460, 471, 472, 488, 497, 545, 603, 604, 605, 606, 614

Verlomme, Roger, 188, 189, 572, 599, 602

Vignaux, Paul, 473, 480, 482, 484, 485, 486, 487, 488, 511, 516, 526, 527, 596, 597, 612, 691, 692

Villanueva Calonge, Francisco, 366

Villard, Jean-Claude, 150, 151

Vivier-Merle, Marius, 407

Wallon, Henri, 405, 661, 662

Zaballos Suero, Pedro, 371

Zöbeli, Margrit, 641

# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>7</b>
<b>Liste des principales abréviations utilisées (hors centres d'archives)</b> .....	<b>9</b>
<b>Note sur l'écriture des patronymes espagnols et sur l'anonymisation</b> .....	<b>11</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>13</b>
Dénaturaliser l'objet : le point de vue de l'ignorance .....	14
L'objet et ses limites : une mobilisation.....	20
Identifier et compter les enfants évacués ?.....	22
Cartographier les acteurs d'une mobilisation transnationale .....	26
<i>Une cause, des engagements, trois « nébuleuses »</i> .....	26
<i>Un espace de mobilisation transnational</i> .....	30
Les sources d'une enquête transnationale .....	34
Les étapes d'élaboration d'une cartographie.....	39
<b>Prologue</b> .....	<b>41</b>
1. Été 1936 : un faux départ .....	41
2. L'« exode des enfants », une coutume ouvrière (1870-1914).....	47
2.1. <i>Naissance et institutionnalisation d'une pratique de solidarité en temps de grève...</i>	47
2.2. <i>Conscience de classe, sentiment de l'enfance et propagande syndicale</i> .....	50
3. Du champ de grève au champ de guerre, de la solidarité ouvrière à l'humanitaire (1917-1936)	
.....	56
3.1. <i>Les évacuations d'enfants en temps de guerre</i> .....	56
3.2. <i>Le projet humanitaire et pacifiste des professionnels de l'aide à l'enfance</i> .....	60
3.3. <i>Les « exodes d'enfants » dans l'entre-deux-guerres : solidarité ouvrière, humanitarisme et antifascisme</i> .....	64
<b>Chapitre 1 : Le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE) : cartographie d'une cause humanitaire et antifasciste dans la France du Front populaire</b> .....	<b>71</b>
Introduction .....	71
1. De la Ligue espagnole des droits de l'homme à la CGT : les circulations complexes à l'origine du CAEE (16 octobre - 7 novembre 1936).....	74
1.1. <i>À l'origine du CAEE : une solution de repli</i> .....	75
1.2. <i>Plutôt la CGT que le SRF : les affinités électives de la LDH</i> .....	80
1.3. <i>Les dilemmes de la CGT face à la non-intervention et l'accueil d'orphelins espagnols</i> .....	92
2. La concrétisation du projet : l'accord du gouvernement espagnol et ses raisons (18 novembre 1936) .....	98

2.1. <i>Les lois de la nécessité ? Les récits des acteurs et leurs limites</i> .....	99
2.2. <i>Évacuer « ces gens qui gênent » : la place de la politique de l'enfance dans la guerre et la révolution</i> .....	101
2.3. <i>Non-intervention et internationalisation de la question de l'enfance</i> .....	105
3. <i>La mise en place du CAEE : une œuvre humanitaire dirigée par une organisation ouvrière (novembre 1936-fin 1937)</i> .....	110
3.1. <i>L'organigramme du CAEE : le choix de l'entre soi (7-19 novembre 1936)</i> .....	110
3.2. <i>La marginalisation de la LDH et du SNI : un processus genré (novembre-décembre 1936)</i> .....	120
3.3. <i>La formule idéologique du CAEE : beaucoup d'humanitarisme et un peu de solidarité (novembre 1936 - fin 1937)</i> .....	126
4. <i>L'espace relationnel du CAEE : une cartographie à la fois exclusive et inclusive (1936-1938)</i> .....	133
4.1. <i>Le CAEE face au conglomérat communiste</i> .....	133
4.2. <i>Un maillage local traversé par la frontière entre ex-confédérés et ex-unitaires</i> .....	140
4.3. <i>La « nébuleuse » CAEE : une géométrie organisationnelle, sexuelle et idéologique variable</i> .....	147
Conclusion .....	154

## **Chapitre 2 : Concurrences et débats autour d'une politique publique de l'enfance évacuée à l'étranger dans la République espagnole en guerre..... 159**

Introduction.....	159
1. <i>L'affirmation du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale (novembre 1936 – février 1937)</i> .....	163
1.1. <i>Federica Montseny, une challengeuse inattendue</i> .....	164
1.2. <i>Les raisons de la détermination : ambitions ministérielles et légitimité anarchiste</i> .....	174
1.3. <i>Un projet d'assistance sanitaire pour l'enfance populaire</i> .....	182
2. <i>De l'Assistance sociale à l'Instruction publique : concurrences ministérielles et nouveaux projets</i> .....	187
2.1. <i>Naissance de la politique d'évacuations enfantines du ministère de l'Instruction publique : d'un projet syndical à une politique publique</i> .....	188
2.2. <i>Concurrences et imbroglios ministériels</i> .....	197
2.3. <i>Les évacuations d'enfants : ébauche d'une nouvelle formule à visée éducative</i> .....	202
3. <i>L'été 1937 : la victoire en trompe l'œil du ministère de l'Instruction publique et de la Santé</i> .....	208
3.1. <i>Un ministère sans politique à Valence, un délégué sans boussole à Paris (mai - juillet 1937)</i> .....	209
3.2. <i>La politique du nouveau ministère de l'Instruction publique et de la Santé et l'échec du rêve d'unité (août –septembre 1937)</i> .....	215
4. <i>« El perro del hortelano, que no come ni deja comer » (septembre 1937 – avril 1938)</i> .....	226
4.1. <i>L'ambassadeur d'Espagne à Paris, juge et partie</i> .....	227
4.2. <i>La délégation basque, entre autonomie et sécession</i> .....	233
4.3. <i>Une organisation devenue illisible pour ses propres concepteurs</i> .....	237
4.4. <i>L'interruption des expéditions : le délitement d'une politique victime de son succès ?</i> .....	239
Conclusion .....	242

## **Chapitre 3 : Le gouvernement espagnol et les comités d'aide : théories et pratiques de la collaboration transnationale..... 247**

Introduction.....	247
1. La solidarité en acte : un équilibre fragile (novembre 1936 – août 1937) .....	250
1.1. <i>Le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale et le CAEE : un contrat de partenariat exclusif</i> .....	250
1.2. <i>Un accord respecté en bonne entente</i> .....	256
1.3. <i>L'importance d'être constant</i> .....	261
2. D'une entreprise de solidarité ouvrière à un élément de politique publique .....	270
2.1. <i>La DEEE et la tentative de soumission du CAEE</i> .....	270
2.2. <i>L'échec de Juan Comas et la rébellion du CAEE : les absents ont toujours tort</i> ...	276
2.3. <i>La nationalisation de la politique d'évacuation d'enfants à l'étranger</i> .....	284
3. Aide humanitaire et souveraineté nationale .....	292
3.1. <i>La transnationalisation au service du national</i> .....	292
3.2. <i>Les accommodements raisonnables</i> .....	297
3.3. <i>« Quien paga manda » : celui qui paie les violons choisit la musique</i> .....	306
Conclusion .....	310

#### **Chapitre 4 : Une politique et ses bénéficiaires : mobilisation et participation sociales à l'évacuation et à l'accueil des enfants espagnols en France ..... 315**

Introduction.....	315
1. Le recrutement et la sélection des enfants : contraintes matérielles et enjeux éthiques.....	318
1.1. <i>À l'origine : une filière d'expatriation pour enfants assistés ?</i> .....	318
1.2. <i>Un service social à destination des familles</i> .....	325
1.3. <i>Sélectionner les bénéficiaires : un problème éthique et politique</i> .....	330
2. Demande sociale et usages familiaux des expatriations d'enfants.....	336
2.1. <i>Le rôle des parents : consentement et initiative</i> .....	337
2.2. <i>Ceux qui partent et ceux qui restent : politiques institutionnelles et préférences des familles</i> .....	351
2.3. <i>Les initiatives enfantines</i> .....	371
3. Le concours de la société française à l'accueil des enfants d'Espagne.....	377
3.1. <i>Le financement du CAEE : la solidarité du monde syndical et du travail</i> .....	378
3.2. <i>Trouver les familles, placer les enfants : un travail décentralisé et militant</i> .....	387
3.3. <i>La demande des familles et l'offre disponible : une régulation difficile</i> .....	397
Conclusion .....	410

#### **Chapitre 5 : Charité et politique : la difficile mobilisation des catholiques français pour l'accueil des enfants catholiques basques ..... 415**

Introduction.....	415
1. La demande des catholiques d'Euzkadi : légitimité nationale et devoir pastoral.....	419
1.1. <i>Les enfants d'Euzkadi : la revendication d'une différence religieuse</i> .....	420
1.2. <i>Le choc moral de Guernica</i> .....	427
1.3. <i>Le chanoine propagandiste et l'évêque en exil : une articulation complexe</i> .....	430
2. Les comités introuvables : aléas et difficultés d'un engagement ecclésiastique français pour les enfants basques .....	436
2.1. <i>Le comité évité : la prudence du cardinal Jean Verdier</i> .....	437
2.2. <i>La tentative de « comité basque » de l'évêque de Dax</i> .....	444
2.3. <i>La crise des deux évêques et la pierre d'achoppement politique</i> .....	454
3. La création du Comité national catholique d'accueil aux Basques (CNCAB). Reconversion politique des clercs et fidélité des laïcs à l'Église .....	462

3.1. <i>L'étrange alliance des clercs du Sud-Ouest et des intellectuels parisiens</i> .....	462
3.2 <i>Reclassements et explicitation des conditions d'un engagement catholique</i> .....	468
4. Un engagement inopportun et trop coûteux ? L'abandon de la cause des enfants catholiques basques .....	474
4.1. <i>Un accueil en ordre dispersé</i> .....	475
4.2. « <i>Une aide inespérée est apportée par les catholiques belges [...]. C'est le salut.</i> » .....	479
4.3. <i>Au service de l'Œuvre belge des enfants basques : les catholiques français contre le CAEE</i> .....	483
4.4. <i>Retours sur un échec</i> .....	490
Conclusion .....	501

## **Chapitre 6 : Le rapatriement des enfants dans leur patrie et leurs foyers : mobilisation et contre-mobilisation ..... 509**

Introduction .....	509
1. Le rapatriement des enfants basques : élaboration d'une politique de charité au Saint-Siège .....	513
1.1. <i>Les arcanes du Vatican : le mystère d'une nomination atypique</i> .....	514
1.2. <i>D'un ordre de mission à l'autre : la genèse du poste d'Ildebrando Antoniutti</i> .....	518
1.3. <i>Le rapatriement des enfants basques : une question chère au cœur du Saint-Père</i> .....	523
1.4. <i>L'arrivée d'Ildebrando Antoniutti en Espagne : la découverte du scandale des évacuations d'enfants à l'étranger</i> .....	532
2. L'exception française : une dispute arbitrée par les pouvoirs publics .....	545
2.1. <i>L'interposition unilatérale du gouvernement français</i> .....	546
2.2. <i>Mobilisation et redistribution des cartes : l'ambassade d'Espagne à la tête de la défense républicaine</i> .....	553
2.3. <i>Retour à Saint-Jean-Pied-de-Port : démarches parisiennes et négociations locales</i> .....	559
3. Le blocage des rapatriements : pouvoir d'État et mobilisations au quotidien .....	566
3.1. <i>Des pourparlers en cours entre l'ambassade d'Espagne et le ministère de l'Intérieur</i> .....	566
3.2. <i>Les plaintes des comités et le retournement du ministère de l'Intérieur : de la garantie des demandes parentales à la présomption de faux</i> .....	571
3.3. <i>La tactique d'obstruction des autorités républicaines et des comités d'accueil</i> .....	578
Conclusion .....	585

## **Chapitre 7 : La fin d'une mobilisation ..... 593**

Introduction .....	593
1. La reprise des évacuations : une remobilisation en trompe-l'œil .....	597
1.1. <i>Le nouveau départ du printemps 1938 : un retour en l'an 1936 ?</i> .....	597
1.2. <i>Le nouveau CNIE : une politique à vue</i> .....	602
1.3. <i>La valse-hésitation du CAEE et le problème financier</i> .....	607
1.4. <i>Des expéditions en ordre dispersé : accords ad hoc et nouvelles mobilisations localisées</i> .....	614
2. La fin de la cause des enfants espagnols évacués en France : le démantèlement assumé du CAEE .....	623
2.1. <i>La liquidation du CAEE : un effet secondaire de la crise de la CGT</i> .....	624
2.2. <i>Les politiques publiques françaises et espagnoles : une convergence aux effets limités</i> .....	637

2.3. <i>Le choix des familles et des enfants</i> .....	650
Conclusion .....	657
<b>Conclusion</b> .....	<b>659</b>
L'alliance du politique et de l'humanitaire : formation du consensus ou discrédit moral ?.....	660
Les effets d'une mobilisation pour une cause mineure .....	664
Déplacement d'enfants, solidarité de groupe et séparation familiale.....	666
<b>Annexe méthodologique : constitution d'une base de données sur les enfants espagnols évacués en France</b> .....	<b>671</b>
Une base de données sur les enfants espagnols évacués en France : pourquoi et pour quoi faire ? .....	671
Construire une base de données nominatives sur EXCEL à partir d'archives non homogènes	673
<i>Les données : 50 049 occurrences</i> .....	673
<i>Le choix d'un tableur EXCEL</i> .....	675
<i>La structure du tableur : 268 colonnes</i> .....	676
<i>Des occurrences aux enfants : identifier les enfants</i> .....	682
<i>Quels enfants et combien d'enfants ?</i> .....	683
Codages et traitements .....	684
<i>Le codage des sexes</i> .....	684
<i>Le codage des fratries</i> .....	684
Retour réflexif sur un travail quantitatif.....	685
<b>Annexes documentaires</b> .....	<b>687</b>
Liste des documents en annexe .....	687
<b>Sources d'archives</b> .....	<b>733</b>
Archives publiques françaises.....	733
<i>Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN), Paris</i> .....	733
<i>Centre des archives contemporaines (CAC), Fontainebleau</i> .....	733
<i>Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), La Courneuve</i> .....	734
<i>Archives de la préfecture de police de Paris (APP), Paris</i> .....	734
<i>Archives départementales de Charente-Maritime (ADCM), La Rochelle</i> .....	734
<i>Archives départementales de la Gironde (ADG), Bordeaux</i> .....	734
<i>Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (ADPA), Pau</i> .....	735
<i>Archives municipales de Saint-Jean-Pied-de-Port</i> .....	735
<i>Archives de Paris</i> .....	735
Archives des organisations privées françaises .....	735
<i>Archives d'État russes pour l'histoire sociale et politique (RGASPI), Maison des sciences de l'homme de Dijon</i> .....	735
<i>Archives de la Ligue des droits de l'homme (LDH), Bibliothèque de documentation contemporaine (BDIC), Nanterre</i> .....	736
<i>Centre des Archives Contemporaines (CAC)</i> .....	736
<i>Institut d'histoire sociale de la Confédération générale du travail (IHS-CGT), Montreuil</i> .....	737
Archives catholiques .....	737
<i>Archives jésuites de la Province de France (AJPF), Vanves</i> .....	737



<i>Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF), Issy-les-Moulineaux</i> ....	738
<i>Archives de l'Archevêché de Malines (AAM), Malines</i> .....	738
<i>Archives diocésaines d'Aire et de Dax (ADAD), Dax</i> .....	738
<i>Archives historiques de l'archevêché de Paris (AHAP), Paris</i> .....	738
Archives d'organismes étrangers .....	738
<i>Archives de l'American Friends Service Committe (AFSC), Philadelphie</i> .....	738
Archives publiques espagnoles .....	739
<i>Archivo General de la Administración (AGA), Alcalá de Henares</i> .....	739
<i>Archivo General del Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación (AMAEC), Madrid</i> .....	740
<i>Archivo Central del Ministerio de Trabajo e Inmigración (AMTIN), Madrid</i> .....	741
<i>Centro Documental de la Memoria Histórica (CDMH), Salamanca</i> .....	742
Archives publiques basques .....	744
<i>Archivo Histórico de Euzkadi (ci-après AHE), Bilbao (accès en ligne : <a href="http://dokuklik.snae.org">http://dokuklik.snae.org</a>)</i> .....	744
Archives privées espagnoles .....	744
<i>Instituto Labayru, Vitoria (communiqué par Iñaki Goiogana)</i> .....	744
<i>Fundación Pablo Iglesias (FPI), Alcalá de Henares</i> .....	745
Archives du gouvernement du Saint-Siège .....	745
<i>Archivio Segreto Vaticano (ASV), Cité du Vatican</i> .....	745
<i>Archives historiques de la secrétairerie d'État, Affaires ecclésiastiques extraordinaires (AA. EE. SS.), Cité du Vatican</i> .....	746
<b>Sources imprimées</b> .....	<b>747</b>
Périodiques français .....	747
<i>Bulletin officiel</i> .....	747
<i>Presse partisane, syndicale et associative</i> .....	747
<i>Presse généraliste</i> .....	747
<i>Périodiques catholiques</i> .....	747
<i>Bulletins internes d'organisation</i> .....	748
<i>Buletins diocésains</i> .....	748
<i>Journal scolaire d'enfants espagnols en France</i> .....	748
Périodiques espagnols .....	748
<i>Bulletins officiels</i> .....	748
<i>Quotidiens et hebdomadaires</i> .....	748
<i>Bulletins diocésains</i> .....	748
Périodique de la Cité du Vatican.....	748
Brochures .....	749
<b>Bibliographie</b> .....	<b>751</b>
Sources publiées.....	751
Outils de travail.....	751
Témoignages publiés.....	752
Témoignages non publiés.....	753
Témoignages filmés .....	753
Table ronde .....	753
Ouvrages, articles.....	753

<b>Index des personnes et des organisations .....</b>	<b>771</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>785</b>
<b>Table des tableaux et graphiques.....</b>	<b>793</b>



# Table des tableaux et graphiques

Graphique 1 : Structuration officielle du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine, p. 86

Graphique 2 : Multi-affiliations au sein du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine, p. 88

Tableau 1 : Comparaison des organigrammes de la Commission de solidarité du Rassemblement populaire pour l'aide à l'Espagne républicaine et du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE), p. 121

Graphique 3 : Structuration officielle du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine (CAEE compris), p. 122

Graphique 4 : Multi-affiliations au sein du mouvement de solidarité avec l'Espagne républicaine (CAEE compris), p. 123

Tableau 2 : Caractéristiques principales des 32 dirigeants de CAEE locaux, départementaux et régionaux identifiés dans diverses sources d'archives et imprimées, p. 144

Tableau 3 : Subventions envoyées aux CAEE locaux et départementaux par le Comité national, selon la tendance syndicale du dirigeant du comité et du secrétaire général de l'UD correspondante (nombre de comités concernés entre parenthèses) (sur 28 comités), p. 145

Tableau 4 : Comparaison raisonnée des « Points fondamentaux d'accord préalable », pièce jointe de la lettre de Juan Comas à Georges Buisson, Paris, 3 septembre 1937 (CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 105-106), et de la Note de la DEEE à l'intention du CAEE, Paris, 25 octobre 1937. (*Ibid.*, f. 148-149), p. 305

Tableau 5 : Explication des raisons invoquées pour la sélection des enfants inscrits à l'expédition à destination de Paris du 11 septembre 1938 ; nombre d'occurrences selon que les dossiers contiennent ou non une recommandation, p. 334

Graphique 5 : Nombre d'inscriptions et d'avaux politiques ou syndicaux signés chaque jour entre le 27 avril et le 31 mai 1937 en vue des évacuations enfantines depuis Santander (totaux : 724 inscriptions et 438 certificats), p. 344

Tableau 6 : Corrélation entre la taille d'une fratrie et le fait d'être inscrit le même jour que les enfants d'une famille habitant la même rue, pour 298 demandes d'inscription auprès du département de l'Assistance sociale basque, p. 349

Tableau 7 : Estimation de l'âge au départ de 70 enfants évacués par le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, à partir de sources diverses, et de 138 enfants évacués par le CNTM, selon les données de ce dernier, p. 353

Tableau 8 : Âge au départ des 3 081 enfants figurant sur la liste d'embarquement du département de l'Assistance sociale basque pour le transport du 13 juin 1937 sur le Habana, p. 364

Tableau 9 : Âge des enfants hébergés par la Fondation Miranda à Baracaldo au moment de leur embarquement sur le Ploubazlanec le 13 juin 1937, selon la source utilisée (Nous n'avons pu retrouver la fiche d'inscription du 26<sup>ème</sup>, *a priori* âgé de onze ans.), p. 357

Tableau 10 : Âge au départ des enfants évacués le 13 juin sur le Ploubazlanec selon la liste officielle d'embarquement du département de l'Assistance sociale basque, p. 358

Tableau 11 : Âge des enfants évacués par le CNIE entre juin 1938 et janvier 1939 selon ses propres données, p. 359

Tableau 12 : Nombre d'enfants évacués dont nous connaissons l'identité, en fonction du sexe et de l'organisme d'évacuation, et estimation du degré d'exhaustivité des données, p. 361

Tableau 13 : Nombre de filles et de garçons évacués par l'entremise du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale jusqu'au 8 avril 1937, p. 362

Tableau 14 : Âge et sexe des enfants compris dans les expéditions du CNTM vers Saint-Étienne du 17 mars et du 23 avril 1937, p. 364

Tableau 15 : Âge et sexe au départ de 50 enfants dirigés le 5 février 1937 par le CNTM sur le château de la Brévière (sources diverses), p. 366

Tableau 16 : Nombre d'enfants appartenant à des fratries de garçons, de filles ou mixtes pour les 1 109 enfants inscrits pour être évacués le 1<sup>er</sup> août 1937 par le département de l'Assistance sociale de Santander, p. 367

Tableau 17 : Nombre d'enfants appartenant à des fratries de garçons, de filles ou mixtes pour les 4 586 enfants inscrits en vue des évacuations du 20 mars, 1<sup>er</sup> juin et 13 juin 1937 du département de l'Assistance sociale basque, p. 367

Graphique 6 : Fréquence et longueur des articles et éditoriaux consacrés au CAEE dans *Le Peuple* entre le 18 novembre 1936 et le 31 décembre 1937, p. 380

Graphique 7 : Mise en relation de la propagande en faveur du CAEE dans le *Peuple* et du produit mensuel de sa souscription entre le 18 novembre 1936 et le 31 décembre 1937, p. 383

Tableau 18 : Comparaison quatre listes de souscription au CAEE : total des sommes collectées, par liste et en fonction du type de donateurs, p. 384

Tableau 19 : Âge des 23 garçons hébergés à la colonie de Gruson vers l'automne 1938 selon la liste officielle du ministère de l'Instruction publique, p. 409

Graphique 8 : Mise en relation de la propagande en faveur du CAEE dans le *Peuple* et du produit mensuel de sa souscription entre le 18 novembre 1936 et le 15 mars 1939, p. 612

Graphique 9 : Comparaison entre les recettes et les dépenses mensuelles cumulées du CAEE en 1937 et 1938 (en milliers de francs), p. 613